DECEMBRE 2021

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS (Volume 1)

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 19 janvier 2022
www.regionreunion.com

Mis à la disposition du public pour consultation au Service de Documentation de l'Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE – Avenue René Cassin – Moufia – BP 67190 – 97801 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

REGION REUNION

Sommaire Général

	PAGES
⁎ **Commission Permanente**	
* **Délibérations du 03 décembre 2021**	**01**
* **Délibérations du 10 décembre 2021**	**189**

Sommaire de la Commission Permanente du 03 décembre 2021

1 - RAPPORT/DEIE /N°111629 DCP2021_0732.....01
OBJET : SOUTIEN À L'ACHEMINEMENT DE FRUITS TROPICAUX VERS LA METROPOLE ET L'EUROPE POUR LA SAISON 2021

2 - RAPPORT/DECPRR /N°111591 DCP2021_0733.....04
OBJET : SUBVENTION DE L'ASSOCIATION OFFICE DES SPORTS ET DU TEMPS LIBRE DE SAINT-PIERRE POUR L'ANNÉE 2021

3 - RAPPORT/DECPRR /N°111507 DCP2021_0734.....07
OBJET : APPEL À PROJETS 2021 COHÉSION DES TERRITOIRES - 3ÈME PROGRAMMATION

4 - RAPPORT/DECPRR /N°111486 DCP2021_0735.....10
OBJET : SOUTIEN AUX ACTEURS DE L'AIDE ALIMENTAIRE - 2ÈME PROGRAMMATION

5 - RAPPORT/DCPC /N°111553 DCP2021_0737.....13
OBJET : ÉDITION DU "GUETALI" 2021 AU MUSÉE STELLA MATUTINA

6 - RAPPORT/DCPC /N°111511 DCP2021_0738.....16
OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE SECTEUR DE LA MUSIQUE FONCTIONNEMENT - ANNEE 2021

7 - RAPPORT/DSVA /N°111594 DCP2021_0739.....20
OBJET : ACCOMPAGNEMENT DE DEUX LIGUES ET D'UN COMITE

8 - RAPPORT/DSVA /N°111564 DCP2021_0740.....23
OBJET : AIDES AUX COMMUNES DANS LE DOMAINE DU SPORT

9 - RAPPORT/DIRED /N°111651 DCP2021_0741.....26
OBJET : ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS REGIONALES DE RECHERCHE DE DOCTORAT - SESSION 2021

10 - RAPPORT/DBA /N°111610 DCP2021_0742.....31
OBJET : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DU LYCÉE MOULIN JOLI À LA POSSESSION

11 - RAPPORT/DBA /N°111612 DCP2021_0743.....34
OBJET : TRAVAUX DE MAINTENANCE ET DE REPARATIONS SUR QUATRE LYCÉES DU SECTEUR NORD-EST

12 - RAPPORT/CPCB /N°111613 DCP2021_0744.....37
OBJET : DEMANDE DE LA SAS AQUA AUSTRAL: MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE SON PROJET DE CRÉATION D'UNE FERME D'ESTURGEON A LA RÉUNION - MESURE 48 DU PO FEAMP 2014-2020

13 - RAPPORT/DEIE /N°111496 DCP2021_0745.....40
OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA PRIM'EXPORT 2021 - ENTREPRISE SAINT-LAMBERT

14 - RAPPORT/DIDN /N°111582 DCP2021_0746.....43
OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE DIGITAL REUNION DANS LE CADRE DU FORUM NXSE 2021

15 - RAPPORT/DIDN /N°110419 DCP2021_0747.....46
OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA KOURMÉTRAGERIE POUR L'ANNÉE 2021

16 - RAPPORT/DAE /N°111579 DCP2021_0748.....49
OBJET : PROGRAMME OPÉRATIONNEL EUROPÉEN FEDER 2014-2020, AXE 10, « VOLET REACT UE » - MISE EN ŒUVRE DE LA FICHE ACTION 10.2.4, « AIDES AUX PETITS INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES ARTISANALES DU BTP, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DU COMMERCE DE PROXIMITÉ »

17 - RAPPORT/DGADDE /N°111341 DCP2021_0749.....52
OBJET : RAPPORT ÉCRIT DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL RÉGIONAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMAC - EXERCICE 2020

18 - RAPPORT/DGADDE /N°111342 DCP2021_0750.....74
OBJET : RAPPORT ÉCRIT DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL RÉGIONAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEDRE - EXERCICE 2020

19 - RAPPORT/DGADDE /N°111343 DCP2021_0751.....87
OBJET : RAPPORT ÉCRIT DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL RÉGIONAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SODEGIS - EXERCICE 2020

20 - RAPPORT/DGADDE /N°111344 DCP2021_0752.....104
OBJET : RAPPORT ÉCRIT DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL RÉGIONAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL AVENIR RÉUNION - EXERCICE 2020

21 - RAPPORT/DGADDE /N°111441 DCP2021_0753.....121
OBJET : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENCE DÉPARTEMENTALE DU LOGEMENT (ADIL) AU TITRE DE L'ANNÉE 2021- RECTIFICATION DES LIGNES BUDGÉTAIRES DE LA DÉLIBÉRATION N°DCP2021_0573 DU 17 SEPTEMBRE 2021 SUITE A UNE ERREUR MATÉRIELLE

22 - RAPPORT/DEECB /N°111584 DCP2021_0754.....126
OBJET : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE ILEVA ET LA RÉGION - MODIFICATION DES STATUTS

23 - RAPPORT/DEECB /N°110999 DCP2021_0755.....141
OBJET : PROGRAMME OBSERVATION ET GESTION DE L'ÉROSION CÔTIÈRE (OBSCOT) 2021-2022 DU BRGM

24 - RAPPORT/DADT /N°111565 DCP2021_0756.....144
OBJET : SYNDICAT MIXTE DE PIERREFONDS - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE

25 - RAPPORT/GIDDE /N°111459 DCP2021_0757.....150
OBJET : POE FEDER 14/20 - FICHE ACTION 4-11 - "RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC (LED)" - DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA COMMUNE DU TAMPON – SYNERGIE N° RE0031348

26 - RAPPORT/GIDDE /N°111508 DCP2021_0758.....153
OBJET : POE FEDER 14/20 - FICHE ACTION 4-12 -"INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES PAR PRODUCTION SOLAIRE"- DEMANDE DE FINANCEMENT DE PREFABETON (IRVE USINE 1) - SYNERGIE N° RE0031671

27 - RAPPORT/GIDDE /N°111509 DCP2021_0759.....156
OBJET : POE FEDER 14/20 - FICHE ACTION 4-12 -"INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES PAR PRODUCTION SOLAIRE"- DEMANDE DE FINANCEMENT DE PREFABETON (IRVE LABORATOIRE) - SYNERGIE N° RE0031672

28 - RAPPORT/GIDDE /N°111510 DCP2021_0760.....159
OBJET : POE FEDER 14/20 - FICHE ACTION 4-14 -"INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUE EN AUTOCONSOMMATION"- DEMANDE DE FINANCEMENT DE PREFABETON (CENTRALE PV UNITÉ 2) - SYNERGIE N° RE0031673

29 - RAPPORT/DEER /N°111514 DCP2021_0761.....162
OBJET : RÉALISATION D'UNE PASSERELLE POUR LES CYCLES ET MODES DOUX SUR L'OUVRAGE FRANCHISSANT LA RAVINE DES LATANIERS SUR LA RN1À LA POSSESSION, DANS LE SENS NORD-SUD

30 - RAPPORT/DEER /N°111205 DCP2021_0762.....165
OBJET : AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DES DEUX CANONS SUR LA RN2 - SAINT-DENIS

31 - RAPPORT/DRH /N°111426 DCP2021_0763.....168
OBJET : ATTRIBUTION À OSCAR D'UNE DOTATION POUR L'ORGANISATION DE L'ARBRE DE NOËL DES ENFANTS DES AGENTS DE LA RÉGION - ANNÉE 2021

32 - RAPPORT/DAJM /N°111634 DCP2021_0764.....174
OBJET : LE SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE LA RESIDENCE AH SING CONTRE RÉGION RÉUNION

33 - RAPPORT/DAE /N°111151 DCP2021_0765.....183
OBJET : PROGRAMME ACCOMPAGNER, CONSOLIDER, ADAPTER, CONQUÉRIR, INNOVER, ANCRER - PRÉSENTATION DES ENTREPRISES ÉLIGIBLES - SUBVENTION > 23000€

34 - RAPPORT/DGSG /N°111744 DCP2021_0766.....186
OBJET : MISSION DES ELUS

Sommaire de la Commission Permanente du 10 décembre 2021

1 - RAPPORT/DM /N°111806 DCP2021_0767.....189
OBJET : CONTINUITE TERRITORIALE DE LA REGION REUNION: PROROGATION DE LA CAMPAGNE CONTINUITE TERRITORIALE 2021 JUSQU'AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

2 - RAPPORT/DAE /N°111771 DCP2021_0768.....192
OBJET : ASSOCIATION COOP UNION - PROGRAMME D'ACTIONS 2021

3 - RAPPORT/DAE /N°111766 DCP2021_0769.....195
OBJET : ASSOCIATION RÉUNION SITUATION (REUSIT) - PROGRAMME D'ACTIONS 2021

4 - RAPPORT/DAE /N°111566 DCP2021_0770.....198
OBJET : DISPOSITIF ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION - EXAMEN DES DEMANDES DES ASSOCIATIONS ARDIE (ASSOCIATION RÉUNIONNAISE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI), LES JARDINS DE FOND IMAR, EMMAÜS GRAND SUD, ATOUT 974 ET PARLE A ZOT

5 - RAPPORT/DAE /N°111243 DCP2021_0771.....201
OBJET : NEXA - PROGRAMME D'ACTIONS 2021 - HORS POE FEDER

6 - RAPPORT/GRDTI /N°111324 DCP2021_0772.....204
OBJET : POE FEDER 2014-2020 - FICHE ACTION 1.08 - RE0030559 - SAS REGAIN « DÉPLOIEMENT DU PROJET KAZ' À PROJETS SUR LES COMMUNES DE L'EPCI CIREST DE LA RÉUNION »

7 - RAPPORT/DECPRR /N°111650 DCP2021_0773.....207
OBJET : RENOUVELLEMENT DE 6 CHANTIERS EMPLOIS VERTS - PROGRAMMATION NOVEMBRE 2021

8 - RAPPORT/DECPRR /N°111759 DCP2021_0774.....212
OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'IRMS-OI POUR L'ANNÉE 2021 DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT PLURIANNUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES DE L'IRMS-OI

9 - RAPPORT/DECPRR /N°111757 DCP2021_0775.....219
OBJET : ÉGALITÉ DES CHANCES - PRÉVENTION DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES - DEMANDE DE SUBVENTION 2021

10 - RAPPORT/DECPRR /N°111606 DCP2021_0776.....222
OBJET : ÉGALITÉ DES CHANCES - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION JEUNES AUJOURD'HUI POUR DEMAIN POUR L'ORGANISATION DE CONCOURS D'ÉLOQUENCE

11 - RAPPORT/DIRED /N°111626 DCP2021_0777.....225
OBJET : DOTATION D'ÉQUIPEMENT SPÉCIFIQUE EN MATIÈRE DE RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'EXERCICE 2021

12 - RAPPORT/DIRED *N°111625 DCP2021_0778.....228*
OBJET : FONDS COMMUN D'HEBERGEMENT (FCSH) POUR LES LYCEES GEORGES BRASSENS, LECONTE DE LISLE ET TROIS BASSINS - EXERCICE 2021

13 - RAPPORT/DIRED /N°111642 DCP2021_0779.....231
OBJET : ATTRIBUTION D'UNE DOTATION D'ÉQUIPEMENT COMPLÉMENTAIRE EN FAVEUR DU LYCÉE AMIRAL LACAZE - EXERCICE 2021

14 - RAPPORT/DIRED /N°111595 DCP2021_0780.....234
OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE EN FAVEUR DES LYCEES L'HORIZON ET ROCHES MAIGRES - EXERCICE 2021

15 - RAPPORT/DIRED /N°111476 DCP2021_0781.....237
OBJET : CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES INITIALES - PROJET D'EVOLUTION DES STRUCTURES PEDAGOGIQUES DES LYCEES PUBLICS ET PRIVES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2022-2023

16 - RAPPORT/DIRED /N°111576 DCP2021_0782.....242
OBJET : AIDE RÉGIONALE AUX PROJETS PÉDAGOGIQUES INNOVANTS DES SECTIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES - EXERCICE 2021

17 - RAPPORT/DIRED /N°111578 DCP2021_0783.....245
OBJET : SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT EN MATIÈRE DE MAINTENANCE INFORMATIQUE

18 - RAPPORT/DBA /N°111618 DCP2021_0784.....248
OBJET : DIVERSES ETUDES TRANSVERSALES SUR LE PATRIMOINE REGIONAL (PROGRAMMATION, BILANS FONCTIONNELS, CHARTE BIM)

19 - RAPPORT/DBA /N°111607 DCP2021_0785.....251
OBJET : TRAVAUX DE MAINTENANCE ET DE REPARATIONS SUR LE SITE DE L'AFPAR SAINT-PAUL

20 - RAPPORT/DFPA /N°111581 DCP2021_0786.....253
OBJET : PACTE 2019 - COMMANDE PUBLIQUE ENGAGEMENT DU PROGRAMME DE FORMATIONS DU SECTEUR AGRICOLE 2022

21 - RAPPORT/DFPA /N°111580 DCP2021_0787.....257
OBJET : PO FSE 2021-2027 – COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉS À BONS DE COMMANDE – DISPOSITIF DE FORMATION « ATELIERS COMPÉTENCES CLÉS AVEC CERTIFICATION CLÉA» (ACC-CLÉA) / 2021-2022

22 - RAPPORT/DFPA /N°111705 DCP2021_0788.....261
OBJET : PRFP 2021 - FINANCEMENT DU "PROGRAMME DE FORMATIONS PÊCHE 2021" PRÉSENTÉ PAR L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DE L'ÉCOLE MARITIME ET AQUACOLE DE LA REUNION (AGEMAR)

23 - RAPPORT/DFPA /N°111550 DCP2021_0789.....266
OBJET : PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE FRANCE COMPÉTENCES ET LE CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

24 - RAPPORT/DFPA /N°111754 DCP2021_0790.....281
OBJET : BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES 2021-2022 - ENGAGEMENT COMPLÉMENTAIRE

25 - RAPPORT/GRDTI /N°111487 DCP2021_0791.....284
OBJET : FICHE ACTION 1.01 SOUTENIR LES INFRASTRUCTURES LIÉES A LA RECHERCHE, AU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET A L'INNOVATION (RDI) - "EQUIPEMENTS RECHERCHE INNOVATION CAMPUS SANTÉ - "EQRIN CAMPUS SANTÉ"" - SYNERGIE N° RE0029931

26 - RAPPORT/GIEFIS /N°111412 DCP2021_0792.....287
OBJET : PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER 2014-2020 - DOSSIERS A DÉPROGRAMMER DANS LE CADRE DE LA FICHE ACTION 7.05 « DÉVELOPPEMENT ET STRUCTURATION DE L'ATTRACTIVITÉ DES HAUTS »

27 - RAPPORT/GIEFIS /N°111210 DCP2021_0793.....290
OBJET : POE FEDER 2014-2020 - FICHE ACTION 7.05 - EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMMUNE DU TAMPON (SYNERGIE : RE 0029354) POUR LE PROJET DE « CRÉATION DE 2 AIRES DE JEUX DANS LES HAUTS »

28 - RAPPORT/GIEFIS /N°111213 DCP2021_0794.....293
OBJET : POE FEDER 2014-2020 - EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMMUNE DU TAMPON (SYNERGIE : RE 0030198) POUR LE PROJET DE « CRÉATION DE 4 ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ DANS LES HAUTS »

29 - RAPPORT/GIEFIS /N°111484 DCP2021_0795.....296
OBJET : POE FEDER 2014-2020 - REACT UE - EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA POSSESSION (SYNERGIE N°RE0031427) - REHABILITATION PARTIELLE DE L'ECOLE ALAIN LORRAINE

30 - RAPPORT/GIDDE /N°110722 DCP2021_0796.....300
OBJET : POE FEDER 2014/2020 - FA 4.03 " CES BAILLEURS SOCIAUX" - EXAMEN DE LA DEMANDE DE LA SIDR - SYNERGIE N°RE 0020539

31 - RAPPORT/GIDDE /N°111017 DCP2021_0797.....303
OBJET : POE FEDER 2014/2020 - FA 4.09 - "PROGRAMME D'APPUI AUX PROJETS D'URBANISATION AUTOUR DES GARES ET DES STATIONS RRTG / TCSP" - EXAMEN DE LA DEMANDE DE LA COMMUNE DE SAINT-JOSEPH - SYNERGIE RE 0030855

32 - RAPPORT/DEER /N°111368 DCP2021_0798.....306
OBJET : MISE EN PLACE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE SUR LE BUDGET D'EXPLOITATION 2021 DE LA DIRECTION DES ROUTES SUITE AUX DÉGÂTS OCCASIONNÉS PAR LES ÉVÈNEMENTS IMPRÉVUS

33 - RAPPORT/DEGC /N°111596 DCP2021_0799.....309
OBJET : RN1E COMMUNE DU PORT - AMÉNAGEMENT ENTRE LES GIRATOIRES SACRÉ CŒUR ET CHEMIN DES ANGLAIS - DEMANDE D'AP COMPLÉMENTAIRE DE 600 K€ (INTERVENTION N° 20201450 - OPÉRATION N° 20145001)

34 - RAPPORT/DEGC /N°111556 DCP2021_0800.....312
OBJET : VOIE VÉLO RÉGIONALE – SPL MARAÏNA – COMPTES RENDUS ANNUELS 2020 (INTERVENTION N° 20132175 – OPÉRATION N° 13217502)

35 - RAPPORT/DTD /N°111636 DCP2021_0801.....430
OBJET : PRÉSENTATION DU BILAN D'ACTIVITÉ DE LA SEMITTEL POUR L'EXERCICE 2020

36 - RAPPORT/DTD /N°111453 DCP2021_0802.....448
OBJET : RAPPORT ANNUEL 2020 D’EXÉCUTION DES SERVICES DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L’EXPLOITATION DU RÉSEAU CAR JAUNE

37 - RAPPORT/DGSG /N°111707 DCP2021_0803.....711
OBJET : CADEAUX DE FIN D'ANNÉE AUX AGENTS - ANNÉE 2O21

COMMISSION PERMANENTE

03 DECEMBRE 2021

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0732-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0732

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 3

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DEIE / N°111629
SOUTIEN À L'ACHEMINEMENT DE FRUITS TROPICAUX VERS LA METROPOLE ET L'EUROPE POUR LA SAISON 2021

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0732-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0732
Rapport /DEIE / N°111629

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

SOUTIEN À L'ACHEMINEMENT DE FRUITS TROPICAUX VERS LA METROPOLE ET L'EUROPE POUR LA SAISON 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu le rapport N° DEIE / 111629 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu la demande de soutien à l'acheminement du fret formulée par l'ARIFEL le 8 novembre 2021,

Vu l'avis de la Commission Développement Economique et Innovation du 02 décembre 2021,

Considérant,

- le champ d'intervention de la collectivité régionale renforcé en matière de développement économique par la loi NOTRe,
- l'objectif de faire de l'export un axe majeur de développement économique du territoire, de croissance pour les entreprises et de création d'emploi,
- la volonté de la collectivité régionale de rendre les entreprises réunionnaises plus compétitives, notamment sur les marchés extérieurs,
- le manque de capacités en fret et le surcoût à l'affrètement suite à la crise sanitaire -COVID19,
- le volume annuel de fruits exportés sur la période de décembre 2021,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver l'attribution d'une subvention régionale d'un montant maximal de **425 000€** à l'ARIFEL pour soutenir l'organisation de l'acheminement vers la France hexagonale de la production de fruits tropicaux pour la fin d'année 2021 ;
- de valider l'engagement des sommes correspondantes, soit **425 000 €** sur l'Autorisation d'Engagement A 130-0005 «Soutien Logistique aux Entreprises » votée au Chapitre 936 du Budget 2021 de la Région ;

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0732-DE

- de prélever les crédits de paiement correspondants, soit **425 000 €,** sur l'article fonctionnel 9364 du Budget 2021 de la Région ;

- de solliciter par ailleurs la réalisation d'une étude sur les circuits de distribution et la formation des prix des fruits de La Réunion en France hexagonale et en Europe ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0733-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0733

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DECPRR / N°111591
SUBVENTION DE L'ASSOCIATION OFFICE DES SPORTS ET DU TEMPS LIBRE DE SAINT-PIERRE POUR L'ANNÉE 2021

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0733-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0733
Rapport /DECPRR / N°111591

Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional

SUBVENTION DE L'ASSOCIATION OFFICE DES SPORTS ET DU TEMPS LIBRE DE SAINT-PIERRE POUR L'ANNÉE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2018_0178 en date du 04 mai 2018, validant le cadre d'intervention régional en matière de santé et d'actions de prévention sanitaire et sociale,

Vu la demande de subvention régionale de l' Office des Sports et du Temps Libre de Saint-Pierre (OSTL) en date du 29 octobre 2021,

Vu le rapport N° DECPRR / 111591 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Solidarité du 12 novembre 2021,

Considérant,

- que près de 4 réunionnais sur 10 sont en surcharge pondérale, obésité incluse,
- que la promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, comme facteurs de santé sont inscrits dans le Programme Alimentation Activités Physiques, Nutrition, Santé (PRAANS),
- que la promotion de l'activité physique et sportive adaptée (APA) chez les populations en situation de handicap, défavorisées, âgées ou atteintes de maladies chroniques est inscrite dans le Programme National Nutrition Santé,
- que la pratique d'une activité physique adaptée pour tous est soutenue dans le Plan Régional Sport-Santé-Bien Être à La Réunion porté par la DRAJES,
- que l'association OSTL a créé un réseau local de promotion et de coordination de l'offre en activité physique adaptée à différentes pathologies,
- que l'OSTL sollicite la Région Réunion pour son projet intitulé « Saint-Pierre Sport-Santé » (SP2S) ayant pour vocation de proposer des programmes sport-santé personnalisés selon les contraintes et besoins d'un large public : entretien motivationnel, bilan de la condition physique, séances d'APS et d'APA, ateliers nutrition, séances découvertes en associations sportives, suivi régulier en lien avec le médecin traitant, ateliers de sophrologie,

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0733-DE

- qu'une attention particulière est portée aux personnes en situation de précarité socio-économique, aux personnes fortement sédentarisées, en situation de handicap ou au niveau d'autonomie limitée, aux personnes porteuses de maladies chroniques ou en ALD disposant d'une prescription d'activité physique adaptée à leurs limitations fonctionnelles,

- que le projet SP2S est porté sur la commune de Saint-Pierre et en particulier sur les 6 Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville et les zones carencées identifiées par la cartographie de l'offre sport-santé,

- que la collectivité régionale dans le cadre de sa politique volontariste soutient financièrement les associations œuvrant dans le champ de la santé et souligne l'importance de l'activité physique comme vecteur de lien social, de santé et de bien-être pour toute la population,

- les projets portés par l'OSTL sont conformes au cadre d'intervention régional en santé,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une subvention maximale à hauteur de **20 000 €** à l'association Office des Sports et du Temps Libre de Saint-Pierre (OSTL) afin de soutenir son projet « Saint-Pierre Sport-Santé » (SP2S) ;

- d'engager un montant maximal de **20 000 €** sur l'autorisation d'engagement A 206-0001 « aides aux associations médicales et médico-sociales » votée au chapitre 934 du budget 2021 de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 934.412 du budget 2021 de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0734-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0734

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DECPRR / N°111507
APPEL À PROJETS 2021 COHÉSION DES TERRITOIRES - 3ÈME PROGRAMMATION

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0734-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0734
Rapport /DECPRR / N°111507

Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional

APPEL À PROJETS 2021 COHÉSION DES TERRITOIRES - 3ÈME PROGRAMMATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la délibération N°DAP 2021_0007 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences au Président du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2018_0660 en date du 30 octobre 2018 portant approbation du cadre d'intervention relatif à une meilleure cohésion sociale et à une plus grande égalité des chances dans les quartiers prioritaires de La Réunion,

Vu la délibération N° DCP 2019_0662 en date du 12 novembre 2019 portant approbation de l'actualisation du cadre d'intervention régionale en faveur de la cohésion dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les quartiers pauvres de l'INSEE,

Vu la délibération N° DCP 2021_0366 en date du 01 juin 2021 validant le financement de 36 projets associatifs au titre de l'appel à projets Cohésion des Territoires,

Vu la délibération N° DCP 2021_0440 en date du 15 juin 2021 validant le financement de 05 projets associatifs complémentaires au titre de l'appel à projets Cohésion des Territoires,

Vu la signature par la Région des 13 Contrats de ville de La Réunion en 2015 et 2016,

Vu la signature par la Région en 2019, du Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés actant la prorogation des Contrats de ville jusqu'en 2022,

Vu les demandes de subventions transmises par les associations Place au Vrac, Jeunesse Territoire Réunion et Football Club Bagatelle Sainte-Suzanne, pendant la période de l'Appel à projets 2021 Cohésion des Territoires, soit du 08 mars 2021 au 20 avril 2021,

Vu le budget de l'exercice 2021 de la Région Réunion,

Vu le rapport N° DECPRR / 111507 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Solidarité du 12 novembre 2021,

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0734-DE

Considérant,

- que la Collectivité régionale est un acteur engagé tant par ses compétences que ses engagements contractuels en matière de réussite socio-professionnelle de chaque Réunionnais, d'égal accès aux savoirs et aux droits,

- que la Collectivité soutient depuis plusieurs années et plus spécifiquement de façon volontariste des actions contribuant à une plus grande égalité des chances et une meilleure inclusion sociale,

- que la Collectivité souhaite mettre en œuvre les nouvelles procédures internes relatives à l'attribution et à la gestion des subventions (hors fonds UE et contreparties nationales),

- que la Région est co-signataire des 13 Contrats de ville de La Réunion,

- que la Région est signataire des Protocoles d'Engagements Réciproques et Renforcés des Contrats de ville de La Réunion,

- que les demandes de subventions des associations Place au Vrac, Jeunesse Territoire Réunion et Football Club Bagatelle Sainte-Suzanne, sont conformes au cadre d'intervention validé par la Commission Permanente du 12 novembre 2019 en matière de soutien aux quartiers prioritaires de la politique de la ville et aux quartiers pauvres de l'INSEE,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver l'attribution d'une subvention de **4 000 euros** à l'association Place au vrac pour la réalisation de son action « Rasemb' a nou Bois de Nef' » ;

- d'engager ce montant sur l'autorisation d'engagement A206-0011 *« Politique de la ville »* votée au chapitre 934 du budget 2021 de la Région ;

- d'approuver l'attribution d'une subvention de **2 200 euros** à l'association Jeunesse Territoire Réunion pour la réalisation de son action « Question de Parents » ;

- d'engager ce montant sur l'autorisation d'engagement A206-0011 *« Politique de la ville »* votée au chapitre 934 du budget 2021 de la Région ;

- d'approuver l'attribution d'une subvention de **5 000 euros** à l'association Football Club Bagatelle Sainte-Suzanne pour la réalisation de son action « Création d'un jeu pédagogique intitulé : s'informer, c'est se préserver » ;

- d'engager ce montant sur l'autorisation d'engagement A206-0011 *« Politique de la ville »* votée au chapitre 934 du budget 2021 de la Région ;

- de prélever les crédits correspondants, soit la somme totale de **11 200 euros**, sur l'article fonctionnel 934.420 du budget 2021 de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0735-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0735

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DECPRR / N°111486
SOUTIEN AUX ACTEURS DE L'AIDE ALIMENTAIRE - 2ÈME PROGRAMMATION

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0735-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0735
Rapport /DECPRR / N°111486

Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional

SOUTIEN AUX ACTEURS DE L'AIDE ALIMENTAIRE - 2ÈME PROGRAMMATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche,

Vu le décret n°2012-63 du 19 janvier 2012 relatif à l'aide alimentaire,

Vu l'arrêté du 8 août 2012 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire,

Vu l'arrêté du 8 août 2012 relatif aux données chiffrées de l'aide alimentaire et aux modalités de leur transmission,

Vu l'arrêté du 8 août 2012 relatif au cahier des charges et aux modalités d'organisation de l'appel à candidature pour bénéficier des denrées obtenues soit au moyen des stocks d'intervention de l'Union Européenne ou des crédits du programme européen d'aide aux plus démunis, soit au moyen des crédits du programme national d'aide alimentaire,

Vu la délibération N° DAP 2021_0007 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences au Président du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2019_0361 en date du 2 juillet 2019 portant validation du cadre d'intervention en investissement en faveur des acteurs de l'aide alimentaire,

Vu la délibération N° DCP 2021_0250 en date du 11 mai 2021 relative à la 1ère programmation 2021 du soutien aux acteurs de l'aide alimentaire,

Vu la demande de l'Association Social Attitude du 6 avril 2021,

Vu la demande de l'Association de Femmes et Enfants Victimes de Violences du 31 mars 2021,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Solidarité du 12 novembre 2021,

Considérant,

- que la Région Réunion, à travers une politique volontariste, s'engage dans la lutte contre les exclusions et les inégalités, pour plus de justice sociale,

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0735-DE

- que l'action de la Région Réunion vise également à plus d'égalité des chances en faveur des familles, dans un esprit de solidarité et de cohésion sociale, à destination des publics et des territoires les plus fragiles,

- que l'aide alimentaire a vocation à être un vecteur d'insertion,

- les enjeux sanitaires et sociaux relatifs aux populations les plus démunies,

- le taux de pauvreté de 40 % à La Réunion, taux supérieur à la moyenne nationale,

- le système d'habilitation de la DEETS au niveau régional,

- les associations habilitées à La Réunion,

- l'organisation du réseau de l'aide alimentaire autour de deux têtes de réseau (la Banque Alimentaire des Mascareignes et la Croix Rouge Française),

- les habilitations des associations,

- que les demandes de subvention sont conformes au cadre d'intervention en faveur des acteurs de l'aide alimentaire validé par la Commission Permanente du 02 juillet 2019,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver une subvention de **3 738 €** à l'association Social Attitude pour l'achat d'un réfrigérateur, d'un climatiseur, d'un ordinateur et d'un terminal de paiement pour équiper son épicerie sociale et solidaire de Saint-Pierre ;

- d'engager la somme de **3 738 €** sur l'autorisation de programme P206-0002 « Investissement – Aide Alimentaire » votée au chapitre 904 du budget 2021 de la Région ;

- de prélever les crédits correspondants, soit la somme de **3 738 €,** sur l'Article fonctionnel 904-420 du Budget 2021 de la Région ;

Décide,

- de reporter l'examen de la demande de subvention de **5 000 €** à l'Association de Femmes et Enfants Victimes de Violences pour l'achat d'une armoire réfrigérée, de rayonnages, de conteneurs isothermes et de petits équipements de cuisine, dans l'attente d'avoir des précisions sur l'articulation entre les activités de l'association liées aux violences faites aux femmes et les activités relatives à l'aide alimentaire ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0737-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0737

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DCPC / N°111553
ÉDITION DU "GUETALI" 2021 AU MUSÉE STELLA MATUTINA

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0737-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0737
Rapport /DCPC / N°111553

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

ÉDITION DU "GUETALI" 2021 AU MUSÉE STELLA MATUTINA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la délibération N° DACS/20110034 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional en date du 17 novembre 2011 (N°DACS/20110034) relative à la création de la Société Publique Locale Réunion des Musées Régionaux,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N°DACS/20120567 de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 07 août 2012 (N°DACS/20120567) relative à l'adoption du principe de délégation de service public pour l'exploitation des structures muséales régionales,

Vu la délibération N°DACS/20150685 de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 15 septembre 2015 (N°DCPC/20150685) concernant la délégation de service public musée Stella Matutina – convention de délégation – proposition de la société fermière SPL-RMR et la convention d'affermage y afférente en date du 30 octobre 2015 et ses avenants,

Vu la délibération N° DCP 2016_1015 en date du 13 décembre 2016 concernant l'avenant de prolongation aux contrats de délégation de service public avec la SPL-RMR pour l'exploitation du Madoi, de Kélonia, de la Cité du Volcan et du musée Stella Matutina,

Vu la délibération N° DCP 2017_1089 en date du 12 décembre 2017 relative à la mise en place d'un contrat de gestion transitoire pour 2018 avec la SPL-RMR,

Vu la délibération N° DCP 2018_0624 en date du 25 septembre 2018 relative à la programmation de manifestations artistiques et culturelles du musée Stella Matutina,

Vu la délibération N° DCP 2019_0207 en date du 28 mai 2019 relative à la prolongation du délai de réalisation de la programmation par l'avenant n°1 à la Convention n°DCPC/20181110,

Vu la délibération N° DCP 2019_0699 en date du 12 novembre 2019 relative à l'édition du « Guetali » 2019 au Musée Stella Matutina,

Vu la délibération N° DCP 2020_0404 en date du 08 septembre 2020 relative à l'édition du « Guetali » 2020 au Musée Stella Matutina,

Vu la délibération N° DCP 2019_1062 en date du 10 décembre 2019 relative à l'avenant de prolongation de la durée du contrat de gestion transitoire pour la période 2020-2021,

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0737-DE

Vu le courrier de la SPL-RMR en date du 19 octobre 2021, relatif à la demande de reconduction du dispositif « Guétali » pour l'année 2021,

Vu le rapport n° DCPC / 111553 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Identité, Culture et Sport du 19 novembre 2021,

Considérant,

- que la richesse du patrimoine matériel, immatériel et naturel participe au rayonnement culturel et à l'attractivité touristique de La Réunion, et justifie à ce titre le choix d'une politique volontariste de la Région en matière de stratégie de développement muséal,

- que l'ouverture et l'accès des lieux de culture au public le plus large sont une des priorités de la politique culturelle régionale,

- que la diffusion et la vulgarisation des connaissances visant l'égal accès à la culture pour tous constituent une des missions premières des équipements patrimoniaux de la collectivité,

- que par une procédure de délégation de service, la collectivité régionale a transféré la gestion de ses structures muséales à la Société Publique Locale Réunion des Musées Régionaux, en vue d'une nouvelle impulsion pour les musées régionaux,

- que le contrat de gestion transitoire avec l'exploitant, la SPL RMR, définit des missions de gestion ainsi que des missions de service public propres aux établissements à vocation scientifique et culturelle et éducative,

- que devant l'intérêt du public pour l'opération « Guétali » au Musée Stella Matutina depuis 2018, il est proposé de reconduire ce dispositif pour 2021,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- d'engager une enveloppe globale de **50 000 €** en faveur de la SPL RMR pour la programmation du dispositif « Guétali » au musée Stella Matutina pour l'édition 2021,

- d'engager la somme de **50 000 €** sur l'Autorisation d'Engagement N° A150-0005 « Fonctionnement des structures muséales » votée au Chapitre fonctionnel 933.314 du budget 2021 ;

- de prélever les crédits de paiement de **50 000 €** sur l'article fonctionnel 933.314 du Budget 2021 ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur Frédéric MAILLOT n'a pas participé au vote de la décision.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0738-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0738

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DCPC / N°111511
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE SECTEUR DE LA MUSIQUE
FONCTIONNEMENT - ANNEE 2021

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0738-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0738
Rapport /DCPC / N°111511

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE SECTEUR DE LA MUSIQUE FONCTIONNEMENT - ANNEE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2019_0688 en date du 12 novembre 2019 adoptant le cadre d'intervention du dispositif d'aides régionales dans le domaine de la musique «Aide aux actions et programmes de professionnalisation »,

Vu la délibération N° DCP 2018_0746 en date du 30 octobre 2018 adoptant les cadres d'intervention du dispositif d'aides régionales dans le domaine de la musique « Aide aux festivals artistiques et regroupements des expressions de culture urbaine »,

Vu les arrêtés DCPC N°ARR2020_0012 en date du 22 avril 2020 relatifs à la décision du Conseil Régional prise pendant la période d'urgence sanitaire adoptant l'attribution d'une subvention de 6 000 € à l'association Cimendef pour la tournée de présentation du 2ème album de maloya traditionnel en métropole et l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association Culturelle Shruti Music pour la tournée aux États-Unis,

Vu l'arrêté DCPC N°ARR2020_0272 en date du 11 juin 2020 relatif à la décision du Conseil Régional prise pendant la période d'urgence sanitaire adoptant l'attribution d'une subvention de 2 600 € à l'association Entonnoir du Rock pour la tournée du groupe Kilkil en France,

Vu les demandes d'annulation de projet des deux associations :

* Association Cimendef du 15 septembre 2021
*Association Culturelle Shruti Music le 21 septembre 2021

Vu les demandes de subvention des associations suivantes et d'un artiste :

*Association Ban musikalé en date du 15 septembre 2021
*Association Blues marron en date du 10 août 2021
*Association pour le développement artistique de Salazie en date du 14 septembre 2021
*Monsieur Arhiman Jeannick en date 28 juin 2021

Vu le rapport N° DCPC / 111511 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Identité Culture et Sport du 19 novembre 2021,

Considérant,

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0738-DE

- que la Culture est le ciment d'une organisation, d'une société, d'un peuple et que l'expression artistique et culturelle constitue le fondement de la Liberté, et justifie à ce titre le choix d'une politique volontariste de la Région en matière culturelle,

- que la musique, constitutive de notre identité culturelle et destinée à nourrir les capacités créatives des générations actuelles et futures, ne connaît pas de frontières, améliore la qualité de vie, et favorise la tolérance et la compréhension mutuelle,

- que le développement de projets musicaux à dimension régionale, de par les objectifs poursuivis, le marché visé, le parcours et la structuration des artistes et des équipes dans un cadre pluri-partenarial, correspond à une volonté marquée de la Région de promouvoir une véritable diversité culturelle,

- que l'appel à projet culture a été lancé en date du 15 novembre 2020,

- que les demandes de subvention de l'association Blues Marron et de Monsieur Arhiman Jeannick présentent un intérêt justifiant une dérogation au cadre d'intervention,

- que les deux associations Cimendef et l'association Culturelle Shruti Music renoncent à leur subvention suite à l'annulation de leur projet « tournée de présentation du 2ème album de maloya traditionnel en métropole» et « Tournée aux États Unis », suite aux restrictions imposées par les autorités en matière sanitaire,

- que les demandes de subvention sont conformes aux cadres d'intervention «Aide aux actions et programmes de professionnalisation » adopté lors de la Commission Permanente du 12 novembre 2019, « Aide aux festivals artistiques et regroupements des expressions de culture urbaine» adopté lors de la Commission Permanente du 30 octobre 2018,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'engager une enveloppe globale de **24 000 €** au titre du Secteur Musique, répartie comme suit :

***Au titre des subventions de fonctionnement pour les aides aux programmes de professionnalisation, et aides aux festivals artistiques et regroupements des expressions de culture urbaines :**

- d'attribuer une subvention d'un montant global de **22 000 € :**

Association	Projet	Montant maximal de l'aide
Association Ban Musikalé	Programme d'activité de l'artiste Cécile Turby dans le cadre d'un projet musical inter culturel entre La Réunion et les musiciens israéliens	**6 000 €** (forfaitaire)
Association Blues Marron	Organisation de la 1ére édition « blues marron festival »	**8 000 €** (forfaitaire)
Association pour le développement artistique de salazie (ADAS)	Organisation de la 6éme édition du Détakali festival	**8 000 €** (forfaitaire)
TOTAL		**22 000 €**

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0738-DE

- d'engager la somme de **22 000 €** sur l'Autorisation d'Engagement A150.0004 « Subventions aux associations culturelles » votée au Chapitre 933 du Budget 2021 ;

- de prélever les crédits de paiement de **22 000 €** sur l'article fonctionnel 933.311 du Budget 2021 ;

****

- d'attribuer une subvention d'un montant global de **2 000 € :**

Association	**Projet**	**Montant maximal de l'aide**
Monsieur Arhiman Jeannick	Participation de Soan à l'enregistrement d'un album les fables de La Fontaine en chanson (métropole)	**2 000 €** (billet d'avion)
TOTAL		**2 000 €**

- d'engager la somme de **2 000 €** sur l'Autorisation d'Engagement A150.0009 « Promotion culturelle à l'export » votée au chapitre 933 du budget 2021 ;

- de prélever les crédits de paiement de **2 000 €** sur l'article fonctionnel 933.311 du budget 2021 ;

- de valider l'attribution d'une subvention forfaitaire pour les aides dont le montant est inférieur ou égal à 8 000 € (sauf pour l'acquisition de matériel) ;

- de valider les demandes d'annulation de subventions des deux associations : association Cimendef pour la tournée de présentation du 2ème album de maloya traditionnel en métropole et association Culturelle Shruti Music pour la tournée aux Etats-Unis ;

- de désengager **9 000 €** sur l'Autorisation d'Engagement A 150.0009 « Subventions aux associations culturelles » votée au Chapitre 933 du Budget 2020 ;

- de désengager sur les crédits de paiement de **9 000 €** sur l'article fonctionnel 933.311 du Budget 2020 ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0739-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0739

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DSVA / N°111594
ACCOMPAGNEMENT DE DEUX LIGUES ET D'UN COMITE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0739-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0739
Rapport /DSVA / N°111594

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

ACCOMPAGNEMENT DE DEUX LIGUES ET D'UN COMITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2018_0387 en date du 10 juillet 2018 validant le cadre d'intervention de la collectivité régionale pour les ligues, comités, organismes régionaux et associations sportives,

Vu les demandes de :

- la Ligue Réunionnaise d'Athlétisme en date du 02 novembre 2021,
- la Ligue Réunion de Kick-Boxing, Muay Thaï et Disciplines Associées en date du 02 novembre 2021,
- le Comité Régional de Gymnastique en date du 30 juin 2021,

Vu le rapport N° DSVA / 111594 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Identité Culture et Sport du 19 novembre 2021,

Considérant,

- la volonté de la collectivité régionale de soutenir l'organisation de manifestations sportives comme un élément déterminant de la politique sportive régionale, l'obligation pour les associations, ligues et comités locaux d'évaluer les licenciés en vue de les qualifier pour les différents rendez-vous sportifs nationaux et internationaux,

- la volonté de la Collectivité régionale de soutenir la pratique sportive de très haute performance et de faire de la destination Réunion un lieu d'entraînement sportif reconnu à l'échelle internationale,

- la nécessité pour les associations, ligues et comités et les sportifs de haut niveau de disposer de matériels sportifs spécifiques pour le développement de la pratique sportive concernée et l'obligation faite aux ligues et comités locaux d'utiliser des équipements sportifs d'initiation et de perfectionnement répondant aux normes fédérales en vigueur,

- que les demandes de subventions accordées sont conformes au cadre d'intervention des dispositifs d'aides aux ligues, comités, organismes régionaux,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0739-DE

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de **30 000 €** à la Ligue Réunionnaise d'Athlétisme pour la venue de l'équipe de France d'athlétisme, dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ;

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de **12 000 €** à la Ligue Réunion de Kick-Boxing, Muay Thaï et Disciplines Associées pour l'organisation de la manifestation Indian Océan Fighting Championship 5 en décembre 2021 ;

- d'attribuer une subvention d'un montant forfaitaire de **4 000 €** au Comité Régional de Gymnastique pour la participation de deux athlètes aux championnats du Monde de gymnastique à Bakou en Azerbaïdjan ;

- de prélever la somme de **46 000 €** sur l'Autorisation d'Engagement A-151-0001 « Subvention de fonctionnement Sport » votée au Chapitre 933 du Budget 2021 de La Région ;

- de prélever les crédits de paiement de **46 000 €** sur l'article fonctionnel 933.326 du Budget 2021 de la Région ;

******

- d'attribuer une subvention d'un montant maximal de **15 000 €** au Comité Régional de Gymnastique pour l'acquisition d'un trampoline ;

- d'engager la somme de **15 000 €** sur l'Autorisation de Programme P-151-0003 « Subventions d'équipement domaine Sport » votée au Chapitre 903 du Budget 2021 de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement de **15 000 €** sur l'article fonctionnel 903.326 du Budget 2021 de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0740-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0740

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DSVA / N°111564
AIDES AUX COMMUNES DANS LE DOMAINE DU SPORT

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0740-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0740
Rapport /DSVA / N°111564

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

AIDES AUX COMMUNES DANS LE DOMAINE DU SPORT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2018_0445 en date du 21 août 2018 validant le cadre d'intervention de la collectivité Régionale pour le dispositif de financement des petits équipements sportifs des communes,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la demande de subvention des communes de Petite-Ile le 26 juillet 2021, de la Plaine des Palmistes le 04 octobre 2021 et du Port le 19 octobre 2021.

Vu le rapport N° DSVA / 111 564 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Identité, Culture et Sport du 19 novembre 2021,

Considérant,

- la nécessité pour les communes de disposer de matériels sportifs spécifiques pour le développement de la pratique sportive,
- la volonté de la collectivité régionale de contribuer à une répartition équilibrée des équipements sportifs sur le territoire réunionnais,
- que les subventions accordées sont conformes au cadre d'intervention relatif au dispositif de financement des petits équipements sportifs des communes,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une subvention d'un montant de **17 322,00 € à la commune de Petite-Ile** pour l'acquisition de matériels sportifs (Poteaux de basket, kit pour le beach soccer,…) ;
- d'attribuer une subvention d'un montant de **16 208,00 € à la commune de la Plaine des Palmistes** pour l'acquisition de matériels sportifs (Vélos de salle, Rameurs mag power, tapis, …) ;
- d'attribuer une subvention d'un montant de **40 000,00 € à la commune du Port** pour la remise aux normes et réhabilitation du mur d'escalade du complexe sportif municipal ;

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0740-DE

- d'engager la somme de **73 530,00 €** sur l'Autorisation de Programme « Subventions d'équipements domaine sport » votée au Chapitre 903 du Budget 2021 de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement de **73 530,00 €** sur l'article fonctionnel 903.322 du Budget 2021 de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Huguette BELLO

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0741-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0741

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DIRED / N°111651
ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS REGIONALES DE RECHERCHE DE DOCTORAT - SESSION 2021

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0741-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0741
Rapport /DIRED / N°111651

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS REGIONALES DE RECHERCHE DE DOCTORAT - SESSION 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le traité de fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 88, 107 et 108,

Vu la délibération N° DAP 2017_0013 en date du 16 juin 2017 portant approbation du Schéma régional de l'Enseignement et des Formations supérieurs,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu l'avis du Comité consultatif Local d'Expertise du 15 septembre 2021,

Vu le rapport N° DIRED / 111651 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la commission du Développement Humain du 16 novembre 2021,

Considérant,

- l'attente de la publication des prochains règlements européens applicables pour la période 2021-2027 au titre du PO FEDER FSE+ 2021-2027 de La Réunion en adéquation avec la première priorité « Soutenir l'innovation, la recherche et le développement des filières prioritaires afin de favoriser le retour de la croissance durable et de l'emploi » et sous réserve des critères de sélection finaux des types d'action retenus,

- l'attente de la publication des prochains règlements européens applicables pour la période 2021-2027 au titre du PO INTERREG 2021-2027 de La Réunion en adéquation avec la première priorité « Soutenir la recherche collaborative et la coopération économique pour favoriser les solutions communes et la création de valeur au niveau régional » et sous réserve des critères de sélection finaux des types d'action retenus,

- la volonté de la collectivité d'accompagner l'élévation du niveau de qualification des jeunes, afin de favoriser leur réussite,

- le choix de la collectivité de participer à la formation des jeunes étudiants au sein des unités de recherche du territoire,

- la volonté de la collectivité de contribuer au développement de l'écosystème de recherche sur le territoire,

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0741-DE

La Commission Permanente du Conseil Régional de la Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de valider la liste des candidats présentés à titre principal et sur liste complémentaire ;
- de valider comme ci-après le plan de financement prévisionnel défini au vu des candidatures reçues sur les prochaines programmations européennes FEDER / FSE + INTERREG 2021 -2027 ;
- d'attribuer, au titre de la session 2021, **25 allocations régionales de recherche de doctorat** représentant une enveloppe totale de **1 080 000 € soit :**

A – <u>Au titre du PO FEDER / FSE + 2021 -2027</u>

- 17 allocations maximum, d'un montant unitaire de 1 200 € par mois, sur une durée de 24 mois, reconductible une année, pour un montant total de **734 400** €.

Budget prévisionnel		
Coût total	**Montant FEDER / FSE +**	**Contrepartie nationale Région**
734 400	624 240	110 160
100 %	85 %	15 %

– de solliciter la participation du FEDER / FSE + à hauteur prévisionnelle maximale de 624 240 **€** et de demander l'agrément du plan de financement au Comité Local de Suivi, au titre du prochain PO FEDER / FSE + 2021-2027, au titre de la priorité 1 : « Soutenir l'innovation, la recherche et le développement des filières prioritaires afin de favoriser le retour de la croissance durable et de l'emploi » ;

– d'autoriser en conséquence la Présidente à déposer une demande de subvention communautaire auprès du Service Instructeur, la Région étant bénéficiaire de l'aide communautaire, versée au profit de ce dispositif de bourses individuelles ;

Liste des candidats retenus sur la liste principale :

LISTE PRINCIPALE	
CARRIERE RICHEZ	Patrick
BIGNONET	Mathilde Suzanne
CURPANEN	Elodie Anaïs
DEVILLE	Nowlan
EL SAFADI	Daed
FABRE FERBER	Frédérick Jehan Robert
FERNANDEZ	Romain
FERNEZELIAN	Danielle
LÖTTER	Francois Jacobus Petrus
MILLET	Tristan Bastien
NABOT	Marion Trécie
NAMINZO	Sarodja Aurane Chloé
OULIA	Jean Freddy

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0741-DE

PAULO-RAMOS	Aurélie
PIET	Quentin Pierre
SANDERS	Yvonne Lucie Beryl
SINAPAN	Idriss Koumara

B – <u>Au titre du PO FEDER INTERRREG 2021 -2027</u>

- 7 allocations maximum, d'un montant unitaire de 1 200 € par mois, sur une durée de 24 mois, reconductible une année, pour un montant total de **302 400** €.

Budget prévisionnel		
Coût total	**Montant INTERREG**	**Contrepartie nationale Région**
302 400	257 040	45 360
100 %	85 %	15 %

– de solliciter la participation de l'INTERREG à hauteur prévisionnelle maximale de 257 040 € et de demander l'agrément du plan de financement au Comité Local de Suivi, au titre du prochain PO INTERREG 2021-2027, au titre de la priorité 1 : «Soutenir la recherche collaborative et la coopération économique pour favoriser les solutions communes et la création de valeur au niveau régional ».

– d'autoriser en conséquence la Présidente à déposer une demande de subvention communautaire auprès du Service Instructeur, la Région étant bénéficiaire de l'aide communautaire, versée au profit de ce dispositif de bourses individuelles ;

Liste des candidats retenus sur la liste principale :

LISTE PRINCIPALE	
ANDRIAMANDROSO	Mirhado Nahary
DAVIDSON	Anne Sophie Danielle Hasina
NDRIANARIVO TAHINDRO	Emilian Fortuné
RAHARIMALALA	Nantenaina Soa
RAMANAMAHEFA	Ambinintsoa Volatiana
RANDRIAMASIMANJATO	Philippe
SHINA	Ananya
TOTAL : 7 candidats	

Dans l'attente des prochains critères de sélection pour le PO INTERREG 2021 -2027, il est reconduit les éléments actuellement demandés pour justifier de la coopération régionale, ayant trait en particulier au respect des critères de mise en œuvre commune du projet de recherche (intérêt partagé du projet de thèse pour La Réunion et pour la zone). Cette collaboration doit être matérialisée par une convention de recherche ou tout autre élément probant de mise en œuvre commune. Ces documents doivent être fournis au service dans un délai raisonnable. S'ils ne sont pas transmis au moment de la signature de la convention, la subvention ne sera pas attribuée au candidat.

C – <u>Au titre des Fonds Propres de la collectivité régionale</u>

1 allocation maximum d'un montant unitaire de 1 200 € mensuel sur une durée de 24 mois reconductible une année, au titre des Fonds propres régionaux, soit un total de **43 200 €.**

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0741-DE

Liste des candidats retenus sur la liste principale :

LISTE PRINCIPALE	
MONTEGU	Graziella Hilarie
TOTAL : 1 candidat	

D – <u>Listes complémentaires</u>

LISTE COMPLEMENTAIRE FEDER / FSE + 2021- 2027	
SCHEMBRI	Karl
GILLOTEAU	Joffrey
JUNOT	Malaurie
LEONG	Rachel
TOTAL : 4 candidats	

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0742-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0742

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DBA / N°111610
TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DU LYCÉE MOULIN JOLI À LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0742-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0742
Rapport /DBA / N°111610

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DU LYCÉE MOULIN JOLI À LA POSSESSION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération de la Commission Permanente en date du 01 décembre 2010 approuvant le schéma d'accessibilité du patrimoine régional et la mise en place d'un financement de 13 949,65 €, pour l'engagement des premières études d'accessibilité relatif aux équipements sportifs du lycée de la Possession (N° DBA / 2010_0663),

Vu la délibération de la Commission Permanente en date du 04 décembre 2012 approuvant la mise en place d'un financement de 560 232 €, pour l'engagement d'une tranche ferme de travaux pour la réhabilitation des équipements sportifs du lycée de la Possession (N° DBA / 2012_0949),

Vu le rapport N° DBA / 111610 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission du Développement Humain du 16 novembre 2021,

Considérant,

- les obligations de la collectivité en sa qualité de propriétaire,
- la nécessité d'engager les études et les travaux pour la réhabilitation des équipements sportifs du lycée Moulin Joli à la Possession, pour un budget prévisionnel global de 1 324 181 € TTC,
- la nécessité de mettre en place un financement complémentaire de 750 000 €TTC, compte tenu des financements déjà votés,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le coût global de l'opération de réhabilitation des équipements sportifs du lycée Moulin Joli à la Possession à hauteur **1 324 181 € TTC** ;
- d'engager une enveloppe financière complémentaire de **750 000 € TTC** pour cette opération, sur l'Autorisation de Programme P197-0032 « Plan de réhabilitation et mise aux normes des équipements sportifs » votée au chapitre 903 du budget 2021 de la Région ;

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0742-DE

- d’autoriser le prélèvement des crédits de paiements correspondants sur l’article fonctionnel 903-321 du budget de la Région ;

- d’autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,

Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0743-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0743

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DBA / N°111612
TRAVAUX DE MAINTENANCE ET DE REPARATIONS SUR QUATRE LYCÉES DU SECTEUR NORD-EST

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0743-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0743
Rapport /DBA / N°111612

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

TRAVAUX DE MAINTENANCE ET DE REPARATIONS SUR QUATRE LYCÉES DU SECTEUR NORD-EST

Vu le règlement UE N° 2020/2221 du Parlement et du Conseil européen du 23 décembre 2020,

Vu les nouvelles priorités définies par le Conseil Européen du 21 juillet 2020, et notamment le volet REACT UE du Plan de Relance Européen,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2020_0482 en date du 13 octobre 2020 relative à l'état d'avancement de l'initiative REACT UE et de la V1 du PO 2021-27, complétée par la délibération N° DCP2020_0809 en date du 22 décembre 2020 relative à la V2 du volet REACT UE,

Vu la délibération N° DCP 2020_0771 en date du 1er décembre 2020 approuvant la mise en place d'un financement pour le lancement des études relatives à des opérations dans les lycées et les centres, susceptibles d'être éligibles au plan de relance et au programme REACT-UE,

Vu la délibération N° DCP 2021_0185 en date du 13 avril 2021 relative au volet REACT UE du POFEDER 2014-2020,

Vu le rapport N° DBA / 111612 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission du Développement Humain du 16 novembre 2021,

Considérant,

- les obligations de la collectivité en sa qualité de propriétaire,
- la nécessité d'engager des travaux de réparations et de maintenance sur les 4 lycées du secteur Nord et Est, Amiral Lacaze, Bel Air, Le Verger et Sarda Garriga,
- le bilan actualisé de l'opération de 255 000 € TTC, le financement déjà mis en place à hauteur de 30 000 € TTC et la nécessité de mettre en place un montant complémentaire de 225 000 € TTC pour engager les travaux sur le lycée Amiral Lacaze,
- le bilan actualisé de l'opération de 350 000 € TTC, le financement déjà mis en place à hauteur de 30 000 € TTC et la nécessité de mettre en place un montant complémentaire de 320 000 € TTC pour engager les travaux sur le lycée Bel Air,

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0743-DE

- le bilan actualisé de l'opération de 190 000 € TTC, le financement déjà mis en place à hauteur de 70 000 € TTC et la nécessité de mettre en place un montant complémentaire de 120 000 € TTC pour engager les travaux sur le lycée Le Verger,

- le bilan actualisé de l'opération de 490 000 € TTC, le financement déjà mis en place à hauteur de 70 000 € TTC et la nécessité de mettre en place un montant complémentaire de 420 000 € TTC pour engager les travaux sur le lycée Sarda Garriga,

- la mobilisation de tous les instruments communautaires qu'ils soient nationaux ou régionaux au service de la relance du territoire,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver la programmation des travaux de maintenance et de grosses réparations sur les 4 lycées Amiral Lacaze - St-Denis, Bel Air - Ste-Suzanne, Le Verger - Ste-Marie et Sarda Garriga - St-André, pour un montant total de **1 285 000 € TTC** ;

- d'engager une enveloppe financière complémentaire pour un montant total de **1 085 000 € TTC** sur l'Autorisation de Programme P197_0002 « Travaux de maintenance et GER des lycées » votée au chapitre 902 du budget 2021 de la Région, décomposée de la manière suivante :

  - **225 000 € TTC** pour le lycée Amiral Lacaze,
  - **320 000 € TTC** pour le lycée Bel Air,
  - **120 000 € TTC** pour le lycée Le Verger,
  - **420 000 € TTC** pour le lycée Sarda Garriga,

- d'autoriser le prélèvement des crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 902-222 du budget de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à solliciter la participation du financement REACT-UE auprès de l'Autorité de Gestion pour les opérations suivantes :

Lycées	Travaux	Coût en € TTC	Coût en € HT	Part Région 10 %	Part UE 90 %
Lycée Amiral Lacaze	Aménagement espace ombragé	200 000,00	**184 331,80**	18 433,18	165 898,62
Lycée Bel Air	Aménagement espace ombragé	200 000,00	**184 331,80**	18 433,18	165 898,62
Lycée Le Verger	Mise en place isolation sous toiture tôle	60 000,00	**55 299,53**	5 529,95	49 769,57
Lycée Sarda Garriga	Remplacement de la toiture des bâtiments d'enseignement	350 000,00	**322 580,65**	32 258,06	290 322,58
	TOTAL	**810 000,00**	**746 543,78**	**74 654,39**	**671 889,39**

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0744-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0744

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /CPCB / N°111613
DEMANDE DE LA SAS AQUA AUSTRAL: MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE SON PROJET DE CRÉATION D'UNE FERME D'ESTURGEON A LA RÉUNION - MESURE 48 DU PO FEAMP 2014-2020

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0744-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0744
Rapport /CPCB / N°111613

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

DEMANDE DE LA SAS AQUA AUSTRAL: MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE SON PROJET DE CRÉATION D'UNE FERME D'ESTURGEON A LA RÉUNION - MESURE 48 DU PO FEAMP 2014-2020

Vu le règlement (UE) n° 508/2014 du 15 mai 2014 relatif au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (règlement FEAMP),

Vu le Programme Opérationnel du FEAMP 2014-2020 et sa mesure 48,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2019_0393 en date du 16 juillet 2019 portant attribution d'une subvention de 93 809,09 € à la SAS AQUA AUSTRAL au titre de la mesure 48 du Programme Opérationnel F.E.A.M.P 2014-2020,

Vu la demande de la SAS AQUA AUSTRAL en date du 28 mai 2021,

Vu le rapport N° CPCB / 111613 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi du 05 août 2021,

Vu l'avis de la Commission Développement Économique et Innovation du 18 novembre 2021,

Considérant,

- le champ d'intervention de la collectivité régionale en matière de développement économique,
- la volonté de la Région Réunion de développer les activités et l'emploi dans le secteur de l'économie maritime,
- l'adéquation de la demande formulée par la SAS AQUA AUSTRAL à la mesure 48 du Programme Opérationnel du FEAMP 2014-2020,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0744-DE

Décide, à l'unanimité,

- de se prononcer favorablement sur la demande de modification du plan de financement de cette opération, et de désengager un montant de 2 386,74 € de la contrepartie publique nationale initialement attribuée à la SAS AQUA AUSTRAL ;

- de diminuer l'aide attribuée par la Région à hauteur de **91 422,35 €** en faveur de la **SAS AQUA AUSTRAL** à titre de contrepartie publique nationale dans le cadre de la mesure 48 du PO FEAMP 2014-2020 pour la construction d'une ferme d'esturgeons, soit une intervention à hauteur de 10 % de la dépense éligible ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0745-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0745

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DEIE / N°111496
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA PRIM'EXPORT 2021 - ENTREPRISE SAINT-LAMBERT

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0745-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0745
Rapport /DEIE / N°111496

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA PRIM'EXPORT 2021 - ENTREPRISE SAINT-LAMBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la délibération N° DAP 2021_0007 en date du 02 juillet 2021 donnant délégations de compétences au Président du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2019_0391 en date du 16 juillet 2019 relative à la création du dispositif Prim'Export et la mise en place de son cadre d'intervention,

Vu le rapport n° DEIE / 111496 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu la demande de subvention de l'entreprise Saint-Lambert en date du 11 octobre 2021,

Vu l'avis de la Commission Développement Économique et Innovation du 18 novembre 2021,

Considérant,

- la nécessité pour les entreprises de se connecter au monde et de conquérir des marchés extérieurs ainsi que de mettre le cap sur le monde et l'océan Indien, objectifs majeurs du SRDEII,
- l'objectif de faire de l'export un axe majeur de développement économique du territoire, de croissance pour les entreprises et de création d'emploi,
- la volonté de la collectivité régionale de rendre les entreprises réunionnaises plus compétitives, notamment sur les marchés extérieurs,
- la logique de pallier l'éloignement géographique subi par les entreprises réunionnaises,
- la conformité de la demande au cadre d'intervention « Prim'Export »,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **2 301,66 €** à l'entreprise Saint-Lambert pour sa participation au salon **« Made In France »** ;

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0745-DE

- d'engager une enveloppe de **2 301,66 €** sur l'Autorisation d'Engagement A 130-0004 « Promotion Export - DEIE » AE n°2 votée au chapitre 936 du budget 2021 de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement, soit la somme de **2 301,66 €**, sur l'article fonctionnel 64 du Budget 2021 de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,

Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0746-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0746

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DIDN / N°111582
DEMANDE DE SUBVENTION DE DIGITAL REUNION DANS LE CADRE DU FORUM NXSE 2021

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0746-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0746
Rapport /DIDN / N°111582

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

DEMANDE DE SUBVENTION DE DIGITAL REUNION DANS LE CADRE DU FORUM NXSE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu le rapport n° DIDN / 111582 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Développement Économique et Innovation du 18 novembre 2021,

Considérant,

- la politique régionale en matière de développement du numérique sur le territoire,
- la signature du contrat de filière numérique (« Pacte Numérique ») le 06 novembre 2020,
- les thèmes portés par l'association DIGITAL REUNION qui relèvent des compétences de la Région,
- l'intérêt du forum NXSE pour l'ensemble des acteurs de la filière numérique mais également pour l'ensemble des acteurs de l'économie locale,

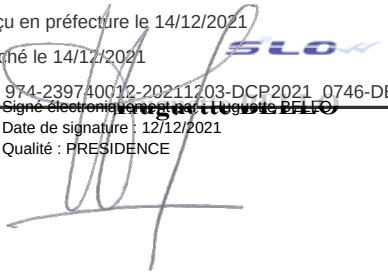
La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver la demande de subvention de l'association DIGITAL REUNION ;
- de valider l'engagement d'une enveloppe de **40 000,00 €** sur l'Autorisation d'Engagement A133-0016 «TOURISME INCLUSION NUMERIQUE» votée au chapitre 935 du budget de la Région ;
- de prélever les crédits correspondants sur l'article fonctionnel 9357 du Budget de la Région ;
- que les lycéens et étudiants de la filière numérique soient invités à cet évènement par DIGITAL REUNION et qu'un bilan sur les impacts des 6 éditions de NXSE sur la filière soit réalisé ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0746-DE
Signé électroniquement par : Jean-Hugues RATENON
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE



Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0747-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0747

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DIDN / N°110419
DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA KOURMÉTRAGERIE POUR L'ANNÉE 2021

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0747-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0747
Rapport /DIDN / N°110419

Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional

DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA KOURMÉTRAGERIE POUR L'ANNÉE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu le rapport N° DIDN / 110419 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu la demande de subvention de la Kourmétragerie en date du 29 mars 2021,

Vu l'avis de la Commission Développement Économique et Innovation du 18 novembre 2021,

Considérant,

- l'action de la Région Réunion en faveur de l'audiovisuel, du cinéma et du multimédia pour le développement économique,
- l'intérêt de la démarche portée par l'association la Kourmétragerie pour la valorisation des courts métrages locaux,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver une subvention d'un montant de **10 000 €** en faveur de la Kourmétragerie ;
- d'engager la somme de **10 000 €** pour le versement d'une subvention à la Kourmétragerie ;
- de prélever les crédits correspondants, soit la somme de **10 000 €,** sur l'autorisation d'engagement 130-0002 « Aides à l'animation - DIDN » votée au chapitre 936 – Article fonctionnel 62 pour le fonctionnement ;
- de formuler, par ailleurs, les propositions suivantes :

  -Des réflexions pourraient être réalisées pour que les projets soutenus soient davantage en phase avec le projet de la mandature ;

  - Une plus grande communication sur les films accompagnés est à réaliser ;

  -Une projection de ces films auprès des élus régionaux et des agents de la collectivité pourrait

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0747-DE

être mise en place pour que ceux-ci soient mieux connus ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,

Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0748-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0748

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DAE / N°111579
PROGRAMME OPÉRATIONNEL EUROPÉEN FEDER 2014-2020, AXE 10, « VOLET REACT UE » - MISE EN ŒUVRE DE LA FICHE ACTION 10.2.4, « AIDES AUX PETITS INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES ARTISANALES DU BTP, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DU COMMERCE DE PROXIMITÉ »

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0748-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0748
Rapport /DAE / N°111579

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

PROGRAMME OPÉRATIONNEL EUROPÉEN FEDER 2014-2020, AXE 10, « VOLET REACT UE » - MISE EN ŒUVRE DE LA FICHE ACTION 10.2.4, « AIDES AUX PETITS INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES ARTISANALES DU BTP, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DU COMMERCE DE PROXIMITÉ »

Vu les nouvelles priorités définies par le Conseil Européen du 21 juillet 2020, et notamment le volet REACT UE du Plan de relance Européen,

Vu le règlement UE N° 2020/2221 du Parlement et du Conseil Européen du 23 décembre 2020,

Vu le Règlement (UE) N° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux « aides de minimis »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de Gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération N° DAP 2021_0008 en date du 02 juillet 2021 portant délégation au Président du Conseil Régional : aides économiques de moins de 23 000 €,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégation de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région Réunion d'exercer la fonction d'Autorité de Gestion dans le cadre du décret n° 2014-580 du 03 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération N° DCP 2020_0482 en date du 13 octobre 2020 relative à l'état d'avancement de l'initiative REACT UE et de la V 1 du POE 2021-2027, complétée par la délibération N° DCP 2020-0809 en date du 22 décembre 2020 relative à la V 2 du volet REACT UE et du PO 2021-2027,

Vu la Fiche Action 10.2.4 « Aides aux petits investissements des entreprises artisanales du BTP, de l'agroalimentaire et du commerce de proximité », du POE FEDER 2014-2020, « Volet REACT UE », adoptée par délibération N° DCP 2021-0185 de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 13 avril 2021,

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi consulté en procédure écrite du 09 au 23 avril 2021, au titre de l'axe 10 du POE FEDER 2014-2020, « Volet REACT UE »,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu le rapport N° DAE / 111579 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0748-DE

Vu l'avis de la Commission Développement Économique et Innovation du 18 novembre 2021,

Considérant,

- le rôle d'Autorité de Gestion de la Région Réunion concernant le Programme Opérationnel FEDER 2014-2020 au titre duquel est intégré le volet REACT UE,

- la décision N°C(2021)3898 du 26 mai 2021 de la Commission européenne modifiant la décision d'exécution N°C(2014)9743 portant approbation de certains éléments du programme opérationnel FEDER REUNION en vue d'un soutien du Fonds européen de développement régional au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » pour la région La Réunion,

- que le secteur économique à La Réunion est particulièrement impacté par la crise liée au COVID 19 du fait de l'arrêt d'activité subi en période de confinement, et des contraintes sanitaires et réglementaires qui ont perduré malgré la sortie de cette dernière, et qui limitent ainsi la reprise d'activité, accentuée par l'insularité et la dépendance de l'île à l'extérieur,

- la volonté de la collectivité régionale de soutenir spécifiquement les Très Petites Entreprises du secteur du BTP, de l'agroalimentaire et du commerce de proximité, particulièrement impactées par la crise, afin de les sauvegarder ainsi que les emplois qui s'y rattachent, et d'impulser une dynamique de relance de l'économie réunionnaise,

- l'incapacité de ces TPE, au vu du contexte, d'investir durablement afin de pérenniser leurs activités,

- la nécessaire mobilisation cohérente de tous les instruments communautaires qu'ils soient nationaux ou régionaux au service de la relance du territoire et de l'amélioration de sa résilience,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'agréer l'engagement d'une première enveloppe de **2 250 000 €** sur l'Autorisation de Programme P130-0001, « Aides régionales aux entreprises », votée au chapitre 906 du budget principal de la Région, pour le préfinancement des aides octroyées aux entreprises au titre du FEDER, dans le cadre de la Fiche Action 10.2.4 « Aides aux petits investissements des entreprises artisanales du BTP, de l'agroalimentaire et du commerce de proximité », du POE FEDER 2014-2020, axe 10 « Volet REACT UE » ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants, soit **2 250 000 €**, sur l'article fonctionnel 61 du budget principal de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à déposer un dossier complet auprès du Guichet Unique EDT (Service Instructeur du FEDER) afin de permettre la programmation des fonds européens et par la suite les demandes de remboursement du FEDER au titre du POE FEDER 2014-2020 (volet REACT UE) compte tenu du préfinancement des aides assuré par la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0749-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0749

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DGADDE / N°111341
RAPPORT ÉCRIT DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL RÉGIONAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMAC - EXERCICE 2020

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0749-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0749
Rapport /DGADDE / N°111341

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

RAPPORT ÉCRIT DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL RÉGIONAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMAC - EXERCICE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2018_0040 en date du 27 février 2018 relative à la désignation de représentants du Conseil régional dans divers organismes extérieurs,

Vu le rapport N° DGADDE / 111341 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique du 16 novembre 2021,

Considérant,

- la participation de la Région à hauteur de 9 % au capital social de la SEMAC, et qu'elle donne lieu à deux sièges au sein du Conseil d'Administration,
- que Madame Sylvie MOUTOUCOMORAPOULE et Monsieur Luc-Guy FONTAINE ont été les représentants désignés de la Région Réunion au sein du Conseil d'Administration de la SEMAC, pour la période 2015 – 2021,
- que le projet de comptes annuels et le projet de rapport de gestion de l'exercice 2020 ont été présentés à l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2021,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de prendre acte du rapport écrit des représentants du Conseil Régional au Conseil d'Administration de la SEMAC, pour l'exercice 2020, ci-joint ;

- de solliciter une évaluation qualitative et quantitative de l'entretien / réhabilitation des logements tant anciens que nouveaux, compte tenu de l'intervention des différentes collectivités locales sur plusieurs dispositifs d'aides aux bailleurs déjà mis en place : garanties d'emprunts, dispositifs d aides aux logements en accession à la propriété…
- d'initier une nouvelle contractualisation avec les bailleurs sociaux, en partenariat avec les communes et intercommunalités, par :

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0749-DE

- une réflexion sur la qualité de la conception des logements (en termes d'espaces raisonnables pour les familles nombreuses) et l'aménagement des espaces communs (cours..), proposés tant en achat qu' en location ;

- une réflexion sur la promotion des logements en accession à la propriété du fait de l'ancienneté des locataires et la mise en place des chantiers d'insertion pour les petits travaux dans les immeubles collectifs ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0749-DE

SEMAC

EXERCICE 2020

Rapport établi conformément
à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

I / ACTIONNARIAT

Dénomination sociale	Société d'Économie Mixte
Date de création	Septembre 1990
Siret	380 572 453 000 39
Code APE	6820 A
Siège social	16 Résidence Le Manchy – rue Leconte de lisle – 97470 Saint benoît.
Téléphone / Fax Mail	0262 97 56 56/ 0262 97 56 57 societe@semac,fr
Président du Conseil d'Administration	Monsieur Eric CARITCHY
Directeur Général	Monsieur Frédéric PILLORE

1)Capital social

Le capital social de la SEMAC à 13 205 870€ divisé en 17 726 actions :

ACTIONNAIRES ET REPRÉSENTANTS AU CA	NBRE DE SIEGE	NBRE ACTION	CAPITAL SOUSCRIT EN €	% DU CAPITAL
• Commune de Saint – Benoit M. Eric CARITCHY Mme Sarah SALAH-aly Mme Christelle HOAREAU Mme Anrifadjati TOILIBOU M Vincent TERGERMINA M. Rudy VOULAMA	6	6011	4 478 195	33,91
• CIREST M. Michel VERGOZ M. Jean- Louis VITAL	2	2308	1 719 460	13 ,02
• REGION REUNION **Mme Sylvie MOUTOUCOMORAPOULE, M. M. Luc-Guy FONTAINE**	2	1 611	1 200 195	9,09
• Commune de Saint- Joseph Mme Inelda BASSILLON	1	802	597 490	4,52
• Commune de Bras-Panon M. Jeannick ATCHAPA	1	520	387 400	2,93
• Commune de Ste- Suzanne		225	167 625	1,27

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0749-DE

• Commune de Sainte- Rose		340	253 300	1,92
• Commune de la Plaine des Palmistes		340	253 300	1,92
• Commune de Saint André		67	49 915	0,38
• Commune de Salazie		40	29 800	0,23
• CDC M.Christophe LOISEAU M.Alexandre PROFIT	2	3256	2 425 720	18,37
• CEPAC – Caisse d'Épargne M. André AUZET	1	450	335250	2,54
• BOURBON BOIS	1	916	682420	5,17
• CISE REUNION M. Alexandre LE STER	1	225	167 625	1,27
• CCIR (Censeur)		114	84 930	0,64
• ADMINISTRATEUR PRIVÉ		451	335 995	2,54
• TEREOS OI		50	37 250	0,28
TOTAL	17	17 726	13 205 870	100

2) les missions de la SEMAC

- La construction et la gestion de logements sociaux et de commerces,
- la conduction d'opérations, dans le cadre de conventions avec les collectivités locales (concessions d'aménagement, mandats, ...) ou en propre.

3) Gouvernance

Président	Eric CARITCHY
Directeur Général	Frédéric PILLORE
Conseil de surveillance	Les membres du Conseil d'Administration
Représentants de la Région	**Sylvie MOUTOUCOMORAPOULE**

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0749-DE

II / BILAN ACTIVITÉ 2020

1) Faits marquants et chiffres clés de l'exercice

- Une dizaine de concession d'aménagement,
- 60 opérations de mandat environ
- une quinzaine d'opération en propre,
- environ 175 opérations de construction et de gestion locative

2) bilan d'activité de la société

- **bilan financier**

Résultat net 2020	Résultat net 2019
4 980 K€	**4 048 K€**
Trésorerie 2020	Trésorerie 2019
17,2 M€	**8,6 M€**

- **gestion locative**

Revenus locatifs	• **2020**	• **23 268 K€**	
	• **2019**	• **22 228 K€**	
Vacances des logements	• **2020**	• 3,62	**530 attributions en 2020**
	• **2019**	• 3,51 %	

- **construction et développement**

En chantier en 2020 **297 Logements**		Financé en 2020 **36 M€ d'investissement**
• Saint Denis : • Ste Suzanne : • Bras Panon : • St Joseph : • Tampon : • Saint Pierre :	• Opération Valliamé 56 LLTS • Rés RPA Chan Kan Shu 61 LLTS • Opération Clos Solange 26LLS ; 19LLTS ; 50 RPA	• Opération GIMART 62 PLS • Résidence du Mat 43 LLTS • Ilôt 6 & 9B 35 LLTS • Opération Soane 57 LLTS • opération La Volière 57 LLTS

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0749-DE

La SEMAC est présente sur la moitié de l'île, élargit sa gamme de produits

Au 31/12/20 la SEMAC compte 5 opérations en crédit d'impôt livrées et mises en services pour un total de 119 logements (dont 2 sur l'exercice 2020) :

- TERRAIN EPEE 52 LLS, située sur la commune du Tampon,
- CITRONNELLE 21 LLTS, située sur la commune de la Petite-Ile.

Au 31/12/20 la SEMAC compte 8 opérations propres en cours de constructions, soit :

- **SAINT-ANGE PEDRE 38 LLTS à St Joseph**
- **TERRAIN BENARD 14 PLS à St Pierre**
- **FILLE DE MARIE 30 LLS à la Plaine des Cafres**
- **TERRAIN NELSON 45 LLS à la Plaine des Palmistes**
- **SELENES 30 LLS à St Benoît**
- **ROBERT JEAN D'ARC BT17 26 LLTS, à Saint Joseph**
- **TERRAIN CHANE 16 LLS, à Saint-Benoît**
- **TERRAIN TENNIS 61 LLTS, à Saint Joseph**

3) Le patrimoine de la SEMAC

<table>
<tr><td colspan="2">Patrimoine locatif est constitué de la SEMAC</td></tr>
<tr><td>• 4797 logements :</td><td>• 32 PLS
• 2747 LLS
• 2018 LLTS</td></tr>
<tr><td>• 4 000 M² de locaux commerciaux :</td><td>• Gérés dans 7 programmes
• 3 859 m² sur la CIREST
• 359 m² sur la CINOR
• 357 m² sur la CASUD
• 80 m² sur la CIVIS
• 142 m² sur le TCO</td></tr>
<tr><td colspan="2">L'age moyen du patrimoine est de 10 ans ce qui traduit la dynamique de production de la SEMAC</td></tr>
</table>

En 2020 la SEMAC a constaté une augmentation du taux d'impayés en 2020, soit 8,54 % (+ 1,66 point en 1 an).

4) Effectifs

Au 31 décembre 2020, l'effectif de la SEMAC est de 85 collaborateurs.

5) Synthèse du bilan financier .

Le rapport de gestion et les comptes annuels ont été approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2021 .

(exprimé en euros)

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0749-DE

Comptes de résultats en euros	2020	2019	2018	2017
Chiffres d'affaires	26 540 023	26 742 503	27 959 054	25 659 159
Résultat d'exploitation	3 577 833	3 201 751	1 906 070	2 528 503
Résultat net	4 980 020	4 048 152	3 590 254	3 173 001
Masse salariale	2 877 729	3 329 600	3 813 879	3 579 721
Effectifs en ETP	85	85	85	85
Capital social	13 205 870	13 205 870	13 205 870	13 205 870
Fonds propres	148 489 232	148 489 232	120 703 188	114 892 394
Dettes totales	337 773 461	330 716 602	294 039 688	278 180 285
Trésorerie en fin d'exercice	17 200 159	8 645 644	5 497 624	10 879 005

Les représentants du Conseil Régional,

Mme Sylvie MOUTOUCOMORAPOULE,

M. M. Luc-Guy FONTAINE,

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0749-DE

BDO RÉUNION MAYOTTE

Tél. : +262 262 61 87 00
www.bdo.re

2 rue Gabriel de Kerveguen
BP 1274
97492 Sainte-Clotilde Cedex

SEMAC

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 13 205 870 EUROS

-=-=-=-=-=-=-=-=-

SIEGE SOCIAL : 16 B Résidence le Manchy
97470 SAINT BENOIT

-=-=-=-=-=-=-=-=-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

-=-=-=-=-=-=-=-=-

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0749-DE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0749-DE

BDO RÉUNION MAYOTTE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

-=-=-=-=-=-=-=-=-

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SEMAC S.A.** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0749-DE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0749-DE

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie du COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- **Evaluation des dépréciations et provisions** : comme précisé dans les notes *2.4 Risques financiers sur opérations en cours de construction*, 2.6 *Provision pour gros entretien*, *2.7 Risques financiers sur stock foncier et 3.2.5 Créances d'exploitation* de l'annexe, la SEMAC procède à la comptabilisation de dépréciations sur immobilisations (3 969 K€), sur stock (230 K€) et sur créances (4 758 K€), ainsi que d'une provision pour gros entretien (3 339 K€). Dans le cadre de l'appréciation des estimations significatives, nous avons procédé à l'analyse des modalités de détermination de ces dépréciations et provisions sur la base des éléments disponibles à ce jour et avons vérifié le caractère approprié des informations figurant à ce titre dans l'annexe.

- **Traitement comptable des opérations recourant aux dispositifs de la défiscalisation et du crédit d'impôt** : les notes *2.2 Opérations réalisées dans le cadre de montages en défiscalisation*, *2.3 Opérations réalisées par recours au crédit d'impôt* et *3.2.7 Opérations de construction de logements locatifs sociaux en défiscalisation* de l'annexe précisent la nature des opérations réalisées dans le cadre de ces dispositifs, les démarches menées au cours de l'exercice 2020 et le traitement comptable retenu à ce titre pour l'établissement des comptes annuels. Nous avons vérifié le caractère approprié de ce traitement comptable et les informations correspondantes fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0749-DE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0749-DE

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0749-DE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0749-DE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

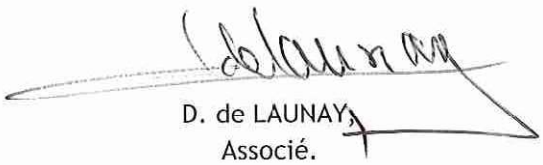
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte-Clotilde le 31 mai 2021

Le commissaire aux comptes
BDO-HDM AUDIT
Membres de BDO International



D. de LAUNAY,
Associé.

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0749-DE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0749-DE

ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2020	31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	331 658	273 822	57 836	54 066
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	83 039		83 039	25 274
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	29 487 551	675 517	28 812 034	22 430 845
Constructions	314 945 152	60 814 239	254 130 913	212 740 505
Installations techniques, matériel, outillage	17 064	13 790	3 273	4 763
Autres immobilisations corporelles	1 039 027	911 155	127 872	146 332
Immobilisations en cours	56 796 486	3 968 944	52 827 542	33 491 464
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	382 700	357 500	25 200	25 200
Créances rattachées à des participations	565 905		565 905	559 319
Autres titres immobilisés				
Prêts	629		629	2 627
Autres immobilisations financières	204 414		204 414	11 058 259
ACTIF IMMOBILISE	**403 853 624**	**67 014 967**	**336 838 657**	**280 538 654**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens	3 975 565		3 975 565	4 777 377
En-cours de production de services	2 155 028	318 553	1 836 475	3 115 496
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 336 057		4 336 057	4 190 925
Avances et acomptes versés sur commandes	79 892		79 892	76 752
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	8 735 072	4 758 068	3 977 004	4 347 811
Autres créances	137 649 043	75 449	137 573 594	177 313 518
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	17 217 637		17 217 637	8 645 644
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	5 471		5 471	3 241
ACTIF CIRCULANT	**174 153 764**	**5 152 070**	**169 001 694**	**202 470 763**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**578 007 388**	**72 167 037**	**505 840 351**	**483 009 417**

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0749-DE

PASSIF

Rubriques			31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel	(dont versé :	13 205 870)	13 205 870	13 205 870
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale			889 811	687 403
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)	374	374
Report à nouveau			11 712 831	7 867 087
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			4 980 020	4 048 152
Subventions d'investissement			133 257 436	122 680 346
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES			**164 046 342**	**148 489 232**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques			498 189	1 021 942
Provisions pour charges			3 522 359	2 781 641
PROVISIONS			**4 020 548**	**3 803 583**
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			314 355 428	307 381 505
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)	3 428 535	3 715 243
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			2 091	2 091
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			2 513 169	2 835 709
Dettes fiscales et sociales			1 382 387	1 430 073
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			7 619 096	6 218 593
Autres dettes			2 234 564	2 077 349
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance			6 238 191	7 056 039
DETTES			**337 773 461**	**330 716 602**
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL			**505 840 351**	**483 009 417**

"COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES"

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0749-DE

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	France	Exportation	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	349 341		349 341	102 339
Production vendue de services	26 190 682		26 190 682	26 640 164
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**26 540 023**		**26 540 023**	**26 742 503**
Production stockée			-959 709	285 789
Production immobilisée			1 077 365	1 056 812
Subventions d'exploitation			-72 280	299 289
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 907 248	749 193
Autres produits			5 117	74 212
		PRODUITS D'EXPLOITATION	**29 497 765**	**29 207 798**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			12 107 617	14 019 220
Impôts, taxes et versements assimilés			2 266 535	2 167 298
Salaires et traitements			2 019 963	2 338 931
Charges sociales			857 766	990 699
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 997 571	4 776 559
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 311 770	707 629
Dotations aux provisions			981 152	819 007
Autres charges			377 558	186 702
		CHARGES D'EXPLOITATION	**25 919 931**	**26 006 047**
		RESULTAT D'EXPLOITATION	**3 577 833**	**3 201 751**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			2 440 770	3 721 258
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			77	1 647
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			46 206	47 095
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		PRODUITS FINANCIERS	**2 487 053**	**3 770 000**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			2 955 970	3 503 149
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		CHARGES FINANCIERES	**2 955 970**	**3 503 149**
		RESULTAT FINANCIER	**-468 917**	**266 850**
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**3 108 916**	**3 468 602**

"COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0749-DE

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	63 555	60 785
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 198 031	6 165 480
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		288 964
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**2 261 586**	**6 515 229**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	120 035	460 620
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	88 092	4 641 142
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	58 119	626 761
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**266 246**	**5 728 523**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**1 995 340**	**786 705**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	124 236	207 155
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	**34 246 403**	**39 493 026**
TOTAL DES CHARGES	**29 266 383**	**35 444 874**
BENEFICE OU PERTE	**4 980 020**	**4 048 152**

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0750-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0750

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DGADDE / N°111342
RAPPORT ÉCRIT DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL RÉGIONAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEDRE - EXERCICE 2020

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0750-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0750
Rapport /DGADDE / N°111342

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

RAPPORT ÉCRIT DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL RÉGIONAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEDRE - EXERCICE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu le rapport N° DGADDE / 111342 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique du 16 novembre 2021,

Considérant,

- la participation de la Région à hauteur de 2,07 % au capital social de la SEDRE, et qu'elle donne lieu à un siège au sein du Conseil d'Administration,

- que Monsieur Vincent PAYET a été désigné pour représenter les intérêts de la Région Réunion au sein du Conseil d'Administration de la SEDRE pour la période 2015 à 2021,

- que le projet de comptes annuels et le projet de rapport de gestion de l'exercice 2020 ont été régulièrement présentés à l'Assemblé Générale Ordinaire du 30 juin 2021,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de prendre acte du rapport écrit du représentant du Conseil Régional au Conseil d'Administration de la SEDRE, pour l'exercice 2020, ci-joint ;

- de solliciter une évaluation qualitative et quantitative de l'entretien / réhabilitation des logements tant anciens que nouveaux, compte tenu de l'intervention des différentes collectivités locales sur plusieurs dispositifs d'aides aux bailleurs déjà mis en place : garanties d'emprunts, dispositifs d aides aux logements en accession à la propriété…

- d'initier une nouvelle contractualisation avec les bailleurs sociaux, en partenariat avec les communes et intercommunalités, par :

  - une réflexion sur la qualité de la conception des logements (en termes d'espaces raisonnables pour les familles nombreuses) et l'aménagement des espaces communs (cours..), proposés tant en achat qu' en location ;

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0750-DE

- une réflexion sur la promotion des logements en accession à la propriété du fait de l'ancienneté des locataires et la mise en place des chantiers d'insertion pour les petits travaux dans les immeubles collectifs ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0750-DE

SEDRE

EXERCICE 2020

Rapport établi conformément
à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Fiche signalétique

Dénomination sociale	Société d'Économie Mixte
Siret	310 863 378 00025
Code APE	6820 A
Siège social	53 rue de Paris BP 172 Saint Denis
Téléphone / Fax	0262 94 76 00/ 0262 21 55 70
Président	Monsieur Emmanuel SERAPHIN
Directeur Général	Monsieur Philippe LAPIERRE
Nombre de salariés (au 31/12/2019)	99 salariés (etp)

I/ ACTIONNARIAT

Situation administrative au 31/12/2020 :

capital social de 2 600 245€ divisé en 37 658 actions.

La société était composée de : 10 actionnaires et de 14 administrateurs.

		Capital de 2 400 000€ divisé en 34 758 actions					
Conseil d'administration	Représentant au CA	ACTIONNAIRES	NBRE ACTIONS	MONTANT €	REPRÉSENTANTS AUX A.G.	% CAPITAL	%
Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur	Hugette BELLO Emmanuel SERAPHIN Tristant FLORIANT Pascaline CHEREAU - NEMAZINE Irchad OMARJEE	COMMUNE DE SAINT PAUL	12 812	884 684,02	Emmanuel SERAPHIN	**34,02**	**53,90**
Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur	M.G. CARPANIN-PARVARDY David BELDA Didier AMACHALLA Olivier NARA Vincent PAYET	DEPARTEMENT DE LA REUNION COMMUNE SAINT DENIS COMMUNE DU PORT COMMUNE SAINT PIERRE RÉGION RÉUNION	4 000 902 902 902 780	276 184,98 163 680,00 163 680,00 163 680,00 53 760,00	M.CARPANIN-PARVARDY David BELDA Didier AMACHALLA Olivier NARIA Vincent PAYET	10,62 2,40 2,40 2,40 2,07	
Administrateur	Nathalie JOUHANIN	ETAT / AFD pour le compte du FIDOM	1 176	81 120,00	Virginie DELISEE -PIZZO	3,12	3,12
Administrateur Administrateur	Christophe LOISEAU Julius METANIRE	CDC CHAMBRE AGRICULTURE	4 402 111	304 080,00 7 680,00	Christophe LOISEAU Julius METANIRE	11,69 0,29	42,98
Administrateur	François CAILLE	**Action Logement Immobilier**	**11671**	**805 851**		**30,99**	
		TOTAL	**37 658**	**2 600 245**		**100 %**	

Changement intervenus au cours de l'exercice 2020 :

Entrée de la société Action Logement Immobilier dans le capital social de la SEDRE

Réalisation de l'augmentation de capital – modification du capital social

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04/12/2019, le Conseil d'Administration, réuni lors de la Séance du 0502/2020, a constaté la réalisation effective de l'augmentation de capital s'établissant comme suit :

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0750-DE

- augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la société Action Logement Immobilier,
- les actions nouvelles ont été émises au prix de 2 230€ par titre, comprenant 69,05 de valeur nominale et 2 160,95€ de prime. Ce prix d'émission a été déterminé sur la base d'une valorisation moyenne de la SEDRE à 77 500 000€, conformément au rapport d'évaluation réalisé par le Cabinet d'expertise comptable VALORENS,

Action Logement Immobilier a signé le 24 janvier 2020 le bulletin de souscription de 2 900 actions nouvelles de la SEDRE et a déposé le 30 janvier 2020, sur le compte dédié ouvert de la CDC, la somme de 6 467 000€ représentant la totalité du capital libéré augmenté de la prime d'émission s'élevant à 6 266 755€.

La participation de la société Action Logement Immobilier dans le capital de la SEDRE s'élève dès lors à 4 638 actions en tenant compte des 1 738 actions déjà acquises auprès de la commune de Saint Paul (AGO du 04/12/2019), soit une détention de 12,32 % du capital.

Le nouveau montant du capital social de la SEDRE passe ainsi de 2 400 000€ à 2 600 245€ réparti en 37 658 actions , l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence (AGE du 06/02/2019 et CA du 05/02/2020).

achats d'actions par la société Action Logement Immobilier

poursuivant sa montée au capital de la SEDRE, la société ALI :

- a acquis, en janvier 2020, une partie des actions des communes de St Pierre, St Denis et le Port, cédant chacune 1 468 actions sur les 2370 qu'elle détenait dans le capital de la SEDRE soit 4 404 actions cédées par elles au total, au prix de 2 230€ par actions (CA des 05/02/2020 et 17/06/ 2020)
- a racheté en février 2020 la totalité des actions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion(1 120actions) et de la SAFER (111 actions) au prix de 2 230€ par actions (CA du 17/06/2020)
- a racheté en juin 2020 la totalité des 278 actions de la Chambre de Commerce et Industrie de la Réunion (CCI Réunion), au prix de 2 230€ par actions (CA du 17/06/2020)
- a racheté en novembre 2020 la totalité des 1 120 actions de la SIDR, au prix de 2 230€ par action (CA du 02/012020) (CA du 02/12/2020),

Ainsi, au 31/12/2020, la participation de la société ACTION LOGEMENT IMMOBILIER dans le capital de la SEDRE est de 30,99 %, soit 11 671 actions d'une valeur nominale de 69,05€

II / BILAN ACTIVITÉ 2020

1)Evolution globale des effectifs

Décomposition des effectifs par catégorie socioprofessionnelles :

Au 31/12/2020, l'effectif de la société se composait de 102 collaborateurs (**96 salariés en CDI**, 5 en CDD et 1 contrats d'apprentissage).

Le tableau comparatif ci-après reprend l'évolution détaillé des effectifs des CDI, au cours des 5 dernières années :

Ventilation de l'effectif (CDI)	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	Répartition

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0750-DE

					H	F	
cadres	33	33	33	36	39	25	14
Agents de maîtrise (application CCNI01/01/08	34	37	34	26	23	6	17
employés	26	28	26	31	34	6	28
TOTAL	93	98	93	93	96	37	59

Au cours de l'année 2020, la SEDRE a enregistré :
- 5 recrutements en contrats à durée Déterminée (CDD) liés à des besoins ponctuels de remplacement ou de renforcement
- 8 recrutements en Contrat à indéterminée (CDI)
- 1 contrat d'apprentissage
- 2 démissions dont 1 rupture de CDI pendant la période d'éssai à l'initiative du salariés- 2 départ à la retraite
- 1 licenciement

2) Les activités de la société en 2020

- **Action Foncière**

Les détails des actions menées en 2020 sont les suivants :

- poursuite des interventions dans le cadre des opérations en concession afin d'assurer la maîtrise foncière des sols préalablement à la réalisation des travaux d'aménagement, principalement sur la RHI Rivière des Galets (La Possession), la ZAC moulin joli (La Possession), la ZAC Savane des Tamarins et le PRU du Centre-ville (Saint Paul).
- Poursuite des interventions dans le cadre de marchés d'opérateur foncier avec les communes de Saint Paul, Saint Denis, Saint Pierre, Sainte Marie, le TCO, la CINOR, le Département et la Région.

Concession d'aménagement

Commune de La Possession :

- ZAC Moulin Joli : la maîtrise des sols pour la réalisation des aménagements de voiries et réseaux divers est terminée avec le versement du solde des indemnités dues aux consorts JAGANARDIN.
- Tranche T1B1 de la RHI Rivière des Galets : la procédure d'expropriation s'est poursuivie en 2020 avec la saisine du juge de l'expropriation . Les jugements seront disponibles en 2021 pour une clôture de la procédure avec la mise en paiement des indemnités.

Commune de Saint Paul :

- ZAC Savane des Tamarins : suivi avec l'EPFR des expropriations dans le cadre de la déclaration d'utilité publique et des procédures amiables.
- Projet de renouvellement Urbain du Centre-ville

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0750-DE

Commune de Saint Paul :

- 14 voiries d'exploitation rurale : Poursuite de la mise en œuvre de la procédure d'acquisition par voie d'expropriation après l'enquête parcellaire complémentaire portant sur 24 unités foncières. La Crise COVID n'a permis de finaliser la procédure sur 2020. la maîtrise foncière sera normalement effective au second trimestre 2021.
- Chemin de la Vanille et des Trois Roches : en 2020, la mission a été menée en amiable avec la signature de 7 actes mais aussi en procédure d'expropriation sur 14 unités foncières (enquête conjointe DUP et parcellaire). La saisine du juge a été déclenchée en juillet 2020 pour des fixations d'indemnités.

Commune de Saint Pierre :

- AEP Cadet : Les états des lieux après travaux en 2020 n'ont pu se faire sur 2020 et seront programmés sur 2021 ainsi que les publications des conventions de servitude.
- AEP Cadet/ Dassy 2eme tranche : Ce nouveau marché, initié en 2020, a permis la réalisation de l'état parcellaire avec la mise en œuvre des états des lieux avant travaux pour les occupations temporaires. Ces missions se poursuivront sur les années 2021 – 2022 avec les états des lieux après travaux.
- Missions de rédaction d'actes administratifs.

Pour le compte de la **REGION REUNION :**

- Infrastructures routières nord/Est et Sud-Ouest - rédaction d'actes administratifs : Cette mission s'est poursuivie sur 2020 avec la publication d' actes administratifs.

L'AMÉNAGEMENT

ZAC Renaissance I (concession d'aménagement) :

Initiée en 1986, l'opération ZAC I Renaissance est aujourd'hui terminée. Cependant la commune a souhaité donner plus de dynamisme au secteur de Plateau Caillou en projetant l'aménagement de plusieurs sites de la ZAC qui n'avaient pas été mis en valeur.
Le lotissement TUIT-TUIT, a ainsi accueilli 26 lots dont la commercialisation s'est poursuivie tout au long de l'année 2020. En plus , des quatre cessions réalisées fin 2019, treize ventes ont été réalisées courant 2020 et trois lots sont sous promesse de vente.
Il, est prévue en 2021 de vendre les 6 derniers lots restant du lotissement et de préparer la rétrocession de l'ensemble des voiries de la ZAC.

ZAC renaissance II (concession d'aménagement) :

En 2020, la SEDRE a réceptionné les travaux de l'opération LES YUCCAS qui a été livrée au premier trimestre 2021, projet qui intègre un programme mixte comprenant 20 LLTS , 40 résidences pour personnes âgées, une médiathèque, une mairie annexe et des locaux pour des répétitions de musique. Ce projet va fortement améliorer les services de proximité offerts aux habitants du quartier .
A la suite de sa participation au diagnostic en marchant, la SEDRE a sollicité le TCO et la Région afin de mobiliser des financements ITI pour la restructuration des espaces publics dégradés du quartier. Environ 8 actions ont été retenues, pour des travaux s'élevant potentiellement à un million d'euros : reprise des trottoirs, création de bélvédères, amélioration des abords du futur pôle de services des YUCCAS, revitalisation du Parc en Ciel par des espacede jeux pour enfants et de street workout.
Ce dernier projet a fait l'objet, en 2020 d'une consultation des entreprises de travaux et d'une

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0750-DE

demande de subvention FEDER (potentiel de financement de 80 %) au titre des espaces publics structurants du SAR. L'instruction de la demande est toujours en cours, conditionnant le démarrage effectif des travaux.

Savane des tamarins (ex : ZAC III Renaissance) (concession d'aménagement) :

La SEDRE est titulaire depuis 2008 d'une concession pour l'aménagement de la ZAC Renaissance III, rebaptisée depuis ZAC Savane des Tamarins.

L' arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté d'autorisation environnementale de 2015 a été pris le 22 février 2019.

La procédure de modification de PLU a été engagée par la commune de Saint-Paul en avril 2019.

Les premiers jugements intervenus sur les terrains privés dans le cadre de la procédure d'expropriation ont été rendus en août 2018 et ont l'objet de pourvoir en appel.

Un des délibérés a été rendu en mai 2020 fixant des montants d'indemnités d'expropriation au-delà des seuils compatibles avec bilan de la ZAC. Cette situation de blocage de maîtrise foncière a fortement compromis le déroulement du calendrier opérationnel tel qu'il avait été esquissé en 2020 dans la mesure où il a été décidé de mettre en suspens la procédure de modification du PLU afin qu'elle n'interfère pas avec les différents jugements en matière foncière.

Les subventions accordées en 2018au titre du FRAFU par la DEAL et la Région arrivant à expiration sans un commencement d'exécution, des discussions sont en cours avec la DEAL et la Région afin de trouver les solutions les mieux appropriées pour les préserver.

La procédure de modification du PLU est relancée aec le dérooulement d'une enquête publique prévue fin du 1er semestre 2021. le dossier de consultation des entreprises de travaux est en cours de finalisation avant le lancement de la consultation au 2 ème semestre 2021.

Projet de renouvellement urbain de Saint-Paul:(concession d'aménagement) :

Le programme de restructuration urbaine du centre-ville de Saint-Paul relève d'une approche globale de densisfication et de dynamisme économique et touristique du centre-ville, par la requalification des espaces publics et la réalisation de pôle d'attractivité aux entrées de ville et sur le front de mer. Entre 2004 et 2020, 99 % du programme initial de requalification des espaces publics ont été menés à bien, ce qui a impacté lourdement la trésorerie de l'opération.

Pôle entrée de ville :

le pôle Entrée de ville porte sur une plaque foncière communale de 4 ha localisée au niveau du giratoire de la route digue. Il doit répondre aux enjeux de densification urbaine tout en permettant de dynamiser l'activité commerciale, en continuité des rues de l'hyper-centre.

Les faits marquants en 2020 :

- Levée de GPA des travaux de la tranche ferme (rue Général de Gaulle, rue des Salins et viabilisation de l'îlot 5) : VRD, éclairage public , aménagement paysager et mobilier urbain ;

-reprise du DCE du lot 4 (deck) du fait de la modification du platelage et de l'emprise du mail ;

- cessions de îlots 3 et 4 en février 2020.

- Études préalables de projets sur les lots 5 et 6,

- obtention du permis d'aménager de la tranche 2

- engagement des travaux de dépolution et de démolition du CTM au fur et à mesure de la libération des locaux ;

- révision de la subvention FEDER ITI permettant d'intégrer les coûts de dépollution et de

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0750-DE

démolition.

Pôle Front de mer :

La dynamisation du front de mer est un des axes forts du PRU , notamment parce que la ville de Saint-Paul a la particularité historique d'être tournée sur sa baie et de bénéficier d'un marché forain qui constitue l'un des sites touristiques les plus visités du Département.

Les éléments marquant de 2020 :

- mise en service des nouvelles écoles de la rue Pothier,

levée de GPA des travaux de signalétique patrimoniale et de restauration des canons et des ancres ,

- Études préalables pour l'aménagement provisoires des parcelles des écoles,
- Études préalables pour l'aménagement entre les longères et l'arrière de l'hôtel Luçay,
- Délivrance des permis de Démolir sur les écoles Maternelle Centre et Eugène Dayot.
- Études pré- opérationnelles de désamiantage des écoles du Front de mer ;
- Études pré- opérationnelle de démolition des écoles du front de mer ;

Les équipements de superstructures :

- reconstruction des écoles Eugène Dayot et du Centre : l'ouverture de l'établissement a été effective à la rentrée scolaire de janvier 2020. La période de GPA est en cours
- réhabilitation du lycée Roland Garros (mandat Région) : les travaux ont été achevés en mars 2020. Des avenants de régularisation aux marchés sont en cours d'établissement pour donner suite aux demandes du maître d'ouovrage et des utilisateurs . La clôture de l'opération est prévue pour fin 2021.
- Pôle sanitaire de l'Ouest : la livraison a été faite en novembre 2018 avec une ouverture effective de l'établissement en mars 2019. La période de garantie de parfait achèvement a été prolongée au-delà de mars 2020 en raison de réserves non levées. L'opération sera clôturée en 2021.
- Construction d'une cuisine centrale (mandat Commune St Pierre) : La consultation travaux a été lancée au troisième trimestre 2020 pour un démarrage des travaux pour le premier semestre 2021 .

- **Le parc de logements sociaux et la gestion locative ; situation au 31 décembre 2020 :**

➢ Le parc de logements locatifs sociaux (LLS / LLTS)

Communes	Nombre de logements livrés	Nombre de logements en cours
Saint Denis	1 101	0
Saint Paul	1636	254
La Possession	479	25
Le Port	235	16
Saint Leu	124	0
Saint Benoît	50	0
Sainte Marie	262	34
Saint André	241	0
Sainte Rose	77	0
Saint Pierre	45	0
Etang Salé	26	10

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0750-DE

TOTAL	**4276**	

➢ La programmation LBU 2021 et perspectives pour les années à venir :

Communes	Programmation 2021	Pré-programmation	Prise en considération
Saint Paul	**40**	121	316
Saint Denis	**0**	0	86
Sainte Rose	**0**	0	88
La Possession	**0**	32	42
TOTAL	**40**	**153**	**532**

La gestion du parc social.

Au 31 décembre 2020 le patrimoine locatif géré par la Société comporte **4276** logements.

➢ **50 logements achevés et livrés en 2020 :** Les résidences Jamroses (11 LLTS) et Canal Lelièvre (39 LLTS) à Saint-Paul ont été mises en location respectivement en janvier et novembre 2020 .

évolution des impayés et procédures contentieuses

	2020		2019		2018	
	SEDRE	**ARMOS**	SEDRE	ARMOS	SEDRE	ARMOS
% impayés sur locataires présents	**3,94**	**5,99**	4 ,48	5,84	4,61	6,13
% commandements de payer / nombre de logements	**5,04**	**2,06**	9,18	4,04	7,30	3,30
%assignations/ nombres de logements	**2,40**	**1,19**	3,99	1,84	3,17	1,61

Le bilan financier

RÉSULTATS DE L'ENTREPRISE (SYNTHÈSE)

5) Synthèse du bilan financier (exprimé en K€).

Le rapport de gestion et les comptes annuels ont été approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SEDRE le 26 août 2020.

La SEDRE a une capacité d'autofinancement globale de 3 935K€.

exprimé en K€

Comptes de résultats	2020	2019	2018
Chiffres d'affaires	**45 598**	39 023	54 384
Résultat d'exploitation	**567**	- 1 016	- 3 006
Résultat net	**712**	1 032	348
Masse salariale	**6 980**	7 031	7 153
Effectifs en ETP	**100**	99	93

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0750-DE

Capital social	**2 600**	2 400	2 400
Fonds propres	**116 879**	103 984	99 891
Endettement	**272 957**	283 794	281 458
Trésorerie en fin d'exercice	**20 121**	14 320	21 896

En 2020, la SEDRE a réalisé **un bénéfice de712 K€**, pour **un chiffre d'affaire de 45 598K€.**

Ci-joint en annexe 1, un extrait de compte de résultat ainsi que le bilan approuvé par l'Assemblée Générale.

Le représentant du Conseil Régional,

Monsieur Vincent PAYET

9000 SEDRE

BILAN TOUTES ACTIVITES - RESULTAT
Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Intitulé	Toutes activités		Dont activités agrées	
	Exercice N	Exercice N-1	Exercice N	Exercice N-1
Vente de marchandises				
Production vendue de biens	18 996 857,11	12 912 012,94		
Production vendue de services	26 600 874,36	26 111 024,18	24 672 101,59	24 353 206,24
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**45 597 731,47**	**39 023 037,12**	**24 672 101,59**	**24 353 206,24**
Production stockée	-10 538 432,00	7 670 873,26		
Production immobilisée	699 448,36	809 952,59	699 448,36	692 738,26
Produits nets partiels sur opération à long terme				
Subvention d'exploitation	43 555,34	22 417,53	40 424,72	22 392,00
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	7 015 098,41	5 857 835,20	3 959 012,92	2 933 890,87
Autres produits	54,07	113,32		
PRODUITS D'EXPLOITATION	**42 817 455,65**	**53 384 229,02**	**29 370 987,59**	**28 002 227,37**
Achats de marchandises (y compris droit de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droit de douane)	8 637 441,13	20 655 653,72		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	12 218 665,94	14 039 649,74	11 262 038,93	12 916 788,14
Impôts, taxes et versements assimilés	3 195 947,02	3 050 566,72	2 712 161,29	2 601 042,70
Salaires et traitements	4 940 626,32	4 946 879,51	2 089 594,06	1 868 491,98
Charges sociales	2 039 211,63	2 084 432,39	986 098,18	883 720,83
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur Immobilisation : dotations aux amortissements	7 575 546,52	6 249 894,65	6 867 048,06	5 626 160,96
Sur Immobilisation : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	2 338 388,22	2 116 534,00	2 082 551,80	1 932 099,22
Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 040 562,03	373 394,14	384 383,84	
Autres charges	263 601,83	883 431,66	251 775,14	408 202,18
CHARGES D'EXPLOITATION	**42 249 990,64**	**54 400 436,53**	**26 635 651,30**	**26 236 506,01**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**567 465,01**	**-1 016 207,51**	**2 735 336,29**	**1 765 721,36**
QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif				
Autres Intérets et produits assimilés	2 472 665,30	3 987 488,58	1 521 674,93	2 305 338,52
Reprise sur provision et transfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS	**2 472 665,30**	**3 987 488,58**	**1 521 674,93**	**2 305 338,52**
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 749 362,31	1 985 268,93	1 584 939,01	1 820 146,27
Différence négative de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES	**1 749 362,31**	**1 985 268,93**	**1 584 939,01**	**1 820 146,27**
RESULTAT FINANCIER	**723 302,99**	**2 002 219,65**	**-63 264,08**	**485 192,25**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**1 290 768,00**	**986 012,14**	**2 672 072,21**	**2 250 913,61**
Produits exceptionnels sur opération de gestion	907 524,00	68 127,82	756 703,05	22 280,31
Produits exceptionnels sur opération en capital	2 224 222,04	1 909 367,75	1 936 908,30	1 662 331,45
Reprise sur provisions et transferts de charges				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**3 131 746,04**	**1 977 495,57**	**2 693 611,35**	**1 684 611,76**
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	2 334 377,23	955 936,36	1 494 808,09	582 050,77
Charges exceptionnelles sur opération en capital	1 316 630,78	600 736,18	1 316 630,78	600 736,18
Dotations aux amortissements et aux provisions	59 511,25	374 645,94	59 511,25	374 645,94
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**3 710 519,26**	**1 931 318,48**	**2 870 950,12**	**1 557 432,89**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-578 773,22**	**46 177,09**	**-177 338,77**	**127 178,87**
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impots sur les bénéfices (X)				
TOTAL DES PRODUITS	**48 421 866,99**	**59 349 213,17**	**33 586 273,87**	**31 992 177,65**
TOTAL DES CHARGES	**47 709 872,21**	**58 317 023,94**	**31 091 540,43**	**29 614 085,17**
BENEFICE OU PERTE	**711 994,78**	**1 032 189,23**	**2 494 733,44**	**2 378 092,48**

SOCIETE D'EQUIPEMENT
DU DEPARTEMENT
DE LA REUNION
53 Rue de Paris - BP 40172
97464 SAINT-DENIS CEDEX
Tel : 0262 94 76 00 - Fax : 0262 21 55 70
SEDRE
COMPTABILITE

Pour identification seulement
BDO RÉUNION MAYOTTE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0750-DE

9000 SEDRE

BILAN SYNTHETIQUE CUMULE - ACTIF
Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Intitulé	Brut	Amortissement, provision	Net Exercice N	Net Exercice N-1
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions,brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres	894 934,29	878 094,11	16 840,18	42 955,37
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	31 121 868,16	5 507 661,67	25 614 206,49	22 526 777,80
Constructions	279 745 258,62	92 557 101,40	187 188 157,22	159 476 091,56
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	2 152 240,75	1 840 636,33	311 604,42	314 998,07
Immobilisations corporelles en cours	21 544 755,11		21 544 755,11	30 478 154,02
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	5 733,27		5 733,27	5 733,27
Créances rattachées à des participations	83 263 325,43	963 494,10	82 299 831,33	99 426 488,64
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				199,99
Autres immobilisations financières	11 462,86		11 462,86	11 462,86
ACTIF IMMOBILISE	**418 739 578,49**	**101 746 987,61**	**316 992 590,88**	**312 282 861,58**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens	97 343 590,75		97 343 590,75	107 116 739,96
En-cours de productions de services				
Produits intermédiaires et finis	2 852 700,78	86 035,77	2 766 665,01	818 285,70
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande	1 424 096,27		1 424 096,27	1 014 584,21
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	19 189 915,22	2 363 409,56	16 826 505,66	19 539 794,81
Mandants				
Autres créances	23 906 063,88		23 906 063,88	24 717 627,76
Capital souscrit et appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Actions propre				
Autres titres	287 875,20		287 875,20	2 003 152,79
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	20 127 191,29		20 127 191,29	17 281 273,37
Charges constatées d'avance	463 057,39		463 057,39	452 752,12
ACTIF CIRCULANT	**165 594 490,78**	**2 449 445,33**	**163 145 045,45**	**172 944 210,72**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Compte de liaison				
TOTAL GENERAL	**584 334 069,27**	**104 196 432,94**	**480 137 636,33**	**485 227 072,30**

9000 SEDRE

BILAN SYNTHETIQUE CUMULE - PASSIF
Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Intitulé	Exercice N	Exercice N-1
Capital	2 600 245,00	2 400 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	6 266 755,00	
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	260 024,50	240 000,00
Réserve statutaire ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	33 032 305,04	32 020 140,31
-Dont réserves des activités agrées	8 624 145,55	6 246 053,07
Report à nouveau	2 444 721,35	2 444 721,35
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	***711 994,78***	***1 032 189,23***
- Dont résultat des activités agrées	*2 494 733,44*	*2 378 092,48*
Subventions d'investissement	71 563 357,03	65 847 676,58
Provision réglementées		
CAPITAUX PROPRES	**116 879 402,70**	**103 984 727,47**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 192 059,79	1 449 609,90
Provisions pour charges	15 603 268,72	16 938 513,87
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**16 795 328,51**	**18 388 123,77**
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissement de crédit	272 957 088,52	283 794 623,33
Emprunts et dettes financières divers	9 186 458,15	9 149 622,70
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	97 594,11	2 109 970,21
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 895 506,55	9 027 880,79
Mandants		
Dettes fiscales et sociales	3 627 232,49	3 593 235,49
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 261 416,71	7 842 268,48
Autres dettes	19 836 476,28	22 062 477,21
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	24 601 132,31	25 274 142,85
DETTES	**346 462 905,12**	**362 854 221,06**
Compte de liaison		
TOTAL GENERAL	**480 137 636,33**	**485 227 072,30**

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0750-DE

Pour identification seulement
IBDO RÉUNION MAYOTTE

SOCIETE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE LA REUNION
5, Rue de Paris - BP 40172
97464 SAINT-DENIS CEDEX
Tél : 0262 94 76 00 - Fax : 0262 21 55 70
SEDRE
COMPTABILITE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0751-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0751

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DGADDE / N°111343
RAPPORT ÉCRIT DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL RÉGIONAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SODEGIS - EXERCICE 2020

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0751-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0751
Rapport /DGADDE / N°111343

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

RAPPORT ÉCRIT DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL RÉGIONAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SODEGIS - EXERCICE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu le rapport N° DGADDE / 111343 de la Présidente du Conseil Régional

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique du 16 novembre 2021,

Considérant,

- la participation de la Région à hauteur de 11 % au capital social de la SODEGIS, et qu'elle donne lieu à un siège au sein du Conseil d'Administration,

- que le projet de comptes annuels et le projet de rapport de gestion de l'exercice 2020 ont été régulièrement présentés à l'Assemblée Générale Ordinaire le 21 mai 2021,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de prendre acte du rapport écrit du représentant du Conseil Régional au Conseil d'Administration de la SODEGIS pour l'exercice 2020, ci-joint ;

- de solliciter une évaluation qualitative et quantitative de l'entretien / réhabilitation des logements tant anciens que nouveaux, compte tenu de l'intervention des différentes collectivités locales sur plusieurs dispositifs d'aides aux bailleurs déjà mis en place : garanties d'emprunts, dispositifs d aides aux logements en accession à la propriété…

- d'initier une nouvelle contractualisation avec les bailleurs sociaux, en partenariat avec les communes et intercommunalités, par :

  - une réflexion sur la qualité de la conception des logements (en termes d'espaces raisonnables pour les familles nombreuses) et l'aménagement des espaces communs (cours..), proposés tant en achat qu' en location ;

  - une réflexion sur la promotion des logements en accession à la propriété du fait de l'ancienneté des locataires et la mise en place des chantiers d'insertion pour les petits travaux dans les immeubles collectifs ;

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0751-DE

- d’autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0751-DE

SODEGIS

EXERCICE 2020

Rapport établi conformément
à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Fiche signalétique

Dénomination sociale	Société Anonyme d'Economie Mixte
Date de création	21 novembre 1990
Siret	380 177 170 000 20
Code APE	6820 A
Siège social	6 place de la Principauté d'Andorre BP 905, 97427 l'Etang Salé
Téléphone / Fax Mail	0262 91 79 20 / 0262 91 79 1 sodegis@sodegis.re
Président	Patrick LEBRETON
Directeur Général	François CORNUZ
Nombre de salariés (au 31/12/2016)	92 employés (etp)

Actionnariat

Capital social: 9 014 K€

Membres du C A		Nombre	Montant en K€	%
M. Patrick Lebreton M. Daniel Maunier Mme Olivier Rivière M. Serge Sautron M. Harry Mussard M. Patrice Thien Ah Koon M. Bachil Valy	Communauté d'agglomération du Sud	113 714	5 117	57 %
Mme Juliana M'Doihama	**Région Réunion**	**21 170**	**953**	**11 %**
M. Janus Savigny	Etang Salé	6 762	304	3 %
	Sous total public	**141 646**	**6 374**	**71 %**
M. Gilles Tardy M. Christophe Loiseau	CDC	30 000	1 350	15 %
	Action Logement	11 911	536	6 %
	Dodin International	7 769	350	4 %
	SOFIDER	5 352	241	3%
	CRCA de La Réunion	3 625	163	2 %
	Société Foncière de la Plaine	17	1	0 %
	Sous total privé	58 674	2 640	29 %
	Capital social	200 320	9 014	100 %

* le montant nominal de l'action est de 45,00 euros.

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0751-DE

Les missions de la SODEGIS

- Monter et conduire des opérations de résorption d'habitat insalubre, de restructuration-densification de centres urbains ou centres bourgs
- Equiper des parcelles destinées à l'habitat intermédiaire en maisons individuelles ;
- Réaliser des zones d'activité
- Produire du foncier équipé pour la construction de logements sociaux en location ou accession.
- Participer au développement d'un parc de logements sociaux
- Contribuer au développement économique et à la création d'emplois, par la réalisation d'ateliers artisanaux à loyers bonifiés, et par la construction d'une pépinière d'entreprises.
- Assister les maîtres d'ouvrage publics ou privés pour la réalisation de grands équipements
- Assister les ménages à faibles revenus dans le montage et la conduite d'opérations de rénovation et d'améliorations lourdes de leur habitat
- Gestionnaire du parc de logements locatifs sociaux.

Le bilan d'activités

FAITS MARQUANTS SUR L'EXERCICE 2020.

Les principaux faits caractéristiques de l'exercice 2020 sont rappelés ci-dessous :

- L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée par l'apparition du coronavirus (covid 19). Cette épidémie mondiale a contraint les pouvoirs publics Français à prendre la décision de confiner la population, du 17 mars au 20 mai 2020.

- Le bilan financier se solde avec un résultat positif et des indicateurs de gestion à la hausse permettant de garder l'objectif d'une sortie de plan de redressement à l'horizon 2022.

- 3 opérations en sortie de défiscalisation représentent un volume de 159 LLTS & 37 LLS soit : 196 logements.

I/ ACTIVITE FONCIERE

a) Prospection :

La prospection sur le foncier a concerné 27 terrains, pour un potentiel d'environ 700 logements. La stratégie de prospection reste orientée sur le territoire Sud, notre territoire historique .

b) Les acquisitions :

l'acquisition d'un terrain pour la construction de logements sociaux vient après un long processus d'étude, de consultations des entreprises, de demande de financement et d'octroi de subvention . Ainsi l'acquisition du foncier intervient au moment du lancement des travaux de construction : le portage foncier étant assuré par l'EPFR.
En 2020, ce sont 2 fonciers qui ont été acquis pour deux opérations de logements et deux fonciers pour lesquels les conventions de portage ont été signées avec l'EPFR (88 logements).

c) les ventes de lots libres :

L'effort particulier engagé en 2019 s'est poursuivi en 2020, avec la mise en place d'un accord-cadre en vue de la commercialisation des terrains viabilisés.
Ce sont 4 agences immobilières qui ont répondu à la consultation de mars 2020 ; ces agences ont été retenues au second semestre.
Après les premières visites, ce sont 13 compromis de vente qui ont été signés. Il s'agit d'une première déclinaison du plan stratégique foncier mis en place par la nouvelle direction. Les premiers résultats sont significatifs et augurent de bonnes perspectives pour les futurs

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0751-DE

années.

II/ LA PRODUCTION NEUVE

a) la programmation 2020:

La programmation 2020 de la SODEGIS a été en forte progression, comparativement aux années précédentes. Ainsi, ce sont 684 logements qui ont été financés, pour un montant de LBU de 10 950 840€ .
La SODEGIS se classe 2ème en termes de nombre de logements financés, derrière la SHLMR, 4ème en optimisation de la consommation LBU/logement (en moyenne 16 010€), et 2ème en LBU attribuée, derrière la SHLMR. La SODEGIS a pu capter 22 % de l'enveloppe LBU 2020 (contre 11 % en 2019) qui s'élevait à 48,6K€.

Concernant spécifiquement la production neuve, 441 logements ont été financés en programmation 2020 (LLTS , LLS, PLS), pour un montant de 8 550 000€.

b) les livraisons 2020 :

171 logements livrés dont 20 LLS et 151 LLTS, pour un objectif de 249 logements.
Le protocole de rétablissement de l'équilibre 2017-2022 signé le 14 mars 2019 avec la CGLLS donne un objectif de livraison de 226 logements pour 2020 (le protocole ayant été rédigé sur des prévisions 2017).
Les opérations n'ayant pu être livrées sont le suivantes (78 logements) :

- Charles Émilien GRONDIN (Fourragères) – 21 LLTS sur la commune des Avirons
- RPA DU PARC – 40 LLTS sur la commune de Saint-Joseph
- Opale – 17 LLS sur la commune de l'Etang-Salé

Les délais n'ont pu être respecter à cause de la période de cofinancement.

Liste des résidences livrées en 2020 :

- les Platanes – 28 LLTS sur la commune de Petite-Île
- VEFA Raisins Marines (Hôpital) – 30 LLTS RPA surla commune du Tampon
- Jean Marc HOARAU (CD61 Rue Bertaut) – 89 LLS/LLTS sur la commune de Tampon

Les opérations livrées en 2020 accusent un retard de livraison de 7 mois en moyenne, en hausse par rapport à 2019 (moyenne de 3,41 mois).
Outre les retards de chantier occasionnés par le confinement d'une durée de 2 mois, les difficultés rencontrées sur les opérations livrées en 2020 étaient les suivants :

- résiliation de plusieurs marchés sur des lots importants (Gros-Oeuvre, VRD, carrelage, peinture) les opérations Hilaire Fontaine et VEFA Raisins Marine
- Arrêt de chantier sur Hilaire Fontaine en raison d'une suspicion de problème structurels sur le béton réalisé par l'entreprise B&L
- intempéries

au 31 décembre 2020, le parc locatif de la société s'analyse comme suit :

PATRIMOINE LOCATIF	2020	2019	2018	EVOLUTION
Livraison de logement	171	206	171	
Nombre de logement du parc	4 587	4 116	3 910	206
Immobilier d'entreprise	151	151	151	
PATRIMOINE EN GESTION	**4 738**	**4 473**	**4 232**	**206**

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0751-DE

LES INDICATEURS D'ACTIVITÉS EN K€

BAISSE DE 4 % DE LA MARGE LOCATIVE NETTE SOIT «26 % EN 2020

	2020	2019
Loyer logement	21 555	19 983
loyer immobilier entreprise	675	669
loyer théorique patrimoine en gestion	22 230	20 652
perte vacantes	- 411	- 410
LOYER QUITTANCES	21 819	20 242

Le bilan financier

RÉSULTATS DE L'ENTREPRISE (SYNTHÈSE)

Le rapport de gestion et les comptes annuels ont été approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SODEGIS le 21 mai 2021.

(exprimé en K€)

Comptes de résultats	2020	2019
Chiffres d'affaires	**25 642**	**25 696**
Résultat d'exploitation	**3 361**	**3 214**
Résultat net	**3 222**	**4 862**
Masse salariale	**4 287**	**4 436**
Effectifs en ETP	**92**	**92**
Capital social	**9 014**	**9 014**
Fonds propres	**138 907**	**108 187**
Dettes total	**333 828**	**321 797**

En annexe :
- le compte de résultat ainsi que le bilan approuvé par l'Assemblée Générale.

La représentante du Conseil Régional,

Mme Julianna M'DOIHOMA

EXA

CORRESPONDANT MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4, rue Monseigneur Mondon - 97400 Saint-Denis

SODEGIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

commissaire
aux comptes

EXA
CORRESPONDANT MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4, rue Monseigneur Monden - 97400 Saint-Denis

SODEGIS

Société anonyme au capital de 9 014 400 euros
Siège social : 7, rue Jean Couturier - 97831 LE TAMPON CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **SODEGIS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

.../...

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4, rue Monseigneur Maurdon - 97400 Saint-Denis

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans les notes suivantes de l'annexe des comptes annuels concernant :

- *La note « Faits caractéristiques de l'exercice »* de l'annexe relative au traitement comptable de la « Transmission universelle du patrimoine avec la SAS Dombeya »
- La *note « Complément d'information relatifs au bilan et compte de résultat »*, paragraphe « Produits à recevoir » de l'annexe relatif au traitement comptable retenu dans le cadre des opérations en défiscalisation livrée au cours des derniers exercices.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.
C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- *Notes de l'annexe VII.1 « Production immobilisée »* Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués, nous avons analysé les hypothèses retenues par la société pour établir les estimations relatives au traitement comptable de la production immobilisée et des rémunérations internes ;

- *Notes de l'annexe « XVI. Provisions pour risque et charges »*, Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués, nous avons analysé les hypothèses retenues par la société pour établir les estimations liées à la provision pour gros entretien et vérifié le caractère approprié des informations fournies à ce titre dans les notes annexes ;

- *Notes de l'annexe « XII.1 Dépréciation des créances de l'annexe relatif aux créances locataires »*. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués, nous avons analysé les hypothèses retenues par la société pour établir les estimations liées aux créances locataires et vérifié le caractère approprié des informations fournies à ce titre dans les notes annexes ;

- *Notes de l'annexe « IX.5 Dépréciation des stocks » de l'annexe relatif aux stocks de produits finis.* Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués, nous avons analysé les hypothèses retenues par la société pour établir les estimations liées à la valorisation des stocks de produits fini, et vérifié le caractère approprié des informations fournies à ce titre dans les notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

.../...

EXA
CORRESPONDANT MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis
Société anonyme au capital de 40 000 €
4, rue Monseigneur Myndon - 97400 Saint-Denis

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'articles L. 225-37-4 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

.../...

EXA
CORRESPONDANT MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4, rue Monseigneur Mondon - 97400 Saint-Denis

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Saint-Denis, le 6 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes :

SOCIETE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Pierre-Yves TESSIER

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 045 897	783 027	262 870	253 821
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	92		92	92
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	32 023 096	4 156	32 018 941	28 553 853
Constructions	324 606 647	88 779 573	235 827 074	199 398 028
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	868 264	714 404	153 860	223 031
Immobilisations corporelles en cours	45 932 544	2 904 480	43 028 064	38 793 938
Avances et acomptes	498 275		498 275	401 915
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	60 000		60 000	60 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	89 398 665		89 398 665	112 490 866
Autres immobilisations financières	159 917		159 917	163 888
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**494 593 397**	**93 185 639**	**401 407 757**	**380 339 432**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	203 001		203 001	196 342
En-cours de production (biens et services)	4 602 621		4 602 621	4 498 901
Produits intermédiaires et finis	1 689 940		1 689 940	1 865 923
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	**51 758**		**51 758**	**51 801**
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	3 783 946	2 392 302	1 391 644	1 437 932
Autres créances	51 127 729	71 953	51 055 776	34 305 902
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	12 591		12 591	12 567
Disponibilités	15 153 518		15 153 518	12 972 025
Charges constatées d'avance (3)	505 180		505 180	503 939
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**77 130 284**	**2 464 255**	**74 666 029**	**55 845 332**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**571 723 681**	**95 649 895**	**476 073 786**	**436 184 764**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Bilan passif

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	9 014 400	9 014 400
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ..	362 409	275 162
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	398 911	386 231
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	376 823	146 417
Report à nouveau	10 896 091	6 277 447
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**3 222 958**	**4 861 731**
Subventions d'investissement	114 635 541	87 226 433
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**138 907 134**	**108 187 820**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	256 219	808 375
Provisions pour charges	3 082 206	5 390 918
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**3 338 425**	**6 199 294**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	309 271 959	292 003 990
Emprunts et dettes financières diverses (3)	6 183 731	5 200 509
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	431 675	514 580
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 681 399	3 045 680
Dettes fiscales et sociales	1 639 169	2 298 439
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 173 321	12 010 547
Autres dettes	2 389 637	2 810 480
Produits constatés d'avance (1)	4 057 337	3 913 424
TOTAL DETTES	**333 828 227**	**321 797 650**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**476 073 786**	**436 184 764**
(1) Dont à plus d'un an (a)	299 822 950	321 283 069
(1) Dont à moins d'un an (a)	33 573 602	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	384 537		384 537	2 207 400
Production vendue (services)	25 189 197	69 217	25 258 414	23 488 909
Chiffre d'affaires net	25 573 735	69 217	25 642 952	25 696 309
Production stockée			-68 577	-394 565
Production immobilisée			1 093 522	2 283 304
Subventions d'exploitation			537 398	1 000 000
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			3 833 333	1 973 814
Autres produits			51 748	29 371
Total produits d'exploitation (I)			31 090 476	30 596 233
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			-55	
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			9 494 304	9 901 360
Impôts, taxes et versements assimilés			2 208 934	2 162 318
Salaires et traitements			3 087 160	3 139 090
Charges sociales			1 200 041	1 296 415
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			8 254 487	6 963 612
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			512 654	672 296
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			447 566	2 595 960
Autres charges			2 523 996	643 332
Total charges d'exploitation (II)			27 729 088	27 374 384
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			3 361 388	3 221 850
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			1 133 297	2 169 154
Autres intérêts et produits assimilés (3)			24	2 354
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			1 133 321	2 171 508
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			2 616 503	2 058 420
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			2 616 503	2 058 420
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 483 181	113 088
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			1 878 207	3 334 938

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

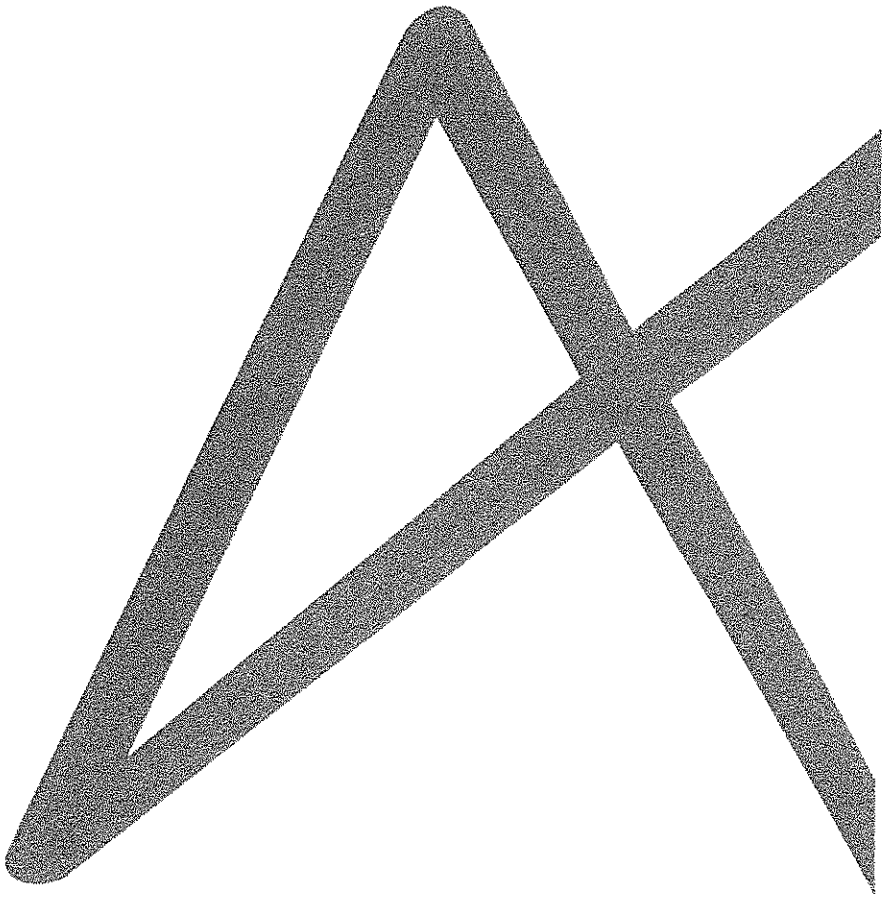
Compte de résultat (suite)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	418 359	182 267
Sur opérations en capital	3 228 486	14 229 649
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**3 646 845**	**14 411 916**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	640 988	205 381
Sur opérations en capital	1 661 006	12 671 732
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**2 301 994**	**12 877 113**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**1 344 851**	**1 534 803**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	**35 870 543**	**47 471 648**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**32 647 584**	**42 309 916**
BENEFICE OU PERTE	**3 222 959**	**5 161 731**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier	*3 423 340*	*3 646 516*
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	*-8 597*	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	*-2 061*	
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Annexe

Comptes annuels annexes au rapport du commissaire aux comptes



Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0752-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0752

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DGADDE / N°111344
RAPPORT ÉCRIT DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL RÉGIONAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL AVENIR RÉUNION - EXERCICE 2020

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0752-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0752
Rapport /DGADDE / N°111344

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

RAPPORT ÉCRIT DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL RÉGIONAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL AVENIR RÉUNION - EXERCICE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu le rapport DGADDE / 111344 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique du 16 novembre 2021,

Considérant,

- la participation de la Région à hauteur de 6,04 % au capital social de la SPL Avenir Réunion, et qu'elle donne lieu à un siège au sein du Conseil d'Administration,
- que Monsieur Dominique FOURNEL a été désigné pour représenter les intérêts de la Région Réunion au sein du Conseil d'Administration de la SPL Avenir Réunion jusqu'en 2021,
- que le projet de comptes annuels et le projet de rapport de gestion de l'exercice 2020 ont été régulièrement présentés au Conseil d'Administration le 23 mars 2021,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de prendre acte du rapport écrit du représentant du Conseil d'Administration de la SPL Avenir Réunion, pour l'exercice 2020, ci-joint ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0752-DE

SPL AVENIR

EXERCICE 2020

rapport écrit du représentant Région au sein du Conseil d'administration ou du conseil de surveillance d'un partenaire CGCT L 1524-5

Dénomination sociale	Société Publique locale Avenir Réunion (SPLAR)
Siret	751 385 220 00015
Code APE	4110D
Siège social	15 rue Gabriel de Kerveguen
Téléphone / Fax	0262975858 / 0262373296
Président	Monsieur Cyrille MELCHIOR
Directeur Général	Monsieur BODINO
Nombre de salariés (au 31/12/2020)	50 salariés (etp)

Immatriculé au registre du tribunal de commerce depuis mai 2012, la Société publique locale Avenir Réunion (SPLAR) a pour objet social, au travers des missions et actions suivantes pour le compte exclusif de ses actionnaires, en vue de valoriser leur patrimoine immobilier :

- Toute opération d'acquisition, de construction, de réhabilitation, d'aménagement, de gestion et d'exploitation de biens immobiliers
- Toute opération de délégation de Maîtrise d'Ouvrage et de conduite d'opérations, notamment dans le domaine de la mise en œuvre du développement de nouvelles constructions qui seront affectées au SDIS de la Réunion et dans le domaine des équipements sociaux et médico- sociaux
- Toute actions d'ingénierie sociale, administrative, technique et financière notamment dans le domaine de la mise en œuvre de la politique d'amélioration de l'habitatt
- Toute opération liée à la valorisation du patrimoine immobilier des actionnaires

1 / Actionnariat

Les actionnaires de la société, 100 % public conformément à la loi, se répartissent le capital de la manière suivante :

SPLAR : capital de 1 140 000€ en 11 400 actions de 100€ :

ACTIONNAIRES	REPRÉSENTANT	NOMBRE ACTIONS	MONTANT GLOBAL	%
Département de la Réunion	M. Cyrille MELCHIOR M. Jean-Louis PAJANIAYE Mme. Eglandine VICTORINE M. aurélien CENTON M. Dominique GONTHIER M. Jean-François PAYET M. Harry MUSSARD M. Jean-François HOAREAU	5800	580 000€	50,88
Commune de Saint Benoît	M. Jean François CATAN	700	70 000€	6,14
Commune de Saint André	M. Joé BEDIER	700	70 000€	6,14
Commune des Avirons	M. Stéphane VARCOURT	700	70 000€	6,14

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0752-DE

Commune de Saint Leu	M. Dominique ABAR	7		
Région Réunion	**M. Dominique FOURNEL**	**700**	**70 000€**	**6,14**
Commune de Saint Pierre	Mme Patricia TAYLLAMIN	700	70 000€	6,14
Commune de Saint Paul	Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE	700	70 000€	6,14
Commune du Port	M. Bernard ROBERT	700	70 000€	6,14
TOTAL		11 400	1 140 000€	100 %

2 / Gouvernance

comité d'engagement et de suivi :
il est institué un comité d'engagement et de suivi de la Société Publique Locale Avenir Réunion – SPLAR en vue de permettre l'examen des dossiers, d'en proposer l'engagement au Conseil d'Administration et d'assurer le suivi des contrats passés avec les actionnaires.

Composition du Comité :
La composition du comité et sa présidence sont fonction des projets d'opération ou d'action et des contrats à l'ordre du jour.

Le comité d'engagement et de suivi comprend les personnalités suivants :
les membres de droit suivants :

- le Directeur Général de la société,
- un représentant de chaque collectivité ou groupement actionnaire quel que soit son intérêt à l'opération ou l'action dont l'examen est inscrit à l'ordre du jour, désigné par le conseil d'administration parmi ses membres.
- Le Directeur général des services de chaque collectivité ouo groupement actionnaire de la société ou toute personne compétente de son choix, d'appartenance à la Collectivité, porteuse d'une délégation de représentation.

Les personnalités qualifiées suivantes :

- Des collaborateurs et techniciens de la Société dont la présence est jugée utile pour l'examen de l'opération ou de l'action dont l'engagement ou le contrôle t à 'ordre du jour ;
- des collaborateurs et techniciens des collectivités ou groupement actionnaires dont la présence est jugée utile pour l'examen de l'opération ou de l'action dont l'engagement ou le contrôle est à l'ordre du jour.

Missions du comité :

Le comité vérifie le contenu technique et financier des projets et suit l'éxécution des conventions passées avec les actionnaires, pour leur réalisation.

Il peut interroger le Conseil d'Administration sur les conditions liées au financement du projet (demande de réalisation d'une étude particulière, diagnostic financier approfondi, renforcement des fonds publics de l'opération, ect….), formuler des recommandations ainsi que faire des propositions d'amélioration de l'exécution de la convention.

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0752-DE

Les collectivités et groupements actionnaires pourront diligenter des contrôles ponctuels qui auront pour but notamment de vérifier la conformité du suivi du plan stratégique, de mesurer les écarts éventuels, tant sur les résultats globaux que sur les moyens utilisés.

Schéma récapitulatif d'intervention du comité d'engagement et de suivi :

Projet d'opération ou d'action
*
établissement d'un dossier préparatoire par l'actionnaire à l'initiative de l'opération ou de l'action envisagée
*
transmission du dossier préparatoire au DG qui en accuse réception
*
Saisine du comité par le DG
*
instruction du dossier par le comité d'engagement et de suivi
*
avis du comité et établissement d'un rapport
*
transmission du rapport
*
saisine du CA par le DG
*
décision du CA portant sur la mise en œuvre par la société de l'opération ou l'action envisagée
*
mise en œuvre de l'opération ou de l'action envisagée en cas de décision favorable du CA
*
Intervention du comité pour le suivi du contrat
*

Organisation de la société au 31 décembre 2020:

L'organisation de la SPLAR s'articule désormais, autour des 2 cellules opérationnelles que sont l'amélioration de l'habitat, et les « grands chantiers », appuyées par les fonctions supports Direction et cellule administrative et financière.
La répartition des effectifs se présente comme suit :

- la cellule amélioration de l'habitat (73 % des effectifs),
- la cellule Grands Projets (15 % des effectifs),
- les cellules Support (12 % des effectifs).

Au 31 décembre 2020, la SPLAR compte en ETP 42 personnes :

Direction Générale	3 agents
Amélioration de l'habitat	21 agents
Grands projets	5 agents
Cellule administrative et financière	4 agents

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0752-DE

3/ Faits marquants et chiffres clés de l'exercice

- mise en place d'une avenant à la convention intégrées 2021/2023 relative à la mise en œuvre par la SPLAR de la politique de lutte contre l'habitat indigne initiée par le Département.
- Le Conseil d'Administration valide la convention de mandat pour démolition de salle des fêtes et du Leader Price de la grande place Centrale et la construction d'un parking silo, pour le compte de la commune de Saint-André.
- 93 % du chiffre d'affaire de la société provient des contrats passés avec le Département de la Réunion, contre 98 % en 2019. Le Département de la Réunion reste donc, notre premier donneur d'ordre, avec une intervention en amélioration de l'habitat, exclusivement pour son compte.

Amélioration de l'habitat :

- Reconduction de la convention de prestations intégrées au titre de l'amélioration de l'habitat pour une période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023. 1 400 chantiers en perspectives

Activité Grands Chantiers : les mandats :

- Poursuite des travaux de restructuration du Foyer de l'Enfance de Terre rouge et la livraison de la Salle d'Activité et du groupe Vertical 2
- Le démarrage des travaux du Centre de Secours principal de Saint Benoît et du foyer de l'Enfance de Saint Leu
- La livraison de la Place Jeanne d'Arc.

CA – mandat par donneur d'ordre – en €	2019	%	EVOL	2020	%	EVOL
Conseil Départemental	225 110	75	84	455 707	76	102
Commune de St André	46 530	16	0	88 151	15	89
Commune de Saint Leu	-	0	-	-	0	
Commune du Port	24 913	8	-	48 350	8	94
Commune de Saint-Pierre	2 150	1		9 120	2	324
Total Général	**298 703**			**601 327**		

4 / Situation financière et Résultats

Résultat déficitaire de 174 550€

	2020	2019
Chiffre d'affaire	2 072 504	3 164 001€
Résultat d'exploitation	-201 127€	11 723€
Résultat net	- 174 550€	2 436€
Masse salariale	1 533 347€	2 262 476€
Effectif en ETP	42	42

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0752-DE

Capital social	1 140 000€	1 140 000€
Trésorerie en fin d'exercice	2 054 510€	2 581 839€

Compte de Résultat

Compte de Résultat (Première Partie)

SPL Avenir Réunion Période du 01/01/20 au 31/12/20

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 072 504		2 072 504	3 164 001
Chiffres d'affaires nets	**2 072 504**		**2 072 504**	**3 164 001**
Production stockée				
Production immobilisée				7 561
Subventions d'exploitation			11 986	11 578
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			4 890	13 272
Autres produits			3 579	16
PRODUITS D'EXPLOITATION			**2 092 959**	**3 196 428**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			656 756	779 716
TOTAL charges externes :			**656 756**	**779 716**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			43 086	56 070
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 119 826	1 702 254
Charges sociales			413 521	560 222
TOTAL charges de personnel :			**1 533 347**	**2 262 476**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			39 750	46 637
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			**39 750**	**46 637**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			21 148	39 806
CHARGES D'EXPLOITATION			**2 294 086**	**3 184 705**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**(201 127)**	**11 723**

Compte de Résultat (Seconde Partie)

SPL Avenir Réunion Période du 01/01/20 au 31/12/20

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(201 127)**	**11 723**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RÉSULTAT FINANCIER		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(201 127)**	**11 723**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		5
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 630	2 901
Produits exceptionnels sur opérations en capital	22 500	3 000
Reprises sur provisions et transferts de charges	**27 130**	**5 906**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	552	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 423
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	552	**3 423**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**26 577**	**2 483**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		11 769
TOTAL DES PRODUITS	**2 120 088**	**3 202 334**
TOTAL DES CHARGES	**2 294 638**	**3 199 898**
BÉNÉFICE OU PERTE	**(174 550)**	**2 436**

Sage

Détail des comptes

Détail des Comptes

SPL Avenir Réunion

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Bilan Actif (2050)

	Brut	Amortissements	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	Variation En valeur	Variation En %
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets et droits similaires	96 475,34	82 775,42	13 699,92	20 530,62	-6 830,70	-33,27
205000 CONCESSIONS, BREVETS, L	96 475,34		96 475,34	95 475,34	1 000,00	1,05
280500 AMORTISSEMENT des CONC		82 775,42	-82 775,42	-74 944,72	-7 830,70	-10,45
Autres immobilisations incorporelles	11 988,00		11 988,00		11 988,00	
232000 IMMOBILISATIONS INCORPO	11 988,00		11 988,00		11 988,00	
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., materiel et out. industriels	13 681,00	13 003,66	677,34	8,81	668,53	7588,31
215000 INSTALLATIONS TECHNIQUE	13 681,00		13 681,00	12 931,00	750,00	5,80
281500 AMORTISSEMENT INSTAL. T		13 003,66	-13 003,66	-12 922,19	-81,47	-0,63
Autres immobilisations corporelles	243 107,28	185 900,18	57 207,10	70 519,70	-13 312,60	-18,88
218100 INSTALLATIONS GENERALES	83 116,65		83 116,65	83 116,65		
218200 MATERIEL de TRANSPORT	2 432,66		2 432,66	4 378,99	-1 946,33	-44,45
218300 MATERIEL de BUREAU & INF	103 182,96		103 182,96	86 400,13	16 782,83	19,42
218400 MOBILIER de BUREAU	54 375,01		54 375,01	52 632,71	1 742,30	3,31
281810 AMORTISSEMENT INSTALLAT		58 982,44	-58 982,44	-43 470,76	-15 511,68	-35,68
281820 AMORTISSEMENT MATERIEL		2 432,66	-2 432,66	-4 378,99	1 946,33	44,45
281830 AMORTISSEMENT MATERIEL		77 409,12	-77 409,12	-66 649,97	-10 759,15	-16,14
281840 AMORTISSEMENT MOBILIER		47 075,96	-47 075,96	-41 509,06	-5 566,90	-13,41
Immobilisations financières						
Autres immobilisations financières	19 700,00		19 700,00	4 110,00	15 590,00	379,32
275000 DEPOTS & CAUTIONNEMEN	19 700,00		19 700,00	4 110,00	15 590,00	379,32
TOTAL (II)	384 951,62	281 679,26	103 272,36	95 169,13	8 103,23	8,51
ACTIF CIRCULANT						
Stocks						
Avances et acptes versés sur cdes	167 003,97		167 003,97	73 603,20	93 400,77	126,90
409100 FOURNISSEURS - AVANCES	167 003,97		167 003,97	73 603,20	93 400,77	126,90
Créances						
Clients et comptes rattachés	850 921,37	13 254,77	837 666,60	634 987,66	202 678,94	31,92
414100 CLIENTS - AUTRES ACTIVIT	3 945,92		3 945,92		3 945,92	
414300 CLIENTS - COLLECTIVITES	342 075,45		342 075,45	613 552,20	-271 476,75	-44,25
418400 CLIENTS AUTRES ACTIVITES	504 900,00		504 900,00	34 690,23	470 209,77	1355,45
Autres créances	263 630,02		263 630,02	253 432,12	10 197,90	4,02
409700 FOURNISSEURS - AVOIRS	13 195,56		13 195,56		13 195,56	
409800 FOURNISSEURS - RRR à OB				13 013,56	-13 013,56	-100,00
421000 REMUNERATIONS DUES				2 540,72	-2 540,72	-100,00
438700 ORGANISMES SOCIAUX - P	3 140,76		3 140,76	6 109,74	-2 968,98	-48,59
444100 ETAT - IMPOT sur les BENEFI	219 712,00		219 712,00	219 712,00		
445660 HISTORIQUE TVA DEDUCTIB	750,44		750,44		750,44	
445820 ETAT - TVA NON ENCORE R	1 039,35		1 039,35	376,71	660,64	174,44
445850 ETAT - TVA NON ENCORE R	1 648,55		1 648,55	1 451,03	197,52	13,61
445860 ETAT - TVA sur FACTURES N	1 163,64		1 163,64	492,69	670,95	136,18
447100 ETAT - TAXE PROFESSG/CV	8 429,00		8 429,00	4 863,00	3 566,00	73,33
467680 DEBITEURS DIVERS	7 162,77		7 162,77	2 057,09	5 095,68	246,51
468710 PRODUITS A RECEVOIR - DI	7 387,95		7 387,95	2 803,58	4 584,37	163,52
Divers						
Disponibilités	9 826 392,68		9 826 392,68	10 598 504,43	-772 111,75	-7,29
512110 CAISSE D'EPARGNE	9 816 870,25		9 816 870,25	10 338 019,71	-521 149,46	-5,04
512120 BANQUE de la REUNION				250 632,34	-250 632,34	-100,00
512130 BFCOI	9 520,60		9 520,60	9 788,94	-268,34	-2,74
531100 CAISSE SOCIETE	1,83		1,83	63,44	-61,61	-97,12

Détail des Comptes

Période du 01/01/20 au 31/12/20

SPL Avenir Réunion

Bilan Actif (2050)						
	Brut	Amortissements	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	Variation En valeur	Variation En %
COMPTES DE RÉGULARISATION						
Charges constatées d'avances	6 326,48		6 326,48	8 888,41	-2 561,93	-28,82
486000 CHARGES CONSTATEES d'A	6 326,48		6 326,48	8 888,41	-2 561,93	-28,82
TOTAL (III)	11 114 274,52	13 254,77	11 101 019,75	11 569 415,82	-468 396,07	-4,05
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	11 499 226,14	294 934,03	11 204 292,11	11 664 584,95	-460 292,84	-3,95

Détail des Comptes

Période du 01/01/20 au 31/12/20

SPL Avenir Réunion

Bilan Passif (2051)

	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	Variation En valeur	Variation En %
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	1 140 000,00	1 140 000,00	0,00	
101300 CAPITAL SOUSCRIT - APPELE, VERSE	1 140 000,00	1 140 000,00		
Réserve légale	94 397,29	94 275,48	121,81	0,13
106110 RESERVE LEGALE PROPREMENT DITE	94 397,29	94 275,48	121,81	0,13
Autres réserves	1 793 548,24	1 791 233,81	2 314,43	0,13
106800 AUTRES RESERVES	1 793 548,24	1 791 233,81	2 314,43	0,13
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-174 549,74	2 436,24	-176 985,98	-7264,72
TOTAL (I)	2 853 395,79	3 027 945,53	-174 549,74	-5,76
AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques		22 500,00	-22 500,00	-100,00
151800 PROVISIONS pour RISQUES		22 500,00	-22 500,00	-100,00
TOTAL (III)		22 500,00	-22 500,00	-100,00
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 043 217,73	916 927,10	126 290,63	13,77
401100 FOURNISSEURS BIENS & SERVICES	535 381,91	133 696,93	401 684,98	300,44
401200 FOURNISSEURS - HONORAIRES	47 869,68	84 655,57	-36 785,89	-43,45
401700 FOURNISSEURS BIENS & SERVICES - RG	251 113,47	324 932,97	-73 819,50	-22,72
401800 FOURNISSEURS BIENS & SERVICES - PEN	119 450,22	116 187,46	3 262,76	2,81
408100 FOURNISSEURS d'EXPLOITATION - FNP	89 402,45	257 454,17	-168 051,72	-65,27
Dettes fiscales et sociales	264 164,79	207 849,80	56 314,99	27,09
423000 PERSONNEL - FRAIS à REMBOURSER		402,80	-402,80	-100,00
428200 PERSONNEL - DETTES PROV pour CP	52 243,34	48 919,69	3 323,65	6,79
428400 PERSONNEL - DETTES PROV pour PARTIC	-0,02	-0,02		
431000 SECURITE SOCIALE	72 497,00	70 933,71	1 563,29	2,20
437200 MUTUELLES	7 086,96	6 239,68	847,28	13,58
437330 CAISSES de RETRAITE - NON CADRES	18 165,81	17 724,34	441,47	2,49
437800 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	1 605,52	1 660,00	-54,48	-3,28
438200 PERSONNEL - DETTES PROV. pour CHARG	17 566,65		17 566,65	
438600 ORGANISMES SOCIAUX - CHARGES à PAYE	4 617,64	6 448,47	-1 830,83	-28,39
442100 ETAT- PRELEVEMENT A LA SOURCE (PAS)	2 823,00	3 362,00	-539,00	-16,03
445510 ETAT - TVA à DECAISSER	21 374,00	4 233,00	17 141,00	404,94
445810210 HISTORIQUE TVA COLL. NON EXIGIBLE R	1 050,39	1 067,37	-16,98	-1,59
445810850 HISTORIQUE TVA COLL. NON EXIGIBLE N	23 103,71	44 000,79	-20 897,08	-47,49
445819599 HISTORIQUE TVA COLL. NON ENCORE EXI	1 001,04	635,81	365,23	57,44
445870 ETAT - TVA sur FACTURES à ETABLIR	39 555,75	933,16	38 622,59	4138,90
448600 ETAT - AUTRES CHARGES à PAYER	1 474,00	1 289,00	185,00	14,35
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 266,98	6 571,86	6 695,12	101,88
404100 FOURNISSEURS IMMOBILISATIONS	13 266,98	6 376,56	6 890,42	108,05
408400 FOURNISSEURS d'IMMOBILISATIONS - FN		195,30	-195,30	-100,00
Autres dettes	7 030 246,81	7 482 790,65	-452 543,84	-6,05
467780 CREDITEURS DIVERS	7 029 127,49	7 482 790,65	-453 663,16	-6,06
468610 CHARGES à PAYER - DIVERS	1 119,32		1 119,32	
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Produits constatés d'avance	0,01	0,01	0,00	
487100 PRODUITS CONSTATES d'AVANCE	0,01	0,01		
TOTAL (IV)	8 350 896,32	8 614 139,42	-263 243,10	-3,06
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	11 204 292,11	11 664 584,95	-460 292,84	-3,95

Détail des Comptes

SPL Avenir Réunion

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Compte de Résultat (2052)

	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	Variation En valeur	Variation En %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue de services	**2 072 503,61**	**3 164 001,48**	**-1 091 497,87**	**-34,50**
704100 REGIE AMELIO - REM s/ TRAVAUX	82 027,43	80 803,14	1 224,29	1,52
704200 REGIE AMELIO - REFACTURATION MATERI	122 721,46	120 977,95	1 743,51	1,44
706100 AMELIO - PRESTATIONS de SERVICE	1 185 878,76	1 257 907,83	-72 029,07	-5,73
706120 REGIE AMELIO - REM. ADM & FIN	77 188,69	76 036,62	1 152,07	1,52
706200 PRESTATIONS SERVICE ENVIRONNEMENT		1 299 999,92	-1 299 999,92	-100,00
706410 REM. de MANDAT - CONSTRUCTION CASER	143 677,85	49 872,71	93 805,14	188,09
706420 REM. de MANDAT - REHABILITATION	109 540,14	62 003,22	47 536,92	76,67
706430 REM. de MANDAT - ETUDES	75 540,98	31 133,79	44 407,19	142,63
706440 REM. de MANDAT - ACT ECO	98 919,98	70 802,89	28 117,09	39,71
706450 REM de MANDAT - ACCESSIBILITE	173 648,37	84 890,00	88 758,37	104,56
708200 REFACTURATIONS DE FRAIS	3 359,95		3 359,95	
708800 AUTRES PRODUITS d'ACTIVITES ANNEXES		29 573,41	-29 573,41	-100,00
Chiffres d'affaires nets	**2 072 503,61**	**3 164 001,48**	**-1 091 497,87**	**-34,50**
Production immobilisée		**7 560,62**	**-7 560,62**	**-100,00**
722000 Production immobilisée		7 560,62	-7 560,62	-100,00
Subvention d'exploitation	**11 985,90**	**11 577,72**	**408,18**	**3,53**
740000 SUBVENTIONS d'EXPLOITATION	11 985,90	11 577,72	408,18	3,53
Reprises sur amort. et prov., transf. de ch	**4 890,13**	**13 272,08**	**-8 381,95**	**-63,15**
791100 TRANSFERT de CHARGES EXPLOITATION	4 890,13	13 272,08	-8 381,95	-63,15
Autres produits	**3 579,34**	**16,02**	**3 563,32**	**22242,95**
758800 PRODUITS DIVERS de GESTION COURANTE	3 579,34	16,02	3 563,32	22242,95
Total des produits d'exploitation (I)	**2 092 958,98**	**3 196 427,92**	**-1 103 468,94**	**-34,52**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	**656 755,87**	**779 716,34**	**-122 960,47**	**-15,77**
604100 ACHATS PRESTATIONS INFORMATIQUES	4 639,15	1 985,95	2 653,20	133,60
604200 DIAGNOSTICS TECHNIQUES		1 030,01	-1 030,01	-100,00
605800 ACHAT MAT, EQUIPTS & TRAVX-REGIE AM	122 721,46	119 369,22	3 352,24	2,81
606100 EAU, ELECTRICITE	5 211,99	7 642,59	-2 430,60	-31,80
606120 CARBURANTS, LUBRIFIANTS	24 595,69	54 950,41	-30 354,72	-55,27
606300 FOURNITURES d'ENTRETIEN & PETITS EQ	2 988,67	1 227,35	1 761,32	143,51
606400 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	9 230,49	5 394,79	3 835,70	71,10
606500 ACHAT VETEMENT DE TRAVAIL & SECURIT	9 334,39	15 236,80	-6 902,41	-42,51
606800 AUTRES MATIERES & FOURNITURES	2 943,28	14 124,14	-11 180,86	-79,16
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES	76 025,60	98 173,40	-22 147,80	-22,56
613510 LOCATIONS VEHICULES	82 392,28	111 904,76	-29 512,48	-26,37
613520 AUTRES LOCATIONS MOBILIERES	6 798,87	20 653,54	-13 854,67	-67,08
613800 AUTRES LOCATIONS	4 653,63	13 069,79	-8 416,16	-64,39
615000 ENTRETIEN DES LOCAUX (Nettoyage,Sur	20 001,95	26 286,45	-6 284,49	-23,91
615200 ENTRETIEN & REPARATION s/BIENS IMMO	225,00		225,00	
615510 ENTRETIEN & REPARATIONS VEHICULES	20 514,42	22 662,16	-2 147,74	-9,48
615580 ENTRETIEN & REPARATIONS AUTRES BIEN		5 027,74	-5 027,74	-100,00
615610 MAINTENANCE MAT INFORMATIQUE & BURE	13 319,54	11 536,12	1 783,42	15,46
615620 MAINTENANCE LOGICIEL	9 326,08	8 817,14	508,94	5,77
616100 ASSURANCE MULTIRISQUE PROFESSIONNEL	1 239,42	1 537,79	-298,37	-19,40
616300 ASSURANCE VEHICULES	10 721,65	13 202,56	-2 480,91	-18,79
616800 AUTRES ASSURANCES	14 988,84	10 301,76	4 687,08	45,50
618100 DOCUMENTATION	2 258,47	7 376,94	-5 118,47	-69,38
618500 FRAIS DE COLLOQUES & SEMINAIRES	573,76	547,50	26,26	4,80
621100 PERSONNEL INTERIMAIRE		15 000,34	-15 000,34	-100,00
621400 PERSONNEL MIS A DISPOSITION	74 592,00	33 890,00	40 702,00	120,10
622600 HONORAIRES (Prest.Informatique...)	20 666,73	92 379,19	-71 712,46	-77,63
622610 HONORAIRES (Prest.Comptab.&Fin.)	13 050,00		13 050,00	
622620 HONORAIRES (Prest.Juridique,RH...)	25 900,00		25 900,00	
622630 HONORAIRES autres Prest.	33 320,00		33 320,00	
622700 FRAIS d'ACTES et de CONTENTIEUX	1 561,06	52,59	1 508,47	2868,36
623100 PUBLICITE, ANNONCES & INSERTIONS	1 052,40	18 834,03	-17 781,63	-94,41
623400 CADEAUX		1 014,56	-1 014,56	-100,00
623800 SPONSORING & PUBLICITE DIVERS	2 500,00	500,00	2 000,00	400,00
624800 FRAIS DE TRANSPORT DIVERS	985,00	2 125,00	-1 140,00	-53,65
625100 VOYAGES & DEPLACEMENTS	135,41	627,45	-492,04	-78,42
625600 MISSIONS	1 167,15	4 089,86	-2 922,71	-71,46

Détail des Comptes

SPL Avenir Réunion

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Compte de Résultat (2052)

	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	Variation En valeur	Variation En %
625700 RECEPTIONS	1 202,41	6 517,70	-5 315,29	-81,55
626000 FRAIS de TELECOMMUNICATIONS	15 464,60	20 610,12	-5 145,32	-24,97
626100 FRAIS POSTAUX	6 584,20		6 584,20	
627800 AUTRES SERVICES BANCAIRES	5 925,07	4 161,59	1 763,48	42,38
628100 COTISATIONS et CONCOURS DIVERS	7 015,00	6 815,00	200,00	2,93
628400 FRAIS DE RECRUTEMENT	930,00		930,00	
Impôts, taxes et versements assimilés	43 085,55	56 069,82	-12 984,27	-23,16
633300 PART. des EMPLOYEURS à la FORMATION	22 458,04	29 961,39	-7 503,35	-25,04
633400 PART. des EMPLOYEURS à L'EFFORT de	7,20	3 842,29	-3 835,09	-99,81
633500 VERSEMENTS LIBERATOIRES de la TAXE	8 862,67	-382,35	9 245,02	2417,95
635110 CET- CVAE & CFE	6 136,00	15 493,00	-9 357,00	-60,40
635140 TAXE sur les VEHICULES des SOCIETES	1 474,00	1 289,00	185,00	14,35
635200 TAXE sur le CHIFFRE d'AFFAIRES NON	1 295,65	1 128,18	167,47	14,84
637800 TAXES DIVERSES (AUTRES ORGANISMES)	2 851,99	4 738,31	-1 886,32	-39,81
Salaires et traitements	1 119 825,87	1 702 253,75	-582 427,88	-34,22
641100 SALAIRES & APPOINTEMENTS	1 101 182,08	1 721 667,02	-620 484,94	-36,04
641220 CONGES PAYES PROVISIONNES	14 071,12	-31 222,47	45 293,59	145,07
641700 AVANTAGES en NATURE	4 572,67	11 809,20	-7 236,53	-61,28
Charges sociales	413 521,12	560 222,45	-146 701,33	-26,19
645020 CHARGES SOCIALES sur CONGES PAYES P	6 819,18		6 819,18	
645100 COTIS à l'URSSAF	294 089,42	397 469,38	-103 379,96	-26,01
645200 COTIS aux MUTUELLES	12 506,40	23 046,56	-10 540,16	-45,73
645320 COTIS aux CAISSES de RETRAITE NON C	61 207,98	82 988,02	-21 780,04	-26,24
645800 COTIS aux AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	5 703,31	6 841,78	-1 138,47	-16,64
647200 VERSEMENT au COMITE d'ENTREPRISE		2 836,00	-2 836,00	-100,00
647400 VERSEMENT aux AUTRES OEUVRES SOCIAL	4 967,55	13 751,00	-8 783,45	-63,87
647600 TICKETS RESTAURANTS	22 737,78	15 084,59	7 653,19	50,74
647800 AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	2 560,00	5 920,00	-3 360,00	-56,76
648000 AUTRES CHARGES de PERSONNEL	2 929,50	12 285,12	-9 355,62	-76,15
Dotation d'exploitation				
Sur immobilisations - dot. aux amort.	39 749,90	46 636,62	-6 886,72	-14,77
681100 DOT. AMORT. IMMOBILISATIONS	39 749,90	46 636,62	-6 886,72	-14,77
Autres charges	21 147,52	39 806,36	-18 658,84	-46,87
651000 REDEVANCES pour CONCESSION, BREVET,	8 336,70	10 201,26	-1 864,56	-18,28
653000 JETONS de PRESENCE	12 800,00	29 600,20	-16 800,20	-56,76
658800 AUTRES CH. DIVERSES de GESTION COUR	10,82	4,90	5,92	120,82
Total des charges d'exploitation (II)	2 294 085,83	3 184 705,34	-890 619,51	-27,97
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-201 126,85	11 722,58	-212 849,43	-1815,72
Opérations en commun				
Produits financiers				
Charges financières				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1-2+3-4+5-6)	-201 126,85	11 722,58	-212 849,43	-1815,72

Détail des Comptes

Période du 01/01/20 au 31/12/20

SPL Avenir Réunion

Compte de Résultat (2053)	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	Variation En valeur	Variation En %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits except. sur opérations de gestion		5,00	-5,00	-100,00
772000 PRODUITS sur EXERCICES ANTERIEURS		5,00	-5,00	-100,00
Produits except. sur opérations en capital	4 629,50	2 900,85	1 728,65	59,59
775200 PRODUITS CESSIONS d'ELTS ACTIF CORP	4 629,50	2 900,85	1 728,65	59,59
Reprises sur provisions et transfert de charges	22 500,00	3 000,00	19 500,00	650,00
787500 REPRISE sur PROV RISQUES & CHARGES	22 500,00	3 000,00	19 500,00	650,00
Total des produits exceptionnels (VII)	27 129,50	5 905,85	21 223,65	359,37
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges except. sur opérations de gestion	552,39		552,39	
671200 PENALITES, AMENDES FISCALES & PENAL	552,39		552,39	
Charges except. sur opérations en capital		3 423,19	-3 423,19	-100,00
675200 VNC ACTIFS CORPORELS CEDES		3 423,19	-3 423,19	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)	552,39	3 423,19	-2 870,80	-83,86
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	26 577,11	2 482,66	24 094,45	970,51
Impôts sur les bénéfices * (X)		11 769,00	-11 769,00	-100,00
695000 IMPOTS sur les BENEFICES		11 769,00	-11 769,00	-100,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	2 120 088,48	3 202 333,77	-1 082 245,29	-33,80
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 294 638,22	3 199 897,53	-905 259,31	-28,29
5 - BÉNÉFICE OU PERTE	-174 549,74	2 436,24	-176 985,98	-7264,72

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0753-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0753

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DGADDE / N°111441
DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENCE DÉPARTEMENTALE DU LOGEMENT (ADIL) AU TITRE DE L'ANNÉE 2021- RECTIFICATION DES LIGNES BUDGÉTAIRES DE LA DÉLIBÉRATION N°DCP2021_0573 DU 17 SEPTEMBRE 2021 SUITE A UNE ERREUR MATÉRIELLE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0753-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0753
Rapport /DGADDE / N°111441

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENCE DÉPARTEMENTALE DU LOGEMENT (ADIL) AU TITRE DE L'ANNÉE 2021- RECTIFICATION DES LIGNES BUDGÉTAIRES DE LA DÉLIBÉRATION N°DCP2021_0573 DU 17 SEPTEMBRE 2021 SUITE A UNE ERREUR MATÉRIELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations des Assemblées Plénières des 18 avril 2013 (DADT/20130009) et 22 avril 2014 (DADT/20140006) sur l'intervention régionale en faveur du logement,

Vu la délibération N° DAP2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégation de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2021_0573 en date du 17 septembre 2021 octroyant une subvention de fonctionnement à l'Agence Départementale du Logement (ADIL) au titre de l'année 2021,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu le courrier du 02 mars 2021 de l'ADIL,

Vu le rapport N° DGADDE / 111441 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique du 16 novembre 2021,

Considérant,

- l'erreur matérielle relative à l'imputation budgétaire du rapport DGADDE N°110853 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'ADIL sur l'autorisation d'engagement N° A140- 0026 « actions transversales » du chapitre fonctionnelle 935 du budget 2021 de la Région,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de procéder à la rectification des lignes budgétaires de la délibération n°2021_0573 de la Commission Permanente du 17 septembre 2021 figurant en annexe comme suit :

  - d'engager l'enveloppe prévisionnelle de **20 000 €** sur l'autorisation d'engagement N°A140- 0028 « actions transversales » du chapitre fonctionnel 935 du budget 2021 de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0753-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0573

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 17 septembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 0

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
MAILLOT FRÉDÉRIC

Absents :

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DGADDE / N°110853
DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENCE DÉPARTEMENTALE DU LOGEMENT (ADIL)
AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0753-DE

REGION REUNION

Séance du 17 septembre 2021
Délibération N°DCP2021_0573
Rapport /DGADDE / N°110853

Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENCE DÉPARTEMENTALE DU LOGEMENT (ADIL) AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations des Assemblées Plénières des 18 avril 2013 (DADT/20130009) et 22 avril 2014 (DADT/20140006) sur l'intervention régionale en faveur du logement,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu le courrier du 02 mars 2021 de l'ADIL,

Vu le rapport N° DGADDE / 110853 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique du 31 août 2021,

Considérant,

- la politique volontariste engagée par la Collectivité régionale en faveur du logement social afin d'améliorer le quotidien des ménages réunionnais,
- que l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) créée en 1987, est un outil efficace à l'attention des professionnels et des particuliers, en matière de conseil juridique, financier et fiscal dans le domaine du logement,
- que l'ADIL propose la gratuité de ces prestations notamment pour les ménages les plus défavorisés,
- que la Région Réunion est membre de droit depuis 2000,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver l'octroi d'une subvention forfaitaire de **20 000** € à l'ADIL pour l'année 2021 ;
- d'engager une enveloppe prévisionnelle de **20 000** € sur l'autorisation d'engagement N°A140 – 0026 « actions transversales » du chapitre fonctionnel 935 du budget 2021 de la Région ;

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0753-DE

- d'imputer les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 9534 du budget de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,

Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 28/09/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0754-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0754

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DEECB / N°111584
PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE ILEVA ET LA RÉGION - MODIFICATION DES STATUTS

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0754-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0754
Rapport /DEECB / N°111584

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE ILEVA ET LA RÉGION - MODIFICATION DES STATUTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEE / 20130039 en date du 07 novembre 2013 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional, relative à l'adhésion de la Région au syndicat mixte de traitement des déchets pour le Sud-Ouest de La Réunion,

Vu l'arrêté n°2777 SG/ DRCT CV-1 du 29 janvier 2014 portant autorisation de la création du syndicat mixte de traitement des déchets des microrégions Sud et Ouest de La Réunion,

Vu la délibération N° CS160615-02 en date du 15 juin 2016 du Comité syndical d'ILEVA, relative à la modification des statuts du syndicat mixte,

Vu l'arrêté n°2568 SG/DRCV-1 du 29 décembre 2016 portant modification des statuts du syndicat mixte de traitement des déchets des micro-régions Sud et Ouest de La Réunion dénommé « ILEVA »,

Vu la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente,

Vu l'arrêté n°1573 SG/DCL du 24 août 2018 portant modification des statuts du syndicat mixte de traitement des déchets des micro-régions Sud et Ouest de La Réunion dénommé « ILEVA »,

Vu l'arrêté n°36/SG/DCL du 15 janvier 2021, portant modification des statuts du syndicat mixte de traitement des déchets des micro-régions Sud et Ouest de La Réunion dénommé « ILEVA »,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2021_0580 en date du 17 septembre 2021 relative au protocole transactionnel entre ILEVA et la Région,

Vu la délibération N° CS210923_04 en date du 23 septembre 2021 du Comité syndical d'ILEVA, relative à la modification des statuts du syndicat mixte de traitement des déchets des microrégions Sud et Ouest de La Réunion (ILEVA),

Vu le rapport N° DEECB / 111584 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique du 16 novembre 2021,

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0754-DE

Considérant,

- la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe du 07 août 2015) ayant transféré à la Région la compétence pour élaborer un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui se substitue aux plans déchets existants,

- l'adhésion de la Région au syndicat mixte de traitement des déchets pour le Sud-Ouest de La Réunion,

- le protocole transactionnel entre la Région et ILEVA approuvé par le Comité syndical du 22 octobre 2021,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- de valider les termes du projet de protocole d'accord transactionnel entre ILEVA et la Région, approuvé par le Comité Syndical du 22 octobre 2021, ci-joint ;

- d'engager le montant de **1 411 970 €** sur l'Autorisation d'Engagement « Déchets Cadre de Vie (Air) » votée au chapitre 937 de la Décision Modificative N°3 du budget 2021 ;

- d'approuver les modifications des statuts du syndicat mixte de traitement des déchets des micro-régions Sud et Ouest de La Réunion (ILEVA) approuvées par le Comité syndical du 23 septembre 2021 ;

- de prélever les crédits de paiement sur l'article fonctionnel 937.72 du budget de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Messieurs Normane OMARJEE et Jacquet HOARAU n'ont pas participé au vote de la décision.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0754-DE

ILEVA
RÉUNION
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS

REGION REUNION

PROJET

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

2021

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0754-DE

ENTRE LES SOUSSIGNES,

D'une part,

LE SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MICROREGIONS SUD ET OUEST DE LA REUNION « ILEVA »
17 chemin de Joli Fond Basse Terre, BP 560, 97410 SAINT-PIERRE
Représenté par son Président, Monsieur Michel FONTAINE, dûment autorisé pour engager le Syndicat par délibération du Comité syndical en date du

*« **Le Syndicat** »*

D'autre part,

La REGION REUNION
Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE – avenue René CASSIN MOUFIA – BP 67190 – 97801 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9
Représentée par sa Présidente, Madame Huguette BELLO, dûment autorisée pour engager la Région par délibération de la Commission permanente en date du

*« **La Région** »*

PROJET

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0754-DE

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT,

1. En 2014, dans le cadre de la mise en place d'une stratégie de traitement et de valorisation des déchets, trois établissements publics de coopération intercommunale (la CASUD, la CIVIS et le TCO), ainsi que le Département de la Réunion et la Région Réunion, ont décidé de mutualiser leurs réflexions et leurs moyens.

Le 29 janvier 2014, par arrêté préfectoral n°2014-2777, le Syndicat mixte de traitement des déchets des microrégions Sud et Ouest de la Réunion (ILEVA), a été créé.

Aux termes de l'article 14 des statuts institutifs : « *Les personnes publiques adhérentes au syndicat mixte s'engagent à lui verser une contribution dont le montant sera fixé chaque année par délibération du comité syndical…* ».

S'agissant du cas particulier des EPCI adhérents au syndicat mixte, l'article 14.1 précisait : « *Le calcul de la contribution aux dépenses d'administration générale est fixée comme suit : Pour les EPCI membres la contribution de chacun est fonction du nombre d'habitants tel que précisé par le dernier recensement légal* ».

Jusqu'en 2016, ni le Département ni la Région n'ont été sollicités pour contribuer aux dépenses d'administration générale du Syndicat.

2. En février 2016, un comité technique du Syndicat a fait part de sa volonté de modifier les modalités contributives de la Région, impliquant une participation annuelle nouvelle aux dépenses de fonctionnement à hauteur de 30 % des dépenses du Syndicat.

Le 7 juin 2016, le Syndicat a informé la Région de sa volonté de procéder à une modification des statuts pour matérialiser cette nouvelle contribution.

Par une délibération du 15 juin 2016, le comité syndical d'ILEVA a adopté la modification suivante de l'article 14.1 des statuts :

> « *Les dépenses liées au frais d'administration générale sont financées d'une part par les EPCI membres et d'autre part par la Région Réunion qui contribue à hauteur de 30% minimum.*
>
> *Pour les EPCI membres, la quote-part de participation restante après contribution de la Région est répartie en fonction du nombre d'habitants tel que précisé par le dernier recensement légal.*
>
> *Aussi, l'année de référence des dépenses d'administration générale est celle arrêtée au compte administratif de l'année n-2* ».

3. Bien que les représentants de la Région au sein du Syndicat aient voté favorablement cette modification statutaire, la Région s'est opposée à ces modifications, y compris auprès du Préfet de la Réunion, auquel il a été demandé en date du 15 décembre 2016 de sursoir à statuer avant d'agréer les modifications apportées aux statuts.

Le Préfet de la Réunion a toutefois édicté un arrêté n° 2568 SG/DRCTCV-1-1 en date du 29 décembre 2016 « portant modification des statuts du Syndicat mixte de traitement des déchets des microrégions Sud et Ouest de la Réunion ».

Cet arrêté a fait l'objet d'un recours pour excès de pouvoir de la Région Réunion enregistré au Tribunal administratif de la Réunion le 3 juillet 2017 sous le n°1700583-1.

4. Par une délibération n° CS170901_03 du Comité syndical du 1er septembre 2017, le Syndicat mixte a voté la répartition des contributions financières des membres du Syndicat mixte au titre de l'exercice 2017.

PROJET

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0754-DE

Le montant de la contribution de la Région au titre de l'année 2017 était fixé à la somme de 1 086 779 euros.

Par une requête introductive d'instance enregistrée le 17 novembre 2017 sous le numéro 1701012, la Région a sollicité du Tribunal administratif de la Réunion qu'il annule la délibération du Comité syndical du 1er septembre 2017.

5. Le 22 décembre 2017, le Comité syndical a adopté une nouvelle délibération n° CS171222_11 relative au vote de la répartition des contributions financières des membres du Syndicat mixte de traitement des déchets au titre de l'exercice 2018.

Le montant de la contribution de la Région au titre de l'exercice 2018 était fixé à la somme de 1 693 484 euros.

Par une requête introductive d'instance enregistrée le 22 février 2018 sous le numéro 1800194, la Région a sollicité du Tribunal administratif de la Réunion qu'il annule la délibération du Comité syndical du 22 décembre 2017.

6. Un avis des sommes à payer a été émis par la Trésorerie de Saint-Pierre en date du 21 août 2018 portant sur la somme de 1 693 484 euros.

Par une requête en date du 23 janvier 2019 enregistrée sous le numéro 1900068, la Région a sollicité du Tribunal administratif de la Réunion qu'il annule l'avis des sommes à payer du 21 août 2018.

7. Par une délibération du 18 décembre 2018, le Comité syndical a adopté une nouvelle délibération n° CS181218_12 relative au vote de la contribution financière de la Région Réunion au Syndicat mixte de traitement des déchets au titre de l'exercice 2019.

Le montant de la contribution de la Région au titre de l'exercice 2019 était fixé à la somme de 1 678 215 euros.

Par une requête introductive d'instance enregistrée le 14 février 2019 sous le numéro 1900216, la Région a sollicité du Tribunal administratif de la Réunion qu'il annule la délibération du Comité syndical du 18 décembre 2018.

8. Par un jugement en date du 24 juin 2019 n°1700583, le Tribunal administratif de la Réunion a prononcé l'annulation de l'arrêté du préfet de La Réunion du 29 décembre 2016 portant modification des statuts du syndicat mixte ILEVA en tant qu'il modifie l'article 14 des statuts relatif à la contribution financière des membres.

Puis, par trois jugements en date du 26 septembre 2019 n°701012, n°1800194 et n°1900216, le Tribunal administratif de la Réunion a prononcé l'annulation des délibérations du Comité syndical d'ILEVA qui mettaient à la charge de la Région les contributions annuelles relatives aux frais d'administration générale du Syndicat pour les années 2017, 2018 et 2019.

Par un jugement du même jour n° 1900068, le Tribunal a également annulé l'avis des sommes à payer du 21 août 2018.

9. Le Syndicat a interjeté appel devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux du jugement du 24 juin 2019 et des quatre jugements du 26 septembre 2019 précités.

10. Par un arrêt n° 19BX03439 en date du 16 novembre 2020, la Cour administrative d'appel de Bordeaux a annulé le jugement n° 1700583 du 24 juin 2019 en tant qu'il annulait l'arrêté du préfet de La Réunion du 29 décembre 2016 modifiant l'article 14.1 des statuts du syndicat mixte relatif à la contribution financière de ses membres

Par trois arrêts du même jour n° 19BX04459, 19BX04468 et 19BX04458, la Cour a annulé les jugements du 26 septembre 2019 n°701012, n°1800194 et n°1900216 par lesquels le Tribunal administratif de la Réunion prononçait l'annulation des délibérations du Comité syndical d'ILEVA qui mettaient à la charge

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0754-DE

de la Région les contributions annuelles relatives aux frais d'administration générale du Syndicat pour les années 2017, 2018 et 2019.

Par un arrêt n° 19BX04457, la Cour a annulé le jugement n° 1900068 qui annulait le titre de recette émis le 21 août 2018 en vue du recouvrement de la contribution, fixée à 1 693 484 euros pour l'année 2018.

11. La Région a introduit cinq pourvois sommaires devant le Conseil d'Etat contre les arrêts rendus le 16 novembre 2020 par la Cour administrative d'appel de Bordeaux, enregistrés le 17 février 2021 sous les numéros 449802 (arrêt 19BX03439), 449803 (arrêt 19BX04457), 449804 (arrêt 19BX04458), 449807 (arrêt 19BX04459) et 449808 (arrêt 19BX04468).

12. La Région Réunion a officiellement sollicité son retrait du Syndicat par un courrier officiel adressé au Président du Syndicat ILEVA le 5 avril 2018.

Par une délibération du 18 décembre 2018, le Syndicat mixte a refusé le retrait de la Région.

Sur le fondement de l'article L. 5721-6-3 du Code général des collectivités territoriales, la Région a ensuite décidé, par délibération en date du 21 juin 2019, de :

- Mettre en œuvre la procédure de retrait dérogatoire prévue par l'article L. 5721-6-3 du code général des collectivités territoriales afin de sortir du Syndicat mixte ILEVA dès lors que sa participation au Syndicat mixte est devenue sans objet ;

- Solliciter le représentant de l'Etat aux fins qu'il prononce ledit retrait dérogatoire.

Cette demande a été adressée au Préfet de la Réunion par un courrier en date du 1er août 2019.

Par un courrier en réponse du 6 septembre 2019, le Préfet de la Réunion a refusé de faire droit à la demande de la Région.

13. La Région a saisi le Tribunal administratif de la Réunion par une requête du 4 novembre 2019 enregistrée sous le numéro 1901466, aux fins qu'il annule la décision préfectorale du 6 septembre 2019 et qu'il enjoigne au Préfet de la Région Réunion de prononcer le retrait de la Région sur le fondement de l'article L. 5721-6-3 du code général des collectivités territoriales.

14. Par une délibération du 31 octobre 2019 n° CS191031_03, notifiée à la Région le 13 novembre 2019, le Syndicat a décidé la mise en œuvre d'une nouvelle clé de répartition pour l'affectation des charges indirectes aux dépenses d'exploitation des équipements de traitement et aux dépenses liées à l'administration générale du budget principal.

Par une requête en date du 3 janvier 2020 enregistrée sous le n°2000005, la Région a sollicité du Tribunal administratif de la Réunion qu'il annule la délibération n° CS191031_03 du 31 octobre 2019.

15. Par deux délibérations du 3 décembre 2019 n° CS191203_06 et n° CS191203_10, le Syndicat a voté la répartition des contributions de ses membres pour l'année 2020 et a arrêté la contribution financière de la Région Réunion au titre de l'exercice 2020 à la somme de 361 400 euros.

Par une requête en date du 6 février 2020 enregistrée sous le numéro 2000124, la Région a sollicité du Tribunal administratif de la Réunion qu'il annule les délibérations du 3 décembre 2019.

16. Par ailleurs, par un avis de marché n° 101023-2017-FR publié au JOUE en date du 18 mars 2017, le Syndicat a lancé une consultation soumise aux règles de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ayant pour objet : « *Marché public global de performance pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du Pôle Déchets Sud - La Réunion* ».

Aux termes de la procédure de passation du dialogue compétitif, le marché public global de performance a été conclu pour un montant de 373 974 817 euros avec le groupement composé des entreprises : SA CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES DE LA MEDITERRANEE (CNIM), SAS SPIE BATIGNOLLES

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0754-DE

TPCI, SAS GRANDS TRAVAUX DE L'OCEAN INDIEN (GTOI), SASU COLAS PROJECTS, BOLLEGRAAF HOLDING APPINGEDAM BV, SAS NALDEO, ARCHITRAV SARL d'Architecture, et SAS L'ATELIER ARCHITECTES.

Un avis d'attribution a été publié en date du 2 janvier 2019.

La Région a, par une requête en date du 4 mars 2019 enregistrée sous le numéro 1900307, sollicité du Tribunal administratif de la Réunion qu'il annule le marché public global de performance pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du Pôle Déchets Sud - La Réunion.

17. Face à la multiplication des contentieux les opposant, la Région et le Syndicat se sont rapprochés afin de trouver une issue amiable dans les meilleurs délais pour y mettre un terme. La Région et le Syndicat ont souhaité pouvoir aplanir l'ensemble de leurs différends et retrouver la voie d'une étroite collaboration ; l'entrée du Département de la Réunion en tant que nouveau membre du Syndicat constituant également une opportunité de renforcer le travail commun des collectivités territoriales et des EPCI en matière de déchets à la Réunion.

C'est dans ce contexte brièvement résumé que les Parties ont échangé pour mettre un terme à ces litiges.

PROJET

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0754-DE

CECI ETANT EXPOSE, LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT,

Article 1er : Objet

Le présent protocole a pour objet, dans le cadre de concessions réciproques, de clôturer l'ensemble des litiges opposant la Région et le Syndicat mixte, tels qu'ils sont exposés en préambule et rappelés au présent article, dans les termes convenus ci-après.

N° d'instance	Date du recours	Objet	Enjeux financiers
1901466 TA Réunion	4 novembre 2019	Demande d'annulation de la décision préfectorale du 6 septembre 2019 portant refus de retrait dérogatoire de la Région du Syndicat mixte ILEVA	5 000 € au titre de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative
2000005 TA Réunion	3 janvier 2020	Demande d'annulation de la délibération du 31 octobre 2019 portant adoption d'une clé de répartition pour l'affectation des charges indirectes aux dépenses d'exploitation des équipements de traitement et aux dépenses liées à l'administration générale du budget principal du Syndicat	5 000 € au titre de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative
2000124 TA Réunion	6 février 2020	Demande d'annulation des délibérations du 3 décembre 2019 portant sur la répartition des contributions des membres du Syndicat pour l'année 2020	361 400 € au titre de la contribution financière de la Région 5 000 € au titre de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative
449802 Conseil d'Etat	17 février 2021	Pourvoi contre l'arrêt de la CAA de Bordeaux n° 19BX03439 prononçant l'annulation du jugement n° 1700583 en tant qu'il annulait l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2016 modifiant l'article 14.1 des statuts du syndicat mixte relatif à la contribution financière de ses membres	
449803 Conseil d'Etat	17 février 2021	Pourvoi contre l'arrêt de la CAA de Bordeaux n° 19BX04457 prononçant l'annulation du jugement n° 1900068 en tant qu'il annulait le titre de recette émis le 21 août 2018 en vue du recouvrement de la contribution mise à la charge de la Région au titre des frais d'administration générale du Syndicat pour l'année 2018	1 693 484 €
449804 Conseil d'Etat	17 février 2021	Pourvoi contre l'arrêt de la CAA de Bordeaux n° 19BX04458 prononçant l'annulation du jugement n° 1701012 en tant qu'il annulait la délibération du Syndicat qui mettait à la charge de la Région une contribution relative aux frais d'administration générale du Syndicat pour l'année 2017	1 086 779 €
449807 Conseil d'Etat	17 février 2021	Pourvoi contre l'arrêt de la CAA de Bordeaux n° 19BX04459 prononçant l'annulation du jugement n° 1800194 en tant qu'il annulait la délibération du Syndicat qui mettait à la charge de la Région une contribution relative aux frais d'administration générale du Syndicat pour l'année 2018	1 693 484 €

PROJET

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0754-DE

449808 Conseil d'Etat	17 février 2021	Pourvoi contre l'arrêt de la CAA de Bordeaux n° 19BX04468 prononçant l'annulation du jugement n° 1900216 en tant qu'il annulait la délibération du Syndicat qui mettait à la charge de la Région une contribution relative aux frais d'administration générale du Syndicat pour l'année 2019	1 678 215 €

Le présent protocole constitue une transaction entre les Parties au sens de l'article 2044 du Code civil au terme duquel « *La transaction est un contrat par lequel les parties, par des concessions réciproques, terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître. Ce contrat doit être rédigé par écrit ».*

Par conséquent, les Parties s'engagent à respecter le présent protocole transactionnel en consentant chacune à des concessions réciproques et sans aucune reconnaissance de responsabilité.

Article 2 : Concessions réciproques des Parties

2.1. S'agissant du contentieux relatif à l'annulation de l'arrêté préfectoral n° 2568 SG/DRCTCV-1-1 du 29 décembre 2016 « portant modification des statuts du Syndicat mixte de traitement des déchets des microrégions Sud et Ouest de la Réunion »

Ce contentieux trouve son origine dans le jugement du Tribunal administratif de la Réunion du 24 juin 2019 n°1700583 et l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Bordeaux du 16 novembre 2020, n° 19BX03439.

Ce litige fait l'objet d'un pourvoi devant le Conseil d'Etat, enregistré le 17 février 2020 sous le numéro 449802.

Le présent protocole met un terme au litige opposant la Région et le Syndicat s'agissant de la demande d'annulation formulée par la Région contre l'arrêté préfectoral n° 2568 SG/DRCTCV-1-1 du 29 décembre 2016 « portant modification des statuts du Syndicat mixte de traitement des déchets des microrégions Sud et Ouest de la Réunion ».

La Région produira un mémoire en désistement dans l'instance n° 449802 dans un délai maximum de 30 jours suivant la signature du présent protocole.

2.2. S'agissant des contentieux relatifs aux dépenses d'administration générale pour les années 2017 à 2019

Ces contentieux trouvent leur origine dans les jugements du Tribunal administratif de la Réunion du 26 septembre 2019 n° 701012, 1800194, 1900216 et 1900068, et les arrêts de la Cour administrative d'appel de Bordeaux du 20 novembre 2020 n° 19BX04457, 19BX04458, 19BX04459 et 19BX04468.

Ces litiges font l'objet de pourvois devant le Conseil d'Etat, enregistrés le 17 février 2021 sous les numéros 449803 (arrêt 19BX04457), 449804 (arrêt 19BX04458), 449807 (arrêt 19BX04459) et 449808 (arrêt 19BX04468).

Le présent protocole met un terme au litige opposant la Région et le Syndicat s'agissant de la participation de la Région aux dépenses d'administration générale (art. 14.1 des statuts du Syndicat) pour les années 2017 à 2019.

La Région Réunion accepte de régler la somme de 2 229 239 euros afin de mettre un terme à ces litiges et de se désister des instances susvisées pendantes devant le Conseil d'Etat dans les conditions prévues par l'article 4 du présent protocole.

Le Syndicat accepte de conserver à sa charge la somme équivalente de 2 229 239 euros afin de mettre un terme à ces litiges.

PROJET

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0754-DE

La Région produira un mémoire en désistement d'instance dans chacun des pourvois susvisés dans un délai maximum de 30 jours suivant la signature du présent protocole.

Le Syndicat annulera, dans un délai de 30 jours suivant la signature du présent protocole, le titre de recettes du 12 septembre 2017 relatif au recouvrement de la contribution mise à la charge de la Région au titre des frais d'administration générale du Syndicat pour l'année 2017 portant sur une somme de 1 086 779 euros, le titre de recettes du 21 août 2018 relatif au recouvrement de la contribution mise à la charge de la Région au titre des frais d'administration générale du Syndicat pour l'année 2018 portant sur une somme de 1 693 484 euros et le titre de recettes du 19 mars 2019 relatif au recouvrement de la contribution mise à la charge de la Région au titre des frais d'administration générale du Syndicat pour l'année 2019 portant sur une somme de 1 678 215 euros.

2.3. S'agissant des contentieux relatifs à la contribution financière de la Région aux dépenses d'administration générale pour l'année 2020

Le présent protocole met un terme au litige opposant la Région et le Syndicat s'agissant de la participation de la Région aux dépenses d'administration générale du Syndicat pour l'année 2020.

La Région accepte de régler dans un délai de 30 jours à compter de la signature du présent protocole la somme de 361 400 euros au titre de la contribution financière aux dépenses d'administration générale du Syndicat pour l'année 2020, telle qu'elle a été fixée par délibération n° CS191203_10 du 3 décembre 2019.

La Région se désistera de l'instance n° 2000124 enregistrée le 6 février 2020 et portant sur les délibérations n° CS191203_06 et n° CS191203_10 du 3 décembre 2019. Elle produira un mémoire en désistement d'instance et d'action dans un délai de 30 jours suivant la conclusion du présent protocole.

Le Syndicat produira un mémoire en acceptation du désistement d'instance et d'action dans un délai de 30 jours suivant la date d'enregistrement du mémoire en désistement produit par la Région.

2.4. S'agissant du contentieux portant sur la délibération Comité syndical du 31 octobre 2019

Le présent protocole met un terme au litige opposant la Région et le Syndicat s'agissant de la délibération du 31 octobre 2019 n° CS191031_03 portant adoption d'une clé de répartition pour l'affectation des charges indirectes aux dépenses d'exploitation des équipements de traitement et aux dépenses liées à l'administration générale du budget principal du Syndicat.

La Région se désistera de l'instance n° 2000005 enregistrée le 3 janvier 2020 et portant sur la délibération du 31 octobre 2019 n° CS191031_03. Elle produira un mémoire en désistement d'instance et d'action dans un délai de 30 jours suivant la conclusion du présent protocole.

Le Syndicat produira un mémoire en acceptation du désistement d'instance et d'action dans un délai de 30 jours suivant la date d'enregistrement du mémoire en désistement produit par la Région.

2.5. S'agissant du contentieux portant sur l'annulation de la décision préfectorale du 6 septembre 2019 portant refus de retrait dérogatoire de la Région du Syndicat mixte ILEVA

Le présent protocole met un terme au litige opposant la Région et le Syndicat s'agissant de l'annulation de la décision préfectorale du 6 septembre 2019 portant refus de retrait dérogatoire de la Région du Syndicat.

La Région se désistera de l'instance n° 1901466 enregistrée le 4 novembre 2019 et portant sur l'annulation de la décision préfectorale du 6 septembre 2019 portant refus de retrait dérogatoire de la Région du Syndicat. Elle produira un mémoire en désistement d'instance et d'action dans un délai de 30 jours suivant la conclusion du présent protocole.

Le Syndicat produira un mémoire en acceptation du désistement d'instance et d'action dans un délai de 30 jours suivant la date d'enregistrement du mémoire en désistement produit par la Région.

PROJET

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0754-DE

Article 3 : Engagement des parties s'agissant de la détermination d'une nouvelle clé de répartition des dépenses d'administration générale entre les membres du Syndicat

Conformément aux statuts du Syndicat, la Région s'engage à régler sa contribution annuelle aux dépenses d'administration générale du Syndicat suivant une clé de répartition identiquement applicable à la Région et au Département.

La clé de répartition des dépenses d'administration générale est déterminée par l'ensemble des membres du Syndicat conformément à ses statuts.

Les Parties prennent l'engagement de suivre les recommandations du rapport de la Chambre régionale des comptes (délibéré le 3 mars 2020) afin de déterminer pour l'avenir une clé de répartition acceptable par l'ensemble des parties, non susceptible d'être remise en cause, et facilitant la poursuite de l'optimisation du calcul des contributions de chacun des membres telle qu'elle a été initiée en 2020 :

> Le calcul des contributions des membres du syndicat s'appuie sur une comptabilité analytique conformément à l'article L. 2224-17-1 du CGCT, dont l'utilisation pourrait, selon la chambre, être améliorée en visant une meilleure allocation des coûts par EPCI.
>
> La chambre a ainsi suggéré à ILEVA d'optimiser la répartition financière des contributions des EPCI en affectant les charges de personnel liées à l'exploitation des installations en fonction des tonnages traités plutôt qu'au prorata de la population. Le syndicat, a délibéré en ce sens en octobre 2019.
>
> Cette démarche pourrait être complétée par une régularisation, en cours d'année, du montant de la contribution votée au budget prévisionnel afin de corriger les distorsions liées à des variations de données financières ou de tonnages intervenues en deux ans. ILEVA pourrait adopter cette régularisation dans le cadre du budget supplémentaire sur la base des données du CA n-1 pour le calcul des dépenses d'exploitation, de personnel, des frais d'administration générale, et des tonnages de l'année n-1 figurant dans le rapport du Service public d'élimination des déchets (SPED), avec les données actualisées de populations fournies par l'INSEE.
>
> La chambre a recommandé au syndicat de poursuivre en 2020 la démarche d'optimisation des modalités de calcul des contributions des EPCI adoptée en 2019. ILEVA a pris acte de cette recommandation et a soumis aux EPCI en décembre 2019 un projet d'évolution du mode de calcul des contributions, afin de poursuivre cette démarche d'optimisation en 2020.
>
> Le TCO s'est par ailleurs déclaré favorable à améliorer la transparence concernant le détail des modes de calcul. L'imputation, sur la contribution du TCO, des charges relatives au centre de transit des déchets du Port mériterait selon l'EPCI notamment d'être clarifiée, le principe de calcul fixé à l'article 14.2 des statuts du syndicat pouvant donner lieu à interprétation.

Article 4 : Contribution de la Région aux dépenses d'administration générale pour les exercices 2017, 2018 et 2019

Les contributions de la Région aux dépenses d'administration générale pour les exercices 2017, 2018 et 2019 précédemment appelées en exécution des délibérations du Comité syndical d'ILEVA n° CS170901_03 du 1er septembre 2017, n° CS171222_11 du 22 décembre 2017 et n° CS181218_12 du 18 décembre 2018 et non acquittées, s'élèvent respectivement à :

- Au titre de l'exercice 2017 : 1 086 779 euros
- Au titre de l'exercice 2018 : 1 693 484 euros
- Au titre de l'exercice 2019 : 1 678 215 euros

Compte tenu de l'optimisation de la répartition financière entre les membres du syndicat, suivant les **préconisations** de la Chambre régionale des comptes de La Réunion et de la diminution arithmétique de la contribution de la Région qui en est résultée à compter de l'exercice 2020, la Région Réunion demande que sa contribution pour les exercices 2017, 2018 et 2019 initialement appelée à hauteur de 30% du montant total des dépenses d'administration générale d'ILEVA, soit rapportée à 15% desdites

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0754-DE

dépenses d'administration générale pour ces exercices, afin de l'établir à un niveau en cohérence avec le niveau de contribution désormais imputé.

Le Conseil syndical d'ILEVA en accepte le principe dans le cadre du présent protocole et, modifiant en ce sens ses précédentes délibérations n° CS170901_03 du 1er septembre 2017, n° CS171222_11 du 22 décembre 2017 et n° CS181218_12 du 18 décembre 2018, fixe en conséquence en conformité avec l'article 14 des statuts applicables à ces dates, lesdites contributions pour lesdits exercices à 15% des dépenses d'administration générale d'ILEVA les contributions dues par la Région Réunion, soit les sommes de :

- Au titre de l'exercice 2017 : 1 086 779 euros / 2 soit 543.389,50 euros
- Au titre de l'exercice 2018 : 1 693 484 euros / 2 soit 846.742,00 euros
- Au titre de l'exercice 2019 : 1 678 215 euros / 2 soit 839.107,50 euros

La Région Réunion s'engage au règlement desdites contributions pour un montant total de 2.229.239 € dès leur mise en recouvrement et selon l'échéancier suivant, renonçant par avance à toute contestation amiable ou juridictionnelle de quelque nature qu'elle soit, des titres de perception et actes de recouvrement y afférents.

La Région Réunion s'engage ainsi à verser au Syndicat mixte ILEVA pour l'apurement de cet arriéré de contribution :

- Dans les trente (30) jours suivant la transmission du présent protocole au contrôle de légalité postérieurement à sa signature par les Parties, la somme de 743 079,67 euros,

- à l'échéance du 30 septembre 2022, la somme de 743 079,67 euros,

- à l'échéance du 30 septembre 2023, la somme de 743 079,67 euros.

Article 5 : Renonciation réciproque à recours et défaut d'exécution

Le présent protocole d'accord transactionnel vaut transaction entre les Parties sous réserve de la parfaite exécution des engagements y figurant, ceux-ci étant indissociables compte tenu des concessions réciproques que les Parties ont consenties.

Les Parties exécuteront de bonne foi leurs engagements et déclarent que le présent protocole d'accord transactionnel, conclu en application des dispositions de l'article 2044 et suivants du Code civil, met fin aux litiges les ayant opposées dans les termes convenus ci-avant. Sous les réserves dûment exposées au présent protocole, les Parties renoncent en outre à toute demande future en lien avec les litiges exposés en préambule et de manière définitive renonce à toute instance, action ou recours ultérieur qu'il soit amiable ou contentieux, devant quelque instance que ce soit, sur tout point objet du présent protocole d'accord transactionnel ayant pour cause directe ou indirecte les faits exposés en préambule.

Dans l'hypothèse où l'une des Parties ne satisferait pas aux engagements souscrits au titre du présent protocole, les Parties retrouveront l'ensemble de leurs droits et actions *initio.*

Article 6 : Autorité de la chose jugée

En vertu de l'article 2052 du Code civil, cette convention revêt l'autorité de la chose jugée en dernier ressort, de sorte que, sous peine d'engager leur responsabilité, les Parties ne pourront la dénoncer pour quelque cause que ce soit.

Article 7 : Exécution – Prise d'effet

Le présent protocole d'accord transactionnel, signé par les Parties, prendra effet à compter de sa signature et du retour du contrôle de légalité par la Partie la plus diligente.

PROJET

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0754-DE

Chaque partie conservera à sa charge tous les frais qu'elle a engagés au titre des contentieux et de la négociation amiable du présent protocole d'accord transactionnel et renonce à réclamer tout article L.761-1 du Code de justice administrative en contentieux.

Article 8 : Compétence des signataires

Les Parties certifient que les signataires du présent protocole ont pouvoir de mettre un terme au règlement du litige exprimé en préambule.

Le présent protocole d'accord transactionnel est établi en 5 exemplaires originaux*****.

Fait à LA REUNION, le

Pour le Syndicat mixte ILEVA,
M. Michel FONTAINE
Président

Pour la Région REUNION,
Mme Huguette BELLO,
Présidente

PROJET

***** Faire précéder la signature de la mention manuscrite suivante *« lu et approuvé, bon pour transaction ».*

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0755-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0755

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DEECB / N°110999
PROGRAMME OBSERVATION ET GESTION DE L'ÉROSION CÔTIÈRE (OBSCOT) 2021-2022 DU BRGM

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0755-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0755
Rapport /DEECB / N°110999

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

PROGRAMME OBSERVATION ET GESTION DE L'ÉROSION CÔTIÈRE (OBSCOT) 2021-2022 DU BRGM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la demande du BRGM en date du 8 juin 2021,

Vu le rapport N° DEECB / 110999 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique du 16 novembre 2021,

Considérant,

- le projet de création de l'observatoire du littoral de La Réunion, pour la réalisation d'actions ciblées sur l'amélioration, la valorisation et la diffusion des connaissances autour de cette thématique (risques littoraux, aménagement côtier, changement climatique, adaptation),
- l'avancée liée à la réalisation des actions menées par le BRGM depuis 2014,
- que soit étudiée la possibilité de financer le programme OBSCOT 2021-2022 par le POE FEDER, à partir de 2022,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- d'attribuer une subvention de **56 420 €** en faveur du BRGM pour la réalisation de son programme OBSCOT 2021-2022 (Observation et gestion de l'érosion côtière de La Réunion), hors animation du futur observatoire du littoral ;
- d'approuver le plan de financement :

	DEAL		**Région**		**BRGM**	**TOTAL**	
Montant	HT	TTC	HT	TTC	HT	HT	TTC
2021-2022	120 000 €	130 200 €	52 000 €	56 420 €	28 000 €	200 000 €	214 620 €
Part	*60 %*		*26 %*		*14 %*	*100 %*	

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0755-DE

- d'approuver l'engagement d'un montant de **56 420 €** sur l'Autorisation de Programme P140-0013 « Sols, sous-sols » votée au Chapitre 907 du budget 2021 de la Région ;

- d'approuver le prélèvement des crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 907-78 ;

- d'émettre néanmoins les observations suivantes :

  -La Commission souligne les difficultés des exécutifs locaux face au poids des contraintes très lourdes pesant sur leur territoire et découlant des différentes lois sur le climat, l'énergie, le littoral, l'érosion des sols ou les mouvements de terrains et les différents plans et schémas communaux, intercommunaux ou institutionnels se superposant...sans citer la dernière en date d'août 2021 avec la loi Climat et Résilience imposant de nouvelles zones réglementaires (PPRN et PPRI) même à Cilaos qui n'a pas de cours d'eau traversant la ville… Elles viennent hypothéquer ou fortement réduire les marges de manœuvre des exécutifs locaux face à la nécessité des besoins de développement des départements d'outre-mer tant sur le plan agricole que sur celui de l'aménagement urbain avec la notion de zones de compensation ;

  -Elle insiste, à l'instar de l'Association des Maires de France et de l'Association des Régions de France, sur les difficultés de mise en œuvre de la nouvelle loi Climat et Résilience dont le report de la mise en œuvre a été demandé, car cette dernière vient aggraver les contraintes précitées au nom de la préservation de la biodiversité dont recèlent majoritairement les Départements et Territoires d'outre-mer.

  -Elle attire l'attention de l'État sur ces remarques qui émergeront sans nul doute lors du débat sur la mise en révision du Schéma d'Aménagement Régional décidée par la Région, tout en recherchant nécessairement, lors de ce débat, le meilleur compromis tant sur le plan de la méthode que sur le contenu face aux risques susceptibles de surgir au niveau de la responsabilité institutionnelle (actions de recherche en responsabilité des communes du fait des permis de construire voire même en leur absence du fait des mouvements de terrains...) ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,

Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0756-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0756

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DADT / N°111565
SYNDICAT MIXTE DE PIERREFONDS - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0756-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0756
Rapport /DADT / N°111565

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

SYNDICAT MIXTE DE PIERREFONDS - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Pierrefonds en date du 09 avril 2021 fixant les participations des collectivités membres pour l'année 2021 et adoptant le Budget Primitif 2021du Syndicat Mixte de Pierrefonds – Aéroport de Pierrefonds,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Pierrefonds,

Vu le rapport N° DADT / 111565 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Transports, Déplacement et Travaux du 16 novembre 2021,

Considérant,

- la qualité de membre de la Région Réunion au sein du Syndicat Mixte de Pierrefonds,

- l'estimation du SMP, en conséquence de la crise sanitaire, de son besoin de trésorerie pour 2021 à **2,6 M€** afin de lui permettre de poursuivre ses activités aéroportuaires finançable selon le plan prévisionnel suivant :

  - contribution exceptionnelle à la section de fonctionnement : 500 000 € ;
  - avance de trésorerie : 1 500 000 € ;
  - prêt garanti par l'État (PGE) : 600 000 €.

- la sollicitation du SMP par courrier du 10 mars 2021 auprès de ses membres, en complément de la participation annuelle et usuelle au budget de fonctionnement, d'une contribution supplémentaire de 500 000 €, avec une répartition à 25 % par collectivité (CIVIS, CASUD, DEPARTEMENT et REGION), soit un montant complémentaire de 125 000 € pour la Région,

- la sollicitation du SMP par courrier du 10 mars 2021 auprès de ses membres d'une avance de trésorerie à hauteur de 1,5 M€ répartie à 25 % par collectivité, (CIVIS, CASUD, DEPARTEMENT et REGION), soit 375 000 € pour la Région,

- les crédits disponibles au budget de la collectivité pour ces dépenses de fonctionnement complémentaires du Syndicat Mixte de Pierrefonds,

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0756-DE

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- d'approuver la contribution complémentaire de la Région à hauteur de **500 000 €** au titre du budget de fonctionnement 2021 du Syndicat Mixte de Pierrefonds répartie comme suit :

	Montant total sollicité	**Participation de la Région Réunion**	**Modalité de participation**
Contribution exceptionnelle à la section des fonctionnement	500 000€	125 000 €	25 %
Avance de trésorerie	1 500 000 €	375 000 €	25 %
TOTAL	**2 000 0000 €**	**500 000 €**	**25 %**

- d'engager une enveloppe prévisionnelle de **500 000 €** au titre du budget de fonctionnement 2021 du Syndicat Mixte de Pierrefonds sur l'Autorisation d'Engagement N°A140-0003 « Participation fonctionnement SMP » votée au chapitre 935 du budget régional 2021 ;

- d'imputer les crédits de paiement sur l'article fonctionnel 935.88 du budget de la Région Réunion ;

- d'autoriser la Présidente à apporter des modifications et ajustements de la convention ci-jointe, jusqu'à la signature du document par l'ensemble des signataires ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Messieurs Jacques TECHER, Normane OMARJEE et Jacquet HOARAU n'ont pas participé au vote de la décision.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0756-DE

AÉROPORT DE LA RÉUNION
SAINT-PIERRE PIERREFONDS

REGION REUNION
www.regionreunion.com

CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE REMBOURSABLE

Entre
La Région Réunion représentée par sa Présidente, Madame **Huguette BELLO**, d'une part,

Et
Le Syndicat Mixte de Pierrefonds représenté par son Président, Monsieur. **André THIEN AH KOON**, d'autre part.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et de régions

Vu la loi n° 82.1171 du 31 Décembre 1982 modifiée portant organisation des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion

Vu la loi n° 2015991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Pierrefonds modifiés en date du 20 Octobre 2015

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du xxxxxxx

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Pierrefonds en date du 06 mars 2021

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0756-DE

PREAMBULE

Compte tenu des difficultés rencontrées par le Syndicat Mixte de Pierrefonds au regard de la crise sanitaire et de l'arrêt de l'activité commerciale de l'aéroport qui en résulte depuis le mois de mars 2020, la Région Réunion accorde une aide transitoire exceptionnelle sous forme d'une avance de trésorerie remboursable (ATR).

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet
La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre et de gestion de l'avance de trésorerie remboursable, accordée au Syndicat Mixte de Pierrefonds.

Article 2 – Montant de l'avance
Le montant maximal de l'avance accordée s'élève à 375 000 €.

Article 3 – Modalités de versement de l'avance
Cette avance fera l'objet d'un versement unique à hauteur du montant total au plus tard le 31 Décembre 2021.

Article 4 – Remboursement de l'avancement
L'échéance de remboursement de cette avance est fixée au 31 décembre 2026.

La Région Réunion émettra un titre de recette à l'encontre du Syndicat Mixte de Pierrefonds du montant de l'annualité de remboursement de l'année en cours tel que définit ci dessous.

Le Syndicat Mixte de Pierrefonds s'engage à rembourser à la Région Réunion l'avance versée selon l'échéancier suivant :

- 93 750 € en 2023, correspondant à 1/4 de l'avance sur trésorerie
- 93 750 € en 2024, correspondant à 1/4 de l'avance sur trésorerie
- 93 750 € en 2025, correspondant à 1/4 de l'avance sur trésorerie
- 93 750 € en 2026, correspondant à 1/4 de l'avance sur trésorerie

Article 5 – Sanction
En cas de non encaissement de l'annualité de remboursement N-1 par la Région Réunion, cette dernière se réserve le droit de déduire les montants dus, de sa contribution annuelle au budget du Syndicat Mixte de Pierrefonds de l'année N et d'utiliser les recours nécessaires afin de procéder à leur recouvrement.

Article 6 – Prise d'effet et durée
- La présente convention prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au remboursement intégral de l'avance versée.

Article 7 - Règlement des différends

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0756-DE

Tout différend relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution du présent accord-cadre et qui n'aurait pu être résolu par voie amiable, sera porté devant le Tribunal Administratif de la Réunion.

Article 8 - Exécution

Madame la Directrice Générale des Services de la Région, M. le Directeur Général du Syndicat Mixte de Pierrefonds et M. le Payeur Régional de la Réunion, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à le
En deux exemplaires originaux

Pour la Région Réunion
La Présidente

Pour le Syndicat Mixte de Pierrefonds
Le Président

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0757-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0757

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /GIDDE / N°111459
POE FEDER 14/20 - FICHE ACTION 4-11 - "RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC (LED)" - DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA COMMUNE DU TAMPON - SYNERGIE N° RE0031348

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0757-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0757
Rapport /GIDDE / N°111459

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

POE FEDER 14/20 - FICHE ACTION 4-11 - "RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC (LED)" - DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA COMMUNE DU TAMPON - SYNERGIE N° RE0031348

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014)9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La RÉUNION CCI 2014 FR10RFOP007,

Vu la décision du Premier Ministre du 8 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget autonome FEDER (DAF n°2014-0022),

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi,

Vu la Fiche Action « 4-11 : Rénovation de l'éclairage public (LED) » validée par la Commission Permanente,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu le rapport n° GIDDE / 111459 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du Guichet Unique Infrastructure de Développement Durable et Énergie en date du 11 octobre 2021,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 4 novembre 2021,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable, et Transition Écologique du 16 novembre 2021,

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0757-DE

Considérant,

- la demande de financement de la commune du Tampon relative à la réalisation du projet « Modernisation et rénovation de l'éclairage public » (SYNERGIE RE 0031348),

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action « 4-11 : Rénovation de l'éclairage public (LED) » et qu'il concourt à l'objectif spécifique « OS 9 : réduire la consommation électrique des infrastructures publiques et des logements à caractères sociaux»,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du Guichet Unique Infrastructures de Développement Durable et Énergie en date du 11 octobre 2021,

Décide, à l'unanimité,

- d'agréer le plan de financement de l'opération :

  ► n°RE0031348
  ► portée par le bénéficiaire : commune du Tampon
  ► intitulée : Modernisation et rénovation de l'éclairage public
  ► comme suit :

Coût total éligible	Taux de subvention	Montant FEDER
5 551 635,00 €	60,00 %	3 330 981,00 €

- de prélever les crédits de paiement pour un montant de **3 330 981,00 €** au chapitre 900-5 – article fonctionnel 052 du budget autonome FEDER ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO
Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0758-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0758

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /GIDDE / N°111508
POE FEDER 14/20 - FICHE ACTION 4-12 -"INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES PAR PRODUCTION SOLAIRE"- DEMANDE DE FINANCEMENT DE PREFABETON (IRVE USINE 1) - SYNERGIE N° RE0031671

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0758-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0758
Rapport /GIDDE / N°111508

Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional

POE FEDER 14/20 - FICHE ACTION 4-12 -"INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES PAR PRODUCTION SOLAIRE"- DEMANDE DE FINANCEMENT DE PREFABETON (IRVE USINE 1) - SYNERGIE N° RE0031671

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014)9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La REUNION CCI 2014 FR10RFOP007,

Vu la décision du Premier Ministre du 8 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget autonome FEDER (DAF n°2014-0022),

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi (procédure écrite d'avril 2018),

Vu la Fiche Action « 4-12 : « Infrastructure de recharge de véhicules électriques par production solaire »

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu le rapport n° GIDDE / 111508 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du Guichet Unique Infrastructure de Développement Durable et Énergie en date du 13 octobre 2021,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 02 décembre 2021,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique du 16 novembre 2021,

Considérant,

- la demande de financement de **PREFABETON** relative à la réalisation du projet :

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0758-DE

- IRVE Unité 1 PREFABETON (SYNERGIE RE0031671),

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action 4.12 « Infrastructure de recharge de véhicules électriques par production solaire » du PO FEDER 2014-2020, validée par la Commission Permanente du 12 avril 2018, et qu'il concourt à l'objectif spécifique « Augmenter la production d'énergie renouvelable », et à l'atteinte des indicateurs de réalisation déclinés dans la fiche action,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du Guichet Unique Infrastructures de Développement Durable et Énergie en date du 13 octobre 2021,

Décide, à l'unanimité,

- d'agréer le plan de financement de l'opération :

  - n° SYNERGIE : RE0031671
  - portée par le bénéficiaire : PREFABETON
  - intitulée : IRVE Unité 1 PREFABETON
  - Comme suit :

Coût total éligible	Taux de subvention	Montant FEDER	Montant CPN Région	Montant CPN hors Région Ademe
29 264,00 € HT	60 %	12 290,88 €	2 633,76 €	2 633,76 €

- d'affecter les crédits FEDER pour un montant de **12 290,88 €** au Chapitre 900-5 – article fonctionnel 052 du budget Annexe FEDER ;

- d'engager les crédits de la contrepartie nationale Région pour un montant de **2 633,76 €** sur l'Autorisation de Programme « Énergie » (P208-0002) votée au chapitre 907 du Budget principal ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants au chapitre 907 article fonctionnel 752 du budget principal de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs et démarches y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE
Huguette BELLO

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0759-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0759

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /GIDDE / N°111509
POE FEDER 14/20 - FICHE ACTION 4-12 -"INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES PAR PRODUCTION SOLAIRE"- DEMANDE DE FINANCEMENT DE PREFABETON (IRVE LABORATOIRE) - SYNERGIE N° RE0031672

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0759-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0759
Rapport /GIDDE / N°111509

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

POE FEDER 14/20 - FICHE ACTION 4-12 -"INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES PAR PRODUCTION SOLAIRE"- DEMANDE DE FINANCEMENT DE PREFABETON (IRVE LABORATOIRE) - SYNERGIE N° RE0031672

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014)9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La REUNION CCI 2014 FR10RFOP007,

Vu la décision du Premier Ministre du 8 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget autonome FEDER (DAF n°2014-0022),

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi (procédure écrite d'avril 2018),

Vu la Fiche Action « 4-12 : « Infrastructure de recharge de véhicules électriques par production solaire »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu le rapport n° GIDDE / 111509 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du Guichet Unique Infrastructure de Développement Durable et Énergie en date du 13 octobre 2021,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 04 novembre 2021,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique du 16 novembre 2021,

Considérant,

- la demande de financement de **PREFABETON** relative à la réalisation du projet :

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0759-DE

- IRVE Laboratoire PREFABETON (SYNERGIE RE0031672),

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action 4.12 « Infrastructure de recharge de véhicules électriques par production solaire » du PO FEDER 2014-2020, validée par la Commission Permanente du 12 avril 2018, et qu'il concourt à l'objectif spécifique « Augmenter la production d'énergie renouvelable », et à l'atteinte des indicateurs de réalisation déclinés dans la fiche action,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du Guichet Unique Infrastructures de Développement Durable et Énergie en date du 13 octobre 2021,

Décide, à l'unanimité,

- d'agréer le plan de financement de l'opération :

  - n° SYNERGIE : RE0031672
  - portée par le bénéficiaire : PREFABETON
  - intitulée : IRVE Laboratoire PREFABETON
  - Comme suit :

Coût total éligible	Taux de subvention	Montant FEDER	Montant CPN Région
64 658,00 € HT	60 %	27 156,36 €	11 638,44 €

- d'affecter les crédits FEDER pour un montant de **27 156,36 €** au Chapitre 900-5 – article fonctionnel 052 du budget Annexe FEDER ;

- d'engager les crédits de la contrepartie nationale Région pour un montant de **11 638,44 €** sur l'Autorisation de Programme « Énergie » (P208-0002) votée au chapitre 907 du Budget principal ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants au chapitre 907 article fonctionnel 752 du budget principal de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs et démarches y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO
Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0760-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0760

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /GIDDE / N°111510
POE FEDER 14/20 - FICHE ACTION 4-14 -"INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUE EN AUTOCONSOMMATION"- DEMANDE DE FINANCEMENT DE PREFABETON (CENTRALE PV UNITÉ 2) - SYNERGIE N° RE0031673

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0760-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0760
Rapport /GIDDE / N°111510

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

POE FEDER 14/20 - FICHE ACTION 4-14 -"INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUE EN AUTOCONSOMMATION"- DEMANDE DE FINANCEMENT DE PREFABETON (CENTRALE PV UNITÉ 2) - SYNERGIE N° RE0031673

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014)9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La REUNION CCI 2014 FR10RFOP007,

Vu la décision du Premier Ministre du 8 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget autonome FEDER (DAF n°2014-0022),

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi,

Vu la Fiche Action « 4-14 : Installations photovoltaïques en autoconsommation » validée par la Commission Permanente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu le rapport n° GIDDE / 111510 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du Guichet Unique Infrastructure de Développement Durable et Énergie en date du 13 octobre 2021,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 02 décembre 2021,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique du 16 novembre 2021,

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0760-DE

Considérant,

- la demande de financement de **PREFABETON** relative à la réalisation du projet :
  - Centrale PV en autoconsommation sur l'unité 2 PREFABETON (SYNERGIE RE0031673),

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action 4-14 : Installations photovoltaïques en autoconsommation » du PO FEDER 2014-2020, validée par la Commission Permanente du 12 avril 2018, et qu'il concourt à l'objectif spécifique « Augmenter la production d'énergie renouvelable », et à l'atteinte des indicateurs de réalisation déclinés dans la fiche action,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du Guichet Unique Infrastructures de Développement Durable et Énergie en date du 13 octobre 2021,

Décide, à l'unanimité,

- d'agréer le plan de financement de l'opération :

  - n° SYNERGIE : R0031673
  - portée par le bénéficiaire : PREFABETON
  - intitulée : Centrale PV en autoconsommation sur l'unité 2 PREFABETON
  - Comme suit :

Coût total éligible	Taux de subvention	Montant FEDER	Montant CPN Région	Montant CPN hors Région Ademe
110 236,83 € HT	35 %	27 008,02 €	5 787,43 €	5 787,43 €

- d'affecter les crédits FEDER pour un montant de **27 008,02 €** au Chapitre 900-5 – article fonctionnel 052 du budget Annexe FEDER ;

- d'engager les crédits de la contrepartie nationale Région pour un montant de **5 787,43 €** sur l'Autorisation de Programme « Énergie » (P208-0002) votée au chapitre 907 du Budget principal ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants au chapitre 907 article fonctionnel 752 du budget principal de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs et démarches y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0761-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0761

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DEER / N°111514
RÉALISATION D'UNE PASSERELLE POUR LES CYCLES ET MODES DOUX SUR L'OUVRAGE FRANCHISSANT LA RAVINE DES LATANIERS SUR LA RN1À LA POSSESSION, DANS LE SENS NORD-SUD

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0761-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0761
Rapport /DEER / N°111514

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

RÉALISATION D'UNE PASSERELLE POUR LES CYCLES ET MODES DOUX SUR L'OUVRAGE FRANCHISSANT LA RAVINE DES LATANIERS SUR LA RN1À LA POSSESSION, DANS LE SENS NORD-SUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégation de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2020_0390 en date du 18 août 2020 approuvant la mise en place d'une autorisation de programme de 100 000 € pour la réalisation d'une passerelle mode doux au droit de l'ouvrage d'art franchissant la Ravine des Lataniers à La Possession, sur la RN1 au PR 13+870,

Vu la Fiche Action 10.3.3 « Aménagements en faveur des modes doux » – Volet REACT UE du POE FEDER 2014/2020 validée par la Commission Permanente du 13 avril 2021,

Vu le rapport N° DEER / 111514 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Transports, Déplacement et Travaux du 16 novembre 2021,

Considérant,

- la responsabilité de la Région Réunion sur le réseau Routier National, en tant que gestionnaire de ces voiries,

- la nécessité d'assurer la sécurité des usagers, et en particulier celle des cyclistes qui empruntent la RN1 à 2x2 voies, sans véritable itinéraire alternatif, à l'exception d'un long détour par la RD41 Route de La Montagne,

- la nécessité d'intervenir sur l'ouvrage franchissant la ravine des Lataniers sur la RN1, PR 13+870 à La Possession, afin de réaliser une passerelle pour accueillir les cycles et modes doux dans le sens Nord-Sud, celui-ci n'étant pas doté d'accotement, et les cyclistes qui l'emprunteraient étant ponctuellement amenés à se rabattre sur la voie lente,

- l'estimation des travaux qui s'élève à 565.000 € HT, pour un montant total d'opération de 645.000 € HT soit 699.825 € TTC arrondi à 700.000 € TTC,

- la première autorisation de programme d'un montant de 100.000 € mise en place par la Région Réunion lors de la commission permanente du 18 août 2020, pour la réalisation des études de ce projet,

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0761-DE

- la nécessité de mettre en place une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 600.000 € pour la réalisation de ces travaux,

- que ces travaux sont éligibles à la mesure prévue dans le cadre du plan de relance REACT UE (aménagements en faveur des modes doux) à hauteur de 90 % du montant HT des travaux, soit 508.500 €,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le projet de réalisation des travaux de construction d'une passerelle dédiée aux cycles et aux modes doux au droit de l'ouvrage d'art franchissant la Ravine des Lataniers à La Possession, dans le sens Nord-Sud, sur la RN1 au PR 13+870 ;

- d'approuver la mise en place d'une autorisation de programme d'un montant de **600.000 €** pour permettre la réalisation de cette opération ;

- de prélever les crédits correspondants sur le programme « P160-0003 – Programme Régional Routes » du chapitre 908 sur l'article fonctionnel 908-842 du Budget de la Région ;

- d'approuver le plan de financement prévisionnel des travaux de cette opération intégrant le cofinancement des fonds européens, dans le cadre du plan de relance REACT-UE suivant :

  - Montant total de travaux : 565 000 € HT
  - Part Région (10%) : 56 500 € HT
  - Part FEDER (90%) : 508 500 € HT

  Les dépenses non éligibles restant à la charge de la Région Réunion ;

- d'autoriser la Présidente à solliciter cette subvention ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0762-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0762

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DEER / N°111205
AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DES DEUX CANONS SUR LA RN2 - SAINT-DENIS

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0762-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0762
Rapport /DEER / N°111205

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DES DEUX CANONS SUR LA RN2 - SAINT-DENIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2020_0428 en date du 08 septembre 2020 approuvant la mise en place d'une autorisation de programme de 760 000 € pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Deux Canons sur la RN2 au PR 3,

Vu le rapport N° DEER / 111205 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Transports, Déplacement et Travaux du 16 novembre 2021,

Considérant,

- la responsabilité de la Région Réunion sur le réseau Routier National, en tant que gestionnaire de ces voiries,
- la nécessité de conserver en bon état ce patrimoine routier, notamment pour la sécurité des usagers,
- que la sécurité des usagers de la RN2 au PR 3, au niveau du carrefour des Deux Canons, dans les deux sens de circulation peut être améliorée en modifiant le fonctionnement de celui-ci sans nécessité de préemption foncière,
- les enjeux de fluidification de la circulation sur cette zone, régulièrement congestionnée,
- une première enveloppe financière d'un montant de 760 000 € mise en place par la Commission Permanente le 08 septembre 2021,
- le choix de la CAO du 21 octobre 2021 d'attribuer les travaux à l'entreprise GTOI pour un montant de travaux de 907 436,50 € TTC.

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver la mise en place d'une autorisation de programme complémentaire d'un montant de **220 000 €** pour le financement des travaux d'aménagement du carrefour entre la RN2 et la rue des Deux Canons ;

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0762-DE

- de prélever les crédits correspondants sur le programme « P160-0003 – Programme Régional des Routes du chapitre 908 sur l'article fonctionnel 908-842 du Budget de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,

Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0763-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0763

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DRH / N°111426
ATTRIBUTION À OSCAR D'UNE DOTATION POUR L'ORGANISATION DE L'ARBRE DE NOËL DES ENFANTS DES AGENTS DE LA RÉGION - ANNÉE 2021

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0763-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0763
Rapport /DRH / N°111426

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

ATTRIBUTION À OSCAR D'UNE DOTATION POUR L'ORGANISATION DE L'ARBRE DE NOËL DES ENFANTS DES AGENTS DE LA RÉGION - ANNÉE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu le rapport N° DRH /111426 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 18 novembre 2021,

Considérant,

- que l'Arbre de Noël constitue un moment fort de l'année en matière d'animation et d'action sociale en faveur des enfants des agents de la Région,

- l'efficacité dont fait preuve chaque année l'association OSCAR dans la réalisation de cette opération,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer à OSCAR une dotation correspondant à 111 € par enfant, soit un montant de **154 068€** à titre prévisionnel, sur la base d'un effectif de 1 388 enfants enregistrés pour bénéficier de cette opération en 2020, afin d'organiser l'opération Arbre de Noël des enfants des agents de la Région au titre de l'année 2021 ;

- d'autoriser la Présidente à signer le projet de contrat annexé à la présente délibération ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO
Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0763-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

(PROJET)

CONTRAT N°DRH/2021/

PRESTATION DE SERVICE À TITRE GRACIEUX : ORGANISATION DE L'« ARBRE DE NOËL » 2021.

ENTRE La Présidente du Conseil Régional, Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE, Avenue René Cassin Moufia BP 67190, 97801 SAINT-DENIS CEDEX 9, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de l'Assemblée Plénière en date du 21 octobre 2005,

D'une part,

Et Le Président de l'association « Œuvres Sociales et Culturelles des Agents de la Région » (O.S.C.A.R), sise Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE, Avenue René Cassin Moufia BP 67190, 97801 SAINT-DENIS CEDEX 9, association régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée à la Préfecture de Saint-Denis, représentée par son Président autorisé à signer le présent contrat par décision du Conseil d'Administration.

D'autre part,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU La loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association ;

VU Les crédits votés par l'Assemblée Plénière du 16 décembre 2020 au chapitre 930 du Budget de la Région ;

VU La délibération du Conseil Régional du 21 octobre 2005 relative à la gestion des prestations d'action sociale en faveur des agents de la Région ;

VU La délibération N° DCP2021_…….. de la Commission Permanente du Conseil Régional du …….. 2021 relative à l'attribution d'une dotation à OSCAR pour l'organisation de l'opération Arbre de Noël des enfants des agents des agents au titre de l'année 2021 ;

VU Les statuts des Œuvres Sociales et Culturelles des Agents de la Région ;

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0763-DE

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 OBJET DU CONTRAT

Le Conseil Régional confie à OSCAR à titre gracieux l'organisation d'une manifestation intitulée « Arbre de Noël des enfants de la Région ». Cette manifestation de fin d'année comprend notamment la remise de chèques-cadeaux ainsi que l'animation d'un après-midi récréatif. Elle s'adresse aux enfants de tous les agents de la collectivité n'ayant pas atteint l'âge de 13 ans au 31 décembre de l'année au cours de laquelle est organisée la manifestation.

Dans le cadre de l'action sociale, sont également pris en compte :

- les enfants des agents retraités et ceux du personnel de la Paierie Régionale en poste dans les locaux de la Région ;

- les enfants du/de la conjoint(e) remplissant les conditions d'âge et vivant sous le même toit que l'agent (à cet effet, l'agent adresse à la Région copie de l'acte/des actes de naissance accompagnée d'une déclaration sur l'honneur).

Seuls les enfants déclarés auprès de la Direction des Ressources Humaines pourront bénéficier de cette prestation.

Article 2 LA DÉTERMINATION DE L'ENVELOPPE DE LA DOTATION

Sur la base du nombre d'enfants concernés par la manifestation en 2020 (soit 1 388 enfants) et d'un montant de 111€ attribué par enfant (permettant à chaque enfant de bénéficier, en plus de la journée récréative, d'un chèque-cadeau d'une valeur de 50€), un montant de **154 068€** (cent-cinquante-quatre-mille-soixante-huit euros) est versé à OSCAR pour la préparation et la mise en œuvre de l'ensemble de cette opération.

Article 3 MODALITÉS DE VERSEMENT

L'enveloppe prévisionnelle de la dotation, à savoir **154 068€** (cent-cinquante-quatre-mille-soixante-huit euros), est versée à OSCAR au moment de la signature du présent contrat.

En cas d'augmentation du nombre d'enfants à la date de la manifestation par rapport à la liste d'enfants bénéficiaires en 2020, un ajustement par avenant au présent contrat sera effectué.

Au cas où le nombre d'enfants bénéficiaires serait inférieur, ou si les dépenses totales liées à la manifestation sont inférieures au montant de la dotation prévisionnelle, OSCAR reversera le trop-perçu à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0763-DE

OSCAR s'engage à présenter à l'issue de l'opération un état des dépenses engagées ainsi que les justificatifs de paiement.

La Région effectue le versement en créditant le compte intitulé ASS OSCAR ARBRE DE NOEL, ouvert à la Banque Française Commerciale (BFC) sous le n° 18719 00088 20888292400 36. La Région se réserve le droit de faire procéder au contrôle de l'utilisation des fonds par toute personne dûment mandatée à cet effet par la Présidente du Conseil Régional.

Le Comptable Public assignataire est M. le Payeur Régional.

Article 4 DURÉE, RÉSILIATION DU CONTRAT

Le présent contrat prend effet à la date de sa signature pour une durée d'un an. Les modifications éventuelles feront l'objet d'un avenant.

La Région Réunion se réserve le droit de mettre fin unilatéralement et à tout moment au présent contrat en cas de non respect de l'une des clauses et dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure, envoyée par la Région, par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées.

La résiliation pour des motifs d'intérêt général ne donnera lieu à aucune indemnisation. Le présent contrat sera résilié de plein droit en cas de dissolution de l'association.

Article 5 ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE DE LA CONTRIBUTION

OSCAR s'engage à :

- consulter des prestataires de manifestations récréatives dans le respect des dispositions de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics, et du décret d'application n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 ;
- Utiliser les fonds pour la réalisation des actions entrant dans le cadre de la manifestation définie à l'article 1 de la présente convention ;
- Reverser à la Région la contribution si celle-ci est utilisée d'une façon non conforme au but pour lequel elle a été octroyée ;
- Reverser la contribution à la Région en cas de non réalisation de l'opération.
- Informer la Région de tout changement relatif à son statut (statut juridique, objet social, adresse, activités…) ;

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0763-DE

- Faciliter le contrôle par la Région des actions auxquelles elle a apporté son concours, notamment par l'accès à tout document, y compris comptable, relatif aux actions entrant dans le cadre de la présente convention.

Article 6 MODIFICATION

Le présent contrat pourra, à tout moment, être modifié avec l'accord des parties par voie d'avenant.

Article 7 RESPONSABILITÉS

OSCAR s'assurera en permanence que la réalisation totale ou partielle de la présente opération soit effectuée dans le respect des réglementations en vigueur applicables, en particulier celles concernant la sécurité des personnes, la protection de l'environnement, l'agrément des matériels, les droits liés à la propriété intellectuelle et les contrats de travail.

En particulier, le bénéficiaire souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile.

Article 8 DIFFÉREND - LITIGE

Tout différend relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution du présent contrat et qui n'aura pu être résolu à l'amiable sera porté devant la juridiction compétente dans le ressort de Saint-Denis de la Réunion.

Article 9 EXÉCUTION

Madame la Directrice des Services de la Région et Monsieur le Payeur Régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent contrat.

Fait à Saint-Denis, le

Le Président d'OSCAR

La Présidente
du Conseil Régional,

Destinataires
Paierie 1
OSCAR 1
D.R.H. 1

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0764-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0764

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 3

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DAJM / N°111634
LE SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE LA RESIDENCE AH SING CONTRE RÉGION RÉUNION

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0764-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0764
Rapport /DAJM / N°111634

Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional

LE SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE LA RESIDENCE AH SING CONTRE RÉGION RÉUNION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu le rapport N° DAJM / 111634 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 18 novembre 2021,

Considérant,

- que la région Réunion est copropriétaire d'un lot n° 101 sise sur la parcelle cadastrée section DW 201, 15 rue Marius et Ary Leblond à Saint-Pierre,
- que le lot n°101 acquis par la collectivité était constitué d'un bâtiment dénommé bâtiment B,
- que par ailleurs, la région Réunion disposait d'un droit de jouissance privatif sur les terrains situés à gauche et à droite du bâtiment et à son arrière jusqu'à la limite de propriété,
- que le lot comportait des millièmes de parties communes,
- qu'en outre, et en complément du lot 101, la région Réunion a également acquis 11 lots correspondant à des places de parking,
- qu'à l'origine, le bâtiment était à usage de local et de bureaux (rez de chaussée + mezzanine de 469,23m2),
- que la collectivité a procédé à la démolition du bâtiment B en vue d'édifier un nouveau bâtiment destiné à accueillir le pole danse du conservatoire à rayonnement régional,
- qu'un permis de construire valant démolition a été délivré en 2013. Le projet de conservatoire à rayonnement régional prévoyait 15 places de parkings en extérieur (8 places n'ont pas été réalisées et a fait l'objet d'une participation d'urbanisme),
- que des parkings ont été construits pour le conservatoire à rayonnement régional en dessous et devant le bâtiment,

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0764-DE

- que la collectivité envisage aujourd'hui de sortir de la copropriété pour le lot 101 et les 11 lots d'emplacements de stationnement qu'elle avait acquis,

- que le nouveau bâtiment comporterait une emprise qui excède celle du bâtiment initial de sorte que la collectivité aurait implanté son bâtiment sur des surfaces de terrains constituant des parties communes de la copropriété voire des lots de copropriétés constituant des emplacements de stationnement autres que ceux acquis par la collectivité,

- que le syndicat de la résidence AH SING a fait établir un rapport pré-technique en 2017 listant les préjudices causés à la copropriété du fait des travaux effectués par la collectivité.(Annexe 1),

- que par courrier en date du 07 mai 2021, l'Avocat du syndicat des copropriétaires a proposé à la collectivité de recourir à un médiateur pour régler ce litige,

- qu'il importe d'autoriser la Présidente du Conseil Régional à recourir à la médiation pour le règlement de ce litige,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le recours à la médiation pour le règlement du litige ci-dessus décrit ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil Régional à signer la convention de médiation ci-jointe ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil Régional à défendre les intérêts de la collectivité dans toutes les procédures engagées devant les juridictions judiciaires ou administratives en cas d'échec de la médiation ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil Régional à engager toutes procédures utiles aux intérêts de la région Réunion dans le cadre de ce litige ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil Régional à recourir à un Avocat pour la défense des intérêts de la collectivité ;

- d'imputer les dépenses correspondantes sur le chapitre 930 article fonctionnel 020 du budget de la région Réunion ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0764-DE

Références cab. 200081

CONVENTION DE MEDIATION

ENTRE :

Le CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION, dont le siège est fixé à l'Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE, Avenue René Cassin Moufia B.P 67190, 97801 SAINT DENIS MESSAG CEDEX 9, prise en la personne de sa Présidente domiciliée en cette qualité audit siège et représentée par <> ayant reçu délégation expresse annexée aux présentes.

Assisté de son conseil, Maitre Isabelle NGUYEN, avocat inscrit au Barreau de Strasbourg, avocat associé de la SELARL SOLER-COUTEAUX & ASSOCIES, société d'avocats dont le siège est à l'Espace Européen de l'Entreprise – Schiltigheim, 6 Rue de Dublin 67014 Strasbourg

ET :

Le Syndicat des Copropriétaires de la RESIDENCE AH SING, syndicat de copropriété dont le siège est au 15 rue Marius et Ary Leblond 97410 SAINT PIERRE, prise en la personne de son syndic **la SARL DELMONTE IMMOBILIER** dont le siège est sis 97, rue François de Mahy 97410 SAINT PIERRE, représentée par son gérant, domicilié en cette qualité audit siège

Assisté de son conseil Maitre Anne-Laure HIBERT, avocat au Barreau de Saint Denis de la Réunion, y demeurant366 rue Maréchal Leclerc 97400 Saint Denis

CI – APRES appelées les PARTIES, **D'une part,**

ET :

Madame le Bâtonnier Nathalie JAY, avocat inscrit au barreau de Saint Pierre (Réunion) y demeurant au 73, rue François de Mahy - 97410 Saint-Pierre (Réunion)

Ci-après dénommé LE MEDIATEUR **D'autre part.**

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Il existe un différend entre les parties qu'elles souhaitent essayer de résoudre par la médiation avant toute saisine d'une juridiction ou voie contentieuse. Les parties ont marqué leur accord pour initier le processus de médiation et ont désigné le Médiateur pour procéder à la mise en œuvre de la Médiation.

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0764-DE

EN CONSEQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1 - Processus volontaire

Les parties désirent se concerter, sans aucune reconnaissance préjudiciable pour elles, dans le but d'arriver à un règlement. Chaque partie peut se retirer et mettre fin au processus de médiation unilatéralement, à sa discrétion. **Le processus est volontaire et chaque partie consent librement à y participer de façon active**.

2- Suspension des actions contentieuses

Les parties conservent et réservent leurs droits de recourir aux procédures judiciaires ou arbitrales si elles le jugent opportun. Toutefois toutes les procédures (hormis celles revêtant un caractère purement conservatoire) seront suspendues jusqu'à ce qu'une entente soit conclue ou jusqu'à ce qu'une des Parties ou le Médiateur déclare mettre fin au processus de médiation.

Il est rappelé ci-après les termes de l'article 2238 du Code Civil :

« La prescription est suspendue à compter du jour où, après la survenance d'un litige, les parties conviennent de recourir à la médiation ou à la conciliation ou, à défaut d'accord écrit, à compter du jour de la première réunion de médiation ou de conciliation. La prescription est également suspendue à compter de la conclusion d'une convention de procédure participative ou à compter de l'accord du débiteur constaté par l'huissier de justice pour participer à la procédure prévue à l'article L. 125-1 du code des procédures civiles d'exécution.

Le délai de prescription recommence à courir, pour une durée qui ne peut être inférieure à six mois, à compter de la date à laquelle soit l'une des parties ou les deux, soit le médiateur ou le conciliateur déclarent que la médiation ou la conciliation est terminée. En cas de convention de procédure participative, le délai de prescription recommence à courir à compter du terme de la convention, pour une durée qui ne peut être inférieure à six mois. En cas d'échec de la procédure prévue au même article, le délai de prescription recommence à courir à compter de la date du refus du débiteur, constaté par l'huissier, pour une durée qui ne peut être inférieure à six mois. »

Les parties sont informées de ce que la signature de la présente convention par les parties emportera suspension de la prescription.

3 - Rôle du Médiateur

Le Médiateur agit comme intervenant neutre, en vue de favoriser une entente à l'amiable. A cette fin, il s'emploie à créer des conditions qui facilitent et permettent :

- L'information et la compréhension des parties sur leur situation respective,
- La communication entre elles au sujet de leurs difficultés et leurs attentes réciproques,
- La recherche de solutions permettant de répondre aux attentes et de surmonter les difficultés manifestées ;
- La négociation efficace et franche,
- La conclusion par les Parties, sur la base d'un libre consentement, d'une transaction donnant effet, le cas échéant, aux solutions identifiées.

Il ne lui appartient pas d'apporter un conseil juridique.

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0764-DE

4 - Impartialité

Le Médiateur agira en tout temps de façon neutre et impartiale. Il ne donnera pas d'avis juridique aux Parties. S'il en exprime, ses avis n'auront qu'une valeur indicative. Les Parties marquent d'ores et déjà leur accord pour n'y attribuer aucune conséquence juridique.

5 - Présence à la séance de médiation et qualités

Les Parties seront présentes aux rencontres de médiation, le cas échéant accompagnées de leurs avocats. Chaque Partie doit s'assurer :

- Que les personnes ayant qualité pour conclure un accord soient présentes à la rencontre de médiation, ou que les personnes participant à la médiation disposent des qualités et pouvoir de prendre des décisions et de conclure un accord.

- Que les personnes ayant une connaissance personnelle des faits pertinents au litige soient présentes afin de permettre une discussion utile de tout le dossier.

Le Médiateur peut inviter une personne de son choix comme observateur à la médiation dans le but de permettre à cette personne d'assister, en tant que (au choix du médiateur) témoin passif ou co-médiateur non rémunéré. Cette personne signera un engagement d'absolue confidentialité suivant le modèle joint annexe l. Les parties seront préalablement consultées sur la présence de cette tierce personne.

6 – Confidentialité

Tout ce qui est dit ou écrit au cours du processus de médiation est formulé sous toutes réserves. Les Parties, leurs conseils et le Médiateur s'engagent à n'en rien invoquer ou dévoiler dans le cadre d'une procédure judiciaire ou arbitrale existante ou future. Le Médiateur, les Parties et leurs conseils (qui s'engagent à ce sujet pour elles-mêmes et qui se portent fort pour leurs conseils, leurs représentants et toutes personnes les accompagnant), veilleront à préserver la confidentialité de l'ensemble du processus de médiation ainsi que de tout document établi en vue de ou au cours de processus de médiation et pour les besoins de celle-ci.

Le Médiateur peut, s'il le juge opportun faire signer à toute personne qui participe au processus de médiation un engagement suivant le modèle joint (annexe 1)

Toutefois, rien dans le présent protocole ne peut compromettre de quelque façon que ce soit le droit des Parties d'utiliser dans le cadre d'une procédure (judiciaire ou autre) les documents touchant au dossier concerné qui auront été échangés dans le courant du processus de médiation, lorsqu'elles détenaient déjà ces documents auparavant ou lorsqu'elles auraient eu la possibilité de les obtenir, de les utiliser ou de les invoquer.

Le Médiateur ne sera pas assigné à comparaître pour témoigner dans une procédure judiciaire ou autre. Les Parties lui reconnaissent le droit de se taire.

Les Parties conviennent par ailleurs que la ou les conventions qui pourraient être conclues au terme du processus de médiation ainsi qu'un éventuel document émanant du Médiateur constatant l'échec de la médiation, ne sont pas visés par la présente obligation de confidentialité.

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0764-DE

7 - Apartés ou « caucus »

Le Médiateur peut, quand il le juge utile, avoir des apartés (« caucus ») avec l'une ou l'autre des Parties. Celles-ci peuvent aussi, à tout moment, demander à s'entretenir en aparté et confidentiellement avec lui.

8 - Valeur de l'accord

Il n'appartient pas, en principe, au Médiateur de juger de la valeur ou de l'opportunité de l'entente qui doit demeurer l'expression de la volonté des Parties et leur « propriété ».

Néanmoins, s'il est d'avis, s'inspirant en cela de sa propre expérience professionnelle et de sa faculté de jugement et d'analyse, que la poursuite du processus de médiation risque de causer un préjudice grave à l'une ou l'autre des Parties ou de créer une situation de net déséquilibre ou d'injustice manifeste pour une Partie, il doit en informer les Parties. Il les invite s'il y a lieu, à prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation.

S'il l'estime nécessaire à des fins d'intégrité, il peut suspendre le processus de médiation ou y mettre fin. Le Médiateur agira en cela en toute indépendance en se laissant guider uniquement par sa conscience professionnelle.

9 - Durée du processus

Les Parties s'entendent sur le processus suivant et s'engagent à tenter de le réaliser, dans la mesure du possible, à l'intérieur d'un laps de temps limité. Sauf prolongation sur laquelle les Parties s'entendraient, le processus de médiation se terminera dans un délai maximum de 4 mois à compter de la signature des présentes valant désignation du Médiateur.

10 – Honoraires et frais

Les Parties paieront chacune à parts égales les honoraires et frais du Médiateur. Les honoraires sont déterminés sur la base d'un tarif horaire de 300,00 € HT (TVA 8,5% en sus). Ces montants s'appliqueront à toute démarche faite avant, pendant ou après les rencontres de médiation. Les honoraires comprennent notamment toute démarche visant à amener les Parties à participer activement au processus de médiation.

Les Parties s’engagent à payer une provision calculée sur la base de 5 heures de médiation (1500 € HT, soit 1627, 50 € TTC).

Les parties s’engagent également à acquitter les frais de l’organisation de la médiation, savoir :

- 300 € HT d’honoraires pour le temps consacré aux démarches préalables utiles à la mise en place de la médiation (prises de contact, échanges, rédaction de la convention et organisation de la première réunion)
- 60 € HT de frais de dossier (65, 10 € TTC).
- 170 € de location de salle par journée de médiation (85 € par médié) si cela devait s’avérer nécessaire et après en avoir convenu entre les parties et le médiateur.

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0764-DE

Les parties s'engagent donc à régler cette provision de 2188, 10 € TTC couvrant cette provision et els frais sus-indiqués, à parts égales entre elles, soit 1094, 05 € TTC par partie, avant que la médiation ne débute.

Le Médiateur pourra suspendre ou interrompre le processus de médiation au cas où une des parties ne procèderait pas au règlement des frais et honoraires qui sont dus.

Fait à SAINT PIERRE, le

En 5 exemplaires dont deux pour chaque partie et un pour le Médiateur.

Pour le Conseil Régional de la Réunion	Pour le CDC AH-SING
Pour le Conseil Régional de la Réunion	Pour le syndic DELMONTE
Son conseil, Maitre Isabelle NGUYEN	Son conseil, Maitre Anne-Laure HIBERT

Nathalie JAY

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0764-DE

ANNEXE 1

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

(à signer par toute autre personne participant au processus de médiation)

1. Je soussigné

reconnais avoir été informé du fait que

Le Conseil Régional de La Réunion et le syndicat des copropriétaires de la Résidence AH SING

ont décidé d'avoir recours aux services de

Nathalie JAY

En qualité de médiateur, dont le rôle est de les aider à régler un différend survenu entre elles.

2. Le soussigné accepte de participer au processus de médiation, et, de ce fait, s'engage à garder le processus confidentiel. Il reconnaît que les déclarations verbales et écrites faites dans le cadre du processus de médiation sont faites sous toutes réserves et ne pourront pas être invoquées à titre de preuve dans une procédure judiciaire, arbitrale ou autre. Il s'interdit de les divulguer à un tiers quel qu'il soit.

Fait à [_____] le [_____].

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0765-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0765

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 3

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DAE / N°111151
PROGRAMME ACCOMPAGNER, CONSOLIDER, ADAPTER, CONQUÉRIR, INNOVER, ANCRER - PRÉSENTATION DES ENTREPRISES ÉLIGIBLES - SUBVENTION > 23000€

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0765-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0765
Rapport /DAE / N°111151

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

PROGRAMME ACCOMPAGNER, CONSOLIDER, ADAPTER, CONQUÉRIR, INNOVER, ANCRER - PRÉSENTATION DES ENTREPRISES ÉLIGIBLES - SUBVENTION > 23000€

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2019_0742 en date du 12 novembre 2019 portant création d'un cadre d'intervention Dispositif Accompagner, Consolider, Adapter, Conquérir, Innover, Ancrer en faveur des très petites entreprises réunionnaises,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la demande de la société SAS SIVA INDUSTRIE,

Vu le rapport n° DAE / 111151 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Développement Économique et Innovation du 18 novembre 2021,

Considérant,

- le champ d'intervention de la collectivité régionale dans le domaine économique, renforcé par la loi NOTRe,
- la volonté de la collectivité régionale d'accompagner les entreprises locales dans le maintien et le développement de leurs activités génératrices d'emplois,
- le contexte économique dégradé, accentué par la crise économique et social sans précédent sur le territoire réunionnais,
- l'importance représentée par les Très Petites Entreprises dans le tissu économique local à la fois au niveau quantitatif qu'en termes de gisement d'emplois,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une subvention régionale d'un montant total de **50 000,00 €** en faveur de l'entreprise ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0765-DE

Raison sociale	Montant de la subvention	Nature de la dépense	Objet de la dépense
SIVA INDUSTRIE	50 000,00 €	Investissement	Achat de machine Pilote

- d'affecter un montant de **50 000 €** à partir de l'enveloppe déjà engagée de 650 000 € sur l'Autorisation de Programme P130-0001 « Aides aux entreprises » votée au chapitre 906 du budget de la Région ;

- de prélever les crédits correspondants, soit **50 000 €**, sur l'article fonctionnel 61 du Budget de La Région Réunion ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Huguette BELLO

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0766-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0766

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 03 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 3

Présents :
BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
LEBRETON PATRICK

Absents :
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DGSG / N°111744
MISSION DES ELUS

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0766-DE

REGION REUNION

Séance du 3 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0766
Rapport /DGSG / N°111744

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

MISSION DES ELUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux et sa circulaire d'application en date du 15 avril 1992,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu le rapport N° DGSG/ 111744 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Considérant,

- que dans le cadre de l'exercice de leur mandat, certains élus sont amenés à se déplacer pour le compte de la Collectivité Régionale,
- le régime applicable aux conseillers municipaux en matière de remboursement de frais de mission et de représentation, étendu aux conseillers régionaux,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de valider les missions suivantes :

DATES	CONSEILLERS	OBJET de la MISSION	DUREE
27/11/21 au 01/12/21	**Maya CESARI**	**PARIS** . Participation au Conseil d'Administration du Conservatoire du Littoral . Divers rendez-vous	5 jours
21/12/21 au 29/12/21	**Patricia PROFIL**	**PARIS/SEOUL** . Participation et représentation de la région lors du 28ème "Séoul international art festival" organisé par World culture artists association . Rencontre avec une délégation coréenne dans le cadre d'un échange prévu en 2022	9 jours

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 974-239740012-20211203-DCP2021_0766-DE

- d’annuler la mission de Madame Huguette BELLO et de Monsieur Wilfrid BERTILE du 28 au 30 novembre 2021 – 3 jours – MAYOTTE - rapport DGSG/N°111632 de la Commission Permanente du 19 novembre 2021 ;

- d'imputer les crédits correspondants au Chapitre 930 – Article Fonctionnel 21 du Budget de la Région ;

- d’autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,

Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 12/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

COMMISSION PERMANENTE

10 DECEMBRE 2021

10 DECEMBRE 2021

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0767-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0767

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DM / N°111806
CONTINUITE TERRITORIALE DE LA REGION REUNION: PROROGATION DE LA CAMPAGNE CONTINUITE TERRITORIALE 2021 JUSQU'AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0767-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0767
Rapport /DM / N°111806

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

CONTINUITE TERRITORIALE DE LA REGION REUNION: PROROGATION DE LA CAMPAGNE CONTINUITE TERRITORIALE 2021 JUSQU'AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DAP 2021_0044 en date du 22 novembre 2021 relative au projet de décision modificative n° 4 (DM4) au budget de l'exercice 2021,

Vu la délibération N° DCP 2020_0876 en date du 22 décembre 2020 approuvant le cadre d'intervention du dispositif de continuité territoriale au titre de la campagne 2021 « Volet A »,

Vu la délibération N° DCP 2021_0258 en date du 11 mai 2021 approuvant l'extension du dispositif Bon étudiant spécial Covid : période de confinement,

Vu la délibération N° DCP 2021_0535 en date du 27 août 2021 approuvant l'ajustement des modalités d'intervention du dispositif de la Continuité Territoriale par rapport à l'évolution du dispositif de LADOM au 01 juillet 2021,

Vu le rapport n° DM / 111806 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Conjointe (CAGEFRI/CCSS) du 09 décembre 2021,

Considérant,

- que le vote du budget primitif de la Collectivité Régionale du prochain exercice étant prévu en Février 2022 et qu'une procédure de vote tardif est envisagée pour couvrir les besoins de fonctionnement en crédits de paiement (CP) de la collectivité du 01 janvier 2022 jusqu'à l'adoption dudit budget,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de proroger la campagne Continuité Territoriale (CT) de l'année 2021, avec reconduction des modalités d'intervention actuellement en vigueur, jusqu'au vote du Budget Primitif 2022 sur la base des dispositifs suivants :

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0767-DE

- le Bon de CT pour les déplacements dans le sens Réunion-Métropole (Volet A),
- le Remboursement des déplacements pour le cas particulier du deuil (Volet A),
- le Bon Etudiant Spécial Covid -19 pour les étudiants réunionnais en mobilité dans le sens Métropole/Réunion ;

- d'engager une enveloppe de **4 500 000 €** sur l'Autorisation d'Engagement A134-0007 votée au chapitre 938 du budget de la Région ;

- de prélever les crédits correspondants sur l'article fonctionnel 938-825 du budget de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 16/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0768-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0768

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DAE / N°111771
ASSOCIATION COOP UNION - PROGRAMME D'ACTIONS 2021

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0768-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0768
Rapport /DAE / N°111771

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

ASSOCIATION COOP UNION - PROGRAMME D'ACTIONS 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la demande de subvention, sollicitée par la Coopérative d'Activité et d'Emploi « COOP UNION » , enregistrée en date du 19 août 2021,

Vu le rapport N° DAE / 111771 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Solidarité du 03 décembre 2021,

Considérant,

- le champ d'intervention de la collectivité régionale en matière de développement économique renforcé par la loi NOTRe,
- la volonté de la région de soutenir le développement de l'Économie Sociale et Solidaire sur le territoire de La Réunion notamment par le biais de la structuration de filières,
- que le soutien à la création ou au maintien d'emplois constitue une priorité de l'action régionale,
- l'adéquation de la demande formulée par l'association à la fiche-action 2.13 « Soutenir et accompagner la création, la reprise et le développement d'activités et le développement de l'entreprenariat de l'économie sociale et solidaire » PO FSE 2014-2020,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une subvention régionale d'un montant maximal de **40 000 €** en faveur de la Coopérative d'Activité et d'Emploi « COOP UNION » pour la mise en place de son programme d'actions 2021, réparti comme suit :

  - **30 000 €** au titre de la contrepartie nationale à la fiche-action 2.13 « Soutenir et accompagner la création, la reprise et le développement d'activités et le développement de l'entreprenariat de l'économie sociale et solidaire » PO FSE 2014-2020,
  - **10 000 €** au titre des fonds propres ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0768-DE

- d'engager une enveloppe de **40 000 €** sur l'Autorisation d'Engagement A130-0009 « Économie Alternative » votée au chapitre 936 du budget de la Région ;

- de prélever les crédits correspondants, soit **40 000 €**, sur l'article 65 du budget de la Région ;

- de noter les bons résultats de la coopérative au niveau du bilan d'activités 2020, mais constate une faible présence de celle-ci dans l'Est par rapport aux autres micro-régions. Aussi, la Commission recommande à COOP UNION de se positionner davantage dans ce territoire ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO
Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 16/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0769-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0769

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DAE / N°111766
ASSOCIATION RÉUNION SITUATION (REUSIT) - PROGRAMME D'ACTIONS 2021

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0769-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0769
Rapport /DAE / N°111766

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

ASSOCIATION RÉUNION SITUATION (REUSIT) - PROGRAMME D'ACTIONS 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la demande de subvention, sollicitée par l'association REUSIT (REUnion SITuation), enregistrée en date du 15 février 2021,

Vu le rapport N° DAE / 111766 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Solidarité du 03 décembre 2021,

Considérant,

- le champ d'intervention de la collectivité régionale en matière de développement économique renforcé par la loi NOTRe,
- la volonté de la région de soutenir le développement de l'Économie Sociale et Solidaire sur le territoire de La Réunion notamment par le biais de la structuration de filières,
- que le soutien à la création ou au maintien d'emplois constitue une priorité de l'action régionale,
- l'adéquation de la demande formulée par l'association à la fiche-action 2.13 « Soutenir et accompagner la création, la reprise et le développement d'activités et le développement de l'entreprenariat de l'économie sociale et solidaire » PO FSE 2014-2020,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une subvention régionale d'un montant maximal de 30 000 € en faveur de l'association REUSIT (REUnion SITuation) pour la mise en place de son programme d'actions 2021, réparti comme suit :

  - **23 672,24 €** au titre de la contrepartie nationale à la fiche-action 2.13 « Soutenir et accompagner la création, la reprise et le développement d'activités et le développement de l'entreprenariat de l'économie sociale et solidaire » PO FSE 2014-2020,
  - **6 327,76 €** au titre des fonds propres ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0769-DE

- d'engager une enveloppe de **30 000 €** sur l'Autorisation d'Engagement A130-0009 « Économie Alternative » votée au chapitre 936 du budget de la Région ;

- de prélever les crédits correspondants, soit **30 000 €**, sur l'article 65 du budget de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,

Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 16/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0770-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0770

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DAE / N°111566
DISPOSITIF ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION - EXAMEN DES DEMANDES DES ASSOCIATIONS ARDIE (ASSOCIATION RÉUNIONNAISE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI), LES JARDINS DE FOND IMAR, EMMAÜS GRAND SUD, ATOUT 974 ET PARLE A ZOT

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0770-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0770
Rapport /DAE / N°111566

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

DISPOSITIF ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION - EXAMEN DES DEMANDES DES ASSOCIATIONS ARDIE (ASSOCIATION RÉUNIONNAISE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI), LES JARDINS DE FOND IMAR, EMMAÜS GRAND SUD, ATOUT 974 ET PARLE A ZOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2019_1040 en date du 10 décembre 2019 relative à la modification et mise en œuvre du cadre d'intervention du dispositif « ACI Région Réunion »,

Vu les demandes de subvention en date du 08 septembre 2020, du 05 mai, du 22 juin, du 21 juillet et du 1er septembre 2021 émanant des porteurs de projets ACI,

Vu le rapport N° DAE / 111566 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Solidarité du 03 décembre 2021,

Considérant,

- que l'insertion sociale et professionnelle des Réunionnais constitue une priorité de l'action régionale,
- la volonté de la Région de soutenir les projets relatifs aux Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI),
- les décisions de la DEETS rendues à la suite des avis favorables du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique (CDIAE), du 11/09/2020 (ARDIE), 03/12/2020 (Emmaüs Grand Sud), du 24/06/2021 (Atout 974 et Les Jardins de fond Imar) et du 23/09/2021 (Parle à zot),
- les demandes conformes au cadre d'intervention « ACI – Région Réunion » des associations ARDIE (*ACI « Plateau diversification agricole : le jardin »*), Emmaüs Grand Sud (*ACI « Plateforme logistique d'Emmaüs Grand Sud »*), Les Jardins de fond Imar (*ACI « ENS du tour des Roches »*), Atout 974 (*ACI «Production de fruits et légumes »*) et Parle à zot (*ACI « Radio »*),

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver l'attribution d'une subvention régionale d'un montant global de **145 000 €** au titre du dispositif Ateliers et Chantiers d'Insertion répartie comme suit :

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0770-DE

- l'« ARDIE » pour la mise en œuvre de son ACI « Plateau de diversification agricole : le jardin » : **30.000,00 €**,
- « Emmaüs Grand Sud » pour la mise en œuvre de son ACI « Plateforme logistique d'Emmaüs Grand Sud » : **25.000,00 €**,
- « Les Jardins de fond Imar » pour la mise en œuvre de son ACI « ENS du Tour des Roches » : **30.000,00 €,**
- « Atout 974 » pour la mise en œuvre de son ACI « Production de fruits et légumes » : **30.000,00 €,**
- « Parle à zot » pour la mise en œuvre de son ACI « Radio » : **30.000,00 €** ;

- d'engager la somme de **145 000 €** sur l'Autorisation d'Engagement A130-0009 « Économie Alternative » votée au Chapitre 936 du Budget de la Région ;

- de prélever les crédits correspondants, soit **145 000 €**, sur l'article fonctionnel 65 du Budget de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 16/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Huguette BELLO

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0771-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0771

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DAE / N°111243
NEXA - PROGRAMME D'ACTIONS 2021 - HORS POE FEDER

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0771-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0771
Rapport /DAE / N°111243

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

NEXA - PROGRAMME D'ACTIONS 2021 - HORS POE FEDER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2021_0296 en date du 11 mai 2021 relative à l'avance sur subvention 2021en faveur de NEXA (DAE/110409) ,

Vu la délibération N° DCP 2021_0466 en date du 15 juin 2021 relative à la demande de subvention de NEXA dans le cadre de la fiche-action 3 .15 « Structuration de filières » du POE FEDER 2014-2020 (DAE/110802),

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la demande de subvention de NEXA en date du 07 avril 2021 pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2021 – hors POE FEDER,

Vu le rapport N° DAE / 111243 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Développement Économique et Innovation du 02 décembre 2021,

Considérant,

- le champ d'intervention de la collectivité régionale renforcé en matière de développement économique par la loi NOTRe,
- la volonté de la Région d'accompagner et d'accélérer la transformation de notre économie insulaire,
- les objectifs du programme d'actions de NEXA visant d'une part, à développer de la prospective et des stratégies régionales permettant d'ancrer la Réunion sur la voie d'une économie de la connaissance plus compétitive, et d'autre part, à appuyer au développement de projets,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- d'agréer l'engagement d'une subvention régionale d'un montant maximal de **2 107 473 €** en faveur de NEXA pour le financement de son programme d'actions et de ses charges de fonctionnement au titre de l'année 2021, non éligibles au POE FEDER 2014-2020 ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0771-DE

- d'engager la somme complémentaire correspondante, soit **1 417 505,40 €**, sur l'Autorisation d'Engagement A 130-0002 «Aide à l'animation économique » votée au chapitre 936 du Budget de la Région compte tenu de l'engagement déjà effectué de **689 967,60 €** au titre de l'avance sur subvention 2021 ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants, soit **1 417 505,40 €** sur l'article fonctionnel 936.62 du Budget de la Région, compte tenu de l'avance sur subvention 2021 versée en faveur de NEXA le 14 juin 2021 pour un montant de **689 967,60 € ;**

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur Patrick LEBRETON et Monsieur Normane ORMAJEE, représenté par Madame Lorraine NATIVEL, n'ont participé ni aux débats ni au vote de la décision.

La Présidente,

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 22/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Huguette BELLO

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0772-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0772

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /GRDTI / N°111324
POE FEDER 2014-2020 - FICHE ACTION 1.08 - RE0030559 - SAS REGAIN « DÉPLOIEMENT DU PROJET KAZ' À PROJETS SUR LES COMMUNES DE L'EPCI CIREST DE LA RÉUNION »

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0772-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0772
Rapport /GRDTI / N°111324

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

POE FEDER 2014-2020 - FICHE ACTION 1.08 - RE0030559 - SAS REGAIN « DÉPLOIEMENT DU PROJET KAZ' À PROJETS SUR LES COMMUNES DE L'EPCI CIREST DE LA RÉUNION »

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014) 9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La RÉUNION CCI 2014 FR10RFOP007,

Vu la décision du Premier Ministre du 08 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n° 1303/2013,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de Gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget autonome FEDER (DAF n°2014-0022),

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de Gestion dans le cadre du décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi,

Vu la Fiche Action 1.08 « Développement de l'innovation sociale et ouverte » validée par la Commission Permanente du 16 avril 2019,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu le rapport n° GURDTI / 111324 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du GURDTI – n° Synergie : RE0030559 en date du 13 août 2021,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des fonds européens du 02 septembre 2021,

Vu l'avis de la Commission Développement Humain du 30 novembre 2021,

Considérant,

- la demande de financement de la « SAS REGAIN » relative au projet « Déploiement du projet KaZ' à Projets sur les communes de l'EPCI CIREST de La Réunion »,

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0772-DE

- que ce projet ne respecte pas les dispositions de la fiche action 1.08 « Développement de l'innovation sociale et ouverte » et qu'il ne concourt pas à l'objectif spécifique « Augmenter l'offre des entreprises sur les marchés locaux et extérieurs sans les domaines de laS3 »,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du GURDTI – n° Synergie : RE0030559 en date du 13 août 2021,

Décide, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention de la SAS REGAIN dans la mesure où elle ne respecte pas les critère d'éligibilité de la fiche action 1.08-Développement de l'innovation sociale et ouverte. En effet, la fiche-action 1.08 indique « L'innovation sociale vise ainsi à apporter des réponses nouvelles, expérimentales et innovantes à des besoins sociaux mal ou peu satisfaits ». Or, le projet « Déploiement du projet KaZ' à Projets sur les communes de l'EPCI CIREST de La Réunion » ne semble pas apporter de plus-value par rapport à ce qui existe déjà sur le territoire réunionnais ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 22/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0773-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0773

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DECPRR / N°111650
RENOUVELLEMENT DE 6 CHANTIERS EMPLOIS VERTS - PROGRAMMATION NOVEMBRE 2021

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0773-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0773
Rapport /DECPRR / N°111650

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

RENOUVELLEMENT DE 6 CHANTIERS EMPLOIS VERTS - PROGRAMMATION NOVEMBRE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DAP 2021_0007 en date du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Présidente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP2019_0310 du 25 juin 2019 complétée par les délibérations N° DCP 2019_0561 du 15 octobre 2019, et DCP 2020_0299 du 18 août 2020 portant sur le cadre d'intervention du dispositif Emplois Verts,

Vu la circulaire DGEFP/MIP/METH/2021/42 du 12 février 2021 relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail (parcours emploi compétences, insertion par l'activité économique, entreprises adaptées, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification),

Vu l'arrêté préfectoral N°1024 du 28 mai 2021, déterminant les taux de l'aide apportée par l'État pour le financement du Parcours Emploi Compétence,

Vu l'arrêté préfectoral N°1111 du 07 juin 2021, déterminant les taux de l'aide apportée par l'État pour le financement du Parcours Emploi Compétence,

Vu la convention N°20020933 relative à la délégation de gestion de paiement des subventions allouées par le Conseil Régional dans le cadre du dispositif « Emplois Verts »,

Vu les avenants successifs à la convention N°20020933 avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP) relative au paiement des aides du Conseil Régional pour la mise en œuvre du dispositif « Emplois Verts »,

Vu les demandes de subvention des associations pour le/leur(s) renouvellement(s) de leur(s) chantier(s) Emplois Verts,

Vu le rapport de N°DECPRR / 111650 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Solidarité du 03 décembre 2021,

Considérant,

- que la Région Réunion, à travers une politique volontariste, s'engage dans la lutte contre les exclusions et les inégalités, pour plus de justice sociale,

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0773-DE

- que l'action de la Région Réunion vise également à plus d'égalité des chances en faveur des familles, dans un esprit de solidarité et de cohésion sociale, à destination des publics et des territoires les plus fragiles,

- que la Région Réunion a mis en œuvre, avec la participation de l'État, le dispositif Emplois Verts à destination du secteur associatif dans le double objectif de proposer au public éloigné de l'emploi une activité salariée à des fins de protection et de valorisation du milieu naturel,

- que le dispositif Emplois Verts, destiné aux différentes associations du secteur non marchand, lesquelles ont pour mission :

  - l'accompagnement d'un public en difficulté vers une insertion professionnelle dans le secteur marchand ou non marchand,
  - la protection, l'entretien et l'embellissement du milieu naturel,
  - le développement du tourisme à la Réunion en aménageant des sites à potentiel touristique,
  - la lutte contre les maladies vectorielles.

- que la collectivité régionale intervient dans le cadre du dispositif Emplois Verts :

  - en fonds propres mais en complément de l'aide de l'État sur la prise en charge du salaire des Parcours Emploi Compétences (PEC),
  - en fonds propres et dans sa totalité sur les charges sociales et patronales impactant le Parcours Emploi Compétences (PEC), qui se calculent forfaitairement suite à leur réduction, en vigueur depuis le 1er janvier 2019 (Loi de Finances),
  - en fonds propres et dans sa totalité sur l'encadrement et le fonctionnement.

- qu'au regard des nouvelles modalités de financement des PEC et de la participation majorée de l'État, il est proposé de reconduire l'enveloppe de fonctionnement, en valeur, accordée aux associations l'année précédente à l'identique.

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de prendre acte des nouvelles modalités de financement des PEC conformément au nouvel arrêté préfectoral n°1111 du 07 juin 2021 ;

- de ne pas renouveler le chantier Emplois Verts « Maison Rouge », porté par l'association Réunionnaise pour le Développement de l'Insertion (ARDI) ;

- d'approuver le renouvellement de 5 chantiers Emplois Verts, d'une durée de 11 mois pour un volume hebdomadaire de 21 heures par semaine concernant un effectif de 68 contrats PEC et de 7 encadrants temps plein pour un montant maximum de **475 788 €**, selon le tableau détaillé récapitulatif ci-annexé ;

- d'approuver la reconduction à l'identique des enveloppes de fonctionnement accordées l'année précédente aux associations pour l'organisation de leurs chantiers Emplois Verts ;

- d'engager un montant prévisionnel maximum de **475 788 €** au titre du dispositif Emplois Verts, sur l'autorisation d'engagement A126-0017 « Parcours emploi Compétences » votée au chapitre 937 du budget 2021 de la Région ;

- de prélever les crédits correspondants, soit **475 788 €**, sur l'article fonctionnel 937-1 du budget 2021 de la Région ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0773-DE

- d’autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,



Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 16/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0773-DE

ANNEXE 1 RENOUVELLEMENT DE 6 CHANTIERS EMPLOIS VERTS

OCTOBRE

	ASSOCIATION	INTITULE DE L'OPÉRATION (Nom du site)	Micro-région	Commune	Date de fin	Encadrant T.P	Nombre de PEC 20%	Total effectif	20 %	Coût encadrant	Coût Fonctionnement	TOTAL SUBVENTION
1	**Association Plaisirs Rando 2 P (APR2 P)**	Piton des Songes -Bras des Calumets	EST	PLAINE DES PALMISTES	**31/10/21**	1	**8**	9	**26 400,00 €**	**26 000,00 €**	**10 428,00 €**	**62 828,00 €**
2	**BAC RÉUNION**	Quai Plat, Mare Longue, Usine du Baril	SUD	SAINT -PHILIPPE	**31/10/21**	1	**10**	11	**33 000,00 €**	**26 000,00 €**	**11 660,00 €**	**70 660,00 €**
					2 chantiers	2	18	20	59 400,00 €	52 000,00 €	22 088,00 €	133 488,00 €

NOVEMBRE

	ASSOCIATION	INTITULE DE L'OPÉRATION (Nom du site)	Micro-région	Commune	Date de fin	Encadrant T.P	Nombre de PEC 20%	Total effectif	20 %	Coût encadrant	Coût Fonctionnement	TOTAL SUBVENTION
3	**Association Jeunesse Loisirs (AJL)**	Mare d'Affouche Mare à vieille Place	EST	SALAZIE	**20/11/21**	2	**18**	20	**59 400,00 €**	**52 000,00 €**	**16 588,00 €**	**127 988,00 €**
4	**ABELIS**	Berges de la Rivière du Mât les Bas de l'Embouchure au site du chemin Jeanson et son extension	EST	SAINT ANDRE	**20/11/21**	1	**10**	11	**33 000,00 €**	**26 000,00 €**	**11 660,00 €**	**70 660,00 €**
5	**ABELIS**	Littoral Champ-Borne, Ancienne route coloniale Tronçons 1 2 3	EST	SAINT ANDRE	**20/11/21**	2	**22**	24	**72 600,00 €**	**52 000,00 €**	**19 052,00 €**	**143 652,00 €**
					3 chantiers	5	50	55	165 000,00 €	130 000,00 €	47 300,00 €	342 300,00 €

Récapitulatif :

Nombre d'associations concernées	Nombre de chantiers concernés	Nombre de Pec	Nombre d'encadrants	Montant prévisionnel subvention régionale
4	**5**	68	**7**	**475 788,00 €**

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0774-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0774

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DECPRR / N°111759
DEMANDE DE SUBVENTION DE L'IRMS-OI POUR L'ANNÉE 2021 DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT PLURIANNUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES DE L'IRMS-OI

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0774-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0774
Rapport /DECPRR / N°111759

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'IRMS-OI POUR L'ANNÉE 2021 DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT PLURIANNUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES DE L'IRMS-OI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la demande de l'IRMS-OI de renouvellement de la convention cadre pour une durée de 3 ans (2021, 2022, 2023) et des cotisations et subventions s'y afférant en date du 16 novembre 2021,

Vu le rapport N° DECPRR / 111759 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Solidarité du 03 décembre 2021,

Considérant,

- que l'Association « Institut Régional de Management en Santé Océan Indien » (IRMS-OI) association loi 1901 créée en 2014, est née de la volonté politique de l'ARS OI, du CHU de La Réunion, de la Région Réunion et de l'Université de La Réunion ainsi que des fédérations FHF OI, FHP OI et FEHAP OI,

- la Région Réunion occupe le siège de Président au sein du bureau de l'IRMSOI, aux côtés de l'Université et du CHU de La Réunion (vice-présidence),

- que l'IRMS-OI constitue un montage juridique et pédagogique innovant et précurseur en France,

- l'IRMS-OI dispense des formations supérieures qualifiantes ou diplômantes de management et d'enseignement en santé, notamment :

  - Diplôme de cadre de santé,
  - Diplôme universitaire « Fonction managériale en santé » (DU FMS),
  - Master 2 « Pilotage des organisations de santé » (Master POS),
  - Master 2 « Management en enseignement en santé » (Master MES),

- les effectifs des bénéficiaires de l'IRMSOI se maintiennent au fil des années, ce qui montre les besoins constants des institutions sanitaires et médico-sociales d'accompagner localement une dynamique de formation promotionnelle tout au long de la vie de leurs collaborateurs,

- les rapports d'activité depuis 2015 présentent des taux de réussite aux diplômes élevés,

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0774-DE

- les taux d'employabilité locale frisent les 100 %, preuve de l'intérêt de ces formations pour le territoire réunionnais,

- l'IRMSOI adresse une demande de renouvellement de la convention cadre pour une durée de 3 ans (2021, 2022, 2023) et des cotisations et subventions s'y afférant,

- la convention de partenariat relative aux ressources de l'IRMS-OI, actuellement en cours de signature auprès des partenaires institutionnels (ARS Réunion et Université de La Réunion), définit les modalités de partenariat entre les signataires et plus particulièrement la participation des partenaires aux ressources de l'association,

- la collectivité régionale dans le cadre de sa politique volontariste soutient financièrement les associations œuvrant dans le champ de la santé,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

Sous condition de signature par les partenaires institutionnels de la Convention Cadre de Partenariat relative aux ressources de l'IRMS-OI, transmise le 22 novembre 2021, entre l'ARS-OI, l'Université de La Réunion et la Région Réunion pour la période 2021-2023,

- d'approuver les termes de la convention de partenariat, ci-jointe, relative aux ressources de l'IRMS-OI transmise le 22 novembre 2021 entre l'ARS-OI, l'Université de La Réunion et la Région Réunion pour la période 2021-2023 ;

- d'attribuer à l'association « Institut Régional de Management en Santé Océan Indien » (IRMSOI) une subvention régionale de **5 100 €** correspondant à la cotisation annuelle au titre de l'année 2021 ;

- d'attribuer à l'association IRMSOI une subvention annuelle d'un montant global de **37 500 €** au titre de l'année 2021 prévue à l'article 3 de la convention de partenariat relative aux ressources de l'IRMS-OI transmise le 22 novembre 2021 ;

- d'engager un montant maximal de **42 600 €** sur l'autorisation d'engagement A 206-0004 « Actions sanitaires et sociales » votée au chapitre 934 du budget 2021 de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 934.412 du budget 2021 de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 16/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0774-DE

CONVENTION

Entre

D'une part,

L'INSTITUT REGIONAL DE MANAGEMENT EN SANTE DE L'OCEAN INDIEN
24 Avenue de la Victoire – CS 92003 – 97744 Saint Denis cedex 9
Représenté par sa Présidente, Mme Laetitia LEBRETON

Ci-après dénommé IRMSOI

Et d'autre part,

L'AGENCE REGIONALE DE SANTE LA REUNION
2 bis avenue Georges Brassens, CS 61002 – 97743 Saint Denis cedex 9
Représenté par sa Directrice Générale, Mme Martine LADOUCETTE

Ci-après dénommée ARS Réunion

LA REGION REUNION
Conseil Régional, avenue René Cassin – BP 67190, 97801 Saint Denis Messag Cedex 9
Représenté par sa Présidente, Mme Huguette BELLO

Ci-après dénommée REGION

L'UNIVERSITE DE LA REUNION
15 avenue René Cassin – BP 7151 – 97715 Saint Denis
Représenté par son Président, Mr Frédéric MIRANVILLE

Ci-après dénommée UNIVERSIVTE

VU

Les STATUTS et l'annonce portant création de l'association au Journal Officiel en date du 17 novembre 2014
L'AGREMENT de l'IRMSOI du 2 décembre 2014
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 8 décembre 2014
L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE du 14 décembre 2014
Le CONSEIL d'ADMINISTRATION du 15 décembre 2020

LL

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0774-DE

Pour la participation financière de l'ARS La Réunion, de la REGION Réunion, de l'UNIVERSITE de la Réunion aux ressources de l'IRMSOI

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

▪ ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre les signataires et plus particulièrement la participation financière de l'ARS Réunion, de la Région et de l'Université aux ressources de l'association IRMSOI au titre des années 2021, 2022 et 2023.

▪ ARTICLE 2 : DESCRIPTIF

L'association IRMSOI a pour objet :

- De dispenser à des professionnels de santé ou exerçant dans les champs du social ou du médico-social ainsi qu'à d'autres publics, de la zone océan Indien, des formations supérieurs qualifiantes ou diplômantes de management et d'enseignement en santé notamment :
  - La formation conduisant au diplôme cadre de santé
  - Des formations conduisant à des diplômes universitaires dont les masters, dans les champs de la santé, du social ou du médico-social,
- De conduire des activités de recherche et de formation préparatoire, initiale, continue et d'adaptation à l'emploi, dans le domaine du management en santé.

▪ ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

Pour la rentrée 2021, l'Agence Régionale de Santé La Réunion, l'Université de la Réunion et la Région Réunion s'engagent à participer financièrement aux ressources de l'IRMSOI sous la forme d'une subvention exceptionnelle d'un montant minimum de 37 500 euros sur une durée de trois ans (2021, 2022 et 2023) conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 18 juin 2020 et du Conseil d'administration du 15 décembre 2020.
La répartition des sommes versées par chaque partie fait l'objet d'une convention financière particulière signée par toutes les parties.

▪ ARTICLE 4 : MODALITES FINANCIERES

La subvention exceptionnelle annuelle peut prendre la forme d'une contribution en nature ou financière. Chaque signataire précisera obligatoirement chaque année la modalité retenue.
La contribution en nature doit faire l'objet d'un état détaillé adressé au Président de l'IRMSOI au 31 janvier de chaque année.
Ces modalités feront l'objet chaque année d'une convention entre l'IRMSOI et le signataire.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0774-DE

▪ ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à sa signature et se termine le 31 décembre 2023.
La convention peut être reconduite après accord express des parties signataires pour une durée identique.

▪ ARTICLE 6 : AVENANT A LA CONVENTION

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé entre l'IRMSOI et les parties concernées sous réserve d'un vote de l'assemblée générale ordinaire de l'association.

▪ ARTICLE 7 : LITIGE ET CONTESTATION

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, celui-ci sera porté devant le tribunal administratif de la Réunion.

▪ ARTICLE 8 : EXECUTION DE LA CONVENTION

L'IRMSOI est en charge de l'exécution de la présente convention et rendra compte de son application lors de son assemblée générale annuelle.

Fait en 4 exemplaires, à Saint Denis, le 17 novembre 2021

Pour l'IRMSOI
La Présidente

IRMSOI LEBRETON
24, Avenue de la victoire Laetitia
97444 Saint-Denis Cedex 9
Tél : 0262 90 43 04

Pour l'ARS Réunion
La Directrice Générale

Pour la Région Réunion
La Présidente de Région

Pour l'Université de la Réunion
Le Président de l'Université

LL

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0774-DE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0775-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0775

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DECPRR / N°111757
ÉGALITÉ DES CHANCES - PRÉVENTION DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES - DEMANDE DE SUBVENTION 2021

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0775-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0775
Rapport /DECPRR / N°111757

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

ÉGALITÉ DES CHANCES - PRÉVENTION DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES - DEMANDE DE SUBVENTION 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP2018_0660 en date du 30 octobre 2018 approuvant le cadre d'intervention proposé en matière d'égalité des chances, de solidarité et de cohésion sociale,

Vu la demande de subvention de l'association Les Cabanons de Production-Compagnie Escaladanse en date du 2 Juillet 2021,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu le rapport N° DECPRR / 111757 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Solidarité du 03 décembre 2021,

Considérant,

- l'engagement régional en matière d'égalité des chances, de cohésion sociale, de prévention et de lutte contre les discriminations et les violences,
- l'implication volontariste de la Collectivité en faveur du réseau associatif, acteur majeur du lien et de la cohésion sociale,
- la politique volontariste de la Collectivité en matière de prévention des violences faites aux femmes et intra-familiales en direction de la jeunesse,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer à l'Association « Les Cabanons de Production-Cie Escaladanse- » une subvention de **6000 €** pour financer en partie le projet « Prévenir l'ImpAnsable » ;
- d'engager un montant maximal de **6 000 €** sur l'autorisation d'engagement A 206-0005 « Mesures d'accompagnement des jeunes »votée au chapitre 934 du budget 2021 de la Région ;
- de prélever les crédits correspondants, soit la somme de **6 000 €**, sur l'article fonctionnel 934-420 du budget 2021 de la Région ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0775-DE

- d’autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,



Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 22/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0776-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0776

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DECPRR / N°111606
ÉGALITÉ DES CHANCES - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION JEUNES AUJOURD'HUI POUR DEMAIN POUR L'ORGANISATION DE CONCOURS D'ÉLOQUENCE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0776-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0776
Rapport /DECPRR / N°111606

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

ÉGALITÉ DES CHANCES - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION JEUNES AUJOURD'HUI POUR DEMAIN POUR L'ORGANISATION DE CONCOURS D'ÉLOQUENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2018_0660 du 30 octobre 2018 approuvant le cadre d'intervention proposé en matière d'égalité des chances, de solidarité et de cohésion sociale,

Vu la demande de subvention de l'association "Jeunes Aujourd'hui pour Demain" en date du 30 septembre 2021,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu le rapport n° DECPRR / 111606 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Solidarité du 03 décembre 2021,

Considérant,

- que la Région Réunion s'est engagée de façon volontariste depuis de nombreuses années en matière d'égalité des chances, de citoyenneté , de réussite éducative et d'émancipation de la jeunesse,
- qu'à ce titre, elle soutient le réseau associatif, acteur majeur du lien social et du développement local,
- que la demande de subvention de l' association est conforme au cadre d'intervention proposé en matière d'égalité des chances, de solidarité et de cohésion sociale,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer, pour le programme « Citoyenneté et Réussite éducative » au titre de l'année 2021, la subvention suivante :

ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE	N° PROGRAMME
ASSOCIATION JEUNES AUJOURD'HUI POUR DEMAIN	**6 000 €**	A 206-0005

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0776-DE

- d’engager un montant global de **6 000 €** sur l'autorisation d'engagement A 206.0005 – « Mesures d’accompagnement » votée au chapitre 934 du budget 2021 de la Région ;

- de prélever les crédits correspondants, soit la somme de **6 000 €**, sur l’article fonctionnel 934-420 du budget 2021 de la Région ;

- d’autoriser la Présidente à signer la convention et les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,

Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 22/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0777-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0777

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DIRED / N°111626
DOTATION D'ÉQUIPEMENT SPÉCIFIQUE EN MATIÈRE DE RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'EXERCICE 2021

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0777-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0777
Rapport /DIRED / N°111626

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

DOTATION D'ÉQUIPEMENT SPÉCIFIQUE EN MATIÈRE DE RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'EXERCICE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2020_0606 en date du 17 novembre 2020 validant le règlement du dispositif de subvention d'équipement de restauration destiné aux SRH des lycées publics,

Vu la délibération N° DCP 2021_0030 en date du 02 mars 2021 relative à la dotation d'équipement spécifique en matière de restauration scolaire pour l'exercice 2021,

Vu la convention cadre de mutualisation des sites de production et des restaurants scolaires entre le Département et la Région Réunion validée par la délibération N°DCP/2019_022 en date du 3 décembre 2019 et signée le 12 mars 2020,

Vu le rapport N° DIRED / 111626 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Développement Humain du 30 novembre 2021,

Considérant,

- la compétence obligatoire de la collectivité en matière de restauration collective des lycées,
- la nécessité de maintenir les équipements de restauration scolaire en bon état de fonctionnement et conformes aux normes de sécurité alimentaires,
- la demande du lycée de Bellepierre justifiée par la nécessité d'assurer la continuité du service public de restauration scolaire,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver l'attribution d'une enveloppe de **36 720,00 €** au lycée de Bellepierre, au titre de la subvention d'équipement spécifique restauration 2021, à destination de sa cuisine centrale ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0777-DE

- de valider les modalités de versement de la subvention, soit :

  * 60 % à la notification de l'acte juridique,
  * le solde, dans la limite des 40 % restant, sur justificatifs attestant la réalisation de l'opération ;

- de valider l'engagement de cette dépense sur l'Autorisation de Programme P110-0001 « Équipements restauration scolaire » votée au chapitre 902 du Budget 2021 de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants, soit **36 720,00 €**, sur l'article fonctionnel 902-222 du Budget 2021 de la Région ;

- de valider la demande de cofinancement au Conseil Départemental pour un montant prévisionnel de **23 324,54 €** au titre des repas produits pour les collèges desservis par la cuisine centrale du lycée de Bellepierre ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 16/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Huguette BELLO

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0778-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0778

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DIRED / N°111625
FONDS COMMUN D'HEBERGEMENT (FCSH) POUR LES LYCEES GEORGES BRASSENS, LECONTE DE LISLE ET TROIS BASSINS - EXERCICE 2021

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0778-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0778
Rapport /DIRED / N°111625

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

FONDS COMMUN D'HEBERGEMENT (FCSH) POUR LES LYCEES GEORGES BRASSENS, LECONTE DE LISLE ET TROIS BASSINS - EXERCICE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu la délibération N° DCP 2019_0708 en date du 12 novembre 2019 relative au règlement du Fonds Régional de Restauration (FRR) et du Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH),

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la convention cadre de mutualisation des sites de production et des restaurants scolaires entre le Département et la Région Réunion validée par la délibération N°DCP/2019_022 en date du 3 décembre 2019 et signée le 12 mars 2020,

Vu les crédits inscrits au compte tiers 4532 « Fonds Communs des services d'hébergement »,

Vu le rapport N° DIRED / 111625 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Développement Humain du 30 novembre 2021,

Considérant,

- la compétence obligatoire de la collectivité en matière de restauration collective des lycées,
- la nécessité de maintenir les équipements de restauration scolaire en bon état de fonctionnement et conformes aux normes de sécurité alimentaires,
- les demandes des établissements justifiées par la nécessité d'assurer la continuité du service public de restauration scolaire,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une enveloppe de **56 854 €**, au titre du Fonds Commun des Services d'Hébergement, décomposée comme suit :

- lycée Georges Brassens	2 157 €
- lycée Leconte de Lisle	45 026 €
- lycée de Trois Bassins	9 671 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0778-DE

- de valider les modalités de versement de la subvention telles que définies dans le cadre d'intervention du FCSH validé par la Commission permanente du 08 septembre 2020, soit :

  * 80 % à la notification de l'arrêté,
  * 70 % à la notification de la convention,
  * le solde, dans la limite des 20 ou 30 % restants, sur justificatifs attestant la réalisation de l'opération ;

- d'engager cette dépense sur le **compte Tiers 4532 « Fonds Commun des Services d'Hébergement »** suivi par le Payeur Régional ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 22/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Huguette BELLO

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0779-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0779

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DIRED / N°111642
ATTRIBUTION D'UNE DOTATION D'ÉQUIPEMENT COMPLÉMENTAIRE EN FAVEUR DU LYCÉE AMIRAL LACAZE - EXERCICE 2021

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0779-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0779
Rapport /DIRED / N°111642

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

ATTRIBUTION D'UNE DOTATION D'ÉQUIPEMENT COMPLÉMENTAIRE EN FAVEUR DU LYCÉE AMIRAL LACAZE - EXERCICE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la demande de dotation d'équipement complémentaire du Lycée Professionnel Amiral Lacaze, en date du 04 novembre 2021,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu le rapport N° DIRED / 111642 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Développement Humain du 30 novembre 2021,

Considérant,

- que les lois de décentralisation ont confié aux régions la responsabilité en matière de fonctionnement et d'équipement des lycées publics à travers les dotations globales de fonctionnement et d'équipement,

- la possibilité pour la Région d'intervenir de façon ponctuelle et exceptionnelle en faveur des établissements rencontrant des difficultés liées aux obligations du propriétaire et ayant un impact sur leur budget de fonctionnement,

- la demande justifiée du Lycée Professionnel Amiral Lacaze,

La Commission Permanente du Conseil Régional de la Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une enveloppe d'un montant maximal de **182 000 €** en faveur du Lycée Professionnel Amiral Lacaze, au titre d'une dotation d'équipement complémentaire pour l'exercice 2021 afin de remettre à niveau les plateaux techniques ;

- de valider les modalités de versement de la dotation, soit :

  - 60 % à la notification de l'acte juridique,
  - le solde, dans la limite des 40 % restants, sur justificatifs attestant la réalisation du programme d'équipement ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0779-DE

- d'engager une enveloppe de **182 000 €** sur l'Autorisation de Programme P110-0001 « Equipements Lycées » votée au chapitre 902 du Budget 2021 de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants, sur l'article fonctionnel 902-222 du Budget 2021 de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO
Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 16/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0780-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0780

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DIRED / N°111595
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE EN FAVEUR DES LYCEES L'HORIZON ET ROCHES MAIGRES - EXERCICE 2021

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0780-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0780
Rapport /DIRED / N°111595

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE EN FAVEUR DES LYCEES L'HORIZON ET ROCHES MAIGRES - EXERCICE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DAP 2019_0022 en date du 21 juin 2019 relative à l'évolution des barèmes de calcul et des modalités de mise en œuvre des dotations financières accordées aux lycées publics,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la demande du Lycée Professionnel de l'Horizon en date du 13 juillet 2021, complétée le 8 octobre 2021 relative à la prise en charge des dépenses liées au transport des internes délocalisés,

Vu la demande du Lycée Professionnel Roches Maigres en date du 10 septembre 2021 relative à la demande de subvention de fonctionnement exceptionnelle pour une surconsommation en eau,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu le rapport N° DIRED / 111595 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Développement Humain du 30 novembre 2021,

Considérant,

- que les lois de décentralisation ont confié aux régions la responsabilité en matière de fonctionnement et d'équipement des lycées publics à travers les dotations globales de fonctionnement et d'équipement,

- que face à des urgences, la collectivité peut être amenée à intervenir de façon ponctuelle et exceptionnelle en faveur des établissements rencontrant des difficultés liées aux obligations du propriétaire et ayant un impact sur leur budget de fonctionnement,

La Commission Permanente du Conseil Régional de la Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une enveloppe d'un montant maximal de **21 540 €** en faveur des lycées professionnels de l'Horizon et Roches Maigres, au titre d'une dotation de fonctionnement complémentaire, répartie de la façon suivante :

  - Lycée Professionnel de l'Horizon : **8 540 €** pour la prise en charge des frais de transport des internes,

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0780-DE

- Lycée Professionnel Roches Maigres : **13 000 €** pour couvrir les dépenses liées à la surconsommation d'eau ;

- de valider les modalités de versement de la subvention pour frais de transport des internes et pour la prise en charge de la surconsommation d'eau, soit 100 % à la notification de l'engagement juridique ;

- d'engager une enveloppe d'un montant de **21 540 €** sur l'Autorisation d'Engagement A110-0002 « Mesures d'accompagnement secondaire » votée au Chapitre 932 du Budget 2021 de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants, sur l'article fonctionnel 932-222 du Budget 2021 de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 16/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Huguette BELLO

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0781-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0781

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DIRED / N°111476
CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES INITIALES - PROJET D'EVOLUTION DES STRUCTURES PEDAGOGIQUES DES LYCEES PUBLICS ET PRIVES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2022-2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0781-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0781
Rapport /DIRED / N°111476

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES INITIALES - PROJET D'EVOLUTION DES STRUCTURES PEDAGOGIQUES DES LYCEES PUBLICS ET PRIVES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2022-2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu la loi n°2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

Vu la loi n° 2014-288 du 05 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale,

Vu la délibération N° DAP 2016_0044 en date du 19 décembre 2016 validant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII),

Vu la délibération N° DAP 2018_0026 en date du 22 juin 2018 validant le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP),

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu le rapport N° DIRED / 111476 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Développement Humain du 30 novembre 2021,

Considérant,

- la compétence de la Région en matière d'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire des lycées,

- les consultations et sollicitations des instances et des représentants des branches professionnelles intervenant sur l'offre de formation :

  - le Comité Régional de l'Enseignement Agricole (CREA) sur les projets de formations agricoles,
  - la Commission Académique des Formations Post-Baccalauréat (CAFPB),
  - le Conseil de l'Orientation de l'Offre Académique de Formation (COOAF),
  - le Conseil de l'Éducation Nationale (CEN),

- la nécessité d'adapter les structures pédagogiques annuelles des Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE) et des Établissements Privés sous contrats d'association et des établissements relevant de l'enseignement agricole,

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0781-DE

- la volonté de la collectivité de diversifier l'offre de formation professionnelle initiale sous statut scolaire sur le territoire,

- la volonté des deux autorités académiques (Rectorat / Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt – DAAF) de faire évoluer la carte des formations 2022-2023,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de valider les propositions de modifications prévisionnelles des structures pédagogiques des établissements scolaires publics pour la rentrée scolaire 2022-2023 telles que précisées en annexe 1 ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 16/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0781-DE

ANNEXE 1

Proposition de modification de la structure pédagogique des Établissements Publics Locaux d'Enseignement, privés sous contrats d'associations et des établissements relevant de l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2022-2023
Sous réserve des budgets
- voie professionnelle initiale – Liste prévisionnelle

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE (CAP) – NIVEAU 3				
MICRO RÉGION	**ÉTABLISSEMENTS**	**FORMATIONS**	**MESURE**	**EFFECTIF**
OUEST	LP VUE-BELLE	CAP TAPISSIER / TAPISSIÈRE D'AMEUBLEMENT EN DÉCOR	FERMETURE	-15
TOTAL EFFECTIF CAP				**-15**

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL (BAC PRO) – NIVEAU 4				
MICRO RÉGION	**ÉTABLISSEMENTS**	**FORMATIONS**	**MESURE**	**EFFECTIF**
NORD	LPO MEMONA HINTERMANN AFFEJEE	BAC PRO SYSTÈMES NUMÉRIQUES OPTION B AUDIOVISUELS, RÉSEAU ET ÉQUIPEMENT DOMESTIQUES (ARED)	FERMETURE PAR TRANSFERT	-12
NORD	LP AMIRAL LACAZE	BAC PRO SYSTÈMES NUMÉRIQUES OPTION B AUDIOVISUELS, RÉSEAU ET ÉQUIPEMENT DOMESTIQUES (ARED)	OUVERTURE PAR TRANSFERT	12
NORD	LPO GEORGES BRASSENS	BAC PRO SYSTÈMES NUMÉRIQUES OPTION A SÛRETÉ ET SÉCURITÉ DES INFRASTRUCTURES DE L'HABITAT ET DU TERTIAIRE (SSIHT)	OUVERTURE	12
NORD	LPO MEMONA HINTERMANN AFFEJEE	BAC PRO SYSTÈMES NUMÉRIQUES OPTION C RÉSEAUX INFORMATIQUES ET SYSTÈMES COMMUNICANTS (RISC)	AUGMENTATION	12
SUD	LPO PRIVE SAINT-CHARLES	BAC PRO ANIMATION ENFANCE ET PERSONNES ÂGÉES	OUVERTURE	15
OUEST	LP VUE-BELLE	BAC PRO ANIMATION ENFANCE ET PERSONNES ÂGÉES	OUVERTURE	15
EST	LP MARIE CURIE	BAC PRO ANIMATION ENFANCE ET PERSONNES ÂGÉES	OUVERTURE	15
SUD	LPO BOIS D'OLIVE	BAC PRO TECHNICIEN EN BÂTIMENT : ORGANISATION ET RÉALISATION DU GROS ŒUVRE	OUVERTURE	12
SUD	LPO BOIS D'OLIVE	BAC PRO TRAVAUX PUBLICS	DIMINUTION	-12
NORD	LP L'HORIZON	BAC PRO ÉTUDES ET RÉALISATION D'AGENCEMENT	OUVERTURE	12
NORD	LP L'HORIZON	BAC PRO TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	DIMINUTION	-12
SUD	LPO ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY	BAC PRO MÉTIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE OPTION B PROSPECTION CLIENTÈLE ET VALORISATION DE L'OFFRE COMMERCIALE	OUVERTURE	15
SUD	LPO ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY	BAC PRO MÉTIERS DE LA GESTION ADMINISTRATIVE, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE (GESTION ADMINISTRATION)	FERMETURE	-15
OUEST	LP LEON DE LEPERVANCHE	BAC PRO MAINTENANCE NAUTIQUE	OUVERTURE	12
OUEST	LP LEON DE LEPERVANCHE	BAC PRO MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS	DIMINUTION	-12
SUD	LP PAUL LANGEVIN	BAC PRO MÉTIERS DE L'ACCUEIL (PREMIÈRE)	OUVERTURE	30
TOTAL EFFECTIF BAC PRO				**99**

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0781-DE

ANNEXE 1

Proposition de modification de la structure pédagogique des Établissements Publics Locaux d'Enseignement, privés sous contrats d'associations et des établissements relevant de l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2022-2023
Sous réserve des budgets
- voie professionnelle initiale – Liste prévisionnelle

MENTION COMPLÉMENTAIRE (MC) – NIVEAU 4				
MICRO RÉGION	**ÉTABLISSEMENTS**	**FORMATIONS**	**MESURE**	**EFFECTIF**
NORD	LP L'HORIZON	MC VENDEUR CONSEIL EN PRODUITS TECHNIQUES POUR L'HABITAT	OUVERTURE	12
SUD	LGT AMBROISE VOLLARD	FCIL SECRÉTAIRE ASSISTANT MÉDICO-ADMINISTRATIF	OUVERTURE	12
TOTAL EFFECTIF MC				**24**

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR (BTS) – NIVEAU 5				
MICRO RÉGION	**ÉTABLISSEMENTS**	**FORMATIONS**	**MESURE**	**EFFECTIF**
EST	LP MARIE CURIE	BTS DIÉTÉTIQUE	ANNUALISATION	12
SUD	LPO PIERRE LAGOURGUE	BTS MANAGEMENT OPÉRATIONNEL DE LA SÉCURITÉ	OUVERTURE En mixité du public	15 + 5
EST	LP JEAN PERRIN	BTS SYSTÈMES NUMÉRIQUES OPTION A INFORMATIQUE ET RÉSEAU	OUVERTURE En mixité du public	12 + 3
EST	LP JEAN PERRIN	BTS SYSTÈMES NUMÉRIQUES OPTION B ÉLECTRONIQUE ET COMMUNICATIONS	OUVERTURE En mixité du public	12 + 3
SUD	LPO PIERRE LAGOURGUE	BTS CONSEIL ET COMMERCIALISATION DE SOLUTIONS TECHNIQUES (EX TECHNICO) COMMERCIAL	FERMETURE PAR TRANSFERT	-30
SUD	LPO ROLAND GARROS	BTS CONSEIL ET COMMERCIALISATION DE SOLUTIONS TECHNIQUES (EX TECHNICO) COMMERCIAL	OUVERTURE PAR TRANSFERT	24
SUD	LPA DE SAINT-JOSEPH	BTSA SCIENCES ET TECHNOLOGIES DES ALIMENTS	OUVERTURE	7
TOTAL EFFECTIF BTS				**52 + 11**

TOTAL EFFECTIF	**160+ 11**

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0782-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0782

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DIRED / N°111576
AIDE RÉGIONALE AUX PROJETS PÉDAGOGIQUES INNOVANTS DES SECTIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES - EXERCICE 2021

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0782-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0782
Rapport /DIRED / N°111576

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

AIDE RÉGIONALE AUX PROJETS PÉDAGOGIQUES INNOVANTS DES SECTIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES - EXERCICE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2018_0286 en date du 12 juin 2018 relative à l'actualisation du cadre d'intervention du dispositif « Aide régionale aux projets pédagogiques innovants des sections professionnelles et technologiques des lycéens et des Maisons Familiales et Rurales de la Réunion »,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la demande de subvention du lycée Lislet Geoffroy en date du 11 juin 2021,

Vu la demande de subvention du lycée Boisjoly Potier en date du 24 septembre 2021,

Vu la demande de subvention du lycée Saint-Paul IV en date du 06 octobre 2021,

Vu le rapport n° DIRED / 111576 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Développement Humain du 30 novembre 2021,

Considérant,

- la volonté de la collectivité de contribuer à la réussite des élèves en vue de leur insertion sociale et professionnelle,
- la volonté de la collectivité de valoriser et de dynamiser les filières professionnelles et technologiques,
- la volonté de la collectivité d'encourager la mise en œuvre de projets concrets par les élèves et de favoriser la pluridisciplinarité des enseignements dispensés,
- que les demandes présentées par les lycées Lislet Geoffroy, Boisjoly Potier et Saint-Paul IV sont bien conformes au cadre d'intervention du dispositif « Aide régionale aux projets innovants »,

La Commission Permanente du Conseil Régional de la Réunion,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0782-DE

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une enveloppe d'un montant maximal de **5 205 €**, au titre du dispositif « Aide régionale aux projets pédagogiques innovants des sections professionnelles et technologiques » pour l'exercice 2021, à répartir de la façon suivante :

  - 2 000,00 € au lycée Lislet Geoffroy, pour la réalisation de son projet : "3ème édition du Festival international Réunion Graffiti" à l'occasion de son cinquantième anniversaire,

  - 1 205,00 € au lycée Boisjoly Potier, pour la réalisation de son projet : "Sauver la planète ! CAP ou pas CAP ?",

  - 2 000,00 € au lycée Saint-Paul IV, pour la réalisation de son projet : "Prends soin de l'Océan";

- de valider les modalités de versement de la subvention, soit :

  - 60 % à la notification de l'arrêté,
  - le solde, dans la limite des 40 % restants, après réalisation de l'opération ;

- d'engager une enveloppe de **5 205,00 €** sur l'Autorisation d'Engagement «Mesure d'accompagnement secondaire» votée au chapitre 932 du Budget 2021 de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants, soit **5 205,00 €**, sur l'article fonctionnel 932-22 du Budget 2021 de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO
Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 16/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0783-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0783

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DIRED / N°111578
SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT EN MATIÈRE DE MAINTENANCE INFORMATIQUE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0783-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0783
Rapport /DIRED / N°111578

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT EN MATIÈRE DE MAINTENANCE INFORMATIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération de la Commission Permanente n° 20150698 en date du 29 septembre 2015 validant la mise en œuvre de la mission de maintenance informatique dans les lycées publics,

Vu la délibération N° DCP 2018_0837 en date du 17 décembre 2018 validant les procédures d'acquisition des équipements informatiques nécessaires à la mise en œuvre de l'intervention de niveau 2 dans les lycées,

Vu la délibération N° DCP 2021_0378 en date du 01 juin 2021 validant le règlement d'intervention au titre d'une subvention « Maintenance Informatique »,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la demande du lycée Saint-Paul IV en date du 06 septembre 2021 relative à la réhabilitation de la salle des serveurs de l'établissement,

Vu la demande du lycée professionnel Victor Schoelcher en date du 25 octobre 2021 relative à la remise aux normes et à la sécurisation du cœur de réseau de l'établissement,

Vu le rapport N° DIRED / 111578 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Développement Humain du 30 novembre 2021,

Considérant,

- la compétence obligatoire de la collectivité en matière d'acquisition et de maintenance des infrastructures et des équipements informatiques des lycées,
- la volonté de la collectivité de contribuer au développement des usages numériques,
- le règlement d'intervention au titre d'une subvention « Maintenance Informatique »,
- la volonté de la Région de poursuivre son action en faveur de la transformation numérique des lycées,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0783-DE

Décide, à l'unanimité,

- d'attribuer une enveloppe d'un montant maximal de **11 041 €**, au titre d'une subvention d'équipement pour « Maintenance informatique », en faveur des lycées suivants :

  - Lycée Saint-Paul IV : 6 030 €
  - Lycée professionnel Victor Schoelcher : 5 011 €

- de valider les modalités de versement de la subvention, soit :

  * 60 % à la notification de l'acte juridique,
  * le solde, dans la limite des 40 % restants, sur justificatifs attestant la réalisation de l'opération ;

- d'engager une enveloppe de **11 041 €**, sur l'Autorisation de Programme P110-0006 « Equipement informatique » votée au chapitre 902 du budget 2021 de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 902-222 du Budget 2021 de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 16/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0784-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0784

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DBA / N°111618
DIVERSES ETUDES TRANSVERSALES SUR LE PATRIMOINE REGIONAL (PROGRAMMATION, BILANS FONCTIONNELS, CHARTE BIM)

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0784-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0784
Rapport /DBA / N°111618

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

DIVERSES ETUDES TRANSVERSALES SUR LE PATRIMOINE REGIONAL (PROGRAMMATION, BILANS FONCTIONNELS, CHARTE BIM)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu le rapport N° DBA / 111618 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Développement Humain du 30 novembre 2021,

Considérant,

- la politique régionale menée en matière de gestion patrimoniale et la nécessité de :

  - répondre à l'évolution des besoins en locaux du patrimoine régional,
  - adapter les lycées existants à la démographie et aux évolutions pédagogiques (surtout en enseignement général et technologique),
  - développer une réflexion en coût global sur les opérations de construction ou de restructuration du patrimoine régionale,
  - optimiser la gestion du patrimoine régional,

- la nécessité de réaliser des études de programmation pour élaborer les bilans fonctionnels des sites et optimiser leur occupation,

- la nécessité pour la Région d'élaborer sa charte BIM pour améliorer la gestion de ses projets et l'exploitation de ses bâtiments,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le lancement des études transversales à mener en 2022-2024 sur le patrimoine bâti régional (bilans fonctionnels, études de faisabilité, élaboration de la charte BIM, …) nécessaires à l'optimisation de son occupation et à l'amélioration de la gestion de son exploitation, pour un montant total de **200 000 € TTC** ;

- d'engager une enveloppe financière opérationnelle de **200 000 € TTC** sur l'Autorisation de Programme P 197 – 0042 « Divers études transversales tout patrimoine », votée au chapitre 900 du budget 2021 de la Région, pour réaliser ces études ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0784-DE

- d’autoriser le prélèvement des crédits de paiement correspondants de **200 000 € TTC** sur le chapitre 900-020 du budget de la Région ;

- d’autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 16/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Huguette BELLO

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0785-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0785

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DBA / N°111607
TRAVAUX DE MAINTENANCE ET DE REPARATIONS SUR LE SITE DE L'AFPAR SAINT-PAUL

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0785-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0785
Rapport /DBA / N°111607

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

TRAVAUX DE MAINTENANCE ET DE REPARATIONS SUR LE SITE DE L'AFPAR SAINT-PAUL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu le rapport N° DBA / 111607 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Développement Humain du 30 novembre 2021,

Considérant,

- les obligations de la collectivité en sa qualité de propriétaire,
- la nécessité d'engager des travaux d'entretien et de maintenance sur le site « AFPAR » de Saint-Paul faisant partie du patrimoine de la collectivité régionale,
- le budget prévisionnel de l'opération étant de 160 000 €TTC, la nécessité de mettre en place un montant de 160 000 €TTC pour engager les travaux sur le site « AFPAR » de Saint-Paul,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver la programmation des travaux de maintenance et de réparations sur le site « AFPAR» de Saint-Paul pour un montant de **160 000 € TTC** ;
- d'engager une enveloppe financière pour la programmation des travaux de maintenance et de réparations sur ce site d'un montant de 160 000 € TTC sur l'Autorisation de Programme P197-0043 « Travaux de maintenance des centres de formation » votée au chapitre 902 du budget 2021 de la Région ;
- d'autoriser le prélèvement des crédits de paiements correspondants sur l'article fonctionnel 902-256 du budget de la Région ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO
Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 16/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0786-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0786

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DFPA / N°111581
PACTE 2019 - COMMANDE PUBLIQUE ENGAGEMENT DU PROGRAMME DE FORMATIONS DU SECTEUR AGRICOLE 2022

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0786-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0786
Rapport /DFPA / N°111581

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

PACTE 2019 - COMMANDE PUBLIQUE ENGAGEMENT DU PROGRAMME DE FORMATIONS DU SECTEUR AGRICOLE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de la 6ème partie du Code du Travail, en particulier les articles L 6341-1 à L 6354-3, et les dispositions du Code de l'Éducation,

Vu la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu la délibération N° DAP 2018_0026 en date du 22 juin 2018 portant validation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles 2018-2022,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2019_0073 en date du 16 avril 2019 validant le Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences 2019-2022,

Vu la délibération N° DCP 2019_0311 en date du 25 juin 2019 validant la convention financière du Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences pour l'année 2019,

Vu le clausier relatif au Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 de la Région Réunion signé entre l'État et la Région Réunion le 18 avril 2019,

Vu la convention financière du Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences pour l'année 2019 signée entre l'État et la Région Réunion le 28 Août 2019,

Vu l'avenant n° 1 à la convention financière 2019 du PACTE Réunionnais d'investissement dans les compétences signé le 17 septembre 2020,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la convention ASP-Région Réunion de 1995 et notamment, son avenant n° 12 pour ce qui concerne la rémunération des stagiaires de la Formation Professionnelle,

Vu le rapport N° DFPA / 111581 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission du Développement Humain du 30 novembre 2021,

Considérant,

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0786-DE

- la compétence de la Région en matière de formation professionnelle,

- la problématique de chômage des jeunes sur le territoire,

- l'accompagnement de la filière agricole par la formation des chefs d'exploitation,

- que les actions de formation programmées répondent aux objectifs du PRIC et s'inscrivent pleinement dans l'axe 1 : proposer des parcours qualifiants vers l'emploi, renouvelés dans leur contenu au regard des besoins de l'économie en temps réel et de façon prospective et dans l'axe 2 : garantir l'accès des publics fragiles aux parcours qualifiants par la consolidation des compétences clés : une exigence pour construire une société de compétences (préformation),

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de valider le **programme de formations agricoles 2022,** ci-joint, comportant **9 actions** pour un effectif prévisionnel de **135 stagiaires,** un volume de **122 400 heures/stagiaires** en centre et un coût global de **2 192 128 €** réparti comme suit :

  - 1 464 505,00 € au titre des coûts pédagogiques,
  - 727 623,00 € au titre de la rémunération des stagiaires ;

- d'engager la somme de **1 464 505,00 €** sur l'Autorisation d'Engagement PACTE A112-0025 « Formation professionnelle PACTE Marchés », votée au chapitre 932 du budget 2021 de la Région, au titre des coûts pédagogiques ;

- de prélever les crédits de paiement afférents, sur l'article fonctionnel 932-252 du budget de la Région ;

- de prélever les crédits afférents à la rémunération et à la couverture sociale des stagiaires pour un montant prévisionnel de **727 623,00 €** sur le chapitre 932-255 du budget 2021 de la Région ;

- de déléguer ces crédits à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour la gestion de la rémunération des stagiaires, conformément à la convention signée le 26/06/1995 et de ses avenants relatifs à la rémunération des stagiaires de la Formation Professionnelle ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO
Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 22/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0786-DE

PACTE 2021

PROGRAMME : AGRICULTURE 2021-2022
(Reconduction des marchés du PACTE à bons de commande)

N° Lot	Intitulé de l'action	Organisme Attributaire	Lieu Formation	Effectif	Durée		Total H/Centre	Total H/Entreprise	Total H/ C+E	Niveau sortie
					Centre	Entreprise				
17	Préformation au Brevet Professionnel Agricole (BPA et Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (BPREA)	CFPPA St-Joseph	Saint-Joseph	15	300	140	4 500	2 100	6 600	
18	Certificat de Spécialisation (CS) Conduite de productions en agriculture biologique et commercialisation	CFPPA FORMA TERRA	Piton St-Leu	15	560	105	8 400	1 575	9 975	3
19	Brevet Professionnel Agricole (BPA)	CFPPA FORMA TERRA	Saint-Benoît	15	900	280	13 500	4 200	17 700	3
20	Brevet Professionnel Agricole (BPA)	CFPPA St-Joseph	Saint-Joseph	15	900	280	13 500	4 200	17 700	3
21	Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (BP REA)	CFPPA FORMA TERRA	Saint-Benoît	15	1 100	280	16 500	4 200	20 700	4
22	Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (BP REA)	CFPPA St-Joseph	Saint-Joseph	15	1 100	280	16 500	4 200	20 700	4
23	Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (BP REA)	CFPPA St-Joseph	Saint-Pierre	15	1 100	280	16 500	4 200	20 700	4
24	Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (BP REA)	CFPPA FORMA TERRA	Etang-Salé	15	1 100	280	16 500	4 200	20 700	4
25	Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (BP REA) en Agriculture biologique	CFPPA FORMA TERRA	Piton St-Leu	15	1 100	280	16 500	4 200	20 700	4
TOTAL GÉNÉRAL				**135**			**122 400**	**33 075**	**155 475**	

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0787-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0787

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DFPA / N°111580
PO FSE 2021-2027 – COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉS À BONS DE COMMANDE – DISPOSITIF DE FORMATION « ATELIERS COMPÉTENCES CLÉS AVEC CERTIFICATION CLÉA» (ACC-CLÉA) / 2021-2022

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0787-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0787
Rapport /DFPA / N°111580

Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional

PO FSE 2021-2027 – COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉS À BONS DE COMMANDE – DISPOSITIF DE FORMATION « ATELIERS COMPÉTENCES CLÉS AVEC CERTIFICATION CLÉA» (ACC-CLÉA) / 2021-2022

Vu le Règlement FSE+ 2021/1057 du 24/06/2021 relatif au Fonds social européen plus et abrogeant le règlement (UE) no 1296/2013,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de la 6ème partie du Code du Travail, en particulier les articles L 6341-1 à L 6354-3, et les dispositions du Code de l'Éducation,

Vu la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »,

Vu la délibération N° DAP 2018_0026 en date du 22 juin 2018 portant validation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2018-2022,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2019_1082 en date du 10 décembre 2019 relative à l'élaboration des futurs programmes européens 2021-2027 – Orientations pour la future architecture de gestion à La Réunion des programmes européens sous la responsabilité territoriale,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la convention ASP-Région Réunion de 1995 et notamment, son avenant n°12 pour ce qui concerne la rémunération des stagiaires de la Formation Professionnelle,

Vu le rapport N° DFPA / 111580 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Développement Humain du 30 novembre 2021,

Considérant,

- la compétence de la collectivité régionale en matière de formation professionnelle,
- que la situation de nombreux Réunionnais nécessite de mettre en œuvre des réponses formatives visant l'insertion sociale et professionnelle,
- que la lutte contre l'illettrisme est une compétence des Régions sur le territoire régional par

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0787-DE

l'organisation d'actions de prévention et d'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences,

- que le référentiel CléA constitue un socle de compétences commun à destination d'un public non qualifié, et que le certificat est reconnu par l'ensemble des branches professionnelles pour concourir à développer l'employabilité,

- la volonté de la collectivité d'exercer la fonction d'Autorité de gestion d'un PO FSE territorialisé à compter de la période 2021-2027 dans la plénitude des domaines de compétences de la Région et dans l'attente de l'approbation par la Commission européenne du PO FEDER FSE+ 2021-2027 de la Région Réunion,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de valider la mise en œuvre du programme de formations « ACC-CléA », précisé ci-après, concernant un effectif prévisionnel de **160 stagiaires**, un volume global de **104 000 heures/stagiaires** pour un coût total de **1 163 520 €** réparti comme suit :
  - 676 800 € au titre des coûts pédagogiques,
  - 486 720 € au titre de la rémunération et de la couverture sociale des stagiaires ;

Lots	Intitulé	Nombre de groupes	Effectif maximum par groupe	Effectif prévisionnel	Heures en centre (580 h * effectif)	Heures en entreprise (70 h * effectif)	Total heures stagiaires (centre + entreprise)
1	ACC-CléA zone **EST**	3	10	30	17 400	2 100	19 500
2	ACC-CléA zone **NORD**	4	10	40	23 200	2 800	26 000
3	ACC-CléA zone **OUEST**	4	10	40	23 200	2 800	26 000
4	ACC-CléA zone **SUD**	5	10	50	29 000	3 500	32 500
TOTAL				160	92 800	11 200	104 000

- d'engager la somme de **676 800 €** sur l'Autorisation d'Engagement A112-0020 « Formation Professionnelle Marchés » votée au Chapitre 932 du Budget 2021 de la Région, au titre des coûts pédagogiques ;

- de prélever les crédits de paiement afférents, sur le chapitre fonctionnel 932-256 du Budget de la Région ;

- de prélever les crédits afférents à la rémunération des stagiaires pour un montant prévisionnel de **486 720 €** chapitre fonctionnel 932-255 du budget 2021 de la Région, programme A 112-0004 Rémunération des stagiaires. Il est rappelé que ces crédits ont déjà fait l'objet d'un engagement par l'Assemblée plénière du Conseil Régional du 16 décembre 2020 (rapport n° DAP-2020-0035) ;

- de déléguer à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) une somme de **486 720 €** pour la gestion de la rémunération des stagiaires, dans le cadre de la mise en oeuvre des formations indiquées supra et conformément à la convention signée le 26/06/1995 et de ses avenants relatifs à la rémunération des stagiaires de la Formation Professionnelle ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0787-DE

- d'autoriser la Présidente à solliciter le financement du **Fonds Social Européen** à hauteur de 89 % du coût global éligible, soit pour un montant maximum de **988 992 €** (dont 575 280 € en coûts pédagogiques et 413 712 € de rémunération des stagiaires) au titre du PO FEDER FSE+ Région Réunion 2021-2027 ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,

Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 22/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0788-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0788

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DFPA / N°111705
PRFP 2021 - FINANCEMENT DU "PROGRAMME DE FORMATIONS PÊCHE 2021" PRÉSENTÉ PAR L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DE L'ÉCOLE MARITIME ET AQUACOLE DE LA REUNION (AGEMAR)

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0788-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0788
Rapport /DFPA / N°111705

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

PRFP 2021 - FINANCEMENT DU "PROGRAMME DE FORMATIONS PÊCHE 2021" PRÉSENTÉ PAR L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DE L'ÉCOLE MARITIME ET AQUACOLE DE LA REUNION (AGEMAR)

Vu la décision de la Commission européenne N°C (2014) 9813 du 12 décembre 2014 relative au PO FSE Réunion 2014 – 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de la 6ème partie du Code du Travail, en particulier les articles L 6341-1 à L 6354-3, et les dispositions du Code de l'Éducation,

Vu la délibération N° DAP 2018_0026 en date du 22 juin 2018 portant validation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation professionnelles (CPRDFOP) 2018-2022,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la convention ASP-Région Réunion de 1995, notamment son avenant n°12 pour ce qui concerne la rémunération des stagiaires,

Vu la convention de subvention globale notifiée en date du 7 septembre 2016 et signée entre l'État et la Région Réunion,

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi du 30 avril 2015,

Vu la fiche action «Développer la professionnalisation et l'accès à la qualification des demandeurs d'emploi» du PO FSE 2014-2020 – mesure 1.08 – validée par la Commission Permanente du 07 mars 2017 après avis du CLS en date du 03 novembre 2016,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu le rapport N° DFPA / 111705 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu le rapport du service instructeur FSE relatif à l'opération MDFSE n° 202101445,

Vu l'avis de la Commission Développement Humain du 30 novembre 2021,

Considérant,

- la compétence de la collectivité régionale en matière de Formation professionnelle,
- les besoins de formation des demandeurs d'emploi à La Réunion dans le secteur de la pêche artisanale et de la pêche au large,

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0788-DE

- la demande de financement de l'« **Association pour la Gérance de l'Ecole Maritime et Aquacole de La Réunion (AGEMAR)** » relative à la réalisation du projet **« Programme de formations pêche 2021 »** en date du 04 février 2021,

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action « « **N°1.08 Favoriser le développement d'une société de la connaissance, compétitive et innovante** » et qu'il concourt à l'objectif spécifique « **Augmenter les compétences de la population la plus éloignée du marché de l'emploi pour en favoriser l'employabilité** » et à l'atteinte des indicateurs déclinés dans la fiche action et présentés dans le tableau suivant :

Nature de l'indicateur	Unité de l'indicateur	Cible pour le projet	Valeur cible pour la fiche action (2023)
Participants	nombre	33	698
Participants obtenant une qualification (titre, diplôme, …) au terme de leur participation	nombre	26	349
Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, 6 mois après la fin de leur participation	nombre	18	230

- le montant estimatif de **63 638,64 €** défini pour permettre à la Région Réunion de verser la rémunération des stagiaires au vu de l'activité prévisionnelle prévue par le porteur de projet et analysée par le service,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du Service instructeur FSE relatif à l'opération MDFSE n°202101445 validé en date du 16 novembre 2021,

Décide, à l'unanimité,

- d'allouer à l'Association pour la Gérance de l'Ecole Maritime et Aquacole de La Réunion (AGEMAR) une subvention d'un montant maximal de **199 300 €** pour son « **Programme de formations pêche 2021 » ;**

- d'agréer l'engagement de l'opération FSE suivante – dans le cadre des missions dévolues au titre de la convention de subvention globale FSE – selon le plan de financement suivant (périmètre des dépenses retenues éligibles au FSE) :

  - portée par le bénéficiaire : « **Association pour la Gérance de l'Ecole Maritime et Aquacole de La Réunion (AGEMAR)** »

  - intitulée : « **Programme de formations pêche 2021** »

  - n° et nom de la fiche action du PO FSE Réunion : **n°1.08 – Développer la professionnalisation et l'accès à la qualification des demandeurs d'emploi**

  - n° MDFSE : **202101445**

  - plan de financement :

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0788-DE

Coût total éligible	Montant de la subvention Région	Dont montant FSE préfinancé	Taux de subvention FSE	Dont CPN Région (20%)
174 300,89 €	**174 300,89 €**	139 440,71 €	80 %	34 860,18 €

Défini selon le budget prévisionnel détaillé, joint en annexe 1,

- de préfinancer la part FSE, afin de ne pas pénaliser le bénéficiaire et permettre d'assurer la trésorerie nécessaire au bon déroulement des opérations. L'aide du FSE programmée correspond à un montant maximal, et des dépenses pourront dans certains cas, ne pas être présentées au solde au cofinancement du FSE. Les dépenses rendues inéligibles au titre du FSE de façon prévisionnelle et rattachables à la réalisation de l'opération pourront être prises en charge par la Région Réunion ;

- Celles-ci sont décrites dans le budget prévisionnel détaillé joint. Le montant définitif des dépenses rendues inéligibles au titre du FSE pris en charge par la Région Réunion ne peut conduire à dépasser le montant maximum prévisionnel de l'aide engagée par la Région Réunion.

- d'agréer pour le même projet, le plan de financement de l'opération « dépenses hors périmètre FSE » (dépenses non rendues éligibles au FSE et dépenses inéligibles au FSE) selon le budget prévisionnel détaillé joint (annexe 1), comme suit :

Coût total hors périmètre FSE	Montant de la subvention Région	Autres ressources
24 999,11 €	**24 999,11 €**	**0 €**

- d'engager les crédits pour un montant de **199 300 €** sur l'Autorisation d'Engagement A112-0001 « Formation Professionnelle » votée au Chapitre 932 du Budget de la Région au titre des coûts pédagogiques ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants sur l'Article Fonctionnel 932-253 du Budget de la Région ;

- d'affecter un montant estimatif de **63 638,64 €** sur la ligne budgétaire 932-255 du Budget 2021 de la Région au titre de la rémunération des stagiaires, et de prélever les crédits afférents. Il est rappelé que ces crédits ont déjà fait l'objet d'un engagement par l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 16 décembre 2020 (rapport n°109517) sur le programme « Rémunération des stagiaires » (A112-0004) ;

- de déléguer les crédits à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour gestion de la rémunération des stagiaires, dans le cadre de la convention signée le 26 juin1995 et de ses avenants relatifs à la rémunération des stagiaires de la Formation Professionnelle ;

- d'autoriser la Présidente à solliciter la participation du FSE à hauteur de 80 % du coût total éligible soit **50 910,91 €** au titre de la rémunération des stagiaires de la Formation professionnelle, opération relevant de la fiche action n°1-08 « Développer la professionnalisation et l'accès à la qualification des demandeurs d'emploi » ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 22/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0788-DE

UNION EUROPEENNE

RÉGION RÉUNION
www.regionreunion.com

Europe s'engage à La Réunion avec le FSE

ANNEXE IX

PLAN DE FINANCEMENT D'UNE OPÉRATION EN SUBVENTION GLOBALE RÉGION RÉUNION - PO FSE RÉUNION 2014-2020 –

Date **20/07/21**
CENTRE DE FORMATION AGEMAR
Numéro de la convention Région :
N° dossier ma-démarche-fse : 202101445

	DÉPENSES				RESSOURCES/RECETTES		
	POSTES	*SOUS-POSTES*	*RUBRIQUE DE DÉPENSE*	*MONTANT*	*NATURE*		*MONTANT*
PÉRIMÈTRE FSE	**PERSONNEL DIRECT**	Personnel enseignant	LOVAG Rémy	21 392,50 €	RESSOURCES PÉRIMÈTRE FSE	FSE (80%)	139 440,71 €
			BOUTIN Tiphaine	13 488,00 €			
			ROOS Fabrice	10 116,00 €			
			ROYER Caroline	13 488,00 €			
		Sous total Personnel direct		58 484,50 €			
	PRESTATIONS	Personnel indirect : administratif et autres	LORICOURT Christelle	23 117,15 €			
			GUILGORI Giovanni	4 264,50 €			
			ALTHIERY Coralie	6 754,92 €			
			MAHAZI Ghislaine	3 464,18 €			
			OUADRANI Sami	23 391,04 €			
			POTONIE Sonia	14 261,42 €		CPN Région (20%)	34 860,18 €
		Premiers secours		**2 970,00 €**			
		Sous total Prestations		78 223,21 €	***Sous-total opération MDFSE***		***174 300,89 €***
	FONCTIONNEMENT	Achats de fournitures	électricité	1 508,65 €			
			eau	580,25 €			
			gaz	1 299,76 €			
			produits d'entretien	1 160,50 €			
			ent.répar.et maintenance	6 963,00 €			
			publicité	1 624,70 €			
			téléphone	1 160,50 €			
			affranchissements	580,25 €			
			personnel intérimaire	696,30 €			
			fournitures de bureau	928,40 €			
			Locations de matériel et de locaux nécessitées par l'opération	21 090,87 €			
		Sous total Fonctionnement		37 593,18 €			
	TOTAL PERIMETRE FSE			174 300,89 €	RESSOURCES PÉRIMÈTRE HORS FSE	Régions hors CPN	24 999,11 €
PÉRIMÈTRE HORS FSE	**FONCTIONNEMENT INDIRECT**	Achat de fournitures	fournitures et pet équip.	6 401,63 €			
			assurances	2 553,10 €			
			documentation générale	464,20 €			
			honoraires administratifs	3 713,60 €			
			Frais de transports, d'hébergement et de restauration	812,35 €			
			carburant	464,20 €			
			Dépenses d'amortissement des matériels liés à l'opération	474,03 €			
		Sous total Fonctionnement Indirect		14 883,11 €			
	PRESTATIONS EXTERNES	Prestataire extérieur	LEOTY Alexis	10 116,00 €			
	TOTAL PERIMETRE HORS FSE			24 999,11 €			**199 300,00 €**
TOTAL				**199 300,00 €**			**199 300,00 €**

** dépenses indirectes réelles : saisies sous MDFSE dans l'onglet « autres dépenses directes » rubrique « prestations » du fait des contraintes de saisies actuelles de MDFSE, conformément au guide des procédure du PO FSE Réunion 2014-2020*

ECOLE D'APPRENTISSAGE MARITIME
1, Rue de la Poste - BP 26
97821 LE PORT CEDEX
Tél: 0262 42 00 61

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0789-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0789

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DFPA / N°111550
PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE FRANCE COMPÉTENCES ET LE CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0789-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0789
Rapport /DFPA / N°111550

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE FRANCE COMPÉTENCES ET LE CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la Liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu le courrier du Ministre du Travail en date du 16 janvier 2020 portant notification des enveloppes de fonds de soutien et d'investissement allouées par France Compétences au Conseil Régional de la Réunion en matière d'apprentissage,

Vu le courrier de la Ministre du Travail , de l'Emploi et de l'Insertion, en date du 29 septembre 2021, relatif à la demande de fongibilité asymétrique de l'enveloppe fonctionnement vers l'enveloppe investissement, afin de permettre aux régions de répondre aux besoins des CFA, et soutenir ainsi leur développement en leur assurant des capacités d'investissement répondant aux exigences de qualité des formations et d'accueil des apprenants,

Vu le rapport N° DFPA / 111550 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Développement Humain du 30 novembre 2021,

Considérant,

- que la compétence de la collectivité régionale en matière d'apprentissage a été recentralisée dès 2019 et son rôle de régulateur et de financeur principal des centres de formation d'apprentis (CFA) a été transféré à France Compétences,
- que France Compétences est la nouvelle autorité de régulation du dispositif,
- la compétence subsidiaire de la Région en matière de financement des centres de formation d'apprentis quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle identifie le justifient, dans le respect du principe de libre administration des collectivités,
- les enveloppes financières allouées par France Compétences au Conseil régional de la Réunion pour contribuer au financement de l'apprentissage,
- la nécessité pour la Région de contractualiser avec France Compétences afin de formaliser les modalités de versement des crédits afférents aux enveloppes de fonctionnement et d'investissement,
- la volonté de la collectivité de maintenir un dispositif d'apprentissage attractif et de qualité afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes réunionnais,

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0789-DE

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de valider le projet de convention de partenariat pour l'année 2021 transmis par France Compétences au Conseil régional de La Réunion, et joint en annexe, dans l'attente de la publication du décret relatif à la fongibilité des enveloppes allouées à l'apprentissage ;

- d'autoriser la Présidente à signer ladite convention ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 22/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0789-DE

FRANCE compétences

REGION REUNION

Convention de partenariat entre France compétences et la Région Réunion au titre de l'année 2021

PROJET

ENTRE-LES SOUSSIGNES :

France compétences, établissement public administratif créé par loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, codifiée aux article L. 6123-5 et suivants du Code du travail, dont le siège est situé 11 rue Scribe 75009 Paris, représentée par Monsieur Stéphane Lardy, en sa qualité de Directeur général, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommé « **France compétences** »,

d'une part ;

Et

la Région Réunion, dont le siège est situé à Hôtel de Région Pierre Lagourgue, Avenue René Cassin - Moufia BP 67190 97801 Saint-Denis Cedex 9, représenté par Madame Huguette BELLO Présidente du Conseil régional de La Réunion, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommé « **la Région Réunion** »

d'autre part ;

Ci-après dénommés collectivement « les Parties » et individuellement une « Partie ».

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0789-DE

FRANCE compétences

REGION REUNION

SOMMAIRE

Table des matières

ARTICLE 1 – OBJET....4
ARTICLE 2 – DOCUMENTS CONTRACTUELS....4
ARTICLE 3 – PERIMETRE D'INTERVENTION DES PARTIES ET OBJECTIFS GENERAUX DU PARTENARIAT....4
ARTICLE 4 – OBLIGATIONS GENERALES....4
ARTICLE 5 – MODALITES D'ORGANISATION DE LA COOPERATION ET OBLIGATIONS DES PARTIES....5

I – Modalités de versement par France compétences à la Région Réunion du fonds de soutien régional aux CFA et du montant relatif aux dépenses d'investissement au sein des CFA....5

II.-. Suivi des indicateurs financiers....6

ARTICLE 6 - COMMUNICATION....6
ARTICLE 7 – PILOTAGE ET SUIVI DE LA CONVENTION....6
ARTICLE 8 – PRISE D'EFFET, DUREE....7
ARTICLE 9 – MODIFICATION DE LA CONVENTION....7
ARTICLE 10 – NULLITE....7
ARTICLE 11 – RENONCIATION....7
ARTICLE 12 – DROIT APPLICABLE - REGLEMENT DES LITIGES....7
ARTICLE 13 – ÉLECTION DE DOMICILE....8
Annexe : Liste Indicateurs relatifs au suivi des montants alloués à Région Réunion pour le financement de l'apprentissage....9

I/ Dates de retours des indicateurs....9

II/ Indicateurs quantitatifs....9

PROJET

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0789-DE

FRANCE compétences

REGION REUNION

ETANT PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT :

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel procède à une transformation de la gouvernance et du financement de l'apprentissage.

Les Régions et les Collectivités de Martinique, Guyane, Corse, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy peuvent contribuer au financement des centres de formation d'apprentis quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle identifie le justifient, en respect du principe de libre administration et dans les conditions prévues par la loi du 5 septembre 2018. Conformément à la loi, France Compétences dote chaque Région et les Collectivités de Martinique, Guyane et Corse d'une enveloppe financière annuelle pour le soutien au fonctionnement des CFA justifiés par des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique et dote chaque Région ainsi que les Collectivités de Martinique, Guyane, Corse, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy d'une enveloppe financière annuelle pour l'investissement au profit des CFA.

A ce titre, la présente convention fixe les modalités de versement de ces enveloppes par France compétences à la Région Réunion.

Ces modalités s'inscrivent dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires résultant notamment :

- De la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;
- De la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, notamment son article 76 ;
- Du décret n°2020-1739 du 29 décembre 2020 relatif au recouvrement et à la répartition des contributions dédiées au financement de l'apprentissage et de la formation professionnelle, notamment son article 3 ;
- Du décret n°2020-1476 du 30 novembre 2020 relatif aux versements de France compétences aux régions pour le financement des centres de formation d'apprentis (JORF n°0290 du 1er décembre 2020) ;
- De l'arrêté du 21 octobre 2019 (JORF n°0251 du 27 octobre 2019 - texte n° 12) fixant le montant du fonds de soutien aux Régions et à la Collectivité de Corse ;
- De l'arrêté du 2 décembre 2020 fixant la répartition du fonds de soutien à l'apprentissage aux régions et à la collectivité de Corse (JORF n°0295 du 6 décembre 2020) ;
- De l'arrêté du 2 décembre 2020 fixant le montant et la répartition de l'enveloppe investissement prévue à l'article L. 6211-3 du code du travail aux régions et à la collectivité de Corse (JORF n°0295 du 6 décembre 2020).

CECI EXPOSÉ, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

PROJET

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0789-DE

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention (ci-après dénommée « la convention ») a pour objet de préciser les modalités de versement par France compétences à la Région Réunion des enveloppes financières de soutien et d'investissement au titre de l'année 2021.

Elle fixe les modalités de versement des enveloppes, de suivi statistique et financier, d'échanges d'informations et de partage de données nécessaires à la bonne exécution des missions dévolues aux Parties présentes à la convention.

ARTICLE 2 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les Parties reconnaissent que la convention et son annexe constituent l'intégralité de l'accord conclu entre elles et se substituent à tout accord antérieur.

La présente convention et son annexe contiennent tous les engagements des Parties l'une à l'égard de l'autre dans le cadre de l'objet précisé à l'article 1er, et forment un ensemble contractuel.

Toute référence à la présente convention inclut son annexe.

Les Parties s'engagent sur :

- La présente convention et ses avenants éventuels,
- L'Annexe – Liste des indicateurs relatifs au suivi des montants alloués à la Région Réunion au titre de l'apprentissage.

ARTICLE 3 – PERIMETRE D'INTERVENTION DES PARTIES ET OBJECTIFS GENERAUX DU PARTENARIAT

En application des textes législatifs et réglementaires, la présente convention définit et organise, conformément à leurs missions de service public respectives, les relations entre la Région Réunion et France compétences autour des axes d'intervention suivants :

I. Modalités de versement par France compétences à la Région Réunion du montant relatif aux dépenses de fonctionnement des CFA (ci-après désigné le « fonds de soutien » régional) et du montant relatif aux dépenses d'investissement au sein des CFA ;

II. Suivi des indicateurs financiers.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS GENERALES

Dans le but de renforcer leurs relations bilatérales, France compétences et la Région Réunion s'engagent à un dialogue et à promouvoir la coopération entre elles dans toutes les missions d'intérêt commun conformément à la présente convention, pour parvenir

PROJET

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0789-DE

conjointement aux objectifs définis par la présente convention au travers des actions ci-après exposées.

A cet effet, les Parties désignent chacune, à la signature de la convention, un correspondant qui devra les représenter et prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne exécution de la convention. Chaque Partie peut librement modifier ce correspondant pendant la durée d'exécution de la présente convention. Elle en informe l'autre Partie sans délai.

ARTICLE 5 – MODALITES D'ORGANISATION DE LA COOPERATION ET OBLIGATIONS DES PARTIES

Pour chaque axe d'intervention, France compétences et la Région Réunion s'entendent sur les modalités de leur coopération.

I – Modalités de versement par France compétences à la Région Réunion du fonds de soutien régional aux CFA et du montant relatif aux dépenses d'investissement au sein des CFA

En application de l'article L. 6211-3 du code du travail issu de l'article 34 de la loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel, les Régions et les Collectivités de Martinique, Guyane et Corse peuvent contribuer au financement des centres de formation d'apprentis quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle identifie le justifient.

En application de l'article L.6123-5 du code du travail issue de l'article 36 de la même loi, France compétences est chargée de répartir l'ensemble des fonds mutualisés de la formation et de l'alternance.

S'agissant de l'enveloppe affectée, pour l'année 2021, au fonds de soutien aux Régions, à la Collectivité de Martinique, la Collectivité de Guyane et à la Collectivité de Corse par France compétences, l'arrêté du ministre du travail du 21 octobre 2019 fixe son montant à cent-trente-huit-millions d'euros (138 000 000 €).

Par ailleurs, un montant de cent-quatre-vingts-millions-quatre-vingt-dix-sept-mille-cinq-centsd'euros (180 097 500 €), est défini par l' arrêté du 2 décembre 2020 fixant le montant et la répartition de l'enveloppe investissement prévue à l'article L6211-3 du Code du travail aux régions et à la collectivité de Corse, doit être affecté aux Régions et aux Collectivités de Martinique, Guyane, Corse, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy afin de financer les dépenses d'investissement des CFA.

L'arrêté du 2 décembre 2020 fixant la répartition du fonds de soutien à l'apprentissage aux régions et à la collectivité de Corse et l'arrêté du 2 décembre 2020 fixant le montant et la répartition de l'enveloppe investissement prévue à l'article L6211-3 du Code du travail aux régions et à la collectivité de Corse, précisent la répartition des fonds entre les Régions et les Collectivités en matière d'apprentissage (JORF n°0295 du 6 décembre 2020).

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0789-DE

Ainsi, conformément aux grilles annexées aux arrêtés du 2 décembre 2020 fixant la répartition du fonds de soutien à l'apprentissage aux régions et à la collectivité de Corse et fixant le montant et la répartition de l'enveloppe investissement prévue à l'article L. 6211-3 du code du travail aux régions et à la collectivité de Corse, France compétences verse à la Région Réunion au titre de l'année 2021 :

- Le montant de trois-millions-deux-cent-quarante-neuf-mille-cent euros (3249100 €) au titre du fonds de soutien pour le financement des dépenses de fonctionnement des CFA ;
- Le montant de un-million-neuf-cent-soixante-quinze-mille-cinq-cents euros (1975500 €) au titre des dépenses d'investissement au profit des CFA.

Conformément à l'article R. 6123-25 du code du travail, le versement de ces montants aux Régions et aux Collectivités de Collectivités de Martinique, Guyane, Corse, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy au titre de l'apprentissage est effectué en intégralité avant le 1er juin 2021 par France compétences.

Pour la réalisation du versement, est utilisé le compte ouvert dans les écritures du comptable public auprès du/de la Région Réunion dont le siège est situé au Hôtel de Région Pierre Lagourgue, Avenue René Cassin - Moufia BP 67190 97801 Saint-Denis Cedex 9 :

IBAN : FR1330001000647J23000000067

Il sera versé à la Paierie régionale - La Réunion.

Au titre du justificatif du versement des fonds, France compétences envoie à la Région Réunion un document justifiant des sommes versées précisant la date et le montant du versement ainsi que la période concernée.

II.-. Suivi des indicateurs financiers

La définition des catégories et des formats de données à échanger ainsi que les modalités de transmission figurent en annexe de la présente convention.

Les frais engagés par les Parties résultant de l'application de ces dispositions ne peuvent donner lieu à une quelconque facturation. En contrepartie de la livraison des données, les Parties s'engagent à fournir un exemplaire de(s) étude(s) réalisée(s).

ARTICLE 6 - COMMUNICATION

Les Parties s'informeront préalablement et mutuellement sur toute communication qu'elles souhaitent réaliser au sujet de la convention. A ce titre, chaque Partie s'engage à respecter les signes distinctifs de l'autre Partie.

PROJET

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0789-DE

ARTICLE 7 – PILOTAGE ET SUIVI DE LA CONVENTION

Les Parties s'engagent à suivre la mise en œuvre de la convention selon les modalités et le calendrier qu'elles arrêtent entre elles.

ARTICLE 8 – PRISE D'EFFET, DUREE

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les Parties.

Elle est conclue pour une durée d'un (1) an, à compter de son entrée en vigueur.

ARTICLE 9 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention quel qu'en soit l'objet, prendra la forme d'un avenant dûment daté et signé entre les Parties, à l'exception des dispositions expressément mentionnées dans les annexes comme pouvant faire l'objet de modification en tant que de besoin d'un commun accord entre les Parties.

ARTICLE 10 – NULLITE

Si l'une quelconque des stipulations de la convention s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner de plein droit la nullité de la convention, ni remettre automatiquement en cause la validité de ses autres stipulations.

Dans l'hypothèse où la nullité d'une ou plusieurs stipulations de la convention affecterait de manière substantielle son économie, les Parties conviennent de se rapprocher en vue de rechercher les modifications de ladite convention qui seraient propres à en rétablir l'équilibre.

ARTICLE 11 – RENONCIATION

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque de la convention ou acquiesce de son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette Partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

ARTICLE 12 – DROIT APPLICABLE - REGLEMENT DES LITIGES

La convention est régie par le droit français.

PROJET

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0789-DE

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation ou son exécution, sera porté devant les tribunaux compétents, du ressort de la juridiction de Paris.

ARTICLE 13 – ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention, les Parties font élection de domicile en leurs sièges indiqués en tête des présentes.

Toute modification d'adresse de siège social devra être signifiée sans délai par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'autre Partie, afin de lui être opposable.

Fait à Paris, le 10/12/2021

Pour France compétences	Pour la Région Réunion
Stéphane Lardy,	**Huguette BELLO,**
Directeur général	**Présidente du Conseil régional de La Réunion**

PROJET

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0789-DE

FRANCE compétences

REGION REUNION

Annexe : Liste Indicateurs relatifs au suivi des montants alloués à Région Réunion pour le financement de l'apprentissage

I/ Dates de retours des indicateurs

Les Régions et les Collectivités de Martinique, Guyane, Corse, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy communiquent à France compétences, selon le type de dotation dont elles bénéficient, les montants des dépenses de fonctionnement pour les CFA en autorisation d'engagement (AE) et en crédit de paiement (CP) et les montants des dépenses d'investissement pour les CFA en autorisation de programme (AP) et en CP, selon les dates suivantes :

- Un premier envoi est demandé pour les montants prévisionnels pour l'année n avant le 30 avril de l'année N.
- Un envoi complémentaire est demandé pour les montants réellement dépensés (figurant au compte administratif) avant le 15 juillet de l'année N+1 pour les montants de l'année N.

II/ Indicateurs quantitatifs

A. Dépenses de fonctionnement au profit des CFA
(Principalement comptes en 65, 74, 77)

En particulier :
- 6574 Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé
- 6573 Subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- Autres dépenses (précisez la nature)

- Montant au Budget prévisionnel pour N, en AE et CP
- Montant au Compte administratif, en AE et CP

- Montant des dépenses de fonctionnement consacrées aux CFA
- Répartition de ces montants comme suit (uniquement pour le compte administratif) :
    - Directement versé aux CFA, avec le détail des montants CFA par CFA
    - Versé aux CFA via les OPCO, avec le détail CFA par CFA et OPCO par OPCO
    - Éventuellement, montant des autres dépenses consacrées à l'apprentissage (aides directes aux apprentis, transport, orientation, études, etc.)

B. Dépenses d'investissement au profit des CFA

PROJET

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0789-DE

En particulier :

- 2041 Subventions d'équipement aux organismes publics
- 2042 Subventions d'équipement aux personnes de droit privé
- 2043 Subventions aux établissements scolaires publics pour leurs dépenses d'équipement)
- Montant au Budget prévisionnel pour N, en AP et CP
- Montant au Compte administratif, en AP et CP

Répartition des investissements :

- Subvention directe des CFA (via organisme gestionnaire/porteur du CFA)
  - Montant versé par CFA (n° IAE)
- Subvention via les OPCO
  - Montant versé par OPCO et par CFA
- Montants investis dans les CFA en maitrise d'ouvrage
  - Montant versé par CFA

Destination des dépenses d'investissement :

- Biens matériels, équipements, etc.
- Bâtiments, installations, constructions, rénovations, études,
- Autres (à préciser)

Indicateurs qualitatifs

(Préciser ce qui peut relever de l'investissement et ce qui peut relever du fonctionnement)

Politique régionale en faveur des CFA et de l'apprentissage (préciser éventuellement les priorités d'intervention, les niveaux de formation visés, identifier des diplômes et des territoires à enjeux, etc.)

A titre d'illustrations possibles : actions en faveur de l'équipement des CFA et de leur modernisation, actions de soutien aux formations par apprentissage au regard des territoires, actions complémentaires au développement de l'offre de formation par apprentissage (mobilité des apprentis, orientation des apprentis, aides sociales, etc.), etc.

PROJET

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0789-DE

FRANCE compétences

REGION REUNION

PROJET

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0789-DE

FRANCE compétences

Synthèse des dépenses d'investissement sur 3 ans	Année 2019		Année 2020		Année 2021		Total	
	AP Comptes administratifs	CP Comptes administratifs	AP Comptes administratifs	CP Comptes administratifs	AP Comptes administratifs	CP Comptes administratifs	AP Comptes administratifs	CP Comptes administratifs
Total dont :								
o Subventions directes aux CFA								
o Subventions aux CFA en maitrise d'ouvrage								
o Subvention aux CFA via les Opco								
o Autres								

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0790-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0790

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DFPA / N°111754
BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES 2021-2022 - ENGAGEMENT COMPLÉMENTAIRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0790-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0790
Rapport /DFPA / N°111754

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES 2021-2022 - ENGAGEMENT COMPLÉMENTAIRE

Vu la décision de la Commission européenne n° C (2014) 9813 du 12/12/2014 relative au PO FSE Réunion 2014-2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° DAP 2018_0026 en date du 22 juin 2018 portant validation du contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2018-2022,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DFPA / 2015_0577 de la Commission Permanente du 1er septembre 2015 portant approbation du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales pour la période de 2015-2020,

Vu la délibération N° DCP 2020_0482 en date du 13 octobre 2020 portant information sur l'état d'avancement de l'initiative REACT UE,

Vu la délibération-N° DCP 2021_0277 en date du 11 mai 2021 validant la mise en œuvre du dispositif des bourses sanitaires et sociales pour l'année 2021-2022 et les ajustements au règlement d'attribution 2021-2022 ,

Vu la convention de subvention globale notifiée en date du 07 septembre 2016 et signée entre l'État et la Région Réunion,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu le rapport N° DFPA / 111754 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Développement Humain du 30 novembre 2021,

Considérant,

- la compétence générale de la Collectivité régionale en matière de formations sanitaires et sociales depuis la loi de décentralisation du 13 août 2014,
- que la Région Réunion octroie une aide financière aux élèves et aux étudiants des instituts et écoles de formation sanitaire et sociale,
- la volonté de la collectivité d'appliquer les taux et barèmes de l'enseignement supérieur,
- que les taux et plafonds de ressources appliqués sont actualisés chaque année par arrêté ministériel,

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0790-DE

- que les bénéficiaires du dispositif sont inscrits dans les établissements agréés par la Région et respectent les conditions générales et particulières d'attribution de la bourse,

- le constat de l'évolution du nombre des bénéficiaires des bourses sanitaires et sociales pour l'année 2021-2022 nécessitant la mise en place d'un engagement complémentaire pour la mise en œuvre du dispositif,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de valider l'engagement d'une enveloppe complémentaire de **740 224 €** sur le programme A112-0006 « Bourses – Aides à la formation professionnelle » votée au chapitre 932 du budget 2021 de la Région pour la mise en œuvre du dispositif des bourses sanitaires et sociales 2021-2022 ;

- de prélever les crédits de paiement afférents sur l'article fonctionnel 932-27 du Budget de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à solliciter le cas échéant un cofinancement du Fonds Social Européen à hauteur de 100 % du coût global éligible, au titre du volet REACT-UE – axe 6 du PO FSE 2014-2020, sous réserve de la disponibilité des crédits communautaires adossés à cette fiche action ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 16/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0791-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0791

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /GRDTI / N°111487
FICHE ACTION 1.01 SOUTENIR LES INFRASTRUCTURES LIÉES A LA RECHERCHE, AU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET A L'INNOVATION (RDI) - "EQUIPEMENTS RECHERCHE INNOVATION CAMPUS SANTÉ - "EQRIN CAMPUS SANTÉ"" - SYNERGIE N° RE0029931

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0791-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0791
Rapport /GRDTI / N°111487

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

FICHE ACTION 1.01 SOUTENIR LES INFRASTRUCTURES LIÉES A LA RECHERCHE, AU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET A L'INNOVATION (RDI) - "EQUIPEMENTS RECHERCHE INNOVATION CAMPUS SANTÉ - "EQRIN CAMPUS SANTÉ"" - SYNERGIE N° RE0029931

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014) 9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La REUNION CCI 2014 FR10RFOP007,

Vu la décision du Premier Ministre du 8 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n° 1303/2013,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des programmes opérationnels européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget autonome FEDER (DAF n°2014-0022),

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu les critères de sélections validés par le Comité National de Suivi du 30 avril 2016,

Vu la fiche action 1.01 « Soutenir les infrastructures liées a la recherche, au développement technologique et à l'innovation (RDI) » validée par la Commission Permanente du 07 avril 2015 (n° 2015-0155) modifiée par la Commission Permanente du 12 septembre 2017 (n° 2017-0568),

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu le rapport N° GURDTI / 111487 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du GURDTI - N° SYNERGIE : RE0029931 en date du 17 août 2021,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 07 octobre 2021,

Vu l'avis de la Commission Développement Humain du 30 novembre 2021,

Considérant,

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0791-DE

- la demande de financement de l'Université de La Réunion relative au projet : « Equipements Recherche Innovation Campus Santé - "EQRIN Campus Santé" »,

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action 1.01 « Soutenir les infrastructures liées à la recherche, au développement technologique et à l'innovation (RDI)» et qu'il concourt à l'objectif spécifique OS 1 : Augmenter l'activité de RDI en augmentant les capacités notamment humaines décliné dans la fiche action,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du GURDTI - N° SYNERGIE : RE0029931 en date du 17 août 2021,

Décide, à l'unanimité,

- d'agréer le plan de financement de l'opération :

  - n° RE0029931
  - portée par le bénéficiaire : Université de La Réunion
  - intitulée : «Equipements Recherche Innovation Campus Santé - "EQRIN Campus Santé"»
  - comme suit :

Coût total éligible	Taux de subvention	Montant FEDER	Montant CPN Etat (BOP 172)	Montant CPN Etat (BOP 123)
1 957 791,35€	100 %	1 566 233,08 €	125 129,27 €	266 429,00 €

- de prélever les crédits de paiement pour un montant de 1 566 233,08 € au chapitre 900-5 – article fonctionnel 052 du budget autonome FEDER ;

- de souligner qu'une attention particulière soit portée sur les multiplications d'équipements tels que des animaleries sur le territoire réunionnais;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 22/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0792-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0792

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /GIEFIS / N°111412
PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER 2014-2020 - DOSSIERS A DÉPROGRAMMER DANS LE CADRE DE LA FICHE ACTION 7.05 « DÉVELOPPEMENT ET STRUCTURATION DE L'ATTRACTIVITÉ DES HAUTS »

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0792-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0792
Rapport /GIEFIS / N°111412

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER 2014-2020 - DOSSIERS A DÉPROGRAMMER DANS LE CADRE DE LA FICHE ACTION 7.05 « DÉVELOPPEMENT ET STRUCTURATION DE L'ATTRACTIVITÉ DES HAUTS »

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014) 9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La REUNION CCI 2014 FR10RFOP007,

Vu la décision du Premier ministre du 8 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n° 1303/2013,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020 (DGS n°2014-0004),

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget autonome FEDER (DAF n°2014-0022),

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020 (DGAE n°2014-0390),

Vu la délibération N° DCP 2018_0691 en date du 30 octobre 2018 approuvant le financement d'une subvention européenne (Programme Opérationnel FEDER 2014-2020) pour le projet de « Construction de la salle polyvalente de Grand Fond les Hauts »,

Vu la délibération N° DCP 2018_0692 en date du 30 octobre 2018 approuvant le financement d'une subvention européenne (Programme Opérationnel FEDER 2014-2020) avec une contrepartie nationale Région pour le projet de « Etude d'aménagement paysager des voiries du quartier de Bras Long »,

Vu la délibération N° DCP 2018_0975 en date du 17 décembre 2018 approuvant le financement d'une subvention européenne (Programme Opérationnel FEDER 2014-2020) avec une contrepartie nationale Région pour le projet de « Etude de programmation pour le développement de l'Entre-Deux »,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu le budget autonome FEDER,

Vu la Fiche Action 7.05 « Développement et structuration de l'attractivité des Hauts » validée par la Commission Permanente du 7 avril 2015,

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0792-DE

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi du 30 avril 2015,

Vu le rapport n° GUIEFPIS / 111412 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 4 novembre 2021,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique du 30 novembre 2021,

Considérant,

- que la Fiche Action 7.05 « Développement et structuration de l'attractivité des Hauts » a pour objet de financer des projets qui contribuent aux aménagements améliorant les conditions de vie des habitants, ainsi que l'accès aux services essentiels de ces territoires,

- que trois dossiers, doivent être déprogrammés notamment à cause de pièces justificatives manquantes dans le dossier et de non réponse des porteurs de projet suite aux relances de la collectivité régionale,

- qu'il s'agit des dossiers suivants :

  - RE0012194 / Commune de l'Entre Deux « Etude d'aménagement paysager des voiries du quartier de Bras Long à l'Entre-Deux » (FEDER et CPN Région),
  - RE0016173 / Commune de l'Entre Deux « Etude de programmation pour le développement de l'Entre-Deux » (FEDER et CPN Région),
  - RE0014692 / Commune de Saint Leu « Construction de la salle polyvalente de Grand Fond les Hauts à Saint Leu » (FEDER et CPN Etat),

- que cette déprogrammation représente un montant total éligible de 608 616,00 €, dont :

  - 426 031,20 € de FEDER,
  - 43 609,60 € de Contrepartie Nationale Etat,
  - 17 252 € de Contrepartie Nationale Région,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de désengager les crédits de paiement pour un montant de 426 031,20 €, au chapitre 900-5 – Article fonctionnel 052 du budget autonome FEDER ;

- de désengager les crédits de la contrepartie nationale Région pour un montant de 17 252 € sur l'Autorisation de Programme P140-0004 « Aménagement rural et bourg » au chapitre 905, du budget principal de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 22/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0793-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0793

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /GIEFIS / N°111210
POE FEDER 2014-2020 - FICHE ACTION 7.05 - EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMMUNE DU TAMPON (SYNERGIE : RE 0029354) POUR LE PROJET DE « CRÉATION DE 2 AIRES DE JEUX DANS LES HAUTS »

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0793-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0793
Rapport /GIEFIS / N°111210

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

POE FEDER 2014-2020 - FICHE ACTION 7.05 - EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMMUNE DU TAMPON (SYNERGIE : RE 0029354) POUR LE PROJET DE « CRÉATION DE 2 AIRES DE JEUX DANS LES HAUTS »

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014) 9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La REUNION CCI 2014 FR10RFOP007,

Vu la décision du Premier Ministre du 8 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du Programme Opérationnel Européen au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget autonome FEDER (DAF n°2014-0022),

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi du 30 avril 2015,

Vu la Fiche Action 7.05 « Développement et structuration de l'attractivité des Hauts » validée par la Commission Permanente du 7 avril 2015,

Vu la demande du bénéficiaire en date du 17 novembre 2020,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu le rapport n° GUIEFPIS / 111210 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du Guichet Unique « Investissement, d'Éducation, de Formation Professionnelle, d'Inclusion Sociale » (GU IEFPIS) en date du 25 juin 2021,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 5 août 2021,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique du 30 novembre 2021,

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0793-DE

Considérant,

- la demande de subvention de la Commune du Tampon, relative à la réalisation du projet de *« Création de 2 aires de jeux dans les Hauts »,*

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action 7.05 « Développement et structuration de l'attractivité des Hauts » et qu'il concourt à l'objectif spécifique OS 20 « Augmenter l'offre des services dans les communautés urbaines défavorisées et des Hauts », ainsi qu'à l'atteinte des indicateurs de réalisation déclinés dans la fiche action (infrastructure et/ou service de proximité créés ou rénovés),

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du GU IEFPIS en date du 25 juin 2021,

Décide,

- d'agréer le plan de financement de l'opération :

  - N° Synergie RE0029354
  - portée par la Commune du Tampon
  - intitulée : *« Création de 2 aires de jeux dans les Hauts »*
  - comme suit :

Coût total éligible	Taux de subvention	Montant FEDER	Montant CPN Région	Commune du Tampon
536 601,64 €	80 %	375 621,15 €	53 660,16 €	107 320,33 €

- de prélever les crédits de paiement pour un montant de **375 621,15 €** au chapitre 900-5 – Article fonctionnel 052 du budget autonome FEDER ;

- d'engager les crédits de la contrepartie nationale Région pour un montant de **53 660,16 €** sur l'Autorisation de Programme P140-0004-1 « Aménagement rural et bourg » au chapitre 905, du budget principal 2021 de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants, sur l'article fonctionnel 905 du budget principal de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur Jacquet HOARAU n'a pas participé au vote de la décision.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 22/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0794-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0794

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /GIEFIS / N°111213
POE FEDER 2014-2020 - EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMMUNE DU TAMPON (SYNERGIE : RE 0030198) POUR LE PROJET DE « CRÉATION DE 4 ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ DANS LES HAUTS »

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0794-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0794
Rapport /GIEFIS / N°111213

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

POE FEDER 2014-2020 - EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMMUNE DU TAMPON (SYNERGIE : RE 0030198) POUR LE PROJET DE « CRÉATION DE 4 ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ DANS LES HAUTS »

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014) 9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La REUNION CCI 2014 FR10RFOP007,

Vu la décision du Premier Ministre du 8 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du Programme Opérationnel Européen au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget autonome FEDER (DAF n°2014-0022),

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi du 30 avril 2015,

Vu la Fiche Action 7.05 « Développement et structuration de l'attractivité des Hauts » validée par la Commission Permanente du 7 avril 2015,

Vu la demande du bénéficiaire en date du 19 janvier 2021,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu le rapport n° GUIEFPIS / 111213 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du Guichet Unique « Investissement, d'Éducation, de Formation Professionnelle, d'Inclusion Sociale » (GU IEFPIS) en date du 8 juillet 2021,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 5 août 2021,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique du 30 novembre 2021,

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0794-DE

Considérant,

- la demande de subvention de la Commune du Tampon, relative à la réalisation du projet de *« Création de 4 équipements de proximité dans les Hauts »,*

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action 7.05 « Développement et structuration de l'attractivité des Hauts » et qu'il concourt à l'objectif spécifique OS 20 « Augmenter l'offre des services dans les communautés urbaines défavorisées et des Hauts », ainsi qu'à l'atteinte des indicateurs de réalisation déclinés dans la fiche action (infrastructure et/ou service de proximité créés ou rénovés),

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du GU IEFPIS,

Décide,

- d'agréer le plan de financement de l'opération :

  - N° Synergie RE0030198
  - portée par la Commune du Tampon
  - intitulée : *« Création de 4 équipements de proximité dans les Hauts »*
  - comme suit :

Coût total éligible	Taux de subvention	Montant FEDER	Montant CPN Région	Commune du Tampon
1 570 471,30 €	80 %	1 099 329,91 €	157 047,13 €	314 094,26 €

- de prélever les crédits de paiement pour un montant de **1 099 329,91 €** au chapitre 900-5 – Article fonctionnel 052 du budget autonome FEDER ;

- d'engager les crédits de la contrepartie nationale Région pour un montant de **157 047,13 €** sur l'Autorisation de Programme P140-0004 « Aménagement rural et bourg » au chapitre 905, du budget principal de la Région ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants, sur l'article fonctionnel 2045 du budget principal de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur Jacquet HOARAU n'a pas participé au vote de la décision.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 22/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0795-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0795

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
NATIVEL LORRAINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
OMARJEE NORMANE
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /GIEFIS / N°111484
POE FEDER 2014-2020 - REACT UE - EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA POSSESSION (SYNERGIE N°RE0031427) - REHABILITATION PARTIELLE DE L'ECOLE ALAIN LORRAINE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0795-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0795
Rapport /GIEFIS / N°111484

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

POE FEDER 2014-2020 - REACT UE - EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA POSSESSION (SYNERGIE N°RE0031427) - REHABILITATION PARTIELLE DE L'ECOLE ALAIN LORRAINE

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2014) 9743 du 11 décembre 2014 portant approbation du programme opérationnel FEDER 2014-2020 La REUNION,

Vu le règlement UE N°2020/2221 du Parlement et du Conseil européen du 23 décembre 2020 relatif à l'initiative REACT UE,

Vu les nouvelles priorités définies par le Conseil Européen du 21 juillet 2020, et notamment le volet REACT UE du Plan de relance Européen,

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne C(2021) 3898 modifiant la décision d'exécution C(2014) 9743 attribuant des moyens complémentaires au programme FEDER 2014-2020 de La Réunion dans le cadre de la réponse de l'Union européenne à la pandémie de Covid-19 (REACT UE),

Vu la décision du Premier ministre du 8 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de gestion du POE - au sens de l'article 124 du règlement (UE) n° 1303/2013,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM », du 27 janvier 2014,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des Programmes opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget annexe FEDER,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DAP 2021_0034 relative à la décision modificative n°2/budget supplémentaire pour l'exercice 2021 adoptée en Assemblée Plénière du 30 juillet 2021,

Vu la délibération N° DCP 2020_0482 en date du 13 octobre 2020 relative à l'état d'avancement de l'initiative REACT UE et de la V1 du PO 2021-27, complétée par la délibération N°DCP 2020_0809 en date du 22 décembre 2020 relative à la V2 du volet REACT UE et du PO 2021-2027 et à la modification du PO FEDER 2014-2020,

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0795-DE

Vu la délibération N° DCP 2021_0185 en date du 13 avril 2021 relative au volet REACT UE du PO FEDER 2014-2020,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi concernant le volet REACT UE du PO FEDER 2014-2020 de La Réunion,

Vu la Fiche Action 10.2.8 « Construction, réhabilitation, extension des bâtiments dédiés à la petite enfance, à l'éducation du 1er et 2ème degré, à l'enseignement supérieur, et des équipements sportifs liés aux établissements d'éducation » validée par la Commission Permanente du 13 avril 2021,

Vu la demande du bénéficiaire en date du 09 juillet 2021,

Vu le rapport n° GUIEFPIS / 111484 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du Guichet Unique « Investissement, d'Éducation, de Formation Professionnelle, d'Inclusion Sociale » - GU IEFPIS en date du 07 septembre 2021,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi des Fonds Européens du 04 novembre 2021,

Vu l'avis de la Commission du Développement Humain du 30 novembre 2021,

Considérant,

- la demande de subvention FEDER (volet REACT UE) de la Commune de La Possession relative à la réalisation du projet de *« Réhabilitation partielle de l'école Alain Lorraine»,*

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action 10.2.8 « Construction, réhabilitation, extension des bâtiments dédiés à la petite enfance, à l'éducation du 1er et 2ème degré, à l'enseignement supérieur, et des équipements sportifs liés aux établissements d'éducation » et qu'il concourt à l'objectif spécifique OS 25 « Impulser une dynamique de relance de l'économie notamment des secteurs les plus touchés par la crise sanitaire » et à l'atteinte des indicateurs de réalisation déclinés dans la fiche action,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du GU IEFPIS en date du 07 septembre 2021,

Décide, à l'unanimité,

- d'agréer le plan de financement de l'opération :

  - N° SYNERGIE :RE0031427
  - portée par la Commune de La Possession
  - intitulée : *« Réhabilitation partielle de l'école Alain Lorraine »*
  - comme suit :

Coût total éligible	Taux de subvention	Montant FEDER REACT UE	Commune de La Possession (10%)
101 709,06 €	90%	91 538,15 €	10 170,91 €

- de prélever les crédits de paiement pour un montant de 91 538,15 €, au chapitre 900-5 – Article fonctionnel 052 du budget autonome FEDER ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0795-DE

- d’autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,



Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 22/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0796-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0796

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
NATIVEL LORRAINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
OMARJEE NORMANE
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /GIDDE / N°110722
POE FEDER 2014/2020 - FA 4.03 " CES BAILLEURS SOCIAUX" - EXAMEN DE LA DEMANDE DE LA SIDR - SYNERGIE N°RE 0020539

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0796-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0796
Rapport /GIDDE / N°110722

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

POE FEDER 2014/2020 - FA 4.03 " CES BAILLEURS SOCIAUX" - EXAMEN DE LA DEMANDE DE LA SIDR - SYNERGIE N°RE 0020539

Vu la décision N°C(2014)9743 du 11 décembre 2014 de la Commission européenne relative au programme opérationnel FEDER RÉUNION,

Vu la décision du Premier Ministre du 8 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget autonome FEDER (DAF n°20140022),

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi,

Vu la Fiche Action 4.03 « Production d'eau chaude sanitaire pour les logements à caractère social et les bâtiments publics à partir d'énergie solaire (chauffe-eau solaire) » validée par la Commission Permanente du 27 octobre 2015,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu le rapport n° GIDDE / 110722 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du GU « Infrastructures de Développement Durable et Énergies » en date du 02 septembre 2021,

Vu l'avis du Comité ITI en procédure écrite,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique du 30 novembre 2021,

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0796-DE

Considérant,

- la demande de financement de la **Société Immobilière du Département de la Réunion (SIDR)** relatives à la réalisation du projet :
    - Installation d'eau chaude solaire – Groupe Pavade – Commune de Saint Denis,

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action 4.03 « Production d'eau chaude sanitaire pour les logements à caractère social et les bâtiments publics à partir d'énergie solaire (Chauffe-eau solaire) » du PO FEDER 2014-2020, validée par la Commission Permanente du 27 octobre 2015, et qu'il concourt à l'objectif spécifique « Réduire la consommation électrique des bâtiments publics et des logements sociaux », et à l'atteinte des indicateurs de réalisation déclinés dans la fiche action,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du Guichet Unique Infrastructures de Développement Durable et Énergie en date du 02 septembre 2021,

Décide, à l'unanimité,

- d'agréer le plan de financement de l'opération :

  - n° SYNERGIE : RE 0020539
  - portée par le bénéficiaire : SIDR
  - intitulée : Installation d'eau chaude solaire – Groupe Pavade – Commune de Saint Denis
  - Comme suit :

Coût total éligible	Taux de subvention	Montant FEDER	Montant CPN Région	Montant CPN hors Région (ADEME)
143 164,00 € HT	42,40 %	42 488,88 €	0,00 €	18 209,52 €

- d'affecter les crédits FEDER pour un montant de **42 488,88 €** au Chapitre 900-5 – article fonctionnel 052 du budget autonome FEDER ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs et démarches y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 22/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0797-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0797

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
NATIVEL LORRAINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
OMARJEE NORMANE
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /GIDDE / N°111017
POE FEDER 2014/2020 - FA 4.09 - "PROGRAMME D'APPUI AUX PROJETS D'URBANISATION AUTOUR DES GARES ET DES STATIONS RRTG / TCSP" - EXAMEN DE LA DEMANDE DE LA COMMUNE DE SAINT-JOSEPH - SYNERGIE RE 0030855

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0797-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0797
Rapport /GIDDE / N°111017

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

POE FEDER 2014/2020 - FA 4.09 - "PROGRAMME D'APPUI AUX PROJETS D'URBANISATION AUTOUR DES GARES ET DES STATIONS RRTG / TCSP" - EXAMEN DE LA DEMANDE DE LA COMMUNE DE SAINT-JOSEPH - SYNERGIE RE 0030855

Vu la décision N°C(2014)9743 du 11 décembre 2014 de la Commission européenne relative au programme opérationnel FEDER RÉUNION,

Vu la décision du Premier Ministre du 8 mars 2016 relative à la désignation de l'Autorité de Gestion du POE – au sens de l'article 124 du règlement (UE) n°1303/2013,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 avril 2014 relative à l'exercice de la fonction d'Autorité de gestion des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2014-2020,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du 17 octobre 2014 relative à l'engagement des crédits sur le budget autonome FEDER (DAF n°20140022),

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 juin 2014 relative à la demande de la Région d'exercer la fonction d'Autorité de gestion dans le cadre du décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020,

Vu les critères de sélection validés par le Comité National de Suivi,

Vu la Fiche Action 4.09 « Programme d'appui aux projets d'urbanisation autour des gares et des stations RRTG / TCSP » validée par la Commission Permanente du 27 octobre 2015,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu le rapport n° GIDDE / 111017 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu le rapport d'instruction du GU « Infrastructures de Développement Durable et Énergies » en date du 07 septembre 2021,

Vu l'avis du Comité ITI par procédure écrite,

Vu l'avis de la Commission Transports, Déplacement et Travaux du 30 novembre 2021,

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0797-DE

Considérant,

- la demande de financement de la **Commune de Saint Joseph** relative à la réalisation du projet : Aménagement de la place François MITTERRAND,

- que ce projet respecte les dispositions de la fiche action 4.09 « Programme d'appui aux projets d'urbanisation autour des gares et des stations RRTG / TCSP » du PO FEDER 2014-2020, validée par la Commission Permanente du 27 octobre 2015, et qu'il concourt à l'objectif spécifique « Limiter la consommation énergétique en augmentant l'usage des transports en commun », et à l'atteinte des indicateurs de réalisation déclinés dans la fiche action,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'instruction du Guichet Unique Infrastructures de Développement Durable et Énergie en date du 07 septembre 2021,

Décide,

- d'agréer le plan de financement de l'opération :

  - n° SYNERGIE : RE 0030855
  - portée par le bénéficiaire : Commune de Saint Joseph
  - intitulée : Aménagement de la place François MITTERRAND
  - Comme suit :

Coût total éligible	Taux de subvention	Montant FEDER	Montant CPN Région	Montant CPN hors Région
1 600 000,00 € HT	80 %	1 120 000,00 €	160 000,00 €	0,00 €

- d'affecter les crédits fonctionnels FEDER pour un montant de **1 120 000,00 €** au Chapitre 900-5 – article focntionnel 052 du budget Annexe FEDER ;

- d'engager les crédits de la contrepartie nationale Région pour un montant de **160 000,00 €** sur l'Autorisation de Programme « Densification des pôles intermodaux » (P140-0003) votée au chapitre 905 du Budget principal ;

- de prélever les crédits de paiement correspondants au chapitre 905 article fonctionnel 588 du budget principal de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs et démarches y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur Patrick LEBRETON (+ procuration de Madame Lorraine NATIVEL) n'ont pas participé au vote de la décision.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 22/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0798-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0798

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
NATIVEL LORRAINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
OMARJEE NORMANE
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DEER / N°111368
MISE EN PLACE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE SUR LE BUDGET D'EXPLOITATION 2021 DE LA DIRECTION DES ROUTES SUITE AUX DÉGÂTS OCCASIONNÉS PAR LES ÉVÈNEMENTS IMPRÉVUS

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0798-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0798
Rapport /DEER / N°111368

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

MISE EN PLACE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE SUR LE BUDGET D'EXPLOITATION 2021 DE LA DIRECTION DES ROUTES SUITE AUX DÉGÂTS OCCASIONNÉS PAR LES ÉVÈNEMENTS IMPRÉVUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2021_0026 en date du 09 février 2021 approuvant la mise en place du budget d'exploitation 2021,

Vu le rapport N° DEER / 111368 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Transports, Déplacement et Travaux du 30 novembre 2021,

Considérant,

- les responsabilités de la Région Réunion, gestionnaire du réseau routier national, en termes d'exploitation et d'entretien de ce réseau,
- la nécessité d'exploiter et d'entretenir de façon régulière et récurrente le réseau routier national géré par la Région Réunion, notamment pour garantir les conditions de circulation et la sécurité des usagers,
- les différents aléas géologiques, hydrauliques et autres évènements, subis lors des huit premiers mois de l'année 2021, qui ont eu pour conséquences de dégrader le réseau routier national,
- les différents dégâts au Domaine Public recensés à la suite de ces évènements et accidents,
- la nécessité de réparer en urgence les ouvrages et chaussées endommagées afin de rétablir des conditions de circulations en toute sécurité des usagers,
- le montant des dépenses imprévues réalisées ou programmées à ce jour, dans le cadre de ces travaux d'urgence de réparations et de remises en état des routes nationales, dépenses complémentaires d'un montant de 1.000.000 € (montant arrondi) au budget d'exploitation initial 2021 d'un montant de 15.000.000 €,
- le budget des routes voté et alloué aux travaux d'entretien courant et d'exploitation du domaine public routier au titre de l'exercice 2021,

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0798-DE

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver la mise en place d'une autorisation de programme complémentaire d'un montant de **1 000 000 €** sur le budget d'exploitation 2021 de la direction de l'entretien et de l'exploitation des routes pour les travaux de remise en état des routes nationales ;

- de prélever les crédits correspondants sur le programme « P160-0003 – Programme Régional Routes » du chapitre 908 sur l'article fonctionnel 908-842 du Budget de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 22/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0799-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0799

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
NATIVEL LORRAINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
OMARJEE NORMANE
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DEGC / N°111596
RN1E COMMUNE DU PORT - AMÉNAGEMENT ENTRE LES GIRATOIRES SACRÉ CŒUR ET CHEMIN DES ANGLAIS - DEMANDE D'AP COMPLÉMENTAIRE DE 600 K€ (INTERVENTION N° 20201450 - OPÉRATION N° 20145001)

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0799-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0799
Rapport /DEGC / N°111596

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

RN1E COMMUNE DU PORT - AMÉNAGEMENT ENTRE LES GIRATOIRES SACRÉ CŒUR ET CHEMIN DES ANGLAIS - DEMANDE D'AP COMPLÉMENTAIRE DE 600 K€ (INTERVENTION N° 20201450 - OPÉRATION N° 20145001)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 2 juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente de la Région Réunion,

Vu la délibération N° DCP 2020_0763 approuvant la réalisation des travaux et la mise en place d'une autorisation de programme de 1 650 000 € sur l'opération n°20145001,

Vu la délibération N° DCP 2021_0546 de la Commission Permanente du Conseil Régional, approuvant le plan de financement du projet et la mise en place d'une subvention de l'État à hauteur de 802 396€ (HT)

Vu le rapport N° DEGC / 111596 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Transports, Déplacement et Travaux du 30 novembre 2021,

Considérant,

- les responsabilités de la Région Réunion, gestionnaire du réseau routier national, en termes d'exploitation, d'entretien, de conservation, de modernisation et de développement du réseau,
- l'intérêt du développement de l'usage de modes alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements des personnes, notamment le vélo et le bus,
- les problématiques récurrentes de circulation au droit de l'ensemble que constituent les giratoires du Sacré Cœur et du chemin des anglais, très proches l'un de l'autre sur la RN1E, sur la commune du Port,
- la nécessité de connecter le shunt réalisé dans le cadre de l'opération de Nouveau franchissement sur la Rivière Des Galets,
- la circulation de piétons et vélos le long de cet itinéraire et la desserte de la zone par les cars jaunes et le réseau Kar'ouest sans voie dédiée, ces derniers étant pris dans les embouteillages fréquents,
- le coût de l'opération, réévalué à 2 250 000 €,
- l'autorisation de programme actuellement en place sur l'opération, de 1 650 000 €,

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0799-DE

- qu'il est ainsi nécessaire de mettre en place une autorisation de programme complémentaire de 600 000 € pour pouvoir réaliser les travaux,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver la mise en place d'une Autorisation de Programme complémentaire de **600 000 €** au titre du budget 2021 sur l'opération n°20145001, « De-RN1E-RDG-AMENAGEMENT GIRATOIRE SACRE CŒUR à CHEMIN DES ANGLAIS » permettant de lancer ces travaux ;

- de prélever les crédits correspondants sur le programme « P160-0003 – Programme Régional Routes » du chapitre 908 sur l'article fonctionnel 908-842 du budget 2021 de la Région ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 16/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0800

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
NATIVEL LORRAINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
OMARJEE NORMANE
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DEGC / N°111556
VOIE VÉLO RÉGIONALE – SPL MARAÏNA – COMPTES RENDUS ANNUELS 2020 (INTERVENTION N° 20132175 – OPÉRATION N° 13217502)

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0800
Rapport /DEGC / N°111556

Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional

VOIE VÉLO RÉGIONALE – SPL MARAÏNA – COMPTES RENDUS ANNUELS 2020 (INTERVENTION N° 20132175 – OPÉRATION N° 13217502)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération de la Commission Permanente en date du 21 décembre 2010 approuvant le schéma directeur de la Voie Vélo Régionale (VVR) qui porte sur la création de 220 km de pistes ou bandes cyclables tout autour de l'île (n° DGGCTD/20100733),

Vu la délibération de la Commission Permanente en date du 16 juillet 2013 validant la passation de six mandats de Maîtrise d'ouvrage avec la SPL Maraïna pour la réalisation de 6 sections prioritaires de la VVR, ainsi que les 6 conventions de mandats DMO/20131214 à DMO/20131220 correspondantes et leurs avenants respectifs (n° DAMR/20130452),

Vu les délibérations des Commissions Permanentes du 13 octobre 2015 (N° DEGT/20150800) et du 02 mai 2017 (N° 103875 – Délibération n° DCP n° 2017_204) instaurant des autorisations de programme pour un montant total de 1 740 000 € sur l'Intervention 20132175 / Opération 13217502,

Vu la délibération n° DCP 2018_0730 en date du 30 octobre 2018 instaurant une autorisation de programme d'un montant de 4 000 000 € sur l'Intervention 20132175 / Opération 13217502,

Vu la délibération N° DCP 20198_0788 en date du 12 novembre 2019 instaurant une autorisation de programme d'un montant de 2 500 000 € sur l'Intervention 20132175 / Opération 13217502,

Vu les rapports Comptes-rendus Annuels d'Activité (CRAC) présentés par la SPL Maraïna, pour l'année 2020,

Vu le rapport N° DEGC / 111556 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Transports, Déplacement et Travaux du 30 novembre 2021,

Considérant,

- la volonté de la Région Réunion de mettre en œuvre une politique volontariste de développement de la mobilité durable, à travers des actions traitant l'ensemble des aspects des transports et déplacements, et notamment la promotion des modes doux et de la pratique du vélo en particulier,

- la validation du schéma directeur de la Voie Vélo Régionale visant à créer tout autour de l'île un réseau de pistes ou de bandes cyclables sur un parcours de plus de 220 km,

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

- la délégation de mandat de maîtrise d'ouvrage donnée à la SPL Maraïna le 16 juillet 2013, pour la réalisation de cette opération « Voie Vélo Régionale » sur 6 sections prioritaires,

- les missions et responsabilités confiées à la SPL Maraïna pour la mise en œuvre, la gestion et le suivi de ces opérations,

- la suspension de la mission de la SPL Maraïna sur deux sections (Etang-Salé – Saint-Louis et Saint-Louis – Saint-Pierre) du fait de contraintes foncières bloquant les projets concernés,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- d'approuver les Compte-Rendus Annuels à la Collectivité de l'année 2020 relatifs aux trois mandats de maîtrise d'ouvrage attribués à la SPL Maraïna relatifs aux sections Sainte Marie – Sainte Suzanne, Le Port – La Possession, et Saint-Paul, dans le cadre de l'opération « réalisation de la Voie Vélo Régionale », joints en annexe ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur Patrice BOULEVART n'a pas participé au vote de la décision.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 16/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

D
A2021/1162

28.07.2021
0501799

Maraina
Au service des territoires
Société Publique Locale

Siège social
38, rue Colbert
97 460 Saint Paul

Pôle Technique
Affaire suivie par : Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 0262 91 91 63

REÇU LE
30 JUIL. 2021
DGA-CCTD

A Saint-Paul, le [illegible]

La Présidente-Directrice Générale

REÇU LE
02 AOUT 2021
DEGC

A

Madame La Présidente du Conseil Régional de la Réunion
Hôtel de Région Pierre Lagourgue
Avenue René Cassin – Moufia
BP 67190
97801 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

A l'attention de M. Arnaud CLAUDE

LRAR N° 2C 140 345 0196 9
Réf. : PT-563/07/2021/FCS/ALV/FM/NDC

Objet : Mandat « Réalisation de la Voie Vélo Régionale – Tronçon Ste-Marie/Ste-Suzanne »
Compte-Rendu Annuel d'Activité – Année 2020

Madame La Présidente,

Par délibération en date du 16 juillet 2013, votre Commission Permanente a décidé de confier à la SPL Maraina un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la Voie Vélo Régionale – Tronçon Sainte-Marie/Sainte-Suzanne.

Par la présente et conformément à l'article 13 de la convention de mandat, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le Compte-Rendu Annuel d'Activité pour cette opération, arrêté au 31 décembre 2020, pour **validation par votre Commission Permanente**.

Pour information, à la demande de l'Expert-Comptable de la SPL Maraina, les chiffres présentés sur les différentes périodes considérées ne sont plus les montants des prestations réalisées (factures reçues et attestées mais non encore réglées), mais les montants qui ont été effectivement réglés.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Nous vous prions d'agréer, Madame La Présidente, l'expression de notre considération distinguée.

La Présidente-Directrice Générale,

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET

SPL MARAINA
Société Publique Locale
38, rue Colbert - 97460 Saint-Paul
Tel : 02 62 91 91 60 - Fax : 02 62 91 91 69
SIRET 520 664 004 00030 - RCS ST DENIS - APE 7490B

P.J. : Compte-Rendu Annuel d'Activité 2020 (1 ex.)

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

REGION REUNION

REGION REUNION
www.regionreunion.com

MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE « REALISATION DE LA VOIE VÉLO RÉGIONALE ENTRE LA COMMUNE DE SAINTE-MARIE ET LA COMMUNE DE SAINTE-SUZANNE »

Compte-Rendu Annuel d'Activité
Année 2020

Juin 2021

Maraina
Au service des territoires

Société Publique Locale Maraïna
38 rue Colbert – 97460 Saint-Paul
Tel : 0262 91 91 60 – Fax : 0262 91 91 69- Email : contact@spl-maraina.com

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE LA MISSION 3
I.1 PRESENTATION GENERALE 3
I.2 LES MISSIONS DU MANDATAIRE 4
I.3 LES INTERVENANTS 4
II. CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER 5
II.1 RAPPEL DES DECISIONS ADMINISTRATIVES 5
II.2 ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGES 6
II.3 BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE 7
III. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'OPÉRATION 8
III.1 ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL AU 31/12/2020 8
III.2 ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER AU 31/12/2020 14
IV. PRÉVISIONNEL D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2021 15
IV.1 AVANCEMENT OPERATIONNEL PREVISIONNEL 15
IV.2 ECHEANCIER DES APPELS DE FONDS 15
V. CONCLUSION 16
V.1 BILAN OPERATIONNEL DE L'ANNEE 2020 ET OBJECTIFS D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2021 16
V.2 BILAN FINANCIER AU 31/12/2020 ET PROPOSITION D'UN NOUVEAU BILAN POUR L'ANNEE 2021 17
VI. ANNEXES 20
VI.1 EVOLUTION DU BILAN DANS LE TEMPS 20
VI.2 PLANNING PREVISIONNEL ACTUALISE AU 31/12/2020 21
VI.3 RECAPITULATIF DES DEPENSES ET DES RECETTES DE L'ANNEE 2020 22

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

I. PRESENTATION DE LA MISSION

I.1 PRESENTATION GENERALE

Face aux engagements de la Région Réunion vers un développement durable de l'aménagement de son territoire, la mobilité constitue une thématique prépondérante.

Autour des politiques de déplacement, les enjeux actuels sont multiples : la réduction des émissions des gaz à effet de serre, la réduction des dépenses liées au transport, mais aussi un meilleur partage de l'espace public, la garantie d'une mobilité pour tous…

C'est particulièrement vrai à La Réunion où le rythme d'accroissement du parc automobile est extrêmement important et où des situations de paralysie et de congestion automobile sont relativement répandues.

Dans ce contexte, la Région Réunion a initié un projet d'aménagement d'un site propre vélo tout autour de l'île, s'inscrivant dans une stratégie d'encouragement à l'utilisation du vélo.

Ce projet appelé, Voie Vélo Régionale, porte sur la création de 220 km de piste cyclable tout autour de l'île.

Les principaux objectifs de ce véritable réseau cyclable hiérarchisé sont :

- Objectif 1 : promouvoir la pratique du vélo en tant que mode alternatif de déplacement à l'automobile et en complémentarité avec les transports en commun
- Objectif 2 : développer une pratique touristique peu répandue
- Objectif 3 : favoriser et développer le « réflexe vélo » pour l'ensemble des projets d'aménagements interférant avec l'itinéraire en site propre
- Objectif 4 : assurer un maillage cohérent avec les autres infrastructures cyclables de l'île et de déplacements en mode doux

Une étude préliminaire a été réalisée en mars 2010, définissant 22 sections d'aménagement à réaliser tout autour de l'île.

Sur la base de cette étude préalable, la Région a défini quelques tronçons prioritaires pour la réalisation des études opérationnelles et des travaux.

Dans ce cadre, la Région Réunion a sollicité l'intervention de la SPLA Maraïna en tant que mandataire pour la mise en œuvre de l'opération sur l'un des tronçons prioritaires, situé entre les communes de Sainte-Marie et Sainte-Suzanne, du lieu-dit « La Convenance » à Sainte-Marie au lieu-dit « Bel-Air » à Sainte-Suzanne.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

I.2 LES MISSIONS DU MANDATAIRE

Le mandat de Maîtrise d'Ouvrage comprend :

- La définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera exécuté ;
- La gestion du contrat de maîtrise d'œuvre ;
- La préparation de l'accord sur le projet ;
- La préparation du choix de l'entrepreneur, signature du contrat de travaux, après approbation du choix de l'entrepreneur par le maître de l'ouvrage, et gestion du contrat de travaux ;
- Le versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux ;
- La préparation à la réception de l'ouvrage ;
- L'accomplissement de tous actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

I.3 LES INTERVENANTS

Organismes	Qualité	Interlocuteurs	N° tél/GSM	Mail
REGION REUNION	Maître d'ouvrage	Arnaud CLAUDE	0692 87 96 13	arnaud.claude@cr-reunion.fr
		Stéphane LUCILLY	0262 90 84 32	stephane.lucilly@cr-reunion.fr
		Johny MEZINO	0692 66 93 22	johny.mezino@cr-reunion.fr
		Alain DALLEAU	0692 36 11 10	alain.dalleau@cr-reunion.fr
		Lora DAMOUR	0262 90 84 64	lora.damour@cr-reunion.fr
SPL Maraïna	Mandataire	Anne-Lise VERNICHON	0693 91 56 40	anne-lise.vernichon@spl-maraina.com
		Frédéric MOUTAMA	0692 67 73 53	frederic.moutama@spl-maraina.com

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

II. CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER

II.1 RAPPEL DES DECISIONS ADMINISTRATIVES

- ***16/07/2013*** ***Délibération de la commission permanente***
  - *Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative à « la création de la Voie Vélo Régionale entre Sainte-Marie et Sainte-Suzanne », de son contenu, et de son montant prévisionnel et engagement des crédits correspondants à la rémunération du mandataire*
- ***23/08/2013*** ***Avis du Comité Technique et d'Engagement (CTE) – SPL Maraïna***
  - *Formulation d'un avis circonstancié favorable sur la faisabilité de l'opération*
- ***23/08/2013*** ***Décision du Conseil d'Administration (CA) - SPL Maraïna***
  - *Approbation de la Convention de Mandat à la SPL Maraïna pour un montant global de l'opération de 3 884 902,25 € TTC, dont une rémunération de 211 873,38 € TTC*
- ***15/10/2013*** ***Notification de la convention de mandat DMO/2013 1214 à la SPL Maraïna***
- ***13/10/2015*** ***Approbation du CRAC 2014 par la commission permanente***
- ***20/01/2016*** ***Notification de l'avenant N°1 à la convention de mandat***
- ***27/03/2017*** ***Autorisation de la Région de signer l'avenant N°2 à la convention de mandat initiale une majoration des coûts de gestion financière, administrative et comptable de l'opération suite à l'allongement de la durée initiale de la mission***
- ***12/12/2017*** ***Approbation CRAC 2015/2016 par la Commission Permanente***
- ***13/08/2019*** ***Approbation du CRAC 2017 par la Commission Permanente***
- ***16/06/2020*** ***Approbation en CAO de l'avenant N°3 à la convention de mandat***
- ***13/10/2020*** ***Approbation du CRAC 2018 par la commission Permanente***
- ***12/02/2021*** ***Notification de l'avenant N°3 à la convention de mandat de maitrise d'ouvrage***
- ***01/06/2021*** ***Approbation du CRAC 2019 par la Commission Permanente***

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

II.2 ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGES

Intitulé	Bilan approuvé	Titulaire	Date de notification	Engagement € TTC				Réalisé		% d'avancement	Réglé au 31/12/2020
				Base	Montant des avenants	Total engagé	Reste à engager	Réalisé au 31/12/2020	Reste à réaliser		
3011 VVR Sainte Marie / Sainte Suzanne	**4 936 330,92**			**1 041 792,96**		**1 041 792,96**	**3 894 537,96**	**710 170,10**	**331 622,86**	**68,17**	**867 974,78**
3100 Honoraires Moe (MO)	**152 781,51**			**195 931,48**		**195 931,48**	**-43 149,97**	**99 139,24**	**96 792,24**	**50,60**	**104 981,78**
Marchés de Prestations Intellectuelles				**195 931,48**		**195 931,48**		**99 139,24**			**104 981,78**
14-01343 Mission MOE		*00285 GRONTMIJ SA*		*52 635,53*		*52 635,53*		*6 203,56*			*12 046,10*
17-04586 MOE - REALISATION TRX VVR : TRONCON RAVINE DES CHEVRES/STE MARIE		*00193 ISIS INGENIERIE*	*07/08/2017*	*143 295,95*		*143 295,95*		*92 935,68*			*92 935,68*
31001 MOE - Règlement MO	**10 243,98**			**10 025,82**		**10 025,82**	**218,16**	**10 025,82**		**100,00**	**11 138,69**
Marchés de Prestations Intellectuelles				**10 025,82**		**10 025,82**		**10 025,82**			**11 138,69**
14-01343 Mission MOE		*00285 GRONTMIJ SA*		*10 025,82*		*10 025,82*		*10 025,82*			*11 138,69*
3121 Honoraires bureau d'études pour déclaration loi/l'eau	**4 129,19**			**18 526,36**		**18 526,36**	**-14 397,17**	**3 906,00**	**14 620,36**	**21,08**	**3 906,00**
Marchés de Prestations Intellectuelles				**18 526,36**		**18 526,36**		**3 906,00**			**3 906,00**
15-01858 ETUDES REGLEMENTAIRES		*0553 SOMIVAL*	*17/06/2015*	*18 526,36*		*18 526,36*		*3 906,00*			*3 906,00*
3210 Honoraires de géotechnicien	**48 645,75**			**21 645,75**		**21 645,75**	**27 000,00**	**21 645,75**		**100,00**	**21 645,75**
Marchés de Prestations Intellectuelles				**21 645,75**		**21 645,75**		**21 645,75**			**21 645,75**
14-01073 Etude géotechnique		*00382 GINGER CEBTP REUNION*	*20/06/2014*	*21 645,75*		*21 645,75*		*21 645,75*			*21 645,75*
3240 Honoraires de CSPS	**12 192,15**			**4 123,00**		**4 123,00**	**8 069,15**	**4 123,00**		**100,00**	**4 014,50**
Marchés de Prestations Intellectuelles				**4 123,00**		**4 123,00**		**4 123,00**			**4 014,50**
14-01421 CSPS NIVEAU 2 - LOT 3		*00293 ARCHITEX*	*10/12/2014*	*4 123,00*		*4 123,00*		*4 123,00*			*4 014,50*
3290 Honoraires du géomètre	**6 455,75**			**6 455,75**		**6 455,75**		**6 455,75**		**100,00**	**6 455,75**
Marchés de Services				**6 455,75**		**6 455,75**		**6 455,75**			**6 455,75**
14-01321 Levé topographiques relancé		*00113 SARL TOPEX*	*20/08/2014*	*6 455,75*		*6 455,75*		*6 455,75*			*6 455,75*
4110 Piste Sainte-Marie et Sainte-Suzanne	**4 095 482,43**			**567 061,80**		**567 061,80**	**3 528 420,63**	**341 892,18**	**225 169,62**	**60,29**	**494 916,11**
Marchés de Travaux				**567 061,80**		**567 061,80**		**341 892,18**			**494 916,11**
19-05913 TRAVAUX		*0607 AA & D - AUSTRAL AMENAGEMENT ET DVPMT*	*26/02/2019*	*567 061,80*		*567 061,80*		*341 892,18*			*494 916,11*
5110 Rémunération SPLA Maraïna	**252 618,23**			**211 873,38**		**211 873,38**	**40 744,85**	**200 563,91**	**11 309,47**	**94,66**	**198 713,82**
Rémunération mandataire				**211 873,38**		**211 873,38**		**200 563,91**			**198 713,82**
14-00592 Mandat de maitrise d'ouvrage pour la VVR Sainte Marie - Sainte Suzanne		*00001 REGION REUNION*	*15/10/2013*	*211 873,38*		*211 873,38*		*200 563,91*			*198 713,82*
6104 Publication et insertion dans la presse	**8 137,50**			**6 149,62**		**6 149,62**	**1 987,88**	**6 149,62**		**100,00**	**6 149,82**
Factures				**1 435,23**		**1 435,23**		**1 435,23**			**1 435,43**
14-00590 FA 98281		*00009 LE JIR - LE JOURNAL*	*18/01/2014*	*347,55*		*347,55*		*347,55*			*347,55*
14-00591 FA 354824		*00010 LE QUOTIDIEN*	*13/02/2014*	*334,45*		*334,45*		*334,45*			*334,65*
14-00718 FACT 99157_VVR Ste Marie-Ste Suzanne		*00009 LE JIR - LE JOURNAL*	*28/02/2014*	*206,50*		*206,50*		*206,50*			*206,50*
14-00719 FACT PA 356 211 parution annonce		*00010 LE QUOTIDIEN*	*25/02/2014*	*196,68*		*196,68*		*196,68*			*196,68*
14-01243 FA 106252		*00009 LE JIR - LE JOURNAL*	*31/10/2014*	*175,72*		*175,72*		*175,72*			*175,72*
14-01247 FA PA 367 105		*00010 LE QUOTIDIEN*	*31/10/2014*	*174,33*		*174,33*		*174,33*			*174,33*
Lettre commande				**4 714,39**		**4 714,39**		**4 714,39**			**4 714,39**
14-01396 Avis publication - Dossier sur l'eau		*00011 DILA - BOAMP*		*32,55*		*32,55*		*32,55*			*32,55*
14-01403 Avis publication - Dossier sur l'eau		*00010 LE QUOTIDIEN*		*196,68*		*196,68*		*196,68*			*196,68*
14-01404 Avis publication - Dossier sur l'eau		*00009 LE JIR - LE JOURNAL*		*252,83*		*252,83*		*252,83*			*252,83*
16-03560 Avis publication - MOE		*00010 LE QUOTIDIEN*		*652,65*		*652,65*		*652,65*			*652,65*
16-03566 Avis publication - MOE		*00009 LE JIR - LE JOURNAL*		*742,60*		*742,60*		*742,60*			*742,60*
18-05137 AVIS DE PARUTION_VVR STE MARIE_TRX		*00011 DILA - BOAMP*		*976,50*		*976,50*		*976,50*			*976,50*
18-05175 AVIS DE PARUTION_TRX		*00009 LE JIR - LE JOURNAL*		*362,65*		*362,65*		*362,65*			*362,65*
18-05176 AVIS DE PARUTION_TRX		*00010 LE QUOTIDIEN*		*350,37*		*350,37*		*350,37*			*350,37*
19-05901 Avis d'attribution_Travaux		*00011 DILA - BOAMP*		*488,25*		*488,25*		*488,25*			*488,25*
19-05911 AVIS D ATTRIBUTION_TRX		*00010 LE QUOTIDIEN*		*332,40*		*332,40*		*332,40*			*332,40*
19-05912 AVIS D ATTRIBUTION_TRX		*00009 LE JIR - LE JOURNAL*		*326,91*		*326,91*		*326,91*			*326,91*

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

II.3 BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE

Approuvé par la Commission Permanente le 01/06/2021.

Intitulé	€ HT	TVA	€ TTC
3011 VVR Sainte Marie / Sainte Suzanne	**4 549 613,75**	**386 717,17**	**4 936 330,92**
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**220 738,47**	**18 762,77**	**239 501,24**
3100 Honoraires Moe (MO)	140 812,45	11 969,06	152 781,51
31001 MOE - Règlement MO	9 441,46	802,52	10 243,98
3121 Honoraires bureau d'études pour déclaration loi/l'eau	3 805,71	323,48	4 129,19
3210 Honoraires de géotechnicien	44 834,79	3 810,96	48 645,75
3240 Honoraires de CSPS	11 237,00	955,15	12 192,15
3290 Honoraires du géomètre	5 950,00	505,75	6 455,75
3800 Révision des prix	4 657,06	395,85	5 052,91
4 TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES	**4 074 151,35**	**346 302,86**	**4 420 454,21**
4110 Piste Sainte-Marie et Sainte-Suzanne	3 774 638,18	320 844,25	4 095 482,43
4170 Révision	86 740,49	7 372,94	94 113,43
4180 Imprévus	86 740,50	7 372,94	94 113,44
4181 Tolérance Moe	126 032,18	10 712,73	136 744,91
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	**242 723,93**	**20 631,54**	**263 355,47**
5110 Rémunération SPLA Maraïna	232 827,86	19 790,37	252 618,23
5800 Révisions	9 896,07	841,17	10 737,24
6 AUTRES DEPENSES	**12 000,00**	**1 020,00**	**13 020,00**
6101 Reprographie	2 000,00	170,00	2 170,00
6102 Supports de communication	2 500,00	212,50	2 712,50
6104 Publication et insertion dans la presse	7 500,00	637,50	8 137,50

Montant prévisionnel global de l'opération : 4 549 613,75 € HT, soit 4 936 330,92 € TTC.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

III. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'OPÉRATION

III.1 ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL AU 31/12/2020

- 11/09/2013 — Réunion préalable au démarrage de la mission
- 19/09/2013 — Réunion coordination entre projet RRTG et VVR
- 17/10/2013 — Réunion de travail SPL / Maître d'œuvre : point sur les études en phase AVP et lancement de la phase PRO
- 28/10/2013 — Transmission pour validation du projet d'avenant N°1 du marché de maîtrise d'œuvre - transfert du marché de la collectivité régionale à son mandataire
- 29/11/2013 — Envoi de l'OS N°58/13 par la Région Réunion : Démarrage de la phase PRO
- 11/12/2013 — Envoi pour attribution par la Région Réunion de l'avenant tripartite signé (avenant N°1)
- 11/12/2013 — Envoi de l'OS N°1 par la SPL Maraïna : Suspension des prestations du marché de maîtrise d'œuvre - attente des relevés topographiques et de la géotechnique
- 29/01/2014 — Transmission par la SPL à la Région de l'appel de fonds N°1
- 07/02/2014 — Réception des offres du marché de mission de géotechnique de type G1
- 14/03/2014 — Publication du marché de mission de géomètre
- 26/03/2014 — Revue de projet N°1
- 31/03/2014 — Réception des offres du marché de mission de géomètre
- 06/05/2014 — Transmission par la SPL à la Région de la demande d'autorisation de signer le marché d'études géotechniques
- 07/05/2014 — Revue de projet N°2
- 23/05/2014 — Réception de l'arrêté régional déclarant sans suite le marché de mission de géomètre
- 05/06/2014 — Réception par la SPL de l'autorisation de signer le marché d'études géotechniques
- 13/06/2014 — Relance de la publication du marché de mission de géomètre
- 20/06/2014 — Notification du marché de mission de géotechnique de type G1
- 20/06/2014 — Réception des offres du marché de mission de géomètre relancé
- 09/07/2014 — Transmission par la SPL à la Région de la demande d'autorisation de signer le marché de prestations topographiques
- 18/07/2014 — Transmission par la SPL à la Région de l'appel de fonds N°2
- 25/07/2014 — Réception par la SPL de l'autorisation de signer le marché de prestations topographiques
- 20/08/2014 — Notification du marché de géomètre pour les levés topographiques

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

- *29/08/2014* — *Revue de projet N°3*
- *29/08/2014* — *Réception par la SPL de l'autorisation d'engager la phase des procédures réglementaires*
- *29/08/2014* — *Réception par la SPL de l'autorisation d'engager la phase d'études opérationnelles – prise de contact avec les propriétaires dans le cadre de la mission foncière*
- *04/09/2014* — *Mise en ligne du marché CSPS*
- *02/10/2014* — *Réunion à la DEAL sur les procédures règlementaires*
- *17/10/2014* — *Réception des levés topographiques*
- *21/10/2014* — *Transmission par la Moe de l'avenant N°2 du marché de maîtrise d'œuvre pour signature – Changement de dénomination GEI*
  → *GRONTMIJ SA*
- *31/10/2014* — *Envoi de l'OS N°2 par la SPL Maraïna : Redémarrage des prestations du marché de maîtrise d'œuvre – Phase PRO*
- *03/11/2014* — *OS de démarrage de la Phase PRO*
- *07/11/2014* — *Transmission par la SPL à la Région de l'appel de fonds N°3*
- *21/11/2014* — *Réception par la SPL d'un courriel de la MOE signalant les différents points de blocage dans la réalisation du PRO*
- *24/11/2014* — *Revue de projet N°4*
- *24/11/2014* — *Réception des études géotechniques*
- *28/11/2014* — *Réception par la SPL de l'autorisation de signer le marché de CSPS de niveau 2*
- *28/11/2014* — *Transmission par la SPL à la MOE d'un courrier de refus de prise en compte des différents points de blocage dans la réalisation du PRO signalés par la MOE dans un courriel du 21/11/2014*
- *10/12/2014* — *Notification du marché de CSPS de niveau 2*
- *17/12/2014* — *Réception par la SPL d'un courrier de la MOE signalant l'impossibilité de produire un dossier PRO conforme au marché au regard des données disponibles*
- *19/12/2014* — *Réception des études PRO provisoire (V1)*
- *14/01/2015* — *Nouvel envoi de l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre signé - Transfert du marché de la collectivité régionale à son mandataire. Pour attribution par la Moe*
- *31/03/2015* — *Transmission par la SPL à la Région du CRAC 2014 pour avis*
- *02/04/2015* — *Transmission par la SPL à la Région de la demande d'autorisation de signer le marché des études règlementaires*
- *08/04/2015* — *Réception des études PRO provisoire (V2)*
- *09/04/2015* — *Revue de projet N°5*
- *06/05/2015* — *Réception par la SPL de l'autorisation de signer le marché des études règlementaires*

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

- *19/05/2015* — *Transmission par la SPL à la Région de l'a[illegible]*
- *10/06/2015* — *Transmission par la SPL à la Région du CRAC 2014 pour approbation*
- *17/06/2015* — *Notification du marché des études règlementaires au groupement SOMIVAL/BEBPT*
- *24/06/2015* — *Présentation du PRO au COTECH et groupe technique Vélo*
- *06/07/2015* — *Transmission par la SPL à la Région d'une note de comparaison des 2 solutions envisageables pour le franchissement de la Ravine des chèvres*
- *10/08/2015* — *Transmission par la SPL à la Moe d'un courrier de demande de reprise des études du PRO suite aux remarques recueillies au COTECH – demande de reprise pour le 31/08*
- *19/08/2015* — *Revue de projet N°6*
- *25/08/2015* — *Réception par la SPL du courrier de la collectivité régionale confirmant ses choix*
- *25/09/2015* — *Transmission par la SPL à la Région de la demande d'autorisation de signer l'avenant N°3 du marché de maîtrise d'œuvre – Modification de programme*
- *13/10/2015* — *Approbation du CRAC 2014 par la commission permanente*
- *25/10/2015* — *OS de démarrage des études réglementaires*
- *04/11/2015* — *Transmission par la SPL à la Région de l'avenant N°3 du marché de maîtrise d'œuvre pour signature*
- *13/11/2015* — *Réception des études réglementaires*
- *17/11/2015* — *Transmission par la SPL à la Région de la demande d'autorisation de signer l'avenant N°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage*
- *20/11/2015* — *Réception par la SPL de l'autorisation de signer l'avenant N°3 du marché de maîtrise d'œuvre*
- *16/12/2015* — *Réception par la SPL de l'autorisation de signer l'avenant N°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage*
- *18/01/2016* — *Transmission par la SPL à la Région d'un courrier demandant une position définitive sur le changement de programme*
- *20/01/2016* — *Notification de l'avenant N°1 à la convention de mandat*
- *28/01/2016* — *Revue de projet N°7*
- *11/04/2016* — *Transmission par la SPL à la Région d'un courrier de relance pour obtenir une position définitive sur le changement de programme*
- *13/04/2016* — *Transmission d'un courrier par la SPL au prestataire en charge des études réglementaires : études PRO toujours pas validées, études réglementaires à l'arrêt en attendant*
- *15/04/2016* — *Transmission par la SPL à la Région d'un courrier de validation du volet hydraulique du marché d'études réglementaires accompagné du rapport d'analyse, non transmis au prestataire en attendant la position définitive de la Région*

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

- *21/06/2016* — *Réception par la SPL d'un courrier de la Région actant le changement de programme et le retrait d'une partie du tronçon inclut dans la convention de mandat*
- *23/06/2016* — *Transmission par la SPL à la Région d'un courrier prenant note du changement de programme souhaité par la collectivité régionale et ses conséquences sur la convention de mandat et les marchés en cours*
- *Octobre* — *Etablissement d'un avenant à la convention de mandat de la SPL Maraina*

  Décision de non affermissement de la tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre
- *02/11/2016* — *Publication du marché de maitrise d'œuvre sur le tronçon modifié*
- *28/11/2016* — *Réception des offres du marché de maitrise d'œuvre sur le tronçon modifié*
- *16/01/2017* — *Transmission à la Région du rapport d'analyse des offres pour validation*
- *24/02/2017* — *Transmission à la Région de la demande d'autorisation de signer le marché au nom et pour le compte de la Région*
- *11/04/2017* — *Demande de la Région de faire confirmer pour l'ensemble des entreprises, leur offre financière*
- *10/05/2017* — *Demande aux entreprises de la confirmation de leur offre financière*
- *18/05/2017* — *Transmission à la Région du rapport final de l'analyse des offres ainsi que la demande d'autorisation de signature au nom et pour le compte de la Région*
- *23/06/2017* — *Autorisation de la Région de signer le marché de MOE au nom et pour le compte de la Région*
- *06/07/2017* — *Transmission du CRAC 2016 à la Région pour validation*
- *07/08/2017* — *Notification du marché de MOE au groupement ISIS/GETEC/TRAVERSE PAYSAGE*
- *18/08/2017* — *OS N°1 de reprise des études AVP-PRO - Signature de l'OS avec réserves*
- *24/08/2017* — *Réunion à la Région – Mise au point de l'étude et du projet*
- *29/08/2017* — *Revue de projet N°9*
- *31/08/2017* — *Visite de terrain avec la MOE*
- *31/08/2017* — *OS N°2 prescrivant les études préliminaires sur les ouvrages de la Ravine des Chèvres*
- *11/12/2017* — *Courrier au groupement ISIS/GETEC/TRAVERSE PAYSAGE pour la levée des réserves*
- *12/12/2017* — *Approbation du CRAC 2015-2016 par la Commission Permanente*
- *14/12/2017* — *Réunion avec BET - Pré-remise des dossiers de projets et études préliminaires des ouvrages*
- *21/12/2017* — *Remise des dossiers PRO et études préliminaires des ouvrages*

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

- *01/03/2018* — *Présentation à la Région des études PRO et des études préliminaires des ouvrages de franchissement de la Ravine des Chèvres*
- *04/04/2018* — *Réception par ISIS Ingénierie du dossier PRO et des études préliminaires des ouvrages de franchissement à la suite de la réunion de présentation*
- *18/05/2018* — *Transmission à la Région du dossier PRO définitif et des études préliminaires des ouvrages*
- *24/05/2018* — *Transmission de l'OS N°3 au BET ISIS prescrivant la réalisation du DCE pour la Voie Vélo Régionale*
- *11/06/2018* — *Remise du DCE par le BET ISIS*
- *10/07/2018* — *Transmission à la Région du projet CRAC 2017 pour avis*
- *07/08/2018* — *Publication de la consultation du marché de travaux dans la presse*
- *14/08/2018* — *Transmission aux entreprises de la réponse aux questions posées par un candidat*
- *04/09/2018* — *Transmission à la Région du CRAC définitif 2017 pour validation*
- *10/09/2018* — *Transmission à la Région d'un courrier de relance sur la validation des études sur la partie ouvrages*
- *13/09/2018* — *Transmission au MOE de l'OS N°4 prescrivant la réalisation du Rapport d'Analyse des Offres des entreprises*
- *26/09/2018* — *Courrier du MOE prescrivant la réalisation partielle du marché sur la partie paysagère*
- *08/11/2018* — *Transmission à la Région du Rapport d'Analyse des Offres des entreprises*
- *13/11/2018* — *Transmission au MOE de l'OS N°5 prescrivant la réalisation des études AVP de l'ouvrage d'art de la tranche optionnelle du marché*
- *11/12/2018* — *Transmission à la Région de la demande d'Appel de Fonds N°5*
- *12/12/2018* — *Commission d'Appel d'Offres et attribution du marché de travaux de la Voie Vélo sur Sainte-Marie*
- *14/12/2018* — *Transmission à la Région des fiches d'absence de déclaration de conflit d'intérêts pour le FEDER*
- *30/01/2019* — *Transmission des différentes pièces du marché au contrôle de légalité*
- *26/02/2019* — *Notification du marché de travaux à l'entreprise AA&D*
- *26/02/2019* — *Demande à la Commune de Sainte-Marie d'une autorisation d'occupation temporaire de la voie pour réaliser les travaux de la Voie Vélo Régionale*
- *18/03/2019* — *Transmission à l'entreprise de l'OS N°1 prescrivant le démarrage de la période de préparation*
- *20/05/2019* — *Transmission à l'entreprise de l'OS N°2 prescrivant le démarrage de l'exécution des travaux*
- *28/05/2019* — *Transmission à l'entreprise de l'OS N°3 prescrivant l'arrêt des travaux pour des raisons de sécurité*

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

- *05/06/2019* — *Transmission à l'entreprise de l'OS N°4 prescrivant la reprise des travaux*
- *20/06/2019* — *Présentation des études d'Avant-Projet des ouvrages d'art à la Région*
- *28/06/2019* — *Transmission du dossier relatif à l'Appel à Projet afin de mobiliser les fonds de mobilités actives*
- *24/07/2019* — *Transmission à la Région du dossier de l'Appel à Projet Fonds de Mobilités actives - itinéraires cyclables, du Ministère de l'Ecologie*
- *04/10/2019* — *Projet de la Voie Vélo Régionale – Ouvrage d'art, retenu dans le cadre de l'Appel à Projet Mobilités Actives - Itinéraires cyclable, du Ministère de l'Ecologie*
- *19/11/2019* — *Transmission d'un courrier de mise en demeure à l'entreprise AA&D afin de mobiliser les moyens nécessaires pour finir le chantier*
- *13/12/2019* — *Chantier réalisé à 95%, reste le marquage, les panneaux de signalisation et les candélabres*
- *06/01/2020* — *Main levée partielle de notification de cession sur le marché de AA&D*
- *21/01/2020* — *Transmission de l'attestation du commissaire au compte à la Région pour la demande de subvention du FEDER*
- *17/03/2020* — *Transmission à la Région du projet de CRAC sur l'activité 2018 pour validation*
- *27/04/2020* — *Transmission par le maitre d'œuvre du dossier PRO-DCE des ouvrages de la Ravine des chèvres*
- *29/05/2020* — *Organisation de la réception des ouvrages (OPR) de la première tranche des travaux allant de la Ravine des chèvre au rond-point Cerneau sur site avec l'entreprise et le MOA*
- *12/06/2020* — *Présentation du dossier PRO-DCE des ouvrages de la Ravine des Chèvres à la Région*
- *16/06/2020* — *Validation de l'avenant N°3 relative à la convention de mandat de la VVR de Sainte Marie-Sainte Suzanne par la CAO*
- *26/06/2020* — *Levée des réserves sur les travaux de la voie Vélo Régionale entre le rond-point Cerneau et la Ravine des Chèvres*
- *01/07/2020* — *Transmission d'un courrier à la Région concernant les recommandations sur l'application des pénalités à l'entreprise AA&D*
- *01/07/2020* — *Transmission par le bureau d'étude GETEC du DCE pour les ouvrages indice 1*
- *03/08/2020* — *Réponse de la Région sur l'application des pénalités à l'entreprise AA&D*
- *06/08/2020* — *Demande à la Région de se prononcer sur la réception des ouvrages réalisée pour l'aménagement du secteur de la convenance*
- *19/08/2020* — *Transmission par le bureau d'études GETEC du DCE pour les ouvrages indice 2*

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

- *24/08/2020* — *Demande de l'entreprise AA&D la remise [illegible] de retard*
- *02/09/2020* — *Autorisation de la Région pour la réception des ouvrages fixée au 29 Mai 2020*
- *08/09/2020* — *Notification de la décision de réception des travaux (EXE 6) à l'entreprise AA&D*
- *08/10/2020* — *Transmission par le bureau d'étude GETEC du DCE pour les ouvrages indice 3 intégrant un parking de co-voiturage*
- *29/10/2020* — *Transmission à la Région d'une demande d'autorisation de signer pour le marché de CSPS de niveau 2 dans le cadre des travaux des ouvrages de franchissement de la Ravine des Chèvres*
- *11/12/2020* — *Transmission à la Région de l'avenant N°3 relatif à la convention de mandat pour signature*
- *11/12/2020* — *Notification du marché de CSPS de niveau 2 à l'entreprise SOCOTEC*
- *14/12/2020* — *Réception de l'arrêté de la DAJM autorisant la SPL à signer le marché de CSPS de niveau 2 dans le cadre des travaux des ouvrages d'art de franchissement de la Ravine des Chèvres*
- *15/12/2020* — *Commission d'Appel d'Offres pour l'avenant N°1 au marché de maitrise d'œuvre passé avec le groupement ISIS/GETEC/TRAVERSE*
- *22/12/2020* — *Transmission à la Région des déclarations d'absence de conflit d'intérêt pour la SPL pour la demande du FEDER*

III.2 ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER AU 31/12/2020

Intitulé	Bilan approuvé € TTC	Réglé			% de réglé
		Réglé en 2020	Cumul réglé au 31/12/2020	Reste à régler	
1 DEPENSES	**4 936 330,92**	**26 097,15**	**867 974,78**	**4 068 356,14**	**17,58**
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**239 501,24**	**20 351,57**	**156 195,17**	**83 306,07**	**65,22**
3100 Honoraires Moe (MO)	152 781,51	19 208,83	104 981,78	47 799,73	68,71
31001 MOE - Règlement MO	10 243,98		11 138,69	-894,71	108,73
3121 Honoraires bureau d'études pour déclaration loi/l'eau	4 129,19		3 906,00	223,19	94,59
3210 Honoraires de géotechnicien	48 645,75		21 645,75	27 000,00	44,50
3240 Honoraires de CSPS	12 192,15		4 014,50	8 177,65	32,93
3290 Honoraires du géomètre	6 455,75		6 455,75		100,00
3800 Révision des prix	5 052,91	1 142,74	4 052,70	1 000,21	80,21
4 TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES	**4 420 454,21**		**498 178,73**	**3 922 275,48**	**11,27**
4110 Piste Sainte-Marie et Sainte-Suzanne	4 095 482,43		494 916,11	3 600 566,32	12,08
4170 Révision	94 113,43		3 262,62	90 850,81	3,47
4180 Imprévus	94 113,44			94 113,44	
4181 Tolérance Moe	136 744,91			136 744,91	
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	**263 355,47**	**5 745,58**	**207 451,06**	**55 904,41**	**78,77**
5110 Rémunération SPLA Maraïna	252 618,23	3 312,76	198 713,82	53 904,41	78,66
5800 Révisions	10 737,24	2 432,82	8 737,24	2 000,00	81,37
6 AUTRES DEPENSES	**13 020,00**		**6 149,82**	**6 870,18**	**47,23**
6101 Reprographie	2 170,00			2 170,00	
6102 Supports de communication	2 712,50			2 712,50	
6104 Publication et insertion dans la presse	8 137,50		6 149,82	1 987,68	75,57
2 RECETTES	**4 936 330,92**	**793 835,52**	**1 723 881,63**	**3 212 449,29**	**34,92**
7 Mandant	**4 936 330,92**	**793 835,52**	**1 723 881,63**	**3 212 449,29**	**34,92**
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	4 662 731,48	788 089,94	1 499 225,18	3 163 506,30	32,15
7101 Rémunération du mandataire	263 355,46	5 745,58	207 457,06	55 898,40	78,77
7200 Règlement direct par le MO	10 243,98		17 199,39	-6 955,41	167,90
SOLDE			855 906,85		

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

IV.1 AVANCEMENT OPERATIONNEL PREVISIONNEL

L'année 2021 devra permettre :

- Le suivi de la Garantie de Parfait Achèvement (GPA) pour les travaux de la tranche 1 entre la convenance et le rond-point Cerneau ;
- La finalisation du Dossier de Consultation des Entreprises pour la réalisation de la tranche 2 : ouvrages de franchissement de la Ravine des Chèvres ;
- La consultation des entreprises pour la tranche 2 : ouvrages de franchissement de la Ravine des Chèvres ;
- L'analyse des offres et la notification du marché de travaux ;
- Le démarrage des travaux des ouvrages de franchissement de la Ravine des Chèvres.

IV.2 ECHEANCIER DES APPELS DE FONDS

Le montant prévisionnel des Appels de Fonds pour l'année 2021 s'élève à **17 294,36 € TTC**, réparti trimestriellement de la manière suivante :

Intitulé	Prévisionnel € TTC				
	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	**Total 2021**
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)				17 294,36	**17 294,36**

La répartition prévisionnelle des dépenses par poste est détaillée dans le tableau ci-après.

Intitulé	Bilan approuvé € TTC	Prévisionnel 2021				
		Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Année
1 DEPENSES	**4 936 330,92**	**6 380,72**	**7 203,00**	**23 470,59**	**853 189,29**	**890 243,60**
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**239 501,24**	**350,00**	**3 000,00**	**22 970,59**	**34 380,62**	**60 701,21**
3100 Honoraires Moe (MO)	152 781,51		3 000,00	11 398,00	13 569,00	27 967,00
31001 MOE - Règlement MO	10 243,98					
3121 Honoraires bureau d'études pour déclaration loi/l'eau	4 129,19					
3210 Honoraires de géotechnicien	48 645,75			9 047,00	17 953,00	27 000,00
3240 Honoraires de CSPS	12 192,15			2 017,00	2 017,00	4 034,00
3260 Honoraires CAC		350,00			350,00	700,00
3290 Honoraires du géomètre	6 455,75					
3800 Révision des prix	5 052,91			508,59	491,62	1 000,21
4 TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES	**4 420 454,21**				**811 000,00**	**811 000,00**
4110 Piste Sainte-Marie et Sainte-Suzanne	4 095 482,43				750 000,00	750 000,00
4170 Révision	94 113,43				20 000,00	20 000,00
4180 Imprévus	94 113,44				21 000,00	21 000,00
4181 Tolérance Moe	136 744,91				20 000,00	20 000,00
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	**263 355,47**	**6 030,72**	**4 203,00**		**6 808,67**	**17 042,39**
5110 Rémunération SPLA Maraïna	252 618,23	5 522,64	3 953,00		6 108,67	15 584,31
5800 Révisions	10 737,24	508,08	250,00		700,00	1 458,08
6 AUTRES DEPENSES	**13 020,00**			**500,00**	**1 000,00**	**1 500,00**
6101 Reprographie	2 170,00			500,00	500,00	1 000,00
6102 Supports de communication	2 712,50				500,00	500,00
6104 Publication et insertion dans la presse	8 137,50					
2 RECETTES	**4 936 330,92**	**6 030,72**	**4 203,00**		**24 103,03**	**34 336,75**
7 Mandant	**4 936 330,92**	**6 030,72**	**4 203,00**		**24 103,03**	**34 336,75**
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	4 662 731,48				17 294,36	17 294,36
7101 Rémunération du mandataire	263 355,46	6 030,72	4 203,00		6 808,67	17 042,39
7200 Règlement direct par le MO	10 243,98					
SOLDE						

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

V. CONCLUSION

V.1 BILAN OPERATIONNEL DE L'ANNEE 2020 ET OBJECTIFS D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2021

❖ Bilan opérationnel de l'année 2020

L'année 2020 a permis :

- La réception des travaux et le démarrage de la période de Garantie de Parfait Achèvement (GPA) de la 1ère tranche de travaux ;
- La finalisation et la validation des études de Projet pour la tranche 2 : ouvrages de franchissement de la Ravine des Chèvres ;
- La réalisation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour les ouvrages de franchissement de la Ravines des Chèvres ;
- La consultation et désignation d'un CSPS pour la tranche 2 ;
- La consultation pour des études géotechniques de niveau G2-PRO pour les ouvrages de franchissement de la Ravine des Chèvres ;
- La reprise du projet afin d'impacter le moins possible les terrains privés.

❖ Objectifs d'activité pour l'année 2021

L'année 2021 devra permettre :

- Le suivi de la période de Garantie de Parfait Achèvement (GPA) pour les travaux de la tranche 1 entre la convenance et le rond-point Cerneau ;
- La finalisation du Dossier de Consultation des Entreprises pour la réalisation de la tranche 2 : ouvrages de franchissement de la Ravine des Chèvres ;
- La consultation des entreprises pour la tranche 2 : ouvrages de franchissement de la Ravine des Chèvres ;
- L'analyse des offres et la notification du marché de travaux ;
- Le démarrage des travaux des ouvrages de franchissement de la Ravine des Chèvres.

V.2 BILAN FINANCIER AU 31/12/2020 ET PROPOSITION D'UN NOUVEAU BILAN POUR L'ANNEE 2021

Intitulé	Bilan approuvé € TTC	Cumul réglé au 31/12/2020	Prévisionnel		Proposition	
			2021	Au-delà	Nouveau bilan	Ecart
1 DEPENSES	**4 936 330,92**	**867 974,78**	**890 243,60**	**3 178 112,54**	**4 936 330,92**	
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**239 501,24**	**156 195,17**	**60 701,21**	**23 654,86**	**240 551,24**	**1 050,00**
3100 Honoraires Moe (MO)	152 781,51	99 139,24	27 967,00	18 938,02	146 044,26	-6 737,25
31001 MOE - Règlement MO	10 243,98	16 981,23			16 981,23	6 737,25
3121 Honoraires bureau d'études pour déclaration loi/l'eau	4 129,19	3 906,00		223,19	4 129,19	
3210 Honoraires de géotechnicien	48 645,75	21 645,75	27 000,00		48 645,75	
3240 Honoraires de CSPS	12 192,15	4 014,50	4 034,00	4 143,65	12 192,15	
3260 Honoraires CAC			700,00	350,00	1 050,00	1 050,00
3290 Honoraires du géomètre	6 455,75	6 455,75			6 455,75	
3800 Révision des prix	5 052,91	4 052,70	1 000,21		5 052,91	
4 TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES	**4 420 454,21**	**498 178,73**	**811 000,00**	**3 105 752,50**	**4 414 931,23**	**-5 522,98**
4110 Piste Sainte-Marie et Sainte-Suzanne	4 095 482,43	494 916,11	750 000,00	2 850 566,32	4 095 482,43	
4170 Révision	94 113,43	3 262,62	20 000,00	70 850,81	94 113,43	
4180 Imprévus	94 113,44		21 000,00	73 113,44	94 113,44	
4181 Tolérance Moe	136 744,91		20 000,00	111 221,93	131 221,93	-5 522,98
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	**263 355,47**	**207 451,06**	**17 042,39**	**44 385,00**	**268 878,45**	**5 522,98**
5110 Rémunération SPLA Maraïna	252 618,23	198 713,82	15 584,31	43 843,08	258 141,21	5 522,98
5800 Révisions	10 737,24	8 737,24	1 458,08	541,92	10 737,24	
6 AUTRES DEPENSES	**13 020,00**	**6 149,82**	**1 500,00**	**4 320,18**	**11 970,00**	**-1 050,00**
6101 Reprographie	2 170,00		1 000,00	1 170,00	2 170,00	
6102 Supports de communication	2 712,50		500,00	1 162,50	1 662,50	-1 050,00
6104 Publication et insertion dans la presse	8 137,50	6 149,82		1 987,68	8 137,50	
2 RECETTES	**4 936 330,92**	**1 723 881,63**	**34 336,75**	**3 178 112,54**	**4 936 330,92**	
7 Mandant	**4 936 330,92**	**1 723 881,63**	**34 336,75**	**3 178 112,54**	**4 936 330,92**	
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	4 662 731,48	1 499 225,18	17 294,36	3 133 727,54	4 650 247,08	-12 484,40
7101 Rémunération du mandataire	263 355,46	207 457,06	17 042,39	44 385,00	268 884,45	5 528,99
7200 Règlement direct par le MO	10 243,98	17 199,39			17 199,39	6 955,41
SOLDE		855 906,85				

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Les évolutions entre le bilan approuvé en Commission Perm[illegible] nouveau bilan proposé pour l'année 2021 sont les suivantes :

HONORAIRES OPERATIONNELS

- *Ligne 3100 – Honoraires de MOE* : Cette ligne passe de 152 781,00 € TTC à 146 044,26 € TTC, soit une diminution de 6 737,25 € TTC. Cette diminution se justifie par l'affectation des crédits supplémentaires à la *Ligne 31001 – MOE – Règlement MO*, relatif à la mise à jour des révisions relatives au règlement au MO lors du transfert de la convention ;
- *Ligne 31001 – MOE – Règlement MO* : Cette ligne passe de 10 243,98 TTC à 16 981,23 € TTC, soit une augmentation de 6 737,25 € TTC liée à la mise à jour du montant affecté au MO lors du transfert de la convention ;
- *Ligne 3121 – Honoraires bureau d'études pour déclaration loi sur l'eau* : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- *Ligne 3210 – Honoraires de géotechnicien* : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- *Ligne 3240 – Honoraires de CSPS* : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- *Ligne 3260 – Honoraires du CAC* : Cette ligne est nouvelle, elle se justifie par les honoraires du commissaire au compte pour les différentes attestations fournies à la demande du FEDER ;
- *Ligne 3290 – Honoraires de géomètre* : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- *Ligne 3800 – Révision des prix* : Cette ligne n'est pas modifiée.

Le montant total des dépenses du poste *Honoraires Opérationnels* passe de 239 501,24 € TTC à 240 551,24 € TTC, soit une augmentation de 1 050,00 € TTC qui se justifie par l'affection des crédits supplémentaires sur la *Ligne 3260- Honoraires du CAC*.

TRAVAUX

- *Lignes 4110 – Piste Sainte-Marie et Sainte-Suzanne* : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- *Ligne 4170 – Révisions* : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- *Ligne 4180 – Imprévus* : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- *Ligne 4181 – Tolérance MOE* : Cette ligne passe de 136 744,91 € TTC à 131 221,93 € TTC, soit une diminution de 5 522,98 € TTC (-2.13 %). Cette diminution se justifie par l'affectation des crédits supplémentaires à la *Ligne 5110 – Rémunération du mandataire* relatif à la mise à jour de la rémunération du mandataire suite à l'avenant N°3.

Le montant total des dépenses du poste *Travaux* passe de 4 420 454,21 € TTC à 4 414 931,23 € TTC, soit une diminution de 5 522,98 € TTC qui se justifie par l'affectation des crédits supplémentaires de la *Ligne 4181 – Tolérance de MOE* à la *Ligne 5110 – Rémunération du Mandataire*.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

REMUNERATIONS DU MANDATAIRE

- *Ligne 5110 – Rémunérations du mandataire* : Cette ligne passe de 252 618,23 € TTC à 258 141,21€ TTC, soit une augmentation de 5 522,98 € TTC correspondant à la mise à jour de la rémunération du mandataire suite à la notification de l'avenant N°3 de la convention de mandat ;
- *Ligne 5800 – Révisions* : Cette ligne n'est pas modifiée.

Le montant total des dépenses du poste *Rémunérations du mandataire* passe de 263 355,47 € TTC à 268 878,45 € TTC. Cette augmentation se justifie par la mise à jour de la rémunération du mandataire suite à la notification de l'avenant N°3 de la convention de mandat.

AUTRES DEPENSES

- *Ligne 6101 – Reprographie* : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- *Ligne 6102 – Supports de communication* : Cette ligne passe de 2 712,50 € TTC à 1 662,50 € TTC, soit une diminution de 1 050,00 € TTC qui correspond à l'affection des crédits supplémentaires à la *Ligne 3260 – Honoraires du CAC* ;
- *Ligne 6104 – Publication et insertion dans la presse* : Cette ligne n'est pas modifiée.

Le montant total des dépenses du poste *Autres dépenses* passe de 13 020,00 € TTC à 11 970,00 € TTC, soit une diminution de 1 050,00 € TTC correspondant à l'affection des crédits supplémentaires à la *Ligne 3260 – Honoraires du CAC*.

CONCLUSION :

- ✓ **Les lignes du bilan ont été mises à jour.**
- ✓ **Le montant total des dépenses du poste Honoraires Opérationnels passe de 239 501,24 € TTC à 240 551,24 € TTC, soit une augmentation de 1 050,00 € TTC qui se justifie par l'affection des crédits supplémentaires sur la *Ligne 3260 – Honoraires du CAC*.**
- ✓ **Le montant total des dépenses du poste *Travaux* passe de 4 420 454,21 € TTC à 4 414 931,23 TTC, soit une diminution de 5 522,98 € TTC qui se justifie par l'affectation des crédits supplémentaires de la *Ligne 4181 – Tolérance de MOE* à la *Ligne 5110 – Rémunération du Mandataire.***
- ✓ **Le montant total des dépenses du poste *Rémunérations du mandataire* passe de 263 355,47 € TTC à 268 878,45 € TTC. Cette augmentation se justifie par la mise à jour de la rémunération du mandataire suite à la notification de l'avenant N°3 de la convention de mandat.**
- ✓ **Le montant total des dépenses du poste Autres dépenses passe de 13 020,00 € TTC à 11 970,00 € TTC soit une diminution de 1 050,00 € TTC correspondant à l'affection des crédits supplémentaires à la *Ligne 3260 – Honoraires du CAC.***

Le montant total des dépenses du bilan proposé au 01/01/2021 reste identique au montant total du bilan approuvé, c'est-à-dire 4 936 330,92 € TTC.

VI. ANNEXES

VI.1 EVOLUTION DU BILAN DANS LE TEMPS

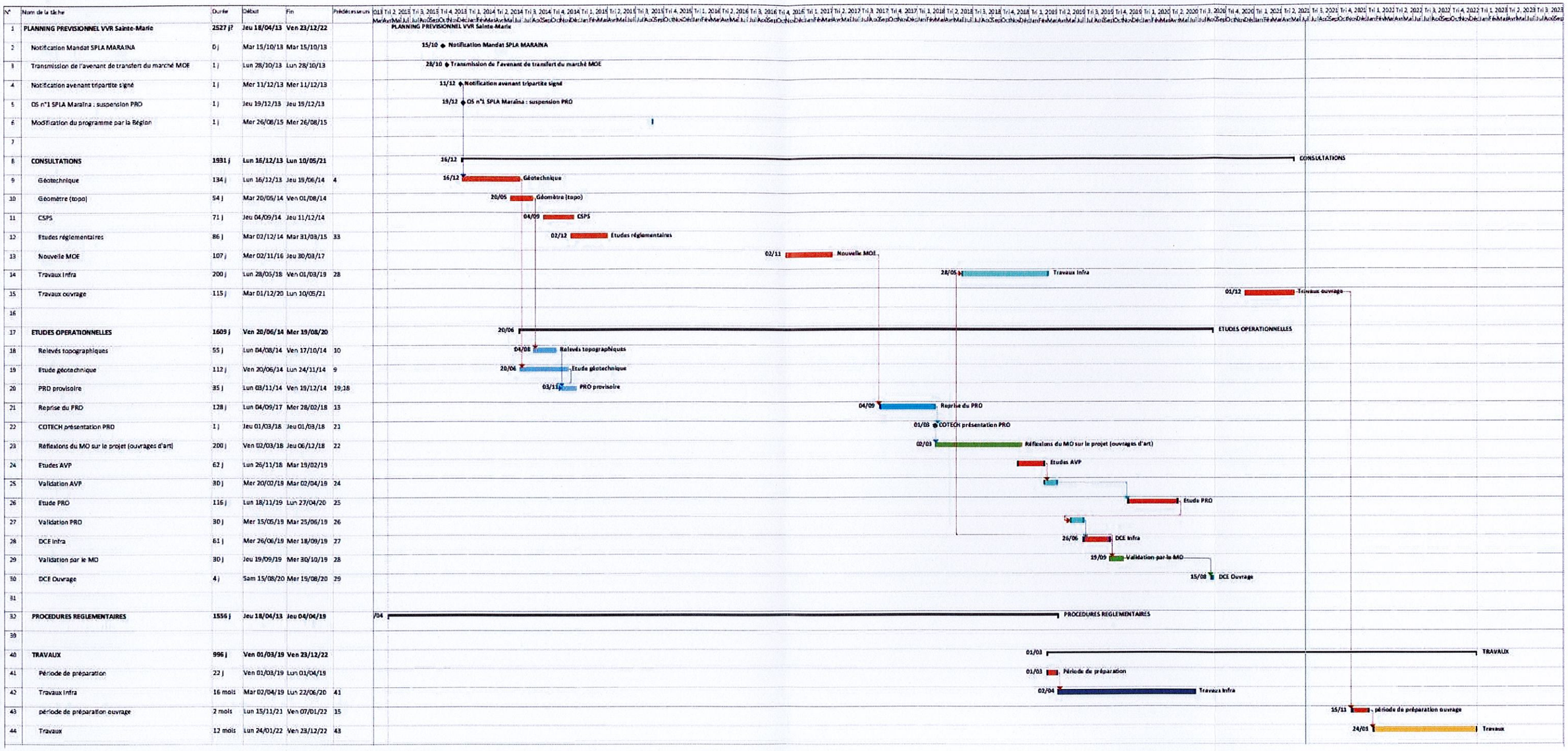
Intitulé	Bilan approuvé	Cumul du réalisé au 31/12/2020		Cumul du réglé au 31/12/2020	Prévisionnel			Bilan proposé		
		Réalisé	Reste		2021	2022	Au delà	Nouveau	Ecart	Reste
1 DEPENSES	**4 936 330,92**	**710 170,10**	**4 226 160,82**	**867 974,78**	**890 243,60**	**3 178 112,54**		**4 936 330,92**		**4 068 356,14**
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**239 501,24**	**149 356,85**	**90 144,39**	**156 195,17**	**60 701,21**	**23 654,86**		**240 551,24**	**1 050,00**	**84 356,07**
3100 Honoraires Moe (MO)	152 781,51	99 139,24	53 642,27	99 139,24	27 967,00	18 938,02		146 044,26	-6 737,25	46 905,02
31001 MOE - Règlement MO	10 243,98	10 025,82	218,16	16 981,23				16 981,23	6 737,25	
3121 Honoraires bureau d'études pour déclaration loi/l'eau	4 129,19	3 906,00	223,19	3 906,00		223,19		4 129,19		223,19
3210 Honoraires de géotechnicien	48 645,75	21 645,75	27 000,00	21 645,75	27 000,00			48 645,75		27 000,00
3240 Honoraires de CSPS	12 192,15	4 123,00	8 069,15	4 014,50	4 034,00	4 143,65		12 192,15		8 177,65
3260 Honoraires CAC					700,00	350,00		1 050,00	1 050,00	1 050,00
3290 Honoraires du géomètre	6 455,75	6 455,75		6 455,75				6 455,75		
3800 Révision des prix	5 052,91	4 061,29	991,62	4 052,70	1 000,21			5 052,91		1 000,21
4 TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES	**4 420 454,21**	**345 154,80**	**4 075 299,41**	**498 178,73**	**811 000,00**	**3 105 752,50**		**4 414 931,23**	**-5 522,98**	**3 916 752,50**
4110 Piste Sainte-Marie et Sainte-Suzanne	4 095 482,43	341 892,18	3 753 590,25	494 916,11	750 000,00	2 850 566,32		4 095 482,43		3 600 566,32
4170 Révision	94 113,43	3 262,62	90 850,81	3 262,62	20 000,00	70 850,81		94 113,43		90 850,81
4180 Imprévus	94 113,44		94 113,44		21 000,00	73 113,44		94 113,44		94 113,44
4181 Tolérance Moe	136 744,91		136 744,91		20 000,00	111 221,93		131 221,93	-5 522,98	131 221,93
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	**263 355,47**	**209 508,83**	**53 846,64**	**207 451,06**	**17 042,39**	**44 385,00**		**268 878,45**	**5 522,98**	**61 427,39**
5110 Rémunération SPLA Maraïna	252 618,23	200 563,91	52 054,32	198 713,82	15 584,31	43 843,08		258 141,21	5 522,98	59 427,39
5800 Révisions	10 737,24	8 944,92	1 792,32	8 737,24	1 458,08	541,92		10 737,24		2 000,00
6 AUTRES DEPENSES	**13 020,00**	**6 149,62**	**6 870,38**	**6 149,82**	**1 500,00**	**4 320,18**		**11 970,00**	**-1 050,00**	**5 820,18**
6101 Reprographie	2 170,00		2 170,00		1 000,00	1 170,00		2 170,00		2 170,00
6102 Supports de communication	2 712,50		2 712,50		500,00	1 162,50		1 662,50	-1 050,00	1 662,50
6104 Publication et insertion dans la presse	8 137,50	6 149,62	1 987,88	6 149,82		1 987,68		8 137,50		1 987,68
2 RECETTES	**4 936 330,92**	**1 704 333,98**	**3 231 996,94**	**1 723 881,63**	**34 336,75**	**3 178 112,54**		**4 936 330,92**	**0,00**	**3 212 444,39**
7 Mandant	**4 936 330,92**	**1 704 333,98**	**3 231 996,94**	**1 723 881,63**	**34 336,75**	**3 178 112,54**		**4 936 330,92**	**0,00**	**3 212 444,39**
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	4 662 731,48	1 484 581,18	3 178 150,30	1 499 225,18	17 294,36	3 133 727,54		4 650 247,08	-12 484,40	3 151 052,70
7101 Rémunération du mandataire	263 355,46	209 508,82	53 846,64	207 457,06	17 042,39	44 385,00		268 884,45	5 528,99	61 427,39
7200 Règlement direct par le MO	10 243,98	10 243,98		17 199,39				17 199,39	6 955,41	
SOLDE				855 906,85						

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

VI.2 PLANNING PREVISIONNEL ACTUALISE AU 31/12/2020

N°	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin	Prédécesseurs
1	**PLANNING PREVISIONNEL VVR Sainte-Marie**	**2527 j?**	**Jeu 18/04/13**	**Ven 23/12/22**	
2	Notification Mandat SPLA MARAINA	0 j	Mar 15/10/13	Mar 15/10/13	
3	Transmission de l'avenant de transfert du marché MOE	1 j	Lun 28/10/13	Lun 28/10/13	
4	Notification avenant tripartite signé	1 j	Mer 11/12/13	Mer 11/12/13	
5	OS n°1 SPLA Maraina : suspension PRO	1 j	Jeu 19/12/13	Jeu 19/12/13	
6	Modification du programme par la Région	1 j	Mer 26/08/15	Mer 26/08/15	
7					
8	**CONSULTATIONS**	**1931 j**	**Lun 16/12/13**	**Lun 10/05/21**	
9	Géotechnique	134 j	Lun 16/12/13	Jeu 19/06/14	4
10	Géomètre (topo)	54 j	Mar 20/05/14	Ven 01/08/14	
11	CSPS	71 j	Jeu 04/09/14	Jeu 11/12/14	
12	Etudes réglementaires	86 j	Mar 02/12/14	Mar 31/03/15	33
13	Nouvelle MOE	107 j	Mer 02/11/16	Jeu 30/03/17	
14	Travaux Infra	200 j	Lun 28/05/18	Ven 01/03/19	28
15	Travaux ouvrage	115 j	Mar 01/12/20	Lun 10/05/21	
16					
17	**ETUDES OPERATIONNELLES**	**1609 j**	**Ven 20/06/14**	**Mer 19/08/20**	
18	Relevés topographiques	55 j	Lun 04/08/14	Ven 17/10/14	10
19	Etude géotechnique	112 j	Ven 20/06/14	Lun 24/11/14	9
20	PRD provisoire	35 j	Lun 03/11/14	Ven 19/12/14	19;18
21	Reprise du PRD	128 j	Lun 04/09/17	Mer 28/02/18	13
22	COTECH présentation PRD	1 j	Jeu 01/03/18	Jeu 01/03/18	21
23	Réflexions du MO sur le projet (ouvrages d'art)	200 j	Ven 02/03/18	Jeu 06/12/18	22
24	Etudes AVP	62 j	Lun 26/11/18	Mar 19/02/19	
25	Validation AVP	30 j	Mer 20/02/19	Mar 02/04/19	24
26	Etude PRO	116 j	Lun 18/11/19	Lun 27/04/20	25
27	Validation PRO	30 j	Mer 15/05/19	Mar 25/06/19	26
28	DCE Infra	61 j	Mer 26/06/19	Mer 18/09/19	27
29	Validation par le MO	30 j	Jeu 19/09/19	Mer 30/10/19	28
30	DCE Ouvrage	4 j	Sam 15/08/20	Mer 19/08/20	29
31					
32	**PROCEDURES REGLEMENTAIRES**	**1556 j**	**Jeu 18/04/13**	**Jeu 04/04/19**	
39					
40	**TRAVAUX**	**996 j**	**Ven 01/03/19**	**Ven 23/12/22**	
41	Période de préparation	22 j	Ven 01/03/19	Lun 01/04/19	
42	Travaux Infra	16 mois	Mar 02/04/19	Lun 22/06/20	41
43	période de préparation ouvrage	2 mois	Lun 15/11/21	Ven 07/01/22	15
44	Travaux	12 mois	Lun 24/01/22	Ven 23/12/22	43



Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

VI.3 RECAPITULATIF DES DEPENSES ET DES RECETTES DE L'ANNEE 2020

Intitulé	Bilan	Engagé	Tiers	Réglé
1 DEPENSES	**4 936 330,92**	**1 144 645,16**		**26 097,15**
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**239 501,24**	**310 966,73**		**20 351,57**
3100 Honoraires Moe (MO)	**152 781,51**	**214 811,46**		**19 208,83**
00012 NH 12			00193 ISIS INGENIERIE	5 177,62
00013 NH 13			1110 GETEC OCEAN INDIEN	9 760,66
00014 FA20-104			1110 GETEC OCEAN INDIEN	4 270,55
31001 MOE - Règlement MO	**10 243,98**	**10 025,82**		
3121 Honoraires bureau d'études pour déclaration loi/l'eau	**4 129,19**	**18 526,36**		
3210 Honoraires de géotechnicien	**48 645,75**	**48 575,45**		
3240 Honoraires de CSPS	**12 192,15**	**12 192,14**		
3260 Honoraires CAC		**379,75**		
3290 Honoraires du géomètre	**6 455,75**	**6 455,75**		
3800 Révision des prix	**5 052,91**			**1 142,74**
00012 NH 12			00193 ISIS INGENIERIE	263,95
00013 NH 13			1110 GETEC OCEAN INDIEN	497,80
00014 FA20-104			1110 GETEC OCEAN INDIEN	380,99
4 TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES	**4 420 454,21**	**567 061,80**		
4110 Piste Sainte-Marie et Sainte-Suzanne	**4 095 482,43**	**567 061,80**		
4170 Révision	**94 113,43**			
4180 Imprévus	**94 113,44**			
4181 Tolérance Moe	**136 744,91**			
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	**263 355,47**	**258 141,21**		**5 745,58**
5110 Rémunération SPLA Maraïna	**252 618,23**	**258 141,21**		**3 312,76**
00027 NH N°23			00001 REGION REUNION	-1 407,00
00028 NH N°24			00001 REGION REUNION	1 850,08
00029 NH N°25			00001 REGION REUNION	2 359,88
00030 REGUL RA - PAIEMENT SUR NH 24 PAR LA REGION			00001 REGION REUNION	509,80
5800 Révisions	**10 737,24**			**2 432,82**
00027 NH N°23			00001 REGION REUNION	1 907,00
00028 NH N°24			00001 REGION REUNION	329,95
00029 NH N°25			00001 REGION REUNION	195,87
6 AUTRES DEPENSES	**13 020,00**	**8 475,42**		
6101 Reprographie	**2 170,00**			
6102 Supports de communication	**2 712,50**			
6104 Publication et insertion dans la presse	**8 137,50**	**8 475,42**		

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Ingénierie du Sol, des Infrastructures et des Structures

ISIS Ingénierie
18 rue Albert Lougnon
Parc Tehchnor
97490 Sainte Clotilde

Nos réf : PM/EF/16-094 /19-404

30-11-12-02

REÇU LE
3 1 DEC. 2019
SPL MARAÏNA
97900

SPLA MARAINA
38 rue Colbert
97460 SAINT PAUL

Affaire : 16-094 Réalisation d'une voie vélo régionale - Ravine des Chèvres

Objet : Facturation

Facture n° 19-225

Sainte Clotilde, le 16 Décembre 2019

Note d'honoraire n° 12

Phase	Montant marché	Fraction réalisée cumulée	Montant cumulé	Fraction réalisée N-1	Montant note N-1	Fraction réalisée Note N	Montant réalisé note N
PRO	15 295,00 €	100,00%	15 295,00 €	100,00%	15 295,00 €	0,00 €	0,00 €
DCE	1 748,00 €	100,00%	1 748,00 €	100,00%	1 748,00 €	0,00 €	0,00 €
ACT AO	1 311,00 €	100,00%	1 311,00 €	100,00%	1 311,00 €	0,00 €	0,00 €
ACT Marché	1 311,00 €	100,00%	1 311,00 €	100,00%	1 311,00 €	0,00 €	0,00 €
VISA	3 496,00 €	100,00%	3 496,00 €	100,00%	3 496,00 €	0,00 €	0,00 €
DET	17 480,00 €	100,00%	17 480,00 €	100,00%	17 480,00 €	0,00 €	0,00 €
AOR	3 059,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
OPC	6 000,00 €	85,00%	5 100,00 €	85,00%	5 100,00 €	0,00%	0,00 €
Etude complémentaire	4 772,00 €	100,00%	4 772,00 €	0,00%	0,00 €	100,00%	4 772,00 €
Total VRD	**54 472,00 €**		**45 741,00 €**		**45 741,00 €**		**4 772,00 €**
AVP	16 240,00 €	100,00%	16 240,00 €	100,00%	16 240,00 €	0,00%	0,00 €
PRO	11 245,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
DCE	2 085,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
ACT	2 130,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Calage marché	1 460,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
VISA	4 925,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
DET	28 800,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
AOR	3 515,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
EP	5 970,00 €	100,00%	5 970,00 €	100,00%	5 970,00 €	0,00%	0,00 €
OPC	6 000,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Total OA	**82 370,00 €**		**22 210,00 €**		**22 210,00 €**		**0,00 €**

Révision de prix	243,27 €
Total HT révisé	**5 015,27 €**
TVA	**426,30 €**
TTC	**5 441,57 €**

Arrêtée la présente facture à la somme de
CINQ MILLE QUATRE CENT QUARANTE ET UN EUROS ET CINQUANTE SEPT CENTIMES

Atteste service fait
Le 15/01/2020
Frederic MOUTAMA.

Le gérant,
Philippe MARTIGNONI

Répartition :

	TOTAL	ISIS	TRAVERSE	GETEC
TOTAL HT	4 772,00 €	4 772,00 €	0,00 €	0,00 €
Révision	243,27 €	243,27 €	0,00 €	0,00 €
Total HT révisé	**5 015,27 €**	5 015,27 €	0,00 €	0,00 €
TVA à 8,5%	**426,30 €**	426,30 €	0,00 €	0,00 €
TTC	**5 441,57 €**	5 441,57 €	0,00 €	0,00 €

ISIS SARL
18, rue A. Lougnon - Parc Technor
97490 Sainte Clotilde - isis@isis.re
Tél : 0262 20 98 94 - Fax : 0262 20 98 95
SIRET : 429 766 678 000 40 - APE : 7112B

PAYÉ LE 22 JAN. 2020

VVR Sainte Marie La Convenance
Note d'honoraires n°9bis

REPARTITION

VRD

Phases	Répartition en %	Montant Total HT des honoraires	BET VRD ISIS						BET ESPACES VERTS TRAVERSE						
			Montants	Fraction cumulée	Montants cumulés	Fraction N-1	Montant N-1	Fraction N	Montant N	Montants	Fraction cumulée	Montants cumulés	Fraction N-1	Montant	Fraction N	Montant N
Reprise PRO	35,00%	15 295 €	12 795,00 €	100,00%	12 795,00 €	100,00%	12 795,00 €			2 500,00 €	100%	2 500,00 €	100,00%	2 500,00 €		
DCE	4,00%	1 748 €	1 248,00 €	100,00%	1 248,00 €	100,00%	1 248,00 €			500,00 €	100%	500,00 €	100,00%	500,00 €		
ACT	3,00%	1 311 €	1 311,00 €	100,00%	1 311,00 €	61,86%	811,00 €	38,14%	500,00 €	500,00 €						
Calage Marché	3,00%	1 311 €	1 311,00 €	100,00%	1 311,00 €	61,86%	811,00 €	38,14%	500,00 €	500,00 €						
VISA	8,00%	3 496 €	3 496,00 €	100,00%	3 496,00 €	85,70%	2 996,00 €	14,30%	500,00 €	500,00 €						
DIT	40,00%	17 480 €	17 480,00 €	100,00%	17 480,00 €	68,56%	11 985,00 €	31,44%	5 495,00 €	1 500,00 €						
AOR	7,00%	3 059 €	3 059,00 €							500,00 €						
	100,00%															
OPC	MC	6 000 €	6 000,00 €	85,00%	5 100,00 €	85,00%	5 100,00 €									
Etude Complé		4 772 €	4 772,00 €	100,00%	4 772,00 €			100,00%	4 772,00 €							
TOTAL HT		**54 472 €**	**51 472,00 €**		**42 741,00 €**		**35 746,00 €**		**11 767,00 €**	**6 500,00 €**		**3 000,00 €**		**3 000,00 €**		**0,00 €**
					8 731,00 €							3 500,00 €				

Total HT	45 741,00 €		42 741,00 €
Déjà facturé	19 665,00 €	13 984,00 €	16 665,00 €
Reste du HT	26 076,00 €	17 480,00 €	26 076,00 €
TVA	2 216,46 €	-3 496 €	2 216,46 €
Total TTC	28 292,46 €	0,8	28 292,46 €

3 000,00 €
3 000,00 €
0,00 €
0,00 €
0,00 €

OUVRAGES D'ART

Phases	Répartition en %	Montant Total HT des honoraires	BET VRD GETEC						
			Montants	Fraction cumulée	Montants cumulés	Fraction N-1	Montant N-1	Fraction N	Montant N
AVP	23,06%	16 240,00 €	16 240,00 €	100,00%	16 240,00 €	50,00%	8 120,00 €	50,00%	8 120,00 €
PRO	15,98%	11 245,00 €	11 245,00 €						
DCE	2,96%	2 085,00 €	2 085,00 €						
ACT	3,03%	2 130,00 €	2 130,00 €						
Calage Marché	2,07%	1 460,00 €	1 460,00 €						
VISA	7,00%	4 925,00 €	4 925,00 €						
DIT	40,91%	28 800,00 €	28 800,00 €						
AOR	4,99%	3 515,00 €	3 515,00 €						
	100,00%								
EP	MC	5 970 €	5 970,00 €	100,00%	5 970,00 €	100,00%	5 970,00 €		
OPC	MC	6 000 €	6 000,00 €						
TOTAL HT		**82 370 €**	**82 370,00 €**		**22 210,00 €**		**14 090,00 €**		**8 120,00 €**

Total HT	22 210,00 €	22 210,00 €
Déjà facturé	0,00 €	5 970,00 €
Reste du HT	22 210,00 €	16 240,00 €
TVA	1 887,85 €	1 380,40 €
Total TTC	24 097,85 €	17 620,40 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

REALISATION D'UNE VOIE VELO REGIONALE
RAVINE DES CHEVRES

MAITRE D'OUVRAGE : CINOR
ENTREPRISE : ISIS INGENIERIE SARL

Facture n°	Mois	Montant (euros HT)	Formule	Im	Io	C	Provisoire ou définitif	Arrondi	Montant de la révision	Cumulé
18-001 / NH2	janvier 18	3 582,00 €	0.20+0.80*Im/Io	112,5	109,8	1,019672131	D	1,02	71,64	71,64
18-058 / NH3	mars 18	3 059,00 €	0.20+0.80*Im/Io	112,9	109,8	1,022586521	D	1,023	70,36	142,00
18-103 / NH4	Avril 18	2 388,00 €	0.20+0.80*Im/Io	113,1	109,8	1,024043716	D	1,025	59,70	201,70
18-195 / NH5	octobre 18	811,00 €	0.20+0.80*Im/Io	115,1	109,8	1,038615665	D	1,039	31,63	233,33
18-221 / NH6	décembre 18	811,00 €	0.20+0.80*Im/Io	115,1	109,8	1,038615665	D	1,039	31,63	264,95
19-067 / NH7	avril 19	8 120,00 €	0.20+0.80*Im/Io	116,4	109,8	1,048087432	D	1,049	397,88	662,83
19-089 / NH8	mai 19	4 345,60 €	0.20+0.80*Im/Io	116,4	109,8	1,048087432	P	1,049	212,93	875,77
19-089 / NH9	juillet 19	9 541,00 €	0.20+0.80*Im/Io	116,4	109,8	1,048087432	P	1,049	467,51	1343,28
19-159 / NH10	sept19	11 067,80 €	0.20+0.80*Im/Io	116,4	109,8	1,048087432	P	1,049	542,32	1885,60
19-206 / NH11	Nov 19	6 995,00 €	0.20+0.80*Im/Io	116,7	109,8	1,050273224	P	1,051	356,75	2242,35
19-223 / NH12	Déc 19	4 770,00 €	0.20+0.80*Im/Io	116,7	109,8	1,050273224	P	1,051	**243,27**	2485,62
	Total	55 490,40 €								

indice	Ingénierie
Marché	16/217
Montant suivant avenants	7533,63 € HT
Mois Mo	sept-16
I0	109,8

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

ISIS Ingénierie
18 rue Albert Lougnon
Parc Tehchnor
97490 Sainte Clotilde

PAYE LE 25/08/2020

Nos réf : PM/SML/16-094 /20-138

SPLA MARAINA
38 rue Colbert
97460 SAINT PAUL

Affaire : 16-094 Réalisation d'une voie vélo régionale - Ravine des Chèvres

Objet : Facturation

Facture n° 20-075

Sainte Clotilde, le 22 juin 2020

Note d'honoraire n° 13

Phase	Montant marché	Fraction réalisée cumulée	Montant cumulé	Fraction réalisée N-1	Montant note N-1	Fraction réalisée Note N	Montant réalisé note N
PRO	15 295,00 €	100,00%	15 295,00 €	100,00%	15 295,00 €	0,00 €	0,00 €
DCE	1 748,00 €	100,00%	1 748,00 €	100,00%	1 748,00 €	0,00 €	0,00 €
ACT AO	1 311,00 €	100,00%	1 311,00 €	100,00%	1 311,00 €	0,00 €	0,00 €
ACT Marché	1 311,00 €	100,00%	1 311,00 €	100,00%	1 311,00 €	0,00 €	0,00 €
VISA	3 496,00 €	100,00%	3 496,00 €	100,00%	3 496,00 €	0,00 €	0,00 €
DET	17 480,00 €	100,00%	17 480,00 €	100,00%	17 480,00 €	0,00 €	0,00 €
AOR	3 059,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
OPC	6 000,00 €	85,00%	5 100,00 €	85,00%	5 100,00 €	0,00%	0,00 €
Etude complémentaire	4 772,00 €	100,00%	4 772,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Total VRD	**54 472,00 €**		**45 741,00 €**		**45 741,00 €**		**0,00 €**
AVP	16 240,00 €	100,00%	16 240,00 €	100,00%	16 240,00 €	0,00%	0,00 €
PRO	11 245,00 €	80,00%	8 996,00 €	0,00%	0,00 €	80,00%	8 996,00 €
DCE	2 085,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
ACT	2 130,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Calage marché	1 460,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
VISA	4 925,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
DET	28 800,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
AOR	3 515,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
EP	5 970,00 €	100,00%	5 970,00 €	100,00%	5 970,00 €	0,00%	0,00 €
OPC	6 000,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Total OA	**82 370,00 €**		**31 206,00 €**		**22 210,00 €**		**8 996,00 €**

Révision de prix	458,80 €
Total HT révisé	**9 454,80 €**
TVA	**803,66 €**
TTC	**10 258,46 €**

Arrêtée la présente facture à la somme de
DIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE HUIT EUROS ET 46 CENTIMES

ATTESTE SERVICE FAIT LE 14/08/2020
FREDERIC MOUTAMA

Répartition :

	TOTAL	ISIS	TRAVERSE	GETEC
TOTAL HT	8 996,00 €	0,00 €	0,00 €	8 996,00 €
Révision	458,80 €	0,00 €	0,00 €	458,80 €
Total HT révisé	**9 454,80 €**	0,00 €	0,00 €	9 454,80 €
TVA à 8,5%	**803,66 €**	0,00 €	0,00 €	803,66 €
TTC	**10 258,46 €**	0,00 €	0,00 €	10 258,46 €

Le gérant,

ISIS SARL
18 rue A. Lougnon - Parc Technor
97490 Sainte Clotilde - isis@isis.re
Tél : 0262 20 98 94 - Fax : 0262 20 98 95
SIRET : 429 766 678 00040 - APE : 7112B

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

ISIS Ingénierie
18 rue Albert Lougnon
Parc Tehchnor
97490 Sainte Clotilde

Nos réf : PM/EF/16-094 /20-194

PAYE LE 28/09/2020

SPLA MARAINA
38 rue Colbert
97460 SAINT PAUL

Affaire : 16-094 Réalisation d'une voie vélo régionale - Ravine des Chèvres

Objet : Facturation

Facture n° 20-104

Sainte Clotilde, le 14 Août 2020

Note d'honoraire n° 14

Phase	Montant marché	Fraction réalisée cumulée	Montant cumulé	Fraction réalisée N-1	Montant note N-1	Fraction réalisée Note N	Montant réalisé note N
PRO	15 295,00 €	100,00%	15 295,00 €	100,00%	15 295,00 €	0,00 €	0,00 €
DCE	1 748,00 €	100,00%	1 748,00 €	100,00%	1 748,00 €	0,00 €	0,00 €
ACT AO	1 311,00 €	100,00%	1 311,00 €	100,00%	1 311,00 €	0,00 €	0,00 €
ACT Marché	1 311,00 €	100,00%	1 311,00 €	100,00%	1 311,00 €	0,00 €	0,00 €
VISA	3 496,00 €	100,00%	3 496,00 €	100,00%	3 496,00 €	0,00 €	0,00 €
DET	17 480,00 €	100,00%	17 480,00 €	100,00%	17 480,00 €	0,00 €	0,00 €
AOR	3 059,00 €	70,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	70,00%	2 141,30 €
OPC	6 000,00 €	100,00%	5 100,00 €	85,00%	5 100,00 €	15,00%	900,00 €
Etude complémentaire	4 772,00 €	100,00%	4 772,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Total VRD	**54 472,00 €**		**45 741,00 €**		**45 741,00 €**		**3 041,30 €**
AVP	16 240,00 €	100,00%	16 240,00 €	100,00%	16 240,00 €	0,00%	0,00 €
PRO	11 245,00 €	100,00%	11 245,00 €	80,00%	8 996,00 €	20,00%	2 249,00 €
DCE	2 085,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
ACT	2 130,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Calage marché	1 460,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
VISA	4 925,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
DET	28 800,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
AOR	3 515,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
EP	5 970,00 €	100,00%	5 970,00 €	100,00%	5 970,00 €	0,00%	0,00 €
OPC	6 000,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Total OA	**82 370,00 €**		**33 455,00 €**		**31 206,00 €**		**5 290,30 €**

Révision de prix	351,14 €
Total HT révisé	**5 641,44 €**
TVA	**479,52 €**
TTC	**6 120,96 €**

Arrêtée la présente facture à la somme de
SIX MILLE CENT VINGT EUROS ET QUATRE VINGT SEIZE CENTIMES

ATTESTE SERVICE FAIT LE 14/08/2020
FREDERIC MOUTAMA

Répartition :

	TOTAL	ISIS	TRAVERSE	GETEC	
TOTAL HT	5 290,30 €	3 ~~041,30~~ €	0,00 €	2 249,00 €	ISIS
Révision	351,14 €	201,86 €	0,00 €	149,28 €	1 687.00 / 201,86
Total HT révisé	**5 641,44 €**	3 243,16 €	0,00 €	2 398,28 €	1 888,88
TVA à 8,5%	**479,52 €**	275,67 €	0,00 €	203,85 €	160.55
TTC	**6 120,96 €**	3 518,83 €	0,00 €	2 602,13 €	2 049.41

Le gérant,
Philippe MARTIGNONI

ISIS SARL
18, rue A. Lougnon - Parc Technor
97490 Sainte Clotilde - isis@isis.re
Tel : 0262 20 98 94 - Fax : 0262 20 98 95
SIRET : 429 766 678 000 40 - APE : 7112B

ISIS est à 100% de son marché

REAL SATION D'UNE VOIE VELO REGIONALE
RAVINE DES CHEVRES

MAITRE D'OUVRAGE : CINOR
ENTREPRISE : ISIS INGENIERIE SARL

NOTE D'HONORAIRE N° 14 - AOUT 2020

Facture n°	Date facture	Note d'honoraire	Mois	Montant (euros HT)	Formule	Im	Io	C	Provisoire ou définitif	Arrondi	Montant de la révision	Cumulé
18-001	09/01/2018	NH 02	janvier 18	3 582,00 €	0.20+0.80*Im/Io	112,5	109,8	1,019672131	D	1,02	71,64	71,64
18-058	30/03/2018	NH 03	mars 18	3 059,00 €	0.20+0.80*Im/Io	112,9	109,8	1,022586521	D	1,023	70,36	142,00
18-103	07/06/2018	NH 04	Avril 18	2 388,00 €	0.20+0.80*Im/Io	113,1	109,8	1,024043716	D	1,025	59,70	201,70
18-195	31/10/2018	NH 05	octobre 18	811,00 €	0.20+0.80*Im/Io	115,1	109,8	1,038615665	D	1,039	31,63	233,33
18-221	13/12/2018	NH 06	décembre 18	811,00 €	0.20+0.80*Im/Io	115,1	109,8	1,038615665	D	1,039	31,63	264,95
19-067	30/04/2019	NH 07	avril 19	8 120,00 €	0.20+0.80*Im/Io	116,4	109,8	1,048087432	D	1,049	397,88	662,83
19-089	27/05/2019	NH 08	mai 19	4 345,60 €	0.20+0.80*Im/Io	**116,3**	109,8	1,047358834	**D**	1,048	208,59	871,42
19-123	30/07/2019	NH 09	juillet 19	9 541,00 €	0.20+0.80*Im/Io	**116,7**	109,8	1,050273224	**D**	1,051	486,59	1358,01
19-159	02/09/2019	NH 10	sept19	11 610,12 €	0.20+0.80*Im/Io	**116,6**	109,8	1,049544627	**D**	1,05	580,51	1938,52
19-206	25/11/2019	NH 11	Nov 19	6 995,00 €	0.20+0.80*Im/Io	**117**	109,8	1,052459016	**D**	1,053	370,74	2309,26
19-225	16/12/2019	NH 12	Déc 19	4 772,00 €	0.20+0.80*Im/Io	**117,2**	109,8	1,053916211	**D**	1,054	257,69	2566,94
20-075	22/06/2020	NH 13	juin 2020	8 996,00 €	0.20+0.80*Im/Io	116,7	109,8	1,050273224	P	1,051	458,80	3025,74
20-104	14/08/2020	NH 14	juillet 20	5 290,30 €	0.20+0.80*Im/Io	116,7	109,8	1,050273224	P	1,051	269,81	3295,55
			Total	70 321,02 €								

Cumulé calculé NH 13	2944,41
Révision du mois (NH14 -NH13)	351,14

indice	Ingénierie
Marché	16/217
Montant suivant avenants	7533,63 € HT
Mois Mo	sept-16
I0	109,8

ISIS SARL
18, rue A. Lougnon - Parc Technor
97490 Sainte Clotilde - isis@isis.re
Tél : 0262 20 98 94 - Fax : 0262 20 98 95
SIRET : 429 766 678 000 40 - APE : 7112B

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina
Au service des territoires
Société Publique Locale

Siège social
38, rue Colbert
97 460 Saint Paul

Pôle Technique
Affaire suivie par : Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 0262 91 91 63

REÇU LE
02 AOUT 2021
DEGC

A Saint Paul, le [illegible] 2021

La Présidente-Directrice Générale

A

Madame La Présidente du Conseil Régional de la Réunion
Hôtel de Région Pierre Lagourgue
Avenue René Cassin – Moufia
BP 67190
97801 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

REÇU LE
30 JUIL. 2021
DGA-GCTD

A l'attention de M. Arnaud CLAUDE

LRAR N° 2C 140 345 0198 3

Réf. : PT-561/07/2021/FCS/ALV/FM/NDC

Objet : Mandat « Création de la Voie Vélo Régionale – Tronçon Saint-Paul »
Compte-Rendu Annuel d'Activité – Année 2020

28.07.2021
0501776

Madame La Présidente,

Par délibération en date du 16 juillet 2013, votre Commission Permanente a décidé de confier à la SPL Maraina un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la création de la Voie Vélo Régionale - Tronçon Saint-Paul.

Par la présente et conformément à l'article 13 de la convention de mandat, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le Compte-Rendu Annuel d'Activité pour cette opération, arrêté au 31 décembre 2020, pour **validation par votre Commission Permanente**.

Pour information, à la demande de l'Expert-Comptable de la SPL Maraina, les chiffres présentés sur les différentes périodes considérées ne sont plus les montants des prestations réalisées (factures reçues et attestées mais non encore réglées), mais les montants qui ont été effectivement réglés.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Nous vous prions d'agréer, Madame La Présidente, l'expression de notre considération distinguée.

La Présidente-Directrice Générale,

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET

SPL MARAINA
Société Publique Locale
38, rue Colbert - 97460 Saint-Paul
Tel : 02 62 91 91 60 - Fax : 02 62 91 91 69
SIRET 520 664 004 00030 - RCS ST DENIS - APE 7490B

P.J. : Compte-Rendu Annuel d'Activité 2020 (1 ex.)

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

REGION REUNION

REGION REUNION
www.regionreunion.com

MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE « CRÉATION DE LA VOIE VÉLO RÉGIONALE A SAINT-PAUL »

Compte-Rendu Annuel d'Activité
Année 2020

Juin 2021

Maraina
Au service des territoires

Société Publique Locale Maraïna
38 rue Colbert – 97460 Saint-Paul
Tel : 0262 91 91 60 – Fax : 0262 91 91 69- Email : contact@spl-maraina.com

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE LA MISSION 3
I.1 PRESENTATION GENERALE 3
I.2 LES MISSIONS DU MANDATAIRE 4
I.3 LES INTERVENANTS 4
II. CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER 5
II.1 RAPPEL DES DECISIONS ADMINISTRATIVES 5
II.2 ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGES 6
II.3 BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE 7
III. ÉTAT D'AVANCEMENT OPÉRATIONNEL 8
III.1 ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL AU 31/12/2020 8
III.2 ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER AU 31/12/2020 14
IV. PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION POUR L'ANNÉE 2021 15
IV.1 AVANCEMENT OPERATIONNEL PREVISIONNEL 15
IV.2 ECHEANCIER DES APPELS DE FONDS 15
V. CONCLUSION 16
V.1 BILAN OPERATIONNEL DE L'ANNEE 2020 ET OBJECTIFS D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2021 16
V.2 BILAN FINANCIER AU 31/12/2020 ET PROPOSITION D'UN NOUVEAU BILAN POUR L'ANNEE 2021 17
VI. ANNEXES 20
VI.1 EVOLUTION DU BILAN DANS LE TEMPS 20
VI.2 PLANNING PREVISIONNEL ACTUALISE AU 31/12/2020 21
VI.3 RECAPITULATIF DES DEPENSES ET DES RECETTES DE L'ANNEE 2020 22

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

I. PRESENTATION DE LA MISSION

I.1 PRESENTATION GENERALE

Face aux engagements de la Région Réunion vers un développement durable de l'aménagement de son territoire, la mobilité constitue une thématique prépondérante.

Autour des politiques de déplacement, les enjeux actuels sont multiples : la réduction des émissions des gaz à effet de serre, la réduction des dépenses liées au transport, mais aussi un meilleur partage de l'espace public, la garantie d'une mobilité pour tous…

C'est particulièrement vrai à La Réunion où le rythme d'accroissement du parc automobile est extrêmement important et où des situations de paralysie et de congestion automobile sont relativement répandues.

Dans ce contexte, la Région Réunion a initié un projet d'aménagement d'un site propre vélo tout autour de l'île, s'inscrivant dans une stratégie d'encouragement à l'utilisation du vélo.

Ce projet appelé, Voie Vélo Régionale, porte sur la création de 220 km de piste cyclable tout autour de l'île.

Les principaux objectifs de ce véritable réseau cyclable hiérarchisé sont :

- Objectif 1 : promouvoir la pratique du vélo en tant que mode alternatif de déplacement à l'automobile et en complémentarité avec les transports en commun
- Objectif 2 : développer une pratique touristique peu répandue
- Objectif 3 : favoriser et développer le « réflexe vélo » pour l'ensemble des projets d'aménagements interférant avec l'itinéraire en site propre
- Objectif 4 : assurer un maillage cohérent avec les autres infrastructures cyclables de l'île et de déplacements en mode doux

Une étude préliminaire a été réalisée en mars 2010, définissant 22 sections d'aménagement à réaliser tout autour de l'île.

Sur la base de cette étude préalable, la Région a défini quelques tronçons prioritaires pour la réalisation des études opérationnelles et des travaux.

Dans ce cadre, la Région Réunion a sollicité l'intervention de la SPL Maraïna en tant que mandataire pour la mise en œuvre de l'opération sur l'un des tronçons prioritaires, situé sur la commune de Saint Paul, du lieu-dit « le tunnel du cap de la Marianne » au lieu-dit « Savanna ».

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

I.2 LES MISSIONS DU MANDATAIRE

Le mandat de Maîtrise d'Ouvrage comprend :

- La définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera exécuté ;
- La gestion du contrat de maîtrise d'œuvre ;
- La préparation de l'accord sur le projet ;
- La préparation du choix de l'entrepreneur, signature du contrat de travaux, après approbation du choix de l'entrepreneur par le maître de l'ouvrage, et gestion du contrat de travaux ;
- Le versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux ;
- La préparation à la réception de l'ouvrage ;
- L'accomplissement de tous actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

I.3 LES INTERVENANTS

Organismes	Qualité	Interlocuteurs	N° tél/GSM	Mail
REGION REUNION	Maître d'ouvrage	Arnaud CLAUDE	0692 87 96 13	arnaud.claude@cr-reunion.fr
		Stéphane LUCILLY	0262 90 84 32	stephane.lucilly@cr-reunion.fr
		Johny MEZINO	0692 66 93 22	johny.mezino@cr-reunion.fr
		Alain DALLEAU	0692 36 11 10	alain.dalleau@cr-reunion.fr
		Lora DAMOUR	0262 90 84 64	lora.damour@cr-reunion.fr
SPL Maraina	Mandataire	Anne-Lise VERNICHON	0693 91 56 40	anne-lise.vernichon@spl-maraina.com
		Frédéric MOUTAMA	0692 67 73 53	frederic.moutama@spl-maraina.com

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

II.1 RAPPEL DES DECISIONS ADMINISTRATIVES

- ***16/07/2013*** — ***Délibération de la commission permanente***

  Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative à « la création de la Voie Vélo Régionale à Saint-Paul », de son contenu, et de son montant prévisionnel et engagement des crédits correspondants à la rémunération du mandataire

- ***23/08/2013*** — ***Avis du Comité Technique et d'Engagement (CTE) – SPL Maraïna***

  Formulation d'un avis circonstancié favorable sur la faisabilité de l'opération

- ***23/08/2013*** — ***Décision du Conseil d'Administration (CA) - SPL Maraïna***

  Approbation de la Convention de Mandat à la SPLA Maraïna pour un montant global de l'opération de 3 915 159,70 € TTC, dont une rémunération de 195 761,13 € TTC

- ***16/10/2013*** — ***Notification de la convention de mandat n° DMO/2013 1219 à la SPL Maraïna***

- ***13/10/2015*** — ***Approbation du CRAC 2014 en Commission Permanente***

- ***20/01/2016*** — ***Notification de l'avenant N°1 à la convention de mandat portant sur la modification de la mission foncière***

- ***12/12/2016*** — ***Validation par la Région de l'avenant N°2 à la convention de mandat ayant pour objet l'intégration à la convention de mandat initiale une majoration des coûts de gestion financière, administrative et comptable de l'opération suite à l'allongement de la durée initiale de la mission***

- ***27/03/2017*** — ***Autorisation de la Région de signer l'avenant N°2 à la convention de mandat initiale portant sur une majoration des coûts de gestion financière, administrative et comptable de l'opération suite à l'allongement de la durée initiale de la mission***

- ***12/12/2017*** — ***Approbation des CRAC 2015 et 2016 en Commission Permanente***

- ***13/10/2020*** — ***Approbation du CRAC 2018 en Commission Permanente***

- ***15/12/2020*** — ***Approbation en Commission d'Appel d'Offres de l'avenant N°3 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage***

- ***17/05/2021*** — ***Notification de l'avenant N°3 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage***

- ***01/06/2021*** — ***Approbation du CRAC 2019 en Commission Permanente***

II.2 ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGES

Intitulé	Bilan approuvé	Titulaire	Date de notification	Engagement € TTC				Réalisé		% d'avancement	Réglé au 31/12/2020
				Base	Montant des avenants	Total engagé	Reste à engager	Réalisé au 31/12/2020	Reste à réaliser		
3006 VVR Saint Paul	**4 558 588,77**			**2 097 974,90**	**50 637,58**	**2 148 612,48**	**2 409 976,29**	**2 167 005,04**	**-18 392,56**	**100,86**	**2 139 275,85**
3100 Honoraires Moe (MO)	**114 941,90**			**71 071,41**	**30 857,40**	**101 928,81**	**13 013,09**	**91 687,28**	**10 241,53**	**89,95**	**91 687,28**
Marchés de Prestations intellectuelles				**71 071,41**	**30 857,40**	**101 928,81**		**91 687,28**			**91 687,28**
14-01341 Mission MOE		*00306 INCOM*		*71 071,41*	*30 857,40*	*101 928,81*		*91 687,28*			*91 687,28*
31001 MOE - Règlement MO	**18 209,30**			**17 768,39**		**17 768,39**	**440,91**	**17 767,95**	**0,44**	**100,00**	**17 767,95**
Marchés de Prestations intellectuelles				**17 768,39**		**17 768,39**		**17 767,95**			**17 767,95**
14-01341 Mission MOE		*00306 INCOM*		*17 768,39*		*17 768,39*		*17 767,95*			*17 767,95*
3121 Honoraires bureau d'études pour déclaration loi/l'eau	**16 985,68**			**20 620,43**		**20 620,43**	**-3 634,75**	**16 139,38**	**4 481,05**	**78,27**	**16 139,38**
Lettre commande				**3 634,75**		**3 634,75**		**3 634,75**			**3 634,75**
19-06205 Expertise écologique terrestre et aquatique		*00207 CYATHEA*		*3 634,75*		*3 634,75*		*3 634,75*			*3 634,75*
Marchés de Prestations intellectuelles				**16 985,68**		**16 985,68**		**12 504,63**			**12 504,63**
15-01859 ETUDES REGLEMENTAIRES		*00207 CYATHEA*	*17/06/2015*	*16 985,68*		*16 985,68*		*12 504,63*			*12 504,63*
3210 Honoraires de géotechnicien	**12 911,50**			**12 911,50**		**12 911,50**		**12 911,50**		**100,00**	**12 911,50**
Marchés de Prestations intellectuelles				**12 911,50**		**12 911,50**		**12 911,50**			**12 911,50**
14-01074 Etude géotechnique		*00382 GINGER CEBTP REUNION*	*20/06/2014*	*12 911,50*		*12 911,50*		*12 911,50*			*12 911,50*
3240 Honoraires de CSPS	**7 080,50**			**3 689,00**		**3 689,00**	**3 391,50**	**3 689,00**		**100,00**	**3 580,50**
Marchés de Prestations intellectuelles				**3 689,00**		**3 689,00**		**3 689,00**			**3 580,50**
14-01422 CSPS NIVEAU 2 - LOT 4		*00293 ARCHITEX*	*10/12/2014*	*3 689,00*		*3 689,00*		*3 689,00*			*3 580,50*
3290 Honoraires de Géomètre	**6 406,70**			**2 137,45**		**2 137,45**	**4 269,25**		**2 137,45**		
Marchés de Prestations intellectuelles				**2 137,45**		**2 137,45**					
16-02710 Prestations de géomètre		*00115 SCP Joël DECLERCK*	*18/12/2015*	*2 137,45*		*2 137,45*					
4110 Piste Saint-Paul	**3 785 362,46**			**1 768 152,46**		**1 768 152,46**	**2 017 210,00**	**1 768 152,46**		**100,00**	**1 748 966,49**
Marchés de Travaux				**1 768 152,46**		**1 768 152,46**		**1 768 152,46**			**1 748 966,49**
19-05899 LOT 1 : Aménagement de la tranche de travaux n°1		*0576 SBTPC*	*26/02/2019*	*1 153 036,66*		*1 153 036,66*		*1 153 036,66*			*1 134 006,87*
19-05900 LOT 2 : Elargissement de l'ouvrage d'art situé sur la ravaine du Cimetière Marin		*1113 ROCS*	*26/02/2019*	*615 115,80*		*615 115,80*		*615 115,80*			*614 959,62*
5110 Rémunération SPL Maraina	**255 611,53**			**195 761,00**	**19 780,18**	**215 541,18**	**40 070,35**	**215 541,18**		**100,00**	**213 181,44**
Rémunération mandataire				**195 761,00**	**19 780,18**	**215 541,18**		**215 541,18**			**213 181,44**
14-00585 Mandat de maitrise d'ouvrage de la VVR Saint Paul		*00001 REGION REUNION*	*15/10/2013*	*195 761,00*	*19 780,18*	*215 541,18*		*215 541,18*			*213 181,44*
6104 Publication et insertion dans la presse	**8 137,50**			**5 863,26**		**5 863,26**	**2 274,24**	**5 863,26**		**100,00**	**4 148,88**
Factures				**398,05**		**398,05**		**398,05**			**398,05**
14-01240 FA 1606252		*00009 LE JIR - LE JOURNAL*	*31/10/2014*	*175,71*		*175,71*		*175,71*			*175,71*
14-01244 FA P/ 367 105		*00010 LE QUOTIDIEN*	*31/10/2014*	*174,34*		*174,34*		*174,34*			*174,34*
15-02477 Demande de renseignements		*0563 DG DES FINANCES PUBLIQUES*	*20/12/2015*	*48,00*		*48,00*		*48,00*			*48,00*
Lettre commande				**3 750,83**		**3 750,83**		**3 750,83**			**3 750,83**
14-01394 Avis publication - Dossier sur l'eau		*00011 DILA - BOAMP*		*32,55*		*32,55*		*32,55*			*32,55*
14-01401 Avis publication - Dossier sur l'eau		*00009 LE JIR - LE JOURNAL*		*252,82*		*252,82*		*252,82*			*252,82*
14-01402 Avis publication - Dossier sur l'eau		*00010 LE QUOTIDIEN*		*196,69*		*196,69*		*196,69*			*196,69*
18-04942 AVIS DE PARUTION - VVR SAINT PAUL - LOTS 1 ET 2		*00011 DILA - BOAMP*		*976,50*		*976,50*		*976,50*			*976,50*
18-05143 AVIS DE PARUTION - VVR SAINT PAUL - LOTS 1 ET 2		*00009 LE JIR - LE JOURNAL*		*508,30*		*508,30*		*508,30*			*508,30*
18-05144 AVIS DE PARUTION - VVR SAINT PAUL - LOTS 1 ET 2		*00010 LE QUOTIDIEN*		*476,14*		*476,14*		*476,14*			*476,14*
19-05902 AVIS D'ATTRIBUTION		*00011 DILA - BOAMP*		*488,25*		*488,25*		*488,25*			*488,25*
19-05909 AVIS D'ATTRIBUTION - VVR SAINT PAUL - LOTS 1 ET 2		*00009 LE JIR - LE JOURNAL*		*406,33*		*406,33*		*406,33*			*406,33*
19-05910 AVIS D'ATTRIBUTION - VVR SAINT PAUL - LOTS 1 ET 2		*00010 LE QUOTIDIEN*		*413,25*		*413,25*		*413,25*			*413,25*
Publication				**1 714,38**		**1 714,38**		**1 714,38**			
20-06716 Travaux d'aménagement VVR - 2ème tranche		*00009 LE JIR - LE JOURNAL*		*378,53*		*378,53*		*378,53*			
20-06717 Travaux aménagement VVR - 2ème tranche		*00010 LE QUOTIDIEN*		*359,35*		*359,35*		*359,35*			
20-06723 Travaux aménagement VVR 2ème tranche _ Publication		*00011 DILA - BOAMP*		*976,50*		*976,50*		*976,50*			

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

II.3 BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE

Approuvé par la Commission Permanente en date du 01/06/2021.

Intitulé	€ HT	TVA	€ TTC
3006 VVR Saint Paul	**4 201 464,31**	**357 124,46**	**4 558 588,77**
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**167 121,27**	**14 205,31**	**181 326,58**
3100 Honoraires Moe (MO)	105 937,24	9 004,66	114 941,90
31001 MOE - Règlement MO	16 782,76	1 426,54	18 209,30
3121 Honoraires bureau d'études pour déclaration loi/l'eau	15 655,00	1 330,68	16 985,68
3210 Honoraires de géotechnicien	11 900,00	1 011,50	12 911,50
3240 Honoraires de CSPS	6 525,81	554,69	7 080,50
3290 Honoraires de Géomètre	5 904,79	501,91	6 406,70
3800 Révision des prix	4 415,67	375,33	4 791,00
4 TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES	**3 778 251,87**	**321 151,40**	**4 099 403,27**
4110 Piste Saint-Paul	3 488 813,33	296 549,13	3 785 362,46
4170 Révisions	87 600,00	7 446,00	95 046,00
4180 Imprévus	70 032,18	5 952,73	75 984,91
4181 Tolérance Moe	131 806,36	11 203,54	143 009,90
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	**244 091,17**	**20 747,75**	**264 838,92**
5110 Rémunération SPL Maraïna	235 586,66	20 024,87	255 611,53
5800 Révisions	8 504,51	722,88	9 227,39
6 AUTRES DEPENSES	**12 000,00**	**1 020,00**	**13 020,00**
6101 Reprographie	2 000,00	170,00	2 170,00
6102 Supports de communication	2 500,00	212,50	2 712,50
6104 Publication et insertion dans la presse	7 500,00	637,50	8 137,50

Montant prévisionnel global de l'opération : 4 201 464,31 € HT, soit 4 558 588,77 € TTC.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

III. ÉTAT D'AVANCEMENT OPÉRATIONNEL

III.1 ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL AU 31/12/2020

- *11/09/2013* — *Réunion préalable au démarrage de la mission*
- *25/09/2013* — *Réunion de concertation avec la Mairie de Saint-Paul*
- *02/10/2013* — *Réunion de travail SPL / Maître d'œuvre : point sur les études en phase AVP et lancement de la phase PRO*
- *28/10/2013* — *Transmission pour validation du projet d'avenant de transfert du marché de maîtrise d'œuvre*
- *27/11/2013* — *Envoi de l'OS N°57/13 par la Région Réunion : Démarrage de la phase PRO*
- *06/12/2013* — *Envoi pour attribution par la Région Réunion de l'avenant tripartite signé*
- *17/12/2013* — *Publication du marché de mission de géotechnique de type G12*
- *19/12/2013* — *Envoi de l'OS N°1 par la SPL Maraïna : Suspension des prestations du marché de maîtrise d'œuvre - attente des relevés topographiques et de la géotechnique*
- *05/03/2014* — *Publication du marché de mission de géotechnique de type G1 PGC + G2 AVP*
- *14/03/2014* — *Publication du marché de mission de géomètre*
- *18/03/2014* — *Réception des offres du marché de mission de géotechnique de type G1 PGC + G2 AVP*
- *26/03/2014* — *Revue de projet N°1*
- *31/03/2014* — *Réception des offres du marché de mission de géomètre*
- *07/05/2014* — *Revue de projet N°2*
- *09/05/2014* — *Transmission au maître d'œuvre INCOM des données topographiques existantes remises par les services de la DRR*
- *23/05/2014* — *Réception de l'arrêté régional déclarant sans suite le marché de mission de géomètre*
- *23/06/2014* — *Notification du marché de mission de géotechnique de type G1 PGC + G2 AVP à GINGER CEBTP*
- *29/08/2014* — *Revue de projet N°3*
- *04/09/2014* — *Mise en ligne du marché CSPS*
- *12/09/2014* — *OS de démarrage de la Phase PRO*
- *12/09/2014* — *Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact*
- *15/09/2014* — *Réception des études géotechniques et transmission au MOE*
- *21/09/2014* — *Visite de terrain à vélo MOE-Région-Commune*
- *30/09/2014* — *Obtention de la réponse de la préfecture sur la demande d'examen au cas par cas préalable à l'étude d'impact*

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

- *02/10/2014* — *Réunion à la DEAL sur les procédures règlementaires*
- *12/11/2014* — *Réception des études PRO*
- *24/11/2014* — *Revue de Projet N°4*
- *09/12/2014* — *Réunion de Présentation du PRO au COTECH*
- *18/12/2014* — *Réunion de Présentation du PRO au groupe technique vélo*
- *06/03/2015* — *Rendu du PRO Version 2 avec l'intégration des remarques émises lors de la présentation*
- *25/03/2015* — *Demande de validation du PRO a été transmis à la Région*
- *06/05/2015* — *Réception de l'arrêté autorisant la SPL Maraïna à signer le marché des études règlementaire*
- *18/05/2015* — *Réunion de travail sur le PRO V2, des éléments à reprendre, notamment au niveau de l'ouvrage de la ravine du cimetière Marin*
- *08/06/2015* — *Réunion avec l'Association Réunionnaise pour le développement et l'insertion (ADI) dans le cadre des actions qu'elles conduisent actuellement sur le canal du BERNICA*
- *19/06/2015* — *Notification au groupement CYATHEA/HYDRETUDES le marché des études règlementaires*
- *17/07/2015* — *Rendu du Dossier PRO indice C*
- *Août 2015* — *Rencontre avec les propriétaires fonciers des parcelles impactées par le projet*
- *06/10/2015* — *Demande de renseignements sommaires et urgents au service de la publicité foncière*
- *13/10/2015* — *Approbation du CRAC de l'exercice 2014 en commission permanente*
- *23/10/2015* — *Consultation des prestations de géomètre dans le cadre de la mission foncière*
- *20/11/2015* — *Proposition d'un avenant relatif à la mission foncière de la SPL*
- *16/12/2015* — *Accord de la Région et notification du marché de géomètre au cabinet Pascal LAURENT*
- *11/01/2016* — *Reprise de la mission foncière par le géomètre Laurent Pascal*
- *20/01/2016* — *Notification de l'avenant N°1 à la convention de mandat portant sur la modification de la mission foncière*
- *02/03/2016* — *Demande anticipée à la famille MULLA pour réaliser les travaux sur les parcelles BN 488 et 489*
- *03/05/2016* — *Validation des études PRO par la Région*
- *18/05/2016* — *OS N°3 à INCOM prescrivant le démarrage des prestations de la phase DCE pour la VVR de Saint-Paul*
- *03/06/2016* — *Validation du volet hydraulique des études règlementaires sur la VVR de Saint-Paul par la Région et préconise un marché complémentaire pour INCOM sur l'étude de l'ouvrage du cimetière Marin et les passerelles*

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

- *09/06/2016* — *OS N°2 à CYATHEA prescrivant le démarrage [illegible] procédure de déclaration de la loi sur l'eau*
- *23/06/2016* — *OS N°3 à CYATHEA prescrivant la suspension des études dans l'attente des études sur les ouvrages*
- *19/07/2016* — *Remise du DCE de la voie vélo de Saint-Paul*
- *22/11/2016* — *Transmission d'un projet d'avenant N°2 à la convention de mandat, relatif à une majoration des coûts de gestion financière, administrative et comptable*
- *12/12/2016* — *Validation par la Région de l'avenant N°2 à la convention de mandat ayant pour objet l'intégration à la convention de mandat initiale une majoration des coûts de gestion financière, administrative et comptable de l'opération suite à l'allongement de la durée initiale de la mission*
- *20/04/2017* — *Transmission à la Région Réunion de l'avenant n° 2 du BET INCOM pour validation*
- *30/05/2017* — *Avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres pour l'avenant N°2 du Bureau d'Etudes INCOM*
- *28/06/2017* — *Réunion de travail avec le service d'espace naturel de la mairie sur le projet de la Voie Vélo et le projet de plantation au niveau du Canal du Bernica*
- *06/07/2017* — *Transmission du CRAC 2016 à la Région Réunion pour validation*
- *17/07/2017* — *Notification de l'avenant N°2 pour la réalisation des études AVP-PRO de l'ouvrage du cimetière marin au BET INCOM*
- *02/08/2017* — *OS n° 4 au BET INCOM prescrivant le démarrage des études AVP-PRO de l'ouvrage*
- *29/08/2017* — *Réunion de projet N°9*
- *05/09/2017* — *Remise des études AVP-PRO de l'ouvrage du cimetière marin*
- *06/10/2017* — *Demande EDF pour le déplacement du réseau HTA dans le cadre des travaux au niveau de l'ouvrage du cimetière marin*
- *13/11/2017* — *Présentation de l'étude AVP-PRO de l'ouvrage du cimetière marin au Comité Technique de la Région Réunion*
- *29/11/2017* — *Demande à la Région Réunion la validation de l'étude AVP-PRO et de retenir un scénario pour les travaux de l'ouvrage du cimetière marin*
- *12/12/2017* — *Approbation des Comptes Rendus Annuels d'Activité (CRAC) 2015 et 2016 par la Commission Permanente*
- *17/01/2018* — *Réception du BET CYATHEA du dossier complet de déclaration au titre de la « loi sur l'eau »*
- *24/01/2018* — *Transmission du dossier de déclaration au titre de la « loi sur l'eau » à la Préfecture pour instruction*
- *06/02/2018* — *Avis de réception de la Préfecture du dossier de déclaration au titre de la « loi sur l'eau »*
- *21/02/2018* — *Transmission à la Préfecture du récépissé de déclaration au titre de la « loi sur l'eau »*

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

- 28/02/2018 — *Transmission de l'OS N°5 au BET INCOM prescrivant la mise à jour du DCE de la Voie Vélo Régionale sur le tronçon allant du Cap de la Marianne jusqu'à la sortie de Bellemène*
- 15/03/2018 — *Réception de l'avis de la Préfecture sur le dossier de déclaration au titre de la « loi sur l'eau » : pas d'opposition à la déclaration*
- 19/03/2018 — *Rendu du DCE par le BET INCOM*
- 25/04/2018 — *Réception de la Région des planches de délimitation de la voie régionale et application au projet de la Voie Vélo Régionale*
- 02/05/2018 — *Rendu de la version définitive du DCE VVR et ouvrage au niveau du cimetière marin*
- 12/06/2018 — *Réunion sur le foncier à la Mairie de Saint-Paul concernant la parcelle BR75 au niveau du cimetière marin*
- 22/06/2018 — *Transmission à la Région et à la Mairie de Saint-Paul de la surface foncière impactée au niveau de la parcelle BR75*
- 10/07/2018 — *Transmission à la Région du projet de CRAC sur l'exercice 2017 pour validation*
- 27/07/2018 — *Publication de l'Appel d'Offres relatif aux travaux de la Voie Vélo Régionale et de l'ouvrage d'art dans la presse locale*
- 06/08/2018 — *Transmission aux différents candidats des réponses posées dans le cadre de la consultation de marché de travaux*
- 31/08/2018 — *Réception des offres des entreprises dans le cadre de la consultation des travaux de la Voie Vélo Régionale de Saint-Paul*
- 03/09/2018 — *Ouverture des plis des entreprises dans le cadre de la consultation des travaux de la Voie Vélo Régionale de Saint-Paul*
- 31/10/2018 — *Transmission à la Région de la demande d'Appel de Fonds n°5*
- 08/11/2018 — *Transmission à la Région du Rapport Final d'Analyse des Offres pour la Voie Vélo Régionale de Saint-Paul*
- 12/12/2018 — *Commission d'Appel d'Offres concernant la Voie Vélo Régionale de Saint-Paul – Attribution des marchés de travaux aux entreprises*
- 23/01/2019 — *Autorisation de la Ville de Saint-Paul pour les travaux sur les parcelles BR 62 et BR 75*
- 30/01/2019 — *Transmission des différentes pièces du marché de travaux des lots N°1 et 2 au contrôle de légalité*
- 26/02/2019 — *Notification des marchés de travaux aux entreprises*
- 01/03/2019 — *Transmission de l'OS N°1 prescrivant le démarrage de la période de préparation des travaux aux entreprises*
- 20/03/2019 — *Visite de terrain avec la DEAL pour l'élargissement du pont du cimetière marin*
- 01/04/2019 — *Transmission de l'OS N°2 prescrivant l'exécution des travaux pour le lot N°1 (SBTPC)*
- 16/04/2019 — *Transmission à la DEAL de la demande d'AOT pour réaliser les travaux de l'élargissement du pont du cimetière marin*

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

- *22/05/2019* — *Transmission de l'avenant N°3 de INCO répartition financière des honoraires*
- *25/05/2019* — *Réception de l'avis de l'ABF sur l'élargissement du pont du cimetière marin de Saint-Paul*
- *28/06/2019* — *Transmission à la Région de la demande d'autorisation de signer le marché d'expertise écologique terrestre et aquatique au nom et pour le compte de la Région Réunion*
- *04/07/2019* — *Notification de l'ordre de service N°2 prescrivant le démarrage des travaux à l'entreprise ROCS*
- *09/07/2019* — *Réception de l'OS N°2 signé par l'entreprise ROCS*
- *09/08/2019* — *Réception des ouvrages du lot N°1, travaux de la voie vélo sur le tronçon allant du Cap la Marianne à la sortie de Bellemène*
- *26/08/2019* — *Transmission à la Région d'un projet d'avenant N°3 relatif à la convention de mandat*
- *27/08/2019* — *Réception de l'EXE4 et l'EXE5 du lot N°1 par le maitre d'œuvre*
- *03/09/2019* — *Transmission à la Région de la proposition de réception des ouvrages réalisée pour l'aménagement de la tranche de travaux N°1 par le groupement SBTPC/La mare Espaces Verts*
- *14/11/2019* — *Transmission de l'étude écologique concernant l'élargissement de l'ouvrage de franchissement de la ravine cimetière marin*
- *27/11/2019* — *Réception des ouvrages du lot N°2 de l'élargissement de l'ouvrage d'art sur la ravine du cimetière*
- *02/12/2019* — *Transmission des EXE4 et EXE5 par le MOE de l'élargissement de l'ouvrage d'art sur la ravine du cimetière*
- *17/12/2019* — *Transmission au Commissaire aux Comptes de l'Annexe N°5 du FEDER pour signature*
- *20/01/2020* — *Transmission par la Région d'un courrier relatif à la maitrise foncière dans le cadre de la réalisation de Voies Vélo Régionales*
- *22/01/2020* — *Transmission à la Région de la proposition de réception des ouvrages réalisée pour l'aménagement de la tranche de travaux N°1 par l'entreprise ROCS*
- *22/01/2020* — *Transmission à la Région de l'attestation signée du Commissaire aux Comptes dans le cadre du FEDER pour la phase 1 de Saint-Paul*
- *10/02/2020* — *Transmission à la Région d'une demande d'autorisation de signer la modification N°1 pour une nouvelle répartition financière du groupement SBTPC et La Mare Espaces Verts*
- *02/03/2020* — *Transmission à la Région un courrier récapitulatif des missions foncières conduites par la SPL Maraina dans le cadre de la VVR*
- *17/03/2020* — *Transmission à la Région du Projet de CRAC 2018 pour avis*
- *30/03/2020* — *Transmission à la Région d'une réponse au courrier de relance des pièces justificatives des dossiers FEDER*
- *22/04/2020* — *Réception de l'arrêté d'autorisation de signer au nom et pour le compte de la Région l'avenant N°1 du lot N°1 « Terrassement/VRD/ Espaces Verts »*

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

- *20/05/2020* — *Transmission de l'avenant N°1 du lot N°1 « Terrassement/VRD/ Espaces Vert »s au contrôle de légalité*
- *01/06/2020* — *Réception de l'arrêté d'autorisation de signer au nom et pour le compte de la Région l'avenant N°3 du MOE*
- *02/06/2020* — *Notification de l'avenant N°1 à l'entreprise SBTPC*
- *22/06/2020* — *Relance de la SPL par e-mail sur la position de la Région sur la proposition de l'avenant N°2 à notre convention de mandat*
- *23/06/2020* — *Courrier d'invitation de la Région pour une réunion technique sur la maitrise foncière pour le 03/07/2020*
- *01/07/2020* — *Transmission par SBTPC du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) du lot N°1*
- *02/07/2020* — *Transmission à la Région du Dossier des Ouvrages Exécutés(DOE) du lot N°1 SBTPC*
- *03/07/2020* — *Transmission à la Région d'un état d'avancement des missions confiées à la SPL Maraina*
- *10/07/2020* — *Transmission à la Préfecture pour le contrôle de légalité de l'avenant N°3 relatif au marché de maitrise d'œuvre*
- *22/07/2020* — *Transmission par ROC du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) du lot N°2*
- *28/07/2020* — *Notification à INCOM de l'avenant N°3 relatif au marché de maitre d'œuvre*
- *03/08/2020* — *Accord de la Région pour approuver la date d'achèvement des travaux du lot N°2 (ROCS) fixée au 20 novembre 2019*
- *03/08/2020* — *Accord de la Région pour approuver la date d'achèvement des travaux du lot N°1 (SBTPC) fixée au 31 juillet 2019*
- *13/08/2020* — *Notification à la décision de réception des travaux (EXE 6) du lot N°2 à l'entreprise ROCS*
- *13/08/2020* — *Notification à la décision de réception des travaux (EXE 6) du lot N°1 à l'entreprise SBTPC*
- *19/08/2020* — *Transmission à la Région du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) du lot N°2 ROCS*
- *28/08/2020* — *Arrêté de la DAJM autorisant la SPL Maraina à signer l'avenant N°4 relatif au mission du MOE*
- *03/09/2020* — *Retour de l'avenant N°4 signé par le MOE*
- *15/09/2020* — *Transmission par l'entreprise ROCS de son projet de DGD*
- *28/09/2020* — *Réponse de la Région sur l'état d'avancement des missions confiées à la SPL Maraïna*
- *30/09/2020* — *Arrêté modifié de la DAJM autorisant la SPL Maraina à signer l'avenant N°4 relatif au mission du MOE*
- *05/10/2020* — *Transmission à la Préfecture pour le contrôle de légalité de l'avenant N°4 relatif au marché de maitrise d'œuvre*
- *09/10/2020* — *Notification à INCOM de l'avenant N°4 relatif au marché de maitre d'œuvre*

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

- *14/10/2020* — *Courrier de la Région sur les notes d'hono[illegible]*
- *30/10/2020* — *Transmission à la Région d'une demande d'autorisation pour signer le marché de Géomètre relatif à la réalisation du DMPC sur les parcelles identifiées*
- *27/112020* — *Transmission à la Région de l'attestation signée du Commissaire aux Compte pour la demande du FEDER*
- *01/12/2020* — *Notification au cabinet de Géomètre OIT du marché relatif à la réalisation du DMPC et d'un bornage pour les parcelles à acquérir dans le cadre des travaux de réalisation de la VVR de Saint-Paul*
- *03/12/2020* — *Dépôt sur CHORUS du DGD signé de SBTPC*
- *08/12/2020* — *Consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de la Tranche 2 de la VVR*
- *11/12/2020* — *Courrier à la Région relatif à la demande d'autorisation de signer le DGD des lots N°1 et N°2 et de libérer la Retenue de Garantie*
- *14/12/2020* — *Arrêté de la DAJM autorisant la SPL Maraina à signer le marché de géomètre relatif au mission de bornage et DMPC pour la VVR de Saint-Paul*
- *17/12/2020* — *Réception du Procès-Verbal de la CAO du 15/12/2020 validant l'avenant N°3 à la convention de mandat de la Voie Vélo Régional sur la commune de Saint-Paul.*

III.2 ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER AU 31/12/2020

Intitulé	Bilan approuvé € TTC	Réglé			% de réglé
		Réglé en 2020	Cumul réglé au 31/12/2020	Reste à régler	
1 DEPENSES	**4 558 588,77**	**109 116,99**	**2 139 275,85**	**2 419 312,92**	**46,93**
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**181 326,58**	**11 425,77**	**142 753,62**	**38 572,96**	**78,73**
3100 Honoraires Moe (MO)	114 941,90	11 425,77	91 687,28	23 254,62	79,77
31001 MOE - Règlement MO	18 209,30		17 767,95	441,35	97,58
3121 Honoraires bureau d'études pour déclaration loi/l'eau	16 985,68		16 139,38	846,30	95,02
3210 Honoraires de géotechnicien	12 911,50		12 911,50		100,00
3240 Honoraires de CSPS	7 080,50		3 580,50	3 500,00	50,57
3290 Honoraires de Géomètre	6 406,70			6 406,70	
3800 Révision des prix	4 791,00		667,01	4 123,99	13,92
4 TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES	**4 099 403,27**	**81 489,78**	**1 770 996,93**	**2 328 406,34**	**43,20**
4110 Piste Saint-Paul	3 785 362,46	79 830,31	1 748 966,49	2 036 395,97	46,20
4170 Révisions	95 046,00	1 659,47	22 030,44	73 015,56	23,18
4180 Imprévus	75 984,91			75 984,91	
4181 Tolérance Moe	143 009,90			143 009,90	
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	**264 838,92**	**16 201,44**	**221 376,42**	**43 462,50**	**83,59**
5110 Rémunération SPL Maraïna	255 611,53	14 033,50	213 181,44	42 430,09	83,40
5800 Révisions	9 227,39	2 167,94	8 194,98	1 032,41	88,81
6 AUTRES DEPENSES	**13 020,00**		**4 148,88**	**8 871,12**	**31,87**
6101 Reprographie	2 170,00			2 170,00	
6102 Supports de communication	2 712,50			2 712,50	
6104 Publication et insertion dans la presse	8 137,50		4 148,88	3 988,62	50,98
2 RECETTES	**4 558 588,77**	**725 643,76**	**2 912 216,43**	**1 646 372,34**	**63,88**
7 Mandant	**4 558 588,77**	**725 643,76**	**2 912 216,43**	**1 646 372,34**	**63,88**
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	4 275 540,57	709 442,32	2 667 300,32	1 608 240,25	62,39
7101 Rémunération du mandataire	264 838,90	16 201,44	221 376,42	43 462,48	83,59
7200 Règlement direct par le MO	18 209,30		23 539,69	-5 330,39	129,27
SOLDE			772 940,58		

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

IV. PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION POUR L'ANNÉE 2021

IV.1 AVANCEMENT OPERATIONNEL PREVISIONNEL

L'année 2021 devra permettre :

- L'analyse des offres des entreprises pour les travaux de la tranche 2 ;
- La notification des décomptes généraux aux entreprises de la tranche 1 ;
- La fin de la Garantie de Parfait Achèvement pour les travaux de la tranche 1 ;
- La notification aux entreprises pour les travaux de la tranche 2 ;
- Le démarrage des travaux de la tranche 2 ;
- La réception des travaux de la tranche 2.

IV.2 ECHEANCIER DES APPELS DE FONDS

Le montant prévisionnel des Appels de Fonds pour l'année 2021 s'élève à **1 038 380,68 € TTC**, réparti trimestriellement de la manière suivante :

Intitulé	Prévisionnel € TTC				
	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	**Total 2021**
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)			175 234,11	863 146,57	**1 038 380,68**

La répartition prévisionnelle des dépenses par poste est détaillée dans le tableau ci-après :

Intitulé	Bilan approuvé € TTC	Prévisionnel 2021				
		Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Année
1 DEPENSES	**4 558 588,77**	**10 235,34**	**91 193,34**	**858 637,01**	**867 151,98**	**1 827 217,67**
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**181 326,58**	**3 690,34**	**4 749,34**	**6 258,01**	**7 343,01**	**22 040,70**
3100 Honoraires Moe (MO)	114 941,90	3 580,00	2 984,00	2 360,00	2 360,00	11 284,00
31001 MOE - Règlement MO	18 209,30	110,34	110,34	110,34	110,34	441,35
3121 Honoraires bureau d'études pour déclaration loi/l'eau	16 985,68					
3210 Honoraires de géotechnicien	12 911,50					
3240 Honoraires de CSPS	7 080,50		805,00	805,00	1 890,00	3 500,00
3260 Honoraires CAC			350,00	350,00	350,00	1 050,00
3290 Honoraires de Géomètre	6 406,70			1 601,68	1 601,68	3 203,35
3800 Révision des prix	4 791,00		500,00	1 031,00	1 031,00	2 562,00
4 TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES	**4 099 403,27**		**84 474,00**	**847 203,00**	**855 203,56**	**1 786 880,56**
4110 Piste Saint-Paul	3 785 362,46		79 693,00	757 086,00	757 086,00	1 593 865,00
4170 Révisions	95 046,00		4 781,00	30 117,00	38 117,56	73 015,56
4180 Imprévus	75 984,91			30 000,00	30 000,00	60 000,00
4181 Tolérance Moe	143 009,90			30 000,00	30 000,00	60 000,00
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	**264 838,92**	**6 545,00**	**1 370,00**	**3 976,00**	**4 005,41**	**15 896,41**
5110 Rémunération SPL Maraïna	255 611,53	5 832,00	1 220,00	3 906,00	3 906,00	14 864,00
5800 Révisions	9 227,39	713,00	150,00	70,00	99,41	1 032,41
6 AUTRES DEPENSES	**13 020,00**		**600,00**	**1 200,00**	**600,00**	**2 400,00**
6101 Reprographie	2 170,00			600,00	600,00	1 200,00
6102 Supports de communication	2 712,50		600,00	600,00		1 200,00
6104 Publication et insertion dans la presse	8 137,50					
2 RECETTES	**4 558 588,77**	**6 545,00**	**1 370,00**	**179 210,11**	**867 151,98**	**1 054 277,09**
7 Mandant	**4 558 588,77**	**6 545,00**	**1 370,00**	**179 210,11**	**867 151,98**	**1 054 277,09**
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	4 275 540,57			175 234,11	863 146,57	1 038 380,68
7101 Rémunération du mandataire	264 838,90	6 545,00	1 370,00	3 976,00	4 005,41	15 896,41
7200 Règlement direct par le MO	18 209,30					
SOLDE	0,00					

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

V. CONCLUSION

V.1 BILAN OPERATIONNEL DE L'ANNEE 2020 ET OBJECTIFS D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2021

❖ Bilan opérationnel de l'année 2020

L'année 2020 a permis :

- La levée des réserves sur les travaux d'élargissement de l'ouvrage au niveau du pont du cimetière marin ;
- La demande de réception de l'ouvrage à la Région Réunion ;
- Le suivi de la Garantie de Parfaite Achèvement (GPA) ;
- La finalisation des décomptes définitifs pour les deux lots de la tranche 1 des travaux ;
- La notification aux entreprises de la réception des ouvrages ;
- Le positionnement de la Région Réunion sur la 2ème tranche de travaux ;
- La remise des dossiers de recollement des entreprises au maître d'ouvrage ;
- La mise à jour du Dossier de Consultation des Entreprise pour les travaux de la tranche 2 ;
- La consultation des entreprises pour la réalisation de la tranche 2 de la VVR.

❖ Objectifs d'activité pour l'année 2021

L'année 2021 devra permettre :

- L'analyse des offres des entreprises pour les travaux de la tranche 2 ;
- La notification des décomptes généraux aux entreprises de la tranche 1 ;
- La fin de la Garantie de Parfait Achèvement pour les travaux de la tranche 1 ;
- La notification aux entreprises pour les travaux de la tranche 2 ;
- Le démarrage des travaux de la tranche 2 ;
- La réception des travaux de la tranche 2.

V.2 BILAN FINANCIER AU 31/12/2020 ET PROPOSITION D'UN NOUVEAU BILAN POUR L'ANNEE 2021

Intitulé	Bilan approuvé € TTC	Cumul réglé au 31/12/2020	Prévisionnel		Proposition	
			2021	Au-delà	Nouveau bilan	Ecart
1 DEPENSES	**4 558 588,77**	**2 139 275,85**	**1 827 217,67**	**592 095,25**	**4 558 588,77**	
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**181 326,58**	**142 753,62**	**22 040,70**	**17 582,26**	**182 376,58**	**1 050,00**
3100 Honoraires Moe (MO)	114 941,90	86 356,89	11 284,00	11 970,62	109 611,51	-5 330,39
31001 MOE - Règlement MO	18 209,30	23 098,34	441,35		23 539,69	5 330,39
3121 Honoraires bureau d'études pour déclaration loi/l'eau	16 985,68	16 139,38		846,30	16 985,68	
3210 Honoraires de géotechnicien	12 911,50	12 911,50			12 911,50	
3240 Honoraires de CSPS	7 080,50	3 580,50	3 500,00		7 080,50	
3260 Honoraires CAC			1 050,00		1 050,00	1 050,00
3290 Honoraires de Géomètre	6 406,70		3 203,35	3 203,35	6 406,70	
3800 Révision des prix	4 791,00	667,01	2 562,00	1 561,99	4 791,00	
4 TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES	**4 099 403,27**	**1 770 996,93**	**1 786 880,56**	**541 525,78**	**4 099 403,27**	
4110 Piste Saint-Paul	3 785 362,46	1 748 966,49	1 593 865,00	442 530,97	3 785 362,46	
4170 Révisions	95 046,00	22 030,44	73 015,56		95 046,00	
4180 Imprévus	75 984,91		60 000,00	15 984,91	75 984,91	
4181 Tolérance Moe	143 009,90		60 000,00	83 009,90	143 009,90	
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	**264 838,92**	**221 376,42**	**15 896,41**	**27 566,09**	**264 838,92**	
5110 Rémunération SPL Maraïna	255 611,53	213 181,44	14 864,00	27 566,09	255 611,53	
5800 Révisions	9 227,39	8 194,98	1 032,41		9 227,39	
6 AUTRES DEPENSES	**13 020,00**	**4 148,88**	**2 400,00**	**5 421,12**	**11 970,00**	**-1 050,00**
6101 Reprographie	2 170,00		1 200,00	970,00	2 170,00	
6102 Supports de communication	2 712,50		1 200,00	462,50	1 662,50	-1 050,00
6104 Publication et insertion dans la presse	8 137,50	4 148,88		3 988,62	8 137,50	
2 RECETTES	**4 558 588,77**	**2 912 216,43**	**1 054 277,09**	**592 095,25**	**4 558 588,77**	
7 Mandant	**4 558 588,77**	**2 912 216,43**	**1 054 277,09**	**592 095,25**	**4 558 588,77**	
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	4 275 540,57	2 667 300,32	1 038 380,68	564 529,16	4 270 210,16	-5 330,41
7101 Rémunération du mandataire	264 838,90	221 376,42	15 896,41	27 566,09	264 838,92	0,02
7200 Règlement direct par le MO	18 209,30	23 539,69			23 539,69	5 330,39
SOLDE		772 940,58				

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Les évolutions entre le bilan approuvé en Commission Perm[illegible] nouveau bilan proposé pour l'année 2021 sont les suivantes :

HONORAIRES OPERATIONNELS

- *Ligne 3100 – Honoraires MOE (MO)* : Cette ligne passe de 114 941,90 €TTC à 109 611,51 €TTC, soit une diminution de 5 330,39 € TTC qui se justifie par la mise à jour du règlement du MO *Ligne 31001 – MOE – Règlement MO* ;
- *Ligne 31001 - MOE – Règlement MO* : Cette ligne passe de 18 209,30 €TTC à 23 539,69 € TTC, soit une augmentation de 5 330,39 € TTC qui se justifie par la mise à jour du règlement du MO *Ligne 31001 – MOE – Règlement MO* ;
- *Ligne 3121 – Honoraires bureau d'études pour déclaration loi sur l'eau* : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- *Ligne 3210 – Honoraires de géotechnicien* : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- *Ligne 3240 – Honoraires de CSPS* : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- *Ligne 3260 – Honoraires du CAC* : Cette ligne est nouvelle, elle se justifie par les honoraires du commissaire au compte pour les différentes attestations fournies à la demande du FEDER ;
- *Ligne 3290 – Honoraires de géomètre* : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- *Ligne 3800 – Révision des prix* : Cette ligne n'est pas modifiée.

Le montant total des dépenses du poste *Honoraires Opérationnels* passe de 181 326,58 € TTC à 182 376,57, soit une augmentation de 1 050,00 € TTC qui se justifie par des crédits supplémentaires à la *Ligne 3260 - Honoraires du CAC*.

TRAVAUX

- *Ligne 4110 – Piste Saint-Paul* : Cette ligne passe n'est pas modifiée
- *Ligne 4170 – Révisions* : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- *Ligne 4180 – Imprévus* : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- *Ligne 4181 – Tolérance MOE* : Cette ligne n'est pas modifiée.

Le montant total des dépenses du poste *Travaux* reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 4 099 403,27 € TTC.

REMUNERATION DU MANDATAIRE

- *Ligne 5110 – Rémunérations SPL Maraïna* : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- *Ligne 5800 – Révisions* : Cette ligne n'est pas modifiée.

Le montant total des dépenses du poste *Rémunérations du mandataire* reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est à dire 264 838,92 € TTC

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

AUTRES DEPENSES

- *Ligne 6101 – Reprographie* : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- *Ligne 6102 – Supports de communication* : Cette ligne passe de 2 712,50 € TTC à 1662,50 € TTC, soit une diminution de 1 050,00 € TTC qui se justifie par l'affection des crédits sur la *Ligne 3260 - Honoraire du CAC* ;
- *Ligne 6104 – Publication et insertion dans la presse* : Cette ligne n'est pas modifiée.

Le montant total des dépenses du poste *Autres dépenses* passe de 13 020,00 € TTC à 11 970,00 € TTC, soit une diminution de 1 050,00 € TTC qui se justifie par l'affection des crédits sur la *Ligne 3260 – Honoraires du CAC*.

CONCLUSION :

- ✓ **Les lignes du bilan ont été mises à jour ;**
- ✓ **Le montant total des dépenses du poste *Honoraires Opérationnels* passe de 181 326,58 € TTC à 182 376,57, soit une augmentation de 1 050,00 € TTC qui se justifie par des crédits supplémentaires à la *Ligne 3260 – Honoraires du CAC*.**
- ✓ **Le montant total des dépenses du poste *Travaux* reste identique au bilan approuvé, c'est-à-dire 4 099 403,27 € TTC.**
- ✓ **Le montant total des dépenses du poste *Rémunérations* reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 264 838,92 € TTC**
- ✓ **Le montant total des dépenses du poste *Autres dépenses* passe de 13 020.00 € TTC à 11 970.00 € TTC soit une diminution de 1050.00 € TTC qui se justifie par l'affection des crédits sur la ligne 3260 – Honoraires du CAC.**

Le montant total des dépenses du bilan proposé au 01/01/2021 reste identique au montant total des dépenses du dernier bilan approuvé, c'est-à-dire 4 558 588,77 € TTC.

VI. ANNEXES

VI.1 EVOLUTION DU BILAN DANS LE TEMPS

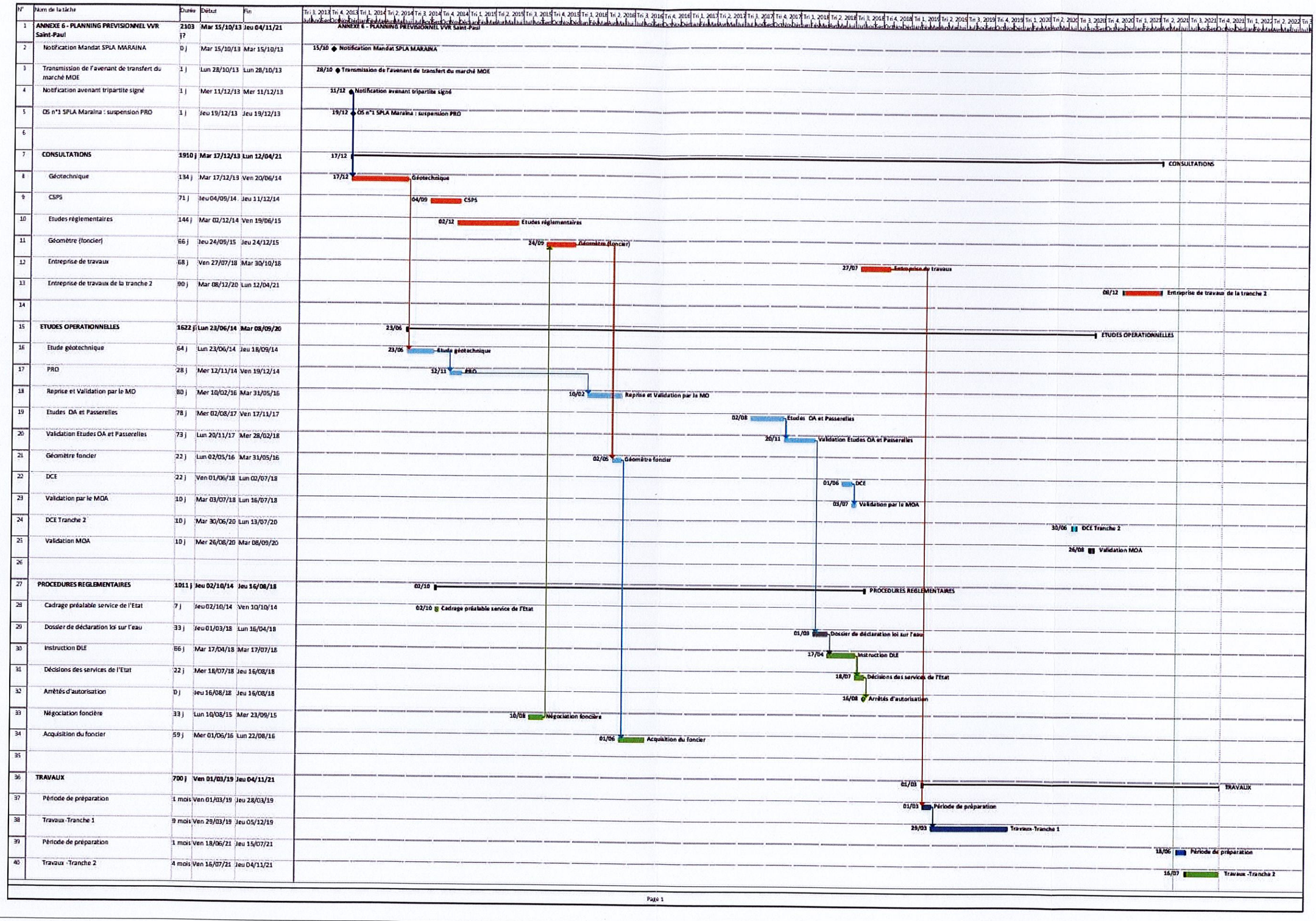
Intitulé	Bilan approuvé	Cumul du réalisé au 31/12/2020		Cumul du réglé au 31/12/2020	Prévisionnel			Bilan proposé		
		Réalisé	Reste		2021	2022	Au delà	Nouveau	Ecart	Reste
1 DEPENSES	**4 558 588,77**	**2 167 005,04**	**2 391 583,73**	**2 139 275,85**	**1 827 217,67**	**592 095,25**		**4 558 588,77**		**2 419 312,92**
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**181 326,58**	**142 870,78**	**38 455,80**	**142 753,62**	**22 040,70**	**17 582,26**		**182 376,58**	**1 050,00**	**39 622,96**
3100 Honoraires Moe (MO)	114 941,90	91 687,28	23 254,62	86 356,89	11 284,00	11 970,62		109 611,51	-5 330,39	23 254,62
31001 MOE - Règlement MO	18 209,30	17 767,95	441,35	23 098,34	441,35			23 539,69	5 330,39	441,35
3121 Honoraires bureau d'études pour déclaration loi/l'eau	16 985,68	16 139,38	846,30	16 139,38		846,30		16 985,68		846,30
3210 Honoraires de géotechnicien	12 911,50	12 911,50		12 911,50				12 911,50		
3240 Honoraires de CSPS	7 080,50	3 689,00	3 391,50	3 580,50	3 500,00			7 080,50		3 500,00
3260 Honoraires CAC					1 050,00			1 050,00	1 050,00	1 050,00
3290 Honoraires de Géomètre	6 406,70		6 406,70		3 203,35	3 203,35		6 406,70		6 406,70
3800 Révision ces prix	4 791,00	675,67	4 115,33	667,01	2 562,00	1 561,99		4 791,00		4 123,99
4 TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES	**4 099 403,27**	**1 794 327,20**	**2 305 076,07**	**1 770 996,93**	**1 786 880,56**	**541 525,78**		**4 099 403,27**		**2 328 406,34**
4110 Piste Saint-Paul	3 785 362,46	1 768 152,46	2 017 210,00	1 748 966,49	1 593 865,00	442 530,97		3 785 362,46		2 036 395,97
4170 Révisions	95 046,00	26 174,74	68 871,26	22 030,44	73 015,56			95 046,00		73 015,56
4180 Imprévus	75 984,91		75 984,91		60 000,00	15 984,91		75 984,91		75 984,91
4181 Tolérance Moe	143 009,90		143 009,90		60 000,00	83 009,90		143 009,90		143 009,90
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	**264 838,92**	**223 943,80**	**40 895,12**	**221 376,42**	**15 896,41**	**27 566,09**		**264 838,92**		**43 462,50**
5110 Rémunération SPL Maraïna	255 611,53	215 541,18	40 070,35	213 181,44	14 864,00	27 566,09		255 611,53		42 430,09
5800 Révisions	9 227,39	8 402,62	824,77	8 194,98	1 032,41			9 227,39		1 032,41
6 AUTRES DEPENSES	**13 020,00**	**5 863,26**	**7 156,74**	**4 148,88**	**2 400,00**	**5 421,12**		**11 970,00**	**-1 050,00**	**7 821,12**
6101 Reprographie	2 170,00		2 170,00		1 200,00	970,00		2 170,00		2 17
6102 Supports de communication	2 712,50		2 712,50		1 200,00	462,50		1 662,50	-1 050,00	1 66
6104 Publication et insertion dans la presse	8 137,50	5 863,26	2 274,24	4 148,88		3 988,62		8 137,50		3 98
2 RECETTES	**4 558 588,77**	**2 893 654,40**	**1 664 934,37**	**2 912 216,43**	**1 054 277,09**	**592 095,25**		**4 558 588,77**		**1 646 37**
7 Mandant	**4 558 588,77**	**2 893 654,40**	**1 664 934,37**	**2 912 216,43**	**1 054 277,09**	**592 095,25**		**4 558 588,77**		**1 646 37**
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	4 275 540,57	2 651 501,32	1 624 039,25	2 667 300,32	1 038 380,68	564 529,16		4 270 210,16	-5 330,41	1 602 90
7101 Rémunération du mandataire	264 838,90	223 943,78	40 895,12	221 376,42	15 896,41	27 566,09		264 838,92	0,02	43 46
7200 Règlement direct par le MO	18 209,30	18 209,30		23 539,69				23 539,69	5 330,39	
SOLDE				772 940,58						

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

VI.2 PLANNING PREVISIONNEL ACTUALISE AU 31/12/2020

N°	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin
1	**ANNEXE 6 - PLANNING PREVISIONNEL VVR Saint-Paul**	**2103 j?**	**Mar 15/10/13**	**Jeu 04/11/21**
2	Notification Mandat SPLA MARAINA	0 j	Mar 15/10/13	Mar 15/10/13
3	Transmission de l'avenant de transfert du marché MOE	1 j	Lun 28/10/13	Lun 28/10/13
4	Notification avenant tripartite signé	1 j	Mer 11/12/13	Mer 11/12/13
5	OS n°1 SPLA Maraina : suspension PRO	1 j	Jeu 19/12/13	Jeu 19/12/13
6				
7	**CONSULTATIONS**	**1910 j**	**Mar 17/12/13**	**Lun 12/04/21**
8	Géotechnique	134 j	Mar 17/12/13	Ven 20/06/14
9	CSPS	71 j	Jeu 04/09/14	Jeu 11/12/14
10	Etudes réglementaires	144 j	Mar 02/12/14	Ven 19/06/15
11	Géomètre (foncier)	66 j	Jeu 24/09/15	Jeu 24/12/15
12	Entreprise de travaux	68 j	Ven 27/07/18	Mar 30/10/18
13	Entreprise de travaux de la tranche 2	90 j	Mar 08/12/20	Lun 12/04/21
14				
15	**ETUDES OPERATIONNELLES**	**1622 j**	**Lun 23/06/14**	**Mar 08/09/20**
16	Etude géotechnique	64 j	Lun 23/06/14	Jeu 18/09/14
17	PRO	28 j	Mer 12/11/14	Ven 19/12/14
18	Reprise et Validation par le MO	80 j	Mer 10/02/16	Mar 31/05/16
19	Etudes OA et Passerelles	78 j	Mer 02/08/17	Ven 17/11/17
20	Validation Etudes OA et Passerelles	73 j	Lun 20/11/17	Mer 28/02/18
21	Géomètre foncier	22 j	Lun 02/05/16	Mar 31/05/16
22	DCE	22 j	Ven 01/06/18	Lun 02/07/18
23	Validation par le MOA	10 j	Mar 03/07/18	Lun 16/07/18
24	DCE Tranche 2	10 j	Mar 30/06/20	Lun 13/07/20
25	Validation MOA	10 j	Mer 26/08/20	Mar 08/09/20
26				
27	**PROCEDURES REGLEMENTAIRES**	**1011 j**	**Jeu 02/10/14**	**Jeu 16/08/18**
28	Cadrage préalable service de l'Etat	7 j	Jeu 02/10/14	Ven 10/10/14
29	Dossier de déclaration loi sur l'eau	33 j	Jeu 01/03/18	Lun 16/04/18
30	Instruction DLE	66 j	Mar 17/04/18	Mar 17/07/18
31	Décisions des services de l'Etat	22 j	Mer 18/07/18	Jeu 16/08/18
32	Arrêtés d'autorisation	0 j	Jeu 16/08/18	Jeu 16/08/18
33	Négociation foncière	33 j	Lun 10/08/15	Mar 23/09/15
34	Acquisition du foncier	59 j	Mer 01/06/16	Lun 22/08/16
35				
36	**TRAVAUX**	**700 j**	**Ven 01/03/19**	**Jeu 04/11/21**
37	Période de préparation	1 mois	Ven 01/03/19	Jeu 28/03/19
38	Travaux -Tranche 1	9 mois	Ven 29/03/19	Jeu 05/12/19
39	Période de préparation	1 mois	Ven 18/06/21	Jeu 15/07/21
40	Travaux -Tranche 2	4 mois	Ven 16/07/21	Jeu 04/11/21



Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

VI.3 RECAPITULATIF DES DEPENSES ET DES RECETTES DE L'ANNEE 2020

Intitulé	Bilan	Engagé	Tiers	Réglé
1 DEPENSES	**4 558 588,77**	**2 185 144,43**		**109 116,99**
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**181 326,58**	**178 770,03**		**11 425,77**
3100 Honoraires Moe (MO)	**114 941,90**	**115 382,81**		**11 425,77**
00027 NH 18			00306 INCOM	569.63
00028 NH 19			00306 INCOM	7 275.64
00029 NH 20			00306 INCOM	3 580.50
31001 MOE - Règlement MO	**18 209,30**	**17 768,39**		
3121 Honoraires bureau d'études pour déclaration loi/l'eau	**16 985,68**	**20 620,43**		
3210 Honoraires de géotechnicien	**12 911,50**	**12 911,50**		
3240 Honoraires de CSPS	**7 080,50**	**6 911,45**		
3260 Honoraires CAC		**759,50**		
3290 Honoraires de Géomètre	**6 406,70**	**4 415,95**		
3800 Révision des prix	**4 791,00**			
4 TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES	**4 099 403,27**	**1 768 152,46**		**81 489,78**
4110 Piste Saint-Paul	**3 785 362,46**	**1 768 152,46**		**79 830,31**
00006 SITUATION N°6 LOT 2			1215 HYDROTECH	79 830.31
4170 Révisions	**95 046,00**			**1 659,47**
00006 SITUATION N°6 LOT 2			1113 ROCS	1 659.47
4180 Imprévus	**75 984,91**			
4181 Tolérance Moe	**143 009,90**			
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	**264 838,92**	**232 358,68**		**16 201,44**
5110 Rémunération SPL Maraïna	**255 611,53**	**232 358,68**		**14 033,50**
00028 NH N°24			00001 REGION REUNION	7 653.77
00029 NH N°25			00001 REGION REUNION	2 359.88
00030 NH N°26			00001 REGION REUNION	2 359.88
00032 NH 27			00001 REGION REUNION	1 659.97
5800 Révisions	**9 227,39**			**2 167,94**
00028 NH N°24			00001 REGION REUNION	673.53
00029 NH N°25			00001 REGION REUNION	284.20
00030 NH N°26			00001 REGION REUNION	184.08
00032 NH 27			00001 REGION REUNION	1 026.13
6 AUTRES DEPENSES	**13 020,00**	**5 863,26**		
6101 Reprographie	**2 170,00**			
6102 Supports de communication	**2 712,50**			
6104 Publication et insertion dans la presse	**8 137,50**	**5 863,26**		

INCOM
SARL CAPITAL 40 000 € RC N° 75 B 51
Village Entreprise – Technopole de La Réunion
18, rue Albert LOUGNON – CS 61061
97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX
France DOM-TOM : Tél. : 0262.21.73.80 – Fax : 0262.41.72.84
Etranger : Tél. : + 262.21.73.80 – Fax : + 262.41.72.84

INGENIERIE – CONCEPTION – MAITRISE
SIRET : 310 865 340 00049 - APE : 7112 B
E-mail : bet@incom.re
Site web : www.incom.re

PAYÉ LE 21 FEV. 2020

3006-01-01

FACTURE CLIENT N° FA_011/01/2020

N° Aff. : 3080-5 — 411RG_3080-5

N.H. N° 18 — Date : 30/01/2020

Opération : VOIE VELO REGIONALE - LOT 5 — Client : SPLA MARAINA

Marché N° 12-RG-083-D-MO-PA — Mandataire : INCOM SARL

Phase	INCOM (INFRA) CONTRAT	AVANCEMENT %	MONTANT	ATEA CONTRAT	AVANCEMENT %	MONTANT	INSET CONTRAT	AVANCEMENT %	MONTANT
A - Tr Ferme									
AVP	13 076,00 €	100%	13 076,00 €	1 100,00 €	100%	1 100,00 €	2 200,00 €	100%	2 200,00 €
PRO	14 713,60 €	100%	14 713,60 €	1 100,00 €	100%	1 100,00 €	2 200,00 €	100%	2 200,00 €
	27 789,60 €								
B - Tr Cond 1									
ACT	7 638,00 €	100%	7 638,00 €	550,00 €	100%	550,00 €	0,00 €	0%	0,00 €
VISA	8 188,00 €	75%	6 141,00 €	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%	0,00 €
DET	27 020,40 €	60%	16 212,24 €	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%	0,00 €
AOR	4 094,00 €	60%	2 456,40 €	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%	0,00 €
	46 940,40 €								
AVENANT 2 : OA cimetière - Passerelle									
A - Tr Ferme									
AVP-PRO									
OA Cimetière	10 250,00 €	100%	10 250,00 €	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%	0,00 €
Passerelle	6 150,00 €	100%	6 150,00 €	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%	0,00 €
	16 400,00 €								
B - Tr Cond 1									
ACT									
OA Cimetière	1 925,00 €	100%	1 925,00 €	0,00 €	0%		0,00 €	0%	0,00 €
Passerelle	1 155,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%		0,00 €	0%	0,00 €
VISA									
OA Cimetière	2 100,00 €	100%	2 100,00 €	0,00 €	0%		0,00 €	0%	0,00 €
Passerelle	1 260,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%		0,00 €	0%	0,00 €
DET									
OA Cimetière	2 625,00 €	100%	2 625,00 €	0,00 €	0%		0,00 €	0%	0,00 €
Passerelle	1 575,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%		0,00 €	0%	0,00 €
AOR									
OA Cimetière	875,00 €	50%	437,50 €	0,00 €	0%		0,00 €	0%	0,00 €
Passerelle	525,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%		0,00 €	0%	0,00 €
	12 040,00 €								
TOTAL AV.2	***28 440,00 €***								
TOTAL	**103 170,00 €**			**2 750,00 €**			**4 400,00 €**		

									HONO. CUMULES
	AVANCE FORFAITAIRE (H.T.)	4 021,80 €		AVANCE FORFAITAIRE (H.T.)	165,00 €		AVANCE FORFAITAIRE (H.T.)	726,00 €	
	CUMUL FACTURE	83 724,74 €		CUMUL FACTURE	2 750,00 €		CUMUL FACTURE	4 400,00 €	90 874,74 €
	CUMUL ANTERIEUR	83 199,74 €		CUMUL ANTERIEUR	2 750,00 €		CUMUL ANTERIEUR	4 400,00 €	90 349,74 €
A	MENSUEL H.T.	525,00 €		MENSUEL H.T.	0,00 €		MENSUEL H.T.	0,00 €	525,00 €
	CUMUL REVISION	0,00 €		CUMUL REVISION	0,00 €		CUMUL REVISION	0,00 €	0,00 €
	CUMUL ANTERIEUR	0,00 €		CUMUL ANTERIEUR	0,00 €		CUMUL ANTERIEUR	0,00 €	0,00 €
B	MENSUEL H.T.	0,00 €		MENSUEL H.T.	0,00 €		MENSUEL H.T.	0,00 €	0,00 €
	A.F. CUMUL A REMBOURSER (H.T.)	4 021,80 €		A.F. CUMUL A REMBOURSER (H.T.)	165,00 €		A.F. CUMUL A REMBOURSER (H.T.)	726,00 €	0,00 €
	A.F. CUMUL REMBOURSE (H.T.)	4 021,80 €		A.F. CUMUL REMBOURSE (H.T.)	165,00 €		A.F. CUMUL REMBOURSE (H.T.)	726,00 €	0,00 €
C	A.F. REMBOURSE SUR NH14	0,00 €		A.F. REMBOURSE SUR NH14	0,00 €		A.F. REMBOURST MENSUEL (H.T.)	0,00 €	0,00 €
	A+B-C (TOTAL DU MOIS) H.T.	525,00 €		A+B-C (TOTAL DU MOIS) H.T.	0,00 €		A+B-C (TOTAL DU MOIS) H.T.	0,00 €	525,00 €
	T.V.A. 8,5 %	44,63 €		T.V.A. 8,5 %	0,00 €		T.V.A. 8,5 %	0,00 €	44,63 €
	TOTAL T.T.C.	569,63 €		TOTAL T.T.C.	0,00 €		TOTAL T.T.C.	0,00 €	569,63 €

CHORUS
REÇU LE
12 FEV. 2020
SPL MARAÏNA

Le Directeur,
C. BOURGOIN

INCOM
SARL CAPITAL 40 000 € - RC N° 75 B 51
Technopole Albert Lougnon - CS 61061
97495 SAINTE-CLOTILDE CEDEX
Tél. : 0262 [illegible] - Fax : 0262 41 72 84
[illegible]

Atteste service fait

Le 18 Février 2020

Frederic M

Adresser libératoire, également à adresser au Comptable d'affectation
C.G.A. - Ile de la Réunion
BP 331 - 21, rue Félix Guyon
97400 SAINT-DENIS
Tél. : 02 62 40 12 26 - Fax : 02 62 40 12 21
IBAN : FR76 1871 9000 3800 8016 9030 001
BIC : BFCOREAXXX
SUBROGÉE EN NOS DROITS

Atteste service fait

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

INCOM
SARL CAPITAL 40 000 € RC N° 75 B 51
Village Entreprise – Technopôle de La Réunion
18, rue Albert LOUGNON – CS 61061
97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX
France DOM-TOM : Tél. : 0262.21.73.80 – Fax : 0262.41.72.84
Etranger : Tél. : + 262.21.73.80 – Fax : + 262.41.72.84

INGENIERIE – CONCEPTION – MAITRISE
SIRET : 310 865 340 00049 - APE : 7112 B

E-mail : bet@incom.re
Site web : www.incom.re

3006-07-0001

FACTURE CLIENT N° FA_016/07/2020

N° Aff. : 3080-5 — 411RG_3080-5

N.H. **N° 19** Date : 30/07/2020

Opération : **VOIE VELO REGIONALE - LOT 5**

Client : **SPLA MARAINA**

Marché N° **12-RG-083-D-MO-PA**

Mandataire : **INCOM SARL**

ATTESTE SERVICE FAIT LE 16/09/2020
FREDERIC MOUTAMA

PAYE LE 23/09/2020

Phase	INCOM (INFRA) CONTRAT	AVANCEMENT %	MONTANT	ATEA CONTRAT	AVANCEMENT %	MONTANT	INSET CONTRAT	AVANCEMENT %	MONTANT
A - Tr Ferme									
AVP	13 076,00 €	100%	13 076,00 €	1 100,00 €	100%	1 100,00 €	2 200,00 €	100%	2 200,00 €
PRO	14 713,60 €	100%	14 713,60 €	1 100,00 €	100%	1 100,00 €	2 200,00 €	100%	2 200,00 €
	27 789,60 €								
B - Tr Cond 1									
ACT	7 638,00 €	100%	7 638,00 €	550,00 €	100%	550,00 €	0,00 €	0%	0,00 €
VISA	8 188,00 €	75%	6 141,00 €	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%	0,00 €
DET	27 020,40 €	**75%**	**20 265,30 €**	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%	0,00 €
AOR	4 094,00 €	**100%**	**4 094,00 €**	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%	0,00 €
	46 940,40 €								
AVENANT 2 : OA cimetière - Passerelle									
A - Tr Ferme									
AVP-PRO									
OA Cimetière	10 250,00 €	100%	10 250,00 €	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%	0,00 €
Passerelle	6 150,00 €	100%	6 150,00 €	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%	0,00 €
	16 400,00 €								
B - Tr Cond 1									
ACT									
OA Cimetière	1 925,00 €	100%	1 925,00 €	0,00 €	0%		0,00 €	0%	0,00 €
Passerelle	1 155,00 €	**50%**	**577,50 €**	0,00 €	0%		0,00 €	0%	0,00 €
VISA									
OA Cimetière	2 100,00 €	100%	2 100,00 €	0,00 €	0%		0,00 €	0%	0,00 €
Passerelle	1 260,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%		0,00 €	0%	0,00 €
DET									
OA Cimetière	2 625,00 €	100%	2 625,00 €	0,00 €	0%		0,00 €	0%	0,00 €
Passerelle	1 575,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%		0,00 €	0%	0,00 €
AOR									
OA Cimetière	875,00 €	**100%**	**875,00 €**	0,00 €	0%		0,00 €	0%	0,00 €
Passerelle	525,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%		0,00 €	0%	0,00 €
	12 040,00 €								
TOTAL AV.2	***28 440,00 €***								
TOTAL	**103 170,00 €**			**2 750,00 €**			**4 400,00 €**		

Le Directeur,
C. BOURGOIN

		INCOM (INFRA)	ATEA	INSET	HONO. CUMULES
	AVANCE FORFAITAIRE (H.T.)	**4 021,80 €**	**165,00 €**	**726,00 €**	
	CUMUL FACTURE	90 430,40 €	2 750,00 €	4 400,00 €	97 580,40 €
	CUMUL ANTERIEUR	83 724,74 €	2 750,00 €	4 400,00 €	90 874,74 €
A	**MENSUEL H.T.**	**6 705,66 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**6 705,66 €**
	CUMUL REVISION	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	0,00 €
	CUMUL ANTERIEUR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
B	**MENSUEL H.T.**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	0,00 €
	A.F. CUMUL A REMBOURSER (H.T.)	4 021,80 €	165,00 €	726,00 €	0,00 €
	A.F. CUMUL REMBOURSE (H.T.)	4 021,80 €	165,00 €	726,00 €	0,00 €
C	**A.F. REMBOURSE SUR NH14**	**0,00 €**	**0,00 €**	**A.F. REMBOURST MENSUEL (H.T.) 0,00 €**	**0,00 €**
	A+B-C (TOTAL DU MOIS) H.T.	**6 705,66 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**6 705,66 €**
	T.V.A. 8,5 %	569,98 €	0,00 €	0,00 €	569,98 €
	TOTAL T.T.C.	**7 275,64 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**7 275,64 €**

Pour être libératoire, paiement à adresser à :
Compagnie Générale d'Affacturage
C.G.A. - Ile de la Réunion
BP 331 - 21, rue Félix Guyon
97400 SAINT-DENIS
Tél. : 02 62 40 12 20 - Fax : 02 62 40 12 21
IBAN : FR 76 1871 9000 S060 S046 9040 001
BIC : BFCORERXXXX
SUBROGÉE EN NOS DROITS

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

INCOM
SARL CAPITAL 40 000 € RC N° 75 B 51
Village Entreprise – Technopôle de La Réunion
18, rue Albert LOUGNON – CS 61061
97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX
France DOM-TOM : Tél. : 0262.21.73.80 – Fax : 0262.41.72.84
Etranger : Tél. : + 262.21.73.80 – Fax : + 262.41.72.84

INGENIERIE – CONCEPTI
SIRET : 310 865 340 00049
APE : 7112 B
E-mail : bet@incom.re
Site web : www.incom.re

FACTURE CLIENT N° FA_018/09/2020

N° Aff. : **3080-5**
411RG_3080-5

N.H. **N° 20** Date : **30/09/2020**
Marché N° **12-RG-083-D-MO-PA**

Opération : **VOIE VELO REGIONALE - LOT 5**
Mandataire : **INCOM SARL**

Client : **SPLA MARAINA**

Phase	INCOM (INFRA) CONTRAT	AVANCEMENT %	MONTANT	ATEA CONTRAT	AVANCEMENT %	MONTANT	INSET CONTRAT	AVANCEMENT %	MONTANT
A - Tr Ferme									
AVP	13 076,00 €	100%	13 076,00 €	1 100,00 €	100%	1 100,00 €	2 200,00 €	100%	2 200,00 €
PRO	14 713,60 €	100%	14 713,60 €	1 100,00 €	100%	1 100,00 €	2 200,00 €	100%	2 200,00 €
	27 789,60 €								
B - Tr Cond 1									
ACT	7 638,00 €	100%	7 638,00 €	550,00 €	100%	550,00 €	0,00 €	0%	0,00 €
VISA	8 188,00 €	75%	6 141,00 €	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%	0,00 €
DET	27 020,40 €	75%	20 265,30 €	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%	0,00 €
AOR	4 094,00 €	100%	4 094,00 €	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%	0,00 €
	46 940,40 €								
AVENANT 2 : OA cimetière - Passerelle									
A - Tr Ferme									
AVP-PRO									
OA Cimetière	10 250,00 €	100%	10 250,00 €	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%	0,00 €
Passerelle	6 150,00 €	100%	6 150,00 €	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%	0,00 €
	16 400,00 €								
B - Tr Cond 1									
ACT									
OA Cimetière	1 925,00 €	100%	1 925,00 €	0,00 €	0%		0,00 €	0%	0,00 €
Passerelle	1 155,00 €	50%	577,50 €	0,00 €	0%		0,00 €	0%	0,00 €
VISA									
OA Cimetière	2 100,00 €	100%	2 100,00 €	0,00 €	0%		0,00 €	0%	0,00 €
Passerelle	1 260,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%		0,00 €	0%	0,00 €
DET									
OA Cimetière	2 625,00 €	100%	2 625,00 €	0,00 €	0%		0,00 €	0%	0,00 €
Passerelle	1 575,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%		0,00 €	0%	0,00 €
AOR									
OA Cimetière	875,00 €	100%	875,00 €	0,00 €	0%		0,00 €	0%	0,00 €
Passerelle	525,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%		0,00 €	0%	0,00 €
	12 040,00 €								
TOTAL AV.2	***28 440,00 €***								
AVENANT 4 : 2è tr travaux & 3 passerelles/canal Bernica									
B - Tr Cond 1									
ACT	***6 050,00 €***								
Reprise DCE	3 300,00 €	100%	3 300,00 €	0,00 €	0%		0,00 €	0%	0,00 €
Analyse des offres	2 750,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%		0,00 €	0%	0,00 €
DET	4 350,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%		0,00 €	0%	0,00 €
AOR	2 000,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0%		0,00 €	0%	0,00 €
TOTAL AV.4	***12 400,00 €***								

										GLOBAL
TOTAL H.T.	**115 570,00 €**			**2 750,00 €**			**4 400,00 €**			**122 720,00 €**
	AVANCE FORFAITAIRE (H.T.)	**4 021,80 €**		**AVANCE FORFAITAIRE (H.T.)**	**165,00 €**		**AVANCE FORFAITAIRE (H.T.)**	**726,00 €**		**HONO. CUMULES**
	CUMUL FACTURE	93 730,40 €		CUMUL FACTURE	2 750,00 €		CUMUL FACTURE	4 400,00 €		100 880,40 €
	CUMUL ANTERIEUR	90 430,40 €		CUMUL ANTERIEUR	2 750,00 €		CUMUL ANTERIEUR	4 400,00 €		97 580,40 €
A	**MENSUEL H.T.**	**3 300,00 €**		**MENSUEL H.T.**	**0,00 €**		**MENSUEL H.T.**	**0,00 €**		**3 300,00 €**
	CUMUL REVISION	**0,00 €**		CUMUL REVISION	**0,00 €**		CUMUL REVISION	**0,00 €**		0,00 €
	CUMUL ANTERIEUR	0,00 €		CUMUL ANTERIEUR	0,00 €		CUMUL ANTERIEUR	0,00 €		0,00 €
B	**MENSUEL H.T.**	**0,00 €**		**MENSUEL H.T.**	**0,00 €**		**MENSUEL H.T.**	**0,00 €**		0,00 €
	A.F. CUMUL A REMBOURSER (H.T.)	*4 021,80 €*		*A.F. CUMUL A REMBOURSER (H.T.)*	*165,00 €*		*A.F. CUMUL A REMBOURSER (H.T.)*	*726,00 €*		*0,00 €*
	A.F. CUMUL REMBOURSE (H.T.)	*4 021,80 €*		*A.F. CUMUL REMBOURSE (H.T.)*	*165,00 €*		*A.F. CUMUL REMBOURSE (H.T.)*	*726,00 €*		*0,00 €*
C	*A.F. REMBOURSE SUR NH14*	*0,00 €*		*A.F. REMBOURSE SUR NH14*	*0,00 €*		*A.F. REMBOURST MENSUEL (H.T.)*	*0,00 €*		*0,00 €*
	A+B-C (TOTAL DU MOIS) H.T.	**3 300,00 €**		**A+B-C (TOTAL DU MOIS) H.T.**	**0,00 €**		**A+B-C (TOTAL DU MOIS) H.T.**	**0,00 €**		**3 300,00 €**
	T.V.A. 8,5 %	280,50 €		T.V.A. 8,5 %	0,00 €		T.V.A. 8,5 %	0,00 €		280,50 €
	TOTAL T.T.C.	**3 580,50 €**		**TOTAL T.T.C.**	**0,00 €**		**TOTAL T.T.C.**	**0,00 €**		**3 580,50 €**

Le Directeur,
C. BOURGOIN

Pour être libératoire, paiement à adresser à :
Compagnie Générale d'Affacturage
C.G.A. - Ile de la Réunion
BP 331 - 21, rue Félix Guyon
97400 SAINT-DENIS
Tél. : 02 62 40 12 20 - Fax : 02 62 40 12 21
IBAN : FR 76 1871 9000 8000 8016 9646 001
BIC : BFCORERXXXX
SUBROGÉE EN NOS DROITS

INCOM
SARL CAPITAL 40 000 € - RCS 75 B 51
18, rue Albert Lougnon - CS 61061
97495 SAINTE-CLOTILDE CEDEX
Tél : 0262 21 73 80 - Fax : 0262 41 72 84

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

ROCS

INGENIERIE - CONCEPTION - MAITRISE
COURRIER ARRIVE
LE 30/03/2020
No A_155

SPL MARAINA
38, rue Colbert
97460 SAINT-PAUL

Le Port, le 30 mars 2020

Affaire: VOIE VELO REGIONALE DE SAINT-PAUL : AMENAGEMENT DE LA TRANCHE DE TRAVAUX N° 1 - LOT 2 : ELARGISSEMENT DE L'OUVRAGE D'ART SITUE SUR LA RAVINE DU CIMETIERE MARIN - MARCHE MANDAT N° A.2018.051

Facture N° RO/K/03/30
Chantier n° ROJ014

N° Prix	Désignation des travaux	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant HT Euro
	SITUATION N° 6 Travaux suivant décompte joint	ENS	1	566 783,05 €	566 783,05 €

INFORMATION COMPTABILITE

1) Répartition TTC de cette facture en cas de groupement

Montant TT Nom du prestataire
26 489,78 ROCS

Compte BNP PARIBAS n° 41919 09401 01096703291 96

2) Paiement direct aux fournisseurs et sous traitants :
40 000,00 **HYDROTECH**
15 000,00 **BTOI - ENROBES REUNION**

Montant HT		566 783,05
A déduire Situation n° 1 à 5		-413 836,95
Montant HT du mois		152 946,10
Révision de prix		1 529,47
Montant facture HT		154 475,57
TVA s/encaissement	8,50%	13 130,42
Montant TTC		**167 605,99**
Retenue de garantie		
Résorption Avance Fofaitaire		-86 116,21
GAPD BNP PARIBAS de 30 755,79 € du 03/04/2019		
Net à payer (Euro)		**81 489,78**

Escompte pour paiement anticipé : 0%
Intérêts financiers pour retard de paiement:
1,5 fois le taux en vigueur
Valeur en votre aimable règlement :
30 JOURS A RECEPTION FACTURE

ATTESTE SERVICE FAIT LE 31/03/2020
FREDERIC MOUTAMA

N. BACAR FADHULI

ROCS S.A.S
9 Rue Sully Prud' Homme
BP 40100 - 97420 LE PORT
SIRET : 352 272 439 00030
Tél : 0262 42 19 94 - Fax : 0262 42 15 28
Email : rocs@rocs.fr

PAYE LE 03/04/2020

1/1

ROCS
9, rue Sully Prud'homme
B.P. 40100
97725 LE PORT CEDEX
T : 02 62 42 19 94
rocs@rocs.fr

S.A.S AU CAPITAL DE 250 000 €
RCS SAINT-DENIS 352 272 439
CODE APE 4312B
SIRET 352 272 439 00030

NGE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina

OPÉRATION : VVR - LO T 2
RÉFÉRENCE : ROJ014
NATURE : OA - Génie Civil
COMMUNE : SAINT-PAUL
MAÎTRE D'ŒUVRE : INGEM
OPC : /
CONTRÔLE TECHNIQUE : /
CSPS : ARCHITEX

CERTIFICAT DE PAIEMENT N° 06

MARCHÉ N° : A.2018.051	LOT N° : 2
ENTREPRISE : ROCS	NATURE DES TRAVAUX : OA - Génie Civil

SITUATION AU 29/11/2019

IMMOBILISATIONS EN COURS :	AVANCEMEN	(A) CUMUL MOIS N	(B) CUMUL MOIS N-1	(C)=(A-B) SITUATION MOIS N
TRAVAUX :	99,97 %	566 783,05 €	413 836,95 €	152 946,10 €
TS :				- €
CUMUL AVANCEMENT (HT) :	**99,97 %**	**566 783,05 €**	**413 836,95 €**	**152 946,10 €**
RÉVISIONS DE PRIX :	0,97 %	5 525,70 €	3 996,23 €	1 529,47 €
DIVERS :				- €
:				- €
CUMUL SITUATION (HT) :		**572 308,75 €**	**417 833,18 €**	**154 475,57 €**
TVA :	8,50 %	48 646,24 €	35 515,82 €	13 130,42 €
CUMUL SITUATION (TTC) :	**100,95 %**	**620 954,99 €**	**453 349,00 €**	**167 605,99 €**
AVANCE FORFAITAIRE (TTC) :				- €
DROITS CONSTATÉS (TTC) :	100,95 %	620 954,99 €	453 349,00 €	167 605,99 €
DÉDUCTIONS (TTC) (montants en positif) :				
RETENUE DE GARANTIE :	5,00 %	- €	CAUTION	CAUTION
RÉSORPTION AVANCE :		184 534,74 €	98 418,53 €	86 116,21 €
PÉNALITÉS PROVISOIRES :				- €
NETTOYAGE CHANTIER :				- €
CUMUL DÉDUCTIONS (TTC) :		**- 184 534,74 €**	**- 98 418,53 €**	**- 86 116,21 €**
DROITS À PAIEMENT (TTC) :		**436 420,25 €**	**354 930,47 €**	**81 489,78 €**

Arrêté le présent décompte mensuel à la somme de :

Quatre vingt un mille quatre cent quatre vingt neuf euros et soixante dix huit cents./

PAIEMENTS DIRECTS

ENTREPRISE TITULAIRE :			CUMUL MOIS N	CUMUL MOIS N-1	SITUATION MOIS N
			266 024,52 €	184 534,74 €	81 489,78 €
HYDROTECH	40 000,00 €	0,00%			- €
BTOI - ENROBES REUNION	15 000,00 €	0,00%			- €
					- €
					- €
					- €
					- €
					- €

L'ENTREPRISE		LE MAÎTRE D'ŒUVRE
le : 30/03/2020	le :	le :
ROCS S.A.S 9 Rue Sully Prud' Homme BP 40100 - 97420 LE PORT SIRET : 352 272 439 00030 Fax : 0262 42 15 20		INGEM

CADRE RESERVÉ À MARAINA			
R.O. / R.D.C. / R. P. T.	S.M.	R.C.F	D.S.O
	le :	le :	le :

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina

OPÉRATION : VVR - LO T 2
RÉFÉRENCE : ROJ014
NATURE : OA - Génie Civil
COMMUNE : SAINT-PAUL
MAÎTRE D'ŒUVRE : INFRADIA
OPC : /
CONTRÔLE TECHNIQUE : /
CSPS : ARCHITEX

CERTIFICAT DE PAIEMENT N° 06

MARCHÉ N° :	A.2018.051	LOT N° :	2
ENTREPRISE :	ROCS	NATURE DES TRAVAUX :	OA - Génie Civil
TRAVAUX DU MOIS DE :	NOVEMBRE	DÉCOMPTE ARRÊTÉ AU :	29/11/2019

ENTREPRISE TITULAIRE

NOM	ADRESSE	TEL / GSM	E-MAIL
ROCS	9 Rue Sully Prud'homme 97420 LE PORT	02 62 42 19 94	rocs@rocs.fr

SOUS-TRAITANT / FOURNISSEUR

		NOM	TEL / GSM	DATE D'AGRÉMENT	MONTANT HT
(en paiement direct)	X	HYDROTECH	02 62 42 24 42	23/10/2019	40 000,00 €
(Autoliquidation TVA à cocher)	X	BTOI - ENROBES REUNION	02 62 24 06 31	23/10/2019	15 000,00 €

ENGAGEMENTS

	DATE / N°	HT	TVA	TTC
MONTANT DU MARCHÉ INITIAL :	A.2018.051 du 27/02/2019	566 927,00 €	48 188,80 €	615 115,80 €
LETTRE DE COMMANDE :			- €	- €
MONTANT MARCHÉ ACTUALISÉ :	(A)	566 927,00 €	48 188,80 €	615 115,80 €
OS / AVENANTS :			- €	- €
			- €	- €
			- €	- €
			- €	- €
			- €	- €
			- €	- €
			- €	- €
TOTAL DES TS :	(B)	- €	- €	- €
CUMUL :	(A+B)	566 927,00 €	48 188,80 €	615 115,80 €

CAUTIONS

	DATE	HT	TVA	TTC
AVANCE FORFAITAIRE (CMP art. 87) :		170 078,10 €	14 456,64 €	184 534,74 €
ACOMPTES :				
CAUTION BANCAIRE :				

NANTISSEMENT

DATE	MONTANT TTC	BANQUE	OBSERVATION

INFORMATIONS BANCAIRES

BANQUE :	BNP PARIBAS
N° DE COMPTE :	41919 09401 01096703291 96

AUTRES INFORMATIONS

DURÉE DE TRAVAUX (AE) :	03 mois
% D'AVANCE BRUT (AE) :	100 %

PROJET DE DECOMPTE MENSUEL N° 02 MAR 2020				MARCHE			Quantités mois m-1	Quantités mois m	Quantités totale cumulée	Montant total cumulée
N° Prix		Designation	u/m²	Quantité	P.U.	Montant HT				
1		**PRIX GENERAUX**								
1,01		Installations de chantier	FT	1	91 400,00	91 400,00	0,67	0,33	1,00	91 400,00 €
1,02		Etudes d'exécution	FT	1	16 500,00	16 500,00	1,00	0,00	1,00	16 500,00 €
1,03		Plan d'Assurance Qualité	FT	1	2 640,00	2 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00 €
1,04		Elaboration et suivi du PPSPS	FT	1	1 520,00	1 520,00	0,67	0,33	1,00	1 514,93 €
1,05		Géotechnique	FT	1	12 320,00	2 920,00	0,75	0,25	1,00	12 320,00 €
1,06		Dossier de récolement	FT	1	1 100,00	1 100,00	0,00	0,00	1,00	1 100,00 €
1,07		Epreuves de chargement	FT	1	2 700,00	2 700,00	0,00	0,00	1,00	2 700,00 €
					SOUS-TOTAL PRIX GENERAUX	**128 080,00**				**125 534,93 €**
2		**TERRASSEMENTS et DEMOLITIONS**								
2,01		Nettoyage - débroussaillage - régalement des emprises	FT	1	7 660,00	7 660	1,00	0,00	1,00	7 660,00 €
2,02		Fouilles en terrain de toute nature	m³	330	21,00	7 930	1030,00	0,00	1030,00	21 630,00 €
2,03		Remblaiement des fouilles	m³	50	35,00	1 750	0,00	60,00	60,00	1 500,00 €
2,04		Remblais contigus aux ouvrages (Grave 0/80)	m³	100	42,00	4 200	50,00	0,00	50,00	2 100,00 €
2,05		Enrochements libres (0m80 à 1m20)	m³	20	120,00	2 400	0,00	0,00	0,00	0,00 €
2,06		Enrochements liés (0m80 à 1m20)	m³	20	200,00	4 000	0,00	0,00	0,00	0,00 €
2,07		Démolition de maçonnerie	m³	120	24,00	2 880	160,00	0,00	160,00	3 840,00 €
2,08		Démolition de béton-armé (accès de dalle)	m³	10	100,00	200	0,00	2,00	0,00	1 200,00 €
										0,00 €
					SOUS-TOTAL TERRASSEMENTS et DEMOLITIONS	**30 940,00**	0,00			**37 930,00 €**
3		**STRUCTURE**								
3,01		Plateforme de travail sous ouvrage existant (y c. étaiement)	m²	150	109,00	16 350,00	160,00	0,00	160,00	17 440,00 €
3,02	A	Coffrage pour parement simple	m²	-	30,00		-	0,00		0,00 €
3,02	B	Coffrage pour parement fin	m²	460	30,00	14 400,00	222,00	0,00	222,00	19 980,00 €
3,02	C	Coffrage pour parement architecturé	m²	-	175,00		25,00	0,00	25,00	4 375,00 €
3,03	A	Béton C20/25 (massif de fondation)	m³	120	235,00	28 200,00	270,00	0,00	270,00	63 450,00 €
3,03	B	Béton C30/37 (ouvrages divers : chevêtre, ...)	m³	30	345,00	10 350,00	64,50	0,00	64,50	22 317,00 €
3,03	C	Béton C30/37 pour élément préfabriqué (poutre et dalle)	m³	40	1 100,00	44 000,00	24,00	0,00	24,00	26 400,00 €
3,04		Armatures passives pour B.A. (HA et ronds)	kg	12 500	1,80	22 500,00	8264,00	0,00	5264,00	14 875,20 €
3,05	A	Scellement d'armatures dans le dalle existante	ft	1	3 294,00	3 294,00	1,00	0,00	1,00	3 294,00 €
3,05	B	Scellement d'armatures dans le culée existante	ft	1	2 628,00	2 628,00	1,00	0,00	1,00	2 628,00 €
3,06		Bardage pour parements externes	m²	40	8,00	320,00	0,00	65,00	65,00	520,00 €
3,07		Drain à ressuyer en acier inox	ml	30	45,00	1 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00 €
3,08		Appareil d'appui	dm³	10	516,00	5 160,00	11,00	0,00	11,00	5 676,00 €
3,09		Chape d'étanchéité	m²	50	30,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00 €
3,10		Traitement des surfaces non coffrées	m²	100	8,00	800,00	64,24	0,00	64,24	513,92 €
-		Renforcement de la structure existante (béton projeté, ?)	ft	1	29 025,00	29 025,00	0,50	0,50	1,00	29 025,00 €
					SOUS-TOTAL STRUCTURE	**179 907,00**	0,00			210 494,12 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

4		VRD et EQUIPEMENTS					0,00			
4,01		Dépose et repose de GS8	ml	25		199,00	4 975,00	26,00	0,00	26,00	5 174,00 €
4,02		Fourreau PVC 110 divers	ml	300		15,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00 €
4,03		Grave 0/80	m³	75		30,00	2 250,00	23,00	0,00	23,00	690,00 €
4,04		Grave 0/31,5	m³	70		35,00	2 450,00	23,00	0,00	23,00	805,00 €
4,05		Imprégnation gravillonnée	m²	1 000		5,00	5 000,00	0,00		530,00	2 650,00 €
4,06		Enrobés (BBSG 0/10)	t	200		113,00	22 600,00	0,00		160,00	18 080,00 €
4,07		Signalisation horizontale et verticale	Ft	1		4 675,00	4 675,00	0,00		1,00	4 675,00 €
4,08		Maçonnerie de moellons (joints au mortier)	m³	580		180,00	104 400,00	250,00		515,00	92 700,00 €
4,09	a	Déplacement de réseau LA Créole Eau brute Cimetière	Ft	1		11 700,00	11 700,00	0,50		1,00	11 700,00 €
4,09	b	Déplacement de réseau La Créole AEP	Ft	1		17 700,00	17 700,00	0,50		1,00	17 700,00 €
4,09	c	Déplacement de réseau EDF HTA	Ft	1		9 100,00	9 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00 €
4,09	d	Déplacement de réseau Orange	Ft	1		17 000,00	17 000,00	1,00	0,00	1,00	17 000,00 €
4,09	e	Déplacement de réseau Région CRGT Fibre, ...	Ft	1		19 150,00	19 150,00	0,50		1,00	19 150,00 €
4,09	f	Déplacement de réseau autre (gestionnaire non identifié)	Ft	1		2 500,00	2 500,00	0,50	0,50	1,00	2 500,00 €
					SOUS-TOTAL VRD EQUIPEMENTS		228 000,00				192 824,00 €

1	PRIX GENERAUX	125 080,00	125 534,93 €
2	TERRASSEMENTS et DEMOLITIONS	30 940,00	37 930,00 €
3	STRUCTURE	179 907,00	210 494,12 €
4	VRD et EQUIPEMENTS	228 000,00	192 824,00 €
	Total H.T :	564 927,00	566 783,05 €
	T.V.A 8,5 % :	48 188,80	Situation n-1 413 836,95 €
	Total T.T.C.	615 115,80	PROJET DE DECOMPTE MENSUEL N° 05 MAR 2020 152 946,10 €

Le Port,
Le 26/03/2020

ROCS S.A.S
9 Rue Sully Prud' Homme
BP 40100 - 97420 LE PORT
SIRET . 352 272 439 00030
Tél : 0262 42 19 94 - Fax : 0262 42 15 20
Email : rocs@rocs.fr

Reçu le 26.03.20

INCOM

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

TITULAIRE :

ROCS
9, rue Sully Prud'homme
97420 LE PORT

FICHE DETAIL
CALCUL DE L'INDICE DE REVISION DES PRIX

jointe au Projet :
☑ de décompte mensuel n° **6** du mois de **nov.-19**
☐ de décompte final

MARCHE N° Mandat n° A.2018.051

MAÎTRE D'OUVRAGE	**CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**
MAÎTRE D'OUVRAGE MANDATE	**SPL MARAINA**
MAÎTRE D'ŒUVRE	**INCOM**
OBJET DU MARCHE	**Voie Vélo Régonale de Saint-Paul - Aménagement de la tranche de travaux n° 1 - Lot 2 : Elargissement de l'ouvrage d'art situé sur la Ravine du cimetière marin**

Suivant l'article n° 4.3.4 du CCAP, la formule de révision est :

Composition de la formule	Index de référence
Cn = 0,15 + 0,85 x (In/Io)	**TPR02**

dans laquelle :
In est la valeur de l'index de la formule pour le mois de révision considéré
Io est la valeur de l'index de la formule correspondant au mois d'établissement des prix du marché soit le mois de **juil-18** (mois m0)

Valeur de l'index Io = **100,9**

La révision des prix calculée :
- est définitive pour les travaux des décomptes n° **1 à 6**
- est provisoire pour les travaux du décompte n°
  cette révision provisoire étant basée sur l'indice du mois de

DETAIL DU CALCUL DES TAUX DE REVISION APPLIQUES

N° décompte concerné	Mois d'exécution des travaux	Valeur de l'index	Calcul de Cn	Taux de révision appliqué	
				Provisoire	Définitif
1	avr-19	101,4	1,00	0,00	0,00
2	juil-19	102,2	1,01	0,01	0,01
3	août-19	102,1	1,01	0,01	0,01
4	sept-19	102,1	1,01	0,01	0,01
5	oct-19	102,1	1,01	0,01	0,01
6	nov-19	102,2	1,01		0,01

ETAT DE L'ACTUALISATION OU DE LA REVISION DE PRIX

MAÎTRE D'ŒUVRE : **INCOM**	MARCHE N° **Mandat n° A.2018.051** NOTIFIE LE **27/02/2019** OBJET DU MARCHE : **Voie Vélo Régionale de Saint-Paul - Aménagement de la tranche de travaux n° 1 - Lot 2 : Elargissement de l'ouvrage d'art situé sur la Ravine du cimetière marin** TITULAIRE : **ROCS**	**SITUATION N° 6** du mois de **nov.-19**

1 - ☐ ACTUALISATION ☑ REVISION ☑ PROVISOIRE ☐ DEFINITIVE

Décompte concerné					Montant Actualisable ou Révisable du décompte antérieur	Calcul d'actualisation ou de révision		MONTANT	
N°	Mois	Taux de TVA	Partie actualisable ou révisable			Base de Calcul	Taux	Provisoire	Définitif
			Index Applicable	Montant					
1	2	3	4	5	6	7 = 5 - 6	8	9 = 7 x 8	10 = 7 x 8 ou 17 - 20
1	avril-19	8,50%	101,2	14 213,33 €	0,00 €	14 213,33 €	0,00	0,00 €	
2	juillet-19	8,50%	101,4	100 666,33 €	14 213,33 €	86 453,00 €	0,00	0,00 €	
3	août-19	8,50%	102,3	182 994,65 €	100 666,33 €	82 328,32 €	0,01	823,28 €	
4	septembre-19	8,50%	102,2	246 572,65 €	182 994,65 €	63 578,00 €	0,01	635,78 €	
5	octobre-19	8,50%	102,1	413 836,95 €	246 572,65 €	167 264,30 €	0,01	1 672,64 €	
							TOTAL Col. 9	3 131,71 €	

2 - ☐ ACTUALISATION DEFINITIVE ☑ REVISION DEFINITIVE

DECOMPTE CONCERNE			ACTUALISATION OU REVISION DEFINITIVE				ACTUALISATION OU REVISION PROVISOIRE A DEDUIRE		
N°	Mois	Taux de TVA	Index Applicable	Base de Calcul	Taux	Montant	N° de l'Etat	Date de l'Etat	Montant
11	12	13	14	15	16	17 = 15 x 16	18	19	20
1	avril-19	8,50%	101,4	14 213,33 €	0,00	0,00 €	01	avril-19	0,00 €
2	juillet-19	8,50%	102,2	86 453,00 €	0,01	864,53 €	02	juillet-19	0,00 €
3	août-19	8,50%	102,1	82 328,32 €	0,01	823,28 €	02	juillet-19	823,28 €
4	septembre-19	8,50%	102,1	63 578,00 €	0,01	635,78 €	04	septembre-19	635,78 €
5	octobre-19	8,50%	102,1	167 264,30 €	0,01	1 672,64 €	05	octobre-19	1 672,64 €
6	novembre-19	8,50%	102,2	152 946,10 €	0,01	1 529,47 €			

TOTAL Col. 10

NOTA : Si le taux définitif est connu dès l'établissement de l'état, l'actualisation ou la révision est unique.
Il convient dans ce cas de remplir le cadre de la partie 1 et de porter les montants dans la colonne 10.

Montant à porter sur l'état d'acompte (9 + 10)

A **Le Port**

LE **30/03/2020**

ROCS S.A.S
9 Rue Sully - Pid Homme
BP 1100 - 97420 LE PORT
SIRET : 352 272 439 00030
Tél : 0262 42 19 94 Fax : 0262 42 19 99
Email : rocs@rocs.re

376

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina
Au service des territoires

Société Publique Locale

Siège social
38, rue Colbert
97 460 Saint Paul

REÇU LE
02 AOUT 2021
DEGC

A Saint Paul, le

La Présidente-Directrice Générale

A

Madame La Présidente du Conseil Régional de la Réunion
Hôtel de Région Pierre Lagourgue
Avenue René Cassin – Moufia
BP 67190
97801 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

A l'attention de M. Arnaud CLAUDE

REÇU LE
30 JUIL. 2021
DGA-GCTD

Pôle Technique
Affaire suivie par : Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 0262 91 91 63

LRAR N° 2C 140 345 0197 6
Réf. : PT-562/07/2020/FCS/ALV/FM/NDC

Objet : Mandat « Création de la Voie Vélo Régionale – Tronçon Le Port/La Possession »
Compte-Rendu Annuel d'Activité – Année 2020

Madame La Présidente,

Par délibération en date du 16 juillet 2013, votre Commission Permanente a décidé de confier à la SPL Maraina un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la création de la Voie Vélo Régionale - Tronçon Le Port/La Possession.

Par la présente et conformément à l'article 13 de la convention de mandat, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le Compte-Rendu Annuel d'Activité pour cette opération, arrêté au 31 décembre 2020, pour **validation par votre Commission Permanente**.

Pour information, à la demande de l'Expert-Comptable de la SPL Maraina, les chiffres présentés sur les différentes périodes considérées ne sont plus les montants des prestations réalisées (factures reçues et attestées mais non encore réglées), mais les montants qui ont été effectivement réglés.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Nous vous prions d'agréer, Madame La Présidente, l'expression de notre considération distinguée.

28.07.2021
0501764

La Présidente-Directrice Générale,

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET

SPL MARAINA
Société Publique Locale
38, rue Colbert - 97460 Saint-Paul
Tel : 02 62 91 91 60 - Fax : 02 62 91 91 69
SIRET 520 664 004 00030 - RCS ST DENIS - APE 7490B

P.J. : Compte-Rendu Annuel d'Activité 2020 (1 ex.)

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE « CREATION DE LA VOIE VÉLO RÉGIONALE ENTRE LA COMMUNE DU PORT ET LA COMMUNE DE LA POSSESSION »

Compte-Rendu Annuel d'Activité
Année 2020

Juin 2021

Maraina
Au service des territoires

Société Publique Locale Maraïna
38 rue Colbert – 97460 Saint-Paul
Tel : 0262 91 91 60 – Fax : 0262 91 91 69 - Email : contact@spl-maraina.com

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE LA MISSION 3
I.1 PRESENTATION GENERALE 3
I.2 LES MISSIONS DU MANDATAIRE 4
I.3 LES INTERVENANTS 4
II. CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER 5
II.1 RAPPEL DES DECISIONS ADMINISTRATIVES 5
II.2 ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGES 6
II.3 BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE 7
III. ÉTAT D'AVANCEMENT OPÉRATIONNEL 8
III.1 ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL AU 31/12/2020 8
III.2 ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER AU 31/12/2020 12
IV. PRÉVISIONNEL D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2021 13
IV.1 AVANCEMENT OPERATIONNEL PREVISIONNEL 13
IV.2 ECHEANCIER DES APPELS DE FONDS 13
V. CONCLUSION 13
V.1 BILAN OPERATIONNEL DE L'ANNEE 2020 ET OBJECTIFS D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2021 13
V.2 BILAN FINANCIER AU 31/12/2020 ET PROPOSITION D'UN NOUVEAU BILAN POUR L'ANNEE 2021 14
VI. ANNEXES 17
VI.1 EVOLUTION DU BILAN DANS LE TEMPS 17
VI.2 PLANNING PREVISIONNEL ACTUALISE AU 31/12/2020 18
VI.3 RECAPITULATIF DES DEPENSES ET DES RECETTES DE L'ANNEE 2020 19

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

I. PRESENTATION DE LA MISSION

I.1 PRESENTATION GENERALE

Face aux engagements de la Région Réunion vers un développement durable de l'aménagement de son territoire, la mobilité constitue une thématique prépondérante.

Autour des politiques de déplacement, les enjeux actuels sont multiples : la réduction des émissions des gaz à effet de serre, la réduction des dépenses liées au transport, mais aussi un meilleur partage de l'espace public, la garantie d'une mobilité pour tous…

C'est particulièrement vrai à La Réunion où le rythme d'accroissement du parc automobile est extrêmement important et où des situations de paralysie et de congestion automobile sont relativement répandues.

Dans ce contexte, la Région Réunion a initié un projet d'aménagement d'un site propre vélo tout autour de l'île, s'inscrivant dans une stratégie d'encouragement à l'utilisation du vélo.

Ce projet appelé, Voie Vélo Régionale, porte sur la création de 220 km de piste cyclable tout autour de l'île.

Les principaux objectifs de ce véritable réseau cyclable hiérarchisé sont :

- Objectif 1 : promouvoir la pratique du vélo en tant que mode alternatif de déplacement à l'automobile et en complémentarité avec les transports en commun
- Objectif 2 : développer une pratique touristique peu répandue
- Objectif 3 : favoriser et développer le « réflexe vélo » pour l'ensemble des projets d'aménagements interférant avec l'itinéraire en site propre
- Objectif 4 : assurer un maillage cohérent avec les autres infrastructures cyclables de l'île et de déplacements en mode doux

Une étude préliminaire a été réalisée en mars 2010, définissant 22 sections d'aménagement à réaliser tout autour de l'île.

Sur la base de cette étude préalable, la Région a défini quelques tronçons prioritaires pour la réalisation des études opérationnelles et des travaux.

Dans ce cadre, la Région Réunion a sollicité l'intervention de la SPL Maraïna en tant que mandataire pour la mise en œuvre de l'opération sur l'un des tronçons prioritaires, situé entre les communes du Port et de La Possession, le long de la N 10001, du giratoire de la Halle des expositions du Port jusqu'au giratoire de la N1E.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

I.2 LES MISSIONS DU MANDATAIRE

Le mandat de Maîtrise d'Ouvrage comprend :

- La définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera exécuté ;
- La gestion du contrat de maîtrise d'œuvre ;
- La préparation de l'accord sur le projet ;
- La préparation du choix de l'entrepreneur, signature du contrat de travaux, après approbation du choix de l'entrepreneur par le maître de l'ouvrage, et gestion du contrat de travaux ;
- Le versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux ;
- La préparation à la réception de l'ouvrage ;
- L'accomplissement de tous actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

I.3 LES INTERVENANTS

Organismes	Qualité	Interlocuteurs	N° tél/GSM	Mail
REGION REUNION	Maître d'ouvrage	Arnaud CLAUDE	0692 87 96 13	arnaud.claude@cr-reunion.fr
		Stéphane LUCILLY	0262 90 84 32	stephane.lucilly@cr-reunion.fr
		Johny MEZINO	0692 66 93 22	johny.mezino@cr-reunion.fr
		Alain DALLEAU	0692 36 11 10	alain.dalleau@cr-reunion.fr
		Lora DAMOUR	0262 90 84 64	lora.damour@cr-reunion.fr
SPL Maraina	Mandataire	Anne-Lise VERNICHON	0693 91 56 40	anne-lise.vernichon@spl-maraina.com
		Frédéric MOUTAMA	0692 67 73 53	frederic.moutama@spl-maraina.com

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

II.1 RAPPEL DES DECISIONS ADMINISTRATIVES

- ***16/07/2013*** ***Délibération de la commission permanente***
  - *Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative à « la création de la Voie Vélo Régionale entre Le Port et La Possession », de son contenu, et de son montant prévisionnel et engagement des crédits correspondants à la rémunération du mandataire*

- ***23/08/2013*** ***Avis du Comité Technique et d'Engagement (CTE) – SPL Maraïna***
  - *Formulation d'un avis circonstancié favorable sur la faisabilité de l'opération*

- ***23/08/2013*** ***Décision du Conseil d'Administration (CA) - SPL Maraïna***
  - *Approbation de la Convention de Mandat à la SPL Maraïna pour un montant global de l'opération de 1 345 630,02€ TTC, dont une rémunération de 152 361,13 € TTC*

- ***15/10/2013*** ***Notification de la convention de mandat n° DMO/2013 1220 à la SPL Maraïna***

- ***13/10/2015*** ***Approbation du CRAC 2014 par la commission permanente***

- ***20/01/2016*** ***Notification de l'avenant n° 1 à la convention de mandat***

- ***12/12/2017*** ***Approbation CRAC 2015/2016 en Commission Permanente***

- ***13/10/2020*** ***Approbation CRAC 2018 en Commission Permanente***

- ***01/06/2021*** ***Approbation CRAC 2019 en Commission Permanente***

II.2 ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGES

Intitulé	Bilan approuvé	Titulaire	Date de notification	Engagement € TTC				Réalisé		% d'avancement	Réglé au 31/12/2020
				Base	Montant des avenants	Total engagé	Reste à engager	Réalisé au 31/12/2020	Reste à réaliser		
3007 VVR Le Port / La Possession	**1 345 630,08**			**884 209,27**	**24 255,99**	**908 465,26**	**437 164,82**	**894 994,01**	**13 471,25**	**98,52**	**893 721,96**
3100 Honoraires Moe	**32 040,05**			**32 040,05**		**32 040,05**		**32 006,20**	**33,85**	**99,89**	**32 006,20**
Marchés de Prestations Intellectuelles				**32 040,05**		**32 040,05**		**32 006,20**			**32 006,20**
15 01598 MOE - LOT 2		*0510 CABINET BETCR*	*05/02/2015*	*32 040,05*		*32 040,05*		*32 006,20*			*32 006,20*
3240 Honoraires de CSPS	**6 249,00**			**6 249,13**		**6 249,13**	**-0,13**	**1 297,66**	**4 951,47**	**20,77**	**1 297,66**
Marchés de Prestations Intellectuelles				**6 249,13**		**6 249,13**		**1 297,66**			**1 297,66**
17 04179 CSPS		*0659 IMPULSION INGENIERIE*	*18/12/2015*	*6 249,13*		*6 249,13*		*1 297,66*			*1 297,66*
4110 Piste Le Port et La Possession	**999 144,00**			**688 941,40**	**24 255,99**	**713 197,39**	**285 946,61**	**713 197,39**		**100,00**	**713 197,39**
Marchés de Travaux				**688 941,40**	**24 255,99**	**713 197,39**		**713 197,39**			**713 197,39**
17 04561 LOT 1 : TERRASSEMENT - VRD / SIGNALISATION		*00003 GTOI*	*23/08/2017*	*486 948,00*	*24 255,99*	*511 203,99*		*511 203,99*			*511 203,99*
17 04577 LOT 3 : ESPACES VERTS ET ENTRETIEN		*00338 EVE*	*23/08/2017*	*138 508,31*		*138 508,31*		*138 508,31*			*138 508,31*
17 04578 LOT 2 : ECLAIRAGES PUBLICS		*0763 CITEOS BOURBON LUMIERE*	*23/08/2017*	*63 485,09*		*63 485,09*		*63 485,09*			*63 485,09*
5110 Rémunération SPLA Maraïna	**152 361,13**			**152 361,13**		**152 361,13**		**132 010,03**	**20 351,10**	**86,64**	**131 477,14**
Rémunération mandataire				**152 361,13**		**152 361,13**		**132 010,03**			**131 477,14**
14 00587 Mandat de maitrise d'ouvrage de la VVR Le Port - La Possession		*00001 REGION REUNION*	*15/10/2013*	*152 361,13*		*152 361,13*		*132 010,03*			*131 477,14*
6102 Supports de communication	**2 712,50**			**379,75**		**379,75**	**2 332,75**	**379,75**		**100,00**	**379,75**
Lettre commande				**379,75**		**379,75**		**379,75**			**379,75**
18 05640 ATTESTATION FEDER		*0833 EXA SA*		*379,75*		*379,75*		*379,75*			*379,75*
6104 Publication et insertion dans la presse	**8 137,50**			**4 237,81**		**4 237,81**	**3 899,69**	**4 237,81**		**100,00**	**4 237,81**
Factures				**1 150,63**		**1 150,63**		**1 150,63**			**1 150,63**
14 01135 FA 104843		*00009 LE JIR - LE JOURNAL*	*24/08/2014*	*331,59*		*331,59*		*331,59*			*331,59*
14 01306 FA 364 982		*00010 LE QUOTIDIEN*	*22/07/2014*	*330,79*		*330,79*		*330,79*			*330,79*
14 01312 FA 2696686		*00011 DILA - BOAMP*	*18/08/2014*	*488,25*		*488,25*		*488,25*			*488,25*
Lettre commande				**3 087,18**		**3 087,18**		**3 087,18**			**3 087,18**
17 03780 Avis de parution - TRAVAUX		*00011 DILA - BOAMP*		*976,50*		*976,50*		*976,50*			*976,50*
17 03932 Avis de parution - TRAVAUX		*00010 LE QUOTIDIEN*		*368,34*		*368,34*		*368,34*			*368,34*
17 04277 Avis de parution - TRAVAUX		*00009 LE JIR - LE JOURNAL*		*381,23*		*381,23*		*381,23*			*381,23*
17 04544 Avis d'attribution : VVR Port / Possession Lots 1 à 3		*00011 DILA - BOAMP*		*488,25*		*488,25*		*488,25*			*488,25*
17 04575 AVIS ATTRIBUTION - REALISATION BANDES CYCLABLES		*00009 LE JIR - LE JOURNAL*		*468,59*		*468,59*		*468,59*			*468,59*
17 04585 AVIS ATTRIBUTION - REALISATION BANDES CYCLABLES		*00010 LE QUOTIDIEN*		*404,27*		*404,27*		*404,27*			*404,27*

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

II.3 BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE

Approuvé par la commission permanente le 01/06/2021.

Intitulé	€ HT	TVA	€ TTC
3007 VVR Le Port / La Possession	**1 240 212,07**	**105 418,01**	**1 345 630,08**
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**54 968,25**	**4 672,30**	**59 640,55**
3100 Honoraires Moe	29 530,00	2 510,05	32 040,05
3210 Honoraires de géotechnicien	8 000,00	680,00	8 680,00
3240 Honoraires de CSPS	5 759,45	489,55	6 249,00
3290 Honoraires de Géomètre	9 791,80	832,30	10 624,10
3800 Révision des prix	1 887,00	160,40	2 047,40
4 TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES	**1 028 870,05**	**87 453,95**	**1 116 324,00**
4110 Piste Le Port et La Possession	920 870,05	78 273,95	999 144,00
4170 Révision	27 000,00	2 295,00	29 295,00
4180 Imprévus	27 000,00	2 295,00	29 295,00
4181 Tolérance Moe	54 000,00	4 590,00	58 590,00
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	**144 373,76**	**12 271,77**	**156 645,53**
5110 Rémunération SPLA Maraïna	140 425,00	11 936,13	152 361,13
5800 Révisions	3 948,76	335,64	4 284,40
6 AUTRES DEPENSES	**12 000,00**	**1 020,00**	**13 020,00**
6101 Reprographie	2 000,00	170,00	2 170,00
6102 Supports de communication	2 500,00	212,50	2 712,50
6104 Publication et insertion dans la presse	7 500,00	637,50	8 137,50

Montant prévisionnel global de l'opération : 1 240 212,07 € HT, soit 1 345 630,08 € TTC.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

III. ÉTAT D'AVANCEMENT OPÉRATIONNEL

III.1 ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL AU 31/12/2020

- 11/09/2013 — Réunion préalable au démarrage de la mission
- 14/11/2013 — Réunion de coordination Région / SPL Maraina / Maître d'œuvre sur le projet d'échangeur à Sainte-Thérèse
- 10/12/2013 — Transmission pour validation des pièces techniques de consultation d'un maître d'œuvre
- 18/03/2014 — Validation des pièces techniques de consultation d'un maître d'œuvre
- 26/03/2014 — Revue de projet n°1
- 07/05/2014 — Revue de projet n°2
- 30/05/2014 — Transmission pour validation des pièces administratives de consultation d'un maître d'œuvre
- 08/07/2014 — Validation des pièces administratives de consultation d'un maître d'œuvre pour le lancement de la consultation
- 29/08/2014 — Revue de projet n°3
- 01/09/2014 — Réception des offres relatives à la consultation de la maîtrise d'œuvre
- 12/11/2014 — Transmission du rapport d'analyse des offres à la DAJM
- 18/11/2014 — Transmission par la SPL à la Région de l'appel de fonds n°1
- 24/11/2014 — Revue de projet n°4
- 02/12/2014 — Attribution du marché de maîtrise d'œuvre par la CAO
- 11/02/2015 — Notification du marché de Moe au groupement BETCR/JPC PARTNER / CABINET TESSON
- 05/03/2015 — Signature de l'OS n°1 – Démarrage des études AVP
- 31/03/2015 — Transmission par la SPL à la Région du CRAC 2014 pour avis
- 09/04/2015 — Revue de projet n° 5

  Formalisation du retrait du tronçon allant du giratoire Ste-Thérèse au giratoire des Vilebrequins (traité dans un autre marché)
- 14/04/2015 — Réunion intermédiaire entre Moe et SPL avant le rendu de l'AVP
- 27/04/2015 — Rendu de l'AVP V1
- 19/05/2015 — Transmission par la SPL à la Région de l'appel de fonds n° 2
- 10/06/2015 — Transmission par la SPL à la Région du CRAC 2014 pour approbation
- 22/06/2015 — Transmission par la SPL à la Moe du rapport d'analyse de l'AVP V1 – demande de reprise pour le 07/07
- 10/07/2015 — Rendu de l'AVP V2
- 22/07/2015 — Transmission par la SPL Maraina à la Région Réunion de l'Appel de Fonds n° 3

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

- *11/08/2015* — *Transmission par la SPL à la Moe du rapport d'analyse de l'AVP V2– demande de reprise pour le 26/08*
- *19/08/2015* — *Revue de projet n° 6*
- *07/09/2015* — *Rendu de l'AVP V3*
- *13/10/2015* — *Approbation du CRAC 2014 par la commission permanente*
- *06/11/2015* — *Transmission par la SPL à la Moe du rapport d'analyse de l'AVP V3 – demande de reprise pour le 23/11*
- *23/11/2015* — *Rendu de l'AVP V4*
- *16/12/2015* — *Réception par la SPL du courrier de notification de l'avenant n°1 à la convention de mandat*
- *17/12/2015* — *Réception par la SPL de l'autorisation de signer le marché de de CSPS de niveau 2*
- *18/12/2015* — *Notification du marché de CSPS de niveau 2 par la SPL Maraina*
- *28/01/2016* — *Revue de projet n°7*
- *02/02/2016* — *Notification par la SPL au Moe de l'avenant n°1 du marché de Moe (prolongation des délais de la Tranche Ferme)*
- *18/02/2016* — *Transmission par la SPL à la Région d'un courrier proposant la validation des études d'Avant-projet avec réserves à intégrer en phase Projet*
- *05/04/2016* — *Réception par la SPL d'un courrier du Moe à destination de la CCIR pour la gestion du foncier potentiellement impacté*
- *11/04/2016* — *Transmission par la SPL à la Région d'un courrier de relance pour la validation des études d'Avant-projet avec réserves à intégrer en phase Projet*
- *03/05/2016* — *Réception par la SPL d'un courrier de la Région pour validation des études d'Avant-projet avec réserves à intégrer en phase Projet*
- *18/05/2016* — *Transmission par la SPL au Moe du courrier de validation des études d'Avant-projet avec réserves à intégrer en phase Projet*
- *18/05/2016* — *Transmission par la SPL au Moe de l'OS n° 2 prescrivant le démarrage des études de la phase Projet avec intégration des réserves de la phase Avant-projet*
  - *Notifié le 23/05/2016 à l'entreprise – délai de 6 semaines – date de remise des études le 04/07/2016*
- *20/05/2016* — *Transmission par la SPL à la Mairie du Port d'un courrier de demande de prise de possession anticipée de la parcelle AV104*
- *14/06/2016* — *Transmission par la SPL à la Région de l'autorisation de signer l'avenant n°2 du marché de Moe (fixation du coût prévisionnel des travaux et du forfait définitif de la rémunération du Moe suite à la validation des études d'Avant-projet)*
- *Juillet - Août* — *Rendu des études PRO et validation de la phase*
- *06/07/2016* — *Rendu des études PRO*
- *21/09/2016* — *Présentation et validation des études PRO à la Région et aux associations de vélos libres*

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

- 30/09/2016 — Transmission d'un PRO définitif en intégrant les remarques du comité technique
- 20/10/2016 — Validation du PRO définitif par la Région
- 27/10/2016 — Transmission de l'OS prescrivant le dossier de consultation des entreprises
- 04/11/2016 — Démarrage des études relatives à la réalisation du dossier de consultation des entreprises
- 14/12/2016 — Transmission du dossier de consultation des entreprises
- 10/02/2017 — Publication de la Consultation
- 09/03/2017 — Remise des offres des entreprises
- 01/06/2017 — Remise du rapport d'analyse pour validation à la Région Réunion et le projet d'arrêté relatif à l'autorisation de signer
- 27/06/2017 — Avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution des marchés de travaux
- 06/07/2017 — Transmission du CRAC 2016 à la Région Réunion pour validation
- 11/08/2017 — Transmission des offres des entreprises au contrôle de légalité
- 28/08/2017 — Notification des marchés aux entreprises (GTOI, EVE, CITEOS)
- 29/08/2017 — Réunion de démarrage des travaux et OS n° 1 prescrivant la période de préparation
- 29/08/2017 — Réunion de projet n° 9
- 19/09/2017 — Remise à la Région Réunion du dossier FEDER
- 03/10/2017 — OS n° 2 aux entreprises prescrivant l'exécution des travaux
- 05/10/2017 — Réunion de présentation des aménagements à réaliser à la SRN Nord et Coordination
- 12/10/2017 — Réunion relative aux aménagements des espaces verts avec le service environnement de la Mairie du Port
- 06/11/2017 — Transmission d'un OS de suspension des travaux du lot n° 2 et n° 3 en attente de l'arrivée des mâts et de la validation de la demande de la Commune du Port pour les espaces verts
- 08/12/2017 — Demande du lot n° 1 VRD, la réception des ouvrages
- 12/12/2017 — Approbation CRAC 2015/2016 en Commission Permanente
- 19/12/2017 — Organisation de la réception des ouvrages du lot n° 1 avec la Ville du Port et la Région Réunion
- 23/01/2018 — Demande à la Région de réceptionner les ouvrages pour le lot n°1 « VRD/Terrassement »
- 09/02/2018 — Accord de la Région pour réceptionner les ouvrages du lot n°1 « VRD/Terrassement »
- 26/02/2018 — Transmission de l'OS N°4 à l'entreprise BOURBON LUMIERE prescrivant la reprise des travaux
- 28/02/2018 — Notification de la décision de réception (EXE0) à l'entreprise GTOI, titulaire du lot n°1 « VRD/Terrassement »

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

- *15/03/2018* — *Transmission de l'OS n°4 à l'entreprise EVE prescrivant la reprise des travaux*
- *20/03/2018* — *Réception des ouvrages du lot n°2 « Eclairage »*
- *05/04/2018* — *Réception des ouvrages du lot n°3 « Espaces verts/Entretien »*
- *10/04/2018* — *Demande à la Région de réceptionner les ouvrages pour le lot n°2 « Eclairage »*
- *26/04/2018* — *Accord de la Région pour réceptionner les ouvrages du lot n°2 « Eclairage »*
- *30/04/2018* — *Notification de la décision de réception (EXE6) à l'entreprise BOURBON LUMIERE, titulaire du lot n°2 « Eclairage »*
- *21/05/2018* — *Courrier de demande d'autorisation de signer les avenants pour le lot n°1 (GTOI) et le lot n°3 (EVE)*
- *31/05/2018* — *Demande à la Région de réceptionner les ouvrages pour le lot n°3 « Espaces verts/Entretien »*
- *08/06/2018* — *Autorisation de la Région pour signer et notifier les avenants aux entreprises des lots n°1 et n°3*
- *21/06/2018* — *Autorisation de la Région pour une réception partielle du lot n°3 « Espaces verts/Entretien »*
- *02/07/2018* — *Notification à l'entreprise EVE de l'EXE6, titulaire du lot n°3*
- *03/07/2018* — *Retour de l'avenant n°1 signé de GTOI*
- *10/07/2018* — *Transmission à la Région du projet de CRAC 2017 pour avis*
- *10/07/2018* — *Transmission des avenants des entreprises EVE et GTOI au contrôle de la légalité*
- *13/07/2018* — *Notification de l'avenant aux entreprises EVE et GTOI*
- *24/07/2018* — *Transmission à la Région de l'Appel de Fonds N°8*
- *04/09/2018* — *Transmission à la Région du CRAC définitif 2017 pour validation*
- *05/09/2018* — *Réception du Décompte Général Définitif (DGD) de l'entreprise CITEOS, titulaire du lot N°2*
- *13/09/2018* — *Transmission à la Région du DOE des entreprises des lots N°1 (GTOI), N°2 (CITEOS) et N°3 (EVE)*
- *29/10/2018* — *Réception du Décompte Général Définitif (DGD) de l'entreprise GTOI, titulaire du lot N°1*
- *14/12/2018* — *Réunion de fin de Garantie de Parfait Achèvement (GPA) du lot N°1 (GTOI)*
- *29/01/2019* — *Transmission des projets de DGD des lots 1 et 2 au MOE BETCR pour validation et signature*
- *05/02/2019* — *Transmission par le MOE du PV de fin de GPA pour le lot N°1*
- *08/04/2019* — *Visite de fin de GPA pour le lot N°3 Espaces Verts*
- *06/12/2019* — *Demande d'autorisation de libération de la RG pour les 3 lots*

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

- *17/08/2020* — *Réception des offres suite à la consultation d'un géomètre pour la réalisation d'un DMPC et d'un bornage des parcelles à acquérir suite aux travaux de la VVR du Port-Possession*
- *07/10/2020* — *Réunion de travail sur la mise au point foncier avec le service foncier de la Région*
- *03/04/2020* — *Demande d'autorisation à la région pour signer le marché de géomètre pour la réalisation d'un DMPC et d'un bornage des parcelles à acquérir suite aux travaux de la VVR du Port-Possession*
- *04/11/2020* — *Réunion de travail à la Mairie du Port sur les parcelles AV 292, BA 271, AZ 19 AZ 111 et AV 292*

III.2 ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER AU 31/12/2020

Intitulé	Bilan approuvé € TTC	Réglé			% de réglé
		Réglé en 2020	Cumul réglé au 31/12/2020	Reste à régler	
1 DEPENSES	**1 345 630,08**	**10 753,64**	**893 721,96**	**451 908,12**	**66,42**
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**59 640,55**		**33 303,86**	**26 336,69**	**55,84**
3100 Honoraires Moe	32 040,05		32 006,20	33,85	99,89
3210 Honoraires de géotechnicien	8 680,00			8 680,00	
3240 Honoraires de CSPS	6 249,00		1 297,66	4 951,34	20,77
3290 Honoraires de Géomètre	10 624,10			10 624,10	
3800 Révision des prix	2 047,40			2 047,40	
4 TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES	**1 116 324,00**	**10 753,64**	**720 939,00**	**395 385,00**	**64,58**
4110 Piste Le Port et La Possession	999 144,00	6 925,41	713 197,39	285 946,61	71,38
4170 Révision	29 295,00	3 828,23	7 741,61	21 553,39	26,43
4180 Imprévus	29 295,00			29 295,00	
4181 Tolérance Moe	58 590,00			58 590,00	
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	**156 645,53**		**134 861,54**	**21 783,99**	**86,09**
5110 Rémunération SPLA Maraïna	152 361,13		131 477,14	20 883,99	86,29
5800 Révisions	4 284,40		3 384,40	900,00	78,99
6 AUTRES DEPENSES	**13 020,00**		**4 617,56**	**8 402,44**	**35,47**
6101 Reprographie	2 170,00			2 170,00	
6102 Supports de communication	2 712,50		379,75	2 332,75	14,00
6104 Publication et insertion dans la presse	8 137,50		4 237,81	3 899,69	52,08
2 RECETTES	**1 345 630,08**		**903 267,15**	**442 362,93**	**67,13**
7 Mandant	**1 345 630,08**		**903 267,15**	**442 362,93**	**67,13**
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	1 188 984,56		768 405,61	420 578,95	64,63
7101 Rémunération du mandataire	156 645,52		134 861,54	21 783,98	86,09
SOLDE			9 545,19		

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

IV. PRÉVISIONNEL D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2021

IV.1 AVANCEMENT OPERATIONNEL PREVISIONNEL

L'année 2021 devra permettre :

- La notification du marché de géomètre ;
- La finalisation des négociations foncières ;
- La réalisation des DMPC pour les parcelles concernées.

IV.2 ECHEANCIER DES APPELS DE FONDS

Le montant prévisionnel des Appels de Fonds pour l'année 2021 s'élève à **0,00 € TTC.**

La répartition prévisionnelle des dépenses par poste est détaillée dans le tableau ci-après :

Intitulé	Bilan approuvé € TTC	Prévisionnel 2021				
		Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Année
1 DEPENSES	**1 345 630,08**	**7 330,69**	**700,00**		**14 173,50**	**22 204,19**
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**59 640,55**		**700,00**		**2 850,00**	**3 550,00**
3100 Honoraires Moe	32 040,05					
3210 Honoraires de géotechnicien	8 680,00					
3240 Honoraires de CSPS	6 249,00					
3260 Honoraires CAC			700,00		350,00	1 050,00
3290 Honoraires de Géomètre	10 624,10				2 000,00	2 000,00
3800 Révision des prix	2 047,40				500,00	500,00
4 TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES	**1 116 324,00**					
4110 Piste Le Port et La Possession	999 144,00					
4170 Révision	29 295,00					
4180 Imprévus	29 295,00					
4181 Tolérance Moe	58 590,00					
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	**156 645,53**	**7 330,69**			**11 323,50**	**18 654,19**
5110 Rémunération SPLA Maraïna	152 361,13	6 727,00			11 073,50	17 800,50
5800 Révisions	4 284,40	603,69			250,00	853,69
6 AUTRES DEPENSES	**13 020,00**					
6101 Reprographie	2 170,00					
6102 Supports de communication	2 712,50					
6104 Publication et insertion dans la presse	8 137,50					
2 RECETTES	**1 345 630,08**	**7 330,69**			**11 323,50**	**18 654,19**
7 Mandant	**1 345 630,08**	**7 330,69**			**11 323,50**	**18 654,19**
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	1 188 984,56					
7101 Rémunération du mandataire	156 645,52	7 330,69			11 323,50	18 654,19
SOLDE						

V. CONCLUSION

V.1 BILAN OPERATIONNEL DE L'ANNEE 2020 ET OBJECTIFS D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2021

❖ Bilan opérationnel de l'année 2020

L'année 2020 a permis de :

- Mettre en œuvre des échanges avec les différents propriétaires fonciers impactés par la Voie Vélo ;
- Consulter un géomètre pour réaliser le bornage des différentes parcelles impactées.

❖ Objectifs d'activité pour l'année 2021

L'année 2021 devra permettre :

- La notification du marché de géomètre ;
- La finalisation des négociations foncières ;
- La réalisation des DMPC pour les parcelles concernées.

V.2 BILAN FINANCIER AU 31/12/2020 ET PROPOSITION D'UN NOUVEAU BILAN POUR L'ANNEE 2021

Intitulé	Bilan approuvé € TTC	Cumul réglé au 31/12/2020	Prévisionnel		Proposition	
			2021	Au-delà	Nouveau bilan	Ecart
1 DEPENSES	**1 345 630,08**	**893 721,96**	**22 204,19**	**429 703,93**	**1 345 630,08**	
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**59 640,55**	**33 303,86**	**3 550,00**	**22 786,69**	**59 640,55**	
3100 Honoraires Moe	32 040,05	32 006,20		33,85	32 040,05	
3210 Honoraires de géotechnicien	8 680,00			8 680,00	8 680,00	
3240 Honoraires de CSPS	6 249,00	1 297,66		3 901,34	5 199,00	-1 050,00
3260 Honoraires CAC			1 050,00		1 050,00	1 050,00
3290 Honoraires de Géomètre	10 624,10		2 000,00	8 624,10	10 624,10	
3800 Révision des prix	2 047,40		500,00	1 547,40	2 047,40	
4 TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES	**1 116 324,00**	**720 939,00**		**395 385,00**	**1 116 324,00**	
4110 Piste Le Port et La Possession	999 144,00	713 197,39		285 946,61	999 144,00	
4170 Révision	29 295,00	7 741,61		21 553,39	29 295,00	
4180 Imprévus	29 295,00			29 295,00	29 295,00	
4181 Tolérance Moe	58 590,00			58 590,00	58 590,00	
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	**156 645,53**	**134 861,54**	**18 654,19**	**3 129,80**	**156 645,53**	
5110 Rémunération SPLA Maraïna	152 361,13	131 477,14	17 800,50	3 083,49	152 361,13	
5800 Révisions	4 284,40	3 384,40	853,69	46,31	4 284,40	
6 AUTRES DEPENSES	**13 020,00**	**4 617,56**		**8 402,44**	**13 020,00**	
6101 Reprographie	2 170,00			2 170,00	2 170,00	
6102 Supports de communication	2 712,50	379,75		2 332,75	2 712,50	
6104 Publication et insertion dans la presse	8 137,50	4 237,81		3 899,69	8 137,50	
2 RECETTES	**1 345 630,08**	**903 267,15**	**18 654,19**	**423 708,74**	**1 345 630,08**	
7 Mandant	**1 345 630,08**	**903 267,15**	**18 654,19**	**423 708,74**	**1 345 630,08**	
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	1 188 984,56	768 405,61		420 578,94	1 188 984,55	-0,01
7101 Rémunération du mandataire	156 645,52	134 861,54	18 654,19	3 129,80	156 645,53	0,01
SOLDE		9 545,19				

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Les évolutions entre le bilan approuvé en Commission Permanente le 01/06/2021 et le nouveau bilan proposé pour l'année 2021 sont les suivantes :

HONORAIRES OPERATIONNELS

- *Ligne 3100 – Honoraires de MOE* : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- *Ligne 3210 – Honoraires de géotechnicien* : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- *Ligne 3240 – Honoraires de CSPS* : Cette ligne passe de 6 249,00 € TTC à 5 199,.00 € TTC, soit une diminution de 1 050,00 € TTC qui se justifie par l'affection des crédits sur la *Ligne 3260 – Honoraires du CAC* ;
- *Ligne 3260 – Honoraires du CAC* : Cette ligne est nouvelle, elle se justifie par les honoraires du commissaire au compte pour les différentes attestations fournies à la demande du FEDER ;
- *Ligne 3290 – Honoraires du géomètre* : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- *Ligne 3800 – Révision des prix* : Cette ligne n'est pas modifiée.

Le montant total des dépenses du poste *Honoraires Opérationnels* reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 59 640,55 € TTC.

TRAVAUX

- *Ligne 4110 - Piste Le Port/La Possession* : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- *Ligne 4170 – Révisions (3% des travaux)* : Cette ligne n'est pas modifiée
- *Ligne 4180 – Imprévus (3% des travaux)* : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- *Ligne 4181 - Tolérance MO (8% des travaux)* : Cette ligne n'est pas modifiée.

Le montant total des dépenses du poste *Travaux* reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 1 116 324,00 € TTC.

REMUNERATION DU MANDATAIRE

- *Ligne 5110 – Rémunération du mandataire* : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- *Ligne 5800 - Révisions* : Cette ligne n'est pas modifiée.

Le montant total des dépenses du poste *Rémunérations du mandataire* reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 156 645,53 € TTC.

AUTRES DEPENSES

- *Ligne 6101 – Reprographie* : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- *Ligne 6102 – Supports de communication* : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- *Ligne 6104 – Publication et insertion dans la presse* : Cette ligne n'est pas modifiée.

Le montant total des dépenses du poste *Autres dépenses* reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 13 020,00 € TTC.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

CONCLUSION :

- ✓ **Les lignes du bilan ont été mises à jour.**
- ✓ **Le montant total des dépenses du poste Honoraires Opérationnels reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 59 640,55 € TTC.**
- ✓ **Le montant total des dépenses du poste Travaux reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 1 115 324,00 € TTC.**
- ✓ **Le montant total des dépenses du poste Rémunérations du mandataire reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 156 645.53 € TTC.**
- ✓ **Le montant total des dépenses du poste *Autres dépenses* reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 13 020,00 € TTC.**

Le montant total des dépenses du bilan proposé au 01/01/2021 reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé en Commission Permanente en date du 01/06/2021, c'est-à-dire 1 345 630,08 € TTC.

VI. ANNEXES

VI.1 EVOLUTION DU BILAN DANS LE TEMPS

Intitulé	Bilan approuvé	Cumul du réalisé au 31/12/2020		Cumul du réglé au 31/12/2020	Prévisionnel			Bilan proposé		
		Réalisé	Reste		2021	2022	Au delà	Nouveau	Ecart	Reste
1 DEPENSES	**1 345 630,08**	**894 994,01**	**450 636,07**	**893 721,96**	**22 204,19**	**429 703,93**		**1 345 630,08**		**451 908,12**
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**59 640,55**	**33 303,86**	**26 336,69**	**33 303,86**	**3 550,00**	**22 786,69**		**59 640,55**		**26 336,69**
3100 Honoraires Moe	32 040,05	32 006,20	33,85	32 006,20		33,85		32 040,05		33,85
3210 Honoraires de géotechnicien	8 680,00		8 680,00			8 680,00		8 680,00		8 680,00
3240 Honoraires de CSPS	6 249,00	1 297,66	4 951,34	1 297,66		3 901,34		5 199,00	-1 050,00	3 901,34
3260 Honoraires CAC					1 050,00			1 050,00	1 050,00	1 050,00
3290 Honoraires de Géomètre	10 624,10		10 624,10		2 000,00	8 624,10		10 624,10		10 624,10
3800 Révision des prix	2 047,40		2 047,40		500,00	1 547,40		2 047,40		2 047,40
4 TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES	**1 116 324,00**	**720 939,00**	**395 385,00**	**720 939,00**		**395 385,00**		**1 116 324,00**		**395 385,00**
4110 Piste Le Port et La Possession	999 144,00	713 197,39	285 946,61	713 197,39		285 946,61		999 144,00		285 946,61
4170 Révision	29 295,00	7 741,61	21 553,39	7 741,61		21 553,39		29 295,00		21 553,39
4180 Imprévus	29 295,00		29 295,00			29 295,00		29 295,00		29 295,00
4181 Tolérance Moe	58 590,00		58 590,00			58 590,00		58 590,00		58 590,00
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	**156 645,53**	**136 133,59**	**20 511,94**	**134 861,54**	**18 654,19**	**3 129,80**		**156 645,53**		**21 783,99**
5110 Rémunération SPLA Maraïna	152 361,13	132 010,03	20 351,10	131 477,14	17 800,50	3 083,49		152 361,13		20 883,99
5800 Révisions	4 284,40	4 123,56	160,84	3 384,40	853,69	46,31		4 284,40		900,00
6 AUTRES DEPENSES	**13 020,00**	**4 617,56**	**8 402,44**	**4 617,56**		**8 402,44**		**13 020,00**		**8 402,44**
6101 Reprographie	2 170,00		2 170,00			2 170,00		2 170,00		2 170,00
6102 Supports de communication	2 712,50	379,75	2 332,75	379,75		2 332,75		2 712,50		2 332,75
6104 Publication et insertion dans la presse	8 137,50	4 237,81	3 899,69	4 237,81		3 899,69		8 137,50		3
2 RECETTES	**1 345 630,08**	**904 539,19**	**441 090,89**	**903 267,15**	**18 654,19**	**423 708,74**		**1 345 630,08**		**442**
7 Mandant	**1 345 630,08**	**904 539,19**	**441 090,89**	**903 267,15**	**18 654,19**	**423 708,74**		**1 345 630,08**		**442**
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	1 188 984,56	768 405,61	420 578,95	768 405,61		420 578,94		1 188 984,55	-0,01	420
7101 Rémunération du mandataire	156 645,52	136 133,58	20 511,94	134 861,54	18 654,19	3 129,80		156 645,53	0,01	21
SOLDE				9 545,19						

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

VI.2 PLANNING PREVISIONNEL ACTUALISE AU 31/12/2020



N°	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin
1	**PLANNING PREVISIONNEL - VVR Le Port / La Possession**	**1049 j**	**Mar 15/10/13**	**Ven 20/10/17**
2	Notification Mandat SPL Maraina	0 j	Mar 15/10/13	Mar 15/10/13
3				
4	**CONSULTATIONS**	**810 j**	**Lun 21/07/14**	**Ven 25/08/17**
5	Maîtrise d'oeuvre	140 j	Lun 21/07/14	Ven 30/01/15
6	Notification du marché de MOE	0 j	Jeu 05/02/15	Jeu 05/02/15
7	CSPS	3 mois	Lun 24/08/15	Ven 13/11/15
8	Notification du marché de CSPS	0 j	Lun 07/11/16	Lun 07/11/16
9	Entreprise de travaux	7 mois	Lun 13/02/17	Ven 25/08/17
10				
11	**ETUDES OPERATIONNELLES**	**458 j**	**Jeu 05/03/15**	**Lun 05/12/16**
12	AVP V1	7,6 sm	Jeu 05/03/15	Lun 27/04/15
13	Analyse AVP V1	2 mois	Mar 28/04/15	Lun 22/06/15
14	AVP V2	2,8 sm	Mar 23/06/15	Ven 10/07/15
15	Analyse AVP V2	1,1 mois	Lun 13/07/15	Mar 11/08/15
16	AVP V3	3,8 sm	Mer 12/08/15	Lun 07/09/15
17	Analyse AVP V3	2,2 mois	Mar 08/09/15	Ven 06/11/15
18	AVP V4	2,2 sm	Lun 09/11/15	Lun 23/11/15
19	Analyse AVP V4	3,15 mois	Mar 24/11/15	Jeu 18/02/16
20	Validation de l'AVP par le MO	1 mois	Ven 19/02/16	Jeu 17/03/16
21	PRO	6 sm	Mer 18/05/16	Mar 28/06/16
22	Validation du PRO par le MO	82 j	Mer 29/06/16	Jeu 20/10/16
23	DCE	12 j	Ven 21/10/16	Lun 07/11/16
24	Validation du DCE par le MO	1 mois	Mar 08/11/16	Lun 05/12/16
25				
26	**TRAVAUX**	**140 j**	**Lun 28/08/17**	**Ven 09/03/18**
27	Période de préparation	1 mois	Lun 28/08/17	Ven 22/09/17
28	Travaux	6 mois	Lun 25/09/17	Ven 09/03/18
29				
30	**FONCIER**	**9 mois**	**Mar 01/09/20**	**Lun 10/05/21**
31	Rencontre avec les propriétaires	9 mois	Mar 01/09/20	Lun 10/05/21
32	Réalisation du DMPC	12 mois	Mer 20/01/21	Mar 21/12/21

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

VI.3 RECAPITULATIF DES DEPENSES ET DES RECETTES DE L'ANNEE 2020

Intitulé	Bilan	Engagé	Tiers	Réglé
1 DEPENSES	**1 345 630,08**	**910 792,58**		**10 753,64**
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**59 640,55**	**40 616,50**		
3100 Honoraires Moe	**32 040,05**	**32 040,05**		
3210 Honoraires de géotechnicien	**8 680,00**			
3240 Honoraires de CSPS	**6 249,00**	**6 249,13**		
3260 Honoraires CAC		**379,75**		
3290 Honoraires de Géomètre	**10 624,10**	**1 947,57**		
3800 Révision des prix	**2 047,40**			
4 TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES	**1 116 324,00**	**713 197,39**		**10 753,64**
4110 Piste Le Port et La Possession	**999 144,00**	**713 197,39**		**6 925,41**
00014 DGD			00338 EVE	-0,01
00015 LOT 3 : ESPACES VERTS ET ENTRETIEN			00338 EVE	6 925,42
4170 Révision	**29 295,00**			**3 828,23**
00010 DGD			00003 GTOI	-725,79
00014 DGD			00338 EVE	3 792,20
00005 DGD LOT 2			0763 CITEOS BOURBON LUMIERE	761,82
4180 Imprévus	**29 295,00**			
4181 Tolérance Moe	**58 590,00**			
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	**156 645,53**	**152 361,13**		
5110 Rémunération SPLA Maraïna	**152 361,13**	**152 361,13**		
5800 Révisions	**4 284,40**			
6 AUTRES DEPENSES	**13 020,00**	**4 617,56**		
6101 Reprographie	**2 170,00**			
6102 Supports de communication	**2 712,50**	**379,75**		
6104 Publication et insertion dans la presse	**8 137,50**	**4 237,81**		

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina

Saint-Paul, le 21 NOV. 2019

Pôle technique
Affaire suivie par : Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 02.62.91.91.60 - Fax : 02.62.91.91.69

Titulaire
EVE
70 CHEMIN PITON DEFAUD
97460 SAINT PAUL

DECOMPTE GENERAL GLOBAL

N° d'opération : 3007 **MANDAT A.2017.021**

Travaux d'aménagement de bandes cyclables le long du tronçon le Port-La Possession
Lot N°3: Espaces Verts et Entretien

Date de la notification : 29/08/2017
Durée du marché : Fin de GPA

A - Marché (€ TTC)		TTC
1-Montant total global et forfaitaire y compris Avenant(s)		138 508,31 €
2-Actualisation de prix		- €
3-Travaux non exécutés (Cf Rapport du Moe)		- €
A	Total marché arrêté à la somme de	138 508,31 €

B - Facturé		
1 - Montants facturés : situations travaux cumulées		138 508,32 €
2- Actualisation facturée		- €
3 - Révisions facturées		- €
4 - Retenues de garantie		- 6 925,42 €
5 - Pénalités		- €
6 - Autres retenues (compte prorata,...)		- €
B	Total facturé au 29/10/2019	131 582,90 €

C - Solde à facturer		
1- Solde montants à facturer		- 0,01 €
2- Solde révisions à facturer		3 792,20 €
3 - Solde retenue de garantie		- €
4 - Solde Pénalités		- €
5 - Résiliation aux frais et risques		- €
6 - Indemnités pour résiliation du MO	0% des travaux non exécutés	- €
7 - Intérêts moratoires		- €
C	Total à facturer	3 792,19 €

D - Avance Forfaitaire		
1- Avance forfaitaire perçue		- €
2- Avance forfaitaire résorbée		- €
D	Solde avance forfaitaire	- €

E - Montant du décompte général :		
E	Montant du décompte général TTC :	3 792,19 €

Est arrêté le présent décompte général à la somme de (TTC) : TROIS MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DOUZE EUROS ET DIX NEUF CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES

Le Maître d'œuvre
Le : 02/12/2019
(Signature + cachet)

SARL BETCR
43 Lotissement Longuet
97422 LE Tampon
Tél : 0262 70 07 81 - Fax : 0262 70 07 82
SIRET : 509 809 843 00014 - APE : 4312 A

Le titulaire
Le : 18/12/2019
(Signature + cachet)

E. V. E. sarl
Capital de 50 000 €
70 chemin Piton Défaud 97460 ST PAUL
Tél. 0262 45.93.93 - Fax 0262 45.93.94
SIRET : 403 278 725 00024
RCS 96 B 30 - APE 8130 Z

Le maître d'ouvrage ou son représentant,
La SPL Maraina intervenant au nom et pour le compte de la Région Réunion en tant que mandataire,
La Présidente-Directrice Générale,

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina
Au service des territoires

Saint-Paul, le 21 NOV. 2019

Pôle technique
Affaire suivie par : Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 02.62.91.91.60 - Fax : 02.62.91.91.69

Titulaire
EVE
70 CHEMIN PITON DEFAUD
97460 SAINT PAUL

DECOMPTE GENERAL GLOBAL Détail des révisions de Prix

N° d'opération : 3007 **MANDAT A.2017.021**

Travaux d'aménagement de bandes cyclables le long du tronçon le Port-La Possession
Lot N°3: Espaces Verts et Entretien

Date de la notification : 29/08/2017
Durée du marché : Fin de GPA

	Situation			Révision					Retenu			
	Tiers	Travaux	Montant HT	Index	Indice	Date	Montant HT	Théorique	Définitif	Date	Montant HT	Différence
-	**Numéro : 00001**											
	EVE	01/2018	14 280,00	0.15+0.85*TPR01(219.08/216.10)	1,012	01/2018		171,36	Oui	01/2018	171,36	171,36
-	**Numéro : 00002**											
	EVE	03/2018	27 717,60	0.15+0.85*TPR01(221.42/216.10)	1,021	03/2018		582,07	Oui	03/2018	582,07	582,07
-	**Numéro : 00003**											
	EVE	04/2018	47 420,90	0.15+0.85*TPR01(222.27/216.10)	1,025	04/2018		1 185,52	Oui	04/2018	1 185,52	1 185,52
-	**Numéro : 00004**											
	EVE	05/2018	2 680,00	0.15+0.85*TPR01(223.55/216.10)	1,03	05/2018		80,40	Oui	05/2018	80,40	80,40
-	**Numéro : 00005**											
	EVE	06/2018	8 758,93	0.15+0.85*TPR01(225.25/216.10)	1,036	06/2018		315,32	Oui	06/2018	315,32	315,32
-	**Numéro : 00006**											
	EVE	08/2018	2 680,00	0.15+0.85*TPR01(226.53/216.10)	1,042	08/2018		112,56	Oui	08/2018	112,56	112,56
-	**Numéro : 00007**											
	EVE	10/2018	5 360,00	0.15+0.85*TPR01(228.23/216.10)	1,048	10/2018		257,28	Oui	10/2018	257,28	257,28
-	**Numéro : 00008**											
	EVE	11/2018	2 680,00	0.15+0.85*TPR01(229.08/216.10)	1,052	11/2018		139,36	Oui	11/2018	139,36	139,36
-	**Numéro : 00009**											
	EVE	12/2018	2 680,00	0.15+0.85*TPR01(228.01/216.10)	1,047	12/2018		125,96	Oui	12/2018	125,96	125,96
-	**Numéro : 00010**											
	EVE	07/2018	2 680,00	0.15+0.85*TPR01(225.04/216.10)	1,036	07/2018		96,48	Oui	07/2018	96,48	96,48
-	**Numéro : 00011**											
	EVE	02/2019	5 360,00	0.15+0.85*TPR01(226.10/216.10)	1,04	02/2019		214,40	Oui	02/2019	214,40	214,40
-	**Numéro : 00012**											
	EVE	03/2019	2 680,00	0.15+0.85*TPR01(226.10/216.10)	1,04	03/2019		107,20	Non	02/2019		107,20
-	**Numéro : 00013**											
	EVE	04/2019	2 680,00	0.15+0.85*TPR01(226.10/216.10)	1,04	04/2019		107,20	Non	02/2019		107,20
-	**Numéro : 00014**											
	EVE	04/2019		0.15+0.85*TPR01(226.10/216.10)	1,04	02/2019	3 495,11		Non	02/2019	3 495,11	-3 495,11
			127 657,43				**3 495,11**	**3 495,11**			**6 775,82**	**0,00**

Le Maître d'œuvre
Le : 04/12/2019
(Signature + cachet)

SARL BETCR
43, Lotissement Longuet
97422 L'ermitage
TEL : 0262 70 07 81 FAX : 0262 70 07 82
SIRET :80280934300014-APE4312A

Le titulaire
Le : 18/11/2019
(Signature + cachet)

E. V. E. sarl
Capital de 50 000 €
70 chemin Piton Défaud - 97460 ST PAUL
Tél. 0262 45 93 [illegible] Fax 0262 45 93 94
SIRET : 408 273 725 00024
RCS 96 B 50 - APE 8130 Z

Le maître d'ouvrage ou son représentant,
La SPL Maraina intervenant au nom et pour le compte de la Région Réunion en tant que mandataire,
La Présidente-Directrice Générale,

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina

Saint-Paul, le 21 NOV. 2019

Pôle technique
Affaire suivie par : Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 02.62.91.91.60 - Fax : 02.62.91.91.69

Titulaire
EVE
70 CHEMIN PITON DEFAUD
97460 SAINT PAUL

DECOMPTE GENERAL Titulaire

N° d'opération : 3 007 **MANDAT A.2017.021**

Travaux d'aménagement de bandes cyclables le long du tronçon le Port-La Possession
Lot N°3: Espaces Verts et Entretien

Date de la notification : 29/08/2017
Durée du marché : Fin de GPA

A - Marché (€ TTC)		TTC
1-Montant total global et forfaitaire y compris Avenant(s)		110 033,31 €
2-Actualisation de prix		- €
3-Travaux non exécutés (Cf Rapport du Moe)		- €
	A Total marché arrêté à la somme de	110 033,31 €

B - Facturé		
1 - Montants facturés : situations travaux cumulées		110 033,32 €
2- Actualisation facturée		- €
3 - Révisions facturées		- €
4 - Retenues de garantie		- 6 925,42 €
5 - Pénalités		- €
6 - Autres retenues (compte prorata,...)		- €
	B Total facturé au 29/10/2019	103 107,90 €

C - Solde à facturer		
1- Solde montants à facturer		- 0,01 €
2- Solde révisions à facturer		3 792,20 €
3 - Solde retenue de garantie		- €
4 - Solde Pénalités		- €
5 - Résiliation aux frais et risques		- €
6 - Indemnités pour résiliation du MO	0% des travaux non exécutés	- €
7 - Intérêts moratoires		- €
	C Total à facturer	3 792,19 €

D - Avance Forfaitaire		
1- Avance forfaitaire perçue		- €
2- Avance forfaitaire résorbée		- €
	D Solde avance forfaitaire	- €

E - Montant du décompte général :		
	E Montant du décompte général TTC :	3 792,19 €

Est arrêté le présent décompte général à la somme de (TTC) : TROIS MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DOUZE EUROS ET DIX NEUF CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES

Le Maître d'œuvre
Le : 02/12/2019
(Signature + cachet)

SARL BETCR
13 Lotissement Longuet
974 Le Ermitage
Tel : 0262 70 07 81 - Fax : 0262 70 07 82
Siret 002 000 343 00014 - APE : 4312 A

Le titulaire
Le : 18/12/19
(Signature + cachet)

E.V.E. sarl
Capital de 50 000 €
70 chemin Piton Defaud - 97460 ST PAUL
Tél. 0262 45 93 93 - Fax 0262 45 93 94
SIRET : 403 273 725 00024
RCS 96 B 30[illegible]

Le maître d'ouvrage ou son représentant,
La SPL Maraina intervenant au nom et pour le compte de la Région Réunion en tant que mandataire,
La Présidente Directrice Générale,

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina

Saint-Paul, le 21 NOV. 2019

Pôle technique
Affaire suivie par : Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 02.62.91.91.60 - Fax : 02.62.91.91.69

Sous-Traitant
IRRIG MATIC
19 AVENUE DU GRAND PITON
97460 SAINT PAUL

DECOMPTE GENERAL Sous traitant

N° d'opération : 3007 **MANDAT A.2017.021**

Travaux d'aménagement de bandes cyclables le long du tronçon le Port-La Possession
Lot N°3: Espaces Verts et Entretien

Date de la notification : 29/08/2017
Durée du marché : Fin de GPA

A - Marché (€ TTC)		TTC
1-Montant total global et forfaitaire y compris Avenant(s)		28 475,00 €
2-Actualisation de prix		- €
3-Travaux non exécutés (Cf Rapport du Moe)		- €
A	Total marché arrêté à la somme de	28 475,00 €

B - Facturé		
1 - Montants facturés : situations travaux cumulées		28 475,00 €
2- Actualisation facturée		- €
3 - Révisions facturées		- €
4 - Retenues de garantie		- €
5 - Pénalités		- €
6 - Autres retenues (compte prorata,...)		- €
B	Total facturé au 29/10/2019	28 475,00 €

C - Solde à facturer		
1- Solde montants à facturer		- €
2- Solde révisions à facturer		- €
3 - Solde retenue de garantie		- €
4 - Solde Pénalités		- €
5 - Résiliation aux frais et risques		- €
6 - Indemnités pour résiliation du MO	0% des travaux non exécutés	- €
7 - Intérêts moratoires		- €
C	Total à facturer	- €

D - Avance Forfaitaire		
1- Avance forfaitaire perçue		- €
2- Avance forfaitaire résorbée		- €
D	Solde avance forfaitaire	- €

E - Montant du décompte général :		
E	Montant du décompte général TTC :	- €

Est arrêté le présent décompte général à la somme de (TTC) : ZERO EURO TOUTES TAXES COMPRISES

Le Maître d'œuvre
Le : 02/12/2019
(Signature - cachet)

SARL BETCR
43 Lotissement Longuet
97422 L'Ermitage
Tél. : 0262 70 07 31 - Fax : 0262 70 07 82
Siret : 802 300 343 00014 - APE : 4312 A

Le titulaire
Le : 18/12/19
(Signature - cachet)

E. V. E. sarl
Capital de 50 000 €
70 chemin Ron Défaud - 97460 ST PAUL
Tél. 0262 45.93.93 - Fax 0262 45.93.94
SIRET : 403 273 725 00024
RCS 96 B 30 - APE 8130 Z

Le maître d'ouvrage ou son représentant,
La SPL Maraina intervenant au nom et pour le compte de la Région Réunion en tant que mandataire,
La Présidente-Directrice Générale,

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

SPL MARAINA

Restitution RG

EVE

70 CHEMIN PITON DEFAUD

97460 SAINT PAUL

Date : 14/04/2020
Opération : 3007 VVR Le Port / La Possession
Engagement : 17-04577/ LOT 3 : ESPACES VERTS ET ENTRETIEN

Bénéficiaire	Règlement	Banque	Echéance
BPI FRANCE	Virement	18359 00043 00009238545 29 BPI - EVE	14/04/2020

HT	6 925.42
TVA	
TTC	**6 925.42**

PAYE LE 28/05/2020

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina

Saint-Paul, le 02 DEC. 2019

Pôle technique
Affaire suivie par : FI Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 02.62.91.91.63 - Fax : 02.62.91.91.69

Titulaire
GTOI
106 RUE PAUL VERLAINE
97420 LE PORT

DECOMPTE GENERAL GLOBAL

N° d'opération : 3007 **A.2017.021**

Voie Vélo Régional le Port/Possession
Lot 1 Terrassement-VRD-Signalisation

Date de la notification : 29/08/2017
Durée du marché : jusqu'à la fin de la GPA 08/12/2018

A - Marché (€ TTC)		TTC
1-Montant total global et forfaitaire y compris Avenant(s)		511 203,99 €
2-Actualisation de prix		- €
3-Travaux non exécutés (Cf Rapport du Moe)		- €
A	Total marché arrêté à la somme de	511 203,99 €

B - Facturé		
1 - Montants facturés : situations travaux cumulées		511 204,00 €
2- Actualisation facturée		- €
3 - Révisions facturées		3 342,03 €
4 - Retenues de garantie		- 0,01 €
5 - Pénalités		- €
6 - Autres retenues (compte prorata,...)		- €
B	Total facturé au 29/10/2019	514 546,02 €

C - Solde à facturer		
1- Solde montants à facturer		- 0,01 €
2- Solde révisions à facturer		- 725,79 €
3 - Solde retenue de garantie		0,01 €
4 - Solde Pénalités		- €
5 - Résiliation aux frais et risques		- €
6 - Indemnités pour résiliation du MO	0% des travaux non exécutés	- €
7 - Intérêts moratoires		- €
C	Total à facturer	- 725,79 €

VIREMENT DE GTOI LE 18/03/2020

D - Avance Forfaitaire		
1- Avance forfaitaire perçue		- €
2- Avance forfaitaire résorbée		- €
D	Solde avance forfaitaire	- €

E - Montant du décompte général :		
E	Montant du décompte général TTC :	- 725,79 €

Est arrêté le présent décompte général à la somme de (TTC) : **MOINS SEPT CENT VINGT CINQ EUROS ET SOIXANTE DIX NEUF CENTIMES**

Le Maître d'œuvre
Le : 02/12/19
(Signature + cachet)

SARL SETCR
13 Lotissement Longuet
97432 L'Ermitage
Tél : 0262 70 07 01 - Fax : 0262 70 07 82

Le titulaire
Le : 04/12/19
(Signature + cachet)
GTOI Grands Travaux de l'Océan Indien
BP 32016 - 97824 LE PORT Cedex
Tél : 0262 42.09.65 Fax : 0262 43.80.77

Le maître d'ouvrage ou son représentant,
La SPL Maraina intervenant au nom et pour le compte de la Région Réunion en tant que mandataire,
La Présidente Directrice Générale,

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET.

SPL MARAINA
Société Publique Locale
38, rue Colbert - 97460 Saint-Paul
Tel : 02 62 91 91 60 - Fax : 02 62 91 91 69
SIRET 520 664 004 00030 - RCS ST DENIS - APE 7022Z

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina
Au service des territoires

Saint-Paul, le 02 DEC. 2019

Pôle technique
Affaire suivie par : Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 02.62.91.91.63 - Fax : 02.62.91.91.69

Titulaire
GTOI
106 RUE PAUL VERLAINE
97420 LE PORT

DECOMPTE GENERAL GLOBAL Détail des révisions de Prix

N° d'opération : 3007 A.2017.021

Voie Vélo Régional le Port/Possession
Lot 1 Terrassement-VRD-Signalisation

Date de la notification : 29/08/2017
Durée du marché : jusqu'à la fin de la GPA 08/12/2018

		Situation		Révision				Retenue			
Tiers		Travaux	Montant HT	Index	Date	Montant HT	Théorique	Définitif	Date	Montant HT	Différence
-	Numéro : 00001										
	GTOI	09/2017	10 949,25	1,797	09/2017		63,77	Oui	09/2017	63,77	63,77
-	Numéro : 00002										
	GTOI	10/2017	171 364,00	1,760	10/2017		513,79	Oui	10/2017	513,79	513,79
-	Numéro : 00003										
	GTOI	11/2017	148 [illegible]	1,675	11/2017		444,50	Oui	11/2017	444,50	444,50
-	Numéro : 00004										
	GTOI	12/2017	97 [illegible]	1,699	12/2017		519,87	Oui	12/2017	519,87	519,87
-	Numéro : 00005										
	GTOI	12/2017	10 [illegible]	1,699	12/2017		90,92	Oui	12/2017	90,92	90,92
-	Numéro : 00006										
	GTOI	12/2017	-10 [illegible]	1,699	12/2017		-90,92	Oui	12/2017	-90,92	-90,92
-	Numéro : 00007										
	GTOI	12/2017	10 [illegible]	1,699	12/2017		90,92	Oui	12/2017	90,92	90,92
-	Numéro : 00008										
	GTOI	12/2017	1 [illegible]	1,699	12/2017	1 080,23	1 [illegible]	Oui	12/2017	1 [illegible]	-1 080,23
-	Numéro : 00010										
	GTOI	12/2017	[illegible]	1,699	12/2017	-969,76		Oui	12/2017		969,76
			171 155,75			2 411,29	2 411,29			2 411,29	0,00

Le Maître d'œuvre
Le : 04/12/19
(Signature - cachet)

SARL BETCR
Aménagement Conseil
[illegible] L'Emiaude
Tél : 02 62 70 07 82
[illegible] - APE : 4312 A

Le titulaire
Le : 04/12/19
(Signature - cachet)

GTOI
Grands Travaux de l'Océan Indien
[illegible] LE PORT Cedex
Tél : 0262 42 [illegible] / Fax : 0262 43 [illegible]

Le maître d'ouvrage ou son représentant,
La SPL Maraina intervenant au nom et pour le compte de la Région Réunion en tant que mandataire,
La Présidente Directrice Générale,

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET.

SPL MARAINA
Société Publique Locale
38, rue Colbert - 97460 Saint-Paul
Tél : 02 62 91 91 60 - Fax : 02 62 91 91 69
SIRET 520 664 004 00030 - RCS ST DENIS - APE 7490B

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina
Au service des territoires

Saint-Paul, 22 DEC 2021

Pôle technique
Affaire suivie par : Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 02.62.91.91.63 - Fax : 02.62.91.91.69

Titulaire
GTOI
106 RUE PAUL VERLAINE
97420 LE PORT

DECOMPTE GENERAL GLOBAL Détail des révisions de Prix

N° d'opération : 3007 A.2017.021

Voie Vélo Régional le Port/Possession
Lot 1 Terrassement-VRD-Signalisation

Date de la notification : 29/08/2017
Durée du marché : jusqu'à la fin de la GPA 08/12/2018

		Situation			Révision				Retenu			
Tiers		Travaux	Montant HT	Index	Indice	Date	Montant HT	Théorique	Définitif	Date	Montant HT	Différence
-	Numéro : 00001											
	GTOI	09/2017	20 990,25	0.15+0.85*TPR01(216.74/216.10)	1,003	09/2017		62,97	Oui	09/2017	62,97	62,97
-	Numéro : 00002											
	GTOI	10/2017	171 264,00	0.15+0.85*TPR01(216.74/216.10)	1,003	10/2017		513,79	Oui	10/2017	513,79	513,79
-	Numéro : 00003											
	GTOI	11/2017	168 899,00	0.15+0.85*TPR01(217.17/216.10)	1,005	11/2017		844,50	Oui	11/2017	844,50	844,50
-	Numéro : 00004											
	GTOI	12/2017	59 985,50	0.15+0.85*TPR01(218.23/216.10)	1,009	12/2017		539,87	Oui	12/2017	539,87	539,87
-	Numéro : 00005											
	GTOI	12/2017	10 102,00	0.15+0.85*TPR01(218.23/216.10)	1,009	12/2017		90,92	Oui	12/2017	90,92	90,92
-	Numéro : 00006											
	GTOI	12/2017	-10 102,00	0.15+0.85*TPR01(218.23/216.10)	1,009	12/2017		-90,92	Oui	12/2017	-90,92	-90,92
-	Numéro : 00007											
	GTOI	12/2017	10 102,00	0.15+0.85*TPR01(218.23/216.10)	1,009	12/2017		90,92	Oui	12/2017	90,92	90,92
-	Numéro : 00008											
	GTOI	12/2017	39 915,00	0.15+0.85*TPR01(218.23/216.10)	1,009	12/2017	3 060,21	359,24	Oui	12/2017	359,24	-2 720,97
-	Numéro : 00010											
	GTOI	12/2017		0.15+0.85*TPR01(218.23/216.10)	1,009	12/2017	-668,92		Oui	12/2017		668,92
			471 155,75				2 411,29	2 411,29			2 411,29	0,00

Le Maître d'œuvre

Le :
(Signature + cachet)

Le titulaire

Le :
(Signature + cachet)

Le maître d'ouvrage ou son représentant,
La SPL Maraina intervenant au nom et pour le compte de la Région Réunion en tant que mandataire,
La Présidente Directrice Générale,

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina

Saint-Paul, le 02 DEC. 2019

Pôle technique
Affaire suivie par : Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 02.62.91.91.63 - Fax : 02.62.91.91.69

Titulaire
GTOI
106 RUE PAUL VERLAINE
97420 LE PORT

DECOMPTE GENERAL Titulaire

N° d'opération : 3 007 **A.2017.021**

Voie Vélo Régional le Port/Possession
Lot 1 Terrassement-VRD-Signalisation

Date de la notification : 29/08/2017
Durée du marché : jusqu'à la fin de la GPA 08/12/2018

A - Marché (€ TTC)		TTC
1-Montant total global et forfaitaire y compris Avenant(s)		495 273,99 €
2-Actualisation de prix		- €
3-Travaux non exécutés (Cf Rapport du Moe)		- €
A	Total marché arrêté à la somme de	495 273,99 €

B - Facturé		
1 - Montants facturés : situations travaux cumulées		495 274,00 €
2- Actualisation facturée		- €
3 - Révisions facturées		3 342,03 €
4 - Retenues de garantie		- 0,01 €
5 - Pénalités		- €
6 - Autres retenues (compte prorata,...)		- €
B	Total facturé au 29/10/2019	498 616,02 €

C - Solde à facturer		
1- Solde montants à facturer		- 0,01 €
2- Solde révisions à facturer		- 725,79 €
3 - Solde retenue de garantie		0,01 €
4 - Solde Pénalités		- €
5 - Résiliation aux frais et risques		- €
6 - Indemnités pour résiliation du MO	0% des travaux non exécutés	- €
7 - Intérêts moratoires		- €
C	Total à facturer	- 725,79 €

D - Avance Forfaitaire		
1- Avance forfaitaire perçue		- €
2- Avance forfaitaire résorbée		- €
D	Solde avance forfaitaire	- €

E - Montant du décompte général :		
E	Montant du décompte général TTC :	- 725,79 €

Est arrêté le présent décompte général à la somme de (TTC) : **MOINS SEPT CENT VINGT CINQ EUROS ET SOIXANTE DIX NEUF CENTIMES**

Le Maître d'œuvre
Le :
(Signature + cachet)

Le titulaire
Le :
(Signature + cachet)
GTOI Grands Travaux de l'Océan Indien
RP 32016 - 97824 LE PORT Cedex
Tel : 0262 42.85.85 - Fax : 0262 43.80.77

Le maître d'ouvrage ou son représentant,
La SPL Maraina intervenant au nom et pour le compte de la Région Réunion en tant que mandataire,
La Présidente Directrice Générale,

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET.

SAINT PETER
43 Lotissement Longue
97422 L'Ermitage
Tel : 0262 70 07 81 - Fax : 0262 70 07 82
SIRET 340 06614 - APE : 4312A

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina

Saint-Paul, le 02 DEC. 2019

Pôle technique
Affaire suivie par : Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 02.62.91.91.63 - Fax : 02.62.91.91.69

Sous-Traitant
DCJ
301 ROUTE DES VACOAS
97425 LES AVIRONS

DECOMPTE GENERAL Sous traitant

N° d'opération : 3007 — A.2017.021

Voie Vélo Régional le Port/Possession
Lot 1 Terrassement-VRD-Signalisation

Date de la notification : 29/08/2017
Durée du marché : jusqu'à la fin de la GPA 08/12/2018

A - Marché (€ TTC)			TTC
1-Montant total global et forfaitaire y compris Avenant(s)			10 325,00 €
2-Actualisation de prix			- €
3-Travaux non exécutés (Cf Rapport du Moe)			- €
	A	Total marché arrêté à la somme de	10 325,00 €

B - Facturé			
1 - Montants facturés : situations travaux cumulées			10 325,00 €
2- Actualisation facturée			- €
3 - Révisions facturées			- €
4 - Retenues de garantie			- €
5 - Pénalités			- €
6 - Autres retenues (compte prorata,...)			- €
	B	Total facturé au 29/10/2019	10 325,00 €

C - Solde à facturer			
1- Solde montants à facturer			- €
2- Solde révisions à facturer			- €
3 - Solde retenue de garantie			- €
4 - Solde Pénalités			- €
5 - Résiliation aux frais et risques			- €
6 - Indemnités pour résiliation du MO	0%	des travaux non exécutés	- €
7 - Intérêts moratoires			- €
	C	Total à facturer	- €

D - Avance Forfaitaire			
1- Avance forfaitaire perçue			- €
2- Avance forfaitaire résorbée			- €
	D	Solde avance forfaitaire	- €

E - Montant du décompte général :			
	E	Montant du décompte général TTC :	- €

Est arrêté le présent décompte général à la somme de (TTC) :
ZERO EURO

Le Maître d'œuvre
Le :
(Signature - cachet)

SPL BETOR
Lotissement Longuet
L'Ermitage
Tél : 0262 70 07 82
APE : 4312A

Le titulaire
Le :
(Signature - cachet)

Travaux de l'Océan Indien
32016 - 97824 LE PORT Cedex
Tel : 0262 42.85.85 / Fax : 0262 43.80.77

Le maître d'ouvrage ou son représentant,
La SPL Maraina intervenant au nom et pour le compte de la Région Réunion en tant que mandataire,
La Présidente Directrice Générale,

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET

SPL MARAINA
Société Publique Locale
38, rue Colbert - 97460 Saint-Paul
Tél : 02 62 91 91 60 - Fax : 02 62 91 91 69
SIRET 520 664 004 00030 - RCS ST DENIS - APE 4211Z

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina

Saint-Paul, le 02 DEC. 2019

Pôle technique
Affaire suivie par : Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 02.62.91.91.63 - Fax : 02.62.91.91.69

Sous-Traitant
TECHNIC SOLS OCEAN INDIEN - TSOI
ZI CHAUDRON
97490 SAINTE CLOTILDE

DECOMPTE GENERAL Sous traitant

N° d'opération : 3007 A.2017.021

Voie Vélo Régional le Port/Possession
Lot 1 Terrassement-VRD-Signalisation

Date de la notification : 29/08/2017
Durée du marché : jusqu'à la fin de la GPA 08/12/2018

A - Marché (€ TTC)		TTC
1-Montant total global et forfaitaire y compris Avenant(s)		2 850,00 €
2-Actualisation de prix		- €
3-Travaux non exécutés (Cf Rapport du Moe)		- €
	A Total marché arrêté à la somme de	2 850,00 €

B - Facturé		
1 - Montants facturés : situations travaux cumulées		2 850,00 €
2- Actualisation facturée		- €
3 - Révisions facturées		- €
4 - Retenues de garantie		- €
5 - Pénalités		- €
6 - Autres retenues (compte prorata,...)		- €
	B Total facturé au 11/12/2019	2 850,00 €

C - Solde à facturer		
1- Solde montants à facturer		- €
2- Solde révisions à facturer		- €
3 - Solde retenue de garantie		- €
4 - Solde Pénalités		- €
5 - Résiliation aux frais et risques		- €
6 - Indemnités pour résiliation du MO	0% des travaux non exécutés	- €
7 - Intérêts moratoires		- €
	C Total à facturer	- €

D - Avance Forfaitaire		
1- Avance forfaitaire perçue		- €
2- Avance forfaitaire résorbée		- €
	D Solde avance forfaitaire	- €

E - Montant du décompte général :		
	E Montant du décompte général TTC :	- €

Est arrêté le présent décompte général à la somme de (TTC) : ZERO EURO

Le Maître d'œuvre
Le 02 déc 2019
(Signature + cachet)
SARL BETCR
43, Lotissement Longuet
97422 Vermitage
TEL : 0262 70 07 81 FAX : 0262 70 07 82
SIRET :80280934300014-APE4312A

Le titulaire
Le : 11/12/2019
(Signature + cachet)
GTOI
Grands Travaux de l'Océan Indien
BP 32016 - 97824 LE PORT Cedex
Tél : 0262 42.85.86 - Fax : 0262 43.80.77

Le maître d'ouvrage ou son représentant,
La SPL Maraina intervenant au nom et pour le compte de la Région Réunion en tant que mandataire,
La Présidente Directrice Générale,
Fabienne COUAPEL-SAURET

SPL MARAINA
Société Publique Locale
38, rue Colbert - 97460 Saint-Paul
Tél : 02 62 91 91 60 - Fax : 02 62 91 91 69
SIRET 520 664 004 00030 - RCS ST DENIS - APE 7490B

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina

Saint-Paul, le 02 DEC. 2019

Pôle technique
Affaire suivie par : Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 02.62.91.91.63 - Fax : 02.62.91.91.69

Sous-Traitant
LF CONSTRUCTION PRO
16, ALLEE DES FLAMBOYANTS
97429 PETITE ILE

DECOMPTE GENERAL Sous traitant

N° d'opération : 3007 — A.2017.021

Voie Vélo Régional le Port/Possession
Lot 1 Terrassement-VRD-Signalisation

Date de la notification : 29/08/2017
Durée du marché : jusqu'à la fin de la GPA 08/12/2018

A - Marché (€ TTC)			TTC
1-Montant total global et forfaitaire y compris Avenant(s)			2 755,00 €
2-Actualisation de prix			- €
3-Travaux non exécutés (Cf Rapport du Moe)			- €
	A	Total marché arrêté à la somme de	2 755,00 €

B - Facturé			
1 - Montants facturés : situations travaux cumulées			2 755,00 €
2- Actualisation facturée			- €
3 - Révisions facturées			- €
4 - Retenues de garantie			- €
5 - Pénalités			- €
6 - Autres retenues (compte prorata,...)			- €
	B	Total facturé au 29/10/2019	2 755,00 €

C - Solde à facturer			
1- Solde montants à facturer			- €
2- Solde révisions à facturer			- €
3 - Solde retenue de garantie			- €
4 - Solde Pénalités			- €
5 - Résiliation aux frais et risques			- €
6 - Indemnités pour résiliation du MO	0%	des travaux non exécutés	- €
7 - Intérêts moratoires			- €
	C	Total à facturer	- €

D - Avance Forfaitaire			
1- Avance forfaitaire perçue			- €
2- Avance forfaitaire résorbée			- €
	D	Solde avance forfaitaire	- €

E - Montant du décompte général :			
	E	Montant du décompte général TTC :	- €

Est arrêté le présent décompte général à la somme de (TTC) :
ZERO EURO

Le Maître d'œuvre
Le : 04/11/19
(Signature - cachet)
SARL BETOR
13 Lotissement Longuet
97430 L'Entilage
Tel : 0262 70 07 81 - Fax : 0262 70 07 82
SIRET 352 809 343 00014 - APE : 4312 A

Le titulaire
Le : 04/11/19
(Signature - cachet)
GTOI Grands Travaux de l'Océan Indien
BP 32016 - 97821 LE PORT Cedex
Tel : 0262 42 85 85 - Fax : 0262 43.80.77

Le maître d'ouvrage ou son représentant,
La SPL Maraina intervenant au nom et pour le compte de la Région Réunion en tant que mandataire,
La Présidente Directrice Générale,

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET.

SPL MARAINA
Société Publique Locale
38, rue Colbert - 97460 Saint-Paul
Tel : 02 62 91 91 60 - Fax : 02 62 91 91 69
SIRET 520 684 004 00030 - RCS ST DENIS - APE 7490B

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina

Saint-Paul, le 29 OCT. 2019

Pôle technique
Affaire suivie par : Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 02.62.91.91.63 - Fax : 02.62.91.91.69

Titulaire
CITEOS BOURBON LUMIERE
37 Avenue Stanislas Gimart
97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX

DECOMPTE GENERAL GLOBAL

N° d'opération : 3007 **MANDAT A.2017.021**

Voie Vélo Régionale le Port/Possession
Lot 2- Eclairage Public

Date de la notification : 29/08/2017
Durée du marché : Jusqu'à la fin de la GPA 28/03/2019

A - Marché (€ TTC)			TTC
1-Montant total global et forfaitaire y compris Avenant(s)			63 485,09 €
2-Actualisation de prix			- €
3-Travaux non exécutés (Cf Rapport du Moe)			- €
	A	Total marché arrêté à la somme de	63 485,09 €

B - Facturé			
1 - Montants facturés : situations travaux cumulées			63 485,09 €
2- Actualisation facturée			- €
3 - Révisions facturées			571,35 €
4 - Retenues de garantie			- €
5 - Pénalités			- €
6 - Autres retenues (compte prorata,...)			- €
	B	Total facturé au 29/10/2019	64 056,44 €

PAYÉ LE 23 JAN. 2020

C - Solde à facturer			
1- Solde montants à facturer			- €
2- Solde révisions à facturer			761,82 €
3 - Solde retenue de garantie			- €
4 - Solde Pénalités			- €
5 - Résiliation aux frais et risques			- €
6 - Indemnités pour résiliation du MO	0%	des travaux non exécutés	- €
7 - Intérêts moratoires			- €
	C	Total à facturer	761,82 €

D - Avance Forfaitaire			
1- Avance forfaitaire perçue			3 174,25 €
2- Avance forfaitaire résorbée			- 3 174,25 €
	D	Solde avance forfaitaire	- €

E - Montant du décompte général :			
	E	Montant du décompte général TTC :	761,82 €

Est arrêté le présent décompte général à la somme de (TTC) : **SEPT CENT SOIXANTE ET UN EUROS ET QUATRE VINGT DEUX CENTIMES**

Le Maître d'œuvre
Le : 29/10/2019
(Signature + cachet)

SARL BETOR
Lotissement Longue
97435 L'Entre
Tel : 0262 70 07 81 - Fax : 0262 70 07 82
SIRET : 342 [illegible] - APE : 4312A

Le titulaire
Le : 05/12/2019.
(Signature + cachet)

citeos
Siège Social : Bourbon Lumière SAS
37, Av Stanislas Gimart - CS 70504
97495 Ste Clotilde Cedex
Tel. : 0262 92 22 36 - Fax : 0262 29 38 56
SIRET : 310 879 714 00074 - APE : 4321 B

Le maître d'ouvrage ou son représentant,
La SPL Maraina intervenant au nom et pour le compte de la Région Réunion en tant que mandataire,
La Présidente Directrice Générale,

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET.

SPL MARAINA
Société Publique Locale
38, Rue Colbert - 97460 Saint-Paul
Tel : 02 62 91 91 60 - Fax : 02 62 91 91 69
SIRET 520 664 004 00030 - RCS ST DENIS - APE 7490B

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina
Au service des territoires

Saint-Paul, le 29 OCT. 2019

Pôle technique
Affaire suivie par : Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 02.62.91.91.63 - Fax : 02.62.91.91.69

Titulaire
CITEOS BOURBON LUMIERE
37 Avenue Stanislas Gimart
97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX

DECOMPTE GENERAL GLOBAL Détail des révisions de Prix

N° d'opération : 3007 **MANDAT A.2017.021**

Voie Vélo Régionale le Port/Possession
Lot 2- Eclairage Public

Date de la notification : 29/08/2017
Durée du marché : Jusqu'à la fin de la GPA 28/03/2019

		Situation		Révision				Acompte			
Mois		Travaux	Montant HT Index	Index	Date	Montant HT	Pourcentage	Définitif	Date	Montant HT	Différence
-	Numéro : 00001										
	CITEOS BOURBON LUMIERE	11/2017	[illegible]	[illegible]	11/2017		[illegible]	Oui	11/2017	[illegible]	[illegible]
-	Numéro : 00002										
	CITEOS BOURBON LUMIERE	12/2017	[illegible]	[illegible]	12/2017		[illegible]	Oui	12/2017	[illegible]	[illegible]
-	Numéro : 00003										
	CITEOS BOURBON LUMIERE	01/2018	[illegible]	[illegible]	01/2018		[illegible]	Oui	01/2018	1 728,74	702,14
-	Numéro : 00005										
	CITEOS BOURBON LUMIERE	12/2018	[illegible]	[illegible]	12/2018		702,14	Oui	12/2018		-702,14
			58 511,60				1 728,74	1 728,74		1 728,74	1,00

Le Maître d'œuvre
Le : 29/10/2019
(Signature - cachet)

SARL BETCR
43 Lotissement Longuet
97460 L'Ermitage
Tel : 0262 70 07 31 - Fax : 0262 70 07 81
SIRET : 380 343 000 14 - APE : 4312A

Le titulaire
Le : 05/12/2019
(Signature - cachet)

citeos
Siège Social : Bourbon Lumière SAS
37, Av. Stanislas Gimart - CS 70504
97495 Ste Clotilde Cedex
Tél. : 0262 92 22 38 - Fax : 0262 29 38 56
SIRET : 310 829 [illegible] - APE : 4321 B

Le maître d'ouvrage ou son représentant,
La SPL Maraina intervenant au nom et pour le compte de la Région Réunion en tant que mandataire,
La Présidente Directrice Générale,

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET.

SPL MARAINA
Société Publique Locale
38, rue Colbert - 97460 Saint-Paul
Tel : 02 62 91 91 60 - Fax : 02 62 91 91 69
SIRET 520 664 004 00030 - RCS ST DENIS - APE 7490B

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina
Au service des territoires

Saint-Paul,

Pôle technique
Affaire suivie par : Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 02.62.91.91.63 - Fax : 02.62.91.91.69

Titulaire
CITEOS BOURBON LUMIERE
37 Avenue Stanislas Gimart
97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX

DECOMPTE GENERAL GLOBAL Détail des révisions de Prix

N° d'opération : 3007 **MANDAT A.2017.021**

Voie Vélo Régionale le Port/Possession
Lot 2- Eclairage Public

Date de la notification : 29/08/2017
Durée du marché : Jusqu'à la fin de la GPA 28/03/2019

		Situation			Révision				Retenu			
Tiers		Travaux	Montant HT	Index	Indice	Date	Montant HT	Théorique	Définitif	Date	Montant HT	Différence
	Numéro : 00001											
	CITEOS BOURBON LUMIE	11/2017	2 925,58	0 15+0 85*TPR01(217 17/216 10)	1,005	11/2017		14,63	Oui	11/2017	14,63	14,63
	Numéro : 00002											
	CITEOS BOURBON LUMIE	11/2017	-2 925,58	0 15+0 85*TPR01(217 17/216 10)	1,005	11/2017		-14,63	Oui	11/2017	-14,63	-14,63
	Numéro : 00003											
	CITEOS BOURBON LUMIE	03/2018	58 511,60	0 15+0 85*TPR01(221 42/216 10)	1,021	03/2018	526,60	1 228,74	Oui	03/2018	1 228,74	702,14
	Numéro : 00005											
	CITEOS BOURBON LUMIE	02/2018		0 15+0 85*TPR01(221 42/216 10)	1,021	11/2016	702,14		Oui	02/2018		-702,14
			58 511,60				1 228,74	1 228,74			1 228,74	0,00

Le Maître d'œuvre

Le :
(Signature + cachet)

Le titulaire

Le :
(Signature + cachet)

Le maître d'ouvrage ou son représentant,
La SPL Maraina intervenant au nom et pour le compte de la Région Réunion en tant que mandataire,
La Présidente Directrice Générale,

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina

Saint-Paul, le 29 OCT. 2019

Pôle technique
Affaire suivie par : Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 02.62.91.91.63 - Fax : 02.62.91.91.69

Titulaire
CITEOS BOURBON LUMIERE
37 Avenue Stanislas Gimart
97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX

DECOMPTE GENERAL Titulaire

N° d'opération : 3 007 **MANDAT A.2017.021**

Voie Vélo Régionale le Port/Possession
Lot 2- Eclairage Public

Date de la notification : 29/08/2017
Durée du marché : Jusqu'à la fin de la GPA 28/03/2019

A - Marché (€ TTC)			TTC
1-Montant total global et forfaitaire y compris Avenant(s)			63 485,09 €
2-Actualisation de prix			- €
3-Travaux non exécutés (Cf Rapport du Moe)			- €
	A	Total marché arrêté à la somme de	63 485,09 €

B - Facturé			
1 - Montants facturés : situations travaux cumulées			63 485,09 €
2- Actualisation facturée			- €
3 - Révisions facturées			571,35 €
4 - Retenues de garantie			- €
5 - Pénalités			- €
6 - Autres retenues (compte prorata,...)			- €
	B	Total facturé au 29/10/2019	64 056,44 €

C - Solde à facturer			
1- Solde montants à facturer			- €
2- Solde révisions à facturer			761,82 €
3 - Solde retenue de garantie			- €
4 - Solde Pénalités			- €
5 - Résiliation aux frais et risques			- €
6 - Indemnités pour résiliation du MO	0%	des travaux non exécutés	- €
7 - Intérêts moratoires			- €
	C	Total à facturer	761,82 €

D - Avance Forfaitaire			
1- Avance forfaitaire perçue			3 174,25 €
2- Avance forfaitaire résorbée			- 3 174,25 €
	D	Solde avance forfaitaire	- €

E - Montant du décompte général :			
	E	Montant du décompte général TTC :	761,82 €

Est arrêté le présent décompte général à la somme de (TTC) : **SEPT CENT SOIXANTE ET UN EUROS ET QUATRE VINGT DEUX CENTIMES**

Le Maître d'œuvre
Le : 29/10/2019
(Signature - cachet)

SPL DU TCO
Lotissement Longuet
97432 L'Emilage
Tél. : 0262 70 07 32 - Fax : 0262 70 07 32
SIRET : 340 879 [illegible] 00014 - APE : 4312A

Le titulaire
Le : 05/11/2019
(Signature - cachet)

Citeos
Siège social : Bourbon Lumière SAS
37, Avenue Stanislas Gimart - CS 70504
[illegible]
Tél. : 0262 29 38 56 - Fax : 0262 29 38 56
SIRET : 340 879 [illegible] - APE : 4321B

Le maître d'ouvrage ou son représentant,
La SPL Maraina intervenant au nom et pour le compte de la Région Réunion en tant que mandataire,
La Présidente Directrice Générale,

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET

SPL MARAINA
Société Publique Locale
38, rue Colbert - 97460 Saint-Paul
Tel : 02 62 91 91 60 - Fax : 02 62 91 91 69
SIRET 520 664 004 00030 - RCS ST DENIS - APE 7490B

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

VI.3 RECAPITULATIF DES DEPENSES ET DES RECETTES DE L'ANNEE 2020

Intitulé	Bilan	Engagé	Tiers	Réglé
1 DEPENSES	**1 345 630,08**	**910 792,58**		**10 753,64**
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	**59 640,55**	**40 616,50**		
3100 Honoraires Moe	**32 040,05**	**32 040,05**		
3210 Honoraires de géotechnicien	**8 680,00**			
3240 Honoraires de CSPS	**6 249,00**	**6 249,13**		
3260 Honoraires CAC		**379,75**		
3290 Honoraires de Géomètre	**10 624,10**	**1 947,57**		
3800 Révision des prix	**2 047,40**			
4 TRAVAUX DE PISTES CYCLABLES	**1 116 324,00**	**713 197,39**		**10 753,64**
4110 Piste Le Port et La Possession	**999 144,00**	**713 197,39**		**6 925,41**
00014 DGD			00338 EVE	-0,01
00015 LOT 3 : ESPACES VERTS ET ENTRETIEN			00338 EVE	6 925,42
4170 Révision	**29 295,00**			**3 828,23**
00010 DGD			00003 GTOI	-725,79
00014 DGD			00338 EVE	3 792,20
00005 DGD LOT 2			0763 CITEOS BOURBON LUMIERE	761,82
4180 Imprévus	**29 295,00**			
4181 Tolérance Moe	**58 590,00**			
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	**156 645,53**	**152 361,13**		
5110 Rémunération SPLA Maraïna	**152 361,13**	**152 361,13**		
5800 Révisions	**4 284,40**			
6 AUTRES DEPENSES	**13 020,00**	**4 617,56**		
6101 Reprographie	**2 170,00**			
6102 Supports de communication	**2 712,50**	**379,75**		
6104 Publication et insertion dans la presse	**8 137,50**	**4 237,81**		

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina

Saint-Paul, le 21 NOV. 2019

Pôle technique
Affaire suivie par : Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 02.62.91.91.60 - Fax : 02.62.91.91.69

Titulaire
EVE
70 CHEMIN PITON DEFAUD
97460 SAINT PAUL

DECOMPTE GENERAL GLOBAL

N° d'opération : 3007 **MANDAT A.2017.021**

Travaux d'aménagement de bandes cyclables le long du tronçon le Port-La Possession
Lot N°3: Espaces Verts et Entretien

Date de la notification : 29/08/2017
Durée du marché : Fin de GPA

A - Marché (€ TTC)			TTC
1-Montant total global et forfaitaire y compris Avenant(s)			138 508,31 €
2-Actualisation de prix			- €
3-Travaux non exécutés (Cf Rapport du Moe)			- €
	A	Total marché arrêté à la somme de	138 508,31 €

B - Facturé			
1 - Montants facturés : situations travaux cumulées			138 508,32 €
2- Actualisation facturée			- €
3 - Révisions facturées			- €
4 - Retenues de garantie			- 6 925,42 €
5 - Pénalités			- €
6 - Autres retenues (compte prorata,...)			- €
	B	Total facturé au 29/10/2019	131 582,90 €

C - Solde à facturer			
1- Solde montants à facturer			- 0,01 €
2- Solde révisions à facturer			3 792,20 €
3 - Solde retenue de garantie			- €
4 - Solde Pénalités			- €
5 - Résiliation aux frais et risques			- €
6 - Indemnités pour résiliation du MO	0%	des travaux non exécutés	- €
7 - Intérêts moratoires			- €
	C	Total à facturer	3 792,19 €

D - Avance Forfaitaire			
1- Avance forfaitaire perçue			- €
2- Avance forfaitaire résorbée			- €
	D	Solde avance forfaitaire	- €

E - Montant du décompte général :			
	E	Montant du décompte général TTC :	3 792,19 €

Est arrêté le présent décompte général à la somme de (TTC) : TROIS MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DOUZE EUROS ET DIX NEUF CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES

Le Maître d'œuvre
Le : 02/12/2019
(Signature + cachet)

SARL BETCR
43 Lotissement Longuet
97422 LE Tampon
Tél : 0262 70 07 81 - Fax : 0262 70 07 82
SIRET : 308 809 810 00014 - APE : 4312 A

Le titulaire
Le : 18/12/2019
(Signature + cachet)

E. V. E. sarl
Capital de 50 000 €
70 chemin Piton Défaud 97460 ST PAUL
Tél. 0262 45.93.93 - Fax 0262 45.93.94
SIRET : 403 278 725 00024
RCS 96 B 30 - APE 8130 Z

Le maître d'ouvrage ou son représentant,
La SPL Maraina intervenant au nom et pour le compte de la Région Réunion en tant que mandataire,
La Présidente-Directrice Générale,

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina
Au service des territoires

Saint-Paul, le 24/09/2019

Pôle technique
Affaire suivie par : Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 02.62.91.91.60 - Fax : 02.62.91.91.69

Titulaire
EVE
70 CHEMIN PITON DEFAUD
97460 SAINT PAUL

DECOMPTE GENERAL GLOBAL Détail des révisions de Prix

N° d'opération : 3007 **MANDAT A.2017.021**

Travaux d'aménagement de bandes cyclables le long du tronçon le Port-La Possession
Lot N°3: Espaces Verts et Entretien

Date de la notification : 29/08/2017
Durée du marché : Fin de GPA

	Situation			Révision					Retenu			
	Tiers	Travaux	Montant HT	Index	Indice	Date	Montant HT	Théorique	Définitif	Date	Montant HT	Différence
-	**Numéro : 00001**											
	EVE	01/2018	14 280,00	0.15+0.85*TPR01(219.08/216.10)	1,012	01/2018		171,36	Oui	01/2018	171,36	171,36
-	**Numéro : 00002**											
	EVE	03/2018	27 717,60	0.15+0.85*TPR01(221.42/216.10)	1,021	03/2018		582,07	Oui	03/2018	582,07	582,07
-	**Numéro : 00003**											
	EVE	04/2018	47 420,90	0.15+0.85*TPR01(222.27/216.10)	1,025	04/2018		1 185,52	Oui	04/2018	1 185,52	1 185,52
-	**Numéro : 00004**											
	EVE	05/2018	2 680,00	0.15+0.85*TPR01(223.55/216.10)	1,03	05/2018		80,40	Oui	05/2018	80,40	80,40
-	**Numéro : 00005**											
	EVE	06/2018	8 758,93	0.15+0.85*TPR01(225.25/216.10)	1,036	06/2018		315,32	Oui	06/2018	315,32	315,32
-	**Numéro : 00006**											
	EVE	08/2018	2 680,00	0.15+0.85*TPR01(226.53/216.10)	1,042	08/2018		112,56	Oui	08/2018	112,56	112,56
-	**Numéro : 00007**											
	EVE	10/2018	5 360,00	0.15+0.85*TPR01(228.23/216.10)	1,048	10/2018		257,28	Oui	10/2018	257,28	257,28
-	**Numéro : 00008**											
	EVE	11/2018	2 680,00	0.15+0.85*TPR01(229.08/216.10)	1,052	11/2018		139,36	Oui	11/2018	139,36	139,36
-	**Numéro : 00009**											
	EVE	12/2018	2 680,00	0.15+0.85*TPR01(228.01/216.10)	1,047	12/2018		125,96	Oui	12/2018	125,96	125,96
-	**Numéro : 00010**											
	EVE	07/2018	2 680,00	0.15+0.85*TPR01(225.04/216.10)	1,036	07/2018		96,48	Oui	07/2018	96,48	96,48
-	**Numéro : 00011**											
	EVE	02/2019	5 360,00	0.15+0.85*TPR01(226.10/216.10)	1,04	02/2019		214,40	Oui	02/2019	214,40	214,40
-	**Numéro : 00012**											
	EVE	03/2019	2 680,00	0.15+0.85*TPR01(226.10/216.10)	1,04	03/2019		107,20	Non	02/2019		107,20
-	**Numéro : 00013**											
	EVE	04/2019	2 680,00	0.15+0.85*TPR01(226.10/216.10)	1,04	04/2019		107,20	Non	02/2019		107,20
-	**Numéro : 00014**											
	EVE	04/2019		0.15+0.85*TPR01(226.10/216.10)	1,04	02/2019	3 495,11		Non	02/2019	3 495,11	-3 495,11
			127 657,43				**3 495,11**	**3 495,11**			**6 775,82**	**0,00**

Le Maître d'œuvre
Le : 04/12/2019
(Signature + cachet)

SARL BETCR
43, Lotissement Longuet
97422 L'ermitage
TEL : 0262 70 07 81-FAX : 0262 70 07 82
SIRET :80280934300014-APE4312A

Le titulaire
Le : 18/12/2019
(Signature + cachet)

E. V. E. sarl
Capital de 50 000 €
70 chemin Piton Défaud - 97460 ST PAUL
Tél. 0262 45 93 83 - Fax 0262 45 98 94
SIRET : 408 273 725 00024
RCS 96 B 30 - APE 8130 Z

Le maître d'ouvrage ou son représentant,
La SPL Maraina intervenant au nom et pour le compte de la Région Réunion en tant que mandataire,
La Présidente-Directrice Générale,

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina

Saint-Paul, le 21 NOV. 2019

Pôle technique
Affaire suivie par : Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 02.62.91.91.60 - Fax : 02.62.91.91.69

Titulaire
EVE
70 CHEMIN PITON DEFAUD
97460 SAINT PAUL

DECOMPTE GENERAL Titulaire

N° d'opération : 3 007 — **MANDAT A.2017.021**

Travaux d'aménagement de bandes cyclables le long du tronçon le Port-La Possession
Lot N°3: Espaces Verts et Entretien

Date de la notification : 29/08/2017
Durée du marché : Fin de GPA

A - Marché (€ TTC)		TTC
1-Montant total global et forfaitaire y compris Avenant(s)		110 033,31 €
2-Actualisation de prix		- €
3-Travaux non exécutés (Cf Rapport du Moe)		- €
	A Total marché arrêté à la somme de	110 033,31 €

B - Facturé		
1 - Montants facturés : situations travaux cumulées		110 033,32 €
2- Actualisation facturée		- €
3 - Révisions facturées		- €
4 - Retenues de garantie		- 6 925,42 €
5 - Pénalités		- €
6 - Autres retenues (compte prorata,...)		- €
	B Total facturé au 29/10/2019	103 107,90 €

C - Solde à facturer		
1- Solde montants à facturer		- 0,01 €
2- Solde révisions à facturer		3 792,20 €
3 - Solde retenue de garantie		- €
4 - Solde Pénalités		- €
5 - Résiliation aux frais et risques		- €
6 - Indemnités pour résiliation du MO	0% des travaux non exécutés	- €
7 - Intérêts moratoires		- €
	C Total à facturer	3 792,19 €

D - Avance Forfaitaire		
1- Avance forfaitaire perçue		- €
2- Avance forfaitaire résorbée		- €
	D Solde avance forfaitaire	- €

E - Montant du décompte général :		
	E Montant du décompte général TTC :	3 792,19 €

Est arrêté le présent décompte général à la somme de (TTC) : TROIS MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DOUZE EUROS ET DIX NEUF CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES

Le Maître d'œuvre
Le : 02/12/2019
(Signature + cachet)

SARL BETCR
13 Lotissement Longuet
97427 L'Etang-Salé
Tel : 0262 70 07 81 - Fax : 0262 70 07 82
SIRET : 902 000 343 00014 - APE : 4312 A

Le titulaire
Le : 18/12/19
(Signature + cachet)

E.V.E. sarl
Capital 10 000 €
70 chemin Piton Defaud - 97460 ST PAUL
Tél. 0262 45 93 93 - Fax 0262 45 93 94
SIRET : 403 273 725 00024
RCS 96 B 30[illegible]

Le maître d'ouvrage ou son représentant,
La SPL Maraina intervenant au nom et pour le compte de la Région Réunion en tant que mandataire,
La Présidente Directrice Générale,

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina

Saint-Paul, le 21 NOV. 2019

Pôle technique
Affaire suivie par : Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 02.62.91.91.60 - Fax : 02.62.91.91.69

Sous-Traitant
IRRIG MATIC
19 AVENUE DU GRAND PITON
97460 SAINT PAUL

DECOMPTE GENERAL Sous traitant

N° d'opération : 3007 **MANDAT A.2017.021**

Travaux d'aménagement de bandes cyclables le long du tronçon le Port-La Possession
Lot N°3: Espaces Verts et Entretien

Date de la notification : 29/08/2017
Durée du marché : Fin de GPA

A - Marché (€ TTC)			TTC
1-Montant total global et forfaitaire y compris Avenant(s)			28 475,00 €
2-Actualisation de prix			- €
3-Travaux non exécutés (Cf Rapport du Moe)			- €
	A	Total marché arrêté à la somme de	28 475,00 €

B - Facturé			
1 - Montants facturés : situations travaux cumulées			28 475,00 €
2- Actualisation facturée			- €
3 - Révisions facturées			- €
4 - Retenues de garantie			- €
5 - Pénalités			- €
6 - Autres retenues (compte prorata,...)			- €
	B	Total facturé au 29/10/2019	28 475,00 €

C - Solde à facturer			
1- Solde montants à facturer			- €
2- Solde révisions à facturer			- €
3 - Solde retenue de garantie			- €
4 - Solde Pénalités			- €
5 - Résiliation aux frais et risques			- €
6 - Indemnités pour résiliation du MO	0%	des travaux non exécutés	- €
7 - Intérêts moratoires			- €
	C	Total à facturer	- €

D - Avance Forfaitaire			
1- Avance forfaitaire perçue			- €
2- Avance forfaitaire résorbée			- €
	D	Solde avance forfaitaire	- €

E - Montant du décompte général :			
	E	Montant du décompte général TTC :	- €

Est arrêté le présent décompte général à la somme de (TTC) : ZERO EURO TOUTES TAXES COMPRISES

Le Maître d'œuvre
Le : 02/12/2019
(Signature - cachet)

SARL BETOR
43 Lotissement Longuet
97422 L'Ermitage
Tél : 0262 70 07 81 - Fax : 0262 70 07 82
Siret : 802 300 343 00014 - APE : 4312 A

Le titulaire
Le : 18/12/19
(Signature - cachet)

E. V. E. sarl
Capital de 50 000 €
70 chemin Roh Défaud - 97460 ST PAUL
Tél. 0262 45.93.93 - Fax 0262 45.93.94
SIRET : 403 273 725 00024
RCS 96 B 30 - APE 8130 Z

Le maître d'ouvrage ou son représentant,
La SPL Maraina intervenant au nom et pour le compte de la Région Réunion en tant que mandataire,
La Présidente-Directrice Générale,

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

SPL MARAINA

Restitution RG

EVE

70 CHEMIN PITON DEFAUD

97460 SAINT PAUL

Date : 14/04/2020
Opération : 3007 VVR Le Port / La Possession
Engagement : 17-04577/ LOT 3 : ESPACES VERTS ET ENTRETIEN

Bénéficiaire	Règlement	Banque	Echéance
BPI FRANCE	Virement	18359 00043 00009238545 29 BPI - EVE	14/04/2020

HT	6 925.42
TVA	
TTC	**6 925.42**

PAYE LE 28/05/2020

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina

Saint-Paul, le 02 DEC. 2019

Pôle technique
Affaire suivie par : FI Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 02.62.91.91.63 - Fax : 02.62.91.91.69

Titulaire
GTOI
106 RUE PAUL VERLAINE
97420 LE PORT

DECOMPTE GENERAL GLOBAL

N° d'opération : 3007 **A.2017.021**

Voie Vélo Régional le Port/Possession
Lot 1 Terrassement-VRD-Signalisation

Date de la notification : 29/08/2017
Durée du marché : jusqu'à la fin de la GPA 08/12/2018

A - Marché (€ TTC)		TTC
1-Montant total global et forfaitaire y compris Avenant(s)		511 203,99 €
2-Actualisation de prix		- €
3-Travaux non exécutés (Cf Rapport du Moe)		- €
A	Total marché arrêté à la somme de	511 203,99 €

B - Facturé		
1 - Montants facturés : situations travaux cumulées		511 204,00 €
2- Actualisation facturée		- €
3 - Révisions facturées		3 342,03 €
4 - Retenues de garantie		- 0,01 €
5 - Pénalités		- €
6 - Autres retenues (compte prorata,...)		- €
B	Total facturé au 29/10/2019	514 546,02 €

C - Solde à facturer		
1- Solde montants à facturer		- 0,01 €
2- Solde révisions à facturer		- 725,79 €
3 - Solde retenue de garantie		0,01 €
4 - Solde Pénalités		- €
5 - Résiliation aux frais et risques		- €
6 - Indemnités pour résiliation du MO	0% des travaux non exécutés	- €
7 - Intérêts moratoires		- €
C	Total à facturer	- 725,79 €

VIREMENT DE GTOI LE 18/03/2020

D - Avance Forfaitaire		
1- Avance forfaitaire perçue		- €
2- Avance forfaitaire résorbée		- €
D	Solde avance forfaitaire	- €

E - Montant du décompte général :		
E	Montant du décompte général TTC :	- 725,79 €

Est arrêté le présent décompte général à la somme de (TTC) : **MOINS SEPT CENT VINGT CINQ EUROS ET SOIXANTE DIX NEUF CENTIMES**

Le Maître d'œuvre
Le : 02/12/19
(Signature - cachet)

SARL BETCR
13 Lotissement Longuet
97432 L'Ermitage
Tél : 0262 70 07 81 - Fax : 0262 70 07 82

Le titulaire
Le : 04/12/19
(Signature - cachet)
Grands Travaux de l'Océan Indien
BP 32016 - 97824 LE PORT Cedex
Tél : 0262 42.89.85 Fax : 0262 43.80.77

Le maître d'ouvrage ou son représentant,
La SPL Maraina intervenant au nom et pour le compte de la Région Réunion en tant que mandataire,
La Présidente Directrice Générale,

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET.

SPL MARAINA
Société Publique Locale
38, rue Colbert - 97460 Saint-Paul
Tel : 02 62 91 91 60 - Fax : 02 62 91 91 69
SIRET 520 664 004 00030 - RCS ST DENIS - APE 7490B

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina
Au service des territoires

Saint-Paul, le 02 DEC. 2019

Pôle technique
Affaire suivie par : Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 02.62.91.91.63 - Fax : 02.62.91.91.69

Titulaire
GTOI
106 RUE PAUL VERLAINE
97420 LE PORT

DECOMPTE GENERAL GLOBAL Détail des révisions de Prix

N° d'opération : 3007 A.2017.021

Voie Vélo Régional le Port/Possession
Lot 1 Terrassement-VRD-Signalisation

Date de la notification : 29/08/2017
Durée du marché : Jusqu'à la fin de la GPA 08/12/2018

		Situation		Révision				Retenu			
Tiers		Travaux	Montant HT	Index	Date	Montant HT	Théorique	Définitif	Date	Montant HT	Différence
-	Numéro : 00001										
	GTOI	09/2017	10 [illegible]	1,[illegible]	09/2017		83,77	Oui	09/2017	92,97	92,97
-	Numéro : 00002										
	GTOI	10/2017	171 [illegible]	1,[illegible]	10/2017		513,79	Oui	10/2017	513,79	513,79
-	Numéro : 00003										
	GTOI	11/2017	[illegible]	1,[illegible]	11/2017		444,50	Oui	11/2017	444,50	444,50
-	Numéro : 00004										
	GTOI	12/2017	59 [illegible]	1,[illegible]	12/2017		539,87	Oui	12/2017	539,87	539,87
-	Numéro : 00005										
	GTOI	12/2017	10 [illegible]	1,[illegible]	12/2017		90,92	Oui	12/2017	90,92	90,92
-	Numéro : 00006										
	GTOI	12/2017	-10 [illegible]	1,[illegible]	12/2017		-90,92	Oui	12/2017	-90,92	-90,92
-	Numéro : 00007										
	GTOI	12/2017	10 [illegible]	1,[illegible]	12/2017		90,92	Oui	12/2017	90,92	90,92
-	Numéro : 00008										
	GTOI	12/2017	-9 [illegible]	1,[illegible]	12/2017	1 080,21	-98,74	Oui	12/2017	-89,74	-2 720,57
-	Numéro : 00010										
	GTOI	12/2017		1,[illegible]	12/2017	-568,76		Oui	12/2017		568,76
			971 155,75			2 411,29	2 411,29			2 411,29	0,00

Le Maître d'œuvre
Le : 04/12/19
(Signature + cachet)

SARL BETCR
[illegible] L'Ermitage
[illegible] Fax 0262 70 07 82
[illegible] 00014 - APE : 4312 A

Le titulaire
Le : 04/12/19
(Signature + cachet)

GTOI
Grands Travaux de l'Océan Indien
[illegible] LE PORT Cedex
Tél : 0262 42 [illegible] Fax : 0262 42 80 77

Le maître d'ouvrage ou son représentant,
La SPL Maraina intervenant au nom et pour le compte de la Région Réunion en tant que mandataire,
La Présidente Directrice Générale,

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET.

SPL MARAINA
Société Publique Locale
38, rue Colbert - 97460 Saint-Paul
Tel : 02 62 91 91 60 - Fax : 02 62 91 91 69
SIRET 520 664 004 00030 - RCS ST DENIS - APE 7490B

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina
Au service des territoires

Saint-Paul, [illegible]

Pôle technique
Affaire suivie par : Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 02.62.91.91.63 - Fax : 02.62.91.91.69

Titulaire
GTOI
106 RUE PAUL VERLAINE
97420 LE PORT

DECOMPTE GENERAL GLOBAL Détail des révisions de Prix

N° d'opération : 3007 A.2017.021

Voie Vélo Régional le Port/Possession
Lot 1 Terrassement-VRD-Signalisation

Date de la notification : 29/08/2017
Durée du marché : jusqu'à la fin de la GPA 08/12/2018

		Situation		Révision				Retenu			
Tiers		Travaux	Montant HT	Index	Indice	Date	Montant HT	Théorique	Définitif	Date	Montant HT	Différence
-	Numéro : 00001											
	GTOI	09/2017	20 990,25	0.15+0.85*TPR01(216.74/216.10)	1,003	09/2017		62,97	Oui	09/2017	62,97	62,97
-	Numéro : 00002											
	GTOI	10/2017	171 264,00	0.15+0.85*TPR01(216.74/216.10)	1,003	10/2017		513,79	Oui	10/2017	513,79	513,79
-	Numéro : 00003											
	GTOI	11/2017	168 899,00	0.15+0.85*TPR01(217.17/216.10)	1,005	11/2017		844,50	Oui	11/2017	844,50	844,50
-	Numéro : 00004											
	GTOI	12/2017	59 985,50	0.15+0.85*TPR01(218.23/216.10)	1,009	12/2017		539,87	Oui	12/2017	539,87	539,87
-	Numéro : 00005											
	GTOI	12/2017	10 102,00	0.15+0.85*TPR01(218.23/216.10)	1,009	12/2017		90,92	Oui	12/2017	90,92	90,92
-	Numéro : 00006											
	GTOI	12/2017	-10 102,00	0.15+0.85*TPR01(218.23/216.10)	1,009	12/2017		-90,92	Oui	12/2017	-90,92	-90,92
-	Numéro : 00007											
	GTOI	12/2017	10 102,00	0.15+0.85*TPR01(218.23/216.10)	1,009	12/2017		90,92	Oui	12/2017	90,92	90,92
-	Numéro : 00008											
	GTOI	12/2017	39 915,00	0.15+0.85*TPR01(218.23/216.10)	1,009	12/2017	3 080,21	359,24	Oui	12/2017	359,24	-2 720,97
-	Numéro : 00010											
	GTOI	12/2017		0.15+0.85*TPR01(218.23/216.10)	1,009	12/2017	-668,92		Oui	12/2017		668,92
			471 155,75				2 411,29	2 411,29			2 411,29	0,00

Le Maître d'œuvre

Le :
(Signature + cachet)

Le titulaire

Le :
(Signature + cachet)

Le maître d'ouvrage ou son représentant,
La SPL Maraina intervenant au nom et pour le compte de la Région Réunion en tant que mandataire,
La Présidente Directrice Générale,

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina

Saint-Paul, le 02 DEC. 2019

Pôle technique
Affaire suivie par : Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 02.62.91.91.63 - Fax : 02.62.91.91.69

Titulaire
GTOI
106 RUE PAUL VERLAINE
97420 LE PORT

DECOMPTE GENERAL Titulaire

N° d'opération : 3 007 — A.2017.021

Voie Vélo Régional le Port/Possession
Lot 1 Terrassement-VRD-Signalisation

Date de la notification : 29/08/2017
Durée du marché : jusqu'à la fin de la GPA 08/12/2018

A - Marché (€ TTC)			TTC
1-Montant total global et forfaitaire y compris Avenant(s)			495 273,99 €
2-Actualisation de prix			- €
3-Travaux non exécutés (Cf Rapport du Moe)			- €
	A	Total marché arrêté à la somme de	495 273,99 €

B - Facturé			
1 - Montants facturés : situations travaux cumulées			495 274,00 €
2- Actualisation facturée			- €
3 - Révisions facturées			3 342,03 €
4 - Retenues de garantie			- 0,01 €
5 - Pénalités			- €
6 - Autres retenues (compte prorata,...)			- €
	B	Total facturé au 29/10/2019	498 616,02 €

C - Solde à facturer			
1- Solde montants à facturer			- 0,01 €
2- Solde révisions à facturer			- 725,79 €
3 - Solde retenue de garantie			0,01 €
4 - Solde Pénalités			- €
5 - Résiliation aux frais et risques			- €
6 - Indemnités pour résiliation du MO	0%	des travaux non exécutés	- €
7 - Intérêts moratoires			- €
	C	Total à facturer	- 725,79 €

D - Avance Forfaitaire			
1- Avance forfaitaire perçue			- €
2- Avance forfaitaire résorbée			- €
	D	Solde avance forfaitaire	- €

E - Montant du décompte général :			
	E	Montant du décompte général TTC :	- 725,79 €

Est arrêté le présent décompte général à la somme de (TTC) : MOINS SEPT CENT VINGT CINQ EUROS ET SOIXANTE DIX NEUF CENTIMES

Le Maître d'œuvre
Le : 04/12/19
(Signature + cachet)
SARL PETCR
42 Lotissement Longue
97422 L'Emilage
Fax : 0262 70 07 82
APE : 4312 A

Le titulaire
Le : 04/12/19
(Signature + cachet)
GTOI
Grands Travaux de l'Océan Indien
BP 32016 - 97824 LE PORT Cedex
Tél : 0262 42.85.85 - Fax : 0262 43.80.77

Le maître d'ouvrage ou son représentant,
La SPL Maraina intervenant au nom et pour le compte de la Région Réunion en tant que mandataire,
La Présidente Directrice Générale,

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET.

SPL MARAINA
Société Publique Locale
38, rue Colbert - 97460 Saint-Paul
Tel : 02 62 91 91 60 - Fax : 02 62 91 91 69
SIRET 520 664 004 00030 - RCS ST DENIS - APE 7490B

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina

Saint-Paul, le 02 DEC. 2019

Pôle technique
Affaire suivie par : Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 02.62.91.91.63 - Fax : 02.62.91.91.69

Sous-Traitant
DCJ
301 ROUTE DES VACOAS
97425 LES AVIRONS

DECOMPTE GENERAL Sous traitant

N° d'opération : 3007 — A.2017.021

Voie Vélo Régional le Port/Possession
Lot 1 Terrassement-VRD-Signalisation

Date de la notification : 29/08/2017
Durée du marché : jusqu'à la fin de la GPA 08/12/2018

A - Marché (€ TTC)			TTC
1-Montant total global et forfaitaire y compris Avenant(s)			10 325,00 €
2-Actualisation de prix			- €
3-Travaux non exécutés (Cf Rapport du Moe)			- €
	A	Total marché arrêté à la somme de	10 325,00 €

B - Facturé			
1 - Montants facturés : situations travaux cumulées			10 325,00 €
2- Actualisation facturée			- €
3 - Révisions facturées			- €
4 - Retenues de garantie			- €
5 - Pénalités			- €
6 - Autres retenues (compte prorata,...)			- €
	B	Total facturé au 29/10/2019	10 325,00 €

C - Solde à facturer			
1- Solde montants à facturer			- €
2- Solde révisions à facturer			- €
3 - Solde retenue de garantie			- €
4 - Solde Pénalités			- €
5 - Résiliation aux frais et risques			- €
6 - Indemnités pour résiliation du MO	0%	des travaux non exécutés	- €
7 - Intérêts moratoires			- €
	C	Total à facturer	- €

D - Avance Forfaitaire			
1- Avance forfaitaire perçue			- €
2- Avance forfaitaire résorbée			- €
	D	Solde avance forfaitaire	- €

E - Montant du décompte général :			
	E	Montant du décompte général TTC :	- €

Est arrêté le présent décompte général à la somme de (TTC) :
ZERO EURO

Le Maître d'œuvre
Le :
(Signature - cachet)

SPL PETCR
Lotissement Longue
L'Ermitage
Tél : 0262 70 07 82
APE : 4312A

Le titulaire
Le :
(Signature - cachet)

Grands Travaux de l'Océan Indien
32016 - 97824 LE PORT Cedex
Tél : 0262 42.85.85 - Fax : 0262 43.80.77

Le maître d'ouvrage ou son représentant,
La SPL Maraina intervenant au nom et pour le compte de la Région Réunion en tant que mandataire,
La Présidente Directrice Générale,

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET

SPL MARAINA
Société Publique Locale
38, rue Colbert - 97460 Saint-Paul
Tél : 02 62 91 91 60 - Fax : 02 62 91 91 69
SIRET 520 664 004 00030 - RCS ST DENIS - APE 4312B

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina

Saint-Paul, le 02 DEC. 2019

Pôle technique
Affaire suivie par : Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 02.62.91.91.63 - Fax : 02.62.91.91.69

Sous-Traitant
TECHNIC SOLS OCEAN INDIEN - TSOI
ZI CHAUDRON
97490 SAINTE CLOTILDE

DECOMPTE GENERAL Sous traitant

N° d'opération : 3007 A.2017.021

Voie Vélo Régional le Port/Possession
Lot 1 Terrassement-VRD-Signalisation

Date de la notification : 29/08/2017
Durée du marché : jusqu'à la fin de la GPA 08/12/2018

A - Marché (€ TTC)		TTC
1-Montant total global et forfaitaire y compris Avenant(s)		2 850,00 €
2-Actualisation de prix		- €
3-Travaux non exécutés (Cf Rapport du Moe)		- €
	A Total marché arrêté à la somme de	2 850,00 €

B - Facturé		
1 - Montants facturés : situations travaux cumulées		2 850,00 €
2- Actualisation facturée		- €
3 - Révisions facturées		- €
4 - Retenues de garantie		- €
5 - Pénalités		- €
6 - Autres retenues (compte prorata,...)		- €
	B Total facturé au 11/12/2019	2 850,00 €

C - Solde à facturer		
1- Solde montants à facturer		- €
2- Solde révisions à facturer		- €
3 - Solde retenue de garantie		- €
4 - Solde Pénalités		- €
5 - Résiliation aux frais et risques		- €
6 - Indemnités pour résiliation du MO	0% des travaux non exécutés	- €
7 - Intérêts moratoires		- €
	C Total à facturer	- €

D - Avance Forfaitaire		
1- Avance forfaitaire perçue		- €
2- Avance forfaitaire résorbée		- €
	D Solde avance forfaitaire	- €

E - Montant du décompte général :		
	E Montant du décompte général TTC :	- €

Est arrêté le présent décompte général à la somme de (TTC) :
ZERO EURO

Le Maître d'œuvre
Le : 02 DEC. 2019
(Signature + cachet)
SARL BETCR
43, Lotissement Longuet
97422 Ermitage
TEL : 0262 70 07 81-FAX : 0262 70 07 82
SIRET :80280934300014-APE4312A

Le titulaire
Le : 11/12/2019
(Signature + cachet)
GTOI
Grands Travaux de l'Océan Indien
BP 32010 - 97824 LE PORT Cedex
Tél : 0262 42.85.85 - Fax : 0262 43.80.77

Le maître d'ouvrage ou son représentant,
La SPL Maraina intervenant au nom et pour le compte de la Région Réunion en tant que mandataire,
La Présidente Directrice Générale,
Mme Fabienne COUAPEL SAURET.
SPL MARAINA
Société Publique Locale
38, rue Colbert - 97460 Saint-Paul
Tel : 02 62 91 91 60 - Fax : 02 62 91 91 69
SIRET 520 664 004 00030 - RCS ST DENIS - APE 4490B

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina

Saint-Paul, le 02 DEC. 2019

Pôle technique
Affaire suivie par : Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 02.62.91.91.63 - Fax : 02.62.91.91.69

Sous-Traitant
LF CONSTRUCTION PRO
16, ALLEE DES FLAMBOYANTS
97429 PETITE ILE

DECOMPTE GENERAL Sous traitant

N° d'opération : 3007 — **A.2017.021**

Voie Vélo Régional le Port/Possession
Lot 1 Terrassement-VRD-Signalisation

Date de la notification : 29/08/2017
Durée du marché : jusqu'à la fin de la GPA 08/12/2018

A - Marché (€ TTC)			TTC
1-Montant total global et forfaitaire y compris Avenant(s)			2 755,00 €
2-Actualisation de prix			- €
3-Travaux non exécutés (Cf Rapport du Moe)			- €
	A	Total marché arrêté à la somme de	2 755,00 €

B - Facturé			
1 - Montants facturés : situations travaux cumulées			2 755,00 €
2- Actualisation facturée			- €
3 - Révisions facturées			- €
4 - Retenues de garantie			- €
5 - Pénalités			- €
6 - Autres retenues (compte prorata,...)			- €
	B	Total facturé au 29/10/2019	2 755,00 €

C - Solde à facturer			
1- Solde montants à facturer			- €
2- Solde révisions à facturer			- €
3 - Solde retenue de garantie			- €
4 - Solde Pénalités			- €
5 - Résiliation aux frais et risques			- €
6 - Indemnités pour résiliation du MO	0%	des travaux non exécutés	- €
7 - Intérêts moratoires			- €
	C	Total à facturer	- €

D - Avance Forfaitaire			
1- Avance forfaitaire perçue			- €
2- Avance forfaitaire résorbée			- €
	D	Solde avance forfaitaire	- €

E - Montant du décompte général :			
	E	Montant du décompte général TTC :	- €

Est arrêté le présent décompte général à la somme de (TTC) :
ZERO EURO

Le Maître d'œuvre
Le : 04/11/19
(Signature - cachet)
SARL BETCR
13 Lotissement Longuet
97480 L'Ermitage
Tel : 0262 70 07 81 - Fax : 0262 70 07 82
SIRET 502 609 343 00011 - APE : 4312 A

Le titulaire
Le : 04/11/19
(Signature - cachet)
GTOI Grands Travaux de l'Océan Indien
BP 32016 - 97821 LE PORT Cedex
Tel : 0262 42 85 85 - Fax : 0262 43.80.77

Le maître d'ouvrage ou son représentant,
La SPL Maraina intervenant au nom et pour le compte de la Région Réunion en tant que mandataire,
La Présidente Directrice Générale,

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET.

SPL MARAINA
Société Publique Locale
38, rue Colbert - 97460 Saint-Paul
Tel : 02 62 91 91 60 - Fax : 02 62 91 91 69
SIRET 520 664 004 00030 - RCS ST DENIS - APE 7490B

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina

Saint-Paul, le 29 OCT. 2019

Pôle technique
Affaire suivie par : Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 02.62.91.91.63 - Fax : 02.62.91.91.69

Titulaire
CITEOS BOURBON LUMIERE
37 Avenue Stanislas Gimart
97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX

DECOMPTE GENERAL GLOBAL

N° d'opération : 3007 **MANDAT A.2017.021**

Voie Vélo Régionale le Port/Possession
Lot 2- Eclairage Public

Date de la notification : 29/08/2017
Durée du marché : Jusqu'à la fin de la GPA 28/03/2019

A - Marché (€ TTC)		TTC
1-Montant total global et forfaitaire y compris Avenant(s)		63 485,09 €
2-Actualisation de prix		- €
3-Travaux non exécutés (Cf Rapport du Moe)		- €
A	Total marché arrêté à la somme de	63 485,09 €

B - Facturé		
1 - Montants facturés : situations travaux cumulées		63 485,09 €
2- Actualisation facturée		- €
3 - Révisions facturées		571,35 €
4 - Retenues de garantie		- €
5 - Pénalités		- €
6 - Autres retenues (compte prorata,...)		- €
B	Total facturé au 29/10/2019	64 056,44 €

PAYÉ LE 23 JAN. 2020

C - Solde à facturer		
1- Solde montants à facturer		- €
2- Solde révisions à facturer		761,82 €
3 - Solde retenue de garantie		- €
4 - Solde Pénalités		- €
5 - Résiliation aux frais et risques		- €
6 - Indemnités pour résiliation du MO	0% des travaux non exécutés	- €
7 - Intérêts moratoires		- €
C	Total à facturer	761,82 €

D - Avance Forfaitaire		
1- Avance forfaitaire perçue		3 174,25 €
2- Avance forfaitaire résorbée		- 3 174,25 €
D	Solde avance forfaitaire	- €

E - Montant du décompte général :		
E	Montant du décompte général TTC :	761,82 €

Est arrêté le présent décompte général à la somme de (TTC) : **SEPT CENT SOIXANTE ET UN EUROS ET QUATRE VINGT DEUX CENTIMES**

Le Maître d'œuvre
Le : 29/10/2019
(Signature + cachet)
SARL BETOR
Lotissement Longuet
Tél. : 0262 70 07 82

Le titulaire
Le : 05/12/2019.
(Signature + cachet)
Citeos
Siège Social : Bourbon Lumière SAS
37, Av Stanislas Gimart - CS 70504
97495 Ste Clotilde Cedex
Tél. : 0262 92 22 38 - Fax : 0262 29 38 56
SIRET : 310 872 716 00074 - APE : 4321 B

Le maître d'ouvrage ou son représentant,
La SPL Maraina intervenant au nom et pour le compte de la Région Réunion en tant que mandataire,
La Présidente Directrice Générale,

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET.

SPL MARAINA
Société Publique Locale
38, rue Colbert - 97460 Saint-Paul
Tel : 02 62 91 91 60 - Fax : 02 62 91 91 69 1/
SIRET 520 664 004 00030 - RCS ST DENIS - APE 7490B

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina
Au service des territoires

Saint-Paul, le 29 OCT. 2019

Pôle technique
Affaire suivie par : Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 02.62.91.91.63 - Fax : 02.62.91.91.69

Titulaire
CITEOS BOURBON LUMIERE
37 Avenue Stanislas Gimart
97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX

DECOMPTE GENERAL GLOBAL Détail des révisions de Prix

N° d'opération : 3007 **MANDAT A.2017.021**

Voie Vélo Régionale le Port/Possession
Lot 2- Eclairage Public

Date de la notification : 29/08/2017
Durée du marché : Jusqu'à la fin de la GPA 28/03/2019

		Situation			Avenant				Retenu			
Num.		Travaux	Montant HT	Index	Index	Date	Montant HT	Pourcentage	Définitif	Date	Montant HT	Différence
-	Numéro : 00001											
	CITEOS BOURBON LUMIE											
-	Numéro : 00002											
	CITEOS BOURBON LUMIE											
-	Numéro : 00003											
	CITEOS BOURBON LUMIE											
-	Numéro : 00005											
	CITEOS BOURBON LUMIE											
			18 511,50				1 328,74	1 328,74			1 328,74	1,74

Le Maître d'œuvre
Le : 29/10/2019
(Signature - cachet)

SARL BETCR
431 Lotissement Lonquet
97432 L'Ermitage
Tel : 0262 70 07 31 - Fax : 0262 70 07 81
SIRET : 300 343 000 14 - APE : 4312A

Le titulaire
Le : 05/12/2019
(Signature - cachet)

citeos
Siège Social : Bourbon Lumière SAS
37, Av. Stanislas Gimart - ZA 72604
97495 Ste Clotilde Cedex
Tél. : 0262 92 22 38 - Fax : 0262 29 38 56
SIRET : 310 829 7[illegible] - APE : 4321 B

Le maître d'ouvrage ou son représentant,
La SPL Maraina intervenant au nom et pour le compte de la Région Réunion en tant que mandataire,
La Présidente Directrice Générale,

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET.

SPL MARAINA
Société Publique Locale
38, rue Colbert - 97460 Saint-Paul
Tel : 02 62 91 91 60 - Fax : 02 62 91 91 69
SIRET 520 664 004 00030 - RCS ST DENIS - APE 7490B

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina
Au service des territoires

Saint-Paul,

Pôle technique
Affaire suivie par : Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 02.62.91.91.63 - Fax : 02.62.91.91.69

Titulaire
CITEOS BOURBON LUMIERE
37 Avenue Stanislas Gimart
97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX

DECOMPTE GENERAL GLOBAL Détail des révisions de Prix

N° d'opération : 3007 **MANDAT A.2017.021**

Voie Vélo Régionale le Port/Possession
Lot 2- Eclairage Public

Date de la notification : 29/08/2017
Durée du marché : Jusqu'à la fin de la GPA 28/03/2019

		Situation			Révision				Retenu			
Tiers		Travaux	Montant HT	Index	Indice	Date	Montant HT	Théorique	Définitif	Date	Montant HT	Différence
	Numéro : 00001											
	CITEOS BOURBON LUMIE	11/2017	2 925,58	0 15+0 85*TP801(217 17/216 10)	1,005	11/2017		14,63	Oui	11/2017	14,63	14,63
	Numéro : 00002											
	CITEOS BOURBON LUMIE	11/2017	-2 925,58	0 15+0 85*TP801(217 17/216 10)	1,005	11/2017		-14,63	Oui	11/2017	-14,63	-14,63
	Numéro : 00003											
	CITEOS BOURBON LUMIE	03/2018	58 511,60	0 15+0 85*TP801(221 42/216 10)	1,021	03/2018	526,60	1 228,74	Oui	03/2018	1 228,74	702,14
	Numéro : 00005											
	CITEOS BOURBON LUMIE	02/2018		0 15+0 85*TP801(221 42/216 10)	1,021	11/2016	702,14		Oui	02/2018		-702,14
			58 511,60				1 228,74	1 228,74			1 228,74	0,00

Le Maître d'œuvre

Le :
(Signature + cachet)

Le titulaire

Le :
(Signature + cachet)

Le maître d'ouvrage ou son représentant,
La SPL Maraina intervenant au nom et pour le compte de la Région Réunion en tant que mandataire,
La Présidente Directrice Générale,

Mme Fabienne COUAPEL-SAURET.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0800-DE

Maraina

Saint-Paul, le 29 OCT. 2019

Pôle technique
Affaire suivie par : Frédéric MOUTAMA
Email : frederic.moutama@spl-maraina.com
Téléphone : 02.62.91.91.63 - Fax : 02.62.91.91.69

Titulaire
CITEOS BOURBON LUMIERE
37 Avenue Stanislas Gimart
97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX

DECOMPTE GENERAL Titulaire

N° d'opération : 3 007 **MANDAT A.2017.021**

Voie Vélo Régionale le Port/Possession
Lot 2- Eclairage Public

Date de la notification : 29/08/2017
Durée du marché : Jusqu'à la fin de la GPA 28/03/2019

A - Marché (€ TTC)			TTC
1-Montant total global et forfaitaire y compris Avenant(s)			63 485,09 €
2-Actualisation de prix			- €
3-Travaux non exécutés (Cf Rapport du Moe)			- €
	A	Total marché arrêté à la somme de	63 485,09 €

B - Facturé			
1 - Montants facturés : situations travaux cumulées			63 485,09 €
2- Actualisation facturée			- €
3 - Révisions facturées			571,35 €
4 - Retenues de garantie			- €
5 - Pénalités			- €
6 - Autres retenues (compte prorata,...)			- €
	B	Total facturé au 29/10/2019	64 056,44 €

C - Solde à facturer			
1- Solde montants à facturer			- €
2- Solde révisions à facturer			761,82 €
3 - Solde retenue de garantie			- €
4 - Solde Pénalités			- €
5 - Résiliation aux frais et risques			- €
6 - Indemnités pour résiliation du MO	0%	des travaux non exécutés	- €
7 - Intérêts moratoires			- €
	C	Total à facturer	761,82 €

D - Avance Forfaitaire			
1- Avance forfaitaire perçue			3 174,25 €
2- Avance forfaitaire résorbée			- 3 174,25 €
	D	Solde avance forfaitaire	- €

E - Montant du décompte général :			
	E	Montant du décompte général TTC :	761,82 €

Est arrêté le présent décompte général à la somme de (TTC) : **SEPT CENT SOIXANTE ET UN EUROS ET QUATRE VINGT DEUX CENTIMES**

Le Maître d'œuvre
Le : 29/10/2019
(Signature - cachet)

SARL BETOR
Lotissement Longuet
97432 L'Ermitage
Tél. : 0262 70 07 32 - Fax : 0262 70 07 32
Siret : 352 869 949 00014 - APE : 4312 A

Le titulaire
Le : 05/11/2019
(Signature - cachet)

citeos
Siège social : Bourbon Lumière SAS
37, Av. Stanislas Gimart - CS 70504
Tél. : 0262 29 38 56 - Fax : 0262 29 38 56
SIRET : 510 879 [illegible] - APE 4321 B

Le maître d'ouvrage ou son représentant,
La SPL Maraina intervenant au nom et pour le compte de la Région Réunion en tant que mandataire,
La Présidente Directrice Générale,

Mme Fabienne COUAREL-SAURET.

SPL Maraina - 38, Rue Colbert - 97 460 Saint-Paul
Capital Social: 2 401 487,00 € - N° de SIRET: 520 664 004 00030 - R.C.S. Saint-Denis
Email: contact@spl-maraina.com
Tel: 0262 91 91 60 - Fax. : 0262 91 91 69

SPL MARAINA
Société Publique Locale
38, rue Colbert - 97460 Saint-Paul
Tel : 02 62 91 91 60 - Fax : 02 62 91 91 69
SIRET 520 664 004 00030 - RCS ST DENIS - APE 7490B

3/

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0801-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0801

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
NATIVEL LORRAINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
OMARJEE NORMANE
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DTD / N°111636
PRÉSENTATION DU BILAN D'ACTIVITÉ DE LA SEMITTEL POUR L'EXERCICE 2020

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0801-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0801
Rapport /DTD / N°111636

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

PRÉSENTATION DU BILAN D'ACTIVITÉ DE LA SEMITTEL POUR L'EXERCICE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu le rapport d'activité de la SEMITTEL pour l'exercice 2020 approuvé par son assemblée générale le 16 juin 2021,

Vu le rapport N° DTD / 111636 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Transports, Déplacement et Travaux du 30 novembre 2021,

Considérant,

- que la Région Réunion participe au capital de la SEMITTEL en détenant 4 000 actions sur un total de 69 625, soit l'équivalent de 60 000 euros (5,75%) sur un montant total du capital de 1 044 375 euros,

- que le rapport d'activités de la SEMITTEL pour l'exercice 2020 a été approuvé par son assemblée générale le 16 juin 2021,

- que Monsieur Dominique FOURNEL, élu régional, était le représentant de la Région Réunion au sein du conseil d'administration de la SEM, la novelle représentante de la Région Réunion étant Madame Virginie GOBALOU ERAMBRANPOULLE,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de prendre acte du bilan d'activité de la SEMITTEL pour l'exercice 2020, ci-joint ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 22/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0801-DE

SEMITTEL
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE TRANSPORTS, D'EQUIPEMENT, TOURISME ET LOISIRS
Société Anonyme d'Economie Mixte Locale
Au capital de 1 044 375 euros
Siège social :
N°63 route de l'Entre-Deux
97451 St Pierre cedex
R.C.S. : SAINT-PIERRE DE LA REUNION B 331 619 759

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Conseil d'Administration annuel en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour :

- vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- vous présenter les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir
- vous soumettre l'arrêté des comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0801-DE

1. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE

A. CONTRATS DONT LA SEMITTEL EST TITULAIRE

Tout au long de l'exercice 2020, la SEMITTEL a poursuivi ses activités au travers des contrats suivants :

1- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SUR LES COMMUNES DE SAINT – PIERRE, SAINT – LOUIS, PETITE – ILE, ETANG – SALE, CILAOS ET LES AVIRONS, MISE EN PLACE LE 1ER JANVIER 2018

La SEMITTEL est titulaire pour le compte de la CIVIS, depuis le 1er janvier 2018 et ce jusqu'au 31 décembre 2024 d'une Délégation de Service Public sur les communes de Saint – Pierre, Saint – Louis, Petite – Ile, Etang – Salé, Cilaos et les Avirons.
Cette DSP concerne l'exploitation des lignes régulières, et outre cette exploitation de certaines lignes la SEMITTEL assure toutes les missions de direction et de coordination commerciale du réseau. Ce contrat comporte également des développements nouveaux sur les mobilités actives.

2- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SUR LES COMMUNES DU TAMPON, DE L'ENTRE-DEUX, DE SAINT-JOSEPH ET DE SAINT-PHILIPPE, MISE EN PLACE LE 28 AVRIL 2014

La SEMITTEL est titulaire pour le compte de la CASUD depuis le 28 avril 2014 et ce jusqu'au 27 avril 2022 d'une Délégation de Service Public sur les communes du Tampon, de l'Entre-deux, de Saint-Joseph et de Saint-Philippe.
Cette DSP concerne l'exploitation des lignes régulières, et outre cette exploitation de certaines lignes la SEMITTEL assure toutes les missions de direction et de coordination commerciale du réseau.

3- MARCHE DE TRANSPORTS SCOLAIRES SUR LES COMMUNES DE LA CIVIS.

Depuis 2014, la SEMITTEL et ses partenaires sont attributaires d'un nouveau marché de 6 ans pour le Transports scolaires des élèves domiciliés sur le territoire de la CIVIS. Dans le cadre de ce marché, le niveau d'activité de la SEMITTEL (3 services exploités directement) reste stable tout en intégrant de nouveaux coûts et un redimensionnement de la sous-traitance. A noter que le marché a été prolongé d'une année scolaire supplémentaire (2020/2021) ;

4- MARCHE TRANSPORTS SCOLAIRES SUR LES COMMUNES DE LA CASUD

La SEMITTEL, avec TMO (mandataire) et Charles Express, ont conclu avec la CASUD le marché d'exploitation des services scolaires sur les communes de la CASUD. Dans le cadre de ce marché, la SEMITTEL assure l'exploitation de 3 services.

5- MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA COORDINATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES ET LA GESTION DES CARTES SCOLAIRES

Assistance à la coordination des transports scolaires de la CIVIS : depuis 2014, la SEMITTEL avec le GET 974 sont titulaires de ce marché pour 6 ans dans un périmètre qui intègre une mission d'assistance au suivi des transports scolaire et la sensibilisation aux enjeux de sécurité. A noter que ce marché a pris fin en décembre 2020.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0801-DE

B. MOYENS DE LA SOCIETE

1- MOYENS HUMAINS

Au plan des moyens humains, l'effectif présent au 31 décembre 2020 est de 295 personnes.

Effectifs de la Semittel par catégorie	Année 2020	Année 2019	Evolution 2020/2019	Année 2018	Année 2017	Evolution 2020/2017
Ouvriers	165	172	**-4%**	157	158	**4%**
Employés	33	36	**-8%**	33	40	**-18%**
Agents de maitrise	81	77	**5%**	76	71	**14%**
Cadres	9	12	**-25%**	13	11	**-18%**
Apprentis	4	2	**100%**	1	4	**0%**
Contrat de professionalisation	2	5	**-60%**	2	3	**-33%**
TOTAL	**294**	**304**	**-3%**	**282**	**287**	**2%**

Entre 2019 et 2020, l'effectif diminue de 3%.

Cette baisse correspond à la recherche d'optimisation des ressources qui a prévalu dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, avec notamment le non remplacement de certains départs (Responsable Financier, Responsable Production). A noter toutefois que malgré ce contexte de tension importante, l'entreprise a poursuivi la consolidation de ses équipes en particulier sur les nouveaux services qu'elle développe.

En ce qui concerne le plan de formation, il est à souligner qu'il a été très perturbé du fait de la crise que nous n'avons pas pu en réaliser autant d'actions que prévues.

2- MOYENS MATERIELS

Dans le cadre des contrats de DSP ALTERNEO et CARSUD, la SEMITTEL dispose de l'ensemble des biens nécessaires dans le cadre de mises à disposition par l'autorité organisatrice. En 2020, les investissements portés par la SEMITTEL sont stables restent ciblés sur les matériels de gestion courante (informatique, véhicules de services).

C- LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020

La crise sanitaire est bien entendu l'élément marquant de cet exercice. Elle a eu un impact tout d'abord sur le plan opérationnel, organisationnel et managérial, imposant à l'entreprise une constante adaptabilité à l'évolution des règles s'appliquant dans les transports. Ensuite, c'est en termes d'impact financier que la crise présente une acuité toute particulière avec des recettes commerciales qui ont connu une chute sévère.

En dehors de la crise sanitaire, l'exercice 2020 aura été marqué par :

- La mise en service de la nouvelle gare routière de Saint-Louis
- L'augmentation de l'offre Altervelo avec 260 nouveaux Vélos à Assistance Electrique
- L'amélioration de la desserte urbaine Alterneo avec la restructuration de la ligne littorale.
- La mise en service du point de vente partagé Car Sud-Car Jaune à la gare routière de Saint-Joseph
- La livraison de 20 nouveaux véhicules mis à disposition par la Casud pour le réseau Car Sud

- S'agissant de la DSP ALTERNEO :

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0801-DE

- Avec un taux de couverture habituel R/D proche de 20%, le contrat Alternéo est celui qui subit le plus la crise que nous traversons. Son équilibre économique est fortement remis en cause et ne pourra durablement reposer que sur une revisite de certains de ses préceptes financiers ;
- Néanmoins, la poursuite de la mise en œuvre des nouveaux services atteste de l'agilité de l'entreprise qui s'érige en spécialiste des mobilités alternatives (covoiturage, Vélo Libre-Service, Rézo Pouce, auto partage).

- S'agissant de la DSP CARSUD :
  - Sur ce contrat le moindre taux de couverture des charges par les recettes (14%) se traduit par un impact plus faible de la crise sur l'équilibre du contrat qui a pu être préservé.
  - A noter que suite à la décision de stopper l'utilisation de 21 véhicules (un contentieux est en cours sur ce dossier), la collectivité a mis à disposition du délégataire 20 nouveaux bus qui ont permis de fiabiliser l'exploitation du réseau.

2. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les travaux en 2020 ont porté sur les études nécessaires à l'évolution de notre offre relative à la délégation de service public Alternéo 2018/2024 et sur la modernisation du réseau Carsud.

Les sujets abordés ont été les suivants :

- Mise en œuvre des nouveaux services de Vélo Libre-Service, covoiturage, Rézo Pouce, auto-partage
- Optimisation des temps de parcours et de certaines lignes du réseau Alterneo
- Déploiement de solutions de paiement sans contact.

3. SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

DSP Civis :

- *Altervélo :*
  - 200 Vélo à Assistance Electrique (VAE) supplémentaires livrés en mars 2021 et 500 VAE en commande
  - Vélo Libre-Service (VLS) : 83 VLS pour une mise en service en juillet 2021

Alterneo :

- *Auto-partage :* déploiement prévu dans l'année
- *Co-voiturage :* le lancement sera effectué fin avril 2021, une trentaine de conducteurs et 16 passagers ont à ce jour téléchargé l'application Wopé
- *Rézo Pouce :* la convention entre Rézo Pouce et La Semittel a été signée début mars pour une

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0801-DE

mise œuvre probable au second semestre 2021

DSP CASUD :

- *Ticket Mobile :* déployé en février
- *Ouverture d'une agence à St Philippe :* première pierre posée en mars 2021
- *Service de location de vélo :* à l'étude, pour une expérimentation avant la fin 2021

4. PERSPECTIVES D'AVENIR

L'exercice budgétaire 2021 s'inscrit dans un contexte très particulier marqué non seulement par une tension importante sur les équilibres structurels de l'entreprise, mais aussi par un niveau d'incertitude conjoncturel critique.

ENJEUX

Le plus gros enjeu consiste à retrouver l'équilibre économique des contrats de délégation de service public ALTERNEO et CARSUD mis à mal par la crise.

En effet, la crise sanitaire qui sévit depuis un an à la Réunion, et plus globalement au niveau international, a eu des impacts importants sur l'exercice 2020. Alors que la situation depuis la fin d'année 2020 laissait présager un redressement progressif, la reprise de l'épidémie, en particulier au niveau local depuis le début de l'année 2021, fait peser un risque important sur l'évolution de la fréquentation dans les transports et les recettes commerciales qui en découlent.

La DSP Alternéo

Pour 2021, comme indiqué précédemment, le premier objectif sera de retrouver l'équilibre économique du contrat mis à mal alors que nous n'atteignions en décembre 2020 que 85% du résultat obtenu en décembre 2019. Notre ambition est d'atteindre cet objectif sans devoir proposer à la collectivité une réduction de l'offre.
Il est important aussi de souligner que le cadre contractuel prévoit une augmentation des tarifs commerciaux en 2021, laquelle était valorisée dans l'engagement de recettes commerciales du délégataire. La collectivité a retenu le principe, qui devra être confirmé lors d'un prochain conseil communautaire, d'un report de cette augmentation des tarifs.
Alors que le réseau doit s'inscrire dans une logique de reconquête de la clientèle, il paraissait contre-productif pour ne pas dire répulsif, dans le contexte de crise économique et sociale que nous traversons, de demander un effort tarifaire aux clients. Dès lors, il sera nécessaire de revaloriser la contribution forfaitaire de la collectivité pour neutraliser dans notre objectif de recettes l'effet de l'augmentation des tarifs, soit 126 000 € pour l'exercice 2021.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0801-DE

Par ailleurs, l'exercice 2021 doit consacrer l'essor du service AlterVélo qui va voir sa flotte passer de 350 à plus de 1 000 VAE en fin d'année. Pour accompagner cette montée en puissance, la contribution forfaitaire afférente à ce service va également être redimensionnée.
Hormis ces éléments nouveaux, avec la baisse prévisible des recettes commerciales que nous avons estimée à 25% du niveau de 2019, il est certain que l'équilibre du contrat sera à rechercher dans l'optimisation des moyens à mobiliser et dans les charges que cela implique.

La DSP CARSUD

Comme pour Alternéo, l'enjeu sur le réseau CARSUD est de retrouver l'équilibre économique du contrat. Si le R/D de 14% est budgétairement moins impactant, le maintien de ce ratio à ce niveau n'en reste pas moins important alors que l'échéance de ce contrat arrive à grands pas (28/04/2022). Il conviendra donc avec l'aide de la collectivité et à l'appui d'un parc de véhicules en partie renouvelé de poursuivre la modernisation du réseau et la reconquête de la clientèle et de recettes qui fin 2020 restaient également en deçà des résultats de 2019.

La reconduite des autres contrats dont certains arrivent à terme en 2020

- Le marché d'assistance à la coordination des transports scolaires de la CIVIS :

Ce marché s'est terminé en mars 2020, une grande partie des missions qui lui sont rattachées ayant été intégrées à la DSP Alternéo suite à la conclusion de l'avenant n°1.
Un appel d'offre lancé par La CIVIS est en cours pour la partie non transférée. La Semittel y répondra.

- Les marchés d'exploitation des transports scolaires CIVIS et CASUD :

Le niveau d'activité sur ces marchés (CIVIS et CASUD) va être stable jusqu'en juillet 2021.

A partir de la rentrée 2021/2022, la décision a été prise de ne pas répondre à l'appel d'offres de la CIVIS pour l'exploitation des services de transports scolaires sur son territoire. L'activité d'exploitation (3 services) que nous avons prendra donc fin. Cette décision répond à la volonté de se positionner le cas échéant sur un marché de coordination et de contrôle. A noter toutefois, que SST, la filiale de la SEMITTEL, a pu répondre à l'appel d'offres de la CIVIS.

Le marché CASUD ayant été prolongé, les trois services que la SEMITTEL exploite le resteront pendant encore au moins un exercice.

Une politique budgétaire de sauvegarde

Tel qu'exposé ci avant, l'exercice 2021 est empreint d'incertitudes, plus que jamais les hypothèses sur lesquelles il est construit sont fragiles, nos actions devront être guidées par le double objectif suivant : dépenser au plus juste et sécuriser les recettes commerciales.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0801-DE

- **Arbitrer les dépenses sous le prisme de leur nécessité**

Le léger déficit auquel nous arrivons dans nos hypothèses repose sur une stricte maîtrise des charges de l'entreprise. Un arbitrage constant des dépenses devra être fait au regard des trois priorités suivantes :

- Capacité à maintenir la continuité des services qui nous sont confiés dans des conditions de sécurité et sanitaires exemplaires ;
- Honorer sans retard les engagements conventionnels pris avec chacun des 300 salariés de l'entreprise et les sécuriser sur la durée ;
- Maintenir la compétitivité et le niveau d'expertise des équipes pour préparer les prochaines échéances concurrentielles.

- **Maintenir la dynamique de reprise des recettes commerciales**

Pour atteindre les objectifs fixés, soit 75% du niveau des recettes enregistré en 2019, nous devrons répondre à une double urgence :

- Reconquérir une clientèle inquiète qui a pu en partie se détourner des transports en commun pour sa mobilité du quotidien ou qui a également été amenée à réduire ses déplacements ;
- Maintenir au plus haut niveau de disponibilité les outils de ventes, pour éviter les situations de manque à gagner qui sont encore trop constatées par les équipes en raison de pannes matérielles. La sécurisation des recettes passe également par un renfort de la lutte contre la fraude qui a augmenté lors de l'exercice 2020 notamment du fait des restrictions de ventes qui ont dû être mises en œuvre au gré de la gestion de la crise. Pour ce faire, la mobilisation de l'ensemble des forces de contrôle à disposition du groupement est une absolue nécessité.

<u>Le contrôle de gestion, pierre angulaire de notre résultat</u>

Le renfort des process de contrôle de gestion engagés depuis plusieurs années permet de suivre avec précision le niveau de consommation budgétaire et d'opérer les ajustements nécessaires. Le contexte tendu dans lequel se trouve la SEMITTEL doit nous inviter à faire en sorte que le budget devienne un cadre intangible toujours en adéquation avec les exigences légales et réglementaires, les mesures de contrôle interne devront en être garantes.

- **Un contrôle budgétaire systématique et une optimisation de la trésorerie**

L'équilibre budgétaire de la SEMITTEL passe pour cet exercice 2021 par une parfaite maîtrise des dépenses et un suivi au quotidien des recettes générées par les services. Aussi chaque flux financier devra être pisté. La situation budgétaire tende aura nécessairement un impact sur la trésorerie qui risque d'être en flux tendu permanent. La gestion au plus juste des comptes fournisseurs et clients ainsi que des délais de paiement correspondants sera au cœur de la stratégie financière de l'entreprise.

Les objectifs visés seront tout particulièrement :

- de veiller au respect des engagements budgétaires en phase avec les engagements opérationnels,
- de disposer du besoin en fonds de roulement suffisant pour assurer le fonctionnement quotidien de l'entreprise
- d'éviter ou de reporter les dépenses non essentielles.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0801-DE

- **La poursuite de la rigueur d'achat**

Ce renforcement du contrôle budgétaire s'appuiera sur l'application stricte du règlement d'achat et la centralisation de la fonction achat qui visera la sécurité juridique des acquisitions quel qu'en soit le montant et l'optimisation des dépenses.

Une gestion juste des ressources humaines

Nous sommes conscients que dans ce contexte de crise, les mesures de gestion qui ont été engagées ont demandé l'implication et la collaboration de tous. Pour autant, l'entreprise a été au rendez-vous de chacune des échéances salariales qui s'imposaient à elle. Avec ce même impératif et alors que le budget 2021 fait apparaître un léger déficit, contenir l'évolution du principal poste de dépense de l'entreprise est une priorité absolue.

Il conviendra donc, en termes de ressources humaines, de toujours rechercher une meilleure productivité collective et individuelle afin de :

- relever le défi managérial que constitue le redimensionnement des équipes qu'appellent les nouveaux services déployés par l'entreprise et l'exploitation du futur centre technique Alternéo.
- maîtriser l'évolution de la masse salariale en lien avec les partenaires sociaux dans le cadre de négociations responsables au regard de la situation de l'entreprise.

Le respect de ces deux paramètres doit permettre la poursuite d'une politique de recrutement ciblée et à la hauteur des enjeux des nouveaux projets qui nécessitent l'apport d'une expertise nouvelle.

5. UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

La société n'a pas utilisé d'instrument financier.

6. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales
Le tableau annexé à notre bilan vous donne toute information concernant les filiales et participations de notre société.

Sociétés contrôlées
Nous vous rappelons qu'au 31 décembre 2020, la Société contrôlait au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, la société SOCIETE SUD TRANSPORT, Société à Responsabilité Limité au capital de 10 000 euros, ayant son siège social sis 63 route de l'Entre-Deux – Pierrefonds – 97410 SAINT PIERRE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 523 439 917 RCS SAINT-PIERRE.

Notre société détient ainsi 93 parts sociales de 100 euros chacune représentant 93% du capital de la SARL SOCIETE SUD TRANSPORT.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0801-DE

7. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,
- les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

Vous trouverez en annexe un tableau détaillant, par tranches de retard de paiement, les factures émises à destination des clients et celles reçues des fournisseurs, dont le terme est échu et qui ne sont pas réglées à la date de clôture de l'exercice.

8. PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DES RESULTATS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat détaillé figurent en annexe.

Ci-dessous l'évolution des postes de charges et de produits entre 2018 et 2020 :

Evolution des charges

Répartition des charges	2018	2019	2020	Variation 2019/2018	Variation 2020/2019
Achats et stocks	2 124 823	2 251 782	1 918 563	5.98%	-14.80%
Services extérieurs	3 777 793	3 751 512	3 704 791	-0.70%	-1.25%
Autres services extérieurs	794 677	991 893	884 635	24.82%	-10.81%
Impôts et taxes	669 082	608 564	723 139	-9.04%	18.83%
Personnel	12 824 225	13 269 208	12 972 544	3.47%	-2.24%
Autres charges de gestion courante	43 277	53 833	63 276	24.39%	17.54%
Charges financières	12 105	26 893	20 493	122.17%	-23.80%
Charges exceptionnelles	734 431	127 644	92 229	-82.62%	-27.75%
Dotations amortissements et dépréciations	186 374	126 899	143 720	-31.91%	13.26%
Total charges	**21 166 786**	**21 208 228**	**20 523 390**	**0.20%**	**-3.23%**

Achats et stocks :

Ce poste, qui diminue de près de 15%, réagit directement à l'activité. Ainsi, la baisse d'activité liée à la crise sanitaire a eu notamment pour conséquence une moindre consommation en carburant (moins de kilomètres effectués), en pièces détachées, mais aussi un report des actions marketing.

Services extérieurs :

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0801-DE

Ce poste globalement reste stable sur la période mais il est à noter quelques évolutions notables sur certaines prestations. Ainsi, les opérations de maintenance du matériel et d'entretien des sites augmentent de 40% (travaux électriques, nettoyage, enlèvement déchets industriels, désinsectisation…).

Autres services extérieurs :

Ce poste, en baisse de 11%, dépend également en partie de l'activité. Ainsi à titre d'exemple, les dépenses de publicité/ marketing diminuent de 31% ainsi que les commissions bancaires qui elles baissent de 18%.

Impôts et taxes

Ce poste enregistre une hausse de 19% due :

- à la reprise du financement de la taxe d'apprentissage après l'année blanche de 2019
- à l'augmentation de la Contribution Economique des Entreprises

Charges de personnel

Les charges de personnel ont baissé de 2% du fait de la prise en charge par l'Etat des indemnités de l'activité partielle à hauteur de 456 k€.

Autres charges

Ce poste faible en valeur absolue (63 k€) connaît une augmentation de 17% due principalement à l'irrécouvrabilité des créances de clients en prélèvement (28 k€ contre 16k€ en 2019).

Charges financières

Ces charges avaient connu une grosse augmentation en 2019 à cause des intérêts générés sur les avances du CICE concernant les années 2016 et 2017 consenties par BPI France.
En 2020, l'avance CICE 2016 ayant été soldée, elles baissent de 24%, pour atteindre un niveau de 20k€.

Charges exceptionnelles

Ce poste qui s'élevait à 127 k€ en 2019 diminue de 28% pour atteindre 92k€ en 2020. 45 % de ce montant concerne le règlement de franchises sur sinistres. Le reste relève de régularisations d'écritures.

Dotations aux amortissements et provisions

En 2020, nous enregistrons une augmentation de 13% de ce poste due au provisionnement de créances clients potentiellement irrécouvrables.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0801-DE

Evolution des produits

Répartition des produits	2018	2019	2020	Variation 2019/2018	Variation 2020/2019
Ventes	6 009 934	5 959 332	4 158 163	-0.84%	-30.22%
Subventions d'exploitation (contribution forfaitaire)	14 875 292	15 071 857	15 929 511	1.32%	5.69%
Autres produits de gestion courante	558	29 359	34 409	5161.52%	17.20%
Produits financiers	25 204	75 832	81 528	200.87%	7.51%
Produits exceptionnels	190 137	42 023	106 605	-77.90%	153.68%
Reprises sur amortissements et dépréciations	15 807	34 411	38 795	117.69%	12.74%
Transfert de charges	315 408	183 732	185 738	-41.75%	1.09%
Total produits	**21 432 340**	**21 396 545**	**20 534 749**	**-0.17%**	**-4.03%**

Résultat excédentaire	**265 555**	**188 317**	**11 359**	**-29.09%**	**-93.97%**

Ventes

Alors que ce poste était stable entre 2018 et 2019, la crise sanitaire a fait chuter les ventes de 30% en 2020, et en particulier les recettes commerciales (ventes de titres de transports) qui au global diminuent de 39% :

Recettes commerciales	2018	2019	2020	Evolution 2019/2018	Evolution 2020/2019
Carsud	584 376 €	640 230 €	361 218 €	9.56%	-43.58%
Alterneo	2 975 098 €	3 091 012 €	1 933 074 €	3.90%	-37.46%
TOTAL	**3 559 474 €**	**3 731 242 €**	**2 294 292 €**	**4.83%**	**-38.51%**

Subventions d'exploitation (Recettes forfaitaires)

L'évolution des contributions forfaitaires est conforme aux deux contrats de DSP :

- DSP CASUD : 1 232 583.10 €
- DSP CIVIS : 14 696 928.09 €

Autres produits de gestion courante

Ce poste faible en valeur absolue (34k€) connaît une augmentation de 17%.

Produits financiers

Ce poste connaît une augmentation de 7% due à un changement dans le traitement des intérêts moratoires.

Produits exceptionnels

Ce poste augmente fortement (153%) du fait notamment d'une régularisation :

- de la facturation d'un contrat fournisseur
- de la prime d'assurance de la flotte Bus
- de l'abondement du versement volontaire de formation

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0801-DE

Reprises sur provisions pour risques et charges
Ce poste d'un montant total de 39 k€ augmente de 12¨%.

Transfert de charges
Ce poste reste stable en 2020.

9. IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE

La SEMITTEL a conclu la charte Objectif CO2 « les transporteurs s'engagent ». L'objectif de cette démarche est double :

- Mieux évaluer l'impact en termes d'émission de gaz à effet de serre dans l'atmosphère de l'activité transport ;
- Réduire cet impact par des mesures organisationnelles, managériales et technique.

De plus, la mise en œuvre du Label efficience permet au travers notamment de la stratégie du bon achat de réduire les impacts environnementaux des consommations de La Semittel.
Depuis le lancement du label au sein de la SEMITTEL en 2018, une cinquantaine d'actions ont déjà apportées une évolution positive à nos cinq piliers. Ainsi, deux tonnes de papier ont été recyclées depuis le début, équivalent à 34 arbres sauvés.

Ci-dessous quelques exemples d'actions réalisées en 2020 :

- Arrêt des gobelets jetables et distribution d'une tasse réutilisable à chaque salarié
- Recyclage des déchets : mise en place du tri papier et des bouteilles en plastique
- Changement des fontaines à eau : installation de 5 fontaines raccordées au secteur d'eau potable
- Dématérialisation des feuilles de recettes

10. RESULTAT DE L'EXERCICE ET PROPOSITION D'AFFECTATION

A) RESULTAT DE L'EXERCICE

L'exécution budgétaire fait apparaître un résultat comptable excédentaire de : 11 359 €

B) PROPOSITION D'AFFECTATION

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à euros de la manière suivante :

Report à nouveau antérieur	:	+ 174 278 €
Résultat excédentaire de l'exercice	:	+ 11 359 €
Report à nouveau	:	+185 637 €

Après cette affectation, nos fonds propres se présentent ainsi :

Capital	:	1 044 375 €
Réserve légale	:	104 438 €
Autres réserves	:	9 424 €
Report à nouveau	:	185 637 €
Total capitaux propres	:	1 343 874 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0801-DE

11. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

12. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge 92 668 euros de charge non déductibles fiscalement.

13. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION A ETE POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE

Le Président indique qu'il a été avisé que les conventions et engagements suivants, autorisés au cours des exercices précédents, et entant dans le champ d'application des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, se sont poursuivis au cours de l'exercice :

Administrateur concerné : TRANSDEV

Convention n° 1 :
Nature et objet : Location et maintenance du logiciel HASTUS et ABC

Rémunération de l'exercice : 54 235.33 €

Conventions n°2 et 3 :
Nature et objet : convention de mise à disposition du Directeur Général Délégué, autorisée lors du CA du 16/12/2009.
Nature et objet : convention de mise à disposition du Directeur d'Exploitation depuis le 01/09/2019, autorisée postérieurement lors du CA du 29/02/2020

Rémunération de l'exercice : 257 997 €

Administrateurs concernés : l'ensemble des administrateurs

Nature et objet : Prestations d'assistance technique réalisées par la SEMITTEL au profit de la société SST, autorisées lors du CA du 20/04/2011

Rémunération de l'exercice : 70 000 €

14. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

ACHAT ET CESSION D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit Code, nous vous indiquons qu'aucune modification des répartitions du capital n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé. Nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0801-DE

vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote.

Actionnaires	Nbre Actions	Valeur en €	% du capital
CIVIS	54 745	821 175	78,63%
REGION REUNION	4 000	60 000	5,75%
COMMUNE DE STE SUZANNE	240	3 600	0,34%
s/total	**58 985**	**884 775**	**84,72%**
TRANSDEV	7 040	105 600	10,11%
M. CARPAYE Samuel	2 520	37 800	3,62%
Sté SOUPRAYENMESTRY	1 000	15 000	1,44%
M. GONTHIER Raymond	32	480	0,05%
M. RUSTAN Virgil	24	360	0,03%
M.RAMIN Julien	24	360	0,03%
Total	**69 625**	**1 044 375**	**100,00%**

15. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

LISTE DES MANDATS SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0801-DE

ADMINISTRATEUR	SOCIETE	FONCTION EXERCEE
Albert PERIANAYAGOM	SAEM SEMITTEL	Président Directeur Général
Bruno BEAUVAL	SAEM SEMITTEL	Vice-Président
Patricia TAYLLAMIN	SAEM SEMITTEL	Vice-Présidente
	SEMRRE	Administratrice
	SPL OPUS	Administratrice
	SPLAVENIR	Administratrice
Juliana M'DOIHOMA	SAEM SEMITTEL	Administratrice
	EPF REUNION	Administratrice
	SODEGIS	Administratrice
Ludovic MALET	SAEM SEMITTEL	Administrateur
	SEMRRE	Administrateur
	SPL SOURCES ET EAUX	Administrateur
Jacques TECHER	SAEM SEMITTEL	Administrateur
	SEMRRE	Président
	EPF REUNION	Président
	OTI GRAND SUD	Administrateur
Hubert ILLAN	SAEM SEMITTEL	Administrateur
Sonia LAPIERRE	SAEM SEMITTEL	Administratrice
	SEMRRE	Administratrice
	EPF REUNION	Administratrice suppléante
Dominique FOURNEL	SAEM SEMITTEL	Administrateur
	SAEM ESTIVAL	Administrateur
	SPL HORIZON	Administrateur
	SEMATRA	Administrateur
	SMPRR	Vice-Président
	SMTR	Administrateur
	SEMIR	Administrateur
Bruno COREE	SAEM SEMITTEL	Administrateur
	EPF REUNION	Vice-Président
Julien TENENBAUM	SAEM SEMITTEL	Représentant de Transdev SA au CA
	SAEM SEMTO	Représentant de Transdev SA au CA
	SAEM SODIPARC	Représentant de Transdev SA au CA
	SAEM ESTIVAL	Représentant de Transdev SA au CA
	SAS TRANSDEV OM	Directeur Général
	SAS TRANSDEV SERVICES REUNION	Président
	SAS FLOWLY	Président

Les autres administrateurs de la SEMITTEL n'ont pas d'autres mandats d'administrateur dans d'autres sociétés.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0801-DE

16. RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de Monsieur CHANE PANE Alain, Commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur DAURIAC Gilles Commissaire aux comptes suppléant, étant arrivé à expiration, une procédure d'appel d'offre a été lancée pour l'attribution du nouveau mandat de commissaire aux comptes de la société.
A l'issue de cette procédure, Monsieur CHANE PANE Alain et Monsieur DAURIAC Gilles sont respectivement attributaires des mandats de Commissaire aux comptes titulaires et Commissaire aux comptes suppléant pour une période de six exercices, dans le cadre d'un audit classique soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2026.

17. CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de nos Commissaires aux comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Le Conseil d'administration

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0802

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
NATIVEL LORRAINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
OMARJEE NORMANE
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DTD / N°111453
RAPPORT ANNUEL 2020 D'EXÉCUTION DES SERVICES DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU CAR JAUNE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0802
Rapport /DTD / N°111453

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

RAPPORT ANNUEL 2020 D'EXÉCUTION DES SERVICES DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU CAR JAUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (« loi NOTRe »),

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégation de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu le rapport N° DTD / 111453 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu le rapport du délégataire relatif à l'activité 2020 dans le cadre de la délégation de service public du réseau Car jaune,

Vu l'avis du comité de suivi du 28 octobre 2020,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 25 novembre 2021,

Vu l'avis de la Commission des Transports, Déplacement et Travaux du 30 novembre 2021,

Considérant,

- la responsabilité de la Région Réunion, compétente en matière de transports routiers non urbains réguliers,
- le contrat de délégation de service public pour l'exploitation des services publics de transports routiers non urbains de personnes du réseau Car Jaune,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de prendre acte du rapport annuel 2020 ci-joint et relatif à la délégation de service public relative à l'exploitation des services publics de transport routier non urbain de personnes du réseau Car Jaune ;
- de prendre acte du montant des pénalités arrêté par le comité de suivi au titre de l'année 2020, s'élevant à **42 740 €** ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,



Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 22/12/2021
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION
DU RESEAU CAR JAUNE

COMITE DE SUIVI DU 28/10/2021

COMPTE RENDU

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

PERSONNES PRESENTES :

Pour la Région Réunion :

- Patrice BOULEVART, 9ème Vice-Président.
- Karim LECHLECH, Directeur Transports et Déplacements
- Isabelle SEVAGAMY, Responsable du Pôle exploitation DTD
- Igor RONDEL, Coordonnateur DSP Car Jaune DTD
- Didier VIRAPIN, Pôle exploitation, DTD

Pour CAP'RUN :

- Bruno FONTAINE, Président du GIE ACTIV'
- Nicolas MOUTOUSSAMY, administrateur du GIE ACTIV'
- Santi GAY-RADJASSEGARANE, Directrice Transdev Services Réunion
- Arnaud BAUSSARD, Directeur Administratif et Financier, Transports MOOLAND
- Jean-Pierre COMBET, Directeur GIE ACTIV'
- Jonathan MOREL, Directeur d'Exploitation du GIE ACTIV'

Après un mot d'accueil par le 9ème Vice-Président, le groupement CAP'RUN débute, conformément aux dispositions de l'article 6.3 du contrat de Délégation de Service Public Car Jaune, la présentation au comité de suivi du rapport d'activités 2020 qui s'organise autour de trois thèmes :

- 1/ Le rapport d'activité 2020 (présentation des chiffres clés et des éléments marquants).
- 2/ Le bilan des manquements soumis à l'arbitrage du comité de suivi
- 3/ Les actions d'améliorations du réseau Car Jaune.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

1/ RAPPORT D'ACTIVITES 2020 :

Chiffres clés :

L'année 2020 se solde par les chiffres clés suivants :

- Nombre de voyageurs transportés : 4 071 948 (-28,9 % par rapport à 2019).

- Recettes commerciales encaissées : 4 532 342 € HT (- 23,2 % par rapport à 2019).

- Kilomètres commerciaux réalisés : 6 539 023 (- 12,0 % par rapport à 2019).

- Montant des dépenses : 26 621 330 € (- 0,18 % par rapport à 2019).

Les variations en forte baisse des indicateurs de performance du réseau Car Jaune (voyageurs transportés, recettes encaissées, km parcourus) s'expliquent par les effets de la crise sanitaire. Ces effets se sont essentiellement fait sentir sur la période de mars à juin 2020 sur laquelle le réseau Car Jaune a enregistré, comparativement à la même période de 2019, une baisse de plus de 58 % des recettes commerciales.

CAP'RUN rappelle que les effets de la crise sanitaire, pour ce qui concerne l'année 2020, ont été traités au travers de l'avenant N° 7 ainsi :

Avec un impact d'augmentation de la contribution financière forfaitaire versée par la Région :

- Prise en compte dans le calcul de la CFF finale d'un gel de l'engagement de recettes sur la période de mars à juin 2020 : 994 433,82 €.
- Prise en compte des dépenses supplémentaires engagées par le groupement : 66 953,47 €.

Avec un impact de diminution de la contribution financière forfaitaire

- Prise en compte des aides versées par l'état (chômage partiel) : 425 750,26 €.
- Economies liées aux km commerciaux non réalisés : 586 664,00 €.
- Economies diverses (contrôle billetterie…) : 38 712,66 €.

Au global, la contribution financière aurait dû être augmentée de 10 260,36 €. Il a été acté, dans le cadre de l'avenant 7, que ces effets se « neutralisaient » (pas de variation de la CFF).

Cadre organisationnel :

Au 31 décembre 2020, les effectifs affectés à la Délégation de Service Public par le groupement CAP'RUN étaient de :

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

- 247,98 salariés Equivalent Temps Complet pour la partie « Exploitation » dont 185,53 conducteurs.
- 118 salariés Equivalent Temps Complet pour la partie « Gestion ».

Soit au total près de 365 salariés contre 338 au démarrage du contrat.

Les études réalisées :

CAP'RUN rappelle qu'il a été réalisé 1 enquête Origine / Destination auprès des clients en 2020 (période octobre / novembre 2020). Les résultats ont été communiqués en avril 2021.

L'offre kilométrique :

Comparativement à l'offre kilométrique contractuelle, les véhicules du réseau Car Jaune ont parcouru, du fait d'une adaptation à la baisse de l'offre de transport sur la période mars à juin 2020, 882 888 km de moins qu'en 2019.

Les principaux incidents impactant le fonctionnement du réseau sont, comparativement à 2019, en diminution de près de 50 %.

Le parc de véhicules :

En 2020, le parc affecté au réseau Car Jaune a été de 107 véhicules dont :

- 29 CROSSWAY LE 12 mètres.
- 37 CROSSWAY LE 13 mètres.
- 2 CROSSWAY LE 10 mètres.
- 18 WING dont seulement 6 sont encore en état de rouler.
- 10 ISUZU VIZIGO.
- 4 cars à étage.
- 7 véhicules ancienne génération.

Les caractéristiques principales liées au parc de véhicules sont les suivantes :

- Age moyen : 5,0 ans

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

- Km moyen au 31/12/2020 : 418 821
- Consommation moyenne en 2020 : 36,13 L / 100 km

L'activité Marketing :

Le budget global consacré aux actions d'information et de promotion du réseau a été de 403 K€ en 2020 pour un budget prévisionnel initial de 444 K€. Le différentiel de 41 K€ a fait l'objet d'une déduction sur la facture de régularisation de l'année 2020 émise par le groupement.

Les principales actions réalisées en 2020, outre celles relatives à la promotion des 25 ans du réseau Car Jaune, ont été les suivantes :

- Une campagne relative aux innovations du réseau
- Deux campagnes pour rassurer et valoriser les clients lors du déconfinement.
- Une action pour valoriser le calculateur d'itinéraires multi réseaux.

L'évolution des recettes commerciales :

Pour la première fois depuis le démarrage du contrat de délégation de service public, le niveau de recettes réel du réseau est, en 2020, inférieur à celui des engagements (écart de -1 024 073 €). Cette situation est directement liée à la crise sanitaire dont les effets se feront encore ressentir en 2021.

CAP'RUN prévoit un niveau de recettes conformes aux engagements à compter de l'année 2022.

Les éléments comptables et financiers :

Les éléments financiers de l'année 2020 se résument par les chiffres suivants :

- Charges d'exploitation : 26 621 330 € HT.
- Recettes commerciales : 4 532 342 € HT
- Contribution financière versée par la collectivité : 21 014 712 € HT.
- Ratio recettes / dépenses : 17 ,0 % (comparé à 21,5 % prévu dans le compte d'exploitation prévisionnel de 2020).

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

2/ BILAN DES MANQUEMENTS RELEVES EN 2020 ET AVIS SUR LE MONTANT A APPLIQUER AU DELEGATAIRE :

Il est rappelé que le Comité de suivi est appelé à statuer sur le sort à donner à 297 manquements relevés au cours de l'année 2020 représentant potentiellement un montant global de 60 740 € de pénalités.

Le groupement CAP'RUN entend contester au total 30 940 € de pénalités et ne contestera donc pas le différentiel soit 29 800 €

Les manquements contestés par le groupement sont classés par catégorie :

- Manquements relatifs à la communication et l'information des usagers : total de 7 590 €.
- Manquements relatifs à la sécurité : total de 20 500 €.
- Manquements relatifs au respect de la consistance des services : total de 600 €.
- Manquements relatifs à la qualité du service : total de 2 250 €.

Après explications du groupement CAP'RUN, le Président du Comité de Suivi arrête le montant des pénalités applicables au groupement, au titre de l'année 2020, à la somme de 42 740 € (concession Région de -18 000€ portant sur l'absence d'avertisseurs sonores de recul des véhicules en gare de Saint-Pierre).

3/ ACTIONS D'AMELIORATION DU RESEAU :

En ce qui concerne les améliorations à apporter au réseau fin 2021 / courant 2022, le groupement CAP'RUN confirme avoir pris en compte les orientations de la Région Réunion.

Ainsi, après l'optimisation des temps de parcours mise en œuvre en août 2021, il est prévu :

- Une adaptation de l'offre de transport reposant sur un renforcement de la fréquence des lignes principales du réseau et une hiérarchisation plus lisible des différentes lignes.
- Des actions visant à faciliter le parcours client et l'accès à l'information (évolution du site internet, accompagnement des clients à l'utilisation des nouveaux outils, généralisation de l'Open Paiement, optimisation de l'information aux arrêts).

M. Patrice BOULEVART exprime le souhait que soit également développé un MaaS au niveau régional pour favoriser la mobilité des Réunionnais.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

RAPPORT D'ACTIVITE CAR JAUNE
Article 6.4.1 de la convention
ANNEE 2020
NOTE DE SYNTHESE



CAP'RUN
La force d'être ensemble

CAP'RUN

20, rue Benjamin Hoareau - ZI N°3 - 97410 Saint-Pierre
Tél : 0262 96 26 16 - Fax : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

SOMMAIRE

1 PREAMBULE 3
2 CADRE ORGANISATIONNEL 4
3 LES CHIFRRES CLES 5
4 RATIOS DE PERFORMANCE DU RESEAU CAR JAUNE 6
5 LES RESSOURCES HUMAINES 7
6 LES BIENS ET IMMOBILISATIONS 8
7 L'OFFRE KILOMETRIQUE 9
8 LA FREQUENTATION 9
9 L'ENGAGEMENT DE RECETTE 11
10 LE CADRE JURIDIQUE 12
11 LES MANQUEMENTS 13
12 LES ELEMENTS COMPTABLES ET FINANCIER 14

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

1 PREAMBULE

Depuis le 1er janvier 2017 et en application de la loi NOTRe du 07 août 2015, la Région Réunion est devenue l'Autorité Organisatrice gestionnaire du contrat de Délégation de Service Public du réseau Car Jaune.

L'année 2020, sixième année du contrat de DSP, a été marquée par la crise sanitaire de la COVID-19 qui a considérablement impacté le fonctionnement du réseau Car Jaune. Ainsi, la Réunion, comme le reste du territoire Français, a été soumise, pendant près de 8 semaines (du mardi 17 mars au dimanche 10 mai 2020), à un confinement de sa population.

Durant cette période et les semaines qui ont suivi, l'offre de transport du réseau Car Jaune a été adaptée à la baisse afin d'assurer la continuité du service public pour les personnes justifiant d'un motif dérogatoire pour se déplacer.
Ainsi, l'offre kilométrique du réseau, considérablement réduite à compter du vendredi 20 mars, n'a été rétablie à 100 % qu'à partir du lundi 08 juin.
Une large part de ce rapport d'activités est consacré aux conséquences de cette crise inédite qui a nécessité des adaptations successives du réseau Car Jaune. Ses effets sur l'année 2020 se résument aux chiffres suivants :

- Kilomètres commerciaux réalisés : 6 539 023 km contre 7 430 289 km en 2019 soit une baisse de 12,0 %
- Nombre de voyageurs transportés : 4 071 948 contre 5 723 104 en 2019 soit une baisse de 28,9 %
- Recettes commerciales encaissées : 4 532 342 € contre 5 903 987 € en 2019 soit une baisse de 23,3 %.

L'année 2020 a également été marquée par un mouvement de protestation des membres du groupement CAP'RUN le 04 juin 2020 avec remise, ce jour-là, d'une motion au Président de Région. Malgré tout et nonobstant ce mouvement, la continuité du service a été assurée.

Ces faits ont amené la collectivité Régionale à mettre en place un comité de suivi spécifique chargé de solder les contentieux en cours et évaluer les conséquences financières de la crise sanitaire. En 2020, ce comité s'est réuni 3 fois (le 24 juin, le 02 juillet et le 18 novembre).

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

2 CADRE ORGANISATIONNEL



Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

3 LES CHIFRRES CLES

- **10** ans de durée pour la DSP (2014- 2024)
- **9** entreprises pour l'Exploitation GIEACTIV
- **1** entreprise de Gestion : Transdev Services Réunion
- **365** emplois générés par l'activité CAR JAUNE
- **12** points de ventes sur le territoire
- **107** véhicules exploités sur les lignes
- **4.1** millions de voyages en 2020
- **5.5** millions de recettes commerciales (-23% vs 2019)
- **6.5** millions de kilomètres en 2020 (-12% vs 2018)
- **297** manquements en 2020
- **5.4%** de taux de fraude réel sur le réseau (-0.2 points vs 2018)
- **26** millions de dépenses en 2020
- **20.5** millions de contribution pour la Région
- **0€** de recettes supplémentaires en 2020 par rapport à l'engagement

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

4 RATIOS DE PERFORMANCE DU RESEAU CAR JAUNE

	2020	2019	2020/2019
Voyages	4 071 948	5 723 104	-28,9%
Recette (€ HT)	4 532 342 €	5 903 987 €	-23,2%
Kms commerciaux réalisés	6 539 023	7 430 289	-12,0%
Dépenses (€ HT)	26 621 330 €	26 669 169 €	-0,18 %
Recettes/Voyages (€ HT)	1,11	1,03	7,9%
Recette par kms (€ HT)	0,69	0,79	-12,8%
Voyages / Kms	0,62	0,77	-19,2%
Recettes par dépenses	17.0%	22,1%	-23.0%

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

5 LES RESSOURCES HUMAINES

Volet Exploitation

EFFECTIFS				
Effectifs GIE ACTIV	Nbre de salariés présents au 31/12/20	Effectifs présents au 01/01/20	Nombre d'entrant en 2020	Nombre de sortants en 2020
Conduite	**185,53**			
Conducteurs car jaune	185,53	185,08	20,25	19,80
Entretien	**33,3**			
Atelier (mécaniciens)	22,6	22,95	2,75	3,1
Personnels d'entretien	10,7	7,34	6,5	3,14
Administratifs	**29,15**			
Fonctions supports	16,49	16,24	1,00	0,75
Management	12,66	12,15	0,51	0,00
Total	247,98	243,76	31,01	26,79

Volet Gestion

ETP Gestion TSR	TSR	Soustraitance
Direction	2.0	
Exploitation/ Info Ventes	51.1	
Marketing / bureau d'étude	5.1	
Accompagnement	31.9	
Contrôle	9.1	8
Secrétariat comptable	11.1	
Total	110.2	8
Global DSP	**118**	

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

6 LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

Modèle de véhicules	Nombre	Age moyen	Km moyen au 31/12/2020	Consommation moyenne (L/100km)	Pourcentage dans le parc total
WING (1)	18	5,8	235 569	23,77	16,8%
ISUZU VIZIGO	10	1,2	121 010	27,14	9,3%
Crossway LE 10,80 M	2	3,9	374 426	39,77	1,9%
Crossway LE 12,10 M	29	4,5	441 541	38,08	27,1%
Crossway LE 13M	37	5,8	569 354	36,08	34,6%
Cars à étage	4	1,8	160 791	44,84	3,7%
Autres	7	9,1	586 308	37,93	6,5%
TOTAL / MOYENNE	107	5,0	418 821	36,13	100,00%

(1) Véhicules de type WING : 19 véhicules acquis à l'origine (courant 2015). 1 véhicule a été détruit par le feu en avril 2019 et 12 autres ne sont plus en état de rouler. Au 31/12/2020, il ne reste donc plus que 6 véhicules de ce type aptes à rouler.

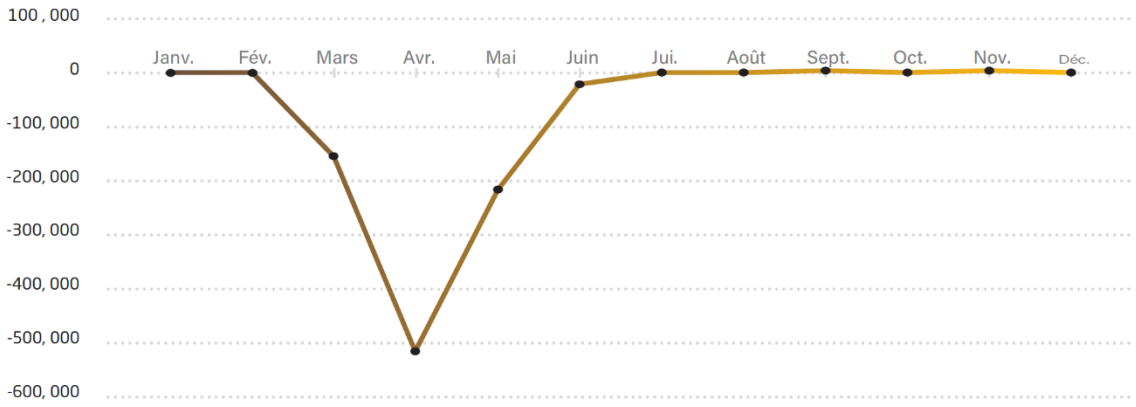


Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

7 L'OFFRE KILOMETRIQUE

		Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Jui.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
TOTAL RÉSEAU 2020	CONTRACTUEL	631 355	597 963	631 355	609 242	598 850	609 242	631 355	620 520	620 077	642 191	598 406	631 355	7 421 911
	RÉEL	**632 609**	**600 447**	**478 540**	**96 058**	**383 670**	**589 058**	**632 196**	**622 792**	**623 220**	**644 844**	**601 678**	**633 912**	**6 539 023**
	%	0.2%	0.4%	-24.2%	-84.2%	-35.9%	-3.3%	0.1%	0.4%	0.5%	0.4%	0.5%	0.4%	-11.9%
	DIFFÉRENTIEL	1 254	2 484	-152 815	-513 184	-215 180	-20 185	841	2 271	3 144	2 654	3 271	2 556	-882 888

2020 - CUMUL DES KILOMÈTRES +/- RÉALISÉS

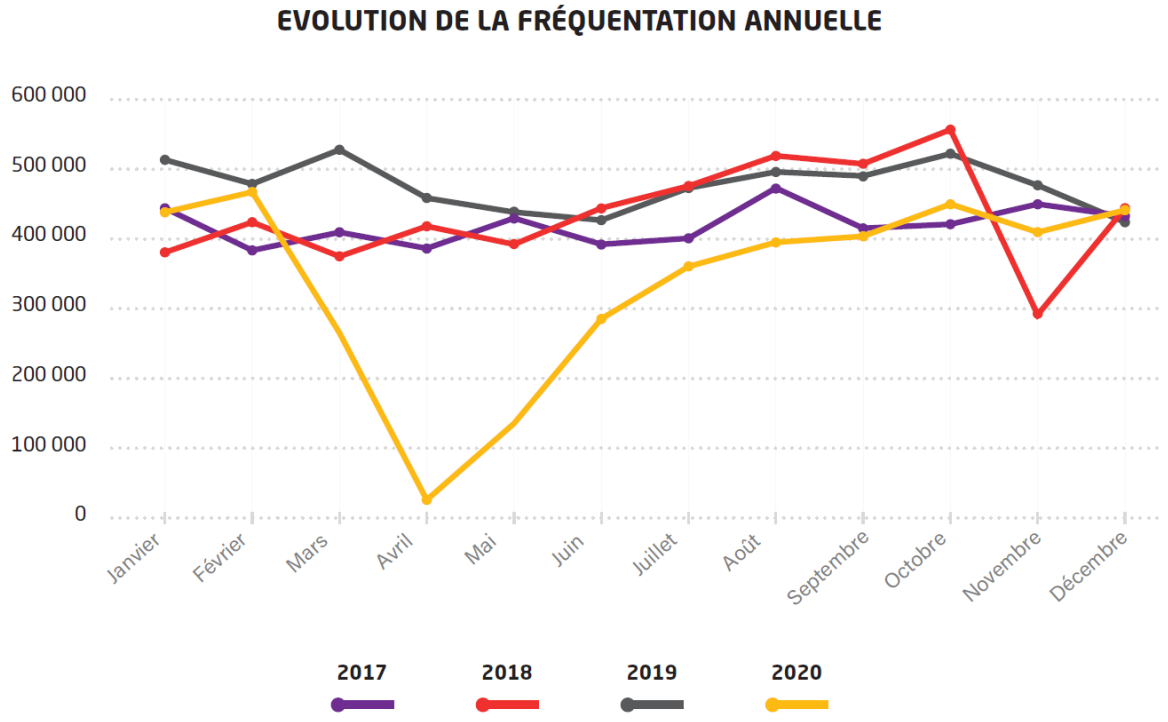


- **Différentiel contractuel 2020 :**
  -12%% soit 882 888 kms en moins.

- **Avec l'impact de la crise sanitaire COVID-19 sur le réseau, les mois de Mars (-24%), Avril (-84%), Mai (-36%) et Juin (-3%) affichent un kilométrage réalisé très sensiblement inférieur à celui contractualisé**

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

8 .LA FREQUENTATION



-30% entre 2019 et 2020 : Impact de la crise sanitaire.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

9 L'ENGAGEMENT DE RECETTE (€ HT)

	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	ANNEE 6
Engagement	4 387 058 €	4 800 069 €	5 016 570 €	5 234 559 €	5 404 367 €	5 556 415 €
Réel	5 475 863 €	5 693 160 €	6 042 355 €	6 128 212 €	5 903 987 €	4 532 342 €
Ecart	1 088 805 €	893 091 €	1 025 785 €	893 653 €	499 620 €	-1 024 073 €
Ecart %	+24,82%	+ 18,61%	+20,45%	+17,07%	+9,24%	-18,43%

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

10 LE CADRE JURIDIQUE

N°AVENANT	DATE DE SIGNATURE	OBJET	IMPACT EXPLOITATION CFF	IMPACT SUR RECETTES
1	Novembre 2014	Substituion dans la DSP du contrat de TOM au profit de TSR (Transdev Services réunion)	-	-
2	Mars 2015	Réorganisation offre kilométrique +dispositif de sécurité + Emplois d'avenir	+367 063€	+248 346€
3	Mars 2016	Augmentatio de l'offre, acquisition de véhicules, tarif sénior	-371 582€	+ 40 481€
4	Janvier 2018	Loi NOTRE + Indices Insee + Prestations accompagnement	-	-
5	Décembre 2018	TVA Forfaitaire	-86 819€	-
6	Décembre 2019	Optimisation Offre + CAE et 10 ISUZU + Accompagnement + Régularisation TVAPNR		
7	Mai 2021	Traitement des effets de la crise sanitaire	0€	

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

11 LES MANQUEMENTS

Manquements soumis à arbitrage	2020
Nombre Manquements	297
Montant	60 740,00 €
Non contestés par CAP'RUN	170
Montant	29 800,00 €
Contestés par CAP'RUN	127
Montant	30 940,00 €

	RECAPITULATIF DES RETARDS DE TRANSMISSION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS 2020	Montant des pénalités / Proposition soumise à l'instance de suivi
	Plan de médiation	0 €
	Planning de contrôle fraude	0 €
	TB de contrôle fraude	0 €
	Tableau de Bord	0 €

N° Type manque	RECAPITULATIF DES PENALITES PAR TYPE DE MANQUEMENT	Montant des pénalités / Proposition soumise à l'instance de suivi
II	PARC ROULANT	1 050 €
III	COMMUNICATION – INFORMATION	0 €
IV	IMAGE DU RESEAU	0 €
V	CONTRÔLE DE L'AUTORITE ORGANISATRICE	0 €
VI	SECURITE	28 500 €
VII	RESPECT DE LA CONSISTANCE DES SERVICES	4 300 €
VIII	TARIFICATION ET MISE EN ŒUVRE	1 850 €
IX	INFORMATION DES USAGERS	14 190 €
X	QUALITE DU SERVICE	10 850 €
XI	ENGAGEMENT DU DELEGATAIRE	0 €
TOTAL MANQUEMENTS POTENTIELLEMENT APPLICABLES POUR L'EXERCICE DE L'ANNEE 2020		60 740 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

12 LES ELEMENTS COMPTABLES ET FINANCIER

	CEP 2020	CARE 2020	Ecart (CARE-CEP)
Charges du délégataire	25 831 714 €	26 449 351 €	617 637 €
Recettes Commerciales (€ HT)	5 543 095 €	4 532 342 €	-1 010 753 €
CFF versée par l'AO	20 937 337 €	20 895 857 €	-41 480 €
R/D	21,5%	17,1%	

Résultats hors montants des manquements

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

CAR JAUNE



CAP'RUN La force d'être ensemble

GIE ACTIV.

transdev SERVICES RÉUNION

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

TABLE DES MATIÈRES

Préambule 4

1. INDICATEUR DE SYNTHÈSE 5
1.1 Indicateur de qualité de service (Taux d'avance retard) 8
1.2 Nombre de pénalités 8
1.3 Voyage par km 9
1.4 Recettes commerciales par voyage (en € HT) 9
1.5 Recettes commerciales par km (en € HT) 10
1.6 Recette commerciales sur dépenses totales 11
1.7 Recette moyenne par voyage 11

2. CADRE JURIDIQUE DE L'EXPLOITATION 12
2.1 Evènements survenus au cours de l'année 13
2.2 Modification des accords de sous-traitance 19
2.3 Evènements modificatifs intervenus dans le contenu de la convention de DSP 20

3. CADRE ORGANISATIONNEL DE L'EXPLOITATION 21
3.1 Organisation générale de l'entreprise et évolution au cours de l'Exercice 22
3.2 Evolution des effectifs et décomposition par catégorie et par fonction 24
3.3 Accords d'entreprise intervenus avec le personnel 25
3.4 Organisation du contrôle et activités exercées à ce titre 26
3.5 Compte rendu du programme de formation 38
3.6 Les outils de gestion et d'exploitation 48
3.7 Etudes réalisées, leurs résultats, les conséquences en termes de propositions à l'autorité délégante 53
3.8 Les opérations d'entretiens et de maintenance – fait marquants de l'année 53

4. SERVICE OFFERT 54
4.1 Cumul de l'offre kilométrique décomposition par ligne et par mois 55
4.2 Extraction de l'offre kilométrique réalisée par les sous-traitants et décomposition par ligne et par mois 56
4.3 Kilomètres réalisés 56
4.4 Affectation du parc de véhicules par ligne 57
4.5 Evolution de l'offre en cours d'année 58
4.6 Principaux incidents de fonctionnement du réseau 61
4.7 Bilan des actes d'incivilités et de vandalisme 62

5. LE MATERIEL ROULANT 63
5.1 Détail du parc 64
5.2 Evolution du parc 64
5.3 Evolution de l'âge moyen et kilométrage 64
5.4 Kilométrage et consommation par véhicule 65
5.5 Compte rendu de l'activité de maintenance et entretien du parc 66
5.6 Nombre et nature des pannes selon une décomposition à fournir par le délégataire 68

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

6. L'ACTIVITE MARKETING 69
6.1. La tarification et les évolutions éventuelles du réseau au cours de l'exercice 70
6.2 Compte rendu des enquêtes, les enseignements à tirer 72
6.3 Campagnes de sensibilisation/ d'informations 72
6.4 Bilan des actions commerciales et marketing 73

7. FRÉQUENTATION 90
7.1 Cumul de la fréquentions enregistrée et décomposition par ligne et par mois 91
7.2 Extraction de la fréquentation enregistrée par les sous-traitants et décomposition par ligne et par mois 93
7.3 Décomposition de la fréquentation par titre de transport 94
7.4 Mise en évidence des trajets multiples effectués avec un seul titre (taux de correspondance) 95

8. LES ELEMENTS COMPTABLES ET FINANCIERS 96
8.1 Compte d'Exploitation- CARE 97
8.2 Consolidation du CARE-CEP 102
8.3 Clé de répartitions 103
8.4 Détail de la contribution forfaitaire 103

9. INVESTISSEMENTS 106
9.1 Inventaires mis à jour 107
9.2 Etat des variations du patrimoine immobilier intervenu dans le cadre du contrat 112
9.3 Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué 112
9.4 Détail des investissements réalisés au cours de l'année et la comparaison avec les investissements prévisionnels 115

10. AUTRES ELEMENTS FINANCIERS 116
10.1 Engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel liés à la délégation de service public et nécessaire à la continuité du service public 116

11. LA QUALITE 117
11.1 Synthèse des contrôles qualités de l'année et actions correctives apportées 118
11.2 Suivi des réclamations et réponses apportées 121
11.3 Synthèse du système qualité : Bonus/Malus 128
11.4 Bilan des accidents et incidents de l'année, mesures correctives envisagées 128
11.5 Statistique SAE : taux d'avance/taux de retard du réseau 128

12. INSERTION 132
12.1 Bilan des actions annuelles en matière d'insertion 133

13. BILAN - PRECONISATIONS 136

14. ANNEXES 136 - 237

20 RUE BENJAMIN HOAREAU - ZI N°3 - 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 - FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

PREAMBULE

Depuis le 1er janvier 2017 et en application de la loi NOTRe du 07 août 2015, la Région Réunion est devenue l'Autorité Organisatrice gestionnaire du contrat de Délégation de Service Public du réseau Car Jaune.

L'année 2020, sixième année du contrat de DSP, a été marquée par la crise sanitaire de la COVID-19 qui a considérablement impacté le fonctionnement du réseau Car Jaune. Ainsi, la Réunion, comme le reste du territoire Français, a été soumise, pendant près de 8 semaines (du mardi 17 mars au dimanche 10 mai 2020), à un confinement de sa population.

Durant cette période et les semaines qui ont suivi, l'offre de transport du réseau Car Jaune a été adaptée à la baisse afin d'assurer la continuité du service public pour les personnes justifiant d'un motif dérogatoire pour se déplacer. Ainsi, l'offre kilométrique du réseau, considérablement réduite à compter du vendredi 20 mars, n'a été rétablie à 100 % qu'à partir du lundi 08 juin.

Une large part de ce rapport d'activités est consacré aux conséquences de cette crise inédite qui a nécessité des adaptations successives du réseau Car Jaune. Ses effets sur l'année 2020 se résument aux chiffres suivants :

- **Kilomètres commerciaux réalisés : 6 539 023 km contre 7 430 289 km en 2019 soit une baisse de 12,0 %**
- **Nombre de voyageurs transportés : 4 071 948 contre 5 723 104 en 2019 soit une baisse de 28,9 %**
- **Recettes commerciales encaissées : 4 532 342 € contre 5 903 987 € en 2019 soit une baisse de 23,3 %.**

L'année 2020 a également été marquée par un mouvement de protestation des membres du groupement CAP'RUN le 04 juin 2020 avec remise, ce jour-là, d'une motion au Président de Région. Malgré tout et nonobstant ce mouvement, la continuité du service a été assurée.

Ces faits ont amené la collectivité Régionale à mettre en place un comité de suivi spécifique chargé de solder les contentieux en cours et évaluer les conséquences financières de la crise sanitaire. En 2020, ce comité s'est réuni 3 fois (le 24 juin, le 02 juillet et le 18 novembre).

Ces sujets sont traités dans le corps du présent rapport au chapitre 2.1.

CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE



1 INDICATEURS DE SYNTHESE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

1 INDICATEURS DE SYNTHESE

	2020	2019	2020/2019
Voyages	4 071 948	5 723 104	-28,9%
Recette (€ HT)	4 532 342 €	5 903 987 €	-23,2%
Kms commerciaux réalisés	6 539 023	7 430 289	-12,0%
Dépenses (€ HT)	26 621 330 €	26 669 169 €	-0,18 %
Recettes/Voyages (€ HT)	1,11	1,03	7,9%
Recette par kms (€ HT)	0,69	0,79	-12,8%
Voyages / Kms	0,62	0,77	-19,2%
Recettes par dépenses	17.0%	22,1%	-23.0%

Tous les indicateurs de l'année 2020 sont en baisse sensible comparativement à 2019 du fait des impacts de la crise sanitaire :

- **Fréquentation du réseau : Nous enregistrons au global une baisse de 28,9 % de la fréquentation que l'on peut décomposer ainsi :**
  - Bassin Ouest (lignes O1, O2, O3 et O4) : - 28,1 %
  - Bassin Est (lignes E1, E2, E3 et E4) : - 28,3 %
  - Bassin Sud (Lignes S1, S2, S3, S4, S5 et S6) : - 30,6 %
  - Lignes Zéclair (ZO et T) : -24,1 %.

Le réseau Car Jaune a ainsi transporté 1 651 156 voyageurs de moins en 2020 comparativement à 2019. Plus de 60 % de cet écart est enregistré sur les mois de mars, avril et mai : – 1 002 002 voyageurs de moins transportés dont 435 305 sur le seul mois d'avril (43 % de cet écart) qui enregistre une diminution de 95 % de la fréquentation par rapport à avril 2019.
La ligne la plus touchée est la ligne S5 (SAINT-PIERRE / L'ENTRE DEUX) qui enregistre une baisse de sa fréquentation de 39 %. Ce résultat est directement lié à l'interruption de la ligne dès le 30 mars et sa remise en service partielle en mode dégradé le 11 mai (3 allers–retours au lieu de 5).

Les résultats comparatifs globaux mois par mois s'établissent ainsi qu'il suit :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
2019	512 537	478 021	528 148	459 703	438 186	425 357	473 900	495 732	490 147	521 929	475 920	423 524	5 723 104
2020	439 133	465 947	264 694	24 398	134 943	283 602	360 662	395 813	403 075	449 427	409 103	441 151	4 071 948
%	-14%	-3%	-50%	-95%	-69%	-33%	-24%	-20%	-18%	-14%	-14%	4%	-29%

Seul le mois de décembre 2020 enregistre un niveau de fréquentation supérieur par rapport à décembre 2019 avec notamment de très bons résultats sur les lignes express O1 (+ 22 %) et E1 (+ 63 %).

- **Kilomètres parcourus : Au global comparativement à 2019, l'offre kilométrique du réseau Car Jaune est en recul de 891 266 km dont 881 179 km (98 %) sur les seuls mois de mars à mai 2020. C'est au mois d'avril où cet écart est le plus important (– 515 051 km). C'est effectivement ce mois-là que l'offre de transport a touché un point bas :**
  - du 01 au 03 avril : offre kilométrique réduite à 15 % de l'offre normale ;
  - du 04 au 10 avril : offre kilométrique fixée à 17 % de l'offre normale (fréquentation supplémentaire liée au versement des aides sociales) ;
  - du 11 au 26 avril : offre kilométrique ramenée à 15 % de l'offre normale ;
  - du 27 au 30 avril : offre kilométrique fixée à 18 % de l'offre normale

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Le comparatif détaillé 2020 / 2019 est le suivant :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
2019	631 010	576 571	632 942	611 109	610 168	599 032	653 082	635 899	610 888	645 525	601 739	622 324	7 430 289
2020	632 609	600 447	478 540	96 058	383 670	589 058	632 196	622 792	623 220	644 844	601 678	633 912	6 539 023
%	0,3%	4,1%	-24,4%	-84,3%	-37,1%	-1,7%	-3,2%	-2,1%	2,0%	-0,1%	0,0%	1,9%	-12,0%

Recettes :

Le comparatif de recettes de l'année 2020 par rapport à 2019 donne les résultats suivants (en € HT) :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Recettes 2019	603 277 €	432 302 €	481 750 €	431 116 €	435 455 €	412 720 €	499 641 €	643 858 €	575 350 €	549 124 €	433 257 €	406 138 €	5 903 987 €
Recettes 2020	484 239 €	464 657 €	267 849 €	7 829 €	147 196 €	285 281 €	398 503 €	553 681 €	518 387 €	547 329 €	408 704 €	448 686 €	4 532 342 €
Ecart €	-119 037 €	32 355 €	-213 901 €	-423 287 €	-288 259 €	-127 439 €	-101 137 €	-90 177 €	-56 963 €	-1 795 €	-24 553 €	42 548 €	-1 371 645 €
Ecart %	-20%	7%	-44%	-98%	-66%	-31%	-20%	-14%	-10%	0%	-6%	10%	-23%

Le comparatif par rapport aux engagements contractuels se résume, quant à lui, ainsi :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Engagement	469 147 €	373 517 €	451 630 €	408 308 €	426 280 €	416 371 €	476 884 €	563 170 €	534 205 €	548 523 €	443 971 €	444 410 €	5 556 415 €
Réélles	484 239 €	464 657 €	267 849 €	7 829 €	147 196 €	285 281 €	398 503 €	553 681 €	518 387 €	547 329 €	408 704 €	448 686 €	4 532 342 €
Ecart €	15 092 €	91 140 €	-183 781 €	-400 478 €	-279 084 €	-131 091 €	-78 381 €	-9 488 €	-15 818 €	-1 194 €	-35 267 €	4 276 €	-1 024 073 €
Ecart %	3%	24%	-41%	-98%	-65%	-31%	-16%	-2%	-3%	0%	-8%	1%	-18%

Ainsi, seuls les mois de janvier, février et décembre ont enregistré un niveau de recettes réel supérieur aux engagements contractuels. En ce qui concerne la comparaison 2020 par rapport à 2019, ce constat se limite aux seuls mois de février et décembre. Il est utile de préciser qu'à ce sujet et pour ce qui concerne le mois de janvier, le mois de janvier 2019 était le dernier mois d'utilisation du Pass transport sur le réseau Car Jaune, et comme tous les ans en janvier nous avions une augmentation de l'utilisation des pass avant leur date de fin de validité de l'année en cours. La comparaison 2020 / 2019 est donc à nuancer de cette précision.

On notera, par ailleurs, une tendance confirmée de mois en mois à partir du mois de juin 2020 à se rapprocher des engagements contractuels pour finir en décembre 2020 à un niveau réel de recettes très légèrement supérieur à celui des engagements.

Il est également intéressant d'analyser le comparatif 2020 / 2019. On constatera ainsi une réduction régulière de l'écart négatif à partir du mois de juin jusqu'à dépasser sensiblement en décembre 2020 le niveau de recettes de décembre 2019 (+ 10 %).

S'agissant du comparatif recettes réelles 2020 / engagements contractuels, l'écart global de – 1 024 073 € se décompose en – 888 201 € sur le premier semestre et – 135 872 € sur le second semestre avec des résultats très proches des engagements en août, septembre et octobre et un dépassement des engagements en décembre.

20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

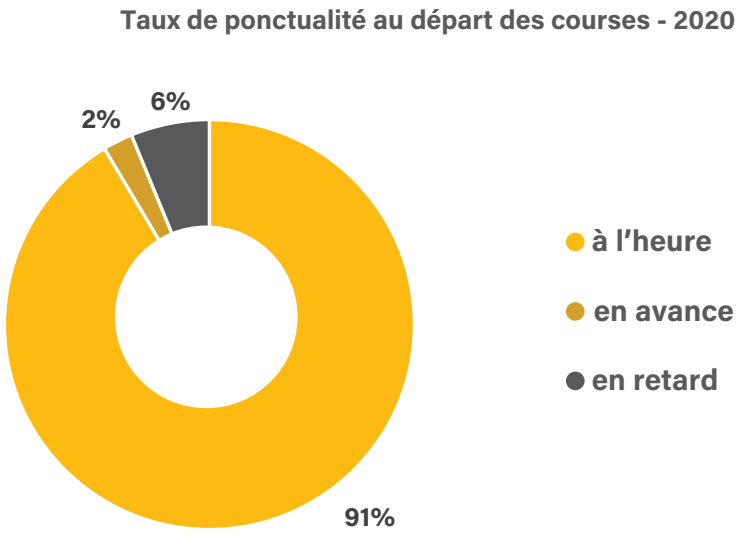
1.1 Indicateur de qualité de service (Taux d'avance reta

Pour l'année 2020, le taux de départ des courses à l'heure est de 91% soit une progression de +4 points de pourcentage par rapport à 2019.

Taux de ponctualité au départ des courses

items	2020		2019		2020/2019
	Nbr de courses	en %	Nbr de courses	en %	
à l'heure	101 739	**91%**	100 342	**87%**	4.0
en avance	2 609	**2%**	2 476	**2%**	-
en retard	6 910	**6%**	13 093	**11%**	-5.0
TOTAL	**111 258**	**100.0%**	**115 911**	**100.0%**	

Les avances observées ont eu lieu essentiellement au mois de mars 2020 (impact du confinement et de l'absence presque totale de circulation sur les routes). Le travail sur l'analyse des temps de parcours a permis de quantifier des avances sur certaines lignes/ tronçons de ligne (S2, S4, ZO, T,...) et de proposer des grilles horaires corrigeant ces avances. L'étude des temps de parcours qui suivra la mise en service des nouveaux horaires 2021 permettra de mesurer l'évolution des avances.



Le fait marquant est une amélioration du taux de ponctualité des courses (4% de courses à l'heure et -5% en retard).

1.2 Nombre de pénalités

Au titre de l'année 2020, il a été porté à la connaissance du groupement CAP'RUN un état de 710 manquements relevés de la semaine 1 à la semaine 12 soit du 02/01/2020 au 17/03/2020 (date du confinement).

Les explications données par le groupement CAP'RUN ont été prises en compte. Ainsi, 297 manquements ont prospéré et ont été soumis à l'arbitrage du comité de suivi qui a arrêté le montant des pénalités à appliquer au groupement, au titre de l'année 2020, à la somme de 42 470€.

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Pour mémoire et par comparaison, le comité de suivi a arbitré, le 18 novembre 2020, un montant de pénalités fixé au total pour l'année 2019 à 172 180 €.

Pour ce qui concerne 2020, une analyse détaillée des manquements retenus par la Collectivité permet le classement suivant par ordre décroissant (5 types de manquements les plus importants) :

- *Défaut d'un élément de sécurité* : 45 manquements représentant potentiellement 22 500 € de pénalités dont 36 manquements représentant potentiellement 18 000 € de pénalités pour « *bip de recul ne fonctionne pas* »
- *Absence ou mauvaise diffusion des supports d'informations obligatoires* : 71 manquements représentant potentiellement 7 810 € de pénalités dont 66 manquements représentant potentiellement 7 260 € de pénalités pour « *pas d'annonce sonore extérieure* » ;
- *Absence de climatisation lorsque le véhicule en est équipé :* 38 manquements représentant potentiellement 5 700 € de pénalités ;
- *Absence d'affichage du plan de ligne à bord des véhicules et points d'arrêts :* 37 manquements représentant potentiellement 4 070 € de pénalités ;
- *Utilisation du téléphone portable pendant la conduite :* 3 manquements représentant potentiellement 3 000 € de pénalités.

1.3 Voyage par km

	2020	2019
Voyages par km	**0,62**	0,77

Le ratio moyen voyage par kilomètre a été de 0,62 en 2020 contre 0,77 en 2019 soit une baisse de -0,15 point ou – 19 %.

Cette baisse s'explique par l'impact de la crise COVID-19 sur le réseau avec une chute de la fréquentation en 2020 (-29% par rapport à 2019) et la baisse, moins forte, du nombre de kilomètres commerciaux parcourus (-12% par rapport à 2019).

Dans le détail, la variation mensuelle du ratio V / K est la suivante :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
2019	0,81	0,83	0,83	0,75	0,72	0,71	0,73	0,78	0,80	0,81	0,79	0,68	0,77
2020	0,69	0,78	0,55	0,25	0,35	0,48	0,57	0,64	0,65	0,70	0,68	0,70	0,62
%	-15%	-6%	-34%	-66%	-51%	-32%	-21%	-18%	-19%	-14%	-14%	2%	-19%

Ainsi, comparativement à 2019, seul le mois de décembre enregistre un ratio V / K en augmentation. La diminution a été très forte en avril et en mai 2020 (respectivement – 66 % et – 51 %). Le ratio V / K du réseau a ainsi touché un point bas en avril 2020 avec une fréquentation en chute libre (- 95 % par rapport à avril 2019) et une offre kilométrique réduite de 84 %.

1.4 Recettes commerciales par voyage (en € HT)

	2020	2019
Recettes commerciales par voyage	**1,11**	1,03

La recette par voyage a été de 1,11€ HT en 2020 contre 1,03€ HT soit une hausse de 7,9%.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

La baisse de voyageurs a été plus forte (-29% par rapport à 2019) que la baisse de recette (-23,2% par rapport à 2019), cela s'explique notamment par une mobilité des voyageurs qui a été plus limitée au cours de l'année 2020 par rapport à 2019. A titre d'exemple, les abonnés ont effectué, en moyenne, un nombre de déplacements moindre en 2020 qu'en 2019.

Dans le détail, la variation mensuelle du ratio R / V est la suivante :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
2019	1,18	0,90	0,91	0,94	0,99	0,97	1,05	1,30	1,17	1,05	0,91	0,96	1,03
2020	1,10	1,00	1,01	0,32	1,09	1,01	1,10	1,40	1,29	1,22	1,00	1,02	1,11
%	-6,3%	10,3%	10,9%	-65,8%	9,8%	3,7%	4,8%	7,7%	9,6%	15,8%	9,7%	6,1%	7,9%

La variation 2020 / 2019 du ratio R / V est positive 10 mois sur 12. Seuls les mois de janvier et avril enregistrent une diminution sensible de ce ratio. Cette baisse spectaculaire du mois d'avril s'explique par une recette limitée à 7 829 € HT (recette moyenne journalière de 330 € TTC du 01 au 30 avril en semaine contre 19 000 € en moyenne attendu).

Concernant le mois de janvier, la diminution s'explique par l'effet Pass Transport qui s'est terminé en janvier 2019.

1.5 Recettes commerciales par km (en € HT)

	2020	2019
Recettes commerciales par km	**0,69**	0,79

La recette commerciale par kilomètre a été de 0,69 € HT en 2020 contre 0,79 € HT en 2019 soit une baisse de -0,10 point.

Cette baisse s'explique par l'impact de la crise COVID-19 sur le réseau avec une plus forte baisse sur les recettes (-23,2% par rapport à 2019) et une baisse moins importante sur les kilomètres commerciaux parcourus en 2020 (-12% par rapport à 2019).

De plus, les mesures sanitaires, avec la distanciation physique mise en place, ne permettaient pas d'être à pleine capacité.

Dans le détail, la variation mensuelle du ratio R / K est la suivante :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
2019	0,96	0,75	0,76	0,71	0,71	0,69	0,77	1,01	0,94	0,85	0,72	0,65	0,79
2020	0,77	0,77	0,56	0,08	0,38	0,48	0,63	0,89	0,83	0,85	0,68	0,71	0,69
%	-19,9%	3,2%	-26,5%	-88,4%	-46,2%	-29,7%	-17,6%	-12,2%	-11,7%	-0,2%	-5,7%	8,5%	-12,8%

Le ratio R / K n'a été en progression que durant 2 mois (en février et en décembre). On constate, ceci étant, la réduction régulière de l'écart 2020 / 2019 de juin à décembre 2020.

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

1.6 Recettes commerciales sur dépenses totales

Le ratio R/D (montant des recettes sur les dépenses totales) est de 17 % en 2020 contre 22,1 % en 2019.

Cette dégradation sensible s'explique par les impacts de la crise sanitaire sur les recettes perçues auprès des clients en diminution de 23 % en 2020 comparativement à 2019.

1.7 Recette moyenne par voyage

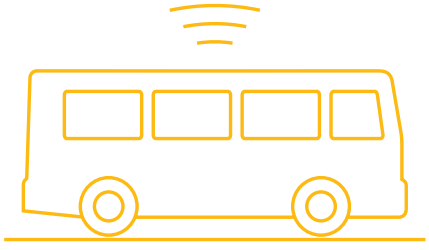
La recette moyenne par voyage est identique à la recette commerciale (1,11€ HT en 2020) dans la mesure où aucun titre compensé n'existe sur le réseau Car Jaune.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

2

CADRE JURIDIQUE DE L'EXPLOITATION





Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

2.1 Evènements survenus au cours de l'année

2.1.1 LES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE :

Comme mentionné en préambule, la crise sanitaire de la COVID-19 a considérablement impacté le fonctionnement du réseau Car Jaune durant l'année 2020. Ses effets se sont évidemment fait ressentir lors du confinement mais également tout au long de l'année 2020. Cette crise sanitaire a ainsi cassé la dynamique, constatée depuis plusieurs années, que les premiers résultats de l'année 2020 semblaient confirmer.

L'évolution de la pandémie à la Réunion :

A la Réunion et en début d'année 2020, l'inquiétude commence à monter. Le 1er mars, des manifestants s'opposent au débarquement de croisiéristes venant d'Afrique du Sud. Le 11 mars 2020, le Préfet annonce un premier cas d'infection par le coronavirus.

La Préfecture et l'Agence Régionale de Santé communiquent régulièrement sur l'évolution de la pandémie à la Réunion. Deux mois plus tard, soit le 11 mai 2020, date de la levée du confinement, 436 cas de COVID-19 ont été détectés à la Réunion.

La décision de confinement de la population :

Lors d'une allocution télévisée le lundi 16 mars 2020, le Président de la République annonce sa décision de prononcer une mesure de confinement de la population qui concerne également la Réunion. Cette mesure de confinement a pris effet le 17 mars 2020 et a été levée le 11 mai. Elle a donc duré 1 mois et 25 jours.

Le Décret 2020-260 du 16 mars 2020 a formalisé l'interdiction à toute personne de se déplacer hors de son domicile, exception faite de certains déplacements strictement précisés et soumis à la production d'une attestation dérogatoire.

Les dispositions légales et règlementaires concernant le fonctionnement des réseaux de transports publics :

L'arrêté du Ministère des solidarités et de la santé du 19 mars 2020 a complété l'arrêté du 14 mars et a précisé dans son article 1 les mesures à mettre en œuvre par les opérateurs de transport public collectif ainsi qu'il suit :

« L'entreprise procède au nettoyage désinfectant de chaque véhicule ou matériel roulant de transport public au moins une fois par jour. Sauf impossibilité technique avérée, l'entreprise prend toutes dispositions adaptées pour séparer le conducteur des voyageurs d'une distance au moins égale à un mètre et en informer les voyageurs.

Dans les véhicules routiers comportant plusieurs portes, l'entreprise interdit aux voyageurs d'utiliser la porte avant et leur permet de monter et descendre par toute autre porte. Toutefois l'utilisation de la porte avant est autorisée lorsque sont prises les dispositions permettant de séparer le conducteur des voyageurs d'une distance au moins égale à un mètre.

L'entreprise communique aux voyageurs, notamment par un affichage à bord de chaque véhicule ou matériel roulant, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites "barrières", définies au niveau national, comportant notamment l'obligation pour les voyageurs de se tenir à au moins un mètre des autres voyageurs. La vente à bord de titres de transport par un agent de l'entreprise est suspendue. L'entreprise informe les voyageurs des moyens par lesquels ils peuvent se procurer un titre de transport.

En cas d'inobservation des dispositions du présent I, une interdiction de service de transport sur toutes les lignes concernées peut être prononcée. Lorsque le service est conventionné avec une région ou Ile-de-France Mobilités ou avec une autorité organisatrice de la mobilité, l'interdiction est décidée par le préfet de région dans laquelle le service est organisé. Dans les autres cas, l'interdiction est prononcée par un arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et des transports. La décision précise le service concerné, les motifs justifiant l'interdiction, sa durée et les conditions et mesures nécessaires pour le rétablissement du service".

Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) :

Le groupement CAP'RUN a établi, sur ces bases et dès le 19 mars 2020, un Plan de Continuité d'Activité qui précisait :

- L'allègement de l'offre à compter du lundi 23 mars (dans la réalité et in fine, cet allègement a été effectif dès le vendredi 20 mars) ;
- Les dispositions envisagées pour garantir la disponibilité des moyens humains afin d'assurer la continuité du service ;
- Les dispositions prises en termes de communication interne et externe ;
- Les dispositions prises en termes de prévention des risques.

Ce document est joint en annexe au présent rapport.

Dans le même temps, l'ensemble des membres du GME CAP'RUN ont actionné le dispositif du chômage partiel.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Les échanges avec les services de la Région et ceux de la DEAL :

Des échanges très réguliers sont mis en place avec la Direction des Transports et Déplacements de la Région. Ils suivent des réunions organisées, une fois par semaine, le plus souvent en visio conférence avec les services de la DEAL qui favorise les échanges entre les différentes Autorités Organisatrices de la Mobilité Durable et les différents opérateurs. Ces échanges ont eu lieu le 02 avril, le 09 avril, le 16 avril, le 23 avril, le 29 avril, le 06 mai, le 15 mai et le 26 mai

Les dispositions prises concernant le fonctionnement du réseau Car Jaune :

Outre l'adaptation de l'offre de transport, détaillée ci-après, les mesures suivantes, découlant de l'arrêté du Ministère des solidarités et de la santé du 19 mars 2020, ont été prises s'agissant du fonctionnement du réseau Car Jaune :

- Suspension de la vente à bord des véhicules : La vente à bord des véhicules a été suspendue à compter du 18 mars 2020. Elle a été rétablie le mercredi 24 juin soit plus de 3 mois plus tard ;
- Immobilisation des 4 cars à étage dès le 20 mars et remise en service progressive à compter du 14 mai 2020 ;
- Accès aux véhicules : Dans le même temps (18 mars 2020), l'accès dans les véhicules ne se fait plus que par la porte arrière. Cette restriction sera levée à compter du mercredi 10 juin ;
- Distanciation physique dans les véhicules : Réduction de la capacité des véhicules à 20 places dans les CROSSWAY LE et 15 places dans les ISUZU. Cette mesure sera supprimée à compter du lundi 08 juin en application du décret du 31 mai 2020 (« il est recherché la meilleure distanciation possible dans les véhicules et sur les quais… »)
- Immobilisation des premières rangées de sièges derrière le conducteur et sur sa droite (mesure maintenue jusqu'à début 2021) ;
- Suspension des contrôles et de la verbalisation et mise en place de la vérification des titres à la montée ;
- Nettoyage accru et désinfection des véhicules.

Les adaptations faites sur l'offre kilométrique :

Au total, et après échanges systématiques avec les services de la Région, l'offre du réseau Car Jaune a été adaptée 10 fois au cours de l'année 2020, du fait de la crise sanitaire :

- Du 01/01 au 19/03/2020 : Offre normale.
- Adaptation 1 : du vendredi 20/03 au dimanche 22/03/2020 : Application de l'offre « Dimanche » sur l'ensemble des lignes. Offre kilométrique contractuelle semaine de 22 114 km ramené à 11 279 km (- 49 %). En conséquence, suppression de la totalité de l'offre sur les lignes E1, E3, O3, S6 et ZO
- Adaptation 2 : du lundi 23/03 au dimanche 29/03/2020 : Offre kilométrique contractuelle semaine de 22 114 km ramenée à 6 886 km (- 69 %). Rétablissement de 6 AR sur la E1, réduction supplémentaire de l'offre sur la E2 (6 AR au lieu de 12), réduction supplémentaire de l'offre sur la E4 (4 AR au lieu de 7), réduction supplémentaire de l'offre sur la O1 (4 AR au lieu de 8), réduction supplémentaire de l'offre sur la O2 (6 AR au lieu de 11), réduction supplémentaire de l'offre sur la O4 (6 AR au lieu de 12), réduction supplémentaire de l'offre sur la S1 (4 AR au lieu de 6), réduction supplémentaire de l'offre sur la S2 (4 AR au lieu de 5), réduction supplémentaire de l'offre sur la S3 (4 AR au lieu de 8), réduction supplémentaire de l'offre sur la S4 (4 AR au lieu de 8), réduction supplémentaire de l'offre sur la S5 (2 AR au lieu de 3), réduction supplémentaire de l'offre sur la T (3 AR au lieu de 7), rétablissement de 2 AR sur la ZO
- Adaptation 3 : du lundi 30/03 au vendredi 03/04/2020 : Offre kilométrique contractuelle semaine de 22 114 km ramenée à 3 243 km (- 85 %). Suppression de la totalité de l'offre sur les lignes E1, E4, O1, O3, S5, réduction supplémentaire de l'offre sur la O4 (3 AR au lieu de 6 AR), maintien de 1 partiel entre SAINT-PIERRE et SAINT-JOSEPH sur la S1, maintien de 3 AR TAMPON / SAINT-PIERRE et 1AR SAINT-BENOIT / SAINT-PIERRE sur la S2, réduction supplémentaire de l'offre sur la S3 (3 AR au lieu de 4), réduction supplémentaire de l'offre sur la S4 (2 AR au lieu de 4), suppression de la totalité de l'offre sur la S5, réduction supplémentaire de l'offre sur la T (2 allers et 3 retours au lieu de 3 AR), réduction supplémentaire de l'offre sur la ZO (2 allers et 1 retour au lieu de 2 AR),
- Adaptation 4 : du samedi 04/04 au vendredi 10/04/2020 : Offre kilométrique contractuelle semaine de 22 114 km ramenée à 3 343 km (- 85 %). Rajout de 1 AR sur la E2 (soit 7 AR au total), remise de 3 AR sur la E4, rajout de 3 AR supplémentaires sur la O4 (soit 6 AR au total), suppression de 1 retour sur la T (soit 2 AR restants), suppression de la totalité de l'offre sur la ZO.
- Adaptation 5 : du samedi 11/04 au dimanche 26/04/2020 : Offre kilométrique contractuelle semaine de 22 114 km ramenée à 3 027 km (- 86 %). Suppression de la totalité de l'offre sur la E4, suppression de 2 AR sur la O4 (soit 4 AR restants),
- Adaptation 6 : du lundi 27/04 au dimanche 11/05/2020 : Offre kilométrique contractuelle semaine de 22 114 km ramenée à 3 376 km (- 85 %). Rajout de 3 AR sur la E2 (soit 10 AR au total), remise de 3 AR sur la E4 (soit 3 AR au total), rajout de 1 AR sur la O2 (soit 7 AR au total), rajout de 2 AR sur la O4 (soit 6 AR au total), suppression de la totalité de l'offre sur la T.

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

- Adaptation 7 : du lundi 11/05 au mercredi 13/05/2020 : Offre kilométrique contractuelle semaine de 22 114 km ramenée à 16 410 km (- 26 %). Remise en service de toutes les lignes en mode dégradé sauf pour [illegible] interrompue. 13 Allers et 12 Retours sur la E1, 14 Allers et 17 Retours sur la E2, 9 Allers et 8 Retours sur la E3, 11 Allers et 12 Retours sur la E4, 9 Allers et 10 Retours sur la O1, 19 Allers et 18 Retours sur la O2, 15 Allers et 14 Retours sur la O3, 17 Allers et 20 Retours sur la O4, 4 AR sur la S1, 6 AR sur la S2, 9 AR sur la S3, 17 AR sur la S4, 3 AR sur la S5, 7 Allers et 8 Retours sur la T, 5 AR sur la ZO.
- Adaptation 8 : du jeudi 14/05 au dimanche 07/06/2020 : Offre kilométrique contractuelle semaine de 22 114 km ramenée à 18 208 km (- 18 %). Remise de 100 % de l'offre sur les lignes E1, E2, E3, E4, O1, O2, O3, O4, 4 AR sur la S1, 6 AR sur la S2, rajout de 1 AR sur la S3 (soit 10 AR au total), rajout de 3 AR sur la S4 (soit 20 AR au total), 3 AR sur la S5, 7 Allers et 8 Retours sur la T, 5 AR sur la ZO.
- Adaptation 9 : du lundi 08/06/2020 au jeudi 18/06/2020 : Offre kilométrique contractuelle semaine de 22 114 km ramenée à 21 948 km (- 1 %). Remise de 100 % de l'offre sur l'ensemble des lignes exception faite des courses 2115 à 2120 sur la S2, pas de desserte de l'université du Tampon sur la S2 et la S6, pas de desserte de l'aéroport sur la T et la ZO.
- Adaptation 10 : depuis le vendredi 19/06/2020 : Rétablissement de l'offre habituelle du réseau Car Jaune.
- Ainsi, sur la période du 20 mars au 18 juin 2020, l'offre kilométrique du réseau Car Jaune a été réduite de 907 486 km qui se décompose ainsi par type de véhicules :
- Autocars Low Entry : 614 061 km ;
- Cars à étages : 76 859 km ;
- Isuzu : 216 566 km.

L'information de la Région Réunion :

Outre les échanges susmentionnés, dès le 19 mars 2020 et quotidiennement, soit bien mieux que les obligations contractuelles, le groupement CAP'RUN a transmis, durant toute la durée de la crise sanitaire, par messagerie électronique à la Direction des Transports et Déplacements :

- Un rapport sur les dispositions prises s'agissant du fonctionnement du réseau Car Jaune ;
- Un suivi de la fréquentation sur les services maintenus ;
- Un état des recettes perçues auprès des clients avec une décomposition recettes encaissées au sol / recettes encaissées à bord dès lors que la vente à bord a été rétablie (soit dès le mercredi 24 juin).

Le Plan de Reprise d'Activité (PRA) :

Le 09 mai 2020, le groupement CAP'RUN a élaboré, en concertation avec la Région, un Plan de Reprise d'Activité qui fixe les conditions d'une reprise progressive de l'activité du réseau Car Jaune à compter du 11 mai 2020, dans les conditions suivantes :

- Rétablissement de l'offre de transports à 76 % de son offre habituelle en semaine et à 100 % les dimanches et Fêtes (détail des adaptations ci-dessous) ;
- Réduction de la capacité des véhicules à 20 places dans les CROSSWAY LE et 15 places dans les ISUZU (matérialisation des sièges interdits : pas de personnes assises côte à côte). Cette mesure sera supprimée à compter du lundi 08 juin (hormis les 4 places situées près du conducteur qui restent inaccessibles) ;
- Port du masque obligatoire ;
- Mise à disposition, à compter du 18 mai, de distributeurs de gels hydroalcooliques dans les principales gares routières ;
- Vérification systématique des titres et du respect de la consigne de port des masques à la montée sur l'ensemble des gares et aux points d'arrêts à forte fréquentation ;
- Information spécifique des mesures prises par voie d'affichage (port du masque, limitation du nombre de places…).

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Les impacts économiques de la crise sanitaire et leur prise en compte

On peut décomposer les impacts économiques de la crise sanitaire en deux parties :

- Ceux sur les recettes perçues auprès des clients ;
- Ceux sur les dépenses assumées par le groupement CAP'RUN

L'impact sur les recettes commerciales :

La crise sanitaire a évidemment très significativement impacté la fréquentation du réseau Car Jaune et donc les recettes perçues auprès des clients. On peut analyser ces résultats au travers du tableau ci-après :

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	SEMESTRE 1	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	SEMESTRE 2	Total
Enga. Contrat	469 147 €	373 517 €	451 630 €	408 308 €	426 280 €	416 371 €	2 545 252 €	476 884 €	563 170 €	534 205 €	548 523 €	443 971 €	444 410 €	3 011 163 €	5 556 415 €
Réélles	484 239 €	464 657 €	267 849 €	7 829 €	147 196 €	285 281 €	1 657 051 €	398 503 €	553 681 €	518 387 €	547 329 €	408 704 €	448 686 €	2 875 290 €	4 532 342 €
Ecart €	15 092 €	91 140 €	-183 781 €	-400 478 €	-279 084 €	-131 090 €	-888 201 €	-78 381 €	-9 488 €	-15 818 €	-1 194 €	-35 267 €	4 276 €	-135 873 €	-1 024 073 €
Ecart %	3,2%	24,4%	-40,7%	-98,1%	-65,5%	-31,5%	-34,9%	-16,4%	-1,7%	-3,0%	-0,2%	-7,9%	1,0%	-4,6%	-18,4%

Les deux premiers mois de l'année laissaient augurer une poursuite de la dynamique du réseau Car Jaune (résultats supérieurs de 106 232 € par rapport aux engagements sur les seuls mois de janvier et février).

Au final, le premier semestre enregistre un résultat de recettes inférieur de 888 201 € aux engagements contractuels. Sur la période de mars 2020 à juin 2020, l'écart par rapport aux engagements contractuels est donc de – 994 433 € soit un écart de - 58 % sur cette période et de - 98 % sur le seul mois d'avril.

Les résultats du second semestre se sont avérés finalement meilleurs que prévu initialement. En effet, hormis les mois de juillet et de novembre, nous avons enregistré des résultats de recettes proches des engagements contractuels. Ainsi, le second semestre se solde finalement par un résultat de recettes de 2 875 290 € soit un différentiel par rapport aux engagements limité à – 135 873 € alors que l'estimation faite début juillet et présentée en comité de suivi spécifique le 02 juillet était de 2 510 000 €.

L'impact sur les dépenses :

Il est de deux ordres :

- En plus : il s'agit des surcoûts assumés par le groupement pour respecter les règles fixées en matière sanitaire.
- En moins : il s'agit des dépenses non engagées du fait de la réduction de l'offre de transports ou minimisées par le bénéfice des aides de l'état au travers du dispositif du chômage partiel.

Surcoûts :

Les dépenses supplémentaires engagées par le groupement CAP'RUN s'élèvent, au titre de l'année 2020, à un total de 66 953,47 € HT. Il s'agit de dépenses relatives à :

- La protection des postes de conduite des véhicules dans le cas où ils ne sont pas équipés de protection (cas des ISUZU) ;
- L'acquisition de fournitures diverses (masques, gants, gel hydroalcoolique, visières, bâches, produit désinfectant...) ;
- Des prestations spécifiques (désinfection des véhicules dans le cas où cette prestation a été externalisée...).

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Dépenses non engagées ou minimisées :

Le dispositif du chômage partiel a bien évidemment été actionné par l'ensemble des membres du groupement ce qui a permis minimise les dépenses supportées. Il doit donc en être tenu compte.

Au global, pour ce qui concerne l'année 2020, les membres du groupement ont perçu, à ce titre, un total de 425 750,26 € d'aides détaillée ainsi :

Aides de l'Etat - chômage partiel	
ENTREPRISE	EUR
SETCOR	74 425,96 €
CHARLES EXPRESS	53 145,00 €
BALAYA	56 702,00 €
STR	7 405,00 €
L'OISEAU BLEU	9 864,71 €
MOUTOUSSAMY EMILE	12 218,60 €
MOUTOUSSAMY & FILS	11 519,00 €
STOI	87 578,00 €
AH NIAVE	14 277,99 €
TSR	98 614,00 €
Total Aides de l'Etat - chômage partiel	**425 750,26 €**

Pour ce qui concerne les dépenses non engagées, il est apporté les précisions suivantes :

- TRANSDEV SERVICES REUNION n'a pas fait appel, de mars à mai 2020, à la société ESCORT pour une prestation de contrôle. Il en ressort une économie de 34 670,16 €. De la même façon, la société BRINK'S n'a, sur la même période, pas assuré la totalité de ses missions de collecte de fonds en raison de la fermeture de certains points de vente de billetterie. Il en résulte une économie de 4 042,50 euros HT.
- Le GIE ACTIV' n'a pas assuré, du 20 mars au 18 juin 2020, la totalité des services (cf détail ci-dessus). Au global, le différentiel dû à la réduction de l'offre de transport sur cette période est de 907 486 km. La traduction économique en termes de réfaction sur la contribution financière forfaitaire versée par la Région Réunion est de 586 664€ .

La prise en compte des impacts économiques

Les impacts économiques de la crise sanitaire ont été traités dans le cadre de l'avenant n°7 à la convention de Délégation de Service PUblic conclu en 2021.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

2.1.2 LE MOUVEMENT DE PROTESTATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT LE 04 JUIN 2020 :

Ainsi que cela est mentionné en préambule, le groupement CAP'RUN, soutenu par la FNTV, a manifesté le 04 juin 2020 sous forme d'une opération escargot entre Saint-Paul et Saint-Denis. Préalablement la veille, soit le 03 juin, CAP'RUN avait organisé une conférence de presse afin d'en informer la population et d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur les difficultés rencontrées par le groupement.

Une motion remise en main propre à Monsieur Le Président de Région le 04 juin explicite les raisons de ce mouvement. Elle fait mention des 5 points suivants :

- Le groupement considère être une victime collatérale de mésententes entre Département et Région ;
- L'échec de toutes les tentatives de médiation et l'obligation de recourir systématiquement à des procédures contentieuses engagées au Tribunal Administratif avec des enjeux financiers extrêmement importants ;
- Une hyper pénalisation du groupement qui laisse à penser qu'il est gravement défaillant dans l'accomplissement de ses missions et l'absence d'arbitrage du comité de suivi ;
- Une gestion du contrat de Délégation de Service Public qui s'apparente plus à celle d'une régie de transport ;
- Une réelle et inquiétante incertitude sur la façon dont la Région Réunion entend gérer les conséquences financières pour le groupement de la crise sanitaire de la COVID-19.

A l'issue de la rencontre avec le Président de Région, il a été rédigé un procès-verbal qui acte les points suivants :

- Mise en place d'un comité de suivi spécifique de gouvernance du contrat de Délégation de Service Public ;
- Projet de rédaction d'une convention de transaction en vue de traiter les contentieux en cours ;
- Annulation des pénalités 2018 ;
- Mise en place d'un dispositif spécifique pour évaluer les conséquences financières de la crise sanitaire, avec notamment un principe de neutralisation du risque recettes ;
- Accompagnement de la profession dans les échanges avec les institutions.

Le comité de suivi spécifique susmentionné s'est réuni 3 fois en 2020 soit le 24 juin, le 02 juillet et le 18 novembre. Il en a découlé les avancées suivantes :

- Pour ce qui concerne les contentieux : leur traitement au travers d'un protocole d'accord transactionnel conclu à l'issue de la commission permanente du 17 novembre 2020 qui a autorisé Monsieur le Président de Région à le signer.
- Pour ce qui concerne la crise sanitaire : Des orientations en vue de la conclusion début 2021 d'un nouvel avenant au contrat de DSP prenant en compte ses effets.

CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Sur le premier point, le protocole d'accord transactionnel, évoqué ci-avant, a formalisé ce qui suit :

- S'agissant de la facture de régularisation de 2016 : la Région Réunion accepte de régler la somme globale de 511.028,28 euros (décomposée comme suit : 153.215,89 euros au titre de solde de tout compte concernant la régularisation 2016 hors retenues et 357.812,39 euros au titre des retenues opérées en 2016). Il est précisé qu'en cas de rejet de la requête du GME CAP'RUN (contestation de l'ordonnance du Tribunal Administratif de SAINT-DENIS du 12 août 2020), ce dernier reversera, dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification du jugement, la somme de 357.812,39 euros à la REGION REUNION.
- S'agissant des pénalités 2017 : La Région Réunion accepte de libérer la retenue pour pénalités (2017) qu'elle a opérée à hauteur de 249.350 euros.

- S'agissant des pénalités 2018 : La Région Réunion accepte d'annuler le titre de recettes d'un montant de 204.290 euros et d'en émettre un nouveau à hauteur du solde restant dû par le GME CAP'RUN, soit 64.220 euros

Sur le second point, il se dégage des discussions engagées entre le groupement CAP'RUN et la Région Réunion les orientations suivantes :

Pour ce qui concerne l'impact de la crise sanitaire sur les recettes :

- Neutralisation du risque recettes au plus fort de la crise soit sur la période de mars à juin 2020. Cette neutralisation consiste à fixer, sur la période précitée, le niveau d'engagement de recettes à celui réellement constaté
- Maintien du niveau d'engagement des autres mois de l'année 2020.

Pour ce qui concerne l'impact de la crise sanitaire sur les dépenses :

- Prise en compte des surcoûts supportés par le groupement CAP'RUN conséquence directe des mesures prises pour respecter les règles fixées en matière sanitaire ;
- Déduction sur la contribution financière forfaitaire versée par la Région Réunion, des aides perçues par les différents membres du groupement au travers du dispositif du chômage partiel, des dépenses non engagées (kilomètres non effectués...).

Un nouvel avenant à la convention de Délégation de Service Public (avenant N° 7) conclu en mai 2021 formalise l'ensemble de ces dispositions.

2.2 Modification des accords de sous-traitance

Sans objet. Il n'y a pas d'accords de sous-traitance.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

2.3 Evènements modificatifs intervenus dans le contenu de la convention de DSP

Par courrier du 31 mars 2020, l'avenant N° 6 a été notifié au groupement CAP'RUN. Pour mémoire, cet avenant, dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1er décembre 2019, a formalisé les dispositions suivantes :

- Articles 1 à 4 : Adaptations de l'offre de transport du réseau Car Jaune ;
- Article 5 : Modifications de dénomination et de desserte de plusieurs points d'arrêts ;
- Articles 6 et 7 : Mise en service des cars à étage. Prise en compte des impacts techniques et financiers ;
- Article 8 : Mise en service du point de vente du pôle d'échanges DUPARC ;
- Article 9 : Remplacement des véhicules affectés sur les lignes T et ZO ;
- Article 10 : Régularisation de la TVA non perçue récupérable ;
- Article 11 : Prise en compte de la réglementation concernant la protection des données ;
- Article 12 : Remboursement de la TVA pour la période du 01 janvier 2017 au 30 septembre 2018 ;
- Article 13 : Impact du non assujettissement de la CFF à la TVA et prise en compte de la taxe sur les salaires ;
- Article 14 : Modification de certains indices de la formule d'indexation de la contribution financière forfaitaire.

Ainsi, depuis la prise d'effet de la convention de Délégation de Service Public en décembre 2014 jusqu'au 31 décembre 2020, 6 avenants à la convention de Délégation de Service Public ont été conclus adaptant ainsi les dispositions du contrat initial.

Le tableau ci-dessous en résume les caractéristiques principales :

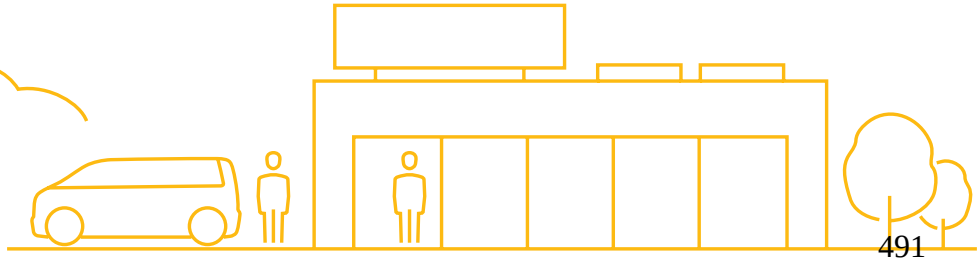
N° Avenant	Date de signature	Objet	Impact charges 2020	Impact recettes 2020
1	Novembre 2014	Substitution dans la DSP du contrat de TOM au profit de TSR (Transdev Services Réunion)	/	/
2	Mars 2015	Réorganisation offre kilométrique + dispositif de sécurité + Emplois d'avenir	+679 821 €	+248 346€
3	Mai 2016	Augmentation de l'offre, acquisition véhicules, tarif sénior	-259 056 €	+40 481€
4	Janvier 2018	Loi Notre + indices Insee + prestations accompagnement	/	/
5	Décembre 2018	Changement des outils de billettique / SAEIV. Non assujettissement de la contribution financière forfaitaire à la TVA	-64 664 €	/
6	Mars 2020	Différenciation des horaires (période scolaire / vacances scolaires). Pérennisation des renforts. Mise en service nouveaux véhicules. Adaptation de l'accompagnement à bord. Régularisation TVA NPR. Remboursement TVA sur la CFF	+1 149 597€	+ 72 152 €

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

3

CADRE ORGANISATIONNEL DE L'EXPLOITATION



Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

3 CADRE ORGANISATIONNEL DE L'EXPLOITATION

3.1 Organisation générale de l'entreprise et évolution au cours de l'Exercice

Le groupement CAP'RUN, titulaire du contrat de délégation de service public, est constitué sous forme de Groupement momentanée d'entreprises. Il est composé de 2 membres :

- GIE ACTIV, mandataire du groupement en charge de l'exploitation des services. Le GIE ACTIV regroupe 9 entreprises de transport, disposant d'une parfaite maîtrise de l'exploitation du réseau car jaune au travers de ressources humaines et de moyens matériels répartis sur l'ensemble de l'île.
- TSR (Transdev Services Réunion), co-traitant en charge du contrôle, de la médiation, de la vente des titres de transports, de l'information et de la promotion du réseau.

La gouvernance du GME CAP'RUN est placée sous la responsabilité d'un comité de pilotage présidé par M. Bruno FONTAINE et composé des 4 administrateurs du GIE ACTIV et de 2 représentants de TSR.

VOLET EXPLOITATION

Le GIE ACTIV, créé en 2006, dont le siège social est situé à Saint Pierre dans la zone industrielle 3, est administré par un président et 4 administrateurs (dont le président).

Il est dirigé par une équipe formée, au 31 décembre 2020, de 5 personnes :

- **Un directeur,**
- **Un responsable d'exploitation,**
- **Une contrôleuse de gestion,**
- **Un assistant d'exploitation,**
- **Une secrétaire administrative et comptable**

L'exploitation du réseau CAR JAUNE est confiée à 9 entreprises membres du GIE ACTIV' dont l'activité est régie par un règlement intérieur qui en fixe les règles de fonctionnement. Il s'agit des entreprises suivantes :

- **SETCOR** dont le siège social est situé à SAINT-LOUIS (dirigeant M. Loqman MOOLAND).
- **CHARLES EXPRESS** dont le siège social est situé ZA La Cafrine à SAINT-PIERRE (dirigeant M. Bruno FONTAINE).
- **TRANSPORTS BALAYA** dont le siège social est situé ZI N° 3 à SAINT-PIERRE (dirigeant M. Bruno FONTAINE).
- **STR** dont le siège social est situé ZI N° 3 à SAINT-PIERRE (dirigeant M. Bruno FONTAINE).
- **MOUTOUSSAMY ET FILS** dont le siège social est situé ZA La Mare à SAINTE-MARIE (dirigeant M. Bernard MOUTOUSSAMY).
- **MOUTOUSSAMY EMILE** dont le siège social est situé route de Domenjod à SAINT-DENIS (dirigeant M. Virgile MOUTOUSSAMY).
- **STOI** dont le siège social est situé chemin Deroland à SAINTE-ANNE (dirigeante Mme Martine DALLERY).
- **TRANSPORTS AH NIAVE** dont le siège social est situé à la Ravine des Cabris (dirigeante Mme Nadia TURPIN).
- **L'OISEAU BLEU** dont le siège social est situé chemin grand canal à SAINTE-CLOTILDE (dirigeant M. Nicolas MOUTOUSSAMY).

Une « clé de répartition » attribue à chaque membre la part d'activité qui lui est dévolue. Le GIE ACTIV affecte les services (voyages et lignes) en tenant compte de la localisation géographique de chaque entreprise, de la règlementation (code du travail, règlement européen) et de la clé de répartition ci-avant mentionnée.

Les notions de temps de travail, de repos, et de temps de pause, fondent la construction de l'habillage des services.

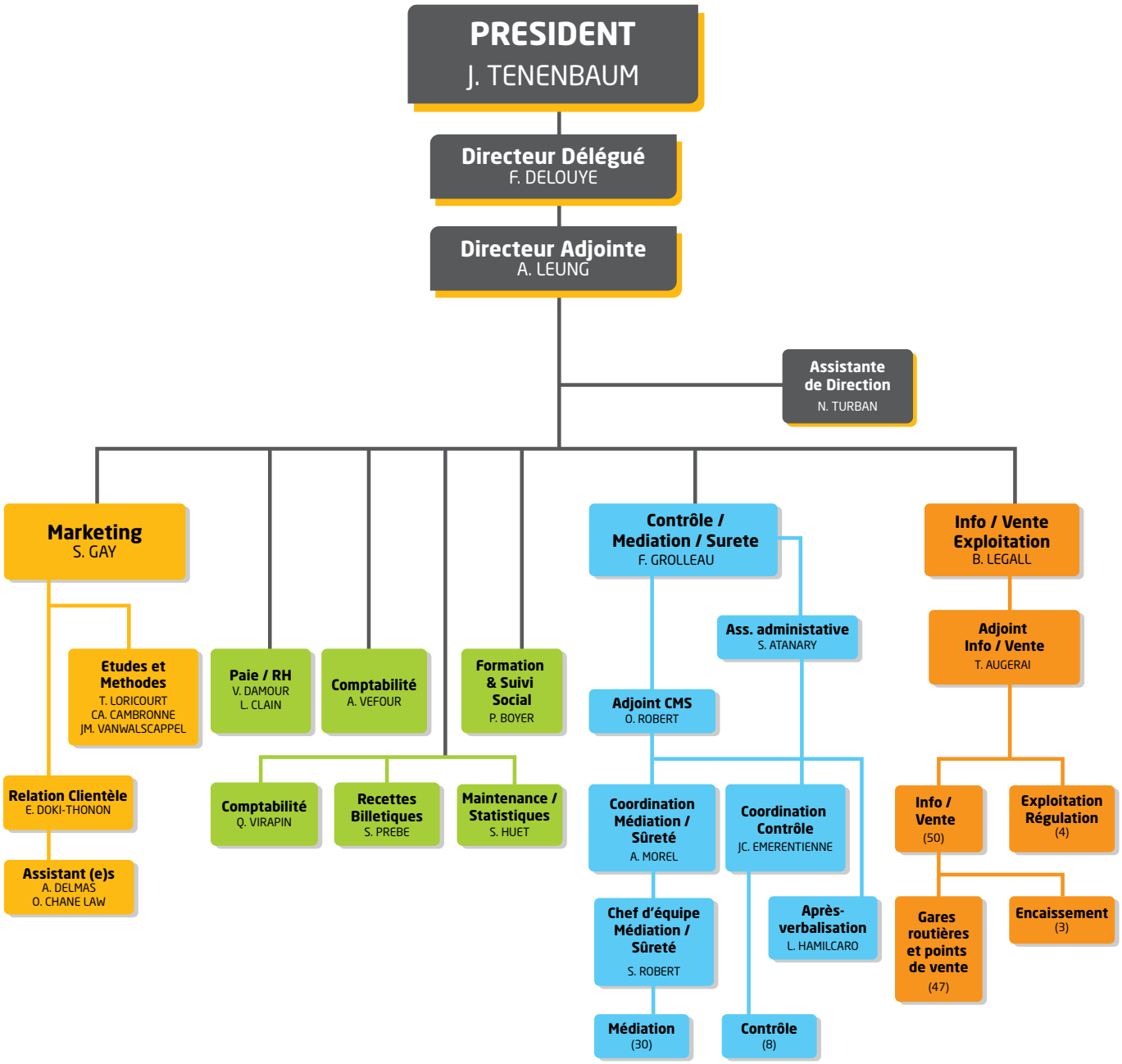
CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

VOLET GESTION

En 2020, la société Transdev est Présidée par M. Julien TENENBAUM.

Décembre 2020
(117 Salariés)



20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

3.2 Evolution des effectifs et décomposition par catégorie et par fonction

VOLET EXPLOITATION

EFFECTIFS				
Effectifs GIE ACTIV	Nbre de salariés présents au 31/12/20	Effectifs présents au 01/01/20	Nombre d'entrant en 2020	Nombre de sortants en 2020
Conduite	**185,53**			
Conducteurs car jaune	185,53	185,08	20,25	19,80
Entretien	**33,3**			
Atelier (mécaniciens)	22,6	22,95	2,75	3,1
Personnels d'entretien	10,7	7,34	6,5	3,14
Administratifs	**29,15**			
Fonctions supports	16,49	16,24	1,00	0,75
Management	12,66	12,15	0,51	0,00
Total	247,98	243,76	31,01	26,79

Au 31 décembre 2020, l'effectif global affecté à l'exploitation du réseau Car Jaune est, comparativement au 1er janvier, en légère augmentation. Cette augmentation est principalement due à un renforcement des personnels chargés de l'entretien des véhicules du fait du protocole mis en place conséquence de la crise sanitaire (désinfection des véhicules...).

VOLET GESTION

ETP Gestion TSR	TSR	Soustraitance
Direction	2.0	
Exploitation/ Info Ventes	51.1	
Marketing / bureau d'étude	5.1	
Accompagnement	31.9	
Contrôle	9.1	8
Secrétariat comptable	11.1	
Total	110.3	8
Global DSP	**118**	

CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

3.3 Accords d'entreprise intervenus avec le personnel

VOLET EXPLOITATION

GIE ACTIV	
Transporteurs	Accords d'entreprises en 2020
AH-NIAVE	Aucun accord en 2020
BALAYA	Aucun accord en 2020
CHARLES EXPRESS	Aucun accord en 2020
STR	Aucun accord en 2020
OISEAU BLEU	Aucun accord en 2020
EMILE MOUTOUSSAMY	Aucun accord en 2020
MOUTOUSSAMY & FILS	Aucun accord en 2020
SETCOR	Tenue des NAO mais aucun accord en 2020
STOI	Aucun accord en 2020

VOLET GESTION

L'année 2020 a été riche sur le plan social. Plusieurs rencontres se sont faites avec la délégation syndicale et les représentants du personnel d'une part, dans le cadre des négociations obligatoires et d'autre part, dans ce contexte particulier de pandémie COVID qui nous a contraints à mettre en place des mesures extraordinaires.

Ainsi, 6 accords d'entreprise ont été signés en 2020 avec la délégation syndicale, conformément à la réglementation en vigueur :

DATE DE SIGNATURE	INTITULE DE L'ACCORD
02/04/2020	Accord relatif aux congés imposés au cours de la période de confinement consécutive à l'épidémie du coronavirus COVID 19
10/04/2020	Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
28/05/2020	Protocole d'accord dans le cadre de la NAO 2020
20/08/2020	Accord d'Intéressement pour l'année 2020
22/10/2020	Avenant à l'accord d'Intéressement 2020
26/11/2020	Accord relatif au maintien dans l'emploi des Seniors
22/12/2020	Accord relatif à l'harmonisation de la grille salariale

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

3.4 Organisation du contrôle et activités exercées à ce titre

Le Contrôle

L'activité contrôle de l'année 2020 est marquée profondément par un contexte sanitaire compliqué. Le réseau car jaune est impacté par la pandémie covid-19.

Le 17 mars marque le début de la crise, la préfecture annonce les premières mesures gouvernementales, le territoire de la Réunion est placé en confinement.

Le réseau Car Jaune fonctionne avec un service minimum permettant aux usagers de se déplacer dans les cas d'extrême nécessité. Des opérations avec les forces de l'ordre sont mises en place sur l'ensemble du réseau pour contrôler les attestations de déplacement. L'objectif est de freiner les déplacements marginaux, l'errance en gare, les phénomènes de bandes et des individus en état d'ébriété aux arrêts et à bord des véhicules car jaune. Le réseau fonctionne à 18% de l'offre habituelle.

Le mois d'avril, l'activité contrôle de titre de transport est suspendue. La montée se fait par la portière arrière, balisage des places autour du conducteur, vente interdite à bord des véhicules.

Les contrôleurs orientent la clientèle vers l'achat des titres dématérialisés.

Les effectifs contrôle interviennent en partenariat avec les forces de l'ordre essentiellement sur de la prévention et de la verbalisation du non port du masque et des absences d'attestation de déplacement en gare routière. Sur les arrêts, ils ouvrent la marche des cars sur leur trajet afin de sécuriser les voyages.

Le 11 mai, date du déconfinement, le réseau car jaune a remis en service 76% puis 85% de son offre. La vente reste suspendue à bord. Les places sont limitées à 20 personnes. La montée s'effectue de nouveau à l'avant pour la clientèle. Une campagne VSM (Validation Systématique à la Montée) est lancée ayant pour objectif de canaliser les usagers à bord des véhicules et veiller aux respects des règles de distanciation et des gestes barrière. Des effectifs embarqués freinent la montée des usagers aux arrêts sur les voyages saturés. La verbalisation s'opère progressivement uniquement sur de la fraude délibérée.

Le 08 juin, le réseau car jaune a remis en service 100% de son offre et applique un assouplissement des règles de distanciation à l'intérieur des véhicules de transport. La vente reste suspendue à bord, les clients sont informés par des stickers apposés sur les portières des cars.

Le constat opérationnel nous présente un bilan post-confinement alarmant. Des mauvaises habitudes se sont installées sur le réseau avec un taux de fraude apparent de 2,29% juin 2020 soit +de 167% en comparaison avec juin 2019. Ajouter à ce phénomène de fraude, un comportement observé sur des zones agitées notamment sur les arrêts des plages de l'Ouest des évènements de « Chicha-party ».

Le 24 juin marque la reprise de la vente à bord et permet aux effectifs CMS d'activer la tolérance zéro sur les infractions de titre de transport et par conséquent d'endiguer la fraude sur le réseau car jaune.



Moyens humains et logistiques :

L'équipe contrôle est constituée de 16 contrôleurs agréés et assermentés qui couvrent l'ensemble du territoire desservi par le réseau car jaune ainsi que sa pleine amplitude horaire. Cette équipe de 16 contrôleurs est dotée d'un parc de 4 véhicules de service permettant de se déplacer rapidement et librement sur l'ensemble du réseau et ainsi être au bon endroit et au bon moment pour surprendre les potentiels fraudeurs.

Chaque contrôleur est équipé de façon personnelle d'un téléphone mobile de type smartphone qui lui permet de rester en contact permanent avec sa hiérarchie par différents canaux de communication (mail...) et lui permet également d'appeler tout service d'urgence en cas de besoin lors de ses missions.

Par ailleurs, chaque contrôleur est équipé d'un dispositif de contrôle des titres de transport de type PDA afin de vérifier la validité des supports billettiques et ainsi dresser un procès-verbal en cas de fraude.

CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

3.4.1 LES OPÉRATIONS CONJOINTES :

L'année 2020 enregistre une baisse des opérations de contrôle CMS de -36% par rapport à 2019.

Cette baisse s'explique par l'inactivité de contrôle de titre de transport au mois d'avril et de mai. Cependant, un travail de coproduction a été effectué avec nos partenaires des forces de l'ordre, notamment la prévention et la répression sur le non-port du masque dans les gares routières et à bord des véhicules.

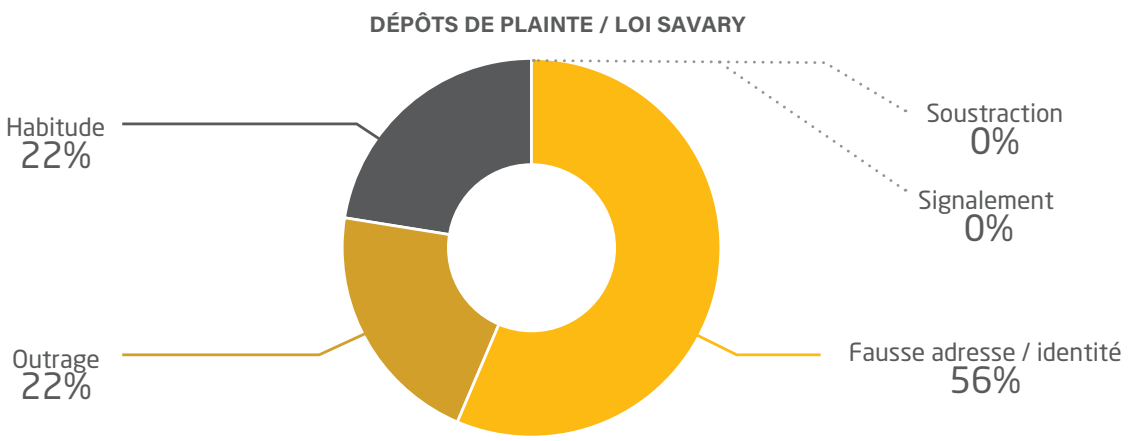
Au mois de juillet/août 2020, les opérations renforcées ont été régulières. L'offre transport est revenue à 100% permettant à la clientèle de se déplacer plus facilement.

Le secteur des plages a fait l'objet de contrôles conjoints quotidiens en partenariat avec la Brigade Modulaire de Sécurité de la gendarmerie, déployée pour cette période d'agitation. Un arrêté municipal a été décrété, interdisant le port et la consommation de narguilé du 26 juin au 31 décembre2020.

On constate une baisse des actes d'incivilité sur l'année 2020 de -38% par rapport à l'année 2019. Bien que ces chiffres soient à nuancer en raison du contexte sanitaire, il faut souligner que le mode d'opération de contrôle s'est innové avec des opérations en itinérant ou en embarqué de plus en plus fréquentes.

Le nombre total de dépôts de plainte tous types de délits confondus est en baisse de -47% par rapport à 2019. Les dépôts de plainte liés essentiellement au texte de « Loi Savary » représentent 56% des délits traités par le parquet pour l'année 2020 ; On note une baisse des dépôts de plainte « Loi Savary » de -40% par rapport à N-1. Les fraudeurs sont mieux informés des risques, ce qui explique cette baisse significative.

A noter que le délit de fausse déclaration intentionnelle d'identité et d'adresse représente 56% des plaintes liées à ce texte de Loi, mais reste un délit relativement bas, soit 5 dépôts de plainte sur 12 mois en 2020.



3.4.2 LES CONTROLES :

Le contexte sanitaire restant compliqué, les comparaisons avec l'année dernière restent à nuancer.

La crise sanitaire est venue impacter l'activité contrôle de l'année 2020. La baisse de fréquentation observée, qui est de -29% par rapport à N-1, reste proportionnelle avec le nombre de voyageurs contrôlés qui est de -22% en comparaison avec 2019. Cependant, le nombre de contrôles pour l'année 2020 est quasi-identique au chiffre de l'année dernière, soit une infime baisse de -1%.

Pour 2020, le taux de contrôle est de 9,58% soit une augmentation de +9% en comparaison avec 2019. Cette augmentation s'explique par des campagnes VSM qui sont venues doper l'indicateur du nombre de contrôles en mai et en juin.

Les effectifs CMS ont été déployés sur l'ensemble des gares routières et les pôles d'échanges. L'objectif était de se réapproprier le terrain, casser les mauvaises habitudes en orientant la clientèle vers les points de vente des gares routières, l'achat en ligne des titres dématérialisés.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

NOMBRE DE CONTROLES PAR COMMUNES

Saint-Paul est la commune qui a été la plus contrôlée en raison des agitations habituelles qui [illegible] pendant les périodes de vacances scolaires sur le littoral Ouest.

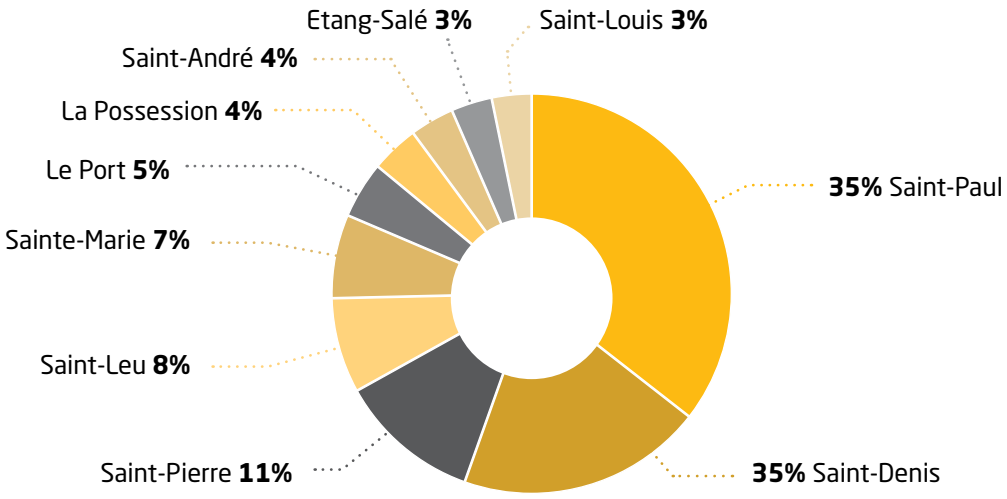
Elle représente 32% du nombre de contrôles par rapport à l'ensemble des autres communes du réseau. Le nombre de contrôles sur la commune de Saint-Paul n'a pas connu de grosse évolution, soit -3% de baisse par rapport à 2019.

St Denis est la deuxième commune qui a connu le plus fort pourcentage de contrôles, soit 18% des actions du réseau. En comparaison à 2019, elle a connu une augmentation de +34%.

Saint-Pierre est la troisième commune la plus contrôlée du réseau, soit 11% du nombre de contrôles. Elle a connu pour cette année 2020 une évolution de +15% par rapport à N-1.

Une campagne de validation systématique à la montée est venue doper l'indicateur du nombre de contrôles sur les trois communes, notamment à la gare de Saint-Paul, à la gare de Saint-Denis et à la gare de Saint-Pierre après le confinement. Les effectifs ont été déployés dans les grandes gares routières à forte fréquentation pour sensibiliser et orienter la clientèle vers l'achat de titres dématérialisés.

Top 10 des communes les plus contrôlées



NOMBRE DE CONTROLES PAR ARRETS

Pour 2020, les arrêts les plus contrôlés sur le réseau sont les trois gares routières les plus fréquentées notamment Saint-Paul, Saint-Denis et Saint-Pierre avec respectivement 16%, 14% et 7% du nombre de contrôles. Cette tendance est due à la campagne VSM lancée à partir du 11 mai après le confinement. Les contrôles se sont d'abord effectués dans les gares routières pour se déployer sur la totalité du réseau le mois suivant.

Nous enregistrons une progression du nombre de contrôles aux arrêts avoisinants les gares routières et aux arrêts habituellement contrôlés.

Les effectifs CMS ont adapté leur stratégie de contrôle aux fraudeurs, notamment aux arrêts RDT Etang Salé, Colimaçon, Air du Tabac.

Ces adaptations expliquent les variations de +40% à +60% sur ces arrêts en 2020 et 2019.

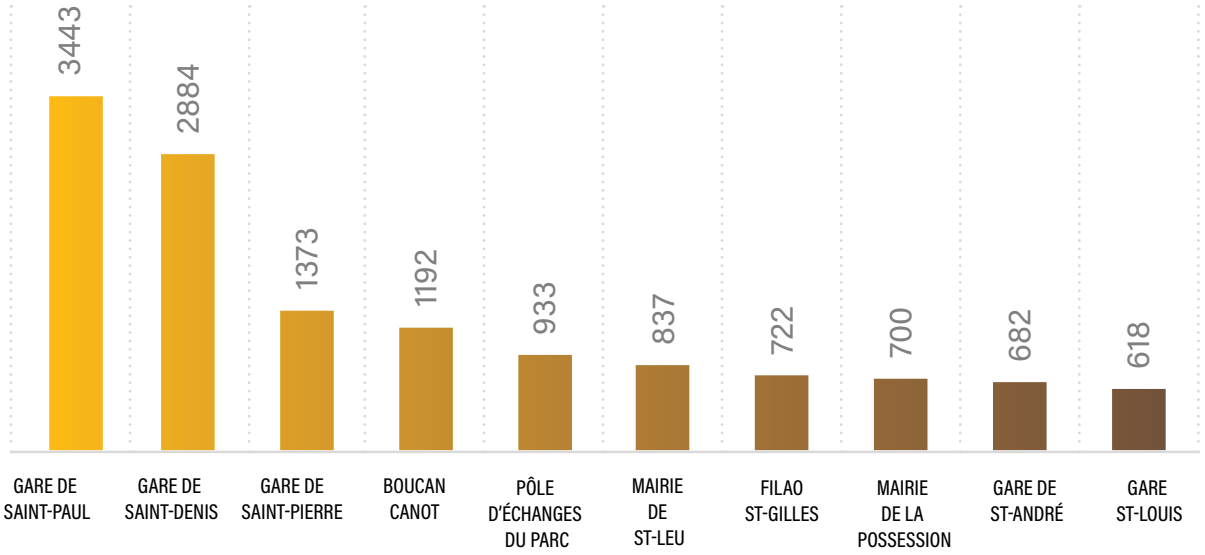
L'arrêt Quatre Robinet et Stella à Saint-Leu sont ciblés au lieu des arrêts Mairie ou Piton St Leu et voient une évolution qui varie entre +30% et +80% des contrôles à ces arrêts en comparaison avec N-1.

Ce changement stratégique s'observe également sur d'autres communes du réseau, notamment R7, Ferme Corail, Avenue de Bourbon, Grande Chaloupe.

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

TOP 10 DES ARRETS / NOMBRE DE CONTROLES



NOMBRE DE CONTROLES PAR LIGNES

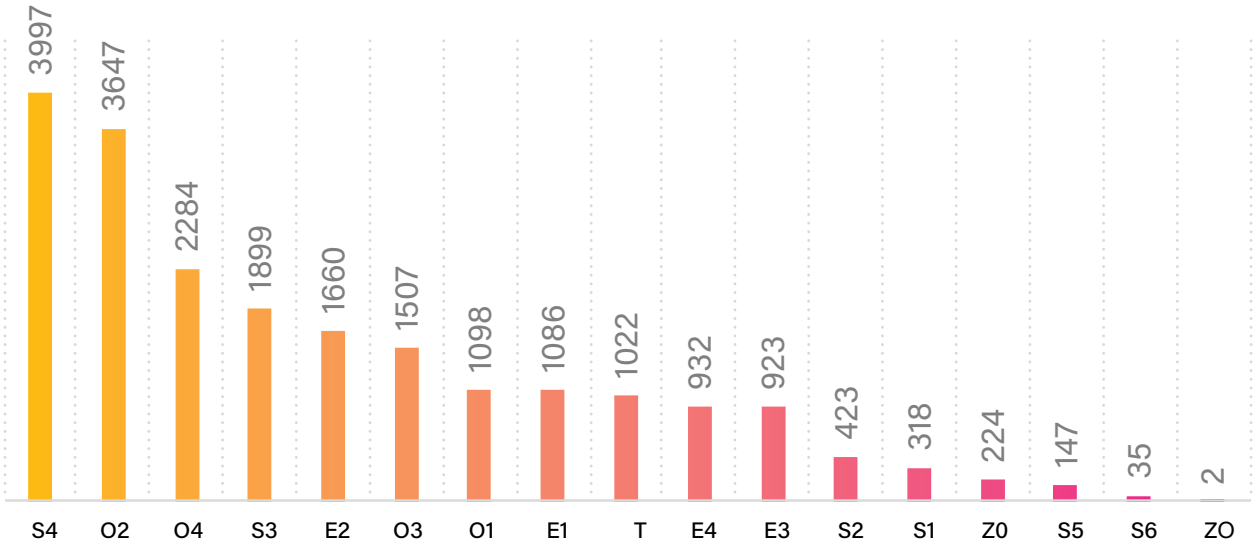
Le nombre de contrôles sur la totalité des lignes du réseau n'a pas évolué en comparaison à 2019, soit -0,7%. Comme pour l'année 2019, les lignes du bassin Ouest sont les plus contrôlées; elles représentent 40% du nombre de contrôles des lignes des autres bassins du réseau. Cela s'explique par l'activité contrôle qui se concentre sur ce bassin pendant les vacances scolaires.

La S4 est la ligne qui comptabilise le plus fort pourcentage de contrôles du réseau soit 19% de l'ensemble des contrôles

Elle représente 51% des contrôles sur la commune de Saint-Paul

La O2 est la deuxième ligne qui comptabilise le plus fort pourcentage de contrôles du réseau, soit 17%. Elle est régulièrement contrôlée sur les communes de Saint-Paul avec 46% des contrôles et Saint-Denis 17%.

NOMBRE DE CONTROLES PAR LIGNE



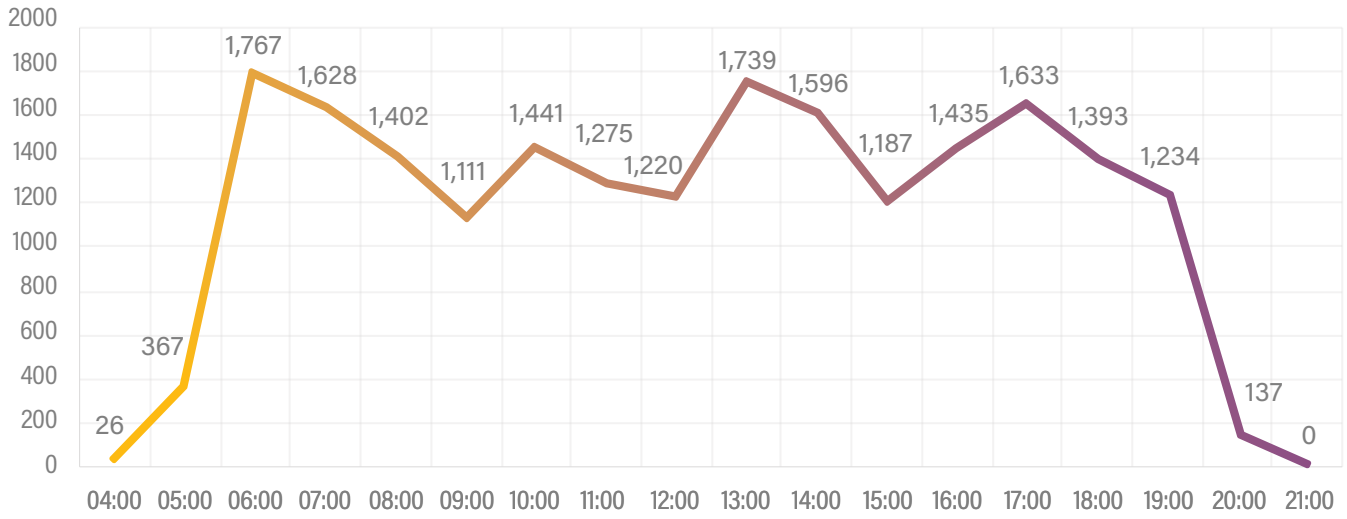
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

NOMBRE DE CONTROLES PAR TRANCHES HORAIRES

Le nombre de contrôles sur la tranche horaire de 06h00 à 19h00 oscille de 1100 à 1800 contrôles pour l'année 2020. Les pics de contrôle sont marqués sur les créneaux horaires de 06h30-08h, 10h-11h, 13h-14h30 et 16h30-18h00. Les contrôles sont régulièrement orientés sur les créneaux horaires les plus fréquentés notamment les prises et les fins de services des profils type d'une clientèle active (les travailleurs et les scolaires). Les contrôles sont également intensifiés sur la plage horaire des pauses méridiennes. Toutefois les effectifs contrôle restent vigilants sur les premiers horaires du matin de 04h-05h et les derniers du soir de 20h-21h.

NOMBRE DE CONTRÔLES PAR CRÉNEAU HORAIRE



3.4.3. LA VERBALISATION

Le contexte sanitaire restant compliqué, les comparaisons avec l'année dernière restent à nuancer.

Les données de verbalisation ont été impactées par la crise sanitaire.

Le réseau Car Jaune connaît une augmentation du taux de fraude de +14% en comparaison avec l'année 2019.

Les mauvaises pratiques se sont installées après le confinement. Pour rappel, la clientèle montait par la portière arrière du véhicule jusqu'au 11 mai et les ventes à bord ont été suspendues pendant le confinement jusqu'au 24 juin.

Au mois de juin, le taux de fraude apparent est passé à 2,29%, soit une forte évolution de +167% par rapport à juin 2019. Les effectifs CMS ont été déployés dans les gares routières et les pôles d'échanges pour endiguer la fraude. Dès le mois de juillet, on observe un retour habituel de l'indicateur du taux de fraude en dessous de 0,72%. Pour cette année 2020, le nombre de procès-verbaux d'infraction est en baisse de -11% par rapport à 2019.

Le nombre de procès-verbaux d'infraction payés en 2020 est en légère baisse de-3% par rapport à 2019, chiffre à nuancer en raison de l'inactivité en avril et la 1ère quinzaine de mai. Le taux de recouvrement est de 52%, soit +9% d'évolution en comparaison à l'année dernière.

37% des PV payés ont été réglés sur place auprès de l'agent de contrôle pour cette année 2020. Les effectifs contrôle sont équipés de terminaux de paiement par carte bancaire privilégiant le sans contact dans ce contexte sanitaire actuel.

CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

NOMBRE DE PV REDIGES PAR COMMUNES :

Comme pour l'année précédente, la fraude est localisée sur les secteurs Nord et Ouest. La commune qui a enregistré les plus forts pourcentages de procès-verbaux rédigés est Saint-Paul qui comptabilise 31% de PV effectués sur l'ensemble des autres communes du réseau.

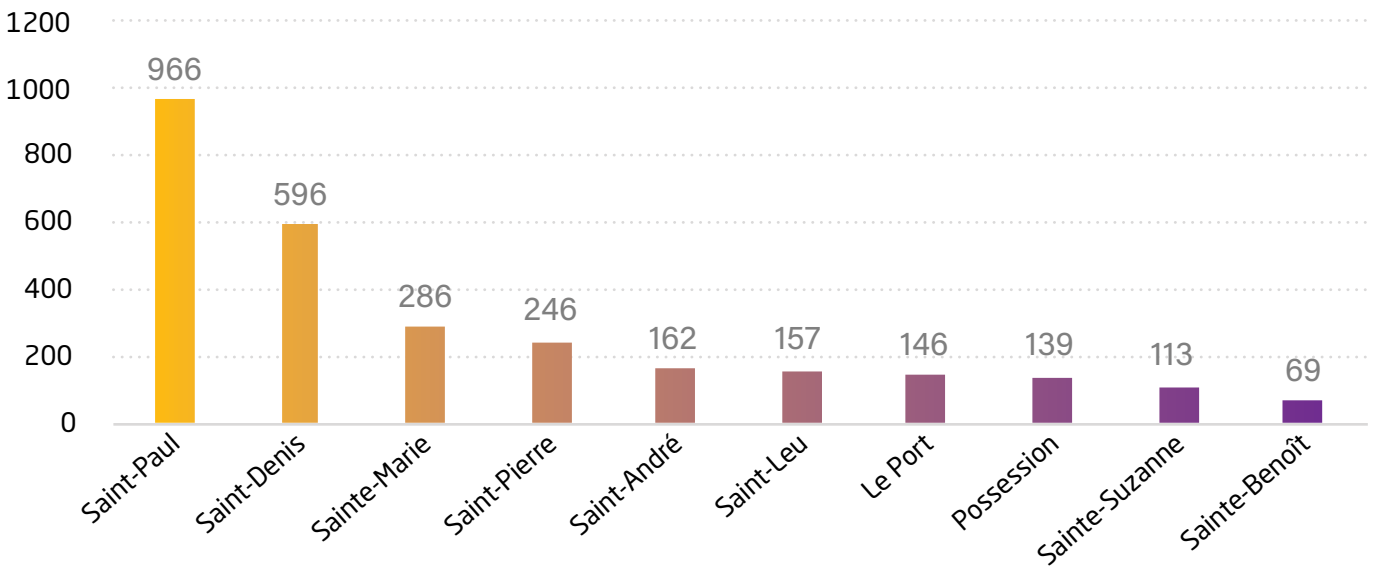
La commune de Saint-Paul a connu une évolution de +30% par rapport à 2019. Les actions sont menées sur les zones très agitées, notamment à la gare routière et à Boucan Canot.

En parallèle de ces actions, des opérations renforcées itinérantes ont été régulièrement planifiées avec les partenaires des forces de l'ordre pour occuper davantage le territoire. Les effectifs CMS au mois de juin ont été repositionnés dans les gares routières à forte affluence pour endiguer la fraude en raison des mauvaises habitudes qui se sont installées pendant le confinement

En deuxième position Saint-Denis représente 19% du nombre total de PV rédigés pour 2020, soit une évolution de +54% du nombre de PV rédigés par rapport à N-1.

De nombreuses actions des contrôleurs à la gare routière pendant la phase post-confinement est venue doper l'indicateur de verbalisation sur les deux communes citées.

NOMBRE DE PROCÈS-VERBAUX RÉDIGÉS PAR LIGNE



Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

NOMBRE DE PV REDIGES PAR ARRETS :

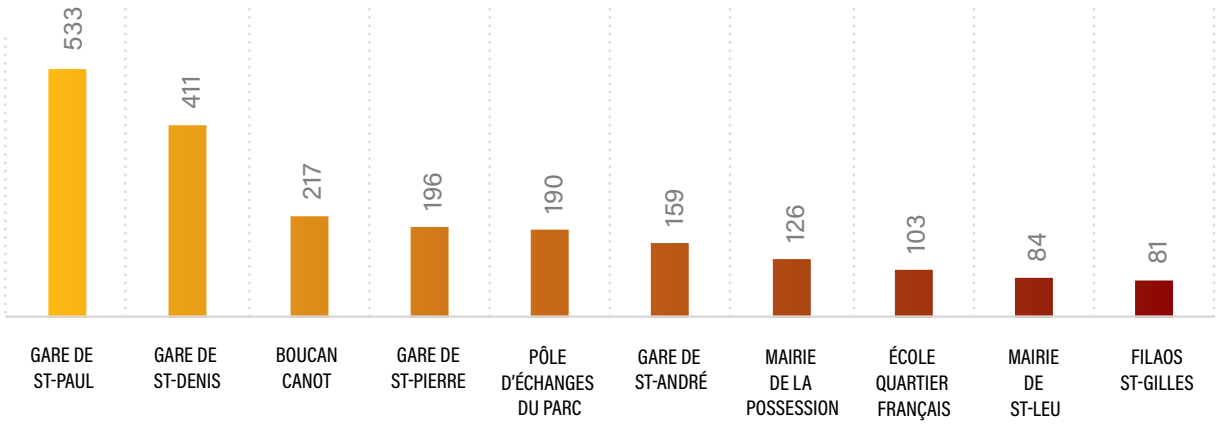
La gare routière de Saint-Paul et la gare routière de Saint-Denis sont les arrêts qui ont connu les plus fortes progressions en nombre de procès-verbaux rédigés par rapport aux autres arrêts du réseau, soit respectivement 17% et 13% pour 2020.

55% des procès-verbaux sur la commune de Saint-Paul ont été rédigés à l'arrêt gare routière de Saint-Paul, soit une évolution de +71% par rapport à 2019.

L'arrêt Saint-Gilles-les bains a connu une augmentation en nombre de procès-verbaux de +79% et l'arrêt Boucan Canot de +17% par rapport à l'année dernière.

69% des procès-verbaux sur la commune de Saint-Denis ont été rédigés à l'arrêt gare routière de Saint-Denis, soit une évolution de +187% par rapport à 2019.

TOP 10 DES ARRETS / NOMBRE DE PROCÈS-VERBAUX RÉDIGÉS



L'arrêt Grande-Chaloupe a connu une augmentation en nombre de procès-verbaux de +133% et l'arrêt Jardin de l'Etat de +50% par rapport à l'année dernière.

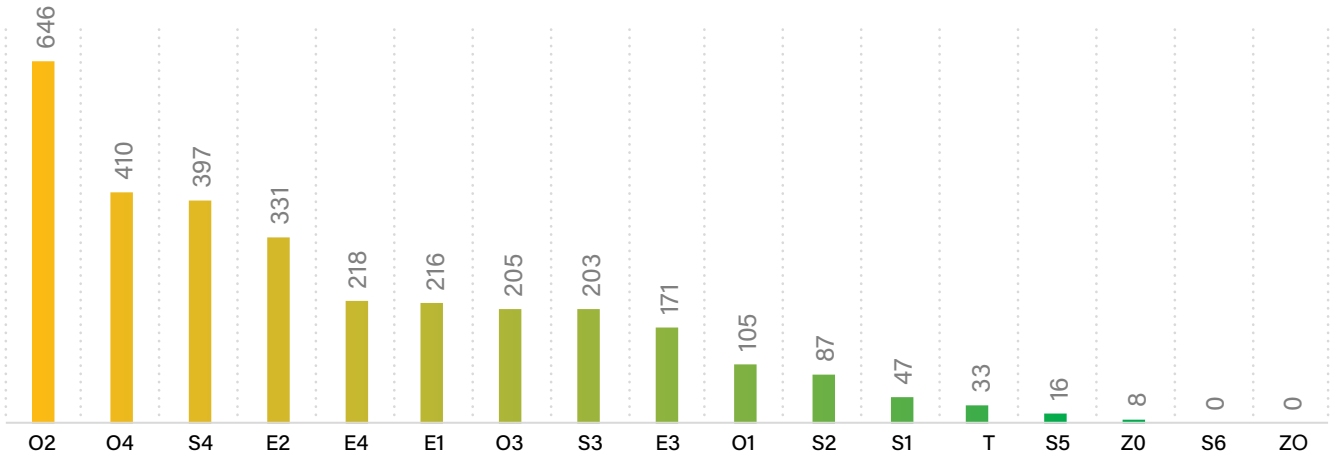
NOMBRE DE PV REDIGES PAR LIGNE :

Le nombre de procès-verbaux rédigés sur la totalité des lignes du réseau est en baisse de-11% par rapport à 2019. Les lignes du bassin Ouest représentent 45% du nombre de procès-verbaux par rapport aux lignes des autres bassins du réseau, soit +2% d'évolution par rapport à l'année dernière.

La O2 est la ligne qui enregistre le plus fort pourcentage du nombre de procès-verbaux rédigés, soit 21% par rapport aux autres lignes du réseau. Elle comptabilise le plus fort pourcentage de procès-verbaux sur la commune de Saint-Paul, soit 59% rédigés sur son itinéraire.

La O4 et la S4 sont les deux autres lignes qui enregistrent les plus forts pourcentages du nombre de procès-verbaux rédigés, soit 13% chacune. La O4 comptabilise les plus forts pourcentages de procès-verbaux sur les arrêts gare routière de Saint-Paul avec 27% rédigés, gare routière de Saint-Denis avec 14% et le pôle d'échanges du Port avec 13% sur son itinéraire.

TOP 10 DES ARRETS / NOMBRE DE PROCÈS-VERBAUX RÉDIGÉS



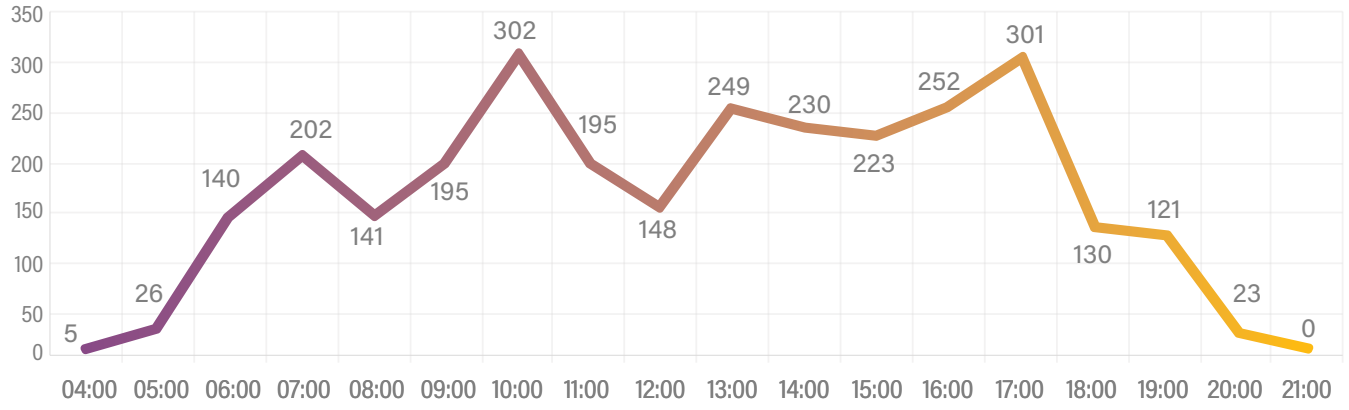
CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

NOMBRE DE PV REDIGES PAR TRANCHES HORAIRES :

Le nombre de verbalisations oscille entre 120 et 300 procès-verbaux d'infraction sur la tranche horaire contrôle [illegible] 2020. Les pics du nombre de verbalisations sont marqués sur les créneaux horaires 07h-08h, 10h-11h, et sur une grande plage horaire de l'après-midi entre 13h et jusqu'à 18h. Les après-midis en période de vacances scolaires et les week-ends sont régulièrement agités. Des actions renforcées sont planifiées sur la base des données de l'activité contrôle et aussi sur des signalements des médiateurs ; des actions ciblées aux arrêts et aux tranches horaires impactées par la fraude.

NOMBRE DE CONTRÔLES PAR CRÉNEAU HORAIRE



3.4.4. MOTIFS D'INFRACTIONS

A/ Non port du masque

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et régie par le code de la santé publique les contrôleurs sont habilités par le décret 2020-548 à agir dans les transports publics de voyageurs en qualité de verbalisateur concernant l'infraction du non port du masque à bord et dans les gares routières.

En partenariat avec les forces de l'ordre un travail pédagogique a été effectué pendant le confinement, puis de la dissuasion sur du mode opératoire en civil et depuis le 11 mai 2020 entrée en application, de la répression a été nécessaire pendant la période où le taux d'incidence a été au plus haut.

Au total 11 contraventions ont été dressés sur le réseau Car Jaune dont 64% sur les lignes Est et 18% chacune des lignes Sud et Ouest.

B/ 4ème classes de contravention comportementale

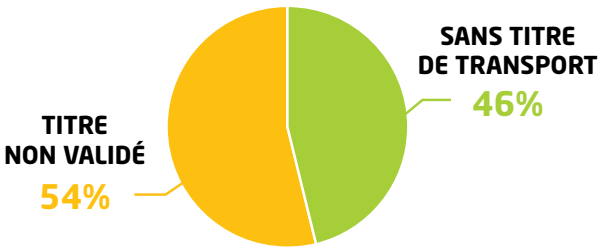
Le sentiment d'insécurité est généré par les comportements inappropriés, un facteur anxiogène dans les transports collectifs de voyageurs. Les actions en civil ont été planifiées régulièrement et sont un baromètre efficace pour évaluer et identifier les infractions de 4ème classe. De nombreux cas relevés par les effectifs CMS qui ont valu un rappel au règlement. Un seul cas a fait l'objet d'une verbalisation sur le secteur de St André sur la ligne E2. Un client qui a pour habitude d'importuner la clientèle et d'uriner à bord du car.

C/ Absences de validation

Cette infraction sans évasion de recette est une donnée de fréquentation importante pour adapter l'offre et elle est quantifiée uniquement lorsque l'infraction est relevée. Les effectifs CMS continuent à accompagner la clientèle notamment les occasionnels au bon réflexe concernant la validation systématique à bord (Campagne VSM).

Dans le cadre du nouveau plan de lutte contre la fraude et l'insécurité sur le réseau Car Jaune pour l'année 2021, les procès-verbaux rédigés pour le motif d'absences de validation à la montée sans évasion de recette devraient être différenciés au motif d'absences de validation à la montée entraînant une perte de recette commerciale. Un montant minoré pour ce motif d'infraction serait une solution moins répressive et beaucoup plus juste sur l'échelle de la fraude.

PV PAYÉS PAR MOTIF D'INFRACTION



20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

VOLET ACCOMPAGNEMENT

RAPPEL DES MISSIONS :

- Rappeler l'obligation d'attacher sa ceinture de sécurité,
- Rappeler et faire respecter les règles de sécurité,
- Mener une action commerciale en informant les voyageurs sur les nouveaux titres et en incitant à l'acquisition d'abonnement,
- Inciter à l'acquisition de titres/abonnements aux guichets pour réduire la vente à bord,
- Sécuriser les recettes en s'assurant de la validation systématique des titres à la montée,
- Refuser l'accès aux personnes en état d'ébriété ou en fraude,
- Faire diminuer le sentiment d'insécurité grâce à une présence humaine plus marquée,
- Gérer les conflits,
- Venir en aide aux voyageurs vulnérables (PMR, séniors, enfants...),
- Gestion des malaises voyageurs (1er soins, alerte SP etc...),
- Accompagner le conducteur dans l'utilisation des nouveaux outils de billettique,
- Informer les bons interlocuteurs en cas de dysfonctionnements ou d'incidents.

Les agents sont formés tout au long de l'année lors de sessions mensuelles de mise en situations qui leur permettent de partager et d'intégrer les bonnes pratiques.

4 réunions trimestrielles permettent à l'ensemble de l'effectif de se retrouver et d'échanger avec l'encadrement sur les problématiques rencontrées sur les axes de progression.

RAPPEL DES MOYENS HUMAINS :

- 30 agents d'accompagnement/médiation
- 1 coordonnateur médiation accompagnement
- 1 chef d'équipe



RAPPEL DES MOYENS LOGISTIQUES :

Les accompagnateurs disposent d'un téléphone mobile de type smartphone qui leur permet de communiquer avec leur hiérarchie, d'alerter les forces de l'ordre ou les secours en cas de besoin lors de ses missions.

Les GSM sont équipés d'une application qui permet une remontée quotidienne de leur activité, des incidents et un traitement statistique en amont.

CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

PERFORMANCE :

Ref annexe accompagnement

En 2020, le taux d'accompagnement des voyages commerciaux est de 21.5%.

	2020	2019	^ v
Nombre voyages accompagnés	23 910	34 811	-31,31%
Heures d'accompagnement	26213:40:00	25897:00:00	1,22%
Taux d'accompagnement*	15,25%	14,02%	

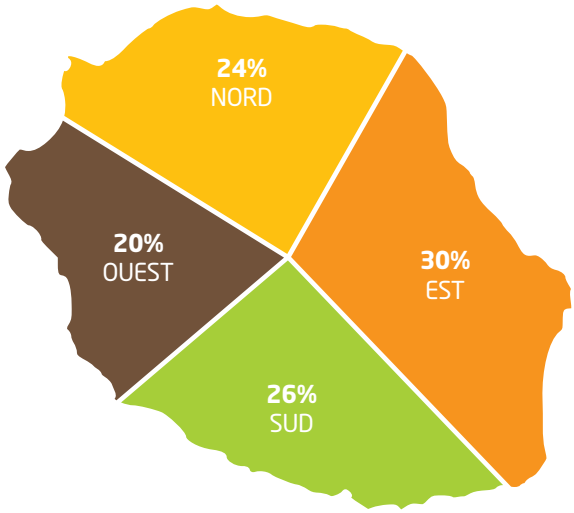
Tx accompagnement* = (Heures accompagnement total / heures de service total effectué par le réseau)

L'indicateur « nombre de voyages accompagnés est en baisse par rapport à 2019 en raison de la crise sanitaire et du confinement (1mois ½) pendant lequel il n'y a eu aucune activité du personnel CMS, celui-ci étant au chômage partiel.

La mobilisation systématique d'effectifs sur les cars à étage et les deux campagnes VSM de 5 semaines chacune ont également contribué à cette baisse au profit de la sécurisation des recettes, d'une action commerciale plus marquée et de l'augmentation du nombre de validations, indispensables après le déconfinement.

L'indicateur « heures d'accompagnement » affiche une légère hausse de 1,22% par rapport à 2019. Les missions axées sur le temps passé à bord ont été privilégiées pour maitriser la qualité du contrôle d'accès, le port du masque et le respect des gestes barrières sur l'ensemble des trajets.

RÉPARTITION DES ACCOMPAGNEMENTS PAR SECTEURS



On observe une répartition homogène des accompagnements par secteurs.

Le secteur Est représente 30% des accompagnements avec les lignes E1 et E2 du car à étage qui dopent les chiffres.

Ces deux lignes représentent 28% du nombre total des accompagnements effectués pour cette année 2020 et 97% des accompagnements des lignes de l'Est. Les voyages les plus accompagnés sur ce secteur sont les E108 et E123 (Car à étage).

La ligne E1 représente 38% du temps passé en heures d'accompagnement sur le bassin Est et 13% par rapport au total du temps d'accompagnement en heures par rapport à toutes les lignes du réseau.

La ligne O2 est la ligne la plus accompagnée pour cette année 2020. Elle représente 19% du nombre total des accompagnements effectués. Le voyage le plus accompagné est le voyage O218 (Car à étage). Elle représente 45% du temps passé en heures d'accompagnement sur le bassin Ouest et 23% du temps total d'accompagnement en heures pour toutes les lignes du réseau.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

ACTIONS DE PREVENTION :

Collèges et lycées :

En raison de la crise COVID seuls deux établissements sur 10 ont pu être concernés par les actions de préventions :

Le lycée de Plateau Goyaves à St Louis et le Lycée Rontaunay à St Denis.

Pour rappel, ces interventions sont menées dans le cadre d'une convention avec le SMTR qui fait l'objet d'une subvention.

Elles ont pour but de sensibiliser les élèves aux problématiques de fraude et d'incivilité dans les transports en commun.

Des rappels sur le respect de la réglementation et sur le « savoir voyager » leur sont fait par des professionnels des réseaux (contrôleur, médiateur, conducteur...)

Une présentation des métiers et des enjeux du transport leur est faite ainsi que des mises en situation lors desquelles ils doivent solutionner des situations d'incivilité.

RSMA : régiment du service militaire adapté de la Réunion

Des actions de prévention et d'information sont tenues mensuellement au RSMA de Saint Pierre pour rappeler aux jeunes militaires les règles du savoir voyager et les sanctions auxquelles ils s'exposent en termes de fraude ou de délit sur le réseau.

CLSPD : Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance :

Les encadrants du service CMS participent aux réunions des différents CLSPD.

Ces réunions pilotées par les mairies rassemblent l'ensemble des partenaires institutionnels et permettent de partager les différentes problématiques sociétales liées à l'insécurité qui impactent le réseau Car Jaune.

Des présentations de nos résultats sur les communes concernées sont effectuées. Les statistiques sont croisées avec les données des partenaires pour établir les axes de progression et les actions à mener.

GPO : Groupement de partenariat opérationnel :

Ces rencontres mensuelles pilotées par les forces de l'ordre dans le cadre de la sécurité du quotidien nous permettent d'avoir une écoute attentive et précise de nos problématiques et de nos besoins, pour chacun, chaque circonscription et d'essayer d'y apporter des solutions.

CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

FAITS MARQUANTS :

28/02/2020, O4, O421, Jardin De L'Etat :

Un contrôleur se fait agresser pendant une procédure de verbalisation. Le contrevenant très agressif a tenté de se soustraire au contrôle de titre et a porté des coups à un contrôleur

L'individu a été interpellé et une plainte a été déposée pour violence sur agent en charge de mission de service public.

29/02/2020, O2, O227, Gare De St-Pierre :

Un homme a agressé au couteau une jeune fille et a pris la fuite dans la ligne O2. Le régulateur informé, a appelé le conducteur pour l'informer et pour lui demander d'attendre les gendarmes en gare de Saint Louis. L'agresseur a été interpellé dans le car vers 19h40 et la fille a été prise en charge par les pompiers en gare de Saint-Pierre.

03/04/2020, S2, Gare de St pierre :

Un conducteur s'est fait agresser à son arrivée à la gare routière de Saint-pierre. Pendant le trajet il a rappelé les règles de savoir voyager à trois individus qui consommaient de l'alcool et d'autres produits stupéfiants à bord du véhicule de la ligne S2.

Les 3 trois agresseurs ont été interpellés par les forces de l'ordre et ont écopé de peines d'emprisonnement.

14/08/2020 , O2, O216, Boucan Canot :

Une cliente victime d'attouchement désigne son agresseur au conducteur et à l'équipe CMS qui appréhende l'individu.

Ce dernier est remis aux forces de l'ordre.

La victime dépose plainte.

Des diagnostics partagés sont produits, analysés et des actions communes mises en place.



CONCLUSION :

L'année 2020 aura été fortement impactée par la crise COVID qui a bouleversé l'activité du réseau Car Jaune et les méthodes de travail du service CMS.

Il aura fallu s'adapter à chaque instant pour pouvoir occuper le terrain afin de garantir la sécurité des conducteurs, des voyageurs et d'assurer la continuité du service public sur le réseau.

La chaine de sûreté « opérateur/force de l'ordre/préfecture/DEAL/Parquet a été efficiente grâce à une veille juridique et une capacité d'adaptation organisationnelle permanente.

La coordination des actions nous a permis de faire appliquer les nouvelles obligations légales (port du masque) et réglementaires (gestes barrières...), d'occuper le terrain avec efficacité pour lutter contre la fraude et l'insécurité, mais aussi de renforcer notre partenariat avec les forces de l'ordre et les institutions.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

3.5 Compte rendu du programme de formation

VOLET EXPLOITATION

Formation « Qualité de service »

La formation « Qualité de service » dont le programme est élaboré pour deux années a été, à l'instar de 2019, un axe essentiel des formations mises en place par les entreprises du GIE ACTIV pour l'année 2020.

Pour rappel, cette formation se déroule en 3 modules avec des objectifs pédagogiques communs :

- Savoir identifier les éléments constitutifs de la qualité de service à travers la vision passager
- Comprendre et intégrer dans son attitude, au quotidien, les attentes des passagers
- Connaître les composantes de la qualité, tout comme la non qualité de service et identifier les conséquences de cette dernière
- Intégrer l'accueil et la qualité de service dans des pratiques au quotidien et permettre au conducteur d'être plus à l'aise dans son fonctionnement
- Être force de proposition dans l'amélioration de l'organisation
- Être acteur de la sécurité par l'observation des comportements : ceinture de sécurité, attitudes équivoques, utilisation des outils de signalement (coup de poing de sécurité, contacts avec les accompagnateurs, etc

Module 1 en salle – 7 heures

Les séquences ont porté sur :

- L'appropriation des termes de qualité et de démarche qualité
- Un rappel de la notion de service public et de l'univers du réseau car jaune (acteurs professionnels du réseau en interaction avec les usagers)
- Les conséquences de la non-qualité (coût des manquements relevés par les agents qualités)
- les étapes de la journée d'un conducteur
- Sensibilisation sur l'importance du port de la ceinture de sécurité
- Présentation du service de régulation

Les sessions ont été animées avec des outils variés tels qu'un débat ludique sur la notion de qualité (quels critères de qualité pour acheter une chemise…), questionnant sur les facteurs de la qualité, un jeu de photos sur les matériels électroniques du car (SAEIV, scanner…), un jeu de cartes « vrai/faux ».

Module 1 suite en car – 3,5 heures

Les entreprises ont mis à disposition un Car Jaune, certaines formations ayant été réalisées dans un car ancienne génération.

Le contenu portait sur :

- l'objectivité/la subjectivité et la posture de prise de distance du conducteur face aux mécanismes d'agressivité et le lien avec l'estime de soi. Quelques notions de prise de distance, d'un temps de réflexion pour s'engager dans la reprise de l'activité avec plus de sérénité ;
- les critères de la qualité de la relation client ;
- la présentation de la méthode PEC – Pédagogie Empathie Courtoisie ;
- des simulations de cas réels avec débriefing collectif à l'issu de l'exercice.

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Module 2 en situation réelle – 7 heures

Modalités de la formation : 1 séance de suivi individualisé en car en situation réelle de conduite avec passagers et debriefing oral en fin de séance. Un guide de suivi a été transmis par la suite après chaque séance.

Mise en œuvre : Cette étape de la formation nécessite une organisation particulière pour concevoir les plans de suivi sur des lignes complètes (de la gare de départ à la gare d'arrivée). Une adaptation journalière est mise en place pour garantir la faisabilité des suivis.

Les séquences ont porté sur la mise en œuvre des éléments vus en module 1 dans des situations concrètes de travail, ce qui permettait de voir la compréhension et la mémorisation des notions et de poursuivre le travail de prise de conscience lors de situations relevées en temps réel par le formateur ou débriefées en fin de ligne.

Module 3 en salle – 3,5 heures

Modalités de la formation : une séance de 3,5 heures en fin de parcours, en salle, inter-entreprises.

Les séquences ont porté sur :

- La présentation des résultats intermédiaires du suivi sur le terrain (module 2 de la formation).
- L'analyse du degré d'importance que les conducteurs accordent aux thématiques travaillées sur le module 2 : accueil, relation passagers, collaboration avec les acteurs du réseau... afin d'identifier leurs priorités.
- Le recueil des suggestions pour améliorer le fonctionnement du réseau.
- La présentation des évolutions récentes sur le réseau.
- L'analyse de situations problèmes (définies par les conducteurs) via la méthode des 5 M.
- Un rappel du protocole en cas d'agression.
- Un quizz sur le règlement voyageur

En 2020, 23 suivis des conducteurs (Module 2) ont été effectués :

ENTREPRISES	NB SUIVIS REALISES 2020
CHARLES EXPRESS	9
TRANSPORTS BALAYA	2
MOUTOUSSAMY ET FILS	2
STOI	10
TOTAL	**23**

Au regard du contexte sanitaire lié à la propagation du COVID 19 et suite aux différentes restrictions applicables sur le territoire au cours de l'année 2020, 9 suivis (Module 2) n'ont pu être réalisés et ils seront effectués en 2021.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

SYNTHESE DE LA FORMATION QUALITE DE SERVICE CAR JAUNE ANNEE 2019/2020

AU 31/12/2020	NBRE DE CONDUCTEURS M1	NBRE DE CONDUCTEURS M2	NBRE DE CONDUCTEURS M3
NBRE TOTAL	**165**	**114**	**74**
DONT OPCALIA / AKTO	117	75	47
TRANSPORTS BALAYA	20	13	14
CHARLES EXPRESS	23	17	17
STR	3	0	2
EMILE MOUTOUSSAMY	13	9	7
MOUTOUSSAMY & FILS	7	4	2
OISEAU BLEU	10	7	5
STOI	41	25	0
DONT AGEFOS PME	48	39	27
SETCOR	44	39	27
AH-NIAVE	4	0	0

Au total, sur les deux années cela représente un volume horaire de formation :

AU 31/12/2020	Module 1		Module 2 (2,5h)	Module 3 (3,5h)	TOTAL
	N1 (10,5h)	N2 (8,5h)			
AH-NIAVE	0	34	0	0	**34**
TRANSPORTS BALAYA	105	85	32,5	49	**271,5**
CHARLES EXPRESS	73,5	136	42,5	59,5	**311,5**
EMILE MOUTOUSSAMY	73,5	51	22,5	24,5	**171,5**
MOUTOUSSAMY & FILS	42	25,5	10	7	**84,5**
OISEAU BLEU	52,5	42,5	17,5	17,5	**130**
SETCOR	94,5	297,5	97,5	94,5	**584**
STOI	199,5	187	62,5	0	**449**
STR	31,5	0	0	7	**38,5**
TOTAL	**672**	**858,5**			
	1530,5		**285**	**259**	**2074,5**

CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Résumé des points clé abordés au cours de la formation :

Cette formation « Qualité de service » a entre autre permis :

- Un temps de réflexion et de partage sur l'activité de travail des conducteurs.
- D'évoquer les points sur lesquels les conducteurs souhaiteraient voir des évolutions.
- D'évoquer l'organisation et le fonctionnement du réseau : la gestion du retard, la collaboration avec le service de régulation, la mise en place de procédures pour réduire les situations génératrices de conflits, la procédure de réclamation client, la transmission des informations auprès des usagers du réseau, etc.
- La gestion des situations conflictuelles avec les clients.
- Les attentes des conducteurs.

Cette formation permet également de faire ressortir des propositions émises par les conducteurs qui deviennent forces de propositions :

- Mise en place du système de trajet haut-le-pied qui permet aux conducteurs de rattraper les retards sur les lignes.
- Utilisation de plusieurs canaux de communication (papier, autocollant, pancarte, message vidéo et sonore) pour informer les usagers du contenu du règlement voyageur.
- Idée d'une meilleure collaboration entre les divers acteurs du réseau, notamment avec les accompagnateurs, qui représentent un véritable appui aux conducteurs.
- Un réajustement de la procédure de réclamations clients.
- Propositions de modifications techniques pour améliorer l'efficacité des outils embarqués (scan, phonie, etc.).

La conclusion qui peut être tirée de cette formation est la suivante :

Les modules 1 et 2 ont permis de sensibiliser les conducteurs sur la qualité de service et l'importance de la relation avec la clientèle

Le module 3 a permis de porter des analyses sur des situations problématiques rencontrées par les conducteurs, et de faire émerger des propositions correctrices. Ce module a aussi été l'occasion d'affirmer l'importance accordée à la relation avec les usagers du réseau et de mettre en perspective que la phase d'accueil en est une étape cruciale.

Cette formation « Qualité de service » est également un moment privilégié pour recueillir la parole des conducteurs. Les analyses effectuées de leurs problèmes permettent de leur apporter des explications, d'élargir leur perception et de leur permettre de prendre du recul sur le quotidien.

L'attente de reconnaissance, d'amélioration des aménagements en gare routière, de la prise en compte de leur expérience de terrain pour continuer le processus d'amélioration du réseau sont à ce jour encore des éléments qui prédominent chez les conducteurs.

Pour rappel, cette démarche s'est traduite en 2019 par une amélioration du comportement observé des conducteurs comme l'a révélé l'enquête de satisfaction réalisée entre le 22 octobre et le 16 novembre 2019 avec un taux de satisfaction des usagers concernant l'amabilité des conducteurs de 97 %.

Bien qu'aucune enquête de satisfaction n'ait été effectué en 2020, les effets positifs de cette formation se font toujours sentir sur le réseau et la finalisation des suivis des conducteurs est venue concrétiser les efforts engagés par l'ensemble des entreprises du GIE ACTIV'.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Autres formations

D'autres formations organisées directement par les entreprises membres du GIE ACTIV' CAR ont mises en œuvre en 2021. Les justificatifs utiles sont regroupés dans l'annexe 1 du présent rapport.

Tableau synthèse des formations

AUTRES FORMATIONS					
Nom de la formation	Objectif de la formation	Nom de l'organisme	Poste occupé	Nombre	TOTAL
FCO Voyageurs	Renouvellement FIMO Voyageur	ASR NOURBY Formation	Conducteur	1	26
		FORMATOM		4	
		GEORGES HOAREAU		18	
		AUTO ECOLE TABERE		3	
MAC SST	Recyclage SST	FORMATOM	Conducteur	6	6
SST	Formation initiale Sauveteur Secouriste du Travail Travail sur la mise en forme nécessaire	BEF	Conducteur	1	3
		FORMATOM		2	
QUALITE DE SERVICE	Améliorer les relations avec les clients	C FORM	Conducteur	23	23
INITIATION POUR REDACTION	Redaction du DUE	CAESER	Responsable admnistrative Secrétaire Chef de parc	3	3
CHRONOTACHYGRAPHE	Utilisation Chronotachygraphe	BEF	Conducteur	1	1
				TOTAL	62

Volet gestion

Depuis 2014, TSR a consolidé son modèle de Plan de développement des compétences. A la recherche d'un fort ancrage professionnel, TSR a su ainsi répondre aux attentes de l'AOT par la mise en place de formations adaptées au besoin du terrain.

Les projets 2020 illustrent ainsi les principales actions de formation avec toujours les objectifs suivants :

- Déploiement progressif des formations relatives à la sécurité,
- Soutien et valorisation des actions en matière de développement des compétences,
- Accompagnement des mutations technologiques en mettant en place des actions de formations ciblées sur la prise en main des nouveaux logiciels Métiers (Billettique/Plannings),
- Accompagner à la prise de poste et former tous les personnels nouvellement arrivés.

Les formations engagées ont été en adéquation avec les besoins et les enjeux de l'entreprise, une démarche fondée sur l'analyse des besoins et les spécificités de chaque service.

La réforme de la formation professionnelle continue en 2019 a bouleversé la stratégie de TSR en matière de formations. Nous avons dû ainsi :

- recentrer la formation comme un INVESTISSEMENT sur le capital Compétences (les actions de formation qui seront engagées devront définir un objectif professionnel déterminé),
- revoir notre mode de financement des actions de formation de notre Plan de Développement des Compétences (anciennement Plan de Formation) en s'appuyant davantage sur nos fonds propres (mutualisation uniquement pour les entreprises de – de 50 salariés),
- informer les salariés via les instances représentatives du personnel sur les nouvelles voies d'accès à la formation telles que le CPF ou encore le plan de transition professionnel.

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

La crise COVID a indubitablement bouleversé notre organisation en matière de formation. Après les deux mois de confinement imposé à tous, puis la période de déconfinement qui a nécessité la mise en place de protocoles pour la reprise d'activités dans tous les secteurs, y compris l'accueil de salariés dans les centres de formation, nous avons subi des déprogrammations de certaines formations et des reprogrammations d'autres formations.

Faute de possibilités de mettre en place des sessions de formation sans que l'organisation interne en pâtisse, certaines formations seront même reportées en 2021.

Étiquettes de lignes	Nbre de salariés concernés	Nbre d'heures engagées	Frais pédagogiques engagés
CMS	33	1 019	15 787,23
AM	8	74	1 469,46
Formation tuteur	3	21	315,00
Initial ABC Planning	3	32	855,00
MAC SST	1	7	83,33
PRAP Bureau	1	14	216,13
EMPLOYE	24	938	14 212,78
Découverte Langue des signes	10	210	4 575,69
MAC SST	5	35	464,29
Parcours de professionnalisation Accompagnateurs			
(SST - Sexisme - PVE - Accueil PMR - Décret 1136 - Loi Savary)	2	252	3 528,00
Parcours de professionnalisation PRODIAT (SST - Sexisme - PVE - Accueil PMR)	7	441	5 644,80
HM	1	7	105,00
Formation tuteur	1	7	105,00
INFO/VENTE	9	67	1 313,57
AM	2	18	635,00
Initial ABC Planning	1	11	285,00
Les fondamentaux de la régulation	1	7	350,00
EMPLOYE	7	49	678,57
MAC SST	7	49	678,57
MARKETING	4	217	2 311,38
CADRE	2	189	1 879,13
AC voyageurs	1	175	1 663,00
PRAP Bureau	1	14	216,13
EMPLOYE	1	14	216,13
PRAP Bureau	1	14	216,13
HM	1	14	216,13
PRAP Bureau	1	14	216,13
QUALITE	1	7	83,33
AM	1	7	83,33
MAC SST	1	7	83,33
SERV. GENERAUX	11	132	4 117,64
AM	8	76	2 540,52
Actualités sociales	1	7	690,00
Initial ABC Prépaie	2	14	850,00
Initiation TANGO	1	6	245,00
MAC SST	1	7	107,14
PRAP Bureau	3	42	648,38
CADRE	1	35	671,00
Actualisation AC voyageurs	1	35	671,00
HM	2	21	906,13
Actualités sociales	1	7	690,00
PRAP Bureau	1	14	216,13
Total général	**58**	**1 441**	**23 613,16**

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

1. STRUCTURE DE LA DÉPENSE PAR FINANCEMENT

En 2020, près de 24 K€ ont été consacrés à la formation des salariés de TSR, dont les principales sources de financement ont été :

- le versement volontaire de l'entreprise à l'organisme financeur (8 975.40 €, soit 38%),
- nos fonds propres (4 919.00 €, soit 21%),
- des financements de certaines formations externes par AKTO pour nos contrats de professionnalisation (8 978.40 €, soit 41 %).

N.B. : le dispositif PRODIAT en revanche, nous a permis de valoriser la formation interne, et de bénéficier de la prise en charge de la formation externe.

	Nbre de salariés concernés	Nbre d'heures engagées	Frais pédagogiques engagés
CMS	19	903	13,748.49
Découverte Langue des signes	10	210	4,575.69
AKTO	7	147	2,910.60
VV	3	63	1,665.09
"Parcours de professionnalisation Accompagnateurs (SST - Sexisme - PVE - Accueil PMR - Décret 1136 - Loi Savary)"	2	252	3,528.00
VV	2	252	3,528.00
Parcours de professionnalisation PRODIAT (SST - Sexisme - PVE - Accueil PMR)	7	441	5,644.80
AKTO	7	441	5,644.80
Total général	**19**	**903**	**13,748.49**

En outre, 2 contrats d'apprentissage sont également en cours de réalisation et financés par AKTO pour un montant de plus de 20 K € :

- 1 en Comptabilité,
- 1 Management de projet (service Marketing).

2. LECTURE DE LA BASE DE DONNÉES FORMATION

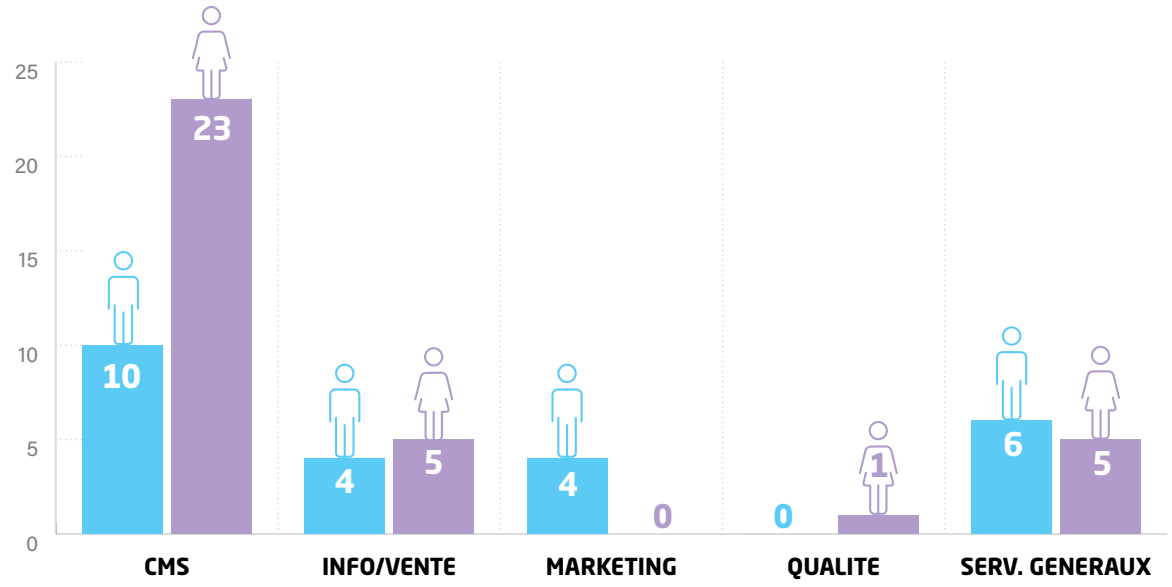
Sur un budget prévisionnel en 2020 de 61 238 €, 28 % a été réalisé dans le cadre du Plan de Développement des Compétences (environ 407.00 €/salarié formé).

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

3. LES CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNELS CONCERNÉS

Toutes les catégories socio-professionnelles sont concernées par les actions de formation en 2020. Néanmoins, du fait de l'importance du personnel masculin à TSR, 59 % d'entre eux ont bénéficié d'une action de formation contre 41 % du personnel féminin.



- Formations d'adaptation au poste de travail

Les orientations spécifiques fixées par la Direction et par les responsables de service en 2020, notamment dans le cadre des objectifs respectifs à atteindre, ont été identifiées et réalisées, à savoir les :

Formations spécifiques aux logiciels Métier (Tango, ABC Planning et Paie),

Formations dédiées à la sécurité (STT, MAC SST et PRAP)

Elles contribuent sans nul doute à l'amélioration de la performance de l'entreprise, donc à son efficience économique, et à l'enrichissement des responsabilités de son personnel.

- Formation de développement des compétences

Ces formations, réalisées dans le cadre d'un accompagnement managérial, favorisent l'évolution professionnelle de certains salariés amenés à avoir des responsabilités supplémentaires (les fondamentaux du management opérationnel d'équipe).

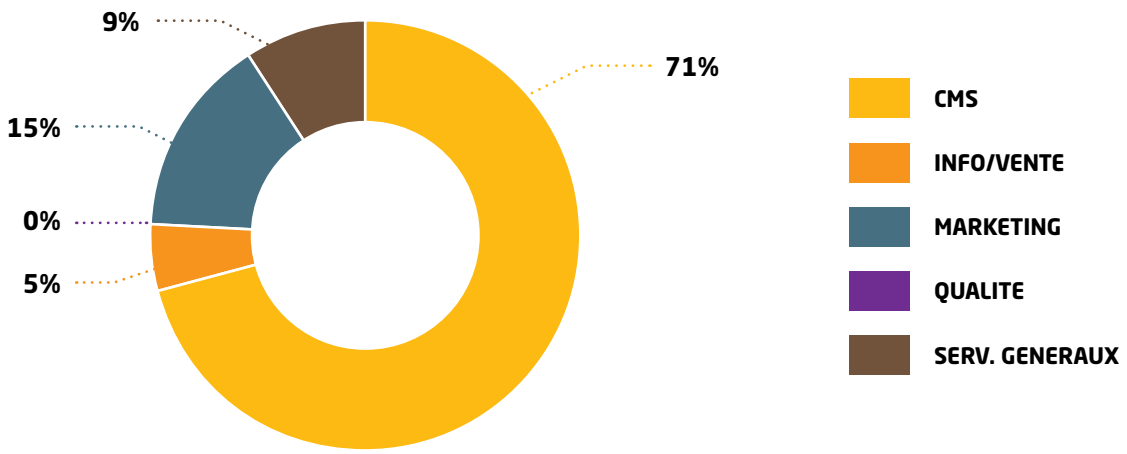
- Formations en lien avec le métier (professionnalisation des contrats PEC et PRODIAT, capacité Transport),
- Formations dédiées au Management des équipes (Tuteur).

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

4. AUTRES DONNÉES PAR SERVICE

En 2020, 1 441 heures de formation ont finalement été engagées pour un coût horaire moyen de [illegible] €.

ÉTIQUETTES DE LIGNES	HEURES RÉALISÉES / SERVICE
CMS	1 019
INFO/VENTE	67
MARKETING	217
QUALITE	7
SERV. GENERAUX	132
Total général	**1 441**



Le service CMS mobilisent 71 % des heures de formation, en corrélation avec le type de formation en cours (formation professionnalisante pour nos contrats de professionnalisation PRODIAT, 1 package de formations représentant 126h/agent pour nos contrats PEC). Cela se vérifie également en termes de frais pédagogiques, plus de la moitié lui étant allouée.

ÉTIQUETTES DE LIGNES	FRAIS PÉDAGOGIQUES/SERVICE
CMS	15 787,23
INFO/VENTE	1 313,57
MARKETING	2 311,38
QUALITE	83,33
SERV. GENERAUX	4 117,64
Total général	**23 613,16**

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

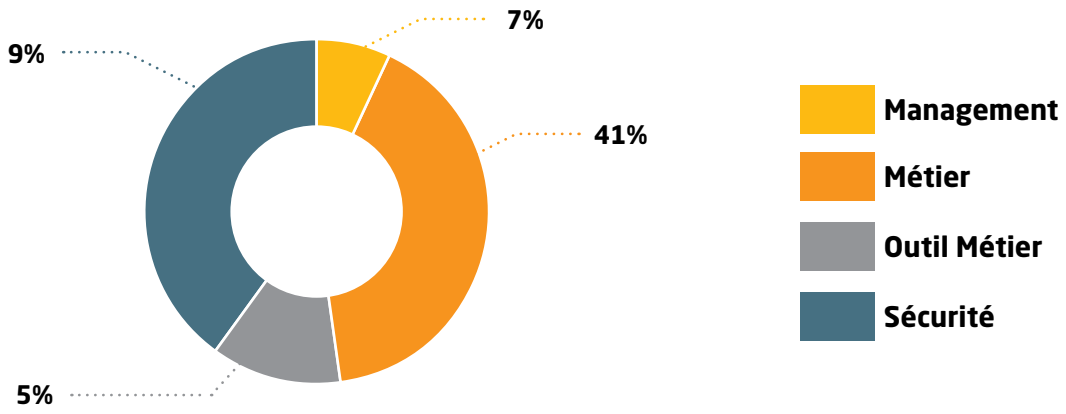
CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2021

Les formations engagées ont été en adéquation avec les besoins et les enjeux de l'entreprise, une démarche fondée sur l'analyse des besoins et les spécificités de chaque service. Toutefois, la situation sanitaire a contraint à réduire notre Plan de Développement des Compétences initialement prévu.

Une particularité cette année, le plan de développement de compétences s'est articulé sur 4 axes essentiels :

- Les formations Métier nécessaires à l'adaptation des postes et aux exigences attendues,
- La sécurité sur la partie Formations Obligatoires,
- Les outils Métier pour parfaire notre valeur ajoutée,
- Le management consolidé.

ÉTIQUETTES DE LIGNES	RÉPARTITION / AXE DE FORMATION
Management	4
Métier	24
Outil Métier	7
Sécurité	23
Total général	58



Nous devrons pour 2021 :

- Mettre en place une politique Formation permettant d'anticiper les projets d'évolution de l'entreprise en développant les compétences de ses salariés (formations commerciales/techniques...),
- Organiser davantage de formations en adéquation avec les réalités du terrain professionnel pour davantage de cohésion et de mobilisation des énergies (formations Métier plus axées sur la Relation Commerciale),
- Valoriser les salariés souhaitant une formation et un suivi individualisé dans le respect de ses acquis et de ses besoins (promotion du CPF...).

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

3.6 Les outils de gestion et d'exploitation

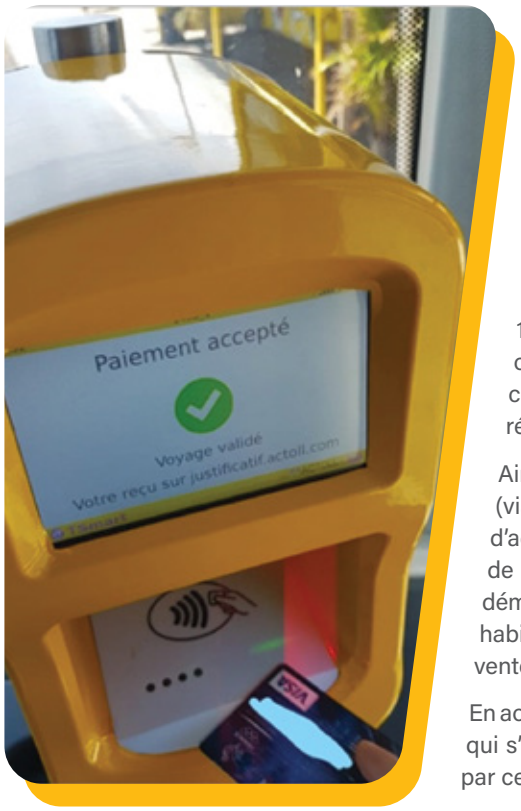
LES OUTILS BILLETTIQUE ET SAEIV -

Pour mémoire, il a été procédé en 2018 à un changement complet des outils billettique et d'aide à l'exploitation et d'information des voyageurs (SAEIV). Ce changement a été formalisé par l'avenant N° 5 à la convention de Délégation de Service Public, conclu le 05 décembre 2018.

Outre les moyens humains dédiés au suivi du fonctionnement de ces outils, deux prestataires différents (SPEC pour le SAEIV, ACTOLL pour la billettique) en assurent la maintenance.

Lors d'un séminaire, le 28 août 2019, réunissant le groupement CAP'RUN et la Région Réunion, il a été acté un principe d'évolution de ces outils. Les objectifs ainsi fixés ont été notamment :

- De définir des perspectives d'interopérabilité.
- De développer des canaux de vente innovants.



LES VALIDEURS AUTONOMES

L'année 2020 a donc été mise à profit pour expérimenter une évolution des outils de billettique installés à bord des véhicules afin de permettre la lecture et la validation de titres interopérables ainsi qu'un paiement par carte bancaire. Cette phase expérimentale, validée en comité de coordination du 31 janvier 2020, a débuté en mars 2020. Elle a consisté à équiper les 4 cars à étage et les 10 ISUZU VIZIGO de valideurs autonomes.

La crise sanitaire qui a suivi et les mesures prises en découlant (pour mémoire, fonctionnement du réseau Car Jaune en mode dégradé du 20/03/2020 au 18/06/2020 et suspension de la vente à bord du 18/03/2020 au 24/06/2020) ont retardé la remise du bilan de cette expérimentation. Cette crise sanitaire n'a cependant fait que confirmer le bien-fondé de cette évolution, en ce sens qu'elle réduit considérablement les interactions entre les clients et les conducteurs.

Ainsi, le valideur autonome permet de faire de la vente dite en « Openpayment » (via la Carte Bancaire sans contact). C'est la carte bancaire du client qui lui permet d'acheter les titres. En cas de contrôle c'est également celle-ci qui fait office de titre de transport. Il favorise et promeut par ailleurs l'utilisation des canaux de ventes dématérialisés existants tels que la E-Boutique et le M-Ticket et garantit aussi les habitudes de la clientèle traditionnelle telle que les recharges et achats en points de ventes et chez les dépositaires.

En août 2020, le groupement CAP'RUN a formalisé le bilan de cette phase expérimentale qui s'est avéré très positif. En résumé, pour les interlocuteurs directement concernés par ce nouveau produit, il en ressort les points suivants :

Pour les conducteurs : *« Solution billettique plus simple à gérer, très peu d'interaction avec le matériel, facilite la vitesse d'embarquement et réduit les conflits conducteurs/clients/contrôleurs au sujet des validations de titres ».*

Pour les clients : *« Le geste de validation est rapide et intuitif, les informations visuelles et sonores sont mieux adaptées et permettent au client d'être plus autonome dans ses démarches ».*

Pour les Techniciens : « BILLETTIQUE comprenant moins de composants (1 Valideur contre 1PDA/1SOCLE/1 LECTEUR 2D) donc une maintenance simplifiée et moins d'interventions à gérer. Depuis le déploiement des 14 Valideurs, nous sommes passés d'1 intervention tous les 2 jours à 1 intervention tous les 18 jours ».

Le groupement CAP'RUN a donc décidé, à l'issue de cette phase expérimentale et sans contribution financière supplémentaire de la Région Réunion, de généraliser l'équipement de tous les véhicules de valideurs autonomes. Ce projet verra le jour en milieu d'année 2021. L'interopérabilité avec les réseaux urbains, qui est un enjeu majeur à moyen terme de cette évolution, est désormais rendue possible par cet équipement de tous les véhicules du réseau.

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

D'ores et déjà et à très court terme, il appartiendra à la Région Réunion et au groupement [illegible] définir conjointement les conditions de déploiement généralisé de l'option de l'Openpayment. Sur ce point, nous [illegible] suivants en ce qui concerne les paiements par carte bancaire à l'intérieur des véhicules dans lesquels cette option est déjà active (4 cars à étage et 10 ISUZU) :

Mois Transaction	Jan-20	Feb-20	Mar-20	Apr-20	May-20	Jun-20	Jul-20	Aug-20	Sep-20	Oct-20	Nov-20	Dec-20	TOTAL
Produit													
1 TICKET CB			50.00 €		28.00 €	172.00 €	56.00 €	72.00 €	52.00 €	80.00 €	78.00 €	60.00 €	648.00 €
2 TICKETS CB			44.00 €		16.00 €	64.00 €	16.00 €	56.00 €	16.00 €	48.00 €	4.00 €	32.00 €	296.00 €
3 TICKETS CB						6.00 €		12.00 €		6.00 €	6.00 €	12.00 €	42.00 €
4 TICKETS CB						8.00 €		8.00 €	8.00 €				24.00 €
Sous total CJ	0.00 €	0.00 €	94.00 €	0.00 €	44.00 €	250.00 €	72.00 €	148.00 €	76.00 €	134.00 €	88.00 €	104.00 €	1,010.00 €
1 TICKET Z CB			280.00 €		25.00 €	350.00 €	860.00 €	2,330.00 €	2,440.00 €	3,225.00 €	1,785.00 €	2,825.00 €	14,120.00 €
2 TICKETS Z CB			190.00 €			60.00 €	770.00 €	2,200.00 €	2,050.00 €	2,610.00 €	830.00 €	2,310.00 €	11,020.00 €
3 TICKETS Z CB						30.00 €	180.00 €	495.00 €	90.00 €	330.00 €	90.00 €	465.00 €	1,680.00 €
4 TICKETS Z CB							120.00 €	400.00 €	40.00 €	180.00 €	40.00 €	260.00 €	1,040.00 €
Sous total Z	0.00 €	0.00 €	470.00 €	0.00 €	25.00 €	440.00 €	1,930.00 €	5,425.00 €	4,620.00 €	6,345.00 €	2,745.00 €	5,860.00 €	27,860.00 €
TOTAL	**0.00 €**	**0.00 €**	**564.00 €**	**0.00 €**	**69.00 €**	**690.00 €**	**2,002.00 €**	**5,573.00 €**	**4,696.00 €**	**6,479.00 €**	**2,833.00 €**	**5,964.00 €**	**28,870.00 €**

Ces résultats sont très encourageants et plaident en faveur d'une généralisation, dans les meilleurs délais possibles, de l'Openpayment.

LA VENTE AU CASIER :

Parallèlement et pour compléter efficacement cette évolution, le groupement CAP'RUN a expérimenté, en accord avec la Région, la « vente au casier ». Ce vocable repose sur le principe suivant.

Les conducteurs disposent de carnets de titres pré-imprimés avec QR CODE. Ils vendent ces tickets à bord de leur véhicule sans aucune interaction avec le matériel billettique, c'est le client qui ensuite doit valider son titre sur le valideur autonome dans les ISUZU et les cars à étage ou sur les PDA/lecteurs déportés dans les CROSSWAY et les véhicules d'ancienne génération.

Cette expérimentation a débuté le Lundi 10 août 2020 avec 14 conducteurs répartis à la fois sur des lignes Car Jaune et sur les lignes Zéclair. Afin de simplifier, la mesure, dans les véhicules où les conducteurs étaient concernés par cette vente au casier, le titre unitaire à 2€ a été le seul produit disponible à bord (5€ pour les véhicules Z'éclair/T). Il n'y a pas eu, à bord de ces véhicules, de vente de titres demi-tarif. A noter que c'est en reversant la recette encaissée auprès des clients que les conducteurs récupèrent pour une valeur équivalente de nouveaux carnets de titres pré-imprimés.



20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Pour les conducteurs, le principe des flux financiers de ce projet est donc le suivant :

Le bilan de cette deuxième expérimentation a été transmis à la Région le 18 septembre 2020, il met en évidence les avantages suivants :

- Fluidité lors de l'accès à bord
- Meilleure qualité du titre permettant de faciliter la validation et les contrôles
- Simplicité de l'action de vente à bord pour le conducteur
- Réapprovisionnement pour les conducteurs plus libre et sur une plus large amplitude horaire (horaires d'ouverture des points de ventes)
- Encours limité en possession des conducteurs et obligation de reverser les recettes encaissées pour pouvoir continuer la vente à bord.

Ce dispositif permet également de gommer quelques inconvénients liés à la vente à bord actuelle comme la problématique du titre papier thermique et la qualité d'impression du titre, les files d'attente aux Régies pour le versement des recettes par les conducteurs ou encore le délai d'émission d'un titre à bord.

Sur la base de ce bilan, La Région a émis un avis favorable à la généralisation de la vente au casier en la conditionnant par le maintien à bord des véhicules de la vente des titres demi-tarif réservée aux enfants de 3 à 12 ans (exception faite des lignes Zéclair sur lesquelles ce titre de transport sera supprimé).

Ce projet verra donc également le jour en 2021 (mise en œuvre prévue le 01 avril 2021).

LOCBUS WEB - LES AMELIORATIONS APPORTEES EN 2020 :

Au cours de l'année 2020, l'application LOCBUS WEB, mise à disposition du réseau en Octobre 2019, a été repensée avec une refonte complète basée sur l'optimisation de l'interface, l'intégration de nouvelles fonctionnalités et utilitaires.

Ainsi, l'outil SAE bénéficie maintenant des évolutions suivantes :

- Compatibilité au webresponsive design qui ajuste désormais l'outil au type de support utilisé (smartphone, PC, tablette...) améliorant ainsi son confort d'utilisation.
- Fonction « Déconnexion GPRS Web » qui cible et traite les zones avec un signal GPRS défaillant.

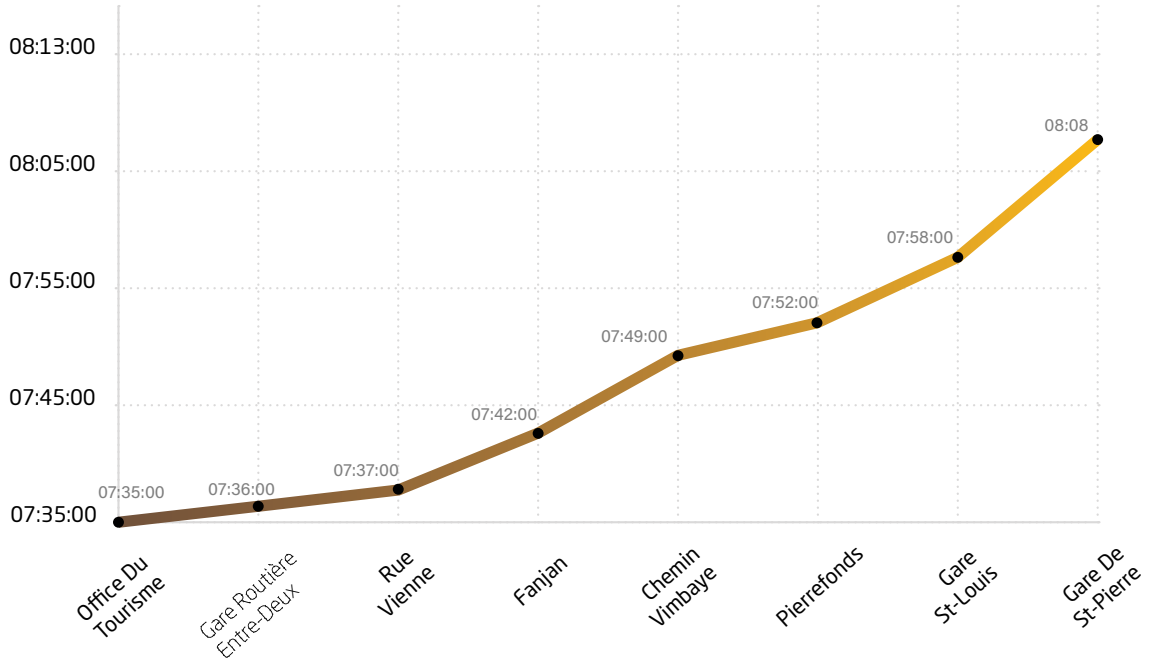


CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

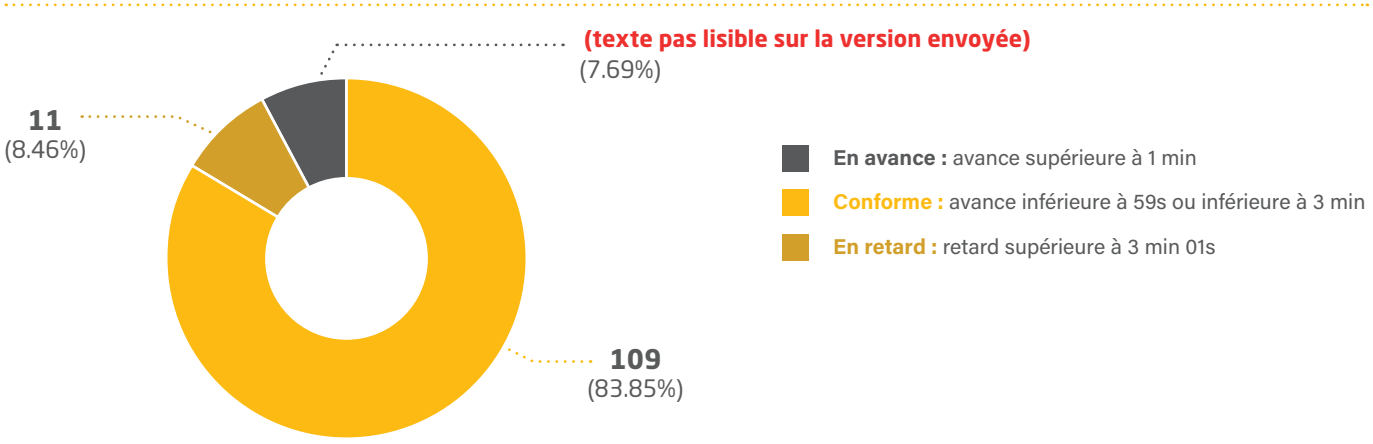
Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

- Fonction « Passage aux Arrêts Web » qui s'inscrit dans la continuité du travail sur le [illegible] avec la génération et l'export de graphiques des temps théoriques et réels réalisés pa[illegible] phase avec les spécificités du réseau, elle permet de comparer les études réalisées et ainsi de réajuster plus régulièrement et si nécessaire les temps de parcours.

COURBE DE PASSAGES AUX ARRÊTS

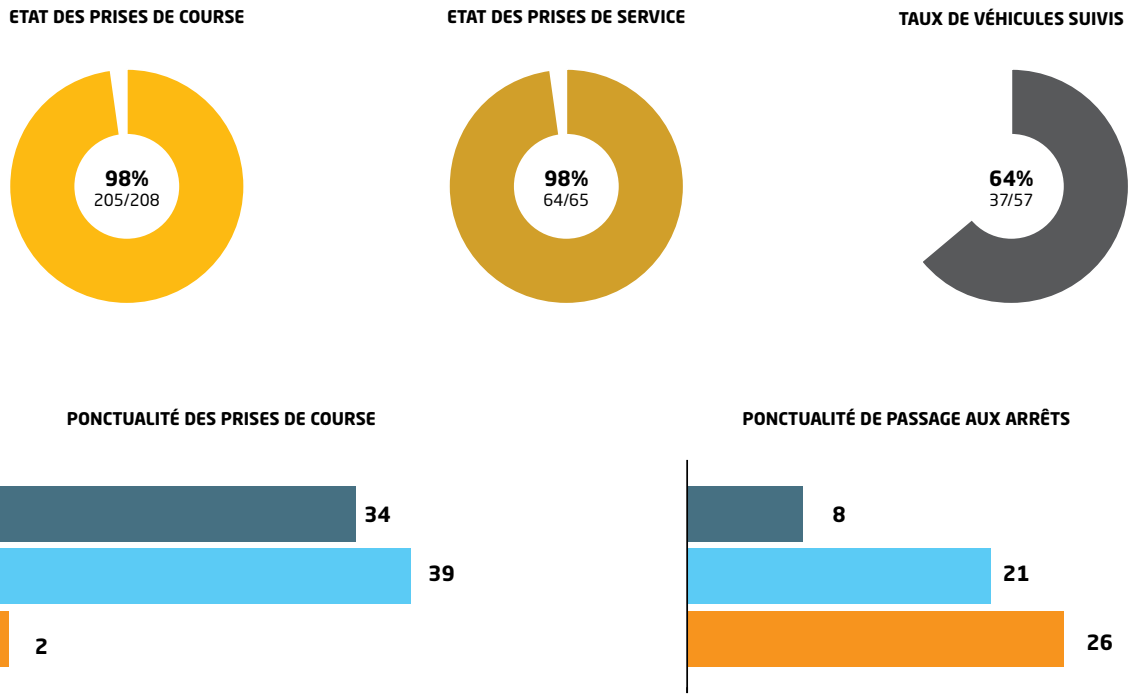


- Fonction « Horaire sortie premier arrêt Web » utilitaire complémentaire dédié à l'un des chantiers engagés par le délégataire qui répond à l'objectif de l'amélioration des ponctualités des prises de courses quotidiennes.



Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

- Fonction « DASHBOARD » (tableau de bord) qui offre une vision globale et en temps réel de l'exploitation et améliore la réactivité de la régulation du réseau.



LES EVOLUTIONS A VENIR :

L'outil LOCBUS V4 a connu une montée de version en Novembre 2020 axée sur la gestion de la base de données et l'optimisation des futures mises à jour à court et à moyen terme dans le cadre de l'amélioration de la qualité de service qui pourront se concrétiser au cours de l'année 2021.

Parmi ces points et en lien avec la fonction « Déconnexion GPRS », le système pourra récolter plus d'informations malgré un signal GPRS défaillant. Une méthode désignée « offline géolocalisation » couplera ainsi les données de l'antenne GPRS et un algorithme offline supplémentaire. Le « Relevé Kilométrique LOCBUS » aujourd'hui basée sur les valeurs œdométriques exploitera notamment cette évolution.

En embarqué, la nouvelle version de LOCBUS permettra la création de toutes sortes d'alarmes jusqu'à présent limitées (ex : incivilité, élagage, dégradation, etc..). Parmi elles, les annonces sonores à la demande ou encore l'affichage « bus complet » sur les girouettes en alternance avec les informations de ligne seront autant d'atouts offerts par le système. La flexibilité apportée à l'outil prendra désormais en compte les spécificités du réseau et rendra paramétrable ces utilitaires par type de véhicules ou par un bouton sur l'IHMI déclenchable par le conducteur.

Ce nouveau chantier prendra forme au cours de l'année 2021 et se concrétisera dans un premier temps par une migration du logiciel embarqué par le biais d'un rétrofit.

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

3.7 Etudes réalisées, leurs résultats, les conséquences en termes de propositions à l'autorité délégante

Au cours de l'année 2020, outre les diverses réunions de travail réalisées avec les services de la Région Réunion pour gérer les effets de la crise sanitaire, plusieurs réunions d'études entre la collectivité et CAPRUN ont été réalisées afin d'améliorer, optimiser et faire évoluer le réseau :

Janvier 2020 : Nouvelle Entrée Ouest de Saint-Denis : rédaction d'une fiche synthétique sur le réseau CAR JAUNE concerné par NEO.

Février 2020 : Mise en service Gare des Avirons : détermination des kms de déviation.

Février 2020 : Voie réservée aux Transports en Commun entre Sainte Suzanne et Sainte Marie : Suite à la transmission d'éléments par la Région, des remarques ont été faites sur l'itinéraire et sur des préconisations de mesures de temps de parcours par le positionnement d'arrêt test.

Mars 2020 : Desserte de l'arrêt Aire du Tabac pour la O1 : détermination des kms de déviation.

Avril 2020 : Etude concernant la fréquentation des Cars à étage :

- A la suite de l'étude, un avis du service Transport de la Région préconisait de revoir l'affectation des courses sur les Cars à étage ; afin de n'affecter que les voyages les plus fréquentés.

Août 2020 : Proposer une affectation du plus grand nombre de courses les plus fréquentées et saturées sur les Cars à Etage

- Une évaluation de l'impact sur le nombre de Véhicules et les nouveaux HLP avait été faite.

Juillet 2020 : Déplacement de la gare de St-André durant les travaux : détermination des kms de déviation.

Octobre-Novembre 2020 : Réalisation de l'enquête Comptages, Origines/Destination et questionnaire thématique mobilité.

- Premiers résultats attendus pour mars 2021.

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2020 :

▪ Chantier CAR JAUNE optimisation de l'offre à moyens constants :

- Objectif : améliorer le réseau à moyens constants grâce à l'analyse des données du réseau : temps de parcours, correspondance, analyse fréquentation aux arrêts, saturation… ;
- En décembre 2020, un état des lieux de l'avancement du chantier a été transmis au service transport de la Région ; ainsi qu'une proposition de partage de cet état des lieux.

▪ Mise en place de tableaux de bord sur QLIK pour les indicateurs clés du réseau (plateforme d'analyse de données)

3.8 Les opérations d'entretiens et de maintenance - fait marquants de l'année

Cette partie est détaillée au point 5.5 entretiens et maintenance du matériel roulant et en annexe 5.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

4
SERVICE OFFERT



Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

4 SERVICE OFFERT

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire COVID 19, l'offre de transport du réseau Car Jaune a été réajustée régulièremen pendant la période de confinement et pendant les semaines suivantes afin d'assurer la continuité du service public. L'offre kilométrique du réseau a considérablement été réduite à partir du vendredi 20 mars et n'a été rétablie à 100 % qu'à partir du lundi 08 juin (cf détail des adaptations faites sur l'offre kilométrique en chapitre 2.1 et 4.5).

4.1 Cumul de l'offre kilométrique décomposition par ligne et par mois

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TotaL
Bassin Ouest	2019	221,535	201,094	221,501	214,439	215,837	212,327	237,223	226,841	215,971	226,967	212,021	225,374	2,631,129
	2020	221,214	209,616	167,038	42,396	162,589	214,583	221,331	218,074	217,354	224,601	210,072	220,916	2,329,783
	%	0%	4%	-25%	-80%	-25%	1%	-7%	-4%	1%	-1%	-1%	-2%	-11%
Saint Pierre / Saint Denis Tamarins - 01	2019	50,525	45,530	50,330	48,849	49,750	48,600	50,710	50,572	48,938	50,963	48,412	52,721	595,899
	2020	53,503	50,250	42,514	0	36,042	52,168	53,908	53,662	52,558	54,420	51,790	53,920	554,736
	%	6%	10%	-16%	-100%	-28%	7%	6%	6%	7%	7%	7%	2%	-7%
Saint Pierre / Saint Denis Littoral - 02	2019	105,191	95,781	105,045	101,607	102,819	101,252	118,492	109,775	102,949	108,045	101,247	107,960	1,260,163
	2020	102,483	96,885	78,170	32,524	78,702	98,284	101,465	100,101	99,653	102,677	96,376	101,457	1,088,777
	%	-3%	1%	-26%	-68%	-23%	-3%	-14%	-9%	-3%	-5%	-5%	-6%	-14%
Saint Paul / Saint Denis Express - 03	2019	29,323	25,949	29,156	28,439	25,751	23,323	26,148	25,143	24,264	26,180	23,294	23,311	310,281
	2020	25,080	24,319	15,614	31	16,719	24,887	25,318	24,445	25,394	26,369	23,426	25,201	256,801
	%	-14%	-6%	-46%	-100%	-35%	7%	-3%	-3%	5%	1%	1%	8%	-17%
Saint Paul / Saint Denis - 04	2019	36,496	33,834	36,970	35,544	37,517	39,153	41,874	41,351	39,820	41,779	39,067	41,382	464,786
	2020	40,148	38,162	30,741	9,841	31,126	39,243	40,640	39,866	39,749	41,134	38,481	40,338	429,469
	%	10%	13%	-17%	-72%	-17%	0%	-3%	-4%	0%	-2%	-2%	-3%	-8%
Bassin Est	2019	116,516	106,572	116,471	112,257	111,115	109,583	118,994	116,612	112,273	119,868	109,383	110,734	1,360,378
	2020	116,168	110,586	85,846	21,822	86,228	112,081	116,298	114,354	115,473	119,605	110,086	116,880	1,225,425
	%	0%	4%	-26%	-81%	-22%	2%	-2%	-2%	3%	0%	1%	6%	-10%
Saint Benoît / Saint Denis Express - E1	2019	30,931	28,552	30,931	29,741	28,552	28,552	32,078	30,931	29,741	32,080	28,439	27,909	358,435
	2020	30,243	29,084	22,059	0	19,427	29,083	30,285	29,330	30,469	31,630	28,138	30,470	310,218
	%	-2%	2%	-29%	-100%	-32%	2%	-6%	-5%	2%	-1%	-1%	9%	-13%
Saint Benoît / Saint Denis - E2	2019	43,468	39,661	43,453	41,891	43,219	43,254	45,677	45,362	43,722	45,722	43,221	44,323	522,974
	2020	45,276	42,705	35,880	19,888	39,010	43,761	45,279	45,168	44,506	46,024	43,617	45,569	496,682
	%	4%	8%	-17%	-53%	-10%	1%	-1%	0%	2%	1%	1%	3%	-5%
Saint André / Saint Denis par Sainte Marie - E3	2019	21,314	19,406	21,285	20,545	19,206	18,015	20,147	19,517	18,736	20,946	17,971	18,055	235,144
	2020	19,633	18,878	12,082	0	12,112	18,878	19,633	18,970	19,729	20,438	18,181	19,689	198,221
	%	-8%	-3%	-43%	-100%	-37%	5%	-3%	-3%	5%	-2%	1%	9%	-16%
Saint André / Saint Denis par Sainte Suzanne - E4	2019	20,802	18,953	20,802	20,080	20,138	19,762	21,091	20,802	20,074	21,120	19,753	20,447	243,825
	2020	21,016	19,919	15,825	1,934	15,679	20,359	21,101	20,887	20,769	21,512	20,150	21,152	220,304
	%	1%	5%	-24%	-90%	-22%	3%	0%	0%	3%	2%	2%	3%	-10%
Bassin Sud	2019	192,213	176,540	193,727	187,310	187,564	182,776	194,743	192,583	186,464	196,719	185,880	187,326	2,263,846
	2020	191,722	181,891	149,263	20,025	115,574	179,217	191,207	189,041	188,734	195,214	183,740	192,682	1,978,308
	%	0%	3%	-23%	-89%	-38%	-2%	-2%	-2%	1%	-1%	-1%	3%	-13%
Saint Pierre / Saint Benoît par le grand brulé - S1	2019	31,934	30,225	33,463	32,384	33,362	32,384	33,463	33,463	32,384	32,453	32,384	33,722	391,620
	2020	33,722	31,546	29,049	612	16,877	30,821	33,722	33,722	32,634	33,561	32,634	33,722	342,621
	%	6%	4%	-13%	-98%	-49%	-5%	1%	1%	1%	3%	1%	0%	-13%
Saint Pierre / Saint Benoît par les Plaines - S2	2019	25,698	23,347	25,598	24,827	25,171	24,429	25,962	25,698	24,890	27,678	25,913	26,906	306,116
	2020	26,395	25,893	22,895	9,147	18,189	24,232	26,050	26,536	26,948	27,830	26,274	27,005	287,393
	%	3%	11%	-11%	-63%	-28%	-1%	0%	3%	8%	1%	1%	0%	-6%
Saint Joseph / Saint Paul - S3	2019	49,307	44,797	49,384	47,629	48,779	47,012	49,354	49,411	47,716	49,445	47,436	48,107	578,377
	2020	48,816	45,764	38,805	3,042	31,938	46,679	48,761	48,255	47,399	49,104	46,810	48,797	504,170
	%	-1%	2%	-21%	-94%	-35%	-1%	-1%	-2%	-1%	-1%	-1%	1%	-13%
Saint Pierre / Saint Paul par les Hauts - S4	2019	74,796	68,547	74,802	72,190	71,421	70,454	76,638	74,949	72,724	77,806	71,652	70,035	876,014
	2020	73,678	69,991	52,020	7,224	46,027	69,809	73,562	71,731	72,722	75,331	69,489	74,046	755,630
	%	-1%	2%	-30%	-90%	-36%	-1%	-4%	-4%	0%	-3%	-3%	6%	-14%
Saint Pierre / Entre Deux - S5	2019	7,404	6,785	7,404	7,323	6,006	5,658	6,133	6,008	5,793	6,143	5,658	5,690	76,004
	2020	6,008	5,712	4,583	0	2,543	5,371	6,008	5,872	5,927	6,143	5,657	6,008	59,830
	%	-19%	-16%	-38%	-100%	-58%	-5%	-2%	-2%	2%	0%	0%	6%	-21%
Saint Joseph / Tampon - S6	2019	3,076	2,839	3,076	2,957	2,824	2,839	3,194	3,054	2,957	3,194	2,839	2,866	35,715
	2020	3,104	2,985	1,910	0	0	2,306	3,104	2,925	3,104	3,245	2,876	3,104	28,665
	%	1%	5%	-38%	-100%	-100%	-19%	-3%	-4%	5%	2%	1%	8%	-20%
Lignes spéciales	2019	100,746	92,365	101,243	97,104	95,652	94,345	102,122	99,862	96,180	101,972	94,455	98,890	1,174,936
	2020	103,505	98,354	76,394	11,815	19,279	83,178	103,361	101,323	101,660	105,425	97,780	103,434	1,005,507
	%	3%	6%	-25%	-88%	-80%	-12%	1%	1%	6%	3%	4%	5%	-14%
Saint Pierre / Saint Denis - Z0	2019	48,178	44,367	48,313	46,085	45,630	46,385	52,289	50,177	48,068	52,113	46,485	48,358	576,448
	2020	52,453	50,373	35,253	819	13,583	43,833	52,387	50,373	52,125	54,311	48,358	52,342	506,209
	%	9%	14%	-27%	-98%	-70%	-6%	0%	0%	8%	4%	4%	8%	-12%
Saint Benoît / Saint Denis - ZE	2019	6,163	5,689	6,124	5,887	1,185	0	0	0	0	0	0	0	25,049
	2020													0
	%													-100%
Aéroports Pierrefonds / Gillot - Touristique	2019	46,405	42,309	46,806	45,132	48,836	47,960	49,833	49,685	48,112	49,859	47,970	50,533	573,439
	2020	51,053	47,982	41,141	10,996	5,696	39,345	50,973	50,950	49,535	51,114	49,422	51,091	499,298
	%	10%	13%	-12%	-76%	-88%	-18%	2%	3%	3%	3%	3%	1%	-13%
Total réseau	2019	631010	576571	632942	611109	610168	599032	653082	635899	610888	645525	601739	622324	7,430,289
	2020	632,609	600,447	478,540	96,058	383,670	589,058	632,196	622,792	623,220	644,844	601,678	633,912	6,539,023
	%	0.3%	4.1%	-24.4%	-84.3%	-37.1%	-1.7%	-3.2%	-2.1%	2.0%	-0.1%	0.0%	1.9%	-12.0%

20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Avec 6 539 023 kms, **l'offre kilométrique de l'année 2020 est en baisse de -12 % par rap** [illegible] 391 266 kms de moins.

- **Cette baisse concerne l'ensemble des lignes et s'explique principalement par l'impact de la crise COVID-19 sur le réseau**, notamment pour les mois de mars (-24% soit -154 402 kms par rapport à 2019), avril (-84% soit -515 051 kms) et le mois de mai (-37% soit -226 498 kms)
- **Les mois avant confinement et après confinement sont plus stables en termes de variations kilométriques par rapport à 2019** avec des écarts compris entre +4% (en février 2020 par rapport à n-1, effet calendaire 29 jours) et -3% (en juillet 2020 par rapport à n-1).

4.1.1 EXTRACTION DE L'OFFRE KILOMÉTRIQUE RÉALISÉE PAR LES SOUS-TRAITANTS ET DÉCOMPOSITION PAR LIGNE ET PAR MOIS

Sans objet : Tous les services sont assurés par le GIE ACTIV', aucun ne l'est dans le cadre d'un contrat de sous-traitance.

4.2 Extraction de l'offre kilométrique réalisée par les sous-traitants et décomposition par ligne et par mois

Il n'y a pas de sous-traitance dans la répartition de l'exploitation du réseau car jaune

4.3 Kilomètres réalisés

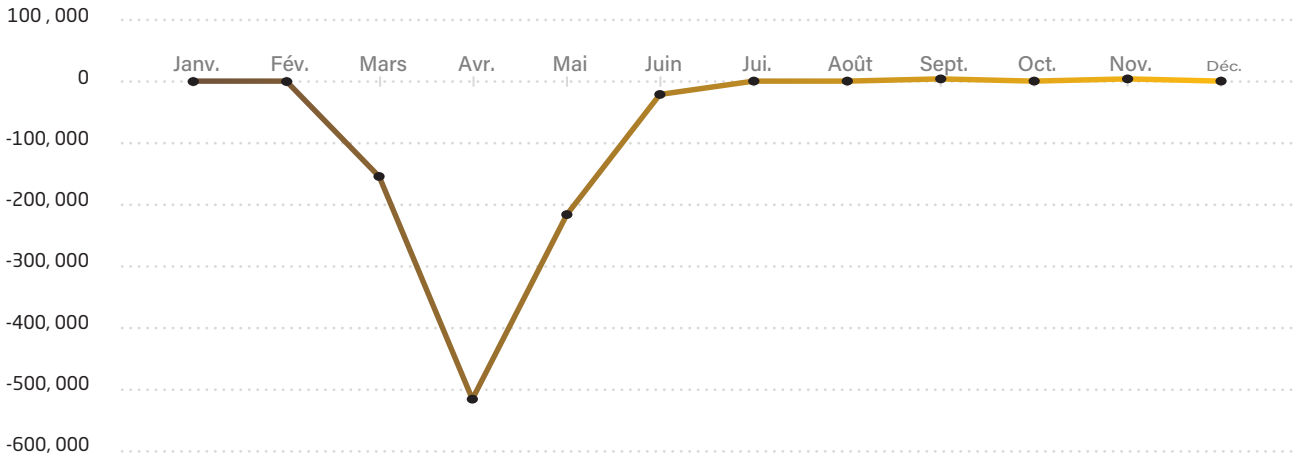
Synthèse annuelle des kilomètres réalisés en 2020 comparativement au kilométrage contractuel :

		Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Jui.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
TOTAL RÉSEAU 2020	CONTRACTUEL	631 355	597 963	631 355	609 242	598 850	609 242	631 355	620 520	620 077	642 191	598 406	631 355	7 421 911
	RÉEL	**632 609**	**600 447**	**478 540**	**96 058**	**383 670**	**589 058**	**632 196**	**622 792**	**623 220**	**644 844**	**601 678**	**633 912**	**6 539 023**
	%	0.2%	0.4%	-24.2%	-84.2%	-35.9%	-3.3%	0.1%	0.4%	0.5%	0.4%	0.5%	0.4%	-11.9%
	DIFFÉRENTIEL	1 254	2 484	-152 815	-513 184	-215 180	-20 185	841	2 271	3 144	2 654	3 271	2 556	-882 888

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

2020 - CUMUL DES KILOMÈTRES +/- RÉALISÉS



Au global sur l'année 2020, il a été réalisé 6 539 023 kms commerciaux, soit, comparativement à l'offre contractuelle, une variation de -12% qui représente 882 888 kms en moins.

Avec l'impact de la crise sanitaire COVI-19 sur le réseau, les mois de Mars (-24%), Avril (-84%), Mai (-36%) et Juin (-3%) affichent un kilométrage réalisé très sensiblement inférieur à celui contractualisé.

4.4 Affectation du parc de véhicules par ligne

L'affectation du parc de véhicules par ligne est précisée en annexe 4.

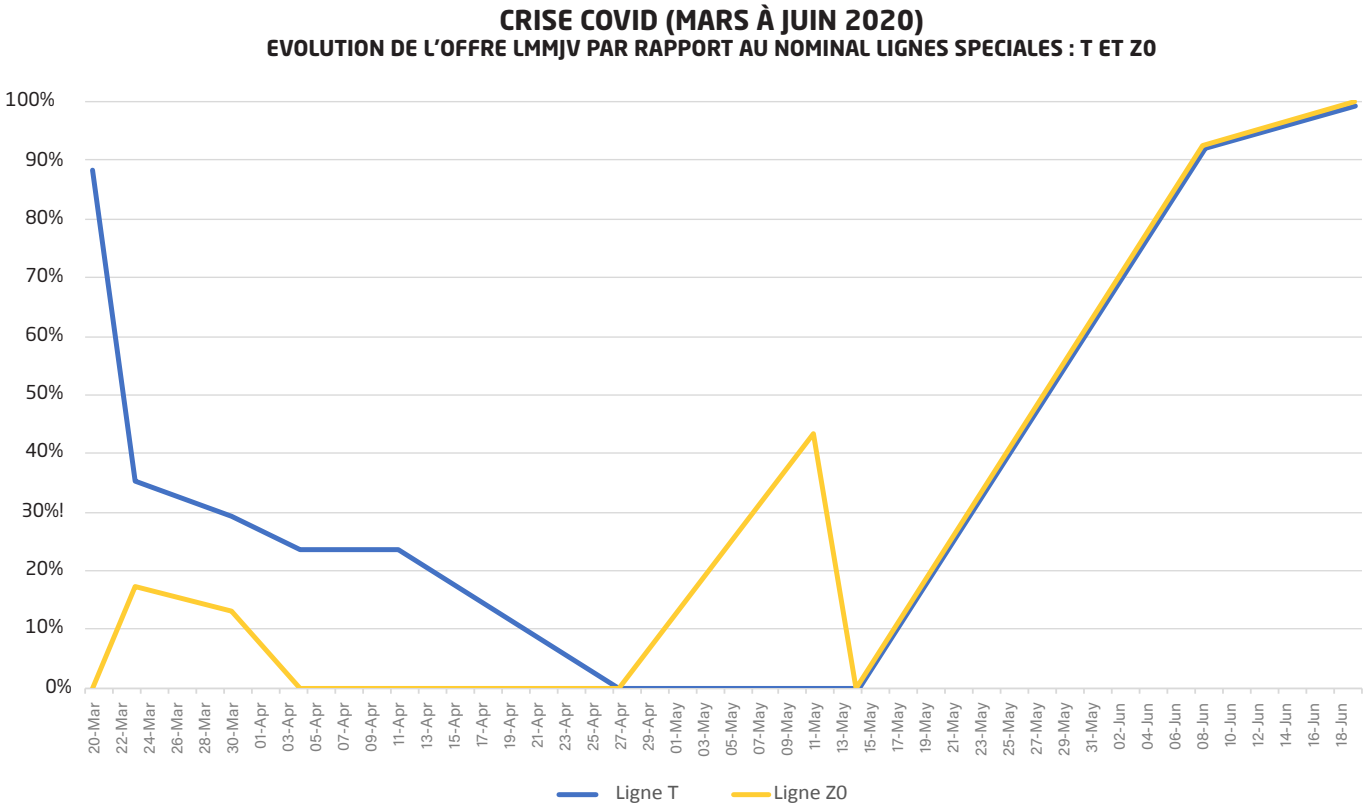
Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

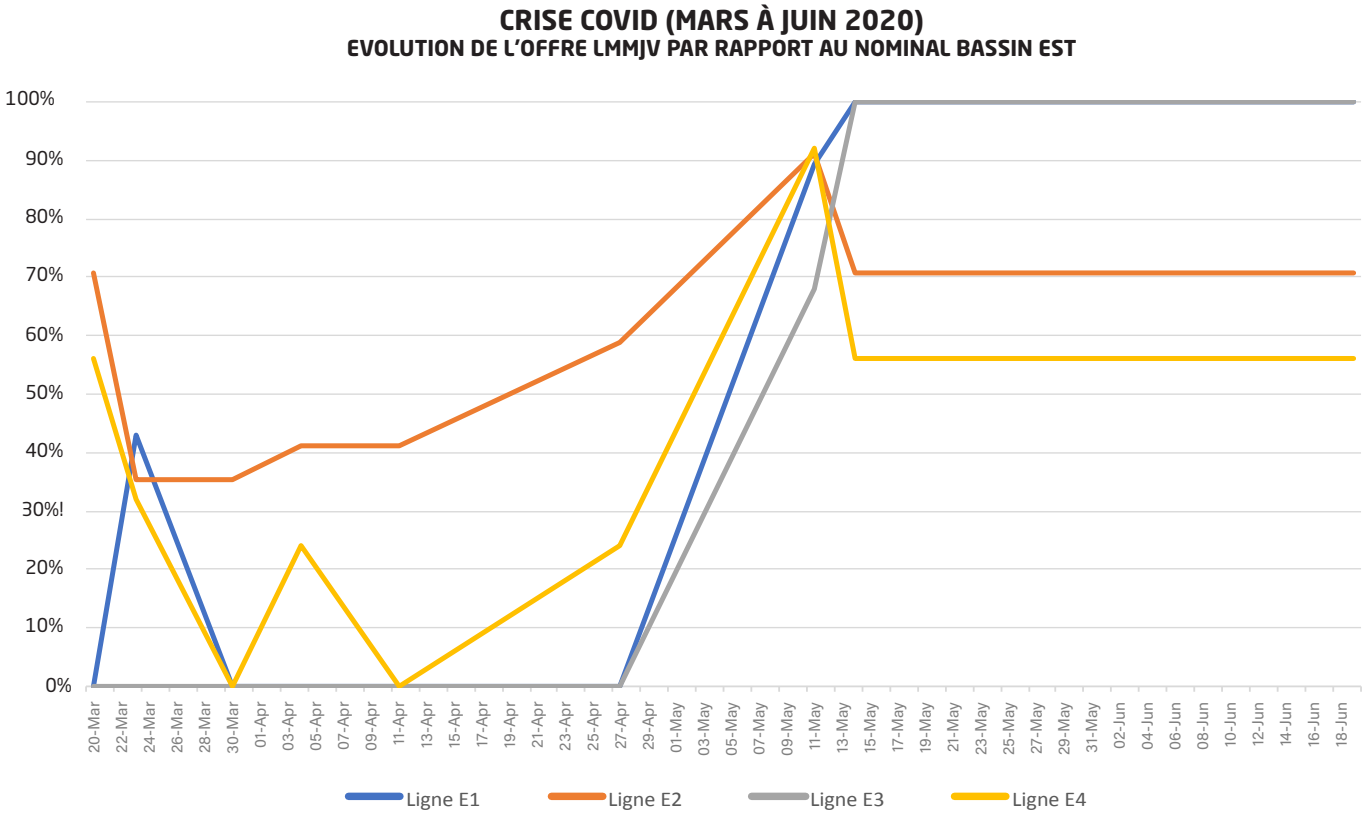
4.5 Evolution de l'offre en cours d'année

Variation de l'offre pendant la crise COVID sur les différentes lignes du réseau Car Jaune

Visualisation graphique des variations d'offre, pendant la crise COVID, sur les différentes lignes du réseau CAR JAUNE.

Représentations pour les jours du lundi au vendredi.

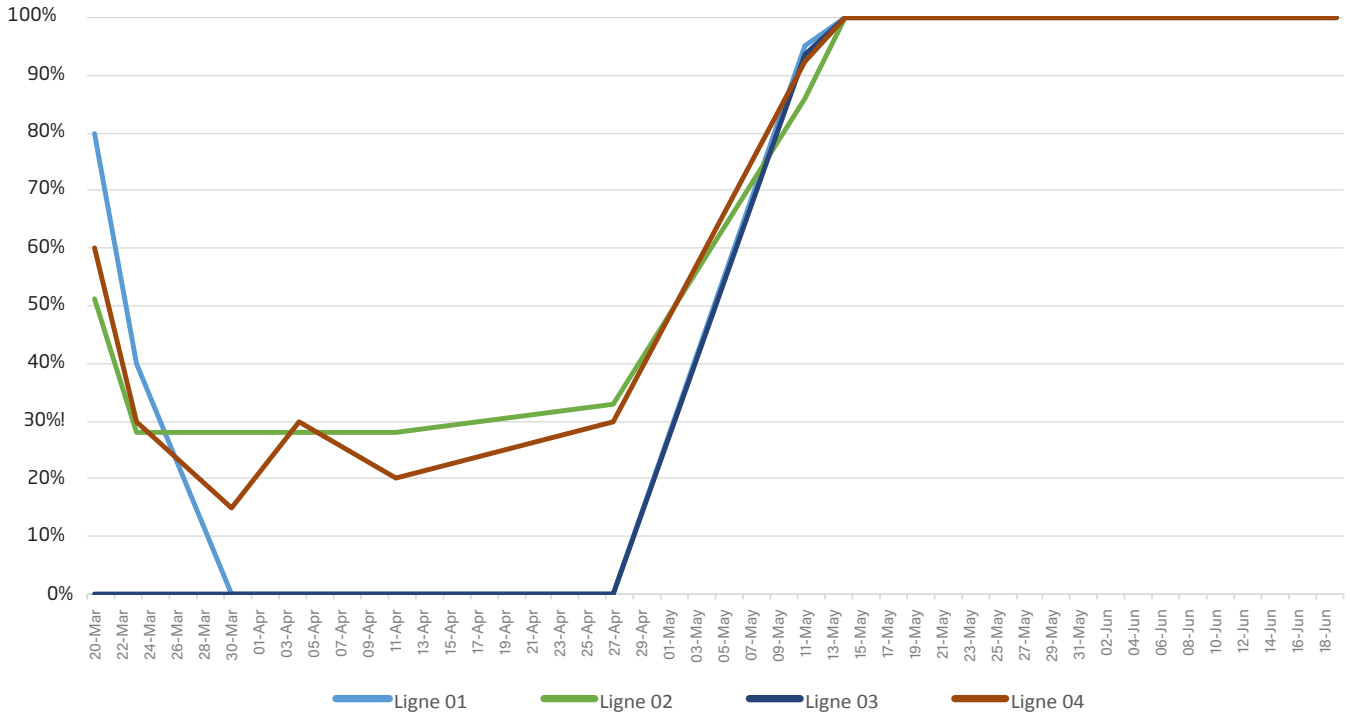




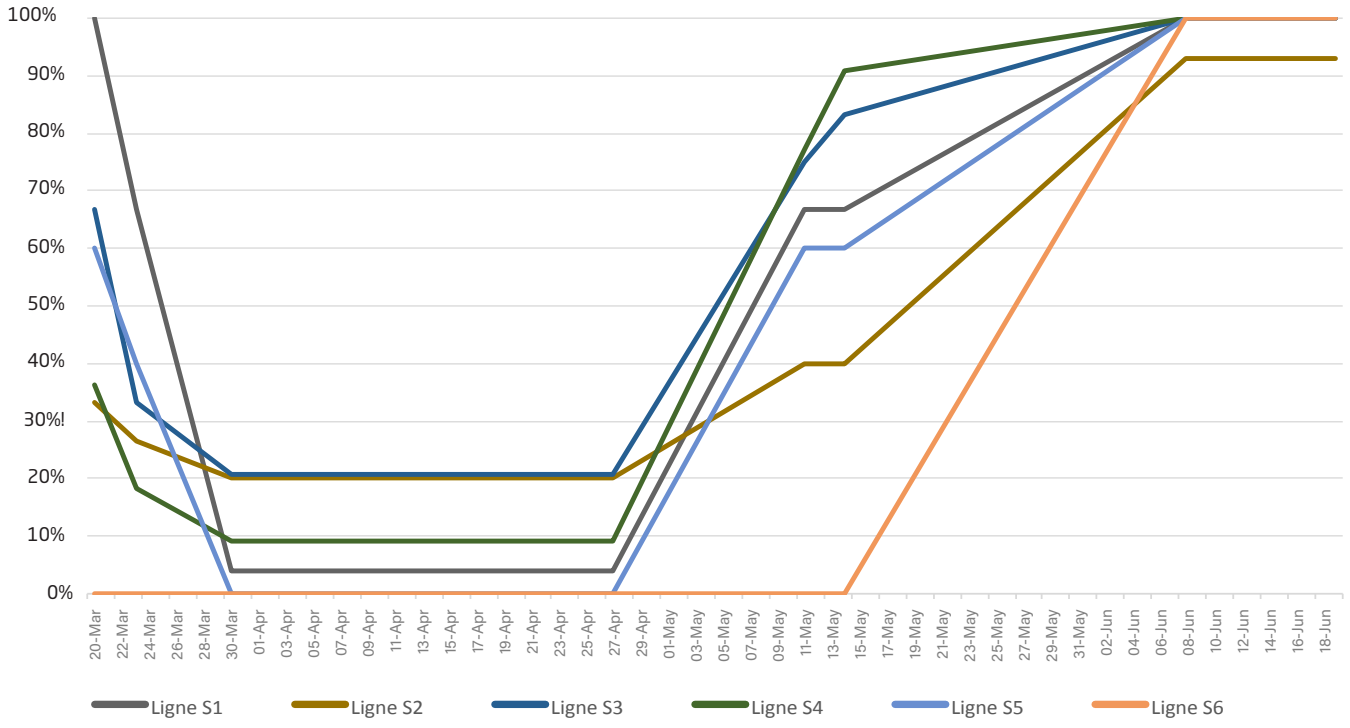
CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

CRISE COVID (MARS À JUIN 2020)
EVOLUTION DE L'OFFRE LMMJV PAR RAPPORT AU NOMINAL BASSIN OUEST



CRISE COVID (MARS À JUIN 2020)
EVOLUTION DE L'OFFRE LMMJV PAR RAPPORT AU NOMINAL BASSIN SUD



20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

02/03/2020 : Mise en place d'un nouvel arrêt à titre expérimental sur la S1 : Aire du Tabac

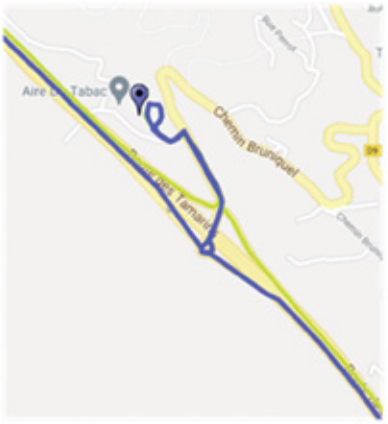
Desserte de l'arrêt AIRE DU TABAC par la O1 depuis le 02 mars 2020

Ligne :
O1

Voyages concernés :
Tous les voyages

Validité
Toutes périodes

Bilan kms



Distance Aller Avt 6	Distance Retour Avt 6	Impact kms Aller	Impact kms Retour	Distance Aller	Distance Retour	Impact kms journalier SEM	Impact kms journalier DIM
88,9	89,7	0,700	0,900	89,6	90,6	+ 16	+ 12,8

Pour satisfaire une demande d'usagers, et sur validation de la Région Réunion, détour par l'Aire du Tabac afin de desservir l'arrêt.

17/08/2020 : Mis en place d'un nouvel arrêt sur la S1 : Ecole Ravine Glissante

Desserte de l'arrêt AIRE DU TABAC par la O1 depuis le 02 mars 2020

Ligne :
O1

Voyages concernés :
Tous les voyages

Validité
Toutes périodes

Bilan kms



Distance Aller Avt 6	Distance Retour Avt 6	Impact kms Aller	Impact kms Retour	Distance Aller	Distance Retour	Impact kms journalier SEM	Impact kms journalier DIM
88,9	89,7	0,700	0,900	89,6	90,6	+ 16	+ 12,8

Pour satisfaire une demande d'usagers, et sur validation de la Région Réunion, desserte d'un arrêt existant du réseau Estival.

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

07/09/2020 : Modifications horaires courses S2

Décalage de la S207 à 13h05 // Décalage de la S2120 à 06h30 // Avance de la S202 à 05h25

Sur demande des usagers et remontées de terrain, amélioration de correspondances en modifiant les horaires de 3 courses sur la ligne S2.

21/10/2020 : Suppression de l'arrêt Mairie des Avirons – remplacement par l'arrêt Gare des Avirons sur la S4

Desserte de l'arrêt ECOLE RAVINE GLISSANTE par la S1 depuis le 17 août 2020

Ligne :
S1

Voyages concernés :
Tous les voyages

Validité
Toutes périodes

Bilan kms



Distance Aller Avt 6	Distance Retour Avt 6	Impact kms Aller	Impact kms Retour	Distance Aller	Distance Retour	Impact kms journalier SEM	Impact kms journalier DIM
91,5	89,8	0	0	91,5	89,8	0	0

Suite à la construction d'un pôle d'échange, substitution de l'arrêt à la Mairie par l'arrêt au PEM.

4.6 Principaux incidents de fonctionnement du réseau

Le tableau ci-dessous récapitule les principaux incidents répertoriés par la Régulation en 2020 :

	2019		2020	
Accident	6	**2%**	3	2%
Fermeture de la RL	9	**4%**	3	2%
Basculement de la RL	50	**20%**	9	7%
Autres	21	**9%**	0	0%
Déviation	45	**18%**	64	48%
Embouteillage	23	**9%**	0	0%
Evenement	20	**8%**	4	3%
incident client à bord	40	**16%**	30	23%
Insécurité	16	**7%**	15	11%
Intempérie	4	**2%**	1	1%
Manifestation	12	**5%**	3	2%
Total général	**246**	**100.00%**	**132**	**100%**

Les incidents ont diminué de près de 50%, essentiellement grâce à la baisse du nombre de basculements de la RL et d'embouteillages.

Vous trouverez, en annexe, le détail des événements principaux ayant impacté le fonctionnement du réseau pour l'année 2020 :

02/03/2020 : Mise en place d'un nouvel arrêt à titre expérimental sur la O1 : Aire du Tabac 02/03/2020 : Mise en place d'un nouvel arrêt à titre expérimental sur la O1 : Aire du Tabac

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

4.7 Bilan des actes d'incivilités et de vandalisme

Nous avons relevé en 2020 comparativement à 2019 les actes d'incivilité suivants :

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TotaL
A - Atteintes à l'intégrité des personnes	2019	8	9	8	7	1		2	3	2	3	1	7	51
	2020		3	2	4	2	7	3	6	6	7		3	43
	%	-100%	-66%	-75%	-42%	100%		50%	100%	200%	133%	-100%	-57%	-15%
B - Atteintes sexuelles	2019	1		1	4	2	2		2	1		2		15
	2020	2							1		1			4
	%	100,00%		-100,00%	-100,00%	-100,00%	-100,00%		-50,00%	-100,00%		-100,00%		-73,33%
C - Vols accompagnés de violence et/ ou menaces	2019	1			1									2
	2020													0
	%	-100,00%			-100,00%									-100,00%
D - Atteintes aux biens sans atteinte aux personnes	2019	1	1	3	2		1	1	5		3		1	18
	2020			1				1			2		2	6
	%	-100,00%	-100,00%	-66,67%	-100,00%		-100,00%	0,00%	-100,00%		-33,33%		100,00%	-66,67%
E - Atteintes visant à perturber le service	2019	9	9	2	9	2	1	1	6	1	1			41
	2020	2		1	1	1	8	1	3	1	5	3	1	27
	%	-77,78%	-100,00%	-50,00%	-88,89%	-50,00%	700,00%	0,00%	-50,00%	0,00%	400,00%			-34,15%
F - Atteintes d'ordre comportemental	2019	1	10	6	8	8	4	11	5	8	2	5	2	70
	2020	7	2	2		4	10	3	4	2	1	6	2	43
	%	600,00%	-80,00%	-66,67%	-100,00%	-50,00%	150,00%	-72,73%	-20,00%	-75,00%	-50,00%	20,00%	0,00%	-38,57%
TOTAL GENERAL	2019	21	29	20	31	13	8	15	21	12	9	8	10	197
	2020	11	5	6	5	7	25	8	14	9	16	9	8	123
	%	-47,62%	-82,76%	-70,00%	-83,87%	-46,15%	212,50%	-46,67%	-33,33%	-25,00%	77,78%	12,50%	-20,00%	-37,56%

Il est précisé que cette classification est conforme à la nomenclature nationale qui correspond aux actes suivants :

- Atteinte à l'intégrité des personnes : Atteintes volontaires à l'intégrité physique (dont jets de projectiles avec victime), atteintes volontaires non physiques ;
- Atteintes sexuelles : viols ou tentatives de viols, autres atteintes sexuelles avec contact, atteintes sexuelles sans contact ;
- Atteinte aux biens sans atteinte aux personnes : vols simples, atteintes aux biens / dégradations (dont tags, graffitis, jets de projectiles avec bris sans victime, incendies), vols avec effraction ;
- Atteintes visant à perturber le service : entraves à la circulation des véhicules, manipulation des équipements, non-respect des consignes de vigilance ;
- Atteintes d'ordre comportemental : actes contraires aux règles de police des transports, rixes, infractions liées à des produits illicites.

Pour la deuxième année consécutive, nous enregistrons une diminution sensible des actes d'incivilité sur tous les types d'incidents répertoriés. Ainsi, en 2020, il a été relevé 123 incidents alors qu'il y en avait eu 306 en 2018 et 197 en 2019.

La diminution est très sensible sur la période de février à avril 2020 ce qui s'explique principalement par la diminution très marquée de la fréquentation du réseau durant la phase de confinement.

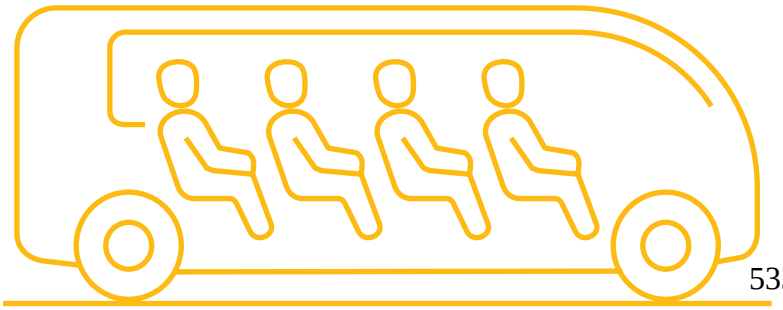
Les atteintes d'ordre comportemental constituent le plus grand nombre de signalements (35 % aussi bien en 2020 qu'en 2019).

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE



5
LE MATERIEL ROULANT



Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

5 LE MATERIEL ROULANT

5.1 Détail du parc

Le détail du parc de véhicules est joint en Annexe 4.

Au 31 décembre 2020, le parc, constitué de 107 véhicules, se décompose ainsi :

Modèle de véhicules	Nombre	Age moyen	Km moyen au 31/12/2020	Consommation moyenne (L/100km)	Pourcentage dans le parc total
WING (1)	18	5,8	235 569	23,77	16,8%
ISUZU VIZIGO	10	1,2	121 010	27,14	9,3%
Crossway LE 10,80 M	2	3,9	374 426	39,77	1,9%
Crossway LE 12,10 M	29	4,5	441 541	38,08	27,1%
Crossway LE 13M	37	5,8	569 354	36,08	34,6%
Cars à étage	4	1,8	160 791	44,84	3,7%
Autres	7	9,1	586 308	37,93	6,5%
TOTAL / MOYENNE	107	5,0	418 821	36,13	100,00%

(1) Véhicules de type WING : 19 véhicules acquis à l'origine (courant 2015). 1 véhicule a été détruit par le feu en avril 2019 et 12 autres ne sont plus en état de rouler. Au 31/12/2020, il ne reste donc plus que 6 véhicules de ce type aptes à rouler.

5.2 Evolution du parc

La seule modification intervenue sur le parc de véhicules en 2020 concerne l'immatriculation, le 27 janvier 2020, du dernier véhicule de type ISUZU VIZIGO. Les 9 autres avaient précédemment été immatriculés fin 2019.

La composition du parc de véhicules de type MIDIBUS est donc, au 31/12/2020, de 28 véhicules (10 ISUZU VIZIGO et 18 Wing). Elle ne sera très probablement plus que de 18 véhicules courant 2021 en raison de la désaffectation prévue de 10 Wing.

L'âge moyen du parc de véhicules au 31/12/2020 s'établit donc à 5,04 ans contre 4,08 ans au 31 décembre 2019. Cet âge moyen prend en compte la totalité des véhicules y compris les Wing dont une grande partie n'est plus en état de rouler (cf ci-avant).

5.3 Evolution de l'âge moyen et kilométrage

Le tableau en annexe 4 détaille le parc de véhicules affectés au réseau Car Jaune au 31/12/2020. Ce tableau indique également :

- **A quel inventaire est rattaché chaque véhicule :**

* A : véhicules propriété de la Région mis à disposition du délégataire : 23 au total (2 CROSSWAY LE 10,8 m ; 17 CROSSWAY LE 12,1 m ; 3 SETRA 431 ; 1 SETRA 531 DT).

* B : véhicules propriété du délégataire : 84 au total (12 CROSSWAY LE 12,1 m ; 37 CROSSWAY LE 13 m ; 5 INTOURO (ancienne génération) ; 10 ISUZU VIZIGO ; 2 TOURMALIN (ancienne génération) ; 18 Wing).

- **L'exploitant de chaque véhicule.**
- **Le kilométrage réel au 31/12/2020 de chaque véhicule.**

L'âge moyen de l'ensemble du parc est de 5,04 ans au 31 décembre 2020. Les véhicules les plus âgés ont, à cette même date, 10 ans. Il s'agit de 4 véhicules de type INTOURO issus du parc « ancienne génération ».

S'agissant du kilométrage, les 107 véhicules du parc ont en moyenne, au 31/12/2020, 443 494 km au compteur. Les véhicules de type CROSSWAY LE (68 au total) sont ceux dont le kilométrage est le plus élevé (cf point 5.4 ci-dessous).

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

5.4 Kilométrage et consommation par véhicule

La moyenne du kilométrage atteint par la totalité du parc de véhicules au 31/12/2020 est de 418 821 km. Elle était de 352 512 km au 31/12/2019.

Cette moyenne est très différente selon le type de véhicules :

- **Les véhicules de type CROSSWAY LE ont, à cette date, en moyenne 509 061 km au compteur pour un âge moyen de 5,18 ans. Ils ont donc parcouru en moyenne 98 274 km par an ;**
- **Les véhicules de type ISUZU VIZIGO ont en moyenne 121 010 km au compteur pour un âge moyen de 1,19 ans. Ils ont donc parcouru en moyenne 101 689 km par an ;**
- **Les véhicules de type Wing ont en moyenne 235 569 km au compteur pour un âge moyen de 5,81 ans. Ils ont donc parcouru en moyenne 41 233 km par an ;**

La donnée du kilométrage moyen annuel parcouru par les wing, à peine 40 % du kilométrage moyen annuel des ISUZU, s'explique par l'immobilisation prolongée de ces véhicules. Au 31/12/2020, 12 véhicules de ce type sont immobilisés sur un total de 18.

Exclusion faite des véhicules d'ancienne génération, 5 véhicules ont déjà largement dépassé la barre de 700 000 km pour un âge moyen de 5,8 ans. Ces véhicules ont parcouru en moyenne 770 429 km soit 132 376 km par an. L'un d'entre eux approche des 900 000 km (872 890 Km au compteur).

Une projection du kilométrage qu'atteindront ces véhicules au 31/12/2021 est faite en annexe 5. Six véhicules de type CROSSWAY dépasseront fin 2021 sensiblement la barre des 800 000 km. L'un d'entre eux devrait même dépasser celle symbolique du million de kilomètre parcouru (véhicule immatriculé DP-932-NW).

Les opérations de grand levage que le GIE ACTIV' avait prévu de réaliser à partir de 2022 vont devoir l'être par anticipation dès 2021. Pour mémoire, ces opérations consistent à effectuer un échange standard des organes mécaniques principaux soit le moteur, la boîte de vitesse et le pont. Plusieurs échanges standard de moteurs ont déjà été réalisées en 2020 pour certains véhicules.

S'agissant de la consommation par type de véhicules, on pourra noter des différences significatives selon le type de véhicules :

- **23,77 l / 100 km pour les véhicules de type Wing.**
- **27,14 l / 100 km pour les ISUZU VIZIGO ;**
- **39,77 l / 100 km pour les CROSSWAY LE 10,80 m ;**
- **36,08 l/ 100 km pour les CROSSWAY LE 13 m ;**
- **38,08 l / 100 km pour les CROSSWAY LE 12,10 m ;**
- **44,84 l / 100 km pour les cars à étage.**

Ces niveaux de consommation sont à analyser en tenant compte notamment de la ligne sur laquelle sont affectés les véhicules. Ainsi, une lecture brute interrogerait sur le niveau de consommation des CROSSWAY LE 12,10 m supérieure à celle des CROSSWAY LE 13 m (+ 2 l / 100 km). L'affectation des CROSSWAY LE 12,10 m sur des lignes à déclivité importante (ligne S2 notamment) explique ce résultat. De la même façon, le niveau de consommation des CROSSWAY LE 10,80 m affectés sur la ligne S5 (SAINT-PIERRE – L'ENTRE DEUX) explique le constat d'une consommation de près de 40 l / 100 km de ces véhicules. La consommation moyenne réelle des cars à étage s'avère être sensiblement inférieure à ce qui était prévu à l'avenant 6 (44,8 l / 100 km contre 61 l / 100 km).

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

En 2020, l'ensemble des véhicules ont parcouru 6 539 024 km commerciaux soit 891 265 km de moins qu'en 2019 (- 12,0 %). La totalité de cet écart est concentré sur les mois de mars à mai, conséquence de la réductio[illegible] autres mois de l'année, le différentiel 2020 / 2019 est quasiment stable (+ 4 686 km).

Le détail mensuel comparatif 2020 / 2019 est le suivant :

TOTAL RÉSEAU				
MOIS	**2020**	**2019**	**2020 / 2019 NBRE**	**2020 / 2019 %**
Janvier	632 609	631 010	1 599	0,3%
Février	600 447	576 571	23 876	4,1%
Mars	478 540	632 942	-154 402	-24,4%
Avril	96 058	611 109	-515 051	-84,3%
Mai	383 670	610 168	-226 498	-37,1%
Juin	589 058	599 032	-9 974	-1,7%
Juillet	632 196	653 082	-20 886	-3,2%
Août	622 792	635 899	-13 107	-2,1%
Septembre	623 220	610 888	12 332	2,0%
Octobre	644 844	645 525	-681	-0,1%
Novembre	601 678	601 739	-61	0,0%

5.5 Compte rendu de l'activité de maintenance et entretien du parc

En 2020, parmi les faits marquants concernant les interventions techniques sur les véhicules affectés au réseau Car Jaune, il faut plus particulièrement noter ce qui suit.

SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS RÉALISÉES SUR LES VÉHICULES

On enregistre pour 2020 en moyenne 124 interventions mensuelles pour la maintenance et l'entretien du parc de véhicules.

Seulement 6 véhicules de type WING étant encore en état de rouler au 31/12/2020 (cf point 5.1) les ordres de réparations émis pour l'année 2020 concernent principalement les autres types de véhicules.

Les interventions sont généralement des opérations courantes liées à la maintenance préventive et classique des véhicules.

A l'instar de 2019, le poste réparation et maintenance des climatisations est à prendre en considération au regard des coûts et des délais d'intervention. Les difficultés concernant ce poste spécifique s'expliquent en partie par l'obligation pour les exploitants d'externaliser ces prestations avec un nombre restreint d'opérateur spécialisé dans ce domaine. Le manque criant d'organisme de formation ne permet pas par ailleurs d'envisager une montée en compétence et une autonomie des différentes structures sur le sujet.

Le détail de ces interventions est traité au point 5.6

CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

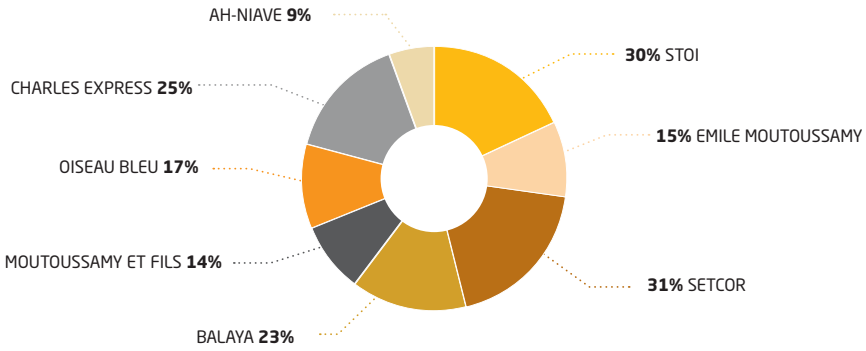
SYNTHESE DES INTERVENTIONS SUR LES OUTILS BILLETTIQUE ET SAE

1. RÉPARTITION DES INTERVENTIONS PAR TRANSPORTEURS :

TRANSPORTEUR	NOMBRE
STOI	30
EMILE MOUTOUSSAMY	15
SETCOR	31
BALAYA	23
MOUTOUSSAMY ET FILS	14
OISEAU BLEU	17
CHARLES EXPRESS	25
AH-NIAVE	9
TOTAL	164

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'interventions effectuées par Transporteur du 01 Janvier au 31 décembre 2020 sur les différents équipements embarqués.

RÉPARTITION DES INTERVENTIONS PAR TRANSPORTEURS



Le tableau ci-dessous répartit le pourcentage par type d'intervention.

TYPE DE RÉPARATION	NOMBRE D'INTERVENTIONS	RÉPARTITION PAR TYPE D'INTERVENTION
ÉCRANS EMBARQUÉS	22	13,4%
GIROUETTES	20	12,2%
IHMI + MINI-PC	15	9,1%
SYSTEME SONORE	20	12,2%
VIDEO SURVEILLANCE	8	4,8%
TOTEM-BIV	45	27,4%
BILLETTIQUE	30	18,2%
WIFI HS	4	2,4%
TOTAL	**164**	**100%**

2. SYNTHESE DES INTERVENTIONS :

L'année 2020 a été marquée par un rétrofit complet des équipements embarqués débuté en Avril 2020 et finalisé en Novembre 2020.

Ce chantier a été piloté par CAP'RUN en étroite collaboration avec les différents prestataires qui ont tous répondu présent et n'ont pas hésité à mobiliser leurs équipes et mettre à profit la période de confinement.

Ce projet s'est déroulé en 2 phases. La 1ère étape a donné lieu à une revue de parc et recensement complet des outils par prestataire.

La 2nde par les opérations de dépannages sur site, de réparations du matériel en local et de renvoi en SAV métropole. Cette étape s'est révélée plus longue que prévue due aux restrictions liées à la crise COVID-19 et en raison de réceptions partielles de composants.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

L'investissement de chaque acteur a conforté par ailleurs le choix porté par CAP'RUN à ce sujet et confirment la pertinence de cette initiative après plus :

- **2 ans de mise en service des outils BILLETTIQUE et du SAEIV.**
- **5 ans de mise en service des écrans, girouettes, système sonore et vidéo surveillance.**

La moitié des interventions concerne l'ensemble des outils composant le système SAEIV (IHMI, girouettes, système sonore et écrans). Ces chiffres s'expliquent par l'âge d'une grande partie du matériel à savoir les girouettes, écrans et système sonore nécessitant un niveau de maintenance plus élevé pour garantir le fonctionnement.

Un quart des interventions concerne les TOTEMS/BIV'S en Gares Routières. Ces chiffres se traduisent par l'arrêt de la production et de la commercialisation des pièces sur le marché. Cet aspect a redéfini les paramètres de maintenance en demandant des investigations complémentaires. Le travail de consultation des solutions de remplacement de ces équipements a été perturbé par la crise sanitaire. Cette phase est terminée, les propositions éligibles sont en cours d'analyse pour présentation.

Un cinquième des interventions relève de la maintenance BILLETTIQUE. L'uniformisation des installations opérée lors du rétrofit prenant en compte les différents composants (PDA, Socle, Lecteur 2D, câble d'alimentation, câble de liaison Socle/Lecteur) ainsi que les actes de vandalisme relevés confortent le projet de généralisation des valideurs autonomes prévue en 2021.

Le délai de réparation moyen d'une panne de 15,2 jours.

Ce délai d'intervention s'explique par les difficultés de réapprovisionnement rencontrées en 2020 ayant nécessité plusieurs étapes et interventions avant la remise en service effective.

5.6 Nombre et nature des pannes selon une décomposition à fournir par le délégataire

Pour l'année 2020, au total 1 484 interventions ont été réalisées à des dates différentes sur le parc de véhicules affecté au réseau Car Jaune.

REPARATION	
Nombre total de véhicules Car Jaune	**107**
Nombre total d'ordres de réparations sur l'ensemble des véhicules Car Jaune	**1484**

Exploitant	Nombre d'ordres de réparations en 2020
AH NIAVE	5
BALAYA	182
CHARLES EXPRESS	338
L'OISEAU BLEU	46
MOUTOUSSAMY EMILE	44
MOUTOUSSAMY et FILS	41
SETCOR	514
STOI	280
STR	34
Total général	**1484**

Le détail de la totalité des interventions réalisées sur le parc de véhicules est donné en annexe 2.

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE



6
L'ACTIVITE MARKETING

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

6.1. La tarification et les évolutions éventuelles du réseau au cours de l'exercice

LES TARIFS CAR JAUNE

			Tarif
TOUT PUBLIC	Ticket unitaire (papier, électronique, yPass)		2€
	Carnet 5 tickets (yPass)		8€
	Ticket journée (yPass)		6€
	Ticket famille (papier)		10€
	Abonnement (yPass) *plus de 26 ans*	*semaine*	15€
		mensuel	38€
		trimestriel	100€
TARIF RÉDUIT	Ticket 1/2 tarif (papier,électronique, yPass) *moins de 12 ans*		1€
	Abonnement (yPass) *moins de 26 ans*	*mensuel*	15€
		trimestriel	30€
		annuel	70€
	Abonnement (yPass) *Demandeur d'emploi*	*trimestriel*	20€
		annuel	50€
SOLIDARITÉ	Ancien Combattant (yPass)		Gratuit[2]
Z'ÉCLAIR	Ticket unitaire (papier, électronique, yPass)		5€
	Carnet 5 tickets (yPass)		20€
	Ticket journée (yPass)		15€
	Ticket 1/2 tarif (papier, électronique, yPass) *moins de 12 ans*		2,50€
	Abonnement (yPass)	*semaine*	38€
		mensuel	150€
		trimestriel	360€
		annuel	1300€
SERVICE +	Réuni'Pass Tout Public[1]	*mensuel*	60€
		trimestriel	140€
		annuel	520€
	Réuni'Pass Etudiants[1]	*trimestriel*	20€
		annuel	50€
	Réuni'Pass Senior[1] *Résidant à la Réunion*		Gratuit[2]
	Réuni'Pass Handicap[1]		

[1] *Valable sur le réseau Car Jaune hors Z'éclair et sur les réseaux urbains partenaires.*
[2] *Titre à recharger tous les ans avant la date d'expiration.*

Le réseau Car Jaune (y compris Z'éclair) est entièrement gratuit pour tous les enfants de moins de 3 ans.

Il n'y a eu aucune évolution tarifaire en 2020.

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

EVOLUTION RESEAU

- 22 janvier : Mise en service de la nouvelle gare routière de St-Louis
- 25 février : Acceptation des trottinettes à bord des véhicules
- 2 mars : Desserte du nouvel arrêt « RDT Aire du Tabac »
- 9 mars : Paiement sans contact sur les lignes T, ZO et véhicules à étage
- 15 mai : Les enfants de moins de 3 ans voyagent gratuitement sans titre de transport
- 17 août : Desserte du nouvel arrêt « Ecole Ravine Glissante » par la ligne S1
- 7 septembre : Modification des horaires de la ligne S2
- 21 octobre : Desserte de la Gare des Avirons – Suppression de l'arrêt « Mairie des Avirons »

Crise Sanitaire

- 18 mars : Vente de tickets à bord suspendue
- 19 mars : Fermeture du PIV de St-Joseph
- 20 mars : Horaires du Dimanche mis en place sur le réseau
- 23 mars : Modification des horaires
- 23 mars : Modification des horaires d'ouverture des PIV
- 25 mars : Fermeture des PIV du Port, St-Leu, St-Louis, Bras Panon, Plaine des Palmistes et Duparc
- 30 mars : Modification des horaires du réseau
- 30 mars : Modification des horaires d'ouverture des PIV
- 3 avril : Places limitées à bord des véhicules (20 voyageurs sur les grands véhicules et 15 voyageurs sur les véhicules Zéclair)
- 4 avril : Modification des horaires du réseau
- 11 avril : Modification des horaires du réseau
- 27 avril : Modification des horaires du réseau
- 13 mai : Accès au hall d'attente limité à 4 personnes – Accès aux sanitaires limité à 2 personnes
- 26 mai : Prolongation Abonnement Compensation COVID
- 8 juin : Port du masque obligatoire à bord des véhicules
- 2 juin : Mise en place de l'intégralité de l'offre. Desserte de l'Aéroport Roland Garros par les lignes T et ZO
- 24 juin : Reprise de la vente des tickets à bord des véhicules

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

6.2 Compte rendu des enquêtes, les enseignements à tirer

ENQUÊTE FRAUDE

Elle s'est déroulée auprès de 1920 voyageurs, du 28 novembre 2019 au 8 décembre 2019 sur les 16 lignes du réseau.

Les objectifs de cette enquête étaient de :

- Mesurer le taux de fraude global et par type de fraude (fraude client et conducteur),
- Mesurer le taux de fraude par ligne et par secteur,
- Déterminer le profil des fraudeurs (clients),
- Identifier les critères pouvant expliquer la fraude,
- Evaluer les pertes de recettes occasionnées.

Les résultats détaillés ont été présentés à La Région le 29 mai 2020.

Les principaux points à retenir :

Une baisse du taux de fraude dure (sans titre de transport) avec un taux à 1.5% en 2019 vs 2.7% en 2017.

La fraude avec perte de recette reste globalement stable avec un taux de 4.4% en 2019.

Un fort taux de fraude sans perte de recettes lié à la non-validation des abonnements ou des titres de transport en correspondance qui peut s'expliquer par une méconnaissance du règlement et/ou un changement d'habitude long à mettre en place.

L'analyse des résultats ne montre pas une grande disparité du taux de fraude selon les secteurs géographiques : des taux compris entre 13% et 16% selon les secteurs. En revanche, pour les lignes spéciales, le taux de fraude est de 28.5% (L'analyse en détail montre que cette fraude est liée en grande partie aux titres de transport des lignes classiques qui sont utilisés sur les lignes Z'éclair).

Les lignes où les taux de fraude « Sans titre » sont les plus élevés sont les lignes E1 et S2 tandis que les lignes O1, ZO et T sont les lignes où la fraude avec perte de recette est la plus importante.

La tranche d'âge dont le taux de fraude est le plus élevé est « moins de 16 ans » avec un taux de 26% : une part importante de la fraude de cette catégorie d'usagers provient d'une fraude « Absence de titre ». Pour les autres fraudes, la catégorie d'âge a peu d'importance.

Une évaluation financière de la fraude est estimée 376100€.

Enquête Déplacement Origine Destination

Cette enquête a été menée fin 2020 et les résultats ont été présentés au 1er trimestre 2021.

6.3 Campagnes de sensibilisation/ d'informations

Les différents supports d'information mis à disposition des usagers Car Jaune en 2020 sont:

- **5000 flyers « Abonnement »**
- **68 affiches plan réseau**
- **8 affiches « Rechargement en ligne »**
- **170 affichettes poteaux « Info Covid »**
- **20 affiches « Déconfinement »**
- **10000 flyers « Déconfinement »**

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

A bord de chaque véhicule, nous disposons d'un panneau d'affichage pour information po[illegible]

Au sol, le réseau Car Jaune dispose des points infos/vente dans les villes de St-Denis, le P[illegible], St-Benoît, Saint-Louis, Saint-André, Bras-Panon, La Plaine Des Palmistes et le Pôle d'Echanges de Duparc.

Sur ces points de vente, le réseau dispose de panneaux d'informations fixes (sauf la Plaine des Palmistes) et de panneaux d'informations sur les horaires des gares routières.

Le site internet et la page Facebook sont des supports d'informations très importants pour le réseau car ils permettent de transmettre des informations en temps réel et d'être réactif et proche du client.

Afin d'améliorer la notoriété du réseau tout en récompensant les clients, 1400 goodies 25 ans Car Jaune ont été commandés (Bidon haut-parleur, Tapis pique-nique, Lunch-Box, Sac de course, Mug, Chaise, Panier isotherme, Sweat à capuche, Parapluie, Bouteille, Support téléphone) ainsi que 5000 masques 25 ans Car Jaune

6.4. Bilan des actions commerciales et marketing

6.4.1. L'OBSERVATION DU RÉSEAU

Le Comité Usagers de Car Jaune

Ce comité est composé de membres volontaires et utilisateurs réguliers du réseau Car Jaune, repartis sur toutes les zones géographiques et ayant des profils différents. C'est un lieu d'échanges qui nous permet de recueillir les retours de nos voyageurs et de leur présenter les projets du réseau. Ce contact avec ces usagers nous permet d'identifier précisément les besoins de nos usagers et de travailler à des solutions envisageables.

Depuis 2 ans, cette rencontre n'a eu lieu qu'une fois par an en raison de contraintes de calendriers. Le contexte sanitaire de l'année 2020 n'a pas arrangé les choses. Un comité usagers en visio a lieu le 7 mai 2020 (déconfinement) avec 9 membres présents et l'élue au transport de la Région Mme Fabienne Couapel Sauret.

L'ordre du jour était le suivant :

- Retour des membres du Comité sur le fonctionnement du réseau Car Jaune durant la période de confinement,
- Présentation des mesures mises en place pour la sécurité sanitaire des clients et du personnel,
- Présentation des conditions de fonctionnement du réseau Car Jaune à partir du 11 mai.

Bilan : Les membres du Comité Usagers n'avaient peu ou pas utilisé le réseau durant le confinement. Suite à la présentation des conditions de reprise de fonctionnement du réseau à partir du 11 mai, les membres se sont montrés inquiets sur l'obligation du port du masque (demande de vente de masque à proximité des gares -> vente dans les distributeurs en gare mise en place courant 2020), la désinfection des véhicules, l'absence de vente à bord (-> privilégier les achats dématérialisés et les achats en avance), la distanciation physique dans les véhicules et donc la réduction du nombre de places disponibles alors que 76% du réseau sera remis en service (-> une réévaluation de l'offre sera faite en fonction de la demande)..

La présence sur le terrain :

La présence sur le terrain est essentielle pour comprendre le client et être au plus près de ses attentes.

Tous les membres de l'équipe Marketing, ainsi que l'équipe interne chargée du contrôle qualité, passent plusieurs fois par semaine dans les différents points de vente afin :

- d'accompagner les agents commerciaux dans leur discours commercial
- De s'assurer que l'information apportée au client est pertinente tant au niveau de son emplacement que du message.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

De plus, un stand mobile aux couleurs du réseau permet d'aller à la rencontre des voyageurs et potentiels voyageurs lors de manifestations tout en améliorant la notoriété de la marque Car Jaune.

En dehors des manifestations, le stand est également utilisé chez les dépositaires, en gare juste avant les guichets/ou a proximité des quais afin d'informer les clients sur la yPass et de les accompagner dans la découverte des différents outils digitaux mis à leur disposition.

Bilan : Cette présence sur le terrain est indispensable pour mieux comprendre les voyageurs et leurs attentes. Elle nous permet d'améliorer le service rendu en fonction des retours clients et même de détecter d'éventuels problèmes émergents. Elle nous permet de mieux appréhender le comportement des clients aux abords des points de vente et des gares et d'optimiser nos messages et nos supports d'information.

6.4.2. LES OUTILS DIGITAUX

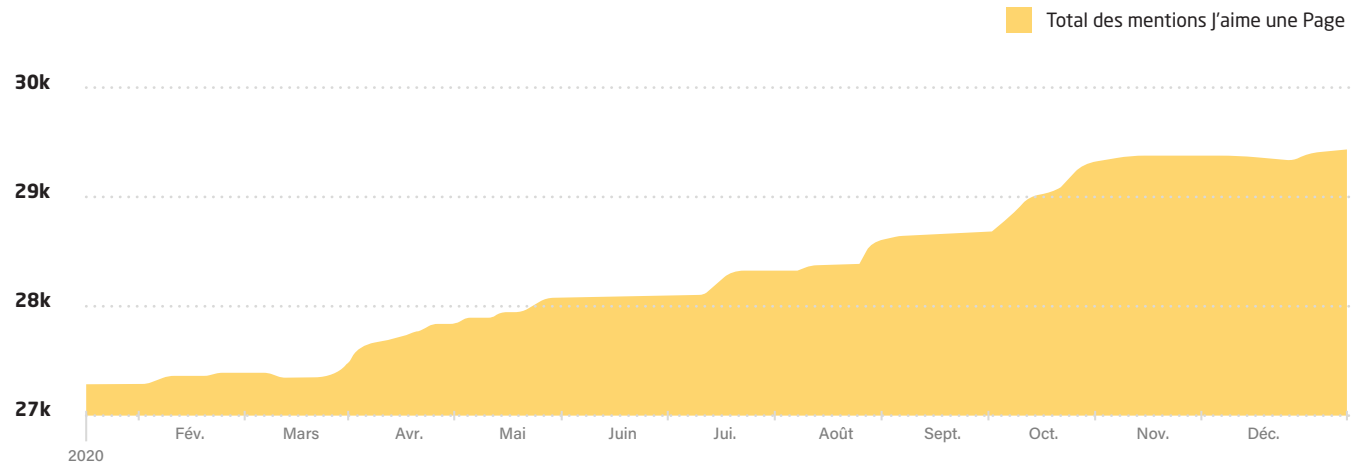
La page Facebook Car Jaune

La gestion de la page a été reprise par l'agence Zoorit à partir du 1er mars 2019. La stratégie de contenu a été optimisée en 2020 tant sur la forme que sur le fond, afin de répondre aux attentes des fans de la page.

L'agence Zoorit maîtrise désormais parfaitement les enjeux de la page Facebook pour le réseau Car Jaune. Consciente de l'importance d'un relais rapide et fiable des informations, l'agence a su se dimensionner pour répondre aux exigences d'une telle mission sur des amplitudes horaires très étendues.

2020 en quelques chiffres :

- La page comptabilise **29 454** fans, soit une hausse de **+ 8%** fans en 2020 vs 2019.
- L'engagement connait une forte hausse de **+114,4%**, soit un engagement total de 206 503 interactions.
- La visibilité est en hausse de **+35%**, soit un nombre total d'impressions de **8 288 074** vues.
- **5439** réponses envoyées en message privé et commentaire,
- **187** publications réalisées sur la page.



En 2020, on note une augmentation du nombre de j'aime sur la page par palier. En parallèle des besoins d'informations des clients liées aux perturbations du contexte sanitaire et des différentes campagnes de communication du réseau, l'agence a mené des campagnes régulières de recrutement de fans tout au long de l'année.

Le profil des fans de la page :

Comme les années précédentes, une majorité de femmes de moins de 35 ans.

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Données démographiques

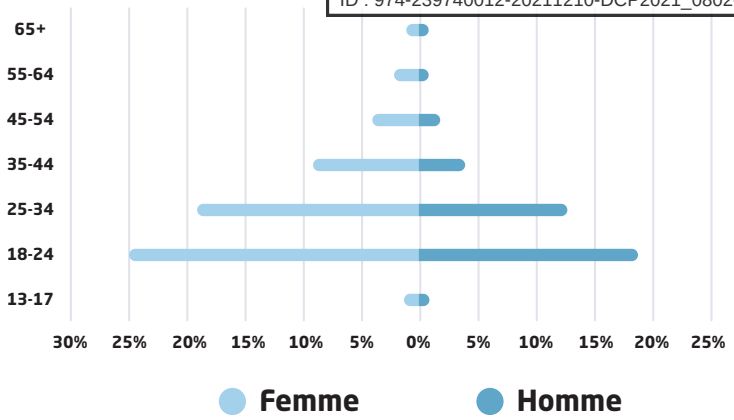
Données démographiques sur votre audience: âge, sexe, pays et langue

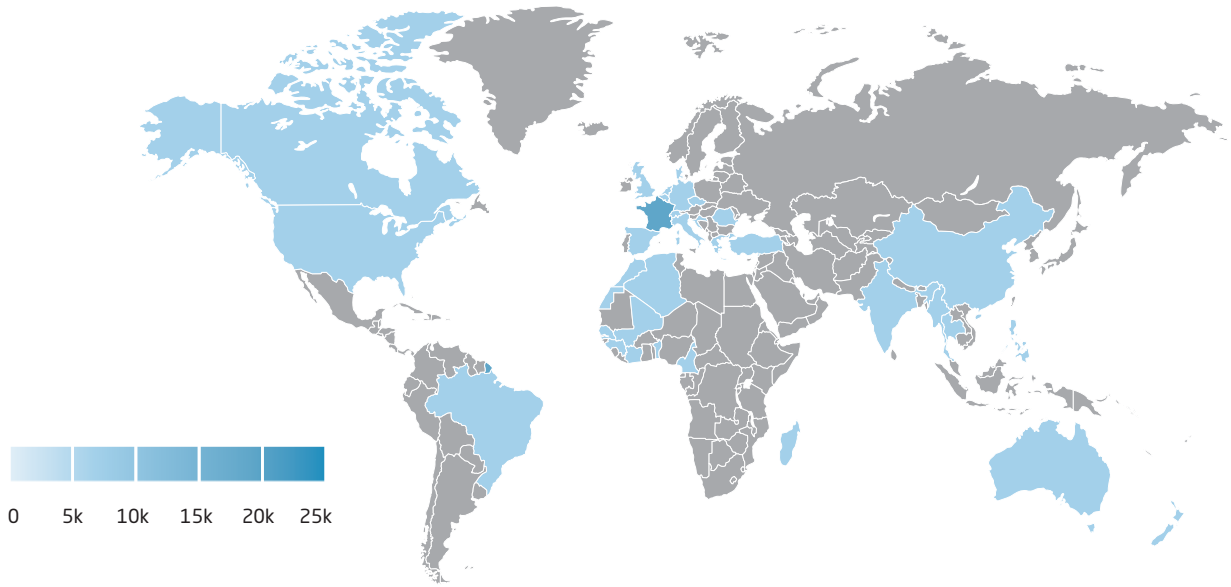
Profil type

18-24 ans Femme

de

La Réunion





Ce sont les publications d'informations sur le fonctionnement du réseau durant la crise sanitaire qui ont remporté le plus de succès en 2020.

Le contenu vidéo avec **la remise des trottinettes aux ambassadeurs** ou celle de **la Voix Car Jaune** a rencontré également beaucoup de succès.

BILAN : En 2020, le contenu de la page a dû s'adapter au contexte sanitaire. La précision et la rapidité des informations partagées ont permis d'améliorer la visibilité de la page et l'engagement de nos fans. La mise en forme de l'information travaillée par l'agence permet également une meilleure lisibilité des posts. L'objectif en 2021 sera d'atteindre les 30 000 fans.

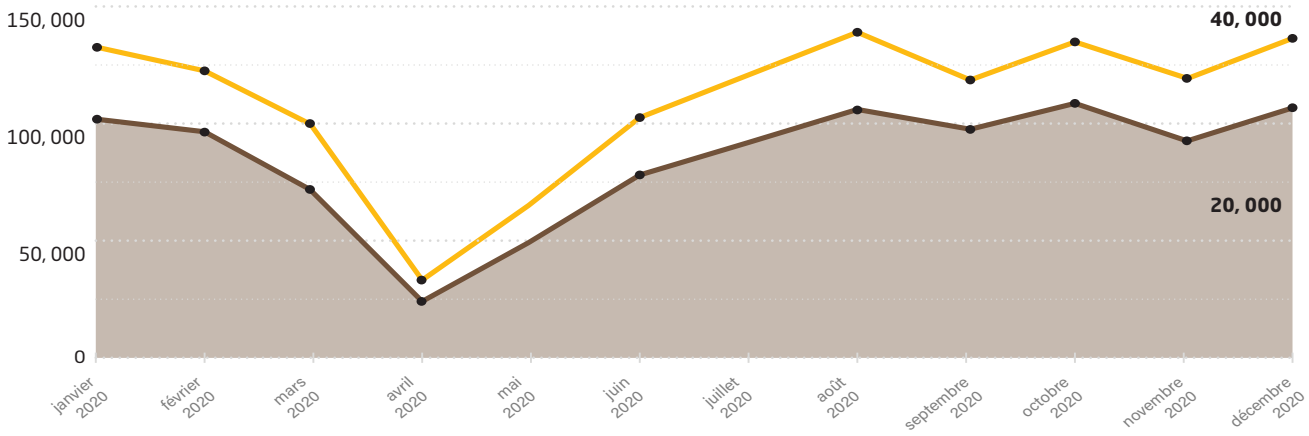
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

LE SITE INTERNET

Le site internet est un outil indispensable du réseau qui permet aux voyageurs de disposer de l'ensemble des informations du réseau (perturbations, actualités, tarifs, produits, heure de passage, perturbations, calculateur d'itinéraire, boutique en ligne…) à tout moment et de n'importe où. C'est un outil indispensable qui permet de s'informer, de planifier son déplacement et de recharger sa carte.

Lors du confinement, lé fréquentation du site internet à fortement chuté (9000 utilisateurs en avril vs 35 000 en moyenne par mois)



Le chiffres clés pour 2020 :

LE CHIFFRES CLÉS POUR 2020 :

Utilisateurs	Nouveux utilisateurs	Sessions	Nombre de sessions par utilisateur
267 099	252 398	1 022 230	3,83

Durée moyenne des sessions	Taux de rebond	Pages vues	Pages/session
00:02:26	59,74%	2 507 885	2,45

Hors confinement, en 2020, on compte environ 100 000 sessions par mois soit 3225 sessions par jour.

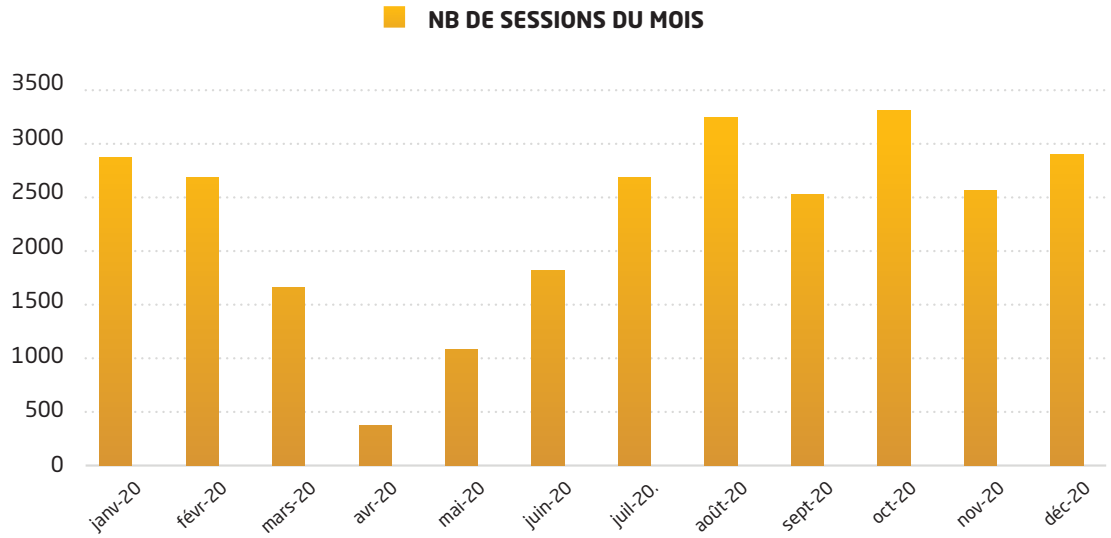
Comme l'année précédente, le nombre moyen d'utilisateurs mensuel reste aux alentours de 35 000 (soit en moyenne 1100 utilisateurs par jour).

Plus de 85% des connexions au site se font depuis un mobile ou une tablette (vs 80% en 2019)

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

FOCUS CALCULATEUR D'ITINÉRAIRES



En 2020, hors période de confinement, on compte en moyenne 100 utilisations du calculateur d'itinéraire par jour. Les pics journaliers d'utilisation (140) sont observés durant les périodes de vacances scolaires et les rentrées scolaires.

Depuis le mois de décembre 2020, le calculateur intègre l'ensemble des réseaux de l'île. Un communiqué de presse commun de l'ensemble de réseaux a été diffusé fin décembre et une campagne de communication CJ a été faite début janvier. Cette évolution devrait permettre de booster l'utilisation de cet outil en 2021.

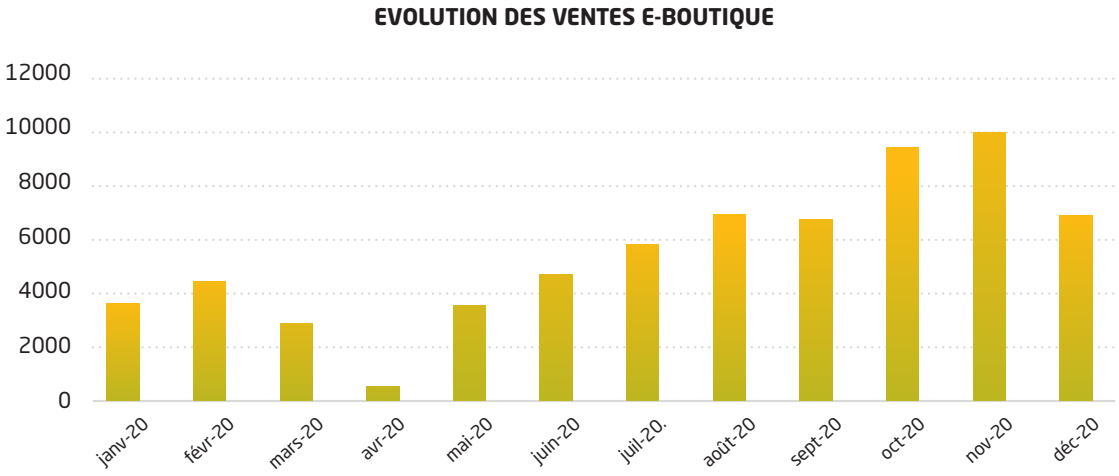
A titre de comparaison, on compte près de 400 sessions par jour sur le module horaires.

Ces statistiques ne concernent que les sessions effectuées via le site internet carjaune.re. En effet, la nouvelle console Google Play ne permet pas d'accéder aux statistiques de comportement des utilisateurs sur les différentes pages de l'application.

Dans la version de l'application et du calculateur que nous avons actuellement, il est également impossible de distinguer le nombre de recherches effectuées en fonction de la source de la demande. Les évolutions de l'application prévues pour la suite devrait permettre d'avoir plus d'informations sur le comportement des clients dans l'application.

FOCUS E-BOUTIQUE

Les ventes sur les E-boutique ont augmenté de 67% entre 2019 et 2020 pour attendre plus de 65k€ en 2020 :



Les 3 produits qui génèrent le plus de recettes sont

- **Les recharges carnets de 5 tickets** (34%)
- **Les abonnements mensuels Car Jaune** (17%)
- **Les abonnements annuels Car Jaune** (10%)

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

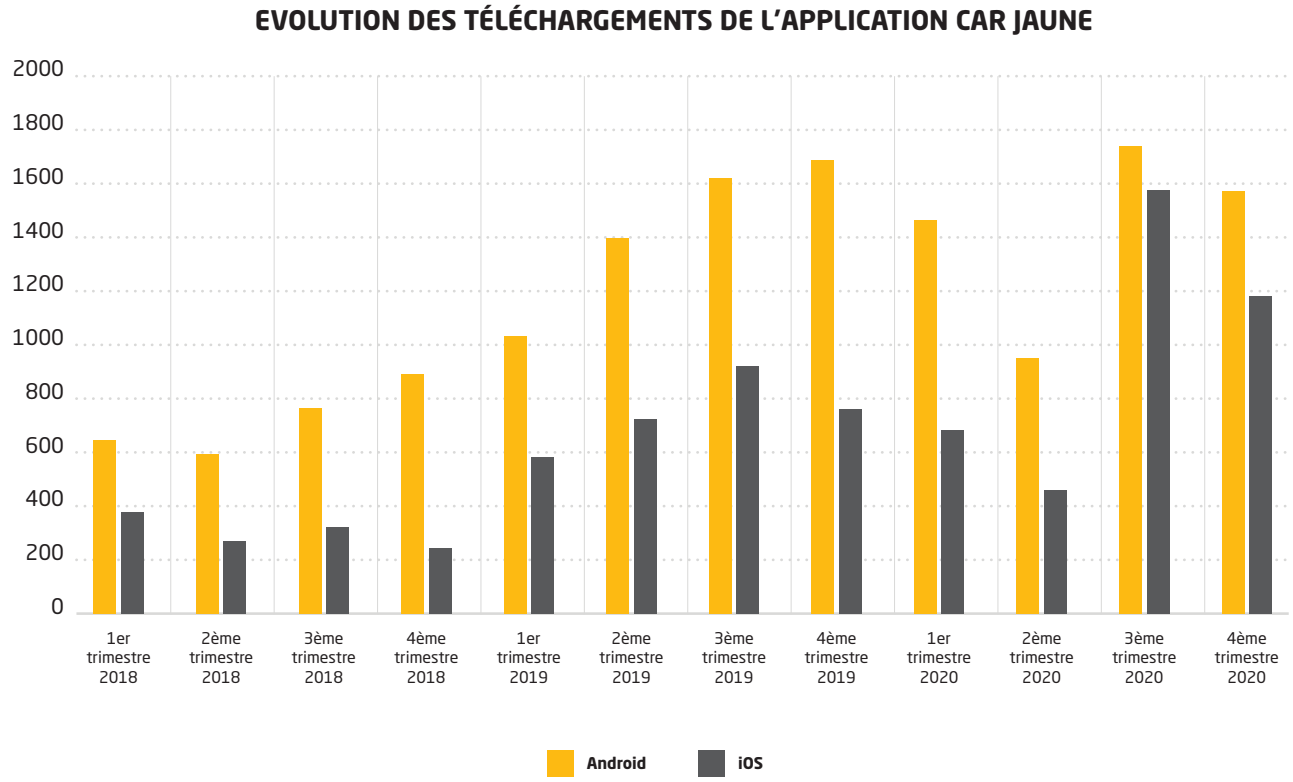
OBJETS PUBLICITAIRES

La boutique en ligne d'objets publicitaires a été mise en ligne mi- juin 2020.

Elle propose des accessoires (Porte-clé Jeton, Batterie de secours anti-stress, magnet Car Jaune), des polos, des packages (Vacances : serviette, tong, casquette – Plage Serviette, Tong, Parasol) et des objets Collector (Puzzle en bois, Sac Pique Nique, Sac Bertel, et Miniature Car A Etage).

8 ventes ont été réalisées en 2020 pour un chiffre d'affaires d'un peu plus de 500€ : ce sont les miniatures Car A Etage qui rencontrent le plus de succès (15 vendus) vs 1 magnet et 1 Porte Clé jeton.

L'application Car Jaune



Entre 2019 et 2020, on note un léger ralentissement de la progression : +10% de téléchargements. Les téléchargements sur iOs, en forte croissance, ont été boostés, entre autre, par une campagne de promotion sur les stores au 3ème trimestre.

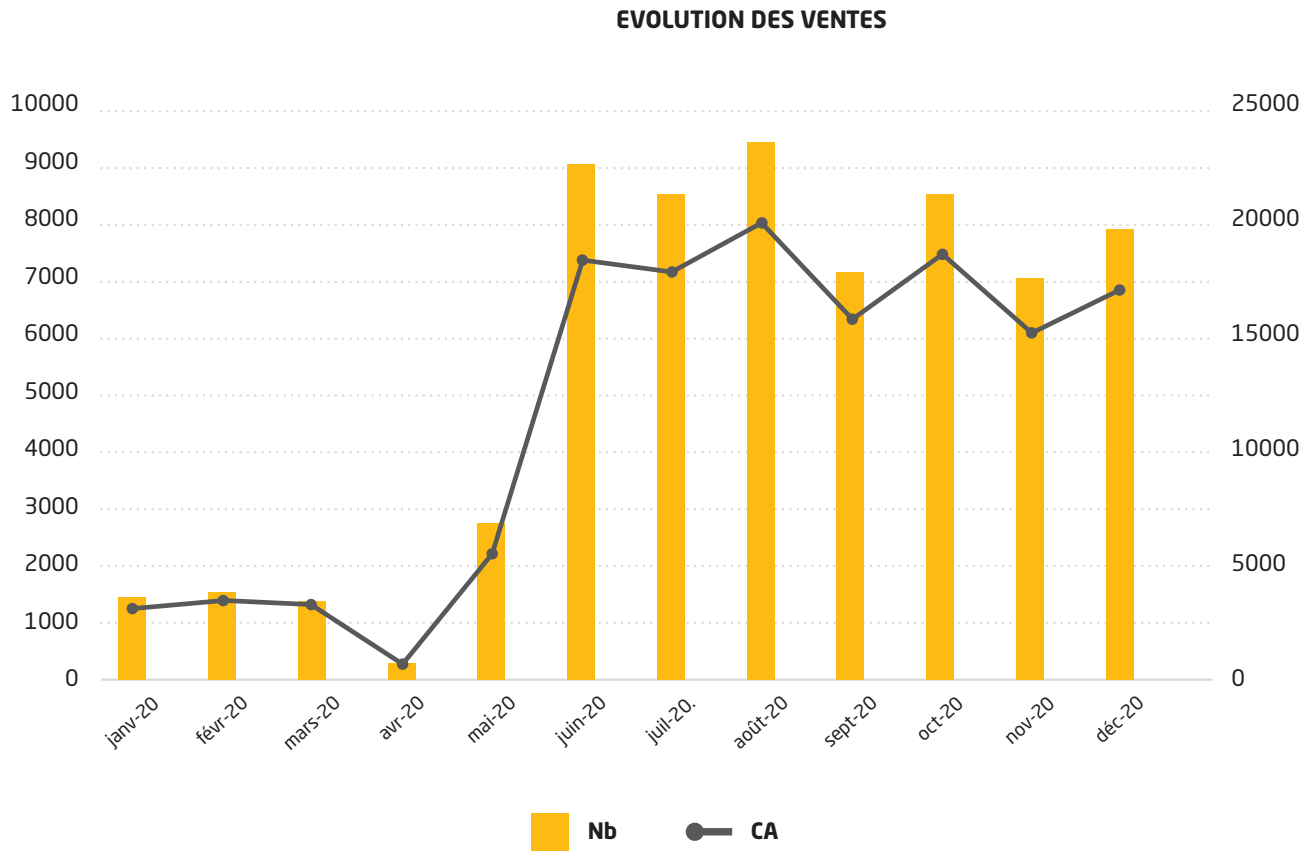
CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

M-Ticket

L'application M-Ticket permet aux clients ponctuels du réseau d'acheter et de valider leurs titres directement depuis leur smartphone.

Evolution des ventes :



Les ventes de M-Ticket ont été multipliées par 6 entre 2019 et 2020 : le Chiffre d'Affaire s'élève à près de 140k€ en 2020 (dont 25% de ventes de tickets CJ). Lors du déconfinement, les mesures sanitaires mises en place et particulièrement l'arrêt de la vente à bord ont permis de booster les ventes de M-Tickets. En fin d'année, on note une légère stabilisation entre 7k et 8k ventes par mois (soit environ 250 M-tickets par jour).

En 2020, on compte près de 10 000 acheteurs distincts de M-Tickets.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Le QR Code

Un QR Code a été positionné sur l'ensemble des arrêts. En le scannant grâce à une application de lecture de QR Code à installer sur le smartphone, les voyageurs peuvent avoir l'heure de passage en temps réel des prochains bus à l'arrêt.

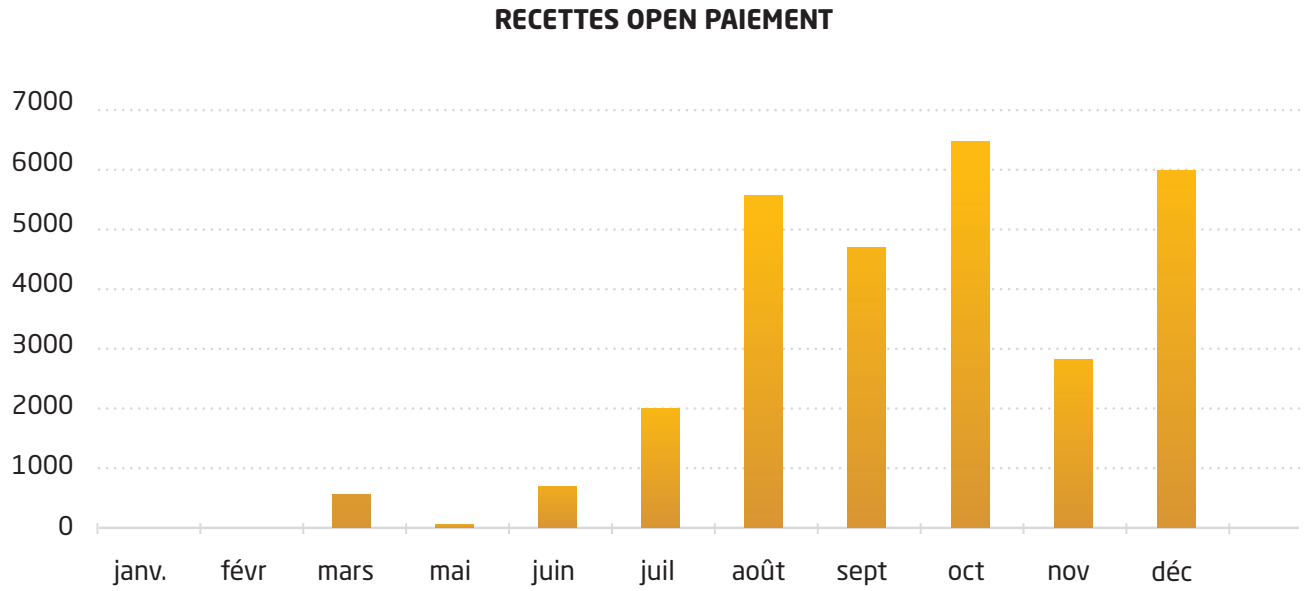
Le flash de QR Code est plutôt stable entre 2019 et 2020 : entre 20k et 25k par an.

Depuis la mise en place du service, les arrêts sur lesquels les QR Code sont le plus utilisés sont :

Nom de l'arrêt - Sens	Nb de consultations
Gendarmerie de Saint Leu vers St Denis	2155
La Saline Les Bains vers St Denis	1839
Stella vers St Paul	1787
Piton Eglise vers St Paul	1787
Ecole Quartier Français vers St Benoit	1781
Les Vilebrequins vers St Denis	1709
Mairie des Avirons vers St Paul	1620
Mairie de l'Etang Salé vers St Paul	1577
Saint Gilles Les Bains vers St Denis	1522
Mairie Du Piton vers St Paul	1403
Chaudron vers St Benoit	1349
Technopole vers St Benoit	1208
Cambaie vers St Denis	1063
Chemin A Hoareau vers St Paul	1058
Parc relais vers St Paul	956

Malgré l'utilité de l'information fournie et une campagne de marketing direct sur les QR Code en gare, le constat reste le même que l'année dernière : le service est peu utilisé. Le fait de devoir télécharger une application lecteur de QR Code peut représenter un frein. Les horaires en temps réel étant également disponible sur l'application Car Jaune et le site Internet, les clients avec smartphone utilisent peut-être davantage ces moyens, plus pratiques, pour un usager régulier.

Le paiement CB



L'open paiement n'est disponible que sur les 10 véhicules Isuzu des lignes Zéclair et sur les 4 cars à étage du réseau.

Ce service, qui facilite le parcours client des voyageurs occasionnels tout en répondant aux exigences sanitaires actuelles, a généré un CA de près 30 000€ en 2020 (dont 96% de tickets Zéclairs). Les tickets multivoyageurs représentent 30% de ventes de titres en openpaiement.

On note des pics d'utilisation à chaque période de vacances scolaires : en décembre 2020, on note en moyenne 28 ventes de titre en openpaiement vendus par jour.

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

6.4.3. LES CAMPAGNES ET ANIMATIONS

En raison du contexte sanitaire, nous n'avons pas pu mettre en place toutes les actions prévues dans le PMS. Malgré cela, nous avons dû adapter la communication aux changements sur le réseau, nous avons maintenu la campagne sur les avancées du réseau qui nous permet de poser les bases de la communication des 25 ans.

Les campagnes QR Code Tour et Avancées du réseau ont permis d'informer les clients sur les outils innovants mis à leur disposition permettant de faciliter et simplifier le parcours client. Les autres campagnes menées au cours de l'année ont permis d'accompagner le client face à toutes les adaptations nécessaires dans ce contexte inédit et de le rassurer dans leur utilisation du réseau.

L'ensemble de ces campagnes ont permis d'inciter les clients à utiliser le réseau et ses services, cependant, au vu du type de campagne menée, l'impact précis de chaque campagne sur la recette ne peut pas vraiment être déterminée. Elles ont contribué dans leur ensemble à la recette annuelle.

Campagne Marketing direct QR Code Tour

Objectifs :

- Renforcer la visibilité sur le terrain de la marque CAR JAUNE
- Faire connaitre le principe du QR code, son utilisation et donner envie aux consommateurs de scanner les nouveaux QR CODES aux arrêts de bus CAR JAUNE
- Montrer aux usagers que CAR JAUNE se modernise afin de simplifier leurs déplacements

Budget : 16k€

Dispositif :

Réaliser une opération spéciale alliant un dispositif terrain et une campagne WEB ADRUN afin de faire connaitre la nouveauté QR code de CAR JAUNE aux utilisateurs. Les gares routières de l'île (Nord, Est, Ouest et Sud) ont été concernées. Sensibiliser le public à l'utilisation de leur Smartphone pour simplifier leur temps d'attente. Accompagner les usagers à l'utilisation d'un QR Code présent aux arrêts de bus

- Display Local du 03/08/2020 au 14/08/2020 sur la régie web Adrun
- 2 organisations terrain différentes : Homme sandwich et segways
- Un jeu énigme avec les animateurs d'NRJ sur Facebook





Bilan :

Sur les supports digitaux :

Impressions = 391 390 | **Interactions** = 9 561 | **Taux de Clics** = 2.44%

La campagne a très bien fonctionné. Le taux de clics est plus élevé que la normale. Cela montre un intérêt des usagers et des consommateurs. 9 561 personnes ont cliqué sur la bannière, ce sont 9 561 personnes intéressées

Les performances du post FB sont plutôt bonnes avec 12 173 personnes touchées, 152 j'aime et 31 partages.

Sur le terrain :

384 personnes ont joué avec les animateurs : ce chiffre relativement faible s'explique par la mécanique compliquée du jeu qui nécessitait que les clients téléchargent une application de lecteur de QR Code pour participer. Toutefois, les animateurs ont pris le temps d'expliquer le fonctionnement du QR Code aux personnes qui ont joué mais aussi aux personnes qui ne souhaitaient pas télécharger d'application. En raison du contexte sanitaire, les animateurs ont remonté une approche des clients compliquée.

Au global :

Malgré les goodies offerts et l'incitation au téléchargement d'une application de QR Code qui peut être utile pour d'autres raisons que Car Jaune, les retombées de cette campagne sont très faibles. On ne note pas d'évolutions du nombre de scan de QR Code entre 2019 et 2020. Il semble compliqué pour les animateurs d'inciter les clients à télécharger une application sur leur smartphone malgré la récompense offerte et le service rendu. Une approche différente devra être étudiée en 2021 pour mieux sensibiliser les voyageurs.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Campagne Avancées du réseau

Objectifs :

Valoriser toutes les avancées de réseau en mettant en avant toutes les innovations qui facilitent le quotidien des voyageurs du réseau Car Jaune.

Budget : 80k€

Dispositif :

Un film promotionnel représentant un parcours client depuis l'aéroport avec l'utilisation du paiement sans contact, de la WiFi à bord, des horaires temps réel, desserte de l'aéroport avec des nouveaux véhicules équipés de soutes (Film de 45sec et 2 films thématiques de 10sec (paiement sans contact et temps réel)

- + 2 visuels clé en accord avec le film promotionnel
- Diffusion sur les lignes d'Air Austral d'avril 2020 à Juin 2021
- Vague de mars du 9-15 mars (digital +TV)
- Vague d'octobre : du 10 au 23 octobre (digital +TV)
- Vague de décembre : 30 novembre au 13 décembre (digital +TV)

Bilan :

CPC Global	**CPC Global**	**CPC Global**
0,13€	0,43€	1,61€
Clics totaux	**Clics totaux**	**Clics totaux**
13 149	5 477	919
CPM Global	**CPM Global**	**CPM Global**
0,77€	1,44€	4,00€
Impr.Totales	**Impr.Totales**	**Impr.Totales**
2 236 100	1 641 933	369 579
CTR Total	**CTR Total**	**CTR Total**
0,59%	0,33%	0,25%

Retour positif des 3 vagues de communication digitale.

Ce film, à la touche émotionnelle, met en avant à la fois les innovations du réseau et le territoire. Cette campagne d'image forte diffusée à la télévision, support rarement utilisé par Car jaune, nous a permis de toucher un large public et de commencer à préparer doucement les 25 ans du réseau.

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Campagne Commune déconfinement

Objectifs :

- Valoriser l'engagement des collaborateurs (conducteurs) pendant ces moments difficiles dans le maintien du service public (nous avons été plus que jamais mobilisés à vos côtés)
- Valoriser le client dans son rôle d'usager responsable du transport en commun et d'application des gestes barrières
- Responsabiliser les clients sur la nécessité de payer leur transport via de nouveaux canaux alors que la vente à bord ne sera plus possible
- Identifier les transports en commun un acteur essentiel de la reconquête économique qui se modernisent et s'adaptent pour relever le défi
- « Déconfiner » les esprits et continuer à vivre avec ce virus et continuer à prendre le transport en commun

Budget : 14k€ par réseau

Dispositif :

En mai – Juin 2020

Film diffusion TV et digital

Spot Radio

Affichage bus

Réseaux sociaux

Communiqué de presse commun

Bilan :

L'état d'urgence sanitaire a obligé les services de transport public à s'adapter dans un contexte inédit. Cette campagne avec une prise de parole commune à l'ensemble des réseaux de l'île a permis de mettre en avant la mobilisation des réseaux durant la période de confinement et la volonté des réseaux d'accompagner au mieux et de rassurer les clients et les collaborateurs au déconfinement.







20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Campagne Déconfinement

Objectifs:

- Informer sur la reprise de l'activité à la normale à partir du 11 mai
- Rappeler les bonnes pratiques et les bons gestes à adopter.

Budget : 3k€

Dispositif :

Une affiche pour mettre en avant les bonnes pratiques

2 vidéos tutos M-Ticket et rechargement en ligne de la carte yPass en motion design

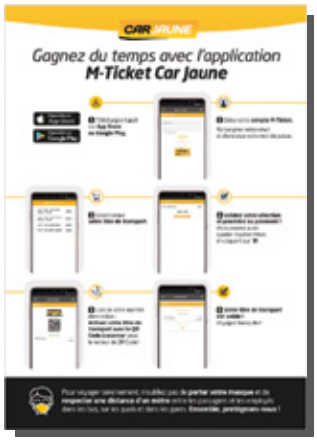
1 Flyer pour mettre en avant les moyens dématérialisés pour l'achat des titres de transport et rappeler les mesures de sécurité à respecter dans les transports en commun

Bilan :

Des stickers et des affiches ont été installés dans tous les endroits stratégiques du réseau afin que les clients adoptent les gestes de barrière. Lors du déconfinement, les ventes digitales ont connu une forte croissance.







Campagne Incivilités (annulée)

Objectifs :

- Lutter contre les incivilités, le harcèlement sexiste dans les transports en commun
- Rappeler l'obligation du port du masque
- Impacter via des messages facilement mémorisables et positifs

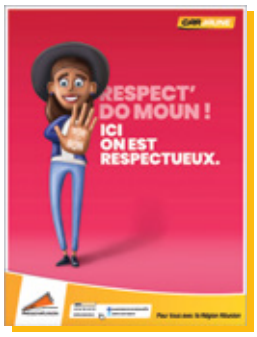
Budget : 16k (4k€ de création)

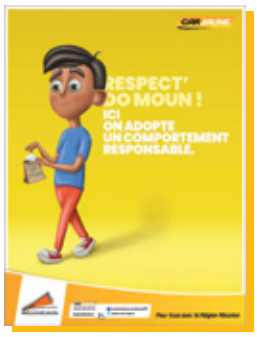
Dispositif :

Affiches

Spot Radio

Arrières de Bus











Bilan :

Cette campagne demandée et travaillée avec la Direction de la Communication a été ensuite annulée sur décision de la DTD car jugée inadaptée tant sur le ton que le timing. Elle devrait être reportée en 2021.

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Campagne fidélité

Objectifs :

- Remercier les usagers
- Capitaliser sur la chanson de la Voix Car Jaune

Budget : 14k€

Dispositif :

Spot Radio « A tous les voyageurs d'hier d'aujourd'hui et de demain, Merci de votre fidélité. Car Jaune sur les routes avec zot tout' » Du 06 au 20 octobre sur NRJ, RTL Freedom, Fun radio, Exo FM.

Bilan :

Une campagne d'image dont les retombées ne sont pas forcément mesurables mais qui a permis de faire passer un message simple à nos clients, tout leur faisant découvrir la nouvelle baseline des 25 ans.

Campagne Calculateur d'itinéraire

Objectifs :

Inviter les réunionnais à découvrir la nouvelle fonctionnalité multi-réseaux du calculateur

Les inciter à expérimenter l'outil via une communication pédagogique

Budget : 15k€

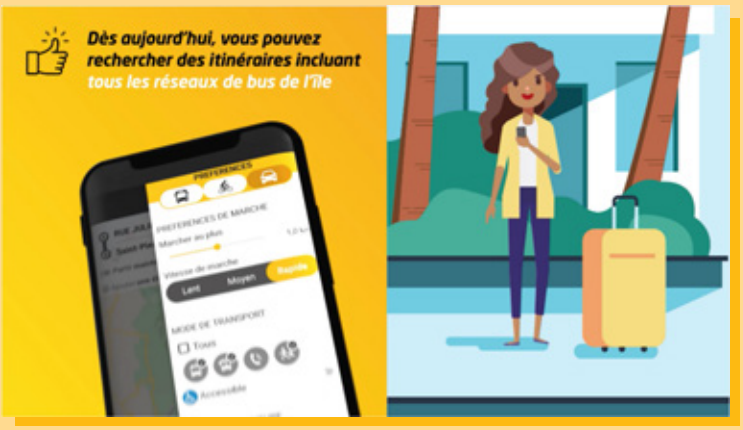
Dispositif :

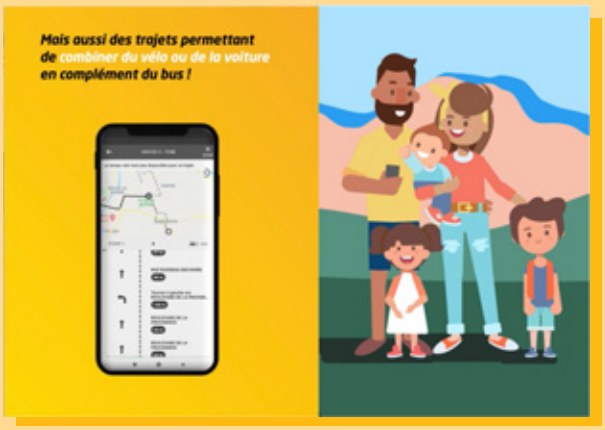
2 vidéos en motion design pour diffusion digital : Du 06 au 23 janvier sur le web (Régies locales, réseaux sociaux)

et 1 spot radio : Du 06 au 18 janvier 2021 sur NRJ, RTL, Fun radio, Exo FM ; Chérie FM, RFM, RER

Bilan :

L'utilisation du calculateur d'itinéraire a été boostée par la mise en place de la fonctionnalité multi-réseaux : les recherches journalières ont été multipliées par 1.8 entre décembre 2020 et janvier 2021. Nous suivrons et accompagnerons l'évolution des comportements des clients en 2021.





Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Logo des 25 ans et Habillage des véhicules

Une consultation a été menée auprès de quelques agences choisies par La Région pour créer le logo des 25 ans ainsi que la baseline évènementielle.

Le brief de La Région était assez simple : Nous cherchons une déclinaison du logo Car Jaune, qui en plus de mettre en avant les 25 ans du réseau, devra être fun, dynamique, jeune. Elle devra incarner l'entrée de Car Jaune dans le bel âge/ l'âge adulte avec une touche de modernisme, d'ouverture sur le monde et d'évasion.

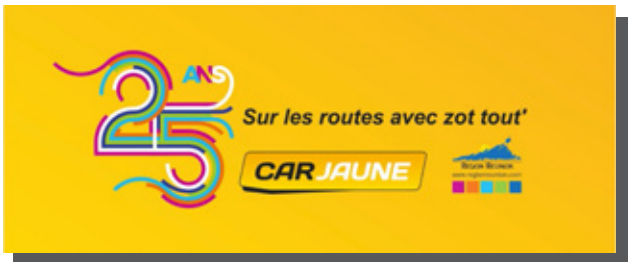
Pour accentuer le dynamisme, l'environnement du logo pourrait être retravaillé si besoin.

Le logo devra être radicalement différent de celui des 20 ans de Car Jaune.

C'est l'agence Havas qui a été choisie.

Tous les véhicules de la flotte devraient afficher ce logo des 25 ans ainsi que la nouvelle baseline sur les routes avec zot tout.'

A mi-mars, l'habillage des véhicules était toujours en cours de décision auprès des services de La Région.



La carte touristique – décembre 2020

Objectif :

Faire connaître les points de vente de Car jaune et la desserte du territoire auprès des touristes sur la même carte que les lieux touristiques de l'île.

Budget : 6.5k€

Dispositif :

Encart publicitaire et représentation des points de ventes sur le support papier distribué dans l'ensemble des lieux touristiques et sur le site internet https://www.cartedelareunion.fr/. En plus de l'encart, la desserte du territoire est clairement identifiable par les touristes grâce aux routes jaunes qui représentent les différents itinéraires des lignes Car Jaune.

Bilan :

Il avait été acté dans le cadre du PMC 2020 que nous arrêterions notre présence sur ce support dont il était difficile de mesurer l'impact. D'un commun accord avec les équipes de la Région, nous souhaitions utiliser ce même budget sur des nouveaux moyens de communications à destination des touristes (signalétique aéroport, ..). En raison du contexte sanitaire qui limite la venue des touristes, aucune action n'a été menée.

La Région Réunion nous a finalement demandé, en milieu d'année, de continuer notre présence sur ce support.



CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Concours la Voix Car Jaune

Objectif :

Créer un concours musical mettant en avant la marque Car jaune en misant sur l'engouement autour de l'émission The Voice



Budget : 3k€

Principe : Les auteurs interprètes doivent proposer une création (avec texte et musique originaux) abordant un ou plusieurs thèmes suivants : Car Jaune et les Réunionnais, La Mobilité, Les Déplacements propres.

Cette création, dont les droits seront cédés au réseau Car Jaune pendant 1 an, sera utilisée pour la communication du réseau

Bilan :

Le gagnant Soulaimana Daroueche a été désigné en janvier 2020 et le contrat signé en juillet 2020. L'enregistrement a eu lieu en juillet 2020 et a été relayé sur les réseaux sociaux. Les retombées médiatiques de ce concours ont été assez limitées. Le titre composé a été utilisé pour la campagne fidélité et devrait être utilisée pour les 20 ans du réseau.

L'expérimentation trottinettes électriques Trace Car Jaune

Objectif :

Tester un mode doux en complément du réseau Car jaune pour effectuer le 1er ou le dernier km pour les usagers réguliers du réseau Car Jaune.



Budget : 5k€

Principe : les usagers ont été invités à déposer leur candidature en gare routière afin de devenir les ambassadeurs Trace de Car Jaune. Le fait de devoir souscrire à une assurance spécifique a été un frein pour les prétendants. Nous avons donc souscrit une assurance RC pour l'ensemble des ambassadeurs.

15 ambassadeurs ont été sélectionnés en fonction de leur usage annoncé de la trottinette, de leur secteur de résidence et de leur profil. L'objectif est d'avoir des ambassadeurs représentatifs de l'ensemble des utilisateurs potentiels.

Bilan :

La 1ère expérimentation a débuté fin février et s'est prolongée en raison des mesures de confinement.



Même si cette expérimentation s'est déroulée dans un contexte particulier en raison de la pandémie du COVID-19, les ambassadeurs sont globalement satisfaits.

Le modèle de trottinette doit visiblement être revu afin de mieux s'adapter au relief de La Réunion. Une attention particulière devra également être apportée au poids et à la facilité de pliage de la trottinette. L'impression de liberté et le gain de temps (non soumis à la fréquence ou à la saturation des transports en commun) sont les principaux avantages décrits par les ambassadeurs. Ils déplorent le mauvais état des chaussées et le manque d'infrastructures pour « stationner » la trottinette.

La grande majorité des ambassadeurs ont été convaincus par l'utilisation de la trottinette en complément du réseau Car Jaune (voire même en remplacement) et montrent un intérêt à la mise en place d'un service de location longue durée moyennant un petit supplément à leur abonnement mensuel (plutôt 5€ que 10€) à condition que ce supplément inclut tous les services inhérents à l'utilisation d'une trottinette (assurances, antivol, parking, entretien,..)

A l'issue de cette 1ère expérimentation, les trottinettes ont dû être révisées : cette maintenance a été longue en raison des délais de livraison importants des pièces détachées (situation sanitaire), et de la difficulté à trouver, enfin, un professionnel efficace.

Nous avons eu beaucoup de mal à recruter des nouveaux ambassadeurs pour la 2ème vague d'expérimentation. Elle a pu être lancée fin 2020 avec 7 ambassadeurs (au lieu des 15).

Au regard de ces retours, La Région Réunion a indiqué vouloir lancer le service de location longue durée de trottinettes électriques en 2021 : la mise en place de ce projet nécessitera, au préalable, une définition précise des caractéristiques du service à mettre en place, du cadre réglementaire et des assurances indispensables.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Les animations sur le réseau :

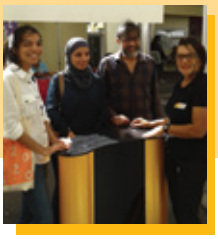
Distribution de goodies pour les fêtes de fin d 'année

Faute de pouvoir organiser des animations en gare pour les fêtes de fin d'année, un goodies a été offert à tous les clients rechargeant leur carte yPass avec un titre de transport le 24/12/2020 (près de 300 titres de transports ont été rechargés dans les points de vente pour cette journée).

Présence sur manifestations

Les manifestations terrain ont été fortement réduites en 2020 en raison de la crise sanitaire.

IUT de St-Pierre le samedi 22 février 2020 de 9h à 16h. Promotion du réseau Car Jaune avec un accent particulier sur la carte Réuni'Pass Etudiants et l'application Car Jaune.







L'Espace des Grands Chantiers Mobile était présent le Vendredi 28 Août au Pôle d'Echanges de Duparc. Ont été présentés les Grands Chantiers de La Réunion : la Nouvelle Route du Littoral, le RunRail, le Nouveau Pont de la Rivière des Galets, la Voie Vélo Régionale (VVR),...

Lancement de l'expérimentation Trace

Les 15 trottinettes du dispositif Trace by Car Jaune ont été remis aux 15 ambassadeurs âgés de 18 à 70 ans au Pôle d'Échanges Multimodal de Duparc à Sainte-Marie. Ils ont expérimenté ce tout nouveau mode de transport pendant 2 mois. L'objectif est de promouvoir les moyens de mobilité plus durables et plus écologiques !



CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

CONCLUSION :

L'année 2020 a été principalement marquée par les impacts de la crise COVID et ses conséquences.

Les voyageurs ont dû changer leur manière de voyager en intégrant les gestes barrière et le réseau a dû faire face à l'appréhension des clients à prendre le transport en commun, zone confinée qui pouvait représenter un risque de contamination.

De nouveaux comportements axés sur le digital ont ainsi émergés et nous devrons accompagner ces changements en 2021.

Malgré un contexte compliqué en 2020, le réseau Car Jaune a mené 3 vagues de communication grand public sur l'ensemble des avancées technologiques de ces dernières années qui permettent de faciliter au quotidien le parcours client. Cette campagne est une première étape dans la communication des 25 ans.

Une partie du budget de 2020 a également été utilisée pour utiliser pour préparer les 25 ans du réseau en 2021 (création du logo et de la baseline, habillage des véhicules,..)

L'année 2021 sera placée sous le signe des 25 ans du réseau Car Jaune. La (re)conquête des clients dans un contexte sanitaire compliqué, passera par une modernisation des outils digitaux, une amélioration de l'information voyageurs et un accompagnement de proximité des clients.

Répartition du budget Marketing par type d'actions	Réalisé Année 1	Réalisé Année 2	Réalisé Année 3	Réalisé Année 4	Réalisé année 5	Réalisé année 6
Campagne de communication ciblées	44k€	23k€	44k€	64k€	41k€	59k€
Campagnes de Marketing Direct pour inciter à l'usage	33k€	33k€	25k€	5k€	20k€	20k€
Actions de communication, de promotion, de concerntation, d'accompagnement des clients aux transitions de la vie du réseau	171k€	303k€	201k€	126k€	287k€	284k€
De l'information à l'icitation : une information de proximité	304k€	102k€	162k€	86k€	37k€	40k€
TOTAL	**553k€**	**458k€**	**432k€**	**281k€**	**385k€**	**403k€**

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

7
FRÉQUENTATION



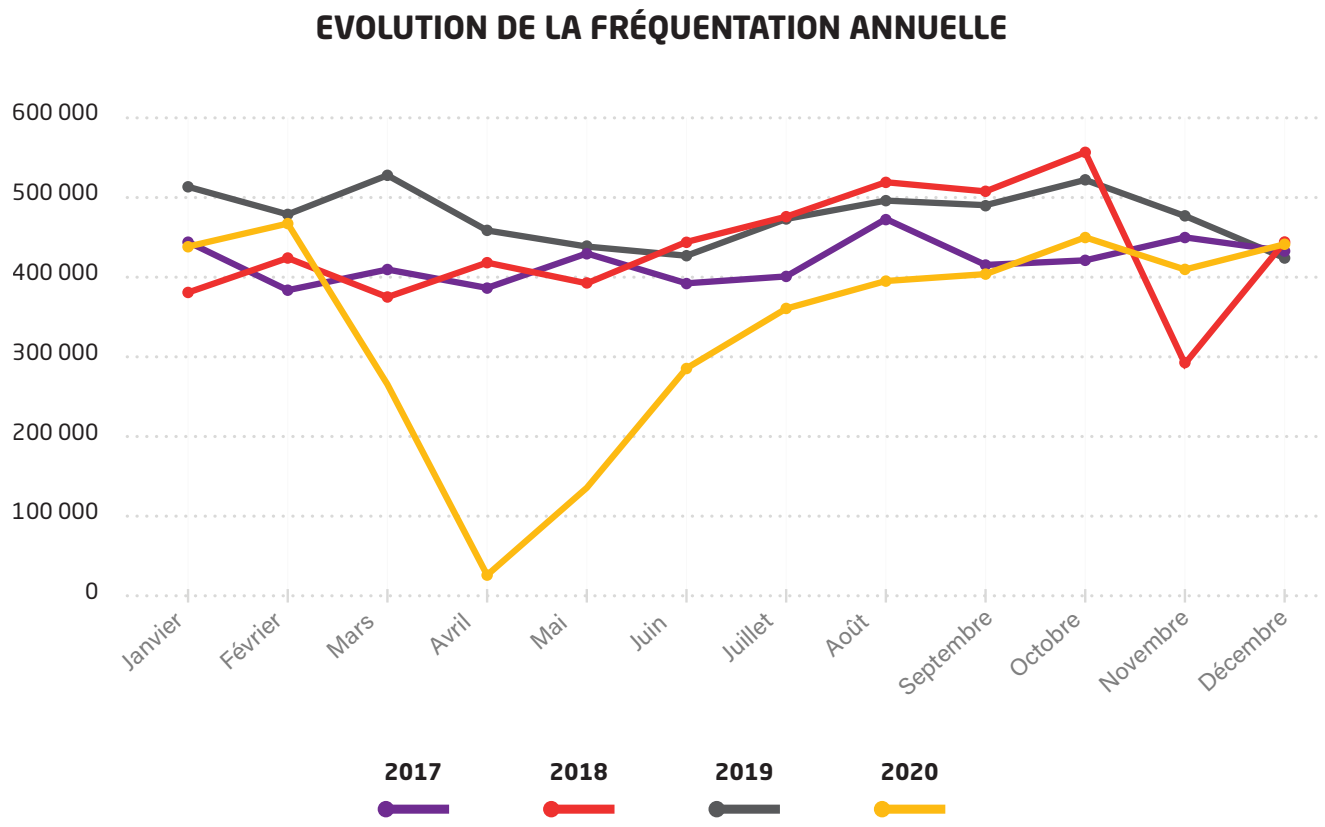


Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

7. FRÉQUENTATION

7.1 Cumul de la fréquentions enregistrée et décomposition par ligne et par mois

Graphique de 2015 à 2020



20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

		Janvier	Février	Mars*	Avril*	Mai*	Juin	Juillet	Août	Se	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Bassin Ouest	2019	200,832	188,955	211,337	178,490	167,528	165,984	184,195	189,715	1				
	2020	163,749	170,714	100,319	10,764	59,601	117,358	145,908	157,859	155,549	178,121	161,052	178,139	1,599,133
	%	-18%	-10%	-53%	-94%	-64%	-29%	-21%	-17%	-17%	-11%	-13%	7%	-28%
Saint Pierre / Saint Denis Tamarins - 01	2019	19,058	24,939	27,870	24,525	22,599	22,375	22,445	23,839	24,417	26,414	24,676	19,058	282,216
	2020	22,677	24,193	14,861	0	6,447	14,803	19,370	20,929	20,015	24,140	22,442	23,189	213,066
	%	19%	-3%	-47%	-100%	-71%	-34%	-14%	-12%	-18%	-9%	-9%	22%	-25%
Saint Pierre / Saint Denis Littoral - 02	2019	63,526	70,292	80,886	67,299	64,588	64,730	72,730	74,570	70,722	73,558	67,214	63,526	833,642
	2020	65,592	63,768	34,512	6,046	23,114	45,993	55,437	58,417	57,738	66,092	58,382	66,986	602,078
	%	3%	-9%	-57%	-91%	-64%	-29%	-24%	-22%	-18%	-10%	-13%	5%	-28%
Saint Paul / Saint Denis Express - 03	2019	27,102	38,817	44,226	36,009	31,983	29,924	33,110	33,417	45,582	50,488	47,907	27,102	445,665
	2020	33,486	40,646	17,901	0	12,407	28,053	35,340	37,322	36,254	43,593	37,687	30,059	352,747
	%	24%	5%	-60%	-100%	-61%	-6%	7%	12%	-20%	-14%	-21%	11%	-21%
Saint Paul / Saint Denis - 04	2019	56,351	54,906	58,356	50,656	48,358	48,954	55,910	57,888	46,872	49,373	44,809	56,351	628,785
	2020	41,995	42,107	33,045	4,718	17,633	28,509	35,761	41,192	41,541	44,296	42,541	57,904	431,242
	%	-25%	-23%	-43%	-91%	-64%	-42%	-36%	-29%	-11%	-10%	-5%	3%	-31%
Bassin Est	2019	143,754	134,051	140,298	130,947	124,580	121,279	135,228	142,405	140,514	143,996	128,285	117,866	1,603,204
	2020	117,154	128,121	74,545	9,041	38,473	80,990	101,398	112,549	117,952	125,575	117,233	125,813	1,148,843
	%	-19%	-4%	-47%	-93%	-69%	-33%	-25%	-21%	-16%	-13%	-9%	7%	-28%
Saint Benoît / Saint Denis Express - E1	2019	20,840	33,688	43,725	33,917	29,876	29,653	33,440	34,101	33,657	32,655	31,594	20,840	377,987
	2020	31,462	30,521	14,908	0	9,354	22,052	26,859	28,418	29,037	31,359	29,127	33,977	287,073
	%	51%	-9%	-66%	-100%	-69%	-26%	-20%	-17%	-14%	-4%	-8%	63%	-24%
Saint Benoît / Saint Denis - E2	2019	58,088	55,664	47,341	52,068	51,422	48,096	52,027	56,099	56,835	61,410	54,050	58,088	651,187
	2020	48,159	53,254	34,772	8,480	16,825	30,307	39,314	43,854	47,667	50,905	47,353	46,886	467,776
	%	-17%	-4%	-27%	-84%	-67%	-37%	-24%	-22%	-16%	-17%	-12%	-19%	-28%
Saint André / Saint Denis par Sainte Marie - E3	2019	16,864	19,911	23,086	19,756	20,731	21,426	24,669	25,576	24,262	23,349	16,984	16,864	253,480
	2020	16,605	19,715	11,974	0	5,522	14,133	17,575	18,973	19,176	20,859	19,546	22,313	186,390
	%	-2%	-1%	-48%	-100%	-73%	-34%	-29%	-26%	-21%	-11%	15%	32%	-26%
Saint André / Saint Denis par Sainte Suzanne - E4	2019	22,074	24,788	26,146	25,207	22,551	22,104	25,092	26,628	25,759	26,581	25,657	22,074	294,662
	2020	20,929	24,631	12,892	561	6,772	14,498	17,651	21,303	22,071	22,453	21,207	22,636	207,604
	%	-5%	-1%	-51%	-98%	-70%	-34%	-30%	-20%	-14%	-16%	-17%	3%	-30%
Bassin Sud	2019	157,918	145,814	165,331	138,782	134,108	127,065	139,687	148,720	148,773	161,605	148,005	128,972	1,744,781
	2020	142,177	151,340	80,029	4,089	35,088	78,249	103,155	114,837	119,840	133,122	120,512	127,703	1,210,141
	%	-10%	4%	-52%	-97%	-74%	-38%	-26%	-23%	-19%	-18%	-19%	-1%	-31%
Saint Pierre / Saint Benoît par le grand brulé - S1	2019	14,579	14,933	18,469	14,550	13,885	13,380	14,443	15,840	15,022	14,879	14,816	14,579	179,375
	2020	16,329	16,940	8,420	186	2,548	5,818	10,468	11,525	11,413	12,937	12,094	13,370	122,048
	%	12%	13%	-54%	-99%	-82%	-57%	-28%	-27%	-24%	-13%	-18%	-8%	-32%
Saint Pierre / Saint Benoît par les Plaines - S2	2019	18,738	25,895	28,983	24,915	23,269	21,471	23,234	26,471	30,044	34,550	29,942	18,738	306,249
	2020	25,298	29,158	15,518	1,600	4,892	11,696	17,116	19,805	25,344	28,827	26,700	24,250	230,205
	%	35%	13%	-46%	-94%	-79%	-46%	-26%	-25%	-16%	-17%	-11%	29%	-25%
Saint Joseph / Saint Paul - S3	2019	24,131	26,699	30,930	24,185	23,844	22,466	24,887	26,628	27,101	32,042	28,238	24,131	315,283
	2020	33,762	35,146	18,137	571	10,291	19,098	23,840	27,503	26,435	30,140	27,211	23,512	275,646
	%	40%	32%	-41%	-98%	-57%	-15%	-4%	3%	-2%	-6%	-4%	-3%	-13%
Saint Pierre / Saint Paul par les Hauts - S4	2019	67,868	73,359	81,664	70,413	68,850	65,996	72,755	75,149	71,806	74,840	70,673	67,868	861,241
	2020	63,062	66,348	35,751	1,732	16,802	39,840	48,407	52,384	52,661	56,952	51,058	62,607	547,604
	%	-7%	-10%	-56%	-98%	-76%	-40%	-33%	-30%	-27%	-24%	-28%	-8%	-36%
Saint Pierre / Entre Deux - S5	2019	2,879	3,670	4,117	3,796	3,304	2,938	3,477	3,684	3,201	3,789	2,994	2,879	40,728
	2020	2,990	2,288	1,589	0	555	1,371	2,483	2,704	2,602	3,000	2,342	2,904	24,828
	%	4%	-38%	-61%	-100%	-83%	-53%	-29%	-27%	-19%	-21%	-22%	1%	-39%
Saint Joseph / Tampon - S6	2019	777	1,257	1,168	925	958	814	890	947	1,600	1,505	1,342	777	12,959
	2020	736	1,460	613	0	0	426	841	915	1,385	1,266	1,107	1,060	9,810
	%	-5%		-47%	-100%	-100%	-48%	-6%	-3%	-13%	-16%	-18%	36%	
Lignes spéciales	2019	10,033	9,201	11,182	11,484	11,970	11,029	14,789	14,893	13,267	16,495	15,023	10,649	150,015
	2020	16,053	15,772	9,801	504	1,781	7,006	10,201	10,568	9,735	12,609	10,305	9,497	113,832
	%	60%	71%	-12%	-96%	-85%	-36%	-31%	-29%	-27%	-24%	-31%	-11%	-24%
Saint Pierre / Saint Denis - Z0	2019	4,363	3,117	4,562	3,942	4,022	4,068	4,886	5,210	4,543	5,517	5,162	5,759	55,151
	2020	6,302	5,841	3,633	42	1,501	2,924	3,897	4,202	4,280	5,390	4,727	5,302	48,041
	%			-20%	-99%	-63%	-28%	-20%	-19%	-6%	-2%	-8%	-8%	-13%
Saint Benoît / Saint Denis - ZE	2019	398	654	779	779	144	0	0	0	0	0	0	0	2,753
	2020	0	0	0	0	0	0	0	0					0
	%													
Aéroports Pierrefonds / Gillot - Touristique	2019	4,890	5,430	5,841	6,764	7,804	6,961	9,903	9,683	8,724	10,978	9,860	4,890	91,730
	2020	9,751	9,930	6,168	462	280	4,081	6,304	6,366	5,455	7,219	5,578	4,195	65,791
	%	99%	83%	6%	-93%	-96%	-41%	-36%	-34%	-37%	-34%	-43%	-14%	-28%
Total réseau	2019	512,537	478,021	528,148	459,703	438,186	425,357	473,900	495,732	490,147	521,929	475,920	423,524	5,723,104
	2020	439,133	465,947	264,694	24,398	134,943	283,602	360,662	395,813	403,075	449,427	409,103	441,151	4,071,948
	%	-14%	-3%	-50%	-95%	-69%	-33%	-24%	-20%	-18%	-14%	-14%	4%	-29%

*du 19/03/20 au 11/05/20 - absences de données billettique - source comptage terrain

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Avec 4 071 948 validations, **la fréquentation est en baisse de -29% pour l'année 2020.**

Cette chute de fréquentation est liée à la crise COVID et a touché l'ensemble des lignes du réseau. Les principales baisses sont observées sur les mois de mars -50%, avril -95% et mai -69%, période durant laquelle la population a été confinée.

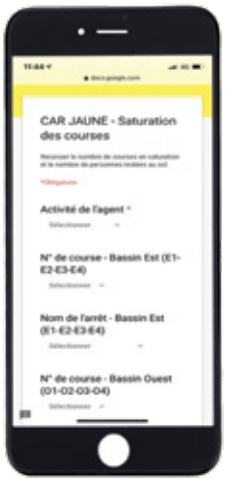
A la suite du déconfinement, la fréquentation a progressivement remonté, en passant de 67% de la fréquentation n-1 au mois de Juin 2020 à 86% de la fréquentation n-1 en novembre 2020. Le mois de décembre a connu une progression de +4% par rapport à 2019.

Sur la période du second semestre, ce sont les lignes spéciales (Z et T qui desservent l'aéroport) qui ont connu les plus fortes diminutions par rapport à 2019 : en lien avec le contexte sanitaire et les motifs impérieux pour venir à la Réunion.

▪ Focus application de recensement des courses surchargées

CAPRUN a développé un outil de remontées d'information pour le personnel de terrain (accompagnateurs, contrôleurs, conducteurs via agents régulation...) pour quantifier la surcharge des courses et des personnes restées au sol.

Cet outil est un formulaire numérique accessible sur smartphone et ordinateur. Il permet de recenser 3 informations principales, qui sont ensuite intégrées dans une base de données :



- **n° course**
- **nom de l'arrêt**
- **nombre de personne restées au sol**

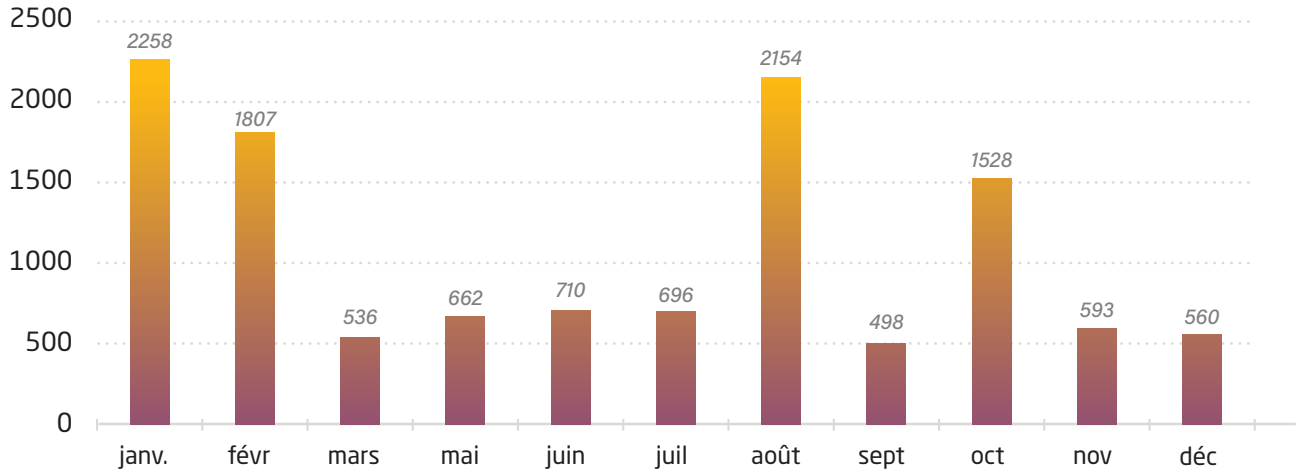
Cette base de données est alimentée en temps réel et permet :

- **à la régulation d'avoir une vision globale pour apprécier et envisager des actions de régulation**
- **d'obtenir des données supplémentaires que la billettique ne peut pas recenser et sera utile pour les futures études d'adaptation du réseau**

Pour l'année 2020, nous avons recensé 12 002 voyageurs qui n'ont pas pu monter à bord.

Malgré la baisse de fréquentation en 2020, la mise en place des mesures de distanciation physique ne permettait pas de maintenir 100% de la capacité des véhicules, ce qui a entrainé ces situations de saturation.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE PERSONNES RESTÉES AU SOL PAR MOIS EN 2020



Lors d'un surnombre le régulateur applique la procédure décrite dans l'annexe 10 de la DSP. En cas de surnombre à un arrêt, le régulateur prévient le car suivant pour prendre en charge ou peut dévier un car si c'est le dernier voyage. En cas de besoin, l'exploitation affecte un véhicule supplémentaire au réseau.

7.2 Extraction de la fréquentation enregistrée par les sous-traitants et décomposition par ligne et par mois

Dans le cadre du "Chantier Car Jaune 2021", et suite à la réalisation d'une enquête Fréquentation-Origine-Destination à la fin de l'année 2020, une analyse particulière des courses surchargées a été réalisée.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Cette analyse démontre que les courses régulièrement saturées sont en nombre limité [illegible] situent prioritairement sur le bassin Ouest en semaine de période scolaire, mais aussi s[illegible]
Les horaires de saturation sont prioritairement les périodes 6h-10h et 15h-18h.

Pour chaque course régulièrement saturée, il importe à CAP'RUN de faire des propositions d'amélioration pour limiter au maximum le nombre d'usagers « laissés à terre ». Nous savons que c'est une condition nécessaire à l'amélioration de l'attractivité du réseau CAR JAUNE. Les pistes explorées lors de cette analyse consistaient à vérifier la disponibilité de véhicules peu chargés sur les courses précédentes, suivantes, ou sur une autre ligne du même bassin sur le même créneau horaire. En d'autres termes, il s'agissait de rechercher les possibilités de redéploiement des véhicules dans une logique « sans regret ». Force est de constater que de telles situations ne se rencontrent pas sur les courses ciblées. Ce levier d'action ne nous permettra pas de régler le problème des courses régulièrement saturées.

Nous considérons donc qu'il faut renforcer l'offre sur le réseau Car Jaune, par la mise en circulation de véhicules supplémentaires, principalement aux heures de pointe (matin et fin de journée), si nous voulons pleinement répondre à la demande existante.

7.3 Décomposition de la fréquentation par titre de transport

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TotaL
Tickets Unitaire	2019	251,877	198,537	239,372	194,352	202,745	195,492	237,370	244,601	195,393	223,779	194,038	173,348	2,550,904
	2020	**185,042**	**169,916**	**111,794**		**41,355**	**101,364**	**153,801**	**173,191**	**138,756**	**176,268**	**143,656**	**181,750**	**1,576,893**
	%	-27%	-14%	-53%		-80%	-48%	-35%	-29%	-29%	-21%	-26%	5%	-38%
TU à bord	2019													0
	2020													**0**
	%													
TU au sol	2019													0
	2020													**0**
	%													
Multi-voyages	2019	39,697	35,163	37,763	16,774	14,051	15,356	18,610	18,907	16,293	18,062	16,002	24,764	271,442
	2020	**34,905**	**32,791**	**16,702**		**13,031**	**34,852**	**38,060**	**37,904**	**33,753**	**36,271**	**31,190**	**34,102**	**343,561**
	%	-12%	-7%	-56%		-7%	127%	105%	100%	107%	101%	95%	38%	27%
Carnet 5 tickets	2019	24,587	35,007	37,516	16,699	13,872	15,274	18,188	18,522	16,151	17,881	15,847	24,587	254,131
	2020	**34,631**	**32,693**	**16,668**		**13,023**	**34,820**	**37,939**	**37,651**	**33,676**	**36,091**	**31,123**	**34,000**	**342,315**
	%	41%	-7%	-56%		-6%	128%	109%	103%	109%	102%	96%	38%	35%
Ticket journée	2019	77	136	152	75	89	82	137	115	112	126	130	77	1,308
	2020	**124**	**92**	**14**		**8**	**32**	**66**	**93**	**52**	**65**	**37**	**47**	**630**
	%	61%	-32%	-91%		-91%	-61%	-52%	-19%	-54%	-48%	-72%	-39%	-52%
Ticket famille	2019	100	20	95	0	90	0	285	270	30	55	25	100	1,070
	2020	**150**	**6**	**20**		**0**	**0**	**55**	**160**	**25**	**115**	**30**	**55**	**616**
	%	50%	-70%	-79%		-100%					109%	20%	-45%	-42%
Abonnements	2019	220,963	244,321	251,013	248,577	221,390	214,509	217,920	232,224	278,461	280,088	265,880	225,412	2,900,758
	2020	**219,186**	**263,240**	**128,326**		**58,233**	**147,386**	**168,801**	**184,718**	**230,566**	**236,888**	**234,257**	**225,299**	**2,096,900**
	%	-1%	8%	-49%		-74%	-31%	-23%	-20%	-17%	-15%	-12%	0%	-28%
Commerciaux	2019	10,638	12,000	12,172	25,805	21,862	19,886	12,288	19,218	12,575	13,440	12,552	10,638	183,074
	2020	**10,121**	**11,991**	**6,893**		**3,210**	**5,066**	**8,719**	**9,960**	**11,057**	**12,226**	**11,802**	**11,667**	**102,712**
	%	-5%	0%	-43%		-85%	-75%	-29%	-48%	-12%	-9%	-6%	10%	-44%
Réduits	2019	86,876	80,753	86,391	92,749	82,854	84,091	85,107	91,811	100,547	102,029	99,754	86,876	1,079,838
	2020	**80,134**	**96,459**	**47,520**		**21,550**	**47,297**	**58,370**	**68,066**	**76,891**	**80,407**	**84,026**	**82,439**	**743,159**
	%	-8%	19%	-45%		-74%	-44%	-31%	-26%	-24%	-21%	-16%	-5%	-31%
Solidaires	2019	1,235	2,293	2,593	2,507	2,628	2,079	2,098	1,883	1,707	1,645	1,347	1,235	23,250
	2020	**1,294**	**968**	**452**		**340**	**444**	**428**	**322**	**310**	**302**	**247**	**235**	**5,342**
	%	5%	-58%	-83%		-87%	-79%	-80%	-83%	-82%	-82%	-82%	-81%	-77%
REUNIPASS ETUDIANT	2019	44,896	49,623	49,511	46,459	35,752	30,634	26,785	35,384	68,133	68,659	64,260	44,896	564,992
	2020	**43,213**	**64,386**	**28,425**		**7,545**	**22,780**	**24,299**	**34,214**	**66,488**	**64,159**	**64,959**	**54,210**	**474,678**
	%	-4%	30%	-43%		-79%	-26%	-9%	-3%	-2%	-7%	1%	21%	-16%
REUNIPASS TOUT PUBLIC	2019	9,619	10,000	10,137	11,041	9,668	10,360	10,719	10,226	11,134	11,534	10,949	9,619	125,006
	2020	**9,169**	**11,162**	**5,728**		**2,843**	**4,900**	**6,448**	**7,667**	**8,840**	**9,887**	**9,301**	**9,025**	**84,970**
	%	-5%	12%	-43%		-71%	-53%	-40%	-25%	-21%	-14%	-15%	-6%	-32%
REUNIPASS PA / PH	2019	69,383	58,270	68,578	68,562	67,823	66,861	72,734	73,271	77,132	78,946	73,985	69,383	844,928
	2020	**73,070**	**76,250**	**38,341**		**20,862**	**48,435**	**57,771**	**56,602**	**56,302**	**62,149**	**57,864**	**62,680**	**610,326**
	%	5%	31%	-44%		-69%	-28%	-21%	-23%	-27%	-21%	-22%	-10%	-28%
SAV abonnement *	2019	2,765	31,382	21,631	1,454	803	598	8,189	431	7,233	3,835	3,033	2,765	84,119
	2020	**2,185**	**2,024**	**967**		**1,883**	**18,464**	**12,766**	**7,887**	**10,678**	**7,758**	**6,058**	**5,043**	**75,713**
	%	-21%	-94%	-96%		134%	2988%	56%	1730%	48%	102%	100%	82%	-10%
Total réseau	2019	512537	478021	528148	459703	438186	425357	473900	495732	490147	521929	475920	423524	5,723,104
	2020	**439,133**	**465,947**	**264,694**	**24,398**	**112,619**	**283,602**	**360,662**	**395,813**	**403,075**	**449,427**	**409,103**	**441,151**	**4,049,624**
	%	-14%	-3%	-50%	-95%	-74%	-33%	-24%	-20%	-18%	-14%	-14%	4%	-29%

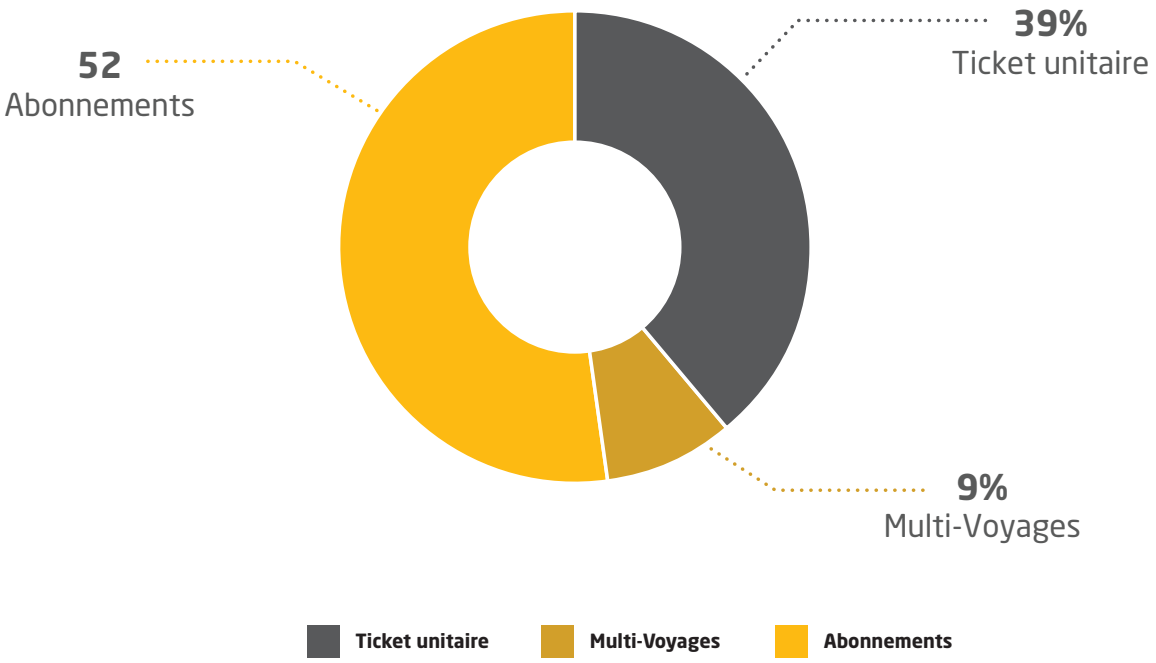
CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

En 2020, on observe une baisse des validations pour les titres unitaires (-38%) mais un report [illegible] multi-voyages (+27 %). Les abonnements sont en baisse également (-28%), avec une diminution moins marquée sur les v[illegible]

La situation de crise sanitaire a favorisé l'usage des titres digitaux, on observe notamment une forte progression des validations de M-tickets (ticket sur smartphone), avec +447% de validations pour le TICKET UNITAIRE MOBILE CJ et +258% de validations des TICKETS UNITAIRES MOBILE Z.

RÉPARTITION DES VALIDATIONS SELON LE TYPE DE PRODUIT - 2020



Au global sur l'année 2020, la répartition des validations selon le type de produit met en avant la forte progression des titres multi-voyages (passant de 5% des validations totales à 9%), les titres unitaires sont en baisse (45% des validations totales en 2019 contre 39% en 2020) et les abonnements sont en légère progression (51% des validations totales en 2019 contre 52% en 2020).

7.4 Mise en évidence des trajets multiples effectués avec un seul titre (taux de correspondance)

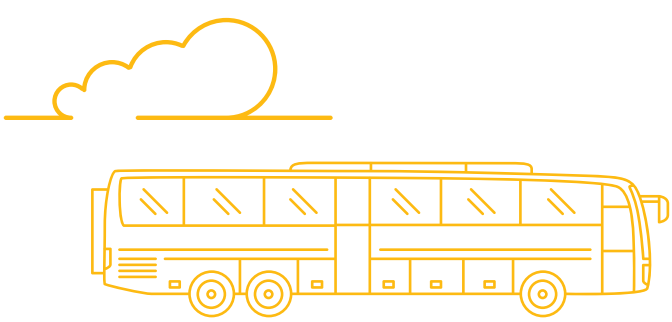
Taux correspondance	**2020**	2019
	9%	9%

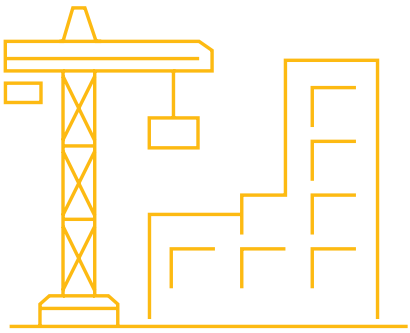
En 2020, **le taux de correspondance est de 9% sur le réseau Car Jaune**, il reste stable par rapport à 2019 (9%).

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

8

LES ELEMENTS COMPTABLES ET FINANCIERS





Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

8 LES ELEMENTS COMPTABLES ET FINANCIERS

8.1 Compte d'Exploitation- CARE

EXPLOITATION

POSTE		Onglet de référence	Base Contrat	Avenant 2	Avenant 3	Avenant 4	Avenant 5	Avenant 6	CARE 2019	CEP 2020	CARE 2020	Ecart CARE 2019 / CARE 2020	Ecart CARE 2020 /CEP 2020
CHARGES YC MARGE & ALEAS- D (D1+D2+D3)			17,840,539 €	679,821 €	-327,799 €	0 €	-64,664 €	833,151 €	20,144,440 €	19,008,805 €	19,250,452 €	-893,987 €	241,648 €
Charges variables et fixes (D1+D2)			16,673,401 €	635,347 €	-306,354 €	0 €	-60,433 €	778,646 €	18,826,579 €	17,768,362 €	17,974,146 €	-852,433 €	205,784 €
Charges variables	D1	onglet 2	14,170,117 €	632,216 €	-339,975 €	0 €	0 €	746,512 €	14,442,980 €	15,208,870 €	13,612,131 €	-830,848 €	-1,596,738 €
Dont coûts de roulage		onglet 2a	6,686,413 €	364,636 €	186,367 €	0 €	0 €	515,213 €	5,566,916 €	7,752,629 €	5,227,459 €	-339,457 €	-2,525,170 €
Dont charges de personnel de conduite		onglets 2b	4,654,566 €	170,267 €	-18,906 €	0 €	0 €	158,969 €	6,076,038 €	4,964,896 €	5,516,158 €	-559,880 €	551,262 €
Dont charges de matériel roulant		onglets 2c	2,829,138 €	97,313 €	-507,436 €	0 €	0 €	72,329 €	2,800,026 €	2,491,344 €	2,868,514 €	68,488 €	377,170 €
												0 €	0 €
Charges fixes	D2	onglet 3	2,503,284 €	3,131 €	33,621 €	0 €	-60,433 €	32,134 €	4,383,599 €	2,559,492 €	4,362,015 €	-21,585 €	1,802,522 €
Dont autres achats		onglet 3.1	104,500 €						187,386 €	152,256 €	250,169 €	62,783 €	97,913 €
Dont autres services extérieurs		onglet 3.2	580,755 €		22,478 €		-105,203 €	17,449 €	1,321,581 €	515,479 €	1,403,330 €	81,748 €	887,851 €
Dont impôts, taxes et versements assimilés		onglet 3.3	85,787 €			3,131 €		14,685 €	190,657 €	103,603 €	180,489 €	-10,168 €	76,886 €
Dont charges financières		onglet 3.3	0 €						44,400 €	0 €	66,717 €	22,317 €	66,717 €
Dont charges exceptionnelles		onglet 3.3	0 €						244,383 €	0 €	10,260 €	-234,123 €	10,260 €
Dont dotations aux amortissements		onglet 3.3	307,050 €	3,131 €	11,143 €	-3,131 €	44,770 €		511,995 €	362,962 €	481,543 €	-30,452 €	118,580 €
Dont charges de personnel fixes		onglet 3.4	1,425,192 €						1,883,197 €	1,425,192 €	1,969,507 €	86,309 €	544,315 €
Dont indemnité d'exploitation										0 €		0 €	0 €
ALEAS ET MARGES SUR ACTIVITE	D3	7.0%	1,167,138 €	44,474 €	-21,445 €	0 €	-4,230 €	54,505 €	1,317,861 €	1,240,442 €	1,276,306 €	-41,554 €	35,864 €
RECETTES - R (R1+R2+CF)			17,840,539 €	679,821 €	-327,799 €		-64,664 €	833,151 €	20,144,440 €	19,008,805 €	19,250,452 €	-893,987 €	241,648 €
Recettes commerciales	R1a	onglet 4	5,182,115 €	248,346 €	40,481 €			72,152 €	5,924,402 €	5,543,095 €	4,528,313 €	-1,396,089 €	-1,014,782 €
Compensations sociales Département	R1b	onglet 5	0 €						0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Sous-total recettes du trafic (R1a + R1b)	R1		5,182,115 €	248,346 €	40,481 €	0 €	0 €	72,152 €	5,924,402 €	5,543,095 €	4,528,313 €	-1,396,089 €	-1,014,782 €
Recettes annexes/ accessoires + Neutralisation engagement recettes avenant 7	R2	onglet 6	13,320 €						32,957 €	13,320 €	1,025,182 €	992,225 €	1,011,862 €
Sous-total recettes directes (R1a + R2)			5,195,435 €	248,346 €	40,481 €		0 €	72,152 €	5,957,358 €	5,556,415 €	5,553,494 €	-403,864 €	-2,920 €
Recette supplémentaire restant au groupement CAPRUN 25%									124,905 €	0 €	0 €	-124,905 €	0 €
Rétrocession Région 75%									374,715 €	0 €	0 €	-374,715 €	0 €
Contribution forfaitaire	CF		12,645,103 €	431,475 €	-368,280 €		-64,664 €	760,999 €	13,511,055 €	13,404,634 €	13,696,958 €	185,903 €	292,324 €
retenue Budget Marketing CF	CF												0 €
Coût global prévisionnel pour l'AO = CF + Actualisation	CF		12,645,103 €	431,475 €	-368,280 €		-64,664 €	760,999 €	14,073,595 €	13,696,958 €	13,696,958 €	-376,637 €	292,324 €

20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Le Compte Annuel du Résultat de l'Exploitation (CARE) ci-dessus qui concerne le volet exploitation ('TIV') est présenté avec une comparaison avec le Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) 2020 et le CARE 2019.

Le CEP est décomposé pour faire apparaître les éléments financiers initiaux du contrat se rapportant à l'année 2020 et ceux des différents avenants (avenant 2 à 6).

Dans la mesure où l'avenant 7 traite exclusivement de l'année 2020, sa formalisation n'a pas été accompagnée, contrairement aux autres avenants, d'un CEP spécifique. En conséquence, les éléments financiers correspondant aux effets de la crise sanitaire et sa prise en compte, formalisée par cet avenant, sont repérés par un fond de couleur rose.

Il est apporté, à ce sujet, les précisions suivantes :

NEUTRALISATION ENGAGEMENT RECETTES MARS A JUIN 2020 :

La neutralisation de l'engagement des recettes de mars à juin 2020 est mentionnée dans l'onglet 6

AIDE ETAT CHOMAGE PARTIEL

Celle-ci étant remboursée à la région, elle n'a pas été pris en compte, nous avons comptabilisé dans le CARE tous les salaires annuels

FRAIS SUPPLEMENTAIRES

Les frais supplémentaires liés à la crise sanitaire ont été insérés dans l'onglet 3.1 « autres charges », ils ont également été ajoutés au CEP.

AJUSTEMENT IMPACT COVID

L'ajustement COVID (10 260 €) a été inséré dans le poste « Charges exceptionnelles » du GIE.

KMS NON EFFECTUES

Le différentiel entre les couts de roulage et l'indemnité COVID ont été insérés dans la ligne 65 de l'onglet cout de roulage, les formules utilisées sont les suivantes :

- Low Entry (LE) : 614 061 x (0,46+0,26) – 614 061 x 0,64 = 49 125
- Cars à Etages (CAE) : 76 859 x (0,51+0,42) - 76 859 x 0,97 =. - 3 074
- ISUZU : 216 566 x (0,36+0,17) – 216 566 x 0,55 = - 4331

Au global, ces ajustements du CARE, conséquence de la prise en compte des effets de la crise sanitaire, faits nous pouvons apporter les commentaires suivants :

COMPARATIVEMENT AU CEP :

CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges sont supérieures de 206 K€ par rapport au CEP. Cet écart se décompose ainsi :

- Charges variables : - 1 597 K€.
- Charges fixes : + 1 803 K€.

CHARGES VARIABLES :

Le différentiel significatif avec le CEP s'explique par le poste coût de roulage qui enregistre un écart avec le CEP de – 2 525 K€ dû aux impacts des kilomètres non effectués.

Les autres postes sont quant à eux en augmentation : + 551 K€ pour les charges de personnel de conduite et + 377 K€ pour celles concernant le matériel roulant.

CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

CHARGES FIXES :

Tous les postes de charges fixes sont, comparativement avec le CEP, en augmentation :

- Autres services extérieurs : + 888 K€ dont + 355 K€ sur le poste « honoraires » étant entendu que le CEP mentionnait un montant de 84 K€ largement sous-évalué.
- Charges de personnel fixe (hors conduite) : + 544 K€.
- Dotations aux amortissements : + 119 K€.
- Autres achats : + 98 K€.
- Impôts, taxes et versements assimilés : + 77 K€.
- Charges financières : + 67 K€.
- Charges exceptionnelles : + 10 K€.

RECETTES

RECETTES COMMERCIALES :

Le niveau de recettes commerciales est inférieur de 1 014 K€ par rapport au CEP 2020. Ainsi, malgré le gel de l'engagement de recettes sur la période de mars à juin 2020, le niveau réel de recettes reste inférieur à l'engagement contractuel. Il n'y a donc ni rétrocession à la Région de 75% du dépassement de cet engagement ni bénéfice pour le GIE ACTIV' d'une quote-part de ce dépassement (25%).

COMPARATIVEMENT AU CARE 2019 :

CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges sont inférieures de 852 K€ par rapport au CARE 2019. Cet écart se décompose ainsi :

- Charges variables : - 830 K€.
- Charges fixes : -22 K€.

Il faut donc noter que les charges 2020 hors cout de roulage exceptionnellement bas du fait de la crise COVID, sont très proches des charges 2019

RECETTES COMMERCIALES :

Le niveau de recettes commerciales est inférieur de 1 396 K€ par rapport au CARE 2019.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

GESTION

POSTE		Onglet de référence		Contrat de base	Avenant 2	Avenant 3	Avenant 4	Avenant 5	Avenant 6		CARE 2019	CEP 2020	CARE 2020	Ecart CARE 2020/ CARE 2019	Ecart CARE 2020/ CEP 2020
CHARGES YC MARGE & ALEAS- D (D1+D2+D3+D4)				6,437,422 €		69,042 €			316,446 €		7,126,717 €	6,822,910 €	7,198,899 €	72,181 €	375,989 €
Charges variables et fixes (D1+D2)				6,130,878 €		65,754 €			301,377 €		7,581,994 €	6,498,009 €	6,870,657 €	-711,338 €	372,648 €
Charges variables	D1	onglet 2													
Dont coûts de roulage		onglet 2a													
Dont charges de personnel de conduite		onglets 2b													
Dont charges de matériel roulant		onglets 2c													
Charges fixes	D2	onglet 3		6,130,878 €		65,754 €			301,377 €		7,581,994 €	6,498,009 €	6,870,657 €	-711,338 €	372,648 €
Dont autres achats		onglet 3.1		141,735 €		26,600 €					232,178 €	168,335 €	212,458 €	-19,721 €	44,123 €
Dont autres services extérieurs		onglet 3.2		2,539,902 €		39,154 €			10,135 €		2,556,354 €	2,589,191 €	2,887,564 €	331,210 €	298,373 €
Dont impôts, taxes et versements assimilés		onglet 3.3		96,792 €					291,242 €		181,712 €	388,034 €	142,828 €	-38,884 €	-245,207 €
Dont charges financières		onglet 3.3									4,242 €		-62 €	-4,305 €	-62 €
Dont charges exceptionnelles		onglet 3.3									867,596 €		126,035 €	-741,561 €	126,035 €
Dont dotations aux amortissements		onglet 3.3		24,500 €							27,259 €	24,500 €	35,187 €	7,928 €	10,687 €
Dont charges de personnel fixes		onglet 3.4		3,327,949 €							3,525,970 €	3,327,949 €	3,466,646 €	-59,324 €	138,697 €
Indemnités											186,682 €			-186,682 €	
ALEAS ET MARGES SUR ACTIVITE	D4	5.00%		306,544 €		3,288 €			15,069 €		-455,277 €	324,901 €	328,242 €	783,519 €	3,341 €
RECETTES - R (R1+R2+CF)				6,437,422 €		69,042 €			316,446 €		7,126,717 €	6,822,910 €	7,198,899 €	72,181 €	375,989 €
Recettes commerciales	R1a	onglet 4													
Compensations sociales région	R1b	onglet 5													
Sous-total recettes du trafic (R1a + R1b)	R1														
Recettes annexes/ accessoires	R2	onglet 6													
Sous-total recettes directes (R1a + R2)															
Contribution forfaitaire	CF			6,437,422 €		69,042 €			316,446 €		7,126,717 €	6,822,910 €	7,198,899 €	72,181 €	375,989 €
Coût global prévisionnel pour l'AO = CF + compensations prév.				6,437,422 €		69,042 €			316,446 €		6,685,518 €	6,822,910 €	6,822,910 €	137,391 €	
retenue Budget Marketing CF	CF										-58,950		-41,481 €	17,469 €	
Coût global prévisionnel pour l'AO = CF + Actualisation	CF			6,942,760 €		74,461 €			341,287 €		7,126,717 €	7,240,379 €	7,198,899 €	72,181 €	

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

L'ensemble des postes correspondants au CEP Gestion a été renseigné au titre de l'année [illegible] prévus au CEP et le réalisé intégrant l'avenant 6 du contrat de délégation de service public [illegible] selon le projet d'avenant 7.

Le montant des dépenses du CARE de Transdev Services Réunion totalise un montant de 7 190 k€, soit + 63 k€ par rapport à 2019.

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire.

Ce montant traduit également l'impact en année pleine de la mise en œuvre de l'avenant 6 avec l'accompagnement des Car à étages (renforcement de l'accompagnement à bord).

Le résultat du CARE 2020 ressort donc avec un résultat positif de 328 k€.

L'analyse des variations de dépenses s'établit comme suit :

- Signe + correspond à des coûts supplémentaires
- Signe - correspond à une économie

ACHATS : le poste « achats » est en diminution de -20 k€.

Les postes fournitures ont fait l'objet de reclassement comptable. Ils sont globalement stables. La baisse des coûts achat est liée à une moindre consommation du carburant.

SERVICES EXTERIEURS : Les coûts sont supérieurs de +331 K€ sur l'année 2020 vs 2019

Entretiens et réparations : +45 k€ la hausse est due à l'entretien des espaces info-vente.

Le poste « autre entretien » a été reclassé dans entretien immobilier.

Redevances Informatiques : + 101 k€. Les coûts de réseau, maintenance et de licence sont en augmentation sur l'exercice compte tenu de la numérisation des activités GED, mise en place de Qlik (BI), logiciel de planification.

Assurances : +3,5 k€ l'augmentation des charges d'assurance est due à une modification des clés de répartition de la flotte. L'affectation 2019 a été sous-estimée. Sur 24,5 k€ de cotisations annuelles 20 k€ concernent la flotte.

Honoraires : +19 k€ dus à des interventions d'avocats liées à des contentieux et sujets contractuels divers.

Campagne d'information : +51 k€ par rapport à 2019 pour le budget marketing, et des campagnes d'information supplémentaires concernant le transport.

Enquêtes : +63 k€ en raison de l'enquête OD charges réalisée en 2020.

Assistance technique : + 20 k€ par rapport à 2019 avec le renforcement des interventions sur la crise sanitaire.

Accompagnement : +113 k€ en raison de renforcement des effectifs pour l'accompagnement dans les cars à étages dans le cadre de l'avenant 6.

Sous-traitance contrôle : la baisse de 38 k€ dans le cadre du COVID est répercutée à la Région.

IMPÔTS, TAXES ET AUTRES : - 48 k€ sur l'exercice par rapport à 2019

Il s'agit essentiellement d'une optimisation de la CVAE avec les mesures de plafonnement.

CHARGES EXCEPTIONNELLES - 741 k€ vs 2019.

L'année 2020 connaît « moins » d'évènements exceptionnels que l'année 2020.

Un contentieux significatif aux prud'hommes a été enregistré en 2020.

CHARGE DE PERSONNEL -59 K€ sur l'exercice

ETP prévu : 75,30

Réalisé : 78,36

Globalement, les effectifs sont stables. Il convient de rappeler que l'effectif charges de personnel ne comprend pas l'accompagnement, classé en service extérieur.

L'indemnisation chômage partiel représente un montant de 98 k€. Dans le cadre de la rétrocession à la Collectivité, cette indemnité vient en déduction de la contribution forfaitaire.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

8.2 Consolidation du CARE-CEP

POSTE		Onglet de référence	Base Contrat	Avenant 2	Avenant 3	Avenant 4	Avenant 5	Avenant 6	CARE 2019	CEP 2020	CARE 2020	Ecart CARE 2019 / CARE 2020	Ecart CARE 2020 /CEP 2020
CHARGES YC MARGE & ALEAS- D (D1+D2+D3)			24,277,961 €	679,821 €	-258,757 €	0 €	-64,664 €	1,149,597 €	27,271,157 €	25,831,714 €	26,449,351 €	-821,806 €	617,636 €
Charges variables et fixes (D1+D2)			22,804,279 €	635,347 €	-240,600 €	0 €	-60,433 €	1,080,023 €	26,408,574 €	24,266,371 €	24,822,104 €	-1,586,469 €	555,733 €
Charges variables	D1	onglet 2	14,170,117 €	632,216 €	-339,975 €	0 €	0 €	746,512 €	14,442,980 €	15,208,870 €	13,528,693 €	-914,286 €	-1,680,176 €
Dont coûts de roulage		onglet 2a	6,686,413 €	364,636 €	186,367 €	0 €	0 €	515,213 €	5,566,916 €	7,752,629 €	5,144,021 €	-422,895 €	-2,608,608 €
Dont charges de personnel de conduite		onglets 2b	4,654,566 €	170,267 €	-18,906 €	0 €	0 €	158,969 €	6,076,038 €	4,964,896 €	5,516,158 €	-559,880 €	551,262 €
Dont charges de matériel roulant		onglets 2c	2,829,138 €	97,313 €	-507,436 €	0 €	0 €	72,329 €	2,800,026 €	2,491,344 €	2,868,514 €	68,488 €	377,170 €
Charges fixes	D2	onglet 3	8,634,162 €	3,131 €	99,375 €	0 €	-60,433 €	333,512 €	11,965,594 €	9,057,501 €	11,293,411 €	-672,183 €	2,235,910 €
Dont autres achats		onglet 3.1	246,235 €	0 €	26,600 €	0 €	0 €	0 €	419,564 €	320,590 €	462,627 €	43,062 €	142,036 €
Dont autres services extérieurs		onglet 3.2	3,120,657 €	0 €	61,632 €	0 €	-105,203 €	27,584 €	3,877,935 €	3,104,670 €	4,290,894 €	412,959 €	1,186,224 €
Dont impôts, taxes et versements assimilés		onglet 3.3	182,579 €	0 €	0 €	3,131 €	0 €	305,927 €	372,369 €	491,638 €	323,317 €	-49,052 €	-168,321 €
Dont charges financières		onglet 3.3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	48,642 €	0 €	66,655 €	18,012 €	66,655 €
Dont charges exceptionnelles		onglet 3.3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1,111,980 €	0 €	197,036 €	-914,944 €	197,036 €
Dont dotations aux amortissements		onglet 3.3	331,550 €	3,131 €	11,143 €	-3,131 €	44,770 €	0 €	539,254 €	387,462 €	516,730 €	-22,524 €	129,268 €
Dont charges de personnel fixes		onglet 3.4	4,753,141 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5,409,167 €	4,753,141 €	5,436,153 €	26,985 €	683,012 €
Dont indemnité d'exploitation			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	186,682 €	0 €	0 €	-186,682 €	0 €
ALEAS ET MARGES SUR ACTIVITE	D3	7.0%	1,473,682 €	44,474 €	-18,157 €	0 €	-4,230 €	69,574 €	862,583 €	1,565,343 €	1,627,247 €	764,663 €	61,903 €
RECETTES - R (R1+R2+CF)			24,277,961 €	679,821 €	-258,757 €	- €	-64,664 €	1,149,597 €	27,271,157 €	25,831,714 €	26,449,351 €	-821,806 €	617,636 €
Recettes commerciales	R1a	onglet 4	5,182,115 €	248,346 €	40,481 €	0 €	0 €	72,152 €	5,924,402 €	5,543,095 €	4,528,313 €	-1,396,089 €	-1,014,782 €
Compensations sociales Département	R1b	onglet 5	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Sous-total recettes du trafic (R1a + R1b)	R1		5,182,115 €	248,346 €	40,481 €	0 €	0 €	72,152 €	5,924,402 €	5,543,095 €	4,528,313 €	-1,396,089 €	-1,014,782 €
Recettes annexes/ accessoires + Indemnité COVID 2019	R2	onglet 6	13,320 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	32,957 €	13,320 €	1,025,182 €	992,225 €	1,011,862 €
Sous-total recettes directes (R1a + R2)			5,195,435 €	248,346 €	40,481 €	0 €	0 €	72,152 €	5,957,358 €	5,556,415 €	5,553,494 €	-403,864 €	-2,920 €
Recette supplémentaire restant au groupement CAPRUN 25%			6,437,422 €	0 €	69,042 €	0 €	0 €	316,446 €	124 905€	0 €	0€	-124 905 €	0 €
Rétrocéssion Région 75%			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	374,715 €	0 €	0 €	-374,715 €	0 €
Contribution forfaitaire	CF		19,082,526 €	431,475 €	-299,238 €	0 €	-64,664 €	1,077,445 €	20,196,574 €	20,227,544 €	20,519,868 €	323,294 €	292,324 €
retenue Budget Marketing CF	CF		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-58,950 €	0 €	-41,481 €	17,469 €	0 €
Coût global prévisionnel pour l'AO = CF + Actualisation	CF		19,587,863 €	431,475 €	-293,818 €	0 €	-64,664 €	1,102,286 €	21,200,313 €	20,937,337 €	20,895,857 €	-304,456 €	292,324 €

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

8.3 Clé de répartitions

VOLET EXPLOITATION

Les charges des transporteurs ont été catégorisées, chaque catégorie utilise une clé de répartition pour affecter, parmi les charges totales de chaque entreprise, celles relevant de leur activité Car Jaune

Ratios / clé de répartition	Formule de calcul	données calcul	Résultat
CA	CA car jaune / CA total	CA car jaune = ∑ des recettes mensuelles + Aide forfaitaire	%
Reel	/	Frais reel	
KM	Km car jaune / Km total	Km car jaune = ∑ des km car jaune / total Km du parc de véhicules	%
Parc	Bus car jaune / bus total	Nombre Bus car jaune / nombre de bus total	%
Lavage	Bus car jaune / bus total (hors scolaire)	Nombre Bus car jaune / nombre de bus total (hors scolaire) passés par la station de lavage	%

8.4 Détail de la contribution forfaitaire

La contribution forfaitaire que verse la Région Réunion au groupement CAP'RUN est calculée sur la base du montant des dépenses forfaitaires contractualisé déduction faite principalement des engagements de recettes pris par le délégataire.

Cette contribution forfaitaire est versée par la Région Réunion trimestriellement avec une régularisation annuelle effectuée en général en milieu d'année suivante. Pour ce qui concerne l'année 2020, les acomptes trimestriels de la contribution versée par la Région n'ont pas été modifiés malgré la réduction de l'offre de transports liée à la gestion de la crise sanitaire.

Les conséquences financières découlant de la gestion de cette crise ont été prises en compte dans la régularisation annuelle faite en juin 2021.

Ainsi, l'avenant N° 7 à la convention de délégation de service public, validé par la commission permanente de la Région Réunion le 11 mai 2021, traduit l'accord intervenu entre la Région Réunion et le groupement CAP'RUN du fait des impacts financiers de la crise sanitaire, mentionnés au chapitre 2.1.1, dont les causes sont extérieures à la responsabilité du Délégataire, s'agissant aussi bien des recettes commerciales que des dépenses de gestion et d'exploitation du réseau Car Jaune.

Ceci se traduit ainsi :

CONCERNANT L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE RECETTES :

Conformément au procès-verbal de la réunion formalisé entre le groupement CAP'RUN et la Région Réunion le 04 juin 2020, évoqué au chapitre 2.1.2, il est procédé à une neutralisation du risque recettes strictement limitée à la période de mars à juin 2020. Cette neutralisation se concrétise par la prise en compte dans le calcul de la CFF, pour ces 4 mois, du niveau d'engagement contractuel de recettes à celui des recettes réellement encaissées. Ce faisant, l'engagement de recettes de l'année 2020 est abaissé de 994 433 € HT soit 4 561 982 € HT au lieu de 5 556 415 € HT.

Cette disposition entraîne mécaniquement une augmentation équivalente de la contribution financière forfaitaire versée par la Région Réunion. Ceci étant, elle préserve le principe du risque commercial pris par le Délégataire dans la mesure où la neutralisation sus-évoquée est limitée à 4 mois alors que les effets de la crise sanitaire se sont également fait sentir sur le deuxième semestre 2020 (cf chapitre 2.1.1).

En conséquence, malgré l'abaissement du niveau d'engagement de recettes susmentionnée, le niveau réel de 4 532 342 € reste inférieur de 29 640 € à celui de l'engagement. Il en résulte que, pour la première fois depuis la prise d'effet du contrat de Délégation de Service Public, il n'y aura pas en 2020 de partage entre la Région Réunion et le délégataire CAP'RUN du montant du dépassement de l'engagement de recettes.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

CONCERNANT LES DÉPENSES DE GESTION ET D'EXPLOITATION :

Il s'agit là en l'occurrence de prendre en compte les effets directs de la crise sanitaire sur les dépenses d'exploitation et de gestion du réseau Car Jaune qu'il s'agisse aussi bien des dépenses supplémentaires que celles non réalisées.

Dans ces deux cas, il en découle un ajustement à la hausse ou à la baisse du montant de la contribution financière forfaitaire.

- **Les éléments impactant à la hausse la contribution financière forfaitaire :**

Il s'agit exclusivement des dépenses supplémentaires engagées par le délégataire pour satisfaire les obligations relatives aux règles sanitaires fixées par les autorités publiques (désinfection des véhicules et des espaces publics, protection physique des espaces de travail et des postes de conduite des véhicules, masques de protection, gels hydroalcoolique…). Au titre de l'année 2020, ces dépenses sont fixées au montant de 66 953,47 € HT.

- **Les éléments impactant à la baisse la contribution financière forfaitaire :**

Il s'agit de prendre en compte et de répercuter, en diminution de la contribution financière forfaitaire versée par la Région Réunion, d'une part, les aides versées par l'Etat au titre de la mise au chômage partiel des salariés, d'autre part, les dépenses non réalisées.

Pour ce qui concerne les aides versées par l'Etat, elles ont été au total en 2020 de 425 750,26 € soit 98 614,00 € au bénéfice de TSR et 327 136,26 € au bénéfice des 9 membres du GIE ACTIV'.

Pour ce qui concerne les dépenses non réalisées, cela concerne :

- Pour TSR, la non réalisation de prestations de contrôle ou de transfert de fonds pour un total de 38 712,66 €.
- Pour le GIE ACTIV', la traduction financière de l'économie réalisée du fait des kilomètres non réalisés (907 486 km non réalisés de mars à juin 2020).

Sur ce dernier point, le GIE ACTIV' a fait valoir, par courrier du 26 janvier 2021, des arguments qui plaident en faveur d'une réfaction sur la contribution financière forfaitaire qui, compte tenu de conditions très particulières de la gestion des effets de la crise sanitaire, déroge aux dispositions de l'article 16 du contrat de Délégation de Service Public. Sur ces bases, la réfaction en question, actée dans l'avenant N° 7, est de 586 664 €.

Au global, l'ensemble de ces éléments ont comme impact une augmentation de la contribution financière forfaitaire, détaillée ci-après, limitée à la somme de 10 260,36 € :

IMPACT DE LA CRISE COVID

(A)	Recettes non perçues - mars à juin	994 433,82 €
(B)	Dépenses supplémentaires liées aux mesures COVID	66 953,47 €
(C)	Aides de l'Etat - chômage partiel	425 750,26 €
(D)	Dépenses non réalisées *incluant les économies liées aux km commerciaux non réalisés*	625 376,66 €
	Impact sur la contribution financière forfaitaire (A+B-C-D)	**10 260,36 €**

La Région Réunion et le groupement CAP'RUN ont acté, dans le cadre de l'avenant N°7, de ramener cette variation de la CFF à 0 €. Sur ces bases, l'année 2020 se solde par les données suivantes qui permettent de déterminer le montant de la contribution forfaitaire versée par la collectivité :

DEPENSES FORFAITAIRES :

- Indexation comprise (cf ci-après) : 26 621 330,50 € HT contre 26 669 169,20 € HT en 2019 soit une diminution de à 0,18 %.

RECETTES :

- **Objectifs de recettes contractuels corrigé par avenant N° 7** 4 561 980,78 € HT (5 556 414,60 - 994 433,82)

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

AUTRES ELEMENTS IMPACTANT LA CFF :

- Dépenses non engagées sur le plan Marketing 2020 : - 41 480,79 € HT
- Dépenses non réalisées : - 625 376,66 € HT
- Aides de l'état (chômage partiel) : - 425 750,26 € HT
- Dépenses supplémentaires : + 66 953,47 € HT
- Ajustement impacts COVID-19 : - 10 260,36 € HT
- Régularisation taxe sur les salaires 2020 : - 8 723,46 € HT

CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITE : 21 014 711,65 € HT

INDEXATION DES DEPENSES FORFAITAIRES :

Le calcul de la contribution forfaitaire à verser par la collectivité prend en compte l'impact de l'indexation des dépenses forfaitaires tel que prévu à l'article 60 de la convention de Délégation de Service Public.

Le coefficient annuel de révision qui s'applique pour le groupement CAP'RUN est le suivant :

Cn = 0,1 + 0,17 (Gn/G0) + 0,10 (Mn/M0) + 0,11 (Pn/P0) + 0,10 (Rn/R0) + 0,42 (Sn/S0).

Dans le détail, une formule spécifique s'applique aux deux co-traitants :

Pour le GIE ACTIV' :

Cn = 0,1 + 0,2372 (Gn/G0) + 0,1327 (Mn/M0) + 0,0569 (Pn/P0) + 0,1329 (Rn/R0) + 0,3403 (Sn/S0).

Pour TSR :

Cn = 0,1 + 0,25 (Pn/Po) + 0,65 (Sn/So)

Formules dans laquelle :

- G = Indice Gazole, prix du litre de gasoil à la pompe à la Réunion (source arrêté Préfectoral),
- M = Indice Autobus et Autocars, identifiant INSEE 001653206, remplacé par la série équivalente 010535349.
- P = Indice Services, identifiant INSEE 0641339, remplacé par la série équivalente 001769685.
- R = Indice Entretien et réparation, identifiant INSEE 000638814, remplacé par la série équivalente 001764109.
- S = Indice Salaires Transports, identifiant INSEE 001567433, remplacé par la série équivalente 010562720.

Les termes Go, Mo, Po, Ro, So correspondent aux valeurs de référence.

Les valeurs de l'année 2019 comparativement à celles de référence sont les suivantes :

INDICES	Indices "o"	Indices "n"
	août-13	déc.-20
G	1,2383	0,9792
M	104,50	110,49
P	97,87	105,65
R	96,18	111,30
S	109,10	118,94
coefficient	1,00000	1,03248

Sur la base de la valeur de ces indices, le coefficient applicable au GME CAP'RUN pour l'année 2020 est de 1,03248.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE



9
INVESTISSEMENTS





Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

9 INVESTISSEMENTS

9.1 Inventaires mis à jour

VOLET EXPLOITATION (MATÉRIEL ROULANT)

Au 31 décembre 2020, le parc de véhicules affectés au réseau Car Jaune est composé de 107 véhicules dont 23 rattachés à l'inventaire A et 84 rattachés à l'inventaire B.

L'inventaire « A » correspond au matériel roulant acquis par l'Autorité Organisatrice et mis à disposition du délégataire, l'inventaire « B » correspond au matériel roulant acquis directement par le délégataire.

La liste complète des véhicules est la suivante :

N°	Immatriculation	Kms au 30/12/20	Inventaire A ou B	Type	Nb places assis Cond. Compris	Date 1ère Immat.	Age du véhicule	Marque - Modèle
1	DN-057-KG	163 145	B	Wing	24	21/01/2015	5,95	IVECO - INDCAR
2	DN-415-KX	163 377	B	Wing	24	22/01/2015	5,95	IVECO - INDCAR
3	DN-684-KX	432 626	B	Wing	24	22/01/2015	5,95	IVECO - INDCAR
4	FK-701-RR	163 145	B	ISUZU VISIGO	43	07/10/2019	1,24	ANADOLU ISUZU
5	FK-769-RR	163 377	B	ISUZU VISIGO	43	07/10/2019	1,24	ANADOLU ISUZU
6	BE-906-WT	862 647	B	Intouro	60	17/12/2010	10,05	MERCEDES BENZ
7	CN-638-NH	526 625	B	Intouro	56	04/12/2012	8,08	MERCEDES BENZ
8	DN-199-KZ	305 591	B	Wing	24	22/01/2015	5,95	IVECO - INDCAR
9	DN-385-KZ	239 642	B	Wing	24	22/01/2015	5,95	IVECO - INDCAR
10	DN-978-KY	338 668	B	Wing	24	22/01/2015	5,95	IVECO - INDCAR
11	DP-054-NY	438 042	B	Crossway LE 12.10	50	05/03/2015	5,83	IVECO - BUS
12	DP-205-YP	726 939	B	Crossway LE 12.10	50	19/03/2015	5,79	IVECO - BUS
13	DP-509-CH	770 657	B	Crossway LE 13M	54	17/02/2015	5,87	IVECO - BUS
14	DP-514-YQ	683 423	B	Crossway LE 12.10	50	19/03/2015	5,79	IVECO - BUS
15	DP-932-NW	872 890	B	Crossway LE 13M	54	05/03/2015	5,83	IVECO - BUS
16	EK-875-AK	496 415	A	Crossway LE 12.10	50	14/02/2017	3,88	IVECO - BUS
17	EM-557-EY	464 559	A	Crossway LE 12.10	50	04/05/2017	3,66	IVECO - BUS
18	FL-618-EA	124 156	B	ISUZU VISIGO	43	29/10/2019	1,18	ISUZU
19	FL-699-EA	49 344	B	ISUZU VISIGO	43	29/10/2019	1,18	ANADOLU ISUZU

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

N°	Immatriculation	Kms au 30/12/20	Inventaire A ou B	Type	Nb places assis Cond. Compris	Da... Immat.	... véhicule	Marque - Modèle
20	FL-754-EA	128 974	B	ISUZU VISIGO	43	29/10/2019	1,18	ISUZU
21	BE-028-WQ	767 899	B	Intouro	60	17/12/2010	10,05	MERCEDES BENZ
22	BE-374-WQ	694 556	B	Intouro	60	17/12/2010	10,05	MERCEDES BENZ
23	BE-670-WP	566 588	B	Intouro	60	17/12/2010	10,05	MERCEDES BENZ
24	DN-138-MV	481 957	B	Crossway LE 12.10	50	26/01/2015	5,93	IVECO - BUS
25	DP-180-NS	638 906	B	Crossway LE 13M	54	05/03/2015	5,83	IVECO - BUS
26	DP-668-NT	518 103	B	Crossway LE 12.10	50	05/03/2015	5,83	IVECO - BUS
27	DP-699-CH	628 316	B	Crossway LE 13M	54	17/02/2015	5,87	IVECO - BUS
28	DP-838-NQ	748 424	B	Crossway LE 13M	54	05/03/2015	5,83	IVECO - BUS
29	DP-928-CH	569 759	B	Crossway LE 13M	54	17/02/2015	5,87	IVECO - BUS
30	DQ-096-GJ	445 024	B	Crossway LE 12.10	50	30/03/2015	5,76	IVECO - BUS
31	DS-755-EA	489 372	B	Crossway LE 12.10	50	09/06/2015	5,57	IVECO - BUS
32	DV-709-QJ	253 001	B	Wing	24	11/09/2015	5,31	IVECO - INDCAR
33	EK-825-AK	317 686	A	Crossway LE 12.10	50	14/02/2017	3,88	IVECO - BUS
34	EM-631-EY	370 352	A	Crossway LE 12.10	50	04/05/2017	3,66	IVECO - BUS
35	EM-668-EY	340 180	A	Crossway LE 12.10	50	04/05/2017	3,66	IVECO - BUS
36	FA 336 YM	252 650	A	Crossway LE 12,10		09/10/2018	2,23	IVECO - BUS
37	FK-443-XG	131 425	A	SETRA 531 DT	95	16/10/2019	1,21	SETRA
38	FK-445-XK	121 810	B	ISUZU VISIGO	43	16/10/2019	1,21	ANADOLU ISUZU
39	DR-104-GY	632 686	B	Crossway LE 12.10	50	06/05/2015	5,66	IVECO - BUS
40	DR-601-GX	271 494	B	Wing		06/05/2015	5,66	IVECO - INDCAR
41	DR-769-GX	597 901	B	Crossway LE 13M	54	06/05/2015	5,66	IVECO - BUS
42	DR-838-GX	178 572	B	Wing	24	06/05/2015	5,66	IVECO - INDCAR
43	DR-903-GX	655 357	B	Crossway LE 13M	54	06/05/2015	5,66	IVECO - BUS
44	DR-985-GX	671 104	B	Crossway LE 13M	54	06/05/2015	5,66	IVECO - BUS
45	EK-379-AY	482 741	A	Crossway LE 12.10	50	15/02/2017	3,88	IVECO - BUS
46	FK-539-XK	106 478	B	ISUZU VISIGO	43	16/10/2019	1,21	ANADOLU ISUZU

CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

N°	Immatriculation	Kms au 30/12/20	Inventaire A ou B	Type	Nb places assis Cond. Compris	Da... Immat.	... véhicule	Marque - Modèle
47	CV-692-TT	282 784	B	Tourmalin	61	13/06/2013	7,56	TEMSA DITRICH CAREBUS
48	DQ-005-AL	405 663	B	Crossway LE 13M	54	23/03/2015	5,78	IVECO - BUS
49	DQ-293-AL	452 359	B	Crossway LE 12.10	50	23/03/2015	5,78	IVECO - BUS
50	DQ-451-AL	574 413	B	Crossway LE 12.10	50	23/03/2015	5,78	IVECO - BUS
51	DQ-732-AL	332 675	B	Crossway LE 13M	54	23/03/2015	5,78	IVECO - BUS
52	EK-373-AY	307 451	A	Crossway LE 12.10	50	15/02/2017	3,88	IVECO - BUS
53	FA 340 YM	125 133	A	Crossway LE 12,10		09/10/2018	2,23	IVECO - BUS
54	CP-070-TY	403 059	B	Tourmalin	61	14/01/2013	7,97	TEMSA DITRICH CAREBUS
55	DQ-008-BN	430 590	B	Crossway LE 13M	54	24/03/2015	5,78	IVECO - BUS
56	DQ-359-BN	363 512	B	Crossway LE 13M	54	24/03/2015	5,78	IVECO - BUS
57	DQ-512-BP	322 778	B	Wing	24	24/03/2015	5,78	IVECO - INDCAR
58	DQ-665-BN	407 362	B	Crossway LE 13M	54	24/03/2015	5,78	IVECO - BUS
59	EK-377-AY	261 393	A	Crossway LE 12.10	50	15/02/2017	3,88	IVECO - BUS
60	FK-129-BQ	128 031	B	ISUZU VISIGO	43	13/09/2019	1,30	ANADOLU ISUZU
61	DN-064-MR	236 777	B	Wing	24	26/01/2015	5,93	IVECO - INDCAR
62	DN-298-MR	255 919	B	Wing	24	26/01/2015	5,93	IVECO - INDCAR
63	DP-006-RH	523 995	B	Crossway LE 13M	54	10/03/2015	5,82	IVECO - BUS
64	DP-142-RJ	638 100	B	Crossway LE 13M	54	10/03/2015	5,82	IVECO - BUS
65	DP-146-RK	587 854	B	Crossway LE 13M	54	10/03/2015	5,82	IVECO - BUS
66	DP-484-GM	226 753	B	Wing		24/02/2015	5,85	IVECO - INDCAR
67	DP-623-RJ	623 233	B	Crossway LE 13M	54	10/03/2015	5,82	IVECO - BUS
68	DP-680-GM	213 799	B	Wing	24	24/02/2015	5,85	IVECO - INDCAR
69	DP-918-RF	608 708	B	Crossway LE 13M	54	10/03/2015	5,82	IVECO - BUS
70	DP-966-RJ	555 290	B	Crossway LE 13M	54	10/03/2015	5,82	IVECO - BUS
71	DQ-095-EJ	559 779	B	Crossway LE 13M	54	27/03/2015	5,77	IVECO - BUS
72	DQ-199-EH	733 237	B	Crossway LE 13M	54	27/03/2015	5,77	IVECO - BUS
73	DQ-430-EJ	589 915	B	Crossway LE 13M	54	27/03/2015	5,77	IVECO - BUS

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

N°	Immatriculation	Kms au 30/12/20	Inventaire A ou B	Type	Nb places assis Cond. Compris	Da... Immat.	... véhicule	Marque - Modèle
74	DQ-557-FY	588 978	B	Crossway LE 13M	54	30/03/2015	5,76	IVECO - BUS
75	DQ-694-EH	578 104	B	Crossway LE 13M	54	27/03/2015	5,77	IVECO - BUS
76	DQ-894-EJ	659 784	B	Crossway LE 13M	54	27/03/2015	5,77	IVECO - BUS
77	EK-382-AY	342 623	A	Crossway LE 12.10	50	15/02/2017	3,88	IVECO - BUS
78	EK-384-AY	373 022	A	Crossway LE 12.10	50	15/02/2017	3,88	IVECO - BUS
79	EK-390-AY	408 975	A	Crossway LE 12.10	50	15/02/2017	3,88	IVECO - BUS
80	EM-715-EY	381 562	A	Crossway LE 12.10	50	04/05/2017	3,66	IVECO - BUS
81	EM-760-EY	397 314	A	Crossway LE 12.10	50	04/05/2017	3,66	IVECO - BUS
82	FK-368-XK	141 635	B	ISUZU VISIGO	43	16/10/2019	1,21	ANADOLU ISUZU
83	FK-449-XG	149 360	A	SETRA 531 DT	95	16/10/2019	1,21	SETRA
84	DQ-032-PH	484 739	B	Crossway LE 13M	54	10/04/2015	5,73	IVECO - BUS
85	DQ-097-PH	524 042	B	Crossway LE 13M	54	10/04/2015	5,73	IVECO - BUS
86	DQ-118-PH	449 903	B	Crossway LE 13M	54	10/04/2015	5,73	IVECO - BUS
87	DQ-122-PH	538 042	B	Crossway LE 13M	54	10/04/2015	5,73	IVECO - BUS
88	DQ-125-PH	501 206	B	Crossway LE 13M	54	10/04/2015	5,73	IVECO - BUS
89	DQ-128-PH	547 444	B	Crossway LE 13M	54	10/04/2015	5,73	IVECO - BUS
90	DQ-129-PH	540 558	B	Crossway LE 13M	54	10/04/2015	5,73	IVECO - BUS
91	DQ-134-PH	498 609	B	Crossway LE 13M	54	10/04/2015	5,73	IVECO - BUS
92	DQ-135-PH	578 073	B	Crossway LE 13M	54	10/04/2015	5,73	IVECO - BUS
93	DQ-137-PH	597 733	B	Crossway LE 12.10	50	10/04/2015	5,73	IVECO - BUS
94	DQ-138-PH	528 502	B	Crossway LE 13M	54	10/04/2015	5,73	IVECO - BUS
95	DQ-142-PH	534 891	B	Crossway LE 13M	54	10/04/2015	5,73	IVECO - BUS
96	DQ-230-PH	268 286	B	Wing	24	10/04/2015	5,73	IVECO - INDCAR
97	DQ-267-PH	63 038	B	Wing	24	10/04/2015	5,73	IVECO - INDCAR
98	DQ-346-PH	592 867	B	Crossway LE 12.10	50	10/04/2015	5,73	IVECO - BUS
99	DQ-448-PH	118 858	B	Wing	24	10/04/2015	5,73	IVECO - INDCAR
100	DQ-539-PH	187 922	B	Wing	24	10/04/2015	5,73	IVECO - INDCAR

CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

N°	Immatriculation	Kms au 30/12/20	Inventaire A ou B	Type	Nb places assis Cond. Compris	Da... Immat.	... véhicule	Marque - Modèle
101	EK-351-MV	265 611	A	Setra	79	03/03/2017	3,83	SETRA
102	EK-392-AY	422 913	A	Crossway LE 12.10	50	15/02/2017	3,88	IVECO - BUS
103	EK-399-AY	423 312	A	Crossway LE 12.10	50	15/02/2017	NS	IVECO - BUS
104	FK-453-XG	96 768	A	SETRA 531 DT	95	16/10/2019	1,21	SETRA
105	FN 555 GD	83 150	B	ISUZU VISIGO	43	27/01/2020	0,93	ANADOLU ISUZU
106	EK-369-AY	328 864	A	Crossway LE 10,80 M	42	15/02/2017	3,88	IVECO - BUS
107	EK-821-AL	419 988	A	Crossway LE 10,80 M	42	14/02/2017	3,88	IVECO - BUS

VOLET GESTION (MATÉRIEL AU SOL)

RECENSEMENT MATERIELS 2020

Type	Désignation	SIEGE	GARE					TOTAL
			St Pierre	St Joseph	St Denis	St Benoit	Autres	
Annonce sonnore + sono	Totem		3	1	1	1	2	8
	Kiosk			/	1	1	2	4
	Ampli		**1**	**/**	**1**	**1**		**3**
	Tuner		**1**	**/**	**1**	**1**		**3**
	Micro		**1**	**/**	**1**	**1**		**3**
	Haut Parleur		**6**	**5**	**4**	**8**		**23**
Horloge			**9**	**4**	**2**	**4**		**19**
Matériels billetterie	**TPV écran tactile**	**4**	**2**	**/**	**2**	**2**	**9**	**19**
	Imprimante thermique Epson TM-T20II	**3**	**1**		**1**	**2**	**2**	**9**
	Onduleur	**1**	**2**	**1**	**2**	**2**	**7**	**15**
	Imprimante à carte	**3**	**2**	**1**	**2**	**2**	**9**	**19**
	Valideur	**/**						**/**
	Scanner	**6**						**6**
	TPVS	**/**						**/**
	PDA	**/**						**/**
	CIBLE	**4**	**2**	**1**	**2**	**2**	**9**	**20**
	WEBCAM	**2**	**2**	**/**	**2**	**2**	**9**	**17**

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

9.2 Etat des variations du patrimoine immobilier intervenu dans le cadre du contrat

Il n'y a pas eu de variation du patrimoine immobilier en 2020.

9.3 Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué

Les Véhicules :

Concernant les 107 véhicules mentionnés au point 9.1, présents à l'inventaire au 31 décembre 2020, douze véhicules de type Wing rattachés à l'inventaire B ne sont plus en état de rouler. Dix d'entre eux devraient être désaffectés du réseau Car Jaune début 2021 et repris, conformément aux dispositions de l'article 8.4.2 du contrat de Délégation de Service Public, par la Région Réunion

Les éléments d'équipement des véhicules (SAEIV, billettique et vidéo surveillance) :

Les 3 tableaux ci-dessous présentent dans le détail l'ensemble des équipements embarqués déployés, au 31 décembre 2019, sur le parc de véhicules Car Jaune. En synthèse, nous comptabilisons :

- Pour la billettique : 107 PDA avec socles, 103 lecteurs 2D et 5 valideurs
- Pour le Système d'Aide à l'Exploitation et l'Information Voyageurs : 87 IHMI et 161 écrans.
- Pour la vidéo surveillance : 88 enregistreurs, 93 disques durs et 246 caméras

N°	Immatriculation	Kms au 30/12/20	Inventaire A ou B	Type	Nb places assis Cond. Compris	Date 1ère Immat.	Age du véhicule	Marque - Modèle
1	DN-057-KG	163,145	B	Wing	24	21/01/2015	5.95	IVECO - INDCAR
2	DN-415-KX	163,377	B	Wing	24	22/01/2015	5.95	IVECO - INDCAR
3	DN-684-KX	432,626	B	Wing	24	22/01/2015	5.95	IVECO - INDCAR
4	FK-701-RR	163,145	B	ISUZU VISIGO	43	07/10/2019	1.24	ANADOLU ISUZU
5	FK-769-RR	163,377	B	ISUZU VISIGO	43	07/10/2019	1.24	ANADOLU ISUZU
6	BE-906-WT	862,647	B	Intouro	60	17/12/2010	10.05	MERCEDES BENZ
7	CN-638-NH	526,625	B	Intouro	56	04/12/2012	8.08	MERCEDES BENZ
8	DN-199-KZ	305,591	B	Wing	24	22/01/2015	5.95	IVECO - INDCAR
9	DN-385-KZ	239,642	B	Wing	24	22/01/2015	5.95	IVECO - INDCAR
10	DN-978-KY	338,668	B	Wing	24	22/01/2015	5.95	IVECO - INDCAR
11	DP-054-NY	438,042	B	Crossway LE 12.10	50	05/03/2015	5.83	IVECO - BUS
12	DP-205-YP	726,939	B	Crossway LE 12.10	50	19/03/2015	5.79	IVECO - BUS
13	DP-509-CH	770,657	B	Crossway LE 13M	54	17/02/2015	5.87	IVECO - BUS
14	DP-514-YQ	683,423	B	Crossway LE 12.10	50	19/03/2015	5.79	IVECO - BUS
15	DP-932-NW	872,890	B	Crossway LE 13M	54	05/03/2015	5.83	IVECO - BUS
16	EK-875-AK	496,415	A	Crossway LE 12.10	50	14/02/2017	3.88	IVECO - BUS
17	EM-557-EY	464,559	A	Crossway LE 12.10	50	04/05/2017	3.66	IVECO - BUS
18	FL-618-EA	124,156	B	ISUZU VISIGO	43	29/10/2019	1.18	ISUZU
19	FL-699-EA	49,344	B	ISUZU VISIGO	43	29/10/2019	1.18	ANADOLU ISUZU
20	FL-754-EA	128,974	B	ISUZU VISIGO	43	29/10/2019	1.18	ISUZU

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

N°	Immatriculation	Kms au 30/12/20	Inventaire A ou B	Type	Nb places assis Cond. Compris	Date 1ère Immat.	Age véhicule	
21	BE-028-WQ	767,899	B	Intouro	60	17/12/2010	10.05	MERCEDES BENZ
22	BE-374-WQ	694,556	B	Intouro	60	17/12/2010	10.05	MERCEDES BENZ
23	BE-670-WP	566,588	B	Intouro	60	17/12/2010	10.05	MERCEDES BENZ
24	DN-138-MV	481,957	B	Crossway LE 12.10	50	26/01/2015	5.93	IVECO - BUS
25	DP-180-NS	638,906	B	Crossway LE 13M	54	05/03/2015	5.83	IVECO - BUS
26	DP-668-NT	518,103	B	Crossway LE 12.10	50	05/03/2015	5.83	IVECO - BUS
27	DP-699-CH	628,316	B	Crossway LE 13M	54	17/02/2015	5.87	IVECO - BUS
28	DP-838-NQ	748,424	B	Crossway LE 13M	54	05/03/2015	5.83	IVECO - BUS
29	DP-928-CH	569,759	B	Crossway LE 13M	54	17/02/2015	5.87	IVECO - BUS
30	DQ-096-GJ	445,024	B	Crossway LE 12.10	50	30/03/2015	5.76	IVECO - BUS
31	DS-755-EA	489,372	B	Crossway LE 12.10	50	09/06/2015	5.57	IVECO - BUS
32	DV-709-QJ	253,001	B	Wing	24	11/09/2015	5.31	IVECO - INDCAR
33	EK-825-AK	317,686	A	Crossway LE 12.10	50	14/02/2017	3.88	IVECO - BUS
34	EM-631-EY	370,352	A	Crossway LE 12.10	50	04/05/2017	3.66	IVECO - BUS
35	EM-668-EY	340,180	A	Crossway LE 12.10	50	04/05/2017	3.66	IVECO - BUS
36	FA 336 YM	252,650	A	Crossway LE 12,10		09/10/2018	2.23	IVECO - BUS
37	FK-443-XG	131,425	A	SETRA 531 DT	95	16/10/2019	1.21	SETRA
38	FK-445-XK	121,810	B	ISUZU VISIGO	43	16/10/2019	1.21	ANADOLU ISUZU
39	DR-104-GY	632,686	B	Crossway LE 12.10	50	06/05/2015	5.66	IVECO - BUS
40	DR-601-GX	271,494	B	Wing		06/05/2015	5.66	IVECO - INDCAR
41	DR-769-GX	597,901	B	Crossway LE 13M	54	06/05/2015	5.66	IVECO - BUS
42	DR-838-GX	178,572	B	Wing	24	06/05/2015	5.66	IVECO - INDCAR
43	DR-903-GX	655,357	B	Crossway LE 13M	54	06/05/2015	5.66	IVECO - BUS
44	DR-985-GX	671,104	B	Crossway LE 13M	54	06/05/2015	5.66	IVECO - BUS
45	EK-379-AY	482,741	A	Crossway LE 12.10	50	15/02/2017	3.88	IVECO - BUS
46	FK-539-XK	106,478	B	ISUZU VISIGO	43	16/10/2019	1.21	ANADOLU ISUZU
47	CV-692-TT	282,784	B	Tourmalin	61	13/06/2013	7.56	TEMSA DITRICH CAREBUS
48	DQ-005-AL	405,663	B	Crossway LE 13M	54	23/03/2015	5.78	IVECO - BUS
49	DQ-293-AL	452,359	B	Crossway LE 12.10	50	23/03/2015	5.78	IVECO - BUS
50	DQ-451-AL	574,413	B	Crossway LE 12.10	50	23/03/2015	5.78	IVECO - BUS
51	DQ-732-AL	332,675	B	Crossway LE 13M	54	23/03/2015	5.78	IVECO - BUS
52	EK-373-AY	307,451	A	Crossway LE 12.10	50	15/02/2017	3.88	IVECO - BUS
53	FA 340 YM	125,133	A	Crossway LE 12,10		09/10/2018	2.23	IVECO - BUS

20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

N°	Immatriculation	Kms au 30/12/20	Inventaire A ou B	Type	Nb places assis Cond. Compris	Date 1ère Immat.	Age véhicule	
54	CP-070-TY	403,059	B	Tourmalin	61	14/01/2013	7.97	TEMSA DITRICH CAREBUS
55	DQ-008-BN	430,590	B	Crossway LE 13M	54	24/03/2015	5.78	IVECO - BUS
56	DQ-359-BN	363,512	B	Crossway LE 13M	54	24/03/2015	5.78	IVECO - BUS
57	DQ-512-BP	322,778	B	Wing	24	24/03/2015	5.78	IVECO - INDCAR
58	DQ-665-BN	407,362	B	Crossway LE 13M	54	24/03/2015	5.78	IVECO - BUS
59	EK-377-AY	261,393	A	Crossway LE 12.10	50	15/02/2017	3.88	IVECO - BUS
60	FK-129-BQ	128,031	B	ISUZU VISIGO	43	13/09/2019	1.3	ANADOLU ISUZU
61	DN-064-MR	236,777	B	Wing	24	26/01/2015	5.93	IVECO - INDCAR
62	DN-298-MR	255,919	B	Wing	24	26/01/2015	5.93	IVECO - INDCAR
63	DP-006-RH	523,995	B	Crossway LE 13M	54	10/03/2015	5.82	IVECO - BUS
64	DP-142-RJ	638,100	B	Crossway LE 13M	54	10/03/2015	5.82	IVECO - BUS
65	DP-146-RK	587,854	B	Crossway LE 13M	54	10/03/2015	5.82	IVECO - BUS
66	DP-484-GM	226,753	B	Wing		24/02/2015	5.85	IVECO - INDCAR
67	DP-623-RJ	623,233	B	Crossway LE 13M	54	10/03/2015	5.82	IVECO - BUS
68	DP-680-GM	213,799	B	Wing	24	24/02/2015	5.85	IVECO - INDCAR
69	DP-918-RF	608,708	B	Crossway LE 13M	54	10/03/2015	5.82	IVECO - BUS
70	DP-966-RJ	555,290	B	Crossway LE 13M	54	10/03/2015	5.82	IVECO - BUS
71	DQ-095-EJ	559,779	B	Crossway LE 13M	54	27/03/2015	5.77	IVECO - BUS
72	DQ-199-EH	733,237	B	Crossway LE 13M	54	27/03/2015	5.77	IVECO - BUS
73	DQ-430-EJ	589,915	B	Crossway LE 13M	54	27/03/2015	5.77	IVECO - BUS
74	DQ-557-FY	588,978	B	Crossway LE 13M	54	30/03/2015	5.76	IVECO - BUS
75	DQ-694-EH	578,104	B	Crossway LE 13M	54	27/03/2015	5.77	IVECO - BUS
76	DQ-894-EJ	659,784	B	Crossway LE 13M	54	27/03/2015	5.77	IVECO - BUS
77	EK-382-AY	342,623	A	Crossway LE 12.10	50	15/02/2017	3.88	IVECO - BUS
78	EK-384-AY	373,022	A	Crossway LE 12.10	50	15/02/2017	3.88	IVECO - BUS
79	EK-390-AY	408,975	A	Crossway LE 12.10	50	15/02/2017	3.88	IVECO - BUS
80	EM-715-EY	381,562	A	Crossway LE 12.10	50	04/05/2017	3.66	IVECO - BUS
81	EM-760-EY	397,314	A	Crossway LE 12.10	50	04/05/2017	3.66	IVECO - BUS
82	FK-368-XK	141,635	B	ISUZU VISIGO	43	16/10/2019	1.21	ANADOLU ISUZU
83	FK-449-XG	149,360	A	SETRA 531 DT	95	16/10/2019	1.21	SETRA
84	DQ-032-PH	484,739	B	Crossway LE 13M	54	10/04/2015	5.73	IVECO - BUS
85	DQ-097-PH	524,042	B	Crossway LE 13M	54	10/04/2015	5.73	IVECO - BUS
86	DQ-118-PH	449,903	B	Crossway LE 13M	54	10/04/2015	5.73	IVECO - BUS
87	DQ-122-PH	538,042	B	Crossway LE 13M	54	10/04/2015	5.73	IVECO - BUS

CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

N°	Immatriculation	Kms au 30/12/20	Inventaire A ou B	Type	Nb places assis Cond. Compris	Date 1ère Immat.	Age véhicule	
88	DQ-125-PH	501,206	B	Crossway LE 13M	54	10/04/2015	5.73	IVECO - BUS
89	DQ-128-PH	547,444	B	Crossway LE 13M	54	10/04/2015	5.73	IVECO - BUS
90	DQ-129-PH	540,558	B	Crossway LE 13M	54	10/04/2015	5.73	IVECO - BUS
91	DQ-134-PH	498,609	B	Crossway LE 13M	54	10/04/2015	5.73	IVECO - BUS
92	DQ-135-PH	578,073	B	Crossway LE 13M	54	10/04/2015	5.73	IVECO - BUS
93	DQ-137-PH	597,733	B	Crossway LE 12.10	50	10/04/2015	5.73	IVECO - BUS
94	DQ-138-PH	528,502	B	Crossway LE 13M	54	10/04/2015	5.73	IVECO - BUS
95	DQ-142-PH	534,891	B	Crossway LE 13M	54	10/04/2015	5.73	IVECO - BUS
96	DQ-230-PH	268,286	B	Wing	24	10/04/2015	5.73	IVECO - INDCAR
97	DQ-267-PH	63,038	B	Wing	24	10/04/2015	5.73	IVECO - INDCAR
98	DQ-346-PH	592,867	B	Crossway LE 12.10	50	10/04/2015	5.73	IVECO - BUS
99	DQ-448-PH	118,858	B	Wing	24	10/04/2015	5.73	IVECO - INDCAR
100	DQ-539-PH	187,922	B	Wing	24	10/04/2015	5.73	IVECO - INDCAR
101	EK-351-MV	265,611	A	Setra	79	03/03/2017	3.83	SETRA
102	EK-392-AY	422,913	A	Crossway LE 12.10	50	15/02/2017	3.88	IVECO - BUS
103	EK-399-AY	423,312	A	Crossway LE 12.10	50	15/02/2017	NS	IVECO - BUS
104	FK-453-XG	96,768	A	SETRA 531 DT	95	16/10/2019	1.21	SETRA
105	FN 555 GD	83,150	B	ISUZU VISIGO	43	27/01/2020	0.93	ANADOLU ISUZU
106	EK-369-AY	328,864	A	Crossway LE 10,80 M	42	15/02/2017	3.88	IVECO - BUS
107	EK-821-AL	419,988	A	Crossway LE 10,80 M	42	14/02/2017	3.88	IVECO - BUS

9.4 Détail des investissements réalisés au cours de l'année et la comparaison avec les investissements prévisionnels

Il n'y a eu, au cours de l'année 2020, aucun investissement supplémentaire réalisé étant entendu qu'aucun n'était effectivement prévu.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE



10 AUTRES ELEMENTS FINANCIERS

10.1 Engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel liés à la délégation de service public et nécessaire à la continuité du service public

Aucun engagement à incidence financière n'est intervenu en 2020.



Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE



11
LA QUALITE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

11 LA QUALITE

11.1 Synthèse des contrôles qualités de l'année et actions correctives apportées

Pour rappel, ce dispositif complète les constats faits directement par la Région Réunion et permet la collecte des informations qui remontent quotidiennement en temps réel, via un groupe WathsApp créé spécifiquement à cet effet.

Cela permet aux différents intervenants de notre groupement une meilleure prise en compte des incidents et des dysfonctionnements rencontrés et d'engager les actions correctives nécessaires plus rapidement.

L'ensemble des dysfonctionnements constatés est consigné dans un tableau récapitulatif.

Les données ainsi répertoriées récapitulent :

- L'identification du transporteur concerné (quand il s'agit d'un transporteur).
- La date et l'heure du constat.
- L'immatriculation du véhicule (si c'est un véhicule qui est concerné).
- Le numéro de voyage concerné (le cas échéant).
- L'identification du conducteur (le cas échéant).
- La nature du constat.

Type de relevé	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
Billétique	40	40	18	0	13	11	9	15	32	27	11	12	**228**
Fonctionnment du réseau	29	28	17	0	7	33	47	26	24	38	29	50	**328**
Climatisation	23	27	15	0	1	2	11	8	5	7	7	15	**121**
COVID-19	0	0	1	0	1	4	3	1	1	1	1	1	**14**
Ecran	7	10	5	0	0	1	0	0	2	2	1	1	**29**
Electronique	5	4	1	0	0	3	2	2	4	1	1	3	**26**
Equipement de sécurité	6	4	2	0	0	1	0	0	0	1	0	0	**14**
Equipement intérieur	14	7	6	0	0	0	1	0	2	1	1	2	**34**
Extérieur du véhicule	1	1	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0	**5**
Girouette	4	1	1	0	3	3	1	1	2	7	5	8	**36**
Panne	3	4	6	0	2	5	10	5	5	11	4	3	**58**
Incident /Sécurité sur le réseau	8	10	4	0	3	3	2	4	4	6	4	7	**55**
Siège	3	0	2	0	0	0	0	1	1	0	1	0	**8**
Totem	5	2	1	0	4	2	1	0	0	3	0	0	**18**
Divers	11	7	5	0	2	2	1	4	5	6	1	5	**49**
Total	**159**	**145**	**84**	**0**	**38**	**70**	**88**	**68**	**87**	**111**	**66**	**107**	**1023**

Les signalements sont remontés quotidiennement jusqu'à leur résolution. Il est important de préciser que les signalements relevés sont souvent le fait de dégradations et actes de vandalisme.

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

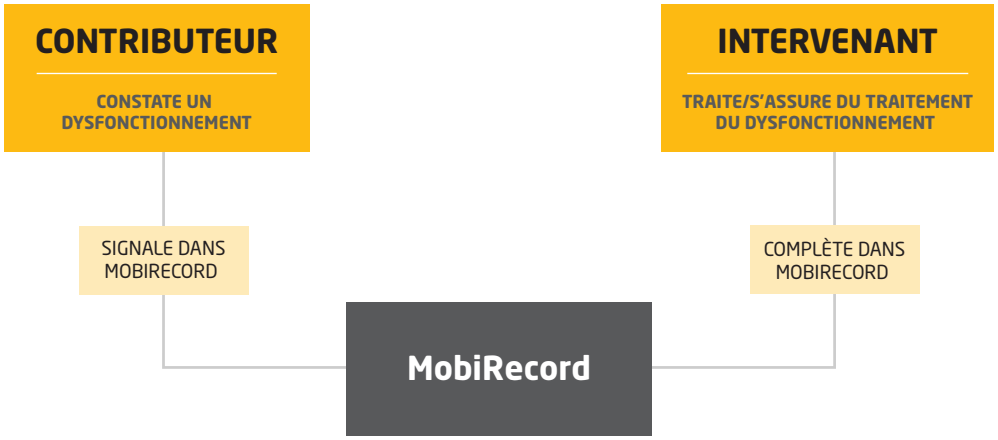
Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

EVOLUTION POUR 2021 : MOBIRECORD

Bien que ce système soit fonctionnel, CAP RUN entend bien se perfectionner et ainsi optimiser et améliorer le suivi et le traitement des incidents et des dysfonctionnements rencontrés sur le réseau grâce à la mise en œuvre d'un outil métier nommé MobiRecord.

MobiRecord est un outil de saisie et de suivi des évènements et des signalements concernant le réseau Car Jaune dont le mode opératoire et le périmètre d'intervention de chacun des acteurs est le suivant :

1



2

SUPERVISEUR — S'ASSURE DU TRAITEMENT DES SIGNALEMENTS DANS MOBIRECORD
EXPORTE LES DONNÉES POUR LES TABLEAUX DE BORD

3

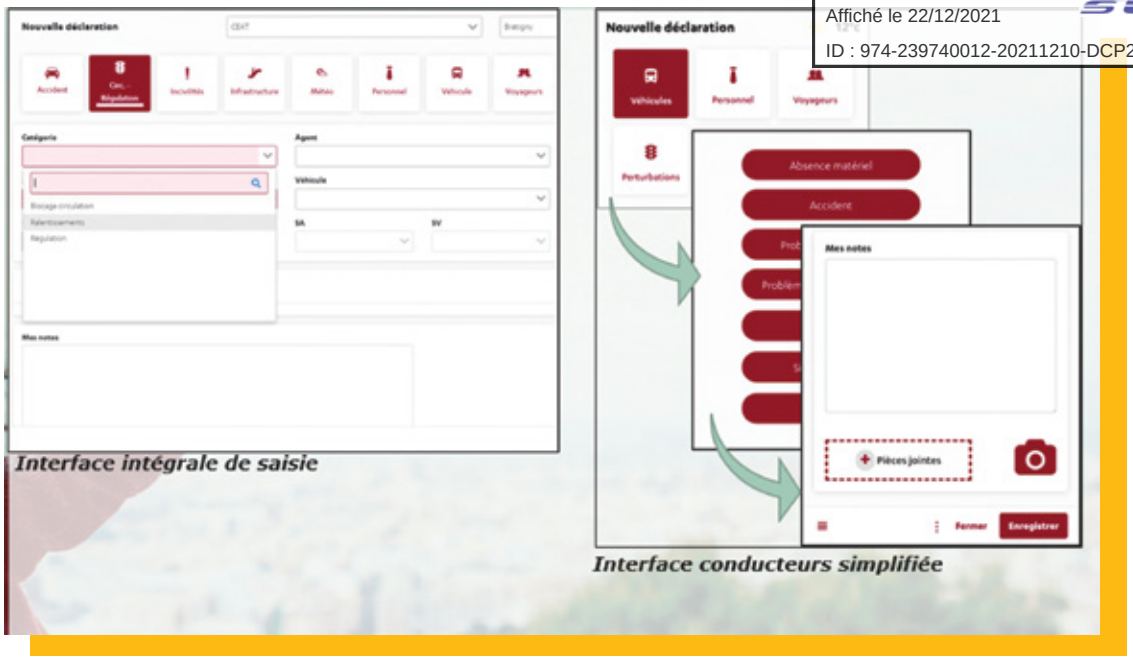
SUPERVISEUR GLOBAL — S'ASSURE DU TRAITEMENT DES SIGNALEMENTS
DANS MOBIRECORD ADMINISTRE L'OUTIL

Les déclarations des évènements et les signalements se font via la page de saisie de l'outil MobiRecord et elles permettront d'indiquer les circonstances de l'évènement, de le qualifier dans une arborescence de causes prédéfinies, et d'en chiffrer l'impact en terme de courses et de kilomètres perdus, ou de retard.

Lors de la saisie, les actions et procédures à suivre sont rappelées à l'opérateur en fonction de l'évènement qu'il déclare, facilitant ainsi l'application des processus.

La saisie est possible en version intégrale avec une interface qui s'adapte au type d'appareil utilisé.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE



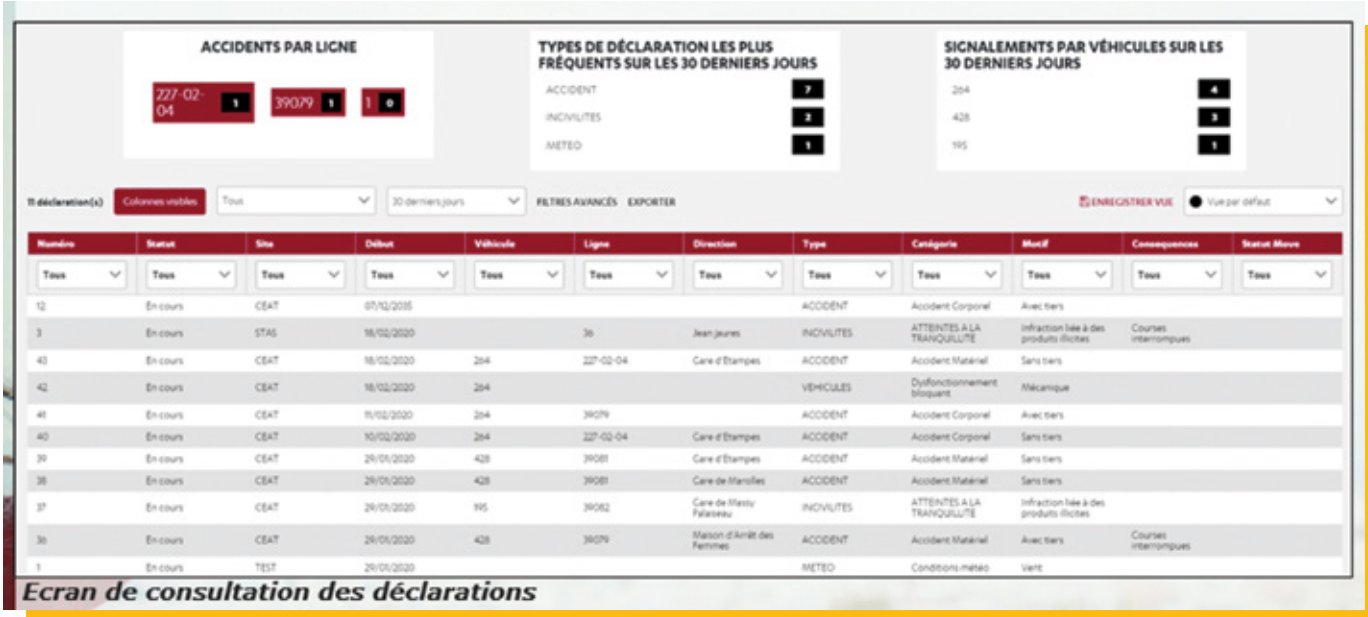
Interface intégrale de saisie

Interface conducteurs simplifiée

Les saisies effectuées par les utilisateurs de l'outil alimenteront une base de données qui permettra de regrouper toutes les informations utiles concernant le réseau.

L'outil MobiRecord simplifiera ainsi la traçabillité des problèmes opérationnels et des dysfonctionnements constatés, la mesure de leurs impacts, et facilitera la communication en interne et en externe de l'ensemble des acteurs du réseau, avec trois objectifs majeurs :

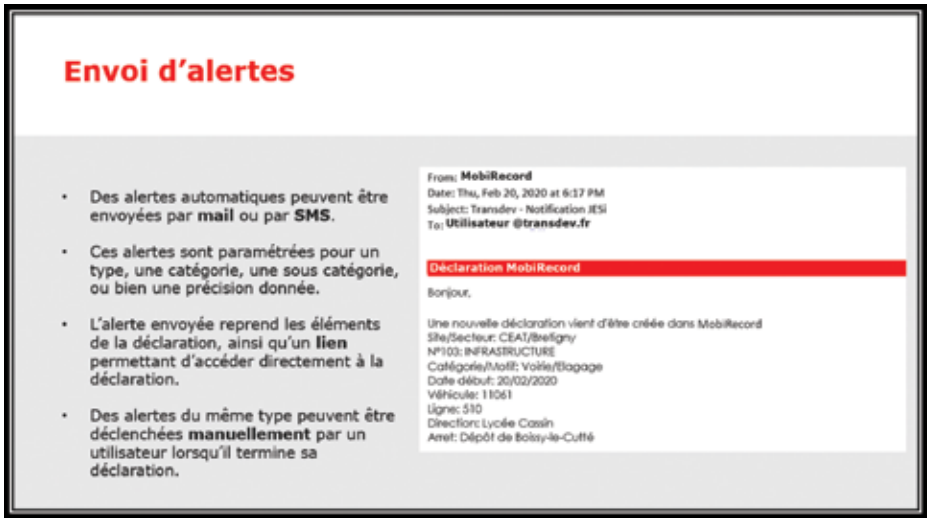
- Rendre compte en temps réel des dysfonctionnements et des impacts sur l'offre
- Résoudre les problèmes et ainsi dimminuer les délais d'intervention
- Soutenir une démarche d'amélioration continue du service offert



Ecran de consultation des déclarations

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE



A l'instar du dispositif précédent, les problèmes opérationnels et les dysfonctionnements constatés seront remontés par courriel sous forme de rappels générés automatiquement via l'outil jusqu'à leur résolution

L'Analyse de l'ensemble des données, des délais de traitement, des impacts en fonction des lignes, des arrêts sera possible via un export Excel.

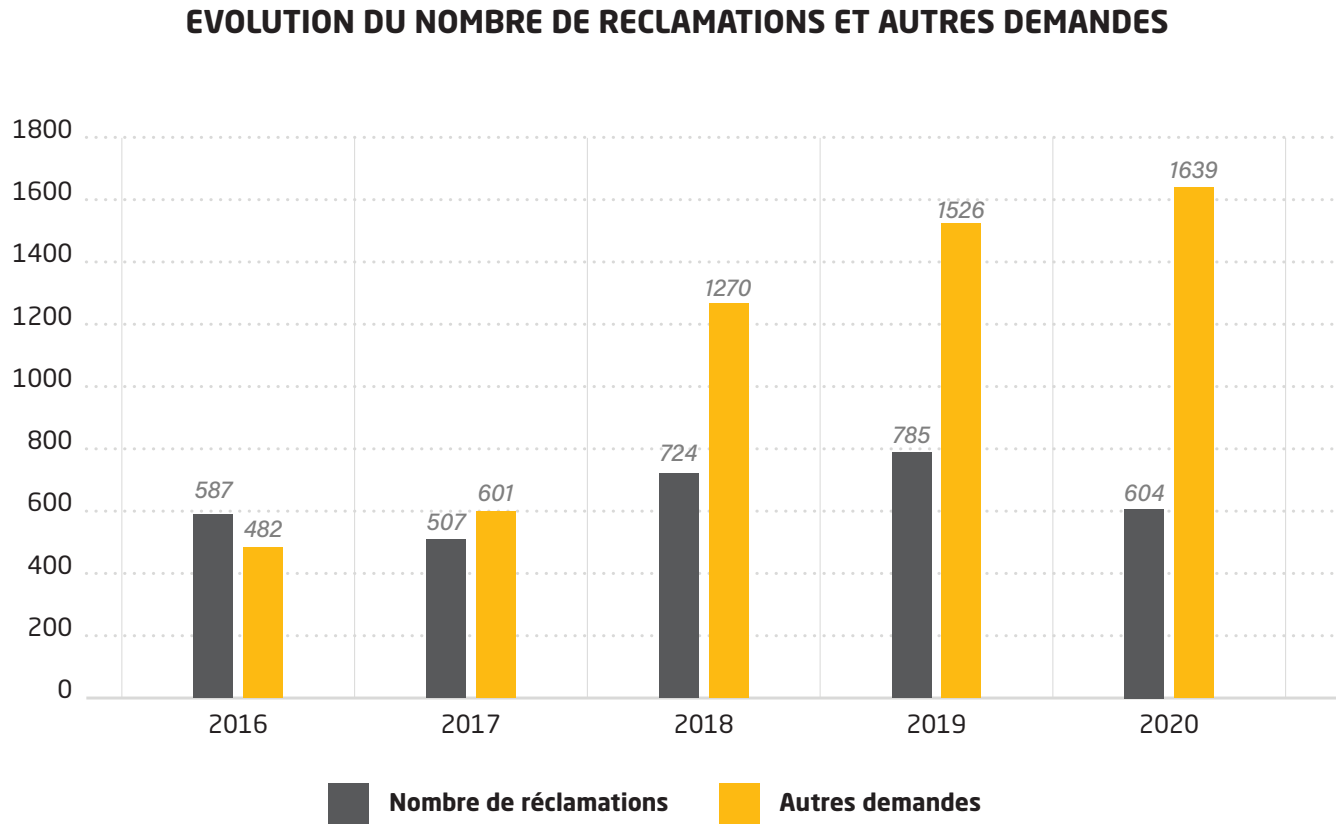
SATISFACTION DES USAGERS DU RÉSEAU

Au regard de la crise sanitaire liée à la propagation du COVID-19 qui a considérablement impacté le fonctionnement des services du réseau Car Jaune, aucune enquête de satisfaction n'a été menée durant l'année 2020.

11.2 Suivi des réclamations et réponses apportées

SUIVI DES RÉCLAMATIONS

Evolution des remontées clients



On note une diminution des réclamations (604 en 2020 - 785 en 2019 et 724 en 2018)

et une augmentation des autres remontées clients (1639 en 2020 – 1526 en 2019 et 1270 en 2018)

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Répartition des remontées par mois

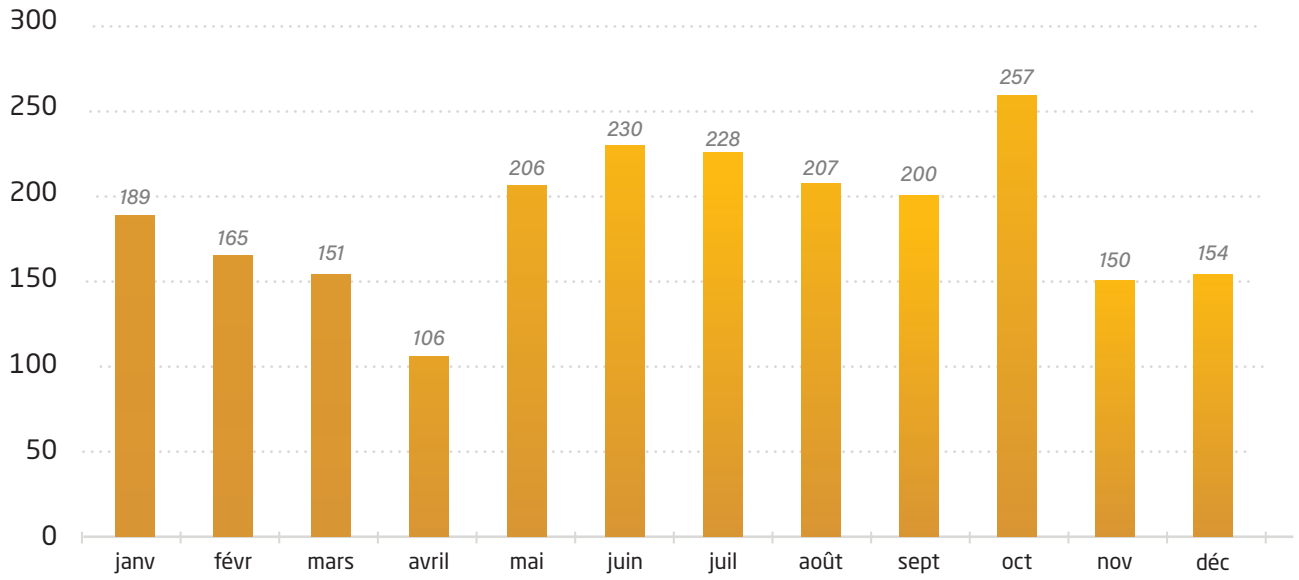
Légère diminution des remontées clients en 2020

2243 en 2020 (2311 en 2019 - 1994 en 2018 - 1108 en 2017 - 1069 en 2016)

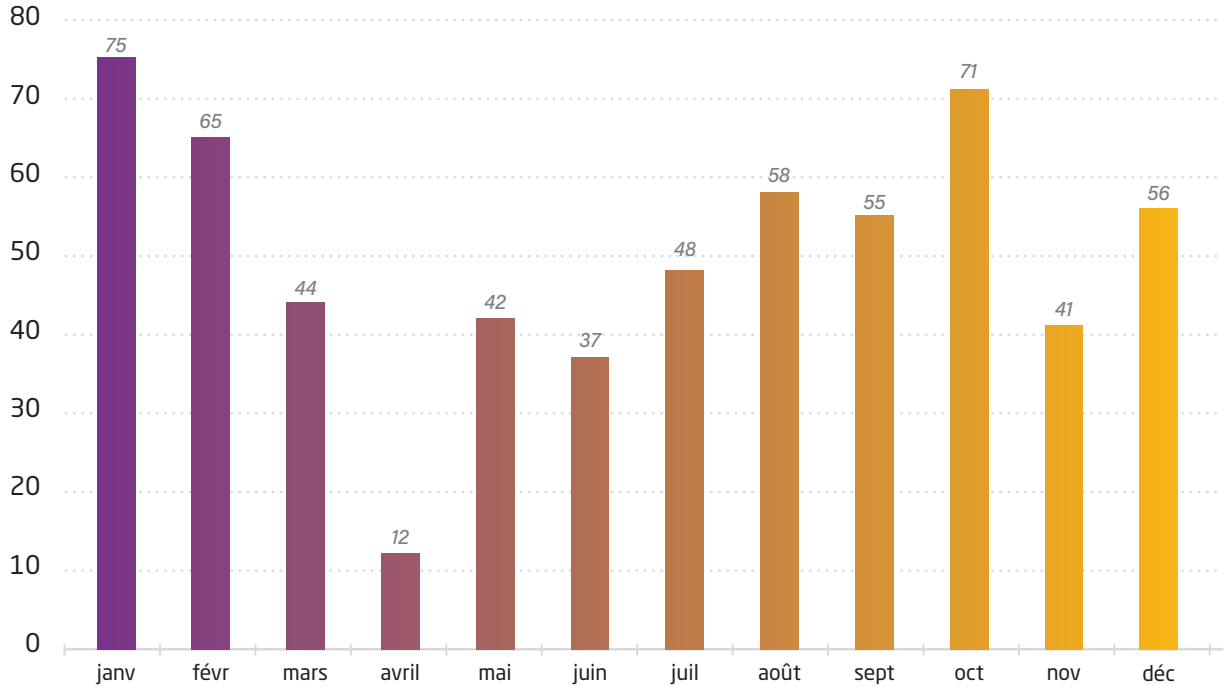
Cette diminution s'explique par la crise sanitaire : Confinement du 17 Mars au 10 Mai

- 106 remontées clients en Avril

REMONTEES GLOBALES PAR MOIS



NOMBRE DE RECLAMATIONS PAR MOIS



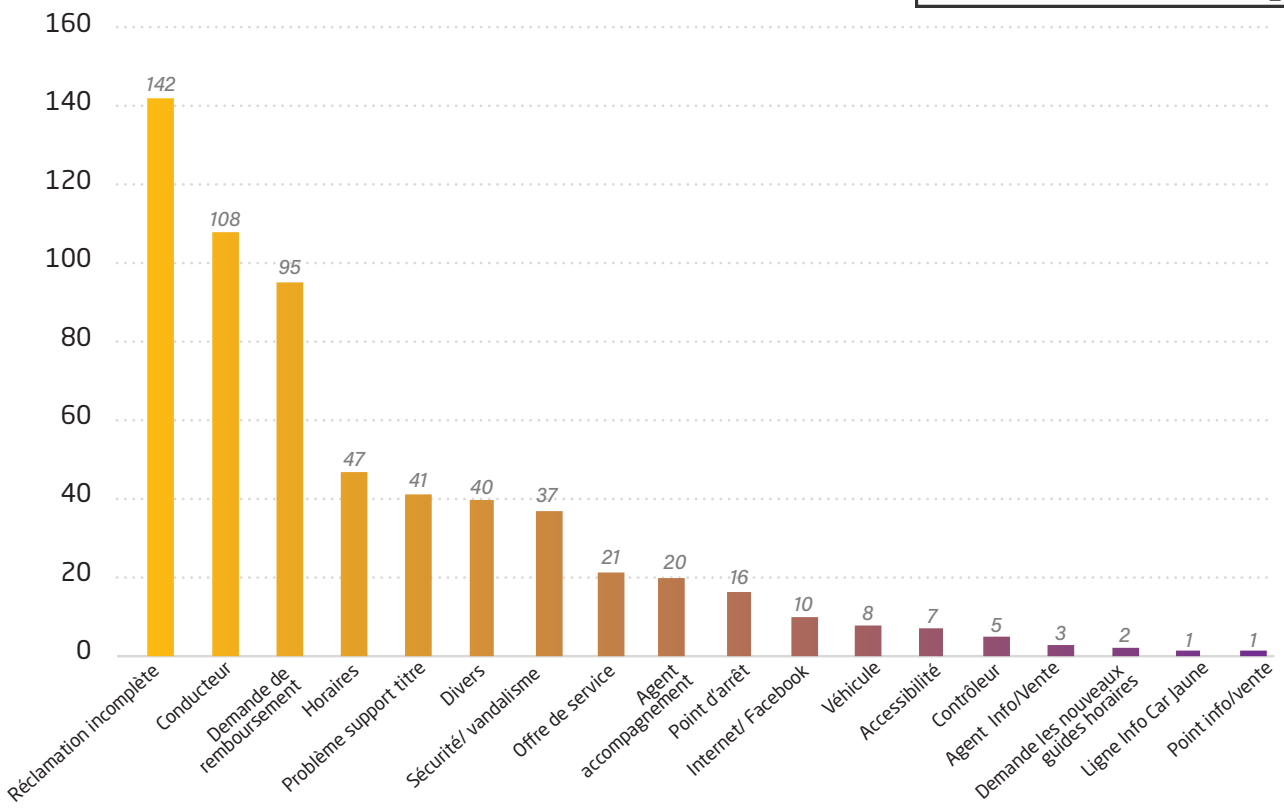
604 remontées concernent les réclamations

(785 en 2019 - 724 en 2018 - 507 en 2017 et 587 en 2016)

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

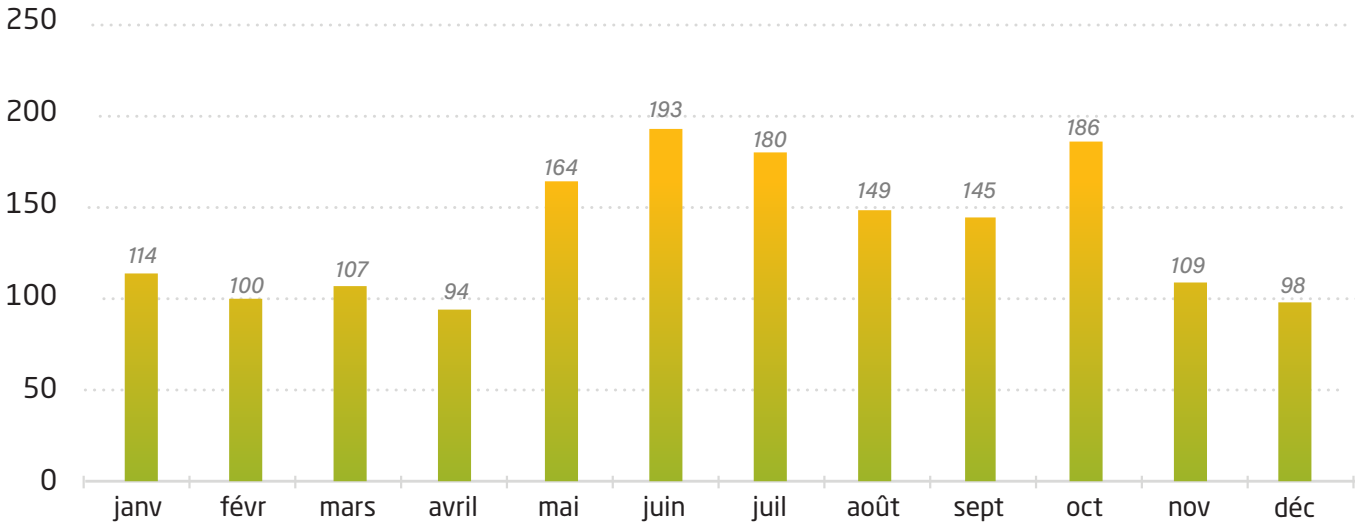
Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

REPARTITION DES RECLAMATIONS



Le comportement conducteur arrive en première position avec 142 enregistrements

AUTRES DEMANDES PAR MOIS



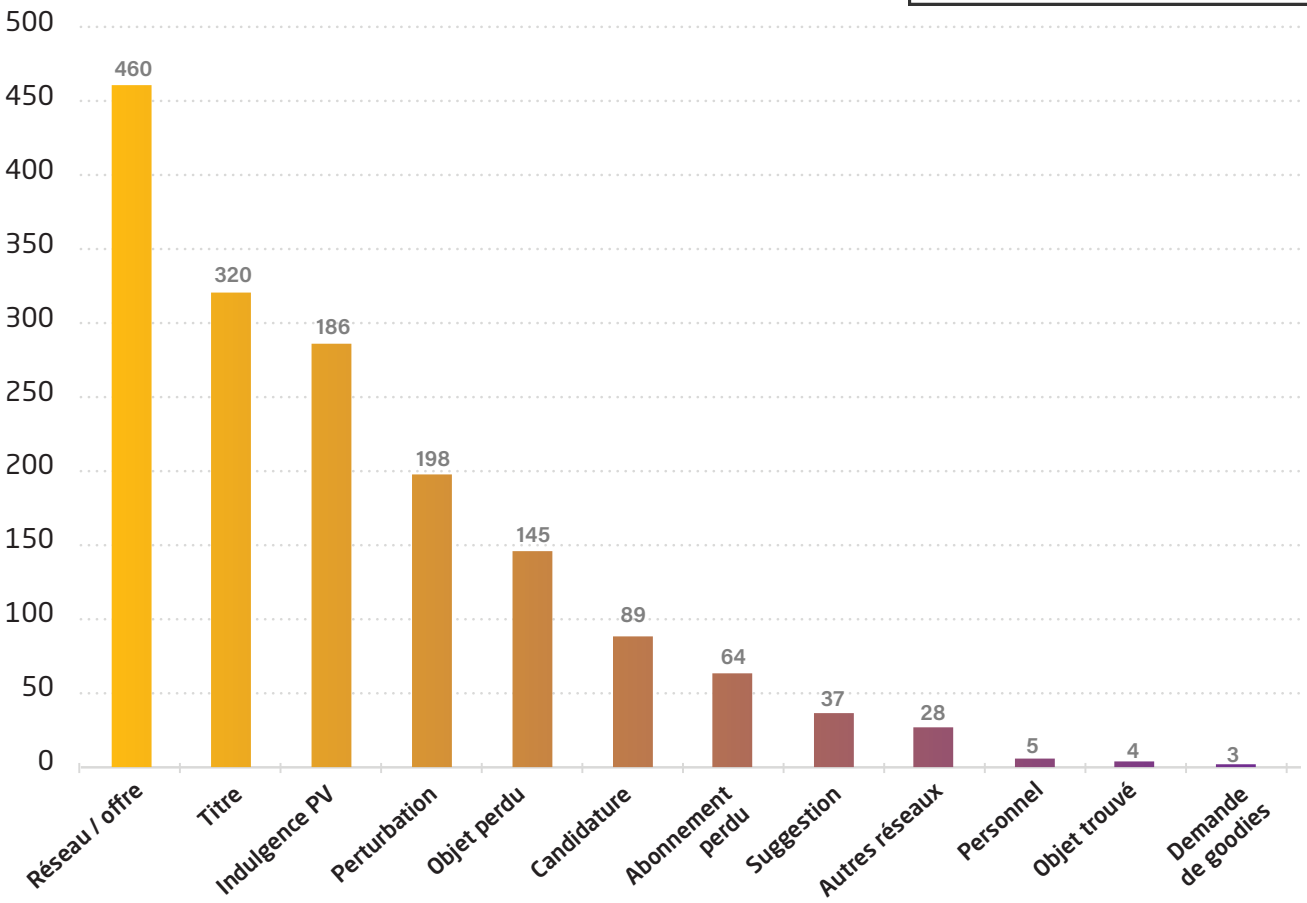
1639 remontées concernent les autres demandes

(1526 en 2019 - 1270 en 2018 - 601 en 2017 et 482 en 2016)

20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

REPARTITION DES AUTRES DEMANDES

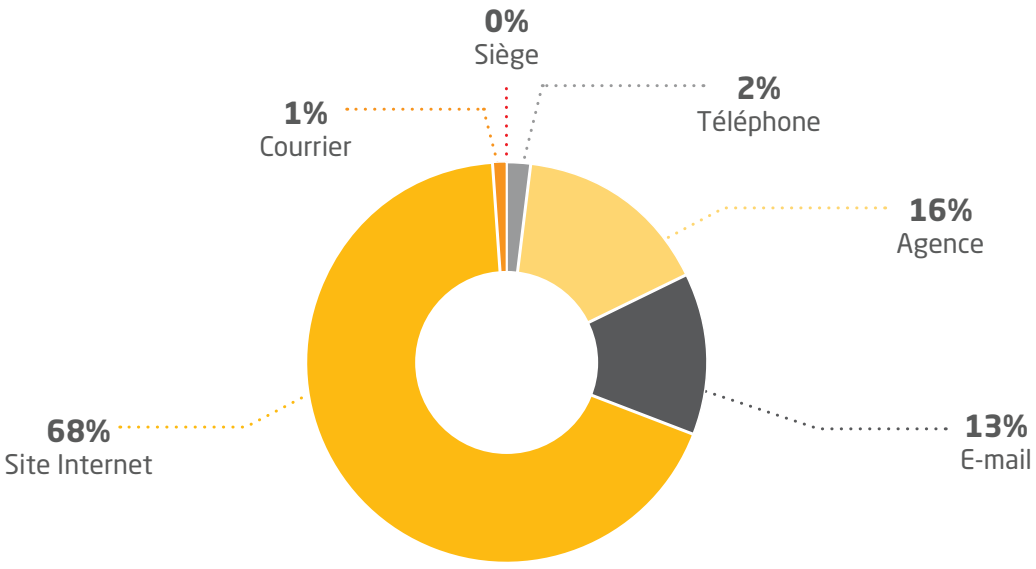


Les demandes d'informations relatives au réseau arrivent en première position avec 460 enregistrements, suivi des titres de transport et des demandes d'indulgence PV.

RÉPARTITION DES REMONTÉES PAR CANAL D'ENTRÉE

81% des remontées se font au format numérique - (71% en 2019) principalement via le site internet

NOMBRE D'ENREGISTREMENTS PAR CANAL



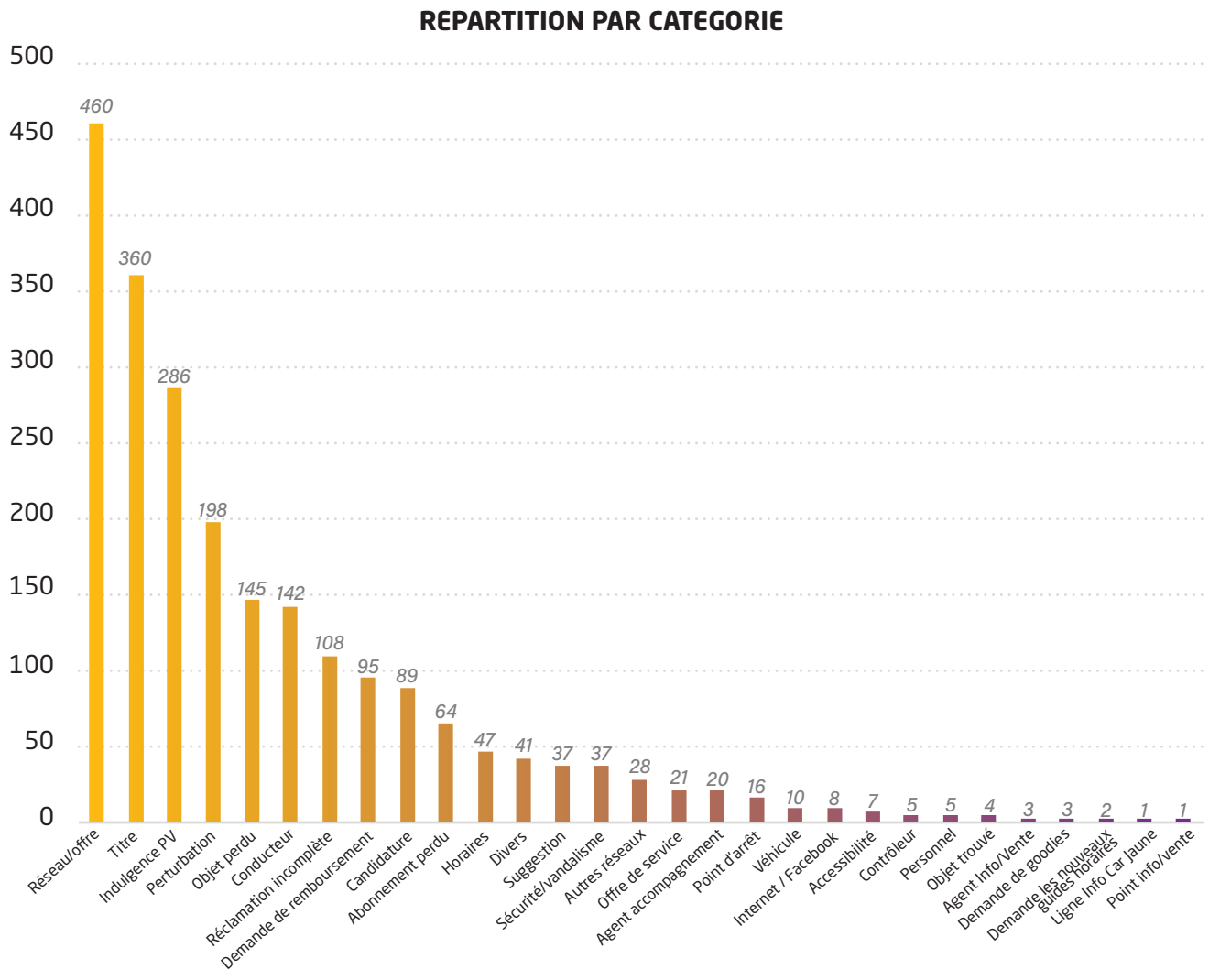
CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

RÉPARTITION DES REMONTÉES PAR CATÉGORIE

Les 3 motifs principaux des remontées clients

1. 460 remontées Réseau / Offre dont 458 demandes d'informations et 2 compliments
2. 360 doléances liées aux titres de transport
3. 286 requêtes concernant une demande d'indulgence aux PV reçus



20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

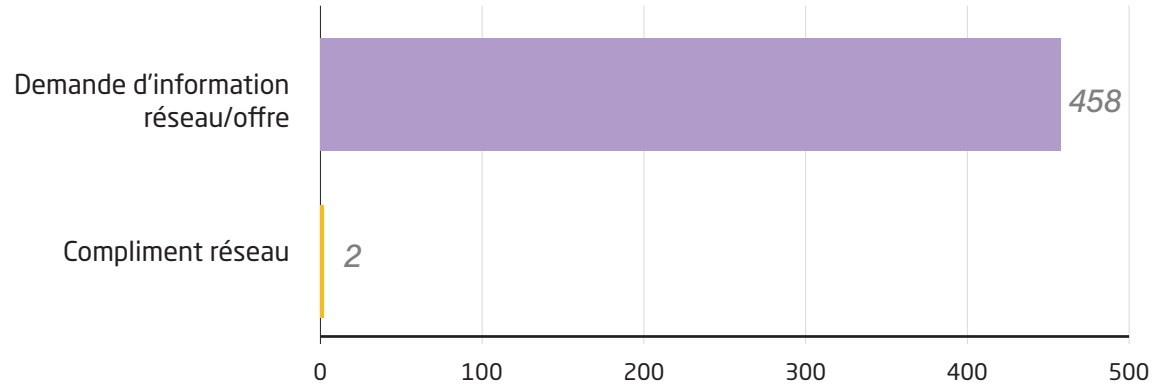
Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

RÉPARTITION DES REMONTÉES PAR MOTIF

Focus #1 Réseau / Offre

Diminution du nombre de demandes d'information sur le réseau 458 en 2020 contre 706 en 2019 (demandes formulées principalement sur le site www.carjaune.re)

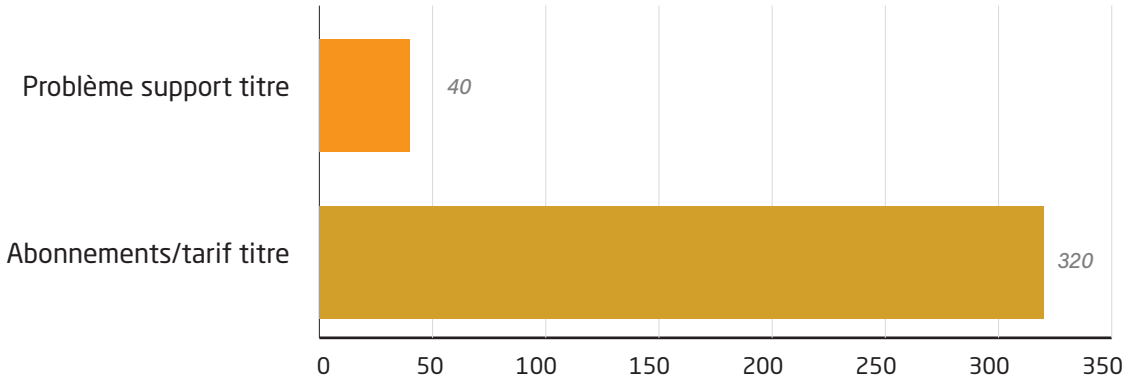
RESEAU / OFFRE - 460 ENREGISTREMENTS



Focus #2 Titre de Transport

360 remontées liées aux titres de transport (Infos / renouvellement abonnements, prolongation abonnement suite au confinement, problème de validation, de recharge, échange anciens tickets, ...)

TITRE DE TRANSPORT - 360 ENREGISTREMENTS



CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

RÉPARTITION DES REMONTÉES PAR MOTIF

Focus #3 Indulgence Procès-Verbaux

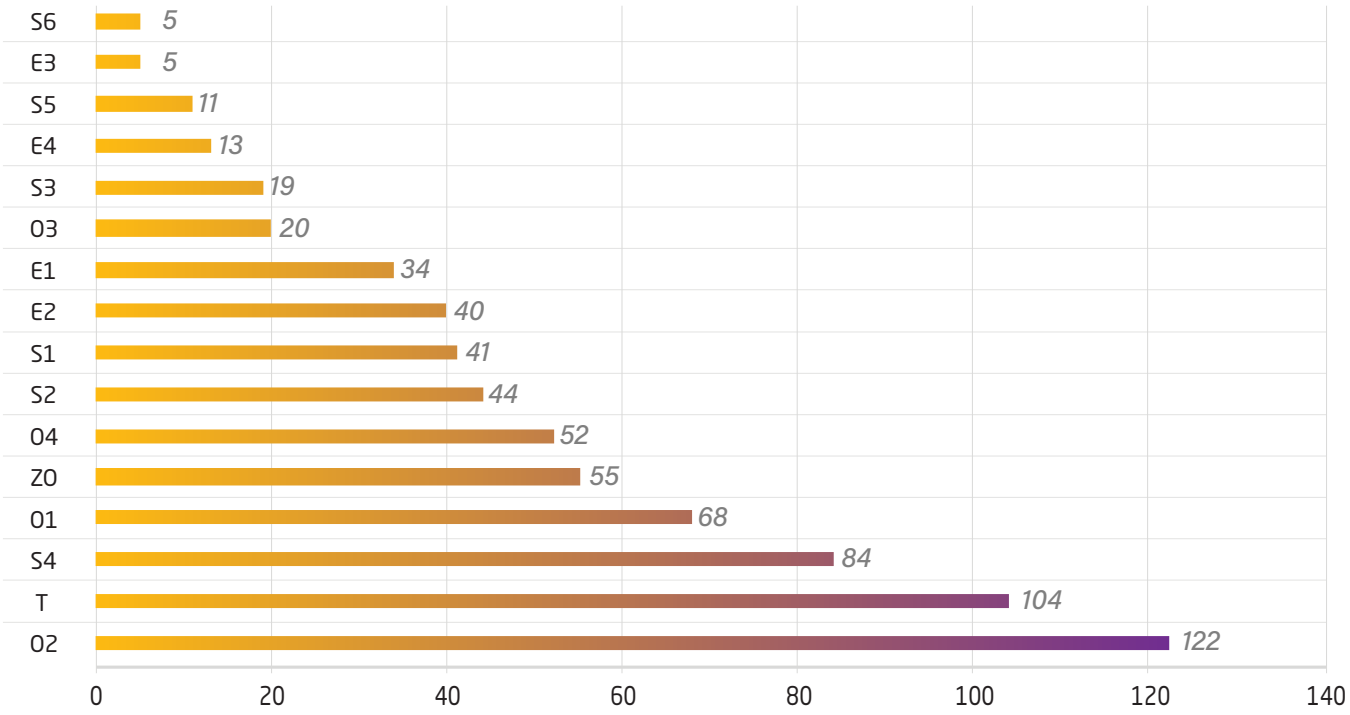
286 clients ont effectué une demande pour l'annulation de leur procès-verbal



Répartition des remontées par ligne

Les 3 principales lignes sur lesquelles nous enregistrons des remontées sont les lignes O2 avec 122 enregistrements - T avec 104 enregistrements et S4 avec 84 enregistrements. Les principales remontées concernent les demandes d'infos, le comportement conducteurs, les objets perdus, les procès-verbaux…

NOMBRE DE DOSSIERS PAR LIGNE



REPONSES APPORTEES PAR THEMATIQUE

- Comportement conducteurs : la doléance est transmise au service compétent afin que le responsable puisse évoquer la situation avec le conducteur concerné et prendre les mesures qui s'imposent. Présentation des excuses pour les désagréments rencontrés.
- Demande d'informations sur le réseau : Transmission des informations relatives au réseau principalement les horaires des lignes
- Titres de transport : Communication des informations concernant la tarification en vigueur / date de validité des abonnements / renouvellement des abonnements. Pour les problèmes de validation, de recharge vérification des infos communiquées par le client et résolution du problème
- Indulgence PV : La réclamation est transmise au service après verbalisation pour traitement

BILAN :

- **Diminution du nombre des remontées clients**

  Près de 1 remontée sur 3 est une réclamation

- **Canal principalement utilisé « Le Numérique »**

- **Doléances clients concernent :**
  - Les informations relatives au réseau
  - Les titres de transport
  - Les procès verbaux

- **Lignes les plus citées O2, T et S4**

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

11.3 Synthèse du système qualité : Bonus/Malus

Le dispositif de bonus / malus prévu au contrat n'a pas été mis en œuvre jusqu'alors.

11.4 Bilan des accidents et incidents de l'année, mesures correctives envisagées

Les accidents et incidents impactant le fonctionnement du réseau Car Jaune sont répertoriés en temps réel journalièrement par la cellule régulation qui dispose des moyens nécessaires pour être en contact permanent avec le terrain via :

- Les outils de géolocalisation ;
- Le système de phonie permettant un contact audio direct avec les conducteurs ;
- Des écrans renvoyant les images des axes routiers principaux et des gares routières de La Région

La cellule régulation signale en temps réel et par messagerie électronique tout incident qui impacte le fonctionnement du réseau. Ces incidents, répertoriés au chapitre 4.6 du présent rapport, sont communiqués de façon détaillée dans le tableau de bord mensuel communiqué à la Région Réunion.

Le groupement CAP'RUN engage par la suite et en fonction des incidents relevés des actions correctives appropriées. Pour ce qui concerne l'année 2020, c'est plus particulièrement le respect des horaires de mise à quai dans les gares routières qui a été l'objet d'une attention particulière.

11.5 Statistique SAE : taux d'avance/taux de retard du réseau

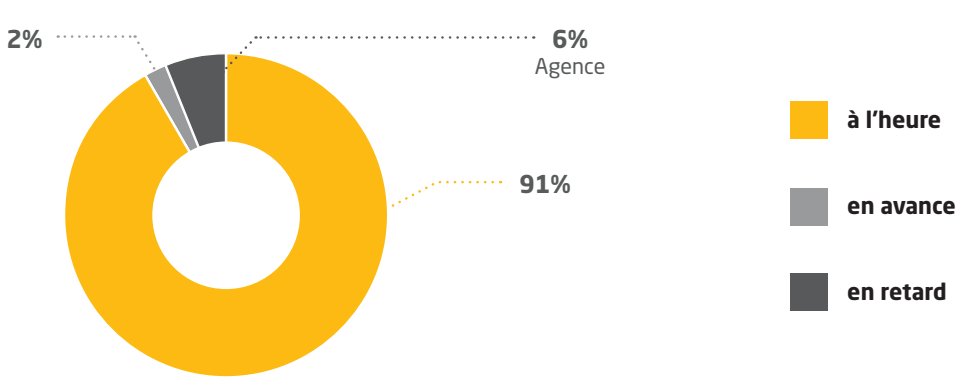
Depuis l'installation des nouveaux outils SAE en août 2018, un indicateur d'avance/retard a été mis en place.

Les seuils retenus pour cet indicateur sont :

- à l'heure : de 0 à 4min59s
- en avance : à partir d'1 min
- en retard : à partir de 5 min

Pour l'année 2020, le taux de départ des courses à l'heure est de 91% sur l'ensemble du réseau, soit une progression de +4 points de pourcentage par rapport à 2019.

Taux de ponctualité au départ des courses					
items	2020		2019		2019/2018
	Nbr de courses	en %	Nbr de courses	en %	
à l'heure	101 739	91%	100 342	87%	4,0
en avance	2 609	2%	2 476	2%	-
en retard	6 910	6%	13 093	11%	5,0
TOTAL	111 258	100,0%	115 911	100,0%	



CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Sur l'ensemble du réseau, on note une progression de +4 points de % pour les courses [illegible]0, une stagnation des courses en avance et une baisse de -5 point de % pour les courses en retard.

Ligne	ponctualité	TOTAL 2020	TOTAL 2020 %	TOTAL 2019	TOTAL 2019 %	2019-2020
E1	Total	7133	-	8200	-	
	A l heure	**6897**	**97%**	**7344**	**90%**	**7%**
	En Avance	**7**	**0%**	**294**	**4%**	**-3%**
	En retard	229	3%	562	7%	-4%
E2	Total	10340	-	10020	-	
	A l heure	10025	97%	9013	90%	7%
	En Avance	10	0%	328	3%	-3%
	En retard	305	3%	679	7%	-4%
E3	Total	6282	-	7569	-	
	A l heure	6101	97%	6969	92%	5%
	En Avance	8	0%	19	0%	0%
	En retard	173	3%	581	8%	-5%
E4	Total	7005	-	7346	-	
	A l heure	6873	98%	6854	93%	5%
	En Avance	7	0%	6	0%	0%
	En retard	125	2%	486	7%	-5%
01	Total	5523	-	12088	-	
	A l heure	5187	94%	8588	71%	23%
	En Avance	9	0%	585	5%	-5%
	En retard	327	6%	2915	24%	-18%
02	Total	11887	-	12657	-	
	A l heure	10960	92%	10686	84%	8%
	En Avance	30	0%	525	4%	-4%
	En retard	897	8%	1446	11%	-4%
03	Total	7562	-	8974	-	
	A l heure	7139	94%	7837	87%	7%
	En Avance	6	0%	111	1%	-1%
	En retard	417	6%	1026	11%	-6%
04	Total	11009	-	11653	-	
	A l heure	10420	95%	10474	90%	5%
	En Avance	22	0%	225	2%	-2%
	En retard	567	5%	954	8%	-3%
S1	Total	3514	-	3544	100%	
	A l heure	3191	91%	3224	91%	0%
	En Avance	215	6%	15	0%	6%
	En retard	108	3%	305	9%	-6%
S2	Total	6754	-	5486	100%	
	A l heure	6144	91%	4614	84%	7%
	En Avance	440	7%	162	3%	4%
	En retard	170	3%	710	13%	-10%
S3	Total	6517	-	5933	100%	
	A l heure	5901	91%	5478	92%	-2%
	En Avance	439	7%	17	0%	6%
	En retard	177	3%	438	7%	-5%
S4	Total	11904	-	12631	-	
	A l heure	10603	89%	11128	88%	1%
	En Avance	652	5%	33	0%	5%
	En retard	649	5%	1470	12%	-6%
S5	Total	2502	-	2722	-	
	A l heure	2152	86%	2440	90%	-4%
	En Avance	210	8%	12	0%	8%
	En retard	140	6%	270	10%	-4%
S6	Total	852	-	419	100%	
	A l heure	776	91%	382	91%	0%
	En Avance	66	8%	3	1%	7%
	En retard	10	1%	34	8%	-7%
T	Total	6536	-	3037	-	
	A l heure	4496	69%	2396	79%	-10%
	En Avance	217	3%	45	1%	2%
	En retard	1823	28%	596	20%	8%
ZE	Total	-	-	264	100%	
	A l heure	-	-	179	68%	
	En retard	-	-	85	32%	
ZO	Total	5938	-	3368	-	
	A l heure	4874	82%	2736	81%	1%
	En Avance	271	5%	96	3%	2%
	En retard	793	13%	536	16%	-3%

20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Dans le détail, les lignes avec les taux les plus élevés de départ à l'heure sont :

- E4 avec un taux de 98% (93% en 2019)
- E1 et E2 avec un taux de 97% (90% en 2019)

Les lignes avec les taux les plus bas de départ à l'heure sont :

- T avec un taux de 69% (79% en 2019)
- ZO avec un taux de 82% (81% en 2019)

L'ensemble des indicateurs d'avance/retard/à l'heure par ligne sur la période 2020 est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Ligne	ponctualité	January 20	February 20	March 20	April 20	May 20	June 20	July 20	August 20	September 20	October 20	November 20	December 20	TOTAL 2020	%
E1	Total	692	589	522	-	463	672	725	677	709	748	642	694	7133	-
	E1	661	569	492	-	451	654	711	663	688	713	622	673	6897	97%
	E1	2	1	1	-	-	-	-	1	1	1	-	-	7	0%
	E1	29	19	29	-	12	18	14	13	20	34	20	21	229	3%
E2	Total	880	841	640	434	807	929	998	968	961	996	893	993	10340	-
	A l heure	865	816	618	410	772	909	980	950	936	953	869	947	10025	97%
	En Avance	-	-	-	-	2	1	2	-	2	1	1	1	10	0%
	En retard	15	25	22	24	33	19	16	18	23	42	23	45	305	3%
E3	Total	642	612	397	-	397	601	523	603	636	670	572	629	6282	-
	A l heure	634	589	380	-	381	585	513	584	621	654	561	599	6101	97%
	En Avance	-	-	-	-	1	2	-	1	1	3	-	-	8	0%
	En retard	8	23	17	-	15	14	10	18	14	13	11	30	173	3%
E4	Total	641	615	454	66	501	665	597	696	691	725	639	715	7005	-
	A l heure	634	595	446	65	492	657	591	681	677	697	635	703	6873	98%
	En Avance	1	-	-	-	2	1	1	1	-	1	-	-	7	0%
	En retard	6	20	8	1	7	7	5	14	14	27	4	12	125	2%
01	Total	479	423	363	-	332	562	590	553	542	597	527	555	5523	-
	A l heure	446	406	343	-	328	545	559	510	528	545	487	490	5187	94%
	En Avance	-	1	2	-	-	2	-	-	-	1	-	3	9	0%
	En retard	33	16	18	-	4	15	31	43	14	51	40	62	327	6%
02	Total	995	941	744	356	810	1099	1211	1111	1131	1228	1074	1187	11887	-
	A l heure	909	861	693	329	785	1037	1110	998	1081	1106	995	1056	10960	92%
	En Avance	2	6	1	2	3	2	2	4	3	1	2	2	30	0%
	En retard	84	74	50	25	22	60	99	109	47	121	77	129	897	8%
03	Total	401	759	491	-	517	744	798	753	785	823	701	790	7562	-
	A l heure	382	709	467	-	484	703	737	707	757	779	680	734	7139	94%
	En Avance	-	1	-	-	-	3	-	-	-	1	-	1	6	0%
	En retard	19	49	24	-	33	38	61	46	28	43	21	55	417	6%
04	Total	529	982	717	275	776	1080	1146	1094	1103	1163	1015	1129	11009	-
	A l heure	509	916	683	252	745	1048	1121	1048	1043	1075	950	1030	10420	95%
	En Avance	1	2	-	7	1	6	-	3	1	1	-	-	22	0%
	En retard	19	64	34	16	30	26	25	43	59	87	65	99	567	5%

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

S1	Total	311	298	247	29	144	331	366	359	355	372	354	368	3514	-
	A l heure	237	287	97	29	141	321	356	349	341	354	322	357	3191	91%
	En Avance	66	-	146	-	-	1	-	-	-	1	1	-	215	6%
	En retard	8	11	4	-	3	9	10	10	14	17	11	11	108	3%
S2	Total	477	496	369	210	274	554	671	700	768	808	687	740	6754	-
	A l heure	386	473	88	205	266	456	657	690	748	780	673	722	6144	91%
	En Avance	86	2	273	-	2	57	2	4	3	3	6	2	440	7%
	En retard	5	21	8	5	6	41	12	6	17	25	8	16	170	3%
S3	Total	533	512	390	89	369	571	696	677	668	703	615	694	6517	-
	A l heure	443	496	33	88	354	552	684	655	650	681	594	671	5901	91%
	En Avance	75	1	350	-	2	1	1	1	2	1	4	1	439	7%
	En retard	15	15	7	1	13	18	11	21	16	21	17	22	177	3%
S4	Total	1132	1077	758	118	758	1123	1212	1134	1164	1237	1075	1116	11904	-
	A l heure	980	1002	208	95	717	1080	1116	1043	1130	1147	1027	1058	10603	89%
	En Avance	98	3	540	-	1	3	2	-	-	2	3	-	652	5%
	En retard	54	72	10	23	40	40	94	91	34	88	45	58	649	5%
S5	Total	221	95	229	-	84	216	287	277	277	293	257	266	2502	-
	A l heure	157	79	80	-	81	209	279	262	257	274	232	242	2152	86%
	En Avance	54	1	148	-	-	2	-	1	-	1	1	2	210	8%
	En retard	10	15	1	-	3	5	8	14	20	18	24	22	140	6%
S6	Total	51	99	60	-	-	56	98	94	97	107	90	100	852	-
	A l heure	40	97	4	-	-	55	98	92	96	107	89	98	776	91%
	En Avance	11	-	55	-	-	-	-	-	-	-	-	-	66	8%
	En retard	-	2	1	-	-	1	-	2	1	-	1	2	10	1%
T	Total	369	385	2599	72	59	266	486	481	438	504	390	487	6536	-
	A l heure	319	329	1019	70	56	255	439	422	389	433	348	417	4496	69%
	En Avance	7	-	196	-	2	1	5	1	1	3	1	-	217	3%
	En retard	43	56	1384	2	1	10	42	58	48	68	41	70	1823	28%
Z0	Total	503	482	1143	8	163	329	534	525	570	589	509	583	5938	-
	A l heure	416	429	597	5	158	310	497	468	522	526	456	490	4874	82%
	En Avance	23	1	232	2	1	4	-	3	-	-	2	3	271	5%
	En retard	64	52	314	1	4	15	37	54	48	63	51	90	793	13%

Il est important également de rappeler que depuis 2018, le nouvel outil SAE / régulation permet de mieux réguler les courses, notamment grâce aux solutions suivantes :

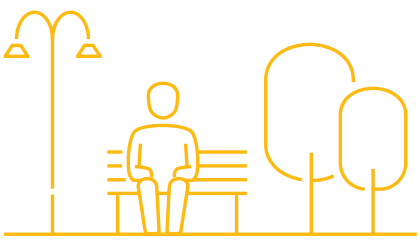
- Module embarqué permettant aux conducteurs d'avoir une meilleure visibilité sur leur avance/retard
- Phonie directe entre le conducteur et l'agent de régulation permettant un meilleur suivi et correction des avances/retards
- Nouvelle procédure de régulation pour mieux accompagner les conducteurs
- Mise en place de l'indicateur des taux d'avance/retard pour le départ des courses

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE



12 INSERTION





Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

12 INSERTION

12.1 Bilan des actions annuelles en matière d'insertion

VOLET EXPLOITATION

Il n'y a pas eu de plan d'insertion particulier en 2020.

Il est rappelé que les engagements contractuels de CAP'RUN ne concernaient que les trois premières années du contrat

On notera toutefois le recrutement d'un salarié pour la société L'OISEAU BLEU dont les spécificités du contrat sont précisées ci-dessous :

DATE EMBAUCHE	DATE DE SORTIE EVENTUELLE	TYPE DE CONTRAT	POSTE OCCUPE	NB HEURES REALISEES	ACTIONS DE FORMATION REALISEES
22/10/2020	26/01/2021	Contrat d'apprentissage	agent d'entretien	836 heures (jusqu'au 31/07/2022)	cap agent de propreté et d'hygiène

**Pour rappel, en raison des obligations du RGPD, les données ne sont pas nominatives.*

VOLET GESTION

Dans le cadre de la DSP, il est précisé dans l'annexe 15b : « Le Délégataire s'engage à réaliser, à minima, 450 000 heures au titre de l'action d'insertion par l'activité économique, correspondant à 95 emplois d'avenir sur 3 ans. » A ce sujet, il est rappelé que les engagements contractuels de CAP'RUN ne concernaient que les trois premières années du contrat.

A ce titre, TSR avait recruté 24 emplois d'avenir pour les 3 premières années, se traduisant plus généralement par 38 000 heures d'accompagnement annuel et par un effectif de 24 accompagnateurs mobilisés sur la durée du contrat.

Néanmoins, en 2019, suite à la mise en place des cars à étage dont les modalités sont précisées dans l'avenant n°6, 6 embauches supplémentaires en insertion (4 en Parcours Emplois Compétences, 2 en contrats de professionnalisation) ont été actées par la Région.

Ainsi, pour 2020, le volume horaires est de :

- Pour les contrats Parcours Emplois Compétences : 6 739.16 heures,
- Pour les contrats de professionnalisation : 3 096.41 heures.

Un stage est l'opportunité de faire un premier pas dans le monde du travail et de découvrir les codes, la culture et le fonctionnement d'une entreprise. Mais plus encore, un stage permet de découvrir ou approfondir ses connaissances sur un métier.

Aussi, les stagiaires accueillis en 2020 à TRANSDEV SERVICES REUNION ont pu s'enrichir de formations par l'expérience et s'offrir une première expérience professionnelle qualifiante.

C'est ainsi que TRANSDEV SERVICES REUNION poursuit sa politique active d'insertion des jeunes en réservant notamment une place importante aux stagiaires. Ainsi, TSR veille particulièrement à :

- Soigner le 1er contact avec ses stagiaires en les mettant directement en relation avec leur tuteur et, pour certains, leur « Grand frère », chargé de les accompagner tout au long de leur parcours interne,
- Bien définir la place et la fonction du stagiaire en définissant des objectifs précis, ainsi que le temps nécessaire à la réalisation de ses missions,
- Désigner et responsabiliser le référant au sein de l'entreprise qui veille à ce que des rencontres régulières soient programmées afin d'échanger avec le stagiaire sur les éventuelles difficultés rencontrées,
- Evaluer le stage en visualisant la courbe de progression (capacité de travailler en équipe, détermination à atteindre les objectifs fixés, respect des engagements) qui permet à l'entreprise de déceler de potentiels futurs salariés.

C'est ainsi que des relations privilégiées avec les écoles, les centres de formation... se sont développées et renforcées, et cela depuis 2018.

Comme en 2018, les stagiaires sont systématiquement suivis en interne par leur tuteur/personnel encadrant, qui sait se rendre disponible pour les accompagner dans leur formation. Sur le terrain, ils sont accompagnés de leur « grand frère / grande sœur », employé qualifié, qui est en fait leur binôme et qui les sensibilisent sur les bonnes pratiques du métier de Médiation.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

La crise COVID n'a pas freiné notre politique en la matière. Notre protocole sanitaire s[illegible] un certain nombre de stagiaires en toute sécurité. Des EPI (masques et solutions hydro[illegible] protocole sanitaire leur ont été remis dès le 1er jour de leur stage.

STAGES ADMINISTRATIFS :

- 1 stagiaire de l'Université de La Réunion : du 04 au 24/12/2020 2019 (15 jours) en vue d'une préparation d'une Licence de Géographie et Aménagement,
- 1 stagiaire du Lycée Bellepierre : du 09 au 21/11/20 (10 jours) en vue d'une préparation d'un BTS Assistant Manager,
- 1 stagiaire en formation à Formateurs de Bourbon : du 09 au 16/11/20 en vue d'une préparation à la formation Bureautique et PCIE.

STAGIAIRES CMS 2020

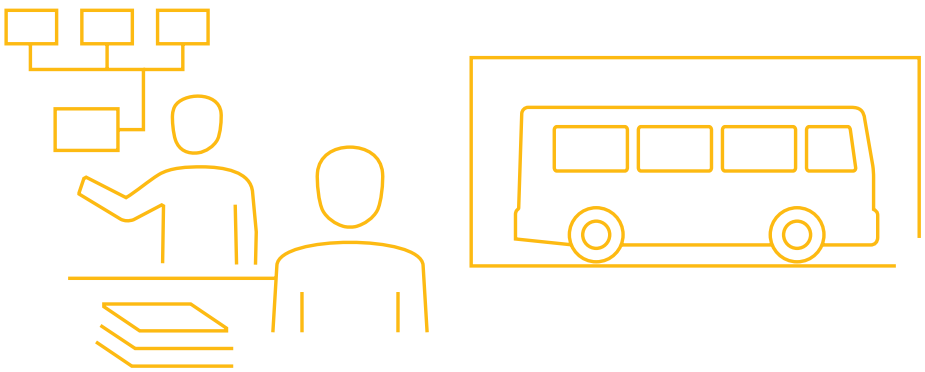
Stagiaire	Période	Etablissement
HOARAU Anthony	20/01/20 au 31/01/20	Oxygen' Formation Accompagnement Conseil
COMBO Malika	03/02/20 au 07/03/20	Lycée Prof. St-François Xavier la Montagne
CONSTANTE Romain	10/02/20 au 15/02/20	Pôle Emploi Saint-Benoît
TORPOS Marie-Léa	17/02/20 au 14/03/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
BRADANIEL Orianne	17/02/20 au 14/03/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
CENDIER Séléna	17/02/20 au 14/03/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
CLORATE Lauralie	17/02/20 au 14/03/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
LARDAL Chloé	17/02/20 au 14/03/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
MIFTAHOU Zouraïda	17/02/20 au 14/03/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
SOMAHILY Wailati	17/02/20 au 14/03/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
HOARAU Anthony	24/02/20 au 28/02/20	Oxygen' Formation Accompagnement Conseil
BOYER Mechtilde	20/05/2020	GRETA REUNION
HARAMBOURE Nelly	20/05/2020	GRETA REUNION
BRUNEAU Marie-Sylvie	20/05/2020	GRETA REUNION
FERRARA Robin	20/05/2020	GRETA REUNION
TILIN Gérémy	20/05/2020	GRETA REUNION
TECHER Aurélie	20/05/2020	GRETA REUNION
AURON Marie-Sévèrine	20/05/2020	GRETA REUNION
LAFOSSE Marie-Fabiola	20/05/2020	GRETA REUNION
AMEMOUTOU Shana	14/09/20 au 10/10/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
ARAUX Maëva	14/09/20 au 10/10/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
BOYER Noah	14/09/20 au 10/10/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
CADET Amélie	14/09/20 au 10/10/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
DIJOUX Marie Sylvine	14/09/20 au 10/10/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
GRONDIN Lucia	14/09/20 au 10/10/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
MADI Roianfati	14/09/20 au 10/10/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
PREVIL Kerita	14/09/20 au 10/10/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
RATSITEHIFANIA Soraya	14/09/20 au 10/10/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
ROBERT Eloane	14/09/20 au 10/10/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
YOUSSOUFFOU Intissame	14/09/20 au 10/10/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
SOILIHI Soirahayira	14/09/20 au 10/10/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
CATALGIRONE Ornella	22/09/20 au 10/10/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
LEBON Kenjee	29/09/20 au 17/10/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
RIVIERE Jonas	02/11/20 au 13/11/20	LP Patu de Rosemont St-Benoît
ROBERT Eloane	30/11/20 au 19/12/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
AMEMOUTOU Shana	30/11/20 au 19/12/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
DIJOUX Marie Sylvine	30/11/20 au 19/12/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
GRONDIN Lucia	30/11/20 au 19/12/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
MADI Roianfati	30/11/20 au 19/12/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
ARAUX Maëva	30/11/20 au 19/12/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
PREVIL Kerita	30/11/20 au 19/12/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
RATSITEHIFANIA Soraya	30/11/20 au 19/12/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
CADET Amélie	30/11/20 au 19/12/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
BOYER Noah	30/11/20 au 19/12/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
YOUSSOUFFOU Intissame	30/11/20 au 19/12/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
CATALGIRONE Ornella	30/11/20 au 19/12/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
SOILIHI Soirahayira	30/11/20 au 19/12/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession
LEBON Kenjee	07/12/20 au 19/12/20	Lycée Moulin Joli LPO la Possession

CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE



13
BILAN - PRECONISATIONS



Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

13 BILAN - PRECONISATIONS

La crise sanitaire de la COVID-19 a considérablement impacté le réseau Car Jaune en 2020 (cf chapitre 2.1 du présent rapport) et ses effets se feront encore sentir en 2021.

L'objectif prioritaire du groupement CAP'RUN sera donc en 2021 de rassurer les clients du réseau, de développer encore son attractivité et de faire preuve d'innovation. Il s'agira ainsi de dynamiser la fréquentation du réseau et d'atteindre à nouveaux les objectifs contractuels de fréquentation et de recettes.

En ce sens, CAP'RUN concrétisera, courant premier semestre 2021, la généralisation de la vente au casier et de l'équipement des véhicules de valideurs autonomes développés au point 3.6 du présent rapport. Ces évolutions créent les conditions nécessaires pour :

- **A moyen terme, la mise en œuvre de l'interopérabilité entre le réseau Car Jaune et différents réseaux de transports de l'île équipés du même type de matériels.**
- **A court terme, une évolution des moyens de paiement à bord des véhicules (paiement par carte bancaire).**

CAP'RUN préconise donc de concrétiser, d'ores et déjà et à très court terme, la généralisation, dans tous les véh l'Openpayment.

Par ailleurs, CAP'RUN s'attachera, dans le contexte de la persistance de la crise sanitaire, à proposer un parcours client sécurisé (respect des gestes barrière à chaque étape du voyage...). Dans cette optique, le groupement prévoit notamment d'accompagner et de favoriser la montée en charge de l'utilisation des outils digitaux du réseau Car Jaune déjà constatée en 2020 (M-Ticket, e-boutique...). Pour ce faire, il sera déployé dans les gares routières des « animateurs multimédia ».

L'année 2021 sera également mise à profit pour expérimenter un nouvel outil d'information des voyageurs qui complètera ceux déjà en service :

- **L'outil « ZENBUS » sera ainsi expérimenté sur les lignes E1 et E2 en concertation avec la Région Réunion. L'objectif est d'améliorer l'information des clients en temps réel.**

Le bilan de cette nouvelle expérimentation sera réalisé dans le courant de l'année 2021.

Cette année 2021 marquera enfin les 25 ans du réseau Car Jaune. Depuis 1996 et au fil du temps, l'image Car Jaune s'est imposée et s'est ancrée dans le paysage local. A l'occasion de ce 25ème anniversaire, il s'agira de conforter le capital sympathie et le climat de confiance dont bénéficie le réseau. Une stratégie de communication de cet évènement important de la vie du réseau Car Jaune a été élaborée conjointement avec la Région Réunion.

Le temps fort de la communication qui sera faite à l'occasion de cet anniversaire est envisagé début mai 2021.

CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE



14
ANNEXES

- Annexe 1 : Attestations de formation
- Annexe 2 : Détail des interventions réalisées sur le parc de véhicules.
- Annexe 3 : Détail parc de véhicules
- Annexe 4 : Kilométrage prévisionnel
- Annexe 5 : Plan de Continuité de l'Activité
- Annexe 6 : CARE
- Annexe 7 : Tableau de bord Cap'Run Decembre 2020

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

transdev
SERVICES RÉUNION

ATTESTATION

Je soussigné, Monsieur Frédéric DELOUYE, agissant en qualité de Directeur Délégué de la société **TRANSDEV SERVICES REUNION,** dont le siège social est situé au 7 rue André Lardy – Boîte n°5 - Cour de la Mare - 97438 SAINTE-MARIE atteste sur l'honneur que les salariés quantifiés dans le tableau ci-dessous et affectés sur le réseau CAR JAUNE ont suivi les formations indiquées au titre des engagements pris dans le but d'améliorer la qualité de service sur le réseau.

	Nbre de salariés concernés	Nbre d'heures engagées	Frais pédagogiques engagés
CMS	**33**	**1 019**	**15 787,23**
AM	**8**	**74**	**1 469,46**
Formation tuteur	3	21	315,00
Initial ABC Planning	3	32	855,00
MAC SST	1	7	83,33
PRAP Bureau	1	14	216,13
EMPLOYE	**24**	**938**	**14 212,78**
Découverte Langue des signes	10	210	4 575,69
MAC SST	5	35	464,29
Parcours de professionnalisation Accompagnateurs (SST - Sexisme - PVE - Accueil PMR - Décret 1136 - Loi Savary)	2	252	3 528,00
Parcours de professionnalisation PRODIAT (SST - Sexisme - PVE - Accueil PMR)	7	441	5 644,80
HM	**1**	**7**	**105,00**
Formation tuteur	1	7	105,00
INFO/VENTE	**9**	**67**	**1 313,57**
AM	**2**	**18**	**635,00**
Initial ABC Planning	1	11	285,00
Les fondamentaux de la régulation	1	7	350,00
EMPLOYE	**7**	**49**	**678,57**
MAC SST	7	49	678,57
MARKETING	**4**	**217**	**2 311,38**
CADRE	**2**	**189**	**1 879,13**
AC voyageurs	1	175	1 663,00
PRAP Bureau	1	14	216,13
EMPLOYE	**1**	**14**	**216,13**
PRAP Bureau	1	14	216,13
HM	**1**	**14**	**216,13**
PRAP Bureau	1	14	216,13

TRANSDEV SERVICES REUNION
7 Rue André Lardy – Boite n° 5 – Cour de la Mare
97438 Sainte-Marie – Ile de la Réunion
Tél. : +00 (0)262 94 89 40 – Fax : +00 (0)262 41 32 83 – Email : transdev@transdev.re
SAS au Capital de 37 000 € - RCS Saint-Denis 492 744 321 – SIRET 492 744 321 000 26 – APE 5221Z
www.transdev.net

CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

	Nbre de salariés concernés	Nbre d'heures engagées	Frais pédagogiques engagés
QUALITE	**1**	**7**	**83,33**
AM	**1**	**7**	**83,33**
MAC SST	1	7	83,33
SERV. GENERAUX	**11**	**132**	**4 117,64**
AM	**8**	**76**	**2 540,52**
Actualités sociales	1	7	690,00
Initial ABC Prépaie	2	14	850,00
Initiation TANGO	1	6	245,00
MAC SST	1	7	107,14
PRAP Bureau	3	42	648,38
CADRE	**1**	**35**	**671,00**
Actualisation AC voyageurs	1	35	671,00
HM	**2**	**21**	**906,13**
Actualités sociales	1	7	690,00
PRAP Bureau	1	14	216,13
Total général	**58**	**1 441**	**23 613,16**

Fait à Sainte-Marie, le 13 avril 2021
Pour servir et valoir ce que de droit

Frédéric DELOUYE,
Directeur Délégué

2

20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

C. form
agir ensemble

ATTESTATION COLLECTIVE DE DE FORMATION 2019

L'organisme de formation **CFORM**, situé au : 9 rue de la Digue, N°31, Bat D, Résidence Ylang Ylang 97400 Saint Denis,
Atteste que les salariés de la société : **AH-NIAVE**

Ont suivi une formation « QUALITE DE SERVICE RESEAU CAR JAUNE- NIVEAU 1 / NIVEAU 2 »

Au cours de la période du 01 mai 2019 au 31 décembre 2020

Rappel des objectifs de l'action de formation :

- Savoir identifier les éléments constitutifs de la qualité de service à travers la vision passager
- Comprendre et intégrer dans leur attitude, au quotidien, les attentes des passagers
- Connaître les composantes de la qualité et de la non-qualité et identifier leurs conséquences
- Intégrer l'accueil et la qualité de service dans les pratiques au quotidien

Nature de l'action de formation :
Action d'adaptation et de développement des compétences du salarié

Nombre de conducteurs concernés et nombre d'heures réalisées

	M1N1	M1N2	M2	M3
• Nbre de conducteurs	0	4	0	0
• Heures de formation/ conducteur	10.5	8,5	2,5	3,5
• Total heures de formation	0	34	0	0
Heures totales formation	34 heures			

Fait à Saint Denis, le 16 Février 2021

L'organisme de formation,
COMPETENCES FORMATION OCEAN INDIEN
La gérante, Mme Marie Laure MORERE

Compétences Formation Océan Indien
C FORM
Rès Ylang Ylang - N° 31 - Bât D - 9 rue de la Digue
97400 SAINT-DENIS
Tel : 0262 20 20 40 - Fax : 0262 20 20 41
Siret : 524 220 563 00034 - APE : 8559 A
Sarl au capital de 11 520 Euros
E-Mail : administratif@cform.fr

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

C. form
agir ensemble

ATTESTATION COLLECTIVE DE DE FORMATION 2019

L'organisme de formation **CFORM**, situé au : 9 rue de la Digue, N°31, Bat D, Résidence Ylang Ylang 97400 Saint Denis,
Atteste que les salariés de la société : **BALAYA**

Ont suivi une formation « QUALITE DE SERVICE RESEAU CAR JAUNE- NIVEAU 1 / NIVEAU 2 »

Au cours de la période du 01 mai 2019 au 31 décembre 2020

Rappel des objectifs de l'action de formation :

- Savoir identifier les éléments constitutifs de la qualité de service à travers la vision passager
- Comprendre et intégrer dans leur attitude, au quotidien, les attentes des passagers
- Connaître les composantes de la qualité et de la non-qualité et identifier leurs conséquences
- Intégrer l'accueil et la qualité de service dans les pratiques au quotidien

Nature de l'action de formation :
Action d'adaptation et de développement des compétences du salarié

Nombre de conducteurs concernés et nombre d'heures réalisées

	M1N1	M1N2	M2	M3
• Nbre de conducteurs	10	10	13	14
• Heures de formation/ conducteur	10.5	8,5	2,5	3,5
• Total heures de formation	105	85	32,5	49
Heures totales formation	271,5 heures			

Fait à Saint Denis, le 16 Février 2021

L'organisme de formation,
COMPETENCES FORMATION OCEAN INDIEN
La gérante, Mme Marie Laure MORERE

Compétences Formation Océan Indien
C FORM
Rés. Ylang Ylang - N° 31 - Bât D - 9 rue de la Digue
97400 SAINT-DENIS
Tél. : 0262 20 20 40 - Fax : 0262 20 20 41
Siret : 524 220 563 00034 - APE : 8559 A
Sarl au capital de 11 520 Euros
E-Mail : administratif@cform.fr

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

C. form
agir ensemble

ATTESTATION COLLECTIVE DE DE FORMATION 2019

L'organisme de formation **CFORM**, situé au : 9 rue de la Digue, N°31, Bat D, Résidence Ylang Ylang 97400 Saint Denis,
Atteste que les salariés de la société : **CHARLES EXPRESS**

Ont suivi une formation « QUALITE DE SERVICE RESEAU CAR JAUNE- NIVEAU 1 / NIVEAU 2 »

Au cours de la période du 01 mai 2019 au 31 décembre 2020

Rappel des objectifs de l'action de formation :

- Savoir identifier les éléments constitutifs de la qualité de service à travers la vision passager
- Comprendre et intégrer dans leur attitude, au quotidien, les attentes des passagers
- Connaître les composantes de la qualité et de la non-qualité et identifier leurs conséquences
- Intégrer l'accueil et la qualité de service dans les pratiques au quotidien

Nature de l'action de formation :
Action d'adaptation et de développement des compétences du salarié

Nombre de conducteurs concernés et nombre d'heures réalisées

	M1N1	M1N2	M2	M3
• Nbre de conducteurs	7	16	17	17
• Heures de formation/ conducteur	73.5	136	42,5	59,5
• Total heures de formation	31,5	0	0	7
Heures totales formation	38,5 heures			

Fait à Saint Denis, le 16 Février 2021

L'organisme de formation,
COMPETENCES FORMATION OCEAN INDIEN
La gérante, Mme Marie Laure MORERE

Compétences Formation Océan Indien
C FORM
Rés. Ylang Ylang - N° 31 - Bât D - 9 rue de la Digue
97400 SAINT-DENIS
Tél : 0262 20 20 40 - Fax : 0262 20 20 41
Siret : 524 220 563 00034 - APE : 8559 A
Sarl au capital de 11 520 Euros
E-Mail : administratif@cform.fr

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

C. form
agir ensemble

ATTESTATION COLLECTIVE DE DE FORMATION 2019

L'organisme de formation **CFORM**, situé au : 9 rue de la Digue, N°31, Bat D, Résidence Ylang Ylang 97400 Saint Denis,
Atteste que les salariés de la société : **EMILE MOUTOUSSAMY**

Ont suivi une formation « QUALITE DE SERVICE RESEAU CAR JAUNE- NIVEAU 1 / NIVEAU 2 »

Au cours de la période du 01 mai 2019 au 31 décembre 2020

Rappel des objectifs de l'action de formation :

- Savoir identifier les éléments constitutifs de la qualité de service à travers la vision passager
- Comprendre et intégrer dans leur attitude, au quotidien, les attentes des passagers
- Connaître les composantes de la qualité et de la non-qualité et identifier leurs conséquences
- Intégrer l'accueil et la qualité de service dans les pratiques au quotidien

Nature de l'action de formation :
Action d'adaptation et de développement des compétences du salarié

Nombre de conducteurs concernés et nombre d'heures réalisées

	M1N1	M1N2	M2	M3
• Nbre de conducteurs	7	6	9	7
• Heures de formation/ conducteur	10.5	8,5	2,5	3,5
• Total heures de formation	73,5	51	22,5	24,5
Heures totales formation	171,5 heures			

Fait à Saint Denis, le 16 Février 2021

L'organisme de formation,
COMPETENCES FORMATION OCEAN INDIEN
La gérante, Mme Marie Laure MORERE

Compétences Formation Océan Indien
C FORM
Rés Ylang Ylang - N° 31 - Bât D - 9 rue de la Digue
97400 SAINT-DENIS
Tél : 0262 20 20 40 - Fax : 0262 20 20 41
Siret : 524 220 563 00034 - APE : 8559 A
Sarl au capital de 11 520 Euros
E-Mail : administratif@cform.fr

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

C. form
agir ensemble

ATTESTATION COLLECTIVE DE DE FORMATION 2019

L'organisme de formation **CFORM**, situé au : 9 rue de la Digue, N°31, Bat D, Résidence Ylang Ylang 97400 Saint Denis,
Atteste que les salariés de la société : **MOUTOUSSAMY & FILS**

Ont suivi une formation « QUALITE DE SERVICE RESEAU CAR JAUNE- NIVEAU 1 / NIVEAU 2 »

Au cours de la période du 01 mai 2019 au 31 décembre 2020

Rappel des objectifs de l'action de formation :

- Savoir identifier les éléments constitutifs de la qualité de service à travers la vision passager
- Comprendre et intégrer dans leur attitude, au quotidien, les attentes des passagers
- Connaître les composantes de la qualité et de la non-qualité et identifier leurs conséquences
- Intégrer l'accueil et la qualité de service dans les pratiques au quotidien

Nature de l'action de formation :
Action d'adaptation et de développement des compétences du salarié

Nombre de conducteurs concernés et nombre d'heures réalisées

	M1N1	M1N2	M2	M3
• Nbre de conducteurs	4	3	4	2
• Heures de formation/ conducteur	10.5	8,5	2,5	3,5
• Total heures de formation	42	25,5	10	7
Heures totales formation	84,5 heures			

Fait à Saint Denis, le 16 Février 2021

L'organisme de formation,
COMPETENCES FORMATION OCEAN INDIEN
La gérante, Mme Marie Laure MORERE

Compétences Formation Océan Indien
C FORM
Rés. Ylang Ylang - N° 31 - Bât D - 9 rue de la Digue
97400 SAINT-DENIS
Tél. : 0262 20 20 40 - Fax : 0262 20 20 41
Siret : 524 220 563 00034 - APE : 8559 A
Sarl au capital de 11 520 Euros
E-Mail : administratif@cform.fr

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

C. form
agir ensemble

ATTESTATION COLLECTIVE DE DE FORMATION 2019

L'organisme de formation **CFORM**, situé au : 9 rue de la Digue, N°31, Bat D, Résidence Ylang Ylang 97400 Saint Denis,
Atteste que les salariés de la société : **OISEAU BLEU**

Ont suivi une formation « QUALITE DE SERVICE RESEAU CAR JAUNE- NIVEAU 1 / NIVEAU 2 »

Au cours de la période du 01 mai 2019 au 31 décembre 2020

Rappel des objectifs de l'action de formation :

- Savoir identifier les éléments constitutifs de la qualité de service à travers la vision passager
- Comprendre et intégrer dans leur attitude, au quotidien, les attentes des passagers
- Connaître les composantes de la qualité et de la non-qualité et identifier leurs conséquences
- Intégrer l'accueil et la qualité de service dans les pratiques au quotidien

Nature de l'action de formation :
Action d'adaptation et de développement des compétences du salarié

Nombre de conducteurs concernés et nombre d'heures réalisées

	M1N1	M1N2	M2	M3
• Nbre de conducteurs	5	5	7	5
• Heures de formation/ conducteur	10.5	8,5	2,5	3,5
• Total heures de formation	52,5	42,5	17,5	17,5
Heures totales formation	130 heures			

Fait à Saint Denis, le 16 Février 2021

L'organisme de formation,
COMPETENCES FORMATION OCEAN INDIEN
La gérante, Mme Marie Laure MORERE

Compétences Formation Océan Indien
C FORM
Rés Ylang Ylang - N° 31 - Bât D - 9 rue de la Digue
97400 SAINT-DENIS
Tel : 0262 20 20 40 - Fax : 0262 20 20 41
Siret : 524 220 563 00034 - APE : 8559 A
Sarl au capital de 11 520 Euros
E-Mail : administratif@cform.fr

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

C. form
agir ensemble

ATTESTATION COLLECTIVE DE DE FORMATION 2019

L'organisme de formation **CFORM**, situé au : 9 rue de la Digue, N°31, Bat D, Résidence Ylang Ylang 97400 Saint Denis,
Atteste que les salariés de la société : **SETCOR**

Ont suivi une formation « QUALITE DE SERVICE RESEAU CAR JAUNE- NIVEAU 1 / NIVEAU 2 »

Au cours de la période du 01 mai 2019 au 31 décembre 2020

Rappel des objectifs de l'action de formation :

- Savoir identifier les éléments constitutifs de la qualité de service à travers la vision passager
- Comprendre et intégrer dans leur attitude, au quotidien, les attentes des passagers
- Connaître les composantes de la qualité et de la non-qualité et identifier leurs conséquences
- Intégrer l'accueil et la qualité de service dans les pratiques au quotidien

Nature de l'action de formation :
Action d'adaptation et de développement des compétences du salarié

Nombre de conducteurs concernés et nombre d'heures réalisées

	M1N1	M1N2	M2	M3
• Nbre de conducteurs	9	35	39	27
• Heures de formation/ conducteur	10.5	8,5	2,5	3,5
• Total heures de formation	94,5	297,5	97,5	94,5
Heures totales formation	584 heures			

Fait à Saint Denis, le 16 Février 2021

L'organisme de formation,
COMPETENCES FORMATION OCEAN INDIEN
La gérante, Mme Marie Laure MORERE



Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

C. form
agir ensemble

ATTESTATION COLLECTIVE DE DE FORMATION 2019

L'organisme de formation **CFORM**, situé au : 9 rue de la Digue, N°31, Bat D, Résidence Ylang Ylang 97400 Saint Denis,
Atteste que les salariés de la société : **STOI**

Ont suivi une formation « QUALITE DE SERVICE RESEAU CAR JAUNE- NIVEAU 1 / NIVEAU 2 »

Au cours de la période du 01 mai 2019 au 31 décembre 2020

Rappel des objectifs de l'action de formation :

- Savoir identifier les éléments constitutifs de la qualité de service à travers la vision passager
- Comprendre et intégrer dans leur attitude, au quotidien, les attentes des passagers
- Connaître les composantes de la qualité et de la non-qualité et identifier leurs conséquences
- Intégrer l'accueil et la qualité de service dans les pratiques au quotidien

Nature de l'action de formation :
Action d'adaptation et de développement des compétences du salarié

Nombre de conducteurs concernés et nombre d'heures réalisées

	M1N1	M1N2	M2	M3
• Nbre de conducteurs	19	22	25	0
• Heures de formation/ conducteur	10.5	8,5	2,5	3,5
• Total heures de formation	199,5	187	62,5	0
Heures totales formation	449 heures			

Fait à Saint Denis, le 16 Février 2021

L'organisme de formation,
COMPETENCES FORMATION OCEAN INDIEN
La gérante, Mme Marie Laure MORERE

Compétences Formation Océan Indien
C FORM
Rés Ylang Ylang - N° 31 - Bât D - 9 rue de la Digue
97400 SAINT-DENIS
Tel : 0262 20 20 40 - Fax : 0262 20 20 41
Siret : 524 220 563 00034 - APE : 8559 A
Sarl au capital de 11 520 Euros
E-Mail : administratif@cform.fr

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

ATTESTATION COLLECTIVE DE DE FORMATION 2019

L'organisme de formation **CFORM**, situé au : 9 rue de la Digue, N°31, Bat D, Résidence Ylang Ylang 97400 Saint Denis,
Atteste que les salariés de la société : **STR**

Ont suivi une formation « QUALITE DE SERVICE RESEAU CAR JAUNE- NIVEAU 1 / NIVEAU 2 »

Au cours de la période du 01 mai 2019 au 31 décembre 2020

Rappel des objectifs de l'action de formation :

- Savoir identifier les éléments constitutifs de la qualité de service à travers la vision passager
- Comprendre et intégrer dans leur attitude, au quotidien, les attentes des passagers
- Connaître les composantes de la qualité et de la non-qualité et identifier leurs conséquences
- Intégrer l'accueil et la qualité de service dans les pratiques au quotidien

Nature de l'action de formation :
Action d'adaptation et de développement des compétences du salarié

Nombre de conducteurs concernés et nombre d'heures réalisées

	M1N1	M1N2	M2	M3
• Nbre de conducteurs	3	0	0	2
• Heures de formation/ conducteur	10.5	8,5	2,5	3,5
• Total heures de formation	31,5	0	0	7
Heures totales formation	38,5 heures			

Fait à Saint Denis, le 16 Février 2021

L'organisme de formation,
COMPETENCES FORMATION OCEAN INDIEN
La gérante, Mme Marie Laure MORERE

Compétences Formation Océan Indien
C FORM
Rés. Ylang Ylang - N° 31 - Bât D - 9 rue de la Digue
97400 SAINT-DENIS
Tél. : 0262 20 20 40 - Fax : 0262 20 20 41
Siret : 524 220 563 00034 - APE : 8559 A
Sarl au capital de 11 520 Euros
E-Mail : administratif@cform.fr

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

ACTION SECURITE ROUTIERE NOURBY FORMATION
AGREMENT FIMO-FCO N° 4270 / DEAL
DECLARATION D ACTIVITE N°989704199197
N° SIRET 79103878900024

SIEGE SOCIAL :
740 RUE DE LA COMMUNAUTE
97 440 SAINT ANDRE
TEL : 02 62 13 40 53
GSM : 06 92 97 35 35



ATTESTATION SUIVI DE FORMATION

Valable 1 Mois

Je soussigné ***Monsieur NOURBY Freddy***, en qualité de ***Responsable de Formation*** de **L'ASR *NOURBY FORMATION***, certifie que ***l'entreprise SARL MOUTOUSSAMY ET FILS, a*** bien eu un salarié qui as suivis l'action de formation suivante :

- Intitulé de l'action de formation : **FCO Voyageurs**
- Date : **19/10/20 au 23/10/20**
- Objectifs : **Conducteur d'un véhicule de transport voyageurs**
- Lieu : **740 rue de la Communauté – Immeuble Victoria 97440 SAINT ANDRE**
- Durée : **35 Heures**

Fait à ***Saint-André*** le ***10/05/21***

Le Responsable de formation
Freddy NOURBY

Action Sécurité Routière NOURBY Formation
740 Rue de la Communauté
Immeuble Victoria
97440 SAINT-ANDRE
Tél : 0692 97 35 35
SIRET : 791 038 789 00024
N° Agrément : 989 704 191 97 - Agrément : E 13074 13070

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

GEORGES HOAREAU
CENTRE DE FORMATION AUX PERMIS DE CONDUIRE

:

ATTESTATION

Objet : Attestation FCO Voyageurs

Sainte-Marie le 16 avril 2021

Madame, monsieur

Le centre de formation Georges Hoareau atteste que 5 chauffeurs de la SARL STOI affectés aux réseaux cars jaunes ont bien suivi la formation FCO Voyageurs en 2020.

Pour le CFPC Georges HOAREAU

SARL CFPC GH
145 Bis, Rue M. & A. Leblond
97410 SAINT-PIERRE
SIRET 410 505 630 00013
TEL 0262 35 28 81
Georges Hoareau

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

CHARLES EXPRESS

Je soussigné Bruno FONTAINE, président de la société CHARLES EXPRESS, dont le siège social est situé au 54 Chemin Maxime RIVIERE – ZA La Cafrine, 97 410 Saint-Pierre, atteste que deux salariés ont effectué la formation « Formation Continue Obligatoire (FCO) Voyageurs ». La formation s'est déroulée avec l'organisme FORMATOM, situé au 27, Rue Lambert – ZI Bel Air – BP 24, 97 899, Saint-Louis Cedex 01, du 20 au 24 juillet 2020 pour une durée de 35 heures consécutives sur 5 jours consécutifs.

Fait pour faire valoir ce que de droit.

Pour la société **CHARLES EXPRESS**

Bruno FONTAINE

Président

P/O

S.A.S Charles Express
Capital de 500 000 Euros
54, Chemin Maxime Rivière
Z.A La Cafrine / 97410 ST-PIERRE
TEL: 0262 35 56 70 - FAX: 0262 35 05 80
SIRET: 342 167 194 00030
RCS 87 B 131 - APE: 4939 Z

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

CHARLES EXPRESS

Je soussigné Bruno FONTAINE, président de la société CHARLES EXPRESS, dont le siège social est situé au 54 Chemin Maxime RIVIERE – ZA La Cafrine, 97 410 Saint-Pierre, atteste que deux salariés ont effectué la formation « Formation Continue Obligatoire (FCO) Voyageurs ». La formation s'est déroulée avec l'organisme FORMATOM, situé au 27, Rue Lambert – ZI Bel Air – BP 24, 97 899, Saint-Louis Cedex 01, du 21 au 25 septembre 2020 pour une durée de 35 heures consécutives sur 5 jours consécutifs.

Fait pour faire valoir ce que de droit.

Pour la société **CHARLES EXPRESS**
Bruno FONTAINE
Président

P/O

S.A.S Charles Express
Capital de 500 000 Euros
54, Chemin Maxime Rivière
ZA La Cafrine / 97410 ST-PIERRE
TEL: 0262 35 56 70 - FAX: 0262 35 05 80
SIRET: 342 167 194 00030
RCS 87 B 131 - APE: 4939 Z

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

CHARLES EXPRESS

Je soussigné Bruno FONTAINE, président de la société CHARLES EXPRESS, dont le siège social est situé au 54 Chemin Maxime RIVIERE – ZA La Cafrine, 97 410 Saint-Pierre, atteste que deux salariés ont effectué la formation « Formation Continue Obligatoire (FCO) Voyageurs ». La formation s'est déroulée avec l'organisme FORMATOM, situé au 27, Rue Lambert – ZI Bel Air – BP 24, 97 899, Saint-Louis Cedex 01, du 07 au 11 décembre 2020 pour une durée de 35 heures consécutives sur 5 jours consécutifs.

Fait pour faire valoir ce que de droit.

Pour la société **CHARLES EXPRESS**

Bruno FONTAINE

Président

P/o

S.A.S Charles Express
Capital de 500 000 Euros
54, Chemin Maxime Rivière
Z.A La Cafrine / 97410 ST-PIERRE
TEL: 0262 35 56 70 - FAX: 0262 35 05 80
SIRET: 342 167 194 00030
RCS 87 B 131 - APE: 4939 Z

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

BALAYA TRANSPORTS

Je soussigné Bruno FONTAINE, président de la société Transports Balaya, dont le siège social est situé au 26 Rue Benjamin Hoarau, 97 410 Saint-Pierre, atteste qu'un salarié a effectué la formation « Formation Continue Obligatoire (FCO) Voyageurs ». La formation s'est déroulée avec l'organisme FORMATOM, situé au 27, Rue Lambert – ZI Bel Air – BP 24, 97 899, Saint-Louis Cedex 01, du 20 au 24 juillet 2020 pour une durée de 35 heures consécutives sur 5 jours consécutifs.

Fait pour faire valoir ce que de droit.

Pour la société **TRANSPORTS BALAYA**
Bruno FONTAINE
Président

P/O

TRANSPORTS BALAYA
SAS au capital de 500 000€
26, Rue Benjamin Hoarau - Z.I n° 3
97410 SAINT-PIERRE
SIRET: 402 351 522 00014

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

BALAYA TRANSPORTS

Je soussigné Bruno FONTAINE, président de la société Transports Balaya, dont le siège social est situé au 26 Rue Benjamin Hoarau, 97 410 Saint-Pierre, atteste que deux salariés ont effectué la formation « Formation Continue Obligatoire (FCO) Voyageurs ». La formation s'est déroulée avec l'organisme FORMATOM, situé au 27, Rue Lambert – ZI Bel Air – BP 24, 97 899, Saint-Louis Cedex 01, du 21 au 25 septembre 2020 pour une durée de 35 heures consécutives sur 5 jours consécutifs.

Fait pour faire valoir ce que de droit.

Pour la société **TRANSPORTS BALAYA**
Bruno FONTAINE
Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

CHARLES EXPRESS

Je soussigné Bruno FONTAINE, président de la société CHARLES EXPRESS, dont le siège social est situé au 54 Chemin Maxime RIVIERE – ZA La Cafrine, 97 410 Saint-Pierre, atteste qu'un salarié a effectué la formation « Formation Continue Obligatoire (FCO) Voyageurs ». La formation s'est déroulée avec l'organisme GEORGES HOAREAU, situé au 145 bis, Rue Marius et Ary Leblond – 97 410 Saint-Pierre, du 09 mars au 13 mars 2020 pour une durée de 35 heures consécutives sur 5 jours consécutifs.

Fait pour faire valoir ce que de droit.

Pour la société **CHARLES EXPRESS**
Bruno FONTAINE
Président

P/O

S.A.S Charles Express
Capital de 500 000 Euros
54, Chemin Maxime Rivière
A La Cafrine / 97410 ST-PIERRE
TEL: 0262 35 56 70 - FAX: 0262 35 05 80
SIRET: 342 167 194 00030
RCS 87 B 131 - APE: 4939 Z

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

BALAYA TRANSPORTS

Je soussigné Bruno FONTAINE, président de la société TRANSPORTS BALAYA, dont le siège social est situé au 26 Rue Benjamin Hoarau, 97 410 Saint-Pierre, atteste qu'un salarié a effectué la formation « Formation Continue Obligatoire (FCO) Voyageurs ». La formation s'est déroulée avec l'organisme GEORGES HOAREAU, situé au 145 bis, Rue Marius et Ary Leblond – 97 410 Saint-Pierre, du 13 janvier au 17 janvier 2020 pour une durée de 35 heures consécutives sur 5 jours consécutifs.

Fait pour faire valoir ce que de droit.

Pour la société **TRANSPORTS BALAYA**
Bruno FONTAINE
Président

P/O

TRANSPORTS BALAYA
SAS au capital de 500 000€
26, Rue Benjamin Hoarau - Z.I n° 3
97410 SAINT-PIERRE
SIRET: 402 351 522 00014

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

L'oiseau Bleu

Excursions Touristiques
Lignes Régulières "CAR JAUNE"
Comités d'Entreprise
Services Scolaires et occasionnels

ATTESTATION

La société de **transport l'Oiseau Bleu** dont le siège social est situé au 18 chemin Grand Canal à Sainte-Clotilde, atteste par la présente qu'en date du 13 octobre 2020, 3 de ses salariés ont suivi avec succès le stage de formation intitulé **Aide à la réalisation du document unique.**

Nous précisons que conformément aux dispositions du RGPD, aucune information individuelle ne peut être communiqué.

Aussi, en cas de contrôle, nous tenons à disposition les attestations de formation nominatives.

Fait pour valoir ce que de droit.

Fait à Ste-Clotilde, le 16 avril 2021

Le Gérant
SOCIETE DE TRANSPORTS
L'OISEAU BLEU
MERTOUSSAMY Nicolas
Capital de 1 000 000 €
18 Chemin Grand Canal
La Bretagne - 97490 STE-CLOTILDE
RCS ST-DENIS B 401 903 877
95 B 365
Tel : 0262 53 58 40 - 0262 28 28 21
Fax : 0262 29 07 66

18, Chemin Grand Canal - La Bretagne - 97490 Sainte-Clotilde
Téléphone : 0262 28 28 21 - 0262 53 58 40 - Télécopie : 0262 29 07 66
http://www.transportloiseaubleu.com e-mail : transport.loiseaubleu@wanadoo.fr

Sarl au capital de 1 000 000 € - RCS Saint-Denis : B 401 903 877 - BR 12169 00021 21467880010 51
BFC : 18719 00082 00 8233812 00 21 - BRED : 10 107 00491 00 240915906 23 - CA : 19906 00001 90006327534 01

CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

ECOLE - ROUTIERE SARL Cap 7622€ RCS: 91 E 104. Siret: 381 115 096 00020. APE: 8553 Z
Réussir c'est permis
113 Chemin Bras Canot
61 rue Auguste de Villèle
97470 Saint Benoît
Tel/Fax: 0262.50.10.86
Mail : domi-ecrou@orange.fr

Agréments : E0209D31840 - Permis : B.C.CE.D.

FIMO – FCO – Passerelle - Récupération de points
ECSR - Réactualisation des connaissances

N° d'existence : 98970028197

Transport L'oiseau Bleu
18 Chemin Grand Canal
La Bretagne
97490 Sainte-Clotilde

Objet : Attestation de formation.

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e), M. TABERE, représentant(e) légal de l'organisme de formation ECOLE ROUTIERE N° de déclaration 98 97 00 28 197, atteste que 3 salariés titulaires car jaune de l'entreprise L'OISEAU BLEU ont effectué la Formation Continue Obligatoire des Voyageurs (FCO V.) en 2020.

Fait pour valoir ce que de droit.

St Benoît, le 16/04/2021

Signature et Cachet de l'organisme de formation

TABERE ECOLE ROUTIERE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

SETCOR S.A.

ATTESTATION

Nous soussignés, **SETCOR SA – Z.I du Bel Air – B.P 24 - 97899 SAINT LOUIS CEDEX 01,** attestons que les salariés affectés sur le réseau CAR JAUNE ont suivi les formations ci-dessous au titre de l'année 2020 :

Société		Intitulé	Nombre personnel concernée	Durée : heures /agent	Catégorie personnel concernée
SETCOR	Sécurité	SST	2	14	Conducteurs
		MAC SST	6	7	Conducteurs
	Permis / Règlementation	FCO	7	35	Conducteurs

Nous précisons que conformément aux dispositions RGPD, **aucune information individuelle ne peut être communiquée.**

Aussi, nous tenons à disposition les attestations de présences à ces formations en cas de contrôle.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Saint-Louis, le 16 avril 2021

Le Service des Ressources Humaines

SETCOR S.A
ZI du Bel Air – BP 24
97899 SAINT LOUIS CEDEX 01
S.A au capital de 1.100.000 €
RCS St-Pierre B 310 850 094
Tel : 0262 45 38.38 Fax : 0262 45.38.32

SETCOR S.A.
SA au Capital de 1 100 000 €
Site Exploitation : 4 avenue du Grand Piton – ZA de Cambaie
97460 SAINT-PAUL
RCS St-Pierre de La Reunion : 310 850 094

Tél : 0 262 45 38 38 – Fax 0 262 45 38 32
www.groupetransportsmooland.com

GROUPE TRANSPORTS mooland
une ligne de conduite

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 2 : Détail des interventions réalisées sur le par

			31/12/2020								
										Date des pannes ou arrêt atelier (Panne, Maintenance, divers)	
N°	Immatriculation	Exploitant	"Inventaire A ou B"	Type	"Kms au 31/12/2020"	"Kms au 31/12/20219"	Kms parcourus en 2020	"Date de 1ère Immat"	Age du véhicule	Entrée atelier	Liste par véhicule des pannes survenues
1	DN-684-KX	AH NIAVE	B	Wing	432626	425594	7032	22/01/2015	5.95	10/03/2020	"REPARATION SYSTÈME PNEUMATIQUE AR MOTEUR DE PORTE AV REMPLACE REPARATION OUVERTURE DE SECOURS PORTE AV"
										27/07/2020	"REMPLACEMENT GALET TENDEUR COURROIE ACCESSOIRE + COURROIE REGLAGE FREIN DE SECOURS ARRIERE"
										05/10/2020	"REVISION MOTEUR FILTRE A HUILE FILTRE A GASOIL FILTRE A AIR"
2	DN-057-KG	AH NIAVE	B	Wing	163145	377373	-214228	21/05/2015	5.62		Pas d'ordre de réparation
3	DN-415-KG	AH NIAVE	B	Wing	163377	449387	-286010	22/01/2015	5.95		Pas d'ordre de réparation
4	FK-701-RR	AH NIAVE	B	ISUZU VISIGO	163145	30934	132211	07/10/2019	1.24	03/11/2020	"Révision moteur Remplacement courroie et galet complet Remplacement oeilleton niveau liquide de refroidissement"
5	FK-769-RR	AH NIAVE	B	ISUZU VISIGO	163377	30713	132664	07/10/2019	1.24	10/10/2020	"Révision moteur Remplacement courroie et galet complet Remplacement oeilleton niveau liquide de refroidissement Remplacement module de porte "
6	EM-557-EY	BALAYA	A	Crossway LE 12.10	464559	332047	132512	04/05/2017	3.66	10/02/2020	CHANGER 4 PNEUS 275 RECHAPP RTS
										08/04/2020	REPARATION FAISCEAU PEDALE FREIN + PASSAGE DIAG
										27/04/2020	PREPARATION VISITE TECHNIQUE
										29/06/2020	CHANGER 2 PNEUS AV 275 TORQUE
										03/06/2020	REPARATION TUYAU COMPRESSEUR SUITE PANNE 31/05/20
										31/05/2020	DEPANNAGE GARE TAMPON FUIT D AIR TUYAU COMPRESSEUR
										05/06/2020	CHANGER 2 BATTERIES 225 AH
										08/06/2020	REMPLACER BOUCHON RESERVOIR HUILE HYDRO
										10/06/2020	CHANGER COMBINE COUSSIN D'AIR
										25/05/2020	CHANGER VASE EXPENSION + COURROIE POMPE A EAU
										20/05/2020	CHANGER ROULEMENT MOYEU AV DRT
										29/05/2020	CHANGER RETRO G + REGENARATION FAP
										03/07/2020	CHANGER FEU GABARIT
										20/07/2020	CHANGER 4 PNEUS ARR 275 RECHAPP RTS
										01/09/2020	SINISTRE DU 16/06/20- VEH EM-557-EY
										09/07/2020	REMPLACER PORTE AV
										25/09/2020	SINISTRE 20/07/20 EM-557-EY - RC0%
										21/07/2020	CHANGER VITRE LAT CHAUFFEUR
										29/09/2020	SINITRE EM-557-EY- DU 21/06/20 - RC0%
7	DP-205-YP	BALAYA	B	Crossway LE 12.10	726939	643524	83415	19/03/2015	5.79	27/01/2020	ENVIRONNEMENT MOTEUR
										02/01/2020	CONTRÔLE
										15/01/2020	ACCESSOIRES INTERIEURS
										13/02/2020	ENVIRONNEMENT MOTEUR
										03/03/2020	CHANGER 4 PNEUS ARR 275 RECHAPP RTS
										17/01/2020	ELECTRICITE - SIGNALISATION
										27/05/2020	REVISION COMPLETE
										13/05/2020	CHANGER ROULEMENT AV DRT
										24/06/2020	CHANGER 2 PNEUS AV 275 TORQUE
										04/06/2020	BATTERIE X2
										08/06/2020	GRAISSAGE DIRECTION + FIXATION FEUX AVG
										21/09/2020	REMPLACEMENT ROTULE
										01/09/2020	CAPITONNAGE
										05/11/2020	PORTE
										09/10/2020	CLIMATISATION
										06/10/2020	ENTRETIEN CLIM
										19/10/2020	CHANGER PLAQUETTE ARR
										28/10/2020	CHANGER 4 PNEUS ARR RECHAPP 275 XZE2 RECAMIC
										09/10/2020	CHANGER VITRE LATERALE
8	DP-514-YQ	BALAYA	B	Crossway LE 12.10	683423	621147	62276	19/03/2015	5.79	17/02/2020	ENVIRONNEMENT MOTEUR
										30/01/2020	VIDANGE
										07/01/2020	CARROSSERIE
										15/01/2020	CHANGER 2 PNEUS 275 OTANI OH107
										17/01/2020	ELECTRICITE - SIGNALISATION
										02/01/2020	REMPLACEMENT VITRE FENETRE ARD
										16/06/2020	PREPA VISITE
										12/05/2020	CHANGER ROULEMENT AV DRT
										28/05/2020	CHANGER PLAQUETTE ARR
										09/06/2020	CHANGER 2 PNEUS AV 275 TORQUE
										22/05/2020	CONTROLE FREIN DE PARKING + REPARATION PORTE AV
										28/05/2020	REPARATION PORT AV PASSAGE DIAG
										20/08/2020	FUITE D'HUILE
										13/07/2020	DEPOSE /REPOSE COMPRESSEUR + POULIE
										15/07/2020	USINAGE TUYAU RADIATEUR
										24/12/2020	CHANGER 1 PNEU ARR G EXT 275 RECHAPPER RTS OCCAS
										21/12/2020	BOITE DE VITESSE
										18/12/2020	CT
9	DP-054-NY	BALAYA	B	Crossway LE 12.10	438042	395855	42187	05/03/2015	5.83	07/07/2020	SERRURE
										28/07/2020	COUSSIN D'AIR
										31/07/2020	PANNE SUR ROUTE
										29/09/2020	REMPLACEMENT RÉSERVOIR ADBLUE+ TIRANT SUPÉRIEUR
										29/09/2020	FIXATION DIVERS
										10/07/2020	CHANGER 1 COUSSIN D AIR AV

20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 2 : Détail des interventions réalisées sur le par

10	DP-932-NW	BALAYA	B	Crossway LE 13M	872890	745174	127716	05/03/2015	5.83	07/01/2020	OH107
										06/04/2020	CHANGER CARTOUCHE FAP + BOUTON
										23/09/2020	COUSSIN D'AIR ARG
										24/09/2020	1 PNEU
										20/08/2020	TENDEUR
										23/07/2020	CHANGER 2 PNEUS ARR 275 RECHAPP OCCAZ ARR GAUCHE
11	DP-509-CH	BALAYA	B	Crossway LE 13M	770657	719938	50719	17/02/2015	5.87	19/03/2020	ACCESSOIRES EXTERIEURS
										19/02/2020	PREPARATION VISITE TECHNIQUE
										19/02/2020	PRÉPARATION VISITE TECHNIQUE
										24/02/2020	ENVIRONNEMENT MOTEUR
										13/02/2020	SAINT-PAUL / PB BOITE DE VITESSE
										04/02/2020	VIDANGE MOTEUR - PONT - ADBLUE
										26/01/2020	REMPLACEMENT BORNE BATTERIE +
										13/01/2020	ENVIRONNEMENT MOTEUR
										29/04/2020	ACCESSOIRES EXTERIEURS
										01/06/2020	CHANGER FEU DE CROISEMENT AV GAUCHE
										05/06/2020	FUITE D'HUILE
										14/09/2020	PEINTURE+PARCHOC AV
										22/12/2020	RÉTRO
										25/11/2020	CHANGER PARE BRISE
										20/11/2020	REMPLACEMENT COURROIE CLIM
										17/11/2020	CT
12	EK-875-AK	BALAYA	A	Crossway LE 12.10	496415	370711	125704	14/02/2017	3.88	13/01/2020	4 PNEUS 275 RECHAPPÉS - EN TESTE
										29/01/2020	FREINAGE
										15/02/2020	FREINAGE
										05/02/2020	ENTRETIEN VISITE TECHNIQUE
										11/02/2020	ENVIRONNEMENT MOTEUR
										21/02/2020	ACCESSOIRES INTERIEURS
										02/03/2020	FREINAGE
										11/02/2020	RECREUSER 2 PNEUS AV 275 TORQUE
										17/03/2020	CHANGER 2 PNEUS AV 275 HIFLY RECREUSER OCCAS
										29/06/2020	FEUX
										10/06/2020	CHANGER PLAQUETTE AV + PNEUS AV 275 TORQUE
										14/05/2020	INTERVENTION PARE-BRISE
										18/05/2020	REVISION + PLAQUETTE ARR
										07/04/2020	CHANGER COMBINE COUSSIN AIR AV
										28/05/2020	REPARATION ET PEINTURE LAT G + PARE CHOC AV G
										26/07/2020	ROUE PERCÉ
										14/08/2020	PLAQUETTE ARR
										04/08/2020	PRÉPA VISITE
										01/07/2020	PLAQUETTE ARR
										30/07/2020	FEUX
										23/08/2020	PNEU
										26/08/2020	PNEU
										30/07/2020	PNEU
										30/07/2020	CHANGER 4 PNEUS 275 RECHAPP RTS
										06/07/2020	CHANGER 2 BATTERIES 225 AH ORION
										01/07/2020	CHANGER 4 PNEUS ARR 275 RECHAP BANDAG BDV
										02/12/2020	REMPLACEMENT FEU AVG
										22/12/2020	CHANGER 4 PNEUS ARR 275 RECHAPP RTS BUS 100
										14/10/2020	CHANGER 2 PNEUS AV 275 TORQUE
										01/10/2020	REMPLACEMENT COUSSIN D'AIR+ROTULE INFÉRIEUR
13	DN-978-KY	BALAYA	B	Wing	338668	338668	0	22/01/2015	5.95		Pas d'ordre de réparation
14	DN-199-KZ	BALAYA	B	Wing	305591	305180	411	22/01/2015	5.95		Pas d'ordre de réparation
15	DN-385-KZ	BALAYA	B	Wing	239642	239642	0	22/01/2015	5.95		Pas d'ordre de réparation
16	CN-638-NH	BALAYA	B	Intouro	526625	526625	0	04/12/2012	8.08		Pas d'ordre de réparation
17	BE-906-WT	BALAYA	B	Intouro	862647	821650	40997	17/12/2010	10.05	07/01/2020	PNEUS AV 295 HIFLY HH121
										03/01/2020	ESSIEU-DIRECTION-SUSPENSION
										06/01/2020	ENVIRONNEMENT MOTEUR
										28/01/2020	ENVIRONNEMENT MOTEUR
										31/01/2020	PREPARATION VISITE TECHNIQUE
										17/01/2020	EQUILIBRAGE PNEUS AVEC BILLE
										10/03/2020	CHANGER PNEUS ARR 295 RECHAPP RTS
										04/06/2020	REMPLACEMENT COMPRESSEUR
										27/05/2020	FUITE HUILE TUYAU FILTRE A HUILE
										22/05/2020	CHANGER DESSICCATEUR
										12/05/2020	PEINTURE DE LA PORTE LAT. ARD
										23/06/2020	JOINT COMPRESSEUR
										16/09/2020	PROBLÉME DE BOITE VITESSE
										18/09/2020	TIRANT
										24/09/2020	PORTE H.SERVICE
										16/09/2020	COUSSIN D'AIR
										31/07/2020	PREPARATION CONTRE VISITE
										28/10/2020	PORTE AV
										13/11/2020	FUITE MOTEUR
										11/12/2020	DIRECTIO DURCIT
										21/10/2020	PORTE
										14/12/2020	CT
										22/12/2020	PORTE AV
										16/10/2020	PANNE
18	BE-670-WP	BALAYA	B	Intouro	571955	561975	9980	17/12/2010	10.05	20/01/2020	PRÉPARATION VISITE
										21/01/2020	VISITE
										06/02/2020	ENTRETIEN
										09/03/2020	PORTE
										13/08/2020	RÉPARATION
										22/07/2020	CHANGER 2 BATTERIES 225 AH
										22/07/2020	PASSAGE VISITE + UN EXTINCTEUR
										22/12/2020	RÉPARATION
										10/12/2020	CONTROLE DIVERS

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 2 : Détail des interventions réalisées sur le par

19	FL-699-EA	BALAYA	B	ISUZU VISIGO	49344	9954	39390	29/10/2019	1.18	29/09/2020	RÉPARATION
										08/09/2020	ACCIDENT
										16/09/2020	RÉGLAGE
										04/08/2020	KLAXON
										01/09/2020	SINISTRE 12/03/20 RC 50%- FL-699-EA
										03/08/2020	BATTERIE X2
20	FL-618-EA	BALAYA	B	ISUZU VISIGO	124156	22719	101437	29/10/2019	1.18	19/01/2020	REPARATION SOUTE
										20/04/2020	PREPARATION VISITE TECHNIQUE
										02/09/2020	COURROIE CLIM
										17/07/2020	CHANGER 4 PNEUS ARR 265 RECHAPP BDV BANDAG
										08/10/2020	BATTERIE X2
										20/10/2020	CHANGER 2 PN AV OH204 ET 4 RECHAP RTS 265
										20/10/2020	CT
21	FL-754-EA	BALAYA	B	ISUZU VISIGO	128974	21304	107670	29/10/2019	1.18	20/02/2020	ENVIRONNEMENT MOTEUR
										15/01/2020	FUITE D'HUILE
										05/05/2020	RÉVISION COMPLÈTE
										02/09/2020	PNEU
										20/07/2020	CHANGER 4 PNEUS 265 RECHAPP RTS
										13/07/2020	REMPLACEMENT SERRURE SOUTE OCCAS
										24/07/2020	CHANGER 2 PNEUS 265 AV GITI
										18/09/2020	PANNE
										08/10/2020	BATTERIE X2
										13/10/2020	REPARATION PNEU ARR G EXT
										19/10/2020	CHNAGER 1 PNEU ARR G EXT 265 HIFLY (SECOURS)
										22/10/2020	REPARRE 1 PNEU 265 RECHAPP RTS ARR G EXT
										07/10/2020	BATTERIE
										04/12/2020	SUPPORT MOTEUR
										21/11/2020	NE DÉMARRE PLUS
										21/10/2020	PORTE
										14/10/2020	CT
22	DS-755-EA	CHARLES EXPRESS	B	Crossway LE 12.10	489372	445611	43761	09/06/2015	5.57	24/01/2020	FUITE D'EAU
										09/01/2020	CHANGER 4 PNEUS ARR 275 RECHAPP RTS
										10/03/2020	PLAQUETTE AR
										10/03/2020	CHANGER 1 PNEU AV DR OCCAZ + 1 ARR G INT RECHAPP
										03/03/2020	MIS EN PLACE OBTURATEUR + SIÈGE DÉCHIRÉ
										14/01/2020	SINISTRE DU 14/01/2020
										03/03/2020	NETTOYAGE VASE EXPANSION + MOTEUR (HUILE DS EAU)
										09/01/2020	PLOMBAGE EAD
										14/05/2020	PREPA VISITE
										15/05/2020	PASSAGE VISITE
										14/05/2020	PREPA VISITE
										22/06/2020	CHANGER POMPE A EAU + JOINT TORIQUE
										24/06/2020	NETTOYAGE BOUTON REGLAGE VOLANT
										27/05/2020	REVISION COMPLETE
										10/06/2020	CHANGER JOINT CARTER + DÉCALAMINATION
										30/10/2020	MOTEUR NEUF
										15/07/2020	CHANGER 2 SONDE NOX
										02/07/2020	CHANGER 1 PNEU 275 OH107 OCCAS
										27/11/2020	TÉMOIN INDUCEMENT
										17/11/2020	DIAGNOSTIQUE
										17/11/2020	ENVIRONNEMENT MOTEUR
										27/11/2020	ECHAPPEMENT
										04/12/2020	FREINAGE
										31/12/2020	ALTERNATEUR
										27/10/2020	INTERVENTION CLIM
										10/11/2020	VISITE PERIODIQUE
										10/11/2020	FUITE D'EAU
										10/11/2020	PREPARATION VISITE
23	DQ-096-GJ	CHARLES EXPRESS	B	Crossway LE 12.10	445024	386206	58818	30/03/2015	5.76	26/03/2020	ENTRETIEN
										26/03/2020	CJANGER COUVERCLE PRE FILTRE + DIVERS FEUX LAT
										24/02/2020	CHANGER 1 PNEU 275 RECHAPPER RTS OCCAZ
										26/02/2020	ENTRETIEN
										19/02/2020	VIDANGE
										07/02/2020	VISITE
										07/02/2020	PRÉPA VISITE
										30/01/2020	ENTRETIEN
										03/06/2020	CHANGER ROBINET DE FREIN A MAIN
										20/05/2020	CHANGER 4 PNEUS RECHAP 275 BANADAG + CREUSER 2 AV
										07/04/2020	DIAGNOSTIQUE
										15/06/2020	RECREUSER 2 PNEUS AV
										30/04/2020	EFFACEMENT DÉFAULT PROB TIRAGE
										08/09/2020	BOUTON PORTE
										14/08/2020	CHANGER 2 PNEUS 275 AV TORQUE
										06/07/2020	RÉVISION
										04/08/2020	ALTERNATEUR
										22/09/2020	DISQUE ARR
										21/09/2020	CAPITONNAGE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 2 : Détail des interventions réalisées sur le par

24	DP-838-NQ	CHARLES EXPRESS	B	Crossway LE 13M	748424	672647	75777	05/03/2015	5.83	20	
										20	
										03	
										04/02/2020	CLIMATISATION
										06/02/2020	ACCESSOIRES INTERIEURS
										03/02/2020	ENTRETIEN
										13/03/2020	CHANGER 1 PNEU ARR GAUCHE EXT REMBOURSSER BANDAG
										06/01/2020	ROULEMENT
										03/01/2020	CHANGER 4 PNEUS 275 RECHAPP BANDAG
										15/04/2020	CHANGER 2 PNEUS AV 275 HIFLY RECREUSER
										22/04/2020	FUITE D'HUILE
										01/04/2020	REGENERATION FAP + EFFACEMENT DEFAUTS
										14/05/2020	PROBLÈME FREIN
										13/05/2020	REMPLACER SENSOR + PURGE
										18/05/2020	PURGE CIRCUIT GASOIL
										25/05/2020	CHANGER 4 PNEUS RECHAP 275 BANDAG
										26/05/2020	LAVAGE MOTEUR + CHANGER CAPTEUR ABS AR DRT
										05/06/2020	MIS 1 PNEUS OCCASSIONARR 275+ 1 AVANT GAUCHE
										15/06/2020	CHANGER FEU GABARIT + PEINTURE
										24/08/2020	FREINAGE
										18/08/2020	PRÉPA VISITE
										14/09/2020	PANNE
										06/08/2020	PNEU
										12/08/2020	FAP
										09/07/2020	CHANEGR 2 DISQUE AV + PNEUS AV 275 TORQUE
										22/07/2020	REMPLACER RADAR DE RECUL
										01/10/2020	CHNAGER ROULEMENT COMPRESSEUR CLIM + GALET TENDEUR
										19/08/2020	VISITE
										16/10/2020	CHANGER 1 PNEU ARR DRT EXT CREUVER PAR 275 OCCAZ
										06/10/2020	BATTERIE X2
										07/10/2020	CHANGER 2 PNEUS AV 275 TORQUE
										05/10/2020	CHANGER 1 PNEU AV DRT OCCAS 275 TORQUE
										13/10/2020	ELECTRICITE - SIGNALISATION
										19/10/2020	MIS 1 PNEU 275 RECHAPP ARR DRT EXT
										24/11/2020	REVISION
										01/12/2020	CLIMATISATION
										26/11/2020	CHANGER 2 PNEUS ARR G 275 TORQUE
25	DP-668-NT	CHARLES EXPRESS	B	Crossway LE 12.10	518103	452569	65534	05/03/2015	5.83	25/03/2020	REPARATION FUITE AIR SOUS SIEGE CONDUCTEUR
										25/03/2020	FUITE D'AIR
										11/03/2020	ENTRETIEN
										27/02/2020	CLIMATISATION
										17/02/2020	CHANGER 4 PNEUS ARR 275 RECHAPP BANDAG
										06/02/2020	FIXATION DIVERS
										29/01/2020	RECREUSER RECHAPPER 1 PNEU ARR DRT EXT
										30/01/2020	CLIMATISATION
										04/01/2020	DURITE TURBO
										21/01/2020	VISITE
										03/01/2020	RECREUSER 2 PNEU 275 ARR G
										17/01/2020	PRÉPA VISITE
										25/05/2020	VIDANGE COMPLÉTE
										12/06/2020	CHANGER BOUCLIER AV G +CLIGNOTANT + PEINTURE
										18/06/2020	CHANGER 1 AMPOULLE H7 24V
										26/05/2020	SINISTRE DU 22/05/2020
										01/07/2020	CHANGER 1 PNEU OCCAS CONTI 275
										13/07/2020	CHANGER 2 PNEUS AV 275 TORQUE
										28/09/2020	RÉVISION
										16/07/2020	PASSAGE VISITE
										08/09/2020	FUITE D'EAU
										09/10/2020	ENTRETIEN
										14/10/2020	CHANGEMENT AMPOULE
										19/10/2020	CHANGER 4 PNEU ARR 275 XZE2 REP RECHAPP
										19/10/2020	PLAQUETTE AR
26	DP-180-NS	CHARLES EXPRESS	B	Crossway LE 13M	638906	562289	76617	05/03/2015	5.83	31/01/2020	ENTRETIEN
										05/02/2020	POIGNET PORTE CHAUFFEUR
										24/02/2020	FUITE D'EAU
										22/02/2020	VIDANGE
										30/03/2020	BATTERIE X2
										06/03/2020	ENTRETIEN
										22/01/2020	ENTRETIEN
										04/06/2020	CHANGER 2 PNEUS AV 275 TORQUE
										22/06/2020	CHANGER 2 PNEUS RECHAPP 275 OCCAS RTS ARR DRT
										22/06/2020	CHANGER REFROIDISSEUR HUILE + JOINT
										18/05/2020	CHANGER 1 PNEU 275 ARR GAUCHE EXT OCASS
										20/04/2020	ENTRETIEN
										16/04/2020	FUITE D'EAU
										01/09/2020	RÉPARATION
										23/07/2020	MOTEUR
										10/07/2020	CHANGER 4 PNEUS ARR 275 RTS + FEUX GABARIT
										10/07/2020	PASSAGE VISITE
										01/07/2020	FUITE D'AIR
										16/10/2020	ALTERNATEUR
										29/10/2020	VIDANGE VASE EXPENSION
										04/11/2020	ENTRETIEN + NETTOYAGE + RECHARGE
										13/11/2020	ENTRETIEN
										18/12/2020	PREPARATION VISITE
										08/10/2020	REFAIT 2 SIEGES + RESERRER DIVERS CEINTURES
										05/10/2020	ACCOUDOIR À REFIXER + SERRAGE MULTIPLE
										13/10/2020	RETROVISEUR
										19/11/2020	REVISION
										24/11/2020	RETROVISEUR
										18/12/2020	VISITE PERIODIQUE

CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 2 : Détail des interventions réalisées sur le par

27	DP-928-CH	CHARLES EXPRESS	B	Crossway LE 13M	569759	463452	106307	17/02/2015	5.87	24/02/2020	CHANGER 4 PNEUS 275 RECHAPPER RTS
										24/03/2020	FIXATION DIVERS
										09/03/2020	CHANGER 1 PNEUS AV DRT 275 OCCAZ HIFLY
										28/05/2020	CHNGER DISQUE AV + PLAQUETTE + TEMOIN AV DRT
										18/05/2020	CHANGER INJECTEURS 3 ET 4 + ROUL CLIM
										14/04/2020	PROBLEME ESSUI GLACE
										20/04/2020	CHANGER 2 PNEUS AV 275 OTANI
										13/08/2020	CHANGER 2 PNEUS AV 275 TORQUE
										12/09/2020	PANNE
										12/08/2020	SIEGE
										08/08/2020	FUITE D'HUILE
										31/07/2020	COURROIE
										12/08/2020	RÉPARATION ASSISE SIÉGE AR
										24/09/2020	FEUX
										06/07/2020	PORTE
										12/08/2020	CLIMATISATION
28	DP-699-CH	CHARLES EXPRESS	B	Crossway LE 13M	628316	530535	97781	17/02/2015	5.87	08/01/2020	PORTE
										08/01/2020	CHANGER 4 PNEUS ARR 275 RECHAPP RTS
										24/02/2020	DIAGNOSTIQUE
										12/02/2020	REVISION
										05/03/2020	ENTRETIEN
										04/03/2020	CHANGER CARTOUCHE FAP +ENTRETIEN DIVERS
										12/03/2020	BALAI E/G
										08/01/2020	PRÉPARATION VISITE
										02/01/2020	CHANGER 2 PNEUS AV 275 HIFLY OCCAZ
										24/03/2020	CHANGER 2 PNEUS AV 275 OH107
										17/02/2020	RECREUSER 2 PNEUS AV 275 TORQUE
										30/01/2020	CONTRE VISITE
										31/01/2020	ENTRETIEN
										12/06/2020	CHANGER VITRE ARR PORTE +PEINTURE
										30/06/2020	PASSAGE VISITE
										26/06/2020	PREPA VISITE
										20/08/2020	PLAQUETTE ARR
										20/08/2020	PNEU
										30/09/2020	CHANGER 2 PNEUS 275 TORQUE
										20/08/2020	PARE BRISE
										16/12/2020	PREPARATION VISITE TECHNIQUE
										04/12/2020	CLIMATISATION
										30/11/2020	RÉVISION
										30/11/2020	CHANGER 4 PNEUS 275 OH 107
										13/11/2020	CARROSSERIE
										12/11/2020	2VITRES DE PORTES ARR + 2 VITRE LATERALE +2 SOUTES
										17/11/2020	ACCESSOIRE INTERIEUR
										28/12/2020	CHANGER 4 PNEUS ARR 275 RECHAPP RTS BUS
										16/12/2020	VISITE PERIODIQUE
29	DN-138-MV	CHARLES EXPRESS	B	Crossway LE 12.10	481957	418685	63272	26/01/2015	5.93	17/03/2020	ENTRETIEN
										11/03/2020	BATTERIE X2
										16/03/2020	ACCESSOIRE INTERIEUR
										10/03/2020	ENTRETIEN
										18/03/2020	CHNAGER POIGNÉE PORTILLON CONDUCTEUR
										11/03/2020	VISITE PERIODIQUE
										11/03/2020	EAD + LIMITEUR
										04/06/2020	CHANGER CAPTEUR PRESENCE D EAU
										03/06/2020	CHANGER 2 BATTERIES 225 ORION
										12/06/2020	CHANGER AMPOULE H7 24 V
										21/07/2020	CHNAGER DIVERS GALET TENDEUR + ROULEMENT CLIM
										03/08/2020	DIAGNOSTIQUE
										03/08/2020	RESSERER 16 ACCOUDOIRS
										10/09/2020	PRÉPA VISITE
										10/09/2020	4 PNEU
										03/09/2020	PLAQUETTE ARR
										10/09/2020	VISITE
										10/09/2020	SIÉGES
										18/11/2020	FUITE D'EAU
										26/10/2020	FUITE D'EAU
30	EK-825-AK	CHARLES EXPRESS	A	Crossway LE 12.10	317686	253194	64492	14/02/2017	3.88	31/03/2020	ENTRETIEN
										03/02/2020	PERMUTER PNEUS ARR + RECREUSER PNEUS AV
										13/02/2020	ENTRETIEN
										13/02/2020	PERMUTER 2 PNEUS AR G 275 RECHAPP RTS
										05/02/2020	CONTROLE ANNONCE SONNORE EXTERIEUR
										25/02/2020	PREPA VISITE
										25/02/2020	VISITE PERIODIQUE
										16/01/2020	RECREUSER 2 PNEUS AVANT 275 TORQUE
										16/01/2020	SIÉGE
										25/06/2020	CHANGER CARTOUCHE FAP + DISQUE ARR + ROUL ARG
										19/05/2020	CHANGER 2 PNEUS AV 275 TORQUE
										14/04/2020	ENTRETIEN
										22/05/2020	REGENERATION FAP + CONTROLE COUSSIN AIR
										22/05/2020	MIS 2 PNEUS 275 RECHAPP OCCAS EXT
										24/08/2020	VISITE
										17/09/2020	VIBREUR MARCHE ARR
										11/08/2020	PNEU
										04/11/2020	CHANGER 1 PNEU ARR G EXT 275 RECHAPP RTS
										16/10/2020	ENVIRONNEMENT MOTEUR
										16/10/2020	CHANGER 1 PNEUS 275 RECHAPP RTS ARR DRT EXT

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 2 : Détail des interventions réalisées sur le par

31	EM-631-EY	CHARLES EXPRESS	A	Crossway LE 12.10	370352	260438	109914	04/05/2017	3.66	12/02/2020	SINISTRE DU 12/02/2020
										27/03/2020	CHANGER 1 PNEU AVG 275 HIFLY RECREUSER
										17/03/2020	PERMUTER 2 PNEUS 275 RECAMIC RECHAPP REP
										13/03/2020	ENTRETIEN
										03/02/2020	FIXATION ACCOUDOIR
										03/04/2020	PERMUTE 2 PNEUS 275 RECHAPP REP
										07/04/2020	PRÉPA VISITE
										14/04/2020	VISITE PERIODIQUE
										09/06/2020	CHANGER 2 PNEUS 275 TORQUE + PLAQUETTE AV
										16/06/2020	CHANGER CAPTEUR D EAU + TENDEUR COURROIE
										23/09/2020	RÉVISION
										16/08/2020	CHANGER 2 PNEUS AV 275 TORQUE
										18/08/2020	ENTRETIEN
										25/09/2020	VISITE PERIODIQUE
										24/12/2020	PORTE
										07/10/2020	REFAIT 3 SIÈGES + APPUIS TETE + ARR DOSSIER
										07/10/2020	ENVIRONNEMENT MOTEUR
										16/11/2020	ENTRETIEN
										07/10/2020	PANNE
										06/11/2020	PARE BRISE
										27/11/2020	RÉPARATION
										16/12/2020	CHANGER 2 PNEUS AV
										24/11/2020	RÉVISION
32	EM-668-EY	CHARLES EXPRESS	A	Crossway LE 12.10	340180	241960	98220	04/05/2017	3.66	24/03/2020	ENTRETIEN
										21/03/2020	BATTERIE X2
										12/03/2020	ENTRETIEN
										28/02/2020	VIDANGE
										27/02/2020	SINISTRE DU 30/12/2019
										21/02/2020	PLAQUETTE AR
										05/02/2020	POIGNET HANDICAPÉ
										03/02/2020	CHANGER 1 PNEUS ARR G INT 275 RECHAPP OCCAS RTS
										15/06/2020	CHANGER DESSICCATEUR
										20/05/2020	CHANGER 4 PNEUS 275 RECHAPP BANDAG
										03/04/2020	ALTERNATEUR
										04/05/2020	RESERRER DURITE CAUSE FUITE
										06/04/2020	VISITE
										04/09/2020	PLAQUETTE ARR
										02/09/2020	CHANGEZ BOUCHON ADBLUE
										16/07/2020	CHANGER RADAR DE RECUL
										20/07/2020	CHANGER 2 PNEUS AV 275 TORQUE
										08/07/2020	CLIMATISATION
										02/07/2020	ECHAPPEMENT
										27/07/2020	CHANGER COUSSIN AIR AV + CAPTEUR DPF
										28/07/2020	COUSSIN D'AIR
										06/08/2020	RECHERCHE DE PANNE
										30/09/2020	VISITE PERIODIQUE
33	DV-709-QJ	CHARLES EXPRESS	B	Wing	253001	250	252751	11/09/2015	5.31		Pas d'ordre de réparation
34	BE-374-WQ	CHARLES EXPRESS	B	Intouro	694556	672270	22286	17/12/2010	10.05	09/03/2020	PORTE
										21/02/2020	VISITE PERIODIQUE
										17/09/2020	CONTRE VISITE
										17/09/2020	RAMPE UFR
										13/08/2020	PORTE
										21/08/2020	VISITE
										02/09/2020	MOTEUR LEVE VITRE
										31/07/2020	PNEU
										07/08/2020	PORTE
										31/07/2020	PNEU
										30/11/2020	COURROIE
35	BE-028-WQ	CHARLES EXPRESS	B	Intouro	767899	741548	26351	17/12/2010	10.05	11/02/2020	ENTRETIEN
										06/02/2020	EQUIPEMENT INTERIEUR
										27/01/2020	RAMPE HANDICAPÉ
										19/05/2020	CHANGER 4 PNEUS 295 RECHAPP
										20/05/2020	PREPARATION CONTROLE + CHANGER POMPE DIRECTION
										22/05/2020	PASSAGE VISITE +CONTROLE RAMPE UFR
36	FA 336 YM	CHARLES EXPRESS	A	Crossway LE 12,10	252650	127391	125259	09/10/2018	2.23	25/02/2020	PERMUTER 4 PNEUS ARR RECHAPP RTS + CHANGER PLAQ AR
										08/01/2020	PLAQUETTE AR
										21/01/2020	ENTRETIEN
										02/03/2020	INTERVENTION GLASS OI
										05/03/2020	PRÉPA VISITE
										04/03/2020	VITRE / GLACE
										05/03/2020	VISITE PERIODIQUE
										19/05/2020	CHANGER 4PNEUS ARR 275 BANDAG
										10/04/2020	SINISTRE DU 03/03/2020
										19/06/2020	REVISION MOTEUR + BOITE VITESSE
										16/06/2020	CHANGER 2 PNEUS AV 275 TORQUES
										25/06/2020	CHANGER 2 SONDE NOX
										16/06/2020	REGENERATION FAP
										24/07/2020	RESERRAGE FLEXIBLE TURBO
										05/08/2020	PNEU
										07/08/2020	PLAQUETTE AV
										01/09/2020	VISITE PERIODIQUE
										25/11/2020	CHANGER 2 PNEUS 275 TORQUE AV
										17/11/2020	RECREUSER 1 PNEU 275 TORQUE AV G
										28/10/2020	CHANGER 1 PNEU AV DRT MIS 275 OCCAZ
										14/10/2020	COURROIE

CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 2 : Détail des interventions réalisées sur le par

37	FK-445-XK	CHARLES EXPRESS	B	ISUZU VISIGO	121810	29336	92474	16/10/2019	1.21	11/03/2020	CHANGER 4 PNEUS ARR 265 RECHAPP RTS
										30/06/2020	MOTEUR
										29/05/2020	CHANGER 2 PNEUS AVANT 265 GITI
										07/04/2020	VISITE PERIODIQUE
										01/04/2020	PREPARATION VISITE
										17/09/2020	BATTERIE X2
										23/07/2020	CHANGER 1 PNEU AR DRT EXT RECHAP RTS OCCASZ
										26/08/2020	PORTE
										31/12/2020	CLIMATISATION
										01/10/2020	REVISION 90 000 KM
										01/10/2020	VISITE PERIODIQUE
38	FK-443-XG	CHARLES EXPRESS	A	SETRA 531 DT	131425	13062	118363	16/10/2019	1.21	31/01/2020	CHANGER 2 PNEUS AV 315 TORQUE RTS
										20/02/2020	FEUX
										06/02/2020	CONTROLE DE PRESSION
										25/06/2020	CHANGER 4 PNEUS ARR 315 TORQUE
										29/09/2020	REUCRESSAGE 4 PNEU
										24/07/2020	SINISTRE DU 16/07/2020
										07/07/2020	CHANGER 2 PNEUS AV 315 TORQUE
										01/07/2020	PERMUTER ET EQUILIBRER PNEUS AV
										23/12/2020	FEUX
										03/11/2020	CAROSSERIE
										20/11/2020	CHANGER 7 PNEU 315
39	DR-985-GX	L'OISEAU BLEU	B	Crossway LE 13M	671104	569440	101664	06/05/2015	5.66	25/01/2020	"Rempacement filtre reprise d'aire passagers 530 Nétoyage des évaps au carly bio antibactérien Néttoyage grille intérieur Complément fréon "
										20/02/2020	"Recherche panne elec sur feu Dépose/pose garnissage int au dessus porte AV/AR chaffeur contrôle faisseau éléc feux gabarits latéraux Dépose/pose feu gabartit av survtoit/contrôle Dépose/pose garnissage giroutte Réparation faiseau sur feu gabarit AVG sur toit "
										12/06/2020	Controle limiteur et attestation Vérification périodique ethylotest
										30/04/2020	Membrane
										28/04/2020	Contrôle technique
										06/07/2020	"Roulement Rectif C Rotor R Regulateur R"
										21/08/2020	Remorquage
										20/10/2020	Vitre de porte
										14/10/2020	Contrôle technique
										12/06/2020	"Entretien moteur + BV Elément filtrant Filtre à combustible Cartouche gasoil + filtre à air Filtre de reservoir Filter élément Elément filtre BV Filtre DEF"
										30/01/2020	"Diag Bus Long Contrôle des lignes Défaut du feu de plaque en court circuit Contrôle de l'ensemble des faux latéraux Contrôle faux haut cabine Réparation faiseau feu haut AVG sur toit Dep rep tole intérieur Refection faisceau "
										09/09/2020	"Rempl cartouche dessicateur Revision moteur Rempl filtre à huile gazoles air et direction Rempl tendeur courroie clim Rempl capteur nox sortie Filtre à huile moteur Filtre de reservoir Cartouche gasoil + filtre à air Cart.filtre aire Tendeur de courroie Shell rimula ultra 5W30"

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 2 : Détail des interventions réalisées sur le par

40	DR-104-GY	L'OISEAU BLEU	B	Crossway LE 12.10	632686	545570	87116	06/05/2015	5.66	13/05/2020	Vérification périodique ethylotest et attestation
										07/07/2020	Remplacement ecran alcolock série L Cordon spirale alcolock serie L"
										26/08/2020	Contrôle technique
										17/07/2020	Pose/Dépose
										28/11/2020	"Mise en place roue de secours Dépannage "
										15/10/2020	Remorquage
										27/05/2020	Diag bus long
										21/09/2020	"Remplacement injecteur Diag bus long Paramétrage boitier divers Dep rep cahe culbuteur Rempl injecteur n°6"
										21/09/2020	"Entretien Vidange filtre moteur Rempl filtre gazole + préfiltreRempl filtre blow by Vidange filtre BVA Vidange filtre hydrostatique Vidange pont Rempl filtre dessicateur Filtre a huile moteur cartouche gazoil cart.filtre aire Filtre de reservoir Elément filtre huile Séparateur d'huile Elément filtre huile BV Cartouche Joint cir.plat 26,5"
										22/04/2020	"Remplacement déshydrateur 009 Nettoyage des ventilateur passagers Néttoyage des évaps au carly bio antibactérien Remplacement filtre reprise d'air passagers 530 Complement fréon "
										17/08/2020	"Contrôle fonctionnement climatisation Remplacement filtre reprise d'air passagers 530 Néttoyage des évaps au carly bio antibactérien Néttoyage des grilles intérieur Complément fréon "
41	DR-903-GX	L'OISEAU BLEU	B	Crossway LE 13M	655357	551873		06/05/2015	5.66	16/07/2020	Vérification de fonctionnement de l'extincteur
										26/05/2020	"Contrôle fonctionnement clim Remplacement déshydrateur Remplacement filtre reprise d'air passagers Nettoyage des évaps au carly bio antibactérien Nettoyage des grilles fréon "
										19/08/2020	"Contrôle fonctionnement clim Rempacement filtre reprise d'aire passagers Néttoyage des évaps au carly bio antibactérien Néttoyage grille intérieur Complément fréon"
										26/06/2020	"Entretien Complet Remplacement courroie pompe à eau + courroie alternateur Element filtrant Filtre à combustible Cartouche gasoil + filtre à air Filtre de reservoir Filter élément Elément filtre BV Courroie "
										27/07/2020	"Porte avant ne ce ferme plus passage valise diagnostique Refection faisceaux sur bloc Electro code porte Courroie "
										25/03/2020	Changement de pneu
										15/01/2020	Vérification périodique ethylotest
										09/09/2020	Contrôle technique

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 2 : Détail des interventions réalisées sur le par

42	DR-769-GX	L'OISEAU BLEU	B	Crossway LE 13M	597901	520589	77312	06/05/2015	5.66	29/01/2020	Remplacement feu ARR G Remplacement catadiode ARR G Arrondie ARR G inf Arrondie ARR G"
										04/08/2020	"Réparation fuite sur valve de toit Remplacement filtre reprise d'aire passagers 164 Nettoyage des évaps au carly bio antibactérien Néttoyage grille intérieur Complément fréon Main D'œuvre"
										10/09/2020	Remplacement tube HP arrière complet (fuite)Tube new clima 22 16Raccord à bride 22 16 droit Raccord à bride 22 16 90° Joint de vanne rond Complement d'huile compresseur Mise sous pression azote Mise sous vide poussée Recharge fréon Main d'œuvre
										27/04/2020	"Remplacement déshydrateur 009 Remplacement filtre reprise d'air passagers 530 Néttoyage des évaps au carly bio antibactérien Néttoyage des grilles intérieur Complément fréon"
										18/09/2020	"Entretien Revision complète Vidange filtre moteur Rempl filtre gazole + préfiltre Rempl filtre blow byVidange filtre BVA Vidange filtre hydrostatique Vidange pont Rempl filtre dessicateur Filtre a huile moteur cartouche gazoil cart.filtre aire Filtre de reservoir Elément filtre huile Séparateur d'huile Elément filtre huile BV Cartouche Joint cir.plat 26,5"
										30/04/2020	Contrôle limiteur et attestation
										01/07/2020	Contrôle technique
										03/09/2020	Pose de pare brise non standard
										12/05/2020	"Rempl vase d'expansion Purge circuit Rempl injecteur n°3 Dépose repose rampe culbuteur Electro-injecteur Rondelle Joint O-Ring Lanière serrage D.MA Vase compensation"
										21/02/2020	"Diag Bus Long MO Mécanique taux 1 Paramètre boitier divers Contrôle faiseaux/Rempl capteur nox EssaiNox sensor "
43	EK-379-AY	L'OISEAU BLEU	A	Crossway LE 12.10	482741	362472	120269	15/02/2017	3.88	21/02/2020	"Entretien complet BV Pont Hydrostatique Moteur Joint Cartouche Filtre de reservoir Elément filtrant Filtre a combustible Cart flitre air Cartouche gasoil + filtre à air Elément filtre BV Reniflard Filter élément Filtre hydraustatique"
										07/07/2020	"Diag Bus Long Rempl capteur présence d'eau dans gazole Régénération en 2 fois su scr "
										26/06/2020	Contrôle technique
44	DR-601-GX	L'OISEAU BLEU	B	Wing	271494	271494	0	06/05/2015	5.66		Pas d'ordre de réparation
45	DR-838-GX	L'OISEAU BLEU	B	Wing	178572	178362	210	06/05/2015	5.66		Pas d'ordre de réparation
46	FK-539-XK	L'OISEAU BLEU	B	ISUZU VISIGO	106478	6260	100218	16/10/2019	1.21	17/07/2020	"Controle limiteur et attestation Vérification périodique ethylotest"
										17/09/2020	Retaillage + 4 pneus arrière + 1 avant droite
47	DQ-451-AL	MOUTOUSSAMY EMILE	B	Crossway LE 12.10	574413	503893	70520	23/03/2015	5.78	10/02/2020	DEGRADATION DES SIEGES
									121.08	14/02/2020	VIDANGER LE PONT, RESSERER COLLIER ECHAPPEMENT
										10/03/2020	CHANGER 1 FEU ARRIERE DROIT + 1 BRAS RETROVISEUR DROIT
										01/04/2020	CHANGER 1 JOINT ASPIE MOTEUR CLIM + RECHARGER LE GAZ
										24/04/2020	CHANGER 1 RESERVOIR D'HUILE DE VENTILATION + LAVAGE MOTEUR
										07/05/2020	CHANGER 2 PNEU AVANT DROIT ET GAUCHE
										15/05/2020	CHANGER 1 VASE D'EXPENSION + LIQUIDE REFROIDISSEMENT
										30/06/2020	CHANGER 4 PNEU ARRIERE + CHANGER PLAQUETTE DE FREIN + VERIFICATION POUR CONTRÔLE TECHNIQUE
										06/10/2020	VIDANGER LE PONT + CHANGER 2 BATTERIES
										16/12/2020	CHANGER UN FEU ARRIERE DROIT A LED

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 2 : Détail des interventions réalisées sur le par

48	DQ-005-AL	MOUTOUSSAMY EMILE	B	Crossway LE 13M	405663	345577	60086	23/03/2015	5.78	28/04/2020	REMPLACER LE VASE D'EXPENSSION + LIQUIDE
										10/11/2020	REMPLACEMENT DE 2 PLAQUETTE AVANT
										01/12/2020	CHANGER UN FILTRE A AIR
										23/12/2020	ACCOUDOIRS SIEGES
49	DQ-732-AL	MOUTOUSSAMY EMILE	B	Crossway LE 13M	332675	290273	42402	23/03/2015	5.78	09/06/2020	CHANGER 2 COUSSIN D'AIR ARRIERE GAUCHE
										19/06/2020	"CHANGER 1 COURROIE ALTERNATEUR + 1 COUSSIN D'AIR ARRIERE DROIT REPARER FUITE D'EAU + REPARER FUITE D'HUILE DE DIRECTION CHANGER 1 MEMBRANE DANS CYLINDRE DE FREIN ARRIERE GAUCHE "
										22/07/2020	SIEGES + TAGS
										26/08/2020	"CHANGER 2 DISQUE DE FREIN ARRIERE DROIT ET GAUCHE + PLAQUETTE DE FREIN AR DROIT ET GAUCHE 1 CYLINDRE DE FREIN ARRIERE DROIT"
										27/10/2020	VIDANGER LE PONT
										04/12/2020	CHANGER UN TENDEUR COURROIE MOTEUR + UN BRAS DE RETROVISEUR DROIT
										18/12/2020	CHANGER 4 PNEUS ARRIERE + 1 CAPTEUR ABS ARRIERE DROIT
50	EK-373-AY	MOUTOUSSAMY EMILE	A	Crossway LE 12.10	307451	221069	86382	15/02/2017	3.88	07/02/2020	"CHANGER 2 DISQUE DE FREIN AVANT DROIT ET GAUCHE + 1 ROULEMENT MOYEU AVANT DROIT + 1 JEU PLAQUETTE DE FREIN AVANT + VERIFICATION PLAQUETTE DE FREIN ARRIERE DROIT ET GAUCHE CHANGER 2 PNEU AVANT CHANGER 1 FLITRE A AIR + VERIFICATION BATTERIE "
										17/03/2020	"CHANGER 4 PNEU ARRIERE + 2 PNEU AVANT SOUFFLET FILTRE A AIR POUR REVISION COMPLETE VIDANGE BOITE DE VITESSE PONT MOTEUR FILTRE A HUILE FILTRE A AIR"
										19/03/2020	CHANGER 4 PNEUS ARRIERE + 1 FEU ARRIERE DROIT + 2 BATTERIES
										28/07/2020	"REMPLACEMENT CAPTEUR ABS + REMPLACEMENT PLAQUETTE DE FREIN AR REMPLACEMENT CAPTEUR USURE PLAQUETTE"
										16/09/2020	CHANGER PLAQUETTE DE FREIN AVANT + SOUFFLET FILTRE A AIR RESSERER FREIN A MAIN
										07/10/2020	SIEGES DECHIRES
										26/10/2020	CHANGER 2 PNEU AVANT + SOUFFLET FILTRE A AIR + VERIFICATION BATTERIE
										16/11/2020	CHANGER 4 PNEU ARRIERE + SOUFFLET FILTRE A AIR
										02/12/2020	CHANGER PLAQUETTE DE FREIN ARRIERE
51	DQ-293-AL	MOUTOUSSAMY EMILE	B	Crossway LE 12.10	452359	423162	29197	23/03/2015	5.78	18/04/2020	CHANGER MOTEUR COMPLET + 1 PRE FILTRE A GASOIL + CHANGER FILTRE A HUILE + CHANGER HUILE 5W30
										24/04/2020	ECHANGER LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT
										29/04/2020	CHANGER 1 TENDEUR CLIM
										10/06/2020	CHANGER 1 FAP ECHAPPEMENT + 1 FEU ROUGE ARRIERE DROIT
										02/09/2020	CHANGER 2 COUSSIN D'AIR ARRIERE GAUCHE
										04/11/2020	CHANGER 2 BATTERIES
										25/11/2020	REPARATION SIEGES (TAGS) + GRILLE DE CLIMATISATION ARRIERE
52	CV-692-TT	MOUTOUSSAMY EMILE	B	Tourmalin	282784	276391	6393	13/06/2013	7.56		Pas d'ordre de réparation
53	FA 340 YM	MOUTOUSSAMY EMILE	A	Crossway LE 12,10	125133	125133	0	09/10/2018	2.23	13/01/2020	REPARATION DEGRADATION SIEGE
										21/02/2020	VEHICULE ACCIDENTE : CHANGER 1 PARE BRISE, 1 PHARE AV DROIT + REFAIRE CALANDRE PARE CHOC AVANT
										29/04/2020	CHANGER 1 OPTIQUE DE PHARE AVANT GAUCHE
										07/05/2020	CHANGER 1 PNEU AVANT DROIT
										04/08/2020	REVISION COMPLETE CHEZ RENAULT
										15/09/2020	CHANGER 4 PNEUS ARRIERE + 2 PNEUS AVANT
										14/12/2020	CHANGER UN VASE D'EXPENSION + REMIS DU LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT
54	DQ-008-BN	MOUTOUSSAMY et FILS	B	Crossway LE 13M	430590	363000	67590	24/03/2015	5.78	07/02/2020	Maintenance
										12/03/2020	Maintenance
										31/07/2020	Maintenance
										10/08/2020	Maintenance
										18/08/2020	Divers
										28/08/2020	Maintenance
										09/09/2020	Maintenance
										19/09/2020	Divers
										10/11/2020	Divers
										18/11/2020	Divers
55	DQ-359-BN	MOUTOUSSAMY et FILS	B	Crossway LE 13M	363512	307148	56364	24/03/2015	5.78	03/03/2020	Maintenance
										09/06/2020	Maintenance
										30/07/2020	Maintenance
										31/07/2020	Maintenance
										14/08/2020	Maintenance
										20/08/2020	Divers
										31/08/2020	Maintenance
										02/09/2020	Maintenance
										22/10/2020	Maintenance
										30/12/2020	Maintenance
56	DQ-665-BN	MOUTOUSSAMY et FILS	B	Crossway LE 13M	407362	351801	55561	24/03/2015	5.78	10/04/2020	Maintenance
										18/05/2020	Maintenance
										11/06/2020	Maintenance
										22/06/2020	Maintenance
										20/10/2020	Maintenance
										19/11/2020	Maintenance
										04/12/2020	Maintenance

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 2 : Détail des interventions réalisées sur le par

										10	
										12	Maintenance
										16	
										04/06/2020	Maintenance
										08/06/2020	Maintenance
57	EK-377-AY	MOUTOUSSAMY et FILS	A	Crossway LE 12.10	261393	212293	49100	15/02/2017	3.88	09/06/2020	Maintenance
										12/06/2020	Maintenance
										04/08/2020	Maintenance
										22/09/2020	Maintenance
										19/10/2020	Maintenance
										07/12/2020	Maintenance
58	CP-070-TY	MOUTOUSSAMY et FILS	B	Tourmalin	403059	399658	3401	14/01/2013	7.97	27/07/2020	Maintenance
59	DQ-512-BP	MOUTOUSSAMY et FILS	B	Wing	322778	322778	0	24/03/2015	5.78		Pas d'ordre de réparation
60	FK-129-BQ	MOUTOUSSAMY et FILS	B	ISUZU VISIGO	128031	22048	105983	13/09/2019	1.30	23/06/2020	Maintenance
										22/12/2020	Maintenance
										02/01/2020	PREVENTIF
										23/01/2020	PREVENTIF
										03/02/2020	CURATIF
										25/02/2020	CURATIF
										07/05/2020	PREVENTIF
										07/05/2020	PREVENTIF
										29/05/2020	CURATIF
										15/06/2020	PREVENTIF
										17/06/2020	CURATIF
										24/06/2020	PNEU
										26/06/2020	PREVENTIF
61	EM-760-EY	SETCOR	A	Crossway LE 12.10	397314	277286	120028	04/05/2017	3.66	17/08/2020	REMPLACEMENT CORDON SPIRALE EAD / CLIM / CONTRÔLE PERIODIQUE
										19/08/2020	REMPLACEMENT CORDON SPIRALE EAD / CONTRÔLE PERIODIQUE
										31/08/2020	VISITE TECHNQ PL ST PAUL
										14/09/2020	PRVENTIF
										08/10/2020	CURATIF
										02/11/2020	TRAVAUX SELLERIE
										04/11/2020	PNEU
										12/11/2020	PREVENTIF
										23/11/2020	REMPLACEMENT CORDON SPIRALE EAD
										26/11/2020	PNEU
										30/12/2020	CURATIF
										02/01/2020	PREVENTIF
										07/01/2020	CURATIF
										02/03/2020	PANNE
										24/03/2020	CURATIF
										31/03/2020	CURATIF
										07/05/2020	CURATIF
										13/05/2020	CURATIF
										20/05/2020	CURATIF
										26/05/2020	PNEU
										02/06/2020	PREVENTIF
62	EM-715-EY	SETCOR	A	Crossway LE 12.10	381562	254527	127035	04/05/2017	3.66	09/06/2020	TRAVAUX DIVERS CAROSSERIE
										07/07/2020	PNEU
										20/07/2020	CURATIF
										24/07/2020	AUTRES
										17/08/2020	TRAVAUX CLIM / CONTRÔLE PERIODIQUE
										19/08/2020	CONTROLE PERIODIQUE LIMITEUR
										09/09/2020	CURATIF
										16/09/2020	CURATIF
										12/10/2020	PREVENTIF
										26/10/2020	PREVENTIF
										04/11/2020	PNEU
										07/12/2020	CURATIF
										16/12/2020	PREVENTIF
										28/12/2020	CURATIF
										02/01/2020	CURATIF
										03/01/2020	CURATIF
										22/01/2020	CURATIF
										11/02/2020	PREVENTIF
										10/03/2020	PREVENTIF
										16/03/2020	CURATIF
										20/03/2020	CURATIF
										27/03/2020	PNEU
										14/05/2020	CURATIF
										05/06/2020	CURATIF
										09/06/2020	PNEU
										15/06/2020	PNEU
										18/06/2020	CURATIF
63	EK-390-AY	SETCOR	A	Crossway LE 12.10	408975	292012	116963	15/02/2017	3.88	10/07/2020	PREVENTIF
										13/07/2020	CURATIF
										12/08/2020	PREVENTIF
										13/08/2020	CURATIF
										17/08/2020	TRAVAUX SELLERIE / CLIM / CONTRÔLE PERIODIQUE
										19/08/2020	CONTROLE PERIODIQUE / SELLERIE / CLIM
										24/08/2020	PREVENTIF
										24/09/2020	CURATIF
										28/09/2020	PREVENTIF
										12/10/2020	PREVENTIF
										19/10/2020	CURATIF
										26/11/2020	PNEU
										11/12/2020	CONTROLE PERIODIQUE EAD
										15/12/2020	PREVENTIF

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 2 : Détail des interventions réalisées sur le par

64	EK-384-AY	SETCOR	A	Crossway LE 12.10	373022	277999	95023	15/02/2017	3.88	14/	
										23/03/2020	CURATIF
										10/	
										20/02/2020	PNEU
										20/03/2020	CURATIF
										13/05/2020	CURATIF
										18/05/2020	CURATIF
										27/05/2020	PANNE
										28/05/2020	CURATIF
										12/06/2020	PREVENTIF
										03/07/2020	PNEU
										06/07/2020	CURATIF
										20/07/2020	CURATIF
										27/07/2020	PNEU
										17/08/2020	TRAVAUX CLIM / CONTRÔLE PERIODIQUE
										01/09/2020	PNEU
										28/09/2020	PREVENTIF
										30/09/2020	VISITE TECHNQ PL ST PAUL
										19/10/2020	CURATIF
										26/10/2020	CURATIF
										09/11/2020	PREVENTIF
										12/11/2020	CONTROLE PERIODIQUE LIMITEUR
										11/12/2020	CURATIF
										18/12/2020	CURATIF
65	EK-382-AY	SETCOR	A	Crossway LE 12.10	342623	250363	92260	15/02/2017	3.88	24/01/2020	CURATIF
										30/01/2020	PANNE
										06/02/2020	PREVENTIF
										21/02/2020	PANNE
										18/05/2020	SINICON
										26/05/2020	CURATIF
										10/06/2020	CURATIF
										03/07/2020	CURATIF
										06/07/2020	PNEU
										17/08/2020	TRAVAUX CLIM
										19/08/2020	TRAVAUX DIVERS CAROSSERIE
										04/09/2020	PNEU
										14/09/2020	CURATIF
										24/09/2020	CURATIF
										02/10/2020	CURATIF
										09/10/2020	PREVENTIF
										15/10/2020	SINICON
										06/11/2020	PNEU
										02/12/2020	PREVENTIF
										04/12/2020	PREVENTIF
										09/12/2020	CONTROLE PERIODIQUE LIMITEUR
										14/12/2020	PREVENTIF
66	DQ-894-EJ	SETCOR	B	Crossway LE 13M	659784	570943	88841	27/03/2015	5.77	28/01/2020	CURATIF
										30/01/2020	PREVENTIF
										13/02/2020	CURATIF
										23/03/2020	CURATIF
										22/04/2020	PREVENTIF
										20/05/2020	CURATIF
										28/05/2020	CURATIF
										29/05/2020	PREVENTIF
										12/06/2020	CURATIF
										25/06/2020	CURATIF
										02/07/2020	PREVENTIF
										07/07/2020	PNEU
										17/08/2020	TRAVAUX CLIM
										18/08/2020	PANNE
										19/08/2020	CONTROLE PERIODIQUE EAD
										21/08/2020	PNEU
										02/09/2020	REMPLACEMENT PARE BRISE
										09/09/2020	PANNE
										18/09/2020	REMORQUAGE
										22/09/2020	TRAVAUX CLIM
										30/10/2020	CONTROLE PERIODIQUE LIMITEUR
										09/11/2020	CURATIF
										12/11/2020	PREVENTIF
										26/11/2020	PNEU
										26/11/2020	PNEU

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 2 : Détail des interventions réalisées sur le par

67	DQ-694-EH	SETCOR	B	Crossway LE 13M	578104	478333	99771	27/03/2015	5.77	27/01/2020	CURATIF
										29/01/2020	CURATIF
										30/01/2020	PREVENTIF
										06/02/2020	PNEU
										07/02/2020	PREVENTIF
										20/02/2020	PNEU
										30/03/2020	SINICON
										09/06/2020	REMPLACEMENT LUNETTE ARRIERE
										19/06/2020	CURATIF
										26/06/2020	PREVENTIF
										08/07/2020	PREVENTIF
										09/07/2020	PNEU
										27/07/2020	PREVENTIF
										17/08/2020	TRAVAUX CLIM / CONTRÔLE PERIODIQUE
										21/08/2020	PANNE
										01/09/2020	CURATIF
										04/09/2020	PREVENTIF
										10/09/2020	CONTROLE PERIODIQUE EXTINCTEUR
										28/09/2020	PREVENTIF
										05/10/2020	PANNE
										23/10/2020	CURATIF
										27/10/2020	CURATIF
										28/10/2020	CURATIF
										30/10/2020	CONTROLE PERIODIQUE EAD
										02/11/2020	CURATIF
										10/11/2020	CURATIF
										26/11/2020	PREVENTIF
										18/12/2020	PREVENTIF
68	DQ-557-FY	SETCOR	B	Crossway LE 13M	588978	503035	85943	30/03/2015	5.76	02/01/2020	PREVENTIF
										29/01/2020	CURATIF
										30/01/2020	PREVENTIF
										10/02/2020	CURATIF
										12/02/2020	PREVENTIF
										19/02/2020	PANNE
										20/02/2020	PNEU
										18/03/2020	PREVENTIF
										20/03/2020	CURATIF
										01/04/2020	CURATIF
										21/04/2020	PREVENTIF
										22/04/2020	PREVENTIF
										07/05/2020	CURATIF
										13/05/2020	CURATIF
										08/06/2020	CURATIF
										09/06/2020	CURATIF
										23/06/2020	CURATIF
										17/08/2020	TRAVAUX CLIM
										19/08/2020	CONTROLE PERIODIQUE EAD
										01/09/2020	PNEU
										14/09/2020	PANNE
										22/09/2020	CURATIF
										24/09/2020	PREVENTIF
										29/09/2020	CURATIF
										16/10/2020	PANNE
										22/10/2020	PREVENTIF
										30/10/2020	CONTROLE PERIODIQUE EXTINCTEUR
										13/11/2020	CURATIF
										26/11/2020	PREVENTIF
										30/11/2020	CURATIF
										08/12/2020	PANNE
										09/12/2020	CURATIF
										21/12/2020	PNEU
69	DQ-430-EJ	SETCOR	B	Crossway LE 13M	589915	518451	71464	27/03/2015	5.77	09/01/2020	CURATIF
										31/01/2020	PREVENTIF
										26/03/2020	PREVENTIF
										21/04/2020	PREVENTIF
										06/05/2020	PREVENTIF
										09/07/2020	VANDALISME
										17/07/2020	PNEU
										20/07/2020	SINITIER
										22/07/2020	PREVENTIF
										30/07/2020	CURATIF
										03/08/2020	PANNE
										17/08/2020	TRAVAUX CLIM
										19/08/2020	REMPLACEMENT VITRE LAT DROITE
										02/09/2020	REMORQUAGE
										09/09/2020	CURATIF
										17/09/2020	PANNE
										22/09/2020	CURATIF
										28/09/2020	TRAVAUX DIVERS MECA
										07/10/2020	PNEU
										08/10/2020	CURATIF
										09/10/2020	PREVENTIF
										19/10/2020	CURATIF
										30/10/2020	CONTROLE PERIODIQUE LIMITEUR
										23/11/2020	PREVENTIF
										24/11/2020	CURATIF
										01/12/2020	CURATIF
										23/12/2020	CURATIF
										24/12/2020	VISITE TECHNQ PL ST PAUL

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 2 : Détail des interventions réalisées sur le par

70	DQ-199-EH	SETCOR	B	Crossway LE 13M	733237	652086	81151	27/03/2015	5.77	23/	
										17/	CURATIF
										04/	
										10/03/2020	CURATIF
										12/03/2020	CURATIF
										18/03/2020	PREVENTIF
										01/04/2020	CURATIF
										13/05/2020	PREVENTIF
										26/05/2020	PNEU
										30/06/2020	CURATIF
										06/07/2020	CURATIF
										09/07/2020	PNEU
										03/08/2020	CURATIF
										05/08/2020	PANNE
										13/08/2020	CURATIF
										17/08/2020	TRAVAUX CLIM
										19/08/2020	CONTROLE PERIODIQUE
										25/08/2020	CURATIF
										26/08/2020	CURATIF
										05/10/2020	PREVENTIF
										06/10/2020	PANNE
										16/10/2020	PREVENTIF
										19/10/2020	CURATIF
										22/10/2020	CURATIF
										26/10/2020	PREVENTIF
										05/11/2020	CURATIF
										06/11/2020	CURATIF
										18/11/2020	PREVENTIF
										19/11/2020	PREVENTIF
										27/11/2020	PREVENTIF
										01/12/2020	CONTROLE PERIODIQUE EAD
										02/12/2020	PANNE
										15/12/2020	PANNE
										17/12/2020	CURATIF
71	DQ-095-EJ	SETCOR	B	Crossway LE 13M	559779	479609	80170	27/03/2015	5.77	30/01/2020	PREVENTIF
										24/02/2020	CURATIF
										26/02/2020	CURATIF
										01/04/2020	CURATIF
										16/04/2020	CURATIF
										30/04/2020	PREVENTIF
										27/05/2020	PREVENTIF
										19/06/2020	CURATIF
										23/06/2020	CURATIF
										24/06/2020	PNEU
										29/06/2020	CURATIF
										29/07/2020	CURATIF
										30/07/2020	CURATIF
										17/08/2020	TRAVAUX CLIM
										26/08/2020	CURATIF
										04/09/2020	CURATIF
										18/09/2020	PNEU
										01/10/2020	PREVENTIF
										27/10/2020	CURATIF
										29/10/2020	CONTROLE PERIODIQUE EXTINCTEUR
										07/12/2020	PREVENTIF
										08/12/2020	PANNE
										09/12/2020	CURATIF
										24/12/2020	VISITE TECHNQ PL ST PAUL
										29/12/2020	CURATIF
72	DP-966-RJ	SETCOR	B	Crossway LE 13M	555290	463641	91649	10/03/2015	5.82	30/01/2020	PREVENTIF
										17/02/2020	PANNE
										26/02/2020	CURATIF
										27/02/2020	CURATIF
										09/03/2020	CURATIF
										20/03/2020	CURATIF
										23/03/2020	PREVENTIF
										12/05/2020	PREVENTIF
										26/05/2020	PNEU
										26/05/2020	PNEU
										07/07/2020	CURATIF
										09/07/2020	CURATIF
										16/07/2020	CURATIF
										23/07/2020	CURATIF
										24/07/2020	PANNE
										17/08/2020	TRAVAUX CLIM
										19/08/2020	CURATIF
										31/08/2020	CURATIF
										02/09/2020	REMORQUAGE
										03/09/2020	PANNE
										04/09/2020	TRAVAUX SELLERIE
										18/09/2020	REMORQUAGE
										21/09/2020	PREVENTIF
										28/09/2020	PREVENTIF
										14/10/2020	CURATIF
										20/10/2020	PREVENTIF
										21/10/2020	CURATIF
										30/10/2020	PREVENTIF
										01/12/2020	CURATIF
										04/12/2020	PNEU
										07/12/2020	PREVENTIF
										21/12/2020	PNEU

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 2 : Détail des interventions réalisées sur le par

73	DP-918-RF	SETCOR	B	Crossway LE 13M	608708	510790	97918	10/03/2015	5.82	07/02/2020 PREVENTIF
									121.08	28/02/2020 CURATIF
										26/03/2020 PREVENTIF
										02/04/2020 CURATIF
										24/04/2020 PREVENTIF
										07/05/2020 PREVENTIF
										26/05/2020 PNEU
										09/06/2020 CURATIF
										16/06/2020 PNEU
										17/06/2020 CURATIF
										26/06/2020 CURATIF
										30/06/2020 SINICON
										10/07/2020 CURATIF
										13/07/2020 CURATIF
										23/07/2020 CURATIF
										17/08/2020 TRAVAUX CLIM
										19/08/2020 CONTROLE PERIODIQUE EAD
										05/10/2020 PREVENTIF
										07/10/2020 PNEU
										15/10/2020 CURATIF
										30/10/2020 CONTROLE PERIODIQUE EXTINCTEUR
										06/11/2020 CURATIF
										01/12/2020 REMPLACEMENT EAD
										15/12/2020 CURATIF
										24/12/2020 CURATIF
74	DP-623-RJ	SETCOR	B	Crossway LE 13M	623233	605470	17763	10/03/2015	5.82	22/01/2020 CURATIF
										28/01/2020 CURATIF
										03/02/2020 CURATIF
										03/02/2020 PREVENTIF
										14/02/2020 PANNE
										17/02/2020 CURATIF
										21/02/2020 PREVENTIF
										24/02/2020 CURATIF
										02/03/2020 CURATIF
										04/03/2020 CURATIF
										05/03/2020 CURATIF
										22/04/2020 PREVENTIF
										29/05/2020 CURATIF
										30/06/2020 CURATIF
										22/07/2020 CURATIF
										17/08/2020 TRAVAUX CLIM
										29/10/2020 CONTROLE PERIODIQUE EAD
										30/10/2020 CONTROLE PERIODIQUE LIMITEUR
										12/11/2020 CURATIF
										26/11/2020 PREVENTIF
										08/12/2020 CURATIF
										31/12/2020 CURATIF
75	DP-484-GM	SETCOR	B	Wing	226753	223060	3693	24/02/2015	5.85	13/02/2020 PREVENTIF
										23/04/2020 PREVENTIF
										29/06/2020 PANNE
										10/07/2020 CURATIF
										03/08/2020 VISITE TECHNQ PL ST PAUL
										19/08/2020 CONTROLE PERIODIQUE LIMITEUR
										04/09/2020 TRAVAUX DIVERS MECA
										10/12/2020 PREVENTIF
										21/12/2020 PNEU
76	DP-146-RK	SETCOR	B	Crossway LE 13M	587854	504495	83359	10/03/2015	5.82	10/01/2020 CURATIF
										30/01/2020 CURATIF
										06/02/2020 PNEU
										25/03/2020 CURATIF
										02/04/2020 CURATIF
										07/04/2020 VISITE TECHNQ PL ST PAUL
										23/04/2020 PREVENTIF
										09/06/2020 CURATIF
										17/06/2020 CURATIF
										22/06/2020 PREVENTIF
										30/06/2020 CURATIF
										22/07/2020 CURATIF
										11/08/2020 CURATIF
										14/08/2020 CURATIF
										17/08/2020 TRAVAUX CLIM
										19/08/2020 REMPLACEMENT CORDON SPIRALE EAD
										01/09/2020 PNEU
										08/09/2020 PREVENTIF
										16/09/2020 PNEU
										28/10/2020 PNEU
										13/11/2020 CURATIF
										19/11/2020 PREVENTIF
										20/11/2020 CURATIF
										04/12/2020 PNEU
										14/12/2020 PNEU
										16/12/2020 VISITE TECHNQ PL ST PAUL

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 2 : Détail des interventions réalisées sur le par

77	DP-142-RJ	SETCOR	B	Crossway LE 13M	638100	541890	96210	10/03/2015	5.82	20/02/2020	PNEU
										27/02/2020	CURATIF
										13/03/2020	CURATIF
										19/03/2020	CURATIF
										20/03/2020	PREVENTIF
										27/03/2020	PNEU
										31/03/2020	CURATIF
										10/04/2020	PREVENTIF
										28/05/2020	CURATIF
										02/06/2020	CURATIF
										24/07/2020	PANNE
										14/08/2020	PREVENTIF
										17/08/2020	TRAVAUX CLIM
										19/08/2020	CONTROLE PERIODIQUE LIMITEUR
										01/09/2020	PNEU
										02/09/2020	REMORQUAGE
										09/09/2020	PREVENTIF
										15/10/2020	PREVENTIF
										23/10/2020	CURATIF
										28/10/2020	PNEU
										06/11/2020	PNEU
										19/11/2020	CURATIF
										23/11/2020	PREVENTIF
										07/12/2020	CURATIF
										11/12/2020	PREVENTIF
										17/12/2020	CURATIF
										28/12/2020	PANNE
78	DP-006-RH	SETCOR	B	Crossway LE 13M	523995	452181	71814	10/03/2015	5.82	06/01/2020	CURATIF
										28/01/2020	PREVENTIF
										30/01/2020	PREVENTIF
										17/02/2020	PANNE
										04/05/2020	CURATIF
										11/06/2020	CURATIF
										16/06/2020	CURATIF
										17/06/2020	CURATIF
										18/06/2020	PREVENTIF
										23/06/2020	PREVENTIF
										29/06/2020	PREVENTIF
										17/07/2020	PNEU
										17/08/2020	TRAVAUX CLIM
										18/08/2020	PNEU
										19/08/2020	CONTROLE PERIODIQUE LIMITEUR
										04/09/2020	CONTROLE PERIODIQUE EAD
										07/09/2020	CURATIF
										08/09/2020	PREVENTIF
										24/09/2020	PNEU
										23/10/2020	CURATIF
										17/11/2020	PANNE
										25/11/2020	PREVENTIF
										26/11/2020	PREVENTIF
										27/11/2020	CURATIF
										01/12/2020	REMPLACEMENT CORDON SPIRALE EAD
										24/12/2020	VISITE TECHNQ PL ST PAUL
79	DN-064-MR	SETCOR	B	Wing	236777	236503	274	26/01/2015	5.93	19/02/2020	PANNE
										02/03/2020	PREVENTIF
										04/03/2020	CURATIF
										19/05/2020	TRAVAUX DIVERS MECA
										19/05/2020	CURATIF
										27/05/2020	PREVENTIF
										17/08/2020	CONTROLE PERIODIQUE EXTINCTEUR
										04/09/2020	REMPLACEMENT VITRE LAT DROITE
										20/10/2020	PREVENTIF
										18/12/2020	VISITE TECHNQ PL ST PAUL
										23/12/2020	CURATIF
80	FK-368-XK	SETCOR	B	ISUZU VISIGO	141635	27243	114392	16/10/2019	1.21	07/01/2020	PNEU
										28/02/2020	PNEU
										17/03/2020	CURATIF
										30/04/2020	PNEU
										04/05/2020	PREVENTIF
										05/05/2020	CURATIF
										24/05/2020	AUTRES
										25/05/2020	CURATIF
										30/06/2020	PREVENTIF
										06/08/2020	PNEU
										14/08/2020	REVISION 70 000KM
										31/08/2020	PREVENTIF
										31/08/2020	PREVENTIF
										31/08/2020	PREVENTIF
										02/09/2020	CONTROLE PERIODIQUE LIMITEUR
										15/10/2020	PREVENTIF
										15/10/2020	PREVENTIF
										28/10/2020	CURATIF
										30/10/2020	CONTROLE PERIODIQUE EAD
										30/10/2020	CONTROLE PERIODIQUE EXTINCTEUR
										04/12/2020	PNEU
81	DN-298-MR	SETCOR	B	Wing	255919	255890	29	26/01/2015	5.93		Pas d'ordre de réparation
82	DP-680-GM	SETCOR	B	Wing	213799	205461	8338	24/02/2015	5.85		Pas d'ordre de réparation

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 2 : Détail des interventions réalisées sur le par

83	FK-449-XG	SETCOR	A	SETRA 531 DT	149360	15250	134110	16/10/2019	1.21	09/04/2020	PREVENTIF
										06/07/2020	PNEU
										17/07/2020	PNEU
										10/08/2020	TRAVAUX DIVERS CAROSSERIE
										18/08/2020	PNEU
										04/09/2020	PNEU
										07/09/2020	PREVENTIF
										14/10/2020	PREVENTIF
										04/12/2020	PNEU
										07/12/2020	PNEU
										11/12/2020	TRAVAUX DIVERS MECA
84	EK-351-MV	STOI	A	Setra	265611	208748	56863	03/03/2017	3.83	14/02/2020	PANNE
										15/02/2020	VISITE TECHNIQUE
										16/02/2020	RETRO A ÉTÉ CASSE
										20/02/2020	"MANQUE UNE TETIERE DEFAUT TRAITEMENT GAZ "
										24/02/2020	"VIS DE FREIN ETRIER A REMPLACER ENJOLIVEUR DROIT A MONTER PROBLEME NOX FAP"
										05/03/2020	ROUE AVANT DROIT USEE
										22/06/2020	VERINS DE COFFRE
										23/07/2020	"PARE CHOC AVANT PEINTURE"
										03/08/2020	"ROUES ARRIERE PROBLEME DE PARALLELISME"
										13/08/2020	VISITE TECHNIQUE
										07/09/2020	TEMOIN DEFAUT DE SYSTEME DE FREINAGE
										12/10/2020	USURE ANORMALE DES PNEUS AVANT
										30/10/2020	"PROBLEME DE PORTE / BARRE DE MAINTIEN FUITE LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT USURE ANORMALE DES ROUES AVANT"
										05/11/2020	PARE CHOC ARRIERE
										02/12/2020	VITRE LATTERALE
										22/12/2020	VITRE SIMPLE
										24/12/2020	PNEUS A CHANGER
85	DQ-135-PH	STOI	B	Crossway LE 13M	578073	506928	71145	10/04/2015	5.73	06/01/2020	"DISQUES DE FREIN AVANT PLAQUETTES AVAnt ANTI BROUILLARD AVANT GAUCHE CACHE REMORQUE ARRIERE"
										15/01/2020	"REMPLACEMENT DESHYDRATEUE 009 REMPLACEMENT FILTRE REPRISE D AIR PASSAGERS 530 NETTOYAGE DES EVAPS AU CARLY BIO ANTIABACTERIEN NETTOYAGE DES GRILLES INTERIEUR COMPLEMENT FREON MAIN D ŒUVRE DEPLACEMENT TVA KSR FACT 20031"
										15/02/2020	"PNEUS 4 ARRIERE 2 AVANT"
										30/04/2020	LIMITEUR
										21/12/2020	"GROS TRAVAUX DEPOSE ETRIER FREIN DROIT ET GAUCHE DEPOSE DISQUE ARRIERE DROIT ET GAUCHE DEPOSE ROULEMENT MOYEU DROIT ET GAUCHE DEPOSE PLAQUETTE FREIN ARRIERE DROIT ET GAUCHE CONTROLE DISQUE AVANT DROIT GAUCHE ETAT NEUF"
										22/12/2020	VIDANGE
										27/12/2020	"MONTAGE ETRIER DE FREIN MONTAGE DE DISQUE PLAQUETTE ARRIERE"
										31/12/2020	MOTEUR DE PORTE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 2 : Détail des interventions réalisées sur le par

86	DQ-137-PH	STOI	B	Crossway LE 12.10	597733	226593	371140	10/04/2015	5.73	20/02/2020	"PLAQUETTES AVANT PLAQUETTES ARRIERE VIDANGE MOTEUR / BOITE/ PONT"
										10/03/2020	"PROBLEME DE BOITE DE VITESSE "
										02/04/2020	CLIMATISATION
										13/05/2020	ENTRETIEN CLIAMTISATION
										06/07/2020	POIGNEE VITRE CONDUCTEUR
										09/07/2020	PNEUS
										10/07/2020	"VISITE TECHNIQUE AMPOULE H7 24V NETTOYAGE SYSTÈME DE LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PREPARATION VISITE TECHNIQUE"
										20/07/2020	VASE D'EXPANSION
										07/08/2020	PLAQUETTES ARRIERE
										16/09/2020	ROUES AVANT
										22/09/2020	TENDEUR ALTERNATEUR CLIMATISATION
										29/09/2020	DIAGNOSTIC EAU HUILE
										07/10/2020	VIDANGE MOTEUR PROBLEME CONSTATE PRESENCE D'EAU DANS LE CARTER D'HUILE
										14/10/2020	LAVAGE VASE EXPANSION LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT
										12/11/2020	JOINT DETERIORE NIVEAU BOUCHON LIQUIDE REFROIDISSEMENT
										23/11/2021	REPARATION PARE CHOC AVANT
										15/12/2020	"CONTROLE FREIN AR - DISQUE + PLAQUETTE A REMPLACER DEPOSE PLAQUETTE PLUS DISQUE AR DROITE ET GAUCHE - DEPOSE ETRIER FREIN VIDANGE MOTEUR - MONTAGE REFROIDISEUR D'HUILE + ACCESOIRE NETTOYAGE RADIATEUR - NETTOYAGE VASE D'EXPENSION - NETTOYAGE FLEXIBLE ECHAPPEMENT FLEXIBLE D'EAU COMPRESSEUR PREPARATION VISITE TECHNIQUE"
87	DQ-097-PH	STOI	B	Crossway LE 13M	524042	447924	76118	10/04/2015	5.73	09/01/2020	VASE DE LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT.
										06/02/2020	CORDON DE LA SPIRALE SCVA
										05/03/2020	BRUIT MOTEUR
										24/03/2020	ROUES ARRIERE
										25/03/2020	CLIMATISATION
										05/05/2020	"NETTOYAGE MOTEUR-INSPECTION MECANIQUE-CHANGEMENT FILTRE A AIR REMPLACEMENT 1 JEU PLAQUETTE AVANT REMPLACEMENT 1 JEU DE PLAQUETTE ARRIERE"
										12/05/2020	"VISITE TECHNIQUE CHANGEMENT BRAS BALAI ESSUIE GLASS"
										07/07/2020	LIMITEUR
										28/07/2020	BATTERIES
										31/07/2020	"COUSSINS D'AIR ARRIERE LAVAGE MOTEUR"
										12/08/2020	CLIMATISATION
										28/08/2020	MISE EN PLACE D UN PNEU DE SECOURS
										02/10/2020	"REMPLACER 4 FEUX DE GABARRITS PLUS FIXATION "
										05/10/2020	VIDANGE 5 LITRES D HUILE POUR ANALYSE PLUS VIDANGE COMPLET
										12/10/2020	"RECHERCHE PANNE DEMONTAGE CACHE CULBUTEUR ARBRE A CAME DEFECTUEUX"
										04/11/2020	VISITE TECHNIQUE
										22/12/2020	MISE EN PLACE DU MOTEUR

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 2 : Détail des interventions réalisées sur le par

88	DQ-129-PH	STOI	B	Crossway LE 13M	540558	466332	74226	10/04/2015	5.73	05/02/2020	DOSSIER FEUX LATERAL
										18/02/2020	DOSSIER FEUX SUR TOIT
										20/02/2020	1 DOSSIER PLUS 1 ASSISE ARRIERE DROIT DECOUPE
										01/04/2020	"RECHERCHE PANNE FUITE D EAU / VIDANGE COMPLET TENDEUR / COURROIE DE CLIM BATTERIES"
										30/04/2020	COMPRESSEUR
										13/05/2020	"FEU ARRIERE DROIT REMPLACEMENT 2 BALAI ESSUIE GLASS "
										25/05/2020	"DEMONTAGE MOTEUR MONTAGE ACCESSOIRE PLUS ECHAPPEMENT MONTAGE TOUS LES FLEXIBLES D EAU"
										25/06/2020	VISITE TECHNIQUE
										29/06/2020	"DEPOSE MOTEUR VEHICULE- COMPLEMENT HUILE COMPRESSEUR REMPLACEMENT DESHYDRATEUR RECHARGE FREON"
										29/07/2020	DOSSIER ET 1 ASSISE CAR JAUNE
										31/07/2020	"VIDANGE MOTEUR FILTRE A HUILE"
										04/08/2020	USURE ANORMALE DE LA ROUE AVANT DROITE
										24/08/2020	"PARE CHOCS AVANT PLUS 2 PANNEAUX ROUE AVANT DROIT USURE ANORMALE"
										28/08/2020	CLIMATISATION
										14/10/2020	PNEUS
										02/12/2020	"PREPARATION VISITE - REGLAGE DES FEUX - FIXATION ACCOUDOIR - POSE 1 CACHE ECRAN ACCOUDOIR + CONTROLE HABITUELLE - NOTTOYAGE MOTEUR"
										22/12/2020	"ROUES ARRIERE MONTAGE ECHAPPEMENT PLUS ACCESSOIRE MONTAGE TOUS LES FLEXIBLES D EAU"
										29/12/2020	CAPTEUR NOX
89	DQ-118-PH	STOI	B	Crossway LE 13M	449903	379477	70426	10/04/2015	5.73	29/01/2020	TROP D'HUILE DANS LE MOTEUR- PURGE DU CIRCUIT D HUILE
										03/03/2020	PANNE POLE D ECHANGE DE DUPARC
										29/05/2020	"JEU DE PLAQUTTE ARRIERE A REMPLACER "
										04/06/2020	PARE BRISE REMPLACE
										18/06/2020	"VISITE TECHNIQUE 2 ROUES TORQUE"
										23/06/2020	"LIMITEUR PLUS EAD BATTERIES"
										07/07/2020	VASE COMPENSATION
										20/07/2020	REPARATION DU MONTANT ARRIERE DROIT
										24/08/2020	BARRE DE FREIN ET VASE EXPANSION A REVOIR
										27/08/2020	JEU DE PLAQUETTE AVANT ET 2 DISQUES AVANT CHANGER
										29/09/2020	"CLIMATISATION COUSSINS D AIR / 1 CAPTEUR NOX / VIDANGE MOTEUR BOITE PONT REMPLACER 1 FILTRE DECANTEUR"
										05/11/2020	"DEPOSE SIEGE AV DROITE ET GAUCHE DEPOSE ROUE AV DROITE ET GAUCHE DEPOSE ARMORTISSEUR + MONTAGE AV DROITE ET GAUCHE 2 ARMORTISSEURS COMPLET REMPLACER"
										23/11/2020	"REPARATION PARE CHOQUE AVANT 1 GALET TENDEUR CLIM CHANGER. "
										01/12/2020	ARD EXT

20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 2 : Détail des interventions réalisées sur le par

90	DQ-128-PH	STOI	B	Crossway LE 13M	547444	450333	97111	10/04/2015	5.73	09/03/2020	ROUES AVANT
										13/05/2020	"CLIMATISATION VIDANGE COMPLETE"
										20/05/2020	"PREPARATION VISITE -REGLAGE DES FEUX 1 FEUX DE GABARRIT VISITE TECHNIQUE"
										29/05/2020	"RECHERCHE UNE FUITE D'EAU VIDANGE BOITE DE VITESSE JOINT FILTRE CASSE 1 FILTRE A HUILE PLUS JOINT NEUF BOITE DE VITESSE REMPLACER"
										22/07/2020	"RECHERCHER LA PANNE SUR ADBLUE PROBLEME INJECTEUR INJECTEUR ADBLUE"
										06/08/2020	06 IMPACT COTE DROIT PLUS FEU A REVOIR
										24/08/2020	"REMPLACER 1 JEU DE PLAQUETTE AVANT REMPLACER 1 JEU DE PLAQUETTE ARRIERE 1 RETRO COMPLET PLUS 1 BRAS DE RETRO DROIT"
										02/09/2020	"ALTERNATEUR X2 REMPLACER 1 COURROIE ALTERNATEUR"
										27/09/2020	PLAQUETTES ARRIERE
										27/10/2020	"DEPANNAGE REPARATION DEMONTAGE AVANT GAUCHE"
										09/11/2020	PNEU MONTAGE TUBLESSE
										10/11/2020	"GROS TRAVAUX DPOSER ROUE AR DROITE ET GAUCHE DEPOSE PLAQUETTE DROITE ET GAUCHE DEPOSE ETRIER FREIN DROITE ET GAUCHE DEPOSE MOYEU AR DROITE ET GBAUCHE DEPOSE DISQUE AR DROITE ET GAUCHE 2 DISQUE REMPLACER "
										16/11/2020	REPARATION PARE CHOC AVANT DROIT ET PEINTURE ESSUI GLACE
										24/11/2020	REPARATION SIEGE
91	DQ-032-PH	STOI	B	Crossway LE 13M	484739	403707	81032	10/04/2015	5.73	11/05/2020	"VISITE TECHNIQUE ROUES ARRIERES PREPARATION CONTRÔLE TECHNIQUE CHANGEMENT VASE LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT"
										22/06/2020	CHANGEMENT PLAQUETTE DE FREIN AVANT ET ARRIERE
										26/06/2020	LIMITEUR
										22/09/2020	"RECHERCHER LA PANNE BOITE DE VITESSE. RECHERCHE SUR LE FAISCEAU PASSAGE DU DIAG VIDANGE MOTEUR BOITE POND REMPLACER 1 KIT VIDANGE"
										05/11/2020	"PREPARATION VISITE TECHNIQUE DEPOSE DISQUE AR DROITE ET GAUCHE DEPOSE ETRIER FREIN DROITE ET GAUCHE DEPOSE PLAQUETTE DROITE ET GAUCHE DEPOSE MOYEU DROITE ET GAUCHE"
										22/12/2020	REPARATION PARE CHOC
92	DQ-122-PH	STOI	B	Crossway LE 13M	538042	458862	79180	10/04/2015	5.73	04/02/2020	"PROBLEME PORTE AVANT REPARATION RECREUSER LES ROUES AVANT CONTRÔLE LIMITEUR PLUS EAD"
										10/02/2020	ROUES
										14/02/2020	ENTRETIEN CLIMATISATION
										17/03/2020	"DEMONTAGE TRAPPE MOTEUR DEMONTAGE CAPTEUR ECHAPPEMENT DEMONTAGE FILTRE GAZ OIL"
										14/05/2020	"RECHERCHE FUITE D EAU PLUS PLUSIEURS TEST POUR CONFIRMATION DE LA PANNE VIDANGE CARTER D HUILE"
										16/07/2020	"DECANTEUR D'EAU "
										28/07/2020	CULBUTEUR ET CHANGER UN INJECTEUR
										29/07/2020	"PREPARATION VISITE VIDANGE COMPLET CHANGER PLAQUETTE DE FREIN ARRIERE"
										17/08/2020	FEUX DE CROISEMENT
										18/08/2020	FUITE D'HUILE MOTEUR
										03/09/2020	"PNEUS AVANT "
										23/09/2020	"REMPLACER 1 JEU DE PLAQUETTE AVANT CONTROLE BATTERIE NETTOYAGE MOTEUR"
										24/09/2020	"VIDANGE BOITE PONT MOTEUR PLUS RESERVOIR 1 KIT VIDANGE RUPTURE DESSICATEUR PLUS FIL DE DIRECTION "
										05/10/2020	PEINTURE CADRE PARCHOC ARRIERE
										14/10/2020	PEINTURE FACADE AVANT 2 PARE CHOC AVANT
										13/11/2020	"DEPOSE 1 JEU PLAQUETTE AR POSE 1 JEU PLAQUETTE AR +REGLAGE REMPLACE 1 ROUE AR DROITE "
										22/12/2020	"DEPOSE COURROIE ALTERNATEUR DEPOSE ALTERNATEUR DEPOSE SUPPORT ALTERNATEUR DEPOSE VIS CASSE DANS LE SUPPORT"
										24/12/2020	"MONTAGE 1 ALTERNATEUR REMPLACER 3 ECROUS PLUS BOULONS"

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 2 : Détail des interventions réalisées sur le par

93	DQ-134-PH	STOI	B	Crossway LE 13M	498609	454218	44391	10/04/2015	5.73	17/[illegible]
										26/[illegible]
										11/[illegible]
										23/03/2020 RECHERCHE PANNE
										14/04/2020 "REMPLACEMENT DESHYDRATEUR REMPLACEMENT FILTRE REPRISE D AIR PASSAGER / NETTOYAGE DES VENTILATEURS PASSAGERS NETTOYAGE DES EVAPS AU CARLY BIO ANTIBACTERIEN- NETTOYAGE GRILLES INTERIEUR- COMPLEMENT FREON"
										04/05/2020 "DEMONTAGE CACHE SOUPAPE DEMONTAGE ACCESSOIRE DEMONTAGE FILTRE MOTEUR INTERIEUR"
										05/05/2020 DEMONTAGE RAMPE INJECTEUR
										08/06/2020 "VIDANGE MOTEUR - BOITE - PONT 1KIT VIDANGE REMPLACE - 1 FILTRE A AIR- 1 FILTRE A HUILE BOITE DE VITESSE MONTAGE TOUS LES ACCESSOIRES AUTOUR DU MOTEUR DEMONTAGE CACHE ECHAPPEMENT POUR SOUDURE PLUS POSE"
										26/06/2020 DEMONTAGE INJECTEUR ADBLUE
										29/06/2020 "VISITE TECHNIQUE REMPLACEMENT DURITE TURBO NETTOYAGE MOTEUR-FIXATION TUYAU D EAU PLUS REPARER LA FIXATION"
										24/07/2020 "FACADE AVANT ET MONTANT ARRIERE DROIT ET PANNEAU ARRIERE DROIT MONTAGE RAMPE INJECTEUR"
										04/08/2020 "VIDANGE BOITE PONT 1 KIT VIDANGE"
										05/08/2020 "VIDANGE BOITE PONT MOTEUR 1KIT FILTRE VIDANGE 1 FILTRE A AIR 1 DECANTEUR D EAU 1 FILTRE A GAZ OIL 1 FILTRE DE DIRECTION"
										10/08/2020 PREPARATION VISITE PLUS CHANGER LE DISQUE DE FREINAGE
										24/08/2020 1 FILTRE A COMBUSTIBLE
										03/09/2020 RETOVISEUR
										15/10/2020 PNEU
										20/10/2020 "REMPLACER 2 DISQUES ARRIERE / REMPLACER 1 JEU DE PLAQUETTE ARRIERE DEPOSE L ARBRE ETRIER CAPTEUR ABS CAPTEUR DE FREIN PLUS REMONTAGE DU TOUT PNEUS REPARATION PANNEAUX ARRIERE GAUCHE DEPOSE PLUS REPOSE FIL TEMOIN EFFACEMENT DEFAUT"
										30/12/2020 "DEPOSE UNE RAMPE HANDICAPE DEPOSE LE TAPIS DE SOL PLUS ACCESSOIRE REMPLACER UNE RAMPE HANDICAPE REPOSE SOL AVEC LA COLLE"

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 2 : Détail des interventions réalisées sur le par

94	DQ-138-PH	STOI	B	Crossway LE 13M	528502	452208	76294	10/04/2015	5.73	11/01/2020	NETTOYAGE DES GRILLES INTERIEURS COMPLEMENT FREON REMPLACER 1 COUSSIN D AIR ARRIERE GAUCHE PREPARATION VISITE DEPOSE DISQUE AVANT DROIT GAUCHE REMPLACER 1 JEU DE PLAQUETTE REMPLACER 2 DISQUES AVANT"
										20/01/2020	"PLAQUE PVC REFLECTO "
										26/01/2020	PNEUS
										27/01/2020	"BUS EST TOMBE EN PANNE MOTEUR HS"
										21/02/2020	"REMPLACER 1 JEU DE PLAQUETTE DEMONTAGE / REMONTAGE"
										03/05/2020	"DEMONTAGE FLEXIBLE D AIR PLUS RESERVOIR POUR SOUDURE DEMONTAGE ACCESSOIRE AUTOUR POUR FACILITER LE MONTAGE"
										22/05/2020	REMPLACER 1 JEU DE PLAQUETTE ARRIERE
										17/06/2020	VISITE TECHNIQUE
										30/06/2020	"FLEXIBLE D AIR TUYAUTERIE RACCORD VISSE JOINT RESERVOIR D AIR"
										07/07/2020	VASE COMPENSATION
										20/07/2020	NETTOYAGE BOCAL DEAU REFROIDISSEMENT
										27/07/2020	TEMOIN ANTIPOLUTION S'ECLAIRE
										28/07/2020	LIMITEUR DE VITESSE
										04/08/2020	"VIDANGE MOTEUR BOITE PONT 1 KIT VIDANGE A REMPLCAER"
										17/08/2020	PARE CHOCS AVANT
										07/10/2020	DEMONTAGE FREIN PLUS DISQUE PAS TERMINE
										08/10/2020	"REMPLACER 2 DISQUES AVANT REMPLACER 2 DISQUES ARRIERES DEPOSE PLUS REPOSE ETRIER X4"
										27/10/2020	"DEPANNAGE DE PNEUS MONTAGE DE PNEUS"
										23/11/2020	PARE CHOC AVANT GAUCHE
										24/11/2020	GALET TENDEUR REMPLACER
										25/11/2020	PROBLEME AU NIVEAU DU SIEGE CONDUCTEUR
										26/11/2020	MONTAGE ROUE ARRIERE GAUCHE
										27/11/2020	"VISITE TECHNIQUE / PREPARATION VISITE ENROULLEUR CEINTURE PLUS UNE ATTACHE VASE EXPANSION RECLAGE DES FEUX REMPLACER UN FLEXIBLE D'EAU POMPE LAVE GLACE"
										07/12/2020	VERIFICATION PERIODIQUE
										08/12/2020	RETRO GAUCHE COMPLET
										30/12/2020	CHANGER 1 TUYAU

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 2 : Détail des interventions réalisées sur le par

95	DQ-346-PH	STOI	B	Crossway LE 12.10	592867	516307	76560	10/04/2015	5.73	27/01/2020	[illegible]
										14/02/2020	REMPLACEMENT DESHYDRATEUR REMPLACEMENT FILTRE D AIR COMPLEMENT FREON"
										18/02/2020	MONTAGE 2 ROUES
										04/03/2020	VERIFICATION EAD
										10/03/2020	"PLAQUETTE DE FREIN ARRIERE DEMONTAGE PLUS REMONTAGE"
										19/05/2020	"PROBLEME AMORTISSEUR AVANT DEPOSE PLUS REPOSE"
										08/06/2020	"COMMODO NE FONCTIONNE PAS FILTRE ADBLUE REMPLACER LE FILTRE DECANTEUR D'EAU REMPLACER 1 FEU DE GABARRIT"
										17/06/2020	FEU CLIGNOTANT -PHARE - ESSUIE GLASS NE FONCTIONNE PAS
										30/06/2020	IMPACTS SUR LE PARE BRISE
										02/07/2020	"1 GALET TENDEUR DEMONTAGE PLUS REMONTAGE CONTROLE DES FREINS"
										08/07/2020	MONTAGE DE 6 ROUES
										13/07/2020	VISITE TECHNIQUE
										12/08/2020	ENTRETIEN CLIMATISATION PLUS REMPLACEMENT DES PIECES
										18/08/2020	REPARATION 2 PARE CHOC AVANT ET PANNEAU AVANT GAUCHE
										21/08/2020	PEINTURE
										25/08/2020	"DEMONTAGE ETRIER DROIT ET GAUCHE DEMONTAGE DISQUE AVANT DROIT ARR DROITE DEMONTAGE DISQUE ARR GAUCHE DEMONTAGE DISQUE ARR DROITE DEMONTAGE DISQUE AVANT GAUCHE 2 DISQUES AVANT REMPLACER 1 JEU DE PLAQUETTE AVANT A REMPLACER DEMONTAGE ETRIER ARR GAUCHE DEMONTAGE ETRIER REMPLACER 2 DISQUES ARRIERES NEUF DROIT ET GAUCHE REGLAGE DE FREIN / VIDANGE COMPLETE BOITE PONT PLUS MOTEUR NETTOYAGE MOTEUR- MONTAGE ETRIER FERIN PLUS POUMON"
										03/09/2020	"MONTAGE DE L'ALTERNATEUR VIDANGE MOTEUR BOITE PONT 1 KIT VIDANGE PLUS 1 FILTRE A AIR PLUS 1 FILTRE BOITE DE VITESSE 1 FILTRE DE DIRECTION 1 FILTRE A AIR 1 DESSICATEUR D AIR 2 FILTRES A GAZ OIL /VIDANGE CIRCUIT D EAU REPARER CACHE MOTEUR NETTOYAGE MOTEUR"
										08/09/2020	LIMITEUR
										05/10/2020	REPARATION PARE CHOC AVANT DROIT
										05/11/2020	EMBRAYAGE PATINE LORS DES ACCELERATIONS
										17/12/2020	"MONTAGE DE PNEUS DEPANNAGE DE PNEUS"
96	DQ-125-PH	STOI	B	Crossway LE 13M	501206	419809	81397	10/04/2015	5.73	15/01/2020	"REMPLACEMENT DESHYDRATEUR REMPLACEMENT ROULEMENT EMBRAYAGE NETTOYAGE DES EVAPS AU CARLY BIO ANTIABACTERIEN REMPLACEMENT FILTRE REPRISE D AIR PASSAGERS NETTOYAGE DES GRILLES INTERIEUR COMPLEMENT FREON"
										22/01/2020	PROBLEME DE BATTREIE AVEC L 'APPAREIL A BILLETIQUE
										06/02/2020	"CONTRÔLE LIMITEUR CONTRÔLE EAD"
										13/02/2020	MISE EN PLACE DE LA ROUE
										02/03/2020	"VISITE TECHNIQUE REMPLACER 1 JEU PLAQUETTE AVANT REMPLACER 1 JEU DE PLAQUETTE ARRIERE"
										11/05/2020	ROUE ARRIERE EXT
										05/06/2020	PARE BRISE POUR REPARER L IMPACT
										09/08/2020	FUITE D HUILE SUR FLEXIBLE REMPLACER LE COLLIER
										19/08/2020	"CLIMATISATION VIDANGE COMPLETE"
										01/09/2020	"VISITE TECHNIQUE POINT CEINTURE"
										29/09/2020	"ROUE CLIMATISATION"
										26/10/2020	"VASE EXTENSION 1 GALET TENDEUR VIDANGE CIRCUIT D'EAU"
										15/11/2020	ROUE ARRIERE DROITE
										25/11/2020	CLIMATISATION
										30/11/2020	CLIMATISATION
										18/12/2020	ROUES
										22/12/2020	"REMPLACER 1 DISQUE ARRIERE DROIT NEUF 1 JEU DE PLAQUETTE ARRIERE 1 JEU DE PLAQUETTE AVANT"
										30/12/2020	VITRE DE PORTE

20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 2 : Détail des interventions réalisées sur le par

									31/[illegible]	FEU ARRIERE GAUCHE COMPLET DEPOSE ECRAN TABLE D'EXPANSION NETTOYAGE DU MOTEUR CHANGER UNE AMPOULE 24/5W"
									04/02/2020	ROUES ARRIERES EN RECHAPPEES
									10/02/2020	VOLET CLAPET
									12/02/2020	ROUE AVANT PERCEE
									20/02/2020	PREPARATION VISITE TECHNIQUE
									02/03/2020	CHANGEMENT PLAQUETTE DE FREIN AVANT ET ARRIERE
									24/03/2020	CLIMATISATION
									14/05/2020	"RECHERCHE FUITE D EAU PLUS PLUSIEURS TEST POUR CONFIRMATION DE LA PANNE VIDANGE CARTER D HUILE-DEMONTAGE TOUTE LA PARTIE MOTEUR ECHAPPEMENT ALTERNATEUR FUITE DE GAZ OIL AU NIVEAU DU FILTRE"
									29/06/2020	FILTRE A GAZOIL
									06/07/2020	PARE CHOC AVANT
									17/07/2020	CLE
									28/07/2020	EAD
97	DQ-142-PH	STOI	B	Crossway LE 13M	534891	448198	86693	10/04/2015	5.73	05/08/2020	"VIDANGE MOTEUR BOÎTE PLUS PONT 1 KIT VIDANGE 1 FILTRE BOITE DE VITESSE 1 FILTRE A AIR 2 FILTRES DE GAZ OIL REMPLACER 1 COURROIE POMPE A EAU 1 FILTRE DE DIRECTION NETTOYAGE MOTEUR DISQUE ARRIERE DROIT ET GAUCHE A REMPLACER 1 DESSICATEUR D'AIR A REMPLACER NETTOYAGE MOTEUR INTERIEUR"
									14/08/2020	CLIMATISATION
									17/08/2020	PREPARATION VISITE TECHNIQUE
									01/09/2020	CLIMATISATION
									08/09/2020	"CAPTEUR ABS QUANTITE 2 POUR LA PORTE ARRIERE DEMONTAGE ROULEMENT AVANT DROIT ET GAUCHE DEMONTAGE DISQUE AVANT DROIT ET GAUCHE DEMONTAGE FREIN AVANT CONTROLE FREIN ARRIERE CHANGER 2 ALTERNATEURS PLUS POSE FIXATION ABS"
									16/11/2020	"PARE CHOC AVANT ET PANNEAUX ARRIERE GAUCHE DEPOSE ARMOTISSEUR AV DROITE ET GAUCHE "
									23/11/2020	REPARATION 2 PARCHOQUE AVANT
									07/12/2020	PORTE AVANT
									08/01/2020	CHANGER PLAQUETTE DE FREIN ARRIERE ET AVANT
									16/01/2021	BUS A UN PROBLEME OUVERTURE DE PORTE
									02/03/2020	BUS IMMOBILISE POUR LA REPARATION DE LA RAMPE HANDICAPEE
									10/03/2020	"REMPLACER 1 JEU PLAQUETTE ARRIERE REMPLACER 1 COURROIE POMPE A EAU DEMONTAGE + REMONTAGE"
									26/05/2020	RECHERCHE PANNE ELECTRIQUE-DEMONTAGE ALTERNATEUR
									23/06/2020	MANQUE LE CACHE REMORQUE SUR LE BUS
									03/07/2020	"REMPLACER 1 JEU DE PLAQUETTE AVANT REMPLACER 1 JEU DE PLAQUETTE ARRIERE REMPLACER 1 COUSSIN D'AIR ARRIERE GAUCHE"
									20/07/2020	"COURROIE DU GALET TENDEUR CHANGER UNE COURROIE DE CLIM CHANGER 1 COURROIE ALTERNATEUR CHANGER UNE COURROIE POMPE A EAU"
98	EK-392-AY	STOI	A	Crossway LE 12.10	422913	317489	105424	15/02/2017	3.88	24/08/2020	"BARRE DE FREIN REMPLACER 1 JEU DE PLAQUETTE DE FREIN ARRIERE"
										20/10/2020	"PREPARTION LA VISITE TECHNIQUE ROUES AVANT REPARER CONDUITE D'EAU LAVE GLASS 1 FEUX GABARIT CHANGER REGLAGE DES FEUX CONTROLE LIMITEUR VERIFICATION EAD"
										29/10/2020	"CAPTEUR NOX CAPTEURECHAPPEMENT REPARATION PARE CHOC ARRIERE ET PARE CHOC AVANT DROIT"
										22/12/2020	"VIDANGE MOTEUR BOITE REMPLACER 1 KIT VIDANGE COMPLET DEPOSE ARMOTISSEUR AV DROITE GAUCHE DEPOSE SIEGE PENOUYER AV DROIT ET GAUCE REMPLACER 2 ARMORTISSEUR COMPLET DROITE ET GAUCHE ROUES ARRIERES"

CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 2 : Détail des interventions réalisées sur le par[illegible]

99	EK-399-AY	STOI	A	Crossway LE 12.10	423312	308149	115163	15/02/2017	3.88	08/01/2020	[illegible] ARRIERE
										08/01/2020	[illegible]
											310890 KMS
										24/04/2020	"PREPARATION VISITE TECHNIQUE"
										05/01/2020	REMPLACER 4 COUSSINS D'AIR ARRIERE
										28/02/2020	REMPLACEMENT 1 JEU DE PLAQUETTE AVANT
										10/06/2020	ESSUIE GLASSE BLOQUE SUR LA ROUTE
										13/06/2020	ROUES AVANT
										15/06/2020	VISITE TECHNIQUE
										09/07/2020	"CHANGER 4 ROUES ARRIERES EN RECHAPPEES REMPLACEMENT PLAQUETTE DE FREIN ARRIERE"
										27/08/2020	"JEU DE PLAQUETTE ARRIERE JEU DE PLAQUETTE AVANT"
										05/10/2020	REMPLACER 4 COUSSINS D'AIR
										18/11/2020	ROUES
										19/11/2020	"PREPARATION VISITE CHANGER 2 ATTACHES CEINTURES MONTAGE PNEU REMPLACEMENT 1 JEU DE PLAQUETTE ARRIERE REMPLACER 1 FEU DE GABARRIT NETTOYAGE MOTEUR EFFACEMENT DEFAUT"
										08/12/2020	"CONTROLE LIMITEUR ET ATTESTATION VERIFICATION PERIODIQUE ETHYLOTEST"
										29/12/2020	JEU DE PLAQUETTE AVANT ET ARRIERE
100	FN-555-GD	STOI	B	ISUZU VISIGO	83150	0	83150		121.08	03/02/2020	CHANGEMENT DE BATTERIE
										05/02/2020	CLIMATISATION
										19/02/2020	PROBLEME DE LUMIERE DANS LE BUS
										26/07/2020	"VISITE TECHNIQUE REMONTAGE BOITE DE VITESSE ET CHANGER KIT D'EMBRAYAGE DEMONTAGE PORTE AVANT PROBLEME VERRIN DE PORTE A CHANGER"
										31/08/2020	"REVISION PROBLEME DE PORTE"
101	DQ-230-PH	STOI	B	Wing	268286	268286	0	10/04/2015	5.73		Pas d'ordre de réparation
102	DQ-267-PH	STOI	B	Wing	63038	63038	0	10/04/2015	5.73		Pas d'ordre de réparation
103	DQ-448-PH	STOI	B	Wing	118858	118858	0	10/04/2015	5.73		Pas d'ordre de réparation
104	DQ-539-PH	STOI	B	Wing	187922	187922	0	10/04/2015	5.73		Pas d'ordre de réparation
105	FK-453-XG	STOI	A	SETRA 531 DT	96768	8473	88295	16/10/2019	1.21	17/02/2020	REVISION DES 25 000 KMS
										09/06/2020	PARE BRISE
										06/07/2020	REVISION A 46 436 KM
										17/07/2020	6 ROUES DU BUS
										21/07/2020	USURE ANORMALE DES ROUES AVANT
										20/08/2020	PROBLEME DE PRESSION DANS LES ROUES AVANT
										28/09/2020	PREPARATION VISITE TECHNIQUE
										02/11/2020	TEMOIN ALTERNATEUR
										17/11/2020	4 PNEUS
106	EK-369-AY	STR	A	Crossway LE 10,80 M	328864	253650	75214	15/02/2017	3.88	20/02/2020	FREINAGE
										07/01/2020	MANQUEMENT
										07/01/2020	CHANGER 4 PNEUS ARR 275 RECHAPP RTS
										11/06/2020	CHANGER FEU AR DRT
										04/06/2020	CHANGER 4 PNEUS 275 RECHAPP + 2 BATTE 225AH
										25/05/2020	CHANGER VASE EXPENSION + COURROIE 4 PK1010
										08/04/2020	REPARATION FUITE D'EAU
										14/08/2020	VISITE
										05/08/2020	PRÉPA VISITE
										31/07/2020	DIAGNOSTIQUE
										28/07/2020	COUSSIN D'AIR
										09/07/2020	CHANGER 2 PNEUS AV 275 TORQUE
										31/12/2020	REMPLACEMENT TENDEUR CLIM
										22/12/2020	CHANGER 4 PNEUS 275 RECHAPP BUS 100 RTS
										05/10/2020	REMPLACEMENT PLAQUETTE
										09/10/2020	REMPLACEMENT RÉTRO COMPLET
										17/11/2020	ROUE
107	EK-821-AL	STR	A	Crossway LE 10,80 M	419988	324869	95119	14/02/2017	3.88	15/01/2020	CHANGER 4 PNEUS ARR RECHAPP RTS
										21/01/2020	ENVIRONNEMENT MOTEUR
										30/01/2020	REVISION COMPLETE
										07/02/2020	PREPARATION VISITE TECHNIQUE
										04/02/2020	ACCESSOIRES EXTERIEURS
										09/06/2020	CHANGER 4 PNEUS ARR RECHAPP 275
										05/06/2020	CHANGER 2 PNEUS AV 275 OTANI + PLAQUETTE AV
										15/05/2020	CHANGER PLAQUETTE ARR
										03/07/2020	BATTERIE X2
										30/07/2020	PLAQUETTE AR
										21/11/2020	COUSSIN D'AIR
										02/10/2020	VIDANGE
										02/10/2020	CHANGER PLAQUETTE AV
										19/10/2020	CHANGER PLAQUETTE ARR
										06/10/2020	CHANGER 2 PNEUS 2 275 TORQUE
										10/11/2020	PERMUTER 1 PNEU 275 ARR DRT EXT
										05/10/2020	REFAIT 3 SIÈGES COMPLET + ASSISES

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 3: Détail parc de véhicules

SITUATION DU PARC DE VEHICULES AU 31/12/2020

N°	Immatriculation	Exploitant	kms au 31/12/20	" Inventaire A ou B "	Type	Date 1ère Immat.	Age du véhicule
1	DN-057-KG	AH NIAVE	163,145	B	Wing	21/01/2015	5.95
2	DN-415-KX	AH NIAVE	163,377	B	Wing	22/01/2015	5.95
3	DN-684-KX	AH NIAVE	432,626	B	Wing	22/01/2015	5.95
4	FK-701-RR	AH NIAVE	163,145	B	ISUZU VISIGO	07/10/2019	1.24
5	FK-769-RR	AH NIAVE	163,377	B	ISUZU VISIGO	07/10/2019	1.24
6	BE-906-WT	BALAYA	862,647	B	Intouro	17/12/2010	10.05
7	CN-638-NH	BALAYA	526,625	B	Intouro	04/12/2012	8.08
8	DN-199-KZ	BALAYA	305,591	B	Wing	22/01/2015	5.95
9	DN-385-KZ	BALAYA	239,642	B	Wing	22/01/2015	5.95
10	DN-978-KY	BALAYA	338,668	B	Wing	22/01/2015	5.95
11	DP-054-NY	BALAYA	438,042	B	Crossway LE 12.10	05/03/2015	5.83
12	DP-205-YP	BALAYA	726,939	B	Crossway LE 12.10	19/03/2015	5.79
13	DP-509-CH	BALAYA	770,657	B	Crossway LE 13M	17/02/2015	5.87
14	DP-514-YQ	BALAYA	683,423	B	Crossway LE 12.10	19/03/2015	5.79
15	DP-932-NW	BALAYA	872,890	B	Crossway LE 13M	05/03/2015	5.83
16	EK-875-AK	BALAYA	496,415	A	Crossway LE 12.10	14/02/2017	3.88
17	EM-557-EY	BALAYA	464,559	A	Crossway LE 12.10	04/05/2017	3.66
18	FL-618-EA	BALAYA	124,156	B	ISUZU VISIGO	29/10/2019	1.18
19	FL-699-EA	BALAYA	49,344	B	ISUZU VISIGO	29/10/2019	1.18
20	FL-754-EA	BALAYA	128,974	B	ISUZU VISIGO	29/10/2019	1.18
21	BE-028-WQ	CHARLES EXPRESS	767,899	B	Intouro	17/12/2010	10.05
22	BE-374-WQ	CHARLES EXPRESS	694,556	B	Intouro	17/12/2010	10.05
23	BE-670-WP	CHARLES EXPRESS	566,588	B	Intouro	17/12/2010	10.05
24	DN-138-MV	CHARLES EXPRESS	481,957	B	Crossway LE 12.10	26/01/2015	5.93
25	DP-180-NS	CHARLES EXPRESS	638,906	B	Crossway LE 13M	05/03/2015	5.83
26	DP-668-NT	CHARLES EXPRESS	518,103	B	Crossway LE 12.10	05/03/2015	5.83
27	DP-699-CH	CHARLES EXPRESS	628,316	B	Crossway LE 13M	17/02/2015	5.87
28	DP-838-NQ	CHARLES EXPRESS	748,424	B	Crossway LE 13M	05/03/2015	5.83
29	DP-928-CH	CHARLES EXPRESS	569,759	B	Crossway LE 13M	17/02/2015	5.87
30	DQ-096-GJ	CHARLES EXPRESS	445,024	B	Crossway LE 12.10	30/03/2015	5.76
31	DS-755-EA	CHARLES EXPRESS	489,372	B	Crossway LE 12.10	09/06/2015	5.57
32	DV-709-QJ	CHARLES EXPRESS	253,001	B	Wing	11/09/2015	5.31
33	EK-825-AK	CHARLES EXPRESS	317,686	A	Crossway LE 12.10	14/02/2017	3.88
34	EM-631-EY	CHARLES EXPRESS	370,352	A	Crossway LE 12.10	04/05/2017	3.66
35	EM-668-EY	CHARLES EXPRESS	340,180	A	Crossway LE 12.10	04/05/2017	3.66
36	FA 336 YM	CHARLES EXPRESS	252,650	A	Crossway LE 12,10	09/10/2018	2.23
37	FK-443-XG	CHARLES EXPRESS	131,425	A	SETRA 531 DT	16/10/2019	1.21
38	FK-445-XK	CHARLES EXPRESS	121,810	B	ISUZU VISIGO	16/10/2019	1.21
39	DR-104-GY	L'OISEAU BLEU	632,686	B	Crossway LE 12.10	06/05/2015	5.66
40	DR-601-GX	L'OISEAU BLEU	271,494	B	Wing	06/05/2015	5.66
41	DR-769-GX	L'OISEAU BLEU	597,901	B	Crossway LE 13M	06/05/2015	5.66
42	DR-838-GX	L'OISEAU BLEU	178,572	B	Wing	06/05/2015	5.66
43	DR-903-GX	L'OISEAU BLEU	655,357	B	Crossway LE 13M	06/05/2015	5.66
44	DR-985-GX	L'OISEAU BLEU	671,104	B	Crossway LE 13M	06/05/2015	5.66
45	EK-379-AY	L'OISEAU BLEU	482,741	A	Crossway LE 12.10	15/02/2017	3.88
46	FK-539-XK	L'OISEAU BLEU	106,478	B	ISUZU VISIGO	16/10/2019	1.21
47	CV-692-TT	MOUTOUSSAMY EMILE	282,784	B	Tourmalin	10/06/2013	7.56
48	DQ-005-AL	MOUTOUSSAMY EMILE	405,663	B	Crossway LE 13M	23/03/2015	5.78
49	DQ-293-AL	MOUTOUSSAMY EMILE	452,359	B	Crossway LE 12.10	23/03/2015	5.78
50	DQ-451-AL	MOUTOUSSAMY EMILE	574,413	B	Crossway LE 12.10	23/03/2015	5.78
51	DQ-732-AL	MOUTOUSSAMY EMILE	332,675	B	Crossway LE 13M	23/03/2015	5.78
52	EK-373-AY	MOUTOUSSAMY EMILE	307,451	A	Crossway LE 12.10	15/02/2017	3.88
53	FA-340-YM	MOUTOUSSAMY EMILE	125,133	A	Crossway LE 12,10	09/10/2018	2.23
54	CP-070-TY	MOUTOUSSAMY et FILS	403,059	B	Tourmalin	14/01/2013	7.97
55	DQ-008-BN	MOUTOUSSAMY et FILS	430,590	B	Crossway LE 13M	24/03/2015	5.78
56	DQ-359-BN	MOUTOUSSAMY et FILS	363,512	B	Crossway LE 13M	24/03/2015	5.78
57	DQ-512-BP	MOUTOUSSAMY et FILS	322,778	B	Wing	24/03/2015	5.78

CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 3: Détail parc de véhicules

58	DQ-665-BN	MOUTOUSSAMY et FILS	407,362	B	Crossway LE 13M	24/03/2015	5.78
59	EK-377-AY	MOUTOUSSAMY et FILS	261,393	A	Crossway LE 12.10	15/02/2017	3.88
60	FK-129-BQ	MOUTOUSSAMY et FILS	128,031	B	ISUZU VISIGO	13/09/2019	1.30
61	DN-064-MR	SETCOR	236,777	B	Wing	26/01/2015	5.93
62	DN-298-MR	SETCOR	255,919	B	Wing	26/01/2015	5.93
63	DP-006-RH	SETCOR	523,995	B	Crossway LE 13M	10/03/2015	5.82
64	DP-142-RJ	SETCOR	638,100	B	Crossway LE 13M	10/03/2015	5.82
65	DP-146-RK	SETCOR	587,854	B	Crossway LE 13M	10/03/2015	5.82
66	DP-484-GM	SETCOR	226,753	B	Wing	24/02/2015	5.85
67	DP-623-RJ	SETCOR	623,233	B	Crossway LE 13M	10/03/2015	5.82
68	DP-680-GM	SETCOR	213,799	B	Wing	24/02/2015	5.85
69	DP-918-RF	SETCOR	608,708	B	Crossway LE 13M	10/03/2015	5.82
70	DP-966-RJ	SETCOR	555,290	B	Crossway LE 13M	10/03/2015	5.82
71	DQ-095-EJ	SETCOR	559,779	B	Crossway LE 13M	27/03/2015	5.77
72	DQ-199-EH	SETCOR	733,237	B	Crossway LE 13M	27/03/2015	5.77
73	DQ-430-EJ	SETCOR	589,915	B	Crossway LE 13M	27/03/2015	5.77
74	DQ-557-FY	SETCOR	588,978	B	Crossway LE 13M	30/03/2015	5.76
75	DQ-694-EH	SETCOR	578,104	B	Crossway LE 13M	27/03/2015	5.77
76	DQ-894-EJ	SETCOR	659,784	B	Crossway LE 13M	27/03/2015	5.77
77	EK-382-AY	SETCOR	342,623	A	Crossway LE 12.10	15/02/2017	3.88
78	EK-384-AY	SETCOR	373,022	A	Crossway LE 12.10	15/02/2017	3.88
79	EK-390-AY	SETCOR	408,975	A	Crossway LE 12.10	15/02/2017	3.88
80	EM-715-EY	SETCOR	381,562	A	Crossway LE 12.10	04/05/2017	3.66
81	EM-760-EY	SETCOR	397,314	A	Crossway LE 12.10	04/05/2017	3.66
82	FK-368-XK	SETCOR	141,635	B	ISUZU VISIGO	16/10/2019	1.21
83	FK-449-XG	SETCOR	149,360	A	SETRA 531 DT	16/10/2019	1.21
84	DQ-032-PH	STOI	484,739	B	Crossway LE 13M	10/04/2015	5.73
85	DQ-097-PH	STOI	524,042	B	Crossway LE 13M	10/04/2015	5.73
86	DQ-118-PH	STOI	449,903	B	Crossway LE 13M	10/04/2015	5.73
87	DQ-122-PH	STOI	538,042	B	Crossway LE 13M	10/04/2015	5.73
88	DQ-125-PH	STOI	501,206	B	Crossway LE 13M	10/04/2015	5.73
89	DQ-128-PH	STOI	547,444	B	Crossway LE 13M	10/04/2015	5.73
90	DQ-129-PH	STOI	540,558	B	Crossway LE 13M	10/04/2015	5.73
91	DQ-134-PH	STOI	498,609	B	Crossway LE 13M	10/04/2015	5.73
92	DQ-135-PH	STOI	578,073	B	Crossway LE 13M	10/04/2015	5.73
93	DQ-137-PH	STOI	597,733	B	Crossway LE 12.10	10/04/2015	5.73
94	DQ-138-PH	STOI	528,502	B	Crossway LE 13M	10/04/2015	5.73
95	DQ-142-PH	STOI	534,891	B	Crossway LE 13M	10/04/2015	5.73
96	DQ-230-PH	STOI	268,286	B	Wing	10/04/2015	5.73
97	DQ-267-PH	STOI	63,038	B	Wing	10/04/2015	5.73
98	DQ-346-PH	STOI	592,867	B	Crossway LE 12.10	10/04/2015	5.73
99	DQ-448-PH	STOI	118,858	B	Wing	10/04/2015	5.73
100	DQ-539-PH	STOI	187,922	B	Wing	10/04/2015	5.73
101	EK-351-MV	STOI	265,611	A	SETRA 431	03/03/2017	3.83
102	EK-392-AY	STOI	422,913	A	Crossway LE 12.10	15/02/2017	3.88
103	EK-399-AY	STOI	423,312	A	Crossway LE 12.10	15/02/2017	3.88
104	FK-453-XG	STOI	96,768	A	SETRA 531 DT	16/10/2019	1.21
105	FN 555 GD	STOI	83,150	B	ISUZU VISIGO	27/01/2020	0.93
106	EK-369-AY	STR	328,864	A	Crossway LE 10,80 M	15/02/2017	3.88
107	EK-821-AL	STR	419,988	A	Crossway LE 10,80 M	14/02/2017	3.88
						Age moyen	5.04
						Age médian	5.73
						Age max	10.05
						Age Min	0.93

Il est précisé que les véhicules ne sont pas affectés sur une seule et même ligne

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 4: Kilométrage prévisionnel

KILOMETRAGE PREVISIONNEL DES CROSSWAY LE au 31/12/2021							
N°	Immatriculation	Type	Exploitant	kms au 31/12/20	kms prévisionnel au 31/12/21	Date 1ère Immat.	Age du véhicule
1	DP-054-NY	Crossway LE 12.10	BALAYA	438,042	513,176	05/03/2015	5.83
2	DP-205-YP	Crossway LE 12.10	BALAYA	726,939	852,451	19/03/2015	5.79
3	DP-509-CH	Crossway LE 13M	BALAYA	770,657	901,856	17/02/2015	5.87
4	DP-514-YQ	Crossway LE 12.10	BALAYA	683,423	801,422	19/03/2015	5.79
5	DP-932-NW	Crossway LE 13M	BALAYA	872,890	1,022,610	05/03/2015	5.83
6	EK-875-AK	Crossway LE 12.10	BALAYA	496,415	624,375	14/02/2017	3.88
7	EM-557-EY	Crossway LE 12.10	BALAYA	464,559	591,383	04/05/2017	3.66
8	DN-138-MV	Crossway LE 12.10	CHARLES EXPRESS	481,957	563,173	26/01/2015	5.93
9	DP-180-NS	Crossway LE 13M	CHARLES EXPRESS	638,906	748,493	05/03/2015	5.83
10	DP-668-NT	Crossway LE 12.10	CHARLES EXPRESS	518,103	606,969	05/03/2015	5.83
11	DP-699-CH	Crossway LE 13M	CHARLES EXPRESS	628,316	735,282	17/02/2015	5.87
12	DP-838-NQ	Crossway LE 13M	CHARLES EXPRESS	748,424	876,796	05/03/2015	5.83
13	DP-928-CH	Crossway LE 13M	CHARLES EXPRESS	569,759	666,756	17/02/2015	5.87
14	DQ-096-GJ	Crossway LE 12.10	CHARLES EXPRESS	445,024	522,263	30/03/2015	5.76
15	DS-755-EA	Crossway LE 12.10	CHARLES EXPRESS	489,372	577,276	09/06/2015	5.57
16	EK-825-AK	Crossway LE 12.10	CHARLES EXPRESS	317,686	399,575	14/02/2017	3.88
17	EM-631-EY	Crossway LE 12.10	CHARLES EXPRESS	370,352	471,458	04/05/2017	3.66
18	EM-668-EY	Crossway LE 12.10	CHARLES EXPRESS	340,180	433,049	04/05/2017	3.66
19	FA 336 YM	Crossway LE 12,10	CHARLES EXPRESS	252,650	365,939	09/10/2018	2.23
20	DR-104-GY	Crossway LE 12.10	L'OISEAU BLEU	632,686	744,463	06/05/2015	5.66
21	DR-769-GX	Crossway LE 13M	L'OISEAU BLEU	597,901	703,532	06/05/2015	5.66
22	DR-903-GX	Crossway LE 13M	L'OISEAU BLEU	655,357	771,139	06/05/2015	5.66
23	DR-985-GX	Crossway LE 13M	L'OISEAU BLEU	671,104	789,668	06/05/2015	5.66
24	EK-379-AY	Crossway LE 12.10	L'OISEAU BLEU	482,741	607,264	15/02/2017	3.88
25	DQ-005-AL	Crossway LE 13M	MOUTOUSSAMY EMILE	405,663	475,837	23/03/2015	5.78
26	DQ-293-AL	Crossway LE 12.10	MOUTOUSSAMY EMILE	452,359	530,611	23/03/2015	5.78
27	DQ-451-AL	Crossway LE 12.10	MOUTOUSSAMY EMILE	574,413	673,778	23/03/2015	5.78
28	DQ-732-AL	Crossway LE 13M	MOUTOUSSAMY EMILE	332,675	390,223	23/03/2015	5.78
29	EK-373-AY	Crossway LE 12.10	MOUTOUSSAMY EMILE	307,451	386,758	15/02/2017	3.88
30	FA-340-YM	Crossway LE 12,10	MOUTOUSSAMY EMILE	125,133	181,243	09/10/2018	2.23
31	DQ-008-BN	Crossway LE 13M	MOUTOUSSAMY et FILS	430,590	505,111	24/03/2015	5.78
32	DQ-359-BN	Crossway LE 13M	MOUTOUSSAMY et FILS	363,512	426,424	24/03/2015	5.78
33	DQ-665-BN	Crossway LE 13M	MOUTOUSSAMY et FILS	407,362	477,863	24/03/2015	5.78
34	EK-377-AY	Crossway LE 12.10	MOUTOUSSAMY et FILS	261,393	328,819	15/02/2017	3.88
35	DP-006-RH	Crossway LE 13M	SETCOR	523,995	614,084	10/03/2015	5.82
36	DP-142-RJ	Crossway LE 13M	SETCOR	638,100	747,806	10/03/2015	5.82
37	DP-146-RK	Crossway LE 13M	SETCOR	587,854	688,922	10/03/2015	5.82
38	DP-623-RJ	Crossway LE 13M	SETCOR	623,233	730,383	10/03/2015	5.82
39	DP-918-RF	Crossway LE 13M	SETCOR	608,708	713,361	10/03/2015	5.82
40	DP-966-RJ	Crossway LE 13M	SETCOR	555,290	650,759	10/03/2015	5.82

CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Annexe 4: Kilométrage prévisionnel

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

41	DQ-095-EJ	Crossway LE 13M	SETCOR	559,779	656,7[illegible]	[illegible]	[illegible]
42	DQ-199-EH	Crossway LE 13M	SETCOR	733,237	860,317	27/03/2015	5.77
43	DQ-430-EJ	Crossway LE 13M	SETCOR	589,915	692,156	27/03/2015	5.77
44	DQ-557-FY	Crossway LE 13M	SETCOR	588,978	691,202	30/03/2015	5.76
45	DQ-694-EH	Crossway LE 13M	SETCOR	578,104	678,298	27/03/2015	5.77
46	DQ-894-EJ	Crossway LE 13M	SETCOR	659,784	774,134	27/03/2015	5.77
47	EK-382-AY	Crossway LE 12.10	SETCOR	342,623	431,003	15/02/2017	3.88
48	EK-384-AY	Crossway LE 12.10	SETCOR	373,022	469,243	15/02/2017	3.88
49	EK-390-AY	Crossway LE 12.10	SETCOR	408,975	514,470	15/02/2017	3.88
50	EM-715-EY	Crossway LE 12.10	SETCOR	381,562	485,728	04/05/2017	3.66
51	EM-760-EY	Crossway LE 12.10	SETCOR	397,314	505,780	04/05/2017	3.66
52	DQ-032-PH	Crossway LE 13M	STOI	484,739	569,313	10/04/2015	5.73
53	DQ-097-PH	Crossway LE 13M	STOI	524,042	615,474	10/04/2015	5.73
54	DQ-118-PH	Crossway LE 13M	STOI	449,903	528,399	10/04/2015	5.73
55	DQ-122-PH	Crossway LE 13M	STOI	538,042	631,916	10/04/2015	5.73
56	DQ-125-PH	Crossway LE 13M	STOI	501,206	588,654	10/04/2015	5.73
57	DQ-128-PH	Crossway LE 13M	STOI	547,444	642,959	10/04/2015	5.73
58	DQ-129-PH	Crossway LE 13M	STOI	540,558	634,871	10/04/2015	5.73
59	DQ-134-PH	Crossway LE 13M	STOI	498,609	585,603	10/04/2015	5.73
60	DQ-135-PH	Crossway LE 13M	STOI	578,073	678,932	10/04/2015	5.73
61	DQ-137-PH	Crossway LE 12.10	STOI	597,733	702,022	10/04/2015	5.73
62	DQ-138-PH	Crossway LE 13M	STOI	528,502	620,712	10/04/2015	5.73
63	DQ-142-PH	Crossway LE 13M	STOI	534,891	628,216	10/04/2015	5.73
64	DQ-346-PH	Crossway LE 12.10	STOI	592,867	696,307	10/04/2015	5.73
65	EK-392-AY	Crossway LE 12.10	STOI	422,913	532,004	15/02/2017	3.88
66	EK-399-AY	Crossway LE 12.10	STOI	423,312	532,506	15/02/2017	3.88
67	EK-369-AY	Crossway LE 10,80 M	STR	328,864	413,695	15/02/2017	3.88
68	EK-821-AL	Crossway LE 10,80 M	STR	419,988	528,248	14/02/2017	3.88
			MOYENNE	509,061	607,372		

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

CAR JAUNE

Plan de Continuité d'Activité CAR JAUNE – Crise COVID 19 mars 2020 –

1/ Continuité de l'activité

1.1/ Offre

1.1.1/ Période normale

En **période normale**, 3 niveaux d'offre sont proposés sur le réseau CAR JAUNE :

- Une offre du lundi au vendredi
- Une offre le samedi (99% de courses par rapport au jour type semaine)
- Une offre le dimanche (43% de courses par rapport au jour type semaine)

En jour type semaine,

- **96 véhicules sont disponibles**, 65 en services et 31 en réserve.
- **108 conducteurs sont sur le réseau** CAR jour quotidiennement

1.1.2/ Période de transition

Afin de préparer et mettre en place une offre adaptée à la fréquentation sur le réseau CAR JAUNE, une **offre de transition** est déployée du **20/03 au 22/03/2020 : l'offre du dimanche**

1.1.3/ A partir du 23/03/2020

A partir du 23/03/2020, compte tenu de la fréquentation observée sur le réseau ; conséquence des mesures de confinement mises en place, une offre allégée sera en vigueur :

- Valable du lundi au dimanche
- 110 courses par jour
- 24 véhicules par jour
- 39 conducteurs par jour

A noter : Cette offre pourrait être revue en fonction des décisions gouvernementales et/ou de la fréquentation observée



CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Ci-dessous résumés dans le tableau les moyens mis œuvre pour chaque phase

	Période Normale	Du 20 au 22 mars	A partir du 23 mars
Nbre de courses	410	175	110
Nbre de conducteurs	108	50	39
Nbre de véhicules en circulation	65	32	24
Nbre de véhicules de réserve	31	64	72

Commentaires par rapport au tableau ci-dessus
A partir du 23 mars :

- C'est environ 30% de l'offre semaine qui sera maintenue

La continuité d'activité sera assurée, notamment avec :

- 69 conducteurs qui seront disponibles pour effectuer des remplacements et pallier aux imprévus
- 72 véhicules qui seront disponibles pour remplacement des véhicules en ligne en cas de panne.

1.2/ Services support

1.2.1/ Information/vente en gares

Afin d'assurer les missions principales de Vente / Info / Encaissement en cas d'absence liées au Coronavirus les hypothèses ci-dessous seront mises en place crescendo selon les disponibilités des moyens humains :

- Annulation des CP
- Suppression des doublages
- Polyvalence Encaissement / Vente
- Supprimer le travail du Dimanche
- Réduire l'amplitude horaire

Effectifs des gares et seuils critiques avant fermeture :

- Zone Nord (St Denis) : 8 Agents, seuil critique -4 agents
- Zone EST (ST BE / ST AN / PP / BP) :17 Agents, seuil critique -5 agents
- Zone OUEST (ST PA / LE PO / ST LE) : 12 Agents, seuil critique -5 agents
- Zone SUD (ST PI / ST LO / ST JO): 13 Agents, seuil critique -5 agents

CAP'RUN
La force d'être ensemble
CAP'RUN
20, rue Benjamin Hoareau - ZI N°3 - 97410 Saint-Pierre
Tél : 0262 96 26 16 - Fax : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Soit en dessous de 60% de l'effectif actuel, basculement des moyens sur les gares les plus importantes.
Fermeture Plaine des Palmistes et Bras Panon ⟹ St Benoît / St André
Fermeture Le Port puis St Leu ⟹ St Paul
Fermeture St Joseph puis St Louis ⟹ St Pierre
Le maintien des 4 gares principales pourra donc être assuré avec 35% des effectifs actuels

1.2.2/ Accompagnement

L'effectif est constitué de 30 accompagnateurs pour assurer le service quotidien. Au regard de la baisse de l'offre de 30 %, sur la base d'une réduction des effectifs similaire, la continuité d'activité sera assurée avec les 20 agents disponibles pour effectuer des remplacements et pallier aux imprévus.

1.2.3/ Contrôles

L'activité contrôle étant stoppée pour des risques sanitaires, les moyens humains ont été redéployés sur d'autres missions, information clientèle et régulation.

1.3/ Fréquentation

Le réseau Car Jaune est doté d'un système billettique impliquant une validation systématique à la montée pour l'usager. Ce dispositif permet d'avoir un suivi du nombre de validations quotidien.

- *Fréquentation normale*

Nous comptabilisons en situation normale une moyenne comprise **entre 16 000 et 20 000 validations par jour** (du Lundi au Samedi) et 6 000 validations le dimanche.

- *Fréquentation observée*

Depuis l'annonce des mesures sanitaires, la fréquentation sur le réseau Car Jaune a fortement diminué : **de 12 000 validations (-31%) pour le lundi 16 mars 2020 à 470 validations (-98%) pour le jeudi 19 mars** (par rapport au jour type équivalent en 2019).

Ci-dessous le détail des validations (période du 1-19 mars 2019 / 2020) :



Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

FREQUENTATION CUMULEES - Suivi journalier			
Date	2020	2019	Variation 2020/2019
1 au 15 mars	235586	272770	-13,63%
16-mars	247740	290549	-14,73%
17-mars	254376	297023	-14,36%
18-mars	256165	315660	-18,85%
19-mars	256635	335936	-23,61%

FREQUENTATION JOURNALIERE - Suivi journalier				
Jour type 2020	Date	2020	Moyenne Jour type 2019	Variation 2020 par rapport à jour type 2019
-	1 au 15 mars	235586	-	-
lundi	16-mars	12 154	17651	-31%
mardi	17-mars	6 636	19428	-66%
mercredi	18-mars	1 789	20407	-91%
jeudi	19-mars	470	20122	-98%

2/ Plan de communication

2.1/ Communication Interne

L'ensemble des services échangent tout au long de la journée, par mail et par téléphone, afin de se tenir au courant des évolutions de la situation et d'échanger sur des décisions qui peuvent être transversales. Des notes de services internes sont diffusées à chaque prise de décision afin d'informer et d'impliquer l'ensemble du personnel.

2.2/ Communication Externe

Des informations voyageurs sont diffusées à chaque modification de l'offre sur l'ensemble des supports du réseau : Affichage dans les gares, sur le site internet www.carjaune.re et sur la page Facebook du réseau. Des affichages dans les véhicules et aux poteaux d'arrêts sont également effectués, mais uniquement pour des informations qui seront valides pendant un certain laps temps car ce sont des supports moins facilement « accessibles ».
Un SMS et/ou un e-mail sont également envoyés aux clients inscrits aux alertes sur le site internet du réseau.
Un communiqué de presse est diffusé à l'ensemble des médias locaux, au plus tard la veille de la mise en place des évolutions majeures de l'offre de transports.

3/- Prévention des risques

3.1/ Mesures prises pour le personnel

- Communication sur les gestes barrières
- Approvisionnement en solution hydroalcooliques et mise à dispositions dans les gares routières ci-dessous :
  - Saint-Benoit

CAP'RUN
La force d'être ensemble

CAP'RUN
20, rue Benjamin Hoareau - ZI N°3 - 97410 Saint-Pierre
Tél : 0262 96 26 16 - Fax : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

- Saint-André
- Saint-Denis
- Saint-Paul
- Saint-Pierre

- Télétravail pour la majorité du personnel administratif
- Alternance de la présence au siège pour le personnel qui se trouve dans l'obligation de s'y rendre

3.2/ Mesures prises pour éviter tout contact entre le personnel et les usagers

Le délégataire CAPRUN en lien avec l'autorité organisatrice la REGION Réunion, a mise en place des dispositions exceptionnelles de protection contre la propagation du virus :

⇨ **Le conducteur et son environnement immédiat :**

- Suspension de la vente à bord des véhicules (orienter les clients vers les autres modes d'achats notamment dématérialisé
- Installation de signalétique au niveau de la première rangée de sièges afin d'interdire l'accès physique aux usagers à proximité du poste de conduite et l'accompagnateur
- Systématiser l'usage de la vitre/porte anti-agression

⇨ **Le contrôleur / l'accompagnateur et son environnement immédiat :**

- Adaptation des méthodes de contrôles et d'accompagnement :
  - Assouplissement des règles de contrôles pour les clients qui montent aux arrêts sans possibilité d'achat
  - Assouplissement des règles d'accompagnement des courses
  - Mise en place d'une vérification des titres à la montée (suspension des contrôles)

⇨ **La vente des titres de transport :**

- Renforcement des équipes de ventes dans les points de vente (en prévision d'un report des achats habituellement effectués à bord)
- Renforcement des mesures de désinfection dans les points info-vente (augmentation du nombre de passage des prestataires de nettoyage notamment – prestataire RTS)
- Incitation à la vente dématérialisée (e-boutique ; application mobile ; OpenPayment)

CAP'RUN
La force d'être ensemble

CAP'RUN
20, rue Benjamin Hoareau - ZI N°3 - 97410 Saint-Pierre
Tél : 0262 96 26 16 - Fax : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

CAR JAUNE

⇨ **Le recouvrement des PV :**

- Suspension du paiement immédiat
- Incitation au paiement en ligne
- Assouplissement des délais de majoration

En plus de ces mesures, d'autres adaptations sont prévues dans les prochains jours :

- Montée à bord des véhicules par la porte arrière
- Nettoyage désinfectant de tous les véhicules au moins une fois par jour.



Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 6 : CARE - GIE

EXPLOITATION

Synthèse

2020	AH NIAVE	BALAYA	CHARLES EXPRESS	MOUTOUSSAMY EMILE	MOUTOUSSAMY & FILS	L'OISEAU BLEU	SETCOR	STOI	STR	GIE	TOTAL
2a. Coût de roulage	125,096 €	649,678 €	1,035,937 €	243,968 €	236,810 €	365,275 €	1,344,239 €	1,078,786 €	105,951 €		5,185,740 €
2b. Coût de personnel conduite	215,028 €	707,515 €	803,635 €	221,834 €	290,189 €	368,125 €	1,198,510 €	1,650,618 €	60,705 €		5,516,158 €
2c. Matériel roulant	67,316 €	374,791 €	462,504 €	164,955 €	232,655 €	219,950 €	524,562 €	704,283 €	2,457 €	115,041 €	2,868,514 €
3.1 CF Achats	3,982 €	26,578 €	56,969 €	3,142 €	21,501 €	18,013 €	46,660 €	39,147 €	2,304 €	31,874 €	250,169 €
3.2 CF Services extérieurs	13,980 €	97,806 €	143,951 €	45,455 €	18,356 €	36,118 €	248,127 €	312,907 €	11,386 €	475,243 €	1,403,330 €
3.3 CF Impôts taxes et autres	3,927 €	30,611 €	66,761 €	12,156 €	3,761 €	10,934 €	107,083 €	87,538 €	2,789 €	474,190 €	799,750 €
3.4 CF Personnel	31,924 €	151,725 €	159,160 €	60,406 €	87,134 €	163,478 €	401,128 €	259,175 €	9,192 €	646,185 €	1,969,507 €
TOTAL	**461,253 €**	**2,038,704 €**	**2,728,917 €**	**751,916 €**	**890,406 €**	**1,181,894 €**	**3,870,308 €**	**4,132,454 €**	**194,784 €**	**1,742,532 €**	**17,993,167 €**
Clef de répartition	*3.90%*	*14.64%*	*16.31%*	*5.12%*	*5.12%*	*8.29%*	*24.54%*	*19.99%*	*2.09%*		
% dépenses sur dépenses totales	*2.84%*	*12.55%*	*16.79%*	*4.63%*	*5.48%*	*7.27%*	*23.82%*	*25.43%*	*1.20%*		
	-1.06%	-2.09%	0.48%	-0.49%	0.36%	-1.02%	-0.72%	5.44%	-0.89%		

	AH NIAVE	BALAYA	CHARLES EXPRESS	MOUTOUSSAMY	MOUTOUSSAMY &	L'OISEAU BLEU	SETCOR	STOI	STR
dépenses supplémentaires CRISE COVID	en attente de confirm	intégré	intégré	intégré	intégré	intégré	intégré		intégré
chômage partiel	en attente de confirm	pas inclus	pas inclus	intégré	pas inclus	pas inclus	intégré	pas inclus	pas inclus

2019	AH NIAVE	BALAYA	CHARLES EXPRESS	MOUTOUSSAMY EMILE	MOUTOUSSAMY & FILS	L'OISEAU BLEU	SETCOR	STOI	STR	GIE	TOTAL
2a. Coût de roulage	151,258 €	890,514 €	1,014,979 €	279,876 €	263,993 €	433,405 €	1,273,826 €	1,188,098 €	70,967 €		5,566,916 €
2b. Coût de personnel conduite	214,632 €	666,080 €	815,970 €	431,060 €	398,544 €	375,095 €	1,420,141 €	1,702,848 €	51,668 €		6,076,038 €
2c. Matériel roulant	133,917 €	311,691 €	311,097 €	167,384 €	209,506 €	284,423 €	614,219 €	678,077 €	4,620 €	85,093 €	2,800,026 €
3.1 CF Achats	3,760 €	31,312 €	42,370 €	1,923 €	15,853 €	15,824 €	23,165 €	31,557 €	4,128 €	17,493 €	187,386 €
3.2 CF Services extérieurs	13,982 €	108,939 €	149,876 €	40,595 €	28,962 €	36,239 €	243,835 €	164,642 €	8,063 €	526,447 €	1,321,581 €
3.3 CF Impôts taxes et autres	3,883 €	38,093 €	61,040 €	8,054 €	4,207 €	11,056 €	82,622 €	93,481 €	2,141 €	686,858 €	991,435 €
3.4 CF Personnel	27,755 €	168,341 €	191,773 €	59,732 €	101,329 €	59,673 €	304,097 €	260,735 €	59,384 €	650,378 €	1,883,197 €
TOTAL	**549,187 €**	**2,214,970 €**	**2,587,105 €**	**988,625 €**	**1,022,394 €**	**1,215,714 €**	**3,961,905 €**	**4,119,438 €**	**200,971 €**	**1,966,271 €**	**18,826,579 €**
Clef de répartition	*3.90%*	*14.64%*	*16.31%*	*5.12%*	*5.12%*	*8.29%*	*24.54%*	*19.99%*	*2.09%*		
% dépenses sur dépenses totales	*3.26%*	*13.14%*	*15.34%*	*5.86%*	*6.06%*	*7.21%*	*23.50%*	*24.43%*	*1.19%*		
	-0.64%	-1.50%	-0.97%	0.74%	0.94%	-1.08%	-1.04%	4.44%	-0.90%		

ECART	AH NIAVE	BALAYA	CHARLES EXPRESS	MOUTOUSSAMY EMILE	MOUTOUSSAMY & FILS	L'OISEAU BLEU	SETCOR	STOI	STR	GIE	TOTAL
2a. Coût de roulage	- 26,162 €	- 240,836 €	- 20,958 €	- 35,908 €	- 27,183 €	- 68,130 €	70,413 €	- 109,312 €	34,984 €	- €	- 381,176 €
2b. Coût de personnel conduite	396 €	41,435 €	- 12,335 €	- 209,226 €	108,355 €	- 6,969 €	- 221,631 €	52,230 €	9,037 €	- €	- 559,880 €
2c. Matériel roulant	- 66,601 €	63,100 €	151,407 €	2,429 €	23,150 €	- 64,473 €	- 89,657 €	26,206 €	- 2,163 €	29,948 €	68,488 €
3.1 CF Achats	222 €	4,734 €	14,599 €	1,219 €	5,647 €	2,189 €	23,495 €	7,590 €	1,825 €	14,380 €	62,783 €
3.2 CF Services extérieurs	- 2 €	11,133 €	- 5,925 €	4,860 €	10,606 €	- 121 €	4,292 €	148,265 €	3,324 €	- 51,205 €	81,748 €
3.3 CF Impôts taxes et autres	44 €	- 7,482 €	- 5,721 €	4,102 €	- 446 €	- 121 €	24,461 €	- 5,943 €	- 648 €	- 212,669 €	- 191,685 €
3.4 CF Personnel	4,169 €	16,616 €	- 32,612 €	- 674 €	14,194 €	103,805 €	97,030 €	- 1,560 €	- 50,193 €	- 4,194 €	86,309 €
TOTAL	**- 87,934 €**	**- 176,266 €**	**141,812 €**	**- 236,709 €**	**- 131,988 €**	**- 33,821 €**	**- 91,597 €**	**13,016 €**	**- 6,188 €**	**- 223,739 €**	**- 833,412 €**

Clé de répartition

Clé de répartition des charges indirectes

Ratios / clé de répartition	Formule de calcul	Données calcul	Résultat
CA	CA car jaune / CA total	CA car jaune = ∑ des recettes mensuelles + Aide forfaitaire	%
Réel	/	Frais réel	
KM	Km car jaune / Km total	Km car jaune = ∑ des km car jaune / total Km du parc de véhicules	%
Parc	Bus car jaune / bus total	Nombre Bus car jaune / nombre de bus total	%
lavage	Bus car jaune / bus total (hors scolaire)	Nombre Bus car jaune / nombre de bus total (hors scolaire) passés par la station de lavage	%

Onglet 1 : CEP Synthétique

POSTE		Onglet de référence	Base Contrat	Avenant 2	Avenant 3	Avenant 4	Avenant 5	Avenant 6	CARE 2019	CEP 2020	CARE 2020	Ecart CARE 2019 / CARE 2020	Ecart CARE 2020 /CEP 2020
CHARGES YC MARGE & ALEAS- D (D1+D2+D3)			17,840,539 €	679,821 €	-327,799 €	0 €	64,664 €	833,151 €	20,144,440 €	19,008,805 €	19,250,452 €	893,987 €	241,648 €
Charges variables et fixes (D1+D2)			16,673,401 €	635,347 €	-306,354 €	0 €	-60,433 €	778,646 €	18,826,579 €	17,788,362 €	17,774,144 €	852,433 €	205,714 €
Charges variables	D1	onglet 2	14,170,117 €	632,216 €	-339,975 €	0 €	0 €	746,512 €	14,442,980 €	15,208,870 €	13,612,131 €	-830,848 €	-1,596,738 €
Dont coûts de roulage		*onglet 2a*	6,686,413 €	364,636 €	-186,367 €	0 €	0 €	515,213 €	5,566,916 €	7,752,629 €	5,227,459 €	-339,457 €	-2,525,170 €
Dont charges de personnel de conduite		*onglets 2b*	4,654,566 €	170,267 €	-18,906 €	0 €	0 €	158,969 €	6,076,038 €	4,964,896 €	5,516,158 €	-559,880 €	551,262 €
Dont charges de matériel roulant		*onglets 2c*	2,829,138 €	97,313 €	-507,436 €	0 €	0 €	72,329 €	2,800,026 €	2,491,344 €	2,868,514 €	68,488 €	377,170 €
												0 €	0 €
Charges fixes	D2	onglet 3	2,503,284 €	3,131 €	33,621 €	0 €	-60,433 €	32,134 €	4,383,599 €	2,559,492 €	4,362,015 €	-21,585 €	1,802,522 €
Dont autres achats		*onglet 3.1*	104,500 €						187,386 €	152,256 €	250,169 €	62,783 €	97,913 €
Dont autres services extérieurs		*onglet 3.2*	580,755 €		22,478 €		-105,203 €	17,449 €	1,321,581 €	515,479 €	1,403,330 €	81,748 €	887,851 €
Dont impôts, taxes et versements assimilés		*onglet 3.3*	85,787 €			3,131 €		14,685 €	190,657 €	103,603 €	180,489 €	-10,168 €	76,886 €
Dont charges financières		*onglet 3.3*	0 €						44,400 €	0 €	66,717 €	22,317 €	66,717 €
Dont charges exceptionnelles		*onglet 3.3*	0 €						244,383 €	0 €	10,260 €	-234,123 €	10,260 €
Dont dotations aux amortissements		*onglet 3.3*	307,050 €	3,131 €	11,143 €	-3,131 €	44,770 €		511,995 €	362,962 €	481,543 €	-30,452 €	118,580 €
Dont charges de personnel fixes		*onglet 3.4*	1,425,192 €						1,883,197 €	1,425,192 €	1,969,507 €	86,309 €	544,315 €
Dont indemnité d'exploitation										0 €		0 €	0 €
ALEAS ET MARGES SUR ACTIVITE	R3	7.0%	1,167,138 €	44,474 €	-21,445 €	0 €	-4,230 €	54,505 €	1,317,861 €	1,240,442 €	1,276,306 €	-41,554 €	35,864 €
RECETTES - R (R1+R2+CF)			17,840,539 €	679,821 €	327,799 €		64,664 €	833,151 €	20,144,440 €	19,008,805 €	19,250,452 €	893,987 €	241,648 €
Recettes commerciales	R1a	*onglet 4*	5,182,115 €	248,346 €	40,481 €			72,152 €	5,924,402 €	5,543,095 €	4,528,313 €	-1,396,089 €	-1,014,782 €
Compensations sociales Département	R1b	*onglet 5*	0 €						0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Sous-total recettes du trafic (R1a + R1b)	R1		5,182,115 €	248,346 €	40,481 €	0 €	0 €	72,152 €	5,924,402 €	5,543,095 €	4,528,313 €	-1,396,089 €	-1,014,782 €
Recettes annexes/accessoires + Neutralisation engagement recettes avenant 7	R2	*onglet 6*	13,320 €						32,957 €	13,320 €	1,025,182 €	992,225 €	1,011,862 €
Sous-total recettes directes (R1a + R2)			5,195,435 €	248,346 €	40,481 €		0 €	72,152 €	5,957,358 €	5,556,415 €	5,553,494 €	-403,864 €	-2,920 €
Recette supplémentaire restant au groupement CAPRUN 25%									124,905 €	0 €	0 €	-124,905 €	0 €
Rétrocession Région 75%									374,715 €	0 €	0 €	-374,715 €	0 €
Contribution forfaitaire	CF		12,645,103 €	431,475 €	-368,280 €		-64,664 €	760,999 €	13,511,055 €	13,404,634 €	13,696,958 €	185,903 €	292,324 €
retenue Budget Marketing CF	CF												0 €
Coût global prévisionnel pour l'AO = CF + Actualisation	CF		12,645,103 €	431,475 €	-368,280 €		-64,664 €	760,999 €	14,073,595 €	13,696,958 €	13,696,958 €	-376,637 €	292,324 €

Indice de révision	1.0140

Résultat Réel CF actualisée -Dépenses | 829,660 € | 1,276,306 €

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Onglet 2 : Charges variables - *en € HT*

Charges variables en € HT	Onglet
Coûts de roulage (hors personnel)	Onglet 2a
Personnels de conduite	Onglet 2b
Charges de matériel roulant	Onglet 2c
TOTAL	

CARE 2019	CEP 2020	CARE 2020	Ecart CARE 2019 / CARE 2020	Ecart CARE 2020 /CEP 2020	Ecart CARE/CEP
5,566,916 €	*7,752,629 €*	*5,227,459 €*	*-339,457 €*	*-2,525,170 €*	*-32.6%*
6,076,038 €	*4,964,896 €*	*5,516,158 €*	*-559,880 €*	*551,262 €*	*11.1%*
2,800,026 €	2,491,344 €	2,868,514 €	*68,488 €*	377,170 €	15.1%
14,442,980 €	*15,208,870 €*	*13,612,131 €*	*-830,848 €*	*-1,596,738 €*	*-10.5%*

Onglet 2a : Coûts de roulage - *en € HT*

Type de véhicule		CARE 2019	CEP 2020	CARE 2020	Ecart CARE 2019 / CARE 2020	Ecart CARE 2020 /CEP 2020	Ecart CARE/CEP
AUROCAR STANDARD							
Consommation / 100 km		40.55		42.79	2.23		
Km commerciaux		337,569		98,202	239,367		
Taux HLP	onglet 9	6.2%		7.02%			
Km totaux		367,950		103,671	264,279		
Carburant & lubrifiant / km		0.46		0.49	0.03		
Entretien-maintenance y compris personnel / km		0.71		0.41			
Coût carburant & lubrifiant		174,953		50,458			
Coût entretien-maintenance y compris personnel		89,484		38,204	51,280		
*Dont personnel entretien-maintenance**		23,174		20,334	2,840		
Coûts de roulage Autocar Standard		264,437		88,661	175,776		
AUTOCAR LOW ENTRY					-		
Consommation / 100 km		38.45	-	41.00	2.55		
Km commerciaux		6,153,913	5,564,312	5,209,475	944,438	354,837	-6.4%
Taux HLP	onglet 9	7.2%	9%	8.01%			-11.0%
Km totaux		6,707,765	6,065,100	5,624,010	1,083,755	441,090	-7.3%
Carburant & lubrifiant / km		0.47	0.64	0.46	0.01		-28.1%
Entretien-maintenance y compris personnel / km		0.23	0.31	0.26			-16.7%
Coût carburant & lubrifiant		3,132,566	3,881,664	2,503,745		1,377,919	-35.5%
Coût entretien-maintenance y compris personnel		1,591,937	1,868,292	1,682,181	90,244	186,111	-10.0%
*Dont personnel entretien-maintenance**		374,681	483,896	481,285	106,640	117,278	
Coût de roulage Low Entry		4,724,503	5,749,956	4,185,926	538,577	1,564,030	-27.2%
CARE A ETAGE					-		
Consommation / 100 km		60	-	40.91	18.93	41	
Km commerciaux		99,367	575,011	366,314	266,947	208,697	-36.29%
Taux HLP	onglet 9	0	9%	8.33%			-7.41%
Km totaux		108,310	626,762	397,074	288,764	229,688	-36.65%
Carburant & lubrifiant / km		1	0.89	0.51	0.11		-42.72%
Entretien-maintenance y compris personnel / km		0	0.59	0.42			-28.90%
Coût carburant & lubrifiant		71,842	557,761	203,021		354,738	-63.60%
Coût entretien-maintenance y compris personnel		24,581	369,732	171,570	146,989	198,162	-53.60%
*Dont personnel entretien-maintenance**		4,200	37,608	22,681	18,481		
Coût de roulage CAR A ETAGE		96,423	927,493	374,593	278,170	552,900	1
WING					-		
Consommation / 100 km		15.31	-			-	
Km commerciaux		920,609	15,025		920,609	15,025	-100.0%
Taux HLP	onglet 9	6.6%	9%				-100.0%
Km totaux		1,003,464	16,377		1,003,464	16,377	-100.0%
Carburant & lubrifiant / km		0.23	0.42		0.23		-100.0%
Entretien-maintenance y compris personnel / km		0.29	1.26				-100.0%
Coût carburant & lubrifiant		234,240	6,878			6,878	-100.0%
Coût entretien-maintenance y compris personnel		247,312	20,570		247,312	20,570	-100.0%
*Dont personnel entretien-maintenance**		51,007	983		51,007	983	-100.0%
Coût de roulage WING		481,552	27,448	-	481,552	27,448	-100.0%
ISUZU					-		
Consommation / 100 km		15.31	-	32.65	17.34	32.65	
Km commerciaux			1,232,336	938,735	938,735	293,601	-23.8%
Taux HLP	onglet 9		9%	7.87%			-12.6%
Km totaux			1,343,246	1,007,269	1,007,269	335,978	-25.0%
Carburant & lubrifiant / km			0.50	0.36	0.36		-28.6%
Entretien-maintenance y compris personnel / km			0.28	0.17			-38.3%
Coût carburant & lubrifiant			677,785	350,676		327,108	-48.3%
Coût entretien-maintenance y compris personnel			369,947	185,884	185,884	184,064	-49.8%
*Dont personnel entretien-maintenance**			80,595	87,983	87,983	7,388	9.2%
Coût de roulage ISUZU			1,047,732	536,560	536,560	511,172	-48.8%
TOTAL Coûts de roulage					-		
Km commerciaux	onglet 9	7,511,458	7,386,684	6,612,726	898,732	773,958	-10.5%
Km totaux	onglet 9	8,187,489	8,051,485	7,132,024	1,055,465	919,461	-11.4%
Coût carburant & lubrifiant		3,613,601	5,124,088	3,107,902	505,700	1,016,186	-39.3%
Coût entretien-maintenance y compris personnel		1,953,314	2,628,541	2,077,638	124,524	550,703	-21.0%
Protocole COVID 2020				41,719			
*Dont personnel entretien-maintenance**		313,968	483,089	612,284	298,316	129,195	26.7%
Coût de roulage tous véhicules		5,566,916	7,752,629	5,227,459	339,457	2,525,170	-32.6%

AH NIAVE	BALAYA	CHARLES EXPRESS	MOUTOUSSAMY EMILE	MOUTOUSSAMY & FILS	L'OISEAU BLEU	SETCOR	STOI	STR
	40.15	41.20	39.58	50.22				
0	40,119	49,468	5,494	3,120	0	0	0	0
	3.07%	7%	9%	9%				
	41,351	52,931	5,988	3,401				
0.00 €	0.48 €	0.49 €	0.44 €	0.55 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
0.00 €	0.37 €	0.37 €	0.03 €	0.85 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
0 €	19,905 €	26,025 €	2,645 €	1,882.80 €	0 €	0 €	0 €	0 €
0 €	15,495 €	19,611 €	195 €	2,902.89 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	6,278 €	10,771 €		3,285 €				
0 €	35,399 €	45,635 €	2,841 €	4,786 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	39.09	40.20	40.97	42.98	55.29	36.49	33.28	39.68
0	606,142	918,688	368,881	209,174	449,399	1,394,478	1,106,484	156,228
	9%	7%	9%	9%	9%	9%	9%	9%
	624,751	982,996	402,080	228,000	489,842	1,519,981	1,206,068	170,289
0.00 €	0.47 €	0.48 €	0.45 €	0.49 €	0.52 €	0.45 €	0.36 €	0.48 €
0.00 €	0.28 €	0.37 €	0.15 €	0.30 €	0.12 €	0.32 €	0.36 €	0.15 €
0 €	294,261 €	473,726 €	179,050 €	110,859 €	253,029 €	679,893 €	431,731 €	81,197 €
0 €	173,341 €	366,373 €	62,078 €	68,120 €	57,923 €	491,964 €	437,626 €	24,754 €
	94,851 €	200,235 €	24,813 €	11,140 €	3,850 €	23,457 €	71,200 €	10,139 €
0 €	467,602 €	840,099 €	241,127 €	178,979 €	310,954 €	1,171,857 €	869,357 €	105,951 €
		41.81				40.00		
0	0	110,431	0	0	0	123,037	132,841	0
		7%				9%	9%	
		118,161				134,110	144,803	
0.00 €	0.00 €	0.50 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.48 €	0.55 €	0.00 €
0.00 €	0.00 €	0.28 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.31 €	0.68 €	0.00 €
0 €	0 €	58,809 €	0 €	0 €	0 €	64,615 €	29,598 €	0 €
0 €	0 €	32,694 €	0 €	0 €	0 €	40,988 €	87,889 €	0 €
		0 €				61 €	22,620 €	
0 €	0 €	91,502 €	0 €	0 €	0 €	105,603 €	177,487 €	0 €
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	29.14	29.53		32.23	51.74	37.89	29.40	
241,252	240,127	85,623	0	97,232	94,228	105,485	74,787	0
9%	3.07%	7%		9%	9%	9%	9%	
9% 262,965	247,490	91,617		105,983	102,708	114,979	81,518	
0.27 €	0.37 €	0.38 €	0.00 €	0.34 €	0.49 €	0.36 €	0.31 €	0.00 €
0.21 €	0.22 €	0.26 €	0.00 €	0.16 €	0.04 €	0.22 €	0.08 €	0.00 €
70,146 €	92,461 €	34,577 €	0 €	36,015 €	50,600 €	41,700 €	25,176 €	0 €
54,950 €	54,216 €	24,123 €	0 €	17,030 €	3,721 €	25,078 €	6,766 €	0 €
252,190 €	37,376	18,644 €		3,285 €	730 €	3,499 €	0 €	
125,096 €	146,677 €	58,700 €	0 €	53,045 €	54,321 €	66,778 €	31,942 €	0 €
241,252	886,389	1,164,210	374,375	309,527	543,627	1,623,000	1,314,118	156,228
262,965	913,601	1,245,705	408,068	337,384	592,553	1,769,070	1,432,389	170,289
70,146 €	406,627 €	593,137 €	181,695 €	148,757 €	303,623 €	786,209 €	536,505 €	81,197 €
54,950 €	243,053 €	442,800 €	62,273 €	88,053 €	61,646 €	558,030 €	542,281 €	24,754 €
85,230 €	138,705 €	229,490 €	24,813 €	19,710 €	4,380 €	66,017 €	93,820 €	10,139 €
125,096 €	649,678 €	1,035,937 €	243,968 €	236,810 €	365,275 €	1,344,239 €	1,078,786 €	105,951 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Onglet 2b : Charges du personnel directes - *en € HT*

	FONCTIONS	Modalités de calcul	CARE 2019	CEP 2020	CARE 2020	Ecart CARE 2019 / CARE 2020	Ecart CARE 2020 /CEP 2020
1	**Conducteurs receveurs**						
2	*Nombre d'heures annuelles commerciales de la totalité du service*	*(2)*	*302,624*	*258,602*	*276,993*	*25,631*	*18,391*
3	*Temps de conduite commerciale moyen annuel par conducteur*	*(3)*	*1,583*	*1,583*	*1,583*	*0*	*0*
4	*Nombre d'ETP*		*191*	*163*	*175*	*-16*	*12*
5	*Coût unitaire*	*(5)*	*31,564*	*30,422*	*31,015*	*-549*	*593*
6	*Coût total conduite / charges variables*		*6,076,038*	*4,964,896*	*5,516,158*	*-559,880*	*551,262*

	FONCTIONS	AH NIAVE	BALAYA	CHARLES EXPRESS	MOUTOUSSAMY EMILE	MOUTOUSSAMY & FILS	L'OISEAU BLEU	SETCOR	STOI	STR
1	**Conducteurs receveurs**									
2	*Nombre d'heures annuelles commerciales de la totalité du service*	*9,966*	*36,409*	*43,446*	*14,247*	*14,313*	*18,204*	*64,424*	*72,818*	*3,166*
3	*Temps de conduite commerciale moyen annuel par conducteur*	*1,661*	*1,583*	*1,583*	*1,583*	*1,590*	*1,517*	*1,583*	*1,583*	*1,583*
4	*Nombre d'ETP*	*6*	*23*	*27*	*9*	*9*	*12*	*41*	*46*	*2*
5	*Coût unitaire*	*35,838*	*30,762*	*29,281*	*24,648*	*32,243*	*30,677*	*29,449*	*35,883*	*30,353*
6	*Coût total conduite / charges variables*	*215,028*	*707,515*	*803,635*	*221,834*	*290,189*	*368,125*	*1,198,510*	*1,650,618*	*60,705*

Onglet 2b1 : Décomposition des heures conducteurs-receveurs an

	RUBRIQUES	Modalités de calcul*	*Conducteurs receveurs*
1	**Temps à disposition an**		**1820**
2	**Total temps improductifs / an (à déterminer ci-dessous)**	2=3+4	**0**
3	Absentéisme (syndicat , formation, santé)		0
4	Congés payés		0.0
5	**Temps de conduite commerciale moyen annuel par conducteur**	8 = 1-2	**1820**
6	**Coefficient d'improductivité**	9 = 2/1	**0%**

Décomposition du TTE par conducteur (en centièmes d'heures):	
Heures de HLP départ dépôt: Forfait de 15'	0.25
Coupures rémunérées: 50% du temps des coupures < 1 heure	
Temps de vente de billets à bord: forfait de 5' par voyage	0.08
Forfait journalier comprendant les opérations suivantes : plein, lavage extérieur, nettoyage intérieur, remise de recette, aléas divers...	0.42
Prise et fin de service: Forfait	0.17
Heures de HLP retour dépôt: Forfait de 15'	0.25

TEMPS de TRAVAIL EFFECTIF

VOYAGES SEMAINE	Nbre de services voiture	nb voy.	HLP début	conduite	coup. Rému	vente billets	forfait* journalier	prise et fin de service	HLP fin	T.T.E. du service
Matin	61	203	15.33	291.27	34.80	16.24	25.70	10.45	2.75	396.54
AM	47	161	13.25	232.01	32.88	12.88	13.25	9.09	13.25	326.61
		364	28.58	523.28	67.68	29.12	38.95	19.54	16.00	**723.15**

VOYAGES DIMANCHES ET JF	Nbre de services voiture	nb voy.	HLP début	conduite	coup. Rému	vente billets	forfait* journalier	prise et fin de service	HLP fin	T.T.E. du service
Matin	29	114	7.25	161.6	7.60	9.12	12.42	4.93	0.75	203.67
AM	26	96	6.50	134.84	6.24	7.68	6.50	4.42	6.50	172.68
		210	13.75	296.44	13.84	16.80	18.92	9.35	7.25	**376.35**

		Jours annuels		Nombre d'heures
Semaine:		303		219,114
Dimanches + JF		62		23,334
		365	TTE TOTAL	**242,448**

Nbre voyages 364
Nbre voyages 210

TTE pour 1 jour de semaine :		723	heures
TTE pour 303 pour 302 jours de semaine :		219,114	heures
TTE pour 1dim ou J.F. :		376	heures
TTE pour 62 dim ou J.F. :		23,334	heures
TTE annuel :		**242,448**	heures
nb Heures /cond/an :		1820	heures
CP :	10%	182	heures
absentéisme + formation :	3.00%	55	heures
Nombre d'heures productives		**1583**	heures
Taux d'heures d'improductivité		**-13%**	
nombre réel de conducteurs :		**153.12**	cond.

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Annexe 6 : CARE - GIE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Onglet 2c : Charges de matériel roulant - *En € HT*

											Amortissement		Crédit Moyen terme		Crédit Bail ou LLD					
Immatriculation	Société	Marque	Type	Km au 31/12/2020	Date acquisition	Date de mise en service sur le réseau CAR JAUNE	Date de désaffectation du réseau CAR JAUNE	ACHAT/LLD/CREDIT BAIL/MAD	Véhicule Permanent/Réserve	Prix d'achat	Durée d'amortissement en années	Montant Amortissement Annuel	Durée emprunt	Inérets emprunt	Montant LLD ou credit bail	Durée Crédit Bail	Annuité	Assurance Annuelle	TVA NPR	TOTAL
FK-701-RR	AH NIAVE	ANADOLU	ISUZU	163145	07/10/2019	09/10/2019		CREDIT BAIL	PERMANENT	186,800 €	5	37,360	5			5	15,560	4,500	1,985	18,075 €
FK-769-RR	AH NIAVE	ANADOLU	ISUZU	163377	07/10/2019	09/10/2019		CREDIT BAIL	PERMANENT	186,800 €	5	37,360	5			5	15,560	4,500	1,985	18,075 €
DN-684-KX	AH NIAVE	IVECO	WING	432626	22/01/2015	25/01/2015		CREDIT BAIL	RESERVE	176,964 €	5	35,393				5	30,324	3,850	3,008	31,166 €
CV -692-TT	MOUTOUSSAMY EMILE	DIETRICH CAREBUS	TOURMALIN		13/06/2013			ACHAT	RESERVE	139,647 €	7	19,950						1,130	1,484	19,596 €
DQ-005-AL	MOUTOUSSAMY EMILE	IVECO	CROSSWAY		23/03/2015			ACHAT	PERMANENT	262,000 €	7	37,429						1,130	2,784	35,775 €
DQ-293-AL	MOUTOUSSAMY EMILE	IVECO	CROSSWAY		23/03/2015			ACHAT	PERMANENT	262,000 €	7	37,429						1,130	2,784	35,775 €
DQ-451-AL	MOUTOUSSAMY EMILE	IVECO	CROSSWAY		23/03/2015			ACHAT	PERMANENT	262,000 €	7	37,429						1,130	2,784	35,775 €
DQ-793-AL	MOUTOUSSAMY EMILE	IVECO	CROSSWAY		23/03/2015			ACHAT	PERMANENT	262,000 €	7	37,429						1,130	2,784	35,775 €
EK-373-AY	MOUTOUSSAMY EMILE	IVECO	CROSSWAY		15/02/2017			MAD	PERMANENT	- €								1,130		1,130 €
FA-340-YM	MOUTOUSSAMY EMILE	IVECO	CROSSWAY		09/10/2018	06/12/2018		MAD	PERMANENT	- €								1,130		1,130 €
DQ1008 BN	MOUTOUSSAMY & FILS	Iveco	CROSSWAY	430590	24/03/2015	30/03/2015		CREDIT BAIL	PERMANENT	270,918 €					293,143	60 mois	49,954	1,586	2,879	48,661 €
DQ359 BN	MOUTOUSSAMY & FILS	Iveco	CROSSWAY	363512	24/03/2015	30/03/2015		CREDIT BAIL	PERMANENT	270,918 €					293,143	60 mois	49,954	1,586	2,879	48,661 €
DQ1065 BN	MOUTOUSSAMY & FILS	Iveco	CROSSWAY	407382	24/03/2015	30/03/2015		CREDIT BAIL	PERMANENT	270,918 €					293,143	60 mois	49,954	1,586	2,879	48,661 €
DQ512 BP	MOUTOUSSAMY & FILS	Indcar	WING		24/03/2015	30/03/2015	/2020	CREDIT BAIL	RESERVE	176,964 €					191,520	60 mois	32,636	1,586	3,008	31,214 €
EK 377 AY	MOUTOUSSAMY & FILS	Iveco	CROSSWAY	261393	15/02/2017	15/02/2017		ACHAT	RESERVE									1,586		1,586 €
CP 070 TY	MOUTOUSSAMY & FILS	Temsa	TOURMALIN	403059	14/01/2013	14/01/2013		ACHAT	RESERVE	150,000 €	8	18,750	60 mois					1,586	1,594	18,742 €
CP 409 WF	MOUTOUSSAMY & FILS	Iveco	Sunset		16/01/2013	11/12/2014	31/12/2018	ACHAT	RESERVE	90,000 €	8	11,250	60 mois					1,586	956	11,880 €
FK 129 BQ	MOUTOUSSAMY & FILS	Isuzu	ISUZU	128031	13/09/2019	/10/2019		ACHAT	PERMANENT	186,800 €	8	23,350	60 mois	298				1,586	1,985	23,249 €
DQ 128 PH	STOI	IVECO	CROSSWAY LOW ENTRY	547444	10/04/2015			A	PERMANENT	270,918 €	7	38,703	7	1,238				2,252	2,879	39,314 €
DQ 138 PH	STOI	IVECO	CROSSWAY LOW ENTRY	528502	10/04/2015			A	PERMANENT	270,918 €	7	38,703	7	1,238				2,252	2,879	39,314 €
DQ 122 PH	STOI	IVECO	CROSSWAY LOW ENTRY	538042	10/04/2015			A	PERMANENT	270,918 €	7	38,703	7	1,238				2,252	2,879	39,314 €
DQ032 PH	STOI	IVECO	CROSSWAY LOW ENTRY	484739	10/04/2015			A	PERMANENT	270,918 €	7	38,703	7	1,238				2,252	2,879	39,314 €
DQ 129 PH	STOI	IVECCO	CROSSWAY LOW ENTRY	540558	10/04/2015			A	PERMANENT	270,918 €	7	38,703	7	1,238				2,252	2,879	39,314 €
DQ 135 PH	STOI	IVECO	CROSSWAY LOW ENTRY	578073	10/04/2015			A	PERMANENT	270,918 €	7	38,703	7	1,238				2,252	2,879	39,314 €
DQ 144 PH	STOI	IVECO	CROSSWAY LOW ENTRY	498608	10/04/2015			A	PERMANENT	270,918 €	7	38,703	7	1,238				2,252	2,879	39,314 €
DQ 097 PH	STOI	IVECO	CROSSWAY LOW ENTRY	524042	10/04/2015			A	PERMANENT	270,918 €	7	38,703	7	1,238				2,252	2,879	39,314 €
DQ 118 PH	STOI	IVECO	CROSSWAY LOW ENTRY	449961	10/04/2015			A	PERMANENT	270,918 €	7	38,703	7	1,238				2,252	2,879	39,314 €
DQ 125 PH	STOI	IVECO	CROSSWAY LOW ENTRY	501206	10/04/2015			A	PERMANENT	270,918 €	7	38,703	7	1,238				2,252	2,879	39,314 €
DQ 142 PH	STOI	IVECO	CROSSWAY LOW ENTRY	534891	10/04/2015			A	RESERVE	270,918 €	7	38,703	7	1,238				2,252	2,879	39,314 €
DQ 346 PH	STOI	IVECO	CROSSWAY LOW ENTRY	592867	10/04/2015			A	PERMANENT	261,918 €	7	37,417	7	1,197				2,252	2,783	38,083 €
DP 137 PH	STOI	IVECO	CROSSWAY LOW ENTRY	597733	10/04/2015			A	PERMANENT	261,918 €	7	37,417	7	1,197				2,252	2,783	38,083 €
DQ 230 PH	STOI	IVECO	WING	268286	10/04/2015		01/04/2019	A	PERMANENT	176,964 €	5	35,393	5	809				2,252	3,008	35,445 €
DQ 448 PH	STOI	IVECO	WING	118858	10/04/2015		01/03/2019	A	PERMANENT	176,964 €	5	35,393	5	809				2,252	3,008	35,445 €
DQ 267 PH	STOI	IVECO	WING	62764	10/04/20105		01/03/2019	A	RESERVE	176,964 €	5	35,393	5	809				2,252	3,008	35,445 €
DQ 539 PH	STOI	IVECO	WING	187922	10/04/2015		01/03/2019	A	PERMANENT	176,964 €	5	35,393	5	809				2,252	3,008	35,445 €
EK 392 AY	STOI	IVECO	CROSSWAY LOW ENTRY	422913	15/02/2017			MAD	PERMANENT									2,252		2,252 €
EK 399 AY	STOI	IVECO	CROSSWAY LOW ENTRY	423312	15/02/2017			MAD	PERMANENT									2,252		2,252 €
EK 351 MV	STOI	MERCEDES	S 431 DT	267611	03/03/2017			MAD	PERMANENT									2,252		2,252 €
FK 453 XG	STOI	MERCEDES	S 531 DT	96768				MAD	PERMANENT									2,252		2,252 €
FN 535 GD	STOI	ISUZU		83150	27/01/2020	01/02/2020			PERMANENT						186,800	60	42,621	2,252		44,873 €
BE028WQ	CHARLES EXPRESS	MERCEDES	STANDARD		23/12/2010	10/12/2014		ACHAT	RESERVE	193,000 €	7	27,571	5					1,228	2,051	26,749 €
BE674WQ	CHARLES EXPRESS	MERCEDES	STANDARD		23/12/2010	10/12/2014		ACHAT	PERMANENT	193,000 €	7	27,571	5					1,228	2,051	26,749 €
BE670WP	CHARLES EXPRESS	MERCEDES	STANDARD		23/12/2010	10/12/2014		ACHAT	PERMANENT	217,929 €	7	31,133	5					1,228	2,316	30,046 €
DP180NS	CHARLES EXPRESS	IVECO	CROSSWAY		05/03/2015	10/12/2014		ACHAT	PERMANENT	270,178 €	7	38,597	7					1,228	2,871	36,955 €
DP668NT	CHARLES EXPRESS	IVECO	CROSSWAY		05/03/2015	10/12/2014		ACHAT	PERMANENT	261,178 €	7	37,311	6	1,631				1,228	2,775	37,395 €
DP699CH	CHARLES EXPRESS	IVECO	CROSSWAY		17/02/2015	10/12/2014		ACHAT	PERMANENT	270,178 €	7	38,597	6	1,631				1,228	2,871	38,585 €
DP838NQ	CHARLES EXPRESS	IVECO	CROSSWAY		05/03/2015	10/12/2014		ACHAT	PERMANENT	270,178 €	7	38,597	7	1,092				1,228	2,871	38,048 €
DP928CH	CHARLES EXPRESS	IVECO	CROSSWAY		17/02/2015	10/12/2014		ACHAT	PERMANENT	270,178 €	7	38,597	6	1,631				1,228	2,871	38,585 €
DQ896GJ	CHARLES EXPRESS	IVECO	CROSSWAY		30/03/2015	10/12/2014		ACHAT	PERMANENT	261,178 €	7	37,311	7	1,092				1,228	2,775	36,856 €
DS755EA	CHARLES EXPRESS	IVECO	CROSSWAY		04/07/2015	10/12/2014		CREDIT BAIL	PERMANENT	261,178 €					261,178	7	35,279	1,228	2,775	33,732 €
DN138MV	CHARLES EXPRESS	IVECO	CROSSWAY		26/01/2015	10/12/2014		ACHAT	PERMANENT	261,178 €	7	37,311	6	1,631				1,228	2,775	37,395 €
EK825AK	CHARLES EXPRESS	IVECO	CROSSWAY		14/02/2017	15/04/2017		MAD	PERMANENT									1,228		1,228 €
EM618EY	CHARLES EXPRESS	IVECO	CROSSWAY		04/05/2017	23/06/2017		MAD	PERMANENT									1,228		1,228 €
EM668EY	CHARLES EXPRESS	IVECO	CROSSWAY		04/05/2017	23/06/2017		MAD	PERMANENT									1,228		1,228 €
FA336YM	CHARLES EXPRESS	IVECO	CROSSWAY		09/10/2018	09/10/2018		MAD	PERMANENT									1,228		1,228 €
FK443XG	CHARLES EXPRESS	SETRA	CROSSWAY		16/10/2019	22/11/2019		MAD	PERMANENT									1,228		1,228 €
FK445XK	CHARLES EXPRESS	ANADOLU ISUZU	ISUZU		16/10/2019	22/10/2019		ACHAT	PERMANENT	186,800 €	7	26,686	7					1,228		27,914 €
DN436KY	CHARLES EXPRESS	INDCAR	WING		22/01/2015	10/12/2014		ACHAT	RESERVE	176,517 €	7	25,217	5	232				1,228	3,001	23,677 €
DV709QJ	CHARLES EXPRESS	INDCAR	WING		17/09/2015	10/12/2014		ACHAT	RESERVE	176,517 €	7	25,217	5	232				1,228	3,001	23,677 €
BE906WT	BALAYA	MERCEDES	STANDARD		21/12/2010	10/12/2014		ACHAT	RESERVE	193,000 €	7	27,571	5					1,228	2,051	26,749 €
CN638NH	BALAYA	MERCEDES	STANDARD		12/12/2012	10/12/2014		LLD	RESERVE	147,170 €								1,228		1,228 €
DP205YP	BALAYA	IVECO	CROSSWAY		19/03/2015	10/12/2014		ACHAT	PERMANENT	261,178 €	7	37,311	7	2,741				1,228	2,775	38,506 €
DP509CH	BALAYA	IVECO	CROSSWAY		17/02/2015	10/12/2014		ACHAT	PERMANENT	270,178 €	7	38,597	7	2,741				1,228	2,871	39,698 €
DP514YQ	BALAYA	IVECO	CROSSWAY		19/03/2015	10/12/2014		ACHAT	PERMANENT	261,178 €	7	37,311	7	2,741				1,228	2,775	38,506 €

20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

CAP'RUN
La force d'être ensemble

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 6 : CARE - GIE

Onglet 2c : Charges de matériel roulant - *En € HT*

											Amortissement		Crédit Moyen terme		Crédit Bail ou LLD					
Immatriculation	Société	Marque	Type	Km au 31/12/2020	Date acquisition	Date de mise en service sur le réseau CAR JAUNE	Date de désaffectation du réseau CAR JAUNE	ACHAT/LLD/CREDIT BAIL/MAD	Véhicule Permanent/Réserve	Prix d'achat	Durée d'amortissement en années	Montant Amortissement Annuel	Durée emprunt	Inrérets emprunt	Montant LLD ou credit bail	Durée Crédit Bail	Annuité	Assurance Annuelle	TVA NPR	TOTAL
DP932NW	BALAYA	IVECO	CROSSWAY		05/03/2015	10/12/2014		ACHAT	PERMANENT	270,178 €	7	38,597	5	324				1,228	2,871	37,279 €
DP054NY	BALAYA	IVECO	CROSSWAY		05/03/2015	10/12/2014		ACHAT	PERMANENT	261,178 €	7	37,311	5	324				1,228	2,775	36,089 €
EK875AK	BALAYA	IVECO	CROSSWAY		14/02/2017	15/04/2017		MAD	PERMANENT									1,228		1,228 €
EM557EY	BALAYA	IVECO	CROSSWAY		04/05/2017	23/06/2017		MAD	PERMANENT									1,228		1,228 €
FL618EA	BALAYA	ANADOLU ISUZU	ISUZU		29/10/2019	30/10/2019		ACHAT	PERMANENT	186,800 €	7	26,686	7	1,828				1,228	1,985	27,758 €
FL734EA	BALAYA	ANADOLU ISUZU	ISUZU		29/10/2019	30/10/2019		ACHAT	PERMANENT	186,800 €	7	26,686	7	1,828				1,228	1,985	27,758 €
FL699EA	BALAYA	ANADOLU ISUZU	ISUZU		29/10/2019	30/10/2019		ACHAT	PERMANENT	186,800 €	7	26,686	7	1,828				1,228	1,985	27,758 €
DN385KZ	BALAYA	IVECO	WING		22/01/2015	10/12/2014		ACHAT	RESERVE	176,517 €	7	25,217	5	324				1,228	3,001	23,769 €
DN979EY	BALAYA	IVECO	WING		22/01/2015	10/12/2014		ACHAT	RESERVE	176,517 €	7	25,217	5	27				1,228	3,001	23,471 €
DN199KZ	BALAYA	IVECO	WING		22/01/2015	10/12/2014		ACHAT	RESERVE	176,517 €	7	25,217	5	324				1,228	3,001	23,769 €
EK821AL	STR	IVECO	CROSSWAY		14/02/2017	15/04/2017		MAD	PERMANENT									1,228		1,228 €
EK369AY	STR	IVECO	CROSSWAY		15/02/2017	15/04/2017		MAD	PERMANENT									1,228		1,228 €
DN 064 MR	SETCOR	IVECO-IRISBUS	WING	236503	26/01/2015	26/01/2015		CB	RESERVE	176,517 €	5	-			185,476		2,439	1,500		3,939 €
DP 006 RH	SETCOR	IVECO-IRISBUS	CROSSWAY	452181	10/03/2015	10/03/2015		CB	PERMANENT	270,178 €	8	-			283,955		35,494	2,000		37,494 €
DP 142 RJ	SETCOR	IVECO-IRISBUS	CROSSWAY	541678	10/03/2015	10/03/2015		CB	PERMANENT	270,178 €	8	-			283,955		35,494	2,000		37,494 €
DP 146 RR	SETCOR	IVECO-IRISBUS	CROSSWAY	564435	10/03/2015	10/03/2015		CB	PERMANENT	270,178 €	8	-			283,955		35,494	2,000		37,494 €
DP 484 GM	SETCOR	IVECO-IRISBUS	WING	279727	24/02/2015	24/02/2015		CMT	RESERVE	176,517 €	5	5,126	7	3,622				1,500	436	9,812 €
DP 623 RJ	SETCOR	IVECO-IRISBUS	CROSSWAY	605064	10/03/2015	10/03/2015		CB	PERMANENT	270,178 €	8	-			283,955		35,494	2,000		37,494 €
DP 680 GM	SETCOR	IVECO-IRISBUS	WING	223060	24/02/2015	24/02/2015		CMT	PERMANENT	176,517 €	5	5,126	7	3,622				1,500	436	9,812 €
DP 918 RF	SETCOR	IVECO-IRISBUS	CROSSWAY	510790	10/03/2015	10/03/2015		CB	PERMANENT	270,178 €	8	-			283,955		35,494	2,000		37,494 €
DP 966 RJ	SETCOR	IVECO-IRISBUS	CROSSWAY	463641	10/03/2015	10/03/2015		CB	PERMANENT	270,178 €	8	-			283,955		35,494	2,000		37,494 €
DQ 095 EJ	SETCOR	IVECO-IRISBUS	CROSSWAY	479609	27/03/2015	27/03/2015		CMT	PERMANENT	270,178 €	8	33,772	7	3,437				2,000	2,871	36,339 €
DQ 199 EH	SETCOR	IVECO-IRISBUS	CROSSWAY	652086	27/03/2015	27/03/2015		CMT	PERMANENT	270,178 €	8	33,772	7	3,437				2,000	2,871	36,339 €
DQ 430 EJ	SETCOR	IVECO-IRISBUS	CROSSWAY	518451	27/03/2015	27/03/2015		CMT	PERMANENT	270,178 €	8	33,772	7	3,437				2,000	2,871	36,339 €
DQ 557 FY	SETCOR	IVECO-IRISBUS	CROSSWAY	502634	30/03/2015	30/03/2015		CMT	PERMANENT	270,178 €	8	33,772	7	3,437				2,000	2,871	36,339 €
DQ 694 EH	SETCOR	IVECO-IRISBUS	CROSSWAY	478069	27/03/2015	27/03/2015		CMT	RESERVE	270,178 €	8	33,772	7	3,437				2,000	2,871	36,339 €
DQ894 EJ	SETCOR	IVECO-IRISBUS	CROSSWAY	598564	27/03/2015	27/03/2015		CMT	PERMANENT	270,178 €	8	33,772	7	3,437				2,000	2,871	36,339 €
EK 382 AY	SETCOR	IVECO	CROSSWAY	250363	15/02/2017	09/05/2017		MAD	PERMANENT			-						2,000		2,000 €
EK 384 AY	SETCOR	IVECO	CROSSWAY	277647	15/02/2017	19/05/2017		MAD	PERMANENT									2,000		2,000 €
EK 390 AY	SETCOR	IVECO	CROSSWAY	291633	15/02/2017	30/05/2017		MAD	PERMANENT									2,000		2,000 €
EM 715 EY	SETCOR	IVECO	CROSSWAY	254184	04/05/2017	28/09/2017		MAD	RESERVE									2,000		2,000 €
EM760 EY	SETCOR	IVECO	CROSSWAY	277024	04/05/2017	28/09/2017		MAD	PERMANENT									2,000		2,000 €
FK 368 XK	SETCOR	ISUZU	VISEO	26787	22/10/2018	16/10/2019		CMT	PERMANENT	186,800 €	1	37,360	10	2,698				2,002		42,058 €
FK 449 XG	SETCOR	SETRA	S531DT	15250		16/10/2019		MAD	PERMANENT									2,000		2,000 €
DN 298 MR	SETCOR	IVECO-IRISBUS	WING	255890	26/01/2015	26/01/2015		CB	RESERVE	176,517 €	5	-			185,476		2,439	1,500		3,939 €
DR-104-GY	L'OISEAU BLEU	IVECO	CROSSWAY	632686	05/05/2015	08/05/2015	08/05/2015	CREDIT BAIL	PERMANENT	261,178 €	7	37,311						1,517	2,775	36,053 €
DR-903-GX	L'OISEAU BLEU	IVECO	CROSSWAY	655357	06/05/2015	08/05/2015	08/05/2015	CREDIT BAIL	PERMANENT	270,178 €	7	38,597						1,517	2,871	37,243 €
DR-769-GX	L'OISEAU BLEU	IVECO	CROSSWAY	597901	06/05/2015	08/05/2015	08/05/2015	CREDIT BAIL	PERMANENT	270,178 €	7	38,597						1,517	2,871	37,243 €
DR-985-GX	L'OISEAU BLEU	IVECO	CROSSWAY	671104	06/05/2015	09/05/2015	08/05/2015	CREDIT BAIL	PERMANENT	270,178 €	7	38,597						1,517	2,871	37,243 €
EK-379-AY	L'OISEAU BLEU	IRIBUS	CROSSWAY	482741	15/02/2017	15/04/2017	15/04/2017	MAD	RESERVE									1,517		1,517 €
FK-539-XK	L'OISEAU BLEU	ANADOLU	ISUZU	106478	16/10/2019	16/10/2019	16/10/2019	ACHAT	PERMANENT	186,800 €	7	26,686						1,517	1,985	26,218 €
DR-601-GX	L'OISEAU BLEU	INDCAR	WING	156320	06/05/2015	09/05/2015	01/01/2019	CREDIT BAIL		176,517 €	7	25,217							3,001	22,216 €
DR-838-GX	L'OISEAU BLEU	INDCAR	WING	127217	06/05/2015	07/05/2015	01/01/2019	CREDIT BAIL		176,517 €	7	25,217							3,001	22,216 €
																	Annulation TVA NPR		*188,581*	
Total couts Véhicules										**19,136,252**		**2,257,847**						**180,320**	**188,581**	**2,753,473 €**
Redevance véhicule MAD 2020																				**115,041 €**
TOTAL CHARGES DE MATERIEL ROULANT																				**2,868,514 €**

Onglet 3 : Charges fixes - Synthèse - En € HT

POSTES	Onglet de référence
Achats	*onglet 3.1*
Services extérieurs	*onglet 3.2*
Impôts, taxes et versements assimilés	*onglet 3.3*
Charges financières (hors matériel roulant)	*onglet 3.3*
Charges exceptionnelles	*onglet 3.3*
Dotations aux amortissements	*onglet 3.3*
Charges de personnel fixes	*onglet 3.4*
TOTAL	

CARE 2019	CEP 2020	CARE 2020	Ecart CARE 2019 / CARE 2020	Ecart CARE 2020 /CEP 2020
187,386 €	*104,500 €*	*250,169 €*	*62,783 €*	*145,669 €*
1,321,581 €	*515,479 €*	*1,403,330 €*	*81,748 €*	*887,851 €*
190,657 €	*103,603 €*	*180,489 €*	*-10,168 €*	*76,886 €*
44,400 €	*0 €*	*66,717 €*	*22,317 €*	*66,717 €*
244,383 €	*0 €*	*71,000 €*	*-173,383 €*	*71,000 €*
511,995 €	*362,962 €*	*481,543 €*	*-30,452 €*	*118,581 €*
1,883,197 €	*1,425,192 €*	*1,969,507 €*	*86,309 €*	*544,315 €*
4,383,599 €	*2,511,736 €*	*4,422,755 €*	*39,155 €*	*1,911,019 €*

CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Onglet 3.1 : Charges indirectes - Achats- En € HT

POSTES	CARE 2019	CEP 2020	CARE 2020	Ecart CARE 2019 / CARE 2020	Ecart CARE 2020 /CEP 2020	Ecart CEP/CARE 2020	AH NIAVE	BALAYA	CHARLES EXPRESS	MOUTOUSSAMY EMILE	MOUTOUSSAMY & FILS	L'OISEAU BLEU	SETCOR	STOI	STR	GIE ACTIV
Achats																
Carburant véhicules de service																
Prix unitaire	*1 €*	*1 €*					*275 €*		*800 €*		*2,000 €*	*1.27 €*	*6,188 €*	*5,616 €*		*5,675 €*
Quantité	*10,373 €*	*20,000 €*	*2,866 €*				*1*		*1*		*1*	*2,860*	*1*	*1*		*1*
Coût total	*28,993 €*	*25,000 €*	*24,187 €*	*- 4,806 €*	*- 813 €*	*-3%*	*275 €*	*- €*	*800 €*	*- €*	*2,000 €*	*3,632 €*	*6,188 €*	*5,616 €*	*- €*	*5,675 €*
Fournitures matériel immobilier																
Prix unitaire	*175 €*		*805 €*				*182 €*				*623 €*					
Quantité	*1 €*		*2 €*				*1*				*1*					
Coût total	*175 €*	*- €*	*805 €*	*630 €*	*805 €*		*182 €*	*- €*	*- €*	*- €*	*623 €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*
Locaux																
Prix unitaire	*- €*		*- €*													
Quantité	*2 €*		*- €*													
Coût total	*- €*	*25,000 €*	*- €*	*- €*	*- 25,000 €*	*-100%*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	
Vêtements de Travail																
Prix unitaire							*37 €*				*1,274 €*			*1 €*		*15,446 €*
Quantité	*1,451 €*		*3,481 €*				*45*				*1*			*3,434*		*1*
Coût total	*- 3,461 €*		*21,819 €*	*25,280 €*	*21,819 €*		*1,665 €*	*- €*	*- €*	*- €*	*1,274 €*	*- €*	*- €*	*3,434 €*	*- €*	*15,446 €*
Fournitures eau,EDF																
Prix unitaire	*10,207 €*		*24,945 €*				*260 €*			*1,754 €*	*4,704 €*	*7,013 €*	*9,812 €*	*1 €*		*1,402 €*
Quantité	*6,623 €*		*6,578 €*				*1*			*1*	*1*	*1*	*1*	*6,572*		*1*
Coût total	*25,412 €*		*31,516 €*	*6,105 €*	*31,516 €*		*260 €*	*- €*	*- €*	*1,754 €*	*4,704 €*	*7,013 €*	*9,812 €*	*6,572 €*	*- €*	*1,402 €*
Fournitures outillage atelier																
Prix unitaire	*10,231 €*		*15,577 €*				*620 €*	*2,030 €*	*5,302 €*		*7,582 €*				*43 €*	
Quantité	*1 €*		*5 €*				*1*	*1*	*1*		*1*				*1*	
Coût total	*10,231 €*	*23,500 €*	*15,577 €*	*5,347 €*	*- 7,923 €*	*-34%*	*620 €*	*2,030 €*	*5,302 €*	*- €*	*7,582 €*	*- €*	*- €*	*- €*	*43 €*	*- €*
Supports billettique																
Prix unitaire	*115 €*	*1 €*	*380 €*				*380 €*									
Quantité	*1 €*	*20,000 €*	*1 €*				*1*									
Coût total	*115 €*	*13,000 €*	*380 €*	*265 €*	*- 12,620 €*	*-97%*	*380 €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*
Supports magnétiques																
Prix unitaire	*430 €*		*- €*													
Quantité	*1 €*		*- €*													
Coût total	*430 €*	*- €*	*- €*	*- 430 €*	*- €*		*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*
Fournitures, imprimés																
Prix unitaire	*7,996 €*		*13,125 €*				*150 €*	*2,893 €*	*2,754 €*	*212 €*	*634 €*	*1,300 €*	*3,819 €*	*1 €*		*1,362 €*
Quantité	*2,377 €*		*2,100 €*				*1*	*1*	*1*	*1*	*1*	*1*	*1*	*2,092*		*1*
Coût total	*10,370 €*	*10,000 €*	*15,216 €*	*4,845 €*	*5,216 €*	*52%*	*150 €*	*2,893 €*	*2,754 €*	*212 €*	*634 €*	*1,300 €*	*3,819 €*	*2,092 €*	*- €*	*1,362 €*
Fournitures informatique																
Prix unitaire	*1,883 €*		*5,530 €*				*450 €*			*270 €*	*475 €*	*1,100 €*	*3,235 €*	*1 €*		
Quantité	*4,574 €*		*4,577 €*				*1*			*1*	*1*	*1*	*1*	*4,572*		
Coût total	*8,255 €*	*8,000 €*	*10,101 €*	*1,847 €*	*2,101 €*	*26%*	*450 €*	*- €*	*- €*	*270 €*	*475 €*	*1,100 €*	*3,235 €*	*4,572 €*	*- €*	*- €*
Assurances																
Prix unitaire	*15,892 €*		*9,049 €*					*1,845 €*	*6,917 €*						*288 €*	
Quantité	*- €*		*3 €*					*1*	*1*						*1*	
Coût total	*15,892 €*		*27,148 €*	*11,256 €*	*27,148 €*		*- €*	*1,845 €*	*6,917 €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*288 €*	*- €*
Fournitures conducteurs																
Prix unitaire	*- €*		*- €*													
Quantité	*- €*		*- €*													
Coût total	*- €*		*- €*	*- €*	*- €*		*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*
Fournitures entretien &Pt equipement																
Prix unitaire	*65,668 €*		*97,154 €*					*19,810 €*	*41,196 €*		*379 €*	*2,200 €*	*23,607 €*	*1 €*	*1,973 €*	*7,988 €*
Quantité	*13,192 €*		*16,868 €*					*1*	*1*		*1*	*1*	*1*	*16,861*	*1*	*1*
Coût total	*90,974 €*		*114,014 €*	*23,041 €*	*114,014 €*		*- €*	*19,810 €*	*41,196 €*	*- €*	*379 €*	*2,200 €*	*23,607 €*	*16,861 €*	*1,973 €*	*7,988 €*
Achat véhicule rotation																
Prix unitaire	*- €*		*- €*													
Quantité	*- €*		*- €*													
Coût total	*- €*		*- €*	*- €*	*- €*		*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*
Dépenses supplémentaires COVID																
Prix unitaire	*- €*		*47,756 €*				*2,713 €*	*2,161 €*	*2,408 €*	*906 €*	*3,830 €*	*2,768 €*	*3,340 €*	*28,308 €*	*308 €*	*1,014 €*
Quantité	*- €*		*1 €*							*1 €*	*1 €*	*1 €*				
Coût total	*- €*		*7,503 €*	*7,503 €*	*7,503 €*		*- €*	*- €*	*- €*	*906 €*	*3,830 €*	*2,768 €*	*- €*	*- €*	*- €*	*- €*
Total achats	187,386 €	104,500 €	250,169 €	73,378 €	156,264 €	139%	3,982 €	26,578 €	56,969 €	3,142 €	21,501 €	18,013 €	46,660 €	39,147 €	2,304 €	31,874 €

20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Annexe 6 : CARE - GIE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Onglet 3.2 : Charges indirectes - Services extérieurs- En € HT

POSTES	CARE 2019	CEP 2020	CARE 2020	Ecart CARE 2019 / CARE 2020	Ecart CARE 2020 /CEP 2020	Ecart CEP/CARE 2020	AH NIAVE	BALAYA	CHARLES EXPRESS	MOUTOUSSAMY EMILE	MOUTOUSSAMY & FILS	L'OISEAU BLEU	SETCOR	STOI	STR	GIE ACTIV
Services extérieurs																
Entretien réparations	**73,308 €**	**59,449 €**	**55,885 €**	**-17,423 €**	**-3,564 €**	**-6%**	**3,140 €**	**7,219 €**	**8,828 €**	**- €**	**3,612 €**	**- €**	**9,954 €**	**5,877 €**	**323 €**	**17,132 €**
véhicules de service	47,822 €	11,500 €	27,231 €				1,800 €				3,306 €		3,598 €	5,877 €		12,649 €
contrats entretien immobilier	24,079 €	2,000 €	27,299 €				90 €	7,219 €	8,828 €				6,356 €		323 €	4,483 €
visites des mines	1,407 €	28,500 €	1,356 €				1,250 €				106 €					
Coût fonctionnement annuel pour 10 ISUZU/4 CAE/7 cars ancienne	- €	17,449 €	- €													
Locations	**251,079 €**	**22,800 €**	**250,333 €**	**-746 €**	**227,533 €**	**998%**	**2,700 €**	**32,197 €**	**43,356 €**	**- €**	**800 €**	**13,800 €**	**107,577 €**	**17,723 €**	**2,050 €**	**30,000 €**
véhicules de service	8,092 €	- €	20,030 €				950 €						19,040 €	40 €		
Bureaux	242,987 €	22,800 €	219,717 €				1,830 €	32,197 €	43,356 €		800 €	13,800 €	85,327 €	10,306 €	2,050 €	30,000 €
Autres	- €		10,586 €										3,209 €	7,377 €		
Assurances	**28,318 €**	**33,500 €**	**28,523 €**	**205 €**	**-4,977 €**	**-15%**	**1,310 €**	**- €**	**- €**	**4,754 €**	**2,938 €**	**794 €**	**9,816 €**	**4,436 €**	**- €**	**4,476 €**
véhicules de service	5,276 €	11,500 €	6,894 €				450 €			2,364 €	1,586 €	794 €		1,700 €		
dommage RC Exploitation Environnement	8,067 €	22,000 €	17,153 €				860 €			2,390 €	1,351 €		9,816 €	2,736 €		
Assurances diverses et autres	15,054 €		4,476 €													4,476 €
Honoraires	**337,722 €**	**84,500 €**	**354,764 €**	**17,043 €**	**270,264 €**	**320%**	**3,800 €**	**26,543 €**	**31,959 €**	**6,172 €**	**7,375 €**	**13,368 €**	**63,903 €**	**37,898 €**	**5,303 €**	**158,443 €**
commissaires aux comptes	71,860 €	16,000 €	68,747 €				950 €	3,132 €	7,096 €	2,250 €	3,342 €	1,587 €	9,950 €	18,949 €	841 €	20,650 €
expert comptable	68,260 €	13,500 €	75,087 €				650 €	9,257 €	2,602 €	3,922 €	4,032 €	11,781 €	4,685 €	18,949 €	664 €	18,543 €
Consultants juridiques, Financiers	197,602 €	55,000 €	210,930 €				2,200 €	14,154 €	22,261 €				49,267 €		3,798 €	119,250 €
Redevances maintenance informatique	**216,358 €**	**234,630 €**	**238,176 €**	**21,818 €**	**3,545 €**	**2%**	**- €**	**15,554 €**	**23,981 €**	**- €**	**- €**	**- €**	**9,434 €**	**15,113 €**	**1,686 €**	**172,408 €**
production	36,953 €		20,449 €											1,454 €		18,995 €
maintenance (informatique, copieur)	7,836 €		6,863 €													6,863 €
support	64,180 €		101,782 €					15,554 €	23,981 €				9,434 €	13,659 €	1,686 €	37,469 €
VIDEO PROTECTION	28,227 €	61,021 €	20,360 €													20,360 €
SAEIV + BILLETIQUE	79,162 €	173,610 €	88,721 €													88,721 €
SFR (datas)	- €		- €													
Prestations externes marketing/communication	**180,533 €**	**80,600 €**	**204,764 €**	**24,231 €**	**124,164 €**	**154%**	**1,000 €**	**11,302 €**	**26,878 €**	**25,123 €**	**- €**	**5,101 €**	**34,256 €**	**26,214 €**	**1,165 €**	**73,634 €**
Autres	522 €		- €													
Voyages - déplacements	82,033 €	15,000 €	44,150 €				450 €	236 €	5,587 €				18,819 €	12,823 €	531 €	5,704 €
Séminaires, conférences, missions, reception	23,132 €	15,000 €	7,064 €				550 €									6,514 €
Téléphone fixe et mobile, frais de PTT	35,431 €	48,000 €	39,032 €					3,374 €	6,299 €	1,160 €	5,101 €		12,322 €	4,358 €	105 €	6,313 €
Surveillance, alarme	643 €		540 €													540 €
Documentation	3,345 €	2,600 €	17,936 €					5,969 €	9,890 €					869 €	177 €	1,032 €
Frais de conception (fiches horaires ..)	- €	- €	- €													
Frais d'édition (fiches horaire..)	- €	- €	- €													
Frais de diffusion (fiches horaire..)	- €	- €	- €													
Campagne d'information/promotion	5,600 €	- €	53,533 €													53,533 €
Etudes enquêtes	- €	- €	- €													
Commissions dépositaires	- €	- €	- €													
Frais et commissions bancaires	15,707 €		23,004 €					1,770 €	4,237 €	8,517 €				8,164 €	316 €	
Cotisations professionnelles	3,575 €		15,446 €							15,446 €						
Frais d'actes et contentieux	120 €		- €													
Annonces Insertions	10,425 €		4,059 €					44 €	865 €				3,116 €		34 €	
Autres prestations externes	**238,264 €**	**- €**	**270,884 €**	**36,620 €**	**270,884 €**	**#DIV/0!**	**1,950 €**	**4,901 €**	**8,949 €**	**9,406 €**	**3,781 €**	**3,054 €**	**13,187 €**	**205,646 €**	**859 €**	**19,150 €**
Commision Pass SOTRADER	57,054 €		- €													- €
Habillage Bus	30,551 €		5,026 €													5,026 €
Participation Frais Holding	106,739 €		219,150 €					4,901 €	8,949 €					204,440 €	859 €	
EADC Chrono tachygraphe	9,720 €		17,468 €				1,950 €			9,114 €	3,348 €	3,054 €				
Entretien & Réparation Autres (Copieurs, Appave, ...)	6,833 €		5,693 €							433 €			4,055 €	1,206 €		
Locations autres (copieurs, bennes, ...)	7,216 €		292 €							292 €						
Locations et entretien Mat & Out ATEL	6,093 €		15,057 €										15,057 €			
Divers	10,059 €		8,199 €										5,925 €			14,125 €
Intérim	156 €		- €													
TOTAL	**1,321,581 €**	**515,479 €**	**1,403,330 €**	**81,748 €**	**887,851 €**	**172%**	**13,980 €**	**97,806 €**	**143,951 €**	**45,455 €**	**18,356 €**	**36,118 €**	**248,127 €**	**312,907 €**	**11,386 €**	**475,243 €**

Onglet 3.3 : Charges indirectes - Impots taxes et autres- En € HT

POSTES	CARE 2019	CEP 2020	CARE 2020	Ecart CARE 2019 / CARE 2020	Ecart CARE 2020 /CEP 2020	Ecart CEP/CARE 2020	AH NIAVE	BALAYA	CHARLES EXPRESS	MOUTOUSSAMY EMILE	MOUTOUSSAMY & FILS	L'OISEAU BLEU	SETCOR	STOI	STR	GIE ACTIV
Impôts, taxes et versements assimilés	**190,657 €**	**103,603 €**	**180,489 €**	**-10,168 €**	**76,886 €**	**74%**	**3,927 €**	**23,849 €**	**33,523 €**	**11,786 €**	**3,761 €**	**5,497 €**	**47,297 €**	**44,424 €**	**1,973 €**	**4,453 €**
Divers	59,048 €	57,463 €	67,792 €	8,744 €	10,329 €	18%	2,820 €	811 €	1,031 €	11,240 €	2,544 €	4,218 €	6,060 €	38,749 €	- €	319 €
Taxe sur véhicules de tourisme	2,950 €	2,800 €	823 €				120 €							703 €		
Taxe radio	1,821 €		599 €								258 €	341 €				
Redevance SACEM	9,675 €	5,822 €	7,135 €				300 €	811 €	1,031 €	240 €	381 €	1,798 €		2,574 €		
Cotisation AGEFIPH	212 €		0 €													
Impôts locaux	25,333 €	3,641 €	32,827 €				950 €			11000	1,905 €	2,079 €	6,060 €	10,833 €		
Organic	1,445 €	36,800 €	1,450 €				1,450 €									
Imposition Forfaitaire Annuelle	0 €		0 €													
Cartes grises	1,575 €	8,400 €	24,639 €											24,639 €		
Autres	16,087 €		319 €													319 €
Contribution économique territoriale	**123,100 €**	**31,355 €**	**101,831 €**	**-19,359 €**	**72,316 €**	**230%**	**1,107 €**	**23,038 €**	**32,492 €**	**540 €**	**1,117 €**	**1,279 €**	**41,237 €**	**5,675 €**	**1,973 €**	**4,731 €**
CFE	18,680 €	744 €	19,010 €				32 €			546 €	577 €	566 €	9,084 €	5,675 €	1,973 €	556 €
CVAE	96,240 €	27,580 €	79,429 €				1,075 €	23,038 €	32,492 €		640 €	713 €	32,153 €			10,681 €
Taxe apprentissage et formation	8,270 €	3,131 €	5,392 €													5,392 €
Taxe sur les salaires	**8,419 €**	**14,685 €**	**8,866 €**	**447 €**	**-5,819 €**	**-**										**8,866 €**
	0 €		0 €													
Charges financières	**44,400 €**	**0 €**	**66,717 €**	**22,317 €**	**66,717 €**	**-**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**5,093 €**	**24,745 €**	**1,422 €**	**- €**	**35,457 €**
Préciser (hors matériel roulant)	3,232 €		1,422 €											1,422 €		
Frais Bancaires	1,365 €		1,307 €													1,307 €
Intérêts débiteurs	28,736 €		41,142 €									5,093 €	24,745 €			13,305 €
Commissions CB,Dépositaires	11,067 €		20,846 €													20,846 €
Charges exceptionnelles	**244,383 €**	**0 €**	**71,000 €**	**-173,383 €**	**71,000 €**		**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**71,000 €**
Charges exceptionnelle sur de gestion	0 €		0 €													
Majoration charges sociales	1,903 €		0 €													
Fonctionnement holding emprunt succession)	0 €		0 €													
Provisions pour pénalités	242,480 €		60,740 €													60,740 €
Ajustement impact COVID			10,260 €													10,260 €
Dotations aux amortissements	**511,995 €**	**362,962 €**	**481,543 €**	**-30,452 €**	**118,581 €**	**33%**	**- €**	**6,762 €**	**33,239 €**	**370 €**	**- €**	**345 €**	**35,040 €**	**41,692 €**	**815 €**	**363,280 €**
SAEIV + VIDEO	295,671 €	247,504 €	300,217 €													300,217 €
AUTRES IMMO	90,329 €	115,458 €	63,063 €													63,063 €
Matériel informatique	12,184 €		6,718 €					2,646 €	2,823 €	370 €		345 €			534 €	
Aménagement,Construction	70,259 €		66,113 €					2,934 €	27,804 €				213 €	35,150 €	12 €	
Mobilier	3,578 €		4,063 €					1,181 €	2,612 €						269 €	
DOT. MATERIEL ET OUTILLAGE	2,967 €		2,797 €										2,797 €			
Véhicules de service	10,130 €		9,310 €										4,200 €	5,110 €		
DOT. INSTAL./AGENC.DIVERS	26,877 €		29,263 €										27,831 €	1,432 €		
TOTAL	**991,435 €**	**466,565 €**	**799,750 €**	**-191,685 €**	**333,185 €**	**71%**	**3,927**	**30,611**	**66,761**	**12,156**	**3,761**	**10,934**	**107,083**	**87,538**	**2,789**	**474,190**

CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 6 : CARE - GIE

Onglet 3.4 : Charges de personnel fixes - *en € HT*

FONCTIONS	Modalités de calcul	CARE 2019	CEP 2020	CARE 2020	Ecart CARE 2019 / CARE 2020	Ecart CARE 2020 /CEP 2020	Ecart CEP/CARE 2020	AH NIAVE	BALAYA	CHARLES EXPRESS	MOUTOUSSAMY EMILE	MOUTOUSSAMY & FILS	L'OISEAU BLEU	SETCOR	STOI	STR	GIE ACTIV
Direction																	
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	(1)	11,296	4,740	12,742				196	494	1,540	364	910	1,274	3,932	1,211	21	3,792
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	(3)	1,580	1,580	1,580				1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820
Nombre d'ETP	(4)=(2)/(3)	6.21	3.00	7.06				0.11	0.27	0.85	0.20	0.50	0.70	2.16	0.67	0.01	2.08
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	(5)	106,296	135,370	117,647				121,859	133,067	160,816	22,640	34,163	126,094	68,791	133,200	133,067	242,776
Coût total pour la catégorie du personnel	(6)=(4)*(5)	683,688 €	406,110 €	812,852 €	268,367 €	545,947 €	134%	13,084 €	36,154 €	68,245 €	4,528 €	17,082 €	88,266 €	148,621 €	88,774 €	1,535 €	503,783 €
Responsable d'exploitation																	
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	idem direction	8,040	3,421	9,000				196	1,441	1,540	364	819	910	1,820	1,820	21	1,820
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	idem direction	1,580	1,580	1,580				1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820
Nombre d'ETP	idem direction	5.09	2.16	5.70				0.11	0.79	0.70	0.20	0.45	0.50	0.00	1.00	0.04	0.00
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	idem direction	46,968	54,101	57,820				53,820	47,250	37,001	143,274	33,104	44,719		56,138	47,250	
Coût total pour la catégorie du personnel		172,368 €	254,274 €	196,061 €	13,755 €	-58,209 €	-23%	8,574 €	37,419 €	25,902 €	26,655 €	14,897 €	22,360 €	0 €	56,138 €	2,110 €	0 €
Structure d'exploitation et management																	
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	idem direction	8,336	8,358	8,358				131	913	1,540	546	546	1,274	3,276	1,650	42	
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	idem direction	1,580	1,580	1,580				1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820
Nombre d'ETP	idem direction	4.58	5.29	4.09				0.07	0.50	0.49	0.00	0.30	0.00	1.80	0.91	0.03	0.00
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	idem direction	51,614	53,164	42,567				39,060	39,513	51,197		25,634		57,170	54,881	39,513	
Coût total pour la catégorie du personnel		315,196 €	281,284 €	204,344 €	-106,867 €	-72,910 €	-26%	1,444 €	19,803 €	25,087 €	0 €	7,690 €	0 €	102,710 €	49,936 €	1,211 €	0 €
Secrétariat - Administration - Comptabilité																	
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	idem direction	16,635	6,320	16,486				221	2,606	1,540	554	546	2,730	3,693	1,474	91	1,820
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	idem direction	1,580	1,580	1,580				1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820
Nombre d'ETP	idem direction	7.50	4.00	9.06				0.12	1.43	1.51	0.30	0.30	1.50	2.03	0.81	0.05	1.00
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	idem direction	33,965	40,696	35,449				7,980	25,911	25,698	22,705	34,163	19,573	60,011	41,047	25,911	34,493
Coût total pour la catégorie du personnel		296,170 €	162,784 €	321,072 €	18,384 €	142,944 €	94%	2,212 €	37,094 €	40,314 €	6,912 €	20,249 €	29,356 €	121,787 €	34,244 €	1,180 €	34,493 €
Chef d'atelier																	
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	idem direction	4,832	3,593	5,177				260	842	1,540	273	728	910	831		132	
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	idem direction	1,580	1,580	1,580				1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820
Nombre d'ETP	idem direction	2.00	2.23	2.84				0.13	0.46	0.66	0.15	0.40	0.50	0.46	0.00	0.07	0.00
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	idem direction	48,951	61,406	48,782				26,813	37,631	23,888	135,413	39,573	27,96	61,341	37,631		
Coût total pour la catégorie du personnel		143,164 €	198,814 €	117,844 €	-25,998 €	-20,310 €	-15%	3,511 €	17,690 €	15,764 €	10,312 €	11,824 €	13,982 €	17,399 €	0 €	2,774 €	0 €
Chef d'equipe																	
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	idem direction	0		0													
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	idem direction	1,580		1,580				1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820
Nombre d'ETP	idem direction	0.00		0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	idem direction																
Coût total pour la catégorie du personnel		0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Mécanicien (capitonner OB)																	
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	idem direction	0		0													
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	idem direction	1,580		1,580				1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820
Nombre d'ETP	idem direction	0.00		0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	idem direction																
Coût total pour la catégorie du personnel		0 €	0 €	0 €	0 €			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Tollier -peintre																	
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	idem direction	1,820	1,817	3,255				70			455	910		1,820			
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	idem direction	1,580	1,580	1,580				1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820
Nombre d'ETP	idem direction	1.00	1.15	1.79				0.04	0.00	0.00	0.00	0.25	0.50	0.00	1.00	0.00	0.00
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	idem direction		28,093					20,465				30,063	19,031		31,082		
Coût total pour la catégorie du personnel		28,264 €	32,307 €	46,102 €	19,559 €	16,818 €	52%	963 €	0 €	0 €	0 €	7,741 €	9,515 €	0 €	31,082 €	0 €	0 €
Magasinier/Stock	**Idem direction**																
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	idem direction	1,812	1,106	1,114				260	730	1,540	728					23	
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	idem direction	1,580	1,580	1,580				1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820
Nombre d'ETP	idem direction	1.00	0.70	0.85				0.14	0.40	0.85	0.40	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.00
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	idem direction	25,196	29,807	26,215				19,001	29,479	25,650	27,986					29,479	
Coût total pour la catégorie du personnel	idem direction	27,267 €	18,065 €	21,983 €	-5,385 €	3,918 €	22%	5,033 €	23,852 €	23,848 €	0 €	11,187 €	0 €	0 €	0 €	382 €	0 €
Assistant exploitation	**Idem direction**																
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	idem direction	1,820	211	0													
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	idem direction	1,580	1,580	1,580				1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820
Nombre d'ETP	idem direction	1.00	0.45	0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	idem direction		66,981														
Coût total pour la catégorie du personnel	idem direction	45,425 €	30,141 €	0 €	-45,425 €	-30,142 €	-100%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Entretien nettoyage	**Idem direction**																
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	idem direction	1,196	8,710	468												468	
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	idem direction	1,580	1,580	1,580				1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820
Nombre d'ETP	idem direction	0.06	5.51	0.26				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.26	
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	idem direction		18,398	0												24,275	
Coût total pour la catégorie du personnel	idem direction	20,174 €	102,110 €	6,242 €	-13,932 €	-95,868 €	-1 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6,242 €	
Contrats d'avenir conducteurs	idem direction																
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	idem direction	0		0													
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	idem direction	1,580		1,580				1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820
Nombre d'ETP	idem direction	0.00		0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	idem direction	3,467															
Coût total pour la catégorie du personnel	idem direction	0 €		0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Contrats d'avenir atelier mécanique	idem direction																
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	idem direction	0		0													
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	idem direction	1,580		1,580				1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820
Nombre d'ETP	idem direction	0.00		0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	idem direction	3,637															
Coût total pour la catégorie du personnel	idem direction	0 €		0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Contrats d'avenir postes administratifs	idem direction																
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	idem direction	0		0													
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	idem direction	1,580		1,580				1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820
Nombre d'ETP	idem direction	0.00		0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	idem direction	6,791															
Coût total pour la catégorie du personnel	idem direction	0 €		0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Contrat d'avenir entretien																	
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	idem direction	0		0													
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	idem direction	1,580		1,580				1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820
Nombre d'ETP	idem direction	0.00		0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	idem direction	3,636															
Coût total pour la catégorie du personnel		0 €		0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Contrat d'avenir bourelier																	
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	idem direction	0		0													
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	idem direction	1,580		1,580				1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820
Nombre d'ETP	idem direction	0.00		0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	idem direction																
Coût total pour la catégorie du personnel		0 €		0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Contrat d'avenir carrossier																	
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	idem direction	0		0													
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	idem direction	1,580		1,580				1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820
Nombre d'ETP	idem direction	0.00		0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	idem direction																
Coût total pour la catégorie du personnel		0 €		0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Gardien																	
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	idem direction	550		0													
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	idem direction	1,580		1,580				1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820
Nombre d'ETP	idem direction	0.35		0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	idem direction	3,637															
Coût total pour la catégorie du personnel		7,439 €		0 €	-7,439 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Contrat d'avenir magasinier																	
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	idem direction			0													
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	idem direction							1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820
Nombre d'ETP	idem direction	0.00		0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	idem direction	624															
Coût total pour la catégorie du personnel		0 €		0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autre (electronicien maintenance)																	
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	idem direction	0		0													
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	idem direction			1,580				1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820
Nombre d'ETP	idem direction	0.00		0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	idem direction																
Coût total pour la catégorie du personnel		0 €		0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Responsable technique et informatique																	
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	idem direction	1,820		1,820												1,820	
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	idem direction	1,580		1,580				1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820
Nombre d'ETP	idem direction	1.00		1.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.00	0.00
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	idem direction	45,425		52,923												52,923	
Coût total pour la catégorie du personnel		45,425 €		52,923 €	7,498 €	52,923 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	52,923 €	0 €
Controleur de gestion																	
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	idem direction	1,232		1,972												1,972	
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	idem direction	1,580		1,580				1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820
Nombre d'ETP	idem direction	1.00		1.08				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.08	
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	idem direction	54,315		43,148												43,148	
Coût total pour la catégorie du personnel		54,315 €		46,744 €	-7,571 €	46,744 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	46,744 €	0 €
Capitonneur																	
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	idem direction	1,092		546								546					
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	idem direction	1,580		1,580				1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820
Nombre d'ETP	idem direction	0.69		0.35				0.00	0.00	0.00	0.00	0.30	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	idem direction	7,657		8,198								8,198					
Coût total pour la catégorie du personnel		4,584 €		2,459 €	-2,135 €	2,459 €		0 €	0 €	0 €	0 €	2,459 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
autre																	
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	idem direction	410		0													
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	idem direction	1,580		1,580				1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820
Nombre d'ETP	idem direction	0.83		0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	idem direction	21,835															
Coût total pour la catégorie du personnel		5,023 €		0 €	-5,023 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
assureur																	
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	idem direction	1,820		0													
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	idem direction	1,580		1,580				1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820	1,820
Nombre d'ETP	idem direction	1.00		0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	idem direction	32,493															
Coût total pour la catégorie du personnel		32,493 €		0 €	-32,493 €	0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total																	
Nombre total d'ETP		36.00	21.00	41.00	5.00	20.00	95%	0.56	3.50	5.85	0.95	3.00	3.70	8.00	3.00	3.00	3.00
Coût total des services		1,882,127 €	1,725,722 €	1,960,267 €	78,140 €	234,545 €	14%	72,824 €	332,725 €	329,780 €	87,408 €	157,124 €	293,278 €	408,722 €	279,127 €	87,224 €	640,783 €

20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

CAP'RUN
La force d'être ensemble

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Onglet 4 : Recettes commerciales y compris les tarifs sociaux - *en € HT*

TITRES (à préciser les titres)	CARE 2019	CEP 2020	CARE 2020	Ecart CARE 2019 / CARE 2020	Ecart CARE 2020 /CEP 2020
TU plein tarif car jaune (y compris tickets CJ pré-imprimés dépositaires)					
Payé par l'usager en € TTC	2.00 €	2.00 €	2.00 €		
Quantité	1,794,200	1,214,358	1,259,373		
CA (€ HT)	3,514,594 €	2,378,762 €	2,466,940 €	-1,047,653 €	88,178 €
TU demi tarif car jaune					
Payé par l'usager en € TTC	1.00 €	1.00 €	1.00 €		
Quantité	135,436	154,683	86,077		
CA (€ HT)	132,650 €	151,501 €	84,307 €	-48,344 €	-67,195 €
Gratuit car jaune					
Payé par l'usager en € TTC	0.00 €	0.00 €	0.00 €		
Quantité	113,436	546,399	28,437		
CA (€ HT)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Ticket carnet pré imprimé - Grand compte					
Payé par l'usager en € TTC	1.60 €		1.60 €		
Quantité	21,860		30,385		
CA (€ HT)	34,257 €		47,616 €	13,359 €	47,616 €
Journée car jaune					
Payé par l'usager en € TTC	6.00 €	6.00 €	6.00 €		
Quantité	334	554	195		
CA (€ HT)	1,963 €	3,257 €	1,146 €	-817 €	-2,111 €
Semaine car jaune					
Payé par l'usager en € TTC	15.00 €	15.00 €	15.00 €		
Quantité	386	2,218	274		
CA (€ HT)	5,671 €	32,588 €	4,025 €	-1,645 €	-28,562 €
Duplicata carte					
Payé par l'usager en € TTC	5.00 €		5.00 €		
Quantité	2,712		2,355		
CA (€ HT)	13,281 €		11,533 €	-1,748 €	11,533 €
Caution carte anonyme					
Payé par l'usager en € TTC	2.00 €		2.00 €		
Quantité	6,221		5,682		
CA (€ HT)	12,186 €		11,130 €	-1,056 €	11,130 €
Groupe car jaune					
Payé par l'usager en € TTC	10.00 €	10.00 €	10.00 €		
Quantité	108	554	77		
CA (€ HT)	1,058 €	5,428 €	754 €	-304 €	-4,674 €
Jeune car jaune mensuel					
Payé par l'usager en € TTC	15.00 €	15.00 €	15.00 €		
Quantité	7,166	15,105	5,548		
CA (€ HT)	105,279 €	221,920 €	81,508 €	-23,771 €	-140,412 €
Jeune car jaune trimestriel					
Payé par l'usager en € TTC	30.00 €	30.00 €	30.00 €		
Quantité	1,609	2,071	1,239		
CA (€ HT)	47,277 €	60,853 €	36,405 €	-10,872 €	-24,448 €
Jeune car jaune annuel					
Payé par l'usager en € TTC	70.00 €	70.00 €	70.00 €		
Quantité	1,004	259	909		
CA (€ HT)	68,834 €	17,738 €	62,321 €	-6,513 €	44,584 €
Autre car jaune mensuel					
Payé par l'usager en € TTC	38.00 €	38.00 €	38.00 €		
Quantité	3,457	4,908	2,805		
CA (€ HT)	128,664 €	182,658 €	104,398 €	-24,266 €	-78,260 €
Autre car jaune trimestriel					
Payé par l'usager en € TTC	100.00 €	100.00 €	100.00 €		
Quantité	207	198	146		
CA (€ HT)	20,274 €	19,423 €	14,300 €	-5,975 €	-5,123 €
Demandeur d'emploi trimestriel					
Payé par l'usager en € TTC	20.00 €	20.00 €	20.00 €		
Quantité	4,045	4,474	2,978		
CA (€ HT)	79,236 €	87,646 €	58,335 €	-20,901 €	-29,311 €
Demandeur d'emploi annuel					
Payé par l'usager en € TTC	50.00 €	50.00 €	50.00 €		
Quantité	2,711	2,026	2,172		
CA (€ HT)	132,762 €	99,236 €	106,366 €	-26,396 €	7,131 €
Carnet car jaune 5 tickets					
Payé par l'usager en € TTC	8.00 €	8.00 €	8.00 €		
Quantité	48,925	126,008	49,725		
CA (€ HT)	383,350 €	987,330 €	389,618 €	6,268 €	-597,712 €
TU plein tarif Z'éclair sol (y compris tickets Z pré-imprimés dépositaires)					
Payé par l'usager en € TTC	5.00 €	5.00 €	5.00 €		
Quantité	55,045	81,915	52,376		
CA (€ HT)	269,564 €	401,149 €	256,494 €	-13,071 €	-144,655 €
TU plein tarif Z'éclair à bord					

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 6 : CARE - GIE

Onglet 4 : Recettes commerciales y compris les tarifs sociaux - *en € HT*

TITRES (à préciser les titres)	CARE 2019	CEP 2020	CARE 2020	Ecart CARE 2019 / CARE 2020	Ecart CARE 2020 /CEP 2020
TU plein tarif car jaune (y compris tickets CJ pré-imprimés dépositaires)					
Payé par l'usager en € TTC	2.00 €	2.00 €	2.00 €		
Quantité	1,794.200	1,214.358	1,259.373		
TU demi tarif Z'éclair sol					
Payé par l'usager en € TTC	2.50 €	2.50 €	2.50 €		
Quantité	2,438	5,962	1,847		
CA (€ HT)	5,970 €	14,599 €	4,523 €	-1,447 €	-10,077 €
TU demi tarif Z'éclair à bord					
Payé par l'usager en € TTC	2.50 €	5.00 €	2.50 €		
Quantité	1,321	0	765		
CA (€ HT)	3,235 €	0 €	1,873 €	-1,361 €	1,873 €
Journée Z'éclair					
Payé par l'usager en € TTC	15.00 €	15.00 €	15.00 €		
Quantité	8	110	5		
CA (€ HT)	118 €	1,621 €	73 €	-44 €	-1,547 €
Semaine Z'éclair					
Payé par l'usager en € TTC	38.00 €	38.00 €	38.00 €		
Quantité	53	554	140		
CA (€ HT)	1,973 €	20,627 €	5,211 €	3,238 €	-15,416 €
Carnet Z'éclair 5 tickets					
Payé par l'usager en € TTC	20.00 €	20.00 €	20.00 €		
Quantité	2,597	4,096	1,851		
CA (€ HT)	50,872 €	80,237 €	36,259 €	-14,613 €	-43,979 €
Z'éclair Carnet pré-imprimé - Grand compte					
Payé par l'usager en € TTC	4.00 €		4.00 €		
Quantité	3,000		3,719		
CA (€ HT)	11,753 €		14,570 €	2,817 €	14,570 €
Z'éclair mensuel					
Payé par l'usager en € TTC	150.00 €	150.00 €	150.00 €		
Quantité	39	22	42		
CA (€ HT)	5,730 €	3,280 €	6,170 €	441 €	2,890 €
Z'éclair trimestriel					
Payé par l'usager en € TTC	360.00 €	360.00 €	360.00 €		
Quantité	9	11	6		
CA (€ HT)	3,173 €	3,704 €	2,116 €	-1,058 €	-1,589 €
Z'éclair annuel					
Payé par l'usager en € TTC	1,300 €	1,300 €	1,300 €		
Quantité	0	5	0		
CA (€ HT)	0 €	6,689 €	0 €	0 €	-6,689 €
Service plus autre mensuel					
Payé par l'usager en € TTC	60.00 €	60.00 €	60.00 €		
Quantité	4,259	1,542	3,243		
CA (€ HT)	250,284 €	90,605 €	190,578 €	-59,706 €	99,973 €
Service plus autre trimestriel					
Payé par l'usager en € TTC	140.00 €	140.00 €	140.00 €		
Quantité	467	144	331		
CA (€ HT)	64,035 €	19,809 €	45,387 €	-18,648 €	25,578 €
Service plus autre annuel					
Payé par l'usager en € TTC	520.00 €	520.00 €	520.00 €		
Quantité	25	16	25		
CA (€ HT)	12,733 €	8,026 €	12,733 €	0 €	4,706 €
Service plus étudiant trimestriel					
Payé par l'usager en € TTC	20.00 €	20.00 €	20.00 €		
Quantité	1,157	697	955		
CA (€ HT)	22,664 €	13,660 €	18,707 €	-3,957 €	5,047 €
Service plus étudiant annuel					
Payé par l'usager en € TTC	50.00 €	50.00 €	50.00 €		
Quantité	7,792	5,412.03 €	8,419		
CA (€ HT)	381,587 €	265,036 €	412,292 €	30,705 €	147,256 €
Recettes exceptionnelles	3,618		7,618.30 €		
Payé par l'usager en € TTC					
Quantité					
CA (€ HT)	3,618 €		7,618 €	4,001 €	7,618 €
Nouveau produit					
M-Ticket Promo SEM 2019					
Payé par l'usager en € TTC	1.00 €		1.00 €		
Quantité	420.00 €				
CA (€ HT)	411 €		0 €	-411 €	0 €
Avenant 2					
Cout unitaire coonvention		0.728 €			
Quantité		341,135			
CA (€ HT)		248,346 €		0 €	-248,346 €
Avenant 3					
adaptation recette base contractuelle		0.728 €			
Quantité		55,606			
CA (€ HT)		40,481 €		0 €	-40,481 €
Avenant 6					
adaptation recette base contractuelle		0.728 €			
Quantité		99,110			
CA (€ HT)		72,152		0 €	-72,152 €
Sous-total recettes commerciales sur usagers	***5,924,402 €***	***5,543,095 €***	***4,528,313 €***	***-1,396,089 €***	***-1,014,782 €***

20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17
CAP'RUN La force d'être ensemble

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Onglet 5 : Compensations tarifaires - *en € HT*

Aucune compensation tarifaire n'est actuellement en vigueur.

**Ecart entre le tarif réduit et le tarif de référence (tarif qui serait appliqué à l'*

TITRES (à préciser les titres)	CARE 2020
Titre 1	
Payé par la collectivité en € TTC *	
Quantité	
CA (€ HT)	*0 €*
Titre 2	
Payé par la collectivité en € TTC *	
Quantité	
CA (€ HT)	*0 €*
Titre 3	
Payé par la collectivité en € TTC *	
Quantité	
CA (€ HT)	*0 €*
Titre 4	
Payé par la collectivité en € TTC *	
Quantité	
CA (€ HT)	*0 €*
Titre 5	
Payé par la collectivité en € TTC *	
Quantité	
CA (€ HT)	*0 €*
Titre 6	
Payé par la collectivité en € TTC *	
Quantité	
CA (€ HT)	*0 €*
Titre ...	
Payé par la collectivité en € TTC *	
Quantité	
	0 €
Titre ...	
Payé par la collectivité en € TTC *	
Quantité	
	0 €
Titre ...	
Payé par la collectivité en € TTC *	
Quantité	
	0 €
Sous-total compensations recettes sociales	***0 €***

CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Onglet 6 : Recettes annexes et accessoires - *en € HT*

POSTES	CARE 2019	CEP 2020	CARE 2020	Ecart CARE 2019 / CARE 2020	Ecart CARE 2020 /CEP 2020
Publicité	*0 €*	*0 €*	*0 €*	*0 €*	*0 €*
...					
Produits des amendes	*32,957 €*	*13,320 €*	*30,748 €*	*-2,209 €*	*17,428 €*
...	*32,957 €*	*13,320 €*	*30,748 €*		
Etablissement des titres/frais de dossier	*0 €*	*0 €*	*0 €*	*0 €*	*0 €*
...					
Mise à disposition de personnel	*0 €*	*0 €*	*0 €*	*0 €*	*0 €*
...					
Subventions tiers	*0 €*	*0 €*	*0 €*	*0 €*	*0 €*
...					
Produits financiers	*0 €*	*0 €*	*0 €*	*0 €*	*0 €*
...					
Produits exceptionnels	*0 €*	*0 €*		*0 €*	*0 €*
...					
Neutralisation engagement recettes avenant 7	*0 €*	*994,434 €*	*994,434 €*	*994,434 €*	*0 €*
...		*994,434 €*	*994,434 €*		
TOTAL	***32,957 €***	***1,007,754 €***	***1,025,182 €***	***992,225 €***	***17,428 €***

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Onglet 7 : Nombre de voyages

TITRES (à préciser selon structure identique onglet 4)	CARE 2020
Tout public	
TU plein tarif car jaune (y compris tickets CJ pré-imprimés dépositaires)	
Mobilité	1.05
Quantité	1,259,373
Voyages	1,349,607
Journée car jaune	
Mobilité	3.11
Quantité	195
Voyages	607
Carnet de 5 tickets	
Mobilité	6.10
Quantité	49,725
Voyages	303,300
Ticket Carnet pré imprimé	
Mobilité	-
Quantité	30,385
Voyages	compris dans TU plein tarif CJ
Duplicata carte	
Mobilité	-
Quantité	2,355
Voyages	-
Caution carte anonyme	
Mobilité	-
Quantité	5,682
Voyages	-
Ticket famille	
Mobilité	7.92
Quantité	77
Voyages	610
Abonnement hebdomadaire	
Mobilité	7.69
Quantité	274
Voyages	2,106
Abonnemen mensuel	
Mobilité	30.07
Quantité	2,805
Voyages	84,339
Abonnement trimstriel	
Mobilité	73.85
Quantité	146
Voyages	10,782

TITRES (à préciser selon structure identique onglet 4)	CARE 2020
Tarif réduit	
TU demi tarif car jaune	
Mobilité	1.06
Quantité	86,077
Voyages	91,050
Abonnement -26ans - mensuel	
Mobilité	20.16
Quantité	5,548
Voyages	111,849
Abonnement -26ans - trimestriel	
Mobilité	43.67
Quantité	1,239
Voyages	54,109
Abonnement -26ans - annuel	
Mobilité	108.20
Quantité	909
Voyages	98,354
Demandeur d'emploi trimestriel	
Mobilité	45.10
Quantité	2,978
Voyages	134,302
Demandeur d'emploi annuel	
Mobilité	146.11
Quantité	2,172
Voyages	317,351

Solidarité gratuit Car Jaune	
Mobilité	0.71
Quantité	28,437
Voyages	20,177

Nouveau produit - M-Ticket Promo SEM 2019	
Mobilité	
Quantité	
Voyages	17

Solidarité +60 ans et ancien combattant	
Mobilité	44
Quantité	116
Voyages	5,107

TITRES (à préciser selon structure identique onglet 4)	CARE 2020
Z'éclair	
TU plein tarif (y compris tickets Z pré-imprimés dépositaires)	
Mobilité	1.01
Quantité	59,116
Voyages	63,321
TU demi tarif	
Mobilité	0.95
Quantité	2,612
Voyages	2,476
Ticket gratuit	
Mobilité	0.92
Quantité	709
Voyages	653
Carnet 5 tickets	
Mobilité	5.20
Quantité	1,851
Voyages	9,628
Ticket carnet pré imprimé Z	
Mobilité	-
Quantité	3,719
Voyages	compris dans TU plein tarif Z
Ticket journée Z	
Mobilité	2.60
Quantité	5
Voyages	13
Abonnement	
Mobilité	14.50
Quantité	188
Voyages	2,726

Compensation COVID	
Mobilité	-
Quantité	-
Voyages	54,197

Libre Circulation professionnel	
Mobilité	
Quantité	
Voyages	3,183

Service +	
Interopérable mensuel	
Mobilité	19.73
Quantité	3,243
Voyages	63,996
Interopérable trimestriel	
Mobilité	47.13
Quantité	331
Voyages	15,601
Interopérable annuel	
Mobilité	112.28
Quantité	25
Voyages	2,807
RéuniPass étudiant - trimestriel	
Mobilité	19.19
Quantité	955
Voyages	18,329
RéuniPass étudiant - annuel	
Mobilité	52.26
Quantité	8,419
Voyages	439,973
RéuniPass sénior- annuel	
Mobilité	15.81
Quantité	23,263
Voyages	367,858
RéuniPass Handicapé- annuel	
Mobilité	34.56
Quantité	6,204
Voyages	214,407

	Total nombre de titres	Total nombre de voyages
Tout public	1,351,017	1,751,351
Tarif réduit	98,923	810,215
Z'éclair	68,200	78,817
Solidarité	28,437	25,284
Services +	42,440	1,122,971
Total	**1,589,017**	3,788,638
Compensation COVID		54,197
SAV		10539
Titre inconnu		2
Validations non-reparties (période COVID)		218572
TOTAL		**4,071,948**

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Onglet 8 : Coûts unitaires convention

Document selon Avenant 6

Coût unitaire

			Coût	Km com	Coût / KC
Coût kilométrique de roulage **(Ckr)** (par km commercial)	ms	Autocar Standard	0 €	-	0.00 €
	ml	Autocar Low Entry 13 et 12m	56,124,964 €	52,638,980	1.07 €
	ce	Car à etage	927,493 €	*575,011*	1.61 €
	ma	Isuzu	1,079,127 €	1,269,263	0.85 €
	mn	Wing	12,397,154 €	16,335,420	0.76 €

			An	Jour = an/365	Réel
Amortissement ou loyer jour pour les véhicules **(Cv)**	vs	Autocar Standard	Sans Objet	Sans Objet	
	vl	Autocar Low Entry 13 m	33,589.75 €	92.03 €	
		Autocar Low Entry 12 m	31,861.00 €	87.29 €	37,927.00 €
	vd	Midibus	35,392.80 €	96.97 €	39,605.00 €
	vn	Minibus	Sans objet	Sans objet	

Coût horaire commercial du personnel de conduite **(Chp)**	p	conduite	19.21 €

Nota : Le candidat propose un calcul pour les véhicules et le personnel de conduite dont la cohérence avec le chiffrage des charges devra être démontré.

Onglet 9 : Formule d'indexation

Composition formule d'indexation				
	Désignation	Source/charges correspondantes	Montants totaux	Pondération
	Part fixe	Définie par la convention		10%
G	Indice Gazole, prix du litre à la pompe à la Réunion*	Carburant & lubrifiant onglet 2a	3,107,902 €	16%
M	Indice mensuel Autobus et Autocars, identifiant INSEE 1559272	Onglet 1	2,868,514 €	14%
P	Indice mensuel Services, identifiant INSEE 0641339	Charges fixes onglet 3hors personnel	2,453,248 €	12%
R	Indice mensuel Entretien et réparation, identifiant INSEE 0638814	Coût de roulage 2a	2,077,838 €	10%
S	Indice trimestriel Salaires Transports, identifiant INSEE 1567433	CEP synthétique - onglet 1	7,485,665 €	37%
	**Source : arrêté préfectoral*	**Total**	17,993,167 €	100%

20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Onglet 10 : Coûts unitaires par an et par fonction du personnel - en € HT

FONCTIONS		Personnel d'atelier								
	Conducteur Receveur	Magasinier	entretien nettoyage	Chefs d'Atelier	Mécanicien	Tolier/peinture	Direction	Responsable d'exploitation	Structure et management d'exploitation	Secrétariat - Administration - Comptabilité
Salaire de base	26,565 €	18,649 €	18,660 €	36,285 €	21,873 €	17,916 €	104,794	40,577	37,263	26,698
Majoration ancienneté	566 €	360 €	42 €	674 €	228 €	0 €	0	15	266	0
Primes et indemnités	2,682 €	0 €	750 €	10,243 €	1,791 €	1,516 €	0	5,455	383	500
IJSS	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0	0	0	0
Charges sociales	5,913 €	2,635 €	3,434 €	13,676 €	5,674 €	6,110 €	37,003	13,826	13,618	7,206
Charges fiscales	332 €	0 €	33 €	1,256 €	1,013 €	900 €	0	1,638	0	690
Participation - Intéressement	1,334 €	0 €	0 €	1,651 €	2,086 €	0 €	10,770	0	6,069	5,422
Vêtements de travail	143 €	88 €	88 €	96 €	116 €	116 €	0	0	0	0
Visites permis	50 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0	0	0	0
Médecine du travail	79 €	55 €	107 €	77 €	77 €	65 €	77	77	74	77
Coûts externes de formation	125 €	0 €	0 €	0 €	600 €	0 €	0	0	0	0
Remboursements OPCA(<0)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0	0	0	0
TOTAL/MOYENNE	37,789	21,786	23,115	63,957	33,458	26,622	152,644	61,588	57,673	40,592

FONCTIONS EMPLOIS D'AVENIR	Emplois d'avenir conducteurs	Emplois d'avenir mécanique	Emplois d'avenir administratif	Emplois d'avenir nettoyage / entretien	Emplois d'avenir bourelier	Emplois d'avenir carrossier	Emplois d'avenir structure d'exploitation
Salaire de base							
Primes et indemnités							
IJSS							
Charges sociales							
Participation - Intéressement							
Vêtements de travail							
Médecine du travail							
Coûts externes de formation (aide OPCA incluse)							
Remboursements OPCA(<0)							
Financement état/collectivité contrat avenir 90%							
TOTAL/MOYENNE							

FONCTIONS	Autre	Electronicien	Autre
Salaire de base	6,090 €		
Majoration ancienneté	0 €		
Primes et indemnités	0 €		
IJSS	0 €		
Charges sociales	1,782 €		
Charges fiscales	0 €		
Participation - Intéressement	0 €		
Vêtements de travail	222 €		
Visites permis	0 €		
Médecine du travail	104 €		
Coûts externes de formation	0 €		
Remboursements OPCA(<0)	8,198 €		
TOTAL/MOYENNE	8,198 €		

Onglet 11 : unités d'œuvre & voyages

POSTE	CARE 2019	CEP 2020	CARE 2020	Ecart CARE/CEP	Ecart CARE/CEP
Voyages	5,723,104	5,250,177	4,071,948	-1,178,229	-22.4%
Kilomètres commerciaux	7,511,458	7,386,684	6,612,726	-773,958	-10.5%
Taux de HLP	7%	9%	7.85%	-1%	-12.7%
Kilomètres totaux	8,187,489	8,051,485	7,132,024	-919,461	-11.4%
ETP conduite	191	163	175	11.94	7.3%
Autres ETP	33.52	27	32.10	5.01	18.5%
Véhicules	2,800,026	2,491,344	2,868,514	377,170	15.1%

Les chiffres indiqués correspondent aux données d'exploitation du service départemental de la totalité des membres du groupement le cas échéant ainsi que des sous-traitants éventuels.

Ils couvrent l'ensemble du service délégué.

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

GESTION

Onglet 1 : Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) synthétique - *en € HT*

POSTE		Onglet de référence	Contrat de base	Avenant 2	Avenant 3	Avenant 4	Avenant 5	Avenant 6	CARE 2019	CEP 2020	CARE 2020	Ecart CARE 2020/ CARE 2019	Ecart CARE 2020 /CEP 2020
CHARGES YC MARGE & ALEAS- D (D1+D2+D3+D4)			6,437,422 €		69,042 €			316,446 €	7,126,717 €	6,822,910 €	7,198,899 €	72,181 €	375,989 €
Charges variables et fixes (D1+D2)			6,130,878 €		65,754 €			301,377 €	7,581,994 €	6,498,009 €	6,870,657 €	-711,338 €	372,648 €
Charges variables	D1	onglet 2											
Dont coûts de roulage		onglet 2a											
Dont charges de personnel de conduite		onglets 2b											
Dont charges de matériel roulant		onglets 2c											
Charges fixes	D2	onglet 3	6,130,878 €		65,754 €			301,377 €	7,581,994 €	6,498,009 €	6,870,657 €	-711,338 €	372,648 €
Dont autres achats		onglet 3.1	141,735 €		26,600 €				232,178 €	168,335 €	212,458 €	-19,721 €	44,123 €
Dont autres services extérieurs		onglet 3.2	2,539,902 €		39,154 €			10,135 €	2,556,354 €	2,589,191 €	2,887,564 €	331,210 €	298,373 €
Dont impôts, taxes et versements assimilés		onglet 3.3	96,792 €					291,242 €	181,712 €	388,034 €	142,828 €	-38,884 €	-245,207 €
Dont charges financières		onglet 3.3							4,242 €		-62 €	-4,305 €	-62 €
Dont charges exceptionnelles		onglet 3.3							867,596 €		126,035 €	-741,561 €	126,035 €
Dont dotations aux amortissements		onglet 3.3	24,500 €						27,259 €	24,500 €	35,187 €	7,928 €	10,687 €
Dont charges de personnel fixes		onglet 3.4	3,327,949 €						3,525,970 €	3,327,949 €	3,466,646 €	-59,324 €	138,697 €
Indemnités									186,682 €			-186,682 €	
ALEAS ET MARGES SUR ACTIVITE	D4	5.00%	306,544 €		3,288 €			15,069 €	-455,277 €	324,901 €	328,242 €	783,519 €	3,341 €
RECETTES - R (R1+R2+CF)			6,437,422 €		69,042 €			316,446 €	7,126,717 €	6,822,910 €	7,198,899 €	72,181 €	375,989 €
Recettes commerciales	R1a	onglet 4											
Compensations sociales région	R1b	onglet 5											
Sous-total recettes du trafic (R1a + R1b)	R1												
Recettes annexes/accessoires	R2	onglet 6											
Sous-total recettes directes (R1a + R2)													
Contribution forfaitaire	CF		6,437,422 €		69,042 €			316,446 €	7,126,717 €	6,822,910 €	7,198,899 €	72,181 €	375,989 €
Coût global prévisionnel pour l'AO = CF + compensations prév.			6,437,422 €		69,042 €			316,446 €	6,685,518 €	6,822,910 €	6,822,910 €	137,391 €	
retenue Budget Marketing CF	CF								-58,950		-41,481 €	17,469 €	
Coût global prévisionnel pour l'AO = CF + Actualisation	CF		6,942,760 €		74,461 €			341,287 €	7,126,717 €	7,240,379 €	7,198,899 €	72,181 €	
Indice de révision		1.0785											

Résultat Réel CF-Dépenses	-	455,277	328,242

Onglet 2 : Détail CFF av 7

		2020
CFF	CARE	
A-AVENANT 6		6,822,910
B-REVISION 1,785		535,598
C-CFF REVISE (A+B)		**7,358,508**
AVENANT 7		
D -Dépenses supplémentaire		19,198
E - Economie de charges	-	38,713
F- Chomage partiel	-	98,614
TOTAL AVENANT 7 (D+E+F)	-	**118,129**
		7,240,379

Onglet 3 : Charges fixes -Synthèse

	Onglet de référence	CARE 2019	CEP 2020	CARE 2020	Ecart CARE 2020/ CARE 2019	Ecart CARE 2020 /CEP 2020
Achats	onglet 3.1	232,178 €	168,335 €	212,458 €	-19,721 €	44,123 €
Services extérieurs	onglet 3.2	2,556,354 €	2,589,191 €	2,887,564 €	331,210 €	298,373 €
Impôts, taxes et versements assimilé	onglet 3.3	181,712 €	388,034 €	142,828 €	-38,884 €	-245,207 €
Charges financières (hors matériel ro	onglet 3.3	4,242 €	0 €	-62 €	-4,305 €	-62 €
Charges exceptionnelles	onglet 3.3	867,596 €	0 €	126,035 €	-741,561 €	126,035 €
Dotations aux amortissements	onglet 3.3	27,259 €	24,500 €	35,187 €	7,928 €	10,687 €
Charges de personnel fixes	onglet 3.4	3,525,970 €	3,327,949 €	3,466,646 €	-59,324 €	138,697 €
Indemnités	onglet 3	186,682 €			-186,682 €	0 €
	onglet 3.1	7,581,994 €	6,498,009 €	6,870,657 €	-711,338 €	372,648 €

20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Onglet 3.1 : Charges indirectes - Achats- En € HT

POSTES	CARE 2019	CEP 2020	CARE 2020	Ecart CARE 2020/ CARE 2019	Ecart CARE 2020 /CEP 2020
Achats					
Carburant véhicules de service					
Prix unitaire		*1.25 €*			
Quantité		*25,969*			
Coût total	*36,151 €*	*32,462 €*	*22,613 €*	*-13,538 €*	*-9,849 €*
Fournitures matériel immobilier					
Prix unitaire		*1,000 €*	*1,629 €*		
Quantité		*10*			
Coût total	*13,929 €*	*10,000 €*	*1,629 €*	*-12,301 €*	*-8,371 €*
Consommations locaux					
Prix unitaire		*12,123 €*	*16,037 €*		
Quantité		*1*			
Coût total	*7,180 €*	*12,123 €*	*16,037 €*	*8,856 €*	*3,914 €*
Fournitures autres					
Prix unitaire	*14,640 €*	*3,000 €*	*6,956 €*		
Quantité		*1*			
Coût total	*14,640 €*	*3,000 €*	*6,956 €*	*-7,684 €*	*3,956 €*
COVID 19					
Prix unitaire		*0 €*	*19,198 €*		
Quantité		*1*			
Coût total		*0 €*	*19,198 €*	*19,198 €*	*19,198 €*
Supports magnétiques					
Prix unitaire					
Quantité					
Coût total		*0 €*			
Fournitures, imprimés					
Prix unitaire		*102,750 €*	*104,157 €*		
Quantité		*1*			
Coût total	*74,894 €*	*102,750 €*	*104,157 €*	*29,263 €*	*1,407 €*
Fournitures informatique					
Prix unitaire	*52,041 €*	*8,000 €*	*11,951*		
Coût total	*52,041 €*	*8,000 €*	*11,951 €*	*-40,089 €*	*3,951 €*
Autres (à définir)					
Vêtments de travail	*33,343 €*		*29,917 €*		
Quantité					
Coût total	*33,343 €*		*29,917 €*	*-3,426 €*	*29,917 €*
Total achats	232,178 €	168,335 €	212,458 €	-19,721 €	44,123 €

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Onglet 3.2 : Charges indirectes - Services extérieurs- En € HT

POSTES	CARE 2019	CEP 2020	CARE 2020	Ecart CARE 2020/ CARE 2019	Ecart CARE 2020 /CEP 2020	Commentaires
Services extérieurs						
Entretien réparations	**44,646 €**	**64,565 €**	**90,507 €**	**45,861 €**	**25,942 €**	
véhicules de service	8,685	9,511	28,391	19,706	18,881	
contrats entretien immobilier	23,564	26,385	61,918	38,354	35,533	
visites des mines						
Contrats materiel de bureau		8,340	198	198	-8,142	
Autres (bacs roulant, telesurv,...)	12,397	20,329		-12,397	-20,329	
Locations	**255,365 €**	**256,221 €**	**258,978 €**	**3,613 €**	**2,757 €**	
véhicules de service	88,243	88,845	86,925	-1,318	-1,920	
Locaux	156,730	155,000	157,715	985	2,715	
Matériel de bureau	10,392	8,176	14,337	3,945	6,162	
agence commerciale		0			-	
Location terminaux paiement		4,200			-4,200	
Assurances	**21,080 €**	**18,081 €**	**24,597 €**	**3,517 €**	**6,517 €**	
véhicules de service	14,099	10,889	20,097	5,999	9,208	
dommage RC Exploitation Environnement	6,982	7,192	4,500	-2,482	-2,692	
					-	
Honoraires	**33,959 €**	**62,200 €**	**52,580 €**	**18,621 €**	**-9,620 €**	
commissaires aux comptes	7,495	32,000	4,720	-2,775	-27,280	
expert comptable CE, avocats etc.	26,464	30,200	47,860	21,396	17,660	
					-	
Redevances maintenance informatique	**117,398 €**	**73,324 €**	**219,106 €**	**101,707 €**	**145,782 €**	
support	99,080	53,324	206,047	106,967	152,723	
SIV	18,318	20,000	13,059	-5,259	-6,941	
					-	
Prestations externes marketing/communication	**2,083,905 €**	**2,114,800 €**	**2,241,796 €**	**157,891 €**	**126,996 €**	
Autres					-	
Voyages - déplacements	50,328	35,000	28,765	-21,563	-6,235	
Séminaires, conférences	43,932	27,000	34,621	-9,311	-7,621	
Documentation		9,778	3,703	3,703	-6,075	
				-	-	
Téléphone fixe et mobile, frais de PTT	32,109	63,544	53,713	21,604	-9,831	
Frais de conception (fiches horaires...)		0			-	
Frais d'édition (fiches horaire...)		0			-	
Frais de diffusion (fiches horaire...)		0		-	-	
Campagne d'information/promotion	385,196	443,900	437,529	52,333	-6,371	
Etudes enquêtes	11,678	75,000	74,900	63,222	-100	
Commissions dépositaires		12,000			-12,000	
Frais et commissions bancaires	590	8,739	583	-7	-8,156	
Cotisations professionnelles		6,000	1,428	1,428	-4,572	
Frais d'actes et contentieux	2,014	3,350	1,113	-901	-2,237	
Annonces Insertions		1,200			-1,200	
Assistance technique Groupe Transdev et TOM	278,427	210,135	297,615	19,188	87,480	
Transport de fonds et Duparc av 6	123,180	90,000	121,353	-1,827	31,353	-4,042 €
Accompagnement et avenant 6	848,012	830,000	961,144	113,132	131,144	
*Contrôle sous-traité Escort***	259,999	260,000	225,329	-34,670	-34,671	-34,671 €
Av 3 Réunipass	48,438.79	39,154 €		-48,439	-39,154	voir salaire
					-	
					-	
TOTAL	**2,556,354 €**	**2,589,191 €**	**2,887,564 €**	**331,210 €**	**298,373 €**	-38,713 €

Onglet 3.3 : Charges indirectes - Impots taxes et autres- En € HT

POSTES	CARE 2019	CEP 2020	CARE 2020	Ecart CARE 2020/ CARE 2019	Ecart CARE 2020 /CEP 2020	Commentaires
Impôts, taxes et versements assimilés	**181,712 €**	**388,034 €**	**142,828 €**	**-38,884 €**	**-245,207 €**	
Divers	19,217	27,690	30,212	10,995	2,522	
Taxe sur véhicules de tourisme	9,386	4,680	9,734	348	5,055	
Taxe radio		595		0	-595	
Redevance SACEM		1,057		0	-1,057	
Impôts locaux	9,830	8,120	20,380	10,550	12,260	
Organic		13,239		0	-13,239	
Imposition Forfaitaire Annuelle		0		0	0	
Cartes grises		0	97	97	97	
Taxe apprentissage / Effort construction					0	
Contribution Economique Territoriale	73,761	69,102	16,536	-57,225	-52,566	
CFE	1,177	15,174	1,163	-15	-14,011	
CVAE	72,584	53,928	15,374	-57,210	-38,555	optimisation plafonnement
					0	
Taxe sur les salaires	88734	291,242	87,235	-1,499	-204,007	erreur affectation CEP 6 avenant acco
Ecart taxe salaire facture définitive			8,845		8,845	
Charges financières	**4,242 €**	**0 €**	**-62 €**		**-62 €**	
Préciser (hors matériel roulant)					0	
Mali de fusion					0	
charges financières	4,242		-62	-4,305	-62	
Charges exceptionnelles	**867,596 €**	**0 €**	**126,035 €**		**126,035 €**	
Provision Retraites	21,808		23,424	1,616	23,424	
Autres charges exceptionnelles	845,789		102,612	-743,177	102,612	
Dotations aux amortissements	**27,259 €**	**24,500 €**	**35,187 €**		**10,687 €**	
Mobilier, outils de gestion recettes, bureautique	27,259	24,500	35,187	7,928	10,687	
					0	
					0	
TOTAL	**1,080,810 €**	**412,534 €**	**295,143 €**			

20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17
CAP'RUN La force d'être ensemble

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 6 : CARE - TSR

Onglet 3.4 : Charges de personnel fixes - en € HT

FONCTIONS	Modalités de calcul	CARE 2019	CEP 2020	CARE 2020	Ecart CARE 2020/ CARE 2019	Ecart CARE 2020 /CEP 2020
Direction						
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	*(2)*		*2,844*			
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	*(3)*		*1,580*			
Nombre d'ETP	*(4)=(2)/(3)*	*1.80*	*1.80*	*2.00*		
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	*(5)*	*138,579*	*126,557*	*140,553*		
Coût total pour la catégorie du personnel	*(6)=(5)*(4)*	*249,441 €*	*227,802 €*	*281,106 €*	*31,664 €*	*53,304 €*
Secrétariat - Administration - Comptabilité						
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	*Idem direction*		*15,800*			
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	*Idem direction*		*1,580*			
Nombre d'ETP	*Idem direction*	*11.99*	*10.00*	*11.08*		
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	*Idem direction*	*42,315*	*50,661*	*43,838*		
Coût total pour la catégorie du personnel	*Idem direction*	*507,560 €*	*506,611 €*	*485,867 €*	*-21,693 €*	*-20,744 €*
Marketing et commercial						
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	*Idem direction*		*5,530*			
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	*Idem direction*		*1,580*			
Nombre d'ETP	*Idem direction*	*5.56*	*3.50*	*5.08*		
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	*Idem direction*	*52,922*	*64,066*	*64,255*		
Coût total pour la catégorie du personnel	*Idem direction*	*294,190 €*	*224,229 €*	*326,097 €*	*31,907 €*	*101,867 €*
Structure et management d'exploitation						
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	*Idem direction*		*44,240*			
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	*Idem direction*		*1,580*			
Nombre d'ETP	*Idem direction*	*27.22*	*28.00*	*27.88*		
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	*Idem direction*	*39,347*	*39,757*	*39,505*		
Coût total pour la catégorie du personnel	*Idem direction*	*1,070,893 €*	*1,113,198 €*	*1,101,536 €*	*30,643 €*	*-11,662 €*
Chef d'exploitation						
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	*Idem direction*		*1,580*			
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	*Idem direction*		*1,580*			
Nombre d'ETP	*Idem direction*	*1.00*	*1.00*	*1.00*		
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	*Idem direction*	*76,593*	*83,445*	*83,915*		
Coût total pour la catégorie du personnel	*Idem direction*	*76,593 €*	*83,445 €*	*83,915 €*	*7,322 €*	*470 €*
Personnel d'accompagnement*						
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	*Idem direction*					
Nombre d'ETP	*Idem direction*					
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	*Idem direction*		*0*			
Coût total pour la catégorie du personnel	*Idem direction*		*0*			
Personnel de contrôle*						
Chefs d'équipe						
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	*Idem direction*		*1,580*			
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	*Idem direction*		*1,580*			
Nombre d'ETP	*Idem direction*	*1.10*	*1*	*1.20*		
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	*Idem direction*	*88,531*	*51,833*	*94,902*		
Coût total pour la catégorie du personnel	*Idem direction*	*97,384 €*	*51,833*	*113,882 €*	*16,498 €*	*62,049 €*
Contrôleurs fraude						
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	*Idem direction*		*11,060*			
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	*Idem direction*		*1,580*			
Nombre d'ETP	*Idem direction*	*8.50*	*7.00*	*7.90*		
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	*Idem direction*	*41,326*	*43,489*	*41,427*		
Coût total pour la catégorie du personnel	*Idem direction*	*351,269 €*	*304,424*	*327,277 €*	*-23,992 €*	*22,852 €*
Assureurs / Encaissement						
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	*Idem direction*		*12,640*			
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	*Idem direction*		*1,580*			
Nombre d'ETP	*Idem direction*	*6.44*	*8.00*	*5.92*		
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	*Idem direction*	*38,748*	*35,973*	*40,434*		
Coût total pour la catégorie du personnel	*Idem direction*	*249,442 €*	*287,781*	*239,232 €*	*-10,210 €*	*-48,549 €*
Autres personnels Entretien						
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	*Idem direction*					
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	*Idem direction*					
Nombre d'ETP	*Idem direction*					
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	*Idem direction*					
Coût total pour la catégorie du personnel	*Idem direction*		*0 €*			
Chefs d'équipe Vente						
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	*Idem direction*		*1,580*			
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	*Idem direction*		*1,580*			
Nombre d'ETP	*Idem direction*	*1.00*	*1.00*	*1.00*		
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	*Idem direction*	*52,961*	*49,643*	*54,491*		
Coût total pour la catégorie du personnel	*Idem direction*	*52,961 €*	*49,643 €*	*54,491 €*	*1,530 €*	*4,848 €*
Agent de vente						
Nombre d'heures annuelles de la totalité du service	*Idem direction*		*22,120*			
Nombre d'heures annuelles réalisées par une personne	*Idem direction*		*1,580*			
Nombre d'ETP	*Idem direction*	*16.32*	*14.00*	*15.30*		
Coût unitaire (voir onglet 10 correspondant)	*Idem direction*	*35,307*	*34,213*	*36,069*		
Coût total pour la catégorie du personnel	*Idem direction*	*576,237 €*	*478,982 €*	*551,858 €*	*-24,379 €*	*72,875 €*
Indemnisation du Chômage partiel - COVID 19				*-98,614 €*	*-98,614 €*	*-98,614 €*
Total						
Nombre total d'ETP		*80.93*	*75.30*	*78.36*		
Coût total des services		*3,525,970 €*	*3,327,949 €*	*3,466,646 €*	*-59,324 €*	*138,697 €*

CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

CONSOLIDATION

CEP Synthétique CAPRUN

Onglet 1 : Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) synthétique - *en € HT*

POSTE		Onglet de référence	Base Contrat	Avenant 2	Avenant 3	Avenant 4	Avenant 5	Avenant 6	CARE 2019	CEP 2020	CARE 2020	Ecart CARE 2019 / CARE 2020	Ecart CARE 2020 /CEP 2020
CHARGES YC MARGE & ALEAS- D (D1+D2+D3)			24,277,961 €	679,821 €	-258,757 €	0 €	-64,664 €	1,149,597 €	27,271,157 €	25,831,714 €	26,449,351 €	-821,806 €	617,636 €
Charges variables et fixes (D1+D2)			22,804,279 €	635,347 €	-240,600 €	0 €	-60,433 €	1,080,023 €	26,408,574 €	24,266,371 €	24,822,104 €	-1,586,469 €	555,733 €
Charges variables	D1	onglet 2	14,170,117 €	632,216 €	-339,975 €	0 €	0 €	746,512 €	14,442,980 €	15,208,870 €	13,528,693 €	-914,286 €	1,680,176 €
Dont coûts de roulage		onglet 2a	6,686,413 €	364,636 €	186,367 €	0 €	0 €	515,213 €	5,566,916 €	7,752,629 €	5,144,021 €	-422,895 €	2,608,608 €
Dont charges de personnel de conduite		onglets 2b	4,654,566 €	170,267 €	-18,906 €	0 €	0 €	158,969 €	6,076,038 €	4,964,896 €	5,516,158 €	-559,880 €	551,262 €
Dont charges de matériel roulant		onglets 2c	2,829,138 €	97,313 €	-507,436 €	0 €	0 €	72,329 €	2,800,026 €	2,491,344 €	2,868,514 €	68,488 €	377,170 €
Charges fixes	D2	onglet 3	8,634,162 €	3,131 €	99,375 €	0 €	-60,433 €	333,512 €	11,965,594 €	9,057,501 €	11,293,411 €	-672,183 €	2,235,910 €
Dont autres achats		onglet 3.1	246,235 €	0 €	26,600 €	0 €	0 €	0 €	419,564 €	320,590 €	462,827 €	43,062 €	142,036 €
Dont autres services extérieurs		onglet 3.2	3,120,657 €	0 €	61,632 €	0 €	-105,203 €	27,584 €	3,877,935 €	3,104,670 €	4,290,894 €	412,959 €	1,186,224 €
Dont impôts, taxes et versements assimilés		onglet 3.3	182,579 €	0 €	0 €	3,131 €	0 €	305,927 €	372,369 €	491,638 €	323,317 €	-49,052 €	-168,321 €
Dont charges financières		onglet 3.3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	48,642 €	0 €	66,655 €	18,012 €	66,655 €
Dont charges exceptionnelles		onglet 3.3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1,111,980 €	0 €	197,036 €	-914,944 €	197,036 €
Dont dotations aux amortissements		onglet 3.3	331,550 €	3,131 €	11,143 €	-3,131 €	44,770 €	0 €	539,254 €	387,462 €	516,730 €	-22,524 €	129,268 €
Dont charges de personnel fixes		onglet 3.4	4,753,141 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5,409,167 €	4,753,141 €	5,436,153 €	26,985 €	683,012 €
Dont indemnité d'exploitation			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	186,682 €	0 €	0 €	-186,682 €	0 €
ALEAS ET MARGES SUR ACTIVITE	D3	7,0%	1,473,682 €	44,474 €	-18,157 €	0 €	-4,230 €	69,574 €	862,583 €	1,565,343 €	1,627,247 €	764,663 €	61,903 €

RECETTES - R (R1+R2+CF)			24,277,961 €	679,821 €	258,757 €	€	64,664 €	1,149,597 €	27,271,157 €	25,831,714 €	26,449,351 €	-821,806 €	617,636 €
Recettes commerciales	R1a	onglet 4	5,182,115 €	248,346 €	40,481 €	0 €	0 €	72,152 €	5,924,402 €	5,543,095 €	4,528,313 €	-1,396,089 €	-1,014,782 €
Compensations sociales Département	R1b	onglet 5	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Sous-total recettes du trafic (R1a +R1b)	*R1*		5,182,115 €	248,346 €	40,481 €	0 €	0 €	72,152 €	5,924,402 €	5,543,095 €	4,528,313 €	-1,396,089 €	-1,014,782 €
Recettes annexes/accessoires + Indemnité COVID 2019	R2	onglet 6	13,320 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	32,957 €	13,320 €	1,025,182 €	992,225 €	1,011,862 €
Sous-total recettes directes (R1a +R2)			5,195,435 €	248,346 €	40,481 €	0 €	0 €	72,152 €	5,957,358 €	5,556,415 €	5,553,494 €	-403,864 €	-2,920 €
Recette supplémentaire restant au groupement CAPRUN 25%			6,437,422 €	0 €	69,042 €	0 €	0 €	316,446 €	7,251,622 €	6,822,910 €	7,198,899 €	-52,724 €	375,989 €
Rétrocession Région 75%			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	374,715 €	0 €	0 €	-374,715 €	0 €
Contribution forfaitaire	CF		19,082,526 €	431,475 €	-299,238 €	0 €	-64,664 €	1,077,445 €	20,196,574 €	20,227,544 €	20,519,868 €	323,294 €	292,324 €
retenue Budget Marketing CF	CF		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-58,950 €	0 €	-41,481 €	17,469 €	0 €
Coût global prévisionnel pour l'AO = CF + Actualisation	CF		19,587,863 €	431,475 €	-293,818 €	0 €	-64,664 €	1,102,286 €	21,200,313 €	20,937,337 €	20,895,857 €	-304,456 €	292,324 €

Résultat Réel CF actualisée -Dépenses — 374,382 € — 0 — 1,627,247 €

CEP Synthétique EXPLOITATION

Onglet 1 : Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) synthétique - en € HT

POSTE		Onglet de référence	Base Contrat	Avenant 2	Avenant 3	Avenant 4	Avenant 5	Avenant 6	CARE 2019	CEP 2020	CARE 2020	Ecart CARE 2019 / CARE 2020	Ecart CARE 2020 /CEP 2020
CHARGES YC MARGE & ALEAS- D (D1+D2+D3)			17,840,539 €	679,821 €	-327,799 €	0 €	-64,664 €	833,151 €	###########	19,008,805 €	19,250,452 €	893,987 €	241,648 €
Charges variables et fixes (D1+D2)			16,673,401 €	635,347 €	-306,354 €	0 €	-60,433 €	778,646 €	###########	17,768,362 €	17,951,448 €	-875,131 €	183,086 €
Charges variables	D1	onglet 2	14,170,117 €	632,216 €	-339,975 €	0 €	0 €	746,512 €	###########	15,208,870 €	13,528,693 €	-914,286 €	1,680,176 €
Dont coûts de roulage		onglet 2a	6,686,413 €	364,636 €	186,367 €	0 €	0 €	515,213 €	5,566,916 €	7,752,629 €	5,144,021 €	-422,895 €	2,608,608 €
Dont charges de personnel de conduite		onglets 2b	4,654,566 €	170,267 €	-18,906 €	0 €	0 €	158,969 €	6,076,038 €	4,964,896 €	5,516,158 €	-559,880 €	551,262 €
Dont charges de matériel roulant		onglets 2c	2,829,138 €	97,313 €	-507,436 €	0 €	0 €	72,329 €	2,800,026 €	2,491,344 €	2,868,514 €	68,488 €	377,170 €
												0 €	0 €
Charges fixes	D2	onglet 3	2,503,284 €	3,131 €	33,621 €	0 €	-60,433 €	32,134 €	4,383,599 €	2,559,492 €	4,422,755 €	39,155 €	1,863,262 €
Dont autres achats		onglet 3.1	104,500 €						187,386 €	152,256 €	250,169 €	62,783 €	97,913 €
Dont autres services extérieurs		onglet 3.2	580,755 €		22,478 €		-105,203 €	17,449 €	1,321,581 €	515,479 €	1,403,330 €	81,748 €	887,851 €
Dont impôts, taxes et versements assimilés		onglet 3.3	85,787 €			3,131 €		14,685 €	190,657 €	103,603 €	180,489 €	-10,168 €	76,886 €
Dont charges financières		onglet 3.3	0 €						44,400 €	0 €	66,717 €	22,317 €	66,717 €
Dont charges exceptionnelles		onglet 3.3	0 €						244,383 €	0 €	71,000 €	-173,383 €	71,000 €
Dont dotations aux amortissements		onglet 3.3	307,050 €	3,131 €	11,143 €	-3,131 €	44,770 €		511,995 €	362,962 €	481,543 €	-30,452 €	118,580 €
Dont charges de personnel fixes		onglet 3.4	1,425,192 €						1,883,197 €	1,425,192 €	1,969,507 €	86,309 €	544,315 €
Dont indemnité d'exploitation												0 €	0 €
ALEAS ET MARGES SUR ACTIVITE	D3	7,0%	1,167,138 €	44,474 €	-21,445 €	0 €	-4,230 €	54,505 €	1,317,861 €	1,240,442 €	1,299,005 €	-18,856 €	58,562 €

RECETTES - R (R1+R2+CF)			17,840,539 €	679,821 €	327,799 €		64,664 €	833,151 €	###########	19,008,805 €	19,250,452 €	893,987 €	241,648 €
Recettes commerciales	R1a	onglet 4	5,182,115 €	248,346 €	40,481 €			72,152 €	5,924,402 €	5,543,095 €	4,528,313 €	-1,396,089 €	-1,014,782 €
Compensations sociales Département	R1b	onglet 5	0 €						0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Sous-total recettes du trafic (R1a +R1b)	*R1*		5,182,115 €	248,346 €	40,481 €	0 €	0 €	72,152 €	5,924,402 €	5,543,095 €	4,528,313 €	-1,396,089 €	-1,014,782 €
Recettes annexes/accessoires + Indemnité COVID 2019	R2	onglet 6	13,320 €						32,957 €	13,320 €	1,025,182 €	992,225 €	1,011,862 €
Sous-total recettes directes (R1a +R2)			5,195,435 €	248,346 €	40,481 €		0 €	72,152 €	5,957,358 €	5,556,415 €	5,553,494 €	403,864 €	-2,920 €
Recette supplémentaire restant au groupement CAPRUN 25%									124,905 €	0 €		-124,905 €	0 €
Rétrocession Région 75%									374,715 €	0 €		-374,715 €	0 €
Contribution forfaitaire	CF		12,645,103 €	431,475 €	-368,280 €		-64,664 €	760,999 €	###########	13,404,634 €	13,696,958 €	185,903 €	292,324 €
retenue Budget Marketing CF	CF												0 €
Coût global prévisionnel pour l'AO = CF + Actualisation	CF		12,645,103 €	431,475 €	-368,280 €		-64,664 €	760,999 €	###########	13,696,958 €	13,696,958 €	-376,637 €	292,324 €

Indice de révision — 1.0140

Résultat Réel CF actualisée -Dépenses — 829,660 € — 1,299,005 €

20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

CEP Synthétique GESTION

Onglet 1 : Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) synthétique - en € HT

POSTE		Onglet de référence	Contrat de base	Avenant 2	Avenant 3	Avenant 4	Avenant 5	Avenant 6	CARE 2019	CEP 2020	CARE 2020	Ecart CARE 2020/ CARE 2019	Ecart CARE 2020 /CEP 2020
CHARGES YC MARGE & ALEAS- D (D1+D2+D3+D4)			6,437,422 €		69,042 €			316,446 €	7,126,717 €	6,822,910 €	7,198,899 €	72,181 €	375,989 €
Charges variables et fixes (D1+D2)			6,130,878 €		65,754 €			301,377 €	7,581,994 €	6,498,009 €	6,870,657 €	-711,338 €	372,648 €
Charges variables	D1	onglet 2											
Dont coûts de roulage		onglet 2a											
Dont charges de personnel de conduite		onglets 2b											
Dont charges de matériel roulant		onglets 2c											
Charges fixes	D2	onglet 3	6,130,878 €		65,754 €			301,377 €	7,581,994 €	6,498,009 €	6,870,657 €	-711,338 €	372,648 €
Dont autres achats		onglet 3.1	141,735 €		26,600 €				232,178 €	168,335 €	212,458 €	-19,721 €	44,123 €
Dont autres services extérieurs		onglet 3.2	2,539,902 €		39,154 €			10,135 €	2,556,354 €	2,589,191 €	2,887,564 €	331,210 €	298,373 €
Dont impôts, taxes et versements assimilés		onglet 3.3	96,792 €					291,242 €	181,712 €	388,034 €	142,828 €	-38,884 €	-245,207 €
Dont charges financières		onglet 3.3							4,242 €		-62 €	-4,305 €	-62 €
Dont charges exceptionnelles		onglet 3.3							867,596 €		126,035 €	-741,561 €	126,035 €
Dont dotations aux amortissements		onglet 3.3	24,500 €						27,259 €	24,500 €	35,187 €	7,928 €	10,687 €
Dont charges de personnel fixes		onglet 3.4	3,327,949 €						3,525,970 €	3,327,949 €	3,466,646 €	-59,324 €	138,697 €
Indemnités									186,682 €			-186,682 €	
ALEAS ET MARGES SUR ACTIVITE	D4	5.00%	306,544 €		3,288 €			15,069 €	-455,277 €	324,901 €	328,242 €	-783,519 €	3,341 €
RECETTES - R (R1+R2+CF)			6,437,422 €		69,042 €			316,446 €	7,126,717 €	6,822,910 €	7,198,899 €	72,181 €	375,989 €
Recettes commerciales	R1a	onglet 4											
Compensations sociales région	R1b	onglet 5											
Sous-total recettes du trafic (R1a + R1b)	*R1*												
Recettes annexes/accessoires	R2	onglet 6											
Sous-total recettes directes (R1a + R2)													
Contribution forfaitaire	CF		6,437,422 €		69,042 €			316,446 €	7,126,717 €	6,822,910 €	7,198,899 €	72,181 €	375,989 €
Coût global prévisionnel pour l'AO = CF + compensations prév.			6,437,422 €		69,042 €			316,446 €	6,685,518 €	6,822,910 €	6,822,910 €	137,391 €	
retenue Budget Marketing CF	CF								-58,950		-41,481 €	17,469 €	
Coût global prévisionnel pour l'AO = CF + Actualisation	CF		6,942,760 €		74,461 €			341,287 €	7,126,717 €	7,240,379 €	7,198,899 €	72,181 €	
Indice de révision		1.0785											

Résultat Réel CF-Dépenses	- 455,277	328,242

Onglet 9 : Formule d'indexation

Composition formule d'indexation CAP'RUN				
	Désignation	Source/charges correspondantes	Montants totaux	Pondération
	Part fixe	Définie par la convention		10%
G	Indice Gazole, prix du litre à la pompe à la Réunion*	Carburant & lubrifiant onglet 2a	3,107,902 €	16%
M	Indice mensuel Autobus et Autocars, identifiant INSEE 1559272	Onglet 1	2,868,514 €	14%
P	Indice mensuel Services, identifiant INSEE 0641339	Charges fixes onglet 3hors personnel	2,453,248 €	12%
R	Indice mensuel Entretien et réparation, identifiant INSEE 0638814	Coût de roulage 2a	2,077,838 €	10%
S	Indice trimestriel Salaires Transports, identifiant INSEE 1567433	CEP synthétique - onglet 1	7,485,665 €	37%
	*Source : arrêté préfectoral	**Total**	17,993,167 €	100%

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Onglet 11 : unités d'œuvre & voyages

POSTE	CARE 2019	CEP 2020	CARE 2020	Ecart CARE/CEP	Ecart CARE/CEP
Voyages	5,723,104	5,250,177	4,071,948	-1,178,229	-22.4%
Kilomètres commerciaux	7,511,458	7,386,684	6,612,726	-773,958	-10.5%
Taux de HLP	7%	9%	7.85%	-1%	-12.7%
Kilomètres totaux	8,187,489	8,051,485	7,132,024	-919,461	-11.4%
ETP conduite	191	163	175	11.94	7.3%
Autres ETP	33.52	27	32.10	5.01	18.5%
Véhicules	2,800,026	2,491,344	2,868,514	377,170	15.1%

Les chiffres indiqués correspondent aux données d'exploitation du service départemental de la totalité des membres du groupement le cas échéant ainsi que des sous-traitants éventuels.

Ils couvrent l'ensemble du service délégué.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 7 : Tableau de bord Cap'Run Decembre 2020

Onglet 1

CAR JAUNE — SYNTHESE MENSUELLE

	DECEMBRE 2020	DECEMBRE 2019	
Nombre de KM parcourus K	633,912	622,324	1.86%
Nombre de voyages effectués V	441,151	423,524	4.16%
Taux de ponctualité (détail onglet 7)	93%	90%	3.48%
Recettes commerciales R (€ TTC)	463,714.50 €	451,565.50 €	2.69%
V / K	0.70	0.68	2.49%
R / V	1.05 €	1.07 €	-1.41%
R / K	0.73 €	0.72 €	1.04%

Onglet 2

CAR JAUNE — NOMBRE DE KILOMETRES PAR LIGNE SYNTHESE MENSUELLE (K)

		DECEMBRE 2020	NOVEMBRE 2020	Variation M / M - 1	DECEMBRE 2019	Variation M / M - 12
Bassin OUEST	Type de véhicule	**220,917**	**210,073**	**5.2%**	**225,374**	**-2%**
Saint Pierre / Saint Denis Tamarins - O1	Low Entry 13M	41,846	51,790	4.1%	52721	2%
	CAE	12,074				
Saint Pierre / Saint Denis Littoral - O2	Low Entry 13M	90,479	96,376	5.3%	107960	-6%
	CAE	10,979				
Saint Paul / Saint Denis Express - O3	Low Entry 13M	25,201	23,426	7.6%	23311	8%
Saint Paul / Saint Denis - O4	Low Entry 13M	40,338	38,481	4.8%	41382	-3%
Bassin EST		**116,880**	**110,085**	**6.2%**	**110,734**	**6%**
Saint Benoît / Saint Denis Express - E1	Low Entry 13M	21,412	28137	8.3%	27909	9%
	CAE	9,058				
Saint Benoît / Saint Denis - E2	Low Entry 13M	43,111	43617	4.5%	44323	3%
	CAE	2,458				
Saint André / Saint Denis par Sainte Marie - E3	Low Entry 13M	19,689	18,181	8.3%	18055	9%
Saint André / Saint Denis par Sainte Suzanne - E4	Low Entry 13M	21,152	20,150	5.0%	20447	3%
Bassin SUD		**192,682**	**183,740**	**4.9%**	**187,326**	**3%**
Saint Pierre / Saint Benoît par le grand brulé - S1	Low Entry 12M	33,722	32,634	3.3%	33,722	0%
Saint Pierre / Saint Benoît par les Plaines - S2	Low Entry 12M	27,005	26,274	2.8%	26,906	0%
Saint Joseph / Saint Paul - S3	Low Entry	48,797	46,810	4.2%	48,107	1%
Saint Pierre / Saint Paul par les Hauts - S4	Low Entry 12M	74,046	69,489	6.6%	70,035	6%
Saint Pierre / Entre Deux - S5	Low Entry 10,8M	6,008	5,657	6.2%	5,690	6%
Saint Joseph / Tampon - S6	Isuzu	3,104	2,876	7.9%	2,866	8%
Lignes spéciales		**103,433**	**97,780**	**5.8%**	**98,890**	**5%**
Saint Pierre / Saint Denis - ZO	Isuzu	52,342	48,358	8.2%	48,358	8%
Saint Benoît / Saint Denis - ZE	Isuzu	0	0		0	
Aéroports Pierrefonds / Gillot - Touristique	Isuzu	51,091	49,422	3.4%	50,533	1%
TOTAL		**633,912**	**601,678**	**5.4%**	**622,324**	**2%**

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Annexe 7 : Tableau de bord Cap'Run Decembre 2020

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Onglet 2.1 : Détail KM Ligne mensuel

Kilomètre non effectué ou supplémentaire du réseau Car Jaune pour DECEMBRE 2020

Km en moins

Date	Voyage	TRANS	type de véhicule	Ligne	km contractuel prévu sur la ligne	km réel prévu sur la ligne	observations	km réalisé en + ou non réalisé	Détail régulation	Observations
01/12/2020	S307	ST		S3		83.8		-63.4	Panne	Service non effectué entre la gare de St Pierre et la gare de Saint Paul
01/12/2020	E404	MTS Emile		E4		29.5		-29.5	Panne	Service non effectué entre la gare de St Denis et la gare de St André
01/12/2020	E306	MTS FILS		E3		30.3		-9.4	Panne	Service non effectué entre la gare de St Denis et le pole d'Echange de Duparc
03/12/2020	O242	ST		O2		26.9	Partiel	-26.9	Panne	Service non effectué entre la gare de St Denis et la gare de Saint Paul
03/12/2020	O413	ST		O4		35		-11.4	Panne	Service non effectué entre la gare de St Paul et le Pole d'Echange du Port
04/12/2020	O436	ST		O4		35.1		-35.1	Panne	Service non effectué entre la gare de St Denis et la gare de Saint Paul
04/12/2020	O221	CE		O2		86.2		-34	Panne	Service non effectué entre la gare de St Pierre et la Mairie de Saint Leu
08/12/2020	O436	ST		O4		35.1		-30	Panne	Service non effectué entre la gare de St Denis et le Piton Defaud
08/12/2020	O328	OB		O3		31.3		-31.3	Panne	Service non effectué entre la gare de St Denis et la gare de Saint Paul
08/12/2020	T016	AN		T		103.2		-52.8	Panne	Service non effectué entre l'Aéroport de Gillot et la Saline les Bains
08/12/2020	O228	CE	CAE	O2		87.2		-87.2	Panne	Service non effectué entre la gare de St Denis et la gare de Saint Pierre
08/12/2020	O232	CE		O2		87.2		-27.9	Panne	Service non effectué entre la gare de St Denis et la gare de Saint Paul
08/12/2020	E214	STOI		E2		45.9		-4.4	Panne	Service non effectué entre la gare de St Denis et Futura
08/12/2020	S432	BA		S4		59.6		-59.6	Panne	Service non effectué entre la gare de St Paul et la gare de Saint Pierre
09/12/2020	O430	ST		O4		35.1		-35.1	Cumul de retard	Service non effectué entre la gare de St Denis et la gare de Saint Paul
10/12/2020	E127	STOI	CAE	E1		41.5		-32.9	Cumul de retard	Service non effectué entre la gare de Saint Benoit et le Pole d'Echange de Duparc
10/12/2020	E225	STOI		E2		44.3		-13.3	Cumul de retard	Service non effectué entre la gare de Saint Benoit et la gare de Saint André
10/12/2020	E404	MTS FILS		E4		29.5		-29.5	Cumul de retard	Service non effectué entre la gare de St Denis et la gare de Saint André
11/12/2020	O221	CE		O2		86.2		-34	Cumul de retard	Service non effectué entre la gare de St Pierre et la Mairie de Saint Leu
14/12/2020	O413	ST		O4		35		-35	Cumul de retard	Service non effectué entre la gare de St Paul et la gare de Saint Denis
14/12/2020	O242	ST		O2		26.9	Partiel	-26.9	Cumul de retard	Service non effectué entre la gare de St Denis et la gare de Saint Paul
15/12/2020	O424	ST		O4		35.1		-23.9	Cumul de retard	Service non effectué entre la gare de Saint Denis et le Pole d'Echange du Port
15/12/2020	O223	CE	CAE	O2		86.2		-59.3	Cumul de retard	Service non effectué entre la gare de St Pierre et la gare de Saint Paul
15/12/2020	O428	ST		O4		35.1		-35.1	Cumul de retard	Service non effectué entre la gare de St Denis et la gare de Saint Paul
15/12/2020	O331	OB		O3		31.8		-31.8	Cumul de retard	Service non effectué entre la gare de St Paul et la gare de Saint Denis
15/12/2020	O330	ST		O3		31.3		-31.3	Cumul de retard	Service non effectué entre la gare de St Denis et la gare de Saint Paul
15/12/2020	O323	ST		O3		31.8		-16.3	Cumul de retard	Service non effectué entre la gare de St Paul et la gare de Saint Denis
16/12/2020	O413	ST		O4		35		-35	Cumul de retard	Service non effectué entre la gare de St Paul et la gare de Saint Denis
16/12/2020	O242	ST		O2		26.9	Partiel	-26.9	Cumul de retard	Service non effectué entre la gare de St Denis et la gare de Saint Paul
16/12/2020	O323	ST		O3		31.8		-16.3	Cumul de retard	Service non effectué entre la gare de St Paul et la gare de Saint Denis
16/12/2020	O225	ST		O2		86.2		-86.2	Cumul de retard	Service non effectué entre la gare de St Pierre et la gare de Saint Denis
16/12/2020	O436	ST		O4		35.1		-35.1	Cumul de retard	Service non effectué entre la gare de St Denis et la gare de Saint Paul
16/12/2020	S2116	BA		S2		11.4	Partiel	-11.4	Cumul de retard	Service non effectué entre la gare de St Pierre et l'Université du Tampon
16/12/2020	O312	ST		O3		31.3		-31.3	Cumul de retard	Service non effectué entre la gare de St Denis et la gare de Saint Paul
16/12/2020	O307	ST		O3		31.8		-31.8	Cumul de retard	Service non effectué entre la gare de St Paul et la gare de Saint Denis
16/12/2020	O117	ST	CAE	O1		88.9		-88.9	Cumul de retard	Service non effectué entre la gare de St Pierre et la gare de Saint Denis
18/12/2020	O421	ST		O4		35		-23.4	Panne	Service non effectué entre la grande Chaloupe et la gare de Saint Paul
18/12/2020	O101	BA		O1		88.9		-51.2	Panne	Service non effectué entre le RDT Colimacons et Cambaie Saint Paul
19/12/2020	E309	STOI		E3		29.9		-29.9	Panne	Service non effectué entre la gare de St André et la gare de Saint Denis
20/12/2020	O469	ST		O4		35		-35	Panne	Service non effectué entre la gare de St Paul et la gare de Saint Denis
21/12/2020	O225	ST		O2		86.2		-86.2	Cumul de retard	Service non effectué entre la gare de St Pierre et la gare de Saint Denis
21/12/2020	O323	ST		O3		31.8		-31.8	Cumul de retard et embouteillage suit	Service non effectué entre la gare de St Paul et la gare de Saint Denis
22/12/2020	E226	STOI	LOWENTRY	E2		45.9		-36.9	Panne	Service non effectué entre Gillot et la gare de Saint Benoit
22/12/2020	O222	BA		O2		87.2		-53.1	Panne	Service non effectué entre la Mairie Saint Leu et la gare de Saint Pierre
31/12/2020	ZO18	CE		ZO		91		-53.2	Panne	Service non effectué entre la gare de Saint Paul et la gare de Saint Pierre
31/12/2020	E1	STOI	CAE	E1				-710.6	Entretien ou Panne CAE	Remplacement par Lowentry
31/12/2020	E2	STOI	CAE	E2				-5825.6	Entretien ou Panne CAE	Remplacement par Lowentry
31/12/2020	O1	ST	CAE	O1				-1892.6	Entretien ou Panne CAE	Remplacement par Lowentry
31/12/2020	O2	CE	CAE	O2				-2427.6	Entretien ou Panne CAE	Remplacement par Lowentry

Annexe 7 : Tableau de bord Cap'Run Decembre 2020

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Kilomètre en plus

Date	Voyage	transporteur	type de véhicule	Ligne	km contractuel prévu sur la ligne	km réel prévu sur la ligne	observations	km réalisé en + ou non réalisé	Détail régulation	Observations
14/12/2020	O432	ST		O4		35.1		1.70		Déviation par RN7 Axe Mixte Travaux : entre échangeur de Sacré Cœur et échangeur de Cambaie
14/12/2020	T016	AN		T		103.2		1.30		Déviation par RN7 Axe Mixte Travaux : entre échangeur de Sacré Cœur et échangeur de Cambaie
15/12/2020	O228	CE	CAE	O2		87.2		2.20		Déviation par RN7 Axe Mixte Travaux : entre échangeur de Sacré Cœur et échangeur de Cambaie
15/12/2020	O432	ST		O4		35.1		1.70		Déviation par RN7 Axe Mixte Travaux : entre échangeur de Sacré Cœur et échangeur de Cambaie
15/12/2020	T016	AN		T		103.2		1.30		Déviation par RN7 Axe Mixte Travaux : entre échangeur de Sacré Cœur et échangeur de Cambaie
15/12/2020	O228	CE	CAE	O2		87.2		2.20		Déviation par RN7 Axe Mixte Travaux : entre échangeur de Sacré Cœur et échangeur de Cambaie
16/12/2020	O226	BA		O2		87.2		2.20		Déviation par RN7 Axe Mixte Travaux : entre échangeur de Sacré Cœur et échangeur de Cambaie
16/12/2020	O432	ST		O4		35.1		1.70		Déviation par RN7 Axe Mixte Travaux : entre échangeur de Sacré Cœur et échangeur de Cambaie
16/12/2020	T016	AN		T		103.2		1.30		Déviation par RN7 Axe Mixte Travaux : entre échangeur de Sacré Cœur et échangeur de Cambaie
16/12/2020	T014	BA		T		103.2		1.30		Déviation par RN7 Axe Mixte Travaux : entre échangeur de Sacré Cœur et échangeur de Cambaie
17/12/2020	O228	CE	CAE	O2		87.2		2.20		Déviation par RN7 Axe Mixte Travaux : entre échangeur de Sacré Cœur et échangeur de Cambaie
17/12/2020	O431	ST		O4		35.1		1.70		Déviation par RN7 Axe Mixte Travaux : entre échangeur de Sacré Cœur et échangeur de Cambaie
17/12/2020	O202	ST		O2		87.2		2.20		Déviation par RN7 Axe Mixte Travaux : entre échangeur de Sacré Cœur et échangeur de Cambaie
17/12/2020	O432	ST		O4		35.1		1.70		Déviation par RN7 Axe Mixte Travaux : entre échangeur de Sacré Cœur et échangeur de Cambaie
17/12/2020	T016	AN		T		103.2		1.30		Déviation par RN7 Axe Mixte Travaux : entre échangeur de Sacré Cœur et échangeur de Cambaie
18/12/2020	O227	OB		O2		86.2		2.20		Déviation par RN7 Axe Mixte Travaux : entre échangeur de Sacré Cœur et échangeur de Cambaie
18/12/2020	T016	AN		T		103.2		1.30		Déviation par RN7 Axe Mixte Travaux : entre échangeur de Sacré Cœur et échangeur de Cambaie
18/12/2020	O431	ST		O4		35.1		1.70		Déviation par RN7 Axe Mixte Travaux : entre échangeur de Sacré Cœur et échangeur de Cambaie
18/12/2020	O202	ST		O2		87.2		2.20		Déviation par RN7 Axe Mixte Travaux : entre échangeur de Sacré Cœur et échangeur de Cambaie
21/12/2020	O227	OB		O2		86.2		2.20		Déviation par RN7 Axe Mixte Travaux : entre échangeur de Sacré Cœur et échangeur de Cambaie
21/12/2020	T013	ST		T		102.3		1.30		Déviation par RN7 Axe Mixte Travaux : entre échangeur de Sacré Cœur et échangeur de Cambaie
21/12/2020	O227	OB		O2		86.2		2.20		Déviation par RN7 Axe Mixte Travaux : entre échangeur de Sacré Cœur et échangeur de Cambaie
21/12/2020	S405	CE		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S433	CE		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S407	OB		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S437	CE		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S409	MTS Emile		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S411	BA		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S413	BA		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S435	ST		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S415	CE		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S439	ST		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S417	BA		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S441	OB		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S419	CE		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S408	ST		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S410	CE		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S436	CE		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S412	OB		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S440	CE		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S414	CE		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S416	BA		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S418	BA		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S420	CE		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S442	ST		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S422	BA		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S444	OB		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S305	ST		S3		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S307	ST		S3		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S309	ST		S3		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S311	CE		S3		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S308	CE		S3		1.7		1.70	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S310	ST		S3		1.7		1.70	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S312	ST		S3		1.7		1.70	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S314	ST		S3		1.7		1.70	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S316	CE		S3		1.7		1.70	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	T003	BA		T		2		2.00	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	T005	STOI		T		2		2.00	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	T007	AN		T		2		2.00	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	T015	OB		T Partiel		2		2.00	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	T009	CE		T		2		2.00	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	T004	AN		T		1.7		1.70	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	T006	ST		T		1.7		1.70	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	T018	OB		T Partiel		1.7		1.70	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	T008	BA		T		1.7		1.70	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	T010	STOI		T		1.7		1.70	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	O205	BA		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	O233	ST		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	O207	BA		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	O209	ST		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	O211	BA		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	O235	STOI		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	O213	CE	CAE	O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	O237	ST		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	O215	ST		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	O229	ST		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	O217	CE		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	O231	BA		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	O208	STOI		O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	O234	CE	CAE	O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	O210	ST		O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	O236	ST		O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	O212	ST		O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	O214	BA		O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	O216	OB		O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	O238	CE		O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	O230	ST		O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	O240	STOI		O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	O218	CE	CAE	O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	O228	CE	CAE	O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	O227	OB		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	T016	AN		T		1.7		1.70	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S317	ST		S3		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
21/12/2020	S429	OB		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S431	ST		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S405	CE		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S433	CE		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S407	OB		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S437	CE		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S409	MTS Emile		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S411	BA		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S413	BA		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S435	ST		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S415	CE		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S439	ST		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S417	BA		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S441	OB		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S419	CE		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S408	ST		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S410	CE		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S436	CE		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S412	OB		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S440	CE		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S414	CE		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S416	BA		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S418	BA		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S420	CE		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S442	ST		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S422	BA		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S444	OB		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S305	ST		S3		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S307	ST		S3		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S309	ST		S3		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S311	CE		S3		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S308	CE		S3		1.7		1.70	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S310	ST		S3		1.7		1.70	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S312	ST		S3		1.7		1.70	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S314	ST		S3		1.7		1.70	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	S316	CE		S3		1.7		1.70	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.

CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Annexe 7 : Tableau de bord Cap'Run Decembre 2020

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Kilomètre en plus

Date	Voyage	transporteur	type de véhicule	Ligne	km contractuel prévu sur la ligne	km réel prévu sur la ligne	observations	km réalisé en + ou non réalisé	Détail régulation	Observations
22/12/2020	T003	BA		T		2		2.00	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	T005	STOI		T		2		2.00	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	T007	AN		T		2		2.00	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	T015	OB		T Partiel		2		2.00	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	T009	CE		T		2		2.00	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	T004	AN		T		1.7		1.70	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	T006	ST		T		1.7		1.70	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	T018	OB		T Partiel		1.7		1.70	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	T008	BA		T		1.7		1.70	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	T010	STOI		T		1.7		1.70	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	O205	BA		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	O233	ST		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	O207	BA		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	O209	ST		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	O211	BA		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	O235	STOI		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	O213	CE	CAE	O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	O237	ST		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	O215	ST		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	O229	ST		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	O217	CE		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	O231	BA		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	O208	STOI		O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	O234	CE	CAE	O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	O210	ST		O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	O236	ST		O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	O212	ST		O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	O214	BA		O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	O216	OB		O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	O238	CE		O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	O230	ST		O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	O240	STOI		O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	O218	CE	CAE	O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
22/12/2020	O432	ST		O4		35.1		1.70		Déviation par RN7 Axe Mixte Travaux : entre échangeur de Sacré Cœur et échangeur de Cambaie
22/12/2020	T016	AN		T		103.2		1.30		Déviation par RN7 Axe Mixte Travaux : entre échangeur de Sacré Cœur et échangeur de Cambaie
23/12/2020	O227	OB		O2		86.2		2.10		Déviation par RN7 Axe Mixte Travaux : entre échangeur de Sacré Cœur et échangeur de Cambaie
23/12/2020	S405	CE		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S433	CE		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S407	OB		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S437	CE		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S409	MTS Emile		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S411	BA		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S413	BA		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S435	ST		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S415	CE		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S439	ST		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S417	BA		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S441	OB		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S419	CE		S4		2.3		2.30	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S408	ST		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S410	CE		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S436	CE		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S412	OB		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S440	CE		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S414	CE		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S416	BA		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S418	BA		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S420	CE		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S442	ST		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S422	BA		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S444	OB		S4		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S305	ST		S3		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S307	ST		S3		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S309	ST		S3		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S311	CE		S3		1.6		1.60	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S308	CE		S3		1.7		1.70	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S310	ST		S3		1.7		1.70	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S312	ST		S3		1.7		1.70	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	S314	ST		S3		1.7		1.70	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	T003	BA		T		2		2.00	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	T005	STOI		T		2		2.00	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	T007	AN		T		2		2.00	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	T015	OB		T Partiel		2		2.00	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	T009	CE		T		2		2.00	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	T004	AN		T		1.7		1.70	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	T006	ST		T		1.7		1.70	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	T018	OB		T Partiel		1.7		1.70	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	T008	BA		T		1.7		1.70	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	T010	STOI		T		1.7		1.70	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	O205	BA		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	O233	ST		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	O207	BA		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	O209	ST		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	O211	BA		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	O235	STOI		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	O213	CE	CAE	O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	O237	ST		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	O215	ST		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	O229	ST		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	O217	CE		O2		2.5		2.50	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	O208	STOI		O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	O234	CE	CAE	O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	O210	ST		O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	O236	ST		O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	O212	ST		O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	O214	BA		O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	O216	OB		O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	O238	CE		O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	O230	ST		O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	O240	STOI		O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
23/12/2020	O218	CE	CAE	O2		1.9		1.90	Fermeture du Cap Lahoussaye	Déviation par la RN1 Route des Tamarins et la RD10 Route du Théâtre.
31/12/2020	ZO17	BA		ZO		79.5		8.00	Afflux de voyageurs en gare de Saint Pierre et surnombre sur la T011	Course prolongée sur l'Aéroport de Gillot
31/12/2020				S4				32.00		Déviation Etang Salé les Hauts suite aux Travaux Dimanche
31/12/2020				S4				44.00		Déviation Etang Salé les Hauts suite aux Travaux Dimanche
31/12/2020				S4				457.60		Déviation Etang Salé les Hauts suite aux Travaux Semaine
31/12/2020				S4				629.20		Déviation Etang Salé les Hauts suite aux Travaux Semaine
31/12/2020	E1	STOI		E1				710.6	Entretien ou Panne CAE	Remplacement CAE
31/12/2020	E2	STOI		E2				5825.6	Entretien ou Panne CAE	Remplacement CAE
31/12/2020	O1	ST		O1				1892.6	Entretien ou Panne CAE	Remplacement CAE
31/12/2020	O2	CE		O2				2427.6	Entretien ou Panne CAE	Remplacement CAE
								12,479.70		

20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 7 : Tableau de bord Cap'Run Decembre 2020

Onglet 2.2 : Situation non prévisibles

Gestion des situations perturbés non prévisibles - mois de décembre 2020

Date	Heure	Voyage	arret
01/12/2020	20h/5h	O2/S3/S4/T	Mairie de St Leu, GendarmerieSt Leu, Pointe au sel Avirons Bois Blanc, Ravine des Avirons, Souris Chaude, La Salines les Bains et Stella
	20h/5h	O4	Sur la RN1001 au Port
02/12/2020			
03/12/2020	07h30/08h10	S4	Les Aigrettes
	8:15	1,O2,O3,O4,T,Z	Route du Littoral
	18:50		mairie St leu
04/12/2020	9h25/10h05		Fermeture ravine du GOL st Louis
06/12/2020			
07/12/2020			
08/12/2020	8h20/9h30	S2	
	9h00	T	
	14h40/16h10	S2	
	15h00	O1,O2,O3,O4, S3,S4,T,ZO	
09/12/2020	8h00/8h10	O2	Mairie de Saint Leu
	10h00/11h45	E1,E2,E4	Quatre-voies de Sainte Marie
	10h55/1040	01,O2,O3,O4,T,ZO	route du Littoral
10/12/2020			
12/12/2020			
13/12/2020			
14/12/2020	07h00	T, ZO,O1	accident 4 voies savanna
14/12/2020	08h00	S6	travaux enrobé route entre deux
14/12/2020	15h00	Z/O1	Gros embouteillages sur la route des Tamarins
16/12/2020		O1,O2,O3,O4,T, ZO	Route Littoral Bascculé
	17h/19h	O1,O2,S3,S4,T,ZO	Accident Pierrefonds sens Saint Louis => Saint Pierre
	17h30/18h40	O1,O2,O3,O4,T, ZO	Accident route du Littoral
	20h/5h	28,,O432, T014,T0	Sur la RN1 au Port et à Saint Paul
17/12/2020	20h/5h	O432, T016	Sur la RN1 au Port et à Saint Paul
	20h40	O227	Sur la RN1 route du Littoral
18/12/2020	16h30/18h00	E1,E2,E3,E4	Accident Ravine des Chévres
	20h/5h	O227	Sur la RN1 au Port et à Saint Paul
20/12/2020	16h49/17h05	E2	route coupé Accident rivière des roches
21/12/2020	8h30/16h	O2,S3,S4,T	Sur la RN1A à St Paul,Cap Lahoussaye,
	15H10/16h40	O1,O2,S3,S4,T,ZO	Voiture en feu route des Tamarins
	20h/5h	O2,S3,S4,T	Sur la RN1A à St Paul Cap Lahoussaye,
	20h/5h	O227,T013	Sur la RN1 au Port et à Saint Paul
	20h/5h	O432	Sur la RN1A à St Paul secteur L'Etang,
22/12/2020	8h30/16h	O2,S3,S4,T	Sur la RN1A à St Paul,Cap Lahoussaye,
	20h/5h	O227	Sur la RN1 au Port et à Saint Paul
28/12/2020	8h30/9h45	E1,E4	Accident sur la quatre-voies de Saint Marie
29/12/2020			
30/12/2020			
30/11/2020			

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 7 : Tableau de bord Cap'Run Decembre 2020

Onglet 3

CAR JAUNE

NOMBRE DE KILOMETRES PAR LIGNE SYNTHESE ANNUELLE (K)

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TotaL
Bassin Ouest	**2019**	221,535	201,094	221,501	214,439	215,837	212,327	237,223	226,841	215,971	226,967	212,021	225,374	2,631,129
	2020	**221,214**	**209,616**	**167,038**	**42,396**	**162,589**	**214,583**	**221,331**	**218,074**	**217,354**	**224,601**	**210,072**	**220,916**	**2,329,783**
	%	0%	4%	-25%	-80%	-25%	1%	-7%	-4%	1%	-1%	-1%	-2%	-11%
Saint Pierre / Saint Denis Tamarins - O1	**2019**	50,525	45,530	50,330	48,849	49,750	48,600	50,710	50,572	48,938	50,963	48,412	52,721	595,899
	2020	53,503	50,250	42,514	0	36,042	52,168	53,908	53,662	52,558	54,420	51,790	53,920	**554,736**
	%	6%	10%	-16%	-100%	-28%	7%	6%	6%	7%	7%	7%	2%	-7%
Saint Pierre / Saint Denis Littoral - O2	**2019**	105,191	95,781	105,045	101,607	102,819	101,252	118,492	109,775	102,949	108,045	101,247	107,960	1,260,163
	2020	102,483	96,885	78,170	32,524	78,702	98,284	101,465	100,101	99,653	102,677	96,376	101,457	**1,088,777**
	%	-3%	1%	-26%	-68%	-23%	-3%	-14%	-9%	-3%	-5%	-5%	-6%	-14%
Saint Paul / Saint Denis Express - O3	**2019**	29,323	25,949	29,156	28,439	25,751	23,323	26,148	25,143	24,264	26,180	23,294	23,311	310,281
	2020	25,080	24,319	15,614	31	16,719	24,887	25,318	24,445	25,394	26,369	23,426	25,201	**256,801**
	%	-14%	-6%	-46%	-100%	-35%	7%	-3%	-3%	5%	1%	1%	8%	-17%
Saint Paul / Saint Denis - O4	**2019**	36,496	33,834	36,970	35,544	37,517	39,153	41,874	41,351	39,820	41,779	39,067	41,382	464,786
	2020	40,148	38,162	30,741	9,841	31,126	39,243	40,640	39,866	39,749	41,134	38,481	40,338	**429,469**
	%	10%	13%	-17%	-72%	-17%	0%	-3%	-4%	0%	-2%	-2%	-3%	-8%
Bassin Est	**2019**	116,516	106,572	116,471	112,257	111,115	109,583	118,994	116,612	112,273	119,868	109,383	110,734	1,360,378
	2020	**116,168**	**110,586**	**85,846**	**21,822**	**86,228**	**112,081**	**116,298**	**114,354**	**115,473**	**119,605**	**110,086**	**116,880**	**1,225,425**
	%	0%	4%	-26%	-81%	-22%	2%	-2%	-2%	3%	0%	1%	6%	-10%
Saint Benoît / Saint Denis Express - E1	**2019**	30,931	28,552	30,931	29,741	28,552	28,552	32,078	30,931	29,741	32,080	28,439	27,909	358,435
	2020	30,243	29,084	22,059	0	19,427	29,083	30,285	29,330	30,469	31,630	28,138	30,470	**310,218**
	%	-2%	2%	-29%	-100%	-32%	2%	-4%	-5%	2%	-1%	-1%	9%	-13%
Saint Benoît / Saint Denis - E2	**2019**	43,468	39,661	43,453	41,891	43,219	43,254	45,677	45,362	43,722	45,722	43,221	44,323	522,974
	2020	45,276	42,705	35,880	19,888	39,010	43,761	45,279	45,168	44,506	46,024	43,617	45,569	**496,682**
	%	4%	8%	-17%	-53%	-10%	1%	-1%	0%	2%	1%	1%	3%	-5%
Saint André / Saint Denis par Sainte Marie - E3	**2019**	21,314	19,406	21,285	20,545	19,206	18,015	20,147	19,517	18,736	20,946	17,971	18,055	235,144
	2020	19,633	18,878	12,082	0	12,112	18,878	19,633	18,970	19,729	20,438	18,181	19,689	**198,221**
	%	-8%	-3%	-43%	-100%	-37%	5%	-3%	-3%	5%	-2%	1%	9%	-16%
Saint André / Saint Denis par Sainte Suzanne - E4	**2019**	20,802	18,953	20,802	20,080	20,138	19,762	21,091	20,802	20,074	21,120	19,753	20,447	243,825
	2020	21,016	19,919	15,825	1,934	15,679	20,359	21,101	20,887	20,769	21,512	20,150	21,152	**220,304**
	%	1%	5%	-24%	-90%	-22%	3%	0%	0%	3%	2%	2%	3%	-10%
Bassin Sud	**2019**	192,213	176,540	193,727	187,310	187,564	182,776	194,743	192,583	186,464	196,719	185,880	187,326	2,263,846
	2020	**191,722**	**181,891**	**149,263**	**20,025**	**115,574**	**179,217**	**191,207**	**189,041**	**188,734**	**195,214**	**183,740**	**192,682**	**1,978,308**
	%	0%	3%	-23%	-89%	-38%	-2%	-2%	-2%	1%	-1%	-1%	3%	-13%
Saint Pierre / Saint Benoît par le grand brulé - S1	**2019**	31,934	30,225	33,463	32,384	33,362	32,384	33,463	33,463	32,384	32,453	32,384	33,722	391,620
	2020	33,722	31,546	29,049	612	16,877	30,821	33,722	33,722	32,634	33,561	32,634	33,722	**342,621**
	%	6%	4%	-13%	-98%	-49%	-5%	1%	1%	1%	3%	1%	0%	-13%
Saint Pierre / Saint Benoît par les Plaines - S2	**2019**	25,698	23,347	25,598	24,827	25,171	24,429	25,962	25,698	24,890	27,678	25,913	26,906	306,116
	2020	26,395	25,893	22,895	9,147	18,189	24,232	26,050	26,536	26,948	27,830	26,274	27,005	**287,393**
	%	3%	11%	-11%	-63%	-28%	-1%	0%	3%	8%	1%	1%	0%	-6%
Saint Joseph / Saint Paul - S3	**2019**	49,307	44,797	49,384	47,629	48,779	47,012	49,354	49,411	47,716	49,445	47,436	48,107	578,377
	2020	48,816	45,764	38,805	3,042	31,938	46,679	48,761	48,255	47,399	49,104	46,810	48,797	**504,170**
	%	-1%	2%	-21%	-94%	-35%	-1%	-1%	-2%	-1%	-1%	-1%	1%	-13%
Saint Pierre / Saint Paul par les Hauts - S4	**2019**	74,796	68,547	74,802	72,190	71,421	70,454	76,638	74,949	72,724	77,806	71,652	70,035	876,014
	2020	73,678	69,991	52,020	7,224	46,027	69,809	73,562	71,731	72,722	75,331	69,489	74,046	**755,630**
	%	-1%	2%	-30%	-90%	-36%	-1%	-4%	-4%	0%	-3%	-3%	6%	-14%
Saint Pierre / Entre Deux - S5	**2019**	7,404	6,785	7,404	7,323	6,006	5,658	6,133	6,008	5,793	6,143	5,658	5,690	76,004
	2020	6,008	5,712	4,583	0	2,543	5,371	6,008	5,872	5,927	6,143	5,657	6,008	**59,830**
	%	-19%	-16%	-38%	-100%	-58%	-5%	-2%	-2%	2%	0%	0%	6%	-21%
Saint Joseph / Tampon - S6	**2019**	3,076	2,839	3,076	2,957	2,824	2,839	3,194	3,054	2,957	3,194	2,839	2,866	35,715
	2020	3,104	2,985	1,910	0	0	2,306	3,104	2,925	3,104	3,245	2,876	3,104	**28,665**
	%	1%	5%	-38%	-100%	-100%	-19%	-3%	-4%	5%	2%	1%	8%	-20%
Lignes spéciales	**2019**	100,746	92,365	101,243	97,104	95,652	94,345	102,122	99,862	96,180	101,972	94,455	98,890	1,174,936
	2020	**103,505**	**98,354**	**76,394**	**11,815**	**19,279**	**83,178**	**103,361**	**101,323**	**101,660**	**105,425**	**97,780**	**103,434**	**1,005,507**
	%	3%	6%	-25%	-88%	-80%	-12%	1%	1%	6%	3%	4%	5%	-14%
Saint Pierre / Saint Denis - ZO	**2019**	48,178	44,367	48,313	46,085	45,630	46,385	52,289	50,177	48,068	52,113	46,485	48,358	576,448
	2020	52,453	50,373	35,253	819	13,583	43,833	52,387	50,373	52,125	54,311	48,358	52,342	**506,209**
	%	9%	14%	-27%	-98%	-70%	-6%	0%	0%	8%	4%	4%	8%	-12%
Saint Benoît / Saint Denis - ZE	**2019**	6,163	5,689	6,124	5,887	1,185	0	0	0	0	0	0	0	25,049
	2020													**0**
	%													
Aéroports Pierrefonds / Gillot - Touristique	**2019**	46,405	42,309	46,806	45,132	48,836	47,960	49,833	49,685	48,112	49,859	47,970	50,533	573,439
	2020	51,053	47,982	41,141	10,996	5,696	39,345	50,973	50,950	49,535	51,114	49,422	51,091	**499,298**
	%	10%	13%	-12%	-76%	-88%	-18%	2%	3%	3%	3%	3%	1%	-13%
Total réseau	**2019**	631010	576571	632942	611109	610168	599032	653082	635899	610888	645525	601739	622324	7,430,289
	2020	**632,609**	**600,447**	**478,540**	**96,058**	**383,670**	**589,058**	**632,196**	**622,792**	**623,220**	**644,844**	**601,678**	**633,912**	**6,539,023**
	dont 2020 CAE										**38,222**	**38,099**	**34,569**	**110,890**
	%	0%	4%	-24%	-84%	-37%	-2%	-3%	-2%	2%	0%	0%	2%	-12%

Total réseau 2020	**Contractuel (C)**													**7,388,962**
	Théorique base calendrier (T)*	631,355	597,963	476,182	95,063	382,540	587,417	631,355	622,625	622,938	645,201	601,337	633,959	**6,527,936**
	dont CAE										47,423	42,154	45,666	**135,243**
	Réel (R)	**632,609**	**600,447**	**478,540**	**96,058**	**383,670**	**589,058**	**632,196**	**622,792**	**623,220**	**644,844**	**601,678**	**633,912**	**6,539,023**
	dont CAE										**38,222**	**38,099**	**34,569**	**110,890**
	% (R) / (T)	0.20%	0.42%	0.50%	1.05%	0.30%	0.28%	0.13%	0.03%	0.05%	-0.06%	0.06%	-0.01%	0.17%
													% (R) / (C)	

* le km théorique prévu représente les kms des offres prévues et validées par la Région sur le réseau. Il prend en compte des modifications d'itinéraires/dessertes de nouveaux arrêts renforts de l'offre pérennes mais non contactualisés.

Onglet 4

CAR JAUNE

NOMBRE DE VOYAGES PAR LIGNE SYNTHESE MENSUELLE

	DECEMBRE 2020		NOVEMBRE 2020		Variation M / M - 1		DECEMBRE 2019	Variation M / M - 12
	Nbre de voyages (V)	V / K	Nbre de voyages (V)	V / K	Nbre de voyages (V)	V / K	Nbre de voyages (V)	
Bassin OUEST	**178,139**	**0.81**	**161,052**	**0.77**	**10.6%**	**5.2%**	**166,037**	**7%**
Saint Pierre / Saint Denis Tamarins - **O1**	23,189	0.55	22,442	0.58			19,058	22%
Saint Pierre / Saint Denis Littoral - **O2**	66,986	5.55	58,382	4.57	14.7%	21.4%	63,526	5%
Saint Paul / Saint Denis Express - **O3**	30,059	0.33	37,687	0.44			27,102	11%
Saint Paul / Saint Denis - **O4**	57,904	5.27	42,541	3.89	36.1%	35.5%	56,351	3%
Bassin EST	**125,813**	**1.08**	**117,233**	**1.06**	**7.3%**	**1.1%**	**117,866**	**7%**
Saint Benoît / Saint Denis Express - **E1**	33,977	0.84	29,127	0.76			20,840	63%
Saint Benoît / Saint Denis - **E2**	46,886	0.40	47,353	0.43	-1.0%	-6.7%	58,088	-19%
Saint André / Saint Denis par Sainte Marie - **E3**	22,313	1.04	19,546	0.98			16,864	32%
Saint André / Saint Denis par Sainte Suzanne - **E4**	22,636	2.50	21,207	2.58	6.7%	-3.3%	22,074	3%
Bassin SUD	**127,703**	**0.66**	**120,512**	**0.66**	**6.0%**	**1.0%**	**128,972**	**-1%**
Saint Pierre / Saint Benoît par le grand brulé - **S1**	13,370	5.44	12,094	1.95	10.5%	178.4%	14,579	-8%
Saint Pierre / Saint Benoît par les Plaines - **S2**	24,250	1.23	26,700	1.47	-9.2%	-16.1%	18,738	29%
Saint Joseph / Saint Paul - **S3**	23,512	1.11	27,211	1.35	-13.6%	-17.7%	24,131	-3%
Saint Pierre / Saint Paul par les Hauts - **S4**	62,607	0.32	51,058	0.28	22.6%	16.9%	67,868	-8%
Saint Pierre / Entre Deux - **S5**	2,904	0.09	2,342	0.07			2,879	1%
Saint Joseph / Tampon - **S6**	1,060	0.04	1,107	0.04			777	36%
Lignes spéciales	**9,497**	**0.09**	**10,305**	**0.11**	**-7.8%**	**-12.9%**	**10,649**	**-11%**
Saint Pierre / Saint Denis - **ZO**	5,302	0.07	4,727	0.07	12.2%	5.3%	5,759	-8%
Saint Benoît / Saint Denis - **ZE**					0.0%	0.0%	0	
Aéroports Pierrefonds / Gillot - **Touristique**	4,195	1.35	5,578	1.94	-24.8%	-30.3%	4,890	-14%
TOTAL	**441,151**	**0.70**	**409,103**	**0.68**	**7.8%**	**2.4%**	**423,524**	**4%**

20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

CAP'RUN La force d'être ensemble

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 7 : Tableau de bord Cap'Run Decembre 2020

Onglet 5

CAR JAUNE

NOMBRE DE VOYAGES PAR LIGNE SYNTHESE ANNUELLE

		Janvier	Février	Mars *	Avril *	Mai *	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Bassin Ouest	2019	200,832	188,955	211,337	178,490	167,528	165,984	184,195	189,715	187,593	199,833	184,607	166,037	2,225,104
	2020	163,749	170,714	100,319	10,764	59,601	117,358	145,908	157,859	155,549	178,121	161,052	178,139	1,599,133
	%	-18%	-10%	-53%	-94%	-64%	-29%	-21%	-17%	-17%	-11%	-13%	7%	-28%
Saint Pierre / Saint Denis Tamarins - O1	2019	19,058	24,939	27,870	24,525	22,599	22,375	22,445	23,839	24,417	26,414	24,676	19,058	282,216
	2020	22,677	24,193	14,861	0	6,447	14,803	19,370	20,929	20,015	24,140	22,442	23,189	213,066
	%	19%	-3%	-47%	-100%	-71%	-34%	-14%	-12%	-18%	-9%	-9%	22%	-25%
Saint Pierre / Saint Denis Littoral - O2	2019	63,526	70,292	80,886	67,299	64,588	64,730	72,730	74,570	70,722	73,558	67,214	63,526	833,642
	2020	65,592	63,768	34,512	6,046	23,114	45,993	55,437	58,417	57,738	66,092	58,382	66,986	602,078
	%	3%	-9%	-57%	-91%	-64%	-29%	-24%	-22%	-18%	-10%	-13%	5%	-28%
Saint Paul / Saint Denis Express - O3	2019	27,102	38,817	44,226	36,009	31,983	29,924	33,110	33,417	45,582	50,488	47,907	27,102	445,665
	2020	33,486	40,646	17,901	0	12,407	28,053	35,340	37,322	36,254	43,593	37,687	30,059	352,747
	%	24%	5%	-60%	-100%	-61%	-6%	7%	12%	-20%	-14%	-21%	11%	-21%
Saint Paul / Saint Denis - O4	2019	56,351	54,906	58,356	50,656	48,358	48,954	55,910	57,888	46,872	49,373	44,809	56,351	628,785
	2020	41,995	42,107	33,045	4,718	17,633	28,509	35,761	41,192	41,541	44,296	42,541	57,904	431,242
	%	-25%	-23%	-43%	-91%	-64%	-42%	-36%	-29%	-11%	-10%	-5%	3%	-31%
Bassin Est	2019	143,754	134,051	140,298	130,947	124,580	121,279	135,228	142,405	140,514	143,996	128,285	117,866	1,603,204
	2020	117,154	128,121	74,545	9,041	38,473	80,990	101,398	112,549	117,952	125,575	117,233	125,813	1,148,843
	%	-19%	-4%	-47%	-93%	-69%	-33%	-25%	-21%	-16%	-13%	-9%	7%	-28%
Saint Benoît / Saint Denis Express - E1	2019	20,840	33,688	43,725	33,917	29,876	29,653	33,440	34,101	33,657	32,655	31,594	20,840	377,987
	2020	31,462	30,521	14,908	0	9,354	22,052	26,859	28,418	29,037	31,359	29,127	33,977	287,073
	%	51%	-9%	-66%	-100%	-69%	-26%	-20%	-17%	-14%	-4%	-8%	63%	-24%
Saint Benoît / Saint Denis - E2	2019	58,088	55,664	47,341	52,068	51,422	48,096	52,027	56,099	56,835	61,410	54,050	58,088	651,187
	2020	48,159	53,254	34,772	8,480	16,825	30,307	39,314	43,854	47,667	50,905	47,353	46,886	467,776
	%	-17%	-4%	-27%	-84%	-67%	-37%	-24%	-22%	-16%	-17%	-12%	-19%	-28%
Saint André / Saint Denis par Sainte Marie - E3	2019	16,864	19,911	23,086	19,756	20,731	21,426	24,669	25,576	24,262	23,349	16,984	16,864	253,480
	2020	16,605	19,715	11,974	0	5,522	14,133	17,575	18,973	19,176	20,859	19,546	22,313	186,390
	%	-2%	-1%	-48%	-100%	-73%	-34%	-29%	-26%	-21%	-11%	15%	32%	-26%
Saint André / Saint Denis par Sainte Suzanne - E4	2019	22,074	24,788	26,146	25,207	22,551	22,104	25,092	26,628	25,759	26,581	25,657	22,074	294,662
	2020	20,929	24,631	12,892	561	6,772	14,498	17,651	21,303	22,071	22,453	21,207	22,636	207,604
	%	-5%	-1%	-51%	-98%	-70%	-34%	-30%	-20%	-14%	-16%	-17%	3%	-30%
Bassin Sud	2019	157,918	145,814	165,331	138,782	134,108	127,065	139,687	148,720	148,773	161,605	148,005	128,972	1,744,781
	2020	142,177	151,340	80,029	4,089	35,088	78,249	103,155	114,837	119,840	133,122	120,512	127,703	1,210,141
	%	-10%	4%	-52%	-97%	-74%	-38%	-26%	-23%	-19%	-18%	-19%	-1%	-31%
Saint Pierre / Saint Benoît par le grand brulé - S1	2019	14,579	14,933	18,469	14,550	13,885	13,380	14,443	15,840	15,022	14,879	14,816	14,579	179,375
	2020	16,329	16,940	8,420	186	2,548	5,818	10,468	11,525	11,413	12,937	12,094	13,370	122,048
	%	12%	13%	-54%	-99%	-82%	-57%	-28%	-27%	-24%	-13%	-18%	-8%	-32%
Saint Pierre / Saint Benoît par les Plaines - S2	2019	18,738	25,895	28,983	24,915	23,269	21,471	23,234	26,471	30,044	34,550	29,942	18,738	306,249
	2020	25,298	29,158	15,518	1,600	4,892	11,696	17,116	19,805	25,344	28,827	26,700	24,250	230,205
	%	35%	13%	-46%	-94%	-79%	-46%	-26%	-25%	-16%	-17%	-11%	29%	-25%
Saint Joseph / Saint Paul - S3	2019	24,131	26,699	30,930	24,185	23,844	22,466	24,887	26,628	27,101	32,042	28,238	24,131	315,283
	2020	33,762	35,146	18,137	571	10,291	19,098	23,840	27,503	26,435	30,140	27,211	23,512	275,646
	%	40%	32%	-41%	-98%	-57%	-15%	-4%	3%	-2%	-6%	-4%	-3%	-13%
Saint Pierre / Saint Paul par les Hauts - S4	2019	67,868	73,359	81,664	70,413	68,850	65,996	72,755	75,149	71,806	74,840	70,673	67,868	861,241
	2020	63,062	66,348	35,751	1,732	16,802	39,840	48,407	52,384	52,661	56,952	51,058	62,607	547,604
	%	-7%	-10%	-56%	-98%	-76%	-40%	-33%	-30%	-27%	-24%	-28%	-8%	-36%
Saint Pierre / Entre Deux - S5	2019	2,879	3,670	4,117	3,796	3,304	2,938	3,477	3,684	3,201	3,789	2,994	2,879	40,728
	2020	2,990	2,288	1,589	0	555	1,371	2,483	2,704	2,602	3,000	2,342	2,904	24,828
	%	4%	-38%	-61%	-100%	-83%	-53%	-29%	-27%	-19%	-21%	-22%	1%	-39%
Saint Joseph / Tampon - S6	2019	777	1,257	1,168	925	958	814	890	947	1,600	1,505	1,342	777	12,959
	2020	736	1,460	613	0	0	426	841	915	1,385	1,266	1,107	1,060	9,810
	%	-5%		-47%	-100%	-100%	-48%	-6%	-3%	-13%	-16%	-18%	36%	
Lignes spéciales	2019	10,033	9,201	11,182	11,484	11,970	11,029	14,789	14,893	13,267	16,495	15,023	10,649	150,015
	2020	16,053	15,772	9,801	504	1,781	7,006	10,201	10,568	9,735	12,609	10,305	9,497	113,832
	%	60%	71%	-12%	-96%	-85%	-36%	-31%	-29%	-27%	-24%	-31%	-11%	-24%
Saint Pierre / Saint Denis - ZO	2019	4,363	3,117	4,562	3,942	4,022	4,068	4,886	5,210	4,543	5,517	5,162	5,759	55,151
	2020	6,302	5,841	3,633	42	1,501	2,924	3,897	4,202	4,280	5,390	4,727	5,302	48,041
	%	44%	87%	-20%	-99%	-63%	-28%	-20%	-19%	-6%	-2%	-8%	-8%	-13%
Saint Benoît / Saint Denis - ZE	2019	398	654	779	779	144	0	0	0	0	0	0	0	2,753
	2020	0	0	0	0	0	0	0	0					0
	%													
Aéroports Pierrefonds / Gillot - Touristique	2019	4,890	5,430	5,841	6,764	7,804	6,961	9,903	9,683	8,724	10,978	9,860	4,890	91,730
	2020	9,751	9,930	6,168	462	280	4,081	6,304	6,366	5,455	7,219	5,578	4,195	65,791
	%	99%	83%	6%	-93%	-96%	-41%	-36%	-34%	-37%	-34%	-43%	-14%	-28%
Total réseau	2019	512,537	478,021	528,148	459,703	438,186	425,357	473,900	495,732	490,147	521,929	475,920	423,524	5,723,104
	2020	439,133	465,947	264,694	24,398	134,943	283,602	360,662	395,813	403,075	449,427	409,103	441,151	4,071,948
	%	-14%	-3%	-50%	-95%	-69%	-33%	-24%	-20%	-18%	-14%	-14%	4%	-29%

*du 19/03/20 au 11/05/20 - absences de données billettique - source comptage terrain

Onglet 6

CAR JAUNE

NOMBRE DE VOYAGES PAR TITRE SYNTHESE ANNUELLE

		Janvier	Février	Mars *	Avril *	Mai *	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TotaL
Tickets Unitaire	2019	251,877	198,537	239,372	194,352	202,745	195,492	237,370	244,601	195,393	223,779	194,038	173,348	2,550,904
	2020	185,042	169,916	111,794		41,355	101,364	153,801	173,191	138,756	176,268	143,656	181,750	1,576,893
	%	-27%	-14%	-53%		-80%	-48%	-35%	-29%	-29%	-21%	-26%	5%	-38%
TU à bord	2019													0
	2020													0
	%													
TU au sol	2019													0
	2020													0
	%													
Multi-voyages	2019	39,697	35,163	37,763	16,774	14,051	15,356	18,610	18,907	16,293	18,062	16,002	24,764	271,442
	2020	34,905	32,791	16,702		13,031	34,852	38,060	37,904	33,753	36,271	31,190	34,102	343,561
	%	-12%	-7%	-56%		-7%	127%	105%	100%	107%	101%	95%	38%	27%
Carnet 5 tickets	2019	24,587	35,007	37,516	16,699	13,872	15,274	18,188	18,522	16,151	17,881	15,847	24,587	254,131
	2020	34,631	32,693	16,668		13,023	34,820	37,939	37,651	33,676	36,091	31,123	34,000	342,315
	%	41%	-7%	-56%		-6%	128%	109%	103%	109%	102%	96%	38%	35%
Ticket journée	2019	77	136	152	75	89	82	137	115	112	126	130	77	1,308
	2020	124	92	14		8	32	66	93	52	65	37	47	630
	%	61%	-32%	-91%		-91%	-61%	-52%	-19%	-54%	-48%	-72%	-39%	-52%
Ticket famille	2019	100	20	95	0	90	0	285	270	30	55	25	100	1,070
	2020	150	6	20		0	0	55	160	25	115	30	55	616
	%	50%	-70%	-79%		-100%					109%	20%	-45%	-42%
Abonnements	2019	220,963	244,321	251,013	248,577	221,390	214,509	217,920	232,224	278,461	280,088	265,880	225,412	2,900,758
	2020	219,186	263,240	128,326		58,233	147,386	168,801	184,718	230,566	236,888	234,257	225,299	2,096,900
	%	-1%	8%	-49%		-74%	-31%	-23%	-20%	-17%	-15%	-12%	0%	-28%
Commerciaux	2019	10,638	12,000	12,172	25,805	21,862	19,886	12,288	19,218	12,575	13,440	12,552	10,638	183,074
	2020	10,121	11,991	6,893		3,210	5,066	8,719	9,960	11,057	12,226	11,802	11,667	102,712
	%	-5%	0%	-43%		-85%	-75%	-29%	-48%	-12%	-9%	-6%	10%	-44%
Réduits	2019	86,876	80,753	86,391	92,749	82,854	84,091	85,107	91,811	100,547	102,029	99,754	86,876	1,079,838
	2020	80,134	96,459	47,520		21,550	47,297	58,370	68,066	76,891	80,407	84,026	82,439	743,159
	%	-8%	19%	-45%		-74%	-44%	-31%	-26%	-24%	-21%	-16%	-5%	-31%
Solidaires	2019	1,235	2,293	2,593	2,507	2,628	2,079	2,098	1,883	1,707	1,645	1,347	1,235	23,250
	2020	1,294	968	452		340	444	428	322	310	302	247	235	5,342
	%	5%	-58%	-83%		-87%	-79%	-80%	-83%	-82%	-82%	-82%	-81%	-77%
REUNIPASS ETUDIANT	2019	44,896	49,623	49,511	46,459	35,752	30,634	26,785	35,384	68,133	68,659	64,260	44,896	564,992
	2020	43,213	64,386	28,425		7,545	22,780	24,299	34,214	66,488	64,159	64,959	54,210	474,678
	%	-4%	30%	-43%		-79%	-26%	-9%	-3%	-2%	-7%	1%	21%	-16%
REUNIPASS TOUT PUBLIC	2019	9,619	10,000	10,137	11,041	9,668	10,360	10,719	10,226	11,134	11,534	10,949	9,619	125,006
	2020	9,169	11,162	5,728		2,843	4,900	6,448	7,667	8,840	9,887	9,301	9,025	84,970
	%	-5%	12%	-43%		-71%	-53%	-40%	-25%	-21%	-14%	-15%	-6%	-32%
REUNIPASS PA / PH	2019	69,383	58,270	68,578	68,562	67,823	66,861	72,734	73,271	77,132	78,946	73,985	69,383	844,928
	2020	73,070	76,250	38,341		20,862	48,435	57,771	56,602	56,302	62,149	57,864	62,680	610,326
	%	5%	31%	-44%		-69%	-28%	-21%	-23%	-27%	-21%	-22%	-10%	
SAV abonnement	2019	2,765	31,382	21,631	1,454	803	598	8,189	431	7,233	3,835	3,033	2,765	84,119
	2020	2,185	2,024	967		1,883	18,464	12,766	7,887	10,678	7,758	6,058	5,043	75,713
	%	-21%	-94%	-96%		134%	2988%	56%	1730%	48%	102%	100%	82%	
Total réseau	2019	512537	478021	528148	459703	438186	425357	473900	495732	490147	521929	475920	423524	5,723,104
	2020	439,133	465,947	264,694	24,398	134,943	283,602	360,662	395,813	403,075	449,427	409,103	441,151	4,071,948
	%	-14%	-3%	-50%	-95%	-74%	-33%	-24%	-20%	-18%	-14%	-14%	4%	-29%

*du 19/03/20 au 11/05/20 - absences de données billettique - source comptage terrain ne permettant pas d'avoir l'exaustivité complète du nombre de validation par produit

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 7 : Tableau de bord Cap'Run Decembre 2020

Onglet 7

CAR JAUNE

TAUX DE PONCTUALITE AU DEPART

	DECEMBRE 2020 Taux de ponctualité	NOVEMBRE 2020 Taux de ponctualité	Variation M / M - 1	DECEMBRE 2019 Taux de ponctualité	Variation M / M - 12
Bassin OUEST	**90%**	**94%**	**-3.6%**	**89%**	**2%**
Saint Pierre / Saint Denis Tamarins - **O1**	88%	92%	-4.5%	90%	-2%
Saint Pierre / Saint Denis Littoral - **O2**	89%	93%	-4.0%	86%	3%
Saint Paul / Saint Denis Express - **O3**	93%	97%	-4.2%	88%	6%
Saint Paul / Saint Denis - **O4**	91%	94%	-2.5%	91%	0%
Bassin EST	**96%**	**98%**	**-1.5%**	**94%**	**3%**
Saint Benoît / Saint Denis Express - **E1**	97%	97%	0.1%	92%	5%
Saint Benoît / Saint Denis - **E2**	95%	97%	-2.0%	92%	3%
Saint André / Saint Denis par Sainte Marie - **E3**	95%	98%	-2.9%	93%	2%
Saint André / Saint Denis par Sainte Suzanne - **E4**	98%	99%	-1.1%	97%	1%
Bassin SUD	**96%**	**96%**	**-0.2%**	**92%**	**4%**
Saint Pierre / Saint Benoît par le grand brulé - **S1**	97%	96%	0.6%	94%	3%
Saint Pierre / Saint Benoît par les Plaines - **S2**	98%	98%	-0.4%	95%	3%
Saint Joseph / Saint Paul - **S3**	97%	97%	0.1%	94%	3%
Saint Pierre / Saint Paul par les Hauts - **S4**	95%	96%	-0.8%	88%	8%
Saint Pierre / Entre Deux - **S5**	91%	90%	0.8%	93%	
Saint Joseph / Tampon - **S6**	98%	99%		98%	
Lignes spéciales	**85%**	**89%**	**-5.2%**	**77%**	**10%**
Saint Pierre / Saint Denis - **ZO**	84%	90%	-6.2%	79%	7%
Saint Benoît / Saint Denis - ZE					
Aéroports Pierrefonds / Gillot - **Touristique**	86%	89%	-4.0%	75%	15%
TOTAL	**93%**	**95%**	**-2.2%**	**90%**	**3%**

NOTA :
- Chaque départ de ligne est comptabilisé

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 7 : Tableau de bord Cap'Run Decembre 2020

Onglet 8

CAR JAUNE

RECETTES PAR TITRE SYNTHESE MENSUELLE (€ TTC)

			DECEMBRE 2020	NOVEMBRE 2020	Variation M / M - 1	DECEMBRE 2019	Variation M / M - 12
Tout Public			**342,133 €**	**290,338 €**	**18%**	**327,404.00 €**	**4%**
Ticket Unitaire plein tarif à bord		2 €	110,706 €	91,292 €	21%	127,272.00 €	-13%
Ticket Unitaire plein tarif au sol		2 €	173,442 €	136,778 €	27%	165,768.00 €	5%
Carnet 5 tickets		8 €	39,672 €	38,472 €	3%	21,376.00 €	86%
Ticket Carnet Pré-imprimé		1.6 €	2,320 €	5,850 €	-60%	240.00 €	
Ticket Carnet Pré-imprimé		2 €	2,800 €	1,800 €		0 €	
Ticket Journée		6 €	90 €	78 €	15%	114 €	-21%
Ticket Famille		10 €	50 €	20 €	150%	70 €	
Duplicata carte		5 €	1,110 €	1,110 €	0%	1,170 €	
Caution carte anonyme		2 €	744 €	740 €	1%	640 €	
Abonnement	Hebdomadaire	15 €	495 €	480 €	3%	510 €	-3%
	Mensuel	38 €	9,804 €	11,818 €	-17%	9,044 €	8%
	Trimestriel	100 €	900 €	1,900 €	-53%	1,200 €	-25%
Tarif Réduit			**38,078 €**	**45,120 €**	**-16%**	**41,450 €**	**-8%**
Ticket Unitaire demi-tarif à bord		1 €	3,294 €	2,189 €	50%	5,457 €	-40%
Ticket Unitaire demi-tarif au sol		1 €	5,964 €	3,306 €	80%	6,723 €	-11%
Abonnement -26 ans	Mensuel	15 €	7,080 €	10,725 €	-34%	7,320 €	-3%
	Trimestriel	30 €	2,880 €	4,260 €	-32%	3,240 €	-11%
	Annuel	70 €	3,640 €	6,370 €	-43%	3,500 €	4%
Abonnement Demandeur d'emploi	Trimestriel	20 €	5,120 €	6,720 €	-24%	5,760 €	-11%
	Annuel	50 €	10,100 €	11,550 €	-13%	9,450 €	7%
Solidarité			**0 €**	**0 €**		**0 €**	
Ticket Unitaire gratuit à bord		0 €	0 €	0 €		0 €	
Ticket Unitaire gratuit au sol		0 €	0 €	0 €		0 €	
Sénior		0 €	0 €	0 €		0 €	
Handicap		0 €	0 €	0 €		0 €	
Ancien Combattant		0 €	0 €	0 €		0 €	
Z'éclair			**46,501 €**	**32,503 €**	**43%**	**48,226 €**	**-4%**
Ticket Unitaire plein tarif à bord		5 €	12,990 €	8,110 €	60%	15,350 €	-15%
Ticket Unitaire plein tarif au sol		5 €	22,040 €	16,355 €	35%	23,265 €	-5%
Ticket Unitaire demi-tarif à bord		2.5 €	130 €	105 €	24%	303 €	-57%
Ticket Unitaire demi-tarif au sol		2.5 €	763 €	333 €	129%	733 €	4%
Ticket Unitaire gratuit à bord		0 €	0 €	0 €		0 €	
Ticket Unitaire gratuit au sol		0 €	0 €	0 €		0 €	
Carnet 5 tickets		20 €	4,480 €	3,900 €	15%	2,900 €	54%
Ticket Carnet Pré-imprimé Z		5 €	5,000 €	250 €		5,000 €	
Ticket Journée		15 €	0 €	0 €		0 €	
Abonnement	Hebdomadaire	38 €	798 €	2,280 €	-65%	76 €	950%
	Mensuel	150 €	300 €	450 €	-33%	600 €	
	Trimestriel	360 €	0 €	720 €		0 €	
	Annuel	1,300 €	0 €	0 €		0 €	
Service +			**36,880 €**	**48,580 €**	**-24%**	**34,180 €**	**8%**
Interopérable	semaine	15 €	0 €	0 €		0 €	
	Mensuel	60 €	18,300 €	20,220 €	-9%	19,860 €	-8%
	Trimestriel	140 €	3,080 €	4,760 €	-35%	4,760 €	-35%
	Annuel	520 €	1,560 €	520 €		0 €	#DIV/0!
REUNIPASS etudiant	Trimestriel	20 €	2,540 €	1,680 €	51%	2,160 €	18%
	Annuel	50 €	11,400 €	21,400 €	-47%	7,400 €	54%
REUNIPASS sénior	Annuel	0 €	0 €	0 €	0%	0 €	
REUNIPASS Hand	Annuel	0 €	0 €	0 €	0%	0 €	
recette excep générée			123 €	80 €		306 €	
TOTAL			**463,714.50 €**	**416,620.10 €**	**11%**	**451,565.50 €**	**3%**

FOCUS M-TICKET ET TU CB

M-TICKET	DECEMBRE 2020	NOVEMBRE 2020	variation m-1
TICKET UNITAIRE MOBILE	13,916.00 €	12,540.00 €	11%
TICKET UNITAIRE Z MOBILE	2,800.00 €	2,330.00 €	20%
TICKET UNIT. DEMI-TARIF MOBILE -12ANS	360.00 €	302.00 €	19%
TICKET UNIT. DEMI-TARIF Z MOBILE -12ANS	77.50 €	35.00 €	121%
Total	***17,153.50 €***	***15,207.00 €***	***13%***
TU CB	**DECEMBRE 2020**	**NOVEMBRE 2020**	**variation m-1**
1 TICKET CB	60.00 €	78.00 €	-23%
2 TICKETS CB	32.00 €	4.00 €	700%
3 TICKETS CB	12.00 €	6.00 €	100%
4 TICKETS CB	-	0.00 €	-
1 TICKET Z CB	2,825.00 €	1,785.00 €	58%
2 TICKET Z CB	2,310.00 €	830.00 €	178%
3 TICKET Z CB	465.00 €	90.00 €	417%
4 TICKET Z CB	260.00 €	40.00 €	550%
Total	***5,964.00 €***	***2,833.00 €***	***111%***

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 7 : Tableau de bord Cap'Run Decembre 2020

Onglet 9

CAR JAUNE

RECETTES PAR TITRE SYNTHESE ANNUELLE (€ TTC)

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Titres Unitaires	2019	376,151 €	316,659 €	372,145 €	330,698 €	342,446 €	323,610 €	384,842 €	394,488 €	318,962 €	356,146 €	319,233 €	346,986 €	4,182,364 €
	2020	361,373 €	339,405 €	200,676 €	5,776 €	83,014 €	188,551 €	276,331 €	316,370 €	256,219 €	318,309 €	260,398 €	331,306 €	2,937,724 €
	%	-4%	7%	-46%	-98%	-76%	-42%	-28%	-20%	-20%	-11%	-18%	-5%	-30%
TU à bord	2019	155,226 €	133,124 €	151,768 €	141,097 €	143,187 €	135,030 €	151,863 €	154,444 €	130,609 €	144,604 €	134,250 €	148,382 €	1,723,580 €
	2020	161,053 €	149,988 €	88,184 €	0 €	871 €	12,101 €	83,569 €	109,142 €	95,903 €	119,254 €	101,696 €	127,120 €	1,048,879 €
	%	4%	13%	-42%	-100%	-99%	-91%	-45%	-29%	-27%	-18%	-24%	-14%	-39%
TU au sol	2019	215,760 €	180,981 €	218,103 €	187,530 €	196,983 €	186,579 €	230,599 €	237,807 €	185,900 €	209,308 €	182,722 €	196,489 €	2,428,758 €
	2020	197,330 €	186,813 €	111,299 €	5,624 €	79,314 €	169,993 €	188,994 €	204,817 €	158,063 €	196,833 €	156,772 €	202,209 €	1,858,057 €
	%	-9%	3%	-49%	-97%	-60%	-9%	-18%	-14%	-15%	-6%	-14%	3%	-23%
recette except générée	2019	1,054 €	413 €	194 €	186 €	373 €	204 €	460 €	120 €	315 €	149 €	126 €	306 €	3,899 €
	2020	897 €	421 €	172 €	68 €	1,086 €	3,304 €	996 €	96 €	112 €	93 €	80 €	123 €	7,448 €
	%	-15%	2%	-11%	-63%	191%	1520%	161%	-20%	-64%	-38%	-36%	-60%	
Duplicata de carte abonné	2019	1,080 €	1,060 €	1,110 €	1,030 €	1,005 €	1,005 €	1,045 €	1,145 €	1,235 €	1,325 €	1,350 €	1,170 €	13,560 €
	2020	1,395 €	1,480 €	705 €	60 €	535 €	1,005 €	1,075 €	1,025 €	1,235 €	1,040 €	1,110 €	1,110 €	8,195 €
	%	29%	40%	-36%	-94%	-47%	0%	3%	-10%	0%	-22%	-18%	-5%	
caution carte Anonyme	2019	2,906 €	1,082 €	970 €	856 €	898 €	792 €	876 €	972 €	904 €	760 €	786 €	640 €	12,442 €
	2020	698 €	704 €	316 €	24 €	1,208 €	2,148 €	1,496 €	1,290 €	906 €	1,090 €	740 €	744 €	9,646 €
	%	-76%	-35%	-67%	-97%	35%	171%	71%	33%	0%	43%	-6%	16%	
Multi-voyages	2019	142,782 €	40,108 €	37,439 €	30,900 €	28,981 €	24,581 €	44,276 €	37,330 €	30,070 €	34,592 €	27,911 €	29,700 €	508,670 €
	2020	43,504 €	43,775 €	21,618 €	606 €	24,395 €	53,360 €	53,533 €	52,338 €	50,684 €	51,731 €	50,370 €	54,412 €	500,326 €
	%	-70%	9%	-42%	-98%	-16%	117%	21%	40%	69%	50%	80%	83%	-2%
Carnet 5 tickets	2019	142,368 €	39,824 €	37,156 €	30,723 €	28,677 €	24,464 €	43,880 €	36,952 €	29,890 €	34,380 €	27,636 €	29,516 €	505,466 €
	2020	43,208 €	43,611 €	21,538 €	600 €	24,362 €	53,244 €	53,142 €	52,000 €	50,572 €	51,490 €	50,272 €	54,272 €	498,311 €
	%	-70%	10%	-42%	-98%	-15%	118%	21%	41%	69%	50%	82%	84%	-1%
Ticket journée	2019	204 €	264 €	213 €	177 €	204 €	117 €	156 €	138 €	150 €	162 €	225 €	114 €	2,124 €
	2020	156 €	144 €	30 €	6 €	33 €	96 €	171 €	198 €	102 €	141 €	78 €	90 €	1,245 €
	%	-24%	-45%	-86%	-97%	-84%	-18%	10%	43%	-32%	-13%	-65%	-21%	-41%
Ticket famille	2019	210 €	20 €	70 €	0 €	100 €	0 €	240 €	240 €	30 €	50 €	50 €	70 €	1,080 €
	2020	140 €	20 €	50 €	0 €	0 €	20 €	220 €	140 €	10 €	100 €	20 €	50 €	770 €
	%	-33%	0%	-29%		-100%		-8%	-42%	-67%	100%	-60%	-29%	-29%
Abonnements	2019	95,053 €	82,458 €	78,766 €	76,809 €	70,066 €	69,963 €	78,547 €	223,618 €	237,104 €	169,991 €	100,855 €	74,880 €	1,358,110 €
	2020	89,213 €	91,288 €	51,299 €	2,272 €	41,795 €	40,575 €	75,310 €	194,695 €	221,908 €	193,025 €	105,853 €	77,997 €	1,185,230 €
	%	-6%	11%	-35%	-97%	-40%	-42%	-4%	-13%	-6%	14%	5%	4%	-13%
Commerciaux	2019	15,613 €	14,413 €	14,961 €	14,194 €	12,491 €	12,643 €	14,357 €	15,163 €	13,769 €	15,221 €	14,705 €	11,430 €	168,960 €
	2020	13,508 €	14,423 €	9,729 €	747 €	8,535 €	8,350 €	11,450 €	13,795 €	13,523 €	15,075 €	17,648 €	12,297 €	139,080 €
	%	-13%	0%	-35%	-95%	-32%	-34%	-20%	-9%	-2%	-1%	20%	8%	-18%
Réduits	2019	38,080 €	35,395 €	34,255 €	32,285 €	29,315 €	28,960 €	32,330 €	59,515 €	46,155 €	40,020 €	36,910 €	29,270 €	442,490 €
	2020	36,345 €	38,485 €	20,740 €	735 €	16,110 €	19,565 €	26,920 €	46,810 €	35,785 €	42,240 €	39,625 €	28,820 €	352,180 €
	%	-5%	9%	-39%	-98%	-45%	-32%	-17%	-21%	-22%	6%	7%	-2%	-20%
Solidaires	2019	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	2020	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	%													
REUNIPASS ETUDIANT	2019	10,380 €	6,410 €	4,910 €	2,110 €	1,940 €	2,940 €	2,840 €	117,820 €	146,120 €	87,350 €	20,360 €	9,560 €	412,740 €
	2020	10,500 €	8,700 €	3,310 €	50 €	1,050 €	860 €	15,680 €	108,770 €	146,580 €	107,530 €	23,080 €	13,940 €	440,050 €
	%	1%	36%	-33%	-98%	-46%	-71%	452%	-8%	0%	23%	13%	46%	7%
REUNIPASS TOUT PUBLIC	2018	30,980 €	26,240 €	24,640 €	28,220 €	26,320 €	25,420 €	29,020 €	31,120 €	31,060 €	27,400 €	28,880 €	24,620 €	333,920 €
	2019	28,860 €	29,680 €	17,520 €	740 €	16,100 €	11,800 €	21,260 €	25,320 €	26,020 €	28,180 €	25,500 €	22,940 €	253,920 €
	%	-7%	13%	-29%	-97%	-39%	-54%	-27%	-19%	-16%	3%	-12%	-7%	-24%
REUNIPASS PA / PH	2019	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	2020	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	%													
Total réseau	2019	613,860 €	439,225 €	488,350 €	438,407 €	441,492.30 €	418,154 €	507,665 €	655,436 €	586,136 €	560,729 €	447,999 €	451,566 €	6,049,018 €
	2020	494,089.50 €	474,468.40 €	273,592.10 €	8,653.50 €	149,203.50 €	282,485.90 €	404,971.50 €	563,402.50 €	528,811.40 €	563,065.00 €	416,620.10 €	463,714.50 €	4,623,078 €
	%	-20%	8%	-44%	-98%	-66%	-32%	-20%	-14%	-10%	0%	-7%	3%	-24%

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
M-TICKET	2019													
	2020	3,110 €	3,524 €	3,307 €	674 €	5,521 €	18,478 €	17,882 €	20,098 €	15,774 €	18,651.5 €	15,207.00 €	17,153.50 €	139,379 €
	%													
TU CB	2019													
	2020	-	-	564 €	0 €	44 €	690 €	2,002 €	5,573 €	4,696 €	6,479 €	2,833.0 €	5,964.00 €	28,845 €
	%													

20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 7 : Tableau de bord Cap'Run Decembre 2020

Onglet 10

CAR JAUNE

QUANTITE PAR TITRE SYNTHESE MENSUELLE

			DECEMBRE 2020	NOVEMBRE 2020	Variation M / M - 1	DECEMBRE 2019	Variation M / M - 12
Tout Public			**150,797**	**124,369**	**21%**	**150,206**	**0%**
Ticket Unitaire plein tarif à bord		2 €	55,353	45,646	21%	63,636	-13%
Ticket Unitaire plein tarif au sol *		2 €	86,721	68,389	27%	82,884	5%
Carnet 5 tickets		8 €	4,959	4,809	3%	2,672	86%
Ticket Carnet Pré-imprimé		1.6 €	1,450	3,656	-60%	150	867%
Ticket Carnet Pré-imprimé		2 €	1,400	900	56%	0	
Ticket Journée		6 €	15	13	15%	19	-21%
Ticket Famille		10 €	5	2	150%	7	-29%
Duplicata carte		5 €	222	222	0%	234	-5%
Caution carte anonyme		2 €	372	370	1%	320	16%
Abonnement	Hebdomadaire	15 €	33	32	3%	34	-3%
	Mensuel	38 €	258	311	-17%	238	8%
	Trimestriel	100 €	9	19	-53%	12	-25%
Tarif Réduit			**10,336**	**7,010**	**47%**	**13,303**	**-22%**
Ticket Unitaire demi-tarif à bord		1 €	3,294	2,189	50%	5,457	-40%
Ticket Unitaire demi-tarif au sol *		1 €	5,964	3,306	80%	6,723	-11%
Abonnement -26 ans	Mensuel	15 €	472	715	-34%	488	-3%
	Trimestriel	30 €	96	142	-32%	108	-11%
	Annuel	70 €	52	91	-43%	50	4%
Abonnement Demandeur d'emploi	Trimestriel	20 €	256	336	-24%	288	-11%
	Annuel	50 €	202	231	-13%	189	7%
Solidarité			**825**	**742**	**11%**	**10,235**	**-92%**
Ticket Unitaire gratuit à bord		0 €	819	733	12%	6,699	-88%
Ticket Unitaire gratuit au sol		0 €	0	0		3,520	-100%
Sénior		0 €	0	0		3	-100%
Handicap		0 €	0	0			
Ancien Combattant		0 €	6	9	-33%	13	-54%
Z'éclair			**8,622**	**5,392**	**60%**	**9,574**	**-10%**
Ticket Unitaire plein tarif à bord		5 €	2,598	1,622	60%	3,070	-15%
Ticket Unitaire plein tarif au sol *		5 €	4,408	3,271	35%	4,653	-5%
Ticket Unitaire demi-tarif à bord		2.5 €	52	42	24%	121	-57%
Ticket Unitaire demi-tarif au sol *		2.5 €	305	133	129%	293	4%
Ticket Unitaire gratuit à bord		0 €	12	14	-14%	167	-93%
Ticket Unitaire gratuit au sol		0 €	0	0		119	-100%
Carnet 5 tickets		20 €	224	195	15%	145	54%
Ticket Carnet Pré-imprimé Z		5 €	1,000	50	1900%	1,000	0%
Ticket Journée		15 €	0	0			
Abonnement	Hebdomadaire	38 €	21	60	-65%	2	950%
	Mensuel	150 €	2	3	-33%	4	-50%
	Trimestriel	360 €	0	2	-100%	0	
	Annuel	1,300 €	0	0		0	
Service +			**3,968**	**2,941**	**35%**	**4,042**	**-2%**
Interopérable	semaine	15 €					
	Mensuel	60 €	305	337	-9%	331	-8%
	Trimestriel	140 €	22	34	-35%	34	-35%
	Annuel	520 €	3	1	200%	0	
REUNIPASS etudiant	Trimestriel	20 €	127	84	51%	108	18%
	Annuel	50 €	228	428	-47%	148	54%
REUNIPASS sénior	Annuel	0 €	2,645	1,624	63%	2,713	0%
REUNIPASS Hand	Annuel	0 €	638	433	47%	708	0%
TOTAL			**174,548**	**140,454**	24%	**187,360**	**-7%**

* **également comptabilisé les tickets unitaires de la billeterie de secours.**

FOCUS M-TICKET ET TU CB

M-TICKET	DECEMBRE 2020	NOVEMBRE 2020	variation m-1
TICKET UNITAIRE MOBILE	6,958	6270	-6%
TICKET UNITAIRE Z MOBILE	560	466	34%
TICKET UNIT. DEMI-TARIF MOBILE -12ANS	360	302	-17%
TICKET UNIT. DEMI-TARIF Z MOBILE -12ANS	31	14	150%
Total	***8,601***	***8,601***	**-5%**
TU CB	**DECEMBRE 2020**	**NOVEMBRE 2020**	**variation m-1**
1 TICKET CB	30	39	-67%
2 TICKETS CB	8	1	-75%
3 TICKETS CB	2	1	-100%
4 TICKETS CB		-	-100%
1 TICKET Z CB	565	357	146%
2 TICKET Z CB	231	83	1183%
3 TICKET Z CB	31	39	500%
4 TICKET Z CB	13	2	-
Total	***299***	***299***	**64%**

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 7 : Tableau de bord Cap'Run Decembre 2020

Onglet 11

CAR JAUNE — QUANTITE PAR TITRE SYNTHESE ANNUELLE

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Tickets Unitaire	2019	190,909	160,211	190,636	167,563	175,067	165,173	199,442	204,786	160,682	181,276	160,555	177,342	2,133,642
	SEPTEMBRE 2020	183,179	170,016	100,810	2,766	40,569	89,946	134,973	154,434	122,076	152,827	125,345	159,526	1,436,467
	%	-4%	6%	-47%	-98%	-77%	-46%	-32%	-25%	-24%	-16%	-22%	-10%	-33%
TU à bord	2019	82,316	70,757	81,378	74,982	76,393	72,565	82,348	83,222	68,555	76,604	70,396	79,150	918,666
	2020	83,865	77,558	45,211	0	556	6,310	42,535	53,882	46,562	57,841	50,246	62,128	526,694
	%	2%	10%	-44%	-100%	-99%	-91%	-48%	-35%	-32%	-24%	-29%	-22%	-43%
TU au sol	2019	108,593	89,454	109,258	92,581	98,674	92,608	117,094	121,564	92,127	104,672	90,159	98,192	1,214,976
	2020	99,314	92,458	55,599	2,766	40,013	83,636	92,438	100,552	75,514	94,986	75,099	97,398	909,773
	%	-9%	3%	-49%	-97%	-59%	-10%	-21%	-17%	-18%	-9%	-17%	-1%	-25%
Multi-voyages	2019	25,195	5,720	4,502	3,692	4,149	3,115	11,829	5,217	4,179	5,152	3,839	3,993	80,582
	2020	11,952	7,059	2,852	73	3,575	8,133	7,870	7,285	7,942	7,144	9,625	9,053	82,563
	%	-53%	23%	-37%	-98%	-14%	161%	-33%	40%	90%	39%	151%	127%	2%
Carnet 5 tickets	2019	25,140	5,674	4,464	3,967	4,105	3,097	11,779	5,170	4,151	5,120	3,801	3,967	80,435
	2020	11,912	7,033	2,842	72	3,571	8,115	7,821	7,238	7,927	7,112	9,610	9,033	82,286
	%	-53%	24%	-36%	-98%	-13%	162%	-34%	40%	91%	39%	153%	128%	2%
Ticket journée	2019	34	44	31	19	34	18	26	23	25	27	33	19	333
	2020	26	24	5	1	4	16	27	33	14	22	13	15	200
	%	-24%	-45%	-84%	-95%	-88%	-11%	4%	43%	-44%	-19%	-61%	-21%	-40%
Ticket famille	2019	21	2	7	7	10	0	24	24	3	5	5	7	115
	2020	14	2	5	0	0	2	22	14	1	10	2	5	77
	%	-33%	0%	-29%	-100%	-100%	#DIV/0!	8%	-42%	-67%	100%	-60%	-29%	-33%
Abonnements	2019	7,692	6,002	5,029	5,471	4,218	4,036	4,446	7,094	7,509	6,454	4,668	5,471	68,090
	2020	7,532	6,179	2,957	265	3,487	3,797	4,238	6,507	7,048	6,822	4,892	5,375	59,099
	%	-2%	3%	-41%	-95%	-17%	-6%	-5%	-8%	-6%	6%	5%	-2%	-13%
Commerciaux	2019	352	348	360	290	320	320	345	373	350	386	376	290	4,110
	2020	323	342	238	17	201	210	286	328	338	380	427	323	3,413
	%	-8%	-2%	-34%	-94%	-37%	-34%	-17%	-12%	-3%	-2%	14%	11%	-17%
Réduits	2019	1,342	1,328	1,330	1,123	1,212	1,196	1,254	1,887	1,632	1,468	1,501	1,123	16,396
	2020	1,356	1,408	783	23	614	800	994	1,520	1,288	1,467	1,515	1,078	12,846
	%	1%	6%	-41%	-98%	-49%	-33%	-21%	-19%	-21%	0%	1%	-4%	-22%
Solidaires	2019	63	47	35	16	34	12	42	26	21	23	16	16	351
	2020	19	23	4	1	6	8	9	10	15	10	9	6	120
	%	-70%	-51%	-89%	-94%	-82%	-33%	-79%	-62%	-29%	-57%	-44%	-63%	-66%
REUNIPASS ETUDIANT	2019	234	163	211	256	91	147	73	2,426	3,016	1,795	451	256	9,119
	2020	246	216	149	1	45	43	331	2,251	3,033	2,192	512	355	9,374
	%	5%	33%	-29%	-100%	-51%	-71%	353%	-7%	1%	22%	14%	39%	3%
REUNIPASS TOUT PUBLIC	2019	423	360	367	365	392	381	390	425	423	400	423	365	4,714
	2020	407	409	272	11	222	176	299	352	358	391	372	330	3,599
	%	-4%	14%	-26%	-97%	-43%	-54%	-23%	-17%	-15%	-2%	-12%	-10%	-24%
REUNIPASS PA / PH	2019	5,278	3,756	2,771	2,586	2,169	1,975	2,343	1,957	2,067	2,378	1,898	3,421	32,599
	2020	5,181	3,781	1,511	212	2,399	2,560	2,319	2,046	2,016	2,382	2,057	3,283	29,747
	%	-2%	1%	-45%	-92%	11%	30%	-1%	5%	-2%	0%	8%	-4%	-9%
Total réseau *	2019	223,796	171,933	200,212	175,957	183,434	172,326	215,718	217,097	172,370	192,878	169,059	186,806	2,281,586
	2020	202,663	183,254	106,619	3,104	47,631	101,876	147,081	168,226	137,066	166,793	139,862	173,954	1,578,129
	%	-9%	7%	-47%	-98%	-74%	-41%	-32%	-23%	-20%	-14%	-17%	-7%	-31%

* hormis duplicata et caution

Onglet 12

CAR JAUNE — REPARTITION RECETTE AU SOL PAR GARE ROUTIERE SYNTHESE ANNUELLE

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Gares routières	2019	438,423 €	298,157 €	332,638 €	293,183 €	290,130 €	279,810 €	339,652 €	492,135 €	446,624 €	403,826 €	305,640 €	292,283 €	4,212,499 €
	2020	**311,702 €**	**307,458 €**	**178,200 €**	**7,360 €**	**133,891 €**	**237,044 €**	**289,809 €**	**422,642 €**	**403,259 €**	**410,754 €**	**280,547 €**	**301,260 €**	2,212,561 €
	%	-29%	3%	-46%	-97%	-54%	-15%	-15%	-14%	-10%	2%	-8%	3%	-47%
SAINT-DENIS	2019	110,166 €	74,238 €	87,849 €	71,731 €	74,139 €	71,628 €	86,250 €	119,580 €	126,423 €	116,137 €	79,468 €	74,015 €	1,091,622 €
	2020	78,664 €	75,269 €	44,990 €	2,883 €	33,349 €	61,052 €	73,089 €	100,070 €	113,230 €	118,929 €	68,296 €	75,380 €	561,597 €
	%	-29%	1%	-49%	-96%	-55%	-15%	-15%	-16%	-10%	2%	-14%	2%	-49%
LE PORT	2019	29,944 €	22,056 €	21,536 €	20,187 €	19,388 €	18,737 €	22,382 €	35,900 €	30,976 €	26,904 €	21,175 €	19,684 €	288,869 €
	2020	21,148 €	21,388 €	11,654 €	0 €	9,849 €	17,638 €	19,123 €	30,612 €	28,471 €	27,902 €	19,050 €	19,593 €	151,347 €
	%	-29%	-3%	-46%	-100%	-49%	-6%	-15%	-15%	-8%	4%	-10%	0%	-48%
SAINT - PAUL	2019	58,017 €	44,622 €	49,978 €	44,390 €	43,696 €	41,601 €	52,935 €	67,284 €	57,995 €	52,045 €	43,352 €	44,352 €	600,266 €
	2020	45,606 €	46,195 €	26,441 €	899 €	22,018 €	34,380 €	43,607 €	57,616 €	50,915 €	52,266 €	41,674 €	45,232 €	315,029 €
	%	-21%	4%	-47%	-98%	-50%	-17%	-18%	-14%	-12%	0%	-4%	2%	-48%
SAINT - LEU	2019	30,672 €	17,221 €	18,176 €	17,250 €	17,565 €	15,947 €	19,996 €	28,860 €	22,620 €	20,822 €	17,057 €	16,231 €	242,416 €
	2020	18,555 €	18,879 €	10,621 €	0 €	9,713 €	13,795 €	17,743 €	22,071 €	17,587 €	21,022 €	15,800 €	16,745 €	123,692 €
	%	-40%	10%	-42%	-100%	-45%	-13%	-11%	-24%	-22%	1%	-7%	3%	-49%
SAINT - PIERRE	2019	80,757 €	58,108 €	64,018 €	58,788 €	55,574 €	54,577 €	65,034 €	93,592 €	86,687 €	78,231 €	59,508 €	58,361 €	813,235 €
	2020	62,877 €	62,952 €	36,702 €	1,403 €	21,394 €	41,890 €	55,652 €	83,353 €	82,200 €	78,791 €	53,264 €	59,391 €	437,328 €
	%	-22%	8%	-43%	-98%	-62%	-23%	-14%	-11%	-5%	1%	-10%	2%	-46%
SAINT - JOSEPH	2019	18,679 €	9,631 €	10,918 €	4,391 €	9,329 €	8,802 €	9,594 €	16,773 €	11,969 €	11,701 €	9,363 €	7,885 €	129,034 €
	2020	9,770 €	7,607 €	4,817 €	0 €	3,655 €	7,320 €	8,830 €	15,699 €	12,585 €	12,335 €	9,459 €	8,627 €	68,313 €
	%	-48%	-21%	-56%	-100%	-61%	-17%	-8%	-6%	5%	5%	1%	9%	-47%
SAINT - BENOIT	2019	36,459 €	22,737 €	23,313 €	23,045 €	21,194 €	20,120 €	23,819 €	35,690 €	29,914 €	27,548 €	20,829 €	21,239 €	305,907 €
	2020	22,702 €	21,503 €	13,073 €	1,384 €	9,687 €	16,518 €	19,507 €	30,593 €	26,027 €	27,426 €	19,093 €	20,734 €	155,124 €
	%	-38%	-5%	-44%	-94%	-54%	-18%	-18%	-14%	-13%	0%	-8%	-2%	-49%
SAINT - ANDRE	2019	38,062 €	26,087 €	31,465 €	28,336 €	26,004 €	25,963 €	32,592 €	49,018 €	42,946 €	38,188 €	28,625 €	27,089 €	394,375 €
	2020	27,826 €	28,921 €	15,657 €	791 €	12,807 €	22,654 €	25,970 €	41,639 €	37,271 €	37,371 €	27,281 €	27,810 €	206,505 €
	%	-27%	11%	-50%	-97%	-51%	-13%	-20%	-15%	-13%	-2%	-5%	3%	-48%
SAINT - LOUIS	2019	28,019 €	20,551 €	21,312 €	21,316 €	19,726 €	18,932 €	21,655 €	37,961 €	29,873 €	25,900 €	21,928 €	19,531 €	286,701 €
	2020	19,046 €	20,238 €	11,542 €	0 €	8,597 €	15,441 €	19,943 €	33,063 €	26,857 €	26,994 €	20,629 €	22,442 €	153,954 €
	%	-32%	-2%	-46%	-100%	-56%	-18%	-8%	-13%	-10%	4%	-6%	15%	-46%
BRAS - PANON	2019	1,784 €	536 €	697 €	575 €	759 €	878 €	971 €	1,235 €	1,385 €	1,145 €	1,147 €	583 €	11,695 €
	2020	715 €	625 €	555 €	0 €	858 €	2,053 €	1,516 €	1,928 €	1,793 €	1,043 €	1,350 €	841 €	7,057 €
	%	-60%	17%	-20%	-100%	13%	134%	56%	56%	29%	-9%	18%	44%	-40%
PLAINES PALMISTE	2019	957 €	264 €	353 €	174 €	285 €	192 €	286 €	209 €	253 €	293 €	134 €	127 €	3,527 €
	2020	182 €	341 €	144 €	0 €	208 €	545 €	554 €	689 €	499 €	561 €	541 €	212 €	2,670 €
	%	-81%	29%	-59%	-100%	-27%	184%	94%	230%	97%	91%	304%	67%	-24%
PEM DUPARC	2019	4,907 €	2,107 €	3,024 €	3,000 €	2,473 €	2,434 €	4,138 €	6,035 €	5,584 €	4,913 €	3,055 €	3,187 €	44,856 €
	2020	4,614 €	3,540 €	2,004 €	0 €	1,757 €	3,759 €	4,277 €	5,310 €	5,825 €	6,116 €	4,111 €	4,254 €	14,480 €
	%	-6%	68%	-34%	-100%	-29%	54%	3%	-12%	4%	24%	35%	33%	
Autres	2019	20,480 €	8,597 €	5,226 €	4,573 €	9,260 €	5,267 €	18,675 €	11,256 €	10,595 €	13,927 €	9,996 €	12,028 €	129,879 €
	2020	20,711 €	16,602 €	7,601 €	1,294 €	14,420 €	33,298 €	31,680 €	31,536 €	29,537 €	32,965 €	34,298 €	35,212 €	178,924 €
	%	1%	93%	45%	-72%	56%	532%	70%	180%	179%	137%	243%	193%	38%
Dépositaires	2019	457 €	212 €	576 €	345 €	502 €	443 €	582 €	591 €	3,150 €	6,290 €	2,306 €	5,403 €	20,857 €
	2020	224 €	6,376 €	263 €	28 €	3,054 €	6,890 €	6,880 €	4,063 €	5,607 €	3,815 €	3,231 €	8,853 €	26,825 €
	%	-51%	2908%	-54%	-92%	508%	1455%	1082%	587%	78%	-39%	40%	64%	29%
WEB	2019	3,223 €	3,393 €	4,370 €	3,989 €	4,396 €	4,310 €	4,794 €	7,046 €	6,977 €	6,897 €	7,006 €	6,378 €	62,777 €
	2020	6,956 €	7,978 €	6,769 €	1,266 €	11,366 €	26,406 €	24,752 €	27,039 €	22,536 €	28,094 €	25,217 €	24,039 €	126,091 €
	%	116%	135%	55%	-68%	159%	513%	416%	284%	223%	307%	260%	277%	
Siège	2019	16,800 €	4,992 €	280 €	239 €	4,362 €	514 €	13,299 €	3,619 €	468 €	740 €	685 €	248 €	46,246 €
	2020	13,531 €	2,248 €	570 €	0 €	0 €	2 €	48 €	434 €	1,394 €	1,056 €	5,850 €	2,320 €	27,453 €
	%	-19%	-55%	103%	-100%	-100%	-100%	-100%	-88%	198%	43%	754%	837%	-41%
Total réseau	2019	458,914 €	306,754 €	337,864 €	297,756 €	299,390 €	285,077 €	358,326 €	503,391 €	457,219 €	417,753 €	315,636 €	304,311 €	4,342,389 €
	2020	332,413.00 €	324,059.90 €	185,800.60 €	8,653.50 €	148,310.50 €	270,341.90 €	321,488.90 €	454,177.50 €	432,796.40 €	443,718.50 €	314,844.10 €	336,471.50 €	3,573,076 €
	%	-28%	6%	-45%	-97%	-50%	-5%	-10%	-10%	-5%	6%	0%	11%	-18%

20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

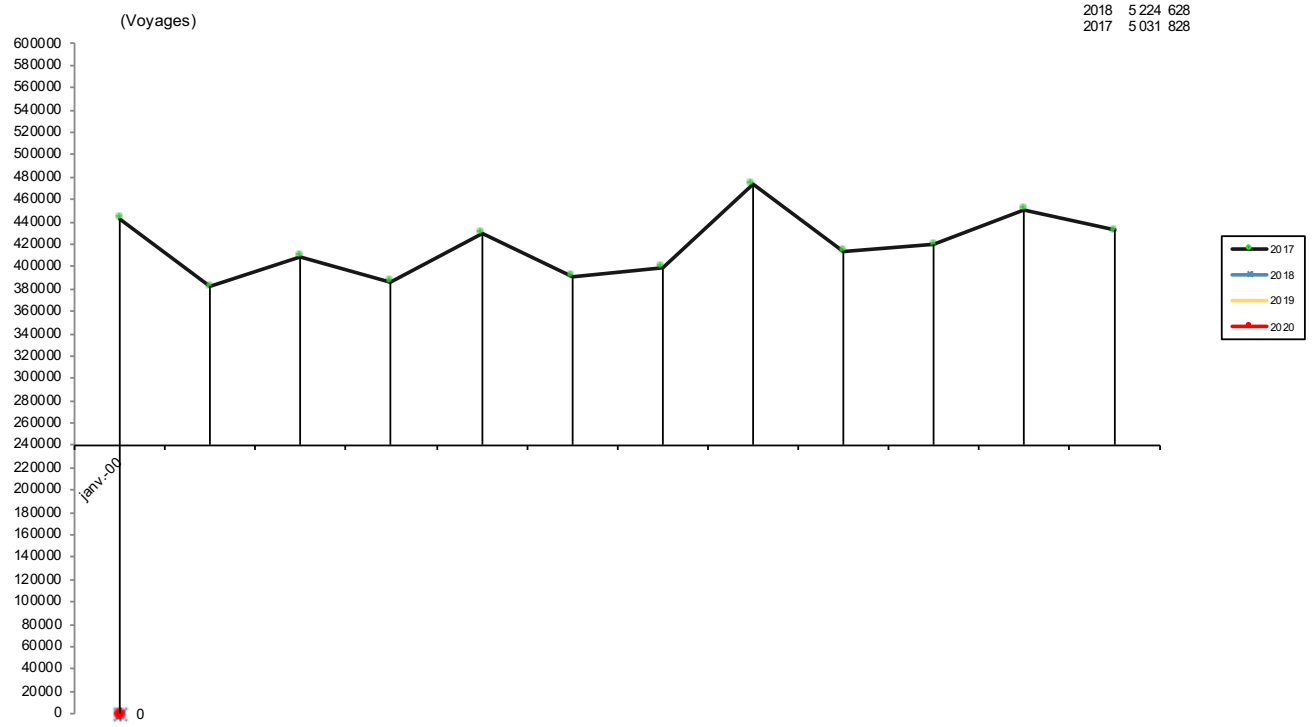
Annexe 7 : Tableau de bord Cap'Run Decembre 2020

CAR JAUNE

EVOLUTION DE LA FREQUENTATION (de 2017 à 2020)

Fréquentation de janvier à Décembre par année

2020	4 071 948
2019	5 723 104
2018	5 224 628
2017	5 031 828



700

CAP'RUN La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 7 : Tableau de bord Cap'Run Decembre 2020

Onglet 14

CAR JAUNE

RATIO MENSUEL

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Recette / Voyage	**2019**	1.20	0.92	0.92	0.95	1.01	0.98	1.07	1.32	1.20	1.07	0.94	1.07	**1.06**
	2020	1.13	1.02	1.03	0.35	1.11	1.00	1.12	1.42	1.31	1.25	1.02	1.05	**1.14**
	%													
Recette / Kilomètre	**2019**	0.97	0.76	0.77	0.72	0.72	0.70	0.78	1.03	0.96	0.87	0.74	0.72	**0.81**
	2020	0.78	0.79	0.57	0.09	0.39	0.48	0.64	0.90	0.85	0.87	0.69	0.73	**0.71**
	%													
Voyage / kilomètre Bassin Ouest	**2019**	0.91	0.94	0.95	0.83	0.78	0.78	0.78	0.84	0.87	0.88	0.87	0.73	**0.85**
	2020	0.73	0.81	0.60	0.25	0.37	0.55	0.66	0.72	0.72	0.79	0.77	0.81	**0.69**
	%													
Saint Pierre / Saint Denis Tamarins - O1	**2019**	0.54	0.55	0.55	0.50	0.45	0.46	0.44	0.47	0.50	0.52	0.51	0.38	**0.47**
	2020	0.45	0.48	0.35	0.00	0.18	0.29	0.36	0.39	0.38	0.44	0.43	0.43	**0.39**
	%													
Saint Pierre / Saint Denis Littoral - O2	**2019**	0.70	0.73	0.77	0.66	0.63	0.64	0.61	0.68	0.69	0.68	0.66	0.57	**0.66**
	2020	0.62	0.66	0.44	0.19	0.29	0.47	0.55	0.58	0.58	0.64	0.61	0.66	**0.55**
	%													
Saint Paul / Saint Denis Express - O3	**2019**	1.40	1.50	1.52	1.27	1.24	1.28	1.27	1.33	1.88	1.93	2.06	1.17	**1.44**
	2020	1.34	1.67	1.15	0.00	0.74	1.13	1.40	1.53	1.43	1.65	1.61	1.19	**0.22**
	%													
Saint Paul / Saint Denis - O4	**2019**	1.61	1.62	1.58	1.43	1.29	1.25	1.34	1.40	1.18	1.18	1.15	1.34	**1.35**
	2020	1.03	1.10	1.08	0.48	0.57	0.73	0.88	1.03	1.05	1.08	1.11	1.44	**1.00**
	%													
Voyage / kilomètre Bassin Est	**2019**	1.23	1.26	1.20	1.17	1.12	1.11	1.14	1.22	1.25	1.20	1.17	1.06	**1.18**
	2020	1.01	1.16	0.87	0.41	0.45	0.72	0.87	0.98	1.02	1.05	1.06	1.08	**0.94**
	%													
Saint Benoît / Saint Denis Express - E1	**2019**	1.21	1.18	1.41	1.14	1.05	1.04	1.04	1.10	1.13	1.02	1.11	0.73	**1.05**
	2020	1.02	1.05	0.68	0.00	0.48	0.76	0.89	0.97	0.95	0.99	1.04	1.12	**0.93**
	%													
Saint Benoît / Saint Denis - E2	**2019**	1.32	1.40	1.09	1.24	1.19	1.11	1.14	1.24	1.30	1.34	1.25	1.31	**1.25**
	2020	1.06	1.25	0.97	0.43	0.43	0.69	0.87	0.97	1.07	1.11	1.09	1.03	**0.94**
	%													
Saint André / Saint Denis par Sainte Marie - E3	**2019**	1.08	1.03	1.08	0.96	1.08	1.19	1.22	1.31	1.29	1.11	0.95	0.94	**1.08**
	2020	0.85	1.05	0.99	0.00	0.46	0.75	0.90	1.00	0.97	1.02	1.08	1.13	**0.94**
	%													
Saint André / Saint Denis par Sainte Suzanne - E4	**2019**	1.23	1.31	1.26	1.26	1.12	1.12	1.19	1.28	1.28	1.26	1.30	1.10	**1.21**
	2020	1.01	1.24	0.81	0.29	0.43	0.71	0.84	1.02	1.06	1.04	1.05	1.07	**0.94**
	%													
Voyage / kilomètre Bassin Sud	**2019**	0.82	0.83	0.85	0.74	0.71	0.70	0.72	0.77	0.80	0.82	0.80	0.68	**1**
	2020	0.73	0.83	0.54	0.20	0.30	0.44	0.54	0.61	0.63	0.68	0.66	0.66	**0.61**
	%													
Saint Pierre / Saint Benoît par le grand brulé - S1	**2019**	0.50	0.49	0.55	0.45	0.42	0.41	0.43	0.47	0.46	0.46	0.46	0.44	**0**
	2020	0.49	0.54	0.29	0.30	0.15	0.19	0.31	0.34	0.35	0.39	0.37	0.40	**0.36**
	%													
Saint Pierre / Saint Benoît par les Plaines - S2	**2019**	1.16	1.11	1.13	1.00	0.92	0.88	0.89	1.03	1.21	1.25	1.16	0.70	**1**
	2020	0.97	1.11	0.67	0.17	0.27	0.48	0.66	0.75	0.94	1.04	1.02	0.90	**0.80**
	%													
Saint Joseph / Saint Paul - S3	**2019**	0.56	0.60	0.63	0.51	0.49	0.48	0.50	0.54	0.57	0.65	0.60	0.49	**1**
	2020	0.68	0.77	0.47	0.19	0.32	0.41	0.49	0.57	0.56	0.61	0.58	0.48	**0.55**
	%													
Saint Pierre / Saint Paul par les Hauts - S4	**2019**	1.07	1.07	1.09	0.98	0.96	0.94	0.95	1.00	0.99	0.96	0.99	0.94	1
	2020	0.83	0.95	0.69	0.24	0.36	0.57	0.66	0.73	0.72	0.76	0.73	0.85	**0.72**
	%													
Saint Pierre / Entre Deux - S5	**2019**	0.48	0.54	0.56	0.52	0.55	0.52	0.57	0.61	0.55	0.62	0.53	0.51	**0.54**
	2020	0.50	0.40	0.35	0.00	0.20	0.25	0.41	0.46	0.44	0.49	0.41	0.48	**0.41**
	%													
Saint Joseph / Tampon - S6	**2019**		0.44	0.38	0.31	0.34	0.29	0.28	0.31	0.54	0.47	0.47	0.27	**0.54**
	2020	0.24	0.49	0.32	0.00	0.00	0.18	0.27	0.31	0.45	0.39	0.38	0.34	**0.41**
	%													
Voyage / kilomètre Lignes spéciales	**2019**	0.10	0.10	0.11	0.12	0.13	0.12	0.14	0.15	0.14	0.16	0.16	0.11	0
	2020	0.16	0.16	0.13	0.04	0.09	0.08	0.10	0.10	0.10	0.12	0.11	0.09	**0.11**
	%													
Saint Pierre / Saint Denis - ZO	**2019**	0.09	0.07	0.09	0.09	0.09	0.09	0.09	0.10	0.09	0.11	0.11	0.12	0
	2020	0.12	0.12	0.10	0.05	0.11	0.07	0.07	0.08	0.08	0.10	0.10	0.10	**0.09**
	%													
Saint Benoît / Saint Denis - ZE	**2019**	0.06	0.11	0.13	0.13	0.12	0.00						0.00	**0.11**
	2020													
	%													
Aéroports Pierrefonds / Gillot - Touristique	**2019**	0.11	0.13	0.12	0.15	0.16	0.15	0.20	0.19	0.18	0.22	0.21	0.10	0
	2020	0.20	0.21	0.15	0.04	0.05	0.10	0.12	0.12	0.11	0.14	0.11	0.08	**0.13**
	%													
Voyage / kilomètre Total réseau	**2019**	**0.81**	**0.83**	**0.83**	**0.75**	**0.72**	**0.71**	**0.73**	**0.78**	**0.80**	**0.81**	**0.79**	**0.68**	**1**
	2020	**0.69**	**0.78**	**0.55**	**0.25**	**0.35**	**0.48**	**0.57**	**0.64**	**0.65**	**0.70**	**0.68**	**0.70**	**0.62**
	%													

Dans le calcul du R/V la recette tient compte de la recette carnets tickets à la vente et non à l'utilisation.

20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 7 : Tableau de bord Cap'Run Decembre 2020

Onglet 15

CAR JAUNE : SUIVI RECETTES ANNEE 2020
DECEMBRE 2020

RECETTE* (en € HT)		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total (12)
RECETTES VENTES	Engagement	468,022.76 €	372,621.24 €	450,547.14 €	407,328.84 €	425,257.71 €	415,372.91 €	475,741.15 €	561,819.46 €	532,924.78 €	547,207.76 €	442,906.69 €	443,344.55 €	5,543,095.00 €
	Réelles	483,183.59 €	463,539.21 €	267,020.85 €	7,807.28 €	145,617.10 €	275,852.32 €	395,599.94 €	550,757.71 €	515,513.17 €	544,229.22 €	406,303.50 €	446,169.79 €	4,501,593.69 €
	Ecart €	15,160.83 €	90,917.97 €	-183,526.29 €	-399,521.55 €	-279,640.61 €	-139,520.59 €	-80,141.21 €	-11,061.75 €	-17,411.61 €	-2,978.54 €	-36,603.19 €	2,825.24 €	-1,041,501.31 €
	Ecart %	3.24%	24.40%	-40.73%	-98.08%	-65.76%	-33.59%	-16.85%	-1.97%	-3.27%	-0.54%	-8.26%	0.64%	-18.79%
PROCES VERBAUX	Engagement	1,124.65 €	895.40 €	1,082.66 €	978.81 €	1,021.89 €	998.14 €	1,143.20 €	1,350.05 €	1,280.61 €	1,314.93 €	1,064.30 €	1,065.35 €	13,320.00 €
	Réelles	1,055.90 €	1,117.83 €	827.93 €	22.12 €	1,578.48 €	9,428.20 €	2,903.55 €	2,923.59 €	2,873.73 €	3,099.48 €	2,400.92 €	2,516.13 €	30,747.87 €
	Ecart €	-68.76 €	222.43 €	-254.73 €	-956.69 €	556.59 €	8,430.07 €	1,760.35 €	1,573.55 €	1,593.12 €	1,784.55 €	1,336.62 €	1,450.78 €	17,427.87 €
	Ecart %	-6.11%	24.84%	-23.53%	-97.74%	54.47%	844.58%	153.98%	116.56%	124.40%	135.71%	125.59%	136.18%	130.84%
TOTAL	Engagement	469,147.41 €	373,516.64 €	451,629.80 €	408,307.64 €	426,279.60 €	416,371.05 €	476,884.35 €	563,169.51 €	534,205.40 €	548,522.70 €	443,970.99 €	444,409.90 €	5,556,415.00 €
	Réelles	484,239.49 €	464,657.04 €	267,848.77 €	7,829.40 €	147,195.58 €	285,280.52 €	398,503.49 €	553,681.31 €	518,386.90 €	547,328.71 €	408,704.43 €	448,685.92 €	4,532,341.56 €
	Ecart €	15,092.08 €	91,140.40 €	-183,781.03 €	-400,478.24 €	-279,084.02 €	-131,090.53 €	-78,380.87 €	-9,488.20 €	-15,818.49 €	-1,193.99 €	-35,266.57 €	4,276.02 €	-1,024,073.44 €
	Ecart %	3.22%	24.40%	-40.69%	-98.08%	-65.47%	-31.48%	-16.44%	-1.68%	-2.96%	-0.22%	-7.94%	0.96%	-18.43%

* ces recettes tiennent compte des recettes perçues à bord de l'ensemble des membres et sous-traitants du groupement

Par rapport N-1	Réelles 2019	603,276.89 €	432,301.85 €	481,749.92 €	431,115.99 €	435,454.93 €	412,719.66 €	499,640.77 €	643,858.12 €	575,350.01 €	549,123.95 €	433,256.93 €	406,137.99 €	5,903,987.02 €
	Réelles 2020	484,239.49 €	464,657.04 €	267,848.77 €	7,829.40 €	147,195.58 €	285,280.52 €	398,503.49 €	553,681.31 €	518,386.90 €	547,328.71 €	408,704.43 €	448,685.92 €	4,532,341.56 €
	Ecart €	-119,037.41 €	32,355.19 €	-213,901.15 €	-423,286.59 €	-288,259.34 €	-127,439.14 €	-101,137.29 €	-90,176.82 €	-56,963.10 €	-1,795.24 €	-24,552.51 €	42,547.93 €	-1,371,645.46 €
	Ecart %	-19.73%	7.48%	-44.40%	-98.18%	-66.20%	-30.88%	-20.24%	-14.01%	-9.90%	-0.33%	-5.67%	10.48%	-23.23%

Coefficient saisonnier de l'engagement	*8.44%*	*6.72%*	*8.13%*	*7.35%*	*7.67%*	*7.49%*	*8.58%*	*10.14%*	*9.61%*	*9.87%*	*7.99%*	*8.00%*	

RAPPEL DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 61 DE LA DSP :

Dans le cas où les recettes effectivement perçues par le Délégataire l'année n seraient supérieures à leur montant prévisionnel, tel que résultant du compte d'exploitation prévisionnel et englobant l'ensemble des recettes définies à l'article 51, l'Autorité Organisatrice percevra un reversement correspondant à 75% de l'écart.
Dans le cas où les recettes effectivement perçues par le Délégataire l'année n seraient inférieures à la recette forfaitaire prévisionnelle telle que résultant du compte d'exploitation prévisionnel et englobant l'ensemble des recettes définies à l'article 51, le Délégataire supporte cet écart.

Estimation annuelle établie selon la projection connue au mois courant

Région	75%	FALSE
Cap'Run	25%	FALSE
Total	100%	0 €

Variations engagements de recettes Cap'Run par rapport aux résultats statistiques

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Ventes à bord TITAN + borne+ casier	161,676.50	150,408.50	88,355.50	-	893.00	12,144.00	83,685.00	109,238.00	96,015.00	119,346.50	101,776.00	127,241.00	
Ventes au sol	332,413.00	324,059.90	185,236.60	8,653.50	148,310.50	270,341.90	321,286.50	454,164.50	432,800.40	441,045.60	314,844.10	333,548.00	
Recettes excep	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Recettes statistiques (TTC)	494,089.50 €	474,468.40 €	273,592.10 €	8,653.50 €	149,203.50 €	282,485.90 €	404,971.50 €	563,402.50 €	528,815.40 €	560,392.10 €	416,620.10 €	460,789.00 €	4,617,483.50 €
Non rendu de monnaie Pass	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Remboursement client	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	-573.00 €	-573.00 €
Impayé/Fausse	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	-110.00 €	-44.00 €	0.00 €	-154.00 €
CA Vente TTC	494,089.50 €	474,468.40 €	273,592.10 €	8,653.50 €	149,203.50 €	282,485.90 €	404,971.50 €	563,402.50 €	528,815.40 €	560,282.10 €	416,576.10 €	460,216.00 €	4,616,756.50 €
Dont TVA 2,1%	10,162.47 €	9,758.90 €	5,627.26 €	177.99 €	3,068.83 €	5,810.19 €	8,329.48 €	11,588.10 €	10,876.71 €	11,523.92 €	8,569.07 €	9,465.76 €	94,958.68 €
Goodies	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	202.40 €	162.50 €	0.00 €	92.70 €	36.90 €	36.90 €	531.40 €
Produit PV	1,145.65 €	1,212.85 €	898.30 €	24.00 €	1,712.65 €	10,229.60 €	3,150.35 €	3,172.10 €	3,118.00 €	3,362.94 €	2,605.00 €	2,730.00 €	33,361.44 €
Commissions CB (CA+CIC+SUMUP) sans TVA	-733.12 €	-876.47 €	-931.87 €	-666.94 €	-376.83 €	-505.88 €	-745.50 €	-928.99 €	-1,310.30 €	-1,970.08 €	-1,540.39 €	-1,174.47 €	-11,760.84 €
Commissions CB (CA+CIC+vérifone) avec TVA 8,5%							-189.19 €	-102.70 €	-932.06 €	-2,714.13 €	-54.25 €	-3,291.14 €	-7,274.47 €
Comissions Dépositaires et Pass	-11.20 €	-318.80 €	-13.15 €	-1.40 €	-152.70 €	-344.50 €	-344.00 €	-188.35 €	-277.35 €	-154.35 €	-159.65 €	-441.25 €	-2,417.90 €
Dont TVA 8,5%	88.87 €	70.04 €	69.34 €	1.77 €	122.21 €	774.41 €	221.59 €	237.65 €	149.47 €	45.95 €	190.21 €	-75.64 €	1,895.89 €
Report mois précédent	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Recettes perçues (HT)	484,239.49 €	464,657.04 €	267,848.77 €	7,829.40 €	147,195.58 €	285,280.52 €	398,503.49 €	553,681.31 €	518,386.90 €	547,328.71 €	408,704.43 €	448,685.92 €	4,532,341.56 €

TVA appliquée 8,5%
TVA appliquée 2,1%
TVA appliquée 0%

Les montants de TVA sont donnés à titre indicatif. Ils ne constituent pas une image des engagements à porter dans les comptes du GIE ACTIV qui doit les retranscrire en fonction des règles fiscales qui lui sont opposables.

REGULARISATION 05/04/2019

Les commissions bancaires ne sont pas retraitées de la TVA, régularisation Janvier et février par rapport aux arrêtés antérieurs

Onglet 16

CAR JAUNE

QUANTITE PAR TITRE SYNTHESE ANNUELLE

			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Réuni'Pass Etudiant	Trimestre	2019	44	58	188	73	87	147	27	116	156	80	73	108	1,157
		2020	60	70	138	0	40	43	29	126	169	69	84	127	955
		%													
	Annuel	2019	190	105	23	13	4	0	46	2,310	2,860	1715	378	148	7,792
		2020	186	146	11	1	5	0	302	2125	2864	2123	428	228	8,419
		%													
Réuni'Pass Tout Public	semaine	2019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		%													
	mensuel	2019	353	321	339	365	357	349	353	369	371	367	384	331	4,259
		2020	361	359	257	10	192	170	267	309	325	351	337	305	3,243
		%													
	Trimestre	2019	70	35	27	34	35	32	30	53	48	31	38	34	467
		2020	44	47	15	1	29	4	30	41	28	36	34	22	331
		%													
	Annuel	2019	0	4	1	3	0	0	7	3	4	2	1	0	25
		2020	2	3	0	0	1	2	2	2	5	4	1	3	25
		%													
Réuni'Pass Sénior	Annuel	2019	4,327	3,071	2,211	2,035	1,757	1,557	1,834	1,463	1,580	1873	1511	2713	25,932
		2020	4163	3039	1187	150	1922	2021	1788	1545	1506	1837	1624	2645	23,427
		%													
Réuni'Pass Handicapé	Annuel	2019	952	685	560	551	412	418	509	494	487	505	387	708	6,668
		2020	1018	742	324	62	477	539	531	501	510	545	433	638	6,320
		%													
Total		2019	5,936	4,279	3,349	3,074	2,652	2,503	2,806	4,808	5,506	4,573	2,772	4,042	46,300
		2020	5,834	4,406	1,932	224	2,666	2,779	2,949	4,649	5,407	4,965	2,941	3,968	42,720
		%													

CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 7 : Tableau de bord Cap'Run Decembre 2020

Onglet 17

CARTES REUNI'PASS SYNTHESE ANNUELLE

Tout Public

COMMUNAUTE DE COMM	SEPTEMBRE 2020	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
CASUD	2019	9	7	7	7	11	9	7	10	6	5	10	4	92
	2020	5	13	4	0	3	3	6	4	16	4	10	4	72
Entre Deux	2019	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	3
	2020	2	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	4
	%													0
St Joseph	2019	5	1	3	1	6	3	0	2	3	2	4	4	34
	2020	0	7	0	0	0	2	0	1	4	2	3	1	20
	%													0
St philippe	2019	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
	2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
	%													0
Tampon	2019	4	6	4	6	5	6	5	6	3	3	6	0	54
	2020	3	5	4	0	3	1	6	3	11	2	6	3	47
	%													0
CINOR	2019	21	14	16	7	13	15	15	14	18	15	15	26	189
	2020	26	20	13	0	9	5	16	14	8	18	9	11	149
St Denis	2019	12	11	14	4	10	11	13	11	14	13	11	22	146
	2020	21	19	12	0	8	4	14	12	7	16	8	10	131
	%													0
Ste marie	2019	6	1	0	2	2	2	1	1	3	2	3	4	27
	2020	4	0	1	0	0	1	2	1	0	2	0	1	12
	%													0
Ste Suzanne	2019	3	2	2	1	1	2	1	2	1	0	1	0	16
	2020	1	1	0	0	1	0	0	1	1	0	1	0	6
	%													0
CIREST	2019	9	3	2	1	9	3	7	5	14	8	7	9	77
	2020	11	11	8	0	6	6	5	8	8	11	5	4	83
St André	2019	4	3	9	5	8	4	4	7	5	2	6	0	57
	2020	1	3	3	0	2	0	1	7	3	4	1	1	26
	%													0
St Benoit	2019	3	3	1	4	5	3	0	1	3	3	5	2	33
	2020	7	3	2	0	2	4	2	1	4	3	4	3	35
	%													0
Bras Panon	2019	1	0	1	1	0	1	0	1	3	1	0	0	9
	2020	0	4	3	0	2	0	2	0	1	4	0	0	16
	%													0
Plaine palmistes	2019	1	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	4
	2020	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
	%													0
Ste Rose	2019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2020	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	%													0
Salazie	2019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2020	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	3
	%													0
CIVIS	2019	7	10	5	1	3	4	9	4	9	15	11	12	90
	2020	24	15	6	0	6	4	10	14	16	7	9	4	115
St Pierre	2019	3	7	2	7	3	8	7	11	6	7	5	11	77
	2020	9	8	2	0	4	2	4	4	7	4	4	1	49
	%													0
Avirons	2019	0	0	1	0	2	0	1	0	0	1	1	2	8
	2020	2	1	1	0	0	1	4	0	2	0	1	1	13
	%													0
Cilaos	2019	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	2	5
	2020	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	%													0
Etang Salé	2019	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3
	2020	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	2
	%													0
St Louis	2019	2	2	8	3	5	4	0	5	7	7	1	3	47
	2020	11	6	3	0	2	1	2	9	6	3	4	2	49
	%													0
Petit Ile	2019	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	3
	2020	1	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	%													0
TCO	2019	41	19	13	6	28	16	37	25	45	51	45	12	338
	2020	50	50	13	0	18	19	25	35	37	40	15	28	330
trois Bassins	2019	2	1	1	4	0	2	3	0	1	0	0	4	18
	2020	2	2	0	0	0	1	1	1	0	1	0	0	8
	%													0
St Leu	2019	6	4	3	8	1	4	6	*10*	2	3	7	7	61
	2020	4	5	2	0	2	1	5	*3*	5	4	2	6	39
	%													0
Le port	2019	7	3	3	5	3	4	9	10	5	10	8	6	73
	2020	10	7	0	0	2	2	4	6	3	7	0	5	46
	%													0
La possession	2019	4	6	13	2	4	6	6	7	9	10	7	2	76
	2020	4	1	1	0	2	2	4	8	7	7	5	6	47
	%													0
St Paul	2019	22	15	20	20	14	18	17	*24*	23	26	22	49	270
	2020	30	35	10	0	12	13	11	*17*	22	21	8	11	190
	%													0
Total	2019	87	53	43	22	64	47	75	58	92	94	88	63	786
	2020	116	109	44	0	42	37	62	75	85	80	48	51	749
	%													0

20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 7 : Tableau de bord Cap'Run Decembre 2020

Onglet 18

CARJAUNE

CARTES REUNI'PASS SYNTHESE ANNUELLE

Etudiant

COMMUNAUTE DE COMMUNE	SEPTEMBRE 2020	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
CASUD	2019	17	10	15	6	5	10	8	218	185	115	31	18	638
	2020	24	28	12	0	1	6	46	268	255	111	28	11	790
Entre Deux	2019	0	0	7	1	0	0	1	16	2	4	2	0	33
	2020	0	0	0	0	0	0	2	13	7	7	1	1	31
	%													0
St Joseph	2019	3	1	4	1	2	1	4	74	58	36	11	7	202
	2020	8	4	1	0	0	0	25	95	64	25	7	0	229
	%													0
St philippe	2019	0	0	0	0	0	0	0	6	3		0	0	9
	2020	0	1	0	0	0	0	4	8	5	2	0	0	20
	%													0
Tampon	2019	14	9	4	4	3	9	3	122	122	75	18	11	394
	2020	16	23	11	0	1	6	15	152	179	77	20	10	510
	%													0
CINOR	2019	107	55	48	32	18	15	16	562	729	467	135	69	2,253
	2020	92	99	43	0	16	18	111	503	767	633	152	90	2,524
St Denis	2019	97	46	47	28	17	11	12	459	618	403	111	57	1,906
	2020	87	82	42	0	14	17	90	405	678	536	136	79	2,166
	%													0
Ste marie	2019	7	7	0	2	0	2	2	56	58	32	16	9	191
	2020	4	7	1	0	0	1	12	35	47	46	6	7	166
	%													0
Ste Suzanne	2019	3	2	1	2	1	2	2	47	53	32	8	3	156
	2020	1	10	0	0	2	0	9	63	42	51	10	4	192
	%													0
CIREST	2019	24	16	10	8	7	4	5	379	386	169	42	22	1,072
	2020	31	22	16	0	4	11	85	350	352	222	63	40	1,196
St André	2019	8	4	2	3	4	2	2	196	205	93	23	12	554
	2020	13	10	8	0	2	3	47	173	173	123	37	20	609
	%													0
St Benoit	2019	11	9	6	3	1	0	1	102	98	51	13	6	301
	2020	12	11	7	0	1	5	22	112	124	75	22	16	407
	%													0
Bras Panon	2019	3	2	2	1	0	0	1	33	39	12	0	2	95
	2020	2	0	1	0	1	1	10	33	24	13	0	2	87
	%													0
Plaine palmistes	2019	1	0	0	0	0	2	1	18	16	6	5	2	51
	2020	0	0	0	0	0	0	3	12	15	5	1	1	37
	%													0
Ste Rose	2019	0	1	0	0	1	0	0	20	15	4	1	0	42
	2020	4	1	0	0	0	0	2	10	7	4	1	1	30
	%													0
Salazie	2019	1	0	0	1	1	0	0	10	13	3	0	0	29
	2020	0	0	0	0	0	2	1	10	9	2	2	0	26
	%													0
CIVIS	2019	23	33	26	14	4	14	15	522	459	203	61	19	1,393
	2020	26	40	18	1	5	11	127	534	495	240	53	40	1,590
St Pierre	2019	12	25	20	11	4	8	9	290	260	119	33	10	801
	2020	18	26	11	1	2	7	66	285	305	152	25	29	927
	%													0
Avirons	2019	2	2	1	0	0	0	0	31	27	7	1	1	72
	2020	1	2	1	0	1	0	3	23	21	8	2	0	62
	%													0
Cilaos	2019	0	0	0	0	0	0	1	8	5	1	0	0	15
	2020	0	0	1	0	0	0	4	4	2	3	0	0	14
	%													0
Etang Salé	2019	3	2	2	2	0	2	1	27	18	5	5	4	71
	2020	2	1	0	0	0	1	9	34	26	9	6	2	90
	%													0
St Louis	2019	6	3	2	1	0	1	4	139	130	60	21	4	371
	2020	4	10	5	0	2	2	39	159	124	59	18	9	431
	%													0
Petit Ile	2019	0	1	1	0	0	3	0	27	19	11	1	0	63
	2020	1	1	0	0	0	1	6	29	17	9	2	0	66
	%													0
TCO	2019	42	22	23	22	16	23	25	644	499	272	61	14	1,663
	2020	61	54	25	1	12	17	174	472	546	323	91	47	1,823
trois Bassins	2019	2	0	1	0	1	3	1	25	19	10	2	0	64
	2020	1	1	1	0	0	0	2	7	22	13	4	1	52
	%													0
St Leu	2019	6	5	7	4	2	4	6	72	42	36	6	2	192
	2020	4	7	4	0	2	1	27	54	43	37	8	9	196
	%													0
Le port	2019	13	2	9	2	6	9	9	135	154	65	20	4	428
	2020	10	14	3	0	2	3	36	132	166	88	32	10	496
	%													0
La possession	2019	5	2	1	5	1	1	4	107	96	53	5	2	282
	2020	7	4	1	0	5	3	24	79	95	51	14	8	291
	%													0
St Paul	2019	16	13	5	11	6	6	5	305	188	108	28	6	697
	2020	39	28	16	1	3	10	85	200	220	134	33	19	788
	%													0
Total	2019	213	136	122	82	50	66	69	2325	2258	1226	330	142	7,019
	2020	234	243	114	2	38	63	543	2,127	2,415	1,529	387	228	7,923
	%													0

CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 7 : Tableau de bord Cap'Run Decembre 2020

Onglet 19

CARTES REUNI'PASS SYNTHESE ANNUELLE

REUNI-PASS HAND

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
CASUD	2019	37	32	39	36	20	30	34	35	41	30	20	31	385
	2020	53	33	18	4	8	34	27	35	31	49	32	30	354
Entre Deux	2019	0	0	1	3	0	1	2	5	0	1	2	1	16
	2020	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	1	2	7
	%													0
St Joseph	2019	8	5	11	10	9	11	11	6	20	8	6	10	115
	2020	21	11	6	0	0	15	4	14	8	10	7	5	101
	%													0
St philippe	2019	2	2	5	1	0	1	2	4	0	2	2	0	21
	2020	5	2	0	1	1	2	1	0	1	1	3	3	20
	%													0
Tampon	2019	27	25	22	22	11	17	19	20	21	19	10	20	233
	2020	27	20	12	3	7	17	21	20	20	38	21	20	226
	%													0
CINOR	2019	77	77	62	81	52	54	89	75	68	70	43	73	821
	2020	101	130	47	7	65	87	85	61	73	92	68	64	880
St Denis	2019	60	60	49	63	45	41	60	56	55	51	32	57	629
	2020	73	101	44	6	50	70	65	52	52	66	52	49	680
	%													0
Ste marie	2019	12	10	10	7	4	10	17	9	3	12	9	8	111
	2020	22	18	1	1	10	11	12	5	16	16	10	13	135
	%													0
Ste Suzanne	2019	5	7	3	11	3	3	12	10	10	7	2	8	81
	2020	6	11	2	0	5	6	8	4	5	10	6	2	65
	%													0
CIREST	2019	73	41	42	49	24	32	39	36	36	31	29	61	493
	2020	88	69	17	4	19	40	39	31	44	52	34	40	477
St André	2019	23	16	19	22	10	17	13	16	8	14	9	21	188
	2020	25	19	7	0	11	13	13	8	15	23	11	17	162
	%													0
St Benoit	2019	24	13	16	18	7	8	14	11	23	10	15	24	183
	2020	36	30	8	4	6	12	14	11	23	15	16	16	191
	%													0
Bras Panon	2019	13	4	4	4	2	2	7	5	3	4	2	8	58
	2020	10	6	0	0	1	6	6	5	1	6	5	3	49
	%													0
Plaine palmistes	2019	6	3	3	1	3	2	2	2	2	1	1	4	30
	2020	6	7	0	0	0	4	4	4	2	3	2	1	33
	%													0
Ste Rose	2019	3	0	0	1	0	2	0	1	0	1	2	4	14
	2020	6	5	1	0	0	2	1	2	0	3	0	1	21
	%													0
Salazie	2019	4	5	0	3	2	1	3	1	0	1	0	0	20
	2020	5	2	1	0	1	3	1	1	3	2	0	2	21
	%													0
CIVIS	2019	41	57	48	56	21	24	44	47	42	54	27	37	498
	2020	89	81	22	2	24	45	34	49	57	65	46	58	572
St Pierre	2019	19	41	34	43	13	17	33	25	26	35	18	28	332
	2020	57	53	16	2	19	32	21	31	38	48	26	45	388
	%													0
Avirons	2019	3	1	1	1	1	0	4	3	2	0	2	0	18
	2020	3	5	1	0	0	0	4	4	2	3	1	2	25
	%													0
Cilaos	2019	1	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	2	6
	2020	0	0	0	0	1	0	0	1	0	2	1	1	6
	%													0
Etang Salé	2019	1	2	2	4	1	0	2	0	0	3	3	0	18
	2020	1	5	1	0	0	2	3	3	2	2	2	3	24
	%													0
St Louis	2019	16	10	9	7	4	7	5	18	10	15	4	7	112
	2020	24	16	3	0	4	11	4	7	10	10	16	7	112
	%													0
Petit Ile	2019	1	3	2	1	1	0	0	0	4	0	0	0	12
	2020	4	2	1	0	0	0	2	3	5	0	0	0	17
	%													0
TCO	2019	95	71	63	55	50	74	63	75	70	60	48	80	804
	2020	97	89	49	0	48	52	66	81	65	84	72	95	798
trois Bassins	2019	4	3	1	1	0	2	3	2	1	0	3	2	22
	2020	3	3	2	0	0	1	4	3	5	1	1	5	28
	%													0
St Leu	2019	9	12	9	5	8	8	8	*14*	13	9	3	13	111
	2020	11	17	6	0	4	5	8	*14*	7	14	8	9	103
	%													0
Le port	2019	20	7	19	12	7	14	8	13	11	13	10	11	145
	2020	13	16	12	0	8	6	5	10	13	20	13	11	127
	%													0
La possession	2019	12	9	4	7	5	9	15	6	10	6	4	16	103
	2020	16	8	7	0	7	6	15	8	9	8	8	6	98
	%													0
St Paul	2019	50	40	30	30	30	41	29	*40*	35	32	28	38	423
	2020	54	45	22	0	29	34	34	*46*	31	41	42	64	442
	%													0
Total	2019	323	278	254	277	167	214	269	268	257	245	167	282	3,001
	2020	428	402	153	17	164	258	251	257	270	342	252	287	3,081
	%													0

20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 7 : Tableau de bord Cap'Run Decembre 2020

Onglet 20

CARTES REUNI'PASS SYNTHESE ANNUELLE

REUNI-PASS SENIORS

SEPTEMBRE 2		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
CASUD	2019	104	112	102	144	108	116	91	81	86	112	83	69	1,208
	2020	126	96	47	0	54	59	48	59	65	79	106	90	829
Entre Deux	2019	9	6	0	10	4	11	2	3	4	7	2	1	59
	2020	7	2	5	0	6	2	3	2	3	5	4	3	42
	%													0
St Joseph	2019	40	39	48	52	31	44	30	33	20	42	27	22	428
	2020	49	27	18	0	22	30	20	23	25	24	37	32	307
	%													0
St philippe	2019	9	10	4	3	5	9	0	3	4	9	5	3	64
	2020	9	4	3	0	3	3	3	3	5	3	5	3	44
	%													0
Tampon	2019	46	57	50	79	68	52	59	42	58	54	49	43	657
	2020	61	63	21	0	23	24	22	31	32	47	60	52	436
	%													0
CINOR	2019	345	228	158	154	123	125	311	164	143	162	113	128	2,154
	2020	334	275	112	8	102	144	131	128	103	130	126	123	1,716
St Denis	2019	257	178	127	130	86	87	243	135	118	128	88	99	1,676
	2020	250	212	91	8	85	110	99	109	89	100	97	95	1,345
	%													0
Ste marie	2019	57	35	23	18	26	21	55	12	16	22	14	14	313
	2020	50	46	12	0	10	18	24	9	8	15	18	20	230
	%													0
Ste Suzanne	2019	31	15	8	6	11	17	13	17	9	12	11	15	165
	2020	34	17	9	0	7	16	8	10	6	15	11	8	141
	%													0
CIREST	2019	134	87	75	62	62	54	87	69	85	87	65	105	972
	2020	166	123	52	1	54	90	76	56	57	69	51	110	905
St André	2019	54	29	28	25	29	21	33	17	33	24	25	43	361
	2020	56	47	21	0	21	29	28	21	28	29	16	44	340
	%													0
St Benoit	2019	41	29	23	16	17	20	28	32	27	32	18	30	313
	2020	51	33	18	0	17	34	30	14	15	17	16	33	278
	%													0
Bras Panon	2019	19	11	8	5	4	5	14	7	7	16	4	16	116
	2020	20	17	6	0	4	8	5	6	6	9	6	15	102
	%													0
Plaine palmistes	2019	5	3	7	4	4	1	7	4	10	8	13	3	69
	2020	11	7	3	0	3	6	5	6	2	6	8	7	64
	%													0
Ste Rose	2019	11	6	3	8	5	6	4	5	7	5	4	11	75
	2020	14	10	4	0	8	7	6	7	6	7	3	8	80
	%													0
Salazie	2019	4	9	6	4	3	1	1	4	1	2	1	2	38
	2020	14	9	0	1	1	6	2	2	0	1	2	3	41
	%													0
CIVIS	2019	158	133	119	130	99	100	96	96	144	119	128	130	1,452
	2020	196	183	69	7	89	110	104	102	116	149	113	132	1,370
St Pierre	2019	98	80	76	81	69	70	54	66	91	70	78	84	917
	2020	111	114	50	5	49	71	80	54	75	91	82	93	875
	%													0
Avirons	2019	9	6	11	12	8	2	3	4	6	5	4	12	82
	2020	21	11	2	0	6	6	2	8	4	4	4	10	78
	%													0
Cilaos	2019	2	1	1	0	0	0	4	1	0	1	5	0	15
	2020	2	1	1	0	4	4	2	2	4	1	1	0	22
	%													0
Etang Salé	2019	8	5	6	6	1	4	5	2	4	8	9	4	62
	2020	2	10	4	0	4	4	4	8	7	9	2	1	55
	%													0
St Louis	2019	28	31	20	26	17	18	21	*18*	35	34	24	28	300
	2020	56	39	11	0	25	18	11	*21*	25	36	18	24	284
	%													0
Petit Ile	2019	13	10	5	5	4	6	9	5	8	1	8	2	76
	2020	4	8	1	2	1	7	5	9	1	8	6	4	56
	%													0
TCO	2019	235	228	149	134	168	166	148	161	169	162	153	192	2,065
	2020	289	225	93	4	125	186	157	174	188	185	157	225	2,008
trois Bassins	2019	7	11	5	7	5	8	6	4	4	6	8	3	74
	2020	12	5	8	0	5	5	4	9	4	4	2	4	62
	%													0
St Leu	2019	39	35	25	13	28	26	22	*24*	26	30	18	25	311
	2020	41	38	13	0	24	32	22	*20*	16	33	25	33	297
	%													0
Le port	2019	47	41	25	22	26	25	19	39	27	33	28	23	355
	2020	62	41	16	0	23	36	25	37	28	43	30	30	371
	%													0
La possession	2019	24	34	20	16	21	21	12	11	17	18	17	20	231
	2020	29	17	11	0	13	17	16	20	21	17	16	23	200
	%													0
St Paul	2019	118	107	74	76	88	86	89	*83*	95	75	82	121	1,094
	2020	145	124	45	4	60	96	90	*88*	119	88	84	135	1,078
	%													0
Total	2019	976	788	603	624	560	561	733	571	627	642	542	624	7,851
	2020	1,111	902	373	20	424	589	516	519	529	612	553	680	6,828
	%													0

CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

Annexe 7 : Tableau de bord Cap'Run Decembre 2020

Onglet 21 : Répartition par commune

		Etablissement scolaire																								
		CASUD				CINOR			CIREST						CIVIS						TCO					Total
Domicile		Entre Deux	St Joseph	St philippe	Tampon	St Denis	Ste marie	Ste Suzanne	St André	St Benoit	Bras Panon	Plaine palmistes	Ste Rose	Salazie	St Pierre	Avirons	Cilaos	Etang Salé	St Louis	Petit Ile	trois Bassins	St Leu	Le port	La possession	St Paul	
CASUD	Entre Deux					1																				**1**
	St Joseph																									**0**
	SEPTEMBRE 2020																									**0**
	Tampon				8	2																				**10**
CINOR	St Denis					72	1			1					2								1		2	**79**
	Ste marie					6	1																			**7**
	Ste Suzanne					3		1																		**4**
CIREST	St André					13		1	3	1					2											**20**
	St Benoit					5	1			7					1								1		1	**16**
	Bras Panon					2																				**2**
	Plaine palmistes									1																**1**
	Ste Rose					1																				**1**
	Salazie																									**0**
CIVIS	St Pierre				**11**	**4**				**2**					**9**					1			1		**1**	**29**
	Avirons																									**0**
	Cilaos																									**0**
	Etang Salé														2											**2**
	St Louis				1	5									2										1	**9**
	Petit Ile																									**0**
TCO	trois Bassins				**1**																					**1**
	St Leu				1	5													1			1		1		**9**
	Le port					6																	3		1	**10**
	La possession				1	2			1														3		1	**8**
	St Paul				**5**	**5**	**1**								**3**								**1**		**4**	**19**
Total		**0**	**0**	**0**	**28**	**132**	**4**	**2**	**4**	**12**	**0**	**0**	**0**	**0**	**21**	**0**	**0**	**0**	**1**	**1**	**0**	**1**	**10**	**1**	**11**	**228**

20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

CAP'RUN
La force d'être ensemble
20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Notes

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0802-DE

CAP'RUN
La force d'être ensemble

AGIE ACTIV.

SERVICES RÉUNION



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

CAR JAUNE

20 RUE BENJAMIN HOAREAU – ZI N°3 – 97410 SAINT-PIERRE
TÉL : 0262 96 26 16 – FAX : 0262 96 26 17

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0803-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DCP2021_0803

LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le vendredi 10 décembre 2021 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 2

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NABENESA KARINE
MAILLOT FRÉDÉRIC
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :
NATIVEL LORRAINE
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE

Absents :
OMARJEE NORMANE
AHO-NIENNE SANDRINE

La Présidente,
Huguette BELLO

RAPPORT /DGSG / N°111707
CADEAUX DE FIN D'ANNÉE AUX AGENTS - ANNÉE 2021

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0803-DE

REGION REUNION

Séance du 10 décembre 2021
Délibération N°DCP2021_0803
Rapport /DGSG / N°111707

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

CADEAUX DE FIN D'ANNÉE AUX AGENTS - ANNÉE 2O21

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu le rapport n° DGSG / 111707 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 02 décembre 2021,

Considérant,

- le contexte inédit de crise sanitaire depuis 2020, induit par la COVID-19,
- la situation économique et sociale de l'île affectant tout particulièrement les entreprises, les commerces et prestataires de l'île depuis mars 2020,
- la nécessité de soutenir activement, par divers moyens, le tissu économique local,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de valider le principe de mettre en place un « chèque-cadeau », au titre de « cadeau » de fin d'année 2021, d'un montant total de 50 euros / agent, étant concerné :

  - les agents en poste au sein de la collectivité au 31 décembre 2021, tous statuts confondus, hors vacataires,
  - les agents partis à la retraite en 2021 ;

- d'autoriser la collectivité à procéder à une consultation conforme au code de la commande publique, étant entendu que les carnets de chèques seront nominatifs ;

- d'engager un montant global maximal de **170 000 €** en faveur de cette mesure permettant ainsi à la collectivité régionale d'accorder à chaque agent concerné un chéquier de cinq (5) chèques d'une valeur faciale de 10 euros chacun ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 22/12/2021
ID : 974-239740012-20211210-DCP2021_0803-DE

- de prélever les crédits de paiement sur le chapitre 930 programme A-209-0009.930.1 ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,



Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 16/12/2021
Qualité : PRESIDENCE